Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lecorrespondant31unse

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME TRENTE ET UNIÈME.

PARIS
LIBRAIRIE DE CHARLES DOUNIOL, ÉDITEUR
RUE DE TOURNON, 29.
1853

LE

CORRESPONDANT

TIMBRE 6 cent.

DE L'INFLUENCE DES DOCTRINES

SUR LA SCIENCE MÉDICALE

Le travail qu'on va lire a été inspiré par la lecture d'une savante préface [1], placée par le docteur Boucher en tête de la traduction du *Traité de Médecine pratique*, de Baglivi, qu'il vient de publier. Il n'était question d'abord que d'un simple article de critique pour attirer l'attention sur une œuvre digne de remarque. En analysant les opinions d'un de ses confrères, celui qui écrit ceci s'est trouvé engagé à prendre une part personnelle dans l'exposé d'une question dont il avait à cœur de faire ressortir toute l'importance.

Il n'est point dans les habitudes de cette revue d'entretenir ses lecteurs d'un ouvrage de médecine, mais le travail de M. Boucher nous a paru devoir faire exception à la règle. Non-seulement il traite les hautes questions de la science, mais en outre il révèle dans l'esprit de l'auteur une inclination vers les doctrines spiritualistes, traditionnelles, depuis trop longtemps abandonnées par les médecins de notre temps, par l'école de Paris en particulier. Pour ces motifs, le livre mérite l'attention des esprits sérieux. Nous osons convier à sa lecture un public plus étendu que celui des seuls mé-

[1] *De l'accroissement de la Médecine pratique,* par Baglivi, traduction nouvelle, précédée d'une *Introduction sur l'influence du Baconisme en médecine,* par le docteur J. Boucher, de Dijon. — A Paris, 1851, chez Labé, place de l'École-de-Médecine.

decins. Le langage qu'il parle, les questions qu'il aborde, les doctrines qu'il discute, sont tout à fait de la compétence de ce cercle d'hommes, malheureusement trop restreint, qui se préoccupent des principes généraux des sciences, de ce que l'on nomme, dans le langage usité, des questions de philosophie scientifique.

Autrefois, au commencement de ce siècle encore, les questions de philosophie médicale étaient beaucoup plus familières aux médecins qu'aujourd'hui ; leurs rangs alors étaient moins pressés, leurs études étaient plus solides. Le monde accordait à cette noble profession une considération plns haute ; les médecins ne craignaient pas certaines déclarations de principes sur des points culminants de la science ; on avait en ce temps-là le courage de son opinion. Pour ne parler que des luttes récentes, qui ne se souvient de l'exposition des dégradantes doctrines de Cabanis? Qui ne se souvient surtout de l'invective passionnée de Broussais contre la tradition hippocratique? Aujourd'hui, par des motifs que nous dirons tout-à-l'heure, les médecins en général redoutent de parler doctrine ; une école même s'est fondée parmi eux, laquelle tient en grand éloignement toute théorie, toute idée synthétique supérieure à ce que l'on appelle les *faits purs*, par la pensée que ces spéculations nuisent à la science en entravant sa marche. Il est résulté de ce préjugé que les livres modernes de médecine, pour la plupart, ont été réduits à n'être que des catalogues statistiques de faits ou de prolixes descriptions.

Nous n'apprendrons rien à tout esprit philosophique, en affirmant que cette abstention n'est qu'apparente. Pour ne point énoncer de doctrine, quoi qu'on dise, on n'en est point dépourvu. Il est plus facile de nier la constitution de l'esprit hnmain que de s'y soustraire. Tous ces médecins qui se veulent dire exempts de doctrines, en professent cependant, et le plus souvent ce ne sont pas les plus respectables. Les uns, et c'est le plus grand nombre, suivent le torrent de l'opinion sans regarder à droite ni à gauche, ils professent des doctrines sans le savoir, leur innocence est parfaite ; les autres, plus avisés, dissimulent avec plus ou moins d'adresse, sous la formule de l'abstention, leur attachement aux plus détestables errements philosophiques. Cette mode de science pure a si fort prévalu que grand nombre d'esprits et des mieux disposés n'ont pas le courage de la réprouver.

On ne voit pas sans étonnement beaucoup de gens placer la médecine dans un rang inférieur à celui des autres sciences. Qui pour-

rait le croire? La médecine est pourtant la science de l'homme vivant, à l'état de santé et à l'état de maladie, de l'homme qui est à la fois esprit et corps, de l'homme en qui se rencontrent et se livrent combat le monde naturel et le monde surnaturel. En particulier, la médecine est appelée à constater les résultats de la déchéance originelle quant au corps, à étudier la question de l'origine du mal physique et des lois qui président à sa permanence dans l'espèce humaine.

Envisagée à cette hauteur, dans la hiérarchie des sciences, quoi de plus élevé que la médecine, sinon les redoutables problèmes de la métaphysique? Voilà pourquoi la médecine est une science intéressée de la manière la plus expresse dans les grands débats de l'esprit humain; elle est solidaire des doctrines régnantes touchant la religion et la philosophie. Dans la société, la médecine en général est l'expression la plus formelle, la plus accusée, de la solution pratique attribuée à ces questions majeures par le courant de l'opinion. L'exemple de ces derniers temps ne l'a que trop bien fait voir.

Voilà ce que c'est que la médecine. Et pourtant, l'opinion commune est loin de souscrire au jugement que nous portons. Combien d'hommes accorderont aux sciences mathématiques, à la physique, à la chimie, une place plus élevée qu'à la médecine! La tendance générale du siècle est là. L'Institut de France, alors qu'il reconstitua ses classes, après la tempête révolutionnaire, n'accorda que par grâce, dans son sein, une section aux sciences médicales, et encore en manifestant ouvertement l'espoir que leur méthode se perfectionnerait au contact des sciences physiques et naturelles. Messieurs les académiciens croyaient, de bonne foi, que la médecine ne doit être qu'un appendice de l'histoire naturelle.

D'autres causes encore concourent à diminuer la considération qui devrait entourer la médecine. Il y a dans cette science deux parts: le côté spéculatif, dont nous venons de faire pressentir toute la grandeur; il y a en outre le côté pratique, par lequel le médecin est en contact chaque jour avec le public. Tenons pour certain que ce contact fréquent nuit trop souvent à la considération de la science. Le savant qui cultive l'histoire naturelle, cet autre qui s'applique à la philosophie, semblent des hommes privilégiés : habitant les régions sereines et élevées de la science pure; retranchés dans l'atmosphère réservée de leur cabinet, ne communiquant avec le monde que par les livres ou l'enseignement du professeur, ils

revêtent une allure plus calme, plus indépendante. Le médecin, il est vrai, possède aussi dans sa science un terrain réservé où il contemple les problèmes généraux. Mais combien il lui est difficile de s'y retrancher quelques instants! Chaque jour, il doit être présent sur le terrain pratique. Le public ne le voit que là, il ne le connaît que là, il ne le juge que là. Il est toujours apprécié à travers cette mêlée confuse qui résulte des conflits de l'opinion.

L'esprit du siècle, des obstacles inséparables de sa position sociale, empêchent donc le médecin de s'appliquer à l'étude des doctrines dont il est le représentant. Les livres qui traitent de ces matières ne sont goûtés que d'un nombre fort restreint de lecteurs; nouveaux motifs pour prendre en sérieuse considération la tentative de M. Boucher.

Deux points nous frappent dans ce travail : d'une part il est une manifestation d'opinion sur un sujet scientifique où l'on s'engage rarement; d'autre part, il indique une réaction contre les déplorables doctrines trop longtemps en honneur dans nos écoles. Aux jours où nous sommes, un pareil sujet ne doit pas être indifférent. Nous éprouvons quelque embarras d'être obligé d'insister sur ce point. Il le faut cependant. La masse des esprits frivoles ou ignorants commet la faute ou l'inconséquence de croire que la profession de foi doctrinale d'un médecin est indifférente à la réalisation pratique de son art. Nous croyons tout le contraire.

La connexité de la médecine avec la philosophie et les sciences naturelles est étroite. Elle n'échappe à personne d'avisé. Toujours notre science porte la marque de l'esprit qui préside à l'enseignement de ces branches importantes des connaissances humaines. Il ne saurait donc être indifférent encore une fois de reconnaître le drapeau doctrinal adopté par les médecins. Une déclaration de principes sur un point aussi capital (qu'elle soit éclatante ou timide, qu'elle soit faite avec connaissance de cause ou avec le laisser-aller de la routine) réagit sur toutes les manifestations de l'individu. Elle touche à ce qu'il y a de plus intime dans la conscience; son rayonnement sur les actes moraux est inévitable. Qui oserait méconnaître cette solidarité? Les effets heureux ou funestes en ont été si souvent constatés!

Aussi le nombre de ceux qui font état des doctrines adoptées par les médecins augmente chaque jour. On ne peut pas croire que l'ac-

tion de ces doctrines vivantes et agissantes, parlant par la bouche d'hommes aussi nombreux et aussi répandus que ceux qui exercent l'art de guérir, soit un fait limité au domaine de la conscience et de la vie privée. Un grand nombre de personnes estiment au contraire que l'influence du médecin, ainsi envisagée, a une portée véritablement sociale. Sans parler de la diffusion des doctrines par les rapports quotidiens, peut-il être indifférent que ce regard investigateur fixé sur l'organisme par le médecin soit dirigé par le panthéisme matérialiste, ou par le spiritualisme traditionnel émanant du Christianisme ?

Il faut convenir enfin que jamais la pensée de propager des doctrines perverses, par le moyen de l'enseignement scientifique, ne fut réalisée avec une obstination plus systématique qu'elle ne l'est depuis vingt ans. Le matérialisme a inspiré, en France, une foule de travaux scientifiques, en particulier, la plupart de ceux des médecins de l'école de Paris. En Allemagne, les formules panthéistiques se trouvent dans la plupart des ouvrages d'histoire naturelle et de médecine.

Faut-il parler ici d'un compromis étrange qui consiste à adopter une profession de foi pour ce qui concerne la conscience et une autre pour la direction des faits scientifiques ? Cette manière de juste-milieu, qui semble intenable pour une intelligence sérieuse, est cependant affectée par des savants qui ne sont point sans valeur. Mais leurs déclarations ambiguës ne trompent personne. Ceci est du rationalisme (et du plus misérable), coloré par une apparence de conciliation mensongère et impossible. C'est en Allemagne surtout, sous l'influence de la sophistique hégélienne, que de pareils compromis se rencontrent fréquemment dans les livres de sciences.

Le système de logique hégélien, fondé sur le *retournement philosophique de l'idée* ou *l'identité de l'identique et du non identique*, est extrêmement favorable à ces affirmations contradictoires. Il suffit de prendre connaissance de la doctrine de Hegel et de ses disciples, sur Dieu, le monde et la création, pour comprendre les dangers d'un système qui se plie avec la plus astucieuse aisance à exprimer toutes les phases de l'incrédulité, tous les degrés de la certitude, toutes les attitudes de l'esprit enfin, excepté l'adoration humble et reconnaissante devant Dieu, la seule qu'un chrétien sérieusement convaincu puisse adopter.

Pour ces philosophes athées, en définitive Dieu *est*, mais il *n'existe pas*. Les individus seuls existent. Le monde et l'homme existent, mais non pas Dieu. Dieu est l'*Être proprement dit*, c'est-à-dire un point géométrique sans dimension, un principe sans conséquence. Dieu doit nécessairement et de toute éternité créer le monde pour se connaître lui-même. En lui-même, Dieu n'existe pas ; il ne vit pas. Dans la nature, il existe et il vit. En lui-même, Dieu n'a pas conscience de lui ; mais, dans l'humanité, il pense et il a conscience de lui.

Cette théodicée et cette cosmogonie qui résument toutes les erreurs enseignées dans toutes les philosophies anciennes et modernes laissent leur trace dans beaucoup de livres. Là, soit hautaines et revêtues des artifices du langage, soit présentées sans caractère positivement agressif, avec cette bonhomie apparente qui est le propre de tant d'hommes de science, se propagent et font leur chemin les doctrines à coup sûr les plus perverses qui se soient jamais présentées sous le nom de philosophie [1].

Essayons de donner une notion de la préface de M. Boucher. L'auteur a eu pour but de protester contre l'application isolée d'une méthode philosophique, à l'avancement des sciences en général et de la médecine en particulier. La protestation s'adresse surtout à la méthode formulée par Bacon dans son *Novum Organum*. Ce n'est point ici le lieu de démontrer la vanité de l'instrument que le trop fameux chancelier d'Angleterre prétendit révéler à l'esprit humain. Il y a longtemps que ce procès a été intenté avec quelque succès, croyons-nous, par un des plus illustres écrivains de ce siècle. M. Boucher, d'ailleurs, n'a pas entrepris de réfuter directement l'œuvre de Bacon ; il s'est borné à signaler le caractère des préjugés que ce philosophe a semés dans l'étude des sciences et surtout dans celle de la médecine.

Encore que Bacon ait joué un rôle considérable dans l'histoire des sciences depuis deux cents ans, ce n'est pas à dire pour cela qu'on se soit beaucoup servi de son instrument. Il serait plus exact de

[1] Les travaux de M. l'abbé Bautain, surtout les dernières conférences philosophiques qu'il fit à Paris, il y a dix ans, au Cercle catholique, ont fait admirablement comprendre les dangers de l'hégélianisme pour l'esprit scientifique. Le même sujet a été traité avec une rare puissance de talent par M. l'abbé Gratry, dans le volume qu'il a publié l'an dernier, sous le titre d'*Étude sur la Sophistique contemporaine*.

reconnaître qu'il a répandu un esprit particulier, lequel a inspiré une multitude de travaux. Il est parlé de Bacon, de son induction, de la science nouvelle fondée sur l'expérience et l'observation des faits, dans les préfaces d'une foule de livres. Les professeurs des facultés, pour la plupart, ne manquent jamais, au début de leurs cours, de consacrer quelques leçons à sa louange et à l'exposition de sa doctrine ; mais, après l'exposition de rigueur, que bien que mal, la vieille méthode de la tradition médicale reprend le dessus. L'auteur ou le professeur fait comme ses devanciers. Le baconisme n'est là que comme vernis de surface, comme déclaration de principes à laquelle on se croit obligé. On annonce une méthode rigoureuse ; elle ne se traduit la plupart du temps que par l'expression matérialiste donnée à l'exposition scientifique.

En effet, jamais les termes de cause et de matière n'apparaissent aussi souvent rapprochés dans les livres de médecine qu'ils l'ont été depuis Bacon. Ces inductions prétendues rigoureuses ne concluent qu'à faire prendre pour des *causes* de maladies, des modifications de structure dans les solides ou des altérations de composition dans le sang et les autres liquides de l'économie. C'est-à-dire que voilà le matérialisme scientifique le plus explicite. Il y a là confusion de l'idée de matière, résultant de l'examen d'une altération morbide constatée dans les organes, avec la notion et la génération d'un être abstrait comme la maladie.

Le baconisme expose à ce préjugé, d'affirmer que dans l'intelligence humaine il n'y a aucune idée innée nécessaire, universelle, antérieure et supérieure à toute notion contingente acquise par l'observation. Il expose à nier l'existence de faits primitifs antécédents, base nécessaire de toute science dont l'idée est gratuitement donnée à l'intelligence et non acquise par elle. Les baconiens ne prennent pas garde qu'ils se condamnent eux-mêmes ; car, en vertu de quelle autorité décrètent-ils que l'esprit humain ait à suivre leur méthode, si leur méthode n'a pas sa raison d'être dans la nature même de l'esprit. Ils produisent ce grand désordre, d'arracher à l'âme humaine ses fondements, et, pour la faire vivre, pour produire en elle le phénomène de la connaissance, de tarir dans son sein les sources de la force, de la lumière et de la vie :

Et propter vitam vivendi perdere causas.

Certains baconiens ressemblent à des gens qui, pour enseigner à se servir d'un instrument d'optique, supprimeraient la lumière.

Événement singulier ! les écoles les plus opposées se sont prévalues du nom de Bacon, tellement le préjugé imposé par la mode était dominateur ! Il était obligatoire pour les auteurs de jurer par le chancelier ; sans cela, on n'eût pas paru un homme sérieux. C'est ainsi que l'école de Montpellier, dont les professeurs ont fécondé par des talents si divers *l'animisme* de Stahl, s'empressent à l'envi de se composer une attitude scientifique qu'ils estiment sévère, en empruntant le langage baconien, tout comme l'école de Paris, qui n'a jamais cessé de poursuivre de ses dédains ce qu'elle appelle les ontologistes et les utopistes du Midi.

Les partisans de l'induction baconienne n'ont pas de termes de mépris assez forts pour les théories de nos plus illustres maîtres. A l'exemple du Chancelier, ils nomment ces tentatives d'explication des *remoras, des idoles, des anticipations de l'esprit.* Ils ne se doutent pas qu'ils ont succombé comme leurs devanciers à la même préoccupation de trouver des causes. Leur langage tout aussi métaphorique trahit le même penchant.

M. Boucher, comme bien d'autres, a été frappé de cette inconséquence. Elle lui fut surtout révélée par la lecture de Baglivi, l'un de nos maîtres, dont il publie aujourd'hui une élégante traduction. Baglivi, médecin italien, vivait à Rome vers la fin du XVIIe siècle. Son plus beau titre à l'estime de la postérité est son *Traité de médecine pratique.* L'auteur avait vingt-sept ans lorsque l'ouvrage parut. Il se fait distinguer, non par des découvertes (à vingt-sept ans un médecin ne fait pas de découvertes), mais par des descriptions nettes et précises des maladies, par des remarques précieuses, et surtout par le talent avec lequel il s'est assimilé les travaux de ses devanciers. Mais le trait le plus caractéristique de l'ouvrage est qu'il se trouve précédé d'une chaleureuse exposition de la doctrine de Bacon, sur la méthode expérimentale grave et rigoureuse. Or, le baconisme de Baglivi ne le sauve pas des théories : il en expose de tout aussi hypothétiques que celles qu'il a combattues ; il a même le mérite d'exposer celles-là contre lesquelles il a controversé.

M. Boucher avait entrepris la traduction de Baglivi dans la pensée de mettre en lumière un baconien pur : une étude plus approfondie de son sujet l'a conduit à révéler les inconséquences du baconisme,

et le droit peu fondé de son auteur à une aussi intolérante exclusion des autres méthodes.

Le baconisme en médecine se manifeste par deux prétentions, que M. Boucher critique avec juste raison ; car ces deux prétentions ne sont que deux erreurs manifestes.

La première est qu'il soit possible d'exposer la science médicale sans théories.

La seconde est cette importance exclusive attribuée aux faits par les baconiens, en dehors de la personne qui les juge et les met en lumière.

Ces deux erreurs sont, à notre sens, bien plutôt des défauts de jugement, des préjugés, des idées préconçues, que des vices de méthode. Elles ont pourtant passé à l'état d'axiomes indiscutables dans l'esprit de plusieurs générations scientifiques. Et il le fallait ainsi ; car un examen sérieux, avec l'aide d'une méthode philosophique un peu rigoureuse, aurait mis à néant ces deux maximes fondamentales du baconisme. Voilà pourtant à quelle extrémité est parvenue l'école, laquelle, certes, se pique le plus de se tenir en garde contre tout préjugé et d'être exempte d'illusions.

C'est une illusion bien grande pourtant, de croire qu'il soit possible de parler de médecine sans instituer des théories ou sans proposer des hypothèses.

Quel est, en effet, l'objet de la médecine ? C'est l'étude de ces états particuliers auxquels l'homme pendant sa vie peut-être accidentellement soumis, et que l'on nomme *les maladies*. Or, il est impossible qu'un homme, quel qu'il soit, se mette à exposer une notion quelconque sur un point de médecine quelconque, sans que par devers lui il ne possède un idéal de cet être abstrait qui se nomme *une maladie ;* c'est-à-dire une opinion sur les causes premières et prochaines, sur le mode d'existence, de reproduction et de propagation de ces états accidentels. Volontairement ou involontairement, par une opération intellectuelle spontanée ou sur la parole d'un maître, cet idéal apparaît dans l'esprit du médecin. Ces constructions logiques, ces figures idéales de la maladie et de ses rapports avec l'homme physique et moral, avec le monde extérieur, sont des théories. Or, toute théorie médicale relève d'une doctrine, c'est-à-dire en définitive d'une philosophie quelconque. Toute théorie médicale manifeste explicitement ou implicitement les solutions métaphysiques adoptées par l'auteur qui l'a conçue.

Chaque école possède sa doctrine et les théories qui en découlent. L'ensemble sert à caractériser les tendances de cette école ; bon gré malgré, il doit en être ainsi ; l'infirmité de notre esprit l'exige. L'homme ne pouvant pénétrer l'essence de rien, ne connaissant après tout, les phénomènes de l'organisme, de même que les objets, que par la surface, a toujours été porté à pénétrer l'intime des choses par la spéculation de l'esprit ; et faites, si vous le pouvez, que les bases d'opération, que le point de départ de semblables spéculations, ne soient pas des conclusions arrêtées sur les hautes questions métaphysiques. Évidemment il n'en peut être autrement. Quelques exemples nous feront mieux comprendre.

Entre les écoles médicales, les unes essaient de faire connaître l'essence intime des phénomènes qui se produisent chez l'homme dans l'état de maladie ; c'est ce qu'avait tenté Sydenham dans cette célèbre définition de la maladie qui a été adoptée par les vitalistes hippocratistes de toutes nuances. La maladie, dit l'Hippocrate anglais, est une réaction salutaire de l'organisme contre la matière morbifique ; cette matière morbifique provient toujours du dehors. Les philosophes grecs, et surtout ceux de l'école de Cos, avaient l'habitude de représenter l'homme comme un microcosme, toujours en lutte avec les éléments extérieurs du grand monde, et les maladies comme résultant de ce conflit.

Galien fait consister la santé dans l'équilibre parfait de quatre humeurs primordiales, dont il doue hypothétiquement le corps humain ; les conflits de ces quatre humeurs engendrent les maladies.

Broussais définissait la maladie : une exagération de l'état physiologique ou normal du corps humain, exagération produite par l'irritation. A entendre Broussais, le mal ne serait donc que l'exagération du bien ; la folie, qu'une excitation des facultés intellectuelles ; la fluxion de poitrine, qu'une excitation du système pulmonaire, etc.

De notre temps, une doctrine nouvelle, prenant sa source dans un sentiment spiritualiste profond, a été proposée par le docteur Tessier, médecin des hôpitaux de Paris ; cette doctrine, qui a reçu de son auteur le nom de doctrine de l'*essentialité des maladies*, pose en principe et en première ligne une notion qui apparaît chez un grand nombre de médecins, depuis Hippocrate jusqu'à nous, à l'état de sentiment, sans avoir jamais revêtu la forme précise d'une doctrine scientifique ; ce sentiment est que chaque homme apporte, en venant

au monde, l'*aptitude* à voir se réaliser *en lui*, accidentellement, un certain nombre d'états essentiels *sui generis*, distincts, toujours identiques à eux-mêmes; états que l'on nomme *les maladies*. Un individu quelconque ne verra pas se produire en lui toutes les maladies connues; mais, assurément, il les possède toutes en germe et à l'état de puissance.

De même, au point de vue moral, cet individu, encore qu'il apporte avec lui, en entrant dans la vie, les germes de tous les vices, ne les réalisera jamais tous. Le caractère moral d'un individu est expressément formulé par le groupe d'affections vicieuses auxquelles il est enclin; de même, dans l'ordre physique, le tempérament est marqué par le groupe d'affections morbides auxquelles il est plus particulièrement disposé.

Les médecins *essentialistes* proclament que la cause première des maladies est *en nous;* cette affirmation est leur marque distinctive. Les éléments extérieurs n'agissent, n'interviennent que comme causes occasionnelles et secondaires, comme éléments excitateurs, révélant les aptitudes, les germes morbides qui sont *en nous*. Cette doctrine est née sous l'influence d'un mouvement de réaction contre le matérialisme de *Broussais* et celui de ses successeurs, les *organiciens*. Ces médecins, en effet, considèrent comme causes des maladies les altérations de structure des organes ou les altérations des liquides du corps de l'homme; or, ces altérations ne sont que des effets des maladies, et non pas leurs causes.

Le vitalisme des essentialistes diffère en plusieurs points de celui des hippocratistes, dont il se pourrait qu'on voulût les rapprocher. Ainsi, les essentialistes repoussent la notion païenne de l'*eucrasis* ou santé parfaite; ils estiment qu'il ne saurait y avoir de santé parfaite chez l'homme, voué par les conditions primordiales de sa nature déchue, 1° à la souffrance, 2° aux maladies résultant du développement des aptitudes morbides inhérentes à sa constitution, 3° à la mort, dernier terme de sa lutte contre le principe de désorganisation qu'il porte en lui.

Les essentialistes établissent une distinction plus nette que les autres écoles, entre l'étude de l'homme à l'état de santé, ou physiologie, et celle de l'homme malade, ou médecine proprement dite; cette confusion des deux domaines fut toujours nuisible à la médecine. Il est incontestable que les lois qui président à ces deux

ordres de faits découlent pour chacun de principes bien différents.

Loin que ces ordres de faits puissent être assimilés dans leurs modes d'évolution, il faut reconnaître leur perpétuel antagonisme. La santé, chez l'homme, n'est-elle pas caractérisée par un principe d'accroissement progressif et de conservation? Le mal, au contraire, par un principe d'affaiblissement, de lésion continuelle, et, enfin, de destruction? La vie s'agite entre ces deux termes dans un conflit où le principe de déchéance, en définitive, l'emporte toujours.

Les systèmes anthropologiques de l'antiquité, en particulier la théorie galénique des quatre humeurs, conduisaient irrésistiblement à cette confusion de l'ordre physiologique et de l'ordre pathologique. La théorie de Galien, après avoir brillé d'un éclat unique, pendant les derniers siècles de l'antiquité païenne, s'imposa au moyen âge par le double courant des Arabes et de la philosophie scolastique; telle fut la puissance du génie de Galien, que l'empreinte dont il marqua la méthode médicale se reconnaît encore aujourd'hui. Les écoles modernes ont renié la théorie des quatre éléments; mais, pour cela, elles n'ont pas renoncé à expliquer les phénomènes morbides par les théories physiologiques, c'est-à-dire à confondre des lois d'un ordre tout opposé.

Cependant, la doctrine de l'*essentialité* n'est qu'une théorie, qu'une hypothèse scientifique, à la faveur de laquelle son auteur étudie les faits médicaux sous un jour particulier. Une théorie nouvelle est un procédé scientifique destiné à présenter les faits à un point de vue nouveau; il en a toujours été ainsi dans notre science; la médecine n'a jamais marché qu'au moyen de théories. Or, ces théories offrent, pour l'ordinaire, des signes visibles des habitudes d'esprit de leur auteur; elles manifestent ses opinions sur les solutions métaphysiques et sur la nature de l'homme; son sentiment sur les causes finales; elles portent la trace inévitable des vicissitudes de l'intelligence humaine; elles sont l'expression de l'opinion dominante en philosophie, ou elles la combattent; elles portent l'empreinte de préoccupations plus hautes encore. Voilà pourquoi les théories excitent à un degré si vif l'intérêt et l'attention.

Que si, par exemple, au sujet de la doctrine de l'essentialité des maladies que nous venons d'exposer, avec une complaisance qui trahit toutes nos sympathies, on vient dire : « Mais cette doctrine repose sur un *a priori* manifeste; or les *a priori* embarrassent la

science; ils gênent la liberté; ils compromettent ses progrès; en particulier, l'*a priori* sur lequel repose la doctrine dont il s'agit a le tort d'évoquer la question de l'origine du mal dans le monde, question de métaphysique religieuse, nécessairement obscure et peu scientifique. »

Nous oserions répondre qu'il ne s'agit point de savoir si telle doctrine repose sur un *a priori*, car laquelle est-il possible de proposer qui ne reçoive l'influence de notions préjudicielles antérieures? Il n'est pas besoin de considérer longtemps l'histoire pour discerner que les doctrines les plus puissantes pour le bien comme pour le mal, dans quelque ordre d'idées que ce soit, sont celles qui reposent sur les *a priori* les moins déguisés. Il est donc oiseux et puérile d'infirmer à l'avance une doctrine, parce qu'elle repose sur un *a priori*. Ce qu'il importe de connaître, c'est la valeur de cet *a priori*. Or (revenant à la doctrine de l'essentialité des maladies, origine de ce débat), de ce que cette doctrine invoque, comme prémisse, la solution attribuée par le Christianisme à l'origine du mal, ce n'est pas une raison, croyons-nous, pour en faire moins d'état que du galénisme ou de l'hippocratisme, reflets des philosophies et des systèmes religieux de l'antiquité païenne, ou encore de ces écoles modernes qui revendiquent pour point de départ de leurs spéculations le néant du matérialisme le plus abject.

Le second préjugé du *baconisme*, en médecine, consiste en ce qu'il attribue *aux faits* une importance exagérée.

La médecine est en partie une science expérimentale fondée sur l'observation des faits. Qui jamais en a douté? Il n'est pas moins impossible de se passer d'observer les faits en médecine, que d'inventer des théories pour les systématiser et les interpréter. Ce n'est donc point l'observation des faits que nous combattons ici, mais la prétention mal fondée d'une école scientifique à révéler une *science pure*, exempte (pour parler son langage) de toute rêverie hypothétique, une science fondée sur l'étude des *faits purs*.

Ici est renouvelée la vieille querelle entre le procédé de synthèse et celui d'analyse. M. Boucher, quoique procédant avec des ménagements infinis, se montre vif à l'endroit des prétentions baconniennes; cette partie de son argumentation est fort remarquable.

Or, à notre sens, en médecine il n'y a pas de *fait pur*. Dans notre

science, plus que dans toute autre, un fait subit l'empreinte du jugement de l'observateur qui le constate et l'étudie. Dans les sciences physiques, il est certaines catégories de faits dont il est possible de confier l'annotation à un manœuvre intelligent : telles sont les collections d'observations barométriques, hygrométriques, magnétiques, etc., etc. Encore faut-il que vous soyez assuré de la moralité de votre agent. En médecine, au contraire, la moralité et une dose suffisante d'adresse ne suffisent pas. Pour apprécier l'état souvent si complexe d'un homme aux prises avec une maladie, toutes les facultés de l'intelligence, toutes les ressources du jugement sont en jeu. Ici intervient cet élément individuel de l'observateur qui caractérise à un si haut point la médecine entre les autres sciences; les préjugés antérieurs font varier à des degrés infinis les appréciations. Combien de fois n'arrive-t-il pas que deux médecins n'interprètent point le même fait de la même manière ; aussi, à combien d'erreurs et de conclusions fausses s'exposent les médecins statisticiens, pour vouloir abuser, dans une science où l'élément personnel est si prépondérant, des procédés de numération d'un usage si vulgaire dans les sciences physiques ! La manie de la statistique provient de ce préjugé, tenu en grande estime par notre siècle, de considérer les mathématiques comme le refuge le plus assuré de la certitude. Ce préjugé n'a pas mieux servi la médecine qu'il n'a profité aux sciences morales. La médecine, en effet, comporte un degré ou plutôt un mode de certitude qui est le propre de son génie particulier, lequel n'est point le même que celui des mathématiques ; rien n'offusque plus le véritable médecin que cette manière de vouloir lui imposer de force, par un procédé qui répugne à la science, des résultats baroques, inattendus, qui contredisent l'enseignement traditionnel.

Ce que nous venons de dire touchant les mathématiques est vrai de toutes les sciences. Chacune d'elles possède un génie propre, qui l'individualise entre les autres [1], et d'où il résulte, pour celui qui embrasse une science, et sur le terrain circonscrit par elle, une méthode d'étude particulière, un mode spécial de jugement, enfin toute une série d'habitudes, qui composent une figure professionnelle. Un théologien ne saurait penser et juger comme un astro-

[1] L'étude de cette question fait l'objet du beau discours du professeur Bérard, de Montpellier, sur le *Génie de la Médecine*.

nome ; un peintre possède de tous autres procédés d'appréciation qu'un jurisconsulte. De même que chacun d'entre nous, hors du champ de ses études, ne comporte qu'un degré restreint de compétence ; de même il est d'un esprit faux de vouloir appliquer le même procédé d'investigation à des sciences diverses. Il est on ne saurait plus contraire au génie de la médecine en particulier, de prétendre lui appliquer d'une manière rigoureuse les calculs arithmétiques de la statistique.

La qualité de l'observateur est donc un caractère dont l'importance immense en médecine ne doit pas être méconnue. L'affirmation pure et simple de tel maître dont le nom fait autorité, produit toujours plus d'impression que les séries d'observations d'un collecteur inconnu. Un fait ne possède jamais en soi d'autre valeur que celle de l'individu qui le rapporte. Quelque énorme que soit le nombre des faits accumulés par un observateur, la raison de ces phénomènes n'en sera pas moins le propre de l'intelligence qui aura su les grouper. Or, cette intelligence qui observe et qui juge est au-dessus des phénomènes, aussi bien que la raison de ces phénomènes est en dehors d'eux. En dépit de toutes les méthodes, les faits ne sauraient passer dans la science, autrement que sous la forme et avec les caractères qui leur sont attribués par l'esprit qui les recueille. Quelqu'un l'a dit à merveille, leur signification vaut juste ce que vaut l'esprit de l'observateur.

A ce sujet, M. Boucher met en relief, avec grand avantage de sa part, une des principales causes de la fortune de la méthode baconnienne ; partant de la méthode des statisticiens, qui en découle si étroitement, cette méthode se produisit dans le monde avec la prétention avérée d'*égaliser* les esprits (*exæquare ingenia*). Cette tentative de socialisme scientifique devait agréer aux esprits médiocres ; mais, en médecine, pas plus qu'en aucune autre science, Bacon ne changea rien à l'ordre universel des choses. Le droit de faire des découvertes, c'est-à-dire le droit de bien voir et de bien observer, est demeuré chez nous, comme avant la publication du *Novum organum,* l'exclusive et rare prérogative du génie. Certes, il y a longtemps qu'à la suite du chancelier, la méthode synthétique est attaquée sous le nom d'*anticipations de l'esprit,* d'idées préconçues, de chimériques spéculations. Les mépris n'ont pas fait que le don de bien voir soit devenu le don de tout le monde. Aujourd'hui, comme

du temps d'Harvey, de Copernic et de Galilée, le génie seul s'illumine au contact de faits à côté desquels le vulgaire passe inattentif et sans avoir rien vu.

Les découvertes sont des conquêtes réservées à des hommes rares, et c'est ici le lieu de rappeler, avec M. Boucher, un mot heureux de M. Arago, qui fait à merveille comprendre cette pensée. L'illustre astronome écrit dans l'éloge d'*Young :* « *On a vraiment besoin de se rappeler à combien peu de personnes la nature départit cette précieuse faculté de s'étonner à propos.* » Ces étonnements si rares constituent, ajoute M. Boucher, de véritables révélations ; phénomène intellectuel où le raisonnement entre pour bien peu.

Loin de procéder terre à terre, le génie procéde souvent par incartades. N'est-ce pas sous l'influence d'une exagération synthétique de Broussais, que se produisit la réforme pyrétologique, d'où est sortie la constitution de la fièvre typhoïde comme maladie essentielle, substituant son unité nouvelle aux anciennes fièvres inflammatoires, bilieuses, nerveuses, putrides, malignes, ataxiques, dont il n'est plus question aujourd'hui. Les statisticiens ne sont pour rien dans ce progrès de la science, un des plus grands événements, sans contredit, qui se soient produits en médecine.

Sont-ils davantage pour quelque chose dans la constitution de l'unité morbide de cette autre affection si grave aussi, qui complique parfois si fatalement les suites des accouchements et des opérations chirurgicales ; maladie aujourd'hui reconnue comme maladie essentielle et distincte sous le nom de *diathèse purulente?* N'a-t-il pas fallu, pour la diathèse purulente, qu'une conception synthétique disputât le terrain aux *organiciens*, qui défiguraient cette maladie en la fractionnant en une foule d'affections distinctes, et en altéraient l'unité par les explications mécaniques les plus grossières? Ils croyaient pourtant bien tous présenter des observations de faits purs, les auteurs si nombreux qui ont écrit sur ce sujet, jusqu'à ce que le docteur Tessier eut démontré qu'ils appuyaient leur théorie sur des lésions anatomiques préconçues, sur une propriété hypothétique, gratuitement accordée au sang et aux veines ; enfin que l'échafaudage entier reposait sur ce principe faux qu'une lésion anatomique des organes peut être la cause d'une maladie, tandis qu'elle n'en est et n'en fut jamais qu'un résultat, qu'un effet secondaire.

Le travail scientifique d'un médecin qui a fait une découverte

consiste pour l'ordinaire à vérifier une notion conçue *a priori*. L'esprit, tantôt au contact de certains faits, tantôt après des méditations, éprouve un de ces étonnements dont nous parlions tout à l'heure. Il en résulte un état qui peut réaliser tous les degrés, depuis le simple pressentiment jusqu'à la conviction la plus parfaite ; alors que se passe-t-il? L'intelligence, frappée par un de ces aperçus, est préoccupée du soin de vérifier si la notion conçue est exacte, si elle ne faiblit point au contact des faits. C'est à ce moment, mais toujours secondairement, que l'observation des faits est invoquée ; et de cette observation résulte une induction qui conclut au rejet ou à l'admission de la notion ou de la théorie préconçue. On n'a jamais procédé autrement depuis que la médecine existe. La méthode baconnienne n'a rien changé à cette méthode, mise en œuvre dans tous les siècles avec l'esprit propre qui caractérise notre science.

C'est ici le lieu de dire pourquoi la médecine a toujours avancé en manifestant un esprit propre, contenu par une tradition constante, au milieu de tant de théories légitimes ou illégitimes, absurdes ou rationnelles. Les théories ne sont qu'un des côtés extérieurs et de surface par lesquels l'esprit humain, en contact avec la science du moment, manifeste les impressions qu'il en reçoit. Ceci est si vrai, que le monde ne connaît la médecine et ne s'exprime à son endroit que par les théories en honneur. Celles-ci fixent le langage de la conversation et des livres sur ce sujet. En écoutant les gens du monde, on discerne, sans grand effort, le côté accidentel et de surface, le vêtement d'occasion, qui enveloppe la science fondamentale. Chaque siècle a sa façon de parler de la bile, des nerfs, des humeurs, du sang, du mécanisme de l'inflammation ; par suite, le langage du monde fait à merveille ressortir le côté ridicule des théories médicales. Les hommes les plus distingués n'échappent pas à ce ridicule, soit qu'ils adoptent le langage du public, soit qu'ils veuillent instituer des théories pour leur propre compte. N'étant pas doués de l'esprit particulier du médecin, qui impose un correctif aux imaginations, ils commettent, sans s'en douter, des bévues énormes. Voyez les assertions si bizarres d'une foule de philosophes anciens et modernes, qui ont voulu étendre à l'homme physique leur système sur l'homme moral. Les tourbillons de Descartes et ses autres imaginations sur le corps de l'homme, les inventions singulières de Bacon sur l'anatomie, en sont de bien frappants exemples.

La médecine n'est ni une branche de l'histoire naturelle, ni une annexe de la philosophie. Il faut reconnaître que cette science est animée d'un génie propre et traditionnel, qui veille à sa destinée, alors que nous la voyons subir le contact de tant de théories étranges, de tant de systèmes philosophiques ou cosmogoniques, souvent en contradiction les uns avec les autres, et enfin toujours sortir saine et sauve de cette épreuve. Elle s'avance à travers le temps, circonscrivant de plus en plus son terrain, inventant sa méthode, se créant, nous l'avons vu, un mode particulier de certitude, définissant toujours davantage l'objet de son étude. A chaque siècle, nous voyons les espèces morbides mieux distinguées ; leurs caractères, leurs variétés, leurs formes mieux constatées ; la séméiotique, ou science des signes des maladies, acquérir plus de perfection. Chaque époque, chaque maître, contribue au progrès. Cette chaîne non interrompue d'enseignements élève l'édifice traditionnel ; cela, malgré les doctrines philosophiques propres à chaque siècle, malgré les procédés scientifiques qui varient avec les époques, malgré les traits particuliers qui signalent le génie de chacun des individus qui s'appliquent à notre science. Les théories sont innombrables ; nous voyons de ces théories exercer une action si puissante, communiquer au progrès une telle impulsion, qu'elles demeurent dans la bouche des maîtres, dans les leçons des écoles, des siècles après la disparition de la philosophie qui les inspira. Ainsi se perpétuent en médecine la théorie grecque du macrocosme et du microcosme, la théorie hippocratique de la nature médicatrice, si glorieusement fécondée par l'école de Montpellier, la théorie galénique des quatre humeurs, cette charte immuable des médecins du moyen âge, qui fait de son illustre auteur l'Aristote de la médecine. De si grandes découvertes sont nées sous l'impulsion de chacune de ces théories, que, dans leur respect, les écoles les ont identifiées avec la vérité même. Elles ne sont pourtant que des instruments de l'esprit.

Sous le feu de ces diverses doctrines, la médecine se forme. Il en résulte cet avantage que la science est considérée sous les points de vue les plus opposés ; le terrain est labouré en tous sens par les natures d'esprit les plus variées ; si parfois elle fait fausse route sous la pression d'un génie trop impérieux, bientôt un contradicteur survient qui modère le mouvement. Il y a pour la médecine, plus expressément que pour toute autre science, un sens commun

qui la sauve des écarts du génie. Ce sens commun est le domaine de tout le monde. Chaque médecin, heureusement, n'est tenu ni de faire des découvertes, ni de faire ce que l'on appelle avancer la science ; mais chaque médecin doit être et se trouve pour l'ordinaire assez avisé pour repousser les excentricités, réprimer les élans trop téméraires, faire la part enfin des préventions et de l'enthousiasme des auteurs. Cette espèce de police du grand nombre s'exerce avec plus de sévérité qu'on ne l'imagine. Elle est appliquée par le bon sens réglé par l'expérience. Sans doute, ce sentiment est peu raisonné, il serait parfois difficile d'en exprimer les motifs déterminants, l'essentiel est qu'il existe, et cela pour le bien-être de la société ; car si le génie d'ordinaire se montre admirable d'inconséquence, pour éviter les périls d'une théorie trop absolue, même alors qu'il l'invente, il n'en est pas de même des esprits médiocres, ceux-là sont créés pour manifester le néant des théories et leurs applications irréfléchies. — Ce sujet mènerait trop loin s'il était poursuivi.

On conçoit que l'impatience naisse parfois de la considération de ce perpétuel conflit de doctrines. Sans doute il y en a de futiles ; telle théorie féconde entre les mains d'un savant, entre celles d'un autre devient infructueuse. Tout cela est vrai ; un esprit sage et mesuré fera la part de l'élément trop personnel et trop actuel qui se glisse dans ces débats ; mais il n'ira pas, pour quelques écarts, contester à la médecine le droit de faire des théories ; c'est-à-dire lui enlever le procédé scientifique sans lequel elle ne saurait vivre et se produire dans le monde intellectuel. D'ailleurs, nous l'avons vu, il ne suffit pas de s'écrier : « Plus de théories ! » pour qu'il soit possible de n'en point faire. Ne voyons-nous pas aujourd'hui les médecins organiciens et statisticiens (assurément ceux qui ont affirmé le plus haut qu'il est urgent de purger la médecine de théories) abonder dans les illusions de l'humorisme moderne, théorie dont le fondement n'est qu'un matérialisme qui se voudrait déguiser ?

Ces médecins, par exemple, croient véritablement présenter un *fait pur* en affirmant que la cause d'une fièvre typhoïde ou d'une fièvre intermittente est un poison qui se répand dans le sang. Mais, avant d'affirmer, il faudrait montrer le poison, ce qui n'a jamais été fait, et le poison demeure toujours à l'état d'hypothèse, aussi bien que l'altération du sang qu'il est censé produire.

Il semble à ces mêmes médecins que ce soit exprimer un fait pur

de théories que de dire : « Une lésion matérielle dans un organe est la cause d'une maladie. » Mais il serait expédient de montrer cette lésion avant le début de la maladie, ce qui n'a jamais été fait.

Aujourd'hui la plupart des écoles, et avant toutes celle de Paris, sous le prétexte d'instituer une science plus pure, plus scrupuleusement extraite des creusets de l'expérience et de l'observation, se piquent de formuler une médecine sans théories. Bien que la seule intention de formuler la science médicale sans théories semble en soi un système suffisamment caractérisé, il faut reconnaître que l'impression première est très-vague. Mais, à l'instant, le système se dévoile par un trait de caractère qui trahit le naturel. Ce caractère, c'est une continuelle passion de trouver à un état abstrait comme la maladie, une cause matérielle. L'entraînement est si prononcé que l'on va jusqu'à identifier la notion de cause, c'est-à-dire la raison d'être d'un phénomène, avec une circonstance matérielle faisant partie du phénomène lui-même. Cette erreur conduit à prendre dans une maladie les lésions des organes pour des causes, ou tel symptôme d'une affection comme l'élément générateur de tous les autres.

Sans doute il règne dans ces habitudes scientifiques des intentions peu précises. On ne tire aucune conclusion trop apparente; mais ce défaut de clarté ne doit pas imposer trop. L'esprit général qui résulte de cette manière ne se fait que trop sentir. Quelle que soit la bonne foi inconséquente d'un grand nombre, quelle que soit même la naïveté avec laquelle tant de savants s'engagent dans cette ornière et y persistent, il n'en est pas moins vrai que le matérialisme est la doctrine philosophique qui inspire ces travaux. Il est inutile de se vouloir abuser. Un enseignement mauvais entraîne toujours avec soi des conséquences fatales, encore qu'il soit distribué avec le moins de perfidie possible.

Cette passion de vouloir trouver à un état abstrait comme la maladie une cause matérielle, a conduit des hommes sérieux à des écarts d'imagination vraiment incroyables. N'a-t-on pas vu, il y a quelques années, l'école de Paris persuader à l'Europe médicale presque entière que la *diathèse purulente*, cette maladie si redoutable qui survient à la suite des opérations chirurgicales et les accouchements, était le résultat de l'inflammation d'une ou de plusieurs veines qui transportaient dans toute l'économie des flots de sang en suppuration ?

Or cette théorie si vantée reposait sur trois hypothèses gratuites.

La première est que, chez tous les malades atteints de diathèse purulente, il y ait des veines enflammées; ce qui a été démontré faux par les observations les plus multipliées.

La seconde est que des veines enflammées soient capables de transporter du pus dans tout le corps par le torrent circulatoire. On a inventé, pour légitimer cette supposition, tout un système d'hydraulique animale sans fondement, démenti par l'examen anatomique de veines enflammées. D'ailleurs cette explication, fût-elle aussi vraie qu'elle est fausse, ne pourrait pas rendre compte de tous les cas de diathèse purulente, vu qu'on ne trouve pas dans tous des veines enflammées.

La troisième hypothèse gratuite, c'est que ces globules de pus, à supposer qu'ils puissent être transportés par la circulation veineuse dans l'intimité des organes, soient susceptibles d'engendrer les innombrables lésions qui caractérisent la diathèse purulente.

Ces veines enflammées, dont on a voulu faire le pivot sur lequel repose l'explication de tous les phénomènes de la maladie, ne sont qu'un symptôme non constant que l'on veut transformer en cause.

Voilà les théories de l'école *des faits purs,* de l'école qui prétend gourmander la tradition pour avoir encombré la science de théories inutiles. Notez que ces hypothèses incroyables, proposées pour expliquer par des *causes matérielles* la diathèse purulente, n'étaient pas présentées comme des explications possibles, mais comme des faits que l'on avait vus. D'innombrables observations de *faits purs* exposaient le mécanisme avec la facilité, avec la lucidité la plus parfaite, mais la moins médicale qu'il fût possible.

Cette prétention de formuler une médecine sans théorie, se réduit donc à des affirmations, partant de la conviction la plus sincère, sans doute, mais enfin à de simples affirmations. Il suffit de les considérer un instant pour en discerner toute la faiblesse. Alors, qu'un médecin organicien, observant un cas de diathèse purulente, déclare qu'il faut qu'il y ait là des veines enflammées, en quoi diffère-t-il d'un galéniste qui invoque, pour expliquer les maladies, un trouble dans l'équilibre des humeurs fondamentales? Il n'en diffère en rien, si ce n'est qu'il se fait des illusions auxquelles le galéniste ne se livre point. Le galéniste établit les principes de sa théorie dans une région idéale, antérieure et supérieure aux faits. L'organicien mo-

derne affirme l'existence d'un fait matériel qu'il érige à l'état de cause première. Et, cependant, ce fait matériel qu'il invoque n'existe point.

Mais quelle peut être la cause de ces deux préjugés du baconisme ? l'horreur des théories et la prétention de ne formuler la science qu'au moyen des *faits purs ?* Cette cause n'est pas autre que l'éloignement des esprits pour les spéculations élevées.

Les médecins d'aujourd'hui, qui repoussent les doctrines et les théories, sont animés de plusieurs motifs. Ils prétendent faire preuve d'un esprit scientifique plus positif et plus rigoureux. Ils ne se rendent pas un compte exact du rôle des théories sur les faits médicaux ; ils ne voient que les suites funestes des systèmes, sans en étudier la génération, la filiation successive ; sans apprécier leur connexion avec la philosophie. Ils ne savent pas dégager la tradition constante et toujours progressive de la médecine du vêtement accidentel et d'emprunt qui constitue des systèmes passagers. Ils ne reconnaissent pas surtout que le génie ne perd jamais ses droits, encore qu'il se fourvoie par instants dans les errements d'une théorie fausse et même dangereuse.

Frappés de la critique passionnée de l'*Examen* de Broussais, convaincus des exagérations et des dangers de la doctrine de l'irritation, nos médecins organiciens se sont réfugiés timidement dans la description des prétendus *faits purs*. Ils se sont complu dans le terre à terre des observations minutieuses, dans les calculs statistiques. Nous venons de voir combien ces errements, opposés à la véritable méthode médicale, ont donné à la science de médiocres résultats ; mais ce qu'il est plus pénible encore de constater, c'est l'abaissement qu'un pareil système d'études dénote dans les esprits.

Ce mot d'abaissement paraîtra bien fort, mais quel autre trouver pour rendre un sentiment qu'il faut exprimer, quoi qu'il en coûte ? Il est incontestable que les médecins d'aujourd'hui ne tiennent plus, en général, la place qu'ils occupaient dans le monde, il y a quarante ans encore. Leur éducation, autrefois si grave, si littéraire, si fortement imprégnée des traditions classiques des grands siècles, a revêtu un caractère de précipitation hâtive, et d'exclusive préoccupation des connaissances immédiatement utiles à la pratique de l'art, caractère qui entraîne avec soi le mépris de la tradition. Le médecin doit posséder les fondements d'une philosophie sérieuse. Par philo-

sophie, ici nous n'entendons pas cette sophistique moderne, qui se donne pour but, sous prétexte de science philosophique, de battre en brèche sur tous les points la tradition chrétienne, dont il ne se peut faire que les principes ne se rencontrent sur le seuil de toutes les sciences, de même qu'irrésistiblement, par l'amour ou la répulsion, ils s'imposent à toutes les consciences. La philosophie traditionnelle que le médecin apprenait autrefois, le rendait familier avec une foule de notions métaphysiques et logiques un peu sèches, nous en convenons, néanmoins nécessaires pour assurer la propriété des termes de son langage et l'intelligence des systèmes de nos maîtres. De nos jours, ce côté de l'instruction préliminaire du médecin a été négligé au profit d'une étude démesurée et malentendue des sciences physiques et mathématiques. Ce qui ne devait être qu'un auxiliaire a trop envahi le fond et singulièrement contribué à dénaturer le génie médical.

Enfin, il faut le dire, un trop grand nombre de médecins repoussent les questions de doctrines, par frayeur d'aborder les spéculations élevées. On ne veut pas professer ouvertement les abjectes doctrines du matérialisme, aujourd'hui repoussées par tous les esprits distingués. Mais la peur n'est pas moins grande de paraître accepter une solidarité trop intime, trop immédiate, avec le spiritualisme. On redoute, en s'engageant sur ce terrain, je ne sais quelle influence mystérieuse. Grand nombre d'hommes qui se veulent dire sérieux, ne comprennent pas ni qu'il soit nécessaire d'établir un accord, ni même qu'il puisse exister une solidarité quelconque entre les doctrines qui s'imposent à la conscience et les doctrines scientifiques. De là, ce vague, cette incohérence, ce laisser-aller total, où vivent à cet endroit tant de médecins; de là, ce caractère de vulgarité qui pèse sur eux, caractère qui rejaillit sur la science elle-même, au détriment de la dignité et de l'action sociale de notre profession.

Il serait fort à désirer que les médecins eussent conscience de la prépondérance qu'ils acquerraient, s'ils possédaient ce caractère d'unité qui communique à l'intelligence une si parfaite mesure, aux facultés un si désirable équilibre. C'est le propre des âmes fortes de posséder, comme armure intérieure, ces notions synthétiques, ces *a priori* dominateurs, dont l'action énergique s'exerce sur tous les points de l'entendement. Il a bien été permis à une philosophie

mensongère d'exercer sur la science médicale l'action la plus funeste, tout en affectant à son égard les airs de protection les plus incroyables. Pourquoi la même prérogative d'action serait-elle refusée aux doctrines salutaires du spiritualisme, si obstinément méconnues depuis de longues années par la masse des hommes de science? Que l'on ne vienne point arguer ici du libre examen si nécessaire à l'avancement des connaissances humaines et des abus de la doctrine d'autorité. Les abus et les exagérations sont de tous les temps et se manifestent sous tous les régimes; ils ne doivent pas plus faire méconnaître pour cela d'éminents services rendus, que l'excellence d'un principe ne doit faire amnistier les esprits faux qui le veulent bien adopter et qui en abusent pour abriter leurs singularités ou leurs déconvenues.

D'ailleurs, c'est se laisser imposer par un étrange sophisme et une argumentation d'adversaire, que d'attribuer aux savants chrétiens une attitude de servilité qui contraint le jugement. Les plus grandes renommées scientifiques pourraient être ici invoquées : elles témoigneraient assez haut du contraire. Pour reconnaître avec franchise la dépendance dont ils s'honorent vis à vis du principe supérieur auquel ils adhèrent, les partisans de ces doctrines sont-ils moins libres dans leur essor? Alors que leurs facultés sont assez intenses pour qu'il leur soit permis de faire des découvertes ou d'enseigner, leurs découvertes et leurs enseignements sont-ils de moins bon aloi? A coup sûr, cette attitude est plus nette, plus franche, plus digne; nous ne saurions voir en quoi elle est moins scientifique que de s'écrier qu'on est libre, qu'on ne relève d'aucun maître, d'aucun système, et de se trouver en définitive lié par des engagements philosophiques les moins faciles à dissimuler.

Osons attaquer en face un argument spécieux. La question n'est pas de savoir si les hommes de science qui révèrent le Christianisme sont partisans de doctrines autocratiques, nuisibles au progrès et énervantes pour l'intelligence. La question vraie, la voici : c'est de savoir quelle autorité un esprit droit veut accepter. La doctrine d'autorité règne dans tous les camps. Le libre examen, les droits imprescriptibles de la raison, sont salués dans les préfaces de tous les libres penseurs de la science. Pour cela, chez eux, l'asservissement n'en existe pas moins. Seulement la dépendance est acceptée à l'égard d'une doctrine que l'on n'ose pas toujours avouer. Les es-

prits indépendants, de la nature de ceux dont on parle ici, n'existent pas. La constitution de l'intelligence humaine ne le veut pas. Il faut le reconnaître à la louange de la sincérité pour le bien comme pour le mal, la puissance toujours fut du côté de ceux qui arborèrent franchement leur drapeau.

Il n'y a donc point lieu, croyons-nous, de se laisser intimider par les reproches d'impuissance infligés à ceux qui affirment que toute véritable science doit se mettre d'accord avec le principe chrétien. La polémique se présente ici avec des allures de tactique qu'il faut signaler. Ce n'est pas cette impuissance qu'on redoute, c'est l'influence de la doctrine qu'on cherche à atteindre par dessus la tête de ceux qui la professent. Notre siècle, nous en avons la confiance, verra restaurer bien des choses et réparer bien des erreurs. Cette victoire ne consistera pas tant en des avantages effectifs remportés par la vérité, qu'en une séparation plus nette, plus positive, qui sera établie entre le domaine de l'erreur et celui de la vérité. Les sciences surtout sont appelées à profiter grandement de cette division entre les ténèbres et la lumière, entre les doctrines malfaisantes qui avilissent l'esprit dans le néant de l'athéisme panthéistique, et les doctrines émanant de la tradition chrétienne, qui furent dans tous les siècles la force et la paix des plus nobles esprits.

La médecine, plus que toute autre science, est intéressée à cette salutaire réparation. A ce prix seulement, elle aura conscience de la grandeur de son objet, et reprendra la place qui lui appartient dans la hiérarchie des connaissances humaines. Quel que soit le point du domaine de la science où l'homme mette le pied, il est assuré d'y rencontrer Dieu et la nature. Il ne lui sera accordé de percer des avenues lumineuses à travers les ombres qui entourent la pauvre humanité, qu'à la condition d'interroger le ciel aussi bien que les éléments de la terre. Qu'il nous soit permis, pour donner plus de relief à notre pensée, d'emprunter à l'ouvrage de M. Gratry un passage qui la rend à merveille.

« Bacon a fort bien comparé la vraie science au travail de « l'abeille, et la science sophistique, comme il la nomme, au vain « travail de l'araignée, qui tire d'elle-même, d'elle seule, la sub- « stance de son œuvre. Seulement, il ne remarque pas que l'abeille, « en recueillant le suc des fleurs, y puise à la fois la rosée qui « descend du ciel et la sève qui remonte de la terre ; Bacon croyait « que tout vient de la terre, c'était oublier le soleil, la chaleur,

« la lumière, l'électricité, l'air vital, et ces larmes rafraîchissantes du « recueillement des nuits, tout cet ensemble venant d'en haut, que « les poëtes nomment rosée du ciel : *aerii mellis cœlestia dona.* Il « faut, pour le miel, ces trois choses : rosée du ciel, suc de la terre, « travail d'abeille. Il faut, de même, pour la vraie science, une base « céleste, une base terrestre, et une intelligence capable des deux. « Aujourd'hui les deux bases sont données : l'une est la vie du « Christianisme et sa doctrine, rosée du ciel ; l'autre est l'ensemble « des travaux modernes, suc de la terre. Les abeilles peuvent se « mettre à l'œuvre ; qu'on leur laisse seulement quelque paix et « quelque liberté [1]. »

Celui qui écrit ceci aurait à s'excuser d'avoir parlé longuement ; mais, en cherchant à mettre en évidence le travail d'un de ses confrères, dont le mérite principal réside dans une déclaration de principes, ni il ne pouvait ni ne voulait éviter de s'expliquer lui-même sur les points controversés ; d'autre part, dans l'expression de ses convictions, il ne s'est pas cru obligé à autant de ménagements que M. Boucher. Au moment où, à si juste titre, les esprits se préoccupent de la direction imprimée à l'enseignement des facultés, il a essayé d'attirer l'attention sur cette question des doctrines médicales, dont l'importance sociale, pour avoir été méconnue de la plupart de nos contemporains, n'en est pas moins extrême.

Et, après avoir dit la haute estime où nous tenons l'œuvre de M. Boucher, si la critique se veut montrer un peu, ce sera, non pour blâmer, mais pour exprimer quelques regrets.

M. Boucher possède à merveille son sujet. Il excelle dans la critique. Le lecteur se laisse volontiers conduire par le fil de son ingénieuse analyse, à travers ce dédale de systèmes qu'il expose, et de prétentions scientifiques qu'il réfute ; on n'est pas plus clair ni plus instructif, plus modéré dans les formes, sans toutefois se priver du tour piquant dans l'expression. L'auteur met donc facilement à néant toutes les théories proposées par les médecins baconiens, à partir de celles du chef de la secte, lequel n'avait pas craint de promettre à l'homme une sorte de procédé mécanique pour arriver à la vérité, jusqu'à la médecine physiologique de Broussais et des organiciens, faiseurs de statistiques, ses successeurs. Il nous montre l'anatomie pathologique maîtresse du champ de bataille et consi-

[1] *Étude sur la Sophistique contemporaine,* épilogue.

dérée comme fondement de la médecine ; hypothèse en vertu de laquelle on affirmait qu'une maladie avait toujours sa raison d'être dans la trame des organes aussi bien que la vie, et qu'il ne fallait tenir compte que de ce que l'on voyait et touchait.

Contemplant cette extrémité du matérialisme à des degrés divers, professé par des maîtres de l'école de Paris, M. Boucher fait un retour favorable vers l'école de Montpellier ; il s'éprend de cette belle théorie du principe vital, dérivée de l'animisme de Stahl par Barthès, plus tard si glorieusement défendue et développée par M. Lordat. Notre confrère trouve là une doctrine qui reconnaît l'homme entier, âme et corps, comme l'objet de la médecine, et non pas seulement ses organes. L'homme, dit M. Boucher, étant un agrégat où les phénomènes animiques jouent évidemment un aussi grand rôle que la digestion, il lui paraît impossible qu'une théorie médicale quelconque puisse jamais approcher de la sorte de perfection relative où nous pouvons prétendre, si elle ne commence d'abord par accepter nettement, ou du moins par étudier sérieusement tous les éléments de l'agrégat humain.

Tel est le terme où arrive M. Boucher, et, à notre sens, cette conclusion n'est pas assez précise. Au temps où nous sommes, il faut conclure plus nettement.

M. Boucher se déclare vitaliste ; c'est un premier pas positivement formulé et d'une valeur sérieuse ; il semble que ce soit peu de chose pour un médecin, que de se dire vitaliste ; alors, pourquoi la plupart des médecins de l'école de Paris répugnent-ils à se déclarer tels ? Il est de ces répugnances dont on ne se rend pas précisément compte, provenant d'un simple mouvement instinctif, lesquelles projettent un grand jour sur la véritable disposition de l'esprit ; cela n'engage pas trop pourtant que de se déclarer vitaliste. Vitaliste ! on peut l'être de tant de manières et de si commode composition !

M. Boucher s'empresse de se déclarer *spiritualiste*. Or, c'est là un point capital qui caractérise davantage son individualité doctrinale.

L'école de Montpellier, qui attire M. Boucher, est vitaliste par principe ; il se doit ajouter qu'elle est spiritualiste par tendance, et que plusieurs de ses maîtres l'ont été réellement. A l'origine, lors de l'institution de ces doctrines, ce sentiment spiritualiste était fort sérieux ; les professeurs y joignaient un profond respect pour la tradition et les auteurs de l'antiquité ; ils avaient une haute idée de la

médecine et de son indépendance à l'égard des autres sciences ; ils apportaient, dans l'exercice de leur art, une gravité et un esprit de suite remarquables. Toutes ces qualités, toutes ces nuances habilement fondues, composent cet ensemble digne et sérieux, qui a valu tant de respects, et si bien mérités, à l'école de Montpellier.

Cette école établit deux natures dans l'homme : l'une rationnelle, qui préside aux faits de conscience et d'activité intellectuelle ; l'autre organique, qui préside aux fonctions du corps. Le principe vital est à cette dernière ce que l'âme est aux facultés intellectuelles. Cette dichotomie fut imaginée par Barthès, comme étant plus scientifique que l'*animisme pur* de Stahl, d'après lequel l'âme raisonnable préside à l'ensemble des phénomènes intellectuels et physiologiques.

Il faut reconnaître qu'à la faveur de cette distinction si tranchée, établie entre les phénomènes organiques et les phénomènes intellectuels, bien des convictions, et de très-multipliées dans leurs variétés, ont trouvé place sous la formule générale de l'école de Montpellier. La plupart de ses adeptes ont relégué l'ordre métaphysique dans une sphère si éloignée, si profondément séparée, si soigneusement distincte de l'ordre physique, qu'il est possible de n'en pas faire plus d'état que s'il n'existait pas. Ces précautions ingénieuses, résultat de l'intimidation exercée par la philosophie du XVIIIe siècle, ont altéré le sentiment spiritualiste de l'école de Montpellier. Par là, se sont introduites les inductions baconiennes et bien d'autres errements de la sophistique moderne. Encore que l'école ait vigoureusement défendu son terrain contre les empiétements de l'organicisme des chimistes et des anatomo-pathologistes, elle s'est laissée entamer. Nous savons quelle part il faut faire à de nobles résistances, mais elles n'ont point assez prévalu.

A notre sens, voilà le secret du vague, de l'obscurité, de la timidité qui règne dans les expositions doctrinales de l'école de Montpellier. Est-il possible de dire de Barthès qu'il fût spiritualiste ? A coup sûr, Dumas ne l'était point ; Bérard lui-même, l'estimable historien de cette école, est obligé d'en convenir. Notons enfin que la confusion de l'ordre physiologique et de l'ordre pathologique, de la maladie et de la santé, du bien et du mal, existe à Montpellier, et d'une manière très-manifeste. Cette école a donné une extension abusive aux aphorismes hippocratiques sur la force médicatrice de la nature. Pour elle, certains éléments des maladies, la fièvre en particulier, sont élevés à l'état de fonctions et presque assimilés

aux fonctions les plus essentielles à la conservation de l'intégrité de la santé. Il y a un danger et un côté ridicule dans cette adoration perpétuelle des forces de la nature. Les évolutions funestes qui se produisent chez l'homme aux prises avec une maladie, ne sont-elles pas le fait de la nature aussi bien que les solutions heureuses? La nature est *génératrice* des maladies pour le moins autant que *médicatrice*. Après dix-huit cents ans de christianisme, il serait bienséant d'être un peu moins Grecs que ne le sont nos confrères du Midi. La mémoire d'Hippocrate, croyons-nous, n'en serait point trop offusquée.

Il y a donc lieu aujourd'hui d'aller plus avant. Tout en honorant du plus sérieux respect l'école de Montpellier, qui représente pour nous une des plus belles périodes de la tradition, il importe de rechef d'ouvrir le débat sur quelques points où ses élèves manquent de précision. Dans ce but, nous osons proposer à M. Boucher, qui est si profondément *vitaliste* et si sérieusement *spiritualiste*, d'arrêter un instant ses réflexions sur la doctrine de l'*essentialité* des maladies, dont nous avons en hâte retracé quelques traits. Il y verra, nous en sommes assuré, un heureux développement des notions traditionnelles.

Qu'il nous soit permis, en finissant, de payer un juste tribut d'éloges au style de l'écrivain. M. Boucher possède cette propriété dans les termes, cette juste mesure dans l'expression, qui doivent caractériser les écrits scientifiques. Ajoutons que cette sévérité, réclamée par le sujet, n'exclut point dans le langage les élégances qui révèlent l'homme lettré.

Édouard Dufresne,
Médecin de l'hôpital de Plainpalais, à Genève.

N. B. Le docteur Tessier a développé, a exposé la doctrine de l'essentialité des maladies dans son enseignement oral, à l'école pratique de la faculté de médecine de Paris, puis dans les divers ouvrages que voici :

Études sur les doctrines de J. Hunter, 1842.

Exposé et examen critique des doctrines de la phlébite et de la résorption purulente (Mémoires publiés à diverses époques dans le journal *l'Expérience*).

Lettre à M. le professeur Blandin sur le même sujet (*Gazette médicale*, 1842).

Note sur le traitement de la diathèse purulente (*Ibid*, 1846).

Note sur l'essentialité des maladies, mémoire présenté à l'Académie des sciences, en 1847.

Recherches cliniques sur le traitement de la pneumonie et du choléra, suivant la méthode de Hahnemann. 1 vol. in-8°. Paris, 1850.

L'INTENDANT.

(2e PARTIE[1])

V

Quelques jours après cette violente scène, une élégante chaise de poste s'arrêtait devant la porte de Beauretrait. Deux domestiques placés sur le siége de devant se hâtèrent d'en descendre pour ouvrir la portière à un jeune homme dont le regard assuré et la physionomie altière annonçaient des habitudes impérieuses. C'était le comte Charles d'Essac. Tous les gens de la maison furent aussitôt sur pied, et M. de Brèche, qui n'avait pas encore repris ses courses agricoles, vint recevoir son hôte avec toutes les marques d'une profonde déférence.

« Vous nous excuserez, Monsieur le comte, dit-il, si notre hospitalité vous paraît un peu rustique; mais à la campagne et dans cette contrée surtout, on manque complètement de ressources.

— J'espère, baron, répondit légèrement le voyageur, que ce que je viens chercher à Beauretrait me fera oublier sans peine le reste. »

M. de Brèche s'inclina en souriant.

« Mais, vous allez d'abord monter chez vous, reprit celui-ci, en ordonnant à un domestique de prendre les devants, et lui-même se mit en devoir d'accompagner le comte à l'appartement qui lui avait été préparé.

— C'est en effet une chose de première nécessité, je dois faire peur. »

Les deux valets de l'étranger avaient descendu les vaches et les valises; ceux de la maison s'en emparèrent, et le jeune homme suivit le baron. Une heure plus tard il reparaissait en élégante tenue de matin semi-militaire, dans laquelle il avait la meilleure grâce du monde. Il demanda l'honneur d'être présenté à mademoiselle de Brèche.

Le vieillard éprouva un embarras qu'il dissimula péniblement. Cependant il pria son hôte de le suivre.

Agathe était nonchalamment couchée sur un canapé, Mariette était assise auprès d'elle; ces deux jeunes filles formaient en ce moment un de ces groupes dont on ne peut se faire une idée qu'en imaginant

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXX, p. 736.

une des plus gracieuses toiles de Diaz. La belle et piquante figure de mademoiselle de Brèche, ses longs yeux d'un admirable azur sous leurs sourcils d'ébène, l'ovale pur de son visage, la grâce de son attitude; et puis, à côté d'elle, Mariette, avec son opulente chevelure noire, ses grands yeux bruns noyés dans un fluide transparent, ses lèvres encore pâlies qui laissaient entrevoir une éclatante rangée de perles, sa taille souple comme une liane; ensuite, aux pieds des jeunes filles et pittoresquement roulé sur lui-même, Mascara, avec sa robe tigrée et sa tête intelligente; voilà le tableau qui se présenta aux regards étonnés de M. d'Essac, au moment où le baron l'introduisit dans l'appartement de sa fille. Le jeune homme fut ébloui.

Agathe et Mariette n'avaient pas fait un mouvement. Elles attendaient; Mascara seul, à l'entrée de l'étranger, avait levé la tête; mais le voyant accompagné de M. de Brèche, il reprit sa position.

« Agathe, dit le vieillard, voici monsieur le comte d'Essac dont je vous ai annoncé la visite, qui désire vous présenter ses civilités.

— Dites mes vœux les plus passionnés, » s'empressa d'ajouter le jeune homme.

Agathe fit un imperceptible mouvement de tête qui échappa à celui-ci. Il continua :

« Seulement comme je suis en présence de deux personnes également belles, je prierai mademoiselle de Brèche de me permettre de partager ici mes hommages et mon admiration. »

Mariette sourit à ce compliment qui sentait quelque peu son Dorat. Le comte d'Essac avait eu pour précepteur un abbé fort versé dans la chronique des petits soupers et dans la littérature des petits vers du siècle dernier. Il ne douta plus à ce sourire que Mariette ne fût mademoiselle de Brèche et n'en parut pas fâché.

Cependant quelques minutes s'étaient écoulées, et les deux jeunes filles gardaient toujours le même silence et la même immobilité. D'Essac, en homme qui sait le monde, pensa qu'il devait abréger sa visite, et s'adressant à son introducteur, il lui dit qu'il était satisfait d'avoir salué mademoiselle de Brèche, qu'il trouverait sans doute l'occasion de lui faire sa cour. Agathe lui sut gré de cette discrétion et cette fois elle inclina la tête d'une manière visible. Toutefois elle refusa de paraître au dîner, prenant pour prétexte une violente migraine. Elle roulait dans sa tête un projet qu'elle exécuta le soir même. En attendant elle reprit avec Mariette un entretien qu'avait interrompu la visite du garde du corps.

« Oui, Mariette, disait-elle, cela sera, je l'exige. Désormais tu ne me sers plus; tu es mon amie, ma sœur, mon égale. »

La jeune fille fondit en larmes.

« Eh bien, serais-tu fâchée de t'associer à mon sort, de partager ma bonne ou ma mauvaise fortune, d'être heureuse ou malheureuse avec moi?

— Sans doute, s'il m'était permis d'aspirer au bonheur, si la vie pouvait me garder quelques beaux jours encore, où pourrais-je espérer de les trouver sinon auprès de vous?...

— Enfant! quoi! la scène de l'autre soir t'a affectée au point de te faire douter de l'avenir! »

Mariette cacha son front dans ses mains.

« Serait-ce ton état de souffrance? Folle que tu es ! mais c'est ton imagination seule qui est malade; j'en suis sûre, moi, et j'espère qu'un jour le capitaine Armand saura te guérir. »

Mariette resta muette.

« Allons, nous parlerons de cela plus tard, je vois que tu n'y es pas encore disposée.

— Oui, dit Mariette, une autre fois ; pour le moment, parlons de vous. Qu'allez-vous faire de M. le comte d'Essac?

— Il faut que M. le comte d'Essac renonce à moi, et il y renoncera ; j'ai mon projet.

— Et s'il ne réussit pas, j'ai aussi le mien, ajouta Mariette, avec naïveté.

— Il est urgent que je voie l'hôte de mon père ce soir même et que je le voie seul.

— Pour lui dire, quoi ? qu'il a tort de vouloir vous épouser? Mais il ne faudrait pas qu'il vous eût vue pour être de votre avis.

— Peut-être. Mais laisse-moi faire, et va dire à Rosalie de venir m'avertir dès qu'il sera monté chez lui. »

Quelques heures plus tard, Rosalie, devenue première caméristé de mademoiselle de Brèche, venait prévenir sa maîtresse que le comte d'Essac s'était retiré dans son appartement. Agathe se mit incontinent à son secrétaire et traça à la hâte quelques lignes.

« Faites remettre ceci à M. d'Essac, et m'apportez sa réponse. »

La femme de chambre sortit. Au bout de dix minutes le jeune homme se faisait annoncer à mademoiselle de Brèche.

Celle-ci était assise avec Mariette devant une table chargée d'ouvrages d'aiguille. Un fauteuil avait été préparé pour le visiteur. Lorsqu'il aperçut les deux amies (nous pouvons désormais appeler ainsi Agathe et Mariette), il parut surpris. Cependant il salua d'abord Mariette, qui sourit de sa méprise.

« Monsieur, dit la fille du baron, vous avez dû trouver au moins étrange la manière dont je vous ai reçu tantôt... »

Le garde du corps fit un mouvement de surprise indescriptible, et promena alternativement ses regards étonnés sur les deux jeunes filles.

Agathe continua :

« Vous avez dû trouver, dis-je, ma réception de tantôt fort étrange, et vous allez trouver, sans doute, la démarche que je fais actuellement non moins bizarre. Mais, monsieur, en province, et à la campagne surtout, on connaît peu les usages du monde parisien. Je compte trop cependant sur votre indulgence pour me repentir de cette démarche.

— Je trouve au contraire, mademoiselle, vos manières parfaitement adorables, et pas le moins du monde provinciales.

— Trève de compliments, monsieur; et d'abord prenez la peine de vous asseoir. Voici un fauteuil.

— En vérité, on ne m'avait point prévenu de ceci, dit le garde du corps de plus en plus étonné. Allons, j'obéis. »

Agathe reprit :

« Laissez-moi parler, monsieur. Mon père vous a promis ma main. C'est pour moi que vous êtes à Beauretrait. Vous êtes venu voir si la provinciale n'était pas trop niaise, si on pouvait lui confier un rôle de cour... Je ne sais quelle est votre opinion à cet égard...

— Mon opinion, dit le jeune homme, j'aime à croire que vous n'en doutez pas ; je vous trouve l'esprit le plus piquant du monde et d'une originalité ravissante. »

Il était évidemment embarrassé de la présence de Mariette.

« Je sais que vous êtes galant, monsieur ; mais laissez-moi continuer. J'ignore quelle est votre opinion à mon égard ; quant à moi, tout en professant pour vous la plus parfaite estime, je me dois de vous déclarer que je ne veux point me marier encore, que je ne le veux ni ne le peux... Vous ferez conséquemment, monsieur, un acte dont je vous saurai gré en retirant une demande qui ne peut m'agréer d'aucune sorte.

— Le congé est des plus rares, je suis forcé d'en convenir ; je n'ai pas dit des plus flatteurs. Vous voulez que je renonce à l'honneur de votre alliance ; cela vous est facile à dire. Croyez cependant que la chose est moins aisée à faire. Je ne parle pas de moi, qui suis votre humble serviteur ; mais mon père a reçu la parole du vôtre ; le roi s'est même occupé de cette affaire et y a donné son consentement.

— Le roi s'est trop pressé, monsieur ; cette *affaire* m'intéresse, je pense, autant qu'elle intéresse le roi, et si Sa Majesté a daigné donner son consentement, je n'ai, moi, pas encore donné le mien.

— Je vous épouvante donc beaucoup, mademoiselle, dit ici le jeune garde du corps, du ton de la plus impertinente fatuité.

— Il n'est pas le moins du monde question de vous dans tout ceci, monsieur. Mon parti était pris avant votre arrivée ; il reste le même malgré votre présence ; et rien n'aura la puissance de m'en faire changer ; je ne vous épouserai pas.

— Voilà une franchise comme j'en vis peu, et j'en suis véritablement ravi, car je la trouve adorable. Vous me permettrez de croire néanmoins que votre détermination n'est pas irrévocable ; j'attendrai qu'elle me soit moins cruelle.

— Vous attendrez inutilement, je vous en préviens.

— Mais, enfin, quelle raison si forte?...

— Vous demandez des raisons à une jeune fille, vous, monsieur le comte?... C'est une fantaisie, un caprice, une volonté d'enfant... gâtée, si vous voulez, mais contre laquelle le roi lui-même (puisque vous l'avez nommé) ne pourrait rien.

— Sans doute je veux être l'esclave de vos moindres désirs, et je serais heureux d'en donner la preuve à madame d'Essac. Vous voyez que j'ai besoin pour cela que votre arrêt ne soit pas sans appel.

— Permettez-moi de vous le dire pour la dernière fois, monsieur : votre recherche m'honore et je vous en remercie, mais je n'ai aucunement l'ambition de devenir comtesse d'Essac, et je ne le serai jamais. »

Le jeune homme se sentait piqué au vif, et son amour-propre s'émut ; toutefois, il tint bon, et se rattachant au droit de la parole paternelle, il répliqua :

« A Dieu ne plaise, mademoiselle, que je sois venu à Beauretrait pour violenter vos goûts ! Mais élevé dans un monde où les parents ont l'habitude de disposer de la main de leurs filles, et les filles celle d'obéir à leurs parents, j'avais cru, sur la parole de son père, pouvoir venir présenter mes vœux à mademoiselle de Brèche, et malgré votre résistance, que je respecte, je vous demande humblement la permission de persister dans une recherche que légitiment les lois de la société et les règles de la raison.

— Mais, monsieur, que voulez-vous donc que je vous dise encore si vous ne me comprenez pas? Il n'y a rien dans tout ceci qui blesse ce que vous appelez les lois de la société et les règles de la raison. Je vous ai dit que je ne puis accepter vos vœux et j'ajouterai, monsieur, que je réclame de votre loyauté de militaire et de gentilhomme, de déclarer à mon père que vous retirez votre demande.

— Mais, mademoiselle, cette loyauté de gentilhomme que vous invoquez, me défend de mentir, et je ferais un odieux mensonge en déclarant que je retire volontairement une demande qu'on me forcerait de révoquer.

— Eh bien! monsieur, le mensonge disparaîtra peut-être quand je vous aurai dit que mon cœur n'est plus libre. »

A cet aveu inattendu, le garde du corps demeura un instant sans réplique. Il ne sut d'abord comment il devait prendre l'étrange confidence de la jeune fille; son amour-propre toutefois ne tarda pas à se rassurer. « Quelque passion de tête, » pensa-t-il ; et il ne vit dans Agathe qu'une enfant capricieuse dont l'imagination exaltée par la solitude et probablement aussi par la lecture des romans avait égaré le jugement. Fort de cette opinion, il se rassura tout à fait, et répondit avec une grande liberté d'esprit :

« Voilà du moins un argument. Il s'agit, sans nul doute, d'un premier amour : c'est touchant ; mais un premier amour, quelque profond qu'il soit, ne saurait cependant être éternel; et je pense être assez jeune encore pour avoir le temps d'attendre la fin de celui-ci. »

Après avoir prononcé ces mots, il se leva, salua mademoiselle de Brèche avec aisance et regagna son appartement, non sans un dépit réel et une sérieuse contrariété ; car, outre que la fille du baron lui paraissait d'une remarquable beauté et d'un esprit incontestable. Il ne pouvait oublier sa dot, laquelle devait servir à payer ses dettes et remonter sa maison. D'ailleurs, les dots de 3 millions sont assez rares pour qu'on ne les laisse point échapper ainsi de gaieté de cœur.

M. de Brèche ne tarda pas à être instruit de l'entrevue que M. d'Essac avait eue avec sa fille, et connaissant le caractère résolu de celle-ci, il en conçut une vive inquiétude ; mais le garde du corps lui en rendit compte avec une réserve et une délicatesse du meilleur goût. Il obtint du vieillard qu'il ne brusquerait rien et laisserait au temps le soin d'assouplir la capricieuse résistance d'Agathe. Cependant il s'établit à Beauretrait en homme décidé à tenir la place assiégée, jusqu'à ce qu'elle vînt à capitulation. Un mois se passa ainsi. Mademoiselle de Brèche avait consenti à reparaître à table, mais en exigeant que Mariette y prît place avec elle. Le garde du

corps en était pour ses frais de stratégie. Le siége n'avançait pas. Agathe était polie avec lui, mais d'une froideur invincible ; et si le jeune homme hasardait un mot qui eût trait à ses projets, la jeune fille lui imposait aussitôt silence.

Elle avait écrit à Raoul dès le lendemain de la scène dont nous avons rendu compte, le suppliant de garder toutes ses espérances, et de n'avoir aucune crainte touchant le mariage auquel on prétendait la forcer.

« Que votre confiance en moi, disait-elle, égale votre amour ; par-« donnez à M. de Brèche : un vieillard ne saurait offenser un jeune « homme, surtout un vieillard dont les vues sont contrariées. Quant « à la personne qui s'est établie à Beauretrait, ni plus ni moins que « si elle usait d'un droit acquis, je vous prie de la considérer tout « simplement comme si elle n'existait pas. »

Raoul n'en était pas moins demeuré sous l'influence d'une profonde irritation et d'une invincible jalousie.

Il se tourmentait dans son inaction, et vingt fois il avait été sur le point d'en sortir en allant provoquer son rival ; mais il était retenu par la défense d'Agathe, par la vue de sa mère, et aussi par la voix de cette inflexible logique qui parlait impitoyablement à son esprit. « Cet homme, lui disait-elle, ne t'a point offensé ; il a usé de son droit, car il ignorait ton amour pour mademoiselle de Brèche ; il l'ignore peut-être encore... tu aurais donc tort de lui chercher querelle. »

Le jeune homme était tombé dans une morne tristesse, et son amour s'irritait des obstacles qui s'étaient si brusquement élevés devant lui. Sa mère s'efforçait de l'encourager, mais elle y parvenait mal ; d'ailleurs la marquise de Montségur ignorait la scène qui s'était passée entre son fils et M. de Brèche ; elle en aurait été frappée mortellement. Le capitaine Armand et M. Joubert seuls en étaient instruits. Le premier aurait voulu que Raoul frappât sans pitié M. de Brèche dans son orgueil en divulgant son passé ; mais le second fit comprendre au bouillant militaire que, pour réussir, les affaires ne veulent pas de bruit ; que, d'ailleurs, il y aurait folie à nuire à la considération d'un homme dont on veut épouser la fille, et qu'Agathe était trop bien née pour permettre qu'on flétrît le nom de son père.

« Attendons, ajouta-t-il ; les événements viennent toujours à la rencontre de qui ne les brusque pas ; attendons, et puis, selon l'enclume, le marteau ! »

Cependant, à tout hasard, Raoul avait repris l'exercice des armes. Chaque matin il allait passer une couple d'heures chez son ami Armand, qui n'eut pas de peine à reconnaître dans le jeune marquis un habile élève de son père. Il est inutile d'ajouter que le capitaine était d'une grande force lui-même dans l'escrime. Onze ans d'existence au milieu des camps l'avaient familiarisé avec cet art, où l'on peut assurer qu'il eût difficilement trouvé de maîtres. Néanmoins, et par cela même, le capitaine n'avait jamais été partisan du duel. C'est que le noble militaire avait appris par expérience que ce n'est pas l'homme querelleur et prêt à dégaîner au moindre mot, qui est le meilleur soldat en face de l'ennemi : parmi les hommes de bonne

volonté qui s'étaient mis spontanément sous ses ordres pour enlever la batterie autrichienne dont nous avons parlé, il n'y avait pas un seul bretteur, quoique son régiment en comptât bon nombre.

Un mois s'était donc passé depuis l'arrivée du comte d'Essac, et rien n'était changé dans la position respective des personnages qui figurent dans cette histoire, lorsqu'un matin, l'ami de Raoul reçut un message mystérieux qui l'invitait à se rendre vers le milieu du jour dans le clos de l'oseraie, sur le chemin de Beauretrait, où quelqu'un se trouverait qui avait une communication à lui faire.

L'écriture était inconnue au capitaine. Si ce message lui était arrivé dans quelque garnison, où sa vie sans cesse accidentée le mettait chaque jour en face de l'imprévu, il ne s'en fût que médiocrement occupé, et eût paisiblement attendu l'heure du rendez-vous en se disant : « Nous verrons bien ! » Mais au milieu du calme et de la monotonie de sa vie actuelle, cette missive était un événement qui devait s'emparer de toute sa pensée. Elle lui avait été remise par un petit paysan, auquel il lui avait été impossible d'arracher un seul mot qui pût l'éclairer, et le digne jeune homme mit son esprit aux champs sans pouvoir arriver au plus léger indice de la vérité.

— Que m'importe ! se dit-il à la fin, évidemment aux abois, que m'importe ! à moins que ce ne soit... »

Il n'osa pas achever sa phrase... l'hypothèse lui parut extravagante, et il s'empressa de la repousser ; c'était à Mariette qu'il venait de penser. Il se résolut donc à attendre, avec le stoïcisme de la nécessité, l'heure que lui avait assignée son correspondant inconnu.

Toutefois, pour donner le change à son impatience et essayer de tuer le temps, qui lui paraissait d'une lenteur insupportable, il relut le dernier numéro du *Moniteur de l'Armée*, où une longue liste d'officiers mis à la retraite raviva son irritation contre le nouveau gouvernement. Il alla ensuite faire une station chez le barbier de l'endroit, qui en était aussi le tailleur et avait par conséquent deux fois qualité pour en être le nouvelliste. Le capitaine entendit sur Beauretrait et ses habitants les récits les moins charitables. Le rival de Raoul ne fut surtout pas épargné ; sa morgue avait choqué tout le pays. M. d'Essac n'était connu à Montségur que sous la désignation générale du *Noble de Paris;* on disait que M. de Brèche lui vendait sa fille pour des honneurs, et qu'avec sa fille il lui donnerait encore toute sa fortune, sur la possession de laquelle on se racontait de mystérieux détails. Le nouvelliste ajoutait à tout cela les plus incroyables variantes, et finissait par attribuer à l'hôte de Beauretrait un grand dédain pour les soldats de l'Empire, soit qu'il voulût par ces paroles satisfaire son mauvais vouloir contre le garde du coprs, soit qu'il eût l'intention d'irriter le capitaine contre ce jeune homme.

On était à une époque où les jours commencent à devenir fort grands, et le capitaine, qui ne tenait plus en place, quitta le Figaro villageois pour porter ailleurs ses pas et son impatience. Cependant le temps marchait, et l'heure attendue finit par arriver. Le militaire, non sans une certaine émotion, prit le sentier de l'Oseraie, où il arriva le premier ; mais il n'attendit pas longtemps. Bientôt des pas légers, puis le frôlement d'une robe, puis un souffle, qui n'appartenait point

à une poitrine d'homme, se firent entendre. Armand écarta les branches des arbustes, fit un pas en avant et se trouva en face de Mariette.

La jeune fille était émue ; sa figure, animée, laissait voir une rougeur qui ne paraissait pas naturelle ; il en était de même de l'éclat fébrile de ses yeux, dont le rayon brûlant avait si bien fasciné le capitaine.

Ce fut elle qui commença :

« Vous ne vous attendiez pas à me voir ici, monsieur Henri, dit-elle d'une voix qu'elle voulait rendre ferme, et j'ai peur que la surprise que vous venez de laisser échapper ne soit la condamnation de ma démarche.

— Je mentirais si je niais mon étonnement ; mais loin de prétendre juger vos actions, Mademoiselle, il me tarde de savoir si je dois me féliciter de cette rencontre.

— Cela dépendra de vous, répondit la jeune fille en baissant les yeux. Vous m'avez offert votre main, monsieur Armand, continua-t-elle un plus bas, et je veux savoir avant tout si... vous n'avez pas changé d'idée.

— Mademoiselle, je vous ai offert ma main parce que je vous aimais... M. de Montségur m'a assuré que vous me permettez d'espérer ; et, depuis lors, je suis presque heureux. Voyez maintenant si j'ai changé d'idée.

— Mais, si je vous demandais un service ?...

— Vous, me demander un service ?... Vous voulez donc que mon bonheur soit complet ?...

— Si je mettais un prix à ma main ?

— Si vous parlez ainsi pour m'éprouver, vous pouvez vous épargner cette peine, elle est inutile : la parole d'Henri Armand suffit ; elle n'a jamais trompé personne.

— Je ne doute point de votre parole, capitaine ; mais si j'avais besoin de vous, si votre bras m'était nécessaire, si je vous disais...

— Quoi donc, mademoiselle, quoi donc ?...

— Tuez l'étranger qui habite Beauretrait, et ma main est à vous. »

Armand recula stupéfait. Il ne comprit pas au premier moment, et crut qu'on lui demandait un assassinat.

« Mariette ! s'écria-t-il, toujours sous le coup de cette interprétation, que me demandez-vous là ?

— Rien que de très-simple ; n'êtes-vous pas militaire ?

— Mais un militaire ne tue pas les gens.

— Un militaire se bat. Vous m'aimez, dites-vous, et vous voulez m'épouser ; commencez donc par me protéger. L'étranger, à qui M. de Brèche veut donner sa fille, qui ne veut pas de lui, a eu l'insolence de s'adresser à moi. »

Armand éprouva un sentiment de féroce jalousie ; ce fut comme une morsure au cœur.

« Oh ! ce n'était pas pour m'épouser, allez, car moi, je n'ai pas la dot de mademoiselle Agathe ; mais M. le comte d'Essac s'ennuyait, et il a daigné me trouver digne de lui servir de distraction.

— L'infâme !

— Je vous fais grâce de ses propos et de ses manières.

— Vous avez raison, je dois me battre avec cet homme... avec M. le comte d'Essac, continua-t-il ironiquement.

— Officier dans les gardes du corps et chevalier de Saint-Louis, ajouta avec intention la jeune fille.

— Vous serez contente, Mariette; je le tuerai. »

Les titres de M. d'Essac, complaisamment énumérés par l'amie d'Agathe avaient encore irrité le capitaine, qui crut y voir la cause de l'insolence du jeune homme. D'ailleurs, en sa qualité d'officier de la vieille armée, il était l'ennemi naturel des gardes du corps, cette arme privilégiée à qui appartenaient toutes les faveurs militaires.

Mariette avait bien jugé. Elle dit :

« Monsieur Armand, pardonnez-moi la demande que je viens de vous faire; mais à qui pouvais-je demander protection, si ce n'est à l'honnête homme qui m'a offert sa main?... Toutefois, j'ai compris que cet honnête homme ne pouvait, ne devait protéger que sa fiancée.

— Dites-moi, Mariette, quelles sont les habitudes de ce... garde du corps, afin que je puisse le rencontrer?

— Oh! cela ne sera pas difficile. Il monte à cheval tous les jours après déjeuner, et ne rentre ordinairement que vers trois heures.

— Merci, il sera châtié, je vous le promets, et... ensuite? ajouta le jeune homme d'une voix émue.

— Ensuite? dit la jeune fille avec effort, et non sans une certaine solennité; ensuite, je vous l'ai dit, je deviendrai votre femme. »

Et comme si ce mot l'eût effrayée, elle se hâta de disparaître à travers l'ombre de l'Oseraie.

Ch. de Saint-Julien.

(*La suite à un prochain numéro.*)

JACQUES CŒUR [1]

ÉTUDE HISTORIQUE

(FRAGMENTS)

III

Tant et de si hautes fonctions, des opérations commerciales si considérables, si étendues, et d'autant plus lucratives que, par suite des faveurs et immunités dont il jouissait tant en France qu'à l'étranger, toute concurrence avec lui était impossible, avaient procuré à Jacques Cœur des richesses immenses. Ce *Jacquet*, comme disaient les marchands de son temps, jaloux, avec raison, de sa grande fortune, parce qu'ils ne pouvaient pas lutter avec lui à armes égales, était parvenu peu à peu à s'emparer de tout le grand commerce du royaume. Satisfaite de ce côté, son ambition se proposa un autre but : il voulut être la souche d'une maison puissante, et, comprenant que la propriété territoriale assure seule aux familles l'influence et la durée, il acheta des terres et des maisons sur tous les points de la France, mais principalement dans le Berry et les provinces voisines. En peu d'années, ces acquisitions furent prodigieuses : plus de vingt seigneuries et châtellenies, dont la plupart appartenaient auparavant aux plus anciennes familles du royaume, étaient devenues sa propriété. Il avait acheté, indépendamment des mines de Barlieu, qui lui avaient coûté deux mille écus, de celles de Chissieu, de Saint-Pierre-la-Palu et de Pompalieu,

La châtellenie, la terre et la seigneurie de Saint-Fargeau,

La terre et la seigneurie de La Vau et de La Couldre,

La terre et la seigneurie de Perreuse,

La terre et la seigneurie de Champignolles,

La terre et la seigneurie de Mézilles,

La terre et la seigneurie de Villeneuve-les-Genetz,

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXX, p. 705. — Quelques erreurs se sont glissées dans notre premier article. Nous croyons inutile de les signaler en détail, persuadé que le lecteur aura rétabli de lui-même les passages altérés.

Le château, la terre et la seigneurie de Saint-Maurice-sur-l'Averon.

La terre et la seigneurie de Lieuseurt,

La terre et la seigneurie de Melleroy,

La terre et la seigneurie de Fontenailles,

La terre, la baronnie et la seigneurie de Toucy et la grange de Sermoises en dépendant;

Les terres et les seigneuries de Villebon et de Beauplessis, de La Mote, de Boissy, de Roanne et de Saint-Haon dans le Roannais; de Berleu, de Menetou-Salon, d'Yvel-le-Viel et de Meaulne dans le Berry;

Les terres de Marmagnes, Maubranches, du Lis-Saint-Georges, Villemor, la bruyère de l'Aubespin,

La terre et la seigneurie de Saint-Gérand-de-Vaux,

La terre et le château d'Augerville-la-Rivière dans le Gâtinais.

Jacques Cœur possédait en outre des maisons et des hôtels dans les principales villes du royaume. Il avait deux maisons à Paris, deux à Tours, quatre maisons et deux hôtels à Lyon, des maisons à Beaucaire, à Béziers, à Saint-Pourçain, à Marseille, à Montpellier, à Bourges. La façade de la maison qu'il avait lui-même fait construire à Montpellier présentait, d'après la description qu'en a laissée un écrivain du XVIIe siècle, un caractère symbolique : « On y voit, dit-il, trois por-« taux, faits en forme de fourneaux, comme ceux de Nicolas Fla-« mel. A l'un, il y a, d'un côté, un soleil tout plein de fleurs-de-lis, « et, de l'autre, une lune pleine aussi de fleurs-de-lis, et entourée « d'une couronne d'épines, qui semblent dénoter la pierre solaire « et lunaire veneues à leur perfection.

« A l'autre portal, on voit, d'un côté, un arbre fruitier, ayant au « pied des branches de roses, et dudit arbre pendent les armes de « Jacques Cœur dans un écusson ; de l'autre côté, il y a le caractère « chimique du soleil.

« Au troisième portal, qui est celui du milieu, il y a d'un côté, un « cerf qui porte une bannière ayant un collier fleurdelisé, environné « d'une branche d'arbre ou matière des philosophes, qui, au com-« mencement, est volatile et légère comme le cerf; et, de l'autre, « il y a un écu de France soutenu par deux grifons. »

En face de cette maison, dont la toiture à l'italienne avait, disait-on, pour objet de permettre à Jacques Cœur de voir partir et arriver ses navires, s'en trouvait une autre sur la façade de laquelle on avait sculpté une figure ailée à deux têtes. Enfin, une fontaine pu-

blique avait également été construite à Montpellier par la libéralité de Jacques Cœur.

Mais c'est surtout à Bourges, sa ville natale, qu'il a laissé, dans l'hôtel célèbre qu'il y fit bâtir pour sa demeure, et qui a résisté aux siècles, les traces les plus visibles de son opulence et de ses goûts fastueux. Un contemporain qui avait vécu à la cour, a dit de cette résidence que le roi lui-même n'en avait pas une pareille. En 1443, Jacques Cœur avait acheté, au prix de douze cents écus, dans l'enceinte de la ville, un terrain qui relevait en fief du roi, mais auquel des hôtels, des moulins et des terres de la commune devaient eux-mêmes la dîme en qualité d'arrière-fiefs. Ce fief portait le nom de La Chaussée. C'est là que fut bâti, en quelques années, l'hôtel qui existe encore aujourd'hui. Rien ne fut épargné pour donner à cette demeure une solidité qui défiât le temps. Un propriétaire de Bourges, Guillaume Lallemant, possédait une ancienne maison construite avec de grandes et grosses pierres de taille, anciens débris de temples gallo-romains; Jacques Cœur l'acheta pour avoir ces pierres. Les murailles seules de l'hôtel, indépendamment de quelques constructions et d'une tour romaine qui furent utilisées, coûtèrent, dit-on, cent trente-cinq mille livres du temps. Un poëte italien qui visita Bourges en 1450, rapporte que la dépense était alors évaluée à cent mille écus d'or[1]; et pourtant, l'hôtel n'était pas encore achevé.

Un large passage voûté, auprès duquel était pratiquée une petite porte, conduisait dans l'intérieur de l'hôtel, qui formait un parallélogramme irrégulier, et dont la façade extérieure, du côté de la rue, était remarquable par la richesse de la décoration. Cette façade se composait d'un pavillon et de deux ailes sur le même plan. Au premier étage s'ouvraient sept grandes croisées à balcons ornés de trèfles découpés à jour, dans lesquels étaient sculptés des cœurs et des coquilles, armes parlantes de l'argentier. Sous un dais en saillie, placé au-dessus de la porte d'entrée principale, on voyait la statue équestre de Charles VII. Un peu plus loin, un serviteur et une chambrière sculptés en avant de deux fenêtres simulées, regardaient, chacun d'un côté opposé, et d'un air inquiet, préoccupé, s'ils ne voyaient pas venir leur maître. Dans la balustrade d'un balcon

[1] L'écu de ce temps peut être évalué à 60 fr. environ de la monnaie actuelle. L'hôtel aurait donc coûté six millions.

régnant au bas d'une tourelle annexée au pavillon du milieu était découpée, au milieu des cœurs et des coquilles, la devise suivante :

A. Vaillans. Cueurs. Riens. in. possible.

Il serait difficile de donner une idée de la richesse des sculptures de la grande porte d'entrée, dont le cintre était particulièrement remarquable par la forme et la grâce de l'ornementation. Toute cette partie était découpée à jour. Les moindres détails y représentaient des cœurs et des coquilles, emblème du maître, dont l'empreinte était partout, jusque sur les feuilles de plomb de la toiture. Les clous des serrures avaient des têtes en forme de cœur, et l'on retrouvait, dans les fleurons des petites ogives découpées dans le haut des panneaux, des cœurs et des coquilles. Une petite grille d'un travail très-fini était pratiquée dans l'un des ventaux de la porte, et permettait, suivant l'usage de ces temps de surprise et de violence, d'observer avant d'ouvrir. Le heurtoir, ou marteau, était lui-même d'un travail admirable et un chef-d'œuvre de serrurerie.

La cour intérieure était formée, d'un côté, par un grand corps de logis qui s'appuyait sur un mur romain donnant du côté de la campagne et, de l'autre, par la chapelle qui se trouvait en face, sur la rue, au-dessus des portes d'entrée. Une galerie, qui ouvrait sur la cour, reliait les parties de l'édifice. L'ornementation de cette cour, de forme oblongue, était d'une incomparable richesse. Au-dessus de toutes les portes étaient sculptés des bas-reliefs en harmonie avec la destination de chaque pièce. Une vaste cheminée entourée de serviteurs occupés aux apprêts d'un repas, indiquait la tourelle qui conduisait aux cuisines. Un oranger, un dattier, un pin, des plantes en fleurs étaient sculptés au-dessus de l'entrée de la salle à manger et encadrés dans une bordure où étaient tracés ces mots : Dire. Faire. Taire. De. Ma. Joie. Deux cœurs en relief séparaient ces deux derniers mots. Au-dessus, douze encadrements gothiques représentaient une série de personnages se livrant aux travaux de l'agriculture et de l'industrie : c'étaient des laboureurs, des fileuses, des colporteurs ou messagers, des mendiants. Plus haut encore, Jacques Cœur revêtu d'un camail brodé de cœurs et de coquilles tenait de la main gauche un marteau de maçon ou de monnayeur, et offrait un bouquet à Macée de Léodepart, sa femme.

La chapelle, magnifiquement ornée, mais très-exiguë, occupait le

pavillon central de la façade principale. Au pied de l'escalier qui y conduisait, trois bas-reliefs attiraient les regards. Le premier représentait un prêtre tenant d'une main un missel, et de l'autre un goupillon. Derrière lui, un enfant de chœur sonnait l'office, et était suivi d'un mendiant qui entrait dans la chapelle, lieu ouvert à tous. Le second bas-relief se composait de trois personnages occupés à préparer l'autel, à côté duquel un cœur et une coquille étaient surmontés d'une croix. Dans le troisième étaient figurés trois femmes et un enfant : l'une d'elles, richement vêtue, donnait le bras à l'enfant, c'était sans doute la femme de Jacques Cœur. Le haut de l'escalier de la chapelle était également orné d'un bas-relief, représentant une adoration. A chacun des côtés de l'autel était pratiquée une niche admirablement sculptée, où Jacques Cœur et sa femme se plaçaient pendant la messe. L'Argentier occupait la niche à droite, Macée de Léodepart celle de gauche. Les arcades ogives qui formaient l'ouverture des niches étaient découpées en dentelles. A chacune des extrémités des petites ogives, des anges, à genoux, déroulaient des légendes. De chaque côté de la chapelle étaient sculptés avec le même art six petits habitacles supportés par un cul-de-lampe, couronnés de dais très-riches, et représentant, les uns des prophètes, les autres des groupes de fleurs ou de fruits. L'un de ces prophètes, le roi David, tenait une harpe dans sa main ; sa tête était renversée en arrière, et laissait tomber la couronne qui était d'une remarquable richesse. L'ogive de la voûte était divisé en douze compartiments par des nervures dorées, et retombant sur six culots formés d'anges tenant des deux mains les écussons armoriés de Jacques Cœur et de sa famille. La sculpture et la peinture se réunissaient d'ailleurs pour faire de l'intérieur de la chapelle un véritable chef-d'œuvre. Sur un fond bleu, semé d'étoiles d'or, des anges, au nombre de vingt, en robes blanches, la tête ornée d'une petite croix d'or suspendue à un ruban noir, déployaient leurs ailes, et déroulaient des banderolles sur lesquelles se lisaient les passages suivants de l'Écriture :

« Suſcepimus. Deus. miſericordiam. tuam. in. medio. templi. tui.

« Et. ſtatim. veniet. ad. templum. Sanctum. tuum. dominator. quem. vos. queritis.

« Evangelizo. vobis. gaudiu. magnu.

« Gloria. in. altiſsimis. Deo. et. in. terra. pax. hominibus. bone. voluntatis.

« Natus. est. hodie. vobis. Salvator. mundi.

« Tota. pulcra. es. amica. mea. et. macula. non. est. in. te. veni. de. libano. sponsa. mea. veni. de. libano. veni. coronaberis.

« Astitit. regina. a. dextris. tuis. in. vestitu. deaurato.

« Que. est. ista. que. ascendit. de. deserto. deliciis. affluens.

« Que. est. ista. que. progreditur. quasi. aurora. consurgens. pulcra. ut. luna. electa. ut. sol. »

Presque en face de la porte d'entrée et de la chapelle, une élégante tourelle, couverte de sculptures, renfermait l'escalier principal, par lequel on arrivait d'abord à la salle à manger. Dans un coin de la salle, une tribune était disposée pour des musiciens. A droite, s'ouvrait une cheminée monumentale de dix-huit pieds d'ouverture sur un tiers de hauteur. Les pans du manteau, en saillie, étaient soutenus par des pilastres cannelés. Un grand nombre de figures d'animaux grotesques, surchargés de fruits et d'insectes parfaitement sculptés, décoraient les chapiteaux. La partie supérieure de la cheminée représentait des fortifications. Autour de la galerie formant saillie s'élevaient plusieurs tours surmontées de créneaux. L'une d'elles, celle du milieu, simulait l'entrée. Reliées entre elles par des murailles, ces tours étaient percées d'un grand nombre d'ouvertures dans lesquelles paraissaient autant de petits personnages. Au-dessous des créneaux et à chacun des coins opposés de la cheminée, on voyait, d'un côté, Adam, de l'autre Ève, avant la chute. Assis sur un tronc, ils considéraient l'arbre du fruit défendu. Une tête, de la bouche de laquelle sortait une banderolle portant les paroles du Tentateur, se détachait dans le feuillage de l'arbre, devant lequel était Adam, tandis que, de l'autre côté, Ève écoutait le serpent, dont les anneaux s'enroulaient autour de l'arbre où il l'avait attirée. Adam et Ève étaient peints en couleur de chair, les deux arbres en vert, les fruits qu'ils portaient en rouge. Enfin, le bandeau inférieur du manteau de la cheminée était peint en bleu lapis. Sur le milieu s'élevait au-dessus d'un nuage une figure d'ange aux ailes déployées, ayant les bras écartés et supportant nn phylactère déroulé. De chaque côté, des gerbes de fleurs s'épanouissaient dans un vase.

La plupart des grandes pièces de l'hôtel avaient leur nom. Ainsi, indépendamment de la chapelle et de la grande salle où se donnaient les repas d'apparat, il y avait la chambre des Gallées,

celle des Évêques, celle des Mois de l'an, celle des Angelots ou du Trésor. Dans une grande galerie située au premier étage, et dont le plafond représentait la carène d'un navire renversé, on admirait aussi deux cheminées à sculptures. L'une d'elles était particulièrement remarquable par la scène qu'elle représentait. De simples paysans, montés sur des baudets, ayant pour rondaches des fonds de panier, et pour étriers des cordes, figuraient un tournoi. Des garçons de ferme et des porchers leur servaient de varlets et de hérauts d'armes. L'un d'eux portait un faisceau de bâtons, deux autres sonnaient du cornet à bouquin; l'un des champions avait le visage à moitié caché par une sorte de camail, et portait à son chapeau une plume de coq. C'était sans doute une satire des coutumes de l'ancienne chevalerie. L'esprit frondeur des sculpteurs du moyen âge se donnait partout carrière, et l'on sait que leurs plaisanteries n'épargnaient pas, dans les églises même, les objets les plus respectables.

De nombreuses allégories attiraient d'ailleurs l'attention dans la maison de Jacques Cœur. Autour d'un écusson à ses armes, entouré de fleurs, de fruits, d'oranges et de plumes aux couleurs variées, soutenant ou traversant des cœurs, on voyait, dans un vitrail, deux personnages : l'un vêtu de vert, portant un capuchon jaune, avait de très-grandes oreilles et sa bouche était fermée par un cadenas; il tenait de la main gauche une petite baguette d'or terminée par une tête d'animal, et portait la main droite à sa bouche, comme pour indiquer le cadenas qui la fermait; une banderolle, qui venait y aboutir, portait ces mots : En. bouche. close. neutre. mousche. L'autre personnage avait aussi de grandes oreilles d'âne et une sorte de camail. Derrière lui était une branche d'oranger avec deux oranges; il portait de la main droite une banderolle sur laquelle on lisait le mot Taire. Les mots : Dire. Faire. Taire étaient répétés en plus gros caractères au-dessus de la tête des deux personnages. Enfin, au bas du vitrail et de chaque côté de l'écusson armoirié, deux banderolles reproduisaient, chacune comme il suit, la célèbre devise : A. Vaillans. Euers. Riens. in. possible.

Une allégorie d'un tout autre caractère était sculptée dans le culot d'une nervure de la chambre du Trésor, située au troisième étage de la grosse tour de construction romaine, à laquelle on ne parvenait que par un escalier isolé. La porte de cette chambre était en fer et elle

se fermait en outre au moyen d'une serrure à secret très-compliquée. En face des croisées, qui ouvraient sur la place de Berry, était pratiquée une grande armoire dans laquelle a été cachée pendant fort longtemps la sculpture dont il s'agit. Trois personnages occupaient le premier plan : au milieu d'une forêt, un homme en costume de cour, la dague au côté, et dans lequel on croyait reconnaître Jacques Cœur lui-même, s'avançait mystérieusement vers une dame à demi-couchée sur des fleurs, vêtue avec une grande magnificence, et portant la main à sa tête pour en retirer une couronne. Il montrait du doigt une fontaine dans les eaux de laquelle se réflétait une tête également couronnée qu'on apercevait dans les branches d'un chêne. Cette tête regardait avec une attention extrême la scène qui se passait à quelques pas ; elle était comme entourée de deux banderolles qui semblaient attendre une inscription. A gauche du spectateur, un fou, tenant d'une main sa marotte, riait d'un air narquois, et s'efforçait de prendre, avec l'autre main, des mouches sur le tronc d'un pommier, au sommet duquel était perché un coucou.

Bien que l'hôtel de La Chaussée ne fût pas encore complétement terminé en 1450, cependant la plupart des pièces en étaient, à cette époque, meublées. Des tapisseries brodées, les unes aux armes et à la devise du roi, les autres aux armes et à la devise de Jacques Cœur, décoraient les principaux appartements. Une chambre était tendue d'un taffetas rouge brodé ; une autre, également en damas brodé, représentait l'histoire de Nabuchodonosor. L'hôtel contenait quinze ou seize lits, « dont il y en avoit de grans qui estoient beaux « et bons, » déposa plus tard un des serviteurs de Jacques Cœur. Dans une fête qu'il y donna, lorsque l'aîné de ses fils, fut nommé archevêque de Bourges, les invités admirèrent principalement une statuette de la Madeleine en or ou en argent doré. Des salières d'or à personnages, des hanaps dorés, des gobelets, des aiguières, des pots d'argent faisaient aussi partie du mobilier de l'hôtel. Cependant, Jacques Cœur transportait habituellement sa vaisselle avec lui, à l'exception de la vaisselle de table ordinaire. Peu confiant dans l'ordre et l'économie de sa femme, qui « despensoit et dissipoit tout « ce qu'elle avoit entre les mains, » il ne laissait à sa garde que le moins possible. Le linge était d'ailleurs beau, et sans doute abondant. Quant à la cuisine, « elle estoit si petitement garnie que quant « ledit Cuer venoit et qu'il faisoit des disgnées et des festes, on

« louait de la vesselle d'estain chiés ung potier, et empruntait-on « des paelles et autres choses ailleurs. »

Vers l'époque même où il donnait ses soins à la construction de l'hôtel de La Chaussée, Jacques Cœur faisait élever à ses frais, sur un terrain attenant à l'enceinte de la cathédrale de Bourges, une sacristie qui est encore aujourd'hui considérée comme une des parties les plus intéressantes de ce merveilleux monument. L'entrée de cette sacristie est remarquable par la richesse et l'élégance de l'architecture. La baie en est carrée et surmontée d'une ogive, appuyée de dais terminés en pinacle. Au-dessous des dais, sont des piédestaux qui, de même que la niche du tympan, renfermaient des figures. Au sommet de l'ogive, un ange, aux ailes déployées, tient un écusson. Un attique, d'un excellent effet, complète cette décoration. La porte, en bois, est d'un travail exquis. La sacristie est voûtée de deux croisées d'arêtes à nervures. Les armes de Jacques Cœur et de sa femme se voyaient partout, notamment à l'entrée et aux clefs des voûtes. Des verrières d'une grande richesse ajoutaient à l'effet. Parmi les personnages qu'elles représentaient, on voyait Jacques Cœur et sa femme. La fière devise : *A vaillans Cœurs riens inpossible*, y était aussi. Près du sommet de l'ogive se déroulait un phylactère sur lequel on lisait ces quatre vers écrits sur deux lignes :

Ci est l'escu ou Dieu le liz ācra (ancra)
L'Ange aporta l'ampole d'excellance
Et l'envoya au noble roy de Frâce
A saint Remy qui à Rainſ le sacra.

Un petit escalier à vis, fermé par une porte en fer et creusé dans un contre-fort près la porte d'entrée, conduisait à une salle servant de *librairie* ou bibliothèque au chapitre. Cette salle était éclairée par des fenêtres à meneaux à l'orient et à l'occident. On voyait dans les clefs de voûtes et dans les vitraux, indépendamment des armes de Jacques Cœur, celles de Jean Cœur, archevêque de Bourges, son fils, qui contribua sans doute aux frais de construction de la *librairie* du chapitre.

Quand la nouvelle sacristie fut terminée, Jacques Cœur demanda au chapitre l'emplacement de l'ancienne pour y élever une chapelle, et y disposer une sépulture pour lui et sa postérité. Naturellement, le chapitre de Bourges fit droit à cette demande, et il prit une déli-

bération à cet effet le lundi 14 juillet 1447. Aussitôt les travaux de la nouvelle chapelle commencèrent. Trois ans après ils étaient achevés, et pouvaient soutenir la comparaison avec ceux de la sacristie. On remarqua principalement la richesse des nervures de la voûte de la nouvelle chapelle. Ces nervures se réunissaient à une clef pendante, formée d'ogives et terminée par un cul-de-lampe, figurant un ange ; au sommet des ogives étaient des disques renfermant les attributs des Évangélistes. Dans quatre autres disques étaient des anges musiciens. Une fleur de lis et deux cœurs ornaient la partie supérieure de la croisée qui était divisée en quatre panneaux. Dans le panneau inférieur de la verrière, Jacques Cœur avait fait représenter saint Jacques, son patron, en costume de pèlerin, tenant de la main gauche un livre ouvert, et de la droite un bourdon.

En même temps qu'il achetait cette prodigieuse quantité de terres, de châteaux, de seigneuries, de mines, de maisons, et qu'il faisait construire à Bourges cette sacristie, magnifique annexe d'un des plus beaux monuments de l'architecture gothique, et la somptueuse demeure à laquelle les contemporains ne trouvaient rien à comparer en France, Jacques Cœur ne négligeait aucune occasion d'établir sa famille dans des postes importants, et d'ajouter à sa puissance personnelle celle que donnent des alliances considérables. Nicolas Cœur, son frère, était chanoine de la Sainte-Chapelle à Bourges ; déjà, en 1441, Jacques Cœur l'avait fait nommer évêque de Luçon. Jacques Cœur avait aussi une nièce et une sœur : la première, Perrette, fut mariée à Jean de Village, qu'il avait associé à son commerce, et qui était chargé de la direction de ses affaires à Marseille ; l'autre avait épousé Jean Bochetel, secrétaire du roi, dont quelques descendants ont été secrétaires d'État et ambassadeurs.

Jacques Cœur avait eu de Marie de Léodepart, sa femme, une fille et quatre fils. En 1447, il maria la première à Jaquelin Trousseau, fils d'Artheau Trousseau, vicomte de Bourges, seigneur de Marville et de Saint-Palais, à qui elle apporta en dot, dit son contrat de mariage, « pour tout droict de succession de père et mère, de « frère et de sœur, tant qu'il y aurait hoirs masles descendant de « masles, dix mille livres en monnaie courante [1]. » Deux des fils de Jacques Cœur, Henri et Jean, avaient embrassé les ordres sacrés.

[1] La livre du temps représente environ 40 fr. de la monnaie actuelle.

Henri devint doyen de l'église de Limoges, et, plus tard, chanoine en l'église métropolitaine de la Sainte-Chapelle de Bourges. Au mois d'août 1446, Jean fut nommé par le chapitre de Bourges archevêque de cette ville, en remplacement de Henri d'Avaugour qui, atteint de la lèpre, avait abdiqué pour se retirer au monastère de Noirlac, où il mourut quelques mois après. Jean Cœur n'avait alors que vingt-cinq ans. Cependant son élection, bien que fortement appuyée par Charles VII, ne fut pas approuvée immédiatement par le Saint-Siége. Plusieurs lettres furent écrites sans succès à Eugène IV pour le décider à confirmer cette nomination. Celui-ci temporisait, soit à cause de la jeunesse de Jean Cœur, soit peut-être dans l'espoir d'obtenir de meilleures conditions dans l'arrangement des affaires de l'Église. Une nouvelle lettre du chancelier de France, Guillaume Juvénal des Ursins, vint le supplier, au nom du roi, d'accorder l'investiture au fils de son argentier. On prévenait en même temps Eugène IV qu'il trouverait la France d'autant mieux disposée à son égard. Enfin, après quatre ans d'attente, toutes les difficultés furent levées. Le jeune archevêque de Bourges, en même temps métropolitain, patriarche et primat des Aquitaines, fit son entrée solennelle dans cette ville au mois de septembre 1450. Il n'avait pas plus de vingt-neuf ans. Rien ne donne mieux, sans doute, une idée du crédit dont jouissait alors Jacques Cœur. Ses principaux amis, parmi lesquels on remarquait Jean de Bar, conseiller du roi, les évêques d'Agde, de Carcassonne et de Nevers, et une foule de nobles chevaliers assistèrent à cette entrée, à l'occasion de laquelle Jacques Cœur donna dans son hôtel de La Chaussée, alors bien près d'être complétement terminé, une fête splendide. De ses deux autres fils, l'un, nommé Ravaut, mourut sans postérité, et n'a laissé d'autre trace de son passage que son nom ; l'autre, Geoffroy Cœur, était jeune encore à cette époque, et ne joua un rôle dans le monde que sous le règne suivant.

Tout réussissait, on le voit, au gré de l'heureux argentier de Charles VII. Dans l'espace de vingt années, il s'était élevé au faîte des honneurs et il avait fondé la fortune la plus considérable qu'un particulier ait peut-être jamais possédée en France. Il faisait, d'ailleurs, de cette fortune, soit qu'il obéît à son naturel, soit par calcul ou ostentation, un usage qui ne pouvait qu'ajouter au prestige de son nom. On a vu quelles sommes il avait dû dépenser pour faire con-

struire, indépendamment de son hôtel, la sacristie de la cathédrale de Bourges. Sa magnificence ne s'exerçait pas seulement dans sa ville natale. Paris et d'autres villes en ressentaient les heureux effets. « De son temps, dit un écrivain du XVIe siècle, Jacques Cœur, « de Bourges, marchand et depuis argentier de France, fonda le col- « lége des Bons-Enfants et la chapelle Saint-Clet, en la rue Saint- « Honoré. » En 1448, on frappa, à la monnaie de Bourges, les gros d'argent dont nous avons parlé et que le peuple appela *les gros de Jacques Cœur*. Ce qui ajoutait encore à l'influence que lui donnaient ses richesses, c'était la gêne relative de la plupart des hommes qui vivaient à la cour, de la famille royale, de la reine elle-même. En 1440, madame Aragonde de France empruntait à Jacques Cœur 80 livres parisis « pour avoir une robe ». Le 18 juillet 1443, Marie d'Anjou, femme de Charles VII, écrivait à un receveur des gabelles du Poitou de payer une somme de 343 livres 15 sols tournois, qu'elle avait empruntée du sieur Hélionnet Martin, son valet de chambre, « pour laquelle somme, ajoutait la reine de France, luy avons baillé « et gaigé nostre Bible, laquelle il nous a rendeüe, et nous en tenons « pour contente. » Trois ans après, la reine faisait elle-même une spéculation sur les vins du Poitou et délivrait à un de ses intendants une lettre de crédit de 930 livres sur le receveur général de la province, « pour charger, disait la lettre, une nostre nef de cinquante « tonneaux de vin, que nous avons fait acheter par nos serviteurs en « la ville de la Rochelle, et la mener en Flandre pour, par eschange « d'iceulx, avoir d'autres marchandises nécessaires pour nostre hô- « tel. » Enfin, au mois de mars 1448, le sieur Pierre Berart, au service de Marie d'Anjou, déclarait avoir reçu de Guillaume de Varye, l'un des associés de Jacques Cœur, « la somme de quatre cents escuz « sur la *perle* qui estoit à la royne, laquelle perle ledit Berart avoit « engagée, icelle somme promettant rendre en recevant ladite perle.» Des reçus nombreux établissent en outre que Jacques Cœur vendait, sur avance, aux plus grands seigneurs de la cour, au comte du Maine, à l'amiral de Bueil, à Dunois, à Gaspard Bureau, et à une foule d'autres, les armes, les harnais, les soieries, velours, et autres étoffes dont ils avaient besoin. Enfin, dit un document officiel contemporain, « Jacques Cuer qui, pour lors, estoit conseiller et argentier dudit « seigneur (le roi), et avoit grande autorité devers lui, fournissoit son « argenterie de toutes denrées.... » Le reçu suivant de la première

femme de Louis XI, de cette spirituelle Marguerite d'Écosse, célèbre par la délicatesse de son esprit et par le dégoût que lui donna de la vie une calomnie dont elle fut l'objet, prouve que Jacques Cœur avait un comptoir en Lorraine, et qu'il était le banquier de le cour.

« Nous, Marguerite, daulphine de Viennois, confessons avoir receu « de maistre Estienne Petit, secrétaire de monseigneur le Roy et « receveur général de ses finances de Languedoc et de Guyenne, « deux mille livres tournois, à nous données par mondit seigneur, et « à nous fait bailler par les mains de Jacques Cuer, son argentier, « Nous estant naguères à Nancy, en Lorraine, pour avoir des draps « de soye et martres pour faire robes pour nostre personne. Donné « soubz nostre scel et signé de nostre main, le 20e de juillet 1445. « MARGUERITE. »

D'après une autre pièce, Jacques Cœur avait remboursé à Pierre Brézé dix mille écus, reçus pour son compte du trésorier de Bretagne. Ainsi tous les grands mouvements de fonds, et la plupart des opérations de banque du temps, s'effectuaient sans doute par l'entremise du tout-puissant argentier.

Mais ce n'était rien de vendre à crédit aux courtisans et à leurs femmes; Jacques Cœur avait, comme on l'a vu, acheté d'immenses propriétés territoriales à des rejetons ruinés de familles jadis riches, à des personnages considérables encore par leur nom ou par leur position à la cour, et qui, tout en lui demandant ce service, ne pouvaient le voir tranquillement s'enrichir de leurs dépouilles. Au nombre de ces personnages se trouvaient le duc Philippe de Bourbon, qui lui avait vendu la terre seigneuriale de Saint-Gérand de Vaux, dans le Bourbonnais ; le maréchal de Culan, de qui il avait acheté les terres d'Yvel-le-Viel et de Meaulne, en Berry. Au mois de janvier 1442, Georges de la Trémouille avait acquis du marquis de Montferrat, au prix de 21,000 écus d'or, les châtellenies, terres et seigneuries de Coucy, et les châteaux, terres et seigneuries de Saint-Fargeau, de La Couldre, de Lavau en Puisaye, de Péreuse, dans le comté de Nivernais, et de la baronnie de Donzy. Georges de la Trémouille n'ayant pas rempli ses engagements, le marquis de Montferrat rentra en possession de tous ses biens et les vendit, au mois de février 1450, à Jacques Cœur, qui eut, en outre, l'imprudence d'accepter diverses obligations de la Trémouille, sur lequel il fit saisir bientôt après une somme de 2,000 écus.

Indépendamment des inimitiés que cette conduite devait lui attirer, Jacques Cœur s'en préparait d'aussi grandes en prêtant de l'argent à tous ceux qui recouraient à lui. Un document authentique fait connaître les noms d'une partie de ces débiteurs. Nous nous bornerons à en citer quelques-uns :

Le comte de Foix.	2,995 écus.
Les hoirs du feu seigneur de Biron.	96 écus.
Henri de Marle, maître des requêtes. . . .	36 écus.
Les hoirs de l'évêque de Maguelonne. . . .	288 écus.
La dame de Janqueuse.	60 livres.
Raoulin Conchinart, écuyer de cuisine. . . .	79 écus.
Guillaume de Rosninent, premier échanson. .	182 écus.
Le sire de Maupas, bailli du Berry.	139 écus.
Le bailli de Gévaudan.	227 écus.
Guérin de Limoges.	1,000 écus.
Jean de Bar, chevalier de Baugy.	244 livres.
Jean de Viliers.	812 livres.
Jacob de Litemont, peintre du roi.	209 livres.
Raoulin Regnaud, écuyer.	191 livres.
Jean de La Lande, écuyer.	24 livres.
Pierre de Louvain, chevalier.	120 livres.
Le sire de Montjean.	140 écus.
Joachim Girard, écuyer.	316 écus.
Jean Le Meingre, dit Boucicaut.	247 écus.
Michel de Cherber.	249 écus.
Le sire de Tournouelle.	569 écus.
Jean Guillard.	50 écus.
La fille de Philippe de Culan.	873 écus.
Dettes existant en Languedoc.	10,000 écus.
Jeanne de La Voisine, dame de Mortaigne. . .	43 écus.

Il était dû en outre, à Jacques Cœur :

Par Loys de Beauveau, « pour certain cramoisy fignet à luy vendu, » 220 ducats ;

Par Messire de Jauly, 82 écus et quart, une aulne de velours plein violet, et deux aulnes de satin fignet ;

Par Xaincoins, trésorier des finances, 200 sols tournois ;

Par noble et puissant seigneur Jehan de Bueil, amiral de France, 800 écus d'or, pour vente de certaines brigandines ; par le même, en deux autres reçus, 341 écus d'or ;

Par Jean Delalande, écuyer, 36 écus d'or ;

Par un sieur Despeaulx, 99 écus d'or;

Par Michel de Beauvillier, seigneur de La Ferté, 38 écus d'or;

Par Raoulin Regnault, 56 écus et demi;

Par Regnault du Fresnay, bailly de Sens, 259 livres;

Par Amaury de Fontenay, 36 écus d'or;

Par Jean Garingié, dit Boucicaut, 248 écus et demi;

Par le sieur de Fontenille, suivant l'ordre ci-après : « Messire le « Contrôleur, je vous prie que me veuillez envoyer VIII aulnes de ve- « Joux noir, et je vous les paieray; »

Par Gaspard Bureau, 100 livres tournois reçues comptant;

Par Messire Adam de Cambray, premier président, pour prêt à lui fait, 10 écus;

Par Gilles le Bouvier, dit Berry, héraut d'armes du roi, 19 écus;

Par Jean de Verdun, dit Salins, héraut d'armes, 16 écus; etc. etc.

Comment la faveur de Jacques Cœur aurait-elle résisté à la reconnaissance de cette foule de courtisans qu'il avait assistés de son argent? Comment ne comprit-il pas qu'un moment viendrait où tous ses débiteurs seraient les premiers, suivant l'usage ordinaire, à se tourner contre lui, et deviendraient autant d'accusateurs? Une circonstance éclatante devait, au surplus, marquer encore et couronner, en quelque sorte, la carrière du riche argentier. Depuis près d'un siècle, la France se débattait, avec des chances diverses, contre les armes anglaises. A partir du traité d'Arras, et grâce à la coopération du duc de Bourgogne, Charles VII avait peu à peu resserré le cercle de l'invasion; un certain nombre de villes avaient été reprises, notamment dans la Normandie; mais l'ennemi était encore maître de Rouen, de Bordeaux. Plus elle s'éloignait des jours où sa nationalité même avait été si grandement menacée, plus la France supportait avec impatience la domination étrangère. Le sentiment public, de jour en jour plus prononcé, poussait donc le gouvernement à faire un dernier effort pour chasser les Anglais du territoire, en commençant par la Normandie, à cause de sa proximité de la capitale. Mais c'était là une entreprise coûteuse, à cause des nouvelles troupes qu'il faudrait rassembler, la milice ordinaire étant insuffisante, et le trésor étant épuisé. Un seul homme en France pouvait faciliter cette patriotique entreprise, c'était Jacques Cœur; Charles VII eut recours à lui.

Un historien contemporain rapporte les nobles paroles par lesquelles Jacques Cœur aurait répondu à cette demande : « Sire, aurait-

« il dit, sous ombre de vous, je cognois que j'ai de grands biens, profits « et honneurs, et même dans le pays des infidèles ; car, pour vostre « honneur, le Soudan a donné sauf-conduit à mes galées et facteurs « estant sur la marine de pouvoir aller seurement et retourner dans « ses pays quérir et lever des marchandises, en payant trivage assez « compétent, par quoy j'y trouve de grands profits. Sire, ce que j'ay « est vostre. »

Jacques Cœur prêta au roi deux cents mille écus, et bientôt la campagne commença. La conquête de la Normandie en fut la conséquence. Un chroniqueur fait remarquer que, « durant cette conqueste, « tous les gens d'armes du roy de France et ceux qui estoient à son « service, furent payés de leurs gages de mois en mois. » Au bout d'un an, les Anglais successivement refoulés jusqu'au littoral, furent vaincus sur tous les points. Charles VII, *la salade en tête, le pavois à la main,* dirigea lui-même le siége de plusieurs villes. Jacques Cœur l'accompagnait partout. La capitulation de Rouen, qui eut lieu dans les premiers jours du mois de novembre 1449, fut marquée par des réjouissances générales. Charles VII fit son entrée solennelle dans cette ville le 10 novembre.

Les détails de cette cérémonie qui fut suivie, peu de temps après, de la conquête de toute la Normandie, charmèrent les imaginations. Un poëte historien les reproduisit ensuite dans ses rimes qui devinrent populaires. Voici comment il raconta l'entrée de Rouen, du moins en ce qui concerne la place qu'y occupa Jacques Cœur :

« Ledit Dunois estoit monté
« Sur ung cheval plaisant à l'euil,
« Enharnaché, bien appointé
« Et couvert de velours vermeil.....

« Après li le suyvoient de court
« Brézé, Jacques Cueur, largentier,
« Avec le sire de Gaucourt,
« Tenant les rencs de leur quartier.
« Ces trois estoient vestus de mesmes
« De jacquettes et paravant,
« Comme Dunois et en tout mesmes,
« Sans différence aucunement.....

« Et pour loyaument conseiller
« Lentretènement et police,

« Y avoit Trainel chancelier
« Et autres grant gens de justice ;
« Valpergue, le seigneur Gaucourt,
« Sire Jacques Cueur largentier,
« Et autres gens suivans la court,
« Faisans debvoir en leur quartier ;
« Mesmement ledit Jacques Cueur,
« Touchant largent et les finances,
« Et qui y travaillait de cueur,
« Faisant extrême diligence..... »

Ainsi, à cette époque de sa vie, les richesses de Jacques Cœur étaient prodigieuses et s'accroissaient tous les jours. Les faveurs que Charles VII lui avait accordées, lui livraient, en quelque sorte, le monopole de tout le grand commerce de la France. Il était l'intermédiaire indispensable de quiconque avait de l'argent à toucher dans quelque ville que ce fût du royaume ou de l'étranger. A peine âgé de cinquante ans, son activité et les ressources qu'il possédait déjà, devaient nécessairement en quelques années augmenter encore sa fortune dans des proportions fabuleuses. En même temps, tous les honneurs s'accumulaient sur sa personne. Il était successivement devenu maître des monnaies, argentier, conseiller du roi, commissaire annuel aux états du Languedoc, trois fois ambassadeur. Un de ses frères était évêque, et son fils avait été appelé, à l'âge de vingt-cinq ans, au premier poste ecclésiastique de la France. Enfin, les populations venaient de donner son nom à une monnaie nouvelle qu'il avait fait frapper dans sa ville natale.

Cependant, de sourdes rumeurs circulaient depuis longtemps contre lui. D'après les uns, d'aussi grandes richesses que les siennes ne pouvaient avoir été acquises honnêtement en si peu de temps, et ils rappelaient, sans doute, la condamnation qui avait frappé Jacques Cœur, en 1427, au sujet de la fabrication de monnaies faibles de titre. D'autres faisaient probablement vibrer une corde plus sensible encore, en rappelant les Médicis qu'il semblait, d'ailleurs, avoir, sous certains rapports, pris pour modèles, et en lui attribuant les mêmes desseins, la même ambition. Le prêt de deux cent mille écus qu'il avait fait au roi pour lui donner les moyens de chasser les Anglais de la Normandie, dut ajouter un nouvel élément à toutes ces causes de défaveur, en mettant Charles VII lui-même dans sa dépendance, et en fixant l'esprit de ce prince sur le parti qu'il pour-

rait tirer, pour le bien du royaume, des richesses de son argentier.

Une circonstance imprévue, et qui ne paraissait pas de nature à exercer la moindre action sur la destinée de Jacques Cœur, vint fournir le prétexte impatiemment attendu, sans nul doute, par tant de gens. Agnès Sorel était morte presque subitement. Environ un an après, des bruits d'empoisonnement circulèrent ; plus tard, une accusation formelle ayant désigné Jacques Cœur comme l'auteur de cette mort, Charles VII le fit arrêter à Taillebourg, le 31 juillet 1451. En même temps, il se saisit de ses biens sur lesquels il préleva tout d'abord 100,000 écus, et ordonna qu'on lui fît son procès.

PIERRE CLÉMENT.

(*La suite au prochain numéro.*)

UN *POST-SCRIPTUM*

ET UNE PRÉFACE.

La querelle des classiques est assoupie : du moment que, d'un côté, on ne met plus d'insistance, il n'y a pas de raison pour que, de l'autre, nous nous montrions plus obstiné. D'ailleurs il est bon que les questions se reposent ; car lorsqu'on discute trop longtemps, le public, qui ne comprend pas toujours très-bien, finit par ne plus rien comprendre.

Il en sera de cette controverse comme de toutes celles où l'on s'échauffe, et qui amusent pendant quelque temps les oisifs ; le mal et le bien produiront leurs fruits : les imaginations inexpérimentées, atteintes sur un point vulnérable, ne guériront pas de sitôt ; mais en même temps on aura forcé les hommes compétents à s'expliquer d'une manière catégorique, et les bons livres ne sont jamais inutiles. D'ailleurs, l'Eglise montre encore une fois ici l'avantage qu'elle a sur toutes les institutions humaines. Dans un temps qui ne veut entendre parler que d'idées nouvelles et d'hommes nouveaux, l'Eglise est la seule partie du domaine de l'intelligence où les vieillards soient respectés comme juges et comme guides. De même que dans la grande controverse qui, sous la Restauration, passionna tous les jeunes esprits du clergé, l'expérience et la modération ont parlé par la bouche de nos plus illustres évêques, et c'est devant cette autorité vénérable que le zèle le plus compromis a reculé. Lorsque je vois des hommes religieux faire fausse route, mon premier mouvement est de trembler, mais le second est de prendre confiance dans le bon sens de l'Eglise. Ce bon sens merveilleux n'a cessé d'être pour moi l'un des plus grands attraits et des preuves les plus sûres de la religion : en voyant cette rectitude triompher dans des âmes qui hantent en même temps les régions du supernaturalisme, il m'a semblé que la vérité seule pouvait fournir et amalgamer ces contrastes ; c'est ce qui nous fait défendre la religion avec autant d'ardeur sur le terrain de la raison que sur celui de la foi.

Je n'ajouterais pas un mot sur ce sujet si, la veille même de la cessation des hostilités, *l'Univers* n'eût jugé à propos d'entretenir ses lecteurs du travail que j'ai publié, en 1844, sur *l'Enseignement des langues anciennes*. Déjà, dans sa lettre à ce journal, notre ami M. l'abbé de Cazalès avait obligeamment exprimé l'opinion que, pour l'éclaircissement de la nouvelle controverse, on pourrait tirer

quelque profit de cet essai d'ancienne date. Plus tard, M. l'abbé de Valroger a bien voulu donner un extrait de mon plan d'études, dans la brochure qu'il a publiée au nom du Comité de l'enseignement libre ; et c'est ainsi que des recherches, qui paraissaient n'avoir produit aucune sensation lorsqu'elles virent le jour, obtiennent un honneur que j'appellerais volontiers posthume, tant paraissait profond l'oubli dans lequel ma brochure était tombée.

Il n'y a rien qui règle mieux l'amour-propre que de se relire à huit ans d'intervalle, et si le silence des autres ne me faisait une loi de m'abstenir, je pourrais mieux que personne peut-être entreprendre la critique d'un travail que j'avais moi-même à peu près oublié sous quelques rapports. Les instituteurs chrétiens qui voudront bien s'en occuper, devront prendre ce court volume avec le sentiment de défiance qu'inspirent tous les livres qui prétendent à de grandes réformes sur les points où s'est usée l'expérience des générations antérieures. Je ne me jetais pas, comme d'autres l'ont fait, dans tout le hasard des innovations : je n'étais pas disposé à condamner sans miséricorde trois siècles, qui, après mûr examen, ne sont pas trois, mais quinze ou seize siècles ; ce n'était pas une révolution que je demandais, mais des améliorations. Frappé du péril des temps actuels, je m'efforçais d'avertir l'Université, qui ne m'avait pas encore écarté de ses rangs, et j'aurais voulu dès lors mettre sous la protection de l'Église les lettres classiques repoussées par la passion matérialiste et mercantile de notre époque. Et cependant, cet écrit n'échappe pas à l'inconvénient des théories. Si je traitais aujourd'hui les mêmes questions, je m'arrêterais dans la voie des innovations en deçà de la limite que je marquais alors, et je mettrais à profit l'expérience que j'ai gagnée depuis cette époque.

Forcé par la convenance et la nécessité, je n'indiquerai ici que deux points où je diffère positivement de moi-même. Quand on veut faire une éducation vraiment littéraire et rendre des chrétiens capables de défendre la religion sur le terrain des sciences historiques, on ne saurait mettre trop sérieusement et trop tôt les enfants à l'abri de l'envahissement du mauvais latin. C'est une idée fausse, comme tant d'autres, qu'on a préconisées à notre époque, que de distinguer absolument dans la pratique l'enseignement grammatical de l'enseignement littéraire. On enseigne la grammaire jusqu'au dernier jour de la rhétorique ; et l'on doit commencer à inculquer le sentiment du beau dès les premiers pas qui se font dans la connaissance des textes classiques. Vous dites que c'est un devoir de préserver des natures tendres et susceptibles d'impressions vives de toute influence contraire à la pureté et à la religion ; je réponds qu'il n'y a pas un moindre intérêt, dans un autre sens, à ne laisser arriver aux enfants que des textes purs, sous le rapport de la langue, si l'on veut éviter d'en faire de petits barbares, comme tous ceux qui poussent si communément dans la génération nouvelle. C'est pourquoi l'on doit réserver pendant longtemps à la langue maternelle, si riche en chefs-d'œuvre de ce genre, tout ce qui tient à la religion : instruction, histoire, récits, modèle d'éloquence ; et quant aux langues an-

ciennes, y faire, dès le commencement des études libérales, voyager franchement les esprits, en leur apprenant à sentir que c'est un monde tout différent du nôtre qu'ils abordent, et où ils ne trouveront d'analogue à ce qui constitue le milieu dans lequel nous vivons, que le fond commun de la nature humaine.

Ce point de vue diffère, à certains égards, de ce que j'ai dit dans mon livre, et c'est pourquoi j'ai jugé nécessaire l'éclaircissement que je viens de donner.

D'un autre côté, je regrette amèrement d'avoir traité de *soporifiques* le *de Amicitia* et le *de Senectute* de Cicéron : j'aurais dû être prémuni, contre un jugement de ce genre, par l'expérience des instituteurs qui n'ont jamais cessé de recourir à ces ouvrages. Pour m'exprimer en toute sincérité, j'en parlais comme les hommes qui ne veulent plus de certains mets, parce qu'on leur en a trop fait manger au collége. C'est le tort des maîtres, sans doute, d'introduire de but en blanc, et sans explications préliminaires, des écrits de ce genre; il serait bon que les professeurs sussent eux-mêmes que le *Traité de l'amitié* n'est, au fond, que l'art de se faire de bonnes relations politiques; et quant au *Traité de la vieillesse*, les détails et les considérations qui en font le charme, touchent plus les hommes sur le retour, que les enfants pour lesquels la vieillesse est un lointain pays, où il leur semble qu'ils n'arriveront jamais. Mais ces deux écrits, les plus soignés qu'ait produits un écrivain, le seul peut être dont l'expression n'ait jamais manqué de propriété, offrent un modèle si achevé de l'art de s'exprimer avec clarté, sobriété, élégance et modération, que je ne saurais faire une pénitence trop publique du mal que j'en ai dit. Et d'où vient, me dira-t-on, la différence de votre jugement d'aujourd'hui d'avec celui que vous exprimiez en 1844? Poussons la franchise jusqu'au bout; je n'avais, depuis plus de trente ans, jeté qu'un regard distrait sur ces deux traités qui ne m'attiraient pas par le sujet; je les ai relus et étudiés, non pour mon avantage particulier, mais dans un intérêt plus cher que ce qui me concerne personnellement, et j'ai reconnu que j'avais eu tort de ne pas m'en rapporter à la vieille admiration qui n'a cessé d'entourer ces chefs-d'œuvre.

Il y aurait sans doute bien d'autres idées hasardées à relever dans l'essai sur l'*Enseignement des langues anciennes;* cependant je me plais à croire qu'expérience faite, la direction de cet écrit était juste, et que les idées n'en étaient pas dépourvues de prévoyance. Aujourd'hui, quoique plus en défiance que jamais contre les théories qui n'ont pas été sanctionnées par l'usage, je persiste à croire qu'il y a énormément à faire pour approprier à notre temps et à la constitution actuelle de la société les traditions si respectables du système d'éducation suivi depuis trois siècles. Des hommes religieux veulent bouleverser ce système ; et, dès 1844, je proposais de lui donner une nouvelle vie : on prétend chasser des écoles religieuses les lettres humaines, et ces lettres, que les écoles de l'Etat traitent en vaincues et en captives, n'ont plus d'asile assuré que dans les chaires qui s'élèvent à l'abri d'une demi-liberté d'enseignement. Le problème est donc aussi grave que difficile à résoudre ; ce qui semblerait le plus

naturel, ce serait d'établir des conférences pacifiques, à l'abri du tumulte de la presse, entre les hommes qui se préoccupent au plus haut degré de la grande science de l'éducation : mais ce pays si sociable, à ce qu'il semble, est celui où, par le fait, les hommes ont le moins de rapports entre eux.

Quoi qu'il en soit, il est probable que de longtemps je n'aurai à reparler d'une querelle, dont le sujet m'a trop profondément affligé pour que j'aie pu toujours rester, dans les termes, aussi modéré que j'aurais voulu l'être. Le plus sûr entre chrétiens, c'est de se demander pardon les uns aux autres, et pour mon compte je le fais dans toute la sincérité de mon âme. En règle générale, l'admiration me plaît beaucoup plus que la critique, et c'est pourquoi j'aurais été heureux, au lieu de me traîner sur des vieilleries, d'appeler avec le détail convenable, l'attention de nos lecteurs sur les belles peintures de l'église Notre-Dame-de-Lorette que M. A. Périn vient de livrer au public. M. Périn, par une amitié d'un autre genre que celle dont parle Cicéron, s'est tellement identifié aux épreuves et à la gloire de Victor Orsel, qu'on a peine à se faire de lui une idée distincte, et c'est un tort. S'il ne diffère en rien de son ami par la conviction qui les ont conduits tous deux dans les voies de la peinture religieuse, s'il a montré comme lui une persévérance inébranlable, une conscience à toute épreuve, il n'en a pas moins, comme peintre, son cachet personnel et son originalité propre.

Je signale ici un double phénomène, qui me remplit d'étonnement et d'admiration. On n'a jamais vu jusqu'ici deux hommes marcher, dans la pratique de l'art, aussi unis que les frères Siamois, et aboutir, en fin de compte, à des productions qui ne se ressemblent que par l'identité du but qu'elles se proposent ; on ne verra peut-être pas une seconde fois traiter, comme l'ont fait ces deux peintres, en vrais trapistes, la facilité, la fantaisie, l'inspiration, le hasard de la peinture, et produire un résultat qui agit sur le spectateur, sans qu'il s'en rende compte, et sans qu'il s'aperçoive de ces pénibles efforts, un résultat qui le subjugue et qui le charme, comme la musique, c'est-à-dire comme le plus vague et le plus puissant de tous les arts.

J'y reviendrai.

CH. LENORMANT.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.

Mgr LE CARDINAL WISEMAN

NOTICE SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

ET EXPOSITION CRITIQUE DE SA THÉORIE DE CONCORDANCE DE LA RELIGION ET DE LA SCIENCE

APERÇU D'UNE NOUVELLE THÉORIE DE CONCORDANCE

En livrant cette Étude au public, notre but n'est pas seulement d'appeler l'attention des catholiques instruits sur les travaux de concordance que Mgr Wiseman a publiés sous le titre de *Discours sur les rapports de la science et de la religion révélée.* Nous reconnaissons même volontiers que ces travaux étant généralement connus et appréciés, il ne serait nullement nécessaire de les signaler de nouveau à la juste reconnaissance de tous les hommes religieux ; mais il nous a semblé qu'à côté de ces savants discours, il restait encore quelque chose à faire. Non pas que nous fassions un reproche à l'illustre prélat d'avoir restreint son plan aux sciences purement positives ; chacun conçoit à sa manière, et d'après la nature de son esprit et de ses recherches, ce qu'il lui convient de faire dans l'intérêt de la religion chrétienne. L'apologie de cette religion embrasse, en effet, un si vaste horizon, qu'on est bien obligé de rétrécir son sujet pour le mettre à la portée de ses propres réflexions. Mais nous croyons sincèrement que le beau livre de l'éminent cardinal ne produirait pas tous ses fruits, si on ne suppléait à son insuffisance, en montrant par une théorie de concordance plus philosophique destinée à le compléter, que le Christianisme n'est pas seulement d'accord avec les sciences positives, mais encore avec la reine et la maîtresse de toutes les sciences, avec la philosophie ; car, sans cela, les conclu-

sions de Mgr Wiseman pourraient rester la plupart du temps sans résultat, surtout aux yeux de ceux qui reprochent à la religion d'être en contradiction avec la raison humaine.

Il n'est pas en effet suffisant, selon nous, de prouver qu'elle peut vivre en bonne intelligence avec la poésie, comme l'a fait M. de Chateaubriand, ou avec les sciences positives, comme l'a fait Mgr Wiseman ; il faut encore démontrer qu'elle est en parfaite harmonie avec la philosophie en général ; car ce n'est qu'à cette triple condition qu'elle pourra obtenir l'adhésion des intelligences les plus récalcitrantes, qui seraient bien difficiles si elles ne se rendaient pas à la religion ainsi entourée du magnifique cortége de toutes les sciences humaines.

Un pareil travail, venant ajouter la série des preuves philosophiques aux belles preuves tirées de la poésie par l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, et de la science par le savant archevêque de Westminster, pourrait donc être fort utile ; mais on comprendra sans peine qu'il ne saurait faire l'objet d'une Étude de quelques pages. Nous demandons, en conséquence, à ceux de nos lecteurs que ce sujet pourrait intéresser, la permission de les renvoyer à un ouvrage de concordance religieuse et philosophique que nous avons publié il y a quelques années [1], et que nous prendrons la liberté de citer quelquefois dans le cours de cet article.

I

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE SUR MGR LE CARDINAL WISEMAN.

Avant de commencer l'examen de la théorie de concordance de Mgr le cardinal Wiseman, nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur sa vie et ses ouvrages, afin de rendre notre Étude aussi complète et aussi instructive que possible.

Mgr le cardinal Nicolas Wiseman est né vers le commencement de ce siècle à Séville, en Espagne, d'une famille irlandaise ; son père y exerçait la profession de banquier ou de négociant.

M. Wiseman a rempli plusieurs fonctions très-importantes. Il a présidé le collége catholique de Sainte-Marie, à Oscott, et il a été

[1] *Essais sur l'Être divin et Recherches scientifiques des lois universelles.* Paris, 1845.

coadjuteur du district central métropolitain durant la vie du docteur Walsh, avec le titre d'évêque *in partibus* de Mélipotamos. Docteur en théologie, membre correspondant de la Société asiatique et professeur de l'Université de Rome, il a, pendant plusieurs années, dirigé, en qualité de recteur, le collége anglais établi dans la capitale du monde chrétien. C'est là qu'il a donné pour la première fois, sous forme de leçons à ses élèves, ses *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée* [1], qui ont fait sa réputation d'apologiste, et qui, au mois de mars 1835, ont fait l'objet d'un nouveau cours devant un auditoire de doctes personnages réunis pour l'entendre dans les salons du cardinal Weld.

Un an après, il faisait dans l'église de Sainte-Marie de Moorfields, au milieu d'une nombreuse affluence de catholiques et de protestants, ses *Conférences sur les doctrines et les pratiques les plus importantes de l'Église catholique.* Elles eurent un véritable retentissement dans le monde religieux, et elles ont été traduites par M. A. Nettement. On trouve dans ce livre, très-estimé de ceux qui s'occupent de ces matières, une exposition lumineuse de la croyance romaine, envisagée dans ceux de ses dogmes et de ses usages qui ont été plus particulièrement en butte aux attaques et aux sarcasmes de l'Église anglicane.

Mgr Wiseman a exposé et critiqué, quelques années après, en 1839, sous le titre de *Controverse puséiste* [2], les doctrines de cette école célèbre qui a si vivement ému l'épiscopat anglican et a trouvé de fervents sectateurs dans le Parlement et jusque dans les conseils de la couronne. Mgr Wiseman s'est attaché, dans sa *controverse*, à faire ressortir la singulière inconséquence de l'École d'Oxford qui, tout en blâmant sévèrement la Haute-Église d'avoir, depuis un siècle surtout, souffert l'altération profonde du principe de son autorité prétendue apostolique, et d'avoir laissé tomber en désuétude les cérémonies et les pratiques primitives, s'obstine néanmoins à se tenir éloignée, pour des différences de croyance qui tiennent de la subtilité, de l'Église romaine dont l'autorité repose, sans aucun doute, sur des bases plus respectables, et qui a le mieux conservé, de

[1] Traduits par M. de Genoude. 2 vol. in-8° Paris, 1841.

[2] Cet ouvrage avait d'abord paru sous forme d'articles anonymes dans la *Revue* de Dublin ; il a été traduit en français, et publié en entier dans les démonstrations évangéliques de M. l'abbé Migne, t. XVIII. Paris, 1848.

l'aveu même des puséistes, le Christianisme dans sa pureté première.

Plus tard, en 1850, est venue l'affaire de l'établissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, dans laquelle Mgr le cardinal Wiseman a joué le principal rôle, soit comme délégué de ses coreligionnaires auprès du Saint-Siége, soit comme prince de l'Église, soit surtout comme titulaire d'un des siéges épiscopaux les plus importants établis par la bulle du souverain pontife, celui de Westminster. On sait la grande agitation que cet événement a produit en Angleterre. Le fanatisme anglican, ranimant toutes les vieilles passions religieuses assoupies depuis le bill d'émancipation, a poussé de telles clameurs que les masses populaires sont bientôt entrées en fermentation, et ont organisé, sous forme de processions grotesques, les plus grossiers charivaris contre le nouvel archevêque de Westminster; tandis que, de son côté, lord John Russell, premier ministre de la gracieuse souveraine de la Haute-Église, remuait le Parlement, et, après les plus orageuses discussions, lui faisait voter un bill insignifiant contre les empiétements du papisme, parce qu'il avait plu au Saint-Siége de transformer en titres épiscopaux les titres de huit vicaires apostoliques, sans rien changer d'ailleurs à leurs pouvoirs et à leurs prérogatives d'évêques.

C'est à cette occasion que Mgr Wiseman a publié son *Appel à la raison et aux bons sentiments du peuple anglais,* pour répondre aux attaques dont le pape et lui avaient été l'objet. Nous n'avons pas à nous occuper ici de cette polémique qui a défrayé pendant une année entière tous les journaux de l'Europe, et a mis plusieurs fois en péril l'existence même du cabinet de Saint-James. Qu'il nous suffise de dire que, dans cette publication, Mgr Wiseman a invoqué à son profit et à celui de sa communion, les principes de liberté de conscience qui semblaient avoir prévalu en Angleterre depuis l'acte d'émancipation et sont destinés à prévaloir, c'est notre ferme espoir, dans toutes les autres parties du monde où ils pourraient être encore contestés.

Parmi les nombreuses publications de Mgr Wiseman, nous citerons encore ses *Conférences sur les cérémonies de la Semaine sainte à Rome,* où l'on trouve des détails fort curieux sur la formation, l'origine et l'antiquité de ces cérémonies, et l'influence qu'elles exercent et ont toujours exercé sur les mœurs des peuples chrétiens. Elles ont été traduites de l'anglais par M. de Valette.

II

EN QUOI LA THÉORIE DE CONCORDANCE DE MGR WISEMAN EST INCOMPLÈTE.

Mgr Wiseman croit à l'accord de la philosophie et de la religion dont nous parlions en commençant, et il est persuadé que le christianisme est un élément tellement essentiel du vaste et sublime système de l'univers, que, sans lui, ce système serait défectueux et même contradictoire, s'il était possible de supposer que celui qui en a été l'ordonnateur suprême eût manqué d'intelligence au point de créer l'homme sans lui donner une loi religieuse et morale et sans la mettre en harmonie avec le restant de ses œuvres. « S'il « nous était donné de contempler les œuvres de Dieu dans le monde « visible et dans le monde moral, non comme nous les voyons main- « tenant par lambeaux et par fragments, mais combinées ensemble « dans le grand plan de l'harmonie universelle ; si notre esprit « pouvait pénétrer dans chaque partie, en voir les rapports géné- « raux, les relations particulières et l'appropriation, il ne peut y « avoir de doute que la religion établie par le Créateur ne parût en- « trer comme complément nécessaire dans le plan général et s'y « adapter tellement que tout serait désorganisé et détruit, si, par « quelque moyen, on pouvait l'en retirer. Démontrer ainsi l'action re- « ligieuse pénétrant dans les parties les plus intimes de l'économie « de la nature serait, sans aucun doute, le témoignage de l'ordre le « plus élevé que l'on pourrait donner de la vérité de cette même « religion [1]. »

Telle est la démonstration que Mgr Wiseman a *commencée*. Nous disons *commencée*, car elle suppose d'autres connaissances que celles qu'il possède à un degré si éminent. Ce qui fait à certains égards défaut à ce savant, c'est cet esprit de synthèse philosophique qui supplée à l'insuffisance des preuves purement scientifiques par d'autres preuves tirées de la philosophie et ayant pour objet, non pas de faire comprendre ce qu'il y a d'incompréhensible dans l'ordre surnaturel, mais d'en donner cependant une raison suffisante pour qu'on puisse y ajouter foi sans que notre propre dignité en souffre la moindre humiliation.

Que sert, en effet, de démontrer que la religion est tout à fait

[1] *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, t. Ier, p. 1 et 2.

en harmonie avec la géologie et les autres sciences positives, si on ne prouve en même temps qu'elle est complétement d'accord avec la science par excellence, la philosophie? Ce qui éloigne, en effet, le plus d'esprits de la religion, c'est qu'ils se persuadent qu'elle est en contradiction avec la raison humaine. Comment n'en serait-il pas ainsi quand il y a si peu d'apologistes en mesure de répondre aux objections nouvelles résultant de l'état avancé de la civilisation qui, en fait de preuves, a rendu les esprits plus difficiles, surtout depuis que Descartes a donné un développement extraordinaire au besoin plus ou moins inhérent à la nature humaine de tout soumettre à l'examen, même les vérités que la conscience a, de tout temps, considérées comme évidentes *à priori?*

Cependant on ne demanderait pas mieux que de croire. Mais on désirerait avoir auparavant quelques éclaircissements. Je sais que l'on peut faire à toutes les objections la réponse la plus satisfaisante. Aussi je ne doute pas de la libre adhésion de tous les hommes sensés, surtout si on s'étudiait à leur faire comprendre que, même l'ordre surnaturel présente aux méditations de l'observateur attentif un aliment philosophique des plus sublimes et des vues ontologiques de nature à faire accepter ce qu'il y a de plus profond dans cet ordre par tous les hommes de bonne foi, qui seraient charmés de pouvoir croire, mais qui se sentiraient humiliés de n'avoir pas le droit d'examiner si leur foi est raisonnable, *rationabile obsequium.* Par exemple, il est incontestable que la notion populaire, bien que parfaitement juste et convenable, de la Trinité chrétienne n'offre à l'esprit du savant aucune lumière propre à nourrir son intelligence cultivée. Or, n'y aurait-il pas dans l'étude de l'ontologie une conception des attributs divins qui, tout en nous dévoilant l'unité profonde de la substance de Dieu, nous révélerait en même temps sa triple manière d'être, véritable prototype des trois éléments ou modes constitutifs de toutes les existences : la *Substance,* la *Forme* ou mode de la substance, et la *Force* qui la meut ou la fait agir, participant toutes les trois aux propriétés et aux attributs l'une de l'autre, à cause de leur inséparable unité [1]?

[1] La *Substance*, la *Forme* ou manière d'être, et la *Force*, c'est, dans l'ordre théologique et incompréhensible, le *Père*, le *Verbe* et l'*Esprit*, participant également tous les trois aux propriétés et aux attributs l'un de l'autre à cause de leur inséparable unité. Nous ne pouvons que faire entrevoir ici tout ce qu'il y a d'éminemment pro-

Nous croyons en toute sincérité, — et ceci, nous le répétons, n'est pas un reproche, — que Mgr Wiseman aurait pu embrasser un plus vaste sujet et prouver facilement la possibilité de cet accord divin entre la raison humaine et la partie ontologique des mystères, la partie théologique étant au-dessus de la portée de l'homme. Il ne l'a pas fait : cela ne doit étonner personne. Car, qui oserait se flatter d'avoir les ailes assez fortes pour monter à cette hauteur d'où l'on doit apercevoir la religion et la philosophie se fondant dans l'admirable unité du système de l'univers ? Et il semble qu'il ait compris lui-même, avec une modestie qui l'honore, que cet essor audacieux de la pensée était au-dessus de ses forces, quand il a dit : « Démontrer l'action « religieuse pénétrant dans les parties les plus intimes de l'économie « de la nature serait sans aucun doute le témoignage de l'ordre le « plus élevé que l'on pourrait donner de la vérité de cette même « religion. Mais voici la grande différence entre l'opération de la « nature et celle de l'homme : elle façonne et modèle toutes les « parties de son ouvrage dans un même temps, tandis que l'homme « ne peut s'appliquer qu'à l'élaboration d'une seule partie à la « fois [1]. » Mgr Wiseman n'a, en effet, soumis à l'élaboration de sa pensée qu'une partie de la science religieuse, et il n'a pas saisi l'harmonieux ensemble des preuves philosophiques et scientifiques qui en feraient un tout inattaquable, si, au lieu de les isoler, on les présentait ensemble et en faisceau.

M. Wiseman a tous les défauts des qualités de la nation à laquelle il appartient : il est positif comme les Anglais, ses compatriotes. Il tourne et retourne en tout sens, dissèque et analyse admirablement tout ce qu'il examine ; mais il ne prend guère son vol plus haut, et il manque un peu de ces vues d'ensemble qui distinguent surtout l'esprit français. Voilà pourquoi il n'est pas entré dans son plan de montrer

fond dans la conception chrétienne de la divinité. Nous renvoyons ceux qui voudraient approfondir ce sujet et avoir une compréhension plus parfaite de ce qu'ils ne pourraient saisir en ce moment à nos *Essais sur l'Être divin.* Nous profitons toutefois de cette occasion pour faire observer que l'ontologie a jusqu'ici fait fausse route, en voulant ramener tous les phénomènes de l'univers à un seul principe abstrait, le principe de l'Être, par exemple, comme a voulu le faire Rosmini, ou de la Force, comme a voulu le faire Leibnitz. Toutes les erreurs proviennent de cette manière étroite de concevoir les problèmes de la vie. Il ne faut jamais séparer l'idée de l'Être de la triple idée de *Substance*, de *Forme* ou manière d'être, et de *Force,* inséparables dans l'unité de l'Être et qui lui sont consubstantielles.

[1] *Discours*, t. Ier, p. 2.

qu'à côté des preuves purement scientifiques, il y en avait de philosophiques et d'ontologiques très-intéressantes, lesquelles venant s'ajouter aux autres seraient de nature à braver toutes les objections.

Nous ne voulons pas mettre toute cette longue série de preuves sous les yeux de nos lecteurs. Nous n'avons pas l'envie de sortir de notre sujet et de faire un cours d'ontologie. Si toutefois il prenait à quelqu'un l'envie de continuer cette curieuse étude, nous le renverrions encore à nos *Essais,* où nous avons cherché à réunir, sous une forme synthétique, les preuves scientifiques et philosophiques de l'unité du monde considéré dans sa plus haute expression : la religion et la philosophie.

III

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ACCORD DES SCIENCES POSITIVES ET DE LA RELIGION RÉVÉLÉE.

Mais si Mgr Wiseman n'a pas cru devoir entrer dans l'appréciation de ces hautes preuves, il semble, en revanche, avoir épuisé toutes celles qui sont relatives aux sciences positives.

Certaines idées généralement répandues au moyen âge dans les masses populaires, avaient, il faut bien l'avouer, fort peu de rapports avec la science. C'étaient, à côté d'usages bizarres, des conceptions grossières et souvent barbares empruntées à la civilisation romaine ou à la sauvagerie teutonique. Il s'était introduit, à l'occasion de ces idées, des opinions sur la nature bien propres à déconcerter les investigations des savants, qui ne voulaient ou ne pouvaient s'affranchir du joug des préjugés, ce qui était d'autant plus étonnant de leur part que les plus grands docteurs, des premiers temps du Christianisme surtout, avaient, comme on va voir, une manière assez large d'interpréter le texte de la Bible, même quand il paraissait présenter à première vue un sens passablement clair.

Il y a eu au XVIIIe siècle une réaction violente contre les fausses idées qu'on s'était faites dans ces temps à demi-barbares à certains égards. Voltaire, Volney, Dupuis, Bailly et bien d'autres ont fait ressortir avec passion, et, il faut bien le dire, quelquefois avec bonheur, ce que ces idées avaient d'inacceptable ; mais ils ont de beaucoup dépassé le but. Les découvertes géologiques et les progrès des sciences historiques leur ont fourni à la vérité une foule d'objections plus ou

moins spécieuses ; mais il faut bien reconnaître que ces objections se sont évanouies devant les découvertes plus positives réalisées par les savants quand ils se sont mis à étudier sérieusement la nature en elle-même, sans parti pris d'avance et dans l'unique but de découvrir la vérité par la seule observation des faits et des phénomènes.

« Dans tous les arts, je crois qu'il vaut mieux être entièrement « ignorant et ne rien savoir, que d'être à demi-instruit ou à demi- « habile. La philosophie est dans le même cas : il vaut mieux n'y « avoir jamais pensé que de s'en être occupé partiellement ; d'au- « tant plus qu'on devient plus enclin au mal lorsqu'on s'arrête sous « le portique de la science et qu'on s'en retourne au lieu d'avancer « plus loin [1]. »

Nous sommes, ainsi que Mgr Wiseman, de l'avis du philosophe auquel nous avons emprunté cette citation. La docte observation de M. Fronton trouve surtout son application à l'étude de la géologie. Cette science, quand elle en était encore à ses premiers pas, et avant que Cuvier et Élie de Beaumont l'eussent enrichie de leurs savants travaux, semblait devoir menacer le récit de la Genèse d'objections insurmontables. D'un autre côté, les apologistes de la religion ne se montraient pas moins ignorants, tellement qu'il serait assez difficile de savoir de quel côté il y avait le plus de singularité, du côté de ceux qui, comme Wiston, supposaient, dans l'intérêt de la Genèse, que la terre avait erré pendant des siècles dans l'espace, jusqu'au moment où, ayant rencontré une comète, elle s'était tout à coup trouvée enveloppée dans son atmosphère aqueuse où elle s'était noyée, ce qui aurait occasionné le déluge ; ou du côté de ceux qui, dans un sentiment hostile, pensaient avec Buffon que notre planète, originairement incandescente, s'était graduellement refroidie jusqu'à nos jours, et qu'à chaque degré de refroidissement elle avait produit les plantes et les animaux appropriés à cette nouvelle température [2]. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir tout ce que l'hypothèse de Wiston a de bizarre. Il serait par trop commode de se tirer d'affaire, ainsi que le fait fort judicieusement

[1] Fronton. *Ad M. Cæs.* Lib. IV, ep. 3. Romæ, 1823, p. 94.

[2] Voyez à ce sujet Deluc, *Discours préliminaire* de ses lettres sur *l'histoire physique de la terre.* Paris, 1798, p. 110 ; et Howard, *Pensées sur la structure du globe*, Lond., 1797, p. 286.

observer Mgr Wiseman, si on pouvait justifier le récit de Moïse avec de pareilles suppositions. Quant à Buffon, M. Arago prouve, en s'appuyant sur la Bible, qu'en Palestine les saisons sont de nos jours ce qu'elles étaient dans les temps les plus reculés[1]. Et qu'on ne pense pas que la théorie de Buffon soit la seule hostile à la Genèse qui ait été imaginée par les savants. En 1806, l'Institut de France en comptait plus de quatre-vingts de cette espèce, et il n'en est pas une qui soit restée debout et qui mérite qu'on s'en occupe. Les apologistes ne voulant pas être en reste avec leurs adversaires, imaginaient de leur côté les plus ridicules explications, en sorte qu'à chaque bizarre hypothèse des savants on pourrait opposer une hypothèse des apologistes pour le moins aussi bizarre. Et qu'on ne s'imagine pas que des hommes obscurs aient seuls donné dans ce travers. On pourrait citer de part et d'autre des écrivains qui, dans leur temps, passaient, avec quelque raison, pour être les lumières de leur parti ou de leur communion, et à Buffon opposer, par exemple, Burnet, Woodward, Hooke et plusieurs autres, qui peuvent bien mériter des éloges pour leur zèle dans la cause de la religion, mais n'en peuvent pas recevoir autant pour les services réels qu'ils lui ont rendus. Car, lorsque les progrès de la science eurent renversé leurs théories, le public, qui ne réfléchit pas, en conçut de fâcheuses préventions[2]; sans parler du tort qu'ils faisaient à la science, « en se mettant ainsi « sans cérémonie à la place de Dieu, détruisant et renouvelant le « monde à leur fantaisie[3]. »

Mais à la suite de cette double école de fantaisistes, il en est venu une plus sérieuse, celle des véritables géologues qui, renonçant à ces théories imaginaires, se sont contentés de recueillir des phénomènes, et de les classer et comparer. Or, suivant Mgr Wiseman, cette dernière école, où ont brillé d'un vif éclat Deluc, Dolomieu, Cuvier, Élie de Beaumont, de la Bèche, Buckland et les Italiens Moro, Vallisnieri et Generelli, a abouti à des résultats très-favorables à l'interprétation sainement conçue de la Bible; ce qui est d'autant plus remarquable que quelques-uns de ces savants ne s'étaient nullement proposé un pareil résultat et avaient fait leurs recherches en dehors

[1] *Annuaire du bureau des longitudes*, 1834.

[2] Consultez à cet égard le doct. Knight. *Facts et observ. towards forming a new theory of the earth.* Edimb., 1819, p. 262, et la correspondance des doct. Teller et Deluc. Hamb., 1803, p. 161. — [3] Voltaire.

de toute préoccupation de système, et même quelquefois dans des sentiments plutôt opposés que favorables.

Nous ne voulons pas dire en effet qu'ils aient toujours été d'accord avec Mgr Wiseman dans l'interprétation des livres sacrés, et nous croyons même que Cuvier n'a pas été aussi explicite que le pieux prélat sur plusieurs points d'une importance relativement[1] secondaire; nous voulons dire simplement que ces grands géologues ont été, ainsi que tous les savants vraiment dignes de ce nom, parfaitement d'accord avec la Bible sur les points principaux, qui se résument dans les grands faits culminants de la création, du déluge et de l'unité de l'espèce humaine suivie de sa dispersion et de la diffusion des langues.

Mgr Wiseman nous semble avoir porté sur ces divers points, les plus importants relativement, une si vive lumière, et il a accumulé autour de chacun d'eux une masse si imposante de témoignages, que nous ne croyons pas qu'à l'avenir la critique puisse avoir sur eux la moindre prise. Nous parlons, je le répète, des points réellement culminants. Nous ne concevons, en effet, rien de plus déplacé que les chicanes de détail sur la manière avec laquelle Moïse les a présentés, en revêtant de tout le luxe et de toute la pompe du style oriental les réalités qu'il faut croire et les figures au sujet desquelles l'Église donne une grande liberté d'interprétation.

Il résulte de tout ceci une observation décisive que Mgr Wiseman n'a pas manqué de faire ressortir, c'est que la science et la religion, hostiles dans les commencements et tant qu'elles étaient dirigées l'une et l'autre par des préoccupations particulières, se sont rapprochées de plus en plus à mesure que la méthode expérimentale ou d'observation a succédé aux hypothèses inspirées par des intérêts contradictoires, c'est-à-dire à mesure que la science a acquis un plus grand degré de certitude et que les apologistes plus clairvoyants se sont montrés plus tolérants à son égard : nouvelle preuve de l'union finale où la science et la religion doivent aboutir. Il semble effectivement qu'en cette matière, chaque lutte intellectuelle a pour effet éloigné, sinon immédiat, de ruiner un des motifs de répulsion que, dans le principe, elles semblaient avoir l'une

[1] Nous disons *relativement* secondaire, car, à parler absolument, il n'y a pour le théologien rien de secondaire dans la religion. Que cela soit dit une fois pour toutes.

pour l'autre. Et cela doit être, à moins de supposer que l'humanité puisse vivre sans religion et sans science, alternative vraiment impossible, puisque, s'il y a quelque chose d'inhérent à la nature humaine, c'est bien le sentiment religieux; de même que s'il y a quelque chose d'essentiel au sein de nos sociétés avancées, c'est le besoin immortel de la science, principe de toutes les améliorations matérielles des temps modernes. Il faudra donc qu'après s'être longtemps froissés et combattus, ces deux éléments de toute société civilisée finissent par vivre en bonne intelligence, puisqu'ils sont aussi nécessaires l'un que l'autre à la vie de l'humanité.

Ce sera alors un beau spectacle à contempler que celui où les hommes étant tombés d'accord sur les bases fondamentales de la vérité, sans lesquelles les nations ne peuvent durer et prospérer solidement, ne seront plus divisés que sur quelques points accessoires; car il ne faut pas se persuader, et il n'est pas même à désirer, que toute critique cesse de stimuler l'esprit de l'homme et d'exciter son amour-propre. Il serait en effet déplorable de voir tomber dans le marasme et dans l'adoration d'un *statu quo* absolu des êtres créés pour chercher sans cesse le meilleur au risque de rencontrer le médiocre et même quelquefois le pire. L'essentiel, toutefois, c'est que cet esprit de critique et d'investigation ne porte jamais que sur les points accessoires, et non sur les conditions vitales de la religion, ainsi que cela a malheureusement eu lieu tant de fois depuis la Réforme, au grand préjudice de la vérité universelle et du progrès du genre humain.

C'est dans cet ordre supérieur d'idées que s'est placé Mgr Wiseman, au point de vue scientifique. Et, en cela, il a montré un talent réel; ce qui nous fait de plus en plus regretter qu'à l'exemple de beaucoup d'autres écrivains religieux il ait à peu près complétement négligé, comme nous l'avons dit, le point de vue philosophique ou ontologique qui seul peut faire comprendre la beauté et la raison d'être de cette union universelle, si difficile à accepter, et pourtant si désirable dans un temps aussi divisé et aussi corrompu que le nôtre. Il n'y a cependant que cette haute et nouvelle manière de comprendre cette union des âmes, dans la vérité manifestée sous toutes ses faces, qui soit de nature à captiver l'attention d'un public distrait par une foule d'autres préoccupations, et très-peu porté à s'intéresser aux efforts tentés par le docte prélat et à en comprendre

la grande utilité, si on ne lui montre d'avance toutes les jouissances intellectuelles et morales que ce travail, en apparence si aride et si abstrait, peut lui offrir, quand il lui est présenté dans son vaste et magnifique ensemble, avec tous les caractères d'une philosophie complète, venant opérer au XIXe siècle la révolution intellectuelle la plus considérable, ce nous semble, qui ait peut-être été accomplie dans le monde, depuis le Christ.

Mais si Mgr Wiseman et peu de personnes avant lui et après lui, n'ont entrevu la portée incalculable de ce mouvement extraordinaire d'idées, on ne saurait nier le service signalé qu'il a rendu à la grande cause de la pacification générale des esprits, et ses titres à la reconnaissance des hommes de bien n'en sont pas moins éminents pour n'être pas universels.

Ainsi, 1° comme professeur et comme savant, il a fait preuve d'un savoir profond et d'une érudition peu commune; 2° comme controversiste et en cherchant, avec une grande sagacité, à ramener à l'unité les dissidents, il n'a pas peu contribué, sans doute, aux nombreuses conversions qui s'opèrent en Angleterre, surtout dans l'école d'Oxford; 3° comme prélat et prince de l'Église romaine, il a aidé plus que personne au rétablissement de la hiérarchie catholique dans la Grande-Bretagne.

IV

GÉNÉSIE SACRÉE OU THÉORIE DE LA CRÉATION DANS SES RAPPORTS AVEC LA BIBLE.

Mgr Wiseman, il faut bien le dire, a montré dans ses travaux scientifiques un luxe de connaissances qui étonnerait, si on ne savait combien il est facile d'accumuler des citations quand, avec un savoir véritable, on a occupé une chaire importante au foyer principal des études sacrées, à Rome même, centre de la catholicité où viennent aboutir, dans les plus riches bibliothèques en ce genre, tous les livres de critique et d'apologie chrétienne, et quand, en outre, on appartient à un pays et à une époque où la géologie, l'ethnographie, la numismatique, et généralement toutes les sciences qui ont un rapport plus ou moins éloigné avec l'exégèse ou l'herméneutique des Écritures, sont cultivées avec soin. C'est cette double circonstance, un savoir véritable et toutes sortes de facilités pour lui

donner encore un plus vaste essor, qui expliquent ce singulier entassement de textes et de citations que l'on trouve dans les discours de Mgr Wiseman, et qui font de cet ouvrage une espèce d'encyclopédie sur la matière, laissant, à cet égard, fort peu de chose à désirer, bien que l'accumulation de tant de textes ne soit pas tout à fait irréprochable au point de vue de la méthode et ne laisse pas toujours clairement apercevoir les conclusions.

La Bible donne visiblement à entendre que le monde, avant d'avoir reçu la forme actuelle, si bien appropriée aux conditions d'existence de l'homme, avait été créé à une époque indéterminée et dans des conditions qui n'étaient pas celles où il se trouve en ce moment : « Au commencement, c'est-à-dire à une époque indéter-« minée, Dieu créa le ciel et la terre[1]. » D'un autre côté, Moïse, auquel on a attribué, bien à tort, une chronologie qui n'existe pas dans le sens exact et scientifique du mot, ne donne à l'espèce humaine qu'une antiquité relativement peu considérable, bien qu'elle n'ait pas cette précision qu'on aurait mieux fait de ne pas lui donner en faisant remonter le monde à six mille ans plutôt qu'à sept ou huit mille ans[2]; et il rattache les variétés de race à un seul homme et à une seule femme, pères communs de tout le genre humain, sans distinction de blancs ou de noirs. Il ajoute ensuite que les hommes se sont dispersés et les langues confondues par l'effet d'un événement extraordinaire.

La science est-elle en contradiction avec ces données fondamentales de la Bible ? Telle est la question que Mgr Wiseman examine avec une rare pénétration d'esprit. Il s'est d'abord occupé de la génésie sacrée.

Disons, à cet égard, que Mgr Wiseman, aidé des récentes découvertes des savants, a eu facilement raison de Voltaire et de Bailly; mais il a été plus embarrassé quand il s'est agi de l'interprétation biblique généralement adoptée par les classes populaires, sur la manière dont le monde a été créé. Cette interprétation, basée sur une

[1] *Genèse*, 1er verset.

[2] Pour pouvoir faire une chronologie exacte d'après la Bible, il faudrait savoir ce que Moïse a voulu marquer par les expressions dont il s'est servi dans la mesure du temps. Mais, s'il est scientifiquement prouvé que les Égyptiens ont eu une connaissance rigoureuse de la durée de l'année, il n'en est pas de même des Hébreux de l'époque patriacale. Or, comment fonder une chronologie sans une connaissance astronomique du temps que la terre met à faire sa révolution autour du soleil ?

exégèse étroite de la Génèse, donne à cette grande et première manifestation de Dieu un caractère vraiment par trop naïf pour que des hommes ayant la plus légère teinture de la géologie puissent l'admettre sans y faire de nombreux changements : je parle de l'interprétation vulgaire, et non de celle de l'Église, qui a laissé à cet égard la plus grande latitude, comme on va le voir par des citations de plusieurs docteurs fort accrédités et qui remontent aux premiers âges du christianisme.

Les philosophes du dernier siècle avaient raison de soutenir que la terre est plus ancienne que ne semble le faire supposer cette interprétation populaire. M. de Humboldt, qui ne fait que résumer dans son *Cosmos* le sentiment de tous les savants, donne à notre planète je ne sais combien de myriades d'années d'existence. Il fait ressortir avec beaucoup de force et d'évidence l'antiquité prodigieuse des premières couches de terre qui ont succédé à l'état primitif de fusion de notre globe et à la formation de sa première écorce par suite de son refroidissement. Ces couches ont en effet une épaisseur considédérable, et leur position indique qu'elles n'ont pu se former que fort lentement dans les intervalles des grands cataclysmes qui les ont déchirées et ridées. Je voudrais à cet égard exposer ici les merveilles de ces époques reculées, et reconstruire en quelque sorte par la pensée des mondes qui ne sont plus. Mais quel est celui qui n'a lu, dans les livres de géologie, l'histoire de notre planète, d'abord en fusion, s'il faut en croire ces livres, se recouvrant ensuite, en se refroidissant, d'une épaisse et dure écorce de granit; l'histoire de ses convulsions intérieures, ridant et déchirant en tous sens cette espèce de carapace pour former les grandes chaînes de montagnes et les profonds bassins des mers où les torrents venaient affluer, entraînant avec eux les débris des roches primitives et les détritus des végétaux et des animaux rudimentaires de ces temps éloignés; l'histoire de la formation au fond des mers des couches de sédiment, composées de ces débris et de ces détritus, et faisant ensuite éruption au-dessus des eaux par l'effet de ces convulsions; l'histoire de nouvelles espèces végétales et animales de plus en plus parfaites apparaissant sur ces nouvelles terres, ainsi fertilisées par le limon de ces océans primitifs; l'histoire d'autres océans et d'autres formations se renouvelant et se perfectionnant sans cesse, à mesure qu'un plus grand nombre de révolutions accumulaient un plus grand nom-

bre de victimes et une plus grande quantité de débris organiques, comme pour rendre hommage à cette loi universelle que la mort est la condition de la vie ; l'histoire de ces fougères arborescentes et de ces plantes presque exclusivement monocotylédones qui devaient donner à la terre l'aspect d'une étrange forêt, peuplée d'énormes animaux amphibies, aux formes extraordinaires et d'une dimension effrayante, sans analogues dans les espèces vivantes et paraissant avoir été incompatibles avec la coexistence de la race humaine, hydres, dragons ailés, gorgones et chimères terribles, rappelant les temps fabuleux :

« *Gorgones and hydras, and chimeras dire.* »

« Les énormes dimensions, dit Mgr Wiseman, et les formes presque « chimériques de quelques-uns des animaux *sauriens* (les lézards), « seraient à peine conçues par l'imagination. Le *megalosaurus* avait « au moins trente pieds de long, et même, à en juger d'après l'é- « chantillon trouvé dans la forêt de Tilgate, dans le Sussex, il paraît, « toute réduction faite, avoir atteint la longueur effrayante de « soixante à soixante-dix pieds. L'*icthyosaurus* ou lézard poisson, « quand il fut découvert en partie, présentait de si étranges anoma- « lies que l'on pouvait à peine supposer que ses membres appartins- « sent au même animal. Ce ne fut qu'après des découvertes répétées « que Conybeare et de La Bèche produisirent un animal avec la tête « d'un lézard, le corps d'un poisson et quatre rames au lieu de « pattes. Les dimensions de quelques-uns de ces monstres doivent « avoir été énormes, d'après les spécimens que l'on voit au musée « Britannique. Mais le plus fantastique de tous est le *plésiosaurus* « ou, comme on l'a appelé plus convenablement, l'*énaliosaurus*, « lézard marin qui, aux caractères déjà reconnus dans les autres, « joint un cou plus long que celui d'aucun cygne, à l'extrémité du- « quel est une très-petite tête. Enfin, un autre animal, bien plus ex- « traordinaire, et je pourrais presque dire fabuleux, a été découvert, « auquel Cuvier a donné le nom de *ptérodactyle*, après avoir déter- « miné ses caractères d'après un dessin de Collini ; et il eut la satis- « faction de voir ensuite sa décision confirmée par la découverte de « plusieurs spécimens. Il déclare cet animal le plus étrange de l'an- « cien monde ; car il a un long bec armé de dents aiguës, le corps « d'un reptile ou d'un lézard, avec de très-longues pattes, évidem-

« ment formées comme celles de la chauve-souris, pour étendre une « membrane au moyen de laquelle il pouvait voler, et il doit avoir « été recouvert, non de poils ni de plumes, mais d'écailles. Ces « exemples, entre plusieurs, peuvent suffire pour nous faire voir « que les espèces d'animaux ensevelis dans la pierre calcaire, ou « dans d'autres rochers, n'ont aucun type correspondant dans le « monde actuel; et que, si nous les opposons aux genres existant « qu'on trouve dans des couches plus superficielles, nous serons « forcés de conclure qu'ils n'ont pas été détruits par la même révo- « lution qui a enlevé les derniers de la surface de la terre, pour être « renouvelés par les couples conservés en vertu de l'ordre de « Dieu [1]. ».

Et qu'on ne pense pas que ce ne sont là que de vaines suppositions. M. A. de Humboldt [2] croit à la destruction des espèces végétales et animales et à l'apparition de nouvelles, à l'époque de chaque cataclysme. Quelques espèces anciennes, toutefois, auraient subsisté au milieu de créations plus récentes. Il raconte qu'on a retrouvé dans l'*oolithe* inférieure jusqu'à la couleur de sépia dont la sèche se servait, il y a des myriades d'années, pour sa défense [3]. Les coprolythes, ou matières fécales pétrifiées des poissons et des icthyosaures, sont si nombreux en Angleterre (à Lyme-regis), que Buckland les compare à des pommes de terre répandues en abondance sur le sol [4]. Les nombreuses couches de houilles, vastes débris des forêts primitives, qui servent aujourd'hui d'aliment à l'industrie et au commerce, décèlent encore la grande antiquité de notre globe [5]. Cuvier a trouvé, à quelques pas de nous, dans les carrières de plâtre de Montmartre, des débris d'animaux informes, et à l'aide des admirables lois de l'analogie qui lui ont servi à donner une véritable précision à la science de l'anatomie comparée, il est parvenu à reconstruire toute la charpente étrange

[1] Consultez à cet égard *Ossements fossiles*, vol. IV, p. 36; vol. V, part. II, p. 379. De la Bèche. *Transactions géologiques*, vol. I, p. 43-103; vol. III, p. 217.

[2] *Cosmos*, Paris, 1846, t. Ier, p. 312. — [3] *Idem*, p. 312.

[4] *Geol. considered, With reference to natural theology*, vol. I, p. 188, 202 et 305.

[5] Consultez sur la manière dont se forment les houilles, le *Voyage de Wrangel sur la côte septentrionale de la Sibérie en* 1820-1824. Part. I, p. 102. Ce voyageur a vu des montagnes de bois flotté, alternant avec des couches de grès horizontales, et se transformant en matières bitumineuses. La couche de bois flotté est visible sur une étendue de 5 myriamètres !

des paléotherium et des anaplotherium auxquels ils avaient appartenu.

Que si d'un autre côté on veut se faire une juste idée de l'étendue de ces révolutions extraordinaires, qui ont tant de fois remué notre planète, on n'a qu'à se représenter par la pensée la configuration, aujourd'hui si variée de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, qui paraissent cependant avoir originairement appartenu à une même formation géologique. « D'après les recherches de M. Itier, sur la « constitution géologique du Cap de Bonne-Espérance, présentées « en 1844 à l'Académie des sciences, l'identité des terrains de tran- « sition de l'extrémité méridionale de l'Afrique et du nord de l'Eu- « rope et de l'Amérique, soit sous le rapport de la composition « minéralogique, soit sous celui de la paléontologie, doit être consi- « dérée comme un fait acquis à la science ; fait qui vient donner une « nouvelle sanction à l'opinion depuis longtemps émise sur l'étendue « et la généralité des phénomènes géologiques aux premiers âges de « la terre. Les travaux de MM. Marchisson, de Vernueil, de Cas- « telnau, d'Orbigny, etc., ont fait connaître l'existence en Angle- « terre, en Russie, aux États-Unis et dans la Bolivie, des terrains de « transition depuis le 60e degré de latitude nord, jusqu'au 20e de « latitude sud. La même formation se prolonge, ainsi que l'auteur l'a « constaté, sur le continent africain jusqu'au 3e degré de latitude « sud. Ainsi cette espèce de terrain occupe sur la sphère terrestre « une étendue de 94 degrés en latitude et de plus de 1,500 lieues « en longitude [1]. »

Il y a donc eu, avant la création de l'homme, une période chaotique, pendant laquelle, suivant M. A. de Humboldt, les causes de formation et de perturbation avaient une énergie beaucoup plus grande [2].

Que conclure de tout cela? C'est que s'il y a quelque chose de merveilleux dans la génésie terrestre, c'est moins le récit de Moïse que les phénomènes révélés par les découvertes incontestables de la science.

Toutefois, il est loyal de reconnaître que cet ensemble de faits géologiques répugne à une interprétation trop étroite de la Genèse. Les apologistes catholiques ont essayé plusieurs interprétations

[1] Cyprien Desmarais, *Gazette de France* du 20 déc. 1844.
[2] *Cosmos*, t. Ier, p. 284.

beaucoup plus larges, et qui se rapprochent, à certains égards, de celles qui avaient été imaginées par quelques Pères de l'Église, il y a environ quatorze siècles, ce qui est d'autant plus digne d'attention qu'on ne pourra suspecter ces graves personnages d'avoir cherché à accommoder leurs idées aux exigences d'une science qui ne devait être fondée que plusieurs centaines d'années après eux. Ainsi saint Grégoire de Nazianze, d'après saint Justin, martyr, suppose une période indéfinie entre la création et le premier arrangement régulier de toutes choses. Saint Basile, saint Césaire et Origène[1] sont beaucoup plus formels, car ils expliquent la création de la lumière antérieurement à celle du soleil, en supposant que ce luminaire avait à la vérité existé auparavant, mais que ses rayons ne pouvaient pénétrer jusqu'à la terre à cause de la densité de l'atmosphère pendant le chaos. Cette atmosphère aurait été assez raréfiée le premier jour pour permettre la transmission des rayons du soleil, sans qu'on pût encore distinguer son disque, qui n'aurait été complétement dégagé que le troisième jour[2]. M. Nérée Boubée adopte cette hypothèse comme entièrement conforme à la théorie du feu central, et par conséquent à la dissolution de substances dans l'atmosphère, qui se sont précipitées à mesure que le milieu dissolvant se refroidissait[3]. Si le docteur Croly est si indigné contre quelques géologues pour qui les jours de la création sont des périodes indéfinies, parce que, dans son étymologie le mot employé signifie « l'intervalle entre deux couchers du soleil », que dirait-il de ces paroles d'Origène : « Quel est celui qui, ayant du sens, peut penser que le premier, le second et le troisième jour furent sans soleil, ni lune, ni étoiles? » Assurément « l'intervalle entre deux couchers de soleil » serait une grande anomalie, s'il n'y avait pas de soleil[4].

On a donc imaginé de donner une longueur indéterminée à chacun des six jours de la création racontée par Moïse, de manière à en faire des périodes d'années ou de siècles suffisantes pour y placer toutes les révolutions géologiques, au lieu de circonscrire celles-ci dans une durée de six jours de vingt-quatre heures, infiniment trop étroite

[1] *Orat.* II, t. Ier, p. 51, ed. Bened.

[2] Saint Basyle, Hexœmer. *Hom.* II. Paris, 1616, p. 23.

[3] *Géolog. élément.* Paris, 1833, p. 37.

[4] V. St Cœsarius, *Dial.* I, *bibl. pat. Gallandi.* Ven., 1770, t. VI, p. 37. *Origen periarch.*, lib. IV, c. 16, tom. I, p. 174, ed. Bened.

pour les contenir. D'autres, au nombre desquels M. Buckland, et peut-être aussi Mgr Wiseman, qui semble incliner vers cette opinion, ont au contraire préféré laisser aux six jours de la Genèse leur signification littérale, et placer les nombreux cataclysmes (qui ont bouleversé la terre en tous sens et ont donné naissance aux montagnes, aux vallées et aux abîmes de l'Océan), dans l'intervalle indéfini qui s'est écoulé entre la création des éléments qui a eu lieu au commencement, *in principio Deus creavit cœlum et terram*, et celle de la lumière qui a eu lieu au premier jour, et qui aurait été pour eux moins une création qu'une réapparition après un obscurcissement momentané. C'est dans cette longue période chaotique que se seraient formées, entre chaque cataclysme, les diverses formations géologiques et qu'auraient vécu les nombreux végétaux et animaux antérieurs à la dernière création de végétaux et d'animaux qui a été effectuée, en même temps que celle de l'homme, dans la courte période de six jours de vingt-quatre heures.

Mais ici commencent les difficultés. Il est sans doute absolument possible et même extrêmement facile, en faisant intervenir de nouveaux miracles toutes les fois que le besoin s'en fait sentir, d'interposer autant de créations que l'on voudra entre la première qui a produit les éléments primitifs à l'état chaotique, et la dernière qui a été signalée par l'apparition de l'homme, ce dernier venu sur la scène du monde. Mais on ne doit pas perdre de vue qu'indépendamment des autres objections graves que l'on peut faire au système de Buckland, il est très-difficile de placer cette longue série de créations et de destructions successives entre la création des éléments primitifs, et celle de la lumière, sans reconnaître en même temps que le soleil, la lune et les étoiles ont dû être produits dans l'intervalle, puisque sans cela il serait impossible de concevoir l'existence même de la terre. Il résulte en effet de la forme de cette planète et de son aplatissement aux pôles qu'elle a dû tourner autour du soleil tout à fait à son origine; ce qui signifie que si le soleil n'a pas précédé la terre, il a dû tout au moins être créé en même temps. La terre avec ses myriades de plantes et d'animaux, n'a donc pu exister des myriades d'années avant la création du soleil. Or, il aurait bien dû en être ainsi, si on plaçait la longue série des révolutions et des formations géologiques et les innombrables fossiles de ces temps primitifs, entre la créa-

tion des premiers éléments et celle de la lumière, laquelle aurait encore précédé de trois jours celle du soleil. On se tire, il est vrai, d'embarras en disant que les versets de la Genèse relatifs à la production de la lumière et du soleil, au premier et au quatrième jour, expriment moins une création véritable que l'acte par lequel Dieu aurait dissipé les ténèbres profondes résultant des vapeurs accumulées autour de la terre par le dernier cataclysme, et qui interceptaient les rayons du soleil et des étoiles, qui n'auraient en quelque sorte subi qu'une éclipse passagère. Et c'est en effet ce que ne manque pas de supposer M. Buckland, cité avec complaisance par Mgr Wiseman, qui, je le répète, nous paraît avoir accepté sa théorie, bien qu'il ne se prononce pas à cet égard d'une manière parfaitement claire. Mais cette interprétation a peut-être le tort de s'écarter du sens littéral de la Bible, qui dit en termes positifs que, le quatrième jour, Dieu *fit deux grands luminaires, un plus grand et un plus petit,* et celui de n'être qu'une hypothèse n'ayant pas, telle qu'elle est présentée, un caractère suffisamment scientifique, bien qu'à la rigueur les choses aient pu se passer ainsi.

La même difficulté se présente avec encore plus de force dans le système qui donne aux six jours de la Genèse une durée indéfinie, à moins de dire que les révolutions géologiques et les grandes formations n'ont commencé qu'après le quatrième jour, c'est-à-dire après la création du soleil et de la lune ou de notre système planétaire. Il est vrai qu'alors surgiraient d'autres difficultés, que nous n'avons pas le temps de signaler, mais qui nous paraîtraient moins grandes et beaucoup plus aisées à résoudre. Nous soumettons en passant ce nouveau système aux réflexions des apologistes. Mais nous estimons que toutes ces théories, que nous nous garderons bien de désapprouver en principe et d'une manière absolue, et qui ont fait l'objet de nos propres réflexions[1], peuvent offrir les plus graves inconvénients, si on n'a pas le soin de prévenir qu'on y attache fort peu d'importance et que, dans tous les cas, la vérité des récits bibliques ne saurait dépendre d'elles. L'état de la science, en effet, n'est pas assez avancé pour qu'on puisse rien arrêter de définitif, les savants n'étant pas encore eux-mêmes tombés d'accord sur la théorie des révolutions géologiques, puisque les questions qu'elles sou-

[1] *Essais sur l'Être divin*, t. Ier, p. 75 et suivantes.

lèvent sont en ce moment soumises au concours par l'Académie des sciences[1], et que M. Élie de Beaumont vient d'être obligé de modifier sa propre théorie des *soulèvements* en y substituant l'idée de *ridements,* qui semble mieux expliquer les divers phénomènes géologiques. Il n'y a donc qu'à attendre, si on ne veut pas s'exposer à voir le lendemain son système de concordance renversé par le premier écolier venu, ainsi que cela est arrivé à Wiston et à bien d'autres. Nous trouvons donc, quant à présent, beaucoup plus philosophique le conseil de l'auteur de *l'Imitation :* « Souvent notre « curiosité nous nuit dans la lecture des Écritures, lorsque nous « voulons entendre et examiner des choses *sur lesquelles il faudrait* « *passer simplement*[2]. » Le prince des moralistes a raison. Il n'y a que les esprits subtils et minutieux qui s'arrêtent à ces détails. Ce n'est pas en cela que le philosophe doit faire consister la religion, mais dans de plus graves et plus décisives considérations. Toutefois à ces personnes qui font dépendre leur adhésion de la concordance en quelque sorte microscopique de tous les textes des livres saints avec les découvertes de la science moderne, il faut quelque chose de plus précis et de plus circonstancié qu'à ceux qui étudient la vérité religieuse avec des vues plus larges et plus hautes, et avec une pensée plus philosophique. Je comprends donc que l'on fasse des livres d'apologie et de pure controverse où l'on examine à la loupe tous ces détails, mais il eût peut-être été mieux que, dans une publication *exclusivement scientifique, destinée à être mise entre les mains des savants et des hommes du monde,* comme celle de Mgr Wiseman, qui cependant est une des plus raisonnables et des plus réservées sur ce point, on eût adopté une manière plus expéditive de couper court à toutes les difficultés, en disant simplement que ce qu'il y a de relativement capital dans le récit de Moïse, se trouve complétement confirmé par le progrès de toutes les sciences physiques et historiques, qui ne manqueront pas sans doute de confirmer plus tard les côtés accessoires et permettront de faire une théorie définitive de concordance, quand elles auront elles-mêmes été définitivement constituées.

[1] La question proposée par l'académie est celle de savoir si les diverses formations géologiques avec leurs productions se sont succédé naturellement, ou si elles supposent des solutions de continuité et de nouvelles créations dans leurs produits respectifs. — [2] Liv. Ier, ch. v. v. 2.

Qu'importent en effet à une époque réfléchie comme la nôtre, des gloses plus ou moins subtiles sur des objets qui sont encore des mystères pour les savants? Ce qui lui importe, c'est de savoir, en termes précis et catégoriques, si les grandes lignes tracées par Moïse sur le peu d'antiquité de la race humaine, sur son unité, sur son immersion dans les eaux du déluge, et sa dispersion accompagnée de la diffusion des langues, sont ou non des contes à dormir debout, comme le croyait Bailly, ou bien des faits géologiques, historiques et linguistiques, aujourd'hui hors de toute contestation, en sorte que ce ne serait pas Moïse, mais bien l'infortunée victime de nos guerres civiles, qui aurait fait à ses contemporains des contes de bonne femme en leur racontant, avec un sérieux aujourd'hui comique, la grande antiquité des Indiens, que leurs calculs astronomiques feraient remonter à 4,320,000 ans avant notre ère !

Or, il est juste de reconnaître que Mgr Wiseman, dans les preuves qu'il a apportées de ces trois ou quatre grands faits principaux qui constituent à eux seuls le récit de la Genèse dans ce qu'elle a d'historiquement essentiel, a fait preuve de cette érudition variée dont nous parlions tout à l'heure et qui semble défier les objections des personnes les plus disposées à trouver faux tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à une vérité morale ou religieuse. S'étayant donc sur deux ou trois mille citations d'auteurs anciens ou contemporains, qu'il n'a pas tous lus, sans aucun doute, il a surabondamment établi que si Moïse n'a pas été un géologue aussi instruit que lui, il a été du moins un historien irréprochable sur les points qui méritent seuls de fixer l'attention des hommes sérieux.

Fallait-il que Moïse fît à une peuplade de pasteurs un cours de géologie aussi complet que celui qui se fait au collége de France? Il a parlé à ces natures primitives le langage de la primitive nature, avec les images et les descriptions qui convenaient à des hommes simples mais fortement impressionnables, perdus dans le Désert, et ne connaissant de la planète dont ils n'occupaient qu'un imperceptible point, que quelques plaines arides, entrecoupées de rares pâturages et rayonnant sous les feux perpétuels d'un soleil d'Orient. C'est cette nature simple et grandiose comme leurs sentiments, ce sont ces sables, ces pâturages et ces troupeaux de chèvres et de brebis, c'est Dieu surtout, un et simple comme tout ce qui les environnait, qui fai-

saient les seuls et uniques objets des connaissances de ce peuple pasteur. Ce sont aussi les seuls que Moïse a pu et a voulu représenter à leur pensée, avec ce luxe oriental de figures et d'images que ces objets réveillaient naturellement à des imaginations contemplatives, éprises du merveilleux de leur extraordinaire existence.

Pour mieux se conformer aux sentiments, aux mœurs et aux usages du peuple pour lequel il écrivait, l'historien sacré a dû rester fort incomplet au point de vue scientifique. Ce qu'il faut, en effet, rechercher en lui, ce ne sont pas des connaissances techniques, mais une inspiration puissante et tout à fait inattaquable dans ses éléments. Ce qui, dans son récit de la création, peut nous intéresser, c'est notre histoire. La création de l'espèce humaine remonte-t-elle à une époque relativement récente? Le ciel et la terre, ou les éléments primitifs qui ont servi de matériaux aux créations subséquentes, ont-ils, au contraire, été créés *au commencement*, c'est-à-dire à une époque plus reculée? Voilà deux questions pleines d'intérêt sur lesquelles Moïse se prononce affirmativement. Est-il dans le vrai? Oui, et Mgr Wiseman apporte à l'appui des preuves nombreuses et pleines d'intérêt.

Ainsi, il a été impossible de rencontrer aucune trace de l'espèce humaine dans les anciennes formations géologiques, où pourtant on est parvenu à découvrir, indépendamment des fossiles dont nous avons déjà parlé, d'autres fossiles d'une délicatesse infinie, et d'une petitesse telle que Soldani a recueilli, dans moins d'une once et demie, d'une pierre provenant des montagnes de Cascina, en Toscane, dix mille quatre cent cinquante-quatre coquilles cloisonnées, microscopiques, dont la petitesse est telle, qu'il en peut passer des quantités énormes à travers les trous d'un papier percé avec l'aiguille la plus fine.

La première apparition de l'homme sur la terre ne remonte donc pas à une époque très-reculée, pas plus que celle des espèces végétales et animales actuelles qui n'ont pas d'analogues dans les formations primitives. Dans les terrains de cristallisation, par exemple, on ne retrouve que des fossiles appartenant aux êtres les plus simples des deux règnes, tels que des zoophytes, des mollusques, des crustacés et quelques poissons, des prêles et des fougères.

Il s'est donc passé de grands événements dans l'intervalle qui s'est

écoulé entre le moment où Dieu créa le ciel et la terre et celui où il créa l'homme. Ces événements, Moïse ne les a pas racontés, et il s'en est tenu au récit de la dernière création, celle où l'homme est apparu pour la première fois sur la scène du monde. Mais la géologie a comblé la lacune. Nouvelle preuve que la science est, à un certain point de vue, le complément naturel de la religion, et que ces deux sœurs immortelles, pour me servir de l'expression de M. Thiers, sont faites pour se donner la main dans l'intérêt de notre perfection intellectuelle et morale, au lieu de se tenir l'une vis-à-vis de l'autre dans un état permanent d'hostilité. Voyez, en effet, comme le récit de Moïse, si laconique et même si incomplet à plusieurs égards, acquiert d'ampleur et même de magnificence, si, à la description de la dernière création, celle de l'homme, la géologie vient ajouter, avec la méthode positive qui lui est propre, le tableau des créations antérieures, telles que les fouilles faites dans les entrailles de la terre et l'anatomie comparée des fossiles qu'on y a retrouvés les révèlent à notre curiosité étonnée de tant de prodiges.

A l'appui du peu d'antiquité de l'espèce humaine, Mgr Wiseman invoque encore les témoignages de l'histoire. Nous ne le suivrons pas dans tous les développements auxquels il s'est livré sur l'antiquité fabuleuse des Indiens, des Chinois et des Égyptiens. Il prouve très-bien, à l'aide de documents nouveaux, que les livres sacrés de l'Orient, que les Brahmes font remonter à plusieurs millions d'années, ne vont pas, à beaucoup près, aussi loin [1]; que les dynasties de la Chine, qui embrasseraient, d'après les historiens de ce pays, 3,276,000 ans, ne présentent que des suppositions purement fabuleuses jusqu'à 2637 ans avant l'ère chrétienne [2]; que leurs supputations astronomiques, pas plus que les fameux zodiaques égyptiens d'Esneh et de Dendera [3], sont loin d'offrir une bien grande antiquité. En sorte que, pour l'historien comme pour le géologue, l'his-

[1] Colebrooke donne 1,400 ans d'antiquité aux Védas de l'Inde. *Recherches asiatiques*, t. VII, p. 284.

[2] Abel Rémusat. *Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. I, p. 61. Paris, 1829.

[3] Le Zodiaque de Dendera, auquel on avait attribué 4,000 ans d'antiquité avant Jésus-Christ, appartient à l'époque où les Romains possédaient l'Égypte; le grand Zodiaque d'Esneh, auquel on avait assigné une antiquité de 7,000 ans avant notre ère, a été sculpté sous l'empereur Commode. Voyez Champollion, *Bulletin*. Voyez

toire de la race humaine ne présente, au-delà des supputations de la Genèse que chimériques suppositions, que Voltaire, autant dans l'intérêt de sa gloire que de la vérité, aurait mieux fait de laisser dans l'oubli que de chercher à les faire revivre sous la magie de son incontestable talent.

Il est vrai que, d'après Lepsius, dans une note manuscrite communiquée à M. A. de Humboldt et publiée dans le *Cosmos*[1], « la vallée du « Nil, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de l'humanité, ren- « fermerait des figures authentiques de rois remontant jusqu'au « commencement de la quatrième dynastie de Manéthon, et que « cette dynastie, qui comprend les constructeurs des grandes pyra- « mides de Giseh, Cheops Choufou, Chephren ou Shafra et Men- « kera ou Menchères, commencerait plus de 3,400 ans avant l'ère « chrétienne. » Il est encore vrai que M. A. de Humboldt fait remonter l'éclat de l'Égypte au moins à cinquante siècles avant notre ère[2]; mais il reconnaît en même temps que l'invasion des Hycsos, sous la *douzième* dynastie, a eu lieu 2200 avant J.-C., et 1200 ans après le commencement de la *quatrième* dynastie. Ce serait donc, pour chaque dynastie, une durée moyenne d'à peu près cent cinquante années, ce qui ferait remonter la première à environ 3900 ans avant notre ère, puisque la quatrième aurait commencé, d'après M. A. de Humboldt, 3430 ans avant J.-C. L'Égypte n'aurait donc pas une aussi grande antiquité qu'il semble le croire.

Au surplus, Bunsen avoue[3] qu'il est difficile de savoir si jamais on pourra faire une histoire des mystérieuses origines des peuples[4]. Tout est donc obscur en cette matière, et, en admettant même l'opinion de M. de Humboldt, *ces origines mystérieuses des peuples* n'auraient rien qui fût en opposition avec le texte de Moïse.

Quant aux Chinois, M. Édouard Biot[5] pense que leur chronologie régulière et la conscience historique ne vont pas au-delà de 2700 ans avant notre ère, et M. Lassen[6] estime qu'il est impossible de déter-

aussi *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des Représentations zodiacales*; par Letronne. Paris, mars 1824.

[1] Deuxième volume, p. 147. — [2] *Ibid.*, p. 135.

[3] *Ægyptens stelle*, l. I, p. 11-13.

[4] L'autorité des érudits allemands sur ce sujet est sujette à révision. (Note du *Rédacteur en chef.*)

[5] *Constitution politique de la Chine au XIIe siècle avant Jésus-Christ.* 1845.

[6] *Indische alterthumskunde*, t. I, 473, 505-510.

miner d'une manière positive si, dans l'Inde, l'histoire réelle commence à plus de 1200 ans avant J.-C.

Avant de passer au second point des *Discours* de Mgr Wiseman, l'unité de la race humaine, nous allons suppléer, à l'aide de quelques courtes observations, à ce que ces *Discours* laissent d'incomplet sur la question que nous venons d'examiner.

Et d'abord le monde a-t-il été créé comme le prétend la Genèse? ou bien est-il éternel, comme l'enseignent les diverses écoles panthéistes, en s'appuyant sur cette proposition : *Rien ne se fait de rien?* Il semble que, philosophiquement, c'était là la première question à vider, car c'est réellement là ce qu'il y a de fondamental dans le récit de Moïse, le reste ne présentant à nos yeux qu'un intérêt de moindre importance. A quoi sert, en effet, de prouver la concordance des autres versets de la Bible si on ne commence par établir solidement la vérité scientifique et philosophique du premier verset : « Au commencement Dieu *créa* le ciel et la terre? » Mgr Wiseman n'ayant pas démontré la concordance de ce verset avec la science des origines, tout le reste de son argumentation pèche par la base, le point culminant restant indémontré. Nous allons essayer rapidement cette démonstration, la plus haute et la plus intéressante que la philosophie puisse offrir aux méditations de l'homme, puisque, si on la résout contrairement au texte sacré, on tombe immédiatement dans le manichéisme ou la théorie de deux principes coéternels, ou bien dans le panthéisme, c'est-à-dire dans toutes les erreurs que l'imagination la plus féconde est capable d'imaginer, le panthéisme renfermant implicitement tout ce que l'on voudra : le matérialisme, le sensualisme, l'idéalisme et l'athéisme même; car nous ne voyons pas, quant aux résultats, la différence qu'il peut y avoir entre cette proposition : « Tout est Dieu, » et celle-ci : « Rien n'est Dieu. »

Voyons donc si le monde a été créé. La géologie et l'histoire nous ont appris que l'homme n'est pas très-ancien sur la terre. Il a donc été produit par une intelligence quelconque, car il a fallu une intelligence quelconque pour produire celle de l'homme. Et qu'on ne dise pas que cette dernière intelligence est éternelle, car la science nous la représentant unie à un corps, la question se réduit à savoir si notre corps est éternel. Or, tant que les données actuelles de la géologie n'auront pas changé, il est généralement admis dans le monde scien-

tifique que notre planète a été originairement en un tel état d'incandescence qu'elle ne présentait qu'une masse ignée et en fusion, semblable à un immense globe de fer chauffé au blanc, où non-seulement le corps humain, mais pas même les moindres germes de végétaux et d'animaux n'auraient pu subsister. « L'existence seule de « l'aplatissement aux pôles de notre planète révèle la plus an- « cienne des données géognostiques, c'est-à-dire la fluidité primitive « et la solidification progressive de notre planète [1]. » On ne peut donc pas dire avec Lamarck : Que l'homme, par une progression continue de perfectionnements se serait naturellemeut élevé de l'état de mollusque à l'état actuel, en passant successivement par les divers degrés de l'échelle animale, puisque, pas plus le mollusque que le plus imperceptible germe organique, n'aurait pu se conserver sur une planète en fusion. Et le raisonnement ne perdrait rien de sa force, alors même que l'on voudrait, avec quelques savants, rapporter les phénomènes extraordinaires de la formation primitive de la terre aux forces chimiques ou aux forces électro-magnétiques. Et il en serait autrement qu'il resterait toujours à expliquer, autrement que par des hypothèses, comment l'homme a pu s'élever successivement de l'état inorganique à l'état de mollusque, et de ce dernier état à l'état organique et intellectuel le plus parfait, sans l'intervention d'une cause extérieure, la masse terrestre, qu'on la suppose ignée ou bien soumise à toutes les forces chimiques ou électro-magnétiques que l'on voudra imaginer, ne pouvant jamais produire les phénomènes de l'organisme le plus achevé, et, à plus forte raison, de l'intelligence la plus haute. Ce n'est donc pas Moïse qui serait en contradiction avec la science, mais bien les savants qui, cédant à un besoin déplacé de critique, repousseraient le récit de l'écrivain sacré.

Dira-t-on que la masse terrestre, ignée ou non ignée à son origine, qu'elle renfermât ou ne renfermât pas les germes de tous les organismes et de toutes les intelligences, est éternelle?

Mais, s'il en était ainsi, de deux choses l'une, ou bien le principe divin résiderait en elle, et alors elle serait Dieu, et on tomberait

[1] A. de Humboldt, *Cosmos*, deuxième volume, p. 425. Voyez encore les pages 271, 282 et 243, premier volume. L'ignition du globe, ou du moins le feu central, avaient été pressentis par Platon. *Phædon ed. ast.*, p. 603 et 607.

dans le panthéisme ; ou bien, il ne résiderait pas en elle, et alors on tomberait dans le dualisme ou le manichéisme, qui suppose deux principes coéternels, ce qui équivaut à la négation de Dieu, lequel ne peut se concevoir que comme l'auteur unique et le suprême ordonnateur des choses, sans rivalité d'aucun autre principe. Le résultat au surplus serait également fâcheux dans l'hypothèse du panthéisme comme dans celle du manichéisme, doctrines également funestes, et dont nous regrettons de ne pouvoir faire ressortir ici toute l'inconséquence, et tout ce qu'elles ont de contraire à la moralité humaine.

Le récit de Moïse sur la création est donc à l'abri de la critique, autant au point de vue de la philosophie que de l'histoire et de la géologie.

P. Pradié.

(*La suite à un prochain numéro.*)

L'INTENDANT.

(2e PARTIE[1])

VI

Il faut expliquer comment la jeune commensale de Beauretrait en était venue à cette démarche désespérée.

Depuis l'arrivée du comte d'Essac au château, Agathe était retenue en quelque sorte prisonnière dans son appartement et ne voyait plus Raoul; mais elle lui écrivait régulièrement tous les deux jours. Ses lettres étaient portées par Mariette dans un endroit convenu, où le jeune homme venait les prendre et déposer les siennes; c'était un trou creusé par le temps ou la foudre dans le tronc d'un vieux chêne, et caché aux regards par un épais tissu de lierre au feuillage flottant.

La veille de ce jour, l'amie de mademoiselle de Brèche, chargée d'une missive, avait pris le chemin de l'arbre mystérieux, après s'être débarrassée du comte d'Essac qui, la trouvant jolie, prétendait effectivement se distraire du dédain d'Agathe en faisant la cour à sa demoiselle de compagnie, comme il appelait Mariette, avec laquelle il affectait des manières fort dégagées, depuis qu'il avait appris son ancien emploi dans la maison. Le jeune homme, qui l'avait suivie de loin, vit l'alerte enfant s'arrêter devant le chêne, écarter le lierre qui en tapissait le pied, et glisser un papier dans la profondeur que ses feuilles cachaient.

A peine cette opération fut-elle terminée, que le comte hâta le pas, et se dirigea vers le chêne pour s'emparer de la lettre et s'en faire une arme ou un droit auprès de la jeune fille; mais au même

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXXI, p. 30.

moment Raoul arrivait d'un autre côté, et, le premier au pied de l'arbre, il s'emparait de l'écrit.

Mariette avait disparu.

D'Essac éprouva un vif dépit, car il ne douta pas que ce jeune homme ne fût l'amant de la suivante, qui correspondait ainsi romanesquement avec lui. Il s'avança droit vers Raoul.

« M'est-il permis, dit-il du ton le plus dégagé, de féliciter l'heureux mortel à qui s'adresse sans doute le plus tendre des messages? »

Montségur leva la tête et reconnut son rival. Tout son sang lui reflua au cœur ; il ne répondit rien, sous l'influence d'une émotion trop violente.

« Je suis réellement indiscret, reprit sans se déconcerter le garde-du-corps, mais l'aspect des cœurs heureux m'a toujours sensiblement touché, et ce m'est une bonne fortune sans pareille que d'en rencontrer un ici.

— Puisque vous convenez de votre indiscrétion, monsieur, il me semble que le plus court moyen d'y mettre un terme serait de passer votre chemin.

— Vous êtes rude dans vos paroles, l'ami, répliqua d'un air hautain le comte d'Essac.

— Et vous, monsieur, fort impertinent dans les vôtres, riposta l'amant d'Agathe.

— Eh !... fit l'autre stupéfait.

— J'ai dit *impertinent*, répéta brièvement Raoul les yeux sur son rival.

— Alors voici ma carte, monsieur, et faites-moi l'honneur de me donner la vôtre. »

D'Essac était subitement rentré dans son rôle d'homme du monde.

« Monsieur, dit Raoul en recevant la carte de son adversaire, on est peu dans l'usage, à la campagne, de porter son adresse sur soi. — Je suis donc obligé de suppléer à ma carte en vous disant qui je suis. Je me nomme Raoul, marquis de Montségur. Un pauvre gentilhomme ignoré, monsieur, qui sera toutefois charmé de vous apprendre qu'un officier des gardes-du-corps peut trouver au village une leçon de savoir-vivre.

— Vos armes? monsieur le marquis.

— A votre choix, monsieur le comte.

— Eh bien, l'épée.

— Je vous l'aurais indiquée.

— Le lieu et l'heure?

— Le lieu? mais il me semble que cet endroit est très-convenable; quand à l'heure, celle qui vous arrangera.

— J'aime assez que ces sortes d'affaires se vident de bonne heure; ainsi donc si demain, à sept heures du matin, vous voulez bien vous trouver ici....

— Vous ne m'attendrez pas.

— Et les témoins?

— Nous nous en passerons; il suffira d'une déclaration mutuelle dont nous ferons l'échange.

— C'est parfait; donc à demain, monsieur le marquis. » Et le comte s'éloigna.

Mais Mariette avait tout vu et tout entendu, cachée derrière un massif d'yeuse qui s'élevait non loin de là, et ce fut alors qu'elle résolut de mettre à exécution le projet qu'elle roulait dans son esprit, qui était de lancer le capitaine sur le comte : ainsi elle délivrait Agathe d'un odieux mariage et sauvait peut-être la vie à Raoul; mais il fallait en même temps se décider à épouser Armand. La jeune fille comprit que ce sacrifice devenait indispensable, que tout lui en faisait un devoir, et elle s'y résigna. On a vu comment elle s'y était prise auprès du capitaine.

Celui-ci n'avait gardé de son entrevue avec Mariette qu'un souvenir : la promesse de la jeune fille. Elle enivrait son âme; c'était un flux de bonheur qui l'inondait. Son dernier mot résonnait encore à son oreille comme une musique divine. Il ne s'arrêtait pas à la condition qui lui avait été imposée; un combat, pour lui, c'était un jeu, et à ce moment il était redevenu le soldat d'autrefois. Tous ses instincts belliqueux s'étaient subitement réveillés dans son cœur. Lorsqu'il venait à songer ensuite à ce que la caméristе lui avait dit des obsessions du gentilhomme, il éprouvait contre lui une colère folle, celle que donne la jalousie. D'ailleurs, traverser M. d'Essac de son épée, c'était rendre en outre un éminent service à Raoul. L'amour et l'amitié se réunissaient donc pour lui faire de ce duel un double devoir. Il ne rentra point chez lui et alla rôder dans les environs de Beauretrait, suivant de préférence les chemins et les sen-

tiers accessibles aux chevaux, bien sûr qu'il ne pouvait manquer de rencontrer M. d'Essac.

Il suivait un chemin étroit et caillouteux qui se perdait dans le parc, et pénétra ainsi sous la futaie. Il s'arrêta dans une sorte de rond-point où venaient aboutir plusieurs allées, et ne tarda pas à découvrir un cavalier qui s'avançait dans sa direction, retenant le pas de son cheval dans l'intention évidente de le considérer.

A son air d'assurance, à sa tournure martiale, l'œil d'un militaire ne pouvait se tromper : c'était le garde-du-corps. Celui-ci, ayant satisfait sa curiosité, piqua sa monture, qui se cabra un instant et prit ensuite le galop. Soit préoccupation, soit qu'il dédaignât de se déranger, le cavalier, en passant, toucha du genou le bras du capitaine, qui en fut ébranlé. Une énergique apostrophe proférée par ce dernier vint au même instant frapper l'oreille de M. d'Essac, qui s'arrêta court et se retourna.

Armand maîtrisa la colère qui lui gonflait les veines ; il voulait rester maître de lui. Nous devons dire que le premier mouvement du comte avait été de balbutier quelques paroles d'excuse que l'officier n'entendit pas. Il s'ensuivit une scène d'impatiente agression d'une part, et de froids sarcasmes de l'autre. Armand se montra sans pitié pour le garde-du-corps, dont l'irritation cessa de se contenir lorsque le capitaine, d'un ton où l'ironie était mortelle, lui demanda sur quel champ de bataille il avait gagné le ruban qui ornait sa boutonnière, afin qu'il pût lui en faire compliment :

« C'est donc un duel à mort que vous voulez ? lui répondit d'Essac.

— Puisqu'un gentilhomme qui a l'honneur d'être officier dans les gardes-du-corps se conduit comme un freluquet d'opéra, il faut bien qu'il se trouve quelqu'un qui le traite suivant ses mérites, et ce quelqu'un, monsieur le comte d'Essac, ce sera moi, Henri Armand, dit le Balafré, capitaine retraité de la vieille armée, officier de la Légion d'honneur, décoré par l'Empereur sur le champ de bataille...

— Je suis à vos ordres, capitaine Armand ; mais je dois vous prévenir que ma parole est engagée pour demain, et ce doit être d'assez bonne heure.

— Eh bien, nous nous battrons de meilleure heure encore ; en ma qualité de militaire, j'ai droit à la préférence.

— Soit ! dit le comte, après avoir réfléchi un instant, ce sera donc à six heures. Et le lieu ? demanda-t-il à son adversaire.

— Je n'y tiens pas ; choisissez vous-même.

— Attendez que je m'oriente... j'ai vu un grand chêne couvert de lierre à l'est du château... et tout près d'un chemin raviné ; ce serait un endroit parfait, d'autant plus que je serais tout porté pour l'autre.

— Le *Chêne-aux-taupes ;* c'est à merveille. Donc à demain, et n'allez pas oublier l'heure ; je pense que messieurs les gardes-du-corps sont exacts à ces sortes de rendez-vous ?

— Absolument comme aux autres, capitaine. A propos, vos armes ?

— Mes armes ?... mais il me semble qu'entre deux hommes qui portent l'épée, il ne saurait guère y avoir que l'épée.

— J'allais vous la proposer.

— Aurez-vous un second ?

— Ma foi ! capitaine, à moins que je ne prie M. de Brèche... je ne vois pas trop à qui je pourrais m'adresser.

— Nous ferons donc nos affaires tout seuls. Que voulez-vous, monsieur le comte, on s'arrange comme on peut.

— Au revoir, capitaine Armand.

— Au revoir, monsieur le comte d'Essac. »

Depuis que le duel était convenu, toute irritation avait abandonné le cœur d'Armand.

Le lendemain, six heures n'étaient pas sonnées que ce dernier attendait sous le Chêne-aux-taupes. Notre ami portait sous sa redingote deux épées parfaitement égales ; une charrette matelassée, dont il s'était fait suivre, était stationnée à quelque distance, derrière un bouquet de gros arbres.

Nous passerons sur les détails de cette rencontre ; tous les duels à l'épée se ressemblent, du moins pour ceux que la fréquentation des salles d'armes n'a point initiés à l'art de l'escrime.

Entre le chêne et les arbres qui masquaient la charrette, s'étendait une sorte de préau naturel qu'on eût dit fait exprès pour une passe d'armes. D'Essac avait suivi de près le capitaine. On mesura les épées, qui, nous venons de le dire, étaient parfaitement égales. Les deux militaires quittèrent leurs habits et se mirent en position.

Dès la première botte, Armand comprit qu'il était maître de la

vie de son adversaire, dont la main, quoique ferme et habile, n'était pas de force à lutter contre lui. Il eût donc été facile au capitaine de tuer le comte ; mais c'eût été un meurtre, et il ne put s'y résigner. Au risque de déplaire à Mariette, il se contenta de lui mettre deux pouces d'acier dans l'épaule droite.

« Si cela ne vous suffit pas, monsieur le comte, dit-il, quand vous serez guéri, je serai de nouveau à vos ordres. »

Il s'approcha ensuite du blessé, l'étendit convenablement sur le gazon et fit avancer la charrette. D'Essac fut placé sur le matelas, et le véhicule prit doucement le chemin du château.

Tout cela s'était passé en fort peu de temps. Toutefois, comme Armand allait quitter le lieu du combat, Raoul parut.

« Ah ! s'écria le militaire, c'était donc avec vous, Raoul ? »

Celui-ci le regarda d'un air interrogatif.

« Je veux dire avec vous que le comte d'Essac devait se battre ce matin.

— Eh bien, puisque tu le sais, Henri, je ne chercherai point à le nier. Ce M. d'Essac est un insolent qui a besoin d'une leçon. Mais tu vas t'éloigner ; car nous devons nous battre sans témoins.

— Vous ne vous battrez pas, du moins aujourd'hui, » dit le capitaine en souriant.

Raoul ne comprenait pas.

« Et pourquoi cela, s'il te plaît ?

— Parce que je viens de lui mettre le bout de mon épée dans l'épaule, et qu'avant trois mois je le défie de pouvoir manier la sienne.

— Armand, qu'as-tu fait? dit le jeune homme en rougissant à l'idée qu'on avait peut-être voulu lui épargner cette rencontre.

— Rien que de très-naturel, » répondit l'autre.

Et il se mit à conter à son ami ce qui s'était passé la veille entre lui et le garde-du-corps, se gardant bien toutefois d'ajouter que la rencontre n'avait été fortuite que d'une part. Il ajouta :

« Et puis, vous comprenez que la vieille armée n'était pas fâchée de montrer à messieurs les gardes-du-corps de quoi elle est capable.

— Et tu ne savais pas que je devais me battre avec lui ?

— Il m'avait parlé d'une rencontre à sept heures ; mais convenablement je ne pouvais lui demander avec qui ; seulement j'ai réclamé la priorité en ma qualité de militaire. »

Raoul parut soulagé.

Les deux amis se hâtèrent de regagner Montségur pour envoyer le médecin au blessé. Celui-ci était arrivé au château. M. de Brèche allait sortir. On peut juger de son effroi à la vue du jeune homme ensanglanté. Il crut d'abord qu'il avait été assassiné. Le vérité lui fut expliquée. Il n'en demeura pas moins atterré en songeant aux suites possibles de cet événement. Il fit monter avec précaution M. d'Essac, qui perdit connaissance au moment où on le mit sur son lit. Cependant le médecin de Montségur arriva. Il visita la blessure et y posa le premier appareil, en déclarant qu'il n'y avait aucun danger, mais que la guérison serait lente. Il prescrivit une potion calmante et ordonna le plus profond repos.

En sortant de la chambre du blessé, M. de Brèche se dirigea vers l'appartement de sa fille. Agathe était assise et brodait. Mariette à ses côtés tenait un livre à la main.

« Mariette, dit sèchement le vieillard, j'ai à parler à mademoiselle de Brèche. »

Mariette se leva.

« Pourquoi ne me parlez-vous pas devant elle, mon père? Je n'ai pas de secret pour Mariette. »

M. de Brèche garda un instant le silence : c'était pour se rendre maître de lui. Agathe s'en aperçut à ses lèvres crispées et à sa prodigieuse pâleur. Elle attendit. Mariette n'avait pas quitté le cabinet.

« Sortez ! » dit enfin le vieillard à l'enfant, qui jugea, au ton menaçant de la voix, que toute résistance était inutile. Elle tourna néanmoins les yeux vers Agathe comme pour lui demander ce qu'elle devait faire.

« Va, chère Mariette, dit celle-ci, puisque M. le baron veut absolument rester seul avec moi. »

La jeune fille sortit en passant devant le vieillard, qui s'abstint de la regarder.

« M. d'Essac vient de se battre, lui dit brusquement de Brèche en se jetant dans un fauteuil en face d'elle.

— Ah ! fit Agathe, visiblement surprise et non sans une certaine inquiétude.

— Calmez-vous, il a été blessé.

— Avec qui donc cette rencontre?

— Avec le capitaine Armand. »

Agathe parut complétement rassurée.

« Mais, reprit le baron, vous comprenez la gravité de cet événement et les suites qu'il peut avoir?

— Vous voulez parler de la mort possible du comte?

— Eh bien?

— Eh bien, monsieur, je serais débarrassée de son odieuse poursuite, et Mariette de ses impertinents propos. »

M. de Brèche, suivant sa première idée et sans répondre directement à sa fille :

« Ceci peut devenir désastreux pour moi, Agathe.

— Je ne comprends pas en quoi vous pouvez avoir à craindre quelque chose dans tout ceci. Quant à moi, je vous l'ai dit, je ne puis qu'y gagner.

— Vous persistez donc à repousser la magnifique alliance qui s'offre à vous et l'avenir brillant qu'elle vous promet?

— Absolument comme le premier jour.

— Vous ne faites donc aucun cas d'une grande position?

— Mon Dieu, monsieur, je lui attribuerai, si cela peut vous être agréable, toute sorte de valeur; mais je ne tiens pas à la devoir à M. d'Essac.

— Il entrera pourtant un jour dans la Chambre héréditaire ; il sera duc et pair... Il n'est rien à quoi il ne puisse parvenir.

— En attendant, le futur duc et pair a besoin de faire un mariage d'argent pour relever son blason dédoré.

— Et quel mal verriez-vous à ce qu'il recherchât quelques avantages de fortune, lorsqu'il en offre tant d'un autre genre?

— Il ne m'appartient pas de discuter avec vous la convenance de la recherche de M. le comte d'Essac; je me borne à vous déclarer, comme je l'ai déjà fait, que je ne veux pas l'épouser.

— Vous vous flattez donc que je puis donner un jour mon consentement à un autre mariage?

— Vous voulez faire allusion à M. de Montségur?

— Un jeune homme sans fortune, sans position, suns avenir!

— Qui vous dit mon père qu'il n'ait pas d'avenir? Soyez assuré que le marquis de Montségur ne demandera ma main que lorsqu'il aura acquis la position qui ne peut lui manquer. Il est trop fier pour n'offrir à une femme qu'un nom oublié... que je ne balancerais pourtant point à accepter.

— Idée romanesque ! Or, Agathe, écoutez-moi bien : jamais vous n'épouserez le petit Montségur, et si vous persistez follement à refuser l'alliance de M. le comte d'Essac (les médecins répondent de sa vie), eh bien, alors... »

Le vieillard n'acheva pas.

« Eh bien, alors, que ferez-vous, monsieur? dit Agathe.

— Écoutez-moi. »

Ici le vieillard fit une pause, en apparence pour rassembler ses idées, mais en réalité pour reprendre son sangfroid, qui commençait à l'abandonner.

« Voici un mois que vous résistez à ma volonté, un mois que vous faites obstacle à mes desseins. Grain de sable, vous prétendez arrêter la roue de ma fortune ; mais vous serez broyée. Réfléchissez. J'ai cédé jusqu'ici aux prières de M. d'Essac, qui n'a pas voulu que je fisse usage de mon autorité, et M. d'Essac a reçu un coup d'épée peut-être par suite de vos manœuvres...

— Oh ! monsieur ! s'écria Agathe avec indignation, quelle horrible pensée ! Je lutte, il est vrai, contre vous et contre M. d'Essac, mais loyalement et de front ; je lutte, mais en usant de mon droit et à la face du ciel, qui, je l'espère, soutiendra jusqu'au bout mon courage et ma force.

— C'est bien ; mais je vous déclare, moi, que vous serez la femme de M. d'Essac, et cela dès que ce jeune homme sera rétabli.

— Je suis désolée de vous répéter, monsieur le baron, que cela ne sera point.

— Cela sera, vous dis-je, car je le veux ! »

En prononçant ces mots, la voix de M. de Brèche était stridente et ses yeux s'étaient injectés de sang.

« Je le veux, entends-tu, reprit-il avec force. Tu ne sais donc pas, toi qui oses me braver, que tout ce que j'ai voulu jusqu'à présent s'est fait par cela seul que je l'ai voulu ! Insensée, qui croit qu'un caprice de femme fera fléchir celui à qui la fortune même a dû céder ! Écoute : autrefois j'étais pauvre et dépendant ; j'étais soumis à l'insulte. Un grand seigneur, un homme puissant alors, un marquis de Montségur m'humilia, et je jurai de me venger, de devenir riche et puissant et titré à mon tour, et de l'humilier, ce fier marquis, dans lui ou dans sa race. Et cela a été. Je suis riche à acheter une province, entends-tu?... et le baron de Brèche a chassé, comme un

laquais, le fils, le propre fils de ce marquis qui l'avait insulté, et il l'a chassé après lui avoir offert une servante pour épouse ! »

Agathe restait muette, les yeux fixés sur les yeux de son père.

« Oh ! s'écria-t-elle tout à coup, c'est une trahison !... Monsieur, je ne suis point votre fille ! »

Le vieillard recula comme quelqu'un qui a peur.

« Ah ! tout m'est expliqué, reprit la jeune fille avec une énergie comprimée : voilà pourquoi vous l'avez attiré chez vous, pourquoi vous approuviez les soins qu'il me rendait, pourquoi vous les encouragiez. Vos lettres sont là, qui peuvent le prouver ; j'étais l'appât, le leurre, l'instrument de votre vengeance... Horreur !...

De Brèche s'était remis ; il répondit :

« Je te l'ai dit, je voulais que cela fût et cela a été ! Et maintenant, je veux que tu épouses le comte.

— Et pourtant, cela ne sera pas.

— Cela sera, ou bien...

— Ou bien ?... dit Agathe haletante.

— Ou bien je te repousse comme une étrangère que j'ai élevée par pitié, et que par pitié je voulais rendre heureuse, et que je rejette parce qu'elle a lassé mes bontés, parce qu'elle y répond par l'ingratitude, parce qu'elle résiste à mes ordres, en un mot parce qu'il me plaît de faire ainsi, et que je veux que cela soit !

— Ainsi donc, il serait vrai ! je ne serais pas votre fille !... Oh ! dites, dites, Monsieur !... »

La figure du vieillard devint livide. Il fit un effort pour se dominer.

« Agathe, je vous ai dit les extrémités où pourrait m'entraîner le ressentiment si vous vous obstiniez à mettre obstacle à mes désirs. C'est parce que vous êtes ma fille, que je vous parle ainsi ; mais vous ne seriez plus qu'une étrangère pour moi, si vous ne vous soumettiez à ma volonté, et dès lors j'aurais droit de vous traiter comme telle. Je me plais encore à croire que vous ne voudrez pas me pousser à cette extrémité. M. le comte d'Essac est blessé ! il ne sera pas rétabli avant plusieurs semaines. Je vous laisse ce temps pour réfléchir. En attendant, je lève la défense qui vous concernait. Sortez comme par le passé ; montez à cheval, reprenez vos promenades, vous êtes libre.

— Monsieur, ce que vous venez de me dire est un texte assez

sérieux pour que je songe à autre chose qu'à monter à cheval. Vous avez jeté le doute dans mon esprit ; je ne sais plus qui je suis... Mais, si le ciel m'a effectivement fait naître de vous, je lui demande pardon de n'avoir point pour votre volonté ce respect et cette obéissance que j'eusse été si heureuse de témoigner à un père tendre et affectueux. Le ciel me pardonnera, Vous faites tout plier sous votre bon plaisir, monsieur, vous n'épargnez rien : vous avez consacré votre vie entière à une idée de vengeance, je sacrifie la mienne à un sentiment de devoir. Je ne sais quelle voix secrète parle à mon âme, et m'ordonne de vous répéter, dussiez-vous exercer contre moi vos horribles menaces, que si je ne dois pas avoir pour époux M. de Montségur, cette main ne sera jamais à un autre.

— Je compte sur le temps et la réflexion, répliqua sèchement le vieillard, pour vous faire comprendre tout le ridicule de cette exaltation romanesque. Je vous ai dit ce que je puis ; vous savez ce que je veux. Le reste dépend de vous. Songez-y... je vous laisse. »

Il avait à peine quitté l'appartement, que Mariette entra. Agathe se jeta dans ses bras en fondant en larmes. La lutte que la jeune fille venait de soutenir avait épuisé ses forces. Il fallut la mettre au lit.

Ch. de Saint-Julien.

(*La suite à un prochain numéro.*)

JACQUES CŒUR [1]

ÉTUDE HISTORIQUE

(FRAGMENTS)

IV

A peine la disgrâce de Jacques Cœur était-elle connue que, suivant l'énergique expression d'un historien du XVIIe siècle, *les vautours de cour* accoururent pour avoir leur part dans le partage des biens de l'Argentier et s'enrichir de ses dépouilles. A leur tête figura Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, cet ancien capitaine des écorcheurs, très en faveur auprès de Charles VII, à qui il avait d'ailleurs rendu d'éminents services. Le comte de Chabannes fut chargé de diriger l'instruction du procès de Jacques Cœur. On lui adjoignit un intrigant italien, nommé Otto Castellani, précédemment trésorier à Toulouse, et qui venait d'être nommé argentier à la place de Jacques Cœur, Guillaume Gouffier, premier chambellan du roi, des sénéchaux, des baillis, et quelques autres individus de moindre qualité. Les premiers interrogatoires portèrent sur ce qu'on appelait le fait *des poisons;* mais l'accusation fut bientôt obligée de renoncer à ce grief. Convaincus d'imposture, Jeanne de Mortagne et Jacques Colonne, qui avaient dénoncé Jacques Cœur, furent, plus tard, condamnés comme calomniateurs à faire amende honorable. Sans les titres de son mari à la faveur du roi, Jeanne de Mortagne aurait même subi la peine de mort qu'elle avait, d'après les lois en vigueur, encourue pour sa fausse dénonciation, et tous ses biens auraient été confisqués. On se contenta de lui enjoindre de se tenir

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXXI, page 59.

éloignée de dix lieues de tous les endroits où le roi et la reine se trouveraient.

On fut donc forcé de renoncer à ce chef d'accusation ; mais, depuis que Jacques Cœur était en prison, d'autres griefs, en très-grand nombre, avaient, comme on devait s'y attendre, été formulés contre lui. On l'accusait :

D'avoir vendu des armes aux infidèles ;

D'avoir exporté dans le Levant des monnaies françaises et des lingots marqués d'une fleur de lis ;

D'avoir fait fabriquer des écus courts de poids ;

D'avoir fait embarquer de force à Montpellier, sur ses navires, divers individus, dont un s'était jeté à la mer de désespoir ;

D'avoir fait ramener à Alexandrie un esclave chrétien qui s'était réfugié sur un de ses navires ;

Enfin, de s'être attribué des dons faits au roi par diverses villes du Languedoc et d'avoir commis dans ce pays des exactions nombreuses.

Il n'est pas sans intérêt de constater ici que, l'année d'auparavant, Charles VII avait fait arrêter et renfermer au château de Tours Jean de Xaincoins, receveur général de ses finances en Langue-d'Oc et en Langue-d'Oil, ce qui équivalait aux fonctions de trésorier général du royaume. Jean de Xaincoins était accusé de concussion et de falsification d'écritures. Interrogé par quelques membres du grand conseil du roi, il avait, dit-on, avoué son crime. La peine capitale aurait pu lui être appliquée, mais Charles VII lui fit grâce de la vie. Xaincoins fut condamné à la prison, à la confiscation de tous ses biens et à une amende de soixante mille écus d'or, ce qui, « s'il faut « s'en rapporter à l'historiographe de Charles VII, sembloit estre « bien peu de chose, au regard de ce que l'ancien receveur général « avoit pillé et dérobé, comme sa propre confession le portoit. » Un magnifique hôtel qu'il avait fait construire à Tours fut donné par Charles XII au comte de Dunois. Un chroniqueur artésien a raconté comme il suit cette condamnation :

« Charles, roi de Franche, venu en sa ville de Tours, feit prendre « maistre Jehan Xaincoins, son recepveur général des finances, le- « quel fust mis au chasteau de Tours, et lui meit-on sus qu'il avoit « mal gouverné sa recepte, pourquoi il fust questionné par le conseil « du roy ; et, par sa confession, fust trouvé avoir commis crime de

« lèze-majesté, pour avoir prins en grandes et excessives sommes « des deniers du roy ; mesmement avoit fait certaines ratures. Pour « lesquelles causes, il fust condamné, par la bouche du chancelier « de Franche, à tenir prison certain temps et ses biens confisqués, « desquels le roi donna une maison qu'il avoit fait faire en la ville « de Tours, au comte de Dunois ; et, outre ce, fust ledict maistre « Jehan Xaincoins, condamné à payer au roy la somme de soixante « mille livres. »

La condamnation de Jean Xaincoins était évidemment un précédent très-fâcheux pour Jacques Cœur. Il est donc probable que ses ennemis s'en servirent habilement. Quelques historiens ont même pensé qu'elle avait été provoquée dans ce but.

L'interrogatoire des témoins commença le 10 septembre 1451. Le fait relatif aux ventes d'armes fut établi. Un témoin déposa en outre que Jacques Cœur lui avait montré à Montpellier « des guisarmes, « des haches, des arbalètes, des cranequins, un riche jazeran, un « grand nombre de belles salades garnies d'argent, ainsi qu'une « coupe dorée dont il voulait, disait-il, faire présent au souldan, « pour avoir sa faveur au fait de ses gallères. » Ces objets furent, en effet, portés au soudan par Jean de Village, neveu et principal associé de Jacques Cœur, lors de cette ambassade dont on a vu plus haut les détails.

L'exportation des monnaies et des objets d'or et d'argent était alors, de même que celle des armes dans les pays avec lesquels on était en guerre, formellement défendue par les lois du royaume. Or, de nombreux témoins à charge déposèrent que Jacques Cœur et ses commis avaient porté dans le Levant des quantités considérables de monnaies françaises, de la vaisselle et d'autres objets. D'après l'un des témoins, Jacques Cœur possédait sept galères qui devaient porter à chaque voyage de seize à vingt mille ducats. Le même témoin ajoutait que « sans grand argent, on ne faisait rien de marchandise au pays de « Levant. » Un autre témoin déposa que, dans un voyage qu'il fit en 1445 sur la galère Saint-Denis, qui appartenait à Jacques Cœur, il remarqua que cette galère transportait de seize à vingt mille ducats en argent monnoyé. A Rhodes, on s'arrêta : « Là, dit-il, cet argent « fut fondu, et mis en platines signées d'une fleur de lys ; et estoit « de plus basse loy de huit pour cent, dont les Sarrasins auxquels « ledit argent fut délivré en Alexandrie furent mal contens, et di-

« soient qu'ils n'avoient point accoutumé veoir telles tromperies. »

L'embarquement forcé d'un certain nombre d'individus à bord d'une des galères de Jacques Cœur fut constaté par huit témoins. L'un d'eux rapporta qu'un jour plusieurs sergents de Montpellier et divers agents de Jacques Cœur « prirent coquins, ruffians, taver-« niers et autres méchantes gens et les firent mener sur la galère « Saint-Jacques qui allait partir. » Au nombre de ces individus se trouvait un pèlerin allemand, « honneste homme et de bonne con-« versation, » dit un autre témoin, viguier de Montpellier. Cet Allemand demanda avec instance à être débarqué, mais Jacques Cœur ne voulut pas y consentir. Un témoin, qui se plaignait lui-même d'avoir été embarqué de force sur la galère Saint-Jacques, dit qu'il « vit « ledit Allemand saulter en la mer et se noyer, combien que toute « dilligence fut faite de le recouvrer. Et, paravant qu'il se jeta, plo-« roit et disoit qu'on luy faisoit tort. »

Au sujet de l'esclave chrétien qui avait été ramené de Montpellier à Alexandrie sur une galère et par l'ordre de Jacques Cœur, le patron de cette galère déposa qu'il était à Alexandrie lorsqu'un esclave de vinq-quatre à vingt-cinq ans vint le trouver et se jeta à ses pieds en disant : *Pater noster*, *Ave Maria*. Interrogé s'il voulait être bon chrétien, cet esclave aurait répondu que c'était son désir, et qu'il s'était sauvé de chez son maître dans ce but. La galère Saint-Denis allait mettre à la voile ; elle l'emmena à Montpellier. A peine instruit de ce fait, Jacques Cœur envoya chercher le capitaine de la galère et lui reprocha vivement d'avoir dérobé un esclave chrétien, ajoutant que, s'il en résultait quelque inconvénient pour ses galères, ce serait lui, capitaine, qui en répondrait. En même temps, Jacques Cœur ordonna de ramener cet esclave à son maître, « reniant Dieu, dit un témoin, « que s'il en avoit dommage, il le destruiroit. » D'autres témoins déposèrent que pendant le temps que ledit esclave était demeuré en France, ils l'avaient vu aller à l'Église, y faire ses prières, s'agenouiller. Un témoin, qui l'avait revu à Alexandrie, rapporta de lui ces paroles : « Vous estes méchantes gens en France, car j'estois « chrestien en votre terre, et suis more en ceste-cy, et vey comme « un can (*je vis comme un chien*). Des Castellans (*Catalans*) ne « m'eussent pas retourné. »

Les griefs relatifs aux exactions imputées à Jacques Cœur portaient sur un grand nombre de points. On l'accusait, entre autres faits,

d'avoir reçu, à diverses reprises, des villes de Montpellier et de Toulouse, des sommes considérables pour les faire exempter, au préjudice du roi, d'impôts dont elles étaient passibles; d'avoir prêté de l'argent au roi au taux usuraire de quinze à vingt pour cent; d'avoir fait obtenir des fermes à divers, moyennant de l'argent. On lui faisait en outre un grief d'avoir appauvri le Languedoc par les tailles dont il l'avait surchargé, en usant de termes durs et « aucunes fois de comminations; » par l'exportation de l'argent blanc, et aussi, disait un témoin, « parce que les autres ga- « lères n'osoient plus y venir. » En même temps, on lui imputait d'avoir reçu des sires de Canillac et de La Fayette une somme de deux mille écus, pour faire consentir le roi au mariage de sa fille Jeanne de France avec le duc de Bourbon. On lui reprochait, en outre, d'avoir dit souvent aux États du Languedoc que le roi était plus content des cinq ou six mille livres qu'on lui accordait en sus du don gratuit que de ce don même. Or, il faut savoir, pour se rendre compte de la portée de ce grief, que Charles VII avait l'habitude de répartir la somme qui lui était allouée, en sus du don gratuit, entre ses serviteurs les plus dévoués, et que Jacques Cœur figurait d'ordinaire pour le chiffre le plus élevé dans cette répartition.

A l'époque de sa prospérité, Jacques Cœur avait peut-être, en prévision du sort qui lui était réservé, pris des lettres de tonsure, afin de jouir ainsi, conformément à une coutume du temps, des priviléges de la cléricature, et de pouvoir, si on lui faisait jamais un procès criminel, revendiquer la juridiction ecclésiastique. C'est ce qu'il n'avait pas manqué de faire dès le commencement de son procès. On voulut s'assurer s'il était vrai qu'il eût autrefois porté la tonsure. Un grand nombre de témoins furent interrogés à ce sujet. L'un d'eux, ancien domestique de Jacques Cœur, répondit qu'il ne se souvenait pas de lui avoir vu faire la tonsure. « Et au regard de l'habit, il l'avoit vu « aucunes fois en robe courte à my-cuisse, froncée sur l'espaule, « pourpoint bandé de rouge et chappeau de veloux, et une fois luy vit « chausses rouges. » Un autre témoin déposa qu'au moment où Jacques Cœur avait été fait prisonnier, il portait une robe noire à mi-cuisse, des chausses d'un vert obscur, un pourpoint en velours ou satin cramoisi, un chapeau gris à long poil. Dans d'autres circonstances, il avait vu à Jacques Cœur des chausses d'écarlate et d'autres couleurs, des souliers lacés hors pieds et à poulaine. « Et au temps

« que les gens de cour portoient les poictrines descouvertes, sem-
« blablement portoit la sienne et chaîne d'or dessus, aucune fois
« grosse et autrefois petite, et toujours luy a veu porter habits pa-
« reils des seigneurs et gentilshommes de cour, et se maintenir et
« entretenir en leur façon et manière de faire en habillements, ex-
« cepté qu'il ne luy a point veu porter ses habits si courts comme
« plusieurs font à présent. » Le même témoin dit qu'il avait vu à Jacques Cœur un pourpoint barré au collet et aux manches ; (c'était sans doute le signe distinctif des clercs). « Mais il n'avait mémoire « si ledit Jacques Cuer portoit couronne. » Plusieurs barbiers furent aussi interrogés. L'un d'eux, demeurant à Lusignan, déposa « qu'il « avoit barbayé ledit Jacques Cuer au chastel dudit lieu de Lusignan, « mais ne luy avoit pas fait de tonsure, et n'avoit apparence de ton-« sure quand, audit lieu, l'eût premièrement barbayé. »

Jacques Cœur se défendait d'une manière victorieuse sur la plupart des griefs qui lui étaient imputés. En ce qui concernait le reproche qu'on lui faisait d'avoir vendu des armes aux infidèles, il répondait que les papes Eugène IV et Nicolas V l'y avaient autorisé par des bulles formelles. Relativement à l'exportation des monnaies, il se disculpait en disant que ce n'étaient point des monnaies françaises qu'il avait fait transporter dans le Levant, mais des pièces qu'il avait fait venir d'Allemagne, de Lorraine et d'autres endroits. Peut-être quelques-uns de ses facteurs en avaient-ils transporté d'autres ; mais ce n'était pas « de son sceu et commandement. » Au sujet de l'embarquement forcé, sur ses galères, d'un certain nombre de mauvais sujets, au nombre desquels s'était trouvé, par hasard, un pèlerin allemand, Jacques Cœur exhiba des lettres délivrées le 22 janvier 1443 par Charles VII, lesquelles portaient en substance que des particuliers ayant, dans le but de relever le commerce du Languedoc auquel les guerres avaient été si préjudiciables, fait construire à Gênes une grosse galère destinée au transport des marchandises, le roi consentait à ce que l'on requît, « pour les embarquer « sur ladite galère, les *personnes oyseuses, vagabondes et autres* « *cahyniens* dont il y avait si grande multitude au pays de Languedoc. » Jacques Cœur n'avait donc fait, sous ce rapport, que se servir, à son bénéfice, d'une autorisation délivrée précédemment par Charles VII dans une circonstance analogue. Quant à l'esclave qu'une de ses galères avait ramené, d'abord il ne savait pas qu'il fût chrétien ;

ensuite cet esclave avait été conduit en France, contrairement aux conventions existant avec le soudan d'Égypte; aussi les marchands français du Levant et le grand-maître de Rhodes lui avaient-ils écrit que, s'il ne faisait pas rendre cet esclave, son commerce en souffrirait beaucoup. Il ne s'était d'ailleurs, disait-il, décidé à prendre ce parti qu'après avoir consulté les marchands et négociants de Montpellier.

Sa justification au sujet des exactions qu'on lui reprochait d'avoir commises dans le Languedoc fut moins concluante. Il répondit « qu'il « ne se trouveroit point qu'il eût exigé aucune somme d'or ne d'ar- « gent dont il n'eust tenu et eust bonne volonté de tenir bon et loyal « compte, et qu'il pouvoit estre que ledict pays, oultre la somme « octroyée, auroit donné aucunes petites sommes de deniers qu'il « auroit eues et appliquées à son proffict. » Au surplus, Charles VII ayant dit, au commencement du procès, que « si ledict argentier « n'estoit trouvé chargé d'avoir empoisonné ou faict empoisonner « ladicte Agnès Sorelle, il luy remettoit et pardonnoit tous les autres « cas dont on luy faisoit charge, » Jacques Cœur réclamait, particulièrement à ce sujet, l'effet de la parole royale.

Cependant, le procès traînait en longueur, et des délais imprévus venaient, de temps en temps, ajouter à l'impatience des accusateurs et des juges. Arrêté à Taillebourg, Jacques Cœur avait été transféré, à la suite de la cour, au château de Lusignan, où il fut interrogé pour la première fois, le 10 septembre 1451, par Guillaume Gouffier, premier chambellan du roi. Au mois de juin suivant, Jacques Cœur était prisonnier à Maillé, où la cour s'était transportée. Le 26 juin, la commission chargée de le juger se réunit dans la grande salle du château de Maillé. Plusieurs des commissaires nommés à l'origine du procès avaient été remplacés par d'autres; mais le comte de Chabannes et Otto Castellani, le nouvel argentier, en faisaient toujours partie; le grand-maître de l'artillerie, Jean Bureau, et Étienne Chevalier, qu'Agnès Sorel avait désigné avec Jacques Cœur au nombre de ses exécuteurs testamentaires, y figuraient également. On fit comparaître l'accusé, et on lui signifia d'avoir à produire, dans un bref délai, la preuve de ses justifications. Jacques Cœur demanda la permission de se faire assister par un conseil pour ce qui concernait les griefs se rattachant à sa gestion ; mais on lui répondit « que « ce n'étoit pas la coutume du royaume, quand un officier étoit ac-

« cusé de choses touchant son office, de luy donner un conseil, et « qu'il devoit se défendre lui-même. »

Surpris de ce refus, espérant peut-être attendrir Charles VII s'il était exactement informé de toutes les circonstances du procès, Jacques Cœur répondit que, « quant à luy, il se remettoit du tout à la bonne « grâce du Roy, que tout estoit au Roy et à sa disposition pour en faire « en son bon plaisir. » On passa outre. Les commissaires lui donnèrent alors la liste des griefs sur lesquels il aurait à répondre, et l'invitèrent à faire connaître ceux de ses gens avec lesquels il serait aise de s'aboucher; en même temps, ils lui en désignèrent deux, Jean Thierry et Pierre Jobert, qu'il pourrait entretenir s'il le désirait. Jacques Cœur fit observer que ni Jean Thierry ni Pierre Jobert ne se connaissaient en matière de finances, et il demanda, sauf le bon plaisir du roi, à se concerter avec l'évêque d'Agde « n'y ayant homme « au monde qui mieux le conseillast desdittes choses. » Cette permission lui fut refusée, ainsi que celle de voir Guillaume de Varye, son principal agent, et l'archevêque de Bourges, son fils. Force lui fut donc de s'entendre pour sa défense avec les hommes qu'on lui proposait. On lui permit, à la vérité, d'écrire à deux de ses facteurs, à son fils l'archevêque, et à l'évêque d'Agde, à la condition qu'une copie de ses lettres serait déposée entre les mains des commissaires. Enfin, deux mois lui furent accordés pour préparer sa défense.

Mais un si court délai était évidemment insuffisant. Il fallait, en effet, que Jean Thierry et Pierre Jobert allassent en Languedoc pour y rechercher diverses pièces que Jacques Cœur avait à produire pour sa justification, et dont un grand nombre ne furent pas retrouvées, bien qu'elles existassent réellement. Ils avaient en outre demandé à entendre quelques témoins, mais cela leur fut refusé. Les deux mois expirés, on s'aperçut que l'instruction de l'affaire n'était pas encore complète. Sur ces entrefaites, Jacques Cœur fut transféré à Tours et enfermé au château; c'était la quatrième fois qu'il changeait de prison. Le 13 janvier 1453, Charles VII nomma une nouvelle commission pour l'interroger et terminer le procès. Sans doute ceux qui faisaient partie des commissions précédentes avaient, dans l'intervalle, été appelés à des emplois qui les éloignaient de la cour. Toutefois, l'un d'eux, qui était l'âme et le directeur du procès, Otto Castellani, le nouvel argentier du roi, figura toujours au nombre des commissaires. De son côté, Jacques Cœur persistait à décliner la com-

pétence de ses juges et à revendiquer, en se fondant sur sa qualité de clerc, la juridiction ecclésiastique. Il contestait en outre la véracité des témoins, dont la plupart furent, plus tard, traités par ses enfants de « paillards perdus, infâmes et corrompus. » Enfin, il était évident, et il savait mieux que personne, que les commissaires auxquels on l'avait livré lui étaient très-malveillants. La passion avait même été sous ce rapport poussée si loin, que, parmi ces commissaires, il y en avait avec lesquels il était en procès au moment même où ils avaient charge de le juger.

Dans cette situation, ce que Jacques Cœur avait de mieux à faire, c'était de gagner du temps, et il n'y épargnait rien. Peut-être espérait-il que le pape, qui était intervenu en sa faveur auprès de Charles VII, serait plus écouté que l'évêque de Poitiers et l'archevêque de Tours. Seul, en effet, un tribunal ecclésiastique aurait pu, au milieu de toutes ces passions et de toutes ces cupidités, se montrer juste et indépendant. Mais l'intercession du pape n'eut pas plus de succès que les protestations des évêques; l'affaire était, d'ailleurs, trop engagée pour que l'on eût l'idée de s'arrêter. Au lieu de cela, on arrêta que le procès serait activé par tous les moyens. Jacques Cœur ayant, dans un nouvel interrogatoire, refusé d'avouer les griefs que l'accusation et les témoins lui imputaient, il fut décidé, le 22 mars 1453, qu'il serait mis à la question. Le lendemain 23, veille du dimanche des Rameaux, on le conduisit devant les commissaires. Là, il réclama de nouveau le bénéfice de sa cléricature, alléguant qu'il avait été pris en habit et tonsure de clerc, et il appela de la procédure qu'on avait faite contre lui. — *Puisqu'il se mettoit en telles matières*, observèrent quelques-uns des commissaires, *la question lui en seroit plus dure*. « Alors, dit un document officiel, firent venir les « torturiers, lesquels le firent dépouiller et, après, le lièrent par les « poings et par les jambes pour les vouloir géhenner; auxquels il dit « que on luy faisoit tort, qu'il estoit clerc, et appella des dicts com- « missaires. Nonobstant lequel appel, et attemptant contre iceluy, « les dicts commissaires et autres qui furent commis avec eux l'in- « terrogèrent derechef, et, pour ce qu'il ne répondoit point à leur « gré, le firent mener au lieu de la question où ils le firent asseoir « sur la sellette; auquel lieu derechef l'interrogèrent sur plusieurs « des cas dessus dicts, et, pour le desplaisir qu'il avoit d'estre détenu « si longuement prisonnier, et le doubte qu'il avoit de la dicte ques-

« tion, se rapporta à la déposition des témoings qui avoient déposé « contre luy, réservé le cas desdicts poisons, combien qu'il dict « qu'il n'avoit point commis lesdicts cas, et que lesdicts témoings « estoient ses hayneux. »

On pouvait croire que, l'affaire étant arrivée à ce point, l'arrêt ne tarderait pas à être prononcé ; il n'en fut pourtant rien, et deux mois se passèrent encore en hésitations. Évidemment, le gouvernement était embarrassé et ne savait comment sortir des difficultés qu'il s'était créées. Il fallait cependant prendre un parti. Dans le courant du mois de mai 1453, Charles VII, qui était alors à Lusignan, ordonna qu'on lui apportât les pièces du procès pour les faire examiner en sa présence. Jacques Cœur était alors à Tours. Comme de nouveaux interrogatoires pouvaient être nécessaires, on le transféra à Poitiers. C'était sa cinquième prison. Il avait, depuis peu de temps, perdu Macée de Léodepart, sa femme. On a vu que Jacques Cœur avait souvent regretté sa prodigalité, qu'il lui reprochait « de dispendre « et dissiper tout ce qu'elle avoit entre mains, et qu'à cette cause, « il ne laissoit que le moins qu'il povoit en sa maison. » La disgrâce de Jacques Cœur, la perte de cette immense fortune, les ennuis de toute sorte qui suivirent, affectèrent sans doute profondément Macée de Léodepart. Elle mourut à Bourges, dans les premiers mois de l'année 1453, âgée d'environ quarante ans. Ses restes furent déposés dans l'église de Saint-Aoustrillet, et l'on grava sur sa tombe cette simple inscription : Cy gist Macée de Léodepart, femme de sire Jacques Cuer. Ainsi, la main des hommes et la main de Dieu s'appesantissaient à la fois sur cette famille qui, peu de temps auparavant, était pour tant de gens un objet d'envie et la personnification même du bonheur.

Cependant, le jour approchait où l'arrêt devait enfin être rendu. Le 26 mai, l'évêque de Poitiers tenta un nouvel effort ; il envoya ses vicaires à Lusignan auprès des commissaires pour réclamer, au nom de l'Église, la personne de Jacques Cœur, attendu qu'il était *clerc solu*. C'était le nom que l'on donnait alors non-seulement à ceux qui n'avaient pas été mariés, mais encore à ceux qui avaient perdu leur femme. On répondit que Jacques Cœur ne serait et ne devait pas être rendu. L'évêque protesta et demanda acte de son appel ; il ne fut pas écouté. La veille de la prononciation de l'arrêt, l'archevêque de Bourges se transporta, accompagné d'un notaire, chez un garde du sceau royal à Poitiers, pour y former d'avance un

acte d'appel, où il exposa que « puis n'a guères il estoit venu à sa « notice et cognoissance que certains hayneux et malveillans de Jac- « ques Cuer, son père, s'efforçoient de pourchasser plusieurs griefs, « dommages, interests, troubles et empeschemens à sa délivrance, « dont et desquels griefs par lui dits et exposés, il a appellé et ap- « pelle où il pourra et devra, et de ce requiert instrumens ou lettres « testimoniales pour lui servir et valoir ce que pourra et devers qui « pourra. »

L'arrêt fut prononcé, au nom du roi, à Lusignan, le 29 mai 1453, par Guillaume Juvenal des Ursins, chancelier de France. Tous les griefs qui avaient été articulés dans le procès y sont longuement énumérés et reconnus fondés, à l'exception de l'accusation d'empoisonnement. L'arrêt déclare Jacques Cœur convaincu d'avoir fabriqués des monnaies fausses, c'est-à-dire d'un poids ou d'un titre inférieur au poids et au titre fixés par les ordonnances, d'avoir transporté de grandes quantités d'armes aux Sarrasins et mécréans, et d'avoir ainsi appauvri le royaume de vingt mille marcs d'argent ; d'avoir fait amener à Alexandrie un jeune esclave qui s'était refugié sur la galère Saint-Denis, et s'était jeté aux genoux du patron en criant : *Pater noster, Ave Maria,* et disant qu'il voulait être chrétien ; d'avoir fait embarquer de force sur ses galères des hommes qu'il disait être des *rufians et coquins ;* d'avoir reçu deux mille écus des seigneurs de Canillac et de La Fayette, à l'occasion du mariage de la fille du roi avec le comte de Clermont ; d'avoir enfin commis, principalement dans le Languedoc, un grand nombre d'exactions, tant au préjudice du roi que de ses sujets. D'après l'arrêt, ces divers crimes emportaient la peine capitale ; mais, attendu que le pape y était-il dit, avoit *rescript et faist requeste* en faveur de Jacques Cœur; et, d'un autre côté, eu égard aux services qu'il en avait reçus, Charles VII, lui laissant la vie sauve, le condamnait à faire amende honorable, devant la personne du procureur-général, *nue teste, sans chaperon ni ceinture, à genoux, tenant en ses mains une torche ardente de dix livres ;* à racheter l'esclave qu'il avait renvoyé dans le Levant, ou tout au moins à faire ramener un autre esclave à Montpellier; à rembourser aux seigneurs de Canillac et de La Fayette les deux mille écus qu'il en avait reçus. Enfin, Jacques Cœur devait payer au roi cent mille écus à titre de restitution, trois cent mille écus à titre d'amende, et tenir prison jusqu'à pleine satisfaction.

« Et, au surplus, disait l'arrêt en terminant, avons déclaré et dé-
« clarons tous les biens dudict Jacques Cueur confisquez envers
« nous, et avons yceluy Jacques Cueur banny et bannissons perpé-
« tuellement de ce royaume, *réservé sur ce nostre bon plaisir*. »

Le coup était porté. Après vingt-deux mois d'emprisonnement, durant lesquels il avait été changé cinq fois de cachot, suivant le caprice de ses juges, dont la plupart avaient même été remplacés pendant l'instruction de l'affaire, celle-ci avait le résultat que l'on pouvait prévoir dès le début du procès. Dans une consultation que ses enfants demandèrent, par la suite, aux plus célèbres avocats de Paris, ceux-ci constatèrent que le procès avait été fait de place en place, de château en château, que les témoins n'avaient pas été confrontés, qu'il y avait eu changement de commissaires; qu'il y avait, à la vérité, parmi ceux-ci, de *notables gens*, mais que ceux qui avaient opiné n'assistaient pas au commencement du procès. « Ainsi, disaient les avocats, ne peut qu'il n'y ait eu des fautes au « jugement. »

Quoi qu'il en soit, la sentence allait être exécutée. Le 4 juin, les commissaires et le chancelier de France se transportèrent à Poitiers pour la signifier à Jacques Cœur. Le même jour, deux délégués de l'évêque de Poitiers se rendirent auprès d'eux au prétoire du palais, leur montrant les lettres de tonsure de Jacques Cœur, et le réclamèrent de nouveau comme *clerc solu*. Leur réquisitoire étant resté sans réponse, ils revinrent le lendemain; mais on leur refusa l'entrée du prétoire, bien que tout le monde y pénétrât librement. Ils furent conduits dans la grande salle du palais, où ils restèrent seuls. Deux des commissaires, accompagnés du greffier du grand-conseil, vinrent, un moment après, leur demander quel était le but de leur démarche. L'un des délégués répondit que la veille ils avaient réclamé, au nom de leur évêque, la personne de Jacques Cœur comme *clerc solu* et justiciable, à ce titre, de la juridiction ecclésiastique, et « pour ce qu'ils avoient entendu dire que les commissaires étoient « assemblez pour besoigner au faict de son procès, ils estoient illec « venus cuidant entrer au prétoire pour faire derechef et rafraischir « leur réquisitoire. — Vous n'entrerez point au Conseil et ne parle- « rez point à Messeigneurs du Conseil, répondit un des commissaires « sans donner d'ailleurs aucune explication. — Notre réquisitoire est « juste, raisonnable et bien fondé, répondit alors un des délégués

« de l'évêque de Poitiers : vous devez la personne de Jacques Cuer « à l'Église dont il est subject, pour estre puny et corrigé selon « l'exigence des cas, crimes et méfaicts par luy commis ; et au cas « que mes dits sieurs du Conseil vouldroient procéder contre ledict « Jacques Cuer, et le contraindre à faire amende honorable ou autre « exécution, de quoy pourroit estre infamé, nous en appelons au Roy, « nostre souverain seigneur, bien conseillé, ou autres à qui il appar- « tiendra. » Le délégué demanda en même temps que le Conseil voulut bien surseoir à procéder contre Jacques Cœur jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles du roi, à qui l'évêque de Poitiers avait écrit à cet égard.

Protestations et suppliques eurent le même sort. L'arrêt de condamnation reçut son exécution séance tenante, et Jacques Cœur subit la peine infamante que sa famille désirait surtout lui épargner. C'était le 5 juin 1453. Les commissaires qui l'avaient jugé étaient rassemblés dans la salle du prétoire de Poitiers. On ouvrit les portes au public qui était accouru en foule. Le procureur général du roi ordonna qu'on amenât Jacques Cœur. Il était *nue teste, sans chaperon ni ceinture.* On plaça entre ses mains une torche de cire pesant dix livres, et on le fit mettre à genoux. Dans cette posture, il confessa, aux termes de l'arrêt : « qu'il avoit mauvaisement, induement et « contre raison, envoyé et faict présenter harnois et armes au Sol- « dan, ennemy de la foy chrestienne et du roy, faict rendre aux « Sarrazins un esclave chrestien, faict mener et transporter auxdicts « Sarrazins grande quantité d'argent blanc, et aussy transporté et « faict transporter grande quantité de billon d'or et d'argent hors « ce royaume contre les ordonnances royaux, exigé, prins, levé, « recélé et retenu plusieurs grandes sommes de deniers, tant du « roy que de ses subjects, à la grande désolation et destruction des- « dits pays et subjects. Pour ce, il requéroit mercy à Dieu, au Roy et « à Justice. »

Le même jour, celle dont la dénonciation avait servi de prétexte à l'arrestation de Jacques Cœur, Jeanne de Vendôme, dame de Mortaigne, fit également amende honorable devant le procureur général. Sa dénonciation était reconnue fausse, et pourtant l'arrêt de condamnation de Jacques Cœur portait que, « au regard des poisons, « pour ce que le procez n'estoit pas en estat d'estre jugé pour le « présent, il n'en estoit fait aucun jugement, et pour cause. »

Ainsi, l'iniquité était consommée. Celui qui avait en quelque sorte ouvert le Levant au commerce français, qui, dans plusieurs ambassades importantes, avait représenté la France avec autant de splendeur que de succès, qui avait fourni au roi les moyens de lever les troupes nécessaires pour chasser les Anglais de la Normandie et de la Guyenne, était dépouillé de tous ses biens et frappé dans son honneur. Si Jacques Cœur avait, ce qui, du reste, ne fut même pas clairement établi par l'instruction de l'affaire, abusé de l'autorité que lui donnait sa position pour réaliser quelques gains illicites qu'expliquaient, sans les excuser d'ailleurs, les habitudes du temps, on doit au moins reconnaître que l'expiation dépassait la mesure.

Quoi qu'il en soit, la victime était à terre et atteinte de manière à ne pouvoir plus se relever. *Les vautours de cour* qui, depuis si longtemps, tournoyaient autour de leur proie, pouvaient désormais s'abattre sur elle en toute sécurité. On verra bientôt d'ailleurs qu'ils avaient pris les devants, et qu'ils remplirent leur rôle à merveille jusqu'au bout.

PIERRE CLÉMENT.

(*La suite au prochain numéro.*)

LETTRE

DE

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT

A M. LÉOPOLD DE GAILLARD

Un écrivain distingué, M. Léopold de Gaillard, avait publié, dans *l'Assemblée nationale*, des Lettres politiques sur les affaires de Suisse. M. le comte de Montalembert, à qui ces lettres étaient adressées, a répondu à M. de Gaillard par une lettre qui a déjà paru dans plusieurs journaux, mais que nous nous empressons de reproduire, à cause de la parfaite harmonie qui existe sur ce lamentable sujet, entre les sentiments de M. le comte de Montalembert et les nôtres.

Ch. LENORMANT.

La Roche-en-Breny (Côte-d'Or), ce 11 août 1852.

J'apprends, Monsieur, avec une triste satisfaction, que vous allez publier, sous forme de brochure, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sur les malheurs de la Suisse catholique et conservatrice. Je souhaite que nos frères de ce pays puissent trouver dans votre écrit une nouvelle preuve de la douloureuse sympathie qui nous unit à eux. Mais, en vérité, nous sommes bien à plaindre de ne pouvoir venir à leur secours que par la chétive aumône de nos paroles de condoléance. C'est sur nous, du reste, autant que sur eux, qu'il nous convient de gémir.

En 1848, six semaines avant la catastrophe de février, j'ai prédit, à la Chambre des Pairs, que la défaite du Sunderbund serait le signal, dans toute l'Europe, d'une nouvelle invasion de barbares; et j'ajoutais que ce qui périrait sous les coups de la grande horde démocratique, ce ne serait ni la propriété, ni le pouvoir, mais la li-

berté. Ma prophétie s'est promptement et littéralement accomplie! Aujourd'hui, je ne serai que l'écho d'un sentiment très-général, en affirmant que les grandes puissances européennes porteront tôt ou tard la peine de leur cruelle indifférence à l'égard de la Suisse.

Ce qui se passe dans ce pays depuis dix ans donnera à la postérité de graves et tristes enseignements. On y pourra étudier à loisir l'hypocrisie et l'impitoyable tyrannie des faux libéraux, des *libérâtres*, de cette engeance qui se retrouve partout, mais qui a son type primitif dans la Suisse radicale. On y verra les apôtres de la démocratie et du progrès *humanitaire*, employer tour-à-tour contre leurs compatriotes opprimés, la prison, l'exil, les amendes spoliatrices, la confiscation des biens, les exécutions militaires, la persécution sous toutes ses formes. On y verra le suffrage universel proclamé en principe et effrontément confisqué dans la pratique; la souveraineté du peuple inscrite en tête de toutes les constitutions cantonales, et foulée aux pieds par les frères et amis des cantons voisins. Mais on demeurera surtout confondu, si je ne me trompe, de l'étrange aveuglement de la diplomatie qui se dit conservatrice. Oui, l'histoire aura peine à croire que les deux plus grandes puissances catholiques du monde, la France et l'Autriche, aient permis à une poignée de démagogues d'écraser, à leurs portes, la religion et la propriété, la justice et la liberté, personnifiées dans les plus anciennes républiques et les sociétés les plus irréprochables de l'Europe. On peu-concevoir l'abstention, l'hésitation en 1847, au milieu des dangers, des illusions, des incertitudes de ce temps-là; en présence d'une opposition formidable par le nombre et par l'acharnement, et déjà enivrée par les approches du triomphe où elle devait s'ensevelir. Mais en 1852, quand tout se tait, quand tout courbe la tête, quand l'expérience a prouvé qu'il suffisait de marcher résolument au danger pour le dissiper, et de mettre la main sur le monstre pour le faire rentrer dans le néant, rien ne saurait ni excuser ni expliquer une pareille abdication des droits et des obligations d'un pouvoir tutélaire et victorieux. Dans la vie privée, un homme fort et tranquille chez lui, qui verrait, du haut de son balcon, étrangler un enfant dans la rue, et qui refermerait sa fenêtre pour se dispenser d'aller au secours de la victime, serait à juste titre l'objet d'une réprobation générale, et mériterait, dans un danger éventuel, d'être abandonné de tous. L'Europe monarchique, qui a su naguère déli-

vrer les rois captifs de Naples, de Piémont et d'Espagne, qui a rétabli jusqu'au duc de Modène sur son trône, n'eût probablement pas laissé traiter ainsi le prince le plus chétif : et si la révolution avait triomphé en 1848, on peut être sûr qu'elle n'aurait supporté nulle part un affront semblable à celui que subissent, au-delà du Jura, les représentants du droit public de l'Europe et les plus anciens alliés de la France. Mais il s'agit de peuples dont l'indépendance remonte plus haut que la plupart des royautés européennes ; il s'agit de l'Église, de sa liberté, de son patrimoine séculaire ; il s'agit de ce Grand-Saint-Bernard, dont l'hospitalité est le patrimoine de toutes les nations chrétiennes : et ces paysans bafoués, ces moines spoliés, ces sanctuaires profanés, ne semblent pas dignes d'une sollicitude sérieuse, d'une intervention efficace !

Ce n'est pas, Monsieur, que vous approuviez plus que moi l'intervention étrangère comme solution naturelle des luttes intérieures. Mais lorsqu'il a été prouvé que les populations de Lucerne, de Fribourg, du Valais, n'ont pu être courbées sous le joug du radicalisme que grâce aux baïonnettes étrangères de Berne et de Vaud, nul ne saurait contester à ces vieilles républiques le droit d'être sauvées par le concours de leurs alliés du dehors ; comme aussi nul ne saurait refuser aux grands États le droit d'étouffer le foyer de l'incendie qui a failli les consumer. De tous les motifs qui ont justifié l'intervention des armes françaises, autrichiennes, espagnoles et napolitaines pour délivrer Rome et la Papauté des bandes de Mazzini et de Garibaldi, il n'en est pas un qui ne puisse être invoqué au profit des populations asservies de la Suisse primitive.

Mais de ce que la diplomatie européenne en a jugé autrement, n'en concluons pas, Monsieur, qu'il faille désespérer du droit et de la Providence. Les petits cantons sont condamnés à persévérer, comme l'Irlande, dans leur résistance légitime ; à lasser leurs oppresseurs par leur inflexible fermeté ; à reconquérir pied à pied les libertés qui leur ont été ravies. L'épreuve des catholiques sera plus longue et plus cruelle : leur gloire en sera d'autant plus belle, leur victoire d'autant plus pure et plus complète. Car ils vaincront à la longue, n'en doutons pas, Monsieur. A moins que l'Occident tout entier ne soit destiné à s'affaisser dans une irrémédiable décadence, tant de souffrances et de vertus ne seront pas stériles. Le Dieu que les ancêtres du Sunderbund invoquaient avec une si héroïque simpli-

cité à Sempach et à Morgarten, n'oubliera pas ces peuplades si fidèles au vieux droit et à la vieille foi.

Dixit miserator tuus Dominus : Paupercula, tempestate convulsa, absque ulla consolatione, ecce ego sternam per ordinem lapides tuos, et fundabo te in sapphiris... Misericordia autem mea non recedet a te, et fœdus pacis meæ non movebitur.

Puisse votre écrit, Monsieur, contribuer quelque peu à consoler leur patience, à soutenir leur espoir, à retremper leur foi ! Vous êtes jeune : vous verrez peut-être le jour de la réparation. Continuez, en attendant, à servir la justice, et protestez, toutes les fois que vous en aurez l'occasion, au milieu de l'abaissement universel, contre les triomphes éphémères de la force, et contre l'odieuse confiscation de la liberté par la révolution.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une estime toute particulière, votre très-humble et très-obligé serviteur.

Le comte DE MONTALEMBERT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Conduite d'une dame chrétienne dans le monde [1].

Voilà un petit livre dont toutes les éditions étaient épuisées, et qu'il était bien nécessaire de reproduire ; c'est un de ces rares ouvrages de piété dont la lecture est à la fois utile et attrayante ; et malheureusement il y en a trop peu dont on puisse faire cet éloge. Quand on aura mis à part le livre admirable de *l'Introduction à la vie dévote*, dont le charme intime se fait mieux sentir plus on avance dans la voie qu'il nous ouvre ; *le Combat spirituel*, que peut-être on ne lit plus assez, et quelques vies de saints et de saintes, d'où s'exhale un parfum délicieux ; on est quelquefois embarrassé, soit pour choisir ou conseiller des lectures pieuses, à ceux auxquels *l'Évangile* ou *l'Imitation* ne suffisent point. Quelques personnes ont besoin de conseils plus détaillés et plus appropriés aux nécessités de chaque jour, celles surtout qui vivent au milieu du monde et qui se trouvent entraînées par le tourbillon des affaires et même de quelques plaisirs obligés, qui se trouvent parfois mêlés aux devoirs de l'état où on vit. Celles-là ont souvent besoin qu'on leur explique comment et par quel moyen il est possible de vivre saintement ailleurs que dans le retraite. Quelques-unes se disent : « Nous attendrons que nous puissions nous faire une solitude, et nous y occuper du soin de notre avenir. » Mais le temps n'attend pas, il court, il marche, il nous entraîne ; et si nous attendons, qui sait si nous trouverons un seul jour entre la vie agitée et les épouvantes souvent subites de la mort. Le mieux est de profiter de tout, et de nous servir de nos assujettissements même pour avancer dans la voie qui mène à la vérité, à la vie ; il n'y faut jamais perdre un moment. Ce petit livre excellent, bien écrit, bien pensé, très-simple, nous dira comment il faut prier ; comment il faut lire ; quels soins on doit prendre de sa famille,

[1] 1 vol. in-18. Paris, Charles Douniol, libraire-éditeur, rue de Tournon, 29.

de ses enfants, de ses domestiques; comment il faut régler toutes les actions de sa vie, les repas, les voyages, la conversation ; comment on doit s'y prendre avec les autres et avec soi-même, pour vaincre ses défauts et résister à ses passions, et comme il faut tout mettre à profit pour devenir parfaits; ce qui veut presque dire pour devenir heureux dans ce monde *et ultra;* car celui qui n'a pas de défaut, n'en trouve plus aux autres dont il puisse souffrir. Les défauts d'autrui ne nous blessent que quand ils heurtent les nôtres. Opposez la douceur à la colère, l'amour à la haine, la patience à toutes les violences des caractères difficiles, et vous ne sentirez plus leurs pointes aiguës.

Ce petit livre est propre à nous rendre meilleurs, plus patients, plus doux, et à nous faire profiter d'une vie assujétie, distraite, occupée de mille soins, pour nous mener au seul but que nous devions avoir toujours sous nos yeux. C'est une heureuse et pieuse idée de M. l'abbé Carron de l'avoir fait réimprimer dans un joli petit volume avec une excellente préface ; et c'est une bonne fortune pour M. Douniol d'avoir pu le publier. S'il continue à propager d'aussi bons ouvrages, il lui faudra peu de temps pour assurer à sa librairie naissante une bonne et sérieuse renommée, qui lui attirera l'estime de tous les lecteurs honnêtes et religieux.

ANNA MARIE.

Institutiones Philosophiæ theoreticæ in usum prælectionum. Auctore franc. ROTHENFLUE, S.-J., in collegio Sancti-Michaëlis Friburgi Helvetiorum olim philosophiæ theoreticæ professore[1].

On pourrait appliquer aux manuels de philosophie ce que les poëtes racontent de la boîte de Pandore : tous les biens y sont contenus, comme aussi tous les maux. Remettre entre des mains de quinze ans l'arme terrible de la science, et leur livrer pour coup d'essai les problèmes les plus essentiels de la raison humaine, c'est une tâche fort délicate assurément, et devant laquelle il est bien permis d'éprouver quelque effroi. Mais ici le danger ne se conjure que par la victoire, et la fuite, qui dans tant d'autres circonstances est devoir ou sagesse, deviendrait une prévarication. L'intelligence du jeune homme, en effet, est comme la nature des anciens : elle a horreur du vide; si vous ne la saturez de

[1] Editio altera recognita et novis additionibus — aucta. — Paris et Lyon, Périsse frères. 3 vol. in-8°. 14 francs.

vérité, elle pourra se remplir d'erreur ; la moindre obscurité que vous laisserez en elle y sera une cause permanente de souffrance, ou même seulement de scandale ; et vous n'aurez en quelque sorte rien fait tant qu'il restera quelque chose à faire.

En philosophie, comme dans toute autre science, il faut nécessairement commencer par définir. Seulement la définition, qui partout ailleurs n'est qu'une affaire de méthode, acquiert ici toute l'importance d'une position de principe : principe révolutionnaire ou d'individualisme, si l'on opte pour le libre-penser ; principe traditionnel ou d'harmonie, si l'on s'élève jusqu'à la conception de l'ensemble. En sorte que le professeur ne peut clore sa première leçon, ni l'élève tourner le premier feuillet de son manuel, sans avoir résolu dans un sens ou dans l'autre la question philosophique tout entière, et par contre-coup la question religieuse, sociale, politique même, autant que le permet la différence du relatif à l'absolu. La philosophie considérée dans son objet, c'est la doctrine, c'est-à-dire le corps des vérités ayant trait à l'origine, à la nature, à la fin de l'homme ; sur ce point, tout le monde est d'accord, et il ne saurait y avoir de difficulté. La philosophie considérée dans son essence, c'est le déploiement de toutes les facultés intellectuelles de l'individu, sans autre limite que celle de ses forces, et sans autre règle que celle de sa liberté : ici encore toutes les opinions convergent, et il n'y a point de contradicteur. Mais quel est le but de la philosophie, dans quelle sphère agit-elle, et quelle est la portée de ses œuvres ? Ici les systèmes s'entrechoquent et la division commence.

Il y a pour la raison humaine, selon le P. Rothenflue, deux moyens essentiels d'arriver à la vérité : la voie de tradition ou de foi ; la voie de recherche ou de science. Voie de tradition, lorsque la vérité est déversée en nous par le canal de la famille, soit naturelle, soit surnaturelle, et s'impose à notre acceptation d'une manière indirecte, par l'autorité des motifs extérieurs. Voie de recherche, lorsque l'enseignement venant à faire défaut, soit d'une manière absolue, soit dans quelques-unes de ses parties, nous essayons d'y suppléer, autant que possible, par les ressources de notre activité propre : et c'est ici la première forme sous laquelle se présente la philosophie. La tradition serait donc le grand chemin de la vérité, parce que seule elle correspond à l'état régulier des choses, et reproduit dans ses procédés le caractère éminemment social de la doctrine. La philosophie, au contraire, entendue dans ce premier sens, n'en est qu'un sentier détourné, précisément parce qu'elle résulte d'un état anormal, et qu'elle est empreinte, d'une manière indélébile, du cachet de l'individualité : c'est un de ces droits sacrés, mais exceptionnels, qui ne surgissent que dans les temps de crise et de révo-

lution; et si elle a eu sa raison d'être à Athènes et à Rome, elle ne serait plus au sein du Christianisme qu'une folie ou un crime.

Cependant, lors même que nous sommes arrivés, par les routes paisibles de l'Église et de la famille, à la connaissance et à la certitude de la vérité, et que notre intelligence repose, tranquille et satisfaite, dans le giron de la doctrine, un nouvel instinct se produit en nous, qui est à la fois l'expression de l'une des lois de notre nature, et un moyen d'acquitter la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers Dieu. Il ne nous suffit pas, en effet, de connaître, même avec certitude; nous voulons comprendre : et quoique nous ne puissions arriver au but que dans un autre monde, c'est néanmoins un devoir autant qu'un besoin pour nous de courir dès ici-bas la carrière. Cette foi, si inébranlablement assise sur les motifs d'autorité, nous voulons donc l'asseoir encore sur les motifs de raison; cette vérité qui nous porte et nous abrite, nous essayons de lui rendre, dans la mesure de nos forces, la protection que nous en recevons nous-mêmes; et nous dressons aux abords de l'édifice, comme une seconde ligne de défense, l'appareil des raisonnements humains. C'est la seconde forme de la philosophie : de suppléante qu'elle était tout à l'heure, elle devient simplement auxiliaire; elle ne remplace ni ne complète la tradition, mais elle s'y ajoute et s'y superpose; ordre de foi d'une part, ordre de science de l'autre, elles se côtoient mutuellement comme deux lignes parallèles, et, sans pouvoir se heurter jamais, sont destinées à s'appuyer toujours.

Mais il est difficile de pénétrer bien avant dans l'analyse des vérités de détail, sans s'apercevoir bientôt qu'elles ont toutes entre elles de secrètes affinités; et une fois le sentiment de l'unité éveillé en nous, nous ne tardons pas à arriver à la conception scientifique d'une vérité première, d'où rayonnent plus ou moins directement toutes les autres. De cette hauteur, nous embrassons du regard tout l'horizon des idées; nous descendons et nous remontons successivement le courant divin, depuis sa source jusqu'à ses extrémités, et depuis ses extrémités jusqu'à sa source; nous cherchons, à la racine de chaque individu, la fibre cachée qui la met en communication avec l'ensemble; et nous arrivons ainsi à systématiser la doctrine en un corps tellement compacte, et si bien enchaîné dans ses parties, que chaque vérité s'étayant en quelque sorte et s'éclairant de toutes les autres, et leur rendant à son tour la lumière et la force qu'elle en a reçues, il n'y a plus erreur ni sophisme qui puisse avoir prise sur notre intelligence. C'est ici la philosophie à sa plus haute puissance; sous cette troisième et dernière forme, elle se présente à nous comme l'instrument direct de la science universelle; et l'un des esprits les plus éminents de notre époque l'a parfaitement défi-

nie, lorsqu'il a dit en parlant d'elle : « La théologie est le faîte de la science, les sciences particulières en sont le plain-pied : la philosophie parcourt l'échelle radieuse qui va de la base au sommet, et dont la tête se cache dans la nuit resplendissante de l'infini [1]. »

Le père Rothenflue a calqué la division de son Manuel sur la nature même de son sujet. La vérité pouvant se considérer sous le double point de vue de l'idée pure et de l'application, la philosophie elle-même forme deux divisions correspondantes : philosophie théorique et philosophie pratique. La philosophie pratique se produit comme morale ou comme droit naturel, selon qu'elle étudie l'homme dans ses devoirs ou dans ses droits ; et la philosophie théorique, comme physique ou comme métaphysique, selon qu'elle prend pour point de mire les corps ou les esprits. L'auteur déclare que son programme ne s'étend point au-delà de cette dernière partie.

Toutes les questions relatives à la doctrine proprement dite peuvent donc se résumer dans les trois formules suivantes : Qu'est-ce que le monde? qu'est-ce que l'homme? qu'est-ce que Dieu? La métaphysique forme naturellement trois grandes divisions : la cosmologie, qui est la métaphysique de la nature ; la psychologie, qui est la métaphysique de l'âme ; et enfin la théodicée, qui est la métaphysique de Dieu. Mais on ne se lance point dans une telle opération sans un instrument éprouvé, et la connaissance même de cet instrument suppose à un certain degré celle du principe qui la met en jeu : de là, comme préliminaires essentiels d'un bon cours de philosophie, la psychologie expérimentale et la logique.

Nous ne suivrons point l'auteur dans ces routes si parcourues, mais où il a su cependant tracer un sillon à part. Ce n'est point ici, en effet, un de ces livres-échos, qui ne savent que redire en plus ou moins beau style ce que les autres ont dit et répété avant eux; c'est une œuvre véritablement originale, pleine de lecture et de méditation, et dans laquelle les vieux éléments de la science ont été si fortement triturés et transformés, qu'ils sont devenus en quelque sorte la propriété personnelle de l'écrivain. Le style lui-même a reçu la vive empreinte du travail de l'intelligence ; et il est difficile d'allier une plus grande sobriété de mots avec une plus grande clarté d'expression. L'on a pu voir déjà que l'ouvrage était écrit en latin, c'est-à-dire dans la langue universelle de l'Église catholique, et il est à peine nécessaire d'ajouter qu'on y a suivi la méthode d'analyse, dite méthode scolastique, la seule praticable dans un cours de philosophie, où il s'agit à la fois de donner aux

[1] Gerbet, *Univ. cat.*, Disc. prél., p. 50.

jeunes gens un fort tempérament intellectuel, et de les initier, dans un temps relativement très-court, à toutes les grandes questions de l'ordre moral. L'auteur, du reste, ne s'y est pas astreint d'une manière absolue; et il n'a point cru que son programme lui interdît de résumer ses enseignements dans une vaste et rapide synthèse, que l'on peut voir à la fin du deuxième volume, et dans laquelle il fait jaillir du premier principe, par voie de déduction, toutes les vérités de détail analysées dans les précédents chapitres. Un traité philosophique de la révélation, et une histoire abrégée, mais très-complète, de la philosophie des différents peuples, achèvent de mettre le livre du R. P. Rothenflue au niveau des besoins et de la science du jour, et lui assurent un rang distingué dans cette série de bons ouvrages élémentaires, si dignement inaugurée par le doyen de la faculté de Louvain, le savant et modeste M. Ubaghs.

J.-A. SCHMIT.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.

DES ÉTUDES CLASSIQUES

DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE[1].

V

L'UNIVERSITÉ DU XIIIe AU XVe SIÈCLE.

Il fut un temps où, quand on disait : *le roi,* on avait nommé Louis XIV; et, cependant, il y avait alors bien des trônes, bien des royautés en Europe. Au XIIIe siècle, il est aussi une chose qui se rencontre en plus d'un lieu, à Cambridge, à Oxford, à Bologne, mais nulle part avec le même éclat, la même grandeur, qu'en France et à Paris : *l'Université.* Tant il est vrai que l'ascendant de notre nation (et plût à Dieu que nous n'en eussions jamais abusé !) ne date pas d'hier.

L'histoire de cette grande école, rendez-vous de tant de nations, a été souvent traitée ; nous ne voulons pas la refaire, mais y ajouter peut-être quelques pages. Les études littéraires de l'université de Paris, au moyen-âge, sont peu connues ; elles s'effacent derrière la philosophie et la théologie, et, si l'on n'y prenait garde, on les croirait anéanties. Elles ne l'étaient pas ; mais leur existence modeste et silencieuse, jointe, il faut le reconnaître, à un certain abaissement, les a, pour ainsi dire, condamnées à l'oubli.

Sans les flatter, sans accepter néanmoins les préjugés trop défavorables qu'on a fait peser sur elles, nous les tirerons de cet oubli. Et, puisque, en réalité, il y avait, entre Paris et les autres villes universitaires, échange de maîtres et d'écoliers, par suite aussi de méthodes et de coutumes ; puisque l'influence prédominante était de ce côté, et constituait chez nous une espèce de métropole savante, l'histoire que nous abordons, toute particulière qu'elle est, nous tien-

[1] Voir *le Correspondant,* t. XXX, p. 283.

dra lieu, au point de vue de nos études, d'une histoire générale.

Nous avons indiqué précédemment les causes qui firent déchoir l'enseignement littéraire dans le courant du XIIIe siècle. Il n'y eut en cela rien de systématique ; aucune réprobation du passé, aucun changement radical dans les principes qui régissaient l'éducation ; mais les conditions extérieures n'étaient plus les mêmes. La jeunesse des universités, mal pourvue de livres, d'ailleurs, il faut le dire, assez peu disciplinée, traversait sans profit les classes de grammaire. Elle y séjournait le moins possible, entraînée qu'elle était par la vogue toujours croissante d'Aristote ; et si, dès l'entrée de la carrière classique, elle rencontrait, comme autrefois, Virgile, Horace et Cicéron, le retentissement des disputes de l'école venait bientôt la distraire de ces premiers travaux. La lutte et la victoire dans les champs de la dialectique, c'était, pour les étudiants d'alors, ce que fut, il y a cinquante ans, pour les élèves de nos lycées, la gloire militaire de l'empire.

La langue elle-même a conservé l'empreinte de ce mouvement des études. Le mot d'*art*, dans les siècles antérieurs, s'appliquait principalement à la grammaire : dans les statuts universitaires, un *artien* est avant tout un *logicien*.

Toutefois, l'antique ordonnance des sept arts libéraux subsistait encore ; leur importance relative avait seule varié : c'est ce qui ressort de tous les écrits pédagogiques du XIIIe siècle.

Alexandre de Villedieu, Évrard de Béthune, Vincent de Beauvais, un auteur caché sous le pseudonyme de Boëce dominent la période dans laquelle nous entrons, comme Alcuin et Cassiodore dominaient celle qui se clôt au XIIe siècle. Jusqu'à François Ier, jusqu'à Ramus, on apprendra dans les écoles le *Grécisme* d'Evrard de Béthune et le *Doctrinale puerorum* d'Alexandre de Villedieu. La vaste encyclopédie de Vincent de Beauvais, naturelle, scientifique, historique, sera le répertoire universel. Le traité *De disciplina scholarium*, faussement attribué à Boëce, mais du même âge, tout le prouve, que l'Université, arrivera à cette même époque, chargé de nombreux commentaires. Ces hommes sont donc les vrais instituteurs des trois siècles qui séparent saint Louis de François Ier.

Le *Doctrinale puerorum*[1] d'Alexandre de Villedieu est une gram-

[1] Les deux éditions du *Doctrinale puerorum*, dont nous nous sommes servi, sont de 1511 et 1526. Le troisième livre seul s'y trouve ; les deux premiers ont cédé la

maire versifiée et rimée dans le goût du temps. Quand nous disons versifiée et rimée, qu'on ne s'y trompe pas, nous ne prétendons pas que la quantité et la rime s'y rencontrent à chaque vers. Tantôt l'une, tantôt l'autre y fait défaut ; le grammairien se donne cette licence. S'agit-il de la prosodie des noms propres? il observe qu'elle est assez arbitraire, ce qui est vrai surtout dans les poëtes chrétiens. Et quant aux noms propres employés par les poëtes païens, il déclare qu'étant lui-même chrétien, il s'en est mis peu en peine.

« *Ad placitum poni propriorum multa notavi :*
Cum sim Christicola, normam non est michi cura
De propriis facere quæ gentiles posuere. »

Ce n'est pas ainsi qu'on traitait la grammaire, même *païenne,* au temps de Raban Maur ou de saint Aldhelm. Cependant, c'est encore Priscien qui fait le fond du Doctrinal. On assure qu'Alexandre tenait école à Paris, dès les premières années du XIIIe siècle, aidé de deux confrères, Rodolphe et Yson[1]. Le XVe siècle a produit une cinquantaine d'éditions de sa grammaire, devenue pourtant fort rare, comme tous les livres à l'usage des écoliers. On la suivait généralement avant Despautère.

Le *Grécisme* est aussi une grammaire latine ; elle porte ce titre, parce que les mots dérivés du grec y sont l'objet d'une attention spéciale. Évrard de Béthune, connu dans les écoles sous le nom de *Gréciste,* la composa l'an 1212, comme le prouvent ces vers rapportés par Arnold de Rotterdam :

Anno milleno centeno bis duodeno
Condidit Ebrardus Græcismum Bithuniensis[2]

place à Diomède et à quelques autres grammairiens. Nous y avons suppléé par les manuscrits de la bibliothèque nationale, numéros 8152 et 8153.

[1] *Histoire littéraire de France*, t. XVII.

[2] Nous lisons ainsi le premier vers :

Anno milleno — centeno bis — duodeno.

(*V. Histoire littéraire de France*, Casimir Oudin, Fabricius).

Qu'on nous permette un rapprochement entre deux passages, l'un du *Grécisme,* l'autre du *Doctrinal.* Dans Évrard de Béthune on lit :

Scire facit Mathĕsis sed divinare Mathēsis
Datque Mathēmaticos comburi Theologia.

Dans Alexandre de Villedieu :

Philosophi Mathĕsim dicunt Vatesque Mathēsim.

De part et d'autre l'art divinatoire est distingué des mathématiques par la quantité des syllabes. De telles ressemblances valent des dates.

Mais un autre ouvrage du même auteur nous fait pénétrer plus avant dans les classes de grammaire [1]. Il a pour titre : *le Labyrinthe;* pour sujet, les tribulations des maîtres d'école. Homme du métier, Evrard ne dissimule point les ennuis qui accueillent infailliblement l'instituteur et son élève. « Malheureux enfants d'Adam ! à peine venus à la lumière, vous faites entendre cette plainte : A ! A ! Quand on vous envoie à l'école, cette triste vo yelle est encore la première à s'échapper de vos lèvres. Au moins ne dira-t-on pas qu'il soit ici question d'écoliers de trente ans. Qu'apprendront-ils après l'alphabet et la lecture ? Donat, un Donat trempé de leurs larmes ; puis les distiques de Caton, dont les pages, hélas ! sont mises par eux en lambeaux. » Toujours Caton au début de l'éducation, et non les Actes des Martyrs, comme quelques-uns l'ont pensé. Evrard traite séparément de la syntaxe et des tropes. Au troisième livre, il fait le recensement des auteurs dont se servaient les pédagogues de son temps. Après Caton, Théodule, Esope, réservés aux classes élémentaires, il nomme Stace et Horace, Virgile, Claudien, Perse ; puis les poëtes chrétiens, tels que Prudence, Sedulius, Arator. On y trouve quelques écrivains alors très-modernes et assez à la mode ; de ce nombre, sont : Alain de Lille et Gaultier de Châtillon, l'auteur de *l'Alexandréide.* Nous n'en rapportons pas la moitié : il y avait assurément de quoi choisir. Là était le mal : on étudiait Virgile, sans doute, mais avec lui Stace, Claudien, et jusqu'à Gaultier de Châtillon [2]. Faut-il s'étonner qu'il n'en soit sorti qu'une littérature assez confuse ?

Quelle est la date du traité intitulé : *De Disciplina scholarium ?* Quel en est l'auteur ? Voici la réponse de Dom Ceillier : « C'est une pièce mal écrite, indigne de Boëce. Ce que l'auteur y dit de l'Université de Paris fait voir qu'il écrivait longtemps après ce philosophe. » Jusqu'ici, nous n'avons rien à reprendre ; et puisque, dans cet ouvrage, il est, en effet, question de l'Université, nous ne le ferons pas remonter plus haut que les dernières années du XIIe siè-

[1] *Labyrinthus, de miseriis rectorum scholarum.* Ap. Polycarp. Leyser. Histor. Poetarum et poematum medii ævi. Magd. 1721.

[2] Nous ne prétendons pas dénier tout talent à *Gaultier de Châtillon*; mais il manque de goût et tombe souvent dans le puéril. Son *Alexandréide* est l'équivalent d'un poëme d'origine païenne ; c'est le récit de Quinte-Curce renforcé d'inventions mythologiques. Sous ce rapport, du moins, Gaultier peut être assimilé aux anciens.

cle. Dom Ceillier ajoute : « Quelques-uns ont attribué cet écrit à Denys-le-Chartreux. Mais, comme il ne pouvait lui faire beaucoup d'honneur, d'autres ont prétendu qu'il était d'un professeur en droit de l'Université de Douay, nommé Boëce Epo, qui vivait dans le XVIe siècle. » — S'il en était ainsi, nous n'aurions pas sujet de nous en occuper. — « On confirme ce sentiment en ce que ce traité ne se trouve point dans les œuvres du sénateur Boëce avant l'édition qu'on en fit à Basle en 1546. » — Cette dernière assertion est tout-à-fait inexacte.

Deux exemplaires nous servent en ce moment, tous les deux portent au frontispice le nom de Boëce ; l'un a paru à Lyon en 1509, l'autre à Louvain en 1485 [1]. L'ouvrage en question n'est donc ni de Boëce Epo [2], ni d'aucun auteur du XVIe siècle.

Est-il de Denys-le-Chartreux? C'est le sentiment du P. Labbe [3], plus tolérable en ce sens qu'il ne saurait être contredit par les monuments typographiques. Mort en 1471, Denys pouvait être l'auteur d'un ouvrage sorti des presses les plus anciennes.

Hâtons-nous, pour couper court à toute incertitude, de dire que le *Boëtius de disciplina scholarium* est cité par Vincent de Beauvais (mort en 1264) dans le *Speculum Doctrinale* [4]. Il n'est donc pas de beaucoup postérieur à la première moitié du XIIIe siècle; d'autre part, nous avons vu qu'il n'était pas antérieur à la fin du XIIe : sa date se trouve dans ces cinquante et quelques années.

On nous pardonnera ces détails bibliographiques; ils nous ont semblé indispensables. L'opinion énoncée par Dom Ceillier avait été mise en avant, pour la première fois, par l'abbé Gervaise. Tout

[1] Nous transcrivons les quelques lignes assez fautives que nous trouvons à la fin de l'édition de Louvain : « Boecius de disciplina scholarium... fideliter necnon diligenter Alma Universitate Lovaniensi impressus in domo Magistri Joannis de Westfalia. Anno Incarnationis dominice millesimo quadragintesimo octuagesimo quinto (*sic*). »

[2] Boëce Epo n'est mort qu'à la fin du XVIe siècle. En 1588 il écrivait à ses fils : « Sepeliri desidero piissimos apud Societatis Jesu Patres; epitaphio voculis dumtaxat his decem posito,

Boëtii corpus quiescit hic Eponis
Animam respice o Jesu benigniter! »

[3] *De Script. Eccl.* t. I, p. 206, article Boëce.— « De disciplina scholarium. Liber ei falso adscriptus, cum tanto post scriptus fuisse dicatur a Dionysio Rikelio Carthusiano, qui anno demum 1471 vitam finivit. »

[4] L. II, c. 30 et *passim*.

dernièrement, un estimable écrivain l'a reproduite. Qu'eût-on pensé de nous, si l'on nous eût surpris en contradiction avec cet écrivain, avec Dom Ceillier, avec l'abbé Gervaise, et, qui plus est, avec le P. Labbe!

Nous devions à nos lecteurs cette explication.

La date nous est connue, quel est maintenant l'auteur? Cette seconde question a bien moins d'importance à nos yeux. Fabricius, qui nous a servi de guide en tout ceci, nomme Thomas de Cantimpré, religieux de l'ordre de Saint-Dominique et contemporain de saint Thomas d'Aquin.

Autre embarras. M. Daunou, au tome XIXe de l'*Histoire littéraire de France,* donnant la vie de Thomas de Cantimpré, fait le recensement de ses ouvrages. De celui-ci, pas un mot. Nous ignorons le motif de ce silence. C'était le cas, selon nous, de discuter les raisons de Fabricius, qui ne sont vraiment pas à dédaigner [1].

Quoi qu'il en soit, nous avons là un livre accepté dès le XIIIe siècle sous le nom de Boëce; mis entre les mains des enfants, comme le prouvent les gloses grammaticales dont nous le voyons accompagné; lu autrefois par beaucoup de monde avec le plus grand soin, *Olim a multis curiose lectus* [2] : nous pouvons le consulter en toute confiance, il nous dira ce que le moyen âge regardait comme excellent en matière d'éducation.

L'enfant commence à fréquenter l'école à l'âge de sept ans. On l'applique d'abord à la lecture, *ce qui réclame peu de temps;* puis, on lui fait apprendre les grammairiens. Probus et Didyme sont ici nommés, comme ailleurs Donat et Alexandre : il ne s'agit évidemment que des premiers rudiments de la langue latine. N'oublions pas qu'Ésope, Théodule et Caton faisaient aussi partie du cours élémentaire. Ce cours, combien de temps le fera-t-on durer? Autant qu'il en faut à Mercure pour accomplir deux fois sa révolution.

[1] Voici la principale, afin qu'on en juge : « Et sane in libro excuso anno 1509, 4, qui inscribitur : Auctoritates Aristotelis et aliorum Philosophorum, jam notatum invenio *quod liber de institutione scholastica Boethio, humilitatis et majoris auctoritatis causa, adscriptus sit a Thoma Brabantino* (le même que Thomas de Cantimpré) *græce ac hebraice docto, qui ex græco transtulit libros Aristotelis, quæ translatio apud nos habetur, ut testatur Abbas* (Trithemius) *in catalogo scriptorum Ecclesiasticorum.* » (Fabric. *Bibl. lat.*, t. II, p. 158.)

[2] Fabric. *Ibid.*

Mettons deux années[1], un peu plus, un peu moins ; la différence ne saurait être importante : il se trouvera que, de compte fait, l'enfant n'aura guère plus de dix ans lorsqu'il atteindra ce premier terme. Deux années pour la grammaire, une pour la lecture, sept qu'il avait en commençant, cela ne donne pas plus de dix. Allons,

[1] Sur ce passage, le commentaire de l'édition de Louvain (1485) porte : *Duos annos ut modico minus.* Voici le texte en entier : « Fundamenti autem tenacitatem bis oportet consistere. Nec menstruoso saltu Phebes abeundum est. Nec solari cursu tantum confirmandum, *sed expleto Mercurii intervallo, eodemque fere duplicato diligenter immorandum.* Diligentia enim cujuslibet operis obtusitas permollitur. »

« Senece tradicio, Lucani in expletio.... indaganda memorialique cellule commendanda. » — N'oublions pas qu'il ne s'agit ici que d'*astronomie apparente.* Or, dans l'ancien système, les révolutions de Mercure diffèrent peu en durée de celles du soleil. Macrobe dit : « Jam vero ita Veneri proxima est stella Mercurii et Mercurio sol propinquus *ut hi tres cœlum suum* pari temporis spatio, id est, anno plus minusve circumeant. » (*In Somn. Scip.*, l. I, c. 19.) Et encore : « *Cursus quidem Veneris atque Mercurii pene par soli est.* » (*Ibid.* l. II, c. 11.) Martianus Capella s'exprime à peu près de la même manière. (*De Nuptiis Merc. et Phil.*, l. VIII, nº 879.) Valeriano Bolzani (Pierus Valerianus), contemporain de nos deux éditions, ne parle pas autrement : « Venus atque Mercurius eodem fere cum sole cursu feruntur : sed modo eum antecedunt, modo cursu delassati jungunt iter, modo pares cum eo conferunt gressus, de quibus suæ sunt apud astronomos traditiones. » (*Compendium in Sphæram*, à la suite de la sphère de Sacrobosco. Lyon, 1617.) Sur quoi nous remarquerons trois choses : 1º Mercure était de toutes les planètes la plus difficile à observer ; 2º on l'avait surpris plus d'une fois devançant le soleil ; 3º il était censé occuper un *ciel inférieur* à celui du soleil et devait, en conséquence de toutes les lois reconnues alors, achever sa course en moins de temps.

N'est-il pas possible qu'on n'ait tenu compte que des circonstances où il prenait les devants, et qu'on ait considéré sa révolution comme constamment plus brève que celle du soleil ? Sans une différence constante, toujours en plus ou toujours en moins, notre auteur n'aurait eu aucune raison de préférer deux révolutions de Mercure à deux révolutions solaires, puisque entre deux années le plus et le moins auraient pu faire compensation. Quant au court intervalle dont chaque année se trouve ainsi réduite, qui sait s'il n'était pas consacré aux vacances des écoliers ? C'est une conjecture comme une autre, je la donne pour ce qu'elle vaut.

Mais comment justifier la glose de Josse Badius, car elle remplit les marges de l'édition de 1509 ? « Expleto intervallo Mercurii, id est, *usque ad expletionem cursus Mercurialis, quod perficitur secundo quoque anno.* » Puis doublant cette durée *eodemque duplicato,* il trouve quatre années. Deux ans pour une révolution de Mercure ! Dans quel système cela est-il vrai ? Badius n'aurait-il pas par hasard confondu Mercure avec Mars ? A part cette difficulté déjà fort grave, il était naturel de s'en rapporter au plus ancien interprète, ce que nous avons fait en comptant deux années. Mais quelle était la différence constante, en plus ou en moins, que le texte fait supposer ? Riccioli dans son *Almageste,* Delambre dans son *Histoire de l'astronomie du moyen âge*, Lalande et quelques autres ne nous ont rien appris de positif à cet égard, et nous n'avons pas poussé plus loin nos recherches, nous souvenant du proverbe : *Sutor ne supra crepidam.*

si l'on veut, jusqu'à onze, puisque cet âge est sujet à caution.

Tout n'est pas fini, et le moment n'est pas venu d'étudier Aristote. Voici les auteurs qui sont assignés à notre jeune écolier : Sénèque, Lucain, Virgile, Stace, Horace, Perse, Martianus Capella, Ovide. Notez bien qu'il ne lui suffira pas de les lire ; leurs pages doivent être étudiées à fond et apprises par cœur : *Hæc sunt indaganda memorialique cellulæ commendanda.* Les autres écrivains profanes ne seront pas négligés par notre élève ; il doit les connaître autant que le comporte la mesure de son esprit : *Prout ingenii suppetit capacitas.* Et, quand son style sera formé, quand il saura faire des vers, il apprendra l'éloquence à l'école de Cicéron. Tel est le plan qui nous est présenté par le petit traité *De disciplina scholarium,* une des principales autorités du XIIIe siècle en matière d'éducation.

S'il est besoin de justifier la place que nous venons d'accorder aux distiques de Caton et aux fables d'Ésope, ce ne sera pas chose difficile. Jean de Salisbury désigne ainsi Caton : *Libellus quo parvuli initiantur;* et un poëte de la fin du XIIIe siècle ; *un livre que les clercs lisent aussitôt qu'ils vont à l'école* [1]. On vient de voir qu'Évrard de Béthune le met entre les mains des enfants presqu'en même temps que Donat. A ces témoignages unanimes nous ne voyons pas ce qu'on pourrait opposer. Passons à Ésope. L'auteur du *Labyrinthe* est moins explicite à son endroit, mais Pétrarque, en revanche, parle très-clairement : *Ab ipsa pueritia, quando cœteri omnes aut Prospero aut Æsopo inhiant, ego libris Ciceronis incubui* [2].

La morale de Caton a été louée par Jean de Salisbury, celle d'Ésope par Vincent de Beauvais ; nous le montrerons tout à l'heure. Ni l'un ni l'autre cependant ne poussaient les choses aussi loin que Luther : il déclarait ne connaître, après la Bible, aucun livre qui valût ces deux livres, et il ajoutait qu'Ésope et Caton n'avaient jamais cessé d'être en usage dans les écoles, *par une faveur singulière de la Providence !* [3]

[1] *V. Correspondant*, t. XXX, p. 304. Ceux qui veulent rester fidèles aux programmes du moyen âge opteront entre l'*Énéide* de Virgile et l'*Alexandréide* de Gaultier de Châtillon. Mais pour Caton, ils ne peuvent y échapper. Voyez sur cet auteur les dissertations insérées dans l'édition d'Arntzenius. Amsterdam, 1754.

[2] *Rerum senilium,* l. xv, ép. 1.

[3] *Tischreden,* p. 472. Iéna, 1603.... Es ist eine sonderliche Gnade Gottes daß des Catonis Büchlin und die Fabeln Esopi in den Schulen sind erhalten worden, denn es sind beyde nutzliche und herrliche Büchlin.

Au nombre des auteurs élémentaires, nous venons de rencontrer aussi Théodule (Theodolus) et Prosper. Théodule composa, au Xe siècle, un poëme allégorique, dans lequel il a opposé les miracles de l'Ancien-Testament aux fables mythologiques, pour mieux faire ressortir la vérité des uns et la futilité des autres. Le Prosper mentionné par Pétrarque est sans doute saint Prosper d'Aquitaine ; et il est probable que ses épigrammes, où l'on trouve les deux qualités les plus précieuses des distiques de Caton, l'élégance et la brièveté, étaient de tous ses ouvrages celui qu'on employait de préférence dans les classes de grammaire. Peut-être verra-t-on une allusion (mais bien vague), aux épigrammes de saint Prosper dans ces deux vers du *Labyrinthe :*

Fontibus ex sacris haurit, qui dogmata fundit
Prosper doctrinæ prosperitate sapit.

L'amour du jeu de mots rend quelquefois Évrard de Béthune peu circonspect sur la manière de caractériser ses auteurs. Bref, nous connaissons les occupations de l'enfance depuis huit jusqu'à dix ou onze ans : Donat, le *Doctrinal* d'Alexandre, le *Grécisme* d'Évrard, etc. ; Caton, Théodule, Ésope et saint Prosper, faisaient les principaux frais de ses études. C'est ce qu'il nous importait d'éclaircir pour le moment.

Ne quittons pas le XIIIe siècle sans interroger le *Speculum universale*, de Vincent de Beauvais, cette œuvre monumentale qui rappelle par son ordonnance et ses proportions d'ensemble la grande *Somme* de saint Thomas. Vincent et Thomas d'Aquin étaient, non-seulement contemporains, mais frères en religion, enfants l'un et l'autre de saint Dominique. L'auteur du *Speculum*, nommé par les chroniqueurs *Lecteur* de saint Louis, sans que la valeur de ce titre nous soit autrement expliquée [1], est, dans tous les cas, un des personnages les plus savants et les plus recommandables de son temps. Quelques-uns veulent qu'il ait été chargé par le roi de diriger l'éducation des princes ses enfants. Chacun sait que son *Speculum* est divisé en naturel, doctrinal ou scientifique, et historique [2]. C'est dans

[1] Remplissait-il une chaire d'enseignement fondée par le roi, ou bien faisait-il dans son palais des lectures ou instructions spirituelles? On ne sait.

[2] Le *Speculum morale,* considéré pendant longtemps comme complétant l'œuvre de Vincent de Beauvais, est rejeté aujourd'hui comme apocryphe.

le *Speculum doctrinale* qu'il traite des études au long et au large : celles de l'enfance et celles de l'âge mûr, la grammaire et la théologie y sont comprises. La grammaire, on pouvait s'y attendre, n'apparaît pas ici en pleine possession du vaste domaine que Jean de Salisbury, un siècle auparavant, voyait envahir, à son grand regret. Jusqu'alors, par exemple, les différents genres de composition, histoires, fables, poésies, faisaient partie de ses attributions directes. Vincent de Beauvais va-t-il les retrancher ? Non, mais il les range parmi les accessoires, *appendicia*. L'art, pour lui, consiste essentiellement dans les règles. Et il tire de là cette conséquence : « Quiconque, désireux de s'instruire, abandonne l'essence de l'art pour s'embarrasser dans les accessoires, y trouvera matière à des travaux considérables, immenses, et n'en retirera que peu de fruit. D'où il me semble (*quapropter mihi videtur*), qu'il faut d'abord s'appliquer principalement aux sept arts libéraux, base de toute doctrine, et tellement liés entre eux, tellement dépendants les uns des autres, que, si un seul venait à manquer, on ne serait pas philosophe. Puis, s'il reste du temps, on fera les autres lectures : *Ces sortes de récréations ont plus de charme lorsqu'elles sont mêlées aux choses sérieuses* [1]. » Les *autres lectures*, il les avait désignées sous les noms de *poésies, comédies*, *tragédies*, *fables et histoires*. Opinion personnelle, sans doute ; mais, dans la bouche du confrère de saint Thomas, du lecteur de saint Louis, ce *mihi videtur* était d'un grand poids.

Est-ce un arrêt de proscription ? Non pas, poëtes et historiens demeurent comme accessoires ; ils fournissent la partie amusante et récréative des études : on ne les regarde pas encore comme empoisonneurs publics. Seulement, leur utilité *littéraire* est peu appréciée. Mais à Dieu ne plaise que Vincent de Beauvais repousse les maîtres et philosophes de la gentilité ! Privés des lumières de la foi catholiques, *ils ont parlé d'une manière admirable du Créateur et des créatures, des vertus et des vices ;* ils ont connu *plusieurs vérités hautement proclamées par la Foi et la raison*. Et comme il faut bien que l'apprenti s'en rapporte an maître artisan, *ceux qui étudient les sciences profanes doivent, s'ils veulent y profiter, accorder la même confiance à leurs profanes inventeurs, à Priscien pour la grammaire, à Aristote pour la logique et à Cicéron pour la réthorique* [2]. Vincent de Beauvais

[1] *Specul. doctrin.*, l. II, c. 31.. édit. Antoine Koberger. Nuremberg, 1487.
[2] *Ibid.*, l. I, c. 12.

nous semble beaucoup plus porté à chercher dans les anciens des leçons de morale que des leçons de goût. Il y a recueilli des maximes et en grand nombre, dont il a ensuite composé des chapitres. C'est ce qu'il nomme des fleurs, *flosculos*. Son *Speculum historiale* renferme des fleurs de Virgile, de Quintilien et de beaucoup d'autres. Dans son *Speculum doctrinale*, il présente à son lecteur des fleurs d'Ésope, une douzaine de fables qu'il raconte par occasion, les jugeant pleines d'utilité et de morale. C'est dire assez qu'il ne désapprouve pas l'emploi qu'on fait d'Ésope dans les écoles [1]. Enfin, il traite, lui aussi, la question des classiques profanes. Rien n'est nouveau sous le soleil : la plupart des arguments qui ont surgi tout dernièrement contre les anciens programmes ont été réfutés par lui. Un exemple nous suffira. Tout le monde connaît la lettre de saint Grégoire le Grand à Didier, cet évêque de Vienne qui *enseignait la grammaire*, et mêlait aux louanges de Jésus-Christ celles de Jupiter. Le pontife s'indigne, et condamne hautement *dans un évêque ces déclamations emphatiques* qu'il trouverait *inconvenantes dans la bouche d'un laïque religieux*. Que dire à cela ? « Saint Grégoire, dit Vincent de Beauvais, reprend cet évêque, non parce qu'il a étudié les lettres profanes, mais parce que, contrairement aux devoirs de l'épiscopat, il les a enseignées au peuple, au lieu et place de l'Évangile [2]. » Voilà du moins de quoi rassurer les professeurs de grammaire.

Cette époque, en résumé, ne différait point par la doctrine de l'époque précédente, et même pour les méthodes, la différence était peu sensible. Alexandre de Villedieu, après tout, qu'était-ce autre chose que Priscien? Priscien mis en vers et pauvrement rimé, mais

[1] L. IV, c. 114. On croit reconnaître dans le texte d'Ésope, donné par Vincent de Beauvais, quelque chose de Phèdre. Phèdre était donc en usage au XIIIe siècle? Cela n'est guère probable ; des parcelles de son style avaient pu se glisser dans les nombreuses imitations latines des fables d'Ésope. Je crois plutôt à la vogue d'Avianus ; et l'*Ysopet Aviennet*, ce recueil d'apologues, si populaire au XIVe siècle, me semblerait un indice de la célébrité classique d'*Ésope* interprété par *Avianus*. On l'a quelquefois nommé Avienus. Jean de Salisbury : *Et ut Æsopo vel Avieno credas, videbis, qui sibi oculum alterum erui gaudeat, dum utroque privetur proximus*. Au reste, il y avait au moyen âge un fonds courant d'apologues, soumis à des remaniements sans nombre, attribué sans trop de scrupule au premier fabuliste en renom, mais dont il serait bien difficile de déterminer au juste la provenance.

[2] L. II, c. 35. Cette interprétation est empruntée au droit canon. *V.* M. Landriot, *Examen critique des lettres de M. l'abbé Gaume.*

enfin toujours Priscien. Donat perdra-t-il son rang dans les écoles ? Non ; il le gardera jusqu'au XVe siècle ; et les presses italiennes débuteront par deux éditions consécutives de sa grammaire. M. Bæhr a remarqué qu'aux jours de Charlemagne et d'Alcuin, trois poëtes, Virgile, Stace et Lucain, avaient joui d'une faveur extraordinaire [1]. Cette faveur leur sera-t-elle ravie au XIIIe, au XIVe siècles ? Nous pouvons le demander à Dante, le plus fidèle interprète des prédilections littéraires de ses contemporains. Faites d'abord attention que dans son Paradis [2], non loin d'Albert-le-Grand, de saint Thomas, de saint Bonaventure, les représentants illustres de la théologie, non loin de Gratien, le compilateur du Décret, le père du droit canon, il a placé le grammairien Donat

Che alla prim' arte degnò poner mano.

N'oubliez pas que dans l'enfer [3] l'assemblée des philosophes est présidée par Aristote, assis au premier rang, entre Platon et Socrate. C'est bien là, si je ne me trompe, la pensée du moyen âge. Or, parmi les poëtes, le premier rang est à Virgile. S'il n'est pas le plus ancien, le plus sublime, c'est du moins celui qu'on préfère. Dante, poëte lui-même, s'abandonne à sa conduite pendant les deux tiers de son immense voyage. Et lorsque les autres poëtes viennent à leur rencontre, après la majestueuse figure d'Homère, après Horace et Ovide, on voit paraître Lucain : *e l'ultimo Lucano.* Dante prend place, lui sixième, en si noble compagnie :

E più d'onore ancora assai mi fenno :
Che sì mi fecer della loro schiera;
Sì ch'io fui sesto tra cotanto senno.

Tout l'honneur, à votre avis, n'est-il pas ici pour Lucain ? Et bien qu'il marche le dernier, après Homère, Horace, Ovide, ne ferions-nous pas, d'eux à lui, la distance un peu plus grande ? Mais où est Stace ? Stace est dans le purgatoire [4] où il attend le terme de son expiation, puni de n'avoir pas hautement confessé Jésus-Christ ;

[1] Geschichte der Römischen literatur im Karolingischen Zeitalter.
[2] Canto X-XII.
[3] Canto IV.
[4] *Purg.* Canto XXI et XXII.

car la foi avait pénétré dans son cœur, un jour qu'il lisait dans la IVe églogue :

Magnus ab integro seclorum nascitur ordo
Jam redit et Virgo, etc.

« Ce jour-là, dit-il à Virgile, je devins par toi et poëte et chrétien. » Qui ne découvre ici l'origine de cette espèce de culte voué par le moyen âge au poëte de Mantoue ? En se faisant l'écho des sybilles qui annonçaient la venue du Sauveur, il avait revêtu comme un caractère sacré, dont personne ne songeait à le dépouiller. Ses vers, cités par Eusèbe, Lactance, saint Augustin, et dans lesquels on avait reconnu, bien qu'affaiblis, les accents des prophètes, le réconciliaient avec l'Église ; et, comme l'a judicieusement remarqué M. Ozanam, il entrait dans nos écoles *sa IVe églogue à la main.* Mais nous voilà bien loin de l'Université. Il y faut revenir, et voir comment on mettait en pratique les programmes rapportés plus haut.

Ici se placent quelques difficultés. La plupart viennent de ce qu'on n'a pas bien compris l'organisation des écoles pendant cette période. Les écoliers, nous dit-on, n'avaient pas de livres ; comment auraient-ils pu se livrer à la lecture des auteurs classiques ? A ce manque de livres on ne pouvait remédier au moyen des dictées : toute dictée était rigoureusement prohibée. Voyez plutôt les statuts relatifs aux leçons de la rue du Fouarre, chef-lieu et siége principal de la Faculté des arts.

Toutes ces difficultés s'évanouiront en présence des faits. Mais, en attendant, cette manière de les interpréter est-elle donc bien imaginée à l'appui d'un certain système ? Examinons. Les écoliers ne lisaient pas Virgile, parce qu'ils n'avaient pas de livres. Après quoi on ajoute : Ils lisaient, ils expliquaient la *Vulgate* et les *Actes des Martyrs.* — Avaient-ils des livres oui ou non ? — Le professeur ne leur faisait aucune dictée ? — Mais s'ils n'avaient pas de livres, s'ils n'écrivaient pas sous la dictée du professeur, d'où leur venaient, selon vous, les textes sacrés que vous placez à profusion entre leurs mains ? Dans une pareille hypothèse, ce ne sont pas seulement les belles-lettres qui souffriraient, mais l'instruction religieuse, la science ecclésiastique avec elles. C'est donner trop beau jeu, en vérité, à ceux qui ne voudraient voir en ce temps-là que barbarie et igno-

rance ! Il nous faut bien défendre le moyen âge contre ses imprudents amis.

Le temps et le lieu sont deux conditions d'existence auxquelles un fait contingent est inévitablement soumis, auxquelles il emprunte fort souvent sa valeur propre et sa portée véritable. Déplacez les mots dans une phrase, vous en altérez le sens ; déplacez les faits dans l'histoire, vous la dénaturez. Aussi a-t-on pu dire avec beaucoup de raison que la chronologie et la géographie étaient les *deux yeux de l'histoire.* Au cas présent, c'est de la chronologie un peu minutieuse qu'il nous faudra faire, de la géographie en raccourci. A quelle époque la Faculté des Arts de Paris administrait-elle dans ses cours publics l'enseignement littéraire ? Résidait-elle alors à la rue du Fouarre ? Tel usage, tel règlement, celui, par exemple, qui prohibe la dictée, se réfère-t-il à ce temps, à ce lieu ? On conçoit déjà toutes les conséquences qui peuvent ressortir de cet examen.

Si nous remontons à la première et contestable origine de l'Université, au temps où l'école de Paris, jouissant déjà de certains priviléges, n'était pas encore légalement constituée, nous y rencontrons des professeurs de grammaire. Pierre de Blois exhorte l'un d'eux, attardé après ses compagnons d'âge au milieu des enfants, n'ayant d'autres goûts, d'autres occupations que les leurs, à quitter enfin *la région fangeuse des études inférieures*, et à gravir la *montagne des hautes sciences.* « Jusqu'ici, lui dit-il, Priscien et Cicéron, Lucain et Perse, voilà vos dieux [1] ! » Dans cette *montagne des hautes sciences*, chacun a reconnu la montagne Sainte-Geneviève, et dans la *région fangeuse des études inférieures*, non la rue du Fouarre qui n'existait pas encore, mais le bas de la montagne, les environs du clos Mauvoisin [2], où elle devait s'ouvrir un peu plus tard. Et puisque dans les écoles de ces quartiers on s'occupait de Priscien et de Cicéron, de Lucain et de Perse, il est évident que la Rhétorique et la Grammaire n'y étaient point oubliées. Mais ceci nous ramène au dernier tiers du XIIe siècle. En sera-t-il de même au XIIIe, le corps universitaire une fois formé ?

[1] «Prisciamus et Tullius, Lucanus et Persius isti sunt dii vestri !» Ep. 6.

[2] Par contrat, passé l'an 1202, entre Matthieu de Montmorenci, seigneur de Marli, et sa femme Mathilde de Garlande d'une part, et plusieurs particuliers d'autre part, le clos Mauvoisin fut donné à cens à ces derniers, à la charge d'y bâtir.

Le premier document qui nous apporte quelque lumière est de l'an 1215. A cette époque, le cardinal Robert de Courçon, légat du Saint-Siége, donna des règlements à la naissante Université. Or, dans ceux qui concernent la Faculté des Arts la grammaire est mentionnée avec la logique, et Priscien figure à côté d'Aristote : voisinage, pour le dire en passant, déjà très-menaçant pour le grammairien. Les jours de fêtes on devait s'occuper exclusivement des *Philosophes et des Rhétoriques*, des différentes parties du Quadrivium, du *Barbarisme*, de l'Ethique (au choix) et du quatrième livre des Topiques. Là se trouvent encore plusieurs des attributions du cours des lettres, parmi lesquelles je serais bien tenté de compter les *Philosophes*. Placés ainsi en compagnie des *Rhétoriques*, ces *Philosophes* m'ont tout l'air d'être des poëtes et des moralistes, et la signification que j'accorderais à ce mot ne serait pas sans exemple au XIIIe siècle. En veut-on la preuve? Notre pseudo-Boëce, après avoir recommandé à ses écoliers Sénèque, Virgile, Stace, Horace, etc., ajoute que, si leur intelligence le comporte, ils ne devront pas négliger les leçons morales des *autres Philosophes*. Voilà donc des Philosophes, comme Virgile et Horace, qui ne sont nullement étrangers au cours de grammaire, et peuvent marcher avant la Rhétorique. Quarante ans plus tôt (nous l'avons vu dans la lettre de Pierre de Blois), ils étaient les *dieux* de ces mêmes écoles où vient de s'installer la Faculté des Arts, où elle explique encore Priscien ; il n'est pas probable qu'ils aient été dépossédés si vite. Ce mot de Philosophe d'ailleurs, pris en un sens plus rigoureux, n'avait pas alors de pluriel. On disait : *le Philosophe*, et personne ne s'y trompait, la suprématie d'Aristote dans le domaine de la dialectique ne souffrant pas de partage.

Après les statuts de 1215 se rencontre-t-il d'autres documents de même nature? Aucun. Quelques actes émanés de Rome, comme une bulle de Grégoire IX (1231), recommandent bien à la Faculté la fidélité à ses anciennes lois, notamment en ce qui touche la grammaire ; mais lorsqu'on examine les choses de près, à Paris, au sein de l'Université, tout y accuse un mouvement sinon défavorable aux études classiques, du moins tendant à les isoler, à les séparer des autres arts libéraux. Dès l'an 1251, l'Université, dans un décret disciplinaire, distinguait les écoliers qui étudiaient les *Arts* de ceux qui étudiaient la *Grammaire*. Que se passait-il donc dans cette Faculté?

Rien précisément qui marque à son jour et à son heure. Mais comme on était dans la plus grande ferveur de la philosophie péripatéticienne, comme d'autre part les diverses fonctions des professeurs n'étaient pas encore bien nettement déterminées, il serait permis de supposer que ceux-ci, allant au-devant d'un entraînement général, avaient peu à peu abandonné Priscien pour Aristote ; ce qui est d'autant plus plausible qu'aucune pensée de monopole n'intéressait alors la Faculté à conserver dans ses écoles publiques l'enseignement de la grammaire.

Le monopole, en effet, atteignait la logique, mais il dédaignait les degrés inférieurs de l'enseignement. Lorsqu'un étudiant voulait devenir bachelier et subir à telle fin l'épreuve nommée *Déterminance*, on lui demandait s'il avait deux années durant suivi les cours de logique dans l'école de Paris ; on ne lui demandait pas où il avait appris la grammaire et la rhétorique. Sans doute, il devait connaître ou le *Grécisme*, ou le *Doctrinal*, ou *tout autre livre équivalant en usage au lieu de sa première éducation*, — et même sa capacité en ce genre était matière d'examen, soit dès le début, soit à la fin de sa logique, dans la séance dont il sortait bachelier ; — mais cette mesure, simple condition préalable imposée à quiconque voulait faire partie de la Faculté des Arts, assurait des élèves aux professeurs de grammaire, tout en respectant leur indépendance. Rigoureusement parlant, l'enseignement des lettres n'était pas inféodé à l'Université ; du moins gardait-il, au XIIIe siècle et longtemps après, sa bonne part de franchises. Il pouvait s'écarter du territoire soumis à la juridiction du Recteur, passer la Seine, s'établir à son gré sur l'une ou l'autre rive. On le vit au collége de Sorbonne recevoir l'hospitalité de la Théologie, bien éloignée alors de penser qu'un jour il y serait plus maître qu'elle. Ce n'est pas que tout fût profit dans cette indépendance : elle avait aussi ses désavantages. Célébrait-on l'office divin dans la chapelle affectée à l'une des quatre nations ? après la messe et les vêpres le *professeur qui enseignait à la rue du Fouarre la logique, la physique, la métaphysique* avait part aux distributions manuelles ; *le grammairien de Paris* ne recevait rien, parce qu'il n'était pas *régent, ne devait pas être réputé régent, ni jouir en aucune façon des priviléges de régent.* Si le grammairien se présentait au repas de *Messieurs* les régents, sur un ordre du Procureur de la nation il était chassé par les bedeaux ; et s'il s'ob-

stinait à rester, s'il se mettait à table et mangeait avec les autres, on le condamnait à débourser et à payer son écot. Tels étaient les rapports entre artiens et grammairiens en l'an de grâce 1456.

Crévier, grammairien et rhéteur, s'en montre fort humilié dans son *Histoire de l'Université*. Il est vrai que, sous François Ier (1535), ces mêmes professeurs avaient été mis au nombre des régents ; peut-être cependant restait-il encore quelques vestiges de la condition subalterne des anciens temps [1].

Quant à fixer l'époque précise de ce divorce dont nous venons de signaler les différentes phases, les monuments à nous connus n'y suffiraient pas, et cela probablement n'est pas possible en soi. Le tableau suivant, où sont rangés par ordre chronologique les principaux actes relatifs à la Faculté des Arts ou émanés d'elle, va nous servir à le faire d'une manière approximative. Nous y trouverons aussi matière à des observations d'un autre genre.

1215. — Statuts du cardinal Robert de Courçon. L'enseignement de la Faculté des Arts doit embrasser, outre plusieurs livres d'Aristote, les deux Prisciens (on distinguait le grand et le petit Priscien), le barbarisme, les *Philosophes et les Rhétoriques* (*Rhetoricas*,— peut-être faudrait-il *Rhetoricos*, les Rhéteurs [2] ?)

1251. — Règlements disciplinaires de l'Université. Les Grammairiens y sont distingués des Artiens [3].

1355. — Statut de la Faculté des Arts. On y recommande l'ancienne méthode d'enseignement. Ceux qui *lisent un livre* ou *discutent une question* doivent s'énoncer comme si aucun de leurs auditeurs n'écrivait pendant la leçon. Il est toutefois permis de dicter des développements sur quelque point notable d'un *traité* les jours

[1] Rendons justice à Crévier toutefois. Son *Histoire de l'Université de Paris* nous a servi de fil conducteur dans l'immense recueil de Du Boulay. Il traite la partie administrative avec lucidité : tout ce qui concerne les priviléges du recteur, des nations, etc., etc., y est discuté avec talent. Pour les études, il laisse beaucoup à désirer. Abrégeant Du Boulay, il n'était pas assez au fait du moyen âge pour y ajouter de nouveaux documents.

[2] «... Legant libros Aristotelis de Dialectica tam veteri quam de nova in scholis *ordinarie non ad cursum*. Legant etiam in scholis ordinarie *duos Priscianos vel alterum ad minus*. Non legant in festivis diebus nisi *Philosophos et Rhetoricas* et Quadrivialia et *Barbarismum* et Ethicam si placet, et quartum Topicorum, etc.»

[3] «Provisum est... quod universi studentes Parisius tam magisiri quam scholares in Theologia, Decretis, Medicina, *Artibus, Grammatica* per sacramentum obligabuntur... etc.»

de fête et de dimanche, pourvu qu'on ne le fasse pas pendant le sermon de l'Université. Mention expresse y est faite de la rue du Fouarre [1].

1366. — Réforme de l'Université par les cardinaux Jean de Saint-Marc et Aicelin de Montaigu. On exige de ceux qui veulent subir la déterminance (baccalauréat) qu'ils aient une connaissance convenable de la grammaire, qu'ils aient entendu expliquer le Doctrinal et le Grécisme, pourvu toutefois que ces livres soient en usage là où ils ont fait leurs premières études. Ils doivent avoir étudié la logique à Paris pendant deux années, et cette condition n'admet pas de dispense [2].

1452. — Réforme du cardinal d'Estouteville. Les aspirants au baccalauréat sont dispensés des deux années de logique à Paris, s'ils peuvent prouver qu'ils ont suivi ce cours pendant quatre ans dans une autre université. Le règlement de 1355 est abrogé en ce qui concerne les dictées. Ce qu'on exige du professeur, c'est que le traité qu'il apporte en classe soit bien de lui et non d'un autre; qu'il se soit assez préparé pour fournir des éclaircissements, s'il en était requis; *qu'il suive de point en point, de chapitre en chapitre, le texte d'Aristote* dont il donnera le commentaire d'après ses propres recherches [3].

[1] «Statutum Facultatis (*Artium*) super destructione modi *legendi* ad pennam et modo *legendi* honesto et antiquo. Nos igitur omnes... statuimus in hunc modum quod omnes *Lectores* tam magistri quam scholares (*les bacheliers*) ejusdem Facultatis quandocumque et ubilibet eos aliquem *librum legere* contigerit, ordinarie vel cursorie, in eadem Facultate, vel *disputare Questionem* circa ipsum, seu aliquid aliud per modum expositionis, priorem modum legendi observent secundum vires suas, sic scilicet proferendo ac si nullus scriberet coram eis... Non intendimus excludere nominationem ad pennam alicujus determinationis notabilis tractatus vel expositionis quam *in vico straminis* scribunt quandoque juvenes in diebus festivis, dum tamen non fiat hora sermonis Universitatis.»

[2] «Item statuimus authoritate prædicta (Pontificia) quod scholares antequam ad determinandum in Artibus admittantur congrue sint in Grammatica edocti et Doctrinale et Græcismum audiverint, *dummodo in studiis aut aliis locis ubi grammaticalia didicerint dicti libri legantur....*

«Item quod audiverint Artem totam, librum Topicorum quoad quatuor libros et libros Elenchorum Priorum et Posteriorum complete, etiam librum de Anima in toto vel in parte.

«Item quod nullus admittatur ad determinandum in Artibus nisi ad minus fuerit studens Parisius per duos annos omni dispensatione interdicta.»

[3] «... Præcipimus omnibus et singulis Magistris Regentibus et Docentibus quatenus circa textum Aristotelis scholaribus suis exponendum de puncto in punc-

1456. — Statut de la nation de France (une des quatre nations dont se composait la Faculté des Arts). Ceux qui enseignent à la rue du Fouarre la logique, la physique et la métaphysique sont seuls Régents. Quant aux Grammairiens qui tiennent école à Paris, ils ne sont pas régents, ne doivent pas être réputés régents, ni jouir des priviléges des régents [1].

On le voit, depuis 1251, où les grammairiens sont déjà distingués des artiens, jusqu'à 1456, où ils apparaissent entièrement séparés d'eux, rien ne révèle leur présence dans les écoles publiques de la Faculté des Arts. D'où l'on peut présumer que la séparation avait eu lieu vers la première de ces deux époques.

S'il en est ainsi, les écoles publiques de la rue du Fouarre n'ont jamais servi à l'enseignement de la grammaire. Au commencement du XIIIe siècle, la rue du Fouarre était encore le clos Mauvoisin ; dans le courant du même siècle, les premières constructions s'élèvent sur cet emplacement ; au XIVe, la nouvelle rue existe, et le nom qu'elle

tum intendant sive de capitulo in capitulum diligenter commenta et expositiones Philosophorum et Doctorum studeant et exquirant : ita quod lectiones suas elaborato studio suis discipulis ore proprio dicant et pronuntient, quia ut Hieronymus ait, *habet nescio quid latentis energiæ vivæ vocis actus et in aures discipuli de authoris ore transfusa fortius sonat.*

« Item præfatis Regentibus inhibemus *ne legant de verbo ad verbum in quæstionibus alienis* sed intendant labori et studio taliter quod per seipsos sciant et valeant lectionem facere et discipulis tradere sufficientem, *sive legant ad pennam, sive non, non obstante antiquo statuto de non legendo ad pennam super quo dispensamus ;* dummodo ita suas componant lectiones quod ex eorum scientia et labore per exquisitionem librorum procedere videantur... etc. »

[1] « Quod nullus sub pœnis perjurii et privationis a consortio D. D. regentium se de cætero ingerat ad recipiendum solitas distributiones pro missis et vesperis Nationis, nisi fuerit verus et actualis et continuus regens habens proprios scholares *quos continue ducat ad vicum Straminis et quibus legat continue libros logicales physicales et metaphysicales* vel legerit per majorem partem Ordinarii... (suit une disposition favorable aux professeurs émérites). *Quoad Magistros docentes Parisius in Grammaticalibus, conclusum est quod ipsi qui non legunt in vico Straminis libros Ordinarios, non sunt Regentes, nec pro Regentibus reputari debent aut etiam quovis modo gaudere privilegiis Regentis*, etc. Si autem venerint tales qui non sunt Regentes, necnon pro Regentibus debent reputari, a convivio D. D. Regentium ejiciantur de Mandato Procuratorum per Bidellos ; vel cogantur sub pœna privationis a Natione ad solvendam cotam suam, si a dicto convivio recedere recusaverint, et refectionem in eo sumpserint. »

Toutes les pièces précédentes sont extraites de Du Boulay. *Historia Universitatis Parisiensis*, in-f°, t. III, p. 82 et 240 ; t. IV, p. 332 et 388 ; t. V, p. 572 et 616.

reçoit témoigne de la présence des écoliers [1]. Mais où sont alors les grammairiens !

Et à travers ces menus détails, tant sur les vicissitudes de la régence-ès-arts que sur les progrès de la voirie parisienne, nous arrivons à ce corollaire : tout règlement scolaire émané de la Faculté des Arts au XIVe siècle et s'adressant aux régents de la rue du Fouarre doit être regardé, jusqu'à preuve du contraire, comme relatif à la logique, à la physique, à la métaphysique, non à la rhétorique et à la grammaire.

Or, c'est précisément le cas du statut qui prohibe les dictées : il porte la date de 1355, il mentionne formellement la rue du Fouarre. Comment croire, après cela, qu'il ait pour objet l'enseignement des lettres ?

La teneur seule de cette pièce nous aurait conduits à la même conclusion. Ces mots de *détermination*, de *question*, de *dispute*, etc., n'appartiennent-ils pas à la langue des dialecticiens ? Le titre de *lecteur* s'applique-t-il d'ordinaire au simple grammairien ? Il y avait là de quoi douter. Mais tout doute enfin s'évanouit devant le règlement de 1456, où le cardinal d'Estouteville, abrogeant cette disposition prohibitive, permet au professeur de lire, de dicter même à ses élèves, pourvu que le commentaire qu'il apporte en classe soit son ouvrage, qu'il puisse le défendre au besoin, et *qu'il suive de point en point le texte d'Aristote.*

Ecartons donc sans aucun scrupule ces imaginaires entraves sous lesquelles, au gré de quelques-uns, les études classiques et bien d'autres encore auraient succombé infailliblement ; et rendons aussi à nos pères plus de justice. Dieu merci ! assez d'obstacles de tout genre venaient contrarier leur ardeur pour la science ; mais ils n'avaient garde de les multiplier à plaisir. Empêcher que le professeur de logique et de métaphysique ne dictât du haut de sa chaire un commentaire d'Aristote écrit par quelque autre, c'était protéger l'enseignement de la philosophie contre l'avilissement et le ridicule : défendre au maître qui faisait expliquer et apprendre de mémoire les textes classiques de dicter ces mêmes textes, au temps où les livres étaient chers et les étudiants pauvres, c'eût été une inqualifiable

[1] *Via straminis*, rue du Feurre ou Fouarre, la paille dont on jonchait le sol sur lequel étaient assis les écoliers, les règlements leur prescrivant cette humble attitude en présence de leurs maîtres.

tyrannie, sinon une absurdité. Si même aujourd'hui, malgré nos ressources typographiques, malgré cet assortiment d'*excerpta* pour tous les goûts et pour toutes les bourses, il arrive encore au professeur de dicter des fragments pris en dehors des éditions classiques, croyons que les grammairiens et rhéteurs du XIVe siècle usèrent largement de la liberté de dicter qui leur fut toujours laissée.

On peut se rendre compte maintenant de l'impression bizarre produite par les écoles de la rue du Fouarre sur quiconque y aurait cherché l'enseignement littéraire. Il me semble voir un honnête étranger, se livrant à Paris à la même enquête, et tombant d'aventure sur l'Ecole de Droit. Comme ici le professeur ne dicte pas, comme les étudiants n'ont entre les mains que nos Codes ou les Institutes de Justinien, pour peu que l'illusion se prolonge, ce visiteur remportera de nos études classiques une idée assez confuse. N'eût-il pas mieux fait d'aller voir un collége? Sans doute; et c'est aussi ce que nous devons faire pour ne pas courir après des fantômes.

Si les cours publics de la Faculté des Arts n'étaient plus fréquentés par les jeunes grammairiens, c'est qu'ils ne leur étaient plus nécessaires. D'autres établissements avaient pris naissance, mieux appropriés aux besoins de la première éducation. On se figure difficilement des enfants envoyés à Paris par leurs familles pour y commencer leurs études, et se trouvant là sans beaucoup plus de surveillance que nos étudiants actuels de médecine ou de droit. Quelques-uns avaient des précepteurs : Jean de Salisbury et Pierre de Blois remplirent ces fonctions, tandis qu'ils fréquentaient encore les écoles pour leur propre compte. Mais combien y en avait-il dont les parents fussent assez accommodés des biens de la fortune pour leur procurer pareil avantage? Dans tous les temps (sauf peut-être celui où les précepteurs étaient des esclaves : triste temps!) ce fut là l'exception et non la règle ordinaire. Aussi était-ce grand'pitié de voir ces pauvres jeunes clercs perdus dans une ville populeuse, n'ayant d'autre protection que celle du Recteur, souvent sans argent et souvent sans gîte. Leur sort était fait pour intéresser la charité du public. Dès l'année 1209 s'ouvrit pour les recueillir le collége, ou plutôt l'Hôpital-des-Bons-Enfants-Saint-Honoré. Hôpital, disons-nous, car, dans l'origine, les écoliers n'y trouvaient que le vivre et le couvert; pour l'instruction, ils l'allaient chercher au

dehors. Il fut pourvu à leur subsistance par des legs et de pieuses libéralités. La première dotation testamentaire fut faite par un bourgeois de Paris, du nom d'Étienne Belot; la seconde, par saint Louis à son départ pour la croisade dont il ne revint pas. L'an 1250, le chapelain du roi, Robert de Sorbonne, fonda le collége qui a gardé son nom. Seize pauvres étudiants en théologie y étaient nourris; une annexe, le collége de Calvi, donnait asile aux élèves des classes inférieures. La fin du même siècle vit encore s'ouvrir les colléges du Trésorier, d'Harcourt, des Cholets; nous ne parlons pas de ceux où presque tous les Ordres religieux entretenaient une partie de leur jeunesse à portée des cours de l'Université. Enfin le nombre de ces établissements s'accrut de telle sorte, au XIVe et au XVe siècles, que, sous Louis XI, au rapport de Du Boulay, on comptait jusquà dix-huit colléges de plein exercice. Si vous y joignez les autres colléges, dont l'enseignement n'embrassait que certaines facultés, les *Pédagogies* ou pensions, et ces petites écoles tenues dès les premiers temps par Alexandre de Villedieu et ses confrères, vous comprendrez quelles immenses ressources Paris offrait alors pour l'éducation.

Bien que destinées d'abord aux seuls *boursiers*, bénéficiaires des diverses fondations dont nous avons parlé, les colléges ne tardèrent pas à être fréquentés par d'autres étudiants. L'accessoire alors devint le principal. On s'était uniquement proposé de recueillir et d'abriter de pauvres clercs : on eut des professeurs, des leçons auxquelles furent admis les externes, un enseignement complet dont la célébrité le disputait aux anciennes écoles. Vint même un temps où l'Université ne subsista plus que dans les colléges. A la Faculté des Arts, nous avons vu la désertion commencer par les petits grammairiens; elle se continua dans les rangs des artiens. Quand ils eurent dans les colléges des professeurs de logique, de physique, de métaphysique, ils ne retournèrent plus à la rue du Fouarre que pour la solennité d'un examen ou d'une thèse. Ramus, qui aurait voulu ramener les choses à leur ancien état, rapporte, dans un mémoire adressé à cet effet au roi Charles IX, que, de son temps, on a vu mourir le dernier professeur *public* de philosophie qui eût enseigné *publiquement* à la rue du Fouarre, « ce qui témoigne de la manière la plus éclatante qu'autrefois l'enseignement de la philosophie a été *public* [1]. »

[1] Procœmium reformandæ. Acad. Paris.

L'Université, au reste, avait été la première à favoriser cette transformation. De tout temps les écoliers errants lui avaient été à charge. On les nommait *Martinets :* « Espèce de passe-volants, dit Crévier, qui, courant d'école en école et de maître en maître, cherchoient à parvenir aux degrés par fraude, sans études solides, sans décence de conduite et de mœurs. » Avait-on maltraité les archers du guet et les hommes d'armes du prévôt des marchands, on était sûr que les martinets se trouvaient de la partie. Des collisions sanglantes s'ensuivaient; puis des conflits de juridiction par lesquels l'autorité du Recteur était compromise. La malheureuse rencontre du Pré-aux-Clercs n'avait pas eu, dit-on, d'autre cause. Aussi fut-il prescrit aux écoliers, à diverses reprises, de s'attacher à quelque collége ou pédagogie.

Étudier un à un chacun de ces établissements n'est ni possible ni nécessaire, je pense. Un seul nous suffira. Prenons pour exemple le collége de Navarre.

Il fut fondé l'an 1304, par testament de la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. L'évêque de Meaux et l'abbé de Saint-Denis, nommés exécuteurs testamentaires, se conformèrent de tout point aux volontés de la défunte. Sur l'organisation du nouveau collége, vous pouvez consulter à votre choix, ou le testament lui-même, ou la bulle de Jean XXII qui le confirme : deux pièces qui s'éclairent l'une l'autre[1].

Nous y voyons, pour nous borner à ce qui nous concerne : 1° que les écoliers étaient distingués en trois classes : *grammairiens, artiens, théologiens;* 2° que les grammairiens étaient des enfants; 3° qu'il était pourvu à ce qu'ils eussent des livres[2].

La différence entre artiens et grammairiens est chose assez manifeste; inutile d'insister sur ce point. L'âge des grammairiens est marqué dans ces actes par ces expressions souvent répétées : *pueri grammatici;* tandis que les autres sont simplement nommés *artistæ, theologi.* A la chapelle, pendant le service divin, les artiens et théologiens portaient le surplis et l'aumusse, mais les petits grammairiens n'y paraissaient qu'en enfants de chœur, la tête décou-

[1] V. Regii Navarræ gymnasii parisiensis Historia. Launoi, t. IV.

[2] De residuo vero dictarum millium librarum Turonensium bursis prædictis et aliis missis et expensis necessariis persolutis, *ementur libri Theologiæ, Philosophiæ et Grammaticæ, usque ad sufficientiam scholarium prædictorum*, etc.

verte : *Pueri vero in grammatica capita nuda gerant.* Au reste, il nous sera facile de fixer autrement l'âge de quelques-uns d'entre eux. Un mot seulement au sujet de la bibliothèque.

Nous avons dit, et nous maintenons notre assertion, qu'au début du régime universitaire les étudiants furent moins bien pourvus de livres que par le passé. Eloignés des précieux dépôts qui s'amassaient depuis des siècles dans les évêchés et les monastères, réduits désormais à leurs ressources individuelles, ils durent nécessairement en souffrir. Mais cet état ne dura pas toujours. Dès l'an 1291 un règlement de l'université vint remédier à l'un des principaux obstacles qui retardaient la production des livres ; le manque de feuilles à écrire. Quand les précieuses *bottes de parchemin* arrivaient à Paris, elles étaient déposées à la halle des Mathurins, et taxées par les parcheminiers jurés de l'Université ; après quoi maîtres et écoliers avaient pendant vingt-quatre heures le droit de les enlever, à l'exclusion de tout marchand, en payant le taux légal. Au milieu du XIVe siècle l'usage du papier fit disparaître entièrement ce premier obstacle. Restait la transcription. Des mains vénales s'en chargèrent; ce qui dans les monastères avait été un devoir de règle, devint une industrie, et de ce côté sans doute on ne gagnait pas au change. Mais aux copistes salariés il en faut joindre d'autres. Nous lisons qu'à l'école de Fleury, chaque élève devait tous les ans présenter deux volumes en manière d'honoraire [1]. Pour peu qu'on ait déployé le même zèle dans l'Université, les livres durent s'y multiplier rapidement. Et lorsqu'enfin les colléges existèrent, qu'ils eurent des bibliothèques, et que ces bibliothèques furent fondées, rien ne s'opposa plus au développement des études littéraires.

Launoi, l'historien du collége de Navarre (où il avait eu Bossuet pour élève), nous a conservé quelques-unes des listes où l'on inscrivait d'année en année les noms des maîtres et ceux des boursiers admis successivement à titre de grammairiens, d'artiens, de théologiens. On y voit figurer Pierre d'Ailly, avec son disciple Jean Gerson. (*Joannes Charlerii artista*, 1377). Un troisième nom, souvent placé dans l'histoire à côté de ces deux noms, n'a pas été respecté par le temps, et ne s'est pas retrouvé dans les archives ; mais Nicolas de Clémangis (ou Clamenges) nous apprend lui-même, dans ses lettres,

[1] Des Bibliothèques du moyen âge, par C. Acheri (le P. Charles Cahier).

qu'il avait fait toutes ses études au collége de Navarre. Les témoignages de ces hommes, leurs souvenirs sont précieux ; voyons s'ils justifient l'idée que nous nous sommes formée de l'éducation d'après Évrard de Béthune, et le traité *De disciplina scholarium*.

Pierre d'Ailly n'occupa au collége de Navarre que la chaire de théologie, mais à cette chaire était attaché le titre de *magister domus*, avec le soin de la discipline et la direction générale des études. Il n'était donc pas étranger, par position, à ce qui fait l'objet de nos recherches. Une de ses leçons d'écriture sainte [1] (on ne s'y attendait peut-être pas) nous fournit la liste des auteurs employés dans les classes de rhétorique, de poésie et de grammaire. Quelle est, se demande-t-il, en abordant l'exposition de la Bible, quelle est cette doctrine nouvelle? *Quænam doctrina hæc nova?* Et cette question, il l'adresse à tour de rôle aux *philosophes*, aux mathématiciens, aux juristes, aux théologiens. Ceux-ci pourront seuls le satisfaire en lui répondant par la bouche de saint Paul et de saint Augustin. Sous le nom de *philosophes* sont ici compris tous ceux, artiens ou autres, qui enseignent le *trivium*, la science du langage. Sur le seuil de cette école on rencontre *Priscien*, *Aristote*, *Cicéron* et *Virgile*, qui représentent la *grammaire*, la *logique*, la *rhétorique* et la *poésie*. Ce n'est pas tout : on y voit aussi Ovide et Horace ; Juvenal, Sénèque et Térence ; Salluste, Quintilien et Tite-Live ; et, pour le faire court, *generaliter singula quæ vel suavis lyram rhetoricæ vel gravis poeticæ musam resonant* (*sic*) [2]. Qu'on veuille bien le remarquer, tous ces auteurs, Aristote excepté, étaient le partage des écoliers nommés grammairiens dans les actes officiels. Les grammairiens étudiaient donc tout à la fois la grammaire, la poésie et la rhétorique [3].

[1] Principium in cursum Bibliæ, inter opera Gersonii. Edit. Ellies Dupin. 1707. T. I, col. 612.

[2] In primo vero hujus scholæ ingressu, *sermocinalium scientiarum*, Grammaticæ videlicet et Logicæ, Rhetoricæ et Poeticæ artis Doctores invenio qui omnes juxta suæ facultatem doctrinæ aliquid offerunt. Alii grammaticalia Prisciani rudimenta; alii logicalia Aristotelis argumenta; alii Rhetoricæ Tullii blandimenta; alii poetica integumenta Virgilii, nec solum ista, quin imo Ovidii præsentant fabulas, Fulgentii Mythologias, odas Horatii, O..... Orosii, Juvenalis satyras, Senecæ tragedias, comædias Terentii, Invectivas Salustii, Sidonii epistolas, Cassiodori formulas, Declamationes Quintiliani, Decadas Titi-Livii, Valerii epitomata, Martialis epigrammata, centones Homeri. saturnalia Macrobii et generaliter, etc.

[3] Crévier se trompe lorsque voyant disparaître la rhétorique de ces actes officiels, il s'imagine qu'on ne l'étudiait plus. La rhétorique et les rhétoriciens se retrouvent sous les noms de grammaire et de grammairiens.

Jean Gerson arriva au collége de Navarre, son cours de grammaire déjà terminé, et prit rang parmi les artiens. Il n'avait alors que quatorze ans. Nous ne ferons pas violence à l'histoire si nous supposons que, comme son frère Nicolas [1], il consacra six ans à la grammaire ; et ses premières études se trouvent ainsi reportées à sa huitième année. C'est, d'ailleurs, l'âge fixé par le traité de *Disciplina scholarium*. Donc, venu au collége à quatorze ans, il ne fut pas compté parmi les *pueri grammatici :* au chœur il porta le surplis et l'aumusse ; en classe il entendit expliquer Aristote. A ceux qui voudraient retrouver l'empreinte de son éducation littéraire, nous signalons particulièrement ses sermons, où Terence, Virgile, Horace, Stace, Ovide, Sénèque surtout et Valère Maxime, sont mis à contribution, quelquefois pour de longues tirades. En les lisant, on restera convaincu que, même en Champagne, où Gerson avait commencé ses classes, on suivait la méthode reçue à Paris, la méthode décrite par Pierre d'Ailly. Les sentiments de Gerson sur cette matière, percent dans une lettre qu'il adressa aux théologiens du collége de Navarre, lorsqu'il fut devenu chancelier de l'Église de Paris [2]. D'abord il leur propose un plan de lectures conformes à leurs études sacrées. Il ajoute ensuite : « Quant aux auteurs païens, prêtez-vous à leur lecture, sans vous y adonner, faites-y quelques excursions rapides ; je n'y verrai rien à redire. Un grand nombre de pensées morales, du style, des expressions choisies, une certaine connaissance de la poésie et de l'histoire, voilà ce que vous y gagnerez. Et puis il est bon de se délasser et de varier ses lectures. Ces mêmes avantages, il est vrai, se rencontrent dans les docteurs de l'Église, dans la Cité de Dieu de saint Augustin, dans Orose, dans saint Jérôme, dans Lactance, et vous pourriez, ce semble, les chercher là avec autant sinon plus de profit. » Conseils pleins de sagesse et de maturité. On ne les donnerait pas toutefois à ceux qui n'auraient acquis jusque-là aucune connaissance de l'antiquité ; pour eux ces lectures ne seraient pas une récréation, mais une étude. Tels n'étaient pas aussi les théologiens du collége de Navarre. Nous en avons la preuve dans Clémangis, qui mettra fin à cette enquêt .

Condisciple de Gerson, et bientôt après son élève, il n'avait pas

[1] Historia colleg. Nav. p. 515.
[2] Opp. T. I, col. 106.

atteint sa douzième année lorsqu'il arriva dans cette maison. Laissons-le nous le dire lui-même ; car il eut plus tard l'occasion de s'en souvenir. Sa réputation de latiniste l'ayant fait appeler auprès de Benoît XIII (Pierre de Luna), pour y remplir l'emploi de secrétaire, il fut soupçonné d'avoir prêté sa plume à l'anti-pape, le jour où celui-ci lança l'interdit sur la France : soupçon bien cruel à celui qui en était l'objet, et qui empoisonna longtemps son existence. Dans ces conjonctures douloureuses, ce fut auprès de ses anciens maîtres qu'il chercha sa consolation, les jugeant sans doute plus portés que d'autres à lui rendre justice et à l'absoudre. Coupable ou non (et plût à Dieu que le schisme ne l'eût jamais entraîné à d'autres excès !), la lettre qu'il leur adressa est fort touchante. Nous en rapportons quelques lignes à titre de renseignements sur son éducation : « Ce qui me console sur toute chose, et cette consolation est à bon droit puissante sur mon cœur, c'est de pouvoir défendre auprès de vous mon innocence, vous avec qui j'ai passé mon enfance et la plus grande partie de mes années, vous que j'appellerais les premiers en témoignage, quand même on m'accuserait hors de mon pays, et qui viendriez en toute assurance déposer sur ma vie, ma conduite, mes mœurs, mes inclinations. Lorsque je quittai le foyer paternel pour la grande ville, et que j'entrai dans votre illustre école, je n'avais pas atteint ma douzième année :

« *Alter ab undecimo nondum me ceperat annus.* »

« Je n'étais qu'un faible enfant. Cette bonne mère me reçut dans son sein, me réchauffa sur son cœur, me porta entre ses bras, m'abreuva de son lait le plus doux. Je lui dois les premiers éléments des lettres; je lui dois cette dignité, la plus éminente dont elle dispose, où elle m'a fait monter malgré ma résistance et mes refus ; je lui dois mon éducation intellectuelle et morale : tout entière elle est son ouvrage, depuis le premier jour, je pourrais dire, jusqu'à celui-ci. Et si je n'ai guère profité, si je suis médiocrement instruit, il n'en faut accuser que mon peu d'application et la faiblesse de mes facultés.»

Quand Clemangis suppose qu'il a mal répondu aux soins de ses maîtres, c'est pure modestie de sa part, et le public en juge autrement ; à tel point que les Italiens eux-mêmes, cicéroniens dès avant la Renaissance, ne peuvent se défendre d'admirer son style. Ces Italiens pourtant nourrissaient généralement à notre endroit des pré-

ventions injustes. Quand ils comparaient leur beau ciel à notre ciel nuageux, l'éclat de leurs orateurs et de leurs poëtes à la renommée toute péripatéticienne de nos écoles, l'amour-propre, la rivalité nationale venant en aide, ils n'hésitaient pas à nous regarder comme de vrais barbares du Nord. Ce fut un des thèmes favoris de Pétrarque. S'il engageait les pontifes d'Avignon à venir enfin s'asseoir auprès du tombeau de saint Pierre, toujours ce lieu commun était traité par lui avec magnificence; comme si la supériorité réelle ou imaginaire de tel ou tel pays avait dû peser beaucoup dans la balance, lorsqu'il s'agissait d'assurer la tranquillité de l'Église et l'indépendance de son chef. Urbain V revenu à Rome, Pétrarque l'exhorte à ne la plus quitter, et dans sa lettre, énumérant d'abord pompeusement toutes les gloires littéraires de l'Italie, « Que nous opposeront les Français, demande-t-il, eux qui savent si bien se vanter? Seraient-ce par hasard les bruyantes disputes de la rue du Fouarre? [1] » Ce jugement de Pétrarque fit loi en Italie. Un Français anonyme essaya bien de répondre; mais il n'eut pas le dernier mot: sa voix fut couverte par une nouvelle diatribe du superbe Florentin [2]. Or un cardinal, contemporain de Clémangis, grand admirateur de Pétrarque et tout imbu de ses idées, n'avait pas vu sans étonnement de quel style écrivait l'ancien élève de Navarre. Il ne lui cacha pas sa surprise; il fit plus, il le soupçonna d'être redevable de ce beau langage aux muses italiennes. « Avouez, lui disait-il, que vous avez étudié à Bologne? » Deux lettres de Clémangis à Galeoti Malapietra [3], qui pensait l'honorer par un tel soupçon, nous apprennent que de sa vie il n'avait mis le pied à Bologne. Plus jaloux de la gloire de son pays que de son propre mérite, il y réfute les assertions outrées de Pétrarque. Avec la France, il venge l'Angleterre et l'Allemagne du reproche de barbarie, et déroule les annales littéraires et scientifiques de ces contrées, depuis Bède, Alcuin et Raban Maur jusqu'à saint Bernard, jusqu'à ses propres contemporains. Là il déclare qu'il n'est pas seul en France à savoir quelque chose, et que les maîtres, grâce à Dieu, ne lui ont pas manqué. N'a-t-il pas étudié l'éloquence dans Cicéron et Quintilien? N'a-t-il pas eu des

[1] *Rerum senilium*, l. IX, ep. 1. Opera. in-f°. Basileæ 1581, p. 848.

[2] *V.* Galli cujusdam anonymi in Franc. Petrarcham invectiva... Franc. Petrarchæ contra cujusdam anonymi Gali calumnias... apologia. *Ibid*, p. 1060 et 1068.

[3] Ep. 4 et 5. Nicolai de Clemangiis Opera. Lugd. Bat. 1613.

professeurs dont les leçons, les entretiens, lui ont appris bien des choses que seul peut-être il aurait toujours ignorées? Lui-même, à Paris, n'a-t-il pas souvent expliqué, soit en public, soit en particulier, la rhétorique de Cicéron et quelquefois aussi celle d'Aristote? Enfin les meilleurs poëtes, Virgile, Térence, n'y sont-ils pas matière d'enseignement?

Que veut-on de plus? Les études du collége de Navarre pourraient-elles avoir un témoin mieux informé? Pierre d'Ailly et Gerson nous avaient fourni de premières données qui, certes, n'étaient pas à mépriser; mais leur langage se tenait encore dans des termes assez généraux. Cette fois, nous avons devant nous un homme qui évoque ses souvenirs de professeur et d'élève; la démonstration, ce semble, est complète, et nos réflexions n'y sauraient rien ajouter. Il reste prouvé qu'en disparaissant du théâtre où la philosophie se montre seule après le XIIIe siècle, l'enseignement littéraire n'avait pas été anéanti. Sa fortune a pu décroître, mais il n'a subi aucun ostracisme; le grand jour lui a manqué, il a vécu à l'ombre. Toujours basé sur les mêmes programmes, les mêmes méthodes; toujours soutenu par l'étude de l'antiquité, les premiers établissements universitaires une fois fondés, il n'a langui qu'à raison de la forte concurrence qui lui était faite par la Scolastique, et du défaut de goût qui caractérise cette époque [1]. Pétrarque avait donc tort lorsqu'il poussait à l'extrême la dépréciation de nos études classiques; et ceux-là se tromperaient aussi qui ne verraient, comme lui, dans l'Université du moyen âge que les *bruyantes écoles de la rue du Fouarre*.

Et maintenant, il en est temps, répondons aux questions qu'on pourrait nous adresser sur l'enseignement des lettres pendant ces trois siècles (XIIIe, XIVe, XVe).

1° Quels étaient les auteurs en usage?

En fait de grammaires : Donat, Priscien, le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, le *Grécisme* d'Évrard de Béthune, etc.; — pour les exercices pratiques de langue et de littérature : Caton, Théodule, Esope, etc; Virgile, Lucain, Stace, Ovide, etc.; saint Prosper, Prudence, Juvencus, etc.; Alain de Lille, Gaultier de Châtillon, etc.; Tite-Live, Salluste, etc. (les historiens sont toujours peu nombreux);

[1] Depuis le XIVe siècle surtout.

Cicéron et Quintilien. Ces deux derniers, avec Aristote, qui apparaît quelquefois, font tous les frais de la rhétorique, théorie et pratique.

Nous avons vainement cherché dans les programmes : Tertullien, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Augustin, saint Léon, saint Grégoire le Grand ; c'est encore un point où l'on peut, sans contredit, s'essayer à faire mieux que le moyen âge, mais non se prévaloir de son exemple.

2° A quel âge les écoliers commençaient-ils leur cours de grammaire?

D'après Évrard de Béthune, aussitôt qu'ils savaient lire ; d'après le traité *de Disciplina scholarium*, à huit ans environ. Les détails biographiques, recueillis par nous sur Jean et Nicolas Gerson et sur Clémangis sont d'accord avec ces deux livres.

3° En quel lieu cet enseignement était-il pratiqué?

Au XIIe siècle, au bas de la montagne Sainte-Geneviève ; au XIIIe, encore au bas de la montagne, et peut-être sur l'emplacement du clos Mauvoisin, où la Faculté des arts ouvrait ses écoles publiques ; au XIVe, dans les colléges surtout et dans les pédagogies. Il est douteux que les grammairiens aient jamais pris place dans les écoles publiques de la rue du Fouarre, qui datent seulement de cette dernière époque.

4° Les professeurs de grammaire dictaient-ils?

Rien ne les en empêchait. La prohibition de dicter s'adressait à ceux qui expliquaient Aristote à la rue du Fouarre ; or, les grammairiens enseignaient partout ailleurs qu'à la rue du Fouarre, et n'expliquaient point Aristote.

5° Les écoliers avaient-ils des livres?

Dans les commencements de l'Université, les livres étaient rares. Bientôt, les règlements sur la parcheminerie, l'invention du papier, les donations affectées aux bibliothèques des colléges parèrent, en partie du moins, à cet inconvénient.

6° Ces livres (quand c'étaient des livres païens) étaient-ils remis aux mains des écoliers?

Pour cette fois, plus d'un lecteur croira que nous plaisantons. Il faut en convenir, quand il est décidément prouvé que les écoliers étudiaient et apprenaient par cœur les livres en question, l'autre vérité n'est plus d'une nouveauté bien piquante. Nous ne plaisantons pas pourtant, et nous avons nos raisons pour ne rien sous-entendre.

Revenons donc sur un passage d'Évrard de Béthune. Ceux qui se tiennent pour déjà satisfaits en seront quittes pour omettre tout ceci. Évrard s'adresse à un maître d'école :

« *Primi versiculi secernit grammata primam*
« *Quæ tibi turba viam discipularis habet.*
« *Donatos* vertit *lacrimarum fonte fluentes,*
« *Qui dantur pueris post elementa novis.*
« *Inde* tenet *parvos lacerata fronte Catones*
« *Illos discipuli per metra bina legunt.* »

Que voyons-nous donc au premier distique? Que les écoliers, véritables *abécédaires*, apprenaient d'abord à reconnaître, à assembler leurs lettres. — Au second? Qu'après cela (*post elementa*), ils retournaient les feuillets du grammairien Donat.—Au troisième? Qu'ils *tenaient* entre leurs mains les distiques de Caton, un moraliste païen!

Ésope, Stace, Virgile suivent de près Caton dans le *Labyrinthe* d'Évrard de Béthune ; notons ceci en passant.

Voici donc nos témoins : *les feuillets de ces livres tenus et retournés, arrosés de larmes et mis en lambeaux par les enfants!*

Le sort de Donat et de Caton, c'est précisément ce que nous craindrions pour la *Vulgate*, par exemple, si elle venait à prendre leur place.

On comprend assez par tout ce qui précède à quel point l'histoire avait été faussée dans une récente polémique. Venons-nous ranimer cette polémique à l'instant même où elle s'assoupit? A Dieu ne plaise! Le temps serait mal choisi pour cela, et nous avons beaucoup mieux à faire. Nous avons redressé et nous redresserons encore plusieurs assertions erronées, parce que nous ne pouvons autrement établir les faits sur leur véritable base; nous n'avons pas entrepris un travail de réfutation. La réfutation, on la trouvera aussi rigoureuse, aussi péremptoire que possible dans le dernier ouvrage[1] de M. l'abbé Landriot. Espérons que personne désormais ne se méprendra sur les intentions de ce savant et respectable écrivain : en défendant, comme il l'a fait, les saines traditions sur les études classiques, c'est l'honneur de l'Église qu'il avait surtout en vue, et il a bien mérité de

[1] *Examen critique des lettres de M. l'abbé Gaume sur le paganisme dans l'éducation*, etc. Chez Douniol, rue de Tournon, 29, et Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

l'Église. D'autres aspects de la question ont été éclairés par M. l'abbé de Valroger[1]. Un remarquable esprit d'observation, une connaissance profonde du cœur humain et des habitudes de l'enfance, se révèlent à chaque page de sa brochure. Il s'est demandé sous quelle forme, en définitive, la pensée religieuse doit être présentée à l'enfant pour pénétrer jusqu'à son cœur. Est-ce dans des textes grecs ou latins ? Non, en thèse générale : l'attention de l'enfant ne saurait être ainsi partagée ; espérer qu'une version deviendra pour lui une lecture spirituelle, c'est trop compter sur sa gravité, sur son bon vouloir. En conséquence, « *les seuls livres qui puissent chez nous servir bien efficacement à l'éducation religieuse, ce sont les livres français.* » Ce principe fournit à l'auteur des applications véritablement pratiques. Prenant pour point de départ notre situation présente, telle que l'ont faite les tendances de notre siècle, bien plus que le décret qui consacre dans de certaines limites la bifurcation des études, le P. Cahours réunit sous un même coup d'œil les études professionnelles et les études classiques[1]. Sauver ces dernières d'une ruine complète, c'est à quoi nous invitent les intérêts bien compris du pays, et d'autres intérêts d'un ordre supérieur : comme Français, comme Chrétiens, nous devons nous y employer ; c'est par excellence l'œuvre du clergé et des ordres religieux. L'expérience de l'auteur en ces matières, la modération dont il use quand il se voit forcé de contredire des hommes respectables ; la sagesse, l'intelligence avec laquelle il met à profit les leçons du passé, promettent à son livre le succès que sans doute il ambitionne : il sera lu et médité par ceux qui ont à cœur de préparer à la jeunesse une instruction solide, une éducation religieuse.

En somme, cette polémique aura laissé d'heureux résultats, et ce n'est pas en vain que l'attention aura été appelée sur les questions pédagogiques. Elle a encore assez de raisons de se tenir en éveil, et il y aurait, selon nous, une étrange légèreté à négliger

[1] *Du christianisme et du paganisme dans l'enseignement.* Lecoffre.

[2] *Des études classiques et des études professionnelles,* etc. Librairie de Madame veuve Poussielgue-Rusand, rue Saint-Sulpice, 23. Nos lecteurs connaissent sans doute l'*Essai historique et critique sur l'étude et l'enseignement des lettres profanes dans les premiers siècles de l'Église,* par M. l'abbé Henri-Joseph Leblanc, et l'ouvrage de M. l'abbé Charles Martin : *De l'usage des auteurs profanes dans l'enseignement chrétien.* D'excellentes recherches sont consignées dans ces deux écrits.

aujourd'hui ces utiles travaux, parce que déjà on n'espérerait plus en les lisant, éprouver les émotions de la lutte.

Nous poursuivrons notre tâche à travers les trois derniers siècles, mettant en évidence quelques-uns des enseignements que le passé nous réserve et que nous n'épuiserons certainement pas, heureux si nous pouvons contribuer avec d'autres à réaliser cette belle définition de l'histoire : *Lux veritatis, magistra vitæ!*

CH. DANIEL, S.-J.

(*La suite à un prochain numéro.*)

L'INTENDANT.

(2e PARTIE[1])

VII

Les événements dont nous venons de rendre compte eurent un grand retentissement dans la contrée, et donnèrent lieu aux commentaires les plus bizarres. Seulement l'opinion du pays fut unanime en faveur du capitaine. On sait que par ses airs de hauteur le garde du corps s'était aliéné tous les esprits.

Il faut dire pourtant que lorsque le maire, qui remplissait l'office du ministère public, se fut rendu auprès du blessé pour dresser procès-verbal de la rencontre, ce dernier déclara qu'il n'avait eu de rencontre avec personne.

« Une chute de cheval a seule causé ma blessure, dit-il au magistrat, et je vous supplie, monsieur le maire, de n'ajouter foi à aucune autre espèce de version. »

Cette déclaration, qui ne tarda pas à se répandre, lui ramena l'opinion, et le capitaine Armand vint lui faire une visite, que le blessé reçut avec la meilleure grâce du monde. Comme le militaire se retirait, on entendit le comte qui lui disait :

« Assurez M. de Montségur de tous mes regrets, et veuillez lui dire qu'aussitôt guéri, j'aurai l'honneur de lui faire agréer mes excuses. »

Cependant, Raoul avait reçu d'Agathe l'invitation de se rendre au lieu de leurs anciens rendez-vous. Leur entrevue fut pleine de tendres et graves épanchements. Agathe fit part au jeune homme de sa dernière entrevue avec M. de Brèche et des terribles menaces de celui-ci.

« Vous voyez qu'il faut que vous partiez sans retard, lui dit-elle. Vous ne pouvez pas me protéger ici : il y a plus, votre présence,

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXXI, p. 90.

au cas où M. de Brèche mettrait à exécution sa menace, me ferme la seule maison où je voulusse trouver un abri, celle de votre mère. Partez, Raoul; il est temps d'aller chercher la position qui vous est due et que les circonstances politiques, jointes à votre nom et à votre mérite, ne peuvent manquer de vous donner. Mes lettres vous parviendront sous le couvert de M. Joubert. Les vôtres m'arriveront de la même manière. Je vous tiendrai au courant de ce qui pourra survenir à Beauretrait. Dès aujourd'hui vous préviendrez madame de Montségur de ma visite. J'irai la voir souvent. »

Le jeune homme déplora l'inertie où le condamnaient les convenances et jura aux pieds d'Agathe de revenir bientôt réclamer le droit de la protéger.

Le même soir, Raoul fit part à sa mère de tout ce que Agathe lui avait appris des violences de M. de Brèche, ajoutant qu'elle était décidée à venir lui demander asile, au cas où son père lui fermerait sa maison.

« Qu'elle vienne, cette chère enfant, et elle trouvera ici une mère qui l'aimera pour celle qu'elle n'a plus. »

Le jeune homme déclara ensuite à sa mère qu'il ne pouvait retarder son départ, et qu'aussitôt le retour de M. Joubert, pour le moment absent de Montségur, il se mettrait en route pour Paris.

M. Joubert se fit attendre plusieurs jours, à la grande impatience de notre héros, chargé pendant ce temps de veiller aux travaux de l'étude, d'où son esprit, on le comprend sans peine, était fort éloigné.

Enfin le notaire arriva.

« J'ai des choses de la plus haute importance à vous communiquer, mon cher Raoul, dit-il au jeune homme après lui avoir serré la main, et selon toute apparence fort heureuses pour vous. »

Raoul cherchait à deviner.

« Écoutez-moi, continua le notaire : Vous savez que M. Bouverin m'avait prié d'assister à l'ouverture du testament de la comtesse de Roquevair, pour l'aider, s'il y avait lieu, dans le divis de la succession. Les collatéraux de la défunte, tous cousins éloignés, étaient arrivés du Poitou, espérant que la dame n'aurait pas fait de dispositions testamentaires. Ils furent quelque peu décontenancés en apprenant le contraire, et surtout lorsqu'ils connurent les dernières volontés de leur parente. En voici une expédition exacte. »

Raoul prit un papier que lui tendait l'homme public.

« Passez d'abord le préambule et tous les legs insignifiants. »

Raoul arriva à ce passage :

« Je fais mes légataires universelles, et à égalité de parts, mes « deux nièces Renée-Agathe et Marie-Élisabeth de Villevieille, filles « d'Ignace-Agricol-Gaspard, comte de Villevieille, chevalier des « ordres du roi, émigré en 1793, etc.

« Que si l'une de mes nièces était morte au moment où ce testa- « ment sera ouvert, je déclare la survivante ma seule et unique « héritière.

« Fait en mon château de Roquevair, près Vaisou, le 27 octobre, « l'an de grâce 1801.

« Françoise-Renée, comtesse de Roquevair,
« baronne de Boynes, etc., etc.

— Eh bien ? dit le jeune homme.

— Attendez. Lisez maintenant la lettre que voici : elle s'est trouvée avec beaucoup d'autres dans les papiers de madame de Roquevair. » Et M. Joubert remit à Montségur une lettre ouverte, dont voici le contenu :

« Madame et chère sœur,

« La guerre qui ravage l'Europe depuis que j'ai quitté la France, « n'a sans doute pas permis à mes lettres d'arriver jusqu'à vous ; « celle-ci sera peut-être plus heureuse. Je vous apprenais d'abord « que Dieu avait permis que quelque joie vînt me visiter sur la terre « étrangère, où m'attendait une compagne digne de moi et de la « famille dont j'ai l'honneur d'être le dernier représentant, dans la « demoiselle Marie-Élisabeth de Freiberg, fille du prince de ce nom, « et actuellement comtesse de Villevieille et votre belle-sœur.

Je vous faisais part ensuite de la naissance successive de mes « deux filles, Renée-Agathe et Marie-Élisabeth ; pauvres enfants qui « n'auront pas le bonheur de connaître leur mère, que Dieu a appelée « à lui. »

— Cette lettre ne m'apprend rien qui puisse m'intéresser, dit Raoul en la rendant à M. Joubert.

— En voici une autre qui vous en apprendra peut-être davantage.»

Raoul lut :

« Madame et chère sœur,

« La Providence, dont les vues sont impénétrables, fait quelque-

« fois échouer nos projets les plus chers au moment même où ils « allaient se réaliser. Je me préparais à rentrer dans ma patrie lors- « qu'une maladie mortelle est venue me frapper ; c'est donc la main « d'un mourant qui vous trace ces lignes ; elles vous porteront mes « derniers adieux.

« Ce qui me tourmente le plus dans ce suprême moment, c'est « l'avenir de mes filles, que je ne veux point laisser en Allemagne. « Heureusement, je puis vous les recommander ; Dieu, je le vois, « n'a pas voulu qu'elles fussent abandonnées. Déjà sa bonté m'avait « conservé la fidélité d'un serviteur, auquel je dois la consolation de « mourir avec la certitude que mes filles retrouveront en France « l'héritage de leur père. Je ne sais si je vous ai parlé de l'ancien « intendant du vicomte de Villevieille, Vincent Redon, dit Brèche. « Cet excellent domestique, après la mort de notre frère, passa à mon « service. Lorsque la révolution eut éclaté, il s'affilia aux révolu- « tionnaires pour pouvoir m'être utile. Ce fut à lui que je dus de « pouvoir franchir la frontière au plus fort de la Terreur ; et pour « sauver mes biens de la confiscation, il me les acheta en me signant « une contre-lettre qui annulle l'acte de vente. Il m'en a fidèlement « servi les revenus jusqu'à ce jour. Cet honnête serviteur, auquel « j'ai eu le bonheur de pouvoir, à mon tour, rendre un service au- « près de la cour de Vienne, est actuellement avec moi, et c'est à « lui que mes filles seront confiées pour être conduites près de vous. « Vous ne refuserez point de servir de mère à ces pauvres orphe- « lines, dont la présence vous parlera quelquefois de votre frère « bien-aimé.

« GASPARD, comte de Villevieille.

« Coblentz, le 17 décembre 1800.

— Comprenez-vous à cette heure, dit le notaire quand Raoul eut terminé.

— Je crains de comprendre, Monsieur. Quoi ! il se pourrait que cet homme... ce serait trop infâme !... Et ces filles du comte de Villevieille qui lui ont été confiées... Quelle ténébreuse affaire j'entrevois là, monsieur Joubert !

— Il s'agit d'y porter la lumière.

— Quel homme épouvantable !

— Mon pauvre Raoul, c'est là un bien vilain échantillon de la nature humaine.

— Agathe en mourra, Monsieur.

— Mademoiselle Agathe a du caractère, et puis nous serons là. D'ailleurs, qui sait? j'ai mes idées et je ne crois pas qu'elles me trompent...

— Que pensez-vous, de grâce?

— Mon cher Raoul, cette affaire est éminemment grave et demande une prudence excessive. Procédons par ordre : il s'agit avant tout d'acquérir la certitude que M. de Brèche est bien le Redon, dit Brèche, dont parle la lettre de M. de Villevieille.

— Il n'y a aucun doute à cet égard, d'après ce que m'a confié le père Armand; je cours le chercher.

— Je sais ce qu'il vous a dit et ai pleine foi en lui; mais je doute que son témoignage seul suffise en justice. Pour agir avec fruit, il nous faut une preuve en quelque sorte matérielle. En attendant, tout ceci doit rester enveloppé d'un mystère profond. Je n'ai laissé paraître à Roquevair aucun de mes doutes; je me suis seulement engagé à faire un voyage en Poitou pour y recueillir des renseignements touchant l'existence du sieur Redon, et généralement sur tout ce qui peut se rapporter à cette affaire. Pour le moment, il est important, je le répète, que rien de ceci ne transpire. C'est vous, Raoul, qui partirez pour le Poitou, où vous saurez faire preuve d'intelligence. Vous n'oublierez pas la gravité de votre mission. Ici, tout le monde, madame de Montségur même, devra vous croire à Paris. Je serais bien aise actuellement de m'entretenir avec le père du capitaine; veuillez l'envoyer chercher. »

Le vieil Armand ne tarda pas à se rendre auprès du notaire, avec lequel il eut un long entretien, à la suite duquel il ne resta plus de doute dans l'esprit de M. Joubert. Celui-ci dit à Raoul :

« Vous partirez demain pour Poitiers. Nous avons besoin d'obtenir les détails les plus circonstanciés; vous les recueillerez. Je vous donnerai une lettre pour un de mes confrères, et vous requerrez, au besoin, l'assistance du ministère public. Il s'agit de se mettre officiellement sur les traces de Vincent Redon, dit Brèche, ancien intendant de la famille Villevieille, pour arriver ainsi au baron de Brèche, que nous acculerons dans une impasse.

— Mais, dit Raoul, comment se fait-il que madame de Roquevair n'ait fait aucune démarche après la dernière lettre de son frère?

— Des démarches ont été faites : M. Bouverin, son notaire, m'a

dit qu'elles sont restées sans résultat. On aurait répondu que ce Redon s'était établi en Allemagne et qu'on ignorait dans quelle ville; et la difficulté de correspondre avec l'étranger durant la guerre, a rendu toute recherche ultérieure impossible. Ensuite, la santé de madame de Roquevair s'est affaiblie ; une espèce de prostration morale s'est emparée de ses facultés, et sa vie n'a plus été qu'une sorte de somnolence qui s'était étendue jusque sur sa mémoire. »

Raoul partit le lendemain, chargé des plus minutieuses instructions. Il fut même convenu que, s'il le jugeait nécessaire, il irait jusqu'en Allemagne. Dans tous les cas, il devait tenir M. Joubert au courant de ses démarches en lui écrivant chaque jour.

Tout le monde à Montségur crut Raoul parti pour Paris. Sa mère et Agathe partagèrent cette opinion. Le notaire seul et le vieux mousquetaire savaient la vérité. La marquise était plongée dans la tristesse ; l'excellente Toune s'efforçait de la consoler à sa manière.

« Faut croire, Madame, que le bon Dieu le veut ainsi, lui répétait-elle sans cesse, et que c'est pour le bien de M. Raoul, que je regrette beaucoup, tout de même, » ajoutait-elle en essuyant du coin de son gros tablier les larmes qu'elle ne pouvait retenir.

Agathe fut présentée par madame Joubert à la mère de Raoul. La digne dame lui ouvrit ses bras. Il y eut bientôt un accord parfait entre ces deux personnes, que liait d'avance un commun sentiment. Madame de Montségur ne pouvait se rassasier de regarder Agathe, dans les traits de laquelle elle semblait chercher à retrouver quelque souvenir effacé. Quant à la jeune fille, elle ne voyait dans la vieille marquise que la mère de Raoul, pour laquelle elle éprouva bientôt un sentiment de profonde et tendre vénération.

VIII

Une dizaine de jours s'étaient écoulés sans que Raoul eût donné de ses nouvelles. Le onzième, un paquet de lui parvint à M. Joubert. Il renfermait une lettre pour madame de Montségur et une autre pour Agathe, toutes les deux datées de Paris. Les nouvelles que le jeune homme donnait au notaire étaient importantes.

« Plus de doute, disait-il entre autres ; j'ai reçu la confirmation de « tout ce que nous ont appris les lettres de M. de Villevieille, touchant « la vente que le comte fit de ses biens au sieur Redon dit de Brèche,

« lequel n'est autre que le propriétaire de Beauretrait. Après que « M. de Villevieille eut franchi la frontière en compagnie du jaco- « bin Redon, celui-ci rentra en France, et vint en Poitou prendre « possession des biens de son maître ; après quoi, il partit pour « la Provence. C'est à cette époque qu'il fit l'acquisition des biens « de ma famille, après avoir probablement dénoncé mon père. « Il parut de temps à autre dans le Poitou, mais il n'y passa jamais « que le temps rigoureusement nécessaire à l'examen des comptes de « l'homme d'affaires qu'il avait installé dans la terre de Villevieille, et « dont il était inconnu; cet intendant le croyait établi à Paris : c'est « encore actuellement l'opinion générale. On raconte qu'après avoir « réalisé de grands bénéfices dans les fournitures, il s'est associé aux « opérations financières du banquier de la cour ; on ajoute que c'est « lui (bien que son nom n'ait pas paru) et ce banquier qui ont né- « gocié, avec une maison étrangère, le dernier emprunt du gouver- « nement, qui a rapporté d'immenses profits aux deux traitants.

« J'ai pris des informations à l'endroit du mariage et de la famille « du sieur Redon. On ne lui a jamais connu de famille ni de femme, « et s'il s'est marié, ce n'a pu être qu'à l'étranger. En 1802, il parut « à Villevielle avec deux petites filles, dont l'une était encore au « berceau ; l'autre pouvait avoir trois ans. Ces deux enfants étaient « soignées par une femme allemande; il quitta la contrée en les « emmenant; depuis lors on l'a revu, mais toujours seul.

« Je compte séjourner quelques jours encore à Poitiers pour conti- « nuer mes recherches, espérant acquérir assez de lumières pour « éclairer mes démarches ultérieures. »

Cette lettre avait un *post-scriptum;* le voici :

« On a vu rôder dans les cabarets de Poitiers une espèce de vaga- « bond, se disant ancien militaire, qui va s'informant curieusement « du baron de Brèche On assure qu'il est allé le demander à Ville- « vieille ; il aurait dit que M. de Brèche lui doit une grande somme, et « qu'il dépend de lui de le forcer à lui donner tout l'argent qu'il « voudra. Je ferai en sorte de voir cet homme. »

Une seconde lettre ne tarda pas à suivre la précédente. Elle était courte.

« Je suis sur les traces de l'individu en question, disait Raoul ; on « m'a dit de lui des choses qui excitent au plus haut point ma curio- « sité. S'il fallait y croire, cet homme aurait connaissance de certaines

« particularités dont il voudrait faire payer le secret à M. de Brèche. « Il prétend encore avoir été au service du comte de Villevieille à « Coblentz. J'ai fait une visite au procureur du roi, qui m'a autorisé « à réclamer le secours de la force publique en cas de besoin. Je « quitte Poitiers pour courir à la recherche de mon inconnu, au « nom de M. de Brèche lui-même, dont je me dis le secrétaire. »

M. Joubert attendit avec une grande anxiété l'arrivée d'une troisième lettre. Elle se fit attendre huit jours; enfin elle arriva.

« Victoire! s'écriait le jeune homme; mais ce n'est pas sans peine. « J'ai fait au moins soixante lieues à la piste de notre homme, dont « je n'avais, par malheur, qu'un signalement incomplet; j'ai couru « tout le Poitou et une partie de la Touraine. Chaque jour j'appre- « nais quelque particularité de sa vie, qu'il allait racontant sur sa « route. Ancien prisonnier français en Allemagne, il était à Coblentz « au moment de l'émigration. Il entra d'abord au service du comte « de Villevieille comme interprète, puis il devint son valet de cham- « bre, et sous ce titre resta auprès de lui jusqu'à sa mort; ce fut à « cette époque qu'il apprit des choses au moyen desquelles il peut « amener à composition M. de Brèche; s'il a tant tardé à venir à sa « recherche, c'est qu'il avait eu à subir un enrôlement forcé, et qu'il « n'avait été libéré qu'en 1815.

« A force de marches et de contre-marches, continuait le jeune « homme, je suis parvenu à le joindre dans la petite ville de Mont- « richard, peu distante de la terre de Cigogne où on lui avait assuré « qu'il trouverait M. de Brèche. Il était au cabaret; je vis un homme « d'une cinquantaine d'années, à la figure rude, mais honnête; il « portait un costume semi-militaire fort délabré. Assis à l'écart de- « vant une bouteille de vin, et une croûte de pain sous les dents, « il paraissait faire peu d'attention à ce qui se passait autour de lui, « ce qui me permit de le considérer avant qu'il m'eût aperçu. J'allai « droit à lui; il leva la tête et parut étonné.

« — Pardon, lui dis-je, de vous déranger, camarade, mais si je ne « me trompe, vous êtes la personne que je cherche. Il continua à me « regarder.

« — N'êtes-vous pas, repris-je, un militaire récemment arrivé « d'Allemagne et qui désire rencontrer M. de Brèche? »

« A ce nom, l'inconnu me regarda avec curiosité.

« — Il est vrai, répondit-il, j'ai besoin de voir M. le baron de Brèche.

« — Appelé en Provence pour une affaire pressante, il m'a envoyé « à votre recherche pour traiter cette affaire avec vous, ou, si vous « le préférez, vous conduire auprès de lui.

« — Vous êtes son fils ? m'a-t-il dit alors.

« — Je ne suis pas son fils ; je suis son secrétaire intime. Il suffira « de vous dire que je sais que M. de Brèche a été chargé par le comte « de Villevieille d'amener ses deux filles en France.

« — Ah ! c'est vrai, cela, Monsieur.

« — Mais, ajoutai-je, comme des affaires de cette importance ne « sauraient se traiter dans un endroit comme celui-ci, je veux dire « dans un lieu ouvert à tout le monde, acceptez à dîner chez moi, à « l'hôtel où je suis descendu. Il accepta sans résistance, et je l'em- « menai ; je donnai ordre de nous servir dans ma chambre. Je laissai « d'abord mon convive manger et boire à son aise ; puis, lorsque je « jugeai qu'il était rassasié :

« — M. de Brèche, lui dis-je, est décidé à payer généreusement ce « que vous consentirez à faire pour lui.

« — Je le crois bien, répondit-il, j'ai là des papiers qui peuvent le « ruiner.

« — Je le sais... un acte relatif à la vente des biens du comte de « Villevieille. »

« Le soldat me regarda avec un grand étonnement. Je vis que « j'avais deviné.

« — Vous êtes surpris que je sache cela, repris-je ; vous avez « donc oublié que je suis le secrétaire intime de M. de Brèche (j'ap- « puyai sur le mot *intime*) et son délégué auprès de vous ? Mais vous « devez avoir d'autres papiers, entre autres deux actes de nais- « sance ?...

« — Puisque vous savez tout cela, me dit le soldat dans un état « d'attendrissement parfait, vous devez savoir aussi ce que M. de « Brèche a l'intention de faire pour moi.

« — M. de Brèche désire avant tout connaître vos prétentions.

« — Soixante mille francs... le capital des mille écus de pension « qu'il m'avait promis et dont je n'ai jamais eu le premier sou...

« — La somme est considérable, lui dis-je, et elle vaut la peine « que je m'assure si ces papiers, enlevés depuis si longtemps...

« — Sont bien les mêmes, n'est-ce pas ? dit-il sans me laisser ache- « ver. Oh ! vous pouvez vous en assurer. Je les ai là dans un porte-

« feuille qui repose nuit et jour sur ma poitrine. De cette manière, « ça ne se perd point, et un pauvre diable comme moi n'a pas à « craindre d'être dévalisé.

« — Eh bien, ne le dérangez pas, lui dis-je. Je veux seulement « savoir de votre bouche si toutes les pièces s'y trouvent. Je vous ai « nommé les plus importantes. Il doit y avoir encore... attendez... « des parchemins, des diplômes, des brevets... Mais les autres?

« — Ma foi, si vous y ajoutez quelques lettres de M. le vicomte de « Villevieille à son intendant, relativement à quelques milliers de « louis, dus à un certain marquis...

« — Donc il n'y a de réellement important, me hâtai-je de lui dire, « et encore d'une importance fort douteuse aujourd'hui, que la contre- « lettre ou l'acte touchant les biens du comte de Villevieille et les « extraits de naissance de ses filles. Vous avouerez, monsieur... « dis-je au militaire en lui demandant son nom.

« — Pierre Lombard, répondit-il.

« — Vous avouerez, monsieur Pierre Lombard, que soixante mille « francs, c'est beaucoup d'argent pour de pareils chiffons. J'ai oublié « de vous demander si vous étiez au service du comte de Villevieille « au moment de sa mort? »

« J'ai craint un instant m'être trop avancé. Il s'empressa de me « répondre :

« — J'étais dans sa chambre lorsqu'il rendit le dernier soupir, « et M. de Brèche y était aussi. Il s'empressa de me renvoyer. Je « fis semblant de sortir; puis, revenu sur la pointe des pieds, je vis « le baron qui ouvrait le secrétaire du comte. Il en tira à la hâte un « grand nombre de papiers, qu'il examina soigneusement. Il en mit « quelques-uns de côté avec des signes de satisfaction; après « quoi, ayant refermé le meuble, il plaça ces papiers dans un « coffret qu'il courut déposer dans sa chambre, et redescendit en- « suite pour annoncer la mort de son maître à toute la maison. A « mon tour je grimpai à l'appartement du voleur, où je m'introduisis « par une porte dérobée qu'il avait oublié de fermer. En un tour de « main la cassette fut ouverte. Tout ce qu'elle contenait passa dans « ce portefeuille; ce fut l'affaire d'une minute. Le lendemain, le « baron avait la figure aussi décomposée que celle du défunt. On « crut que c'était de regret. Comme il était rude et fier (je parle de « M. de Brèche), je me donnai la joie de le mortifier un peu, en lui

« parlant des oiseaux dénichés. Dans sa colère, il me menaça de la « justice, et déposa effectivement une plainte contre moi ; mais il se « ravisa bientôt. Il retira sa plainte et m'offrit de l'argent. Je lui de- « mandai mille écus de pension pour mon vieux père, et gardai les « papiers en garantie. Mais il n'a pas tenu parole. Mon père est « mort dans la misère, et il faut qu'aujourd'hui le capital paie pour « les intérêts.

« — Aussi paiera-t-il. Mais l'affaire étant majeure, il serait bon « de la traiter directement avec M. de Brèche. Il est, comme je vous « l'ai dit, dans une de ses terres de Provence, et je suis autorisé à « vous conduire auprès de lui. »

« J'ai trouvé Pierre Lombard parfaitement disposé à me suivre. « Nous partirons donc par la première diligence, et irons des- « cendre directement chez vous. Prenez vos mesures en consé- « quence, etc. »

M. Joubert relut une seconde fois cette lettre, fit immédiatement mettre un cheval à son cabriolet et partit pour Montélimar. Le lendemain, à la même heure, il était de retour.

Ch. de Saint-Julien.

(*La suite à un prochain numéro.*)

DE QUELQUES PUBLICATIONS NOUVELLES

M. DE MONTALEMBERT

Pendant que la politique continue de donner ses spectacles à la terre, la pensée se replie en quelque sorte sur elle-même, et l'on sent que la Providence nous fait une obligation de travailler par la culture des âmes au bien de notre pays. Déjà, avant les événements qui signalèrent la fin de l'année dernière, il nous avait semblé voir un avertissement dans la publication coïncidente de la *Correspondance* de M. de Maistre et des *Mémoires* de Mallet du Pan. Méconnaître la leçon qui ressort de ce dernier ouvrage, c'était se mal préparer à l'étude des faits nouveaux que l'histoire allait produire, et la puérilité qui voulait mettre en défiance contre l'autorité de ce témoin austère parce que c'était un protestant, nous parut d'un fâcheux augure. Quand on voit un homme si généreux et si éclairé triompher même de ses préjugés de naissance, l'importance de son langage s'accroît, et l'on ne s'abandonne qu'avec plus de confiance à un tel guide.

Les livres qui surgissent aujourd'hui continuent d'avoir leur gravité instructive. En voici un qui causera de bien pénibles et de bien salutaires émotions : c'est l'ouvrage que M. A. de Beauchesne a consacré au jeune roi Louis XVII. La vieille amitié qui nous lie à l'auteur de cet écrit pourrait nous faire illusion sur le mérite de son travail. J'en crois, pourtant, les larmes que les extraits qui en ont déjà été insérés dans quelques journaux ont fait répandre. Mais il ne s'agit pas seulement d'une émotion qui, pour être noble et inspirée par un sentiment vrai, n'en serait pas moins passagère. Nous attendons du *Louis XVII* [1] de M. de Beauchesne un effet plus profond et plus du-

[1] Paris, chez Plon, 2 vol. in-8°.

rable. Indépendamment du service qu'il rend à beaucoup d'imaginations malades, en leur offrant des preuves incontestables de la consommation du martyre du jeune roi, et, par conséquent, un moyen assuré de chasser des fantômes qui ont souvent insulté, dans les survivants de la branche aînée des Bourbons, à la majesté de l'exil, ce livre doit servir à fixer et à perpétuer des souvenirs dont l'enseignement est nécessaire aux générations nouvelles.

C'est en vain que la Révolution a voulu jeter un voile sur les horreurs commises dans la tour du Temple, ou en rejeter la responsabilité sur quelques misérables qui déshonoraient une noble cause ; il existe une solidarité fatale entre les souffrances de la famille royale et le bouleversement de la vieille monarchie : un peuple très-chrétien comme le peuple français n'a pu se séparer de sa propre tradition, sans produire des monstruosités comme n'en offre l'histoire d'aucune tyrannie ou d'aucune révolte. La famille royale s'est régénérée par le martyre, et le peuple, bien plus coupable que ceux dont une inexorable expiation punissait les fautes, ne sera sauvé que quand il aura pleinement senti l'ignominie que ces abominations font rejaillir sur lui.

Déjà cette pénitence publique avait commencé, quand l'ordre matériel renaquit après la tourmente révolutionnaire ; mais on était alors trop près des événements pour que les fautes évidentes du parti de l'ancien régime et de l'émigration ne cherchassent pas à se faire absoudre par l'horreur qu'inspiraient les attentats commis contre les personnes royales, et c'est cette prétention sacrilége qui sans doute arrêta le salutaire repentir, qui déjà se répandait dans toutes les classes de la nation ; mais aujourd'hui nous sommes mieux placés pour rendre aux victimes du Temple le culte qui leur est dû ; la cause du roi qui voulut, avec une sincérité et un amour de la France dont aucun de ses sujets n'a donné un plus bel exemple, réformer les abus de l'ancien régime, et qui eut contre lui les folies de l'émigration, tout aussi bien que les passions égarées de la démocratie, cette cause sainte sort du nuage soulevé, non-seulement par ses ennemis, mais encore par une grande partie de ceux qui se donnaient pour dévoués à sa cause, et c'est ainsi purifiée qu'elle devient un des objets nécessaires de l'éducation, pour quiconque veut que les générations nouvelles apprennent à sauver la France. On parle de classiques chrétiens ; il n'y a pas de livre qui mérite mieux

que le simple récit de Cléry, de devenir un des classiques de l'éducation morale en France ; et j'irais jusqu'à dire que tout catholique auquel est confiée l'éducation de jeunes Français, est engagé en conscience à procurer à ces âmes tendres la lecture de ce document. On les aidera ainsi à laver de leurs larmes le pavement souillé par le sang de ceux qu'on a égorgés entre le sanctuaire et l'autel :

Delicta majorum immeritus lues,
Romane, donec templa refeceris.
(HORAT. *Od.* III, 6.)

M. de Beauchesne raconte ce que Cléry n'a point vu, il abonde en pièces authentiques : il frappe l'âme du lecteur à coup redoublés et il surpasse tous ceux qui ont écrit sur ce terrible sujet, par les soins remarquables qu'il a pris pour assurer et pour compléter ses recherches. J'oserais recommander quelquefois au narrateur un peu plus de simplicité : les faits parlent assez d'eux-mêmes. A ce prix, on peut lui prédire un succès durable, et une place dans la bibliothèque de tous les pères de famille et de tous les instituteurs, désireux de former de bons Français et de bons chrétiens.

Je n'hésiterai pas non plus à classer parmi les ouvrages dont l'influence doit devenir permanente, l'écrit que M. le comte de Montalembert vient de publier sous ce titre : *Des intérêts catholiques au XIXe siècle*[1]. On ne peut guère, il est vrai, séparer cette brochure des circonstances qui l'ont fait naître. Mais si nous devons à ces circonstances un admirable livre, elles forment, en quelque sorte, le petit côté de la question. Ne nous plaignons donc pas des obstacles qui empêcheront ces pages, souvent brûlantes, de produire l'émotion générale et populaire qui auraient été leur partage, si leur illustre auteur les eût lancées au milieu des tempêtes de l'agitation politique. Chaque moment de l'histoire a son caractère propre, et pour ceux qui savent profiter des événements, le silence a ses enseignements comme le bruit. Lorsqu'on voit aujourd'hui, au lieu des tumultes qu'aurait soulevés naguère une publication de ce genre, et du retentissement que lui aurait donné le double écho de la tribune et de la presse, les nouvelles paroles de M. de Montalembert se répandre avec calme, mais sûrement, dans toutes les directions, s'emparer de chaque pensée sérieuse, en provoquer et en diriger le travail, on sent que

[1] Paris, chez Lecoffre, in-8°.

le grand orateur n'a point à regretter l'éclat de ses succès de tribune.

Je me souviens qu'un jour, assistant aux expériences d'un physicien de génie, je le vis tout d'un coup s'arrêter en s'écriant : *J'ai oublié de m'isoler du mouvement de la terre ;* et en effet, il n'eut qu'à baisser une petite soupape, pour rendre toute son indépendance au courant électrique qu'il dirigeait. M. de Montalembert me semble, de même, avoir abaissé sa soupape ; il s'est replacé dans cet isolement de l'opinion catholique, qui a fait la grandeur de son influence, et s'attachant de nouveau à la seule cause permanente, c'est-à-dire celle de Dieu, il a posé la question de savoir ce que nous avons à faire dans le but d'assurer davantage ce grand et merveilleux mouvement de la renaissance religieuse, qui lui doit, humainement parlant, quelques-uns de ses plus glorieux triomphes. Et par cela seul qu'il en revenait à son point de départ, à sa règle première, il a dit, avec une éloquence incomparable, une vérité qui serait bien simple, si depuis quelque temps on ne l'avait étrangement méconnue : c'est que la religion n'a pas à demander le progrès de ses conquêtes à d'autres moyens que ceux qui ont établi son empire croissant sur l'opinion publique et commencé son affranchissement.

Nous sommes si frappés de la grandeur du service que M. de Montalembert rend en ce moment à la cause catholique, qu'il nous viendrait difficilement à l'esprit la pensée de lui adresser un reproche. Aussi, sommes-nous tentés de regarder comme des figures oratoires les endroits où l'écrivain parle comme s'il s'était seul aperçu que plusieurs des soutiens de la religion, en France, fissent fausse route. Certainement, si depuis un an la discussion eût été possible sur ce sujet délicat, on n'aurait pas manqué de reconnaître qu'il n'y avait que des déviations partielles aux principes adoptés par l'école catholique avant la révolution de 1848. Un vieux proverbe dit : *Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son,* et jamais, je pense, ce proverbe n'a reçu son application comme à notre époque. Dans les premiers moments, je m'étonnais de l'aplomb avec lequel des polémistes, qui se sentaient les coudées franches, continuaient de supposer la possibilité d'une discussion entre eux et leurs adversaires, s'écriant à chaque instant : « Ah ! vous ne répondez pas ! Je vous avais bien dit que vous ne pourriez pas répondre. » Mais comme le temps où nous vivons est profondément instructif, j'ai appris que ces monologues, à l'abri de toute interruption, étaient un moyen presque infaillible de

succès auprès du plus grand nombre. Toutefois si, par ces procédés faciles, on fait des dupes, on n'obtient pas pour cela la complicité de ceux qui gardent le silence. Aussi croyons-nous M. de Montalembert trop sincère pour ne pas reconnaître qu'après l'ellipse plus ou moins prolongée qu'il a parcourue, il rencontre, en revenant à son point de départ, d'anciens compagnons qui n'ont point dévié de leur orbite.

Quoi qu'il en soit, nous ne connaissons pas de meilleur moyen de faire apprécier le nouvel écrit de M. de Montalembert que d'en donner quelques extraits. On a cité dans plusieurs journaux le magnifique et consolant tableau que l'auteur a tracé du progrès de la restauration catholique dans la première moitié du XIXe siècle. Après avoir résumé ces conquêtes, l'illustre écrivain en recherche les causes ; il met de nouveau la religion aux prises avec les formes modernes de la société ; il juge les institutions représentatives au point de vue des intérêts de la conscience chrétienne, et il démontre, avec une force de raison qui nous semble irrésistible, que les catholiques devraient être aujourd'hui les derniers à dénigrer la liberté à laquelle ils doivent leurs progrès et leurs triomphes. M. de Montalembert, qui voit certainement le moyen âge sous un jour plus poétique et plus favorable que nous, est d'accord avec nous pour dire à quel point le système monarchique, qui a prévalu depuis le XVIe siècle dans les grands États de l'Europe, à l'exception d'un seul, et en faveur duquel ont parlé beaucoup d'hommes d'une religion sincère, Bossuet à leur tête, dans la *Politique tirée de l'Écriture-Sainte*, était inconnu pendant les siècles de Grégoire VII et de saint Thomas d'Aquin.

J'entends souvent les écrivains que j'ai en vue vanter les institutions du moyen âge. Et tout d'abord je me réjouis de voir cette époque si pleinement réhabilitée, et cela à si peu de distance du temps où elle était encore désavouée, ignorée et quelquefois insultée par les meilleurs catholiques, sur la foi de Fleury et des auteurs gallicans. Mais j'ai peine à concilier cette admiration dans le passé avec les préférences et les éloges décernés à l'absolutisme dans le présent. Je crois parfaitement comme on a fini par s'en apercevoir, que le moyen âge, en tenant compte des éléments sociaux du temps, a été l'ère d'un véritable gouvernement représentatif, beaucoup plus sincère et plus efficace, plus sérieux et même plus populaire que tout ce qu'on a imaginé depuis. Ce qui a fait la force et la durée du système représentatif en Angleterre est précisément ce qu'elle a conservé du moyen âge dans ses lois et

dans ses mœurs. Dans ce pays, et seulement dans ce pays, la monarchie limitée du XIIIe siècle a été transmise intacte au XVIIe [1].

Je soupçonne beaucoup ceux qui admirent aujourd'hui la féodalité et le moyen âge, de les connaître fort peu : car je remarque qu'ils les louent avec aussi peu de discernement que leurs prédécesseurs en mettaient à les critiquer. Ils semblent croire que les rois de cette époque étaient en général des saints, ne voulant que le bien, entourés du respect et de l'obéissance de tous, et que leurs sujets ne pensaient qu'à exécuter docilement leurs volontés. Rien de moins exact : il y a eu, pendant tout le moyen âge, une lutte permanente et très-prononcée entre le bien et le mal. Comme ces deux courants qui, arrivant en sens contraire du nord et du midi, se rencontrent sous les murs de Constantinople, se côtoient, s'entre-mêlent, et, en se partageant les efforts et les périls des navigateurs, emplissent le détroit du Bosphore ; ainsi ces deux forces éternellement ennemies remplissent de leur lutte les annales du moyen âge. De trop bonne heure le mal l'emporta, et il finit par infecter et par refouler le torrent de vie pure et sainte qui découlait des catacombes, et qui, pendant plusieurs siècles, avait recouvert l'Europe des flots du génie et de l'enthousiasme chrétien. Mais à côté de l'esprit moral qui a présidé au moyen âge jusqu'à sa fin, et qui n'était autre que le catholicisme, il y avait un esprit politique bien caractérisé, et qui, sous une forme aristocratique, avait constitué partout un vaste système de garanties et de restrictions imposées aux chefs héréditaires ou électifs des nations. Le clergé, la noblesse féodale, les corporations commerçantes, municipales, rurales, mille priviléges, mille usages traditionnels, tenaient l'autorité comme enlacée dans des liens inextricables.

Voilà donc le moyen age hors de question. Mais poursuivons, et voyons derechef par quoi l'on entend définitivement remplacer l'odieux et méprisable système des garanties parlementaires.

Serait-ce par hasard l'ancienne monarchie, la monarchie absolue, telle qu'elle a existé depuis Louis XIII jusqu'à Louis XVI, et dont Louis XIV est le type le plus éclatant? Je crois bien que tel est le secret espoir de la plupart de ceux qui font la guerre aux libertés modernes, et qui vantent, quand l'occasion s'en présente, la révocation de l'édit de Nantes.

Mais j'ose bien leur donner l'assurance que cet espoir ne sera jamais accompli et qu'il ne doit pas l'être. Il ne le sera pas, parce que la royauté ancienne est morte, morte comme la féodalité dont elle avait triomphé. Il ne doit pas l'être, parce que rien ne serait plus mortel à l'ascendant renaissant de l'Église catholique que la renaissance de l'ancienne monarchie, telle qu'elle fut pendant la dernière période de son existence. Je passe sous silence tout ce qu'aurait d'insupportable et d'immoral le despotisme de ce temps dans l'ordre purement séculier ; je me borne à rappeler que jamais peut-être les intérêts catholiques ne

[1] Macaulay, *Histoire de la Révolution de* 1688.

furent plus étrangement méconnus. Je ne voudrais parler qu'avec une extrême réserve des erreurs de cette auguste race dont l'honneur est identifié avec celui de la France ; de cette race deux fois victime du plus injuste exil, et sacrée par le malheur autant que par la gloire. Mais puisque aujourd'hui il se trouve des écrivains religieux qui lui reprochent d'avoir consacré, en 1814, les principales conquêtes de la liberté moderne, et de n'avoir pas rétabli l'antique despotisme, il est bon, il est nécessaire de rappeler par quelques traits le genre de services que ce despotisme rendait à l'Église.

A-t on oublié que Louis XIV, ce grand *niveleur* [1], ce précurseur tout-puissant de la démocratie, ce persécuteur impitoyable de ceux qui ne voulaient pas suivre *sa* religion [2], était le plus redoutable adversaire de l'autorité du Saint-Siége et de l'indépendance de l'Église ? A-t-on oublié les insolences sacriléges de son ambassadeur Lavardin à Rome, et cette déclaration de 1682, source à peine tarie des servitudes et des humiliations de l'Église? Quel chrétien pourrait lui pardonner, malgré la juste splendeur de sa gloire, ses coupables sympathies pour les Ottomans, alors à la veille de saisir dans Vienne la clef de l'Occident alarmé ; son hostilité contre Sobieski, qui devait briser pour toujours l'ascendant du croissant ; ses efforts pour arrêter dans sa marche et abaisser dans sa gloire le libérateur de l'Europe, le Charles Martel du XVIIe siècle [3] ? Il disait à son petit-fils : « *Choisissez pour ministres les premiers* « *venus ; tout doit se faire par vous seul et pour vous seul !* » Et il écrivait à son fils : « Tout ce qui se trouve dans nos États, de quelque nature « que ce soit, *nous appartient au même titre*, et doit nous être également « cher. Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent « entre les mains de nos trésoriers, et ceux que *nous laissons dans le* « *commerce de nos peuples*, doivent être par nous également ménagés... « Vous devez donc être persuadé que les rois sont seigneurs absolus, et « ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui

[1] Expression très-juste de M. Augustin Thierry, dans son *Essai sur la formation du tiers état.*

[2] « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas suivre SA religion.... Sa Majesté désire que vous vous expliquiez fort durement contre ceux qui voudront être les derniers à professer *une religion qui lui déplaît.* » (Lettres de Louvois, ap. RULHIÈRE, *Éclaircissements sur la révocation de l'édit de Nantes.*) Voir aussi les *Mémoires* de l'intendant Foucauld, publiés par M. Adhelme Bernier, et ceux de Cosnac, archevêque d'Aix, qui viennent de paraître.

[3] Voir l'éloquente et impartiale *Histoire de Jean Sobieski*, par M. DE SALVANDY, liv. X et XI.— Duverney, ministre de Louis XIV, disait aux ministres de Sobieski : « Je ne connais au-dessus de moi que mon maître, Jupiter et son épée ; et mon maître encore avant Jupiter. » (*Lettres de Sobieski*, p. 23.) Il était difficile d'être plus païen pour la forme et pour le fond.

« sont possédés, *aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers*, pour « en user en tout temps comme de sages économes [1]. »

Franchement, est-ce que la révolution a d'autres doctrines ou d'autres pratiques? Qu'on cherche des excuses ou des explications dans l'esprit du XVIIe siècle; je le veux bien, et je m'en ferai très-volontiers l'écho contre les apologistes de la révolution. Mais qui oserait rêver le retour d'un pareil esprit dans le temps où nous sommes, et cela dans l'intérêt de la religion? On parle toujours du lustre incomparable que donnèrent à la religion Bossuet et Fénelon pendant un demi-siècle; mais pense-t-on au siècle de décadence, d'ignominie, de servitude, qui a suivi de si près, et que préparait à l'Église un pareil régime [2]? Et encore n'oublions jamais que ce despotisme reconnaissait au moins nominalement la suprématie de l'Église, de la religion; que, tout en détruisant pierre par pierre l'édifice de son autorité et de sa liberté, de temps à autre il s'inclinait devant elle.

Disons encore, pour être juste, que sous cette monarchie qui semblait ne reculer devant aucun abus d'autorité, qui, par exemple, interdisait de bâtir dans Paris ou à dix lieues à la ronde, et cela sous peine des galères, afin que le roi pût avoir à meilleur compte les matériaux nécessaires à l'achèvement du Louvre [3]; disons que, même alors, et en l'absence de toute garantie générale, de toute institution solide et respectée, il y avait cependant pour quelques-uns des moyens d'échapper au joug ou d'en alléger le poids. Certaines traditions, certains usages invétérés, la distance, la difficulté des communications, l'inexactitude des correspondances, l'esprit de corps, l'opiniâtre vitalité du privilége, offraient certains éléments de résistance. Le roi, dans toute sa majesté, était quelquefois arrêté par une charte du XIIe siècle, ou par la persévérante inertie d'une confrérie [4].

[1] *Mémoires et instructions de Louis XIV pour le Dauphin*, t. II, p. 93 et 121, édit. de 1806.

[2] A qui veut bien connaître la servitude où languissait l'Église de France, sous la pression de la magistrature et de l'administration, pendant le règne de Louis XIV et de Louis XV, je recommande l'excellente Étude sur la vie et les œuvres de d'Aguesseau, par M. Algar Griveau, dans l'*Université catholique* de 1849 à 1852.

[3] Le texte de cet ordre du roi, du 31 octobre 1660, est inséré dans le *Bulletin archéologique du comité historique des arts et monuments*, t. II, p. 719.

[4] J'en veux citer un curieux exemple, que j'emprunte à l'une des dernières livraisons du *Recueil de la Société de sphragistique :* Louis XIV rend en décembre 1672 un édit par lequel il donne, à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, l'administration et les revenus de l'ancienne confrérie de *Saint-Jacques de l'Hôpital*, à Paris, fondée en 1315. Les confrères réclament, et, après vingt ans de contestations et de plaidoiries, ils en font tant, que, le 9 avril 1693, ils obtiennent un nouvel édit pour rendre Saint-Jacques à ses premiers administrateurs. Trente ans se passent, et un troisième édit de 1722 le réunit une deuxième fois à l'ordre du Mont-Carmel; la confrérie tient bon, et l'administration est rétablie une deuxième fois, par arrêt du conseil, en 1734.

Cette leçon d'histoire, qu'on ne saurait assez méditer, se continue dans le chapitre IX, intitulé : *du Régime représentatif et de l'ancien régime au point de vue catholique*. Les exemples que fournit l'histoire contemporaine et celle du dernier siècle, sont aussi nombreux que concluants. Nous citerons les principaux, avec quelques-unes des réflexions qu'ils suggèrent à l'auteur :

Ce qui est incontestable, c'est que jamais, en France, le clergé n'a occupé une plus belle position qu'en 1848, précisément au sortir de ces dix-huit années de régime parlementaire qui sont aujourd'hui l'objet des invectives de certains écrivains religieux. Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a qu'à se reporter à 1830 pour comprendre la différence de force et de crédit qui existe entre un clergé protégé, même par les princes les plus catholiques, et un clergé qui se protége lui-même par le droit et la force des institutions représentatives. Ce régime de lutte et d'indépendance le fortifiait sans le compromettre. Je n'examine pas l'intention des hommes et des partis : je constate le résultat des faits.

Même pendant les jours les plus difficiles du règne de Louis-Philippe, quand le gouvernement cédait aux tendances voltairiennes des classes lettrées et des majorités politiques, quels n'ont pas été les succès de la cause catholique ? Les journaux religieux n'ont-ils pas joui d'une liberté immense ? Les procès intentés à MM. Veuillot, Combalot et Souchet, n'ont-ils pas fait à leur cause beaucoup plus de bien que de mal ? Les évêques n'ont-ils pas fait entendre le langage le plus énergique et le plus efficace, sans rencontrer d'autre obstacle que d'impuissants appels comme d'abus ? Les religieux n'ont-ils pas reparu dans les chaires de la capitale, sous leur habit et sous leur nom prohibé ? Nos associations de piété et de charité n'ont-elles pas toutes, ou presque toutes, commencé à fleurir dans ce temps ? Et tout cela malgré l'indifférence ou l'hostilité de la foule, malgré les répugnances des pouvoirs publics, du corps électoral, du pays presque entier ! et tout cela, grâce uniquement à la discussion et à la liberté !

C'est alors, ne l'oublions jamais, qu'on a gagné tout le terrain dont on jouit aujourd'hui. Mais combien ne voit-on pas de gens parmi nous qui se figurent que la saison des récoltes mérite seule d'être estimée, et qui ne tiennent aucun compte des temps qui ont permis les labours et les semailles ? Plaisants cultivateurs que ceux qui, dans leur enthousiasme pour l'automne, iraient jusqu'à calomnier l'hiver et à supprimer le printemps !

Si quelqu'un a le droit de se plaindre des excès du régime parlementaire, tels que nous les avons maintes fois déplorés et dénoncés, ce n'est certes pas le Saint-Siége. Quels corps, quels pouvoirs ont jamais témoigné plus de respect au chef de l'Eglise, que ces deux assemblées, dont l'une semblait vouloir se précipiter tout entière devant Pie IX,

lorsqu'elle le croyait au moment d'aborder sur la plage française ; dont l'autre a su forcer le pouvoir exécutif de renfermer l'intervention armée de la France dans les limites de la justice et du respect, après avoir salué l'immortelle maternité de l'Eglise par des acclamations qu'il doit m'être permis de rappeler avec autant d'émotion que de reconnaissance?

Et le gallicanisme, si justement odieux à certains de nos adversaires, le gallicanisme qui produisait encore en 1826 une contrefaçon de la déclaration de 1682, sous quel régime a-t-il subi les affronts qui l'ont expulsé du domaine des choses réelles? S'il relève aujourd'hui la tête, comme on l'affirme, s'il recommence à se glisser ténébreusement dans les conseils du pouvoir, n'est-ce pas depuis qu'il a éprouvé combien la discussion publique, le grand jour de la tribune lui était fatal? Quand nos légistes disputaient à l'Église ses libertés, quels précédents invoquaient-ils à l'appui de leur dialectique surannée? Étaient-ce ceux du gouvernement représentatif, ou même de nos assemblées révolutionnaires? Non : c'étaient exclusivement les traditions du pouvoir absolu.

Mais ces succès, ces leçons sont également oubliés par nos adversaires, dont quelques-uns n'ont rien dit, rien fait pendant la lutte, et viennent maintenant désavouer le courage qu'ils n'ont pas montré, et compromettre la victoire qu'ils n'ont pas gagnée.

Ces imprudents nous parlent sans cesse de la Belgique et de l'Angleterre. Je risquerais trop de me répéter, si je rappelais ici que la Belgique doit au régime représentatif toutes les libertés qu'elle a réclamées et consacrées pour l'Église, et dont aucune n'a encore été sérieusement entamée et qu'O'Connell n'a dû qu'à ce puissant instrument les victoires qu'il a gagnées sur l'intolérance anglicane. Mais je prie tout observateur impartial de se recueillir, et de se demander où en serait aujourd'hui la cause catholique en Angleterre, si, au lieu d'avoir affaire au Parlement, où les catholiques et les protestants vraiment libéraux peuvent élever une voix puissante et écoutée, elle ne se trouvait en présence que de la majesté offensée de la reine Victoria, jalouse à l'excès, comme chacun sait, de sa prérogative spirituelle? On reverrait sans doute des violences analogues à celles qui consacrèrent cette prérogative sous Henri VIII et Élisabeth, alors que le Parlement n'était qu'une simple cour d'enregistrement des volontés despotiques de la royauté. Aujourd'hui, au contraire, toute la fureur des préjugés populaires déchaînée contre l'Église, encouragée par une presse dévergondée, et par la coupable complicité du ministère whig, qu'a-t-elle pu enfanter? Rien, si ce n'est ce fameux *bill des titres ecclésiastiques*, que la discussion avait moralement tué avant qu'il fût promulgué; que l'éloquente protestation des Graham et des Aberdeen avait marqué du sceau de la réprobation, et qui est resté jusqu'à présent à l'état de lettre morte.

On nous objecte encore l'Allemagne; on nous demande, avec la plus étrange légèreté, ce que l'Église a gagné au gouvernement parlementaire. La réponse sera facile et accablante : l'Église y a gagné dix fois

plus de sève et de liberté qu'elle n'en avait auparavant. Quelque pitoyable, quelque odieuse qu'ait été dans ce pays la révolution de 1848 sous le rapport politique, il faut en avoir ignoré le premier mot, pour méconnaître que le principe de la liberté de l'Église, de son *autonomie*, comme on dit en ce pays-là, de son libre enseignement, a été posé, proclamé et conquis au sein des nouvelles assemblées, tandis qu'auparavant aucun gouvernement n'en avait tenu compte. Oui, si l'Église a obtenu un commencement de justice et de liberté, elle ne l'a dû nulle part à l'action spontanée du pouvoir absolu : elle l'a dû exclusivement à la discussion et à l'énergie de ses enfants, au sein des assemblées politiques. C'est là que, pour la première fois, les Radowitz, les Döllinger, les Buss, les Beda Weber, les Reichensperger, au milieu des démagogues et des bureaucrates, ont su revendiquer victorieusement les droits du catholicisme [1]. C'est à la suite de ces discussions que les évêques ont pu s'assembler en concile à Würtzbourg, pour la première fois depuis un siècle, et que les associations catholiques de Pie IX, de Saint-Charles-Borromée, etc., ont tenu leurs assises publiques. Où sont-elles nées d'ailleurs, ces œuvres généreuses et fécondes de la ferveur catholique? Est-ce sous le sceptre paternel de l'Autriche? Non : c'est en Prusse et dans les petits États du Rhin, c'est-à-dire dans les pays de lutte et de liberté. Ce qui est un grand malheur, mais ce qui n'en est pas moins une incontestable vérité, c'est qu'il a fallu que la faux de la révolution ait atteint l'Autriche, pour que les chaînes de l'Église y fussent brisées.

En Prusse, les sanglantes folies de la révolution de mars avaient fait éclore une constitution, sans doute très-défectueuse au point de vue politique, mais qui contenait ces trois articles, dont l'absence est à jamais regrettable dans la nôtre :

« Art. XII. La liberté de religion est garantie.

« Art. XIV. Les corporations religieuses peuvent correspondre avec leurs supérieurs sans qu'il soit apporté d'obstacles à ces rapports.

« Art. XV. L'Église catholique et l'Église évangélique sont indépendantes l'une et l'autre dans le règlement et dans l'administration de leurs affaires. »

Il est de règle aujourd'hui, parmi nos nouveaux docteurs, de se fonder sur un mot très-profond de M. de Maistre, pour se donner le plaisir de mépriser les constitutions écrites. Je ne vois pas qu'il en soit de même chez nos frères au delà du Rhin ; je les entends invoquer ou regretter

[1] La *Deutsche Volkshalle*, du 4 avril 1852, remarque avec raison que c'est seulement depuis 1848 qu'on a entendu les laïques parler à la tribune le langage chrétien, qui naguère n'était entendu que de la bouche des prêtres et dans la chaire. Citons encore, parmi les orateurs laïques qui ont servi de leur éloquence et de leur courage la cause catholique, les professeurs de Lassaulx, Philipps et Hermann Müller.

ces stipulations salutaires et nécessaires partout où les vieilles constitutions traditionnelles ont été déracinées par l'absolutisme. Et cela se conçoit. Tant que la constitution prussienne a été debout et respectée, on a ménagé l'Église, on l'a presque courtisée ; on a laissé toute liberté à son action. Aujourd'hui que la constitution est, à ce qu'il paraît, virtuellement abrogée, et que le gouvernement parlementaire est à peu près annulé, que se passe-t-il à l'égard de l'Église ? Le voici : on revient aux anciens errements de la bureaucratie prussienne ; on ressuscite la loi indigne qui privait de la qualité de citoyen ceux qui iraient étudier la théologie à Rome[1] ; on s'alarme du succès des jésuites dans leurs missions ; on leur refuse le droit de s'établir en Prusse ; et, pour que la plainte même cesse d'être importune, on persécute la presse catholique, on saisit les écrits des apologistes de l'Église, on expulse du territoire, comme des délinquants, les écrivains qui se vouent à la défense de la liberté religieuse[2]. En un mot, tout semble annoncer un retour, que nous aimons encore à croire éphémère et partiel, au système de Frédéric-Guillaume III.

Ce monarque était aussi ennemi du régime parlementaire que peuvent l'être nos journalistes religieux ; cela ne l'a pas empêché de pousser son aversion pour la liberté des consciences catholiques jusqu'à l'incarcération des archevêques de Cologne et de Posen. Le régime représentatif avait affranchi l'Église en Prusse ; le régime monarchique pur y condamnait à l'exil ou à la prison des évêques fidèles à leurs devoirs. Le système parlementaire est aussi innocent de ces excès qu'il l'a été de ceux de l'empereur Joseph II. Et cependant c'est au *parlementaire* seul qu'en veulent les sentinelles vigilantes de notre presse religieuse. De 1780 à 1790, Joseph II n'avait point d'assemblées pour le gêner, pour l'étourdir, pour l'amoindrir aux yeux de ses peuples : aussi sut-il user de son autorité absolue pour supprimer deux mille monastères, chasser vingt mille religieux, créer et régenter les séminaires à sa fantaisie, soumettre les mandements épiscopaux à la censure, les bulles pontificales à l'*exequatur*, frapper les biens ecclésiastiques d'impôts non autorisés par l'Église, fixer le nombre des cierges à allumer dans les différents offices, tout réglementer, tout confondre, tout opprimer avec la violence d'un conquérant et la minutie chicanière d'un sacristain. Qu'on veuille bien me citer un gouvernement représentatif qui ait approché de ce modèle impérial.

En Bavière, qui est-ce qui a opéré, de 1800 à 1810, toute une révolution venue d'en haut, dans ce pays naguère le boulevard et le foyer de l'esprit catholique en Allemagne ? Qui a introduit, en 1803, l'indigne *placet?* Qui a supprimé et spolié tous les monastères, sans une seule ex-

[1] Voir le décret ministériel du 16 juillet 1852.

[2] C'est le sort qu'a eu M. Hermann Müller, rédacteur en chef de la *Volkshalle* de Cologne.

ception? Qui a altéré l'esprit exclusivement catholique des universités en les peuplant de protestants ou de rationalistes? Qui a foulé aux pieds les mœurs, les croyances, les pieuses traditions du peuple le plus fidèle et le plus fervent? Qui a infligé au peuple et au clergé du Tyrol les quatre années de persécution qui ont amené et justifié l'héroïque insurrection de 1809? Qui? Était-ce un gouvernement représentatif? Non : c'était un roi absolu, du reste très-doux et très-bon, guidé par son ministre Montgelas, et sans l'ombre d'une constitution ou d'un parlement quelconque. Et, depuis, qui, dans ce même pays, a sacrifié à une misérable danseuse des ministres intègres et distingués, des professeurs éloquents et orthodoxes? Est-ce une majorité parlementaire? Non. C'est un roi, et un roi qui avait bâti des églises magnifiques, qui avait toujours donné à la religion des preuves d'affection et de respect. Et aujourd'hui, toujours dans ce même pays, qui attribue la principale influence à des notabilités protestantes du caractère le plus équivoque? Le roi, le roi seul, en l'absence des chambres, et sans qu'elles y soient pour rien. Car, nous sommes contraints de l'avouer, il y a encore des chambres en Bavière ; il y a une constitution qui garantit la liberté de la presse et de la tribune, qui permet aux catholiques bavarois de se plaindre hautement de leurs griefs, et à nous de les connaître.

En Toscane, il y avait au commencement de cette année deux édifices debout, mais chancelants : le Statut constitutionnel et les fameuses lois léopoldines, qui, au milieu de beaucoup de réformes excellentes et nécessaires, avaient consacré la servitude de l'Église d'une façon digne du frère de Joseph II, Pierre-Léopold, auteur de ces lois. On demandait le renversement de l'un et de l'autre. Nos nouveaux prôneurs d'absolutisme confondaient, dans leurs attaques, la constitution parlementaire avec les lois anticléricales. Peu s'en fallait qu'on ne rendît le statut de 1849 responsable des lois de 1780. Une fois le gouvernement représentatif par terre, disait-on, rien ne devait s'opposer à l'émancipation de l'Église. Qu'est-il arrivé? Le statut a été abrogé, et les lois léopoldines ont été soigneusement conservées. Toutes les entraves mises à l'indépendance et à la vie de l'Église sont maintenues, avec cette seule différence que, désormais, aucun Toscan catholique n'aurait le droit ou le moyen de s'en plaindre publiquement, si l'inclination ou l'intelligence lui en venait. On vante beaucoup les excellents changements introduits par le grand-duc dans l'instruction publique : il a soumis tous les établissements d'éducation à l'épiscopat. Mais si les évêques demeurent en tout soumis au gouvernement, où est la garantie de la liberté du bien et de sa durée?

Mais le Piémont! voilà où l'on nous attend. Le Piémont, où règnent sans partage les institutions représentatives, n'est-ce pas là un argument souverain, un spectacle propre à ouvrir les yeux des plus obstinés fidèles du régime constitutionnel?

Je n'ai point attendu la défaite du système représentatif en Europe pour signaler le danger, la criminelle folie du système suivi par les hommes politiques qui représentent la majorité du parlement piémontais [1]. On ne saurait trouver d'expressions trop fortes pour blâmer ces prétendus hommes d'État, ces romanciers, ces économistes qui cherchent à se venger, sur le pape et les évêques, des affronts que leur outrecuidance a valus sur le champ de bataille au noble pays qu'ils compromettent. On ne saurait assez siffler ces petits acteurs qui recommencent sur leur petit théâtre toutes les pièces déjà sifflées chez nous. Comme ces faux sages que le Dante a placés dans son *Enfer*, ils marchent la tête retournée vers le dos, condamnés à ne voir qu'en arrière, et à faire ainsi du progrès à rebours :

E viddi gente per lo vallon tondo
Venir....
Mirabilmente apparve esser travolto
Ciascun dal mento al principio del casso :
Che dalle reni era tornato il volto
Ed indietro venir li convenìa,
Perchè'l veder dinanzi era lor tolto.
(*Infern.*, cant. xx.)

Mais le dommage qu'ils infligent à la liberté, à l'avenir de l'Italie, est bien autrement profond et irréparable que le mal qu'ils essayent de faire à l'Église. Le clergé du royaume de Sardaigne, si édifiant et si instruit, se retrempera dans ces nobles luttes qui ont déjà valu des palmes immortelles aux archevêques de Turin et de Cagliari. Dans cet illustre épiscopat, pas un membre n'a failli au devoir qui l'enchaîne au chef; et l'on peut d'avance calculer la vigueur nouvelle que puisera, au sein de ces épreuves, la religion, seule force vitale de l'Italie. Des laïques courageux et intelligents se formeront et se forment déjà, dans cette gymnastique salutaire, pour toutes les exigences de la vie publique. En outre, ce serait commettre la plus grave erreur que de faire dater, en Piémont comme ailleurs, l'hostilité contre l'Église de la création du gouvernement constitutionnel. Tout le mal qui éclate aujourd'hui a son origine dans les traditions et les habitudes de la monarchie absolue. C'est elle, et non le gouvernement parlementaire, qui a créé, sous le titre de *réformation des études*, le système d'enseignement par l'État. Qu'on lise l'ouvrage si curieux qu'a publié récemment le comte Solar de la Marguerite, ministre du roi Charles-Albert de 1833 à 1847. On y verra que toute la politique dont le développement actuel excite à si juste titre la réprobation du monde chrétien, existait déjà *in posse et in actu*, et avait existé pendant tout le XVIIIe siècle. Malgré les efforts de ce ministre si catholique et si zélé, malgré l'ardente piété du roi, tout s'y

[1] Lettre au *Constitutionnel*, du 17 juin 1850.

préparait au retour des anciennes servitudes, à peine mitigées par un concordat dont la magistrature et l'administration se plaisaient à violer les stipulations. Que de fois n'avons-nous pas entendu vanter naguère le despotisme de Charles-Albert! On en recueille aujourd'hui les fruits. Toute l'histoire moderne de la maison de Savoie porte malheureusement l'empreinte de ce misérable esprit de rivalité contre l'Église, fondé sur les doctrines gallicanes et jansénistes. Ouvrez les annales du grand saint Bernard, et vous y verrez les descendants de ce vieux comte de Maurienne, qui, au XIIIe siècle, se nommait *le bon avocat et le défenseur dévoué* des frères du Mont-Jouy; vous les verrez poursuivre pendant deux cents ans une série de spoliations et de vexations, avec l'aide des légistes monarchiques du sénat de Chambéry, pour enlever la liberté des élections à la fondation de saint Bernard de Menthon, aujourd'hui victime de la cupidité radicale. Ouvrez l'histoire de Sicile, et vous y verrez Victor-Amédée Ier inaugurer sa nouvelle royauté [1] par une lutte acrimonieuse et inique contre Clément XI et la suzeraineté du Saint-Siége sur cette île.

Mais je soupçonne très-fort ceux qui se font de la conduite actuelle du Piémont envers l'Église un argument contre le gouvernement constitutionnel, de n'avoir jamais ouvert une page de l'histoire d'Italie antérieure à la révolution française. On ne lit guère l'histoire de nos jours : on la refait, chaque matin, à son gré ou au gré du paradoxe qu'on soutient. Disons toutefois, pour ceux qui attachent encore quelque prix à ses leçons, que MM. de Cavour, Brofferio et compagnie sont de bien petits garçons auprès des ministres de la royauté illimitée du XVIIIe siècle, et que les parlementaires du Piémont ont encore fort à faire avant d'égaler les modèles que leur ont fourni, en Italie même, les princes de la maison d'Autriche et de Bourbon. Tout ce qu'ils font n'est et ne sera qu'une contrefaçon assez pâle des actes commis en Lombardie par Joseph II, et en Toscane par Pierre-Léopold, avec l'aide de Tamburini et de l'université janséniste de Pavie, de Ricci, et du synode hérétique de Pistoie. Ils ne commettront pas plus de spoliations et de violences que ces deux souverains absolus, et j'affirme qu'ils n'iront pas, comme le grand-duc de Toscane, jusqu'à imposer à tout le clergé la prétendue doctrine de saint Augustin sur la grâce [2].

Il n'y avait pas de parlement à Naples, lorsque le marquis Tannucci, premier ministre pendant deux règnes, usa de son autorité absolue pour abolir la propriété et la juridiction ecclésiastique, les recours à Rome; pour interdire la publication et la circulation des actes du Saint-Siége; pour faire jeter quatre cents religieux sans reproche au delà des frontières; et, enfin, pour ériger des siéges épiscopaux : le tout sans daigner

[1] Il fut obligé, en 1718, d'échanger la Sicile contre la Sardaigne, mais en conservant le titre de roi.

[2] César Cantu, *Histoire de cent ans*, t. I, p. 465, édition italienne.

consulter ni écouter le pape. Il n'y en avait pas en Espagne, lorsque Charles III, transféré de Naples à Madrid, laissait gouverner l'Espagne et garrotter l'Église par d'Aranda et Campomanes; lorsqu'il ordonnait l'expulsion de tous les jésuites de son immense empire; de tous, au nombre de six mille, en un seul jour; et cela, *pour des motifs que Sa Majesté tient renfermés dans son auguste cœur*, dit le décret, mais dont Sa Majesté n'a pas daigné révéler le secret à la postérité[1]. Il n'existait plus, en Espagne, un seul corps, une seule force capable de résister à cet acte de monstrueuse tyrannie. *Pas un seul Espagnol* n'eut le droit ni le cœur de se plaindre! L'iniquité fut consommée en plein jour, et tous les souverains catholiques de l'Europe l'applaudirent ou l'imitèrent.

Que l'on demande au P. de Ravignan, ou à tout autre jésuite de nos jours, ce qu'ils préfèrent : être pris à l'improviste dans leur oratoire, ou au confessionnal, sans qu'on leur permette d'emporter autre chose que leur bréviaire, et être jetés au fond de cale d'un vaisseau pour être transportés dans les Etats romains, avec peine de mort contre toute tentative de retour et de correspondance : ou bien, subir l'ordre du jour provoqué par M. Thiers, le 3 mai 1845, et la dispersion fictive obtenue de leur général par M. Rossi, ce qui a été le *maximum* des violences parlementaires de notre temps contre les soldats les plus exposés de l'Église.

Il n'y avait pas dans ces temps *anté-constitutionnels*, il n'y avait pas jusqu'au petit duc de Parme qui, dans son petit fief du Saint-Siége[2], et vingt ans avant Joseph II, ne tranchât du pontife, en interdisant toute offrande et toute correspondance avec Rome.

L'ordre de Malte lui-même, qui n'était autre chose qu'une corporation religieuse et nobiliaire, se croyait obligé, en sa qualité de souverain, d'imiter les rois et les empereurs. Lui aussi voulut soumettre à son *placet* les décrets pontificaux, réduire et supprimer les priviléges ecclésiastiques, jusqu'à ce que Pie VI se vit obligé de dire à l'ambassadeur du grand maître Emmanuel de Rohan : « Qu'est-ce que votre or-« dre, si ce n'est un corps privilégié ? Nous vous avons toléré jusqu'ici ; « mais, puisque les priviléges doivent être abolis, que votre ordre soit

[1] En revanche, dans l'ordre royal du 2 avril 1767, adressé à toutes les autorités de l'Espagne, on lit ces mots : « *Si, après l'embarquement, il existait encore un seul jésuite, même malade ou moribond, dans votre département, vous serez puni de mort.* Moi le roi. » C'est ce que son ministre D. Manuel de Rocha appelait l'*opération césarienne*. Ce ministre du roi Catholique écrivait au duc de Choiseul, premier ministre du roi Très-Chrétien, le 17 avril 1767 : « Succès complet : « l'opération n'a rien laissé à désirer. Nous avons tué l'enfant; il ne nous reste « plus qu'à en faire autant à la mère, notre sainte Église romaine. » (Crétineau-Joly, *Clément XIV et les Jésuites*, p. 178-285.)

[2] Le duché de Parme avait été créé par Paul III pour la maison Farnèse, et à titre exprès de fief perpétuel du saint-siége.

« aboli avec les autres [1]. » Dix ans après, le général Bonaparte se chargeait d'exécuter la sentence.

Dans le cercle étroit où la monarchie tendait de plus en plus à renfermer la libre action de l'Église, respectait-on au moins sa discipline, sa dignité, sa pureté? Non : la reine d'Espagne, la femme de Philippe V, arrachait à Clément XII l'archevêché de Tolède, le plus riche et peut-être le plus important de la chrétienté, pour son fils, *âgé de sept ans!* Et ce n'était pas seulement le régent d'Orléans, c'étaient presque tous les rois catholiques, dit l'historiographe officiel de la cour romaine, qui violentèrent la conscience d'Innocent XIII, en le contraignant de donner le chapeau de cardinal à l'abbé Dubois [2], déjà successeur de Fénelon sur le siége de Cambrai !

Absorbé par les souvenirs des hauts faits de ces grandes monarchies, j'oubliais le Portugal, ce Portugal dont on nous objectait tout récemment la honte, la misère, le désordre, sous le régime constitutionnel. Mais, si l'on veut bien s'en souvenir, il n'y avait ni constitution, ni parlement, ni système représentatif, lorsque Pombal, investi de la toute puissance royale, commit contre les jésuites les atrocités que chacun sait. Et ce qu'on paraît ne pas savoir du tout, c'est le système suivi par la monarchie absolue en Portugal contre l'Église tout entière, non-seulement pendant le règne de ce ministre, mais après sa chute, et jusqu'à l'invasion française, sous la pieuse reine Marie, pieuse au point d'être devenue folle par scrupule de dévotion [3]. Ce qu'on ne sait pas, c'est l'histoire de ce saint évêque de Coïmbre [4], qui, seul de tout l'épiscopat portugais, osa résister au tyran; qui, pour avoir voulu prémunir ses ouailles contre les doctrines de Fébronius et d'Ellies Dupin, fut enlevé de son siége, déclaré mort civilement, et plongé, pendant quinze ans, dans un cachot sous le Tage. Ce qu'on ne sait pas assez, c'est que, dans ce royaume *très-fidèle*, toute relation avec le Saint-Siége était interdite, et punie comme un crime de lèse-majesté; que la théologie janséniste régnait seule dans les universités; que les évêques et les ordres religieux étaient tous courbés sous le joug d'un oratorien qui, après avoir d'abord prêché l'abolition de l'inquisition, avait fini par se faire nommer lui-même grand inquisiteur, afin de mieux assurer le triomphe de sa secte et de mieux conduire la guerre contre Rome. L'illustre cardinal Pacca, qui nous a fait connaître tous ces faits et bien d'autres, ajoute que, pendant les sept années que dura sa nonciature à Lisbonne, il n'y vit pas paraître un seul livre favorable aux droits de l'Église.

[1] Panza Vecchia, l'*Ultimo perioda della storia di Malta*, 1835, p. 279.

[2] « Innocentius XIII, efflagitante Gallorum rege, et quod rarum est, in id etiam incumbentibus cæteris fere omnibus catholicis principibus, hac die 16 julii 1721, eum in sacrum cardinalium collegium invexit. »

[3] Pacca, *Nunziatura di Lisbona*, p. 20.

[4] D. Michel della Annunziata. Ibid., p. 34.

Le mal est encore grand en Portugal : je ne l'ai que trop vu par moi-même ; mais il est peut-être moindre qu'alors, et c'est alors, et non aujourd'hui qu'il est né.

Voilà l'histoire ! non pas l'histoire travestie au gré de certaines théories, et d'un enseignement déloyal et superficiel, mais l'histoire prise sur le fait, et recueillie par les témoins les moins suspects.

Je ne puis terminer ces citations, suffisantes pour démontrer à nos lecteurs l'obligation de lire et d'étudier le nouvel écrit de M. de Montalembert, sans insister sur une des réflexions qui semblent avoir poursuivi l'illustre écrivain pendant le cours de son travail. Tacite, à la fin de son *Traité sur les causes de la corruption de l'éloquence*, après avoir montré l'infériorité profonde des orateurs de son temps par comparaison avec ceux qui vivaient sous la république, ajoute, non sans une nuance d'ironie : « Ce qui nous reste de l'antique tribune, donne la preuve de l'imperfection du gouvernement d'alors. Ce sont les grands coupables ou les opprimés illustres qui font les accusations véhémentes et les défenses pathétiques. Sans les discordes des municipes, sans l'oppression et la spoliation des provinces, aurions-nous eu d'aussi beaux discours? Sans doute, il eût mieux valu n'avoir pas de sujets de plaintes que d'employer tant de véhémence au redressement des griefs. S'il se rencontrait un gouvernement où tout fût irréprochable, l'innocence universelle rendrait les orateurs inutiles, de même qu'un médecin ne servirait à rien, si tout le monde se portait à merveille. A quoi bon de longues délibérations dans le sénat, quand les honnêtes gens sont d'accord? Pourquoi tant de discours au peuple, lorsque, au lieu des débats d'une assemblée tumultueuse et inexpérimentée, c'est un seul et le plus sage qui décide de tout? Croyez-moi, mes amis, on ne peut jouir à la fois d'une grande renommée et d'un plein repos, et c'est pourquoi le mieux c'est de jouir des avantages de son temps, sans révoquer en doute ceux des autres époques. » *Nunc quoniam nemo eodem tempore adsequi potest magnam famam et magnam quietem, bono sæculi sui quisque, citra obtrectationem alterius, utatur.*

On le voit, rien n'est nouveau sous le soleil, et le monde, dans les circonstances analogues, a toujours tenu le même langage. La seule chose qui nous étonne, à l'exemple de M. de Montalembert, c'est d'entendre des hommes religieux s'exprimer à cet égard comme les païens du temps de Tacite, ou comme les épicuriens de notre

époque. La nécessité du mal, pour produire le bien, devait étonner les hommes qui ne connaissaient pas le mystère de la déchéance de notre nature, et notre rédemption par le combat. Mais que des découragements, comme ceux qui triomphent aujourd'hui, passent à des cœurs chrétiens ; que la léthargie semble préférable à la lutte, et que le crime d'Origène soit proposé comme un remède aux maux et aux erreurs de la société, c'est ce que nous nous refusons à croire, même quand les apparences sont en faveur d'une telle conclusion. L'écrit de M. de Montalembert contribuera, nous n'en doutons pas, à nous tirer de cette étrange confusion ; il ôtera tout crédit aux sophismes de la peur et de la mollesse ; il ralliera le noyau des hommes qui croient plus à la justice qu'au nombre, et à la prière des faibles qu'à la violence des forts. Grâce à lui, nous reprendrons, par les vrais et seuls moyens qui conviennent à notre cause, cette œuvre de la restauration du droit à tous les degrés et dans toutes les applications, qui sera la gloire du XIXe siècle et le salut de la société.

Je ne terminerai pas cette revue sans avoir exprimé le chagrin réel que nous cause l'obstination avec laquelle l'auteur même du schisme, qu'on a voulu introduire dans les études classiques, semble vouloir ranimer des débats devenus inutiles après tant d'arguments et la production d'autorités si invincibles. Dans un dernier écrit, auquel l'*Univers* a cru devoir ouvrir ses colonnes, M. Gaume, qui n'a connu que par la citation de M. l'abbé de Valroger l'*essai sur l'enseignement des langues anciennes*, cherche un appui à ses projets de destructiondans quelques phrases de cette brochure, dont le but éclatant était de préserver l'étude indispensable des modèles de l'antiquité classique, de dangers et d'attaques qu'il n'était que trop facile de prévoir. Il va sans dire que, si je me suis trompé quelque part, c'est à coup sûr cette erreur que M. l'abbé Gaume juge à propos d'adopter pour soutenir les siennes, et c'est une erreur que la confiance avec laquelle, il y a quelques années, je croyais à la possibilité d'effacer de mauvaises impressions littéraires, au cas où l'on aurait commencé l'enseignement des langues anciennes par des textes d'une latinité douteuse ou corrompue :

Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu.

J'ai fait l'expérience entière de cette observation du poëte, et si j'entreprenais aujourd'hui une éducation, je mettrais autant de scrupules à respecter la virginité des impressions en matière de langage que la pureté de l'âme sous le rapport de l'innocence. Je n'ai donc pas besoin de me réfuter moi-même plus longuement, et je laisse à l'auteur du *Ver rongeur* le triste plaisir de mettre, par des phrases isolées, un homme en contradiction avec sa pensée dominante : amusement d'oisif, toujours inutile, quelquefois dangereux, et que la presse moderne a emprunté à la polémique de l'hérésie.

CH. LENORMANT.

P. S. La bibliothèque des défenseurs de la cause des classiques vient de s'enrichir d'un nouveau volume intitulé : *Du paganisme dans l'éducation*, par l'auteur du *Monopole universitaire*. La dernière loi de l'enseignement n'est pas ménagée dans cet écrit qui donne à la polémique une direction nouvelle. Il en sera rendu compte dans ce recueil, en même temps que des écrits beaucoup plus concordants de M. Landriot, de M. de Valroger, et du R. P. Cahours.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.

SAINT JUSTIN

PHILOSOPHE CHRÉTIEN.

SON SENTIMENT SUR LA VALEUR DE LA RAISON HUMAINE.

L'année dernière, un professeur de l'école normale ecclésiastique des Carmes, M. l'abbé Huguonin, avait lu, devant un auditoire composé d'hommes éminents, une savante Dissertation *sur les motifs de conversion de saint Justin, philosophe platonicien.* L'habile critique avait montré sans peine, comme le P. Baltus l'avait déjà prouvé, que saint Justin ne se fit point chrétien par amour pour Platon, et que sa conversion, loin d'être un progrès philosophique, fut une rupture ouverte avec la philosophie grecque.

La presse traditionaliste s'empressa de publier son Discours, en lui faisant l'injure « d'y trouver toutes les bases de la réforme qui se fait en ce moment, réforme nécessaire de l'enseignement de la philosophie. » Elle s'imagina, en effet, y découvrir sa thèse fondamentale, « que l'homme, de lui-même et par lui-même, c'est-à-dire la raison humaine seule, ne saurait inventer aucun dogme ou aucune morale obligatoire ; et que, par conséquent, toutes les philosophies qui enseignent ou qui supposent que l'homme a inventé ce que l'on appelle la religion ou les vérités naturelles, enseignent une chose dangereuse et fausse. » Puis, interprétant à sa manière les paroles du saint martyr citées dans ce Discours, elle y vit la condamnation « des philosophes cartésiens de nos écoles, qui tous croient pouvoir s'élever par eux-mêmes et par le spectacle de la nature à la connaissance de Dieu. »

En un mot, elle prétendit faire de saint Justin un vrai traditionaliste, enseignant, comme la nouvelle école, que la raison hu-

maine, la raison naturelle, ne peut par elle-même connaître ni l'existence de Dieu et ses principaux attributs, ni aucun devoir moral de l'ordre naturel.

Il s'agit de savoir si elle ne s'est pas trop pressée.

Nous ne nions pas que de tous les Pères et de tous les Docteurs, saint Justin ne soit un de ceux qui ont pu sembler aux traditionalistes plus favorables à leur système. En général même, les premiers Pères, les Pères apostoliques, se montrent contre la raison et la philosophie humaine beaucoup plus sévères et plus énergiques que ceux des siècles postérieurs. Et cela se conçoit aisément : ils étaient témoins oculaires de ses excès et de ses violences contre la doctrine chrétienne. Saint Justin, en particulier, qui connaissait par lui-même la philosophie et les philosophes, est beaucoup plus éloquent sur leurs torts que sur leur mérite, et peut dès lors faire illusion à un lecteur superficiel. C'est pourquoi nous croyons nécessaire de nous arrêter quelque peu sur ses ouvrages, afin d'en faire connaître la pensée réelle. Dans les siècles suivants, les témoignages en faveur de la doctine que nous défendons seront si explicites, si abondants et si unanimes, que notre rôle pourra se borner à les rapporter [1].

Saint Justin vécut au second siècle, et fut le premier Père de l'Église qui cultiva la philosophie. Né dans le sein du paganisme, il étudia les diverses écoles philosophiques, et surtout celle de Platon. Mais, instruit de la nouvelle doctrine qui se répandait dans le monde, il comprit tout le vide, les imperfections et les contradictions de ces philosophies humaines; et il les abandonna pour se faire disciple de Jésus-Christ.

Devenu chrétien, il continua sa profession de philosophe. Il vint à Rome où il enseigna cette science, en l'éclairant du jour des doctrines évangéliques. Là il osa élever la voix en faveur des chrétiens persécutés, et plaida leur cause devant les maîtres du monde.

Dès le début de sa première Apologie, faisant appel à la conscience de ses juges, il leur rappelle les devoirs de justice auxquels ils doivent se conformer. Or, sur quoi fonde-t-il cette obligation, ce devoir naturel? Nous recommandons sa réponse aux traditionalistes.

« La raison, dit-il, fait à ceux qui sont vraiment pieux et philo-

[1] Cette étude sur saint Justin est le commencement d'un travail semblable que nous entreprenons sur toute la tradition.

sophes le devoir d'aimer et de suivre uniquement la vérité, et de rejeter les opinions des ancêtres, si elles sont fausses. Et non-seulement la saine raison prescrit de ne pas suivre ceux qui ont fait ou enseigné l'injustice ; mais de plus, celui qui aime la vérité doit être résolu à dire et à faire ce qui est juste, s'agît-il de la vie, fallût-il braver la mort. Vous donc, qu'on appelle pieux et philosophes, gardiens de la justice et amateurs de la doctrine, votre conduite montrera si vous méritez ces noms ! [1] »

C'est déjà quelque chose ; mais ce n'est pas tout. Après avoir demandé qu'on examine la conduite des chrétiens, et qu'on les condamne si on les trouve coupables, il ajoute : « Mais si on ne peut rien établir contre eux, la vraie raison ne prescrit pas (ne permet pas) de punir des hommes innocents sur de vaines rumeurs..... Tout homme de bon sens dira que l'équité et la justice exigent que les sujets aient une conduite et une doctrine irréprochables : mais il faut aussi que ceux qui ont l'autorité suivent dans leurs jugements la piété et la philosophie (la sagesse), et non la violence et la tyrannie. C'est ainsi que tout sera parfait et dans les gouvernants et dans les gouvernés. Car un ancien a dit quelque part [2] : « Il est impossible qu'un état soit heureux si les gouvernants et les gouvernés ne suivent pas la philosophie (la sagesse). » Il est donc de notre devoir de donner à tous la facilité d'examiner notre conduite et notre doctrine..... Le vôtre, est de bien connaître notre cause, comme la raison le prescrit, et de nous juger avec équité. Car vous serez inexcusables devant Dieu si, connaissant la cause, vous agissez iniquement [3]. »

De ces deux passages il résulte que, d'après notre saint, l'homme peut connaître, avec le secours de sa raison, l'obligation de suivre la vérité, même au péril de sa vie ; l'obligation de juger, de contrôler la tradition, et de rejeter ses enseignements erronés. Il peut connaître les règles du juste et de l'injuste, afin de juger toujours selon la justice. Il peut savoir que certains devoirs sont imposés aux sujets et à ceux qui gouvernent ; que le bonheur d'un empire consiste dans la fidélité aux prescriptions de la raison ; que tout désordre est digne de châtiment, etc., etc. Voilà bien, sans doute, et en grand nombre, des notions de l'ordre moral, qui sont accessibles à la raison humaine.

[1] Apol., I, n° 2. — [2] Plato, l. v, *De Republ.* — [3] Apol., I, n° 3.

Voici maintenant, réunies dans un même passage, et des vérités morales et des vérités religieuses, que le saint docteur ne fonde que sur cette même raison. Dans sa seconde Apologie, réfutant le système fataliste des stoïciens, il dit : « Toute créature est, de sa nature, capable de vice et de vertu ;.... c'est ce que montrent bien ceux qui, dans tous les pays, ont fait des lois et de la philosophie conformément à la droite raison, en prescrivant de faire certaines choses et d'en éviter d'autres..... Si les stoïciens attribuent au Destin ce qui est fait par les hommes, ils devront dire ou que Dieu n'est rien autre chose que tout ce qui change et tourne sans cesse pour revenir au même état, et alors ils sembleront avouer qu'ils n'ont l'idée d'aucune chose qui ne soit sujette à la corruption, que Dieu lui-même, soit dans son tout, soit dans ses parties, est soumis à la misère et à la dissolution; ou bien ils diront qu'il n'y a ni vice ni vertu (ni bien ni mal) ; ce qui est contre toute saine pensée, contre toute raison, contre tout esprit humain [1]. »

Voilà donc autant de vérités, morales et religieuses, qui dépendent de la raison, et que saint Justin n'appuie que sur la raison seule. Que répondront à cela les traditionalistes ? Ils diront sans doute que, dans la pensée de saint Justin, la raison reçoit ces vérités du dehors, de l'enseignement et de la tradition, et que son rôle se borne à les recevoir, à les comprendre et à se les approprier. C'est l'explication traditionaliste. Écoutons le saint docteur ; voici ce qu'il ajoute immédiatement :

« Cependant, comme les stoïciens, du moins en morale, ont dit parfaitement juste, ce qui arrive quelquefois aux poëtes, à cause de cette semence de raison qui est déposée dans tous les hommes, διὰ τὸ ἔμφυτον παντὶ γένει ἀνθρώπων σπέρμα τοῦ λόγου; ceux qui ont suivi cet enseignement ont été persécutés et mis à mort. C'est ce que l'on a vu pour Héraclite, Musonius et plusieurs autres. Car le démon a toujours réussi à faire haïr ceux qui s'appliquaient, en quelque manière que ce soit, à vivre selon la raison et à éviter le mal. Il n'est donc pas étonnant que les chrétiens, qui s'appliquent à conformer leur conduite, non à quelque parcelle de cette raison disséminée (dans tous les hommes), mais à la connaissance parfaite qu'ils ont du Verbe intégral, ou du Christ, il n'est pas étonnant qu'ils soient exposés à

[1] Apol., II, n° 7.

des haines plus forcenées par la suggestion des démons confondus [1]. » Et un peu plus loin : « Ce n'est pas que les doctrines de Platon n'aient rien de commun avec celles du Christ, mais elles ne leur sont pas en tout semblables, pas plus que celles des autres, des stoïciens, par exemple, des poëtes et des historiens. Car chacun d'eux a parlé très-juste, selon qu'il voyait en lui-même quelque parcelle de la raison divine disséminée en tous, *ut quisque disseminatæ rationis divinæ partem aliquam sibi cognatam videbat :* ἀπὸ μέρους τοῦ σπερματικοῦ θείου λόγου τὸ συγγενές. Mais, se contredisant eux-mêmes sur les matières les plus graves, ils n'ont paru avoir ni science supérieure, ni connaissance qui ne puisse être attaquée. Ce que tous les autres ont dit de juste nous appartient donc, à nous chrétiens. Car nous adorons et possédons le Verbe... tandis que tous les écrivains, avec cette semence de raison déposée en eux-mêmes, ont bien pu voir la vérité, mais imparfaitement, *sub obscure*. Car autre chose est le germe et l'image de la raison, que chacun peut avoir ; autre chose, cette raison elle-même qui communique son image à chacun comme il lui plaît [2]. » Enfin, dans son *Dialogue avec Tryphon :* « Ce qui est juste en tout temps et en tout lieu, Dieu le met dans tous les hommes ; il y met toute justice, et il n'en est aucun qui ignore que l'adultère, la fornication, l'homicide, est un mal. Quand tous commettraient ces crimes, ils ne peuvent parvenir à ignorer qu'ils font mal ; excepté ceux qui, pleins de l'esprit impur, ou dépravés par une éducation mauvaise, par de mauvaises habitudes et par des lois corruptrices, ont perdu ou plutôt éteint les notions naturelles, ou les retiennent captives [3]. »

N'est-il pas évident que, dans la pensée du saint docteur, cette parcelle de raison qui éclaire les philosophes et les poëtes, et tous les hommes, n'est point l'enseignement extérieur de la tradition, de la parole, ou de la révélation, mais la lumière intérieure de la raison humaine ? 1° Les termes dont il se sert emportent d'eux-mêmes cette signification : *insitum omni hominum generi rationis semen... partem aliquam rationis divinæ disseminatæ... sibi cognatam videbat... notiones naturales...* Dieu met en tous les hommes, *in omni hominum genere exhibet...* etc. 2° La manière dont il compare, dont il oppose cette lumière naturelle à la révélation du Christ, montre assez que

[1] Apol., II, n° 8. — [2] Apol., II, n° 13. — [3] Dialogue avec Tryphon, n° 93.

la première n'est point une révélation comme la seconde : l'une est une communication intérieure du Verbe éternel, l'autre est un enseignement, une prédication du Verbe incarné ; c'est, d'un côté, une faible parcelle de la raison divine, naturelle à l'homme, mise dans l'homme ; de l'autre, c'est la connaissance pleine, la contemplation et la possession du Christ. Aussi l'une n'est que l'ombre, l'image, une communication imparfaite de la raison infinie, mais commune à tous les hommes ; l'autre est la réalité et la plénitude du Verbe lui-même, mais qui n'est connu que des chrétiens.

Saint Justin expose encore cette différence non moins clairement dans un autre endroit. « Nous savons, dit-il, que le Christ est à la fois et le premier-né de Dieu et cette raison à laquelle participent tous les hommes. Ceux qui ont vécu conformément à la raison sont chrétiens, quand même ils auraient passé pour athées. Tels furent, chez les Grecs, Socrate et Héraclite, et chez les barbares, Abraham, Ananias, Azarias, Misaël, Élie, etc. De même, ceux qui n'ont pas vécu conformément à la raison, ont été méchamment les ennemis du Christ, et ont persécuté ceux qui vivaient selon la raison ; tandis que ceux qui ont vécu et ceux qui vivent selon la raison sont chrétiens, et se montrent intrépides et invincibles [1]. » Sur quoi, le Père Baltus fait la remarque suivante : « Il est aisé de voir ce que prétend saint Justin, lorsqu'il dit que Socrate, Héraclite, et ceux qui leur ont été semblables, ont été chrétiens. C'est parce qu'ils ont suivi en beaucoup de choses les lumières de la raison humaine, qui est une participation de la raison souveraine et du Verbe éternel, qui est Jésus-Christ ; comme, au contraire, on peut dire que ceux qui ont vécu d'une manière opposée aux lumières de cette même raison, qui est dans tous les hommes, ont été aussi les ennemis de Jésus-Christ ou du Verbe ; parce que pécher contre la raison, c'est pécher contre Dieu même, qui est la souveraine raison. Les paroles de saint Justin font voir clairement la vérité de cette explication. »

Qu'on nous permette encore de traduire ce passage célèbre du saint docteur : « Il est donc clair que ce que nous possédons, nous, chrétiens, est au-dessus de toute doctrine humaine ; car tout ce qui appartient au Verbe se trouve dans le Christ, qui s'est fait homme pour nous, et qui est à la fois corps, Verbe et âme humaine. En effet, tout ce qu'ont dit

[1] Apol., I, nº 46.

ou pensé de bien les philosophes ou les législateurs, ils ne l'ont trouvé que parce qu'ils ont découvert et considéré par quelque côté le Verbe. Mais, comme ils n'ont pas connu tout ce qui est dans le Verbe, ou dans le Christ, ils se sont très-souvent contredits eux-mêmes. Ceux qui, avant l'apparition du Christ dans la nature humaine, se sont appliqués à découvrir avec la raison chaque vérité, ou à réfuter l'erreur, on les a accusés, on les a traduits en jugement, comme coupables d'impiété et de curiosité. Celui de tous, sans contredit, qui montra en cela plus de fermeté, fut Socrate. C'est pour cela qu'il fut exposé aux mêmes accusations qu'on nous fait aujourd'hui... Il engageait les hommes qui ignoraient Dieu à le connaître par les investigations de la raison, en leur disant : « Découvrir le père et l'auteur de cet univers n'est pas chose facile ; et, quand vous l'avez découvert, il n'est pas sûr de l'annoncer à tout le monde. » Or, c'est ce que notre Christ a eu le pouvoir d'accomplir. Personne ne s'est attaché à la parole de Socrate au point de mourir pour sa doctrine. Et c'est ce qu'on a fait pour le Christ, que Socrate a connu à quelque degré ; car il était et il est ce Verbe qui est présent en tout, ou en chacun, ὁ ἐν παντὶ ὄν. C'est lui qui a prédit l'avenir par les prophètes, et qui l'a prédit par lui-même, lorsqu'il a revêtu notre nature pour instruire [1]. »

On voit que saint Justin considère le Verbe sous deux rapports différents : comme fils unique de Dieu, consubstantiel au Père, comme Verbe éternel et comme Verbe fait homme, comme Christ. Tout ce qui est dans le Verbe se trouve dans le Christ, puisque le Christ est à la fois Verbe et corps et âme humaine. Mais, du Verbe, ainsi diversement considéré, découlent deux lumières, deux enseignements, d'une nature toute différente : la raison et la révélation. La raison, à laquelle participent tous les hommes, et à laquelle peuvent se conformer ceux qui ignorent la révélation, car elle est cette raison universelle, elle est ce Verbe qui est présent en tout et en chacun, ὁ ἐν παντὶ ὄν. La révélation, qui renferme les enseignements faits aux hommes par les prophètes, et par Jésus-Christ lui-même, ayant revêtu notre nature. La raison peut, par elle-même, découvrir plusieurs vérités et réfuter l'erreur ; et, avec elle, en effet, les philosophes et les législateurs ont dit, ont *inventé* plusieurs grandes vérités, *quæcumque enim præ-*

[1] Apol., II, n° 10.

clare unquam dixere aut excogitavere... Mais elle est dans les hommes soumise à toutes sortes d'imperfections, aux contradictions, etc., tandis que la révélation est au-dessus de toute doctrine humaine, parce qu'elle est la parole de Dieu. C'est ainsi que saint Justin distingue constamment deux genres d'enseignements, qu'il faut se garder de confondre, deux manières différentes dont le Verbe, c'est-à-dire Dieu, éclaire et instruit les hommes : l'une intérieure, l'autre extérieure ; l'une naturelle, l'autre surnaturelle ; la première rationnelle, la seconde traditionnelle.

Nous venons de voir que le saint Docteur loue Socrate d'avoir engagé ses contemporains à découvrir Dieu, non par la tradition et l'enseignement des hommes, mais *par les investigations de leur raison!* Socrate ne suppose pas, sans doute, que les Grecs ont dû, pour accomplir ce devoir, attendre ses avertissements ; et qu'ils n'auraient pas pu découvrir par eux-mêmes l'existence de Dieu, avant d'avoir reçu à cet effet une influence extérieure, l'influence de la parole et de la révélation, car il leur dit en général et sans condition : « découvrir et connaître Dieu est difficile. » Mais ce qui est difficile n'est pas impossible, apparemment. Et c'est ce qu'ils auraient pu faire depuis longtemps.

Que la connaissance de l'existence de Dieu soit au pouvoir de la raison, laissée à elle-même, le même Père l'enseigne clairement dans son Dialogue avec Tryphon, où il s'exprime ainsi : « J'ai dit précédemment que Dieu voulant obliger les anges et les hommes à obéir à sa volonté, les créa libres d'observer la justice, en mettant en eux la raison, *indita eis ratione*, avec laquelle ils pussent connaître par qui ils avaient été créés, et par qui ils existent, de non existants qu'ils avaient été ; leur imposant de plus cette loi, qu'ils seraient jugés par lui, s'ils agissaient contre la droite raison[1]. »

Il enseigne encore la même doctrine dans son *Traité de la Monarchie*. Ce livre, qui a pour but de prouver aux païens l'unité de Dieu, principalement par le témoignage de leurs auteurs, commence ainsi : « La nature humaine reçut au commencement l'intelligence avec le salut, pour connaître la vérité et le culte dû au seul Seigneur de toutes choses ; mais l'envie du serpent a bientôt tourné la dignité humaine vers les idoles..... La vérité a eu elle-même assez de forces

[1] N. 141.

pour montrer, dans le spectacle de toutes les choses réunies sous le ciel, l'ordre de celui qui les a créées. Mais, par une permission de Dieu, l'esprit des hommes ayant oublié la vérité, ils ont commis le crime et transporté à des mortels un nom qui ne convenait qu'au seul vrai Dieu. De quelques-uns, la contagion a passé à un grand nombre, et la coutume populaire a obscurci la connaissance des choses immuables ; car ceux qui établirent au commencement des mystères et des sacrifices en l'honneur des princes, voilà ceux qui furent cause que la postérité en vint à oublier la croyance universelle, καθολικῆς δόξης [1]. »

Enfin, voici une dernière parole, qui, si elle est de saint Justin [2], montre ce que le saint docteur aurait pensé *des philosophes cartésiens de nos écoles qui, tous, croient pouvoir s'élever par eux-mêmes et par le spectacle de la nature à la connaissance de Dieu.* Dans les *Questions des Grecs aux chrétiens,* la troisième est ainsi posée : « Qu'est-ce qui prouve clairement, absolument, que Dieu existe ? » Le chrétien répond : « L'ordre et la permanence de tout ce qui existe. Car ce qui existe n'existerait pas, si Dieu n'avait pas existé. »

De tout ce qui précède, de tous les ouvrages de saint Justin, il résulte donc que, d'après le saint docteur, l'homme peut, avec le seul secours de sa raison et par ses propres efforts, connaître Dieu, le devoir et plusieurs autres vérités de la morale et de la religion.

Mais aux passages que nous avons donnés, nous devons en ajouter d'autres qui, au premier aspect, semblent peu d'accord avec eux, et qu'on pourrait même juger leur être contraires. Nous remarquons que les traditionalistes ne citent guère que ceux qui paraissent favoriser leur thèse, et se permettent assez souvent de dissimuler les autres. Ce procédé nous semble peu digne d'une école sérieuse. Quand on veut avoir le sentiment vrai d'un auteur sur une question, il faut tenir compte de tous les passages qui ont trait à cette question ; et s'ils semblent différer les uns des autres, chercher comment ils se conci-

[1] Il appelle *opinion catholique*, disent en note les éditeurs Bénédictins, la notion d'un seul Dieu et du culte qui lui est dû, notion gravée dans le cœur de tous les hommes, et qui, avant l'introduction de l'idolâtrie, était universelle sur la terre. Il est étrange de vouloir y trouver la croyance *catholique,* fondée sur la révélation et enseignée par la tradition orthodoxe. Voir M. Rohrbacher, *Hist. de l'Égl.*, t. V, p. 71, 1re édit.

[2] Nous trouvons cette parole dans un opuscule mis en appendice aux *Œuvres de saint Justin*, mais dont il n'est pas sûr qu'il soit l'auteur véritable.

lient dans la pensée de l'auteur, qui ne peut être accusé de contradiction sans preuve manifeste.

Les textes que nous avons rapportés sont clairs, complets, décisifs : ils expriment la doctrine qu'ont enseignée tous les docteurs catholiques. Voici ceux qu'on nous oppose; nous en ajoutons d'autres qu'on aurait pu nous opposer avec plus de vraisemblance encore.

Le saint docteur, après avoir rappelé les absurdités et les contradictions où étaient tombés les philosophes, demande aux Grecs : « D'où vient donc que ces hommes, qui, chez vous, ont passé pour sages, ne s'accordent pas entre eux, et que chacun n'est pas d'accord avec soi-même ? C'est qu'ils n'ont pas voulu apprendre la vérité de ceux qui la savaient, *à peritis;* mais ils ont cru pouvoir, avec les ressources de leur esprit, acquérir la claire connaissance [1] des choses célestes (la nature de Dieu, la création, etc.); ce qu'ils n'ont pas même pu faire pour les choses terrestres. En effet, quelques-uns de vos philosophes disent que l'âme humaine est dans nous, d'autres qu'elle est autour de nous... » [2].

Remarquons d'abord que saint Justin ne dit pas aux Grecs : « D'où vient que vos philosophes n'ont pu rien connaître, ou n'ont rien connu sur Dieu et la morale ? » mais : « D'où vient que dans l'ensemble de leur enseignement ils se sont contredits si souvent les uns les autres ? » Après cela, nous accordons volontiers tout ce que renferment ces paroles : 1° Les philosophes, en refusant de consulter tout autre savoir que le leur, et surtout ce qu'ils pouvaient connaître des livres saints, sont tombés dans bien des erreurs, dans bien des contradictions presque inévitables. 2° Ils ont eu le tort de présumer de leurs forces et de croire qu'ils parviendraient, par eux seuls, à connaître pleinement, à expliquer clairement les mystères du monde céleste, eux qui ne pouvaient s'accorder sur les objets les plus rapprochés d'eux. Mais s'ensuit-il qu'avec les lumières de la raison, ils n'aient pu rien connaître de Dieu et de sa puissance, ni avoir aucune idée du devoir et de la morale, etc. ? Nous le demandons aux traditionalistes eux-mêmes.

Saint Justin continue : « Comme donc les philosophes, vos maîtres, ne peuvent rien vous apprendre de vrai sur la religion, puisque par

[1] *Claram cognitionem.* Tel traducteur, qui a rendu le mot *cognitionem*, n'a pas aperçu le *claram;* il n'était cependant pas à négliger.

[2] *Ad Græc. cohort.*, n. 7.

leurs dissentiments mutuels ils vous ont assez prouvé leur ignorance des choses, je crois pouvoir conclure qu'il faut recourir à nos ancêtres, qui sont beaucoup plus anciens que les vôtres, et qui n'ont point inventé par leurs propres efforts ce qu'ils nous ont enseigné; qui ne se sont point combattus les uns les autres et n'ont point lutté d'opinions. Mais, sans dissension et sans dispute, ils ont reçu de Dieu la science et nous l'ont enseignée. Car il n'est pas possible que des hommes, naturellement et par la force de l'esprit humain, connaissent des choses si grandes et si divines. Mais le don céleste descendait sur ces saints personnages, qui n'ont eu besoin ni d'aucun artifice de paroles, ni de querelles et de contestations ; mais seulement d'une grande pureté pour recevoir l'opération du divin Esprit [1]. »

Nous croyons facilement ce que saint Justin dit aux Gentils. S'ils voulaient s'instruire sur Dieu et ses attributs, sur l'âme et ses destinées, sur la morale et la religion, ils ne pouvaient chercher cette instruction dans leurs philosophes. La raison qu'il en donne n'est pas qu'aucun de ces philosophes n'a rien connu ou n'a pu rien connaître de ces objets importants; c'est que, vu leurs contradictions perpétuelles, on ne pouvait puiser chez eux aucun enseignement réel. C'est ce qu'il répète un peu plus loin [2], lorsque, comparant l'enseignement des prophètes avec celui des philosophes grecs, il montre que les seconds ne sont, auprès des premiers, que d'élégants discoureurs, de vains sophistes, qui déshonorent la philosophie et qui sont forcés d'avouer eux-mêmes leur profonde ignorance. Il en est bien autrement de ces hommes inspirés de Dieu, qui, recevant la vérité toute faite, sans être soumis pour la conquérir à toutes les conditions et à toutes les différences d'aptitude et de travail qui se trouvent parmi les hommes, transmettaient fidèlement et avec le plus parfait accord les leçons qu'ils avaient entendues. Mais conclure de là que les philosophes ne purent rien connaître par eux-mêmes, que la raison humaine ne saurait découvrir aucune vérité morale et religieuse sans l'enseignement divin, c'est dénaturer la pensée du saint docteur et lui attribuer gratuitement une fausseté. Il affirme sans doute que la religion renferme *des choses si grandes et si divines, que l'homme ne peut les connaître naturellement et par les seuls efforts de son esprit.* Et c'est ce qu'il répète en plusieurs endroits [3]. Mais nous ne voyons rien là qui puisse

[1] *Ad Græc. cohort.*, n. 8. — [2] *Ad Græc. cohort.*, n. 35, 36. — [3] *Ad Græc. cohort.*, n. 3, 5.

embarrasser. S'il veut parler des mystères de la religion surnaturelle révélés par les prophètes, qui pense à le contredire? S'il parle de l'ensemble de la religion même naturelle, qui prétendra que l'homme peut en avoir par lui-même une connaissance pure et complète, que la révélation ne soit pas nécessaire pour la connaître de la sorte et pour être capable de l'enseigner aux autres?

Du reste, il est une remarque essentielle à faire sur le traité qui a pour titre : *Cohortatio ad Græcos*. Le but de ce livre, que quelques critiques pensent n'être pas de saint Justin, est tout entier de montrer aux Grecs que, s'ils veulent connaître la vraie religion et le culte légitime à rendre à Dieu, en un mot, posséder la vérité, ils doivent consulter non leurs sages, mais les prophètes et les écrivains sacrés. Le saint docteur s'applique donc dans tout son discours à relever les avantages et la supériorité des enseignements révélés sur l'enseignement philosophique. Or, c'est dans ce sens et sous cette réserve qu'il faut prendre tout ce qu'il dit de la faiblesse et de la nullité de cet enseignement des philosophes. Mais l'entendre d'une nullité, d'une incapacité radicale et absolue, même pour les vérités les plus élémentaires de la morale et de la religion naturelle, ce serait exagérer la pensée de l'auteur, qui, déjà dans un tel sujet, a dû, on le conçoit facilement, être portée aux dernières limites. C'est aussi sous la même réserve qu'on peut accepter les paroles du docte Mœhler, analysant ce livre : « L'auteur, dit-il, cherche à prouver que les sages de la Grèce, tant poëtes que philosophes, n'ont rien produit de vrai sous le rapport religieux; qu'ils sont en contradiction perpétuelle entre eux et avec eux-mêmes sur les premiers principes... ; que la vraie religion ne saurait être connue que par la révélation... [1] » Ce n'est pas à dire sans doute qu'aucun d'eux n'a pu atteindre aucune vérité de l'ordre naturel.

Il est une autre difficulté plus grave, mais qui peut être également résolue. Saint Justin dit aux Grecs : « Vous devez envisager l'avenir, et ce jugement qui est annoncé non-seulement par les auteurs sacrés, mais par les auteurs profanes; et ne point rester attachés, sans examen, à l'erreur de vos ancêtres. Vous ne devez point regarder comme vrai ce qu'ils vous ont transmis en se trompant eux-mêmes. Mais pour ne pas vous égarer dans une affaire si importante, vous devez chercher, examiner avec soin ce qu'ont dit

[1] *Patrologie*, trad. par M. Cohen, I, 245.

vos maîtres, comme vous les appelez; car, par une disposition de la divine Providence, ils ont été forcés, eux-mêmes, de dire malgré eux des choses qui sont communes avec nous; ceux-là surtout qui, ayant été en Égypte, ont profité de la religion de Moïse et de ses ancêtres. Car personne de vous n'ignore, je pense, après avoir lu les histoires de Diodore et des autres qui ont écrit sur ce sujet, qu'Orphée, Homère, Solon, Pythagore, Platon et quelques autres ont été en Égypte, où ils se sont servis de l'histoire de Moïse; et qu'ensuite ils ont corrigé ce qu'ils avaient pensé d'abord de peu convenable sur les Dieux. Ainsi Orphée avait été comme le premier auteur de votre polythéisme; or, voici comment depuis il parle du seul et unique Dieu, dans ses vers à son fils Musée..... » [1].

Dans plusieurs autres endroits, saint Justin parle également des emprunts faits par les philosophes grecs aux traditions hébraïques et aux livres sacrés des Juifs. Mœhler [2] en conclut que, selon l'auteur de ce livre, « la vraie religion ne saurait être connue que par la révélation; ce qui se trouve çà et là de bon chez les poëtes et les philosophes grecs sur l'unité de Dieu, sur la résurrection, etc., leur a été connu indirectement par la révélation. »

Si l'on concluait de là que les philosophes n'ont pu avoir que par ce moyen des idées de religion, nous croirions cette conséquence peu rigoureuse. D'après saint Justin et beaucoup d'autres Pères, les sages du paganisme ont fait de nombreux emprunts à Moïse et aux autres écrivains juifs. Mais nous avons, sur cela, deux observations à présenter :

1° Que leur ont-ils positivement emprunté? Ce sont, d'après saint Justin, certaines expressions sublimes sur la divinité, sur son unité, sa parole, son éternité, sa nature [3]; certaines notions sur le jugement, la résurrection, les peines de l'enfer, les joies du paradis [4]; sur le trône de Dieu, etc. [5]; sur la création, etc. [6]; sur les aspersions, les purifications; etc., etc. [7] Mais nous ne trouvons nulle part, ni dans saint Justin ni dans les autres Pères, que les philosophes et les autres sages aient emprunté aux traditions révélées les premières idées sur Dieu, l'âme et la loi morale [8]. Écoutons

[1] *Cohort. ad Græc.*, n. 14. — [2] Ubi supr. — [3] Ubi supr, n. 15-25. — [4] N. 27, 28. — [5] N. 31. — [6] Apol., I, n. 59, 60. — [7] Apol., I, n. 62.

[8] Quand saint Justin dit, *Cohort. ad Græc.*, n. 20 : *Plato elsi probabat, ut verisimile est, Mosis et aliorum prophetarum de uno et singulari Deo sententiam, quam in Ægypto cognoverat; cum tamen timeret ob ea quæ acciderant Socrati... metu ci-*

un homme qui connaît les Pères, pour les avoir longuement étudiés : « J'avoue, dit le père Baltus, que Platon a trouvé plusieurs choses de lui-même, aussi bien que les autres philosophes ; car, après tout, comme dit Clément d'Alexandrie, ils avaient du sens et de la raison. Il est vrai encore que, par la vue des créatures, il a pu s'élever à la connaissance du Créateur. Les Pères de l'Église l'ont reconnu après saint Paul..... Ce n'est pas aussi précisément cette connaissance qu'ils assurent que Platon a tirée des livres ou de la doctrine de Moïse, mais c'est la manière dont il a parlé de Dieu, beaucoup mieux qu'aucun autre philosophe païen n'a fait devant ou après lui ; c'est particulièrement pour l'avoir défini presque dans les mêmes termes dont Dieu se définit lui-même dans les saintes Écritures (voir JUSTIN, *ad Græc.*); c'est pour avoir dit que le Verbe très-divin a arrangé tout cet univers ; c'est, etc...; c'est parce qu'il a parlé de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme beaucoup mieux qu'aucun autre philosophe ; et surtout pour avoir enseigné, conformément à l'Écriture, qu'elle avait en elle l'image et la ressemblance de Dieu..., etc. » [1]

2° Quand même on citerait des Pères qui aient affirmé que les philosophes avaient trouvé dans la tradition révélée ces notions naturelles, ces Pères ne disent pas, ils ne sauraient vouloir dire qu'ils n'avaient pu en acquérir aucune par la seule force de leur esprit et par leurs propres réflexions. Comme ceux d'entre eux qui eurent connaissance des livres saints y trouvèrent ces vérités si bien définies, si clairement exprimées, on a pu dire que c'est là qu'ils les puisèrent, parce que jamais, sans cela, ils ne les auraient possédées avec la même netteté et la même certitude. Ne disons-nous pas, tous les jours, que les rationalistes ont pris dans le christianisme les notions qu'ils ont sur Dieu et l'âme humaine? Nous croyons, cependant, que par eux-mêmes ils ont pu en acquérir quelques-unes. C'est pourquoi, selon la remarque du Père Baltus, ce que les philosophes avaient dit de bon, les vérités qui se trouvaient éparses dans leurs livres, les anciens chrétiens les attribuaient tantôt à la lumière de la raison, qui est une communication de celle de Dieu même ; tantôt à la communication des livres de Moïse et des

cutæ, variam quamdam et simulatam de Diis disputationem instituit.., il ne dit pas que Platon ait puisé en Égypte la première notion de l'unité de Dieu.

[1] *Défense des Pères*, édit. de 1711, p. 632.

prophètes, soit qu'ils les eussent lus, soit qu'ils eussent appris d'ailleurs ce qu'ils contenaient. « Mais, ajoute le même écrivain, de ces deux sentiments, celui qu'ils s'appliquent à prouver avec le plus de soin, celui qu'ils soutiennent avec le plus d'ardeur dans tous leurs livres, c'est le second, parce que celui-là était le plus capable de détromper les païens de la haute estime dont ils étaient prévenus pour leurs philosophes. » [1]

Saint Justin, ou l'auteur, quel qu'il soit, de l'épître à Diognète, pose cette question par manière de défi : « Quel est celui parmi tous les hommes qui a connu ce que Dieu est, avant que lui-même vînt dans le monde? » Puis, ayant rapporté les hypothèses extravagantes de quelques penseurs, qui assignaient pour nature à la divinité les uns le feu, les autres l'eau, ou un autre élément, il conclut : « Tous ces systèmes sont des prodiges de mensonges, des impostures de jongleurs, car jamais aucun homme n'a vu Dieu lui-même, et n'a pu en avoir aucune connaissance ; mais il s'est montré lui-même. Or, il s'est montré par la foi, c'est à elle seule qu'il est donné de voir Dieu [2]. » Ce que dit l'auteur est incontestable : l'esprit de l'homme est trop faible pour pénétrer la nature divine, et il ne peut qu'extravaguer quand il se hasarde à en sonder les profondeurs. Mais il ne s'ensuit pas que l'esprit de l'homme ne puisse connaître, au moins, l'existence de Dieu, et quelques-unes de ses perfections. Nous approuvons complétement l'explication que nous donne, à ce sujet, le savant Mœhler, tout traditionaliste qu'il se montre dans plusieurs de ses ouvrages : « Quant à la doctrine de l'auteur de l'épître à Diognète, dit-il... elle peut s'exprimer succinctement en ces mots : Il est impossible à l'homme de parvenir de lui-même à une connaissance parfaite de Dieu et de ses œuvres ; nous n'y arrivons que par la révélation de son Verbe. Dieu n'est donc vraiment connu et aperçu que par la foi, etc..... » [3].

Il est un autre passage qui pourrait offrir plus de difficultés, et qui paraît avoir fait illusion à quelques savants. Le saint docteur, dans sa première Apologie, voulant expliquer la liberté humaine et la concilier avec la prévision divine, apporte plusieurs textes de la Bible où cette liberté est prouvée par les prescriptions mêmes faites à l'homme, et par le châtiment du feu de l'enfer réservé à ses transgressions volontaires. Puis il continue : « Quand donc Platon a dit : *Culpa eligentis*, *Deus extra culpam*, il avait emprunté ce qu'il dit à

[1] *Défense des Pères*, p. 45. — [2] N. 8. — [3] *Patrologie*, t. I, p. 185.

Moïse, car Moïse est plus ancien que tous les écrivains de la Grece. Et, tout ce que les philosophes et les poëtes ont dit sur l'immortalité de l'âme, sur les peines après la mort, sur la contemplation des choses célestes ou sur d'autres vérités semblables, ils ont pu le prendre chez les prophètes, le comprendre par ce moyen, et l'exposer aux autres. Par là, ils semblent tous avoir des germes de la vérité; mais ce qui prouve qu'ils n'ont connu qu'imparfaitement la vérité, c'est qu'ils se contredisent eux-mêmes » [1].

Mœhler voit ici la preuve que les philosophes « avaient reçu certaines doctrines de l'Orient, et que ce n'était que par suite de cette connaissance qu'ils étaient parvenus à développer plusieurs des vérités que l'on trouve chez eux » [2]. Si Mœhler entend par là, ce qui ne ressort pas rigoureusement de ses paroles, que les philosophes n'ont absolument pu rien connaître que par ces traditions venues de l'Orient; nous croyons que le passage de saint Justin est susceptible d'un autre sens. 1° Il n'affirme pas que les philosophes ont pris toutes ces vérités dans les prophètes, mais seulement qu'ils ont pu, en les y trouvant, les comprendre et devenir capables de les expliquer. 2° Quand, par le fait, ils les auraient trouvées toutes dans les prophètes, il ne s'ensuivrait pas, dans la pensée de saint Justin, qu'ils n'eussent pu en découvrir aucune par eux-mêmes. 3° Il ne parle pas seulement ici des vérités les plus élémentaires sur Dieu, l'autre vie et l'immortalité de l'âme; mais *de tout ce qu'ils ont dit sur l'immortalité de l'âme, sur les peines de la vie future*, etc. Or, il est très-permis de croire que tout cela décèle un emprunt. 4° Il ajoute : « De là il semble qu'il y ait chez tous des germes de la vérité, ὅθεν παρὰ πᾶσι σπέρματα ἀληθείας δοκεῖ εἶναι. Par ces *germes de la vérité*, doit-on entendre la même chose que ce qu'il appelle ailleurs, en plusieurs endroits, *la semence de la raison*, σπέρμα τοῦ λόγου; de manière que la raison chez les païens, comme l'insinue Mœhler sur ce passage [3], n'aurait pu « se développer que sous cette influence extérieure » venue de l'Orient ou d'ailleurs? En un mot, faut-il admettre, avec le même Mœhler, que saint Justin a cru « à la nécessité d'une impulsion extérieure pour réveiller le Verbe assoupi dans l'homme » [4]. Nous ne le pensons pas; nous pensons que le saint docteur parle ici, non du germe, de la semence de la raison naturelle à l'homme, *rationis semen, rationem cognatam;* mais de quelques germes, de quelques fragments de la doctrine révélée, épars

[1] N. 44. — [2] *Patrologie*, p. 239. — [3] *Patrologie*, p. 239. — [4] *Patrologie*, p. 246.

dans les écrits des philosophes. Aussi, est-il à remarquer que, pour exprimer ces fragments de vérités révélées, qui peuvent se présenter chez les auteurs païens, il emploie des termes tout différents de ceux par lesquels il a désigné la lumière naturelle de la raison. Il appelle celle-ci : *τὸ ἔμφυτον παντὶ γένει ἀνθρώπων σπέρμα τοῦ λόγου, — σπερματικοῦ λόγου μέρος, — ἀπὸ μέρους τοῦ σπερματικοῦ θείου λόγου τὸ συγγενές.* Tandis que, pour les fragments de vérité que peuvent renfermer les ouvrages des philosophes, il dit simplement : *παρὰ πᾶσι σπέρματα ἀληθείας δοκεῖ εἶναι; apud omnes, παρὰ πᾶσι, videntur esse veritatis semina.* » D'ailleurs, l'ensemble du texte, comme l'ensemble des ouvrages du saint docteur, justifie cette interprétation.

Il est donc vrai que tous les passages qu'on peut apporter de saint Justin se concilient parfaitement entre eux ; et que le saint docteur n'est pas plus contraire à lui-même qu'à toute la tradition. Il reste donc prouvé, sans qu'on puisse citer rien à l'encontre, que saint Justin reconnaît à la raison humaine, à cette raison qui est en chaque homme, le pouvoir de découvrir et de connaître quelques vérités de l'ordre naturel, sans le secours de la révélation et de l'enseignement traditionnel.

Pour qu'on ne s'imagine pas que le besoin de notre thèse nous ait, à notre insu, porté à faire violence au texte de l'auteur ; pour que notre explication inspire moins de soupçons et moins de craintes, nous pourrions la confirmer par l'explication des théologiens qui nous ont précédés, et interpréter la tradition elle-même par la tradition. Nous nous bornerons aux témoignages suivants.

Les savants éditeurs de saint Justin, les Bénédictins, ont compris sans doute l'auteur qu'ils éditaient ; et leur jugement peut être accepté en pareille matière. Or, voici comment ils s'expriment dans leur préface, page XXXII : « Saint Justin regarde comme chrétiens ceux qui ont vécu conformément à la raison, comme Socrate et Héraclite ; non que ces philosophes aient été délivrés du péché par la foi au sang du Christ ; mais parce que tout ce qu'ils eurent de science et de vertu, peut être appelé chrétien, comme étant commun avec les chrétiens et étant donné par le Verbe qui éclaire tout homme. Tout ce que les philosophes, selon lui (*Apol.* 2, n° 10), tout ce que les législateurs ont dit ou pensé de bon, ils l'ont fait parce qu'ils ont découvert et considéré le Verbe sous quelque rapport... C'est dans le même sens que Tertullien dit que tous les hommes sont naturellement chrétiens, parce qu'ils ont appris de la nature elle-même,

natura duce, à dire des choses qui sont chrétiennes... Toutefois, Justin ne s'est point fait illusion sur ces hommes privés de la foi au Verbe incarné, et il ne dissimule point ce qui leur manque, soit pour la connaissance de la vérité, soit pour les mœurs et la conduite. En effet, après avoir dit que tous les hommes, que tout le genre humain reçoit une participation du Verbe..., il indique toute la différence qu'il y a entre ceux qui avaient reçu du Verbe quelque parcelle de vérité, et ceux qui ont eu la foi au même Verbe incarné. »

Baltus a étudié saint Justin; or, voici comment il l'a compris. Ayant cité le passage de l'*Apol.* 2, n° 10, où il est dit que Socrate a connu en partie le Christ, parce qu'il est le Verbe qui est en chacun, il continue : « Saint Justin parle de Dieu, Père et auteur de l'univers, que Platon, dont il produit les paroles rapportées plus d'une fois, a connu par la raison et par ses lumières naturelles, mais qu'il n'a pu faire connaître qu'à un très-petit nombre de philosophes... Selon saint Justin, qui ne parle pas autrement que nous ne parlons nous-mêmes tous les jours, Jésus-Christ étant Dieu et la sagesse éternelle de son Père, est aussi la souveraine raison; et la raison qui est et qui a toujours été en chaque homme, est un don et une communication de cette raison souveraine. Par là il est aisé de voir ce qu'il entend quand il dit que Jésus-Christ a été connu en partie par Socrate : il ne prétend rien autre chose, sinon que ce philosophe a connu et suivi en partie la droite raison, et qu'en la suivant, il a découvert, par son étude et par son travail, plusieurs vérités importantes... Mais Socrate ou Platon est-il le seul qui ait connu ainsi en partie Jésus-Christ, en connaissant et en suivant la droite raison? Non, nous venons de voir que saint Justin donne le même avantage à tous les philosophes en général, et à tous les législateurs... à la plupart des stoïciens, à quelques poëtes... Tous ces païens ont dit d'assez bonnes choses, et se sont comportés sagement, tandis qu'ils ont suivi les lumières de la raison qui se trouve dans tous les hommes. Ils ont connu par là quelques parties de la vérité, par exemple l'existence d'un seul Dieu, l'immortalité de l'âme, les châtiments et les récompenses de l'autre vie, mais il n'appartient qu'aux chrétiens de connaître entièrement et parfaitement la vérité [1]. »

CHASTEL, S. J.

[1] *Défense des Pères*, p. 458 à 461.

L'INTENDANT.

(2e PARTIE[1])

IX

Sans se donner le temps de prendre le moindre repos, le notaire fit demander le capitaine Armand et son père : il leur communiqua la dernière lettre de Raoul, et discuta avec eux les moyens d'obtenir du soldat les papiers importants qu'il avait entre les mains. Armand voulait tout uniment qu'on le menaçât de la justice; le capitaine était d'avis de les lui enlever de force pour peu qu'il fît mine d'y mettre de la mauvaise volonté. M. Joubert pensa autrement.

« Point de violence, dit-il; ce serait le moyen de tout gâter. Nous ne saurions trop bien fermer les fenêtres pour que rien de ceci ne transpire au-dehors. Si la moindre chose en parvenait à Beauretrait, les difficultés deviendraient immenses. D'après ce que mande Raoul, nos deux voyageurs arriveront très-probablement ce soir à Montségur, au plus tard demain matin. Je vous ferai immédiatement avertir; votre présence, mes amis, nous sera d'une grande utilité. Je me donnerai à Lombard comme fondé de pouvoir des demoiselles de Villevieille, et le sommerai, comme tel, de me remettre la contre-lettre relative aux biens du feu comte de Villevieille leur père, m'engageant, au nom desdites demoiselles de Villevieille, à lui compter les soixante mille francs demandés dès qu'elles seront entrées en possession de leurs biens. S'il refusait, nous agirions en conséquence; nous sommes toujours à temps de le faire arrêter. J'ai tout prévu et ai pris à ce dernier égard les précautions nécessaires. Voici un mandat d'arrêt en bonnes formes. J'en ai même un second; vous saurez plus tard contre qui... »

Le père et le fils se regardèrent.

« Quant aux autres papiers, reprit le notaire, ils viendront après celui-là, qui est le plus important. »

Ayant approuvé ce projet, les deux Armand se retirèrent pour revenir au premier appel.

Comme l'avait prévu M. Joubert, Raoul, accompagné de Pierre Lombard, arriva dans la soirée de ce même jour, et vint descendre à la porte du notaire. Tout était préparé pour recevoir les voyageurs. Ils montèrent d'abord dans le cabinet de l'homme public, qui les y attendait. L'ancien mousquetaire et son fils furent aussitôt prévenus, et ne se firent pas attendre.

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXXI, p. 158.

« Monsieur, dit au soldat M. Joubert, après avoir serré la main à Raoul, je suis le notaire de M. le baron de Brèche ; mais ce n'est pas lui que je représente dans l'affaire qui vous amène : je représente les héritières de feu M. le comte Gaspard de Villevieille, et vous prie, en leur nom, de me remettre les papiers que vous avez entre les mains touchant leur fortune et leur naissance. Rassurez-vous d'ailleurs, ajouta le notaire, qui vit les traits du soldat se contracter, et celui-ci se lever en regardant Raoul avec menace, rassurez-vous ; on n'a pas voulu vous tromper, les soixante mille francs qu'on vous a promis vous seront comptés, et voici un acte qui vous les assure. Seulement vous devez attendre, comme de juste, que les deux héritières aient été mises en possession de leur patrimoine. »

Lombard voulut faire quelques objections.

« Vous avez entendu ma proposition, reprit M. Joubert ; elle est toute dans votre intérêt. Vous ne pouvez douter de ma bonne foi ; cet acte que je mets entre vos mains en est garant. Que si cependant vous refusez, prenez garde, je vous fais arrêter comme retenant illégalement les papiers de famille de la maison Villevieille volés par vous à un autre voleur dans l'intention de les lui faire acheter. Hâtez-vous, et, croyez-moi, acceptez mes offres ; vous y gagnerez au delà de la récompense promise. »

Le soldat, ébranlé par la justesse des paroles de l'homme public, se décida. Il tira un vieux portefeuille de cuir qu'un cordon de même matière tenait fixé sur sa poitrine, et le posa sur le bureau du notaire.

« Tout est là-dedans, » dit-il.

Alors M. Joubert lui remit l'acte relatif aux soixante mille francs, et le conduisit dans une pièce voisine de son cabinet.

« Voici votre chambre, lui dit-il ; à dater de ce moment, vous êtes mon hôte et mon commensal. »

Revenant ensuite rejoindre les deux Armand et Raoul, il félicita ce dernier de l'habileté qu'il avait déployée dans cette affaire.

« Il ne nous reste plus, ajouta-t-il, qu'à aborder le de Brèche.

— Comment vous y prendrez-vous ? demanda Raoul.

— Comptez sur ma prudence ; il ne nous échappera pas.

« Je ferai en sorte d'amener cet homme à une transaction ; mais s'il refuse d'entrer dans la voie d'accommodement que je veux lui ouvrir, je le fais arrêter sans miséricorde avant qu'il ne puisse prendre la fuite ; car lui absent, l'identité des filles de M. de Villevieille est presque impossible à établir ; l'affaire devient obscure, compliquée, inextricable : il faut donc la brusquer et agir avec énergie. Demain, au lever du soleil, je serai à Beauretrait ; vous m'accompagnerez, messieurs. Je vais avertir le maire, qui doit être aussi de la partie ; mais il ne paraîtra que s'il y a résistance. Soyez tranquilles ; je vous ai dit que tout est prévu. »

Le lendemain, au petit jour, tous les acteurs de cette scène étaient de nouveau réunis chez M. Joubert. Il fut convenu qu'ils prendraient séparément la route de Beauretrait. Le notaire arriva le premier ; les autres vinrent après. Quant au maire, qui avait été hâtivement mis au courant de l'affaire, il fut convenu qu'il ne paraîtrait qu'en cas d'appel.

Comme M. Joubert entrait dans la grande avenue du château, il aperçut Agathe à cheval qui allait faire une course matinale. Mademoiselle de Brèche l'eut bientôt rejoint, et salua affectueusement notre ami.

« M. de Brèche, dit celui-ci, n'est sans doute pas encore sorti : j'ai à le voir ce matin pour un objet important.

— Non, monsieur, vous le trouverez dans son cabinet. Tâchez, ajouta la jeune fille, en faisant un signe d'adieu au notaire, d'adoucir un peu la ténacité de mon père.

— C'est pour cela que je viens le voir, dit finement l'homme public. »

M. de Brèche, assis devant son bureau, était occupé à parcourir une feuille chargée de longues colonnes de chiffres.

Il n'entendit pas M. Joubert, qui, après avoir frappé deux fois à la porte, avait pris le parti d'entrer.

« Vous voici de bonne heure, dit M. de Brèche, qui avait levé la tête au bruit des pas du visiteur, et du ton de sa meilleure humeur. Quel heureux vent vous amène, monsieur Joubert, bien qu'à votre air soucieux je craigne que vous n'ayez à m'apprendre la perte de quelque créance aventurée?...

— Je n'ai à vous apprendre, monsieur, la perte d'aucune créance mais j'ai à vous entretenir d'une affaire plus sérieuse et j'ai pris la liberté de donner rendez-vous ici à deux ou trois personnes dont la présence pourra nous être nécessaire. »

Le vieillard laissa échapper la plume qu'il tenait à la main et regarda le notaire d'un air interrogatif.

Raoul entra ; le baron se leva.

« Je comprends à la vue de monsieur, dit-il, de quoi il va être question. Tout ceci est inutile, monsieur Joubert ; mes projets sont connus, et vous savez que je ne suis pas homme à revenir sur ce que j'ai arrêté. Quant à monsieur, je m'étonne de le revoir chez moi après la manière dont il en est sorti la dernière fois qu'il y est venu.

— C'est moi qui ai prié M. de Montségur de se trouver ici, de même que le capitaine Armand et son digne père. »

A ce moment, ces deux derniers entrèrent.

M. de Brèche, que l'irritation commençait à gagner, leva les yeux sur les deux nouveaux venus.

« Ah ça ! vous expliquerez-vous, monsieur Joubert ? fit-il d'un ton rude et plein de hauteur. De quoi s'agit-il, enfin?... Voyons ! hâtons-nous ; j'ai affaire ce matin.

— Ce que j'ai à vous dire sera peut-être un peu long, monsieur ; mais vous aurez la bonté de m'écouter avec patience, car il y va de votre intérêt.

— Eh bien, je vous écoute, dit alors le baron en s'accoudant sur son bureau avec une impatience mal contenue.

— Mais je dois d'abord vous prévenir, dit le notaire, que ce que j'ai à vous dire s'adresse à Vincent Redon, dit de Brèche, ancien intendant de la famille Villevieille. »

Le vieillard pâlit comme un homme mordu par un serpent.

« Or, monsieur Redon, je suis ici pour vous annoncer la mort de

la vicomtesse de Roquevair, sœur du comte de Villevieille, laquelle dame de Roquevair a institué ses légataires universelles ses deux nièces, Agathe et Marie de Villevieille, qui furent remises entre vos mains après la mort de leur père, à Coblentz, pour être ramenées en France auprès de ladite vicomtesse leur tante. J'ai mission de procéder à la recherche des deux demoiselles de Villevieille, et de venir les réclamer près de vous, monsieur Redon, à la fidélité de qui elles furent confiées. »

M. de Brèche avait pu mesurer sa position pendant le discours du notaire; cependant, toujours maître de lui :

« Permettez-moi de me déclarer complétement étranger, monsieur, à la fable que vous venez de me débiter avec une assurance qui fait du moins honneur à votre bonne foi.

— Il ne s'agit point ici de fable, mais d'un fait parfaitement exact, et dont j'ai les preuves matérielles entre les mains. Faut-il entrer dans les détails, vous rappeler le moment où le comte expira, le renvoi du valet de chambre, le secrétaire ouvert et fouillé par vous, certains papiers placés dans un coffret, et montés hâtivement dans votre chambre, puis ces papiers enlevés par le valet, qui avait tout vu, votre plainte portée devant les magistrats et retirée presque aussitôt après, enfin...

— Monsieur, dit le vieillard tremblant et défait, qui vous a dévoilé cette terrible histoire?...

— Ah! ce n'est plus une fable actuellement! J'étais sûr que la mémoire vous reviendrait. Eh bien, monsieur, les filles de M. de Villevieille, ce sont elles qu'il s'agit de trouver avant tout; qu'en avez-vous fait?

— Si elles n'existaient plus?

— Alors vous avez leur extrait mortuaire. »

De Brèche se leva et voulut sortir.

« Si vous avez ces actes, ils doivent être ici, dans ce meuble, sans doute, et il désignait le bureau.

— Elles sont mortes en route, et j'ai négligé de retirer cet extrait.

— Vous l'entendez, messieurs, dit le notaire en se tournant vers les témoins de cette scène, monsieur convient d'avoir été chargé de ramener en France les filles du comte de Villevieille, Agathe et Marie, et prétend qu'elles sont mortes pendant le voyage. J'ai pour ma part quelque raison de douter de cette assertion. Monsieur de Brèche, puisque vous aimez ce nom, monsieur le baron de Brèche, pourriez-vous nous apprendre à quelle époque vous vous êtes marié, et nous communiquer l'acte de naissance de mademoiselle Agathe, que vous dites votre fille; je pourrais peut-être vous demander aussi celui de mademoiselle Mariette. »

Raoul et ses deux compagnons écoutaient avec une vive anxiété. Le maître de Beauretrait répondit :

« Prétendez-vous, monsieur, faire durer longtemps encore cet interrogatoire, que je trouve au moins singulier. Quels sont vos droits et qualités? Ignorez-vous que vous êtes chez moi, et qu'il m'est permis d'y trouver votre présence superflue? Je vous ai dit

que j'ai des affaires; voici la porte: d'ailleurs, il y a des tribunaux.

— J'avais prévu cette résistance; écoutez-moi donc : Je vous accuse ici, Redon dit Brèche, du rapt de deux mineures; je vous accuse d'avoir fait passer une de ces mineures pour votre fille, la dépouillant ainsi d'un nom respectable pour lui en donner un... que les tribunaux dont vous venez de parler auront soin de qualifier; je vous accuse d'avoir réduit la seconde de ces mineures à l'état de servante... l'ayant placée en cette qualité auprès de sa sœur; je vous accuse enfin d'avoir fait disparaître, d'avoir détourné à votre profit des papiers importants concernant la fortune desdites mineures, filles du comte Gaspard de Villevieille. Or, comme il importe que vous répondiez à ces diverses accusations, et que je reconnais n'avoir pas le droit de demeurer chez vous malgré vous, je sors; mais en même temps, vous me permettrez, monsieur Redon dit Brèche, de vous faire arrêter sur-le-champ.

— Monsieur, ceci est illégal; vous me faites violence chez moi.

— Il n'y a ici d'illégal que votre conduite, Monsieur, dit M. Joubert avec un accent de mépris; et s'adressant à Armand fils : Capitaine, faites-moi le plaisir de prévenir M. le maire, auquel vous allez remettre ce mandat d'arrêt, contre le sieur Redon, dit baron de Brèche. Monsieur pourra se convaincre alors de la légalité de son arrestation. La signature du procureur du roi de Montélimar ne lui laissera aucun doute.

— Attendez! s'écria de Brèche en baissant la tête et l'air accablé. »

Ce qui se passa à ce moment dans l'âme de ce vieillard, lui seul aurait pu le dire. On voyait seulement qu'il faisait des efforts désespérés pour dominer un tremblement convulsif qui pouvait, jusqu'à un certain point, exprimer ses terreurs. Il y parvint. Alors, poussant le bouton d'un tiroir à secret, il prit deux papiers.

« Voici, dit-il, les actes de naissance de mesdemoiselles de Villevieille, Renée-Agathe et Marie-Élisabeth. »

Raoul laissa éclater un mouvement d'indicible joie.

« Maintenant, Messieurs, ajouta de Brèche, je vous demanderai la permission de demeurer seul.

— Encore un instant, dit le notaire; nous avons à dresser un petit acte que vous devez signer. »

L'acte était préparé, et le baron y ayant apposé sa signature, M. Joubert reprit :

« Tout n'est pas fini encore, Monsieur. Vous avez été chargé, en 1787, il y a trente ans de cela, par feu M. le vicomte de Villevieille, de payer à M. de Montségur la somme de dix mille louis, due par votre maître audit Montségur, somme que vous n'avez point payée, et que vous avez néanmoins fait figurer sur les comptes de votre gestion comme ayant été acquittée. »

Le notaire avançait le fait au hasard, bien sûr d'être démenti s'il n'était pas exact. De Brèche se tut; M. Joubert continua :

« Ces dix mille louis, au denier cinq, s'élèvent aujourd'hui, intérêt composé, à près de six cent mille francs. C'est la valeur de la terre de Beauretrait, dont vous allez, séance tenante, signer un acte de cession en faveur du marquis Raoul de Montségur ci-présent. »

Raoul se leva et voulut parler. Le notaire lui imposa silence.

« M. de Montségur, lui dit-il, il s'agit de l'héritage de monsieur votre père, auquel, je suppose, vous n'avez pas l'intention de renoncer. »

Raoul se rassit. De Brèche s'était ranimé.

« Mais les preuves, s'écria-t-il, les preuves, Monsieur?

— Elles sont chez moi, Monsieur, dans un portefeuille que le sieur Pierre Lombard a remis entre mes mains.

— Pierre Lombard à Montségur!

— Cela doit vous étonner, je le conçois; mais cet homme pourra vous raconter lui-même les circonstances qui l'y ont conduit.

— C'est donc l'enfer qui l'envoie...

— C'est la Providence, qui ne permet pas toujours le triomphe indéfini de l'astuce et de la méchanceté.

— Il faut bien que je subisse vos lois. »

Le notaire reprit :

« Reste une troisième affaire, mais celle-ci est uniquement du ressort des tribunaux, je veux parler de l'héritage du comte de Villevieille, que certaine *contre-lettre* trouvée dans le portefeuille du même Pierre Lombard, fait naturellement passer aux deux filles du gentilhomme.

— M'est-il enfin permis de rester seul? dit le baron qui suffoquait.

— Dès que vous aurez apposé votre signature au bas de cette feuille », dit l'homme de loi en lui présentant l'acte de cession de Beauretrait, que signèrent comme témoins les deux Armand; de Brèche avait signé. Le notaire sortit alors avec ses trois compagnons, et le maire dressa procès-verbal de tout ce qui venait de se passer.

Demeuré seul, le vieillard fit un rapide examen de ses papiers. Il en plaça plusieurs dans un grand portefeuille qu'il serra sur lui. Lorsque tous les tiroirs de son bureau eurent été minutieusement examinés, il demeura un instant affaissé sur lui-même et ses yeux se voilèrent. Il se trouvait sous l'empire d'un immense désespoir. Cependant il comprit qu'il avait besoin de tout son courage, et portant la main sur son portefeuille, il se ranima. Ce portefeuille contenait des valeurs considérables. Il descendit, fit atteler une voiture qui prit la route de Valence, et, le même jour, quatre chevaux de poste l'emportaient vers Paris.

Le notaire attendit à Beauretrait le retour d'Agathe, et ce fut alors qu'avec tous les ménagements que demandait la situation, il apprit aux deux jeunes filles qu'elles étaient sœurs, et s'appelaient Renée-Agathe et Marie-Élisabeth de Villevieille.

Agathe poussa un cri de joie et éleva les mains vers le ciel par un mouvement spontané de piété reconnaissante. Mariette restait immobile, deux grosses larmes suspendues à ses paupières; elle regardait tour à tour Agathe et le notaire, Raoul et les deux Armand; puis, tout à coup, s'élançant dans les bras d'Agathe :

« Ma sœur! » s'écria-t-elle avec un ineffable accent de bonheur.

M. Joubert comprit que les deux jeunes filles avaient besoin de rester seules pour pouvoir s'abandonner sans contrainte à l'épanchement de leur sainte amitié, et il sortit avec ses compagnons.

Agathe et Mariette, les yeux pleins de larmes et la voix tremblante, se livrèrent à la plus folle tendresse.

La première, plus maîtresse d'elle-même, prenant la tête de Mariette entre ses deux mains, la regardait avec amour :

« Tu étais ma sœur cependant, lui disait-elle, ma bonne, ma vraie sœur. Oh! me pardonneras-tu, Mariette, me pardonneras-tu?

— Que je te pardonne, Agathe; mais quoi donc, ma sœur?

— Tu ne comprends pas? reprit l'autre en hésitant, ton séjour à Beauretrait, et la position que cet homme t'avait faite, en mettant entre nous une monstrueuse distance?

— Mais tu l'avais fait disparaître, toi, car ton cœur avait deviné le mien. Oh! vois-tu, je t'aimais comme si déjà j'avais su que nous étions sœurs. Combien M. de Montségur va être heureux, lui aussi, de cet événement, continua Mariette en baissant la voix et rougissant un peu.

— Mais, dit Agathe, qui ne crut pas convenable de revenir si tôt à ses propres intérêts, quel était donc l'idée de cet homme horrible? Oh! nous ôter notre nom, si noble et si respecté, le nom de notre père!...

— Dans ce moment, Agathe, je ne veux savoir qu'une chose : tu es ma sœur, que m'importe le reste?

— Toujours meilleure et plus tendre que moi! »

Mariette lui sauta au cou.

Alors ces deux charmantes filles commencèrent un de ces entretiens intimes où les âmes se fondent en ravissantes paroles et en ineffables sentiments. Plus d'une heure se passa dans ce délicieux épanchement. M. Joubert vint l'interrompre. Il avait à instruire les jeunes filles de la nécessité de faire légaliser le plus tôt possible leur nouvelle position. Elles écoutaient M. Joubert en se tenant par la main. La conduite de de Brèche les faisait frémir, et elles s'embrassèrent étroitement, comme si elles avaient craint qu'on ne voulût encore les séparer.

Le notaire leur dit comment la terre de Beauretrait appartenait désormais à Raoul.

« Mais si vous perdez Beauretrait, ajouta-t-il, vous gagnez les nombreux domaines de Villevieille et la riche succession de la vicomtesse de Roquevair.

— Monsieur, dit Agathe, je suis bien aise que M. de Montségur rentre dans la juste possession d'une terre qui appartenait à sa famille, bien que cela m'enlève à moi-même le bonheur de lui faire cette restitution.

— Maintenant, mesdemoiselles, je vais me hâter de faire régulariser les affaires qui vous concernent, et en attendant vous resterez à Beauretrait, que M. de Montségur laisse à votre disposition. Mais comme vous ne pouvez pas y demeurer seules, vous permettrez à madame Joubert de venir s'y installer auprès de vous, à moins que vous ne préfériez accepter un appartement chez elle.

— Il me serait agréable, dit Agathe, de ne pas quitter encore Beauretrait, et Mariette partage sans doute mon sentiment.

— Je l'avais pensé, reprit le notaire.

— Nous serons donc heureuses de recevoir madame Joubert, que ceci va bien déranger... Et le comte d'Essac, dit tout à coup la jeune fille, qu'allons-nous en faire?

— Je pense que M. d'Essac aura hâte de quitter cette demeure dès que l'état de sa blessure le lui permettra. Mais, en attendant, vous ne sauriez, sans inhumanité, exiger qu'il partît dans son état de souffrance. C'est pourquoi je vous ai proposé de recevoir madame Joubert. »

Au bout de quinze jours, le comte d'Essac venait, le bras en écharpe et la figure pâlie, présenter ses hommages à mesdemoiselles de Villevieille et les assurer de tout son respect; ensuite, s'adressant à Agathe :

« Il est inutile de vous dire, mademoiselle, que je ne renonce pas sans regret à la main de mademoiselle de Brèche. » Et, se tournant vers Mariette : « Mais si des vœux dédaignés pouvaient être offerts sans offense, je serais heureux que mademoiselle Marie de Villevieille voulût bien ne pas refuser les miens.

— Monsieur le comte, répondit celle-ci, soyez assuré que je sais apprécier tout l'honneur que vous me faites ; mais Mariette a fait une promesse que mademoiselle de Villevieille doit tenir : c'est vous dire que je ne suis plus libre de disposer de ma main.

— Allons, dit en souriant le jeune garde du corps, il est dit que rien ne me réussira à Beauretrait.

— On ne peut pas être heureux partout, observa Agathe en riant. Mais Paris vous reste. »

Madame Joubert, que son mari avait prévenue, n'avait pas tardé à venir s'établir à Beauretrait avec une de ses filles. Mariette avait repris en partie son caractère pétulant. Raoul vint féliciter les deux sœurs. Le capitaine Armand seul ne parut point au château.

X

Le lendemain du jour dont nous venons de retracer les événements, le bonheur était entré dans la petite maison habitée par madame de Montségur et son fils. La vieille marquise remerciait le ciel d'avoir permis que l'imposture fût enfin dévoilée, et que les orphelines dépouillées pussent reprendre le nom et les biens de leur père, car, avant de songer à son fils, sa pensée s'était arrêtée sur les pupilles de M. Joubert. Elle plaignait surtout la cadette, et ne pouvait comprendre l'infernale méchanceté de cet homme qui en avait fait la servante de sa sœur. Raoul, lui, ne songeait qu'à Agathe, et si la circonstance qui le mettait en possession de la terre de Beauretrait lui venait à l'esprit, il n'en était heureux que par l'idée qu'il ne se présenterait pas les mains vides à une riche héritière. Tout le pays connut bientôt ces graves événements; l'indignation qu'ils firent éclater contre de Brèche fut menaçante, et si ce vieillard ne s'était pas hâté de quitter le pays, on lui aurait probablement fait un mauvais parti. Mais chacun applaudit au bonheur de Raoul.

M. Joubert était allé à Montélimar solliciter du tribunal un jugement qui établît et régularisât l'état civil d'Agathe et de Marie de Villevieille.

A son retour il se fit annoncer aux deux sœurs ; Mariette s'avança vers lui :

« Monsieur Joubert, lui dit-elle, avant que mon véritable nom fût connu, et tandis que je n'étais qu'une pauvre servante, un honnête homme m'a fait l'honneur de me demander en mariage, et j'ai repoussé d'abord sa demande. Cet honnête homme est le capitaine Armand. Depuis lors, et à la suite d'une circonstance qu'il est inutile de rapporter ici, j'ai promis au capitaine d'accéder à ses vœux, sous une condition particulière. Le capitaine a rempli la condition; il est donc du devoir de mademoiselle Marie de Villevieille de dégager la parole de la pauvre servante Mariette. N'est-ce pas aussi votre avis ?

— Mon Dieu ! s'écria Agathe, tu veux te sacrifier...

— Est-ce donc se sacrifier que d'accomplir une promesse, que de tenir une parole librement donnée ? »

Agathe regarda sa sœur d'un air de doute.

« Je te jure, Agathe, je te jure sur la mémoire de notre père, que je dis la vérité. J'ai promis au capitaine Armand de l'épouser s'il se battait avec M. d'Essac.

— C'était donc toi ! dit Agathe éperdue, qui avais exigé ce duel?

— Il fallait bien empêcher M. d'Essac de t'épouser !

— Je n'accepterai jamais ce sacrifice.

— Ce n'est pas un sacrifice, je te le répète, c'est tout simplement l'accomplissement d'une promesse, dit Mariette avec douceur, et cela sans effort. M. Armand est digne de faire le bonheur d'une femme et il fera le mien, j'en ai la certitude.

M. Joubert écoutait la jeune fille avec une attention voisine de l'attendrissement ; seulement quand elle eut fini, il prit un air soucieux.

« Il y a malheureusement un obstacle à cet arrangement ; le capitaine est parti.

— Parti ! s'écrièrent à la fois les deux jeunes filles !

— Parti ! répéta le notaire. Lorsque M. Armand sortit de Beauretrait après avoir signé l'acte qui vous restitue votre nom, il me dit la promesse que lui avait faite mademoiselle Mariette, en ajoutant qu'il ne la réclamerait jamais de mademoiselle de Villevieille ; mais qu'il éprouvait le besoin de quitter le pays, au moins pour un temps. Il est allé à Paris solliciter sa remise en activité. Il est chargé d'une lettre du comte d'Essac pour le ministre de la guerre, et je ne doute pas qu'avec cette recommandation il n'obtienne aisément sa réintégration dans les cadres de l'armée active, surtout dans un moment où le gouvernement paraît vouloir se rattacher les officiers de la vieille armée pour apaiser les cris de l'opposition. Je dois vous dire que M. d'Essac s'est conduit, dans cette circonstance, avec délicatesse.

— Monsieur Joubert, dit Agathe, il faut écrire au capitaine Armand.

— Je suis d'avis d'attendre quelques jours. Ma lettre le troublerait et l'empêcherait de réussir. Allons, mesdemoiselles, de la raison ; d'ici à quelque temps nous n'aurons à nous occuper que d'affaires positives. J'écrirai à notre ami dès qu'il le faudra ; en attendant, occupons-nous de ce que réclame votre nouvel état. »

Le nom de Raoul ne fut prononcé par personne. Une sorte de délicatesse naturelle arrêta ce nom sur les lèvres de ces trois personnes.

XI

Quelques jours s'écoulèrent sans que rien fût changé dans la situation respective des personnages que nous connaissons. Madame Joubert était toujours à Beauretrait auprès des deux sœurs : seulement M. d'Essac, avait compris que depuis le départ de M. Brèche il ne devait pas prolonger son séjour dans cette maison, et ne pouvant pas néanmoins entreprendre un long voyage, à cause de sa blessure encore douloureuse, il avait accepté l'hospitalité que s'était empressé de lui offrir Raoul, avec lequel il ne tarda point à se lier d'une étroite amitié, car sous ses formes légères, le garde du corps cachait des qualités solides.

Quant aux deux jeunes filles, leur vie s'était régularisée, et les journées passaient rapidement dans la compagnie de la femme du notaire, dont l'esprit cultivé et l'imagination aimable les attachaient chaque jour de plus en plus.

Un matin le notaire arriva à Beauretrait *le Moniteur* à la main ; il le présenta à Mariette en l'invitant à lire un article qu'il lui désigna. La jeune fille lut :

« Le roi désirant montrer à la vieille armée l'estime qu'il fait de « ses braves officiers, et voulant en outre reconnaître le courage « éprouvé et le mérite particulier du capitaine en retraite Henri « Armand, officier de la légion d'honneur, vient de l'admettre au « service actif avec le grade de lieutenant-colonel. M. le lieutenant-« colonel Armand partira incessamment pour Montpellier, où il doit « rejoindre son régiment, le 36e de ligne, en garnison dans cette « ville. »

— Eh bien, dit le notaire, quand Mariette eut terminé, vous voyez que le capitaine a bien fait de partir. Actuellement il peut revenir et je vais lui écrire, à moins que vous ne m'en retiriez l'autorisation.

— Écrivez-lui, Monsieur Joubert, et dites-lui bien surtout que mademoiselle de Villevieille n'éprouve aucun regret de la promesse faite par Mariette, et ajoutez, si vous voulez, qu'elle la remplira sans effort.

— Bien, dit le notaire, voilà qui s'appelle arranger une affaire. Ainsi, d'ici à huit jours, le capitaine, le lieutenant-colonel, veux-je dire, sera à Montségur, et nous dresserons, je l'espère, deux actes à la fois. »

Agathe rougit et détourna la tête. Mariette rougit comme elle, mais reprit toutefois en plaisantant :

« Ce seront deux actes, monsieur Joubert, auxquels vous ne serez pas arrivé sans peine.

— L'important est d'y être arrivé ; mais je vous quitte, Mesdames, pour porter *le Moniteur* au vieil Armand. Pourvu qu'il n'en fasse pas une maladie de joie !

— Monsieur Joubert, dit Agathe, il n'y a que le malheur qui fasse du mal. »

Huit jours plus tard, le lieutenant-colonel Armand était à Montségur. M. Joubert ne s'était pas trompé, il eut à rédiger deux actes de mariage, et le dimanche suivant le curé de Montségur bénissait une double union.

Raoul conduisit sa femme à Beauretrait, redevenu la propriété de la famille de Montségur.

Henri Armand, malgré les instances de son père et celles de ses amis, partit quelques jours après pour se rendre à son poste ; seulement il passa par Roquevair, dont le château appartenait désormais à sa femme.

Un jour Raoul et Agathe étaient à déjeuner sur la terrasse, abrités par un épais feuillage. La jeune femme feuilletait les journaux arrivés le matin ; elle s'arrêta tout à coup en laissant échapper une exclamation de surprise.

« Eh bien ! dit Raoul dont le regard se reposait sur sa charmante femme, qu'y a-t-il, Agathe ?

— Mon ami, répondit celle-ci, il est question de M. de Brèche ; lisez vous-même. »

Le jeune homme prit la feuille et lut à haute voix :

« La maison Lévi et Cᵉ, de Francfort, vient de suspendre ses paiements ; elle n'a pu résister aux nombreux sinistres qui ont frappé le commerce des États-Unis. Le passif de cette maison s'élève à dix millions de florins. Plusieurs maisons françaises se trouvent engagées dans cette faillite ; on cite, entre autres, M. Jacques Cervier et le baron de Brèche, qui avaient opéré avec MM. Lévi le dernier emprunt. Ils perdent des sommes considérables. On prétend que le crédit de M. Cervier résistera à ce coup ; mais le baron de Brèche, qui, assure-t-on, vient d'aliéner de grands biens en Provence, et qui est sur le point de perdre un procès de plusieurs millions à Poitiers, est complétement ruiné. Il cherche à réaliser les débris de sa fortune, se proposant de partir pour l'Amérique du sud, où il tentera de rétablir ses affaires.

— Cet homme pense donc qu'il vivra toujours ? » dit Agathe.

Charles de Saint-Julien.

JACQUES CŒUR [1]

ÉTUDE HISTORIQUE

(FRAGMENTS)

IX

Le lendemain du jour où Jacques Cœur avait fait amende honorable dans le prétoire de l'hôtel du parlement de Poitiers, et *requis mercy à Dieu, au Roy, à Justice*, le procureur général du roi et le comte de Dammartin, se présentèrent dans sa prison. Le procureur général lui notifia qu'il était chargé de le mettre en demeure de payer les quatre cent mille écus, montant de sa condamnation. Jacques Cœur répondit « qu'il ne savoit que dire ; qu'il lui seroit « impossible de payer si grant somme ; que ses biens ne pourroient « y fournir à beaucoup près ; qu'il devoit de cent à cent vingt mille « écus, qu'il avoit empruntés de plusieurs personnes pour les affaires « du roi. » En même temps, il pria le procureur général et Antoine de Chabannes « de remontrer son pouvre fait au roi et de le sup- « plier d'avoir pitié et compassion de lui et de ses pouvres enfants. » Jacques Cœur voulait-il, en parlant ainsi, diminuer l'importance de sa fortune ? Il est certain toutefois qu'un témoin avait déclaré lui avoir prêté, « une première fois, durant la conqueste de Normandie « et pour ladite conqueste, d'après ce que disoit Jacques Cœur, « seize mille florins ; une seconde fois, pour la conqueste de Guyenne, « six mille florins, qu'il avoit empruntés à perte, de laquelle perte il « n'avoit pas été remboursé par ledit Cuer. » Le procureur général lui répondit que s'il ne pouvait payer la somme de quatre cent mille écus, ses biens meubles et immeubles seraient vendus, et il

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXXI, page 101.

l'engagea, dans son intérêt, à se mettre le plus tôt possible en mesure de trouver l'argent nécessaire. Jacques Cœur proposa alors deux moyens pour arriver à ce but. Il demanda qu'on le mît en liberté, moyennant qu'il donnerait ses enfants en otage avec de bonnes cautions. Si tel n'était le bon plaisir du roi, il réclamait la faculté de se concerter avec son fils, l'archevêque de Bourges, et avec quatre de ses anciens facteurs, qu'il indiquait; et comme deux de ceux-ci avaient quitté le royaume, à cause de son procès, il pensait qu'on leur donnerait des sûretés pour y rentrer. Aucune de ces deux demandes ne fut accueillie. Tout ce qu'on lui permit, ce fut de voir ses enfants deux jours de suite. Dans une de ces entrevues, Jacques Cœur remit au procureur général une note contenant l'indication de ses biens. Quelques jours après, celui-ci se rendit à Tours pour y mettre en vente les marchandises de toutes sortes que Jacques Cœur y possédait. C'est à Tours, sans doute, qu'il avait son principal entrepôt, à cause du voisinage de la cour qui résidait principalement à Loches, à Chinon, à Blois, ou dans les environs. Le 19 du mois de juillet, le procureur général fit publier l'avis suivant à son de trompe et *par cry publique*, dans toute la ville :

« On fait assavoir de par le Roy à tous que, en procédant à l'exé-
« cution de l'arrest nagaires prononcé à Lezignan à l'encontre de
« Jacques Cuer, les biens meubles dudit Cuer estans à Tours, tant
« draps d'or, d'argent, de soye, de laine, pelleterie, joyaulx, vais-
« selle, toilles, tixus et autres bagues et biens meubles, sont et
« seront mis en vente aux plus offrans et derniers enchérisseurs
« par maistre Jehan Dauvet, conseiller et procureur général du roy
« et commissaire dudit seigneur en ceste partie ; et commencera la
« première vente et le premier ban le XIXe jour de ce présent mois
« de juing, la seconde, commencera le samedi XXIIIe jour dudit
« mois, et la tierce et dernière, le samedi dernier jour dudit mois.
« Et sont lesdits biens en l'ostel de Jehan Briçonnet, esleu pour le
« roy sur le fait des aides à Tours, et commis par ledit sieur à la
« recette des condempnations et amendes desclairées à l'encontre
« dudit Cuer en Languedoil, et qui vouldra voir lesdits biens, vienne
« en l'ostel dudit Briçonnet et on les lui montrera.

« *Item*, on fait assavoir de par le Roy à tous ceulx qui auront ou
« sauront aucuns des biens de Jacques Cuer qu'ilz les viennent ré-

« véler et desclairer audit maistre Jehan Dauvet et dedans huit « jours sur peine de pugnir ceulx qui feront le contraire de grandes « pugnitions et amandes arbitraires. »

En même temps, le procureur général fit procéder à une estimation sommaire des objets les plus précieux, parmi lesquels figuraient des salières d'or avec personnages et garnies de pierreries, des colliers d'or à boutons d'or émaillé, divers diamants, des saphirs, des perles, etc. La vente des biens meubles et marchandises que Jacques Cœur avait à Bourges, eut lieu dans le mois d'octobre 1453. Elle fut précédée de la même déclaration publique qu'à Tours. Il en fut de même à Paris, à Lyon, à Poitiers, à Montpellier, partout enfin où Jacques Cœur avait soit une maison, soit un entrepôt de marchandises. A Bourges, le procureur général procéda à divers interrogatoires, dans l'espoir de retrouver « six hanaps plains, dorez par « dedans et goderonnez par dehors, laquelle goderonneure estoit « dorée et blanche ; et estoient esmaillés au fond des personnages. » Il résulta de l'enquête que ces hanaps avaient été offerts par Macée de Léodepart à l'ambassadeur du pape, chargé de *pourchasser la délivrance de Jacques Cuer*. On a vu qu'au moment de son arrestation, l'hôtel qu'il faisait construire à Bourges n'était pas achevé. Le mobilier en fut estimé à 368 livres seulement. En outre, diverses tapisseries, dont l'une « était faicte de cerfs voulans et aux armes « du Roy ; une chambre en drap de damas vermeil, brodé de l'his- « toire de Nabugot de Nozor » furent évaluées 1,475 écus. Le procès-verbal des ventes opérées à Bourges révèle d'ailleurs un fait singulier. Jacques Cœur et Dunois possédaient en commun deux prisonniers anglais, les sires de Berquigny et d'Ormond ; Jacques Cœur en avait les trois quarts ; l'autre quart était à Dunois. On abandonna à ce dernier d'Ormond ; et, au mois de septembre 1456, on mit Berquigny aux enchères. Comme il pouvait y avoir « danger de mort et d'autres « inconvéniens et fortunes à garder plus longtemps ledit prisonnier, » le procureur général se décida, après avoir pris les ordres du roi, à vendre Berquigny pour 24,000 écus.

Pendant que l'arrêt qui avait frappé Jacques Cœur recevait ainsi son exécution, ses enfants ne négligeaient rien pour sauver de ce grand naufrage quelques-uns des biens qui lui avaient appartenu. Ils avaient d'abord fait valoir leur droit à la moitié de ces biens, comme héritiers de leur mère, s'en rapportant d'ailleurs *à la grâce,*

miséricorde et benignité du Roy ; mais leur requête trouva Charles VII inexorable, et treize de ses conseillers, assemblés en la grand'chambre du Parlement à Paris, décidèrent, le 25 du mois d'août 1453, à l'unanimité, moins une voix, que « veu que ledit Cuer avoit esté dé-« clairé crimineulx de crime de lèze-maiesté, et que les biens qu'il « avoit estoient venuz des exactions par luy faictes sur le roy et sur « le peuple, et que, au temps de sa prinse et de son procès fait, sa-« dite femme vivoit encore, la requeste desdits enfants n'estoit re-« cevable ni raisonnable, et qu'ils ne povoient ni devoient aucune « chose demander ès-meubles et conquesctz dudit Cuer, comme hé-« ritiers de leur feue mère. »

Le lendemain, 26 août, le procureur général fit connaître cette décision à l'archevêque de Bourges ; il lui enjoignit en même temps, sous peine d'une amende de mille marcs d'argent, de restituer la somme de dix mille écus, à laquelle était évalué l'héritage de feu l'évêque de Luçon, frère de Jacques Cœur. L'archevêque de Bourges objecta qu'il avait pris possession des biens de son oncle, parce qu'il était son héritier et exécuteur testamentaire ; mais le procureur général lui répondit qu'il ne pouvait hériter de l'évêque de Luçon, attendu que Jacques Cœur, son frère, était le plus proche parent.

Du reste, la division s'était glissée entre les enfants de Jacques Cœur, et ils n'étaient pas unanimes dans leurs protestations contre l'arrêt de sa condamnation. Quant à l'archevêque de Bourges, on a vu qu'il n'avait, depuis le commencement du procès, épargné aucunes démarches, pour en soustraire la connaissance aux commissaires extraordinaires, et qu'il avait intéressé au sort de son père l'évêque de Poitiers, l'archevêque de Tours, le pape lui-même. Depuis l'arrêt, l'archevêque de Bourges avais repris son œuvre, en changeant de tactique ; après avoir vainement essayé des supplications, il en était venu aux voies jndiciaires, et deux de ses autres frères faisaient cause commune avec lui. Un seul des quatre frères, Ravaut Cuer, ne voulut pas s'associer à eux. On ne sait pour quel motif il se sépara, dans ces graves circonstances, du reste de sa famille ; le fâcheux dissentiment qui la divisait est constaté officiellement par le procès-verbal du procureur général du roi. L'extrait suivant porte la date du 24 octobre 1453.

« Et le dit jour, vint vers moy Ravaut Cuer qui me dist qu'il « n'avoit de quoy vivre ne de quoy avoir des vestemens et autres « habillemens de sa personne, et que, pour ce qu'il ne s'estoit pas « voulu consentir à l'opposition que l'arcevesque de Bourges et « autres ses frères vouloient faire à l'encontre des criées des héri- « tages et biens immeubles dudit Cuer qui se faisoient, ils l'avoient « chassé et chassoient, et ne le vouloient veoir ne rencontrer et ne « savoit où aler; et me requist, en plorant et gémissant, que je « voulsisse avoir regard à son pouvre fait, et le remonstrer au Roy « par manière qu'il eust aucune chose de quoy vivre, et que se « jamais il n'en devoit amander, et deust-il mandier, il ne se oppo- « seroit contre les criées, ne ne demanderoit autre chose que le bon « plaisir et la bonne grâce du Roy. A quoy je luy dis et respondis « qu'il ne se desconfortast point, et que je ne faisoye doubte que le « Roy n'eust pitié de luy, et que je luy pourvoiroye d'aucune chose, « et luy feroye le mieulx que je pourroye. »

Cet acte de faiblesse fut récompensé par une indemnité de cinq cents livres. Quelques jours après, le 6 novembre, le procureur général fit faire pour Ravaut Cœur deux robes noires fourrées d'agneau, l'une courte, l'autre longue, un chaperon, un pourpoint et divers autres habillements, estimés à vingt-huit livres tournois, à déduire des cinq cents livres que le roi avait accordées. Deux jours plus tard, on remit à Ravaut Cœur vingt-cinq livres, « après qu'il « eût juré et affirmé qu'il n'avoit un seul denier pour vivre. »

Lorsque le procureur général eut fait les dispositions nécessaires pour la vente des biens de Jacques Cœur, à Tours, à Bourges, à Paris, à Lyon, à Poitiers, à Montpellier, il se rendit en Provence. Son principal but était de décider le roi René à livrer au roi de France, Jean de Village, ce neveu de Jacques Cœur qui l'avait autrefois fait envoyer en ambassade auprès du Soudan. Il faut ajouter que Jean de Village avait été fort mêlé dans le procès, et que, malgré les lettres de sûreté qu'on lui avait envoyées, il refusait d'aller à Montpellier pour y rendre ses comptes, sur les terres du roi. Le procureur général arriva le 24 juin 1454, à Aix, où le roi de Sicile faisait alors sa résidence. A peine *descendu de cheval*, il se rendit auprès de lui; mais, le jour étant avancé, René lui donna rendez-vous pour le lendemain, *après sa messe*. Le roi de Sicile s'attendait à la demande que Jean Dauvet était chargé de lui faire. Il y répondit qu'elle lui semblait bien

estrange, qu'il ne demandait pas mieux que d'être agréable au roi *de corps et de biens,* mais que son pays de Provence n'était sujet du roi ni du royaume. D'ailleurs, Jean de Village étant citoyen de Marseille, il ne pourrait le faire enlever sans enfreindre les priviléges de cette ville, ce qui aurait les plus grands inconvénients pour lui et pour la prospérité de ses sujets. Le procureur général ayant insisté, René appela à son aide son chancelier et messire Vidal de Cabannes. En résumé, le droit fut intégralement maintenu, et malgré son habileté, Jean Dauvet échoua complétement dans sa mission. Il quitta Aix, alla visiter à la Sainte-Baume le *pélerinage de la benoiste Magdeleine,* et arriva à Marseille deux jours après.

Des difficultés d'une autre nature l'y attendaient ; le viguier et les syndics de Marseille avaient mis opposition à la vente d'une maison que Jacques Cœur y possédait. Dans l'opinion du procureur général, cette opposition était mal fondée. De leur côté, le viguier et les syndics objectèrent qu'à l'époque où Jacques Cœur avait obtenu le droit de bourgeoisie à Marseille, il s'était engagé à y faire *construire une belle et bonne maison.* Par suite, il avait été dispensé de taxes évaluées à onze mille florins. La maison n'ayant pas été bâtie, la ville demandait le remboursement de ces taxes, et c'est pour ce motif qu'elle avait mis opposition à la vente d'une autre maison et d'un terrain appartenant à Jacques Cœur. Le procureur général répondait à cela qu'en admettant que celui-ci eût pris l'engagement dont on parlait, il y avait pleinement satisfait en achetant une belle maison qu'*il avoit grandemant fait édifier et réparer;* que, d'ailleurs, lui et ses gens, avaient fait de grandes dépenses à Marseille. Après de nombreux pourparlers, le viguier et les syndics consentirent à donner trois cents écus au roi, à la condition qu'il abandonnerait tous ses droits sur les biens de Jacques Cœur dans leur cité. Le procureur général trouvant que « les officiers de Marseille « estoient gens sans gaires de raison et très-difficiles, accepta cette « offre, valant mieulx, dit-il, prendre les dits III^c escuz que s'en « retourner ainsy sans rien faire et en danger de tout perdre. » Il vit, en outre, Jean de Village, et insista pour le décider à venir rendre ses comptes à Montpellier. Vainement, il l'assura que sa liberté ne courait aucun danger; Jean de Village n'en crut rien, avec raison, et s'obstina à répondre qu'il n'irait à Montpellier qu'autant que Charles VII lui aurait auparavant fait délivrer des

lettres d'absolution en bonne et due forme. Enfin, le 1er juillet, Jean Dauvet revit à Aix, avant de partir, le roi de Sicile, qu'il trouva et laissa, au sujet de l'extradition qu'il était venu lui demander, dans les mêmes dispositions.

Tandis que le procureur général du roi s'en allait ainsi, à cheval, de ville en ville, pour activer la vente des dépouilles de Jacques Cœur et faire rentrer dans les coffres du Trésor le prix des lambeaux partout éparpillés de cette immense fortune, les protestations de la famille continuaient et prenaient un caractère plus grave. On a vu que Nicolas Cœur, archevêque de Bourges, avait, peu de temps après l'arrêt, soutenu, mais sans succès, ses droits à l'héritage de sa mère et de son oncle, l'évêque de Luçon. Plus tard, deux de ses frères, Henri, chancelier de l'église de Bourges, et Geoffroy, appelèrent des gens du Grand Conseil à la Cour du Parlement et mirent opposition à la vente des biens de leur père. Ils alléguaient qu'il « avoit toujours esté détenu si étroitement que nul n'avoit osé parler « à luy, que l'on n'avoit voulu permettre qu'il eust du conseil ni « qu'il feust ouï en justice, que le crime de lèze-majesté n'avoit pas « esté prouvé, que la sentence ayant esté rendue en son absence, « estoit nulle. Ils disoient enfin que leur père estoit clerc, *longtemps « par avant son mariage;* mesmement, au temps de ladicte sentence « donnée estoit clerc, non marié, car ladicte feue Macé (sa femme) « estoit allée de vie à trépas..... »

Le procureur général répondit que Jacques Cœur « estoit crimi- « neulx de plusieurs grands crimes et mesmes de lèze-majesté; « qu'il estoit, au temps de sa prinse, marié, et n'estoit en habit ni « tonsuré; qu'il avoit esté ouï par voye extraordinaire, qu'il n'estoit « besoin de prononcer l'arrest en sa présence, et enfin qu'il avoit « bien su ledit arrest puisqu'il avoit fait amende honorable. » Quoi qu'il en soit, cette persistance à attaquer l'arrêt du 21 mai 1453, excita sans doute les réclamations de ceux qui l'avaient rendu, et l'on résolut de prévenir, par les voies de rigueur, toute nouvelle protestation. Henri Cœur et le mandataire de Geoffroy Cœur furent jetés en prison. On instruisit contre eux, et des lettres de Charles VII, du 27 octobre 1455, les condamnèrent « à faire amende honorable « en la personne du procureur général, à genoux, sans chaperon et « sans ceinture, tenant une torche de six livres de cire ardant en la « main, et à crier merci au Roy et aux gens du Grand-Conseil, en

« disant que faulsement et mauvaisement ils avoient appellé et baillé « ladicte cédule, et en amende profitable de deux mille écus. » A la vérité, l'amende fut ensuite réduite à trente livres. De leur côté, deux notaires de Bourges, qui avaient dressé la cédule d'appel, subirent une condamnation.

Indépendamment des oppostions formées par la famille de Jacques Cœur, il y avait aussi celles des particuliers, et elles étaient nombreuses. On remarquait parmi eux Louis de la Trémoille, en sa qualité d'ancien propriétaire de diverses terres que Jacques Cœur avait achetées, les évêques de Carcassonne, de Nevers et de Montauban, le sénéchal du Bourbonnais, Jehan d'Étampes, Jehan de Courtenay, Guillaume de Coligny, Jehan de Chaumont, Guillaume Lallemant de Bourges, et un grand nombre d'autres. Toutes les oppositions furent d'ailleurs repoussées. Les créanciers de Bourges avaient espéré être mieux traités que les autres ; ils se fondaient sur ce que, d'après un ancien privilége de la province, les biens des bourgeois et habitants de la ville ne pouvaient être confisqués, si leurs dettes n'avaient été payées. On nia ce privilége qui, au surplus, dirent les commissaires, aurait été sans force contre les droits du roi.

L'adjudication des propriétés immobilières traîna néanmoins en longueur, à raison des oppositions spéciales dont la plupart d'entre elles furent l'objet. Lorsque Jacques Cœur avait été arrêté, le roi s'était emparé de tous ses biens, et, se réservant seulement cent mille francs pour la guerre de Guyenne, il avait « distribué tout le « reste au comte de Dammartin et aultres qui estoient autour de « luy. » Le don fait au comte de Dammartin se composait ; 1° Des terres et seigneuries de Saint-Fargeau, de La Couldre, de Perreuse, de Champignolles, de Mézilles, de Villeneuve-les-Genêts, et leurs dépendances ; 2° de Saint-Morise-sur-l'Averon, la Frénaye, Fontenelles et leurs dépendances ; 3° de la baronnie de Toucy avec ses appartenances et dépendances.

Le comte de Dammartin prit immédiatement possession de ces vastes domaines, et s'empressa d'y faire acte de propriétaire. Des réparations furent ordonnées et commencées. En même temps, il restait chargé de la direction du procès de Jacques Cœur. Plus tard, on pensa peut-être que c'était un spectacle peu moral que celui de ce juge à qui l'on avait commencé par livrer une grande partie des biens de l'accusé, et il fut décidé que les propriétés immobilières de

Jacques Cœur seraient, comme ses meubles, vendues par adjudication. Le 5 avril 1453, les terres que Charles VII avait d'abord données au comte de Dammartin furent mises aux enchères. Le comte en offrit douze mille écus d'or. Le lendemain, 6 avril, Jehan d'Aunoy, dit le Galois, chevalier et seigneur d'Orville, surenchérit de mille écus d'or. Le 9 avril, Antoine de Chabannes offrit mille écus d'or en sus. Plusieurs mois s'écoulèrent, après lesquels Jehan d'Aunoy porta l'enchère à dix-sept mille écus d'or. Le résultat de cette lutte était d'ailleurs prévu ; peut-être même avait-elle été organisée à l'avance, afin de donner une apparence de réalité aux enchères. L'adjudication définitive eut lieu, le 30 janvier 1455, au profit d'Antoine de Chabannes, au prix de vingt mille écus d'or, outre l'obligation de servir diverses petites rentes n'atteignant pas la valeur annuelle de cent livres. Quant aux vingt mille écus, on sut plus tard que roi lui en avait fait don.

De son côté, le premier chambellan du roi, Guillaume Gouffier, qui avait aussi joué un grand rôle dans le procès de Jacques Cœur, eut, sans doute au même prix que le comte de Dammartin avait payé les siennes, les terres et seigneuries de la Motte, celles de Boissi, la moitié de celles de Roanne et d'Aon. Elles lui avaient été adjugées pour dix mille écus. La nouvelle maîtresse en titre du roi, Antoinette de Maignelais, devenue dame de Villequier, obtint, pour huit mille écus d'or, la terre de Menetou-Salon, dans le Berry. Il est permis de croire que le paiement de cette somme ne lui fut pas non plus trop à charge. Enfin, les terres et seigneuries de La Vau, de Villebon et de Beauplessis, furent vendues ou plutôt données, la première pour vingt livres tournois de rente, les deux dernières ensemble pour une rente de dix-sept livres tournois seulement. D'autres terres et maisons restaient d'ailleurs encore à adjuger.

Cependant, près de trois années s'étaient passées depuis que Jacques Cœur avait été condamné au bannissement perpétuel, indépendamment des quatre cent mille écus d'amende et de la confiscation de ses biens, et Charles VII, aggravant encore la sentence, le retenait toujours prisonnier. Aucun document ne fait connaître ce qu'il était devenu depuis le jour où il avait fait amende honorable à Poitiers. Était-il resté renfermé dans le château de cette ville ? Avait-il été de nouveau transféré dans une autre prison ? Rien ne l'indique. Quelle que fût cette prison, il était parvenu à se sauver et s'était

dirigé vers la Provence. Arrivé à Beaucaire, il fut reconnu et se réfugia dans un couvent de Cordeliers. Sans doute, Charles VII l'avait fait réclamer; mais le couvent était lieu d'asile, et les Cordeliers, tenant à leurs prérogatives, avaient refusé de le rendre ; en attendant, il était gardé à vue. Il ne tarda pas à intéresser à son sort un frère cordelier qui consentit à se charger de porter à Jean de Village, alors à Marseille, une lettre dans laquelle Jacques Cœur le suppliait d'avoir pitié de lui et de trouver le moyen de le *jeter hors de là où il estoit*, ajoutant qu'il lui sauverait la vie. Jean de Village était le neveu de Jacques Cœur et il lui devait sa fortune. Il n'hésita pas à tout risquer pour le sauver. On sait que le Rhône sépare Beaucaire de Tarascon. Jean de Village se rendit dans cette dernière ville, descendit dans un couvent de cordeliers, et, par l'entremise de l'un d'eux, se mit en rapport avec Jacques Cœur. Celui-ci était plein de frayeurs et craignait qu'on n'en voulût à sa vie, à l'insu du roi. Il insistait donc pour qu'on essayât de le sauver le plus tôt possible. Jean de Village lui fit dire d'avoir bon espoir et qu'il le tirerait de là. Il revint ensuite à Marseille pour concerter les moyens de mener cette entreprise à bonne fin.

Il confia son projet à deux anciens facteurs de Jacques Cœur, Guillaume Gimart et Gaillardet, tous deux natifs de Bourges. Ceux-ci acceptèrent avec empressement l'offre qu'il leur fit de le seconder. Ils s'adjoignirent dix-huit à vingt *compagnons de guerre*, et se rendirent à Tarascon. Là, ils prirent une barque et passèrent le Rhône. Vers minuit, ils se trouvaient sous les murs de Beaucaire. Un des hommes faisant partie de l'expédition connaissait un endroit des remparts où existait une ouverture ; ils l'agrandirent, pénétrèrent dans la ville, se dirigèrent vers l'église des Cordeliers. C'était le moment des matines; Jacques Cœur y assistait, mais il était gardé à vue. Une lutte violente s'engagea dans laquelle quelques-uns de ses gardiens furent blessés à mort. Enfin, on parvint à l'enlever. Il suivit ses amis dont on peut se figurer la joie. Ils arrivèrent bientôt par le même chemin dans la barque qui les attendait au pied des remparts; un instant après, Jacques Cœur n'était plus sur les terres du roi de France; il était libre. De Tarascon, il se rendit à travers la plaine de la Crau au port de Bouc, situé à l'entrée de l'étang de Berre qui communique avec la Méditerranée ; une barque, préparée par les soins de Jean de Village, attendait l'illustre proscrit et le con-

duisit près de Marseille. Ne s'y croyant pas encore en sûreté, il se rendit immédiatement par terre jusqu'à Nice. Un navire armé y était à ses ordres ; il s'y embarqua, fit voile pour Pise, et arriva bientôt à Rome où le pape Nicolas V l'accueillit avec les marques de la plus vive satisfaction.

Jacques Cœur avait sagement fait de ne pas s'arrêter, même un seul jour, dans les États du roi René et de chercher un refuge auprès du pape. Dès que Charles VII connut cette évasion et les circonstances qui l'avaient accompagnée, il chargea deux de ses conseillers et un de ses écuyers de se rendre à Arles pour se plaindre au viguier et aux syndics de cette ville de ce qu'en apprenant les violences qui avaient été commises à Beaucaire, ils n'avaient pas pris immédiatement des mesures pour en arrêter les auteurs. Le viguier et les syndics d'Arles répondirent qu'aussitôt qu'ils avaient su l'enlèvement de Jacques Cœur, ils avaient envoyé de tous les côtés pour le faire arrêter, lui et ses complices ; ils ignoraient, du reste, ajoutèrent-ils, qu'aucun de leurs concitoyens lui eût prêté secours dans cette circonstance. Les délégués de Charles VII parurent se contenter de ces excuses. Cependant, peu de temps après, trois de ces compagnons qui avaient secondé Jean de Village dans son expédition, furent arrêtés, jetés dans les prisons de Tarascon et transférés ensuite dans celles de Beaucaire. Mais Charles VII leur fit grâce au mois d'avril 1456. La femme et les enfants de Jean de Village avaient aussi été arrêtés à Marseille. Un peu plus tard, la liberté leur fut rendue, mais sous caution, et avec défense expresse de sortir de la ville.

Quant à Jean de Village, il avait rejoint à Rome Jacques Cœur ; là, il lui rendit ses comptes et « besoigna avec lui de toutes les « charges et administrations des galées et faicts qu'ils avoient eus, « tellement que l'on resta content l'un de l'autre. »

Ainsi, la fortune de Jacques Cœur n'avait pas été complétement engloutie dans son naufrage. Pendant que le comte de Dammartin, la dame de Villequier, Guillaume Gouffier et beaucoup d'autres, se partageaient ses terres et ses châteaux, quelques agents dévoués, les seuls qui lui fussent restés fidèles, lui restituaient loyalement ce qu'ils avaient pu sauver de ses marchandises et de ses navires. Quand cette liquidation fut terminée, quand la joie qu'avait dû lui causer sa délivrance se fut un peu calmée, Jacques Cœur ressentit sans doute avec force les tristesses de l'exil. Qu'allait-il devenir dé-

sormais? Où se porterait cette activité puissante qui, en France, avait, dans l'espace de quelques années, accompli des prodiges? Peu de temps après son arrivée à Rome, la mort avait frappé Nicolas V, son protecteur. D'un autre côté, l'Europe entière était encore alors sous l'impression qu'y avait causée, deux ans auparavant, la prise de Constantinople par les Turcs. Cette impression avait été, comme on le pense bien, plus profonde à Rome que partout ailleurs. Au moment de sa mort, Nicolas V préparait une expédition contre les Turcs. Calixte III, son successeur, reprit l'œuvre commencée. Il envoya des ambassadeurs auprès des princes chrétiens pour en obtenir des subsides ou des auxiliaires ; mais l'enthousiasme qui avait armé l'Europe à l'époque des premières croisades était éteint. Il y avait alors dans le trésor de l'Église deux cent mille écus d'or, que Nicolas V destinait aux frais d'une nouvelle croisade. Grâce à cette somme, augmentée de décimes qui furent imposés sur le clergé, de quelques aumônes, d'offrandes recueillies par des prédicateurs qui parcouraient sans cesse les divers États de la chrétienté, Calixte III arma une flotte de seize galères, dont il donna le commandement supérieur au patriarche d'Aquilée. Cependant, il fallait à cette flotte un homme actif, énergique, dont le nom et les précédents inspirassent confiance aux soldats. Jacques Cœur avait, dans de nombreuses rencontres, combattu à côté de Charles VII, de Dunois, de Xaintrailles, de La Hire et des plus célèbres capitaines français. Calixte III le nomma capitaine général de l'expédition.

La flotte était destinée à secourir Rhodes, Chio, Lesbos, Lemnos et d'autres îles de l'Archipel. Des pirates catalans et de quelques autres nations se joignirent à elle. Faute de pouvoir tenter de plus grandes entreprises, elle ravagea, dit un historien contemporain, les côtes de l'Asie mineure et les îles qui étaient tombées en la possession des Turcs. En quittant l'Italie, elle s'était dirigée sur Rhodes, où elle séjourna quelque temps. De là, elle fit voile pour Chio, où elle s'arrêta également. Jacques Cœur y tomba malade, et tout porte à croire que ce fut à la suite d'une blessure qu'il aurait reçue dans quelque engagement. C'était au mois de novembre 1456. Sentant sa fin approcher, il écrivit au roi « pour lui recommander ses enfants, et le « supplier humblement qu'eu esgard aux grands biens et honneurs « qu'il avoit eus en son temps autour de luy, ce fut son bon plaisir « de donner aucune chose à ses enfants, afin qu'ils pussent, mesme-

« ment ceux qui estoient séculiers, honnestement vivre sans né-
« cessité. »

Jacques Cœur mourut le 25 novembre 1456, loin de la France, et sans doute aussi, loin de tous les siens. Un historien contemporain rapporte, qu'au moment de trépasser, l'illustre proscrit protesta, par un serment solennel, de son innocence, pardonna à ses délateurs, au roi, et supplia Dieu de leur pardonner à son tour. Enfin, le passage suivant, d'un historien du XVIe siècle, a fait cesser l'incertitude où l'on avait longtemps été sur le lieu où était mort l'ancien argentier de Charles VII. Après avoir raconté une descente que les Français firent, en 1501, dans l'île de Chio, où plusieurs hommes moururent de maladie, cet historien ajoute : « Lesquels furent en-
« terrés dedans l'église des Cordeliers, auquel lieu est pareillement
« ensépulturé feu Jacques Cueur dedans le milieu du chœur de ladite
« église. »

PIERRE CLÉMENT.

(*La fin au prochain numéro.*)

CHAPELLE DE L'EUCHARISTIE

A NOTRE-DAME DE LORETTE

PAR M. A. PÉRIN.

Je n'ai rien de mieux à faire aujourd'hui que de remplir ma promesse, en revenant un peu à loisir sur les belles peintures de M. Périn; car ma préférence est pour les choses durables, et je ne doute pas que, si l'œuvre de Notre-Dame-de-Lorette peut échapper aux chances ordinaires de la destruction, et surtout si la gravure lui donne cette garantie de perpétuité sans laquelle les chefs-d'œuvre de la peinture moderne disparaîtraient avant un petit nombre de siècles, M. Périn ne soit destiné à inscrire son nom parmi les noms les plus honorés de l'École française. Il est d'abord à constater qu'on s'est beaucoup occupé de la chapelle de M. Périn : la plupart des journaux et des recueils périodiques y ont consacré des articles raisonnés; tout le monde s'est montré bienveillant, et les observations critiques les moins favorables se sont produites de manière à laisser voir dans ceux qui les présentaient une déférence involontaire, comme celle qu'inspirent seuls les ouvrages d'un mérite peu commun. Le succès est donc incontestable, et quand même l'artiste aurait contre lui la résistance de quelques aristarques, il en serait amplement dédommagé par l'émotion si naturelle des personnes qui visitent Notre-Dame-de-Lorette sans parti pris, ou même de celles que le hasard conduit en présence de ces peintures.

Cependant la constatation de cette réussite ne suffit pas; il ne s'agit pas seulement de louer les hommes selon leur mérite, il faut aussi les classer, et c'est alors que la grande difficulté commence. M. Hippolyte Flandrin était depuis plusieurs années à Rome, et il venait d'envoyer son tableau du Dante, lorsque je m'adressai au

directeur d'une célèbre revue, dans laquelle j'écrivais à cette époque : « Monsieur, je viens de voir à l'école des Beaux-Arts un « tableau dont l'auteur me paraît devoir, en très-peu de temps, « conquérir une place éminente dans notre école. Je serais heu- « reux de pouvoir saluer à son apparition cet astre nouveau. Veuillez « me permettre d'en dire quelques mots dans votre recueil. » Cette requête était de ma part une naïveté, dont je ne tardai pas à m'apercevoir : « Eh quoi! me répondit-on, si vous vous exprimiez si « carrément, que diraient MM. tel et tel? Laissons les rois sur leur « trône, et gardez vos prédictions en portefeuille. »

A présent que j'ai toute liberté de dire de M. Périn ce que je pense, dédaignerai-je les précautions oratoires? Non, sans doute, car je n'ignore pas ce qu'a d'involontairement douloureux le trouble qu'un succès nouveau apporte dans la gloire conquise auparavant par des travaux méritoires ; et cependant, comment pourrais-je supprimer l'enseignement qui résulte des deux chapelles-sœurs de Notre-Dame-de-Lorette, celle d'Orsel et celle de M. Périn? Depuis que l'illusion d'un complet retour aux habitudes qui dominaient dans l'art des anciens s'est dissipée, et qu'on a cherché de bonne foi une application nouvelle de la peinture à l'expression des idées religieuses, ceux qui raisonnent et qui ne produisent pas ont eu dans la pensée une conciliation de l'inspiration naturelle et de la science, de la tradition et de l'imitation, de la spiritualité chrétienne et de la réalité des formes, conciliation qui était restée jusqu'ici dans le domaine spéculatif, malgré les efforts sincères de plusieurs hommes d'un grand talent. Nous pouvions craindre qu'il n'en fût à jamais de cette espérance comme des combinaisons où l'on exagère la puissance de la nature humaine, et où l'on fait violence aux conditions qui limitent le génie des peuples ou des époques : et c'est pourquoi, tandis que nous observions en silence cette raideur persévérante avec laquelle Victor Orsel et son digne ami traitaient toutes les influences extérieures, pour arriver enfin au but d'une entreprise presque impossible, le doute envahissait jusqu'à notre respect pour ces convictions vigoureuses, et tandis que le corps d'Orsel s'affaiblissant en succombant dans la lutte, nous nous demandions parfois si l'amitié n'était pas destinée à ensevelir dans des larmes obscures une de ces volontés qui n'ont leur récompense que dans la miséricorde et la justice de Dieu.

Il y a dans les petites compositions qui décorent les piédroits de la chapelle de M. Périn, un tableau qui nous a profondément touché. C'est en bas, à droite de la porte de la sacristie, au-dessous de l'arbre de vie : on y voit Job qui sort de son tombeau, et c'est la pensée de renaissance et de résurrection qu'indique le verset gravé sur la pierre du sarcophage : « *Scio quod redemptor meus vivit, et in novissimo die de terra resurrecturus sum.* « *Je sais que mon rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour, je ressusciterai de la terre.* » (Job, XIX, 25.) Cette belle pensée est parfaitement à sa place dans une série de sujets qui expriment la régénération de l'âme par le sacrement de l'Eucharistie. Mais M. Périn ne pouvait songer aux épreuves de la vie et aux souffrances du juste, sans se rappeler les ennuis accumulés sur les derniers jours de son ami, et il a en quelque sorte dédié le tableau de cette résurrection à la mémoire de l'homme dont le cœur a tressailli sous sa main jusqu'à ses derniers battements. Outre l'inscription qui indique l'intention du sujet, le sarcophage est décoré d'une composition qu'Orsel lui-même dessinait d'une main mourante, et qui est la dernière dont cet artiste ait pu laisser la trace. On y voit Job étendu sur son fumier, tandis que ses trois amis et sa femme lui prodiguent les reproches : dans le fond, le démon se réjouit de ces tourments infligés à la vertu. C'est ainsi que l'homme courageux et convaincu rencontre inévitablement sur sa route de ces contradicteurs dont parle Lucien, *qui ont de très-longues oreilles, à peu près comme celles du roi Midas,* et qui s'agitent dans le monde, afin de servir de repoussoir au talent. Mais s'il lui faut trop souvent descendre dans la tombe avant d'avoir vu luire le jour de la justice et de la paix, il a enfin sa résurrection, même en ce monde, et Orsel est de ceux qui ne sont pas restés plus de trois jours dans les ténèbres de la mort. Ce sont en effet les traits d'Orsel qu'on reconnaît dans cette figure souffrante et amaigrie qui s'élève à demi-enveloppée de son linceul, et dont le regard est empreint d'une espérance et d'une douceur touchante.

M. Périn, qui a vengé si noblement les souffrances de son ami, semble avoir au milieu de nous une destinée pieuse à remplir ; si vous allez en ce moment à Notre-Dame-de-Lorette, tandis que votre regard disputera à la lumière et aux ombres vers l'extrémité du collatéral de droite les compositions de M. Périn, vous pourrez voir vers la gauche un artiste monté sur un échafaudage mobile, et que protége

à peine, contre la curiosité des allants et venants, quelque argus tiré de la milice paroissiale : cet artiste est un de ceux qui, de concert avec M. Périn, et sous sa direction dévouée, complètent la chapelle laissée par Orsel aux troisquarts de l'exécution, et dont une impatience qu'on ne comprend pas déjà plus, tant elle était injurieuse et puérile, brisa les clôtures afin que le public en prît possession, sans que les parois fussent seulement couvertes dans leur entier.

Il serait, je crois, impossible de trouver dans l'histoire des arts un second exemple de la pensée d'un homme absorbée aussi complétement dans celle d'un autre homme. Souvent, il est vrai, le disciple se subordonne absolument au maître; mais alors il imite, et si ce n'est point un pur copiste, c'est au moins un satellite qui, n'ayant pas de lumière propre, reflète celle d'un astre supérieur. Dans le cas présent, rien de semblable: car si aucun de ceux qui ont connu Victor Orsel ne peut douter que la pensée de cet artiste n'ait été dominante à l'égard de ceux qui l'approchaient habituellement, nul ne saura jamais déterminer la part d'influence que le peintre des *Litanies de la Vierge* a exercée sur celui de l'*Eucharistie*. Chose vraiment merveilleuse ! deux hommes, que la mort même ne devait pas désunir, entreprennent ensemble, et le même jour, dans le même monument, deux compositions dont les conditions matérielles sont exactement semblables : ils continuent pendant seize ans un *duo* de travail sans distraction, sans relâche; à l'égard l'un de l'autre, ils n'ont pas cessé un instant de penser tout haut, et pourtant, contre la loi ordinaire des affinités humaines, chacun est resté lui-même ; ce que les personnes, admises dans la confidence de ce double labeur, répétaient depuis longtemps : « Vous verrez que Périn ne ressemble pas à Orsel, » cette prédiction, qui trouvait tant d'incrédules, se réalise. Par conséquent, ce que nous avons dit précédemment de la chapelle consacrée à la Vierge, ne nous dispense en aucune façon d'étudier avec soin celle de l'Eucharistie.

Mais d'abord écartons les critiques qu'on a cru devoir faire du système absolu des deux peintres. Ces critiques, en général peu réfléchies, s'appliquent encore moins à M. Périn qu'à Victor Orsel. En présence de difficultés comme celles qui attendaient les deux artistes, on perd le droit de s'enquérir des théories qui peuvent les avoir dirigées, et on leur sait gré, au contraire, de la rigueur d'un système qui leur a permis de produire deux œuvres extrêmement remarquables

dans des conditions qui auraient rebuté les hommes les plus consommés dans leur art. Par une inspiration que nous ne nous chargerons pas d'apprécier, l'architecte de Notre-Dame-de-Lorette a disposé, à chaque extrémité des collatéraux, de petits coupoles dont les supports se distinguent par des membrures trapues et des saillies extrêmement prononcées. Tandis que la lumière arrive à pleins flots dans la nef par les fenêtres supérieures, et que d'autres ouvertures la font pénétrer horizontalement dans les bas côtés de l'église, les quatre coupoles d'angle reçoivent par le sommet un troisième jour qui rencontre dans sa distribution les effets déjà confus des deux autres ; d'où résulte l'impossibilité de voir convenablement, à quelle qu'heure que ce soit, dans une clarté égale et régulière, les peintures tracées à l'intérieur et au dessous de ces coupoles. Ajoutez à cela les proportions données aux ressauts de l'architecture, et dont l'effet a été calculé tellement en dehors des conditions de la peinture, que, pour le seul tableau qui, dans les deux chapelles du fond, offre à une composition historique un champ assez vaste, c'est-à-dire pour la lunette placée au-dessus de chacune des portes de sacristie, la corniche qui enveloppe ce demi-cercle projette une ombre qui coupe en deux les figures. Quelques personnes ont eu l'avantage de voir la *Cène*, peinte par M. Périn, lorsqu'on était admis dans la chapelle encore échaffaudée ; à cette époque, au moyen de miroirs réflecteurs, on reportait un peu de lumière sur la partie supérieure de la composition ; mais à présent, je défie qu'aucun des nouveaux visiteurs puisse y distinguer quelque chose, et je pardonne à ce critique un peu naïf d'un des grands journaux de Paris, qui, après avoir fait un juste éloge des petites compositions de M. Périn distribuées sur les piédroits, indique qu'en haut il doit exister quelque chose ; mais que, pour son propre compte, il ne saurait en parler comme témoin oculaire. Eh parbleu ! ce que vous n'avez pas vu, ce que vous n'avez pu voir, c'est le principal : de ce point culminant, découle toute la pensée ; le reste n'est qu'une suite d'échelons qui guident l'intelligence et le sentiment vers les grandes expressions de la puissance et de la bonté divines. Je commence donc par dire qu'il a fallu, de la part des deux amis, une résignation miraculeuse pour accepter, comme un champ préparé à l'activité de leur talent, ces lambeaux déchiquetés de murailles à moitié noyées dans l'ombre ou éclairées d'un faux jour.

Encore M. Blondel qui a remplacé M. Paul Delaroche dans la décoration de la chapelle des morts, et M. Adolphe Roger qui a peint dans un sentiment si pur, si délicat, si religieux les fonts baptismaux disposés en pendant de cette chapelle, ont-ils eu pour compensation à l'indigence et à l'arrangement heurté de tout le reste le développement d'une petite abside assez heureusement éclairée par la lumière qui descend de la coupole voisine ; tandis que les deux inséparables athlètes en ont été réduits à des espaces où de simples ornemanistes se seraient trouvés à l'étroit. Pour dire la vérité, quoique leur place soit au fond de l'église, on les a traités comme des peintres de vestibule. Les lunettes qu'on leur a laissées ne sont que des dessus de porte ; et à l'endroit où l'on s'attendrait à trouver l'expression définitive de leur pensée, c'est-à-dire autour de l'autel, des rosaces à la douzaine, coulées dans un moule uniforme, viennent étaler leur pesante inutilité.

Laissons cependant de côté ces fâcheux obstacles : rappelons-nous qu'un grand architecte, Balthazar Peruzzi, a trouvé le moyen de faire son chef-d'œuvre, le palais Massimi, sur le terrain le le plus étroit et le plus bizarrement irrégulier ; n'oublions pas que le talent jaillit plus éclatant d'un redoublement d'entraves comme une eau victorieuse, et concluons qu'à la place où ils devaient peindre, les deux artistes ne pouvaient adopter un parti différent de celui qu'ils ont suivi. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'un peintre renonce aux ressources de son art, et M. Périn, en particulier, était de ceux qui pouvaient le plus légitimement regretter de n'avoir pas à donner de fond à ses tableaux. A une époque où l'art du paysage historique était tombé dans une routine désolante, M. Périn fut, sinon le premier, au moins un des premiers, qui montrèrent la voie large et sérieuse dans laquelle notre école s'est distinguée depuis vingt-cinq ans, et s'il a laissé à d'autres la gloire de continuer cette impulsion, c'est qu'il avait une vocation de peintre d'histoire, à laquelle il ne lui était pas permis de renoncer. Les fonds d'or, les teintes plates ne sont donc nullement chez lui le parti pris du système ou le sophisme de l'impuissance : la froideur et la rigidité inséparables de ces moyens ont été pour son genre de talent une difficulté de plus à surmonter, et maintenant qu'il a fait ses preuves en luttant comme Jacob contre l'Ange pendant une nuit mystérieuse, nous espérons bien qu'il n'en reviendra que plus fort et plus riche à ces tableaux

complets, qui sont à la peinture architecturale ce que la *Transfiguration* est aux *Sybilles* de la *Pace.*

M. Périn ne s'est donc fait peintre à la manière des mosaïcistes byzantins ou des plus anciens maîtres de l'Italie, ni par embarras, ni par dédain pour les ressources de l'art : ceci pourrait être vrai, jusqu'à un certain point, d'Orsel, qui ne s'est jamais plus élevé que quand il a poussé jusqu'à la dernière limite la sobriété des moyens, ainsi que le démontre son chef-d'œuvre, le *Vœu à Notre-Dame-de-Fourvières.* Si M. Périn avait agi de la même manière, il aurait appauvri ses moyens sans parvenir à spiritualiser au même degré sa peinture ; car, il ne faut pas l'ignorer, nous apportons tous une aptitude concentrée dans de certaines limites. Lesueur, qui est arrivé au sublime, en peignant, proportion gardée avec les grands maîtres des autres écoles, des découpures, aurait vainement cherché à rivaliser avec les reliefs de Raphaël ou les flots de couleur de Rubens : la *Mort de saint Bruno* ou le *saint Paul à Éphèse*, sont pour lui des efforts extraordinaires et comme des récompenses divines accordées à la sincérité du travail : et c'est de même, ce me semble, qu'il est arrivé à Raphaël de surpasser tous les peintres de clair-obscur, dans la fresque de la *Prison de saint Pierre*, quoique Dieu, qui l'avait doué pour son art au-dessus de tout autre créature humaine, l'eût moins enrichi peut-être dans cette direction que dans toutes les autres.

On a dit justement que, par rapport à la nature, l'art était un miroir brisé, dont chaque grand artiste n'a recueilli qu'un des fragments. Pour mon compte, je ne céderais à personne ma disposition admirative : j'y ai trouvé la source de jouissances aussi vives que pures ; mais je n'y aurais pas confiance, si je ne me sentais éclairé, et pour le faire, je m'attache d'abord à constater ce qui manque aux hommes marqués du sceau de la supériorité : c'est ce soin préalable qui fait découvrir ce qu'on pourrait appeler la gamme de chaque artiste ; or, celle des Français est toujours modérée. L'un n'a pas le charme naturel ; à l'autre, il manque la pure et parfaite élévation de la forme. Tel peintre, qui n'est au fond qu'un païen, tout prêt à donner son âme pour ce qu'Aristippe lui-même appelait un repentir, étincelle cependant par une séduction irrésistible, qui pénètre jusqu'au cœur et qui ne se borne pas à la surprise des sens ; tel autre a besoin de l'âme pour atteindre à la grandeur et pour produire la beauté.

J'ignore ce qui serait arrivé à M. Périn si, dans la répartition des travaux de Notre-Dame-de-Lorette, il eût été appelé à glorifier particulièrement la Mère de Dieu : mais, probablement, cette tâche, moins difficile que la sienne pour la plupart des peintres, ne l'eût point élevé aussi haut. Je me rappelle avoir vu de lui, il y a vingt-cinq ans. une copie très-réduite du *Christ mort* de Sébastien del Piombo que l'on admire à Viterbe. Michel-Ange, comme on le sait, avait eu l'espoir qu'en soutenant le dessin de ce Vénitien, qui rivalisait avec Jean Bellin pour le sérieux de la couleur (qualité que bien des coloristes ne connaissent guère), il parviendrait à vaincre Raphaël. Le Christ de Viterbe est l'effort suprême de cette conspiration célèbre, et nous concevons que M. Périn ait été particulièrement attiré par un tel chef-d'œuvre, car les affinités qu'il offre avec son propre talent me paraissent évidentes. Le Christ de Viterbe est plus profond que sublime, plus pathétique qu'inspiré ; il fait, en quelque sorte, vibrer les cordes intermédiaires de l'âme : c'est le chant plein d'émotion d'un baryton, et non l'épanouissement angélique d'un *soprano*. J'ignore si, par ces comparaisons, plus ou moins hasardées, je parviens à me faire comprendre, mais il faut bien que j'arrive à rendre, dans une certaine mesure, l'impression que produit sur moi ce qu'il y a certainement de plus original et de plus élevé dans la chapelle de M. Périn ; je veux dire les têtes du Christ. Celle de Jésus répandant sa doctrine, celles qu'on voit dans l'Institution du sacrement de l'Eucharistie, dans le couronnement d'épines, et dans la *Pietà* qui surmonte le pilier consacré à l'expression des œuvres de la charité, se complétent par celle de l'enfant Jésus dans sa crèche, choisi d'une manière si neuve et si heureuse pour rendre la pensée de l'espérance.

La peinture chrétienne réunit des contrastes si étonnants, qu'on ne se sent pas porté à lui tenir compte des problèmes qu'elle a su résoudre ; pourtant quelle inspiration ne lui a-t-il pas fallu pour exprimer tout ensemble l'humilité et la grandeur de Marie, comme pour imprimer le cachet d'une beauté divine sur la figure traditionnelle du Sauveur ! C'est ainsi que l'art s'est élevé jusqu'à la tête du Christ, dans la Cène de Léonard de Vinci, chef-d'œuvre qu'on n'a pas surpassé, que dis-je ? qu'on n'a pas même égalé depuis ce devancier de Raphaël. C'est déjà louer dignement M. Périn que de ranger son Christ parmi ceux que l'école de Léonard n'aurait pas désavoués :

mais son mérite propre et son originalité consistent surtout dans la variété des expressions qu'il a données à la tête du Christ, tout en reproduisant avec une fidélité scrupuleuse un type parfaitement individuel. Dans le pendentif, où Jésus ouvre les yeux de l'aveugle et fait parler le sourd, l'expression du visage divin illumine tout ce qui l'environne, et l'admiration des femmes ou des disciples est exprimée avec une vivacité et un naturel qui n'ôtent rien à la noblesse des attitudes. Dans l'Institution de l'Eucharistie, c'est l'amour divin qui éclate ; et l'on voit sur les traits du Sauveur cette compassion fervente qu'offrent les paroles conservées dans la mémoire du disciple bien-aimé. Plus loin, les soldats, après avoir imposé au Christ la sanglante couronne, lui présentent un sceptre dérisoire, qu'il accepte avec une compassion auguste pour ces malheureux. On doit savoir gré au peintre de n'avoir point exagéré la bassesse des bourreaux : la scène, rendue avec calme et dignité, n'en produit que plus d'impression ; d'ailleurs, il importait de ne pas déranger par des contorsions la suave harmonie de tout le travail.

La divinité, si bien nuancée sur ces trois tableaux qui montrent Jésus-Christ vivant, siége encore sur les traits du mort, et c'est une inspiration juste et profonde dans un monument qui a pour but de glorifier le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ. Mais ce qui me semble ici le plus digne d'admiration, c'est la manière dont le Christ mort fait contraste avec le petit Jésus dans la crèche, tout illuminé par une splendeur enfantine, et jetant un reflet d'une ineffable douceur sur ce qui l'entoure. Tant de joie liée à l'espérance, tant de douleur donnée comme sceau aux triomphes de la charité, forment une double inspiration, puisée aux sources les plus pures de la mystique chrétienne, et font comprendre par quelle voie naturelle l'artiste s'élève aux conceptions d'un ordre sublime en se laissant guider par un sentiment juste et vrai.

Mais je m'aperçois qu'il est bien temps d'expliquer à mon lecteur l'ordonnance de cette composition, dans les particularités de laquelle je l'ai entraîné, quoique je n'eusse pas encore pris les précautions nécessaires pour lui servir de guide. En entrant dans la chapelle, nous avons, au-dessus de nous, une coupole dont les quatre piédroits présentent une surface enfoncée entre deux ressauts d'un effet plus ou moins agréable. Quatre arcades séparées par des pendentifs surmontent ces piédroits : les trois premières sont ouvertes ; la qua-

trième est remplie par une lunette qui, comme je l'ai déjà dit, fait dessus de porte à l'entrée de la sacristie. La nécessité a fait choisir au peintre cette place, afin d'y mettre sa composition principale, quoique l'autel soit placé dans un renfoncement à droite, auquel rien n'a pu préparer le visiteur ; mais si l'on trouve peu d'adresse et de clarté dans cet arrangement, il ne faut s'en prendre qu'à l'architecte. La calotte de la coupole se divise naturellement en quatre parties, au-dessus de chacun des arcs qui la soutiennent. Cette coupole, pour le peintre, représente le ciel ; l'espace intermédiaire est réservé à l'Homme-Dieu, c'est-à-dire au médiateur, et la décoration des piédroits montre, en quelque sorte, l'ascension des efforts humains éclairés par la révélation, soutenus par la grâce, afin de parvenir à la béatitude céleste. Le fond de la décoration des piédroits est vert : c'est la couleur de l'espérance qui aspire à Dieu ; le rouge des pendentifs indique que l'homme se régénère par le mystère de l'Eucharistie, en se baignant dans le sang de l'agneau, et l'or des voussoirs est l'emblême naturel de la lumière du paradis.

Les vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, sont les piliers nécesssaires de l'édifice chrétien; aussi le peintre en a-t-il fait le principe de la décoration des piédroits. Mais la symétrie architectonique en exigeait un quatrième, et c'est la pensée de la force que l'artiste attribue à ce complément de son œuvre : heureuse inspiration, et dont on doit lui savoir gré dans le temps où nous vivons; car la fermeté est aujourd'hui ce qui manque le plus aux âmes, et nous connaissons bien des vertus de l'ordre théologal ou stériles ou déviées par le défaut de toute virilité dans les sentiments. Quoi qu'il en soit de cette pensée que je prête peut-être à M. Périn (car les œuvres d'art ont le privilége d'inspirer des idées souvent tout-à-fait étrangères à ce que l'artiste a pensé), l'espérance a sa plus haute expression dans la naissance du Rédempteur, la foi naît des enseignements qu'il distribue et des miracles qu'il opère, la charité n'a pas d'emblème plus émouvant que la dépouille d'un dieu mort pour le salut des hommes, et la force est représentée par la constance de ce Dieu à souffrir les derniers outrages. L'Eucharistie instituée dans la Cène est le complément à jamais fécond de la vie du Sauveur, et les sujets de la coupole commentent, en quelque sorte, les effets du sacrement de l'amour, suivant cette pensée de l'apôtre, si énergiquement rendue dans les vers de saint Thomas d'Aquin, quand il

dit de la communion qu'elle est la vie des bons et la mort des méchants : *Mors est malis, vita bonis.* Il y a pour rendre ce contraste deux Christ de plus, mais transfigurés cette fois, comme il appartient à la majetté du ciel : d'un côté, le peintre emprunte aux menaces de l'Apocalypse les sceaux du livre de vie que le Juge suprême déchire dans sa colère, la trompette des anges vengeurs et le feu de l'encensoir qu'ils répandent sur la terre : ce sont autant de signes de la condamnation des méchants ; d'autre part, la rédemption, que le mystère eucharistique renouvelle sans cesse , est indiquée par la victoire du Christ sur la mort ; et c'est ici que le talent du peintre grandit avec le sujet. La tête du Sauveur lance véritablement des éclairs ; rien n'est plus hardi et plus grandiose que le mouvement qui le fait sortir du tombeau : ce n'est point cette explosion que les Carraches mirent à la mode, au mépris des saines traditions de l'art : c'est l'image du Samson divin entrant en vainqueur dans la ville du péché, et s'apprêtant à enlever ces portes funestes qui, pour le reste des temps, ne rouleront plus sur leurs gonds. Le bonheur des saints, fruit de cette victoire, est indiqué dans les deux autres sujets de la coupole par les apôtres saint Pierre et saint Paul, garants du salut, dont les évangélistes, placés à leurs côtés, doivent être considérés comme les hérauts.

Telle est le résumé de cette composition à la fois simple, instructive et profonde, dans laquelle quelques personnes ont cru trouver de la complication, de la recherche et de l'obscurité. Disons-le sans détour : M. Périn lui-même a contribué peut-être à établir ce préjugé défavorable, par le soin trop minutieux qu'il a pris d'expliquer, dans le programme de son travail, jusqu'aux moindres attributs de la décoration, jusqu'à la nuance la plus subtile de ses idées. Cette surabondance de renseignements est l'effet d'une conscience délicate ; on comprend que l'artiste n'aurait pas voulu surprendre au spectateur une impression qui ne fût justifiée par la nature du sujet. Mais, quant à ces scrupules de conscience, on serait généralement, j'en suis certain, disposé à s'en rapporter à l'artiste, de même que celui-ci aurait dû peut-être compter un peu davantage sur l'intelligence de ses admirateurs.

Au reste, c'est ici l'impression de l'ensemble qui doit justifier cet excès d'intention porté jusque dans les minuties, et le grand nombre des spectateurs qui se laisse prendre par l'effet général, sans

analyser un tissu aussi riche et aussi compliqué, ne donne pas moins raison au peintre que le métaphysicien isolé qui porte le scalpel de l'analyse dans les détails. Pour en finir avec cette critique superficielle, je ne connais rien de mieux que ce qu'en a dit un aristarque éprouvé, M. A. Jal, dans un article de l'*Athenæum français :* « Vous « prétendez que le peuple n'entendra rien à toutes ces finesses, et « que vous-même avez bien de la peine à les pénétrer ; qu'importe ? « Faut-il condamner tout ce que vous ne comprenez pas ? L'ensemble « et les détails de cette chapelle n'ont-ils pas beaucoup d'attraits ?... « Si cela n'est pas disgracieux, ne vous préoccupez pas du sens que « l'artiste y a donné ; si c'est bien, malgré le symbolisme, souffrez « que d'autres que vous le trouvent bien à cause du symbolisme. « Oubliez que M. Périn s'est donné beaucoup de peine pour conce- « voir et arranger toutes les parties de son poëme chrétien ; ne « voyez que ce qui est visible pour tout le monde, et jouissez de ces « heureuses qualités, comme en jouissent tous ceux qui, sans parti « pris, sans autre guide que leur sentiment naturel, admirent le « beau travail de M. Périn. »

Après avoir donné une idée de l'ensemble, je puis actuellement parler sans scrupule de ces charmants sujets échelonnés sur les piédroits, qui ont fixé l'attention de tous les amateurs, et que le public voit avec prédilection, d'abord parce que l'œil s'en empare dès le premier aspect, et ensuite à cause du cachet d'originalité dont ces tableaux portent l'empreinte. Comme effet d'ensemble, l'arrangement est irréprochable. Le ton vigoureux des revers et des soubassements fait ressortir admirablement l'élégance des figures et la douceur du fond qui les supporte. Le choix des diverses compositions est également des plus heureux : il y règne une simplicité et une clarté vraiment évangéliques. On a fait à M. Périn le reproche d'avoir choisi pour exemples de la charité quelques-unes des œuvres de miséricorde, telles que recevoir les pèlerins, enterrer les morts; mais ce serait bien peu comprendre l'enseignement chrétien que de proposer, pour types du dévouement prêché par la religion, uniquement des actions rares et extraordinaires. Tous sont appelés, quoique le plus grand nombre ne soit pas destiné à sortir des conditions communes de la vie, et c'est dans ce cercle restreint d'actions qu'il faut apprendre à faire son salut. Il y a d'ailleurs, comme je l'ai déjà fait remarquer, une gradation dans les sujets,

depuis les œuvres terrestres jusqu'au bonheur des élus, et le degré de familiarité que le peintre a su introduire dans la partie inférieure de son travail, fournit, avec les tableaux de la coupole, un contraste extrêmement avantageux.

Encore une fois, qu'il me soit permis de louer, comme je le sens, les petits sujets de M. Périn. Je n'ignore pas que, quand un grand succès se déclare, l'envie sait donner à la louange que l'opinion lui arrache une tournure de dénigrement. Vous ne rencontrerez en ce moment personne qui ne convienne que M. Périn a réussi dans la peinture des piédroits. Cela, pour plusieurs, veut dire que le reste n'a pas atteint le même degré de perfection. Mais j'ai eu soin de me mettre à l'abri des inductions de ce genre, en parlant comme je l'ai fait, de ces sept Christ homogènes et diversement animés, dont la grande peinture offrirait difficilement un autre exemple. C'est la partie la plus forte du travail : ce n'est cependant pas la plus neuve. Il est évident pour moi que le peintre, quand il a disposé sa composition, ne pensait pas lui-même devoir être amené à un mode qui, sous un certain aspect, se rapproche de la peinture de genre, telle que l'ont traitée les imitateurs les plus scrupuleux et les plus naïfs. Cependant, lorsque le besoin d'attirer les âmes par le spectacle vrai des vertus chrétiennes, la nécessité de montrer dans les pauvres, dans les opprimés, dans la veuve et dans l'orphelin, les amis du bon Dieu, l'ont conduit à ce que les anciens auraient appelé le genre tempéré, il a dû trouver dans sa mémoire des exemples illustres, et, en quelque sorte domestiques, qui l'encourageaient à marcher dans cette voie. Je me souviens d'avoir entendu analyser avec une admiration passionnée, par les hommes qu'on accusait de ne savoir peindre que des statues antiques, quelques-uns des tableaux les moins solennels pour le sujet de la Galerie de Saint-Bruno, et particulièrement celui où l'on voit un messager apportant une lettre au saint fondateur de la Chartreuse. C'est cette simplicité de conception, cette justesse d'expression et de mouvement, cet heureux tempérament qui allie la grâce facile de La Fontaine à la noblesse de Racine, que nous retrouvons dans les petits tableaux de M. Périn, avec le cachet particulier de son talent, où l'on sent, comme dans Sébastien del Piombo, la fusion des qualités de Florence et de Venise. C'est cette organisation exceptionnelle qui permet au peintre de se plier jusqu'à l'expression de la difformité, sans rompre

l'harmonie de son œuvre, tant la conception générale domine et subordonne les détails.

Il faut le dire en terminant, on aurait peine à trouver un troisième exemple d'une telle puissance de la volonté, et c'est sous ce rapport que la chapelle de M. Périn est vraiment la sœur de celle de Victor Orsel. J'espère qu'un jour ceux qui ont été témoins de la lutte soutenue par ces deux artistes, en écriront l'histoire instructive. Aujourd'hui, nous sommes encore trop près de l'événement ; ceux qui s'y sont donnés volontairement un rôle croiraient à de l'animosité personnelle de notre part : grâce au ciel, nous savons bien que les noms de tous ceux qui se sont fait un point d'honneur d'entraver une œuvre si distinguée, seront, avant peu d'années, tombés dans un profond oubli. Mais ce qu'il faut rappeler dès à présent, c'est qu'à part la circonstance favorable qui fit confier aux deux amis un travail de quelque importance, ils sont restés dans un isolement profond, quand on n'a pas accumulé sur eux des déboires de toute sorte. Veut-on avoir une idée exacte des destinées de l'art à notre époque, on n'aura qu'à se dire : si les deux amis avaient été contraints de vivre du produit de leur talent, ou s'ils avaient voulu épargner leur patrimoine, l'effort le plus considérable qui ait été tenté pour régénérer sérieusement et à fond la peinture religieuse, aurait dû être abandonné dès sa naissance. Il est vrai que certaines gens font fortune en coloriant des épreuves daguerriennes.

J'ai été interrompu dans la rédaction de cet article par le désir d'entendre exécuter à la Madeleine la *Messe du sacre,* chef-d'œuvre de Cherubini. Ayant dû m'occuper depuis quelque temps, pour l'Académie, des questions qui se rapportent à l'histoire de la musique, je voulais éprouver l'impression que ferait sur moi, dans l'église même, et pendant le sacrifice divin, un ouvrage à grand orchestre, conçu dans le pur système de l'harmonie moderne. Si je disais ici tout ce que cette audition a excité en moi de remarques et d'idées sur les problèmes controversés en ce moment, et, par malheur, trop souvent résolus dans la pratique avant que l'étude ait permis de les instruire jusqu'au bout, j'aurais besoin de recommencer une course au moins égale à celle que je viens de fournir. Je me contenterai d'une réflexion de circonstance.

La *Messe du sacre,* l'ouvrage le plus accompli et le plus grandiose d'un maître qui, pour la pureté du style et la beauté du

développement, n'a point eu d'égal dans toute l'histoire de la musique, fut écrite pour un roi malheureux, cinq ans avant la catastrophe qui devait le renverser du trône et le faire mourir dans l'exil. Ce roi, qui semblait n'avoir d'autre prestige que celui de la bonté et de la grâce, a été singulièrement heureux dans la protection que, suivant l'exemple de sa race, il a accordée aux arts. La musique, qui en était encore sous lui à l'ère des chefs-d'œuvre, lui a dédié des productions dont l'éclat ne s'affaiblira pas, tant qu'il restera des hommes sensibles à la grandeur des formes et à la noblesse des pensées. Charles X repose dans une pauvre église de l'Illyrie, et sa famille est toujours dans l'exil. Mais, du moins, son loyal serviteur, le duc de Blacas, étendu à ses pieds, peut rappeler à ce prince, qui ne croit avoir été que juste et bienveillant, que pendant son règne et sous son patronage, Champollion a pu achever la plus grande découverte qui ait jamais été accomplie dans le domaine des sciences historiques, et les anges empruntent à Cherubini des accords surhumains qui lui disent que, sous son influence, le génie de la musique est parvenu à son apogée. C'est une assez belle auréole, convenons-en, sans parler de l'Algérie et de la Grèce, pour une victime de la multitude.

CH. LENORMANT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LA VIE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, *écrite par les quatre Évangélistes, coordonnée, expliquée et développée par les SS. Pères, les Docteurs, les Orateurs les plus célèbres, et les hommes les plus éminents qui aient paru dans l'Église, depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours, rédigée et présentée aux gens du monde comme aux âmes pieuses, par M. l'abbé* BRISPOT. Deuxième édition [1].

Voici un livre auquel on ne saurait refuser au moins le mérite de l'à-propos. C'eût été en tout temps une belle et noble pensée, que de grouper autour de la lumière evangélique le faisceau des intelligences éclairées par elle, et d'encadrer, en quelque sorte, la pensée divine dans les fleurs les plus brillantes du génie humain; mais aujourd hui, que l'Évangile est livré aux mains des barbares, et que l'exégèse est tombée des hauteurs de la science jusque dans la poussière des clubs et la boue des ruisseaux, ce qui n'était qu'une œuvre de surérogation est devenue une nécessité de premier ordre; et tous ceux qui tiennent à l'honneur du Christianisme et de l'Église rendront grâce à M. l'abbé Brispot d'avoir arraché le saint Livre à ses sauvages commentateurs, pour le restituer à ses interprètes naturels.

Nous avons ici, du reste, un nouvel exemple de cette souplesse ingénieuse, avec laquelle la charité catholique sait se prêter à toutes les formes, afin de répondre à tous les besoins. Il y a peu de mois, le *Correspondant* rendait compte d'un travail de concordance sur les Évangiles [1]; voici qu'un nouvel ouvrage se présente aujourd'hui, absolument sur le même thème et remplissant également bien son but, et cependant les deux livres, loin de faire double emploi, semblent au contraire se continuer l'un l'autre, comme si les auteurs s'étaient entendus pour se partager la besogne.

On ne trouvera donc point chez M. l'abbé Brispot, pour la partie de

[1] Paris et Lyon, Périsse frères. 1 vol. in-8°. 6 fr.
[2] Numéro du 25 juin 1852.

concordance, ce luxe d'exactitude que nous avons admiré dans son devancier, ni ce soin minutieux à rapporter à chacun des écrivains sacrés, ce qui lui appartient dans la fusion des textes; peut-être ici aurait-on pu voir un défaut, dans ce qu'on avait considéré ailleurs, et avec raison, comme une qualité des plus essentielles. L'auteur s'est ainsi bien moins attaché à être complet pour les mots que pour les faits, et à constater la provenance des choses qu'à les disposer dans le meilleur ordre; et, quoique la coupe de ses chapitres, ni le chiffre de ses versets, ne correspondent qu'indirectement à ceux des textes originaux, et que son système d'arrangement et de rédaction ne soit point explicitement formulé, il a cru néanmoins, et sans doute nous devons croire avec lui, qu'il n'aurait pu changer le caractère de cette partie de son travail, sans outrepasser le but qu'il s'y était proposé, et que l'approbation de l'autorité supérieure, d'une part, et de l'autre, les notes explicatives répandues dans tout le volume, et la table de concordance qui le termine, devaient remplacer avantageusement, pour le genre de lecteurs auquel il s'adresse, l'attirail un peu encombrant d'une exégèse trop minutieuse.

Mais ce qui fait à nos yeux le mérite réel de l'ouvrage, et ce qui lui donne un cachet véritablement neuf et original, c'est la partie proprement dite de commentaire et de développement. Une liste de plus de cinquante noms, placée en tête du texte, et qui est loin cependant d'être complète, nous fait passer devant les yeux, siècle par siècle, les personnages les plus illustres de la religion et de la science, et continue jusqu'à nous cette merveilleuse chaîne d'or, que l'Ange de l'École s'était plu à former déjà de son temps avec les génies des anciens jours M. l'abbé Brispot, en citant les auteurs, n'a point renvoyé aux ouvrages; peut-être eût-il été mieux de faire autrement; mais ce tort, si c'en est un, est si léger et si facilement réparable, qu'il y aurait de la mauvaise grâce à insister. Le livre de *la Vie de Notre-Seigneur* se trouve ainsi formé de trois éléments parfaitement distincts, qui se reproduisent dans chacun des chapitres de l'ouvrage, et dans un ordre toujours constant : d'abord le texte sacré, coupé en ses différents versets; au bas des pages, les notes explicatives, empruntées elles-mêmes, pour la plupart, aux écrivains ecclésiastiques; et à la suite du tout, dans le même ordre que le texte lui-même, les développements tirés des Pères et des Docteurs. Il est inutile d'observer combien cette disposition est heureuse à la fois, et à l'égard des âmes pieuses, qui trouvent ainsi réuni tout ce qui peut alimenter leur religion, et à l'égard des personnes du monde, qui, ayant un égal besoin d'être édifiées, éclairées et attirées, rencontrent aussi, presque dans la même page, tout ce qui peut provoquer en eux l'intérêt, la lumière et la piété. L'auteur n'eût-il obtenu que ces

résultats, il aurait parfaitement atteint son but, puisqu'il déclare lui-même n'avoir pas prétendu au-delà; nous croyons cependant ne point exagérer, en affirmant que l'ouvrage porte plus loin que son titre, et que l'homme d'étude y trouvera sa nourriture, aussi bien que l'homme de prière ou de salon.

J.-A. SCHMIT.

Lettres à Edouard sur les catacombes romaines,
par l'abbé Alph. CORDIER. 1 vol. in-8°.

S'il est dans l'histoire du christianisme un sujet digne d'être popularisé, un sujet parlant à la fois à l'imagination et au cœur, pénétrant l'âme jusque dans ses dernières profondeurs, c'est assurément celui des *Catacombes*. Il y a là tous les trésors de la poésie; il y a plus, dans ces souterrains immenses, dans cette cité des morts peuplée de milliers de squelettes, le théologien trouve les pièces justificatives, les documents irrécusables des vérités fondamentales de la foi et du culte; l'artiste, le point de départ, le premier effort d'un art sublime et nouveau; nous tous, enfants de l'Église, les glorieux trophées des combats de la foi, de l'espérance et de la charité de nos premiers frères en Jésus-Christ.

Les catacombes ont déjà inspiré plus d'une belle page. Qui ne sait le parti qu'en a tiré, dans l'une de ses œuvres immortelles, le chrétien et le poëte des *Martyrs?* Et, tout récemment encore, quand nous avons été surpris de rencontrer aussi la douce extase et les élans d'une âme lyrique, là où nous ne pensions trouver que l'élévation du philosophe chrétien, n'était-ce pas parce que l'écrivain avait

. . . . visité les grandes catacombes
Des temps anciens;
Et touché de son front les immortelles tombes
Des vieux chrétiens?

Nous ne voulons parler ici que de notre littérature. Aux noms de Châteaubriand et de l'abbé Gerbet se joignent ceux de MM. Raoul Rochette (*Tableau des Catacombes*), l'abbé Gaume (*Les trois Rome*) qui ont consacré aux catacombes, l'un et l'autre, des ouvrages justement estimés. M. l'abbé Cordier était digne d'en parler à son tour. Pour faire le récit de ses recherches et de ses impressions, il a choisi la forme et le style épistolaire, pensée heureuse qui lui permettait de prendre toutes les libertés dont on a besoin pour exprimer les sentiments variés qu'inspire naturellement un sujet aussi fécond. Après avoir retracé rapidement l'histoire des catacombes depuis leur origine jusqu'à nos jours, il les considère successivement comme *cimetières*,

comme *églises et lieux de refuge*, comme *musées chrétiens* et comme lieux *d'étude et de prière*. A la fin de chaque lettre se trouvent des morceaux de poésie en vers alexandrins, sur quelques-uns des nombreux sujets qu'offrent à l'inspiration les mystérieuses beautés des catacombes. En voici des titres pris au hasard : *Le fossoyeur des catacombes, — la palme gravée sur le tombeau des martyrs, — la lampe des catacombes, — une mère au tombeau de son jeune enfant martyr, — l'agape dans les catacombes,* et beaucoup d'autres également bien choisis.

Dans ses vers comme dans sa prose, M. l'abbé Cordier a fait preuve de cette élévation et de cette délicatesse de sentiment et de langage qui recommandent un jeune écrivain au début de sa carrière. Nous sommes heureux de justifier notre éloge par une citation où l'auteur raconte quelques-unes de ses impressions lors de sa première visite aux catacombes : « Mon cœur, alors, se dilata et battit avec force contre les parois de ma poitrine; je sentis une larme d'attendrissement mouiller mes paupières, et une fervente invocation à tous les saints dont les corps avaient été ensevelis *en paix* dans les catacombes, vint aussitôt se placer sur mes lèvres. J'éprouvais une impression indéfinissable qui me faisait tout à la fois tressaillir de joie et trembler d'une crainte respectueuse. Mes genoux fléchissaient malgré moi; j'aurais voulu me prosterner pour baiser à loisir cette terre bénie qui but le sang de tant de martyrs, cette terre antique du christianisme qui fut, durant trois siècles, son berceau, et que nos pères foulèrent si souvent aux jours de l'angoisse et de la tribulation. Je sentais qu'une vertu mystérieuse s'échappait de ces tombeaux où germait la vie, et que l'air sanctifié que je respirais embaumait mon âme. Ma torche, inclinée vers ces milliers de sépulcres ouverts devant lesquels nous passions trop rapidement, je cherchais à rassasier mes yeux de tous les terribles secrets de la mort. Loin de m'effrayer, cette dissolution des corps humains me faisait envie, parce que sous cette poussière de la tombe j'entrevoyais les rayons de la splendeur éternelle. »

A. SISSON.

Méditations pour tous les jours et fêtes de l'année, selon la méthode de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, sur la vie et les mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'usage des ecclésiastiques, par l'abbé DE BRANDT, S. A. D. Ouvrage approuvé par Monseigneur l'évêque d'Amiens [1].

Ces méditations, publiées d'abord dans un autre but, ont été disposées

[1] 4 vol. in-12. Périsse, 1852.

pour l'usage des ecclésiastiques, d'après la méthode de la société des prêtres de Saint-Sulpice. Cette méthode est celle de saint Ignace, modifiée par le vénérable M Olier. Or, voici ce qu'écrivait, il n'y a pas longtemps, un ecclésiastique qui a eu l'occasion d'étudier à fond les exercices de saint Ignace, et qui a parfaitement connu le monde avant d'entrer dans les saints ordres : « Ces exercices ont la même importance « pour la guerre spirituelle et pour le côté moral de la civilisation que « l'invention de la poudre à canon et de l'imprimerie ont eu dans les « guerres de ce monde et dans le développement de la civilisation euro- « péenne. » Cette comparaison a beaucoup moins d'exagération que de vérité, si on la rapproche des paroles de saint Ignace qui se trouvent à la tête de ses exercices : *Supponendum est Christianum unumquemque pium debere promptiore animo sententiam seu propositionem obscuram alterius in bonam trahere partem quam damnare.* Or, nous croyons que dans ce temps plus que dans tout autre, chaque écrivain catholique doit suivre scrupuleusement cette règle d'or dont l'oubli a été plus d'une fois sur le point de jeter la pomme de discorde entre les catholiques. En suivant cette règle, nous croyons que les exercices de saint Ignace, si on entend par ces mots une suite de méditations semblables à celles qui se rapportent à la vie de Notre-Seigneur, méditations qui furent réduites en système par ce grand saint, sont vraiment le secret de la victoire sur nos passions, et dès lors ont autant d'importance dans la vie spirituelle qu'en ont eues la poudre à canon dans les guerres de ce monde, et l'imprimerie pour avancer la civilisation. Tous les grands capitaines ensemble n'ont pas remporté autant de succès que les exercices de saint Ignace ; car, selon l'expression de saint François de Sales, déjà à son époque on pouvait dire qu'ils avaient converti plus d'hommes qu'il n'y a de lettres dans ce livre. De son côté, saint Charles Borromée comparait le petit livre des *Exercices de saint Ignace* à toute une bibliothèque, en disant à ceux qui le visitaient : « Ma bibliothèque est bien grande quoique bien petite en apparence, car le petit livre des *Exercices de saint Ignace* me paraît remplacer avantageusement la valeur d'une bibliothèque très-considérable. » Voilà pour la civilisation ; car qu'est-ce que la civilisation sans l'adoucissement des mœurs, sans le développement de l'intelligence et sans la force dans le dévouement si nécessaire pour défendre la vérité et la vertu, pour soulager la misère, pour consoler les affligés, etc. Or, toutes les missions qui ont adouci les mœurs les plus sauvages, tous les colléges chrétiens qui ont conservé et développé les sciences aux XVIIe et XVIIIe siècles, tous les grands dévouements dans les religieux, les ecclésiastiques et les laïques, tous les défenseurs de la vérité, tant sur les chaires épiscopales que dans les assemblées et les journaux, les savants bénédictins et les sœurs de cha-

rité, tous ont puisé et puisent leur force dans les Exercices spirituels. Otez les méditations et tout croule comme dans des pays où le dévouement est inconnu et qui sont désolés par l'ignorance et le vice : *Desolatione, desolata est terra quia nemo est qui recogitet corde.*

On comprend, d'après ce que nous venons de dire, l'importance d'une publication comme celle de M. de Brandt, surtout pour des prêtres. Le prêtre sans méditation, c'est le soldat sans armes et sans provisions; c'est un homme malheureux, qui languit privé de cette dilatation du cœur qui est si utile pour travailler au salut des âmes. Comme la mauvaise humeur au point du jour est très-souvent l'indice d'une mauvaise nuit, la langueur ou les emportements dans la conduite d'un chrétien, d'ailleurs bon et fervent, est souvent l'indice d'une méditation mal faite.

Si la méditation, si la prière sont nécessaires à tout chrétien, les méthodes de méditation sont très-nombreuses et très-variées. Chacun doit choisir celle qui l'unit plus facilement à Dieu, qui facilite davantage, non-seulement l'accomplissement de ses commandements, mais encore la perfection et la sainteté, qui dilate, en un mot, davantage le cœur, non par quelque consolation sensible qui ne dépend pas de nous, mais par cet abandon à la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui fait qu'on le traite en ami, que l'on cause avec lui, qu'on voit dans tous les événements comme autant de roses qu'il nous offre de sa propre main, en nous conduisant à travers cette vallée de larmes, vers la béatitude éternelle. Or, cette facilité de tout accepter dépend de l'attrait du caractère et de la trempe d'esprit de chacun ; car si la perfection se compose des actes de volonté, elle s'acquiert plus facilement par des moyens plus appropriés au caractère de chaque personne. Qu'on s'examine donc; si une méthode de méditations ne convient pas, qu'on en choisisse une autre. Les prêtres habitués à la méthode de Saint-Sulpice et ceux qui cherchent à choisir les méthodes qu'ils suivent, doivent surtout s'empresser de profiter de l'ouvrage de M. de Brandt. Si cet ouvrage a quelques défauts, ces défauts ne pourront pas nuire aux personnes dont nous parlons; car les prêtres, déjà habitués à la méthode de Saint-Sulpice, sauront les éviter ou les neutraliser, et ceux qui n'ont adopté aucune méthode trouveront dans celle de M. de Brandt, par les facilités qu'elle offre, le moyen de choisir plus tard une méthode plus solide, c'est-à-dire où la nourriture spirituelle est simplement découpée sans être divisée en morceaux comme dans le livre de M. de Brandt, où les préludes, les divisions des points, sont plus sévèrement réglées, etc.

Un bon livre de méditation est un trésor. Ceux à qui l'ouvrage de M. de Brandt ne conviendrait pas, feront bien de se retremper par la

retraite dans différentes méthodes, d'en méditer, d'en choisir par ce moyen une autre qui leur conviendrait davantage.

Nous ne doutons pas que le clergé ne trouve dans cet ouvrage un grand secours pour apprendre à aimer l'oraison, à avancer rapidement dans cette science sacerdotale et à annoncer avec fruit la parole de Dieu.

A. Bouchet.

L'espace et le temps nous manquent pour parler des *Poëmes évangéliques* de M. Victor de Laprade. Tous ceux qui, entre les émeutes socialistes et les rumeurs des boursiers, ont conservé le goût de la poësie, ont appris à connaître les ouvrages de cet écrivain distingué, l'ont déjà classé dans le petit nombre des vrais poëtes qui nous restent; mais on regrettait que sa passion pour la nature extérieure le conduisit par fois jusqu'au bord du panthéisme. Un grand et heureux changement paraît s'être opéré dans les convictions de M. de Laprade, et ses vers s'en sont heureusement ressentis. Sans cesser d'être un peintre heureux et riche des beautés naturelles, il a rendu à l'âme sa place prééminente, et le Dieu du calvaire concentre désormais toutes ses adorations. Nous reviendrons avec détails sur les *Poëmes évangéliques* qui forment un poëme complet, entremêlé de récits pleins d'émotion, d'épanchements intimes et d'aspirations lyriques; et ce qui vaudra encore mieux, nous en citerons quelques belles parties à nos lecteurs.

Ch. Lenormant.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — De Soye et Bouchet, imprimeurs, 36, rue de Seine.

Mgr LE CARDINAL WISEMAN

NOTICE SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

ET EXPOSITION CRITIQUE DE SA THÉORIE DE CONCORDANCE DE LA RELIGION ET DE LA SCIENCE

APERÇU D'UNE NOUVELLE THÉORIE DE CONCORDANCE

(SUITE [1])

V

LE DÉLUGE.

Ce serait maintenant le cas de présenter ici les preuves que Mgr Wiseman donne de l'unité de l'espèce humaine ; mais, comme elles se confondent en partie avec celles de la dispersion des hommes et de la diffusion des langues après le déluge, nous allons d'abord parler de ce dernier événement, qui d'ailleurs fait en quelque sorte suite aux révolutions génésiaques dont nous venons de parler, et rentre, par la nature des recherches qu'il nécessite, dans le domaine de la géologie, qui a surtout fait le sujet du dernier paragraphe.

D'abord, Mgr Wiseman cite, à l'appui du déluge, un grand nombre d'autorités, et nous ferons observer à cet égard que, quelles que soient les opinions des savants sur le degré de croyance que mérite le récit de la Genèse, ils s'accordent tous sur deux points, c'est que l'état actuel de nos continents est loin d'être très-ancien, et qu'il porte les traces d'une révolution considérable, bien qu'ils ne soient pas tous d'accord sur son étendue, et que même plusieurs ne lui donnent pas le caractère d'universalité qu'une interprétation littérale du texte de la Bible semblerait lui attribuer.

[1] Voir *le Correspondant* du 25 octobre 1852.

« Je veux, dit Dolomieu, défendre une autre vérité qui me paraît « incontestable, sur laquelle les ouvrages de M. Deluc m'ont éclairé, « et de laquelle je crois voir des preuves dans chaque page de l'his- « toire de l'homme, et partout où des faits naturels sont consignés. « Je dirai donc, avec M. Deluc, que l'état actuel de nos continents « n'est pas très-ancien. [1] » Cuvier est venu confirmer ce fait d'une manière encore plus positive. « C'est, a-t-il dit, un des résultats, « quoique inattendu, de toute bonne recherche géologique, que la « dernière révolution qui a tourmenté la surface du globe n'est pas « très-ancienne. » Enfin tout le monde connaît cet autre passage du même savant : « Je pense, avec MM. Deluc et Dolomieu, que, s'il y a « quelque chose de démontré en géologie, c'est que la surface de « notre globe a été la victime d'une grande et soudaine révolution, « dont la date ne peut pas remonter beaucoup plus haut que cinq ou « six mille ans [2]. » Ce dernier témoignage est d'autant plus remarquable que M. Cuvier donne à entendre qu'il ne s'est pas laissé influencer par aucun désir de justifier la Genèse. Nous ferons toutefois remarquer que M. Cuvier est peut-être trop affirmatif quand il fixe avec cette précision l'époque du déluge. Des savants lui ont contesté la possibilité d'arriver à des résultats aussi précis au moyen des observations tirées de la formation des tourbières, de la marche des dunes, des falaises des côtes et des atterrissements des fleuves. Cependant, quelle que soit l'incertitude de ces preuves pour faire remonter le déluge à six mille ans plutôt qu'à trois ou à huit mille, M. Letronne ne peut s'empêcher de convenir que l'on est en droit de tirer de ces observations cette conséquence, que l'état de nos continents est relativement peu ancien.

Les traces profondes que le déluge a laissées de son passage indiquent, au surplus, quelle a été son étendue. On a observé que les blocs erratiques qu'on voit entre Saint-Pétersbourg et Moscou viennent de la Scandinavie, et sont disposés sur une ligne allant du nord-est au sud-ouest. On a supposé à la vérité que ces blocs avaient été transportés par des glaciers ou par des montagnes de glaces flottantes; mais M. de Humboldt y voit plutôt « un effet de la chute impétueuse des « eaux, retenues d'abord dans des réservoirs naturels, et déchaînées

[1] *Journal de physique*, Paris 1792, partie 1re, p. 42.
[2] *Discours*, p. 139-282.

« ensuite par le soulèvement des montagnes [1]. » Il ajoute, au reste, que l'origine de ces masses isolées sera longtemps encore un sujet de discussion. Des phénomènes tout aussi extraordinaires ont été observés en Amérique, notamment sur les rives et dans le lit du lac Huron, qui paraissent avoir été soumis à l'action d'une irruption violente des eaux et de matières flottantes venant du nord. On pourra, comme le dit M. A. de Humboldt, disputer longtemps sur la cause de tous ces phénomènes ; mais il sera toujours très-difficile, pour ne pas dire impossible, de les rapporter à des causes ordinaires. C'est en vain, par exemple, qu'on a voulu attribuer les vallées de dénudation à l'action continue des courants naturels : le savant Greenough a observé que l'action des rivières tend plutôt à remplir qu'à excaver les vallées, et on s'est convaincu, en creusant des puits sur les bords de ces rivières, que le dépôt de sédiment descend plus bas que leur lit. Les causes ordinaires ne sauraient non plus expliquer le charriage de blocs gigantesques, les sillons et les stries que l'on remarque à une grande élévation sur des roches de granit ou sur d'autres roches fort dures que l'on rencontre quelquefois détachées, malgré leur énorme masse, des montagnes voisines, ni surtout la continuité de ce manteau de terre à pisé, qui, dans les environs de Lyon, par exemple, couvre des talus rapides, depuis une hauteur absolue de cinq cent cinquante mètres, jusqu'au niveau même de la Saône. De La Bèche a trouvé au sommet de la colline du grand Haldon, élevée d'environ 800 pieds au dessus du niveau de la mer, des fragments de roches qui doivent être provenus des niveaux inférieurs.

Cette catastrophe aurait donc été très-étendue, et elle aurait en outre été générale, et non l'effet d'une multiplicité d'inondations locales, puisque les courants se seraient uniformément dirigés du nord-est au sud-est. Les blocs erratiques présentent généralement la même direction. « Les cailloux roulés de Durham et de Yorkshire, « dit Mgr Wiseman [2], viennent du Cumberland, ceux du Cumberland « de l'Écosse, et ceux de l'Écosse de la Norwége..... Ceux de l'Alle- « magne et de la Pologne peuvent se suivre jusqu'en Suède et en « Norwége. » La route que ces matériaux ont suivie dans leur trajet, est usée d'une manière correspondante. M. Murchison a remarqué

[1] *Cosmos*, p. 329. — [2] *Discours*, p. 266, t. I.

sur la surface des collines de dénudation du district de Brora et de Sutherland-Shire des sillons et des creux qui paraissent avoir été faits par des pierres de toute dimension, conservant un parallélisme général dans toute la direction du nord-ouest au sud-ouest. Si l'on rapproche de ces preuves scientifiques du déluge les preuves historiques dont les annales des nations sont remplies [1]; si nous consultons leurs médailles, leurs monuments et jusqu'à leurs fables, on demeurera fermement persuadé que ce grand événement est une de ces vérités qu'il n'est plus désormais possible de révoquer en doute. Le fait est incontestable, et il n'est plus permis de raisonner que sur ses causes. De La Bèche pense que la cause proposée par Élie de Beaumont pour expliquer les premières révolutions géologiques, peut également expliquer la dernière. Ainsi, une élévation du sol sous les mers polaires, provenant, d'après les nouvelles modifications que M. de Beaumont a introduites à sa théorie, d'un ridement de l'écorce terrestre, chasserait l'Océan dans le sud par-dessus les continents et les plus hautes montagnes. Par *ridement,* dit M. de Beaumont, « on peut expliquer tous les effets concurremment nécessaires pour produire un déluge [2]. C'est un fait aujourd'hui reconnu « de tous les géologues, ajoute M. de Humboldt [3], que l'émersion des « continents est due à un exhaussement effectif, et non à un exhaussement apparent, occasionné par une dépression réelle du niveau « général des mers. Cette conception capitale, qui paraît s'accorder « avec l'ensemble des observations et avec les phénomènes analogues de la vulcanicité, a été énoncée pour la première fois par « Léopold de Buch, dans son mémorable voyage en Norwége et en « Suède, de 1806 et 1807. Toute la côte suédoise et finlandaise s'élève « progressivement à raison de 1,3 mètres par siècle, depuis la « limite de la Scanie septentrionale (Sœlvitsborg), jusqu'à Torneo, « et de Torneo à Abo, tandis que la Suède méridionale s'affaisse, « d'après Nilson. La force d'exhaussement paraît atteindre son « maximum dans la Laponie septentrionale. Vers le sud elle diminue « peu à peu jusqu'à Calmar et Sœlvitsborg. Les lignes de l'ancien

[1] Le souvenir du déluge a été conservé non-seulement chez les nations juives et païennes de l'Ancien-Monde, mais encore chez les peuplades de l'Amérique. Voir dans les notes du *Cosmos* d'A. de Humboldt, IIe vol., p. 522, la tradition des *Aztèques* du Mexique sur le déluge de Coxcox.

[2] *Annales des sciences naturelles*, t. XIV, p. 232. — [3] *Cosmos,* p. 345.

« niveau que la mer atteignait avant les temps historiques, sont in-
« diquées dans toute la Norwége, depuis le cap Lyndesnœs jusqu'à
« l'extrémité du Cap-Nord, par des bancs composés de coquilles
« identiques à celles de la mer actuelle. Bravais a mesuré ces lignes
« avec le plus grand soin, pendant son long hivernage à Bosekop.
« Leur hauteur au dessus du niveau moyen de la mer est de 195
« mètres. » M. de Humboldt fait encore observer que la France n'étant qu'à 156 mètres en moyenne au dessus de la mer, il suffirait du moindre changement pour la submerger [1].

Le peu de durée attribué au déluge par l'historien sacré semble au surplus s'accorder avec les observations recueillies par les savants. Cette révolution ne présente pas, en effet, les mêmes caractères que celles qui l'ont précédée. « Le peu de durée du déluge, dit Mgr Wiseman, et la nature convulsive de son action n'ont pas donné aux dépôts superficiels le temps de se former, mais ont, au contraire, laissé des traces d'une puissance de destruction plutôt que de formation ; de dislocation, de dérangement, de transport, plutôt que d'agrégation et d'assimilation.»

Le fait du déluge prouvé, nous imiterons la sage réserve dont Mgr Wiseman a fait preuve en cet endroit, et pas plus que lui nous ne suivrons Moïse dans la description qu'il en fait. Tout cela est du ressort des théologiens, bien qu'on puisse, à la rigueur, hasarder quelques conjectures scientifiques. Si toutefois nous avions un conseil à donner à ceux qui s'occupent de ces questions délicates, nous leur dirions qu'un commentaire dépouillé de toutes considérations étroites est peut-être ce qui convient le mieux à l'étude de ces sortes de sujets. Nous croyons sincèrement qu'agir de la sorte, c'est agir dans l'esprit de l'Église et dans l'intérêt de la religion ; et nous aurions été heureux que Mgr Wiseman nous eût donné à cet égard son opinion, qui eût été pour nous du plus grand poids [2].

Ce n'est, au surplus, que par une interprétation de cette nature, et en laissant à la conscience individuelle la latitude que l'Église n'a jamais refusée en pareille matière, que l'on parviendra à cet heureux

[1] *Cosmos*, Ier vol., p. 348.

[2] On raconte que quelques théologiens avaient dénoncé à une congrégation romaine un livre où l'auteur avait contesté, avec les meilleures intentions, l'universalité du déluge, tout en reconnaissant sa grande étendue. Sur une sage observation du savant Mabillon, qui se trouvait alors à Rome, la congrégation refusa judicieusement de condamner cet ouvrage.

accord de tous les esprits sur le terrain des vérités essentielles que l'Église propose à la libre acceptation de la conscience de chacun. C'est dans ce sentiment qu'elle a toléré les licences quelquefois singulières que les théologiens se sont permises au sujet du sens qu'il faut donner aux *jours* de la Genèse, et qu'elle n'a pas trouvé mauvais qu'ils les aient transformés, bien inutilement selon nous, en périodes indéterminées. Je ne pense pas non plus qu'elle condamne la signification scientifique que l'on donne aujourd'hui au passage où il est dit que Josué arrêta le soleil, bien qu'une congrégation romaine ait condamné Galilée pour avoir voulu établir comme une vérité absolue que la terre tournait autour du soleil, placé au centre du monde.

C'est donc le cas, en pareille circonstance, de laisser à chacun une liberté convenable, en vertu de ce principe salutaire, que la lettre tue et l'esprit vivifie. Car c'est seulement ainsi, et en nous tenant, bien entendu, dans les bornes de l'orthodoxie, que nous resterons philosophes tout en demeurant chrétiens, et que nous concilierons les droits et les prérogatives de notre raison avec notre juste déférence envers ceux qui ont plus spécialement la mission d'interpréter les textes sacrés, et ne sauraient trouver mauvais qu'on s'attribue le bénéfice de cette parole de saint Paul : « *Votre obéissance doit être raisonnable*, » et cette autre de saint Augustin : « *Unité dans les choses nécessaires, liberté dans les douteuses, charité dans toutes.* »

VI

UNITÉ DE LA RACE HUMAINE.

Mgr Wiseman s'est encore attaché à prouver l'unité de la race humaine. Cela était nécessaire au but qu'il s'est proposé, toute l'économie du christianisme reposant sur le principe de la réhabilitation par un seul de l'espèce humaine, dégradée par un seul : principe qui n'aurait pas de sens si tous les hommes n'étaient pas descendus d'un couple unique.

Le docte prélat a donc fort bien établi que les deux objections capitales contre l'unité humaine, la multiplicité des langues et les variétés de race, étaient loin d'être irréfutables.

Voltaire a dit qu'il n'y avait qu'un aveugle qui pût douter que les blancs, les nègres, les Albinos, les Hottentots, les Lapons, les Chinois

et les Américains, ne soient de races entièrement distinctes[1]. Voyons un peu ce qu'il y a de fondé dans cette affirmation tranchée.

On oppose à l'unité de la race humaine deux faits physiologiques et anatomiques tirés, l'un de la couleur, l'autre de la conformation de la tête et des cheveux des différentes races. Nous allons successivement examiner ces deux faits en commençant par le premier. Si nous consultons la physiologie, nous y trouvons des preuves, négligées par Mgr Wiseman, et qui tendent à établir que la composition intime du système cutané du nègre et du blanc ne diffère pas autant qu'on pourrait le croire. D'après Bichat, la couleur du corion et de l'épiderme, et l'enveloppe de la matière colorante des cheveux, est de la même couleur chez les blancs et chez les noirs. Le pigmentum, qui est l'élément colorant de la peau de ces derniers, et qui la distingue de celle des Européens, n'est pas entièrement étranger à celle-ci. M. Flourens, dans son mémoire présenté à l'Académie des Sciences dans la séance du 28 août 1843, a démontré, par une foule d'observations curieuses sur des peaux d'Arabes-Kabyles et de Maures, qui lui avaient été envoyées par M. Guyon, médecin en chef de l'armée d'Afrique, qu'elles n'étaient nullement dépourvues du pigmentum et de la membrane pigmentale, qui se trouvent chez les nègres d'Afrique et les peaux rouges de l'Amérique. M. Flourens a poussé plus loin sa curiosité. Il a soumis à ses expériences la peau noirâtre du mamelon d'un Européen, et il y a découvert les deux épidermes, une membrane pigmentale et une couche de pigmentum; en un mot, tous les éléments constitutifs de la peau d'un nègre. Bichat rapporte à la même cause les taches de naissance appelées *envies*. La différence de couleur des races dépendrait donc de la plus ou moins grande abondance du pigmentum, et elles n'auraient entre elles aucune différence dans ce qui constitue les éléments même de la peau.

Mais à quoi faut-il attribuer la diffusion insolite du pigmentum dans quelques-unes de ces races? On ne saurait l'attribuer au climat seul, quoique, d'après Bichat, il influe généralement sur la coloration de la peau et des cheveux, puisqu'on observe cette inégale diffusion chez des peuples vivant sous la même température. Elle doit donc provenir originairement de quelques causes accidentelles

[1] *Histoire de Russie sous Pierre le Grand*, chap. Ier.

qui nous sont inconnues. Mgr Wiseman cite, d'après un voyageur qui, le premier, a exploré le Hauran, l'exemple d'une famille ayant tous les traits caractéristiques des nègres, et issue néanmoins d'un père et d'une mère arabes. Faut-il s'en étonner, lorsque nous voyons tous les jours des enfants d'un père et d'une mère blonds, naître avec des cheveux d'un noir très-prononcé, surtout si la coloration en a, comme le croit Bichat, la plus grande analogie avec celle de la peau? C'est à des causes également accidentelles qu'il faudrait rapporter la différence de conformation du crâne, de la figure et des cheveux chez les diverses races, et peut-être aussi au régime, aux habitudes et à l'éducation primitive de ces races. Il peut, dit Mgr Wiseman, se développer accidentellement dans l'une les caractères d'une autre, et ces caractères peuvent se fixer sous l'influence du climat, de la nourriture et de la civilisation. La domesticité, par exemple, produit sur les animaux des modifications autrement profondes que dans l'espèce humaine. Ainsi, Blumenbach a fait observer que le crâne du sanglier ne diffère pas moins de celui du cochon domestique, son descendant indubitable, que ceux de deux races humaines quelconques ne diffèrent entre eux. On trouve dans chaque espèce d'animaux domestiques des variétés aussi frappantes. « Le changement de couleur et de structure des cheveux, ajoute « Mgr Wiseman, n'est pas moins ordinaire et moins remarquable. « En Guinée, selon Beckman, toutes les volailles et les chiens sont « aussi noirs que les habitants. Le bœuf de la campagne de Rome « est invariablement gris... La structure du poil subit des change- « ments analogues. Vainement on a tenté de produire de la laine « dans les Antilles. Les troupeaux qu'on y transporte perdent leur « laine et se couvrent de crin ou de poil [1], » En Guinée, selon la remarque d'un écrivain, le monde semble renversé : les moutons y ont du poil et les hommes de la laine [2].

L'histoire et la philosophie sont encore ici d'accord avec la physiologie et l'anatomie. Il y a en nous un secret instinct qui nous porte à reconnaître des frères dans tous les membres de la grande famille humaine. L'unité du genre humain est une de ces vérités qui se sentent sans qu'il soit nécessaire de les démontrer. Quel est celui

[1] *Discours*, t. I, p. 141-143.

[2] Consultez encore le petit ouvrage de M. P. Flourens, *Instinct et intelligence des animaux, d'après Cuvier*, p. 88, 89, 115 et 116.

qui voudrait appartenir à la race des orang-outangs, et qui ne soit heureux de penser que tous les hommes sont de même nature que lui, ont à peu près les mêmes sentiments, la même manière de concevoir les choses, les mêmes règles de morale naturelle, la même sociabilité, sauf les dérogations ou les déviations provenant du défaut de culture intellectuelle et des habitudes invétérées de caste, qui peuvent bien affecter profondément la nature de l'homme, mais qui ne l'altèrent jamais dans son essence même, ou dans l'intelligence se manifestant par la parole. « En maintenant cette unité, « nous rejetons, par une conséquence nécessaire, la distinction dé« solante de races supérieures et de races inférieures. Sans doute, « il est des familles de peuples plus susceptibles de culture, plus « civilisées, plus éclairées, mais il n'en est pas de plus nobles les unes « que les autres. Toutes sont également faites pour la liberté, pour « cette liberté qui, dans un état de société peu avancé, n'appartient « qu'à l'individu, mais qui, chez les nations appelées à la jouissance « des véritables institutions politiques, est le droit de la commu« nauté tout entière [1]..... Que l'on suive, dit encore M. A. de Hum« boldt, qui, en cela, n'est pas de l'opinion d'Aristote [2], la classifi« cation de mon maître Blumenbach, en cinq races (caucasique, « mongolique, américaine, éthiopique et malaise), ou bien qu'avec « Prichard on reconnaisse sept races (iranienne, touranienne, amé« ricaine, des Hottentots et Bouchmans, des nègres, des Papous et « des Alfourons), il n'en est pas moins vrai qu'aucune différence « *radicale et typique, aucun principe de division naturel et rigoureux* « ne régit de tels groupes [3]. »

Il est vrai que MM. A. et Guill. de Humboldt ne concluent pas de l'unité métaphysique à l'unité d'origine de l'espèce. Mais il y a en faveur de cette conclusion une forte probabilité à laquelle d'ailleurs ils ne répugnent pas.

Les savants les plus recommandables placent le berceau du genre humain dans les mêmes lieux que la Bible, et en font le point de départ des diverses migrations. On a voulu jeter quelques doutes à cet égard, en représentant la race américaine comme indépendante des autres races. Mais Maltebrun a établi une connexion géographique

[1] A. de Humboldt, *Cosmos*, p. 431. Voyez également Guill. de Humboldt sur la langue Kavi, t. III, p. 426. — [2] Politique, I, 3, 5, 6. — [3] *Cosmos*, p. 427.

entre les Américains et les Asiatiques. D'après lui, des tribus alliées avec les familles finnoise, ostiaque, permienne et caucasienne, passant le long des bords de la mer Glaciale et traversant le détroit de Behring, se seraient répandues dans différentes directions vers le Groenland et le Chili. D'autres tribus, appartenant aux Japonnais, aux Chinois et aux Kouriliens, auraient pénétré dans le Mexique. Nous allons voir que Mgr Wiseman rattache toutes les langues américaines à une seule famille, et cette famille aux langues de notre hémisphère. Les traditions des Américains eux-mêmes les représentent comme un peuple émigrant, venant du nord-ouest et se dirigeant vers le sud. Les Aztèques, les Mittèques, les Tlascaltèques et d'autres nations avaient des peintures sans nombre, destinées à perpétuer le souvenir des traditions primitives sur la création de l'homme, sur le déluge et la dispersion des peuples. Tezpi ou Coxcox, le Noé américain, est représenté dans une arche flottante, et, avec lui, sa femme, ses enfants, plusieurs animaux et diverses espèces de grains. Quand les eaux se retirèrent, Tezpi envoya un vautour qui ne revint pas; mais l'oiseau-mouche ayant été lâché à son tour, revint avec une branche verte à son bec. Tout rappelle dans les hiéroglyphes et les monuments de ces peuples les pagodes indiennes et les temples égyptiens. Nous trouvons chez eux des pyramides construites sur le même modèle, et paraissant destinées au même objet. Nous y voyons des figures aux vêtements serrés, de manière à laisser paraître les pieds en bas et les mains de chaque côté, comme dans les statues égyptiennes, etc., etc. M. A. de Humboldt parle aussi *de la ressemblance merveilleuse* des traditions religieuses, des divisions du temps et des œuvres d'art dans l'Amérique et dans l'Asie orientale [1]. D'après Prescott, c'était, avant l'arrivée des Européens, un trait commun à tous les habitants du Nouveau-Monde, ainsi qu'à ceux de la Chine et de la Cochinchine, d'avoir de l'antipathie pour le lait, ou du moins de n'en faire aucun usage [2].

Il résulte des observations précédentes que tous les savants, hostiles ou non à la religion, ont, à leur insu le plus souvent, apporté, chacun à sa manière, une partie des matériaux qui nous servent, par leur rapprochement et leur coordination, à justifier la Bible dans ses

[1] *Cosmos*, p. 548. Notes.
[2] *Conquest of Mexico*, t. III, p. 416.

principaux fondements, et à continuer la construction du grand édifice de la science religieuse et philosophique, où les générations futures pourront aller s'abriter comme les générations passées, et qui ne sera achevé, tant les proportions en sont grandes et magnifiques, qu'à la fin des siècles, si même il peut l'être dans un monde où l'intelligence humaine végète si misérablement.

VII

DE LA DISPERSION DES HOMMES ET DE LA DIFFUSION DES LANGUES.

En ce qui concerne la multiplicité des langues, Mgr Wiseman a montré qu'à l'origine, les savants avaient fait fausse route, en cherchant la langue primitive qu'ils supposaient avoir été parlée par les premiers groupes de la race humaine. Leurs efforts ayant complétement échoué, ils s'étaient, par une réaction inévitable, rejetés dans l'extrême opposé, et, plutôt que de s'avouer impuissants, leur amour-propre se trouvant intéressé dans la question, quelques-uns étaient allés jusqu'à nier d'une manière absolue que les hommes eussent pu parler originairement une langue commune. L'état où ils avaient conduit la science devait naturellement les conduire à cet excès. Leurs efforts étant demeurés stériles, à raison des différences radicales qu'ils avaient rencontrées dans certaines langues, ils avaient désespéré de les rattacher, même par des rapports très-éloignés, à une souche commune. C'était la première phase de la linguistique.

Mais à un découragement excessif a bientôt succédé une confiance raisonnable. Au lieu de tout nier, après avoir trop affirmé, ils ont recherché avec plus de modestie s'il ne serait pas tout au moins possible de grouper ensemble quelques-unes de ces langues, puisqu'il était impossible de les ramener à la même origine. Or, il est arrivé que leurs efforts ont été couronnés de succès. Ils ont successivement découvert, soit par la comparaison des mots, soit par celle des grammaires, des analogies frappantes entre certaines langues, et ils sont parvenus de la sorte à les rattacher à un petit nombre de familles indépendantes, en apparence du moins. On a ensuite comparé ces familles entre elles, et, s'il faut en croire Mgr Wiseman, on a trouvé assez de points de ressemblance, bien que peu nombreux, pour donner à penser qu'ils pouvaient bien être des indices du lan-

gage primitif. Ainsi Lepsius serait parvenu, après une longue et minutieuse série d'observations sur les langues sémitique et indo-européenne, à démontrer que si elles doivent former deux familles parfaitement distinctes, à cause des lignes tranchées de démarcation qui ne permettent pas de les confondre, elles ont, d'un autre côté, un grand nombre de constructions grammaticales et d'expressions communes, qui indiquent, d'après ce savant, l'*existence d'un germe commun, quoique non développé* [1].

« Quelque isolés, dit Klaproth, que certains langages puissent « d'abord paraître, quelque singuliers que soient leurs idiotismes, « tous ont une analogie entre eux, et leurs nombreux rapports « s'apercevront plus facilement à mesure que l'histoire philoso- « phique des nations et l'étude des langues approcheront de la « perfection [2]. » Un témoignage des plus remarquables sur ce sujet important a été donné par l'académie de Saint-Pétersbourg, dans le cinquième volume de ses mémoires. Enfin, dit Goulianoff, « la succession des faits antérieurs à l'histoire, en s'effaçant avec les « siècles, semble nuire à l'évidence du fait essentiel, savoir celui « de la fraternité des peuples. Or ce fait, le plus intéressant pour « l'homme qui pense, s'établirait implicitement par le rapproche- « ment des langues anciennes et modernes, considérées sous leur « aspect originaire. Et si jamais quelque conception philosophique « venait multiplier les berceaux du genre humain, l'identité des « langues serait toujours là pour détruire le prestige; et cette auto- « rité, je pense, ramènerait l'esprit le plus prévenu [3]. »

Les divers idiomes de l'Amérique offraient, à la vérité, plus de difficultés, à raison de leur grand nombre; chacune des peuplades de cette partie du monde ayant pour ainsi dire le sien, à cause de leur état constant d'hostilité et de séparation ; mais après de délicates et nombreuses recherches, on a fini par découvrir de nombreuses analogies entre ces divers idiomes, que Mgr Wiseman a rapportés à une seule famille, laquelle, d'après toutes les probabilités, se rattache elle-même aux langues de notre hémisphère: ce qui vient à l'appui de ces émigrations d'Asie en Amérique dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent.

[1] *Paleographische Studien;* Berlin 1834, p. 23.
[2] *Asia polyglotta*, p. 6.
[3] *Discours sur l'étude fondamentale des langues;* Paris 1822, p. 31.

Disons, toutefois, que dans notre opinion ces diverses démonstrations laissent quelque chose à désirer, la linguistique étant encore peu avancée. Mais nous voyons là, en faveur de l'opinion de Mgr Wiseman, de fort graves présomptions, qui appellent les sérieuses réflexions de toutes les personnes instruites.

Un des phénomènes les plus singuliers que présente l'étude des familles de langues indépendantes, c'est que, malgré leurs ressemblances, tout indique qu'elles ne descendent pas les unes des autres par une filiation directe et naturelle. Elles semblent, au contraire, n'avoir que des affinités collatérales, ce qu'il y a d'essentiel dans leur structure grammaticale offrant des caractères parfaitement tranchés. Or, l'illustre cardinal croit apercevoir les traces d'une langue primitive dans leurs points éloignés de ressemblance, et leur brusque et subite séparation dans les différences radicales qui les distinguent. Et ce qui, selon lui, semble venir à l'appui de cette double hypothèse, c'est que des peuplades, appartenant sous le rapport de la coloration de la peau et de la forme du crâne, à la même race humaine, et ayant par conséquent la même origine, se servent néanmoins de langues différentes, tandis qu'au contraire, dans certains cas, les mêmes langues sont parlées par des peuplades appartenant, par leur couleur et leur coloration, à diverses races, et ayant par conséquent une origine différente. Double phénomène extrêmement curieux et qui, suivant Mgr Wiseman, prouverait deux choses : la première, que les diverses familles de langues ne supposent pas nécessairement une différence de race dans ceux qui les parlent, puisqu'il en est parmi elles qui sont simultanément parlées par des peuples ayant une commune origine ; la seconde, que les diverses races humaines peuvent avoir la même origine, malgré les différences de couleur et de conformation, puisqu'il en est plusieurs parmi elles qui parlent simultanément la même langue. Et ce qui est encore plus remarquable, c'est que ce double phénomène prouverait du même coup deux autres choses, non moins curieuses et parfaitement d'accord avec la Bible, c'est que la séparation des langues aurait été le produit de quelque événement *accidentel* et postérieur, dans certains cas, à la séparation des races, bien que celle-ci ait pu, dans d'autres cas, être le produit de quelque fait également *accidentel* et postérieur à la séparation des langues.

Il semblerait résulter de ces ingénieuses observations de Mgr Wi-

seman, que le fait de la séparation des langues et celui de la séparation des races n'ont rien de primitif et d'essentiel, mais sont au contraire accidentels et postérieurs à l'apparition du premier groupe de la race humaine, ce qui viendrait confirmer le récit biblique de la dispersion des hommes et de la diffusion des langues, pris dans ce qu'il a d'essentiel, et non dans ses détails accessoires qui ne sont pas du ressort de la science.

Pour nous résumer, le savant prélat fait résulter l'unité primitive du langage des nombreux points de contact et de ressemblance des familles de langues, dans la composition des mots, et même quelquefois dans la construction grammaticale des phrases, bien que ces points de contact et de ressemblance ne se fassent pas remarquer dans les parties essentielles du discours.

Quant à la formation brusque de ces familles et à la disparition subite de la langue primitive, elles résulteraient de cette considération ethnographique que les langues constituent un tout tellement connexe, qu'il est difficile de croire qu'elles aient pu se former naturellement et insensiblement par pièces et par morceaux, puisque chaque partie du discours suppose les autres parties, les noms ne pouvant aller sans leur manière d'être, c'est-à-dire, sans les verbes et les adjectifs et réciproquement. Puis d'ailleurs les diverses familles, malgré les rapports éloignés qu'elles ont entre elles, diffèrent les unes des autres d'une manière si radicale dans ce qui fait le fond même du discours, qu'il est à présumer qu'elles n'ont pu venir les unes des autres, et doivent avoir été séparées brusquement et tout d'une pièce de leur tige primitive.

Ainsi donc, sans rechercher avec M. de Bonald l'origine primitive des langues, il est infiniment probable qu'elles n'ont pas attendu longtemps à acquérir, sinon toutes leur perfection, du moins leurs éléments constitutifs, sans lesquels elles n'auraient pu servir à la communication des idées, ce qui rend infiniment douteux qu'elles aient pu se former par le commerce réciproque de peuple à peuple. Il faut donc que leur séparation remonte à la même époque, et ait été pour ainsi dire subite et instantanée, puisque leurs différences sont trop essentielles pour qu'elles aient pu venir les unes des autres, ou se former par le commerce des peuples. « Ceci posé, dit « Herder qu'on ne saurait soupçonner de partialité puisqu'il consi- « dérait l'histoire de Babel *comme un fragment poétique dans le style*

« *oriental*, ceci posé, il y a une grande probabilité que la race hu-
« maine et aussi son langage remontent à une souche commune, à
« un premier homme et point à plusieurs dispersés dans différentes
« parties du monde. » Il développe cette proposition et l'appuie par des recherches grammaticales sur la structure des langues. Ses conclusions cependant ne s'arrêtent pas là ; il affirme avec assurance que, d'après l'examen des langues, il est clair que *la séparation de l'espèce humaine doit avoir été violente;* en sorte que les hommes n'auraient pas volontairement changé leur langage, mais qu'ils auraient été sous ce rapport violemment et soudainement séparés les uns des autres [1].

Toutefois, malgré tout ce qu'il y a dans les réflexions de Mgr Wiseman de judicieux et de profond, il est juste de faire observer que tous les savants ne sont pas de son avis. Ainsi, M. G. de Humboldt [2] pense « que le raisonnement et l'expérience, pas plus que la science
« des langues, ne peuvent rien décider sur l'état primitif de la race
« humaine, tel que la tradition le raconte, ou bien sur la question
« de savoir si l'espèce humaine à l'origine couvrait la terre en forme
« de peuplades. » M. A. de Humboldt, de son côté, attribue surtout aux déplacements et bouleversements produits par les grands conquérants asiatiques, le double phénomène de deux familles de langues entièrement différentes dans une même race, et d'une même souche de langues chez des peuples très-divers d'origine [3]. Mais l'opinion de ces deux savants n'est fondée que sur des probabilités ou des suppositions qui laissent debout celles de Mgr Wiseman. Ils sont tous les trois d'accord sur les faits ; ils en donnent des explications différentes, voilà tout. Mais les faits, à les prendre sans explications et tels que la science nous les présente, sont en parfaite harmonie avec la Bible, cela est incontestable. Nous devons même ajouter que nous trouvons M. G. de Humboldt, trop découragé quand il dit que le raisonnement et l'expérience, ainsi que la science des langues sont impuissants à rien décider sur l'état primitif de la race humaine. Qui sait, et en cela M. G. de Humboldt serait sans doute de notre avis, jusqu'à quel degré de lumière et même d'évidence

[1] *Mémoire de l'Académie royale de Berlin*, p. 411-413.

[2] Dans un ouvrage encore inédit, en 1846, et dont M. A. de Humboldt cite un passage dans son *Cosmos*, p. 427.

[3] *Id.*, p. 429.

les investigations des savants ne porteront pas dans un temps plus ou moins éloigné le problème de l'unité de l'espèce humaine? Ce savant ne fait probablement allusion qu'à l'état présent de la science. S'il en était autrement, nous le regretterions vivement, car le découragement nous paraît aussi préjudiciable au progrès scientifique que l'excessive présomption dans laquelle sont tombés d'autres savants qui sont arrivés au même résultat négatif par un excès de confiance. Il leur a semblé, à voir le vaste champ des découvertes modernes, qu'il ne restait plus rien à découvrir, et que, parce qu'il y avait encore quelques points obscurs dans le récit de la Genèse, il fallait tout repousser. C'était beaucoup trop se presser de conclure. Nous leur donnons le conseil, — dont nous voudrions que Mgr Wiseman fît aussi quelquefois son profit, bien que rarement il tombe dans le même défaut, — de ne pas trop se hâter et d'être très-prudents en cette matière; car qui sait si de nouvelles découvertes ne viendont pas déranger toutes ces hypothèses et tous ces plans conçus dans un moment d'entraînement irréfléchi? « Ébloui par « l'éclat des découvertes nouvelles, nourri d'espérances auxquelles « d'ordinaire on ne renonce que bien tard, chaque siècle se flatte « d'être arrivé dans la connaissance et l'intelligence de la nature « tout près du dernier terme, — illusion profonde! — chaque « découverte n'est qu'un pas vers quelque chose de plus élevé dans « le cours *mystérieux* des choses[1]. »

VIII

APERÇU D'UNE NOUVELLE THÉORIE DE CONCORDANCE DE LA RELIGION ET DE LA SCIENCE.

Nous avons signalé ce qui nous a paru incomplet dans la savante méthode adoptée par Mgr Wiseman pour établir l'accord de la religion et de la science, et nous avons indiqué plutôt que développé celle que, selon nous, il faudrait suivre pour obtenir des résultats plus décisifs. Notre dessein en ce moment est de grouper en quelques lignes les principales lois de concordance religieuse et scientifique destinées à servir de base à notre méthode. Ces lois admirables, qui occupent le premier rang dans la grande série des lois

[1] *Cosmos*, p. 433, IIe vol.

universelles, se trouvent à peine énoncées dans les paragraphes qui précèdent. En les groupant ici, nous donnerons à notre travail une utilité plus réelle et plus pratique. Que sert en effet de faire connaître au public ce qui est de nature à piquer sa curiosité, si en même temps on ne s'applique à élever ses pensées et à le rendre plus parfait en lui révélant ces règles divines de concordance qui décèlent la main de Dieu, et que la science toute nue ne saurait lui dévoiler ?

Nous avons dit qu'il y avait dans la religion bien des choses de détail qui étaient tout à fait étrangères à la science et étaient exclusivement du ressort de la théologie ; et nous avons ajouté qu'il y en avait d'autres d'une importance capitale, telles que les grandes lignes du récit de Moïse, qui rentraient, sans parler des faits historiques relatifs à la mission de Jésus-Christ, dans le domaine de l'histoire et de la science. Nous avons fait observer enfin qu'il y en avait d'autres encore plus importantes, s'il est possible, qui indirectement se rattachaient, mais en partie et à certains égards seulement, à la science ; nous voulons parler des dogmes fondamentaux du christianisme, qui portent en eux-mêmes une philosophie profonde, et qui, bien qu'incompréhensibles et inexplicables au fond, donnent pourtant, une fois admis, la raison d'être et l'explication de tous les phénomènes du monde physique et du monde moral. Cette dernière assertion pourrait surprendre quelques esprits inattentifs et qui ne saisiraient pas bien notre pensée. Pour mieux nous faire comprendre, nous croyons donc utile d'insister plus particulièrement sur trois de ces dogmes qui nous paraissent très-propres à servir d'exemples : la création, l'origine du bien et du mal et la Trinité.

Prenant donc le premier de ces dogmes, nous défions l'esprit le plus subtil de rien comprendre à l'acte même de la création en vertu duquel Dieu aurait fait tout de rien ; mais nous le défions en même temps de rien comprendre à l'univers sans l'intervention d'une puissance créatrice. *A priori*, la création des éléments primitifs est indémontrable. Mais comme l'hypothèse contraire serait une insulte à la nature de l'Être divin, qui s'en trouverait évidemment amoindrie, il faut bien admettre ce dogme *à posteriori*. Il en est de même de l'origine du mal. Avec lui tout s'explique, sans lui rien ne s'explique. Il n'y a pas un esprit sérieux qui, en considérant, politiquement surtout, la masse des hommes de tous les temps et de tous les pays,

n'ait éprouvé à leur égard un profond sentiment de pitié, bien propre à le convaincre que le mal est radicalement enraciné dans le genre humain, lequel est loin d'être parfait et très-peu apte à le devenir, à en juger par l'impuissance constante de tous les honnêtes gens contre les passions et les aveuglements des partis. Le mal est donc un fait incontestable, avec lequel tout se conçoit, et sans lequel rien ne se conçoit, et pourtant il reste en lui-même une énigme indéchiffrable. Que dire de la Trinité? Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il est impossible d'en rien dire. Et cependant il y a en elle, comme nous le faisions observer dans notre précédent article, toute une philosophie profonde, puisque dans cette manière de concevoir l'incompréhensible, on trouve le type parfait de toutes les *Substances*, de toutes les *Formes*, et de toutes les *Forces* de l'univers.

Les dogmes religieux ne font sans doute pas, à un certain point de vue, partie intégrante de la science, puisqu'ils ne tombent pas sous l'observation directe de la raison. Mais, à un autre point de vue, ils en font partie, puisqu'ils sont comme le prolongement et le complément naturel de la science. Otez la création, l'origine du mal et la Trinité, et le monde s'évanouit ou ne peut plus se concevoir. Un monde qui n'aurait pas été créé serait un monde panthéiste, athéiste ou manichéiste, comme on voudra. Un monde qui n'aurait pas la conscience du bien et du mal, serait un monde sans morale, une espèce de bagne, mais pire que celui des forçats, car ils y ont cette conscience à un certain degré, et il n'existerait pas trois jours de suite sans tomber en dissolution dans les convulsions de la plus hideuse anarchie. Un Dieu un et simple, mais sans aucune distinction de personnes, irait bientôt se perdre dans les épais nuages de son éternelle solitude, et ne serait qu'une vaine et chimérique abstraction entièrement insaisissable à l'esprit, et sans plus de réalité que le point mathématique, qui n'a d'autre existence qu'une existence purement hypothétique. Ces dogmes étonnants appartiennent donc, en un sens, à la science, bien qu'on ne puisse les soumettre aux procédés ordinaires de l'observation. Ils font corps avec elle; ils l'éclairent, la rendent intelligible et saisissable, et l'agrandissent dans des proportions jusqu'ici inconnues, celles de l'infini. Je m'explique :

Il y a pour tout esprit profond, qui a médité les problèmes les plus abstraits de l'ontologie, et qui, de cause en cause, cherche à s'élever successivement jusqu'à la première des causes,

un point d'arrêt qui lui apparaît au bout de son investigation, et, au delà, le fil de l'induction semble tout à coup lui tomber des mains. Mais si, observant attentivement par une sorte d'intuition l'ensemble des phénomènes qu'il vient d'étudier et d'analyser, il en cherche sans se laisser décourager l'origine première et la raison d'être ; il entrevoit, mais sans comprendre encore, au delà de ce point d'arrêt qui d'abord lui avait semblé infranchissable, tout un ordre nouveau de causes incompréhensibles sans doute, mais qui expliquent tout et qui vont elles-mêmes se rattacher à une cause première où tout vient aboutir. C'est cet ordre supérieur d'idées que M. A. de Humboldt semble avoir pressenti plutôt que compris, quand il a dit : « Il se révèle ainsi un lien entre le monde visible et un monde « supérieur qui échappe aux sens. L'un et l'autre se confondent invo- « lontairement. Et, bien que dépourvus de l'appui de l'observation « et simple produit d'une conception idéale, le germe d'une philo- « sophie de la nature ne s'en développe pas moins dans le sein de « l'homme[1]. »

Que si, après avoir considéré l'ensemble de ces causes incompréhensibles ou de ces lois universelles, on les compare aux lois constitutives de la religion, on reconnaît à l'instant, avec une joie mêlée d'étonnement, qu'elles ne diffèrent pas entre elles et qu'elles s'adaptent parfaitement aux dogmes fondamentaux du Christianisme dans ce qu'ils ont de plus profond, de plus savant et de plus philosophique. A les envisager de ce côté, mais de ce côté seulement, ces dogmes feraient donc partie intégrante de la science, et ils en seraient comme le prolongement et le couronnement sublime, bien qu'à un autre point de vue ils appartiennent à l'ordre purement théologique et *surnaturel*[2]. La religion s'offre donc à nous comme un des éléments essentiels du vaste système de l'univers, ainsi ramené à l'unité depuis l'atôme de poussière, qui reflète Dieu, jusqu'à l'Être divin lui-même. M. Geoffroy Saint-Hilaire avait imaginé, dans une synthèse pleine d'éclat, mais dont nous réprouvons les tendances

[1] *Cosmos*, p. 17.

[2] Nous désirons qu'il soit ici bien entendu, une fois pour toutes, que par le mot *surnaturel* nous n'entendons nullement parler de choses *contraires* à la nature, mais seulement de choses *au-dessus* de la nature directement observable. Car pour Dieu ou pour l'Absolu, l'ordre surnaturel est tout aussi naturel que l'ordre que nous pouvons observer directement avec la raison. Il n'y a en effet, à parler absolument, aucune solution de continuité entre ces deux ordres.

panthéistes, l'unité de composition des diverses espèces du règne animal. Que ne s'est-il élevé plus haut? il aurait découvert l'unité même de l'univers, conçu sur un seul et même type, la Trinité chrétienne! M. de Châteaubriand, avec son admirable intuition de poëte, avait découvert dans l'horizon sans limites des lois de l'analogie, l'accord divin de la religion et de la poésie; que ne creusait-il l'abîme de ces lois? il aurait trouvé au fond l'accord encore plus divin, s'il est possible, de la philosophie et de la religion! Que sert, en effet, de montrer la poésie du christianisme si on ne montre en même temps son ontologie transcendante? Est-ce que le paganisme, lui aussi, n'était pas poétique? en était-il plus vrai pour cela? Ce n'est pas que je veuille atténuer les services éminents que M. de Châteaubriand a rendus à la cause religieuse; je veux dire simplement qu'ils avaient quelque peu raison, — quelque peu seulement, — ceux qui disaient de ses démonstrations : « Mais elles sont bien faibles, et que restera-t-il de tout cela? une grande magie de style et de génie. »

Oui, — qu'on nous passe ces dernières observations sans lesquelles il serait absolument impossible de saisir toute la portée des travaux de concordance auxquels nous voudrions convier tous les savants, — oui, il est encore une mine à peu près inexplorée, malgré les savantes tentatives de Mgr Wilseman et de quelques autres apologistes. Oui, il y a tout un ordre d'idées que le public ne connaît pas, lui qui connaît cependant tant de choses, tant de systèmes, et, il faut bien le dire, tant d'utopies. Cet ordre d'idées que le public ignore est tout entier renfermé dans la formule de l'Unité universelle que voici : « Il y a un accord parfait entre l'ontologie et la science « chrétiennes, d'une part, et la philosophie du *bon sens* ou la phi- « losophie *naturelle*, de l'autre. » Et c'est à dessein que nous soulignons ces dernières expressions, car la philosophie, cette idole de toutes les intelligences distinguées, a été à ce point défigurée par quelques esprits mal faits qu'on peut affirmer, sans manquer à la vérité, qu'elle n'a plus le sens commun, et a cessé d'exister *à l'état naturel*. Tellement que ce serait presque à désespérer de son avenir, si on ne savait qu'elle est immortelle. Cela est triste à avouer; mais, dussions-nous paraître trop sévères, nous croyons fermement que cette divine science, que tous les hommes portent en naissant au fond de leur conscience, et qu'on ne saurait assez dignement honorer, a été surtout altérée et profon-

dément déconsidérée par la plupart des philosophes de toutes les époques, y compris ceux des deux derniers siècles ; en sorte qu'on peut dire, sans être paradoxal, que si la philosophie naturelle, qui resplendit, radieuse, dans la partie la plus intime de toute âme intelligente, se trouve bannie de quelque part, c'est du cerveau des philosophes.

Eh bien ! cette philosophie naturelle, qui n'est pas celle de Kant ou d'Hegel, mais celle du bon sens, est parfaitement conciliable avec la partie savante et philosophique de la religion chrétienne, ou, pour parler plus exactement, ces deux ordres de choses ne sont que le développement d'une même vérité, la vérité absolue, envisagée sous ses deux faces principales, sa face naturelle et sa face surnaturelle. La philosophie naturelle ou d'observation, et la philosophie surnaturelle ou d'intuition se donnent donc la main et constituent la science universelle, c'est-à-dire la science du créé et de l'increé, du muable et de l'immuable, de ce qui périt et de ce qui ne périt pas, de tout enfin.

Résumons-nous. 1° Il y a des choses dans la religion qui n'ont aucun rapport ou qu'un rapport fort éloigné avec la science. Beaucoup de ces choses, d'ailleurs, n'ont qu'une importance secondaire, et il en est même plusieurs que l'on a mises bien à tort sur le compte de la religion, que l'Église n'a jamais reconnues comme lui étant inhérentes, et qui étant le produit des passions ou des superstitions humaines, ont été injustement imputées au christianisme par les personnes qui lui sont hostiles. Ne perdez pas votre temps à concilier toutes ces choses avec la religion. D'autres que vous et des plus capables y ont consumé leurs veilles sans pouvoir y réussir. Ne les imitez pas, et, quant aux choses qui étonneraient votre raison, appliquez-vous le conseil, plus philosophique qu'on ne pense, du sage et profond auteur de l'*Imitation* ; et n'oubliez pas, à l'égard des points de peu valeur, cet autre conseil de Bacon : « Lorsque le point qui est le sujet de la discussion est de peu d'importance, il ne mérite pas qu'on s'échauffe à le discuter [1]. »

2° Il y a des choses, dans la religion, qui ont un rapport direct avec la science : ce sont les points de génésie et d'histoire résultant des récits bibliques et évangéliques dans ce qu'ils ont de fonda-

[1] *Essai de morale et de politique*, édit. Panthéon ; Paris 1839, p. 456.

mental, car les points relativement moins importants rentrent dans la catégorie précédente. Ces points culminants, vous pouvez avec fruit chercher à les concilier avec la géologie, l'anatomie comparée, l'histoire, l'archéologie, la numismatique, l'ethnographie, la physiologie, etc., etc.; et c'est en ceci surtout qu'a excellé Mgr Wiseman.

3° Il y a des choses, dans la religion, qui ont un rapport indirect avec la science, et qui cependant, sans préjudice de ce qu'elles ont d'insaisissable, font avec elle un seul et même corps de système. Je veux parler de l'ontologie, de ses dogmes insondables, et de la philosophie, de ses mystères incompréhensibles. Vous pouvez également, avec une grande utilité pour vous et pour le public, rechercher les lois d'unité et d'analogie universelles qui relient à la philosophie naturelle cette partie surnaturelle de la vérité absolue. Que s'il y a des choses qui dépassent encore ici la portée de votre intelligence, tâchez, à leur égard, de mettre encore en pratique la judicieuse maxime du prince des moralistes, en vous pénétrant bien de cette pensée, que l'esprit humain ne saurait tout pénétrer, car à quoi bon la Révélation, si sans elle l'homme pouvait tout comprendre.

Et qu'on ne pense pas qu'en agissant ainsi on sacrifie, par un vain esprit de système, un seul des grands principes de la philosophie dans ce qu'elle a d'éternellement vrai et d'admirablement fécond pour le progrès du genre humain, quand elle est bien dirigée. Non, ces principes doivent être aussi chers à toute âme bien née que ce vaste système de concordance universelle, dont ils font d'ailleurs partie, comme étant l'expression du génie même de l'homme agissant dans le monde en harmonie avec l'esprit de Dieu. Ainsi donc, on se tromperait fort si l'on supposait que nous sommes plus chrétiens que philosophes ou plus philosophes que chrétiens ; car nous croyons fermement que ce serait s'écarter de la vérité absolue que d'être l'un plus que l'autre, attendu qu'il ne doit pas plus y avoir, selon nous, de philosophie en opposition avec le christianisme que de christianisme en opposition avec la philosophie. Ces deux choses n'ont donc pas à se faire de mutuelles concessions. A les bien entendre, elles sont vraies l'une et l'autre, ou plutôt elles sont identiques à certains égards, en ce sens que dans le Christianisme il y a toute une philosophie complète, laquelle est la seule vraie, et se

trouve être adéquate à celle que le bon sens et la raison naturelle nous donnent. Les lois constitutives de la religion et de la philosophie, groupées dans leur ordre normal, composent donc le vaste système de l'univers, un et harmonique dans son ensemble et admirablement varié dans toutes ses parties [1].

C'est ce système, embrassant dans sa majestueuse et divine ampleur le monde naturel et le monde surnaturel, qui doit servir de point de ralliement et comme de *labarum* à toutes les intelligences de ce siècle savant, et opérer cette réconciliation si désirable, entreprise il y a près de deux cents ans, par deux des plus beaux génies du XVIIe siècle, Bossuet et Leibniz, mais entre les diverses sectes protestantes et le catholicisme seulement. Le moment n'était pas venu, la séparation n'avait pas encore produit tous ses fruits. Mais aujourd'hui qu'ils se sont produits dans ce qu'ils devaient avoir de plus désolant, il reste à tous les hommes de cœur le devoir d'essayer, comme Mgr Wiseman, mais dans de plus vastes porportions, cette pacification universelle, qui, en faisant cesser cet état de conflit qui dure depuis le XVIe siècle en Europe, replacera cette belle et noble partie du globe dans une situation normale, à l'abri de toute réaction en sens contraire, et fondera à jamais le règne des idées raisonnables destinées à faire le bonheur présent et éternel des hommes et la prospérité continue des nations.

P. Pradié.

[1] Nous demandons la permission de rappeler encore une fois à ceux de nos lecteurs qui voudraient faire une étude spéciale du savant mécanisme de ce magnifique système, qu'ils trouveront dans nos *Essais sur l'Être divin*, l'exposition scientifique des lois qui en constituent l'harmonieux ensemble et font ressortir l'ingénieux enchaînement du monde *naturel* et du monde *surnaturel*.

JACQUES CŒUR [1]

ÉTUDE HISTORIQUE

(FRAGMENTS)

X

Cependant, grâce aux sommes considérables que Jacques Cœur avait avancées à Charles VII pour la campagne de Guyenne, la guerre, vivement conduite, avait été marquée par des succès inespérés, et, dès le mois d'août 1451, les Anglais ne conservaient plus en France d'autre place que celles de Guines et de Calais. Les cent mille écus que Charles VII s'était empressé de prélever sur les biens de Jacques Cœur, immédiatement après son arrestation, consolidèrent ces heureux résultats. Le 23 juin, la ville de Bordeaux avait capitulé, mais sous diverses réserves, et notamment à la condition qu'aucun nouvel impôt, taille, gabelle ou autre, ne pourrait être établi dans le pays. La Gascogne avait formé depuis longtemps des relations commerciales très suivies avec l'Angleterre, à laquelle elle vendait une grande partie de ses vins. Par suite, elle s'était habituée, en quelque sorte, à la domination anglaise. Il y avait, dans tous les cas, soit à Bordeaux, soit dans la province, un parti anglais considérable. Il eût donc été à désirer, sous tous les rapports, que les engagements qui avaient été pris avec les habitants de Bordeaux eussent été tenus; il n'en fut pas ainsi. Bientôt, Charles VII établit en Gascogne les mêmes impôts que dans les autres provinces; mais les esprits n'étant pas préparés à cette mesure, elle fut regardée comme un manque de foi, et les mécontentements ne tardèrent pas à éclater.

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXXI, page 218.

La mission de Charles VII, la plus grande qui puisse échoir à un roi, consistait à chasser les Anglais du territoire, quelques sacrifices qu'il dût en coûter. Cette mission, il l'accomplit, quoi qu'on en ait dit, honorablement. Il faut, à la vérité, retrancher en quelque sorte de son règne, les dix premières années qui furent marquées par des faiblesses funestes. Mais on doit reconnaître que, pendant près de vingt ans, il marcha lentement et avec prudence, afin de ne pas le compromettre, vers le noble but qu'il s'était posé, sans jamais s'en laisser détourner un instant. Mais ce but lui imposait de dures nécessités. Il lui fallait notamment frapper sans cesse le royaume de nouvelles contributions au-dessus de ses forces. Lorsque, en 1450, il avait voulu compléter la conquête de la Normandie, il décida que les droits qui se levaient dans toutes les villes du royaume lui seraient attribués. La plupart des villes réclamèrent, sous prétexte, les unes que les droits n'étaient pas rentrés, les autres qu'ils avaient été dépensés. Mettant au-dessus de tout la délivrance de la France, Charles VII décréta un emprunt forcé sur les gens les plus aisés des villes. « Considéré, disent les lettres qu'il adressa à ce sujet aux maires et « consuls, l'inconvénient qui pourrait advenir à nous et à tout nostre « royaume se, par faute d'argent, convenoit, que Dieu ne veuille. « nostre dite armée rompre ou désemparer, vous mandons expressément que, incontinent, vues les présentes lettres, cueillez et « levez par emprunt, sur les plus puissants et aisez d'iceluy pays « que verrez le povoir mieux promptement prester, et ce par « prise de corps et de biens et par toutes les manières accoutumées... »

Un des impôts que Charles VII fut dans l'obligation d'augmenter, et qui pesait le plus sur les populations, était celui auquel était soumise la vente du vin en détail. « Iceluy roi Charles, dit un chroniqueur du temps, remit sus et feit courir le quatriesme, en son « royaulme, des vins vendus en détail, qui moult grevoit audit « royaulme. Cestuy quatriesme feust venu de cent à quatre; car, « quand anciennement il feust permis sus, on meit au centiesme, et « du centiesme au cinquantiesme, puis au vingtiesme, puis au « huictiesme, et puis au quatriesme. Toutes ces choses et subsides « couroient en France, sans les gabelles de sel qui y couroient, et « quelques impositions et autres débites, *dont le peuple estoit* « *mangié...* »

Pendant la première année qui suivit leur soumission, les habitants de Bordeaux et de la Gascogne n'avaient pas vu augmenter leurs impositions. Cette époque expirée, on jugea sans doute que le moment était venu de les soumettre à la règle commune. Il est aisé de se figurer l'émotion que l'impôt du quart de la valeur sur les vins dut causer parmi ces populations. Un historien contemporain en a fait la description dans un récit où l'on voit, en quelque sorte, revivre toutes les passions du temps.

« Après la rentrée volontaire de l'Aquitaine sous la domination de « la France, les peuples demeurèrent pendant un an, ainsi qu'on le « leur avait promis, exempts des tailles, collectes et autres exactions « qui, malheureusement, opprimoient le reste du royaume depuis « bien des années. Mais les tyrans, spoliateurs des autres parties de « la France, envieux de la félicité et de la liberté de ces nouveaux « sujets, levèrent bientôt sur eux des tributs, des collectes et des « tailles, dont l'imposition se coloroit des prétextes les plus spé- « cieux... Ils disoient, entr'autres, que Charles n'avait d'autre but « que d'assurer le repos de l'Aquitaine, et *que l'impôt ne devait pa- « roître ni lourd ni fâcheux, puisqu'il était dépensé par les troupes « mêmes chez ceux qui le payoient, et rentroit, pour ainsi dire, dans « la bourse d'où il étoit sorti.* Il falloit d'ailleurs s'opposer par tous « les moyens aux manœuvres de l'Angleterre. En effet, c'étoit de « l'Aquitaine qu'elle tiroit les vins dont elle était dépourvue ; c'étoit « en Aquitaine que, pour les draps et les marchandises dont leur « royaume abonde, les Anglois trouvoient un débouché sûr, avec la « facilité de les faire passer de là en Espagne et dans les autres pays « circonvoisins, au grand avantage de leur nation, plutôt que des « Bordelais et des habitans de la province...

« C'étoit par ces discours et ces prétextes ordinaires aux gens de « finances, quand ils veulent étouffer les plaintes et les murmures « des provinces de la France dont ils dévorent la substance, qu'on « cherchoit à faire supporter aux Bordelois et aux Gascons le fardeau « des impositions. Ces peuples résistoient toujours. Ils envoyèrent au « roi une députation. « « Les concessions qui leur avoient été faites « de la part du prince devoient être respectées... Du temps des An- « glois, ils avoient toujours été libres de l'incommodité des garni- « sons, des impositions et des tailles. Ce seroit mal pourvoir à leur « véritable avantage si, par une crainte peu fondée de malheurs in-

« certains et invraisemblables, on les assujettissoit à un esclavage « présent et éternel..... » La députation fut reçue par le roi à « Bourges et n'en fut pas écoutée. Indignée de ce refus, la province « comprit qu'on étoit résolu à la traiter comme les autres provinces « de la France, où les sangsues de l'État avancent hardiment, comme « une maxime fondamentale de gouvernement, que le roi a le droit « de rendre tous ses sujets taillables, comme et quand il lui plaît... « Dans cette position, les peuples de l'Aquitaine, surtout les habi- « tants de Bordeaux, effrayés et consternés ; de plus, excités par une « partie de la noblesse, s'occupèrent secrètement à chercher le « moyen de recouvrer leur ancienne liberté ; et comme ils avoient « beaucoup de rapports d'amitié et de relations d'intérêt avec plu- « sieurs Anglois, ils traitèrent avec eux. »

Le 20 octobre 1452, un homme qui, depuis quarante ans, commandait les Anglais dans toutes les grandes batailles qu'ils avaient livrées, et dont le nom seul était un objet d'effroi dans les provinces françaises du littoral, Talbot, débarqua en Guyenne avec cinq mille combattants, bientôt suivis de quatre mille autres. Il n'avait pas moins de quatre-vingts ans et pouvait à peine marcher, tant il *estoit vieil homme et usé.* A son approche, Bordeaux s'agita ; presque aussitôt la ville lui ouvrit ses portes ; ceux-là même qui voulaient rester fidèles au roi de France n'eurent pas le temps de se retirer et demeurèrent prisonniers. Charles VII était lors dans le Forez, préoccupé de nouveaux embarras que le dauphin, fidèle à ses habitudes, trouvait toujours le moyen de lui susciter. Il se hâta de conclure un arrangement et se porta en toute hâte sur la Guyenne, mais l'hiver était arrivé et les opérations furent suspendues. L'année suivante, les deux partis se trouvèrent encore une fois aux prises. La journée de Castillon, où les Anglais perdirent plus de quatre mille hommes et leur vieux chef Talbot, décida du sort de la campagne. Après un siége de près de deux mois, Bordeaux proposa de se rendre sous conditions. Le grand-maître de l'artillerie offrait, dit-on, au roi de réduire la ville en cendres, si elle ne voulait se soumettre purement et simplement. Une pareille punition n'entrait pas dans les idées de Charles VII. Il admit la ville à composition, stipula que deux châteaux forts seraient construits, et se contenta d'une amende de trente mille écus. Enfin, les droits sur les vins, cause première de la révolte, furent remplacés en Guyenne par un droit de 25 sous tournois sur chaque tonneau ex-

porté ; un droit de 12 deniers pour livre fut établi sur les autres marchandises tant importées qu'exportées.

Une médaille, à jamais mémorable par la grandeur des souvenirs qu'elle rappelle et par la simplicité sublime des légendes qui furent adoptées, consacra l'accomplissement de l'œuvre nationale que la Providence avait réservée à Charles VII. D'un côté, ce prince était représenté assis sur son trône, le glaive de justice à la main, ayant un ange ailé à sa droite, et un autre à sa gauche. La légende était celle-ci : DEUS, JUDICIUM TUUM REGI DA, ET JUSTITIAM TUAM FILIO REGIS. Sur l'autre côté de la médaille, un cheval lancé au galop emportait Charles VII, une épée nue à la main. La légende se composait de ces mots : DOMINUS KAROLUS, MAXIMUS AQUITANORUM DUX, FRANCORUM FILIUS.

Pendant les premières années qui suivirent la disgrâce de Jacques Cœur, Charles VII s'était, il faut le dire, montré sans pitié pour son ancien favori et pour ses enfants. L'exécution de l'arrêt de sa condamnation fut d'abord poursuivie avec une grande rigueur. Les biens de son frère et de sa femme, englobés dans la confiscation, avaient échappé à ses enfants. Deux de ceux-ci avaient, en outre, été condamnés à la prison et à faire amende honorable, pour avoir protesté contre le jugement qui avait frappé leur père. Cette rigueur ne commença à se relâcher qu'après sa mort. Il fallut que la tombe se fût fermée sur lui pour que les ressentiments et les craintes qu'il avait excités fissent place à quelques sentiments de commisération envers sa famille et ses anciens serviteurs. Le premier de ceux-ci qui eut recours à la clémence du roi fut Jean de Village. Il avait comme on sait, enlevé à main armée Jacques Cœur, dans le couvent des Cordeliers de Beaucaire, et facilité son évasion. Jean de Village avait joui jusqu'alors, auprès du roi René, d'une grande faveur, et celui-ci lui en avait donné, deux ans auparavant, on l'a vu plus haut, une preuve significative, en refusant de le livrer au procureur général du roi, qui s'était rendu à Aix, exprès pour cet objet. Après la violation de territoire dont Jean de Village s'était rendu coupable, René fut obligé de le sacrifier. Ses biens furent confisqués ; on jeta sa femme et ses enfants en prison, et il aurait sans doute été plus durement traité lui-même, s'il n'avait eu la précaution de se sauver. A peine Jacques Cœur était-il mort que les dispositions de Charles VII, à l'égard de tous les siens et de ceux qui

lui étaient restés fidèles, changèrent, Jean de Village sollicita sa grâce et l'obtint pleine et entière par lettres du mois de février 1456. Charles VII le remit en « sa bonne fame et renommée, » et lui rendit tous ceux de ses biens dont il n'avait pas été disposé. Au mois d'août suivant, deux des enfants de Jacques Cœur, Ravaut et Geoffroy, furent mis en possession « de la grande maison que leur père avoit « fait faire à Bourges, avec ses appartenances et dépendances, en- « semble le mesnage et ustensiles qui estoient dedans, tant de bois « que de cuisine. » Nicolas et Henri Cœur, qui occupaient de hautes positions dans l'Église, avaient sans doute renoncé à toute réclamatiou personnelle en faveur de leurs frères. Ceux-ci obtinrent, en outre, la restitution « de toutes autres maisons, places, jardins, et « rentes assises sur ladite ville de Bourges; vignes, terres, prez, et « autres héritages assis à l'entour de ladite ville et, généralement, « au pays de Berry, qui n'avoient esté adjugés par décret et délivrés « à ceux qui les avoient mis à prix. » Deux maisons, situées à Lyon, ainsi que les mines d'argent, de plomb et de cuivre, que Jacques Cœur possédait dans le Lyonnais, furent également rendues à ses enfants. En même temps, Ravaut et Geoffroy Cœur furent autorisés à se partager par tiers, avec Guillaume de Varie, l'un des principaux associés de Jacques Cœur, toutes les créances de ce dernier, à l'exception de celles sur un certain nombre de courtisans, de seigneurs, de prélats, dont les lettres de restitution donnent la nomenclature, avec le chiffre des sommes qu'ils devaient à Jacques Cœur et que Charles VII leur remettait. Moyennant cette remise, les enfants de Jacques Cœur renoncèrent à élever des réclamations sur les autres biens de leur père. Enfin, des lettres du mois de mai 1459 les autorisèrent, ainsi que Guillaume de Varie, à se faire rendre compte de biens et de marchandises ayant appartenu à Jacques Cœur, et que quelques personnes persistaient à retenir.

Vers l'époque où les enfants de Jacques Cœur rentraient ainsi dans une partie de ses biens, deux de ses juges, dont l'un lui avait succédé dans ses fonctions d'argentier, étaient arrêtés à leur tour; c'étaient Otto Castellani et Guillaume Gouffier, premier chambellan du roi. On a vu quelle passion le Florentin Castellani avait, de concert avec Antoine de Chabannes, apportée dans la direction et l'instruction du procès de Jacques Cœur. La faveur du nouvel argentier ne fut pas de longue durée. Une scène qui s'était passée le 22 novem-

bre 1453, dans l'auberge des Trois-Rois, à Bourges, avait dû l'avertir, d'ailleurs, que, malgré son zèle, le terrain de la cour n'était pas sûr pour lui. Ce jour-là, en effet, le procureur général Jean Dauvet s'était présenté chez Otto Castellani, et là, en présence de nombreux témoins, il l'avait sommé, au nom du roi, de payer une somme de deux mille écus, montant de divers objets que Jacques Cœur avait délivrés, dans le temps, à Guillaume Gouffier, dont ledit Castellani s'était porté caution. Celui-ci avait vainement objecté qu'il était loin de chez lui, qu'il n'avait pas les deux mille écus, que Jacques Cœur lui devait, au surplus, une somme bien supérieure. Le procureur général lui répondit qu'il avait des ordes formels, le déclara prisonnier et fit arrêter ses chevaux et ses bagages. Dans cette extrémité, Otto Castellani s'adressa à quelques amis qu'il avait à Bourges, et paya la somme de deux mille écus qu'il eut la douleur de voir aussitôt passer entre les mains d'un domestique de Guillaume Gouffier, dont l'étoile était dans ce moment dans tout son éclat, et à qui le roi en avait fait présent.

La disgrâce d'Otto Castellani eut lieu deux ans après. Accusé d'avoir fait faire et de porter sur lui, dit un historien contemporain, « certaines images, au moyen desquelles, par art diabolique, il « devoit avoir le gouvernement du Roy, » il fut arrêté à Lyon pour crime de magie, en même temps que Guillaume Gouffier, dont l'influence avait aussi très-peu duré, et qu'on lui donna pour complice. Leur procès traîna pendant plusieurs années. Ce fut leur tour d'être transférés de cachot en cachot, à la suite de leurs juges. Ils purent réfléchir alors aux chances diverses de la vie des cours, et peut-être ce changement de fortune leur parut-il un juste châtiment de l'animosité dont ils avaient fait preuve à l'égard de Jacques Cœur. Après deux ans de prison, Guillaume Gouffier fut condamné à la perte de tous ses biens et au bannissement; mais Charles VII commua la peine et se borna à le priver de tous ses emplois, indépendamment d'une amende de mille écus pour les frais du procès. Il lui fut en outre ordonné de se tenir à trente lieues de la personne du roi. Otto Castellani avait été conduit à Toulouse pour y être jugé par le Parlement. « Le dessusdit Otho, fait remarquer l'historiographe de Charles VII, « avoit commis en outre le détestable péché de sodomie, pourquoy « il fut depuis ramené à Tours, en 1457, pour estre sententié, puis à « Paris ès-prison du palais, pour ce que plusieurs disoient qu'il avoit

« appelé en Parlement. Quant au regard de la conclusion de tout ce « procès, elle m'a esté inouye et inconnue, pour ce qu'il a esté de la « sorte transporté de prison en prison. »

Ainsi tombaient tour à tour les favoris plus ou moins intimes de Charles VII. Dans les premières années de son règne, il avait laissé assassiner pour ainsi dire à ses côtés, sans les venger, Pierre de Giac et Lecamus de Beaulieu; bien plus, les assassins lui avaient désigné celui auquel ils entendaient qu'il accordât sa confiance, et il leur avait obéi, notamment en ce qui regarde La Trémoille. Les favoris des dernières années tombèrent au moins d'une manière moins violente. Ceux qui entreprirent de les renverser n'eurent pas de sang à répandre. Si grossière qu'elle fût, la délation suffisait. On n'en voulait pas d'ailleurs à leur vie, mais à leurs richesses, et les commissions extraordinaires se chargeaient du soin de les dépouiller par des arrêts en forme. L'accusation d'empoisonnement qui fut d'abord portée contre Jacques Cœur par une femme à laquelle il avait prêté de l'argent, cette accusation si absurde, qu'il fallut l'abandonner au premier examen, donne l'idée des passions qui grondaient autour de lui, des haines et des jalousies que sa grande fortune, sa vanité peut-être, avaient excitées. Il était facile de voir, au début de l'affaire, qu'on voulait le perdre et qu'il succomberait dans la lutte. Jacques Cœur était trop riche pour être absous, alors surtout que les plus influents de ses juges héritaient de ses vastes domaines, de ses châteaux. On a vu qu'avant lui, un autre financier, Jean Xaincoins, avait aussi été emprisonné, dépouillé de tous ses biens, et qu'une magnifique maison qu'il possédait à Tours avait été donnée à Dunois. Qui sait? Jean Xaincoins n'était peut-être pas plus coupable que Jacques Cœur. Le mystère qui enveloppe les accusations dont Otto Castellani et Guillaume Gouffier furent l'objet, n'autorise-t-il pas enfin à croire qu'ils succombèrent, eux aussi, comme Jean Xaincoins et Jacques Cœur, sous des intrigues de cour?

Cinq années s'étaient écoulées depuis la mort de l'ancien argentier. Dès 1456, la mésintelligence qui existait entre le dauphin et Charles VII avait pris un caractère dont celui-ci n'avait pas eu moins à souffrir comme père que comme roi. Malgré les plus vives instances, le dauphin ne voulait plus revenir à la cour, et il ne cachait pas qu'il craignait de ne pas y être en sûreté. « Eh quoi! s'écriait Charles VII avec colère, mes ennemis se fient à moi, et mon fils ne

veut pas le faire. » Il y avait déjà près de neuf ans que le roi n'avait vu le dauphin.

La ville de son royaume où Charles VII avait séjourné le moins de temps, était Paris. L'esprit révolutionnaire de cette ville, les scènes de carnage et de terreur qui s'y étaient passées sous ses yeux, dans sa jeunesse, avaient laissé dans son esprit une impression qui ne s'en effaça jamais. Constamment en guerre, depuis le commencement de son règne jusqu'à la conquête définitive de la Guyenne, il habitait, dans les intervalles d'une campagne à l'autre, Bourges, Loches, Chinon, ou quelques châteaux sur les bords de la Loire. Il avait, en outre, fait réparer somptueusement une ancienne résidence royale située à Mehun-sur-Yèvre, à quelques lieues de Bourges. Grâce aux accroissements et aux embellissements qu'il avait reçus, le château de Mehun était, au XVe siècle, un des plus beaux de la province et même du royaume. Les pierres qui avaient servi à sa construction étaient d'une blancheur presque égale à celle du marbre. Du plateau sur lequel il était bâti et auquel conduisait une pente insensible, la vue dominait, de tous les côtés de l'horizon, un pays d'une admirable fertilité. Au pied même de ce plateau, au midi, passait la rivière d'Yèvre, qui arrosait dans son cours de grasses prairies dont les pelouses se déroulaient au loin, coupées de distance en distance, par des rideaux de peupliers. Vu des tours du château par une belle soirée, ce paysage était vraiment admirable. L'une de ces tours, celle du nord, était d'une hauteur prodigieuse. La plate-forme, d'une circonférence considérable, était, en outre, surmontée d'un belvédère percé de longues fenêtres en ogives, couronnées de sculptures délicates. De là, l'œil pouvait découvrir un horizon immense. D'un côté, c'était Vierzon, où l'Yèvre et le Cher se mêlent au milieu des vignes et des vergers. En se rapprochant de Mehun, les paroisses de La Chapelle-Saint-Ursin, de Foïcy, de Marmagne, de Saint-Laurent, se trahissaient par la flèche de leurs clochers. La chapelle du roi, située au-dessus de la porte d'entrée du château de Mehun, était remarquable par l'élégance et la richesse de ses sculptures, œuvre des plus habiles ouvriers du temps. Cette chapelle était adossée à la tour du nord. D'autres tours avaient aussi leur nom particulier; c'étaient la tour ou Cabinet de la reine, la tour de l'Observatoire, la tour des Princes. Ces deux dernières étaient reliées par un corps de bâtiment dont un des étages portait le nom

de salle du Conseil. Sur le niveau même et à côté de l'étage supérieur de la tour des Princes, était une pièce à laquelle la tradition conserva le nom de Chambre d'Agnès.

C'est au château de Mehun, à quelques lieues de la ville et dans la province qui lui avait donné le plus de preuves de dévouement, que Charles VII résidait principalement depuis quelques années. Un autre motif justifiait peut-être aussi sa prédilection pour la résidence de Mehun. Des tours mêmes de ce château, la vue en découvrait un autre situé à une lieue de là, dans la direction du nord-est; c'était le château de Dames, qui relevait de celui de Mehun auquel il payait, chaque année, pour droit de rachat, deux éperons d'argent et douze pains pour les chiens. De construction ancienne, le château de Dames avait été rebâti en partie vers la fin du XIVe siècle. Son enceinte, fort étroite, était entourée de grands fossés pleins d'eau, et défendue par un ensemble de tours rondes et carrées. Agnès Sorel y avait, suivant la tradition, demeuré longtemps, et celle-ci ajoute que Charles VII prétextait souvent des parties de chasse dans les forêts voisines, pour avoir occasion d'aller au château de Dames.

Enfin, dans une direction opposée, et à quelques lieues de Mehun, un autre château était aussi fréquemment le but des promenades de Charles VII. Soit que celui de Dames eût fini par paraître trop exigu à la favorite, soit que la reine eût réclamé contre un voisinage aussi scandaleux, Agnès Sorel, et plus tard sa nièce, lorsque celle-ci lui succéda, habitèrent un château qui était éloigné de Mehun de près de quatre lieues. Bientôt, ce château devint célèbre dans la contrée; et, par suite des visites fréquentes qu'y faisait sans doute Charles VII, les habitants du pays lui donnèrent le nom significatif de château du Bois-sir-Amé.

Après la mort d'Agnès Sorel, plusieurs lettres-patentes y furent signées par le roi. Sans doute, la nouvelle favorite y avait remplacé sa tante. Il est permis de croire, en outre, si l'on se rappelle à quels honteux moyens les chroniqueurs les moins hostiles à Charles VII affirment que la dame de Villequier avait recours pour conserver son influence sur ce prince, qu'il ne la trouvait pas seule au château du Bois-sir-Amé.

Mais depuis l'insuccès d'une dernière tentative qu'il avait chargé l'évêque de Coutances de faire auprès du dauphin, pour le presser

de revenir à la cour de France, Charles VII dépérissait visiblement. A une violente colère, causée par tant d'ingratitude, avait succédé un découragement profond. « Ah ! s'écriait l'infortuné père, s'il « m'avait une fois parlé, il connaîtrait bien qu'il ne doit avoir ni « doutes ni crainte. Sur ma parole de roi, s'il veut venir vers moi, « quand il m'aura déclaré sa pensée et aura connu mes intentions, « il pourra s'en retourner où bon lui semblera ; mais j'ai bonne « espérance que, lorsqu'il connaîtra mon vouloir, il sera plus joyeux « et content de demeurer avec moi, que de s'en aller. »

Mais, pourquoi le dauphin aurait-il déféré aux supplications du vieux roi ? Louis avait pour principe de ne rien faire dont il ne dut retirer quelque utilité. Or, à quoi la démarche qu'on lui demandait pouvait-elle lui servir ? Il savait que la vie de son père, usée tout à la fois par la tristesse et par des excès qui n'étaient plus de son âge, ne serait plus de longue durée. D'autre part, il prétendait avoir auprès du roi des ennemis qu'un crime n'eût pas arrêtés. Il préféra donc attendre dans son exil volontaire cette couronne si ardemment désirée. On connaît les circonstances de la mort de Charles VII. Un jour, au commencement du mois de juillet 1461, un de ses capitaines lui dit, on ne sait sur quel soupçon, qu'on cherchait à l'empoisonner. Ces paroles causèrent ou précipitèrent sa mort. Sa tête se troubla. Il crut que son premier médecin, Adam Fumée, était vendu au dauphin, et il le fit enfermer dans la grosse tour de Bourges. Peu rassuré par ce qu'il voyait, un de ses chirurgiens s'enfuit à Valenciennes. L'un et l'autre furent plus tard comblés de faveurs par Louis XI. Dès ce moment, le roi, dont cette fuite avait redoublé les soupçons, refusa toute nourriture. Vainement, son jeune fils Charles goûtait en sa présence les mets qu'on lui présentait. Lorsque, vaincu enfin par les instances de tous ceux qui l'entouraient, il essaya de manger, il était trop tard. « Alors, dit son historiographe, il se confessa et *ordonna* « comme un bon catholique, fit ses dernières ordonnances et legs « tels que bon luy sembla, et dit qu'il vouloit être enterré à Saint-« Denis, en France, dans la même chapelle que son père et son grand-« père. » L'heure de l'agonie était arrivée. Dans une chambre du château de Mehun, la reine, son fils Charles, les capitaines, les conseillers et les ministres qui étaient le plus dévoués au roi, et qui étaient accourus à la nouvelle de sa maladie, se pressaient autour de son lit de mort. Les chanoines de sa chapelle étaient là, et l'un

d'eux lisait la passion de saint Jean l'évangéliste. Par intervalles, le roi faisait signe qu'il voulait parler, et prononçait, dit un chroniqueur, *quelques bonnes paroles*. Lorsque le chanoine, qui récitait la passion, arriva à ce passage : *Inclinato capite emisit spiritum*, Charles VII s'éteignit. Celui qui avait eu l'insigne gloire de terminer la guerre nationale avec l'Angleterre, qui avait organisé l'armée, épuré la justice, publié d'excellents règlements sur les finances, rétabli l'ordre dans les monnaies, fondé l'administration et porté le premier coup à la féodalité, venait de se laisser mourir de faim, de peur d'être empoisonné par son fils. Où trouverait-on, ailleurs que dans l'histoire des rois, de pareilles morts?

Peu de princes ont été jugés d'une manière plus diverse et plus contradictoire que Charles VII. Frappés uniquement de ses défauts, la plupart des historiens lui ont refusé tout mérite personnel; l'un d'eux a cependant fait observer avec raison « qu'un prince, chassé de « son trône, dépouillé de la meilleure partie de ses États, traversé à « tous momens par les factions des grands de sa cour, sans argent, « sans ressources pour en avoir, parvient difficilement au point de « grandeur et de puissance où Charles VII arriva, si son habileté et « son application ne suppléent aux autres moyens pour surmonter « tant d'obstacles; qu'on ne pouvait, au moins, lui contester un « grand discernement pour bien choisir les personnes qui le ser- « vaient. » Malheureusement pour Charles VII, on le juge d'ordinaire d'après les premières années de son règne, celles où il laissait assassiner ses favoris à ses côtés, où Jeanne Darc fut prise, vendue, condamnée et brûlée, sans qu'il ait rien tenté en faveur de l'héroïne qui lui avait rendu son royaume. Or, le bonheur de la France voulut qu'il s'améliora sur le trône, ce qui arrive à un petit nombre de princes. Charles VII était en même temps très-défiant de lui-même et timide. On a vu qu'il mangeait seul, et que, dès que l'on commençait à servir, tous les courtisans se retiraient. Un de ses conseillers lui écrivait un jour : « Vous voulez toujours être caché en « châteaux, méchantes places et manières de petites chambrettes, « sans vous montrer et ouïr les plaintes de votre pauvre peuple. » Heureusement, ces faiblesses disparurent avec les années. Charles VII se montra à ses peuples, à ses armées, aux ennemis de la France; mais les défauts de caractère restèrent. « Aucuns vices soustenoit, « souverainement trois, a dit un chroniqueur bourguignon : c'estoit

« *muableté, diffidence,* et au plus dur et le plus, c'estoit *envye* pour « la tierce. » Il faut ajouter à ces défauts, celui de croire aveuglément aux dénonciations de ses favoris, toutes les fois qu'ils avaient l'art d'y intéresser quelqu'une de ses maîtresses. Lorsqu'un *de ces chiens des palais*, a dit un prélat contemporain, voulait perdre un honnête homme, il n'avait qu'à l'accuser auprès du roi d'avoir mal parlé de la belle Agnès.

Muableté, *diffidence, envie*, ces dispositions expliquent suffisamment l'abandon dans lequel fut laissée Jeanne Darc et la disgrâce de Jacques Cœur. Mais si, dans ces deux circonstances à jamais déplorables, pour sa gloire et pour la grandeur de la France, Charles VII faillit ainsi à son devoir, on doit reconnaître que, dans maintes occasions, il donna des preuves d'une énergie et d'un esprit de justice incontestables. On se souvient de l'exemple terrible qu'il fit sur ce bâtard de Bourbon qui volait les pauvres paysans, et que ses violences avaient rendu un objet de terreur parmi les populations. Malgré ses anciens services, malgré les liens qui le rattachaient à la famille royale, le bâtard de Bourbon fut, avec l'agrément du roi, pris, enfermé dans un sac et jeté à la rivière, comme il le méritait. Dans la guerre de la Praguerie, dans cette guerre impie d'un fils rebelle contre son père, Charles VII déploya une activité et une fermeté remarquables. La lutte finie, le dauphin demandait, avec sa grâce, celle de quelques-uns de ses conseillers, qui s'étaient le plus compromis, menaçant de se retirer s'ils n'étaient rappelés. « Vous « le pouvez, si vous le voulez, répondit Charles en colère ; la porte de « la ville est ouverte, et si elle n'est pas assez grande, je ferai abattre « vingt toises de la muraille pour faciliter votre sortie. » Lorsque la Guyenne eut été reconquise, le parti anglais s'agita pendant quelque temps, et noua des conspirations qui entretenaient le trouble dans la contrée. Un personnage considérable du pays, le sire de Lesparre, était, en 1454, à la tête de ces conspirations. Justement irrité, Charles VII lui fit faire son procès, et le sire de Lesparre fut décapité. Quatre ans plus tard, le parrain du dauphin, le duc d'Alençon lui-même, eut à rendre compte d'un complot semblable, et les influences les plus puissantes parvinrent à grand'peine à lui sauver la vie. Vers la même époque, enfin, Charles VII envoyait une expédition contre le sire d'Armagnac, dont les relations incestueuses scandalisaient l'Europe.

Une telle ligne de conduite, constamment suivie, ces châtiments qui frappaient les plus grands comme les plus petits, portèrent leurs fruits; à partir de 1445, époque de la réorganisation des gens de guerre, le royaume se remit visiblement de ses misères passées. Sans doute, la versatilité du roi, à l'égard de quelques hommes qui avaient pu lui être utiles, est une tache dans son caractère, mais les peuples ne souffraient pas de la disgrâce et de la ruine de ces hommes, tandis qu'il recueillait des avantages considérables du retour de l'ordre, de la paix, de la sécurité. « Le susdict roy Charles, a dit « un chroniqueur bourguignon non suspect de partialité, fust moult « aimé par tout son royaulme, et le gouverna moult haultement, « noblement et sagement, et n'estoit pas vindicatif, ains voulloit bien « justice estre faicte, et forte justice régner après ses conquestes, « tellement que tout marchand et aultres gents alloient seurement « parmi son royaume. » Un historien anglais a dit aussi, et cette appréciation, de la part d'un écrivain de ce pays, mérite d'être remarquée, « que Charles VII fut la gloire des Français, l'ornement « et le restaurateur de la France. »

Les obsèques de Charles VII se firent avec la plus grande magnificence. Le dauphin eut le bon goût de ne pas y assister. Si fourbe et si dissimulé qu'il fût, il dut craindre de laisser éclater sa joie devant les Parisiens. C'est à Avesnes, dans le Hainaut, qu'il recommanda l'âme du feu roi son père à Notre-Dame de Cléri et à Notre-Dame d'Embrun. Tanneguy Duchâtel, fils de l'un des plus anciens amis du roi, fut chargé de diriger les obsèques, et n'épargna rien pour leur donner un air de grandeur digne de celui que la France venait de perdre. On rapporte qu'elles coûtèrent 18,380 livres. On avait fait, suivant l'usage du temps, une sorte de mannequin en cuir qui rappelait les traits de Charles VII; on l'habilla comme il s'habillait dans les jours d'apparat et on le plaça sur un charriot recouvert de velours noir et surmonté d'une grande croix et de sept écussons de fleurs de lys d'or. Le cortége se mit en marche pour Paris. Parmi les personnages de distinction qui accompagnaient le corps, on remarquait le duc d'Orléans, le comte d'Angoulême, son frère, le seigneur de Châteaubriand, l'archevêque de Bourges, Jean Cœur. De tous les côtés de la route, les populations accouraient en foule et mêlaient leurs lamentations à celles des gens du roi. Le 5 du mois d'août, le cortége arriva au faubourg de Notre-Dame-des-

Champs, à Paris. Le corps passa la nuit dans l'église du faubourg. Le lendemain matin, pour éviter les accidents, on défendit de laisser sortir de Paris. A onze heures, vingt-quatre crieurs vêtus de robes et en chaperons de deuil, portant devant et derrière un écusson armoirié de fleurs de lys, parcoururent la ville en criant dans les places et carrefours : « Dites vos patenostres pour le très-haut et très-excellent « prince le roy Charles VII de ce nom, et à heure de trois heures, « venez à Vigiles, en l'église Nostre-Dame de Paris. » A trois heures, les princes du sang et les grands dignitaires, les conseillers et avocats du Châtelet, la cour et les avocats du Parlement, tous vêtus d'écarlate, les échevins de la ville avec leurs robes mi-parties, précédés de leurs sergents, portant chacun sur la poitrine un écusson aux armes de Paris, les conseillers de la Chambre des comptes vêtus de noir, ainsi que leurs huissiers et sergents, allèrent au devant du corps. Ils étaient suivis des gens de l'Hôtel-Dieu qu'accompagnaient deux cents pauvres en robes de deuil, ayant chacun une torche de trois à quatre livres, de dix huit aveugles des Quinze-Vingts, des vingt-quatre crieurs portant chacun leur cloche. A quatre heures arrivèrent les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins, les Carmes, les Bernardins, les Mathurins, les ordres mendiants ; ils marchaient avec ordre deux par deux. Le clergé venait ensuite ; treize évêques ou archevêques figuraient dans ses rangs. On voyait s'avancer sur deux longues files les gens d'église et ceux de l'Université. L'archevêque de Bordeaux marchait le dernier dans le rang de droite, à la suite des gens d'église ; le recteur de l'Université et ses bedeaux avec leurs masses, un nombre prodigieux d'écoliers occupaient la gauche.

Lorsque cinq heures sonnèrent, la procession se mit en route pour Notre-Dame. En ce moment, toutes les cloches de Paris sonnèrent, les crieurs agitèrent leurs clochettes, les gens d'église entonnèrent leurs chants. Soixante hommes vêtus de noir étaient chargés de porter le corps ; ils étaient précédés de quatre hérauts d'armes à pied et suivis de la cour du Parlement et de la chambre des Comptes. Sur le drap d'or et de velours bleu qui recouvrait la bière, on voyait l'effigie du roi en relief. « Et estoit ladite figure faite de cuir ; elle « avoit une couronne en la teste, posée sur un bonnet qui lui tou- « choit les oreilles, et ensemble un peu des joues, et avoit un pour- « point de damas violet, ensemble des manches faites à l'ancienne,

« d'une façon bien large, une robe par-dessus assez juste, de velours « bleu, toute semée de fleurs de lys tout au long de la jambe et « dessous le pied, outre quoi il avoit une grande robe de velours « bleu, faite en grand habit royal, fourrée d'hermine, toute semée « de fleurs de lys, et avoit des gans tout neufs ès mains, et tenoit en « sa main dextre le sceptre royal, et dans l'autre main un baston « où il y avait une main de justice au bout. Dessous sa teste, il y « avoit un grand carreau de velours violet; et, en cette façon, on « le portait parmi la ville. »

Le vendredi 7 août, à huit heures du matin, eut lieu, dans l'église Notre-Dame, la messe solennelle des morts. L'assistance était la même que la veille. Toute l'église était tendue de toile bleue semée de fleurs de lys. Après l'offrande, maître Jean de Châteaufort prononça le panégyrique du roi défunt. Il avait pris pour texte de son sermon ces mots : *Memento judicii mei, Domine.* Lorsque, avant de finir, il raconta les derniers moments de Charles VII, sa confession, son repentir, la dévotion avec laquelle il avait reçu les sacrements, les *bonnes paroles* qu'il avait prononcées, les sanglots éclatèrent. « Et là furent les pleurs, » dit un contemporain. La messe des morts terminée, les crieurs se placèrent devant l'Hôtel-Dieu et firent l'appel suivant à la foule rassemblée sur le parvis : » Priez pour l'âme du « très-haut, très-puissant et très-excellent prince, le roy Charles VII« de ce nom (ils disoient ceci deux fois), et venez en la grande église « Nostre-Dame de Paris, à une heure, pour accompagner le corps « jusques à Saint-Denys en France. » A l'heure fixée, le cortége se mit en marche pour Saint-Denis. Arrivé sur le Pont-au-Change, vingt-quatre officiers des gabelles appelés *henouars,* reçurent le corps. Au village de La Chapelle, les religieux de Saint-Denis voulurent les remplacer, mais les henouars s'y refusèrent; une altercation s'ensuivit, et la marche du cortége fut interrompue. « Et « demeura le corps, à ce sujet, assez long espace de temps sur le « chemin sans advancer; tellement que les bourgeois et gens de « ladite ville de Sainct-Denys voyant cela, prirent la bière ainsy « comme elle estoit, et voulurent porter ledit corps. » On promit enfin aux henouars dix livres parisis qu'ils réclamaient, et le cortége se remit en marche; mais cet incident et d'autres différends qui eurent lieu entre les écuyers du roi et les religieux de Saint-

Denis, ayant fait perdre du temps, on n'arriva dans cette ville qu'à huit heures du soir.

Le chœur de l'église était tendu de velours noir. On y avait en outre dressé une chapelle ardente au-dessus de laquelle le corps du roi enfermé dans trois bières, l'une de cyprès, l'autre de plomb, la troisième de bois blanc, avait été placé. L'effigie de Charles VII était au-dessus. Au milieu de la messe qui fut célébrée le lendemain, maître Thomas de Courcelles monta en chaire, et, devant un auditoire immense, prononça l'oraison funèbre de Charles VII. La messe dite, le corps du roi fut descendu dans le caveau, et mis en sa fosse. L'évêque de Bayeux y jeta une poignée de terre. Ensuite, les huissiers et sergents y lancèrent leurs verges. Alors, un héraut d'armes s'avançant : « Dieu ait, dit-il à haute voix, l'âme du roy Charles VIIe, « très-victorieux ! » En même temps, il prit sa masse et la mit dans la fosse. La plupart des assistants pleuraient ou priaient. Bientôt après, le héraut d'armes retira sa masse de la fosse, les armes en haut, et dit à haute voix : *Vive le roy Loys*.

Cependant, le vieux duc Charles d'Orléans s'étant agenouillé sur deux ais dont on avait recouvert à la hâte la fosse de Charles VII, fit une fervente prière. Quand il se leva, il s'inclina deux fois profondément devant les restes du roi défunt. Toutes les autres personnes présentes défilèrent à leur tour devant la fosse en s'inclinant une seule fois. Puis, on reprit le chemin de la nef; la cérémonie était terminée.

Rien ne manquait donc plus au bonheur du dauphin : le roi, son père, était mort; il allait régner à son tour.

Sur la tombe du roi défunt fut gravée l'épitaphe suivante, qui a disparu depuis avec tant d'autres :

Cy gist le roi Charles VIIe,
Très-Glorieux, Victorieux et Bien-Servy. Fils du Roy Charles VIe.
Qui régna trente-neuf ans, neuf mois et un jour,
Et trespassa le jour de la Magdeleine XXIIe jour de Juillet,
L'an M. CCCCLXJ.
Priez pour lui.

Pierre CLÉMENT.

UNE

NOUVELLE HISTOIRE DE FRANCE

Franzoesische Geschichte vornehmlich in Sechzehnten und Siebzehnten Jahrhundert, von Leopold Ranke. — *Histoire de France, principalement dans le XVIe et le XVIIe siécle*, par Léopold Ranke [1].

Lorsque le voyageur chrétien visite la basilique de Saint-Pierre, en entrant dans ce temple qui paraît représenter la permanence d'un grand triomphe, on lui fait remarquer, au-dessus de la porte principale, la mosaïque qui, depuis le XIVe siècle, décorait l'ancienne église, et qu'on a soigneusement conservée dans la nouvelle. Cette mosaïque représente la barque de saint Pierre au milieu des tempêtes : vieille métaphore, dira-t-on, mais qu'on a trop souvent le tort de perdre de vue. Il n'y a pas en effet de repos pour cette barque, et les périls qui l'assaillent se renouvellent sans cesse; aussi lorsqu'un vent favorable semble la pousser vers le rivage, les cœurs prudents se souviennent que l'Eglise n'atteindra jamais d'autre port que celui de l'éternité, et ils observent avec sollicitude de quel point de l'horizon va s'élever la nouvelle tempête.

A cette mission de prudence et de salut, les pilotes ne suffisent pas : les vigies ont aussi leur tâche à remplir, et c'est là le genre de service que peuvent rendre les personnes placées en dehors de la milice sacrée. Pour son compte, et à son point de vue particulier, l'auteur de cet article ne saurait assez multiplier les avertissements, dût-il y perdre la bonne grâce de quelques lecteurs, dût-il se montrer fatigant et importun. Quelques-uns de nos abonnés se plaignent de l'étendue que nous avons donnée à la polémique sur la question des classiques anciens, et sous un rapport nous étions d'accord avec eux, lorsque nous exprimions à quel point nous nous sentions humiliés d'être obligés d'insister sur des faits et des principes qui ne devraient pas causer aux hommes d'expérience un moment d'hésitation. Mais la nécessité même dans laquelle nous

[1] Tome Ier. — Stuttgard, Cotta.

nous sommes trouvés de faire surabonder la démonstration pour des choses d'une évidence aussi absolue, n'aurait-elle pas dû fournir des lumières sur la situation des esprits dans le sein de l'Église de France, et sur les dangers que suscite dès à présent l'impossibilité où nous sommes de répondre jour pour jour, et coup pour coup, aux attaques dont le catholicisme est l'objet?

Ce qui effraye surtout, c'est la confiance avec laquelle des esprits légers s'imaginent avoir cause gagnée sur tous les points, de manière à ce que nous n'ayons plus à jouir que des fruits de notre victoire. Il est vrai que la défense des vérités religieuses a fait d'immenses progrès, et je n'ai pas besoin de recommencer ici l'admirable tableau des conquêtes du catholicisme, que le dernier écrit de M. de Montalembert déroule avec tant d'éclat et de supériorité. Mais si les adversaires ont été défaits sur leur ancien champ de bataille, ils sont loin d'avoir abandonné la lutte, et l'on ne se rend pas assez compte du caractère et des effets de leur nouvelle tactique.

J'en choisis tout de suite un exemple des plus frappants. A Dieu ne plaise que je dise rien de désobligeant sur un écrivain aussi honorable que M. Mignet : il a donné trop de preuves de dignité et d'indépendance pour ne pas se concilier le respect de tous les hommes de cœur. Si l'on suit d'ailleurs dans ses écrits des diverses époques la marche de son esprit, on est amené à y reconnaître une heureuse et croissante amélioration ; mais enfin, il est encore comme un autre académicien, M. de Rémusat, (qui ne laisse pas de s'amender, dans son livre sur saint Anselme), il est encore un beau milieu des flots de ce monde, et il croit devoir défendre contre l'autorité de l'Église, une position qui lui semble vraie et nécessaire. C'est un soldat de la société laïque, et, en cette qualité, il donne la main aux champions actuels du protestantisme. Envisagé sous cet aspect, M. Mignet a sa passion comme nous avons la nôtre : autant nous désirons qu'il courbe le genou devant l'Église, autant il craint de voir s'augmenter le nombre de ceux qui, selon lui, ont tort d'aliéner leur indépendance, et comme les protestants du XVIe siècle avec lesquels il n'est pas sans analogie, il lui faut des places de sûreté.

C'est dans cette intention qu'il a bâti avec un art vraiment admirable son *Histoire de Marie Stuart* [1] : histoire grave, puisée aux sources, très-modérée dans les expressions, ferme dans les jugements,

[1] Paris, Paulin, 2 vol. in-8°.

et qui ne pouvait manquer de produire son effet sur les esprits flottants, si nombreux dans les classes élevées et instruites. Les conclusions de M. Mignet contre la reine que les catholiques du XVIe siècle regardèrent comme une martyre de leur foi, sont d'autant plus terribles, que l'écrivain témoigne un plus grand besoin d'impartialité. Il a, sinon des larmes, au moins des respects pour la fin tragique de la reine d'Écosse ;— il semble éprouver un regret sincère de ne pouvoir rendre le même hommage au commencement de sa vie : — mais que voulez-vous? les faits sont là, les preuves sont accablantes : Marie fut élevée dans la ruse et dans la violence; sa religion ne fut qu'une religion de parti et d'imagination; elle se fardait de piété pour cacher une invincible corruption : au fond, elle fut cruelle, vindicative, fausse et dissolue comme son siècle. Alors la vertu s'était retirée des rangs où Marie combattit avec tant de persévérance, et les catholiques, en portant aux nues la victime d'Élisabeth, ne faisaient qu'amnistier leurs propres désordres.

Sans doute, la vérité religieuse n'a pas dépendu d'une femme qui n'était point une sainte ; et, quand bien même Marie Stuart n'aurait pas mieux valu que la sœur de Charles IX, qui montra aussi un attachement passionné pour le catholicisme, le catholicisme serait loin de considérer sa cause comme compromise. Mais quand on a, comme nous, les démonstrations essentielles, on ne néglige pas pour cela les arguments accessoires ; et, pour mon compte, je suis convaincu que M. Mignet s'est trompé dans le jugement qu'il a porté de Marie Stuart. J'ai lu avec une sérieuse attention la plus grande partie de son livre, surtout les points délicats, et je ne doute pas qu'il ne soit tout ou tard sérieusement réfuté. On s'apercevra que ce qui peut rendre Marie Stuart odieuse et méprisable, c'est-à-dire la passion subite qu'elle aurait conçue pour un ennemi de son époux, sa connivence à l'assassinat de ce dernier, et l'espèce de fureur avec laquelle elle se serait jetée dans les bras de l'assassin, ne reposent, en définitive, que sur des pièces dont ses ennemis avaient un intérêt capital à ourdir la supposition, pièces qui ont disparu, et qu'elle n'a cessé de repousser comme mensongères et apocryphes. Il n'y a pas un juge impartial qui condamnerait sur de pareils éléments, et tout bon avocat, en les discutant, effacerait dans l'auditoire les soupçons défavorables à sa cliente.

Mais il ne suffit pas de se faire à soi-même une démonstration ; on n'a le droit d'y engager le public qu'au moyen d'un travail complet,

et quel travail! Le seul dépouillement des volumes qu'a donnés le prince Labanoff, sans parler des documents publiés en Écosse par M. Teulet, demanderait six semaines d'une lecture assidue. J'avais espéré que quelqu'un de ceux de nos amis qui ne manquent pas de loisir ne reculerait pas devant une pareille tâche : j'aime à croire encore qu'il existe quelque part un catholique, homme d'étude et de bon jugement, habitué à la critique de l'histoire, et qui, en invoquant le secours de Dieu, se dispose à entrer en lutte avec un joûteur de la force de M. Mignet. Mais en attendant, celui-ci reste le maître du terrain : il a séduit à peu près tout le monde; il a eu pour lui le suffrage de tous les journaux qui font autorité. Ceux qui plaignent encore Marie Stuart ne le font qu'avec la pensée de Hamlet : *O femme! ton nom est Fragilité;* et l'on se dit qu'une religion qui a pu couvrir de telles faiblesses et autoriser de si grands crimes, n'a pas tant de droits de nous parler du ciel. Le jugement qu'on porte sur le catholicisme, dans le passé, influe sur l'opinion qu'on s'en fait dans les circonstances actuelles; plus d'un incrédule, sous cette influence, aura déjà retiré le pied qu'il avançait dans la voie du salut. En un mot, M. Mignet nous tient en échec; il nous avait jeté le gant, nous ne l'avons pas relevé. La presse religieuse a laissé passer son livre après la protestation superficielle de quelques cœurs généreux. Pourquoi cette faiblesse? Pourquoi cet oubli de nos devoirs? C'est que M. Mignet est un travailleur, et nous ne le sommes pas.

Voici encore un écrivain du premier mérite, et qui peut nous faire beaucoup de mal : c'est M. Léopold Ranke, l'auteur de l'*Histoire des Papes,* dont la publication a produit une sensation si profonde dans le monde catholique. Nous n'avons pas besoin de rechercher ici à quel point de vue ce livre avait été conçu. L'auteur, lorsqu'il vint à Paris, où nous eûmes ensemble des rapports bienveillants, se plaignit à nous très-vivement d'avoir été présenté aux catholiques comme un homme qui n'avait qu'un pas à faire pour entrer dans leur confession. Avait-il tout à fait raison de réclamer, ou plutôt, les conclusions évidemment forcées qu'on avait tirées de son livre, par pur zèle et dans l'intérêt même de l'auteur, ne le gênaient-elles pas au point de vue d'un pays dont il a embrassé la cause avec passion, et d'une religion qu'il ne veut pas abandonner? M. Hurter faisait aussi des réserves protestantes lorsqu'il écrivit l'*Histoire d'Innocent III,* et peu de temps après il reçut, par une conversion éclatante au Catholicisme, la récompense de l'ardeur sincère avec la-

quelle il avait cherché la vérité. M. Ranke qui, nous devons le reconnaître, n'avait pas été si loin dans son premer élan, revint, au contraire, sur ses pas, et, dans une histoire postérieure du *Protestantisme en Allemagne*, que l'on a eu tort chez nous de passer complétement sous silence, il s'efforça de se réhabiliter aux yeux de ses coreligionnaires, et d'effacer une partie des impressions causées par ses précédents travaux.

Aujourd'hui, M. Ranke reparaît sur la scène avec un livre qui, à la première vue, nous paraît destiné, dans la pensée de l'auteur, à rétablir l'équilibre entre ses deux premiers ouvrages. Ce livre nous intéresse à un double titre, comme catholiques et comme Français. Ce n'est rien moins qu'une *Histoire de France principalement dans le XVIe et le XVIIe siècle;* et le premier volume, qui a paru il y a quelques jours seulement, comprend le récit des guerres de religion. Trois articles très-habilement rédigés ont été consacrés à l'analyse de ce volume, dans *la Gazette universelle d'Augsbourg*, et nous avons lu avec soin la plus grande partie de l'ouvrage même, afin de pouvoir faire sentir à nos lecteurs toute l'importance d'une telle publication.

Quand le nouvel écrit de M. Ranke sera connu en France, nous avons lieu de croire qu'on ne s'y fera plus une idée inexacte de l'ordre d'idées auquel appartient la pensée dominante de cet historien, et de l'école dont il fait partie. Ce n'est pas un écrivain religieux, c'est un politique. Il entre politiquement, et consciencieusement aussi, j'en suis convaincu, dans la donnée de l'*état chrétien*, si chère au souverain actuel de la Prusse, et, sous ce rapport, il désavoue l'adhésion du grand génie de cette monarchie à la philosophie désorganisatrice du XVIIIe siècle; mais il professe la doctrine de l'Église invisible, et le protestantisme lui semble avoir marqué une ère essentielle dans le développement de l'humanité, en ce sens qu'il a affranchi l'État de la domination de l'Église visible. Dans cette école, on ne commet pas l'injustice de méconnaître la vie du Christianisme partout où elle existe. On n'hésite même pas, surtout quand les circonstances sont rassurantes, à convenir qu'elle coule à pleins bords dans les veines de l'Église catholique, et que, sous plusieurs rapports essentiels, cette Église offre des modèles dignes d'admiration et d'envie. Mais on n'en reste pas moins convaincu que la société chrétienne a besoin du principe protestant, et l'on n'hésite pas à soutenir que, sous l'influence de ce principe, l'Église catholique est de-

venue toute autre qu'elle n'était lorsqu'elle dominait sur l'Europe sans partage et sans résistance.

D'un autre côté, les lecteurs les plus favorables à l'*Histoire des Papes du XVIe et du XVIIe siècle*, n'avaient pu s'empêcher d'être frappés de la petite part que l'auteur y faisait à notre patrie. Alors en effet, nous n'étions aux yeux de nos doctes voisins, que le *peuple frivole :* la réaction de 1815 se prolongeait encore dans la littérature, et jusqu'à un certain point, les catholiques et les protestants de l'Allemagne s'entendaient dans le même jugement. Tandis que l'École de Munich réhabilitait le supernaturalisme et le mysticisme traqués l'un et l'autre jusque dans les rangs de l'Église de France par l'influence latente du XVIIIe siècle, M. Ranke ne craignait pas, au moyen d'une réhabilitation toute politique des Papes, de relever l'Italie aux dépens de la France. Dans les théories habituelles de l'Allemagne, l'élément germanique et l'élément romain se livrent en Europe un perpétuel combat. L'application très-adroite que M. Ranke faisait de cette théorie le portait à voir dans la papauté italienne, et par conséquent dans le génie de la Péninsule, la représentation la plus élevée de cet élément romain, qu'on louera sans scrupule et de bon cœur, pourvu toutefois qu'on tienne en réserve la supériorité de l'élément germanique; et c'est ici que Munich et Berlin se séparaient. Tandis que le vieux Goerres et ses amis soutenaient que la moitié de la patrie allemande s'était décapitée en abjurant le catholicisme, et que de là était venu l'abaissement politique du pays, si contradictoire avec sa destinée fondamentale, on exaltait à Berlin le principe protestant ainsi que la faculté d'illumination indéfinie qu'on lui attribue, comme la véritable garantie de la supériorité germanique : on engageait les attardés du sud à s'absorber dans le *Zollverein* intellectuel dont le professorat prussien était le centre.

1848 a vigoureusement secoué ces illusions. L'Allemagne s'est sentie atteinte d'une faiblesse universelle; tandis que les vétérans de 1815 rêvaient encore le blocus germanique contre les idées françaises, nos journaux et nos romans avaient étendu partout leur ravage. Si l'Allemagne pouvait encore prétendre à une part d'originalité dans l'œuvre commune, c'était pour avoir exagéré et fait descendre dans une fange plus immonde les principes du XVIIIe siècle, si follement propagés en Europe par la France de Louis XV. Du reste, on n'avait élevé contre nous que des remparts de sable :

cette nation qui se croyait si ferme dans son isolement, dépendait depuis le premier jusqu'au dernier de ses citoyens de nos alternatives de bien et de mal. Soufflait-il de chez nous une bouffée démagogique? aussitôt l'incendie s'étendait jusqu'aux couronnes encore fières de notre abaissement de 1815. L'élément militaire se réorganisait-il parmi nous? les souverains de l'Allemagne se souvenaient qu'ils avaient des soldats pour se défendre. En un mot, il n'y a eu depuis cinq ans en Europe qu'une seule histoire, et ça été l'histoire de France : leçon singulière, et dont nous sommes bien loin de nous énorgueillir ; car nous avons de bonnes raisons pour douter de notre propre sagesse, et, sauf l'indépendance de la patrie qui est politiquement notre plus grand bien, nous consentirions de grand cœur à ce qu'une autre nation, plus ferme en ses desseins, nous supplantât pour quelque temps dans le monopole de l'influence sur le monde.

L'Histoire de France de M. Ranke, nous paraît être le fruit de la réaction des derniers événements sur les convictions de l'Allemagne. L'habile historien a senti, par un rapprochement inévitable, que la France avait été aussi, pendant le XVIe siècle, le vrai champ de bataille de la civilisation en Europe. Nous sommes loin d'envier à l'Allemagne l'honneur d'avoir produit les premiers réformateurs. J'ai dit ailleurs et je maintiens, malgré le scandale que j'ai produit sur quelques hommes de bonne foi, que ce premier mouvement de révolte avait été le résultat de l'ignorance d'hommes placés aux extrémités du monde catholique, et que la scholastique n'avait dégrossis que pour l'outrage. Chaque maladie contagieuse a son foyer : mais quand elle a pris des forces, les lieux qui ne l'auraient pas naturellement produite subissent son envahissement. C'est ce qui arriva pour la France du XVIe siècle. Une situation politique profondément altérée, de grands désordres chez les princes, désordres d'un effet toujours puissant sur un pays aussi profondément royaliste, l'affaiblissement général de la discipline religieuse, et l'absorption presque totale de l'Église par l'État, favorisèrent, dès le début, les prédicants de la Réforme : il s'ensuivit des maux immenses et qui ne sont pas encore réparés. La France eut le triste privilége de fournir à la révolte les seuls esprits logiques qui pussent rédiger son code et autoriser ses contradictions ; et en même temps les partis politiques qui ne cherchaient qu'un prétexte pour rompre les liens de la nation avec une monarchie infidèle à son propre principe,

trouvèrent dans la nouvelle doctrine un aliment à leurs passions et une espérance pour la satisfaction de leurs intérêts.

M. Ranke a donc reconnu la prééminence du rôle de la France au XVIe siècle : il avait, dans son premier ouvrage, partagé l'influence catholique entre l'Italie et l'Espagne ; dans l'*Histoire du protestantisme allemand*, il voulait présenter les choses à l'avantage de sa patrie ; aujourd'hui, la France, exclue, pour ainsi dire, de ce congrès historique, en force les portes, et s'asseoit au fauteuil de la présidence politique. Hâtons-nous d'ajouter que cette concession est toute à l'avantage du génie de l'historien. Si l'on peut reprocher à M. Ranke des préjugés religieux, il a l'esprit singulièrement libre au point de vue politique, et nous comprenons que les grandes qualités dont il est doué frappent surtout ses compatriotes, auxquels manque principalement la faculté de choisir et de discerner. J'oserais même dire que la faculté de choisir est poussée à un certain excès par M. Ranke. Sa méthode consiste à faire, pour ainsi dire, abstraction du récit : il paraît toujours supposer que son lecteur a déjà connaissance de l'enchaînement des faits ; et quant à lui-même, pour les temps modernes, où les documents surabondent, il a l'art, quelquefois l'adresse, d'échapper à leur confusion, en saisissant au passage, dans quelque correspondance diplomatique, un jugement qu'il s'approprie, et dont il fait la règle de sa propre opinion.

Ce procédé lui fournit le moyen de tracer des portraits, et il y excelle, aidé d'ailleurs notablement par la modération impartiale de son esprit. On sera frappé, en lisant son livre, des jugements qu'il porte sur les principaux caractères, et la vérité qui nous intéresse le plus doit profiter de cette disposition à la fois sagace et sereine de l'historien. Il irait bien plus loin lui-même dans cette voie, malgré le soin qu'il prend pour se défendre de trop concéder aux catholiques, si sa soumission à la doctrine de *l'État chrétien* ne l'avait entraîné à peindre beaucoup trop en beau l'union intime de l'Église et de l'État dans la France du XIVe et du XVe siècles.

Le vrai caractère des guerres de religion est, en effet, impossible à saisir, si l'on se refuse à reconnaître que le catholicisme gallican, en aliénant son indépendance à l'égard de la couronne, s'était désarmé d'avance contre l'attaque d'une réforme indépendante. Qui peut douter un seul instant que l'incendie du protestantisme n'ait trouvé un aliment terrible dans l'impression que causèrent des supplices infligés par une cour dissolue à des sectaires recommandables

par la sévérité de leurs mœurs? La mort d'Anne Du Bourg est un épisode capital pour l'histoire des progrès subits de la nouvelle doctrine. M. Ranke se garde bien de négliger cet épisode; mais il n'en tire pas la même conclusion que nous. Ce n'est pas parce que François Ier avait signé le Concordat avec Léon X qu'une aussi grande partie de la France confondit la rébellion contre le souverain avec la rébellion contre l'Église : c'est, au contraire, parce que le Concordat n'avait été qu'un palliatif pour les maux causés par la Pragmatique-sanction de Charles VII, objet des éloges de l'historien protestant. Léon X, à l'avénement des grandes monarchies, capitula sur un point considérable de la discipline avec une autorité qui allait prendre des proportions si redoutables, et le pontife, malgré les reproches qu'on peut adresser à son caractère, fut inspiré de Dieu dans cette circonstance; car, aux yeux de tous les hommes éclairés et impartiaux, c'est la part faite à l'autorité pontificale, dans le grand acte souscrit par François Ier, qui a préservé l'unité de l'Église catholique : à tel point que le concordat a fondé, pour ainsi dire, un droit nouveau dans les rapports du souverain avec le chef de l'Église, et qu'on n'entrevoit pas encore le moment où l'Église pourra s'affranchir de la portion de dépendance et de danger qui résulte de ce partage de l'autorité absolue. Mais, avec la Pragmatique-sanction, on n'aurait pas eu une moindre dépression de l'indépendance ecclésiastique, et les puissances politiques subordonnées au monarque, capables comme lui de rendre la religion odieuse, en agissant en son nom pour leur intérêt propre, auraient éprouvé, de plus, la tentation de fonder leur indépendance absolue, en confisquant, à l'exemple de l'Allemagne, les biens ecclésiastiques, et en se révoltant à la fois contre Rome et contre le roi. Si, indépendamment du point de vue catholique, M. Ranke convenait avec nous que la réforme, en accroissant le morcellement de l'Allemagne, a nui essentiellement à ce pays, il porterait le même jugement que nous sur les effets salutaires que le Concordat a produits non-seulement pour la conservation de l'unité catholique, mais encore pour le progrès de l'unité française. Mais, je dois en convenir, ce serait trop lui demander à la fois.

Je me suis engagé dans l'examen d'une question épineuse et obscure, et je m'aperçois que l'espace me manque pour en aborder d'autres dont l'intérêt serait plus grand pour la plupart de mes lecteurs. Toutefois, il ne s'agit que de l'annonce d'un ouvrage dont il n'a pas encore été traduit une ligne en français, et je dois croire que

l'occasion se présentera de nouveau d'étudier plus à fond une production de cette importance. Je me contenterai donc de résumer, en peu de mots, les reproches que je crois devoir adresser au livre de M. Ranke, et les éloges dont il me paraît digne.

Le parti qu'a pris l'auteur de toucher seulement les sommités de son sujet, ne l'absout pas des omissions involontaires ou systématiques qu'il s'est permises, surtout si les faits omis sont de nature à influer notablement sur l'opinion du lecteur. Ainsi, nous avons droit de nous plaindre que M. Ranke n'ait pas dit un mot des attaques furieuses dont partout les protestants français prirent l'initiative contre les images, les reliques, et généralement tous les objets de la vénération des catholiques. Sans envisager ces profanations destructives au point de vue des arts et de la conservation des témoignages de l'histoire, il ne faut pas oublier que les sectaires soulevèrent ainsi des haines profondes, et qui avaient leur racine dans les sentiments les plus élevés du cœur humain. A plus forte raison, la nouvelle *Histoire de France* aurait dû mentionner les violences sur les personnes qui, dès l'explosion de 1567, souillèrent la cause de l'hérésie. M. Ranke parle de Montluc sans même prononcer le nom du féroce baron des Adrets, et l'affreuse boucherie de la Michelade, à Nîmes, qui précéda de cinq ans les massacres de la Saint-Barthélemy, n'est pas même indiquée par une allusion. Ces réticences ne sont pas dignes d'un historien ordinairement si impartial. J'avoue également ne pas m'accommoder des raisons que M. Ranke donne pour justifier la conversion de Henri IV au catholicisme. On sent trop, dans cette explication, le jugement d'un politique, et Henri IV, malgré ses légèretés et ses faiblesses, n'a laissé à personne le droit de douter de sa sincérité. C'était une âme haute, et qui ne se serait pas souillée d'une hypocrisie. Mais il était embarrassé avec les personnes de son entourage, et il a pu lui arriver de *gasconner* à propos de ses propres sentiments. La vérité est, qu'il s'attacha fortement à la doctrine catholique, qu'il sentit son âme à l'aise dans les grandes perspectives qu'elle lui ouvrait, qu'il goûta singulièrement les personnes dont sa conversion l'avait rapproché, et qu'il parut honteux de quelques-uns des plus autorisés parmi ses anciens amis, lorsque les circonstances les mirent de nouveau en contact avec lui. Il y a de curieuses anecdotes sur le P. Cotton et sur Duplessis-Mornay, qui se rapportent aux points que je viens de toucher en dernier lieu.

En revanche, le livre de M. Ranke montre sur des faits essentiels un remarquable progrès dans le sein même du protestantisme. Si le politique ne se montrait sans cesse en lui à l'exclusion de l'homme religieux, je mettrais plus d'insistance à lui faire avouer tout bonnement que ce fut un bonheur pour la France, au point de vue de sa destinée et de son génie, d'échapper à la propagande protestante. Du moins, il a exposé avec fermeté et pénétration l'origine de la Ligue et l'influence décisive de cette puissante association sur le dénoûment des guerres religieuses, qui transforma un chef de bandes insurgées en un glorieux monarque, restaurateur de l'ancienne grandeur française. J'ai déjà parlé de son talent pour les portraits : ceux de Charles IX et du connétable de Montmorency sont irréprochables ; les Guise, bien touchés, quoique avec une certaine hésitation et un reste d'injustice ; Coligny, trop flatté et d'une couleur romanesque ; L'Hopital, à peine indiqué ; Catherine, un vrai chef-d'œuvre. Cette appréciation supérieure d'une reine dont on a fait le bouc émissaire de toutes les iniquités, a conduit M. Ranke à juger parfaitement bien l'événement le plus grave du siècle, et celui qui souille de la manière la plus irrémissible la mémoire de Catherine. Le petit nombre de personnes qui pourront se rappeler l'étude que j'avais faite dans la chaire de la Sorbonne du problème de la Saint-Barthélemy, seront frappées de la coïncidence presque absolue de mon jugement avec celui que M. Ranke vient de porter. En s'exprimant avec tant de netteté et de modération, il a bien mérité de la nation française, de la religion catholique, et j'oserais dire de l'humanité elle-même ; mais il faudrait exposer à part cette appréciation remarquable.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que M. Ranke est un écrivain d'une clarté parfaite, d'un tour vif et dont la dignité constante n'est jamais empreinte d'affectation. J'invite les historiens catholiques à l'étudier, et je fais des vœux pour qu'ils apprennent à combattre ses erreurs, en se mettant par le sérieux et la persévérance de leurs études à la hauteur d'un champion si éprouvé.

CH. LENORMANT.

INSTRUCTION PASTORALE

SUR LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE

PAR Mgr L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

Nous nous faisons un devoir de reproduire l'*Instruction pastorale* que Mgr l'évêque d'Orléans vient de donner, sur la *Liberté de l'Eglise*. Ce document, dont nous n'avons pas besoin de faire l'éloge, résume, avec une autorité derrière laquelle nous aimons à nous placer, les principes qu'a propagés et défendus la rédaction du *Correspondant*, au milieu des circonstances les plus diverses.

Ch. Lenormant.

Cette instruction est précédée de la lettre circulaire suivante :

Messieurs et très-chers Coopérateurs,

Plusieurs d'entre vous m'ont consulté au sujet de la demande de prières publiques qui leur a été adressée par les autorités locales, à l'occasion de la proclamation de l'Empire.

Le gouvernement ne nous a point fait parvenir, jusqu'ici, de demande à cet égard. Toutefois, comme il est urgent de vous tirer de l'incertitude où vous vous trouvez, laquelle pourrait produire de fâcheuses divergences là où la conduite doit être une ;

Comme d'ailleurs il y a lieu, dès maintenant, dans un évènement de cette importance, d'élever nos esprits et nos cœurs vers Dieu, et d'implorer les lumières et l'assistance d'en haut sur Celui qui se trouve chargé de la grande et difficile mission de gouverner la France ;

J'ai cru devoir décider qu'il serait fait, dimanche prochain, dans toutes les Paroisses du Diocèse, les prières qui vous seront indiquées par le Mandement ci-joint.

Nos Très-Chers Frères,

L'Eglise a vu s'ouvrir enfin, devant elle, après cinquante années d'épreuves diverses, une ère plus heureuse, qui semble destinée à la mettre en possession de ses libertés.

Oui, ces saintes libertés du bien, du vrai, du dévouement sacerdotal, de la charité pour tous, de la perfection évangélique et du gouvernement spirituel, ces parties essentielles d'un trésor qui n'a jamais servi qu'au bonheur des hommes et à celui des Empires ; voilà que, depuis quelques années, des perspectives inattendues en promettent à l'Eglise le maintien ou le retour.

Vous le savez, Nos Très-Chers Frères, les libertés de l'Eglise ne sont pas de celles qui troublent les peuples et qui divisent les esprits et les cœurs.

La liberté de l'autel et du sacrifice, c'est-à-dire la liberté d'offrir à Dieu le culte suprême et public qui lui est dû ;

La liberté du ministère et de la parole évangélique, c'est-à-dire la liberté d'enseigner la vérité et la vertu aux hommes ;

La liberté de la sacrée hiérarchie, c'est-à-dire la liberté des conciles et des assemblées d'Evêques, la liberté des relations nécessaires de chaque Evêque avec le Chef suprême de l'Episcopat ;

La liberté de tendre à la perfection du Christianisme et de s'associer pour le mieux faire, c'est-à-dire la liberté de la chasteté, de la pauvreté et de l'obéissance dans les congrégations religieuses ;

La liberté de s'assembler charitablement pour secourir les malheureux et les pauvres, c'est-à-dire la liberté de l'aumône et des associations charitables ;

Enfin, la grande et féconde liberté de l'enseignement et de l'éducation :

Voilà, certes, des libertés légitimes, des libertés saintes, qui ne peuvent jamais être contraintes que par la violence tyrannisant la conscience chrétienne en ce qu'elle a de plus élevé, de plus noble, de plus libre, de plus pur !

Et cependant, nous pouvons le dire, — car nous le disons sans amertume, — pendant cinquante années et plus, de ces libertés, on nous a ravi les unes, on nous a disputé les autres ; et il y a quatre ans, nous les réclamions vainement encore.

Grâces immortelles en soient rendues à la Providence de Dieu, au zèle persévérant et intrépide des défenseurs de l'Eglise, et à l'intelligence plus éclairée de ceux auxquels, dans ces derniers temps, a été confié le gouvernement de la France, nous jouissons aujourd'hui de la plupart de ces droits sacrés, qui constituent la liberté de l'Eglise, la sainte liberté chrétienne et ecclésiastique.

Je ne viens point ici, Mes Très-Chers Frères, examiner par quel déplorable aveuglement cette liberté de l'Eglise, si nécessaire à son existence, si nécessaire au salut de la société temporelle elle-même, a été toutefois méconnue, et si longtemps enchaînée par tous les pouvoirs qui se sont rapidement succédés au milieu de nous, depuis la première origine de nos troubles révolutionnaires.

Profitant d'une heure favorable, ce que je viens en ce moment vous

faire contempler, vous faire admirer, c'est l'attitude toujours calme et digne, toujours forte et pacifique de l'Église, pour maintenir et revendiquer cette liberté sacrée, qui fut toujours le premier de ses biens, comme le plus incontestable de ses droits.

Il y a là un grand et beau sujet d'instructions.

C'est ainsi qu'aux temps où l'impiété révolutionnaire faisait régner sur notre patrie une formidable terreur, l'Église de France, plutôt que de subir le joug de la tyrannie, sacrifia sans hésiter son antique patrimoine et toutes les richesses qu'elle avait reçues de la piété de ses enfants, laissant même renverser ses tabernacles et ses autels, et immoler la fleur de la tribu sainte, pour conserver à tout prix son antique discipline et les droits inaliénables de la liberté évangélique : et c'est alors que, faisant revivre la beauté la plus pure des anciens jours, une croix de bois, des calices de verre et des prêtres d'or lui suffirent encore une fois pour sauver le feu sacré et défendre les âmes !

C'est alors aussi, plutôt que de se séparer jamais de la sainte Église romaine, de cette Église, mère et maîtresse infaillible de toutes les Églises, et de ce Siége de Pierre, centre immobile de la Catholicité et de toutes les promesses de Jésus-Christ, c'est alors que cette Église gallicane inspira à ses Pontifes et à ses Prêtres le courage qui fait affronter les échafauds, descendre dans les catacombes et subir toutes les douleurs de l'exil.

Elle répondait ainsi par avance aux injures que devaient lui adresser, cinquante années plus tard, dans le coupable emportement d'une aveugle passion, quelques-uns de ses enfants : comme s'ils n'avaient pas reçu d'elle le baptême, les enseignements de la Foi, le pardon de leurs péchés, et retrouvé, au prix même de son sang, cette liberté de la parole dont ils abusent si étrangement contre elle.

Quoi qu'il en soit de l'ingratitude et des calomnies de ses enfants, ce sera l'éternel honneur de l'Église de France d'avoir traversé les périls d'une longue prospérité sans s'amollir ; et quand un siècle impie est venu lui demander le témoignage du sang, son front n'a point pâli, et elle s'est trouvée prête à le lui donner.

Oui, ce fut un grand et beau spectacle de voir, à la fin d'un XVIIIe siècle, cent trente Évêques et cinquante mille Prêtres se lever à la voix du successeur de Pierre, se presser autour de lui au jour du péril, soutenir avec lui l'arche chancelante d'une main généreuse, la fortifier d'un triple rang de Confesseurs et de Martyrs, et plutôt que de sacrifier en rien la liberté des âmes, mourir, quand il le fallut, en combattant ponr elle !

Cette attitude si digne et si forte, l'Église de France ne l'a jamais perdue ! Elle l'a d'abord gardée sous cet Empire qui voulut la relever sans la rendre libre, lui créa des entraves dans une loi destinée à l'organiser sans son aveu et malgré les plus justes réclamations du Saint-Siége et de ses Évêques, et finit bientôt par la persécuter dans la per-

sonne sacrée de celui qu'on n'atteint jamais, sans frapper en lui du même coup l'Église entière dont il est le Chef auguste.

A cette grande et solennelle époque, certes, l'Église ne s'était pas montrée ingrate; elle avait béni avec effusion de cœur la main puissante qui l'aida à relever ses premiers autels : mais le bienfaiteur étant devenu tout à coup un ennemi par le fatal entraînement des passions humaines, les plus extrêmes condescendances du pouvoir spirituel ne recueillirent bientôt plus que l'ingratitude et l'outrage. La modération et la patience de l'Église et du Vicaire de Jésus-Christ furent portées à leurs dernières limites : et nous vîmes alors avec le dernier abus de la puissance le dernier excès de nos maux.

Tristes souvenirs, que nous voudrions pouvoir effacer de notre mémoire ! Mais, si l'histoire s'y refuse, l'Eglise n'oubliera jamais non plus la délivrance de Rome et le glorieux et persévérant service rendu dans ces derniers temps à la Chrétienté tout entière et au Père commun des Fidèles.

Quoi qu'il en soit, Dieu avait alors ses desseins, et le monde devait voir encore un grand et mémorable spectacle.

Les Evêques de France, toujours dignes de la gloire de leurs Pères, firent entendre de nouveau le cri apostolique : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*[1] ! La douceur céleste de l'angélique vieillard du Vatican fut la pierre contre laquelle vint se briser le marteau qui avait abattu tant de trônes ; et, peu d'années écoulées, la cité sainte était devenue une fois encore l'asile des puissances humaines tombées, et le sol protecteur où de grandes infortunes trouvaient le respect et les soins d'une religieuse et paternelle hospitalité.

Cette attitude, l'Eglise de France l'a gardée sous le gouvernement de la Restauration, dont les intentions lui étaient assurément favorables, mais que l'esprit plus puissant du siècle lui rendit toutefois si contraire.

Comment est-il arrivé que ces Princes pieux, qui nous aimaient, et que nous aimions, n'aient pu nous offrir le plus souvent qu'une protection compromettante ? c'est que, généreux d'ailleurs envers l'Eglise, ils n'osèrent pas lui donner la seule chose qui ne la compromette jamais, la liberté.

Pendant combien d'années n'avons-nous pas eu à supporter avec tristesse les funestes conséquences d'une situation fausse et d'une malheureuse faveur ?

Pendant combien d'années n'avons-nous pas eu à gémir du bien qu'on nous voulait faire plus que des maux les plus cruels?

Et, après une révolution faite contre l'autel non moins que contre le trône, il a fallu la longue continuité des dévouements et des sacrifices les plus héroïques pour nous relever du poids accablant des calomnies et des colères de l'opinion égarée !

[1] Obedire oportet Deo magis quam hominibus. *Act.* V. 29.

Ah ! c'est que, comme le disait autrefois, en plein siècle de Louis XIV, Fénelon : *Quelque besoin que l'Eglise semble quelquefois avoir des puissances humaines, elle a encore plus besoin de conserver sa liberté. Quelque appui qu'elle reçoive des meilleurs princes, elle a toujours à craindre que la protection ne soit bientôt plus un secours, mais un joug déguisé* [1]; tandis qu'avec sa liberté, elle ne court jamais aucun péril.

Et il y en a une raison profonde :

Sa liberté, c'est sa nature, c'est son action pure et essentielle, c'est sa vie.

Sa liberté, *c'est le ministère donné à l'Epouse immédiatement par le seul Epoux*, disait encore Fénelon, et l'Eglise doit l'exercer avec une entière indépendance des hommes !

Sa liberté, pour le dire dans le langage le plus simple et le plus fort, c'est la vertu du *Docete omnes gentes !*

Sa liberté, c'est la toute-puissance de l'*Euntes ergò : Ecce ego vobiscum sum !*

C'est la force invincible de la Parole qui envoya l'Eglise à travers le monde, comme elle avait autrefois lancé les lumières célestes dans la nuit du chaos : *Allez, enseignez toutes les nations.*

Et en même temps qu'elle dote l'Eglise de sa liberté, la même Parole donne à cette liberté divine une garantie ferme, qui la doit à jamais préserver de la licence par où dégénèrent et périssent finalement presque toutes les libertés humaines : *Et voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles !*

Ah ! quand je considère cette haute origine et cette souveraine nécessité de la liberté ecclésiastique, je comprends pourquoi, dans tous les âges, c'est cette liberté sainte pour laquelle réclamaient les Evêques, écrivaient les Docteurs, mouraient les Martyrs, priaient tous les Saints.

C'est cette liberté que saint Cyprien défendait contre les persécuteurs, lorsqu'il disait : *Un Evêque, qui tient d'une main l'Evangile de Dieu, la Croix de l'autre, peut être tué, jamais vaincu : Occidi potest, vinci non potest* [2].

C'est cette liberté que saint Augustin défendait même contre la protection quelquefois oppressive des Princes, lorsqu'il allait jusqu'à dire : *A Dieu ne plaise que l'Eglise soit jamais assez abattue, pour avoir besoin de vous à un tel prix* [3].

C'est cette liberté que saint Ambroise défendait encore en disant à Théodose : *Vous êtes au-dedans de l'Eglise ; mais vous n'êtes pas au-dessus d'elle* [4].

[1] Discours pour le sacre de l'Électeur de Cologne.
[2] Ep. 55 ad Cornel., p. 88, Ed. Baluz.
[3] Ep. c. ad Donat, n. 1, p. 269.
[4] Ep. 21.

C'est dans ces sentiments que tous les siècles chrétiens ont toujours dit à toutes les puissances humaines, avec Tertullien : *Nous ne sommes pas à craindre ; mais nous ne craignons pas non plus* [1] *: seulement laissez-nous libres et ne combattez pas contre Dieu !*

Les grands Evêques de France ne furent pas au-dessous de ces magnanimes exemples : c'est ainsi que Bossuet ne craignait pas de proclamer devant toute la magistrature française assemblée : *Messieurs, l'Eglise a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'oppriment ; on ne cesse d'entreprendre sur ses droits sacrés : la puissance temporelle semble vouloir la tenir captive....* [2] *Pour moi*, écrivait-il bientôt après, *j'y mettrais la tête !*

A la même époque, dans la circonstance la plus solennelle, Fénelon ajoutait à la belle et riche tradition des siècles passés, ces grandes paroles : *O hommes qui n'êtes qu'hommes, quoique la flatterie vous tente d'oublier l'humanité, et de vous élever au-dessus d'elle, souvenez-vous que Dieu peut tout sur vous, et que vous ne pouvez rien contre lui. Troubler l'Eglise dans ses fonctions, c'est attaquer le Très-Haut dans ce qu'il a de plus cher, qui est son épouse ; c'est blasphémer contre ses promesses ; c'est oser l'impossible ; c'est vouloir renverser le règne éternel* [3].

Et que je m'écrirais volontiers aussi avec cet immortel Evêque : *O Dieu ! continuez à donner à votre Eglise des Cyprien, des Ambroise, des Augustin, des Pasteurs qui honorent leur ministère et qui fassent toujours sentir qu'ils sont les dispensateurs des mystères divins* [4].

Oui, N. T. C. F., je suis fondé à le dire hautement, cette grande attitude de l'Eglise de France ne s'est jamais démentie : et pour reprendre la suite des temps jusqu'aux jours où nous sommes parvenus, qui n'a admiré les remontrances si sages, si fermes et si bien concertées de l'Episcopat français, et sa résistance pacifique autant que forte à un Pouvoir, qui, né d'un mouvement populaire, au sein d'une révolution, et, traînant après lui les embarras de son origine, ne put jamais, malgré de prudents conseils et de saintes influences, trouver la force d'accorder à l'Eglise cette liberté vitale pour elle et qui eût été peut-être salutaire pour lui.

Mais Dieu avait encore ici ses desseins : les ébranlements du monde devaient servir une fois de plus à rétablir la nécessaire liberté de l'Eglise. Tout à coup la foudre éclata dans ce ciel qui semblait si serein ; et de toutes parts on entendit gronder les menaces de la plus noire tempête qui fût jamais. La Religion paraissait devoir être entraînée dans cet étrange et immense naufrage qui menaçait de tout engloutir. Les enfants de l'Eglise les plus aguerris craignaient de voir renaître

[1] Non terremus, qui nec timemus. *Ad Scap.*, cap. V.
[2] Oraison funèbre du chancelier Letellier.
[3] Discours pour le sacre de l'Électeur de Cologne.
[4] *Ibidem*

pour elle les temps les plus exécrables de nos révolutions. Il n'en fut rien; Dieu veillait sur elle ; et encore ici sa main puissante gouvernait, en les contenant ou en leur lâchant la bride, les passions et les agitations des hommes. L'étonnement fut grand, lorsqu'on vit l'Eglise respectée là où l'on ne respectait plus rien, et implorée par tous comme la divine et secourable Puissance, à laquelle a été providentiellement réservée une part meilleure dans nos plus mauvais jours, et une influence miséricordieuse et réparatrice dans les destinées les plus adverses de l'humanité !

Ah ! ce fut bien encore là un grand spectacle ! Au milieu de cette immense désordre des pensées et des mœurs publiques, tandis que les plus hautes et les plus terribles controverses sociales étaient violemment agitées, il était beau et consolant de voir tous les regards, lassés des scènes douloureuses de la terre, se tourner vers l'Église comme vers une autre patrie éclairée d'un soleil plus pur, et que les hauteurs sereines, sur lesquelles elle est assise, tiennent au-dessus des tempêtes du siècle.

Les âmes épouvantées des ruines de la vie et des menaces de la mort, invoquaient l'Évangile, cette loi morale et éternelle que, depuis trop longtemps, les pouvoirs politiques s'obstinaient vainement à tenir muette et impuissante. On la proclamait, on lui rendait partout hommage : plusieurs peut-être sans grande intelligence, quelques-uns même en y joignant de téméraires ou de criminelles interprétations, mais tous avec étonnement, et par un secret et profond instinct des conditions vitales de l'humanité : les plus ennemis, comme frappés d'une religion involontaire, et témoignant par là même en faveur de cette force supérieure et irrésistible, qui les condamnait tous à prononcer avec respect des noms divins qu'ils blasphémaient naguère !

La propriété, la famille, le foyer domestique, le père, la femme, l'enfant, tout ce qu'il y a sur la terre de vénérable et de sacré, était menacé : la croix ne le fut pas. Au milieu du naufrage de tant de nobles et antiques vertus, la charité de Jésus-Christ ne périt point, et les flots de l'émotion populaire vinrent se briser respectueusement devant l'image d'un Dieu crucifié ; puis, lorsque se leva le jour des grandes douleurs de la patrie, nous vîmes les colères emportées de la multitude s'arrêter devant la majesté inattendue d'un Pontife, s'immolant avec une magnanime simplicité à la concorde publique, demandant la paix au ciel comme le prix de son sang versé et s'ensevelissant enfin dans la gloire d'une mort immortelle !

Ah ! sans doute, en ces jours de grande et douloureuse mémoire, nous, enfants de l'Église, nous fûmes violemment agités dans la barque qui nous portait, mais nous y demeurâmes tranquilles et pleins d'une confiance inébranlable, toujours sûrs du pilote invisible qui la guide à travers les ondes.

Comme nous n'avions point imprudemment cherché les tempêtes, elles ne nous effrayèrent pas ; et, bien que des nuages épais semblas-

sent nous dérober la vue du rivage, nous savions qu'il nous attendait en dépit des écueils; et, au moment même où la violence des vents déchaînés nous menaçait des derniers périls, nous tendîmes notre voile avec assurance, et c'est l'orage même qui nous poussa en frémissant au port!

C'est alors, et au milieu de ces terribles secousses, que la liberté de l'enseignement nous fut rendue pour le salut des générations présentes et à venir; c'est alors que les évêques purent de nouveau s'entendre et concerter, dans l'unanimité de leurs sacrés conseils, les moyens d'arracher le monde au naufrage en le recueillant dans l'arche sainte; c'est alors aussi que la France eut encore une fois cette gloire, si belle et si pure, de porter au Vicaire de Jésus-Christ un fidèle secours, et de protéger sous son drapeau victorieux le siége de Pierre contre les barbares de la civilisation, comme elle l'avait autrefois défendu contre les hordes de la Germanie!

Tout cela fut grand; et l'histoire, comme l'Église, conservera avec reconnaissance le souvenir du Prince hardi et des hommes de cœur qui, de concert avec lui, travaillèrent, au milieu de tant de périls, à l'accomplissement de ces œuvres immortelles.

Mais ici, N. T.-C. F., une haute et importante considération vient se présenter à notre esprit.

Bien différente des puissances temporelles, que trop souvent les faveurs de la fortune enivrent et perdent, l'Église a toujours su, dans son immuable sagesse, gouverner sa prospérité. Les leçons qu'elle offre là-dessus aux autres, elle se les donne à elle-même : les faveurs des princes, comme les acclamations des peuples, ne la trouvent jamais ingrate, mais jamais non plus trop confiante.

Elle sait qu'il n'y a pas loin de l'entrée triomphante de Jérusalem au Calvaire, et que l'*Hosanna filio David* est quelquefois promptement suivi de l'affreux *crucifigatur*.

De ces grands souvenirs, elle conclut que les prospérités sont aussi pour elle des épreuves que son immortel époux lui envoie, et pour lesquelles il lui demande et lui inspire des vertus comme pour le temps de l'adversité; et, jetant les yeux sur ses glorieuses annales, elle voit qu'il n'y eut pas moins d'honneur pour elle à garder sa liberté pure et sa dignité inaltérable sous Constantin qui la protégeait, qu'à se montrer héroïque et invincible sous Dioclétien son persécuteur.

Cette Église sainte n'est pas autre à cette heure qu'elle fut dans tous les temps.

Au milieu du mouvement des partis, des espérances trompées, des mécomptes cruels, et de tout ce que la scène politique a offert de tumultueux pendant ces dernières années, on l'a vue poursuivre avec une noble tranquillité ses destinées qui ne sont pas de ce monde, se prêter à tous sans se donner à personne, et n'employer les clefs du royaume

du ciel qu'à sauver les peuples, et à raffermir l'ordre ébranlé dans les royaumes de la terre.

D'un bout du monde catholique à l'autre, elle a donné ses enseignements à toutes les fortunes, ses prières à tous les besoins. Elle n'a refusé ses consolations à aucune défaite, ses soins à aucune blessure, ses encouragements à aucun repentir, et elle est restée fidèle à la grande mission de chercher toujours et partout le salut des âmes.

En voyant aujourd'hui l'ordre social se rasseoir plus fortement sur une de ses principales bases, et le pouvoir régner parmi nous sans obstacle, le principe de sa conduite n'est pas changé : elle n'aliène pas sa liberté; elle reçoit les secours qui lui sont offerts pour travailler, dans le dévouement et la sincérité de son ministère, au renouvellement de la foi, à la restauration des mœurs, au rétablissement de la piété chrétienne et au soulagement des pauvres; et elle répudie comme injustes les reproches qui lui seraient faits de condescendre à des vues humaines dans son adhésion et ses prières.

Quoi qu'il arrive, l'œuvre de Dieu est toujours la sienne; c'est la seule dont l'Eglise soit chargée sur la terre; l'on ne songera jamais à lui en demander une autre : elle répondrait qu'elle est sans mission pour y travailler. On lui laissera accomplir dans la paix et la liberté de son céleste gouvernement sa sainte et glorieuse tâche : nous en gardons pour garants, devant Dieu et devant les hommes, ces fortes assurances si souvent et si solennellement réitérées par le Pouvoir nouveau qui régit la France.

A Dieu ne plaise qu'en remplissant le devoir de la charité et de la prière, en obéissant au précepte de saint Paul et en intercédant *pro omnibus qui in sublimitate sunt* [1]; et cela afin que *tranquillam vitam agamus in omni pietate et castitate* [2]; à Dieu ne plaise que l'Eglise paraisse s'associer à aucune passion, flatter aucun parti, insulter aucun malheur!

Non : les prières qu'elle fait avec sincérité devant Dieu ne peuvent jamais attrister que les ennemis de l'ordre public.

Il importe que ceci soit bien compris par tous.

Sans doute nous avons entendu depuis cinquante ans bien des prières et des vœux en apparence contraires. Naguère encore on voyait les chants funèbres associés le même jour aux *Te Deum* d'actions de grâces: triste image des vicissitudes humaines, dont l'Esprit-Saint a dit : *Extrema gaudii luctus occupat* [3]!

Mais dans tous ces vœux et dans toutes ces prières, l'Église n'a jamais demandé qu'une chose : la paix dans l'ordre et la piété sincère : *Tranquillam vitam in omni pietate et castitate.*

Dans tous les événements permis par la Providence, et au milieu

[1] S. Pauli, I, Tim. II, 2.
[2] *Ibidem.*
[3] Prov. XIV, 13.

desquels l'Église prie, il y a, par le fait, toujours à prier : parmi tous les changements des choses de ce monde, *l'homme s'agite*, mais *Dieu le mène;* et au milieu du mouvement des passions humaines, quand l'Église et ses enfants se prosternent pour prier, il y a toujours un bien possible, une espérance légitime, des grâces importantes à demander.

Et qui pourrait reprocher à l'Église de bénir Dieu et de lui rendre solennellement grâces de ce que la main de sa Providence se cache et opère invisiblement dans la profondeur des événements humains? Qui pourrait lui faire un blâme de ce que, supérieure à toute la politique mondaine, elle prie pour le monde sans être du monde, et essaye par ses prières d'obtenir pour les habitants du monde cette paix, que le monde ne peut ni donner, ni ôter, et qui est la suprême tranquillité de l'ordre : *Pax tranquillitas ordinis ?*

Qui pourrait trouver mauvais qu'elle prie pour ceux aux mains desquels est déposée la force mystérieuse qui vient de Dieu, et cela afin qu'ils soient les dignes instruments de sa Providence? Qui pourrait lui reprocher de solliciter pour eux la sagesse dans la victoire, la modération dans la puissance, la justice dans les entreprises, la prévoyance dans les conseils, et les vertus chrétiennes sans lesquelles ceux qui commandent, commandent mal et se précipitent?

Et même, quand l'Église consentit à descendre jusqu'à bénir les symboles passagers de cette liberté si orageuse, qui n'est plus aujourd'hui, et qui pouvait devenir si fatale, qui oserait dire que ses bénédictions et ses prières furent vaines et n'aient pas aidé à conjurer les orages?

Qui oserait dire que ce peuple si puissant, si formidable alors, n'a pas été mystérieusement enchaîné dans sa colère par cette miséricordieuse douceur? Non, si la France, un moment, dans l'oubli profond de tous les dissentiments passés, dans l'accord, hélas! trop vite évanoui, de tous les honnêtes gens et de tous les partis, a eu l'immortelle gloire de se sauver elle-même, l'Église de France a participé à cette gloire et a montré encore une fois au monde que ni les révolutions, ni l'ordre paisible des temps, ni les prospérités, ni les malheurs, n'avaient pu rompre une alliance de quatorze siècles entre la nation et l'Église de Jésus-Christ, entre le sacerdoce français et une patrie toujours chère!

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Armée française, sa mission et son histoire (496-1852), par le comte de C*** [1].

Qui n'a songé à l'armée, longuement et souvent, pendant les années qui viennent de disparaître? Ce qui préoccupe tous les esprits, ce qui se remue au fond de toutes les consciences, il arrive presque toujours que certaines natures spéciales s'en emparent, le nourrissent à la chaleur d'un sentiment plus vif, et le traduisent ainsi au dehors, avec une vérité d'autant plus saisissante qu'elle est plus fortement accentuée: ainsi a fait M. le comte de C***; et au ton de conviction émue qui vibre sous chacune de ses paroles, à l'enthousiasme à la fois ardent et contenu qui inspire toutes les pages de son livre, on sent qu'il caressait un sujet favori, et que chez lui les affections avaient précédé les pensées. Ce n'est donc point ici une œuvre de philosophie proprement dite, et moins encore une œuvre d'histoire: c'est une élévation poétique, où la noblesse des pensées d'une part, et, de l'autre, l'importance des faits qui leur servent de base, viennent souvent se marier avec bonheur au lyrisme de l'expression. L'armée, c'est la force matérielle organisée au profit de l'ordre; elle est née le jour même où la prévarication originelle eût lâché les rênes au désordre et à la force brutale, et elle ne cessera d'être une nécessité sociale que lorsque le principe du mal aura été détruit sur la terre : le soldat n'est, en effet, qu'une des faces du prince, et la question de l'armée ne diffère pas au fond de celle du gouvernement temporel lui-même; l'épée, comme le sceptre, est donc un sacerdoce, bien que de second ordre et par dérivation; et c'est de ce sacré caractère que jaillissent à la fois toutes ses grandeurs, tous ses droits, tous ses devoirs. L'auteur a parfaitement compris cette vérité, et il l'a développée avec beaucoup d'éclat dans la première partie de son livre; mais il s'est trouvé entraîné, par la nature même de son sujet, à laisser un peu dans l'ombre la figure du prêtre, pour mieux mettre en relief celle du chevalier. Peut-être aussi jugera-t-on bien difficile, lorsque l'on monte ainsi la philosophie et l'histoire au ton de la poésie, de maintenir toujours le fond à la hauteur de la forme : un Pindare y suffirait à peine, et à coup sûr ce ne serait point sans donner quelquefois dans cette sorte de monotonie qui résulte presque inévitablement d'une tension trop forte et trop soutenue. Ce défaut se fait sentir surtout dans la partie historique de l'ouvrage, bien que l'auteur se soit attaché seule-

[1] Paris. Ledoyen, Palais-Royal.

ment aux époques héroïques de nos annales : Tolbiac, Tours, Charlemagne, les Croisades, Bouvines, Jeanne d'Arc, Napoléon, Alger, Rome et Paris. Nous ferions volontiers encore une autre querelle à M. le comte de C***, si nous ne craignions de montrer une susceptibilité excessive : c'est de ne s'être point assez isolé de la circonstance. Ni l'auteur, ni le sujet, n'avaient besoin de ce genre de ressources ; et d'ailleurs, quel que puisse être le présent, il faut attendre, avant de l'introduire dans le sanctuaire de la science, que le temps l'ait marqué de son sceau, et élevé ainsi à la dignité de l'histoire. Quoi qu'il en soit de ces observations, auxquelles nous ne voudrions pas donner, d'ailleurs, plus d'étendue qu'elles n'en comportent, on trouvera dans le livre de *l'Armée française* un fond d'idées d'une valeur incontestable, une chaleur de sentiments toute chevaleresque, un talent littéraire auquel il ne manque que la sobriété ; on ne le lira point sans en rapporter je ne sais quelle généreuse émotion, et surtout sans concevoir pour son auteur une de ces vives et fortes sympathies, que commandent toujours la droiture de l'intelligence et l'élévation du cœur. J.-A. SCHMIT.

Études sur les grands hommes, par L. NICOLARDOT[1].

« C'est de l'homme et de sa vie privée seulement que j'ose ici vous occuper : ses mœurs, ses habitudes, sa conduite et ses principes domestiques, voilà le but privé de cet écrit. » Ces paroles, dont M. Nicolardot a fait l'épigraphe de son livre, en exposent aussi suffisamment le plan et le caractère. L'on y trouvera, en effet, un riche répertoire d'anecdotes de tous genres, nous faisant voir les grands hommes sous tous les aspects. Ce n'est pas nous qui contesterons l'intérêt et même la grande utilité d'un pareil travail. Indépendamment de la curiosité légitime qui pousse à connaître les moindres détails de la vie de ces hommes qui, à titres divers, se sont conquis un nom célèbre dans la postérité, il y a là, pour le philosophe et pour le moraliste, un vaste sujet d'études, et pour le public en général, un enseignement de la plus haute gravité. Mainte renommée, plus d'une gloire éprouveraient dans l'opinion une atteinte profonde, si la main sévère de l'historien allait plus souvent fouiller dans les secrets de la vie privée et dévoilait dans leur laideur grimaçante tant de figures qui ne se sont encore montrées à la masse que sous les dehors fardés de l'adulation. M. Louis Nicolardot possède pleinement la première condition nécessaire pour une semblable étude : il fait preuve dans son livre d'une très-vaste érudition anecdotique, et nous ne pouvons que le louer d'avoir mis tant

[1] 1 vol. in-8°.

de patience et de persévérance dans le dépouillement des nombreux volumes de la *Biographie* de Michaud. Sous ce rapport, plus d'un lecteur trouvera un divertissement utile et agréable dans ses *Études*. Pour ce qui est de la portée philosophique et morale de l'ouvrage, il a été loin de nous donner la même satisfaction. L'auteur, aux intentions duquel nous rendons d'ailleurs le plus sincère hommage, a besoin de gagner encore en maturité d'esprit, de se livrer à des méditations et à des études sérieuses. Ce n'est qu'alors que le ton enjoué avec lequel il propose quelquefois ses propres réflexions produira l'effet incisif qu'il en espérait. Alors aussi son style beaucoup trop moderne et parfois *échevelé* prendra une allure plus grave et plus digne qui, bien loin de nuire au succès de son livre naturellement sérieux, eût été pour lui la meilleure recommandation. A. SISSON.

M. l'abbé Mermilliod commence la publication des *Annales catholiques de Genève*. Nous saluons cette entreprise, encouragée par les précieux suffrages et les sages conseils de Mgr Marilley, l'Evêque exilé, et de l'éloquent successeur de Saint-François de Sales, sur le siége d'Annecy. Jamais peut-être circonstance ne fut plus favorable pour porter dans le sein même de Genève la discussion des vérités catholiques. L'homme qui gouverne au nom du radicalisme, et non sans habileté, cette petite République, M. Fazy, vient encore une fois de sortir victorieux de l'épreuve électorale, après avoir vu les anciens représentants de l'aristocratie s'allier vainement contre lui avec la lie de la faction démagogique. Au milieu de cette lutte, les catholiques ont conservé leur dignité, et le pouvoir actuel, quels que soient au fond ses sentiments à leur égard, est obligé à garder envers eux de grands ménagements. Il faut pourtant que la société se relève dans ce pays, et elle ne pourra désormais le faire, tout en fournit la preuve, que par la victoire du catholicisme. Aussi, M. l'abbé Mermilliod n'a-t-il pas hésité à s'approprier l'ancienne devise de la cité de Calvin : *Post tenebras lux, après les ténèbres la lumière!* Nous n'en doutons pas, il saura éclairer et toucher ses concitoyens. Il a des convictions fortes, le sentiment profond d'un devoir à remplir, des formes d'argumentation excellentes, un grand fonds d'espérance et beaucoup de charité. Genève lui fournira de précieux collaborateurs, et les catholiques des autres pays le soutiendront de leurs vœux et de leurs prières. Ch. LENORMANT.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — De Soye et Bouchet, imprimeurs, 36, rue de Seine.

LES LETTRES DES PAPES

Regesta Pontificum Romanorum ab condita Ecclesia ad ann. P. C. N. MCXCVIII. Edit. Phil. JAFFE. Berol., 1852.

(2e ARTICLE [1])

I

L'inventaire des Lettres des Papes, par M. Jaffe, a été accueilli du monde érudit [2] avec autant de bienveillance que l'auteur lui-même a mis d'impartialité dans son travail. Ce double fait est-il indifférent ou faut-il y voir un symptôme de la rénovation catholique à laquelle nous assistons?

Pour qui sait jusqu'à quel point une certaine critique savante a poussé l'injustice et le dédain pour une bulle, il y a lieu de s'étonner qu'un immense catalogue de douze mille lettres papales, tombant au milieu de l'émoi de la politique, ait conquis cet unanime suffrage de satisfaction. N'allons pas trop nous en féliciter. Il peut y avoir une vogue d'indifférence qui tienne autant de la paresse que du scepticisme de notre époque. De nos jours, on feuillète beaucoup, mais on lit peu, et les plus sérieux lecteurs glissent bien vite sur de gros livres latins, surtout s'ils ont un titre quelque peu théologique. Un coup d'œil suffit pour en parler avec convenance, à fond même, et toujours pertinemment. C'est la critique des grands seigneurs, qui maintenant court les rues.

Mais ce livre, par lui-même, n'est-il pas un événement littéraire?

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXX, p. 515.

[2] *Journal des savants*, 1852, mai. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III, 3e série, p. 479.

C'est à peine si les théologiens, à ne parler que des nôtres, ont apprécié suffisamment l'un des monuments les plus importants de la tradition, lequel a droit de prendre place dans les thèses de la théologie, entre les textes d'écriture sainte, les formules de la liturgie et les canons des conciles œcuméniques. Or, voici non-seulement un homme du monde, protestant peut-être ou philosophe, qui donne à plus d'un catholique, laïque ou non, l'exemple du respect et du dévouement à l'histoire de la papauté ; ce livre, en outre, malgré son objet et par son titre peut-être, a eu des collaborateurs, tels que MM. Pertz, Bethmann, Gieselbrecht, Wittenbach, Sudendorf, etc., qui ont ouvert à l'envi leurs portefeuilles, et livré même des pièces inédites pour compléter les *Régestes des Pontifes romains*. Toutefois, n'en serait-il pas de même s'il s'agissait des *livres pontificaux* du Capitole ou de quelques feuillets des oracles sybillins, échappés au bûcher d'Auguste et à demi-brûlés, comme les manuscrits d'Herculanum? Peut-être y aurait-il une émulation décuple pour associer tous les efforts des érudits. Le monde savant a le cœur si large qu'il a fini par y loger tous les extrêmes et toutes les contradictions.

Quant à l'auteur, nous serions embarrassé pour en parler. Il ne nous est connu que par ce livre et ce début. Nous ne savons même pas s'il est catholique ou protestant. A le voir, dès son point de départ, établir, sans conteste, les faits historiques concernant saint Pierre, donner le titre de *saint* à tous ceux que l'Église honore comme tels, jusqu'à saint Martin, le martyr, accepter largement le *Liber pontificalis* et les chroniques romaines, enregistrer les conciles présidés par les papes et résumer les canons, les épîtres, les pontificats les plus maltraités avec une inaltérable sérénité, nommer Béranger *hérétique*, on le prendrait pour un fils de l'Église. Mais les antipapes marchent de front avec les légitimes pontifes; leurs lettres font nombre avec les bulles les plus vénérables. Guibert compte après saint Grégoire VII; Burdin, Buccapecas, Pierre de Léon avec Gélase II, Calixte II, Honorius II. Plus de saints Papes, à partir de saint Martin. *Numinibus adscribit*, ces mots résument la canonisasion de saint Gérard de Toul par saint Léon IX. C'est bien fort pour un catholique. Et cependant, il en est qui ont fait pis, en deçà comme au delà du Rhin, de même que plus d'un protestant a fait ce que ce livre a de mieux. Somme toute, l'auteur a gardé son

secret. Nous le respectons pour ne juger que son œuvre par elle-même et pour en parler avec plus de liberté et de désintéressement.

II

On peut diviser les douze mille lettres pontificales qui précèdent le XIIIe siècle en cinq classes assez distinctes :

La première irait à saint Damase ;

La seconde, à saint Grégoire le Grand ;

La troisième, à Jean VIII ;

La quatrième, à saint Léon IX ;

La cinquième, à Innocent III.

La première, de beaucoup la moins riche, est assurément la plus extraordinaire sous plus d'un rapport. Deux choses surtout sont étranges : la perte presque totale des lettres de trente-deux pontifes, et ces lettres audacieusement remplacées par cent cinquante-cinq pièces apocryphes.

Nous ne serons point embarrassé pour parler des fausses décrétales à leur rang chronologique, en 849 ou 850 ; mais il est difficile de s'expliquer comment de vingt-cinq martyrs et de sept illustres confesseurs, il ne reste, hors de toute contestation, que vingt-deux épîtres et une simple mention de vingt-sept autres perdues.

Quelque grandes que soient les lacunes, disons-le tout d'abord, il n'y a de place vacante ni pour la théorie gallicane de l'isolement de la papauté dans les premiers siècles, ni pour l'hypothèse rationaliste d'un accroissement progressif du Saint-Siége, ni pour les utopies protestantes sur les Églises primitives.

Car il nous reste, par un texte ou par une mention positive, — de l'an 97, une lettre à l'Église de Corinthe, réglant d'autorité, comme les *grandes épîtres* de saint Paul, la répression des scandales, les ordinations, la hiérarchie [1] ; — de l'an 168, une seconde aux Corinthiens, lue publiquement comme les Saintes-Écritures [2] ; — de l'an 177, une supplique de l'Église de Lyon, demandant l'ordination et la mission de saint Irénée [3] ; — de l'an 197, l'indiction de plusieurs

[1] *Epist. S. Clementis,* D. Coustant, *Epistolæ romanor pontificum,* t. I, p. 9; Schœnnemann, p. 6.

[2] *De Epist. Soteris,* D. Coustant, p. 168; Schœnnemann, p. 79.

[3] *Fragment. ep. Vienn. de Ludg. eccl. ad Eleuther,* D. Coustant, p. 88; Schœnnemann, p. 82.

conciles à Ephèse et dans l'Orient [1]; — de 199, une sentence comminatoire selon les uns, exécutoire selon d'autres, d'excommunication contre tous les évêques de la province d'Asie [2]; — de l'an 240, un acte de censure sur l'évêque africain de Lambèse [3]; — de l'an 251 à 253, le procès en règle contre le premier anti-pape, Novatien; et une sentence contre le premier schisme, dénoncée à la ville et au monde, promulguée à Antioche, à Alexandrie, affichée dans toute les grandes églises, proclamée par tous les évêques de la terre, nous dit saint Cyprien [4]; — de 251 à 252, correspondance active de Rome avec les Églises des Gaules, de l'Espagne, de l'Afrique, et surtout avec saint Cyprien, qui écrit son traité romain, quoi qu'on dise, de l'*Unité de l'Église* [5]. Ce même saint Cyprien, avant les conflits sur le baptême, provoqua, de concert avec Faustin de Lyon, et les évêques des Gaules, l'un des plus grands actes de suprématie, la déposition par l'évêque de Rome, de Marcien d'Arles [6]; — et, dans ces mêmes conflits poussés à outrance (253-257), nous trouvons une sentence dogmatique *ex cathedra*, par laquelle le Siége infaillible redresse de l'erreur et préserve de l'hérésie des martyrs, des docteurs, des évêques, comme Cyprien de Carthage, Firmilien de Césarée; et, malgré eux, pose la réserve des causes majeures; et, contre eux, tranche la distinction des questions de foi et de discipline locale; promulgue enfin une définition dogmatique et disciplinaire qui a force de loi en Afrique, comme en Orient, comme en Syrie et jusque chez les Arabes, nous dit Eusèbe [7]. Jamais le *confirma fratres tuos* n'a été plus solennellement appliqué. Cela suffit, sans que nous ayons besoin de recourir ni aux canons ni aux constitutions apostoliques de saint Clément, ni aux grands souvenirs du *Liber pontificalis*, ni à la distribution des provinces ecclésiastiques par saint Denis, ni aux monuments très-respectables que nous devrons

[1] *De Epist. S. Victor*, D. Coustant, p. 91; Schœnnemann, p. 82.

[2] *Litteræ Victoris quibus Asianos excommunicatos pronunciat*, D. Coustant, p. 99.

[3] *Fabiani epistola ad lambesitanam synodum*, D. Coustant, p. 118.

[4] *Epistolæ Comelii*, D. Coustant, p. 123-190; Schœnnemann, p. 89-143.

[5] *Cypriani opp.*, ed. Migne. *Præfatio*, p. xv, sqq.

[6] *Cypriani epl. ad Steph.*, D. Coustant, p. 211; *Fortia* d'Urban, *Sur l'introduction du Christian. dans les Gaules*, art. 2, *Annales de Philos.*, 2e série, t. XVII, p. 126.

[7] Voir toutes les pièces des anciens et des modernes, concernant cette controverse, réunies au t. III, de la *Patrologie* de M. Migne.

réclamer plus loin [1]. Voilà ce qui nous reste, sans contestation, de cette époque *d'isolement ;* cela suffit. Quant à pousser jusqu'à saint Sylvestre, à saint Jules, à saint Libère, à quoi bon? Nous nous arrêtons, avec le soleil en plein midi ; car il sera désormais plus facile de nier l'unité du soleil au firmament que la suprématie de l'Église de Rome.

Si donc la Providence n'a pas étendu à toutes les lettres des papes un miracle de conservation qui n'a pas même été accordé aux pages inspirées, certes, une main divine n'en a pas moins fait un triage. Le temps n'a détruit que ce qui pouvait périr sans inconvénient. C'est un curieux spectacle, pour qui observe les destinées des monuments littéraires, que de voir partout un invisible archiviste, qui garde et sauve, au milieu des plus périlleuses vicissitudes, l'héritage des siècles chrétiens, les titres de l'Église, les écrits des saints, et surtout ces feuilles volantes, que le souffle de Dieu porte de Rome à tous les vents de la terre.

Pourquoi donc celui qui garde en ses trésors jusqu'aux flocons de la neige n'a-t-il fait grâce ni aux lettres, ni aux actes de ces pontifes martyrs? C'est répondre que de poser cette autre question : Pourquoi n'avons-nous ni un passionnaire complet des apôtres ni une légende authentique des personnages évangéliques? Serait-ce, comme nous l'avons dit ailleurs [2], qu'apôtres et pontifes ont obéi à cette loi profonde, formulée par le plus grand de ces hommes évangéliques : « Il faut qu'il grandisse et que moi je diminue : « *Illum oportet crescere, me autem minui* [3] » ; qu'ainsi ils ont dû rester sous la nue, pendant que le Christ montait transfiguré ; et, trois siècles durant, jusqu'à ce que le monde chrétien devînt homme, demeurer éclipsés par la splendeur de l'Homme-Dieu et opprimés sous sa majesté seule adorable.

A côté des desseins de Dieu, qu'il est trop hardi de scruter, il y a le dessein très-visible de l'homme ennemi et les complots bien connus des persécuteurs. C'est une preuve *a contrario* de l'importance du Siége apostolique que l'acharnement des faussaires à sup-

[1] Nous ne serions pas même embarrassé pour tirer un bon parti du très-curieux ouvrage que vient de publier, pour la première fois, M. Miller, les Φιλοσοφούμενα attribués à Origène. Les catholiques peuvent attendre avec confiance la controverse qui tôt ou tard s'engagera sur cette publication.

[2] *Auxiliaire catholique*, t. II, p. 135.

[3] Joan. III, 30.

primer, altérer, remplacer ses moindres décrets. Il y a quelques lettres falsifiées de saint Athanase et de saint Cyrille, peut-être une ou deux des patriarches d'Antioche, à peine autant de ceux de Constantinople ; de tous, un petit nombre seulement a été perdu. Tandis qu'à Rome, depuis saint Clément, les pertes sont immenses, tandis que hors de Rome et loin de Rome (c'est un point démontré) les fausses décrétales ont pullulé en masse, n'est-ce point une chose qui fait entrevoir la prééminence du Siége suprême? Nous reviendrons à ce sujet.

Un mot encore sur les plus anciennes pertes des *Regesta.* Dès le temps de saint Denys, vers 272, au moment où la papauté portait les premiers coups à l'arianisme naissant par la réfutation de Sabellius [1] et la déposition de Paul de Samosate, ce patriarche d'Antioche comprit qu'il n'avait de recours qu'à Rome. Mais à défaut du chef de l'Église, qui ne pouvait pactiser avec lui, Paul ou les siens tracèrent hardiment un chemin qui n'a été que trop bien frayé depuis. Ils en appelèrent à une puissance séculière et idolâtre, à Aurélien, le persécuteur. La Providence permit qu'il répondît d'une manière inespérée, et que cette réponse nous fût conservée par Eusèbe [2] : « L'Église d'Antioche appartiendra à ceux qui en seront « mis en possession par les chrétiens d'Italie, et par *les lettres des* « *évêques de Rome.* »

M. Jaffe n'a rien dit de ces lettres qui ont dû partir, ni d'un concile tenu à Rome à cette occasion, ni de toute cette affaire, dont il ne reste que quelques lignes d'Eusèbe et de saint Athanase. Il est aisé d'y voir l'un des plus singuliers aveux de la primauté romaine. De plus, nous y reconnaissons toute l'importance que les persécuteurs eux-mêmes attachaient aux lettres des papes. C'est un trait révélateur qui montre que les bûchers où brûlaient les livres saints et les actes des martyrs, durent consumer en même temps toutes les lettres saisies entre les mains des premiers secrétaires des papes et dans les archives des catacombes.

III

Nous croyons du reste qu'on fait une trop grande part au feu, et

[1] *De Felicis pp. scriptis,* D. Coustant, p. 293. *Epistolæ seu operis Dionysii pp. adversus Sabellianos fragm.* Ib., p. 273; Schœnnemann, p. 194.

[2] *Hist. Eccl.*, lib. VII, c. 30; D. Coustant, p. 293.

que la plupart des critiques, sans excepter les plus orthodoxes, depuis Dom Coustant jusqu'au docteur Phillipps [1], sont d'une sévérité trop grande envers les lettres des premiers papes.

Il est permis d'abord de compter pour saint Clément quatre lettres, au lieu d'une, admise par M. Jaffe; ou de deux seulement, par Schœnnemann et Mansi.

La seconde lettre aux Corinthiens a les mêmes caractères d'authenticité que la première; elle est fournie par le même et unique manuscrit, le célèbre *Codex Alexandrinus;* elle est revendiquée par les mêmes autorités, rien moins qu'Eusèbe, saint Jérôme, saint Épiphane, Photius; elle offre par le contexte, le style, le symbolisme, les citations d'Écriture sainte et d'anciens livres, la même physionomie [2].

Au milieu du siècle dernier, Wetstein trouva la troisième et la quatrième épîtres dans une bible syriaque et faisant suite aux livres saints, sans aucune distinction, comme dans le *Codex Alexandrinus* [3]. Cette découverte a été confirmée par une version plus ancienne encore, qui existe en fragments dans les manuscrits récemment venus de la Thébaïde au *British museum* [4]. Le docte Galland, après Wetstein, a répondu victorieusement aux difficultés de quelques philologues hollandais et allemands, trop facilement acceptées par Mansi, qui a laissé ces doutes subsister dans sa collection des Conciles. Il faut savoir gré à M. Jaffe de n'avoir pas accordé l'honneur d'une mention à une lettre informe, grecque et allemande, qui a paru en Allemagne sous le nom de saint Clément, en 1850. Ce n'est probablement qu'une gageure d'étudiant allemand.

Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer comment la Providence a choisi le schisme et l'hérésie pour conserver et mettre en lumière ces quatre lettres de saint Clément, les quatre premiers anneaux de la tradition de Rome et de toute l'Église. Deux sont en-

[1] « A l'Épître près de Clément Ier aux Corinthiens, *toutes les lettres* des Papes de cette période (jusqu'à saint Corneille) se sont perdues.» Et en note : «On attribue encore à ce pape une seconde lettre aux Corinthiens... Cette pièce est vraisemblablement apocryphe. Il en est à peu près de même des deux lettres *ad virgines...* » *Du droit ecclésiastiq.*, t. III, p. 5, trad. de M. l'abbé Crouset.

[2] Galland, *Biblioth. veter. PP.*, t. I, proleg., p. XIV-XIX.

[3] *Ibid.*, p. XV-XXV.

[4] W. Cureton, *The ancient syriac Version of the Epistles of saint Ignatius*, etc., préf., p. X-XVI.

voyées d'Alexandrie à Londres, par un apostat, Cyrille Lucaris. Des moines Jacobites, un siècle plus tard, envoient les deux autres à Amsterdam. Young et Walton anglicans, le calviniste Wetstein, qui mourut en composant une dernière apologie de ces lettres, les transcrivent, les traduisent, les lancent dans le public, et les défendent contre toute agression avec une érudition et une ardeur vraiment chevaleresques. Ils livraient des armes à de redoutables adversaires. C'est peut-être un argument d'authenticité que la critique n'admettrait pas, mais que nous présentons volontiers.

Fontanini [1], Gallandi [2], et De-Magistris [3], trois hommes éminents de la savante Italie du dernier siècle, ont très-doctement établi l'authenticité des lettres de saint Pie Ier, qui semblent inaugurer les relations permanentes des papes avec les archevêques de Vienne, si longtemps leurs légats dans les Gaules. Déjà ces lettres avaient obtenu les suffrages non-seulement de Baronius, des bollandistes, du cardinal Bona, de Bréquigny, etc., mais des critiques protestants les plus difficiles, tels que Blondel, Saumaise, Hammond et Daillé. De Magistris, à ce sujet, touche à une observation qui peut jeter un grand jour sur les monuments de cette époque : c'est que nous n'avons plus que des versions latines ; les originaux étaient grecs ; l'Église a parlé grec à Rome comme à Vienne et à Lyon, en Italie comme en Gaule, jusqu'au milieu du IIIe siècle. Ce qui confirme spécialement pour saint Pie cette observation capitale, c'est qu'il porte encore un nom grec dans le plus ancien catalogue des papes, celui de Mabillon [4] : il y est appelé *osus ;* évidemment c'est le mot ὅσιος, légèrement altéré. Il suit de là que l'authenticité de ces lettres se trouve confirmée précisément par les expressions moitié grecques, qui faisaient autant d'objections graves, *superbeate* (ὑπερμακάριε), *primarches* (πρώταρχος), *senatus* (πρεσβυτήριον), *colobium* (κολόβιον), etc.

Un écrit de saint Félix Ier, cité par le concile d'Ephèse, a été rangé parmi ces lettres par M. Jaffe, qui n'aurait pas dû omettre un autre fragment considérable, conservé dans les manuscrits arabes du Vatican, et publié par le cardinal Maï, dans son Spicilége romain [5]. Il

[1] *Hist. litter. Aquil.*, lib. II, c. IV, p. 82.
[2] *Bibl. vett. PP.*, t. I, proleg., p. CII.
[3] *Acta martyrum ostiensium*, Rom. 1794.
[4] *Origines de l'Église romaine*, t. I, pièces justificat., p. III.
[5] T. III, p. 702. Le savant cardinal a publié une pièce apocryphe du pape saint

eût été juste également d'indiquer, à titre de renseignement, un témoignage d'Oldouin, qui déclare dans son *Athæneum romanum*, qu'il existait plusieurs lettres inédites de saint Félix, dans les archives de l'église d'Arles.

Au IIIe siècle encore et aux traditions romaines et pontificales appartient une collection entière de décrets, qu'il n'est pas possible de passer entièrement sous silence, comme l'a fait M. Jaffe. « Il est remarquable, dit le docteur Phillips que les traditions des trois premiers siècles portent toutes le nom du pape Clément, de même que l'on a fait remonter à Charlemagne et à Edouard le Confesseur, une foule d'institutions canoniques [1].

C'est ainsi qu'une compilation considérable des plus anciens règlements de l'Église, connue sous le nom de *constitutions apostoliqnes*, circulait en Orient dès le IIIe siècle sous le nom de saint Clément. Un autre indice en reportait encore à Rome sinon l'origine, au moins la recension et l'autorité. Des manuscrits grecs et orientaux très-anciens indiqueraient que saint Hippolyte de Porto, vers 250, aurait mis la main à cette collection [2], dont le titre paraît être inscrit, parmi ses autres écrits, sur sa chaire et sa statue de marbre, trouvées au XVIe siècle. En sorte qu'il est difficile d'admettre l'assertion du docteur Phillips qui prétend que ces constitutions n'ont pas été connues des Occidentaux, avant le XVIe siècle [3]. Ce serait ne tenir aucun compte des manuscrits grecs, arabes, éthiopiens, syriaques, et des recherches très-savantes, quoiqu'un peu conjecturales que De Magistris a faites sur ce point dans ses dissertations sur les *Actes des martyrs d'Ostie*. Il n'est que trop certain d'ailleurs que cette collection, abandonnée aux Grecs, en a subi de bonne heure des interpolations qui l'ont défigurée.

Une autre série de traditions romaines met constamment saint Sylvestre en présence de la Synagogue et aux prises avec les Juifs. Il est difficile de démêler ce qu'il peut y avoir d'historique sous les détails fabuleux de ces controverses. Toutefois les Grecs les plus judicieux, le savant Léonce de Byzance, entre autres, ont cité, comme

Eutychien, que M. Jaffe aurait pu mentionner dans son *Appendix*. Voir *Script. vet. coll. nov.*, t. VI, p. 124-128.

[1] *Du droit ecclés.*, t. III, p. 6.

[2] De Magistris, *Acta mart. ostient.*

[3] *Droit ecclés.*, III, p. 8.

ayant une grande autorité dogmatique, une sorte d'apologétique de saint Sylvestre contre les Juifs [1]. Le cardinal Maï a doté le monde savant de plusieurs fragments de cette apologie, qui pouvait avoir quelque place dans les *Regesta.*

Nous ajouterons un renseignement inédit : Hatton de Trèves composa, au IXe siècle, pour les catéchèses de sa métropole, des instructions que nous comptons publier dans le *Spicilége de Solesmes.* Il s'y trouve une citation expressément tirée d'une homélie de saint Sylvestre. *Lege* [*in*] *homilia sancti Sylvestri papæ de Die in natali Domini.* Et cette même homélie est reproduite en entier à la suite de ces instructions [2]. Elle est en partie dirigée contre les Juifs, et renferme de belles formules des dogmes controversés au IVe siècle. Ce témoignage est grave : on sait qu'au temps de saint Sylvestre, de Constantin et de sainte Hélène, Trèves était comme la Rome du Nord.

Puisque nous avons nommé Léonce de Byzance, nous devons mentionner un phénomène de critique, qui montre que l'Église n'a pas attendu les centuriateurs de Magdebourg pour porter la lumière sur les fausses décrétales. Léonce, au VIe siècle, soumit à un examen critique, très-habilement dirigé, une chaîne de témoignages dont abusaient les monophysites, et qui ont puissamment contribué à maintenir dans l'hérésie, depuis quatorze siècles, une grande partie de l'Orient. La supercherie a été si habilement tissue que les hommes les plus habiles y ont été trompés. Saint Cyrille d'Alexandrie, les Pères d'Éphèse et de Calcédoine même n'ont pas vu la fraude, qui remonte aux deux Apollinaire. Ce sont leurs adeptes qui ont fait passer leurs écrits sous le couvert des noms les plus vénérables ; et c'est l'œuvre de ces faussaires que l'ignorant Eutychès et sa secte se sont obstinés à préférer aux traditions de l'Église. Ils aimaient surtout à en appeler au vénérable Père Jules de Rome, à qui, en effet, on imputa une grande partie de ces apocryphes. On citait de lui une lettre à Denys de Corinthe, une autre à un Prosdocimus, qui fut lue à Éphèse et acceptée par saint Cyrille ; un traité *sur l'union du corps du Christ avec la divinité ;* une encyclique

[1] *Spicil. Rom.*, t. III, p. 701. *Veter script, coll. nov.*, t. VII, p. 134 — VIII, p. 26. — *Class. auctor*, t. X. p. 558.

[2] On la retrouve dans l'Appendix des sermons de saint Augustin, avec des différences qui motiveraient une édition nouvelle que nous avions projetée.

à tous les évêques ; un livre au sujet du terme *consubstantiel,* etc. On ne connaît point encore la liste complète de ces écrits pseudonymes. Facundus d'Hermione, Evagre le Scholastique, Jean de Scythopolis élevèrent des doutes qui n'échappèrent point à Baronius. Mais ce fut surtout Léonce de Byzance qui révéla toute l'imposture ; et, parmi les modernes, Muratori, qui l'a mise en tout son jour, en publiant le premier la lettre entière à Denys de Corinthe, avec une savante dissertation [1]. Le cardinal Maï n'a pas peu contribué à dissiper les dernières ténèbres, en publiant quelques savants ouvrages de Léonce, et plusieurs fragments inconnus de ces écrits apocryphes [2]. Nous avons cru devoir insister sur ces détails, et parce qu'ils révèlent à l'égard des lettres des Papes un système de fraudes qui n'a presque jamais cessé d'avoir cours en Orient ; et parce que M. Jaffe, ordinairement très-sévère, au lieu de rejeter ces écrits en appendix parmi les *Spuria,* les a tous introduits dans la série des lettres authentiques de saint Jules, sans autre observation qu'une courte parenthèse qui tend à perpétuer un doute désormais impossible [3].

Nous avons eu l'intention d'aborder également de près les lettres de saint Libère ; mais le sujet a été comme épuisé par Zaccaria [4] et Cavalcanti [5]. Un critique exercé, M. Édouard Dumont, vient d'entamer ce sujet dans l'*Université catholique.* Nous n'irons point sur ses brisées. Son travail arrivera sûrement à la plupart de nos lecteurs.

On voit que cette première période n'est point aussi stérile qu'elle semble d'abord, bien qu'il faille en éliminer plus de cent cinquante pièces fausses dont nous pouvons parfaitement nous passer. Nous avons toujours admiré, du reste, comment les écrivains les plus ardents à attaquer nos anciens monuments, protestants, jansénistes ou autres, étaient précisément ceux qui prétendaient

[1] Muratorii, *Anecdota græca Disquisitio in epist. Julii*, p. 347, cf., D. Coustant, App., p. 61-84 ; Galland, *Bibl. vett., PP.*, t. XII, p. 625.

[2] *Script. vet. coll, n.* VII, p. 110-155-165-169 ; *Spicileg. Rom.*, X, p. 1-151.

[3] *Regesta* P. R., p. 14. Nous ne pensons pas que M. Jaffe préfère aux critiques que nous avons cité, et qui ont fait autorité chez les protestants comme parmi nous, l'opinion particulière de Erlich dans sa dissertation : *Julii episc. Rom. ad Prosdocimum epistolam de Trinitate et incarn. edit. vindicat et illustrat. Lips.* 1750.

[4] *Dissert. de commentitio liberii lapsu*, t. I; *Dissert. de rebus ad H. E. pert.*, p. 282.

[5] *Vindiciæ Romanor. Pontific.*, lib. III, p. 32-83.

nous ramener à l'Église primitive. Sur qui retomberait l'argument négatif avec le plus de force? Comment vouloir concentrer toute la tradition chrétienne dans ces trois ou quatre premiers siècles dont les monuments écrits, dit-on, ont presque entièrement disparu, à commencer par la *principale* Église? N'est-ce pas à plaisir faire le vide, pour y expirer des premiers? Et si nous accordions qu'il ne restât pas une ligne des trente premiers vicaires du Christ, ne serions-nous pas en droit de conclure qu'une Église qui a si peu écrit, n'est pas fondée sur l'Écriture, mais sur la tradition, et que cette tradition ne peut pas être connue par le *silence* des premiers siècles, mais par les monuments écrits des âges postérieurs?

IV

Les lettres de saint Damase, conservées par Théodoret et saint Jérôme, et les décrétales de saint Sirice, qui ouvrent la collection de Denys le Petit, de Ferrand, diacre, de Cresconius, méritent de fixer le commencement d'une période nouvelle dans les lettres pontificales. C'est ainsi que la collection romaine, publiée en 1591, et dont nous avons parlé dans notre premier article, commence la seconde série de son premier volume par les lettres de saint Damase et de saint Sirice, précédées de quelques lettres supplémentaires. Nous avons pu nous en assurer, grâce à un précieux exemplaire de cette collection presque introuvable en France, et que, pour sa rareté, nous croyons devoir mentionner. Il est conservé dans la riche bibliothèque de M. l'abbé Gaulthier, au séminaire du Saint-Esprit, à Paris. Cet exemplaire répond exactement à la courte description que nous avons donnée dans l'article précédent, et divise les lettres pontificales à peu près comme nous l'avons fait plus haut [1].

[1] Nous ajoutons qu'en revoyant l'appareil critique dont toutes les marges sont ornées, nous y avons vu une foule d'indications précieuses que l'on a eu le double tort ou de négliger entièrement ou de dérober, sans indiquer la source. Mansi est le premier qui soit revenu à cette excellente édition, qui lui a permis de restituer des pièces et des passages fort importants, corrompus ou mutilés dans toutes les éditions antérieures des conciles. Nous croyons devoir en citer un exemple curieux. Le P. Quesnel ayant trouvé un fragment d'un écrit du pape Gélase sur l'histoire de l'Eutychianisme, le publia dans sa collection *inédite* de Canons (*Opp. S. Leonis, cod. can.*, cap. XLIII, t. II, p. 83). Sirmond avait déjà édité cette même pièce et plus complète (*In append. ad Cod. theodos.*) et avant Sirmond, Crabbe avait inséré le texte de Quesnel tout entier dans son édition des *Conciles*. Mais aucun

Au premier volume, on trouve à part, dans une première partie, les soixante-douze décrétales du faux Isidore (p. 1-249). La seconde partie, que distingue une pagination nouvelle (1-643), remonte principalement à saint Damase, et s'étend jusqu'à saint Grégoire. Par forme de préambule, l'éditeur a mis en tête de cette seconde partie quelques lettres, les seules sans doute qui lui aient paru authentiques dans tous les temps antérieurs, savoir : trois lettres de saint Corneille, deux de saint Cyprien, deux de saint Jules, une de saint Libère, une au même Pape ; voilà tout ce que l'on croyait, en 1592, hors de toute contestation, huit décrétales. Il était difficile d'être plus désintéressé.

Mais, à partir de saint Damase, le bullaire a trouvé ses grandes et majestueuses lignes : le premier secrétaire que nous puissions nommer et montrer, tenant en main le roseau et l'anneau de la chancellerie romaine, le sceptre et le sceau du pêcheur qui gouverne l'Église, c'est saint Jérôme. Il serait difficile d'ouvrir par un nom plus illustre cette série non interrompue de notaires, d'apocrisiaires, de bibliothécaires, écrivant sous la dictée des Papes, entre lesquels figurent saint Prosper, Denys, l'ami de Cassiodore ; saint Eunode de Pavie, saint Grégoire le Grand, saint Grégoire II, Jean le Diacre, Anastase le Bibliothécaire, etc. Nous aurions désiré que M. Jaffe eût enrichi son volume d'une liste complète de ces secrétaires pontificaux, dont le génie et la vigilance ont enrichi et sauvé le dépôt des *Regesta.*

V

Ce qui dut encore y contribuer efficacement, c'est la création de la Bibliothèque de l'Église de Latran, qui remonte précisément à l'époque où nous sommes, et qui compte pour ses fondateurs et restaurateurs les Pontifes dont il nous reste généralement le plus grand nombre de lettres : Célestin, Léon le Grand, Hilaire, Gélase, Boniface II, Grégoire le Grand, Martin Ier, Léon II, Grégoire II, Adrien, Nicolas [1], etc. Cette bibliothèque, dans le temps de saint Léon, était

d'eux ne paraît avoir remarqué que l'édition romaine renferme le texte le plus pur et le plus complet de cette même pièce, t. I, p. II, p. 141. Les Ballerini ont remis toutes choses à leur place, et constaté trois éditions contemporaines de l'auteur. (*Opp. Leon*, t. II, p. 1404, t. III, p. 208.) M. Jaffe n'a pas mentionné une seule de ces trois éditions.

[1] F. Cancellieri, *De Secretariis vet. Bas. Vatic.*, p. II, p. 891.

déjà si considérable que son successeur, saint Hilaire, dut en doubler les proportions, en faisant construire deux salles dans le baptistère de Latran. Il dut y mettre pour principal ornement les lettres de son prédécesseur, peut-être à côté de cette Bible *Amiatina*, l'un des trésors de l'Italie, qui porte encore l'effigie du pape Hilaire [1]. Les grandes Églises aimaient à posséder les lettres de saint Léon [2], et ses successeurs eux-mêmes faisaient prêter serment sur le *tome à Flavien* comme sur les saints Évangiles pour s'assurer de la foi des Grecs [3]. C'est à Rome qu'on en demandait des exemplaires, et c'est de la bibliothèque de Latran que Simplice les envoyait à l'empereur Zénon [4], et Vigile à Justinien [5]. C'est aux archives de Latran que saint Gélase déposa son grand traité contre Eutychès et Nestorius [6], et qu'il trouva ce décret pontifical sur les livres orthodoxes, qui porte son nom, parce qu'il en fit l'une des dernières et des plus solennelles promulgations [7].

Ce décret de Gélase peut nous donner une idée de la richesse des archives pontificales, de la portée que pouvaient avoir les décisions des papes, et des vastes recherches qu'imposait déjà la rédaction de leurs lettres. C'est comme un inventaire, fait au Ve siècle, de la bibliothèque de Latran ; c'est en même temps comme le premier *index* de la censure romaine et l'encyclopédie des monuments de la tradition catholique. Un commentaire complet de ce décret serait une somme patristique. Il y en eut de volumineux dès le XIIe siècle. Nous en connaissons un, déjà ancien, au fond d'une bibliothèque de province, lequel n'a pas moins de deux volumes in-folio. Il n'y a pas longtemps qu'un docte protestant, M. Credner, a fait un livre considérable uniquement sur l'historique du décret et la recension philologique de son texte [8]. Il n'était guère possible à l'auteur des *Regesta* de s'étendre autant qu'il eût fallu sur ce décert, et peut-être même après les recherches de Credner n'aurait-il pas eu sous la main tous

[1] F.-F. Fleck, *Nov. testam. vulg. edit. juxta text. Clem.* VIII, *cum Vas. lect. cod amiat.*, Lips. 1840, præf.

[2] Baller.. *Præf. ad epist.*, t. I. *Opp. S. Leon.*

[3] Coleti Concil., t. X, p. 1388.

[4] Simplic., ep. IV.

[5] Vigil., ep. IV.

[6] Anastasii, *Lib. Pontific.*, t. II, *ad Gelas. ed. Blanch.*

[7] Ballerini, *Opp. S. Leon, præf. ad* t. III, p. CLI-CLIV.

[8] Geschichte der Canons, etc.

les renseignements désirables. Peut-être aurons-nous quelque occasion d'y revenir nous-même. Qu'il nous suffise de dire que ce décret remonte à saint Damase, qu'il a été successivement promulgué, cité, amplifié par saint Innocent, saint Boniface, les conciles de Carthage, saint Léon, saint Hilaire, pour recevoir de saint Gélase sa forme définitive, puis d'Hormisdas une promulgation locale pour l'Espagne et Constantinople, et, enfin, une application spéciale à la liturgie par saint Grégoire le Grand et saint Grégoire VII. Dès son origine, il eut la plus haute importance et un triple objet, fixer le canon scripturaire, tel que l'Église romaine l'a toujours eu et tel qu'il a été défini par les conciles de Florence et de Trente, puis déterminer les livres qui devaient seuls entrer dans les lectures publiques, dans les formules de la liturgie, et l'interprétation des saintes Écritures; enfin, régler cet enseignement et ces lectures d'après les règles et les modèles de la tradition orthodoxe.

Que l'on ait présente à l'esprit cette nuée de témoins, cette triple nomenclature des livres saints, des pères orthodoxes, des écrits marqués d'un signe de réprobation dans ce décret, on aura devant soi les archives secrètes de Latran, au Ve siècle, et l'arsenal où les papes trouvaient leurs invincibles et savantes décrétales. Il leur suffisait le plus souvent d'ouvrir la correspondance de leurs prédecesseurs, et c'est pourquoi on lisait, au décret de Gelase, ces paroles remarquables :

« *Item*, les opuscules du bienheureux Léon et sa lettre à Flavien de Constantinople, de laquelle si quelqu'un ose attaquer un seul iota, et s'il ne la reçoit en tous points avec vénération, qu'il soit anathème ;

« *Item*, les opuscules de tous les pères orthodoxes qui n'ont dévié en rien de la conformité avec la sainte Église romaine ;

« *Item*, les décrétales que les bienheureux papes, en diverses circonstances, ont écrites de la ville de Rome sur la consultation de différents pères, doivent être reçues avec vénération.[1] »

VI

Il est facile de remarquer que, dès le temps de saint Célestin, les épîtres des papes se distinguent par les citations qui les corrobo-

[1] Mansi, *Concil.* VIII, col. 146-147.

rent ; les lettres antérieures sont, avant tout, mises à contribution, et citées d'après les originaux, conservées dans les archives romaines, Un livre entier de témoignages des Pères orthodoxes souvent les accompagne. Les plus anciens exemples que nous connaissions de ces précieuses chaînes dogmatiques, qui sur chaque point contesté présentaient un argument de prescription irréfutable, nous sont fournis à cette époque ; on les voit partir de Rome et se produire à Éphèse et à Calcédoine, avec les lettres de saint Célestin et saint Léon le Grand. Dès lors, il n'y aura pas une controverse, pas un grand concile qui ne mette en lumière ces *libelles de témoignages*, χρησέων βίβλου [1]. Et ceux qui auront toujours le plus d'autorité, ce sont ceux qui viendront de Rome, à la suite des lettres pontificales. Le huitième concile œcuménique nous en fournit un exemple remarquable. A l'ouverture des débats, le patriarche de Constantinople dit [2] :

« Il faut maintenant produire le *codicile des témoignages* des Pères, qui nous a été présenté de la part du Siége apostolique de l'ancienne Rome, et qui est resté sous les sceaux, afin de le relire et de le confronter avec les livres de la métropole vénérable de cette cité, que Dieu veuille conserver.

« Et ce même codicille fut représenté revêtu de ses sceaux.

« Et Pierre, notaire du très-saint archevêque de Constantinople, prit en ses mains le livre authentique, en parchemin, qui est déposé au trésor sacré de cette grande et sainte basilique, et recouvert d'argent.

« Et en même temps, Salomon prit le susdit *codicile des témoignages*, et le lut, lequel avait pour titre, écrit en texte : TÉMOIGNAGES DES SAINTS ET VÉNÉRABLES PÈRES. »

Cette méthode vraiment romaine d'en appeler aux témoignages changea la face des controverses ; on la voit prévaloir, dans les huit premiers conciles œcuméniques, comme aux synodes particuliers d'Orange, de Séville, de Rome en 640. Là, on produit contre les monothélites cent quarante textes des Pères, et par surabondance on y joint quarante passages d'anciens hérétiques qui mettent les derniers ariens en contradiction avec les premiers. Tous les noms cités se

[1] Qu'on nous permette de renvoyer, pour plus de détails, au *Spicilegium Solesm.*, t. I, proleg., p. XLV-XLVIII.

[2] Mansi, Ib. X, 1079, XI, 222.

retrouvent dans la décrétale gélasienne qui demeure le pivot et la règle de toute polémique.

C'est le seul plan de controverse qui ait pu en finir avec les longues disputes de l'Orient. Les sophistes grecs en prirent leur parti, et on vit abonder les ouvrages en forme de *chaînes*, de *parallèles*, de *floriléges*, de *trésors*, d'*éclogues*. Les hérétiques eux-mêmes y eurent recours pour accréditer leurs nouveautés. Il y eut des *livres de témoignages* à l'usage des monophysites [1], des monothélites, des iconoclastes. Ce fut surtout l'Occident qui tout entier entra dans cette voie, ouverte par les lettres des Papes. Il en résulta une ère nouvelle et bien tranchée dans les lettres chrétiennes; ce qui les caractérise, à partir de Grégoire le Grand, surtout chez les Latins, c'est l'enchaînement des témoignages, compilés, glosés, enchâssés sous toutes les formes, travail plus modeste, plus difficile, plus épineux, mais bien autrement fécond et plus évidemment chrétien que la production commode et souvent puérile qu'un auteur tire de son propre fonds.

VII

Aux lettres pontificales de cette féconde époque, nous devons rapporter encore une série de monuments qui en proviennent en grande partie, et qui en même temps ont fourni un nouveau moyen de les conserver et de les propager, ce sont les *collections canoniques*. Sans remonter ni à saint Clément, ni à saint Hippolyte, ni aux *constitutions apostoliques* qui ont bien pu partir de Rome, et donner l'initiative aux collections grecques et orientales; sans parler des traductions d'origine peu connue, il est certain que pour l'Occident, les plus anciens recueils de canons originaux commencent en Italie. Rome est leur patrie, et la bibliothèque de Latran probablement leur berceau. C'est là, que sur la demande du pape Hormisdas, Denys le Petit met la dernière main à ses précieux travaux [2]. Les lettres des Papes, par un privilége qui a sa valeur dogmatique, y occupent, à

[1] Le cardinal Maï a retrouvé ce recueil dans les manuscrits du Vatican, et en a cité de curieux fragments. Il serait important de l'avoir *in extenso*. *Cf. Script. Vet.*, t. VII, p. 133, 139, 144, 163. Spicial. Rom., t. III, 695, X, 125.

[2] Biener et Phillipps ont reproduit un prologue où ces faits sont racontés par Denys le Petit; cette pièce n'a paru qu'en 1802 par les soins de Jean Andrès. *Lettera al signor abb. Morelli sopra alcuni codici delle bibl. capitol. di Novarr. e di Vercell.*, Parm. 1802.

côté des conciles les plus vénérés, une place si considérable qu'elle finit par remplir la collection presque tout entière. Telle était l'édition de Denys le Petit, qui eut l'honneur d'être remise, par le pape Adrien, aux mains de Charlemagne, au moment où il allait publier ses capitulaires. C'est encore un nouveau point de vue sous cet inépuisable horizon des lettres pontificales. Qui tracera le cercle de leur influence dans les lois, dans les mœurs, dans les usages des peuples, sur toute la société chrétienne? Et sans sortir de la législation de l'Église, il faudrait un travail infini pour en suivre les diverses applications dans les conciles, dans les statuts diocésains, dans les règles monastiques. Il faudrait, pour chaque décrétale en particulier, une bibliothèque, si on voulait en suivre toutes les évolutions. Les Ballerini ont trouvé au siècle dernier, et presque sans sortir de l'Italie, vingt-quatre collections ou éditions diverses des seules lettres de saint Léon. On les retrouve avec les autres décrétales, en Gaule dans la plus ancienne collection locale que nous ayons, en Espagne dans la compilation du vrai Isidore, en Afrique dans la *Concordia* de Cresconius, en Irlande et en Angleterre dans les pénitentiaux de Théodore et de Commeanus et les canons d'Egbert, en Allemagne dans le décret de Burcard, le libelle de Reginon, en France dans le décret et la panormie d'Yves de Chartres; en Italie, enfin, où le droit pontifical découle incessamment de sa source, où les générations de canonistes n'ont jamais tari depuis les anciens jurisconsultes, Anselme de Lucques, Deusdédit, Donizo, Gregorius, une foule d'hommes éminents, cardinaux pour la plupart, puisent dans les *Regestes* et amassent des trésors qu'un humble et obscur moine, Gratien, comme Denys le Petit au Ve siècle, a su s'approprier pour les vulgariser davantage, et devenir lui-même le centre de travaux immenses.

C'est ainsi que cette législation pontificale pénétra dans le cœur de l'Église et de toute la chrétienté. Et, afin que cette forte nourriture formât seule le tempérament des peuples chrétiens, la Providence permit que cette éducation canonique fût en quelque sorte achevée, avant de remettre en lumière une autre législation, celle des empereurs, le vieux droit romain, qui jusqu'au VIe siècle, par la violence ou par la ruse, n'avait cessé de persécuter l'Église.

VIII

Nous ne croyons pas avoir fait une digression hors de notre sujet. On aurait une bien imparfaite idée des *Regestes* pontificaux, si on s'en tenait à la longue nomenclature de M. Jaffe. Ce qui y manque, et ce qui ne peut entrer dans le plan d'aucun répertoire, d'aucun Commentaire des décrétales, c'est l'histoire de chacune d'elle, ses origines, sa suite et son développement littéraire, dogmatique, législatif. Presque toutes, surtout à la grande époque qui nous occupe, se lient à des événements majeurs, à des monuments séculaires, aux plus graves controverses qui aient remué le monde et occupé l'esprit humain.

Ce qui manque surtout aux *Regesta*, et cela devait, ce semble, entrer naturellement dans leur plan, c'est la contre-partie inséparable de la correspondance pontificale, nous voulons dire les demandes et les réponses adressées aux papes. Dom Coustant n'en avait négligé aucune, pas même celles qui sont perdues; et Schœnemann, dans l'édition classique abrégée qu'il a donnée de Dom Coustant, n'avait pas cru pouvoir scinder ces deux genres de pièces, évidemment de même famille. Cette lacune dans M. Jaffe est regrettable, surtout au point où nous sommes de son ouvrage.

Ainsi, aux imposantes séries des lettres de saint Damase, de saint Innocent, de saint Célestin, de saint Léon, de Gélase, d'Hormisdas, de Vigile, des deux Pélage, de Grégoire le Grand, il faudrait, avant tout, annexer, comme inséparables et d'un intérêt majeur, la correspondance des légats du Saint-Siége, ordinaires et extraordinaires, soit de ceux qui le représentent aux conciles et devant les empereurs, soit des évêques de Thessalonique, de Vienne, d'Arles, de Séville, institués légats pour ainsi dire en permanence, et chargés de maintenir les rapports qui reliaient toute la chrétienté à Rome; il faudrait y joindre des lettres de saint Athanase, de saint Basile, de saint Jérôme, de saint Ambroise, de Rufin, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin, de saint Cyrille, de la plupart des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople; d'une foule d'évêques, d'archimandrites, de moines ou de clercs, qui, de tous les points de l'Église, demandent à Rome conseil, justice et protection. Il y aurait à intercaler dans cette correspondance si mêlée, les constitutions, les novelles, les circulaires et anti-circulaires, le

type, l'hénotique, les *sacrées impériales* (sacræ imperatoriæ), qui, depuis Théodose le Grand jusqu'à Maurice passent continuellement de la nouvelle à l'ancienne Rome, les lettres des impératrices, des princesses, des patrices, des comtes du palais ; puis des rois et chefs des Francs, des Goths, des Vandales, des Bourguignons, de tout ce monde grec et barbare, ancien et nouveau, qui par toutes les voies de l'empire, par les terres et les mers, aboutit à Rome, gravite et tourbillonne autour du siége apostolique.

Il n'y a pas jusqu'aux plus fameux novateurs qui ne se mêlent à ces rangs pressés de correspondants : Timothée, au nom des Apollinaire, Pélage et les pelagiens, Célestius et Julien, Nestorius, Jean d'Antioche, Timothée Ælure, Pierre Monge, Dioscore, etc. Quelle démonstration plus péremptoire de toutes les prérogatives du Saint-Siége que ce concours universel.

IX

Enfin ce qui manque aux *Regesta*, et, nous devons le dire avec regret, ce qui entrait rigoureusement dans leur plan le plus circonscrit, c'est un assez grand nombre de lettres émanées directement du Saint-Siége, et dont nous avons peine à nous expliquer l'absence. Le plus souvent ce sont des lettres dont il n'existe que des fragments, ou une simple mention, douteuse même et à reléguer dans l'appendice des *Spuria*. Il n'y a pas de raison toutefois de les exclure plutôt que d'autres de même nature, et souvent de moindre importance. Il y a même une raison spéciale d'indiquer les pièces demeurées perdues jusqu'à ce moment. Car les étoiles qui les signalent dans les *Regesta* seront peut être autant de traits de lumière qui les feront retrouver dans les manuscrits où elles peuvent être enfouies. Les *Regesta* seront un manuel que l'on consultera de confiance, et de préférence aux grandes collections. Les pièces omises courent donc grand risque de tomber dans un éternel oubli, si on n'appelle spécialement l'attention sur elles. Nous sommes obligés d'entrer dans un minutieux détail.

Aux seize cent quinze pièces énumérées dans les *Regesta* de saint Damase à saint Grégoire le Grand, il faut ajouter :

Pour saint Damase, une lettre à l'hérésiarque Apollinaire, une à Pierre d'Alexandrie, une aux Alexandrins, deux à Paulin d'Antioche, deux à saint Jérôme, plusieurs à Ascolius, légat en Illyrie ; des

lettres en grand nombre, écrites à l'Orient et à l'Occident pendant que saint Jérôme était à Rome, et entre autres l'*épître formée*, remise à la célèbre députation envoyée par Théodose à Rome, ponr obtenir la confirmation de Nectaire, élu patriarche de Constantinople, un mémoire contre les sénateurs de Rome, qui redemandaient l'autel de la Victoire ; enfin plusieurs décrets, discutés par Dom Coustant, à mentionner dans l'*appendix* [1].

A l'article de saint Sirice, un concile de Rome et six canons, envoyés aux Églises des Gaules, une lettre à l'empereur Théodose, une aux évêques d'Afrique.

Plusieurs lettres concernant Flavien d'Antioche, émanées ou de Sirice, ou de son successeur Anastase [2].

A celui d'Innocent I, une lettre à Séverin de Gabales, extraite d'une version arabe, et publiée par le cardinal Maï [3], une aux évêques d'Afrique, une à ceux d'Illyrie, une aux Orientaux, une à saint Augustin, un commonitoire pour des légats ; deux épîtres d'Isidore Mercator, et une constitution mentionnée au *Liber pontificalis* [4].

A saint Zosime, plusieurs écrits apologétiques et une lettre concernant Maxime de Valence [5].

De saint Boniface, il manque la mention de plusieurs lettres, adressées à Valentin, évêque d'Afrique, à Rufus de Thessalonique, aux évêques de la Grèce et de la Macédoine [6].

Nous réclamons pour saint Célestin l'indication des lettres concernant la légation de saint Germain d'Auxerre, chargé d'extirper le pélagianisme breton, une lettre écrite au sujet des semi-pélagiens de Marseille, une autre que lui attribue Socrate, sur les translations d'évêques, et les décrets lancés contre les derniers débris du schisme de Novatien [7].

Nous regrettons que rien ne rappelle une lettre de Xiste III, pour le rétablissement de saint Brice au siége de Tours ; plusieurs lettres antérieures au pontificat de Xiste, adressées à saint Augustin et à ses amis, quelques lettres à Maximien, concernant saint Cyrille, une

[1] Nous nous contenterons, pour ces diverses pièces, de renvoyer à D. Coustant qui indique à peu près toutes les sources premières. Voir pour S. Damase, p. 591. Il sera nécessaire que M. Jaffe remplace entièrement la notice de S. Damase, et substitue des auteurs plus sûrs que les deux schismatiques Faustin et Marcellin, et le païen Ammien Marcellin.

[2] D. Coustant, col. 699. — [3] Spicil., Rom., t. III, p. 703-704. — [4] D. Coustant, col. 919. — [5] *Ib.*, col. 585. — [6] *Ib.*, col. 1045. — [7] *Ib.*, col. 1217.

fausse lettre, mise en circulation par les méletiens, et les nombreux écrits, encore subsistants, attribués au philosophe Sixte, que beaucoup d'auteurs ont pris, tantot pour Xiste III, tantôt pour saint Sixte martyr [1].

Il eût été facile d'éviter jusque-là les omissions que nous venons d'indiquer ; D. Coustant avait mis très-sûrement sur la voie de toutes ces pièces. Désormais, privés de ce guide, et obligé de nous circonscrire, nous abrégeons. Nous ne pourrions d'ailleurs entrer dans un même détail pour la volumineuse correspondance de saint Léon, et de plusieurs de ses successeurs.

Nous sommes étonnés que les *Regesta* n'aient compté que sept lettres de saint Léon perdues, tandis que les Ballerini en ont indiqué dix-sept dans leur excellente édition. Quelques fragments canoniques et dogmatiques publiés par le cardinal Maï auraient pu enrichir cette belle portion des *Regesta* [2].

Saint Hilaire, en succédant à saint Léon, écrivit une encyclique où il confirmait les conciles de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine, sans rien dire de celui de Constantinople, et recommandait en même temps les prérogatives de son siége[3]. Les *Regesta* l'ont omise, ainsi qu'une lettre lue au second concile de Nicée, où saint Hilaire citait saint Jean Chrysostome en faveur des saintes Images [4]. A côté de ses décrets, on aurait pu placer un canon des saintes Écritures, qui se trouve sous son nom en tête de la Bible Amiatina [5].

Les lettres de saint Simplice à l'empereur Zénon, en 477 [6]; à un concile d'Orient et à Calandion, patriarche d'Antioche, en 482 [7]; au patriarche de Constantinople, Acace, en 483 [8], méritaient d'être mentionnées.

Au pontificat de Félix III se rapporte, dans les collections des conciles, une série de pièces concernant la condamnation d'Acace, qui ont beaucoup occupé les savants [9]. Parmi ces pièces, un résumé historique dont nous avons parlé plus haut [10], a été totalement omis dans les *Regesta*. Une autre pièce très-considérable, qu'il faut

[1] *Ib.*, p. 1273. — [2] *Script. veter.*, VII, p. 246, 247, 251, 283, 286, 287. — [3] Bolland. april, t. I, p. 32.

[4] Nous l'indiquons, sans avoir pu la retrouver, sur la foi des éditeurs Bened. de saint Ambroise qui citent le passage de saint Jean Chrysostome, t. I, p. 1095.

[5] F.-F. Fleck, *Supra*, lib. cit. et Vincenzi, *Sessio* IV. *Concil. trid. vindic.*

[6] Cf. *epist. Acacii Conc. labb.* IV, p. 1039. — [7] *Ib.*, ep. XVI, p. 1035. — [8] Siberat. c. XIV; Gall., Bibl. PP. XII, p. 121.— [9] Gall., Bibl. PP., t. X, p. 667.— [10] P. 9.

attribuer à Félix ou à Gélase, ne figure sous aucun de ces noms dans les *Regesta* [1]. Il y manque, en outre, une citation du pape Félix à Acace, pour que celui-ci comparût à Rome; une lettre à Flavien, son successeur [2]; une à Zénon, pour appeler sa médiation auprès des Vandales de l'Afrique [3]. La lettre aux clercs et aux moines d'Orient, indiquée comme perdue au n° 369 des *Regesta*, est tout au long dans les conciles.

Dans la correspondance du pape Gélase, la plus volumineuse, jusqu'à saint Grégoire le Grand, nous ne voyons aucune mention de lettres perdues. Il nous manque cependant, et il faut désigner aux recherches : 1° Une lettre à l'empereur Anastase, pour l'avénement de Gélase, le 25 février 492 [4]; 2° une encyclique aux évêques de Dalmatie et des provinces voisines, portée par l'évêque Hyphon, en 493 [5]; 3° une lettre aux évêques de Dalmatie, vers le 3 août 494 [6]. Ce serait une grande bonne fortune que de trouver avec ces pièces les lettres de saint Rusticus de Lyon, auxquelles répond Gélase dans une lettre que D. Luc d'Achery a le premier publiée [7]. Les traités du pape Gélase, qui diffèrent peu des lettres les plus considérables, sont des instructions à ses légats, dont il eût été bon de parler dans les *Regesta*. On attribue au docte Mansi une édition des œuvres complètes de saint Gélase, publiée à Venise en 1773; elle fournirait sûrement de précieux matériaux pour compléter ce chapitre, et dissiperait la confusion qui règne dans les deux cents pièces environ jetées pêle-mêle dans les collections de conciles.

Nous nous empressons de féliciter M. Jaffe d'avoir fait d'heureux efforts pour mettre de l'ordre dans ce chaos. Il lui a fallu revoir un à un une foule de fragments tirés des anciennes collections canoniques de Burchard, Yves de Chartres, Gratien. Grâce à cette revue nouvelle et aux recherches du savant P. Theiner, il a pu enrichir de plusieurs décrets la série gélasienne, déjà considérable. Il a vu, par là encore, que trois fragments d'une prétendue lettre du pape Anastase, donnée par Baluze, n'étaient qne les lambeaux d'une lettre déjà publiée de saint Gélase.

Nous craignons que tout le monde, en France, ne soit pas de son avis pour regarder comme apocryphe la lettre d'Hormisdas, qui

[1] *Tractat. de anathemate Acacii;* Mansi, VIII, p. 88. — [2] *Epist. felic.* XIV. *Conc. labb.*, t. IV, p. 1089. — [3] Evagr., *Hist.*, lib. III, c. 20. — [4] Cf. Concil., IV, p. 1160. — [5] Cf. *Ib.*, p. 1165-1166. — [6] Cf. *Ib.*, p. 1196. — [7] *Regest.*, p. 934.

confère à saint Rémi le pallium et la légation des Francs. Le *Gallia Christiana* [1] et les Bollandistes [2], pour lever les difficultés, ont attribué ce décret à Symmaque, et expliqué d'une manière plausible une erreur d'Hincmar, qui ne peut avoir inventé ce titre.

Toute la question chronologique est à reprendre, pour les lettres d'Hormisdas, et, pour notre humble part, nous aurions peine à nous accorder avec M. Jaffe, pour les n°s 486, 515, 511. Mais nous ne pouvons discuter ce procès de dates [3].

Nous nous hâtons plutôt de terminer nos *desiderata* en réclamant pour la prochaine édition des Regestes, une épître de Félix IV, aux évêques de Sicile; un décret de Benoit Ier, tiré des *Paleæ*, de Gratien, que Mansi revendique comme sincère, et qui nous donnerait le plus ancien exemple connu du titre papal, *Servus servorum Dei* [4]; une lettre de Pélage, n° 694, à ranger parmi celles qui sont perdues, et non parmi les pièces conservées. Enfin, aux Regestes de Grégoire le Grand, qui, dans M. Jaffe, n'a pas moins de treize cent huit articles, nous ne trouvons pas une lettre de Félix de Messine [5]. Nous demandons une nouvelle enquête, même après Bréquigny, sur les priviléges de Saint-Médard et de Ferrières, et une place pour deux documents, sur lesquels on nous permettra de nous arrêter et de nous reposer en terminant.

C'est une question grave pour l'histoire de l'Église, importante pour tout l'état religieux, et du plus haut intérêt pour l'ordre de Saint-Benoît, que de savoir si saint Grégoire le Grand a fait profession de vie monastique, sous la règle de saint Benoît. Que ce point soit affirmé, comme il l'a été généralement, il en résulte un fait qui ne sera jamais indifférent, c'est que l'une des plus belles conquêtes de l'Église, la conversion des Anglais est l'œuvre de moines bénédictins, sortis du même monastère que les disciples de saint Grégoire. Or, l'affirmative sur toute cette question reposait sur une chaîne de témoignages qui, de saint Grégoire le Grand lui-même, aboutissait aux orateurs du concile de Trente [6], lorsque Baronius, le

[1] T. IX, col. 11. — [2] Octob., t. I, p. 98. — [3] Ces procès n'aboutissent d'ordinaire qu'à un renvoi par devant les protes. Il faudrait qu'au moins un *errata* épargnât les frais de première instance. M. Jaffe n'a-t-il pas cédé à la coquetterie, familière à nos auteurs français, en ne donnant pour un énorme in-4° compacte de 1000 pages, *que le nombre rond de douze fautes typographiques?* — [4] Mansi, VIII, 872. — [5] Mansi, X, p. 391. — [6] Mabillon semble avoir épuisé cette question dans *Acta SS. ord. SS. B.*, t. I, prœf., p. XXXVII-XLVII. *Annal.*, t. I, app. II, p. 604.

premier, souleva un doute. Ce doute a rencontré, même au dehors de l'ordre qui était fier de posséder saint Grégoire, de puissants contradicteurs en tête desquels nous trouvons Suarez. Ce doute, cependant, n'a pu être tellement dissipé, qu'un savant prélat de la Belgique ne l'ait depuis peu renouvelé, et que, dans la bulle qui a rétabli la hiérarchie en Angleterre, laquelle a solennellement rappelé l'apostolat de saint Augustin, ce silence n'ait été gardé sur sa profession monastique. Cette réticence, peut-être fortuite, n'est pas moins sans exemple dans tout le bullaire anglais.

Il n'a pas été trouvé, que nous sachions, un seul argument nouveau, depuis Baronius, à l'appui de sa conjecture, qui repose uniquement sur cette circonstance, que Valentin, le premier abbé connu du monastère de Saint-André, où aurait vécu saint Grégoire, venait d'une province où se trouvait un monastère et un institut de saint Equitius : d'où Baronius infère que cet institut est probablement la règle qu'a suivie saint Grégoire. Nous sommes convaincu que l'illustre annaliste aurait mis lui-même son doute à néant, s'il eût connu deux pièces qui ont échappé à l'attention de M. Jaffe, et qui n'ont encore été mises à contribution par aucun historien de l'Église.

Dans le Regeste de Grégoire IX, conservé aux archives du Vatican, il se trouve à la neuvième année, épître 174°, une décrétale datée de l'an 1240, au 15 novembre, où l'illustre pontife déclare qu'il a sous les yeux un titre en papyrus, *cousumé de vétusté*, donné par le bienheureux Grégoire, pape, au monastère de Saint-André. Les moines l'ont prié de renouveler et confirmer ce titre, menacé de destruction. En conséquence, Grégoire IX l'insère en entier dans sa bulle, depuis les premiers mots, où on lit :

« Grégoire, serviteur des serviteurs, au bien-aimé Maxime, abbé « du monastère de Saint-André, qui est appelé Clivi-Scauri. Me rap- « pelant en moi-même mon commencement de conversion, je me « trouve grandement débiteur envers le monastère du saint apôtre « André, dont vous êtes reconnu abbé, parce que dans ce même « monastère j'ai reçu, par la grâce de la divine puissance, l'habit « monastique, et mon principe de conversion. » C'est pourquoi le saint pontife confirme toutes les donations qu'il a faites audit monastère trois ans auparavant. L'acte est daté de 598.

Il existe un acte de donation du même saint Grégoire, daté de

595, et adressé au même abbé Maxime. Il a été conservé dans un très-ancien cartulaire provenant de Saint-André. Cette donation est mentionnée par Jean le diacre, au IXe siècle [1], et même par Grégoire de Tours [2], qui a visité ce monastère ; et en rapprochant les termes que l'un et l'autre emploient de la teneur de ces actes, on se persuade facilement qu'il a dû passer sous leurs yeux.

Quoi qu'il en soit, les deux pièces ont au moins la valeur du doute de Baronius, et renversent toutes les inductions tirées de l'abbé Valentin, qui n'est plus le premier abbé de Saint-André, *ad clivum Scauri*. Les deux pièces ont été publiées par Mittarelli et Costadoni, dans les annales des Camaldules [3]. Désormais, elles seront peut-être moins inconnues. Nous n'avons pas eu d'autre but, en faisant cette digression.

Nous ne quitterons pas nos lecteurs sans déclarer qu'il serait injuste de ne juger l'ouvrage de M. Jaffe que par les omissions que nous avons relevées. Ces omissions deviennent de plus en plus rares, à partir de Grégoire le Grand. Dans la persuasion qu'il y avait peu de recherches à faire pour les six premiers siècles, cet auteur aura dépouillé superficiellement quelques ouvrages de seconde ou troisième main, pour concentrer tout son labeur sur les six derniers siècles. C'est pour cette dernière période surtout qu'il a mis à contribution, non-seulement les six cents ouvrages énumérés en tête du volume, mais jusqu'aux sources manuscrites. Aussi, nous aurons à présenter son ouvrage sous un tout autre aspect, sinon plus intéressant pour nos lecteurs, au moins plus utile à ceux qui voudraient connaître les bulles des papes pendant la plus belle période du moyen âge. Nous nous persuadons que, même parmi nos lecteurs les moins préoccupés d'études ecclésiastiques, il n'en est point qui prennent à la légère un sujet aussi grave, et qui ne s'intéressent, avec une filiale curiosité, à ces épîtres pontificales, nos plus beaux titres de famille.

Fr. J.-B. Pitra,
de l'abbaye de Solesmes.

[1] *Vita S. Greg.*, lib. I, cap. VI.
[2] *Hist. Francor.*, Tract., lib. X. Cf. Mabillon, *Annal.*, t. I, app. p. 605.
[3] *Ann. camaldul.*, t. IV, p. 352 et 600.

DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES

AU XIXe SIÈCLE

PAR LE COMTE DE MONTALEMBERT [1].

L'histoire des sociétés humaines n'est autre chose que celle de la lutte de deux principes : l'autorité et la liberté. Il faut reconnaître que le triomphe complet de l'un de ces deux principes est impossible. La domination absolue du principe d'autorité aboutirait à faire régir le monde moral par les mêmes lois que le monde physique, c'est-à-dire par un mécanisme aveugle, qui n'aurait pas la conscience de ses actes. La domination absolue du principe de liberté, bien que récemment préconisée sous le nom d'*anarchie,* amènerait un résultat plus déplorable encore, le déchirement de la société par le choc des divers éléments qui cesseraient de graviter dans une direction commune. Mais, Dieu ne souffrant point que la vie morale s'éteigne sur la terre, ni que la société périsse de mort violente avant le temps fixé par les décrets de sa Providence, il arrive, au contraire, que l'excès de l'un de ces principes amène par contre-coup le triomphe du principe opposé. C'est là une loi de l'équilibre social, trop clairement démontrée par les faits contemporains pour qu'il soit nécessaire d'y insister davantage. Ce qui est incontestable, c'est que les peuples ont plus besoin d'autorité que de liberté : un despotisme intelligent, en s'appuyant sur certains intérêts, peut prendre racine dans un pays, tandis que l'anarchie peut à peine y subsister quelques années.

Nous sommes aujourd'hui à une de ces époques où la fatigue de la licence amène la reconstitution de l'autorité. La facilité avec la-

[1] Chez Lecoffre et chez Douniol, libraires, à Paris.

quelle s'opère cette reconstitution, doit donner à penser à ceux qui s'imaginaient avoir refait d'un trait de plume les mœurs et les habitudes de la France. Mais cette réaction, légitime dans son principe, a, comme tout mouvement politique chez une nation aussi mobile et aussi passionnée que la nôtre, ses partisans exagérés, ses *ultra*. Si la tendance à exalter outre mesure le pouvoir, à fouler aux pieds des droits considérés jusqu'ici comme sacrés, ne se trouvait que chez des écrivains purement politiques, elle serait moins dangereuse, puisqu'elle ne pourrait compromettre que le gouvernement qui céderait aux entraînements d'aussi imprudents apologistes. Mais combien n'est-il pas regrettable de voir ces doctrines extrêmes professées par des écrivains religieux, qui compromettent ainsi, à la suite des passions du jour, des intérêts trop élevés pour n'avoir pas à souffrir d'un pareil contact?

Envisageant avec une juste inquiétude cette tendance aujourd'hui répandue chez beaucoup d'esprits, l'illustre défenseur de la liberté religieuse, M. le comte de Montalembert a pris la plume pour la défense des vrais principes. Prenant pour devise cette phrase de Tacite: *Liceat inter abruptam contumaciam et deforme obsequium pergere iter, ambitione ac periculis vacuum,* il a publié sur *Les intérêts catholiques au XIXe siècle* un écrit déjà signalé aux lecteurs du *Correspondant* par le publiciste éprouvé qui a toujours tenu à honneur de figurer parmi les soutiens du vrai libéralisme, c'est-à-dire du libéralisme chrétien. Nous nous proposons aujourd'hui de soumettre à un examen un peu plus approfondi les importantes questions que soulève le nouvel écrit de M. de Montalembert.

Toutefois, avant d'aborder cet examen, il nous tarde de répondre à une insinuation peu charitable dirigée contre l'auteur, insinuation à propos de laquelle on pourrait s'écrier :

Tantæ ne animis cœlestibus iræ!

s'il était permis aujourd'hui de citer Virgile sans se faire accuser de *paganisme*. On a fait entendre que l'opposition de M. de Montalembert à certains actes et à certaines tendances devait s'expliquer par un motif tout personnel, la douleur qu'il éprouvait de voir la tribune muette. Certes, nul ne peut être plus justement fier que l'auteur de discours aussi brillants par la forme que solides au fond, dont le succès a été d'autant plus légitime, que le noble

orateur, dégagé de toute ambition, de toute intrigue politique, ne cédait qu'à l'entraînement des convictions les plus honorables. Mais il a l'esprit trop élevé et le cœur trop bien placé pour que sa pensée soit le moins du monde préoccupée de regrets à lui personnels, lorsqu'il discute les intérêts de la religion et du pays. Il le déclare lui-même d'ailleurs, la tribune, dont il a été loin d'abuser pour son compte, ne fait que subir la juste expiation de ses excès : « Rendre à la réflexion, à la pensée, à la conscience « un peu de ce loisir, de ce calme que leur disputaient naguère le jar- « gon quotidien de la presse, la fausse éloquence et la fausse vertu « des partis, c'est une hygiène salutaire et même nécessaire. » La part de M. de Montalembert est encore assez belle. Cette année même, dans les limites que lui impose la Constitution actuelle, il a su faire entendre au sein du Corps législatif d'utiles vérités [1]. Et il n'est point de ceux dont le talent ne saurait survivre aux effervescences de la tribune. A défaut de la parole, il lui reste cette plume, non moins renommée, qui, son dernier écrit le prouve, n'a rien perdu de son éclat ni de sa vivacité.

En voilà assez pour réduire à leur juste valeur des attaques par lesquelles des écrivains, piqués au vif de certains reproches trop mérités, ont cherché à faire prendre le change à l'opinion publique. Il est temps d'en venir à l'examen du livre qui a produit une si vive impression sur tous ceux auxquels ne sont point indifférentes les questions religieuses et sociales.

Tout le monde a lu le chapitre premier, intitulé : *Contraste entre la situation du Catholicisme en* 1800 *et en* 1852, où M. de Montalembert trace le magnifique tableau des conquêtes faites par l'Église depuis un demi-siècle. Ce sont là des faits éclatants, que l'incrédulité la plus opiniâtre ne saurait nier. Mais, en bénissant la Providence de cette heureuse révolution dans les esprits, à quelle cause seconde devons-nous en rapporter l'honneur ? Comment le Catholicisme a-t-il vaincu ? C'est ici que commence le dissentiment.

Suivant une opinion fort accréditée et dont la plus haute expression se trouve dans Bossuet, l'Église, dépositaire du principe de l'autorité dans l'ordre spirituel, doit également, dans l'ordre temporel, se rattacher à l'autorité ; et réciproquement, l'autorité tempo-

[1] Voyez son discours, dans la discussion du budget des dépenses, à la séance du 22 juin 1852.

relle doit travailler à procurer le bien-être spirituel aux peuples qui lui sont soumis. C'est ainsi que Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, commente avec éloquence ces paroles du pape saint Grégoire à l'empereur Maurice : « Sachez, ô grand Empereur ! « que la souveraine puissance vous est donnée d'en haut, afin que « la vertu soit aidée, que les voies du ciel soient élargies, et que « l'empire de la terre serve l'empire du ciel ! » On fait remarquer, surtout de nos jours, que le désordre religieux réagissant toujours sur la société, tandis que le progrès religieux et moral tend, au contraire, à la consolider, le prince doit travailler à la répression des hérésies et à la propagation des saines doctrines, non pas tant comme évêque du dehors, ainsi qu'on le disait autrefois, que comme chef de la société temporelle [1]. Suivant cette opinion, ce serait à l'action de l'autorité civile, c'est-à-dire au rétablissement du culte par Napoléon qu'il faudrait attribuer la principale part dans cette renaissance religieuse, le symptôme le plus consolant que manifeste notre siècle.

Cette opinion, professée par des hommes graves, est vraie dans une certaine mesure, et il nous semble que M. de Montalembert la qualifie d'une manière beaucoup trop sévère, lorsqu'il l'appelle *le sacrifice de la liberté à la force sous prétexte de religion.* On peut être sincèrement religieux et croire, bien qu'à tort suivant nous, qu'il y a nécessité pour l'Église de s'appuyer sur le bras séculier. Il y a aussi beaucoup de nos contemporains, et faut-il, hélas ! s'en étonner après tant de tristes épreuves ? qui ont cessé de croire à la liberté, et qui, en l'abandonnant, n'imaginent pas faire un sacrifice, mais se débarrasser plutôt d'un présent funeste. Nous sommes convaincu, avec M. de Montalembert, que c'est là prendre une situation transitoire pour la destinée perpétuelle de la France. Ce qui ne nous empêche pas de reconnaître, pour être juste même envers ceux dont la conviction diffère de la nôtre, qu'il n'y a point chez eux adoration de la force, mais seulement exagération d'abord

[1] Cette dernière thèse est développée d'une manière remarquable dans le livre récent de M. Nicolas : *Du protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme.* Mais l'auteur des *Études philosophiques sur le christianisme* déclare expressément qu'il ne propose point de faire revivre au sein de la civilisation actuelle ce qu'il justifie historiquement dans le passé ; il ne veut d'autres armes que celles de la charité et de la persuasion pour ramener nos frères égarés.

de l'amour de l'ordre, et ensuite de la doctrine fort raisonnable, suivant laquelle le pouvoir temporel doit protection et honneur à la religion, et la religion, de son côté, respect et déférence au pouvoir temporel.

Où commence donc l'abus de l'alliance, légitime dans son principe, entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel? C'est, lorsqu'au lieu d'accepter seulement l'autorité établie, on veut rendre la religion solidaire de telle ou telle révolution politique, de tel ou tel changement de gouvernement. « En 1848, dit M. de Montalembert, « au lendemain de la révolution de Février, on vit un grand nombre « de catholiques, prêtres et laïques, saluer de leurs sympathies et « de leurs applaudissements ce qu'ils appelaient une ère nouvelle. « Les uns, à l'âme haute, pure, désintéressée, cédaient à l'entraîne- « ment du jour, et peut-être à l'instinct de leur naturel : ils se sont « depuis éclairés, sans se démentir. Les autres, tristes adeptes du « culte de la victoire, de la force et de la fortune, ont déjà rallumé « leurs encensoirs pour de nouvelles idoles. En ce temps-là, on di- « sait, on écrivait, on prêchait même que le Christianisme n'était « autre chose que la démocratie, comme on avait déjà dit, écrit et « prêché, sous la Restauration, que le Christianisme était la monar- « chie... On osait dire que la République datait du Calvaire, et que « la liberté, l'égalité, la fraternité étaient trois rayons partis du « cœur de Jésus crucifié. Cette fausse monnaie de l'Évangile fut « bientôt hors de cours. Les adhésions serviles et les illusions géné- « reuses reçurent également un prompt et sanglant démenti... Nous « assistons aujourd'hui à la contre-épreuve de cette infirmité mo- « rale... C'est le même esprit, alors même que les hommes ne sont « pas les mêmes : ce sont toujours les pontifes de la force, les chan- « tres du succès, qui, en se pliant aux événements du jour, préten- « dent aussi plier le passé et l'avenir aux caprices de leur incon- « stance. »

Nous le demandons à tout homme de bonne foi, de pareilles évolutions sont-elles de nature à servir la cause des intérêts catholiques? N'entraînent-elles pas pour les hommes religieux, et même pour les ministres de la religion, une sorte de discrédit moral? L'Église *patiens quia æterna* ne doit-elle pas procéder avec plus de réserve, et se tenir dans une région supérieure à l'arène où s'agitent les passions du jour? Deux fois déjà dans ce siècle, pour ne point par-

ler de ces dernières années, le gouvernement a témoigné une vive sollicitude pour les intérêts religieux, et un rapprochement intime s'est établi entre les deux pouvoirs. Qu'est-il résulté de ces deux épreuves? En ce qui touche la première, on se rappelle comment Napoléon, longtemps protecteur du Saint-Siége, en devint le persécuteur dans les dernières années de son règne. Faut-il s'étonner de cette péripétie? Les avantages conférés au clergé ne reposaient point alors sur un droit reconnu à l'Église, mais sur la volonté du chef de l'État. Cette volonté venant à changer, ces avantages devaient s'évanouir. C'est ainsi que fut remise en vigueur la déclaration de 1682, rendue *par ordre du roi,* sous l'ancienne monarchie, dans des circonstances analogues, bien que moins graves [1]. La seconde épreuve a été plus funeste encore; car au moins la persécution avait ravivé la foi religieuse, un peu engourdie sous la puissante protection du pouvoir impérial. Y a-t-il eu lieu de s'applaudir de l'appui trop ostensible donné au clergé par le gouvernement de la Restauration? Fournir un nouveau prétexte aux ennemis du Catholicisme,

Et de Voltaire éteint rallumer le flambeau,

Voilà quel a été le fruit de cette union du trône et de l'autel, si vantée par des politiques à courte vue. « Quand nous entrions alors dans une église, » dit M. de Montalembert, « est-ce que la rencontre d'un de « ces jeunes gens des écoles, d'un de ces hommes du peuple qui « aujourd'hui remplissent nos temples, ne produisait pas presque « autant de surprise et de curiosité que la visite d'un voyageur chrétien « dans une mosquée d'Orient?... Au sortir de la Restauration, l'Église « était, en France, au ban de l'opinion et de la popularité, et peu « s'en fallut qu'elle ne fût entraînée comme en 1792, dans la chute « de la royauté. » Ainsi, lorsque l'Église s'attache trop étroitement au pouvoir temporel, ou bien, ce pouvoir est fort, et alors il est difficile qu'il n'abuse pas de sa force : c'est ce qui est arrivé à Louis XIV et à Napoléon ; ou bien, il est faible, et alors il entraîne dans sa chute les intérêts qui ont paru faire cause commune avec lui : c'est ce qui est arrivé à la Restauration,

Les faits parlent assez clairement : ce n'est ni sous l'Empire, ni

[1] Nous avons discuté la valeur légale de l'édit de Louis XIV et du décret du 25 février 1810, qui déclare cet édit loi générale de l'empire, dans notre article *sur le Gallicanisme considéré au point de vue légal.* (*Correspondant*, t. XI, p. 704.)

encore moins sous la Restauration, que le progrès religieux s'est manifesté avec énergie; c'est, au contraire, sous le gouvernement de 1830, vis à vis duquel le clergé avait une attitude beaucoup plus indépendante. Et pourquoi? parce qu'à cette dernière époque le clergé s'est placé sur un excellent terrain, sur celui du droit commun; il a réclamé la liberté d'enseignement, la liberté des associations religieuses, non plus en vertu d'une concession précaire de l'autorité, mais au nom des principes constitutionnels. Aussi, la position de l'Église a-t-elle été bien autrement favorable en 1848 qu'en 1830. Les catholiques doivent-ils donc répudier ces honorables antécédents, et se faire accuser, eux aussi, en invoquant le droit et la liberté, de n'avoir fait que jouer une nouvelle *comédie de quinze ans*? [1]

Une part de monopole vaut-elle donc la liberté? Nous partageons complétement l'opinion de M. de Montalembert, lorsqu'il adjure les amis de la religion de ne point déserter le poste où ils ont si glorieusement combattu, et de ne réclamer d'autres armes que celles de la libre concurrence. Il démontre parfaitement, par l'examen approfondi de la situation de l'Europe religieuse, que, de nos jours, la compression ne profite qu'au schisme et à l'hérésie.

Mais il ne faut pas confondre une des formes de la liberté avec la liberté même. Et à cet égard, il nous semble que l'honorable publiciste, dans les veines duquel coule le sang d'une famille chevaleresque, s'est laissé entraîner un peu trop loin par sa généreuse sympathie pour une cause vaincue. De ce que le gouvernement parlementaire est aujourd'hui attaqué outre mesure par certains écrivains, il ne s'ensuit pas que ce gouvernement n'ait pas besoin d'une salutaire réforme, ni encore moins qu'il y ait aucune solidarité entre la liberté religieuse et la forme parlementaire. Nous allons expliquer en quoi nous différons d'avis sur ces deux points avec un écrivain dont les tendances ont d'ailleurs toutes nos sympathies.

Nous reconnaissons volontiers avec lui que les trente-quatre an-

[1] Dans l'exposé des motifs du projet de loi sur l'enseignement, discuté au conseil d'État seulement, on ne craignait pas de présenter la liberté d'enseignement comme un moyen de circonstance dont le clergé devait faire aujourd'hui bon marché, pourvu qu'on lui permît, à un titre quelconque, d'ouvrir des écoles. C'était donner mille fois raison aux défenseurs de l'Université, qui ont toujours révoqué en doute la sincérité des amis de la liberté d'enseignement.

nées qui se sont écoulées de 1814 à 1848, ont été, sinon les plus éclatantes, du moins les plus libres, les plus heureuses, les plus tranquilles de notre histoire. Mais, pour être juste, il ne faut pas faire exclusivement honneur de ce résultat au gouvernement parlementaire, il faut en attribuer une bonne part à la réaction naturelle qui ramenait les esprits fatigués de la guerre, aux arts de la paix et aux jouissances intellectuelles. Il est certain que les assemblées politiques ont jeté un certain éclat; mais comment ont-elles fini? Il est arrivé, non pas une seule fois, ce qu'on pouvait à toute force considérer comme un résultat fortuit, mais deux fois à dix-huit ans d'intervalle, qu'elles ont renversé ou laissé renverser la royauté. L'opposition parlementaire n'a jamais eu une foi sérieuse dans la liberté constitutionnelle, et elle a toujours fini malheureusement par s'appuyer sur la rue : ce qui était, il est vrai, la négation même du gouvernement parlementaire, lequel, sérieusement pratiqué comme il l'est en Angleterre, tend, au contraire, à éviter les révolutions. Pendant que nous nous amusions à assister à cette guerre de tribune et de portefeuilles, que M. de Montalembert considère comme *pouvant tenir lieu de la véritable guerre*, deux fois le sol s'est miné sous nos pas. Le gouvernement parlementaire a une vertu de contrôle, l'auteur insiste beaucoup sur ce point, et il est certain que tout gouvernement modéré a besoin de contrôle; mais ce contrôle n'a-t-il pas trop souvent dégénéré en une opposition systématique. La prétendue nécessité d'approfondir les questions n'a-t-elle pas trop souvent aussi dégénéré en impuissance? Ainsi, n'a-t-on pas vu la Chambre des députés repousser successivement tous les systèmes proposés par le gouvernement pour la construction des chemins de fer, pendant que les peuples voisins nous devançaient dans l'établissement de ces nouvelles voies de communication? Combien de temps n'a-t-on pas discuté sur le système pénitentiaire sans pouvoir s'accorder sur les réformes à introduire, tandis que le mouvement de la criminalité faisait les plus tristes progrès? Nous concevons que les souvenirs de M. de Montalembert le disposent à l'indulgence. Il est toujours pénible de voir détruire l'édifice que l'on a longtemps habité. Mais nous qui n'avons pas les mêmes ménagements à garder, nous croyons, sous notre responsabilité personnelle, pouvoir exprimer l'opinion que le gouvernement parlementaire, s'il est indispensable en tant que contrôle, ne doit jamais affecter les allures d'un pouvoir souverain, en

opposition avec le génie d'un pays essentiellement monarchique. Ce n'est qu'en dépouillant l'esprit d'intrigue et d'ambition que ce gouvernement, après une épreuve salutaire, pourra se rétablir d'une manière durable, et asseoir sur des bases nouvelles les destinées de la France.

C'est aussi aller trop loin, à notre avis, que d'établir une sorte de solidarité entre le gouvernement parlementaire et les intérêts catholiques. Ici encore le généreux écrivain s'est laissé entraîner à confondre dans une commune affection la liberté religieuse, qui lui a toujours été si chère, et le mode de gouvernement dont il se constitue l'apologiste, bien qu'avec certaines réserves. Suivant lui, ce mode de gouvernement est celui qui a fait au catholicisme le plus de bien et le moins de mal. Il ne serait pas difficile de soutenir la thèse contraire, et de faire remarquer qu'en Angleterre les persécutions contre les catholiques ont presque toujours été dirigées par le parlement, beaucoup plus violent que la couronne, dans ses préjugés et dans ses haines ; que, chez nous, c'est l'assemblée constituante qui a fait, en 1791, la déplorable *Constitution civile* du clergé. Mais ce serait tomber dans l'excès opposé. Pour être dans le vrai, il faut avouer que les formes parlementaires n'ont, par elles-mêmes, aucune tendance religieuse ou irréligieuse, et que l'esprit des diverses époques a dicté, soit aux assemblées, soit aux princes, les décisions, favorables ou hostiles à la religion, qu'ils ont promulguées. Si, en 1848, les assemblées politiques se sont montrées bien disposées pour la liberté religieuse, cela tient moins à la forme du gouvernement qu'à l'état général de l'opinion. Avec les mêmes formes politiques, en 1830, les résultats eussent été certainement bien différents. Que les catholiques éclairés réclament le maintien de la liberté d'enseignement, comme de toutes les libertés qui se rattachent à la religion, c'est ce que leur commandent également la bonne foi et la logique. Ce n'est pas à dire qu'ils aient à se poser *en chevaliers errants du régime parlementaire ou représentatif*, ainsi que le reconnaît bien formellement, du reste, M. de Montalembert lui-même. La gloire de l'église catholique est précisément d'être en dehors de toutes les formes de gouvernement. Sans doute, sa tendance naturelle la rapprochera plutôt de la monarchie tempérée, qui est la forme du gouvernement même de l'Église ; mais elle n'est incompatible ni avec la monarchie absolue, ni avec un régime purement démocratique.

La sincérité de nos opinions et notre admiration même pour l'illustre écrivain nous faisaient un devoir de signaler avec franchise les points sur lesquels nous ne sommes pas entièrement de son avis. Mais ce ne sont là, après tout, que des nuances. L'esprit qui domine dans cette publication n'en est pas moins excellent, et nous sommes heureux de voir, ce qui est rare de nos jours, une âme honnête et indépendante se tenir à égale distance de l'injure et de la flatterie, *inter abreptam contumaciam et deforme obsequium*, suivant les expressions de Tacite que l'auteur a prises pour épigraphe. Avant de terminer, il nous reste à le justifier d'un reproche qui lui a été adressé par certains esprits superficiels, du reproche d'inconséquence. Eh quoi! a-t-on dit, est-ce bien à l'orateur qui s'est fait, pendant ces dernières années, le défenseur constant de l'autorité, à réclamer contre le triomphe du principe qu'il a, plus que personne, contribué à exalter? Cette *expédition de Rome à l'intérieur*, que réclamait sa voix éloquente, la voilà réalisée : de quoi peut-il se plaindre? M. de Montalembert a répondu d'avance à ce reproche, en montrant qu'il n'a jamais préconisé le pouvoir absolu, et qu'en attaquant la liberté qui sert de masque à la révolution, il a servi la cause de la vraie liberté. Ce sont, au contraire, les prétendus défenseurs de la liberté qui ont amené sa ruine. Il cite, à ce sujet, les paroles prophétiques qu'il prononçait à la tribune de la chambre des pairs, paroles consignées dans *le Moniteur* du 12 janvier 1848 : « Quand le gouver-« nement est dans la rue, savez-vous où il va? Il passe tout natu-« rellement à la caserne. » Tout s'enchaîne donc dans cette carrière politique, que l'on n'a taxée de contradiction que faute de l'avoir comprise. De même qu'en défendant naguère l'autorité contre des tendances anarchiques, M. de Montalembert défendait, en réalité, la cause de la liberté sérieuse; en maintenant aujourd'hui, contre les exagérations de certains écrivains, les droits d'une liberté modérée dans l'ordre civil et dans l'ordre religieux, il s'attache aux seuls principes sur lesquels puisse reposer l'autorité au sein de la civilisation moderne épurée par le christianisme.

E. Bonnier.

RÉCITS DE BRETAGNE [1]

LA FERMIÈRE DE KERSAINT

A M. CLÉREC AÎNÉ, AVOCAT A BREST.

A vous, bon ermite de Saint-Gonvel, dont la plume élégante et facile a décrit depuis longtemps les lieux que j'essaie de peindre aujourd'hui; à vous l'humble dédicace de ces quelques pages. La *Fermière de Kersaint* est un hommage à la mémoire d'une vieille amitié. En y ajoutant votre nom, je rattache encore à ce court récit un autre souvenir d'affection et de gratitude.

Morlaix, 1er juin 1852.

Hippolyte VIOLEAU.

I

SOUVENIR D'ENFANCE.

Ce matin, au moment où j'ouvrais ma fenêtre aux premiers rayons du soleil de mai, j'ai vu, à travers les branches des pommiers sauvages formant la haie de mon jardin, une fermière de Lannéanou passer à cheval, assise entre deux mannequins, dans l'un desquels était un enfant de la ville. Celui-ci, dont la tête oscillait au trot rapide du cheval, paraissait âgé de sept ou huit ans, et, au regard orgueilleux qu'il promenait autour de lui, on devinait aisément combien il était fier de sa monture, et quel plaisir lui promettait ce départ si matinal. Le cheval, la femme et l'enfant traversèrent le Jarleau sur le pont de pierre et disparurent derrière les arbres qui bordent les prairies ; mais je les cherchais encore longtemps après,

[1] La reproduction des *Récits de Bretagne* est interdite.

tant m'avait séduit le bonheur du petit garçon. Depuis, plus de quatre heures se sont écoulées, et je ne puis penser à autre chose. Heureux enfant ! j'espère que sa joie bien naturelle n'exclut pas dans son cœur un sentiment de compassion pour les piétons qu'il rencontre sur sa route. Peut-être même qu'en passant devant ma fenêtre, il m'a plaint tout particulièrement, moi qui ne servirai plus, comme lui, de contre-poids aux bottes de choux, au pain bis-blanc, aux provisions de toutes sortes ; moi, qu'aucune fermière n'emportera plus désormais douillettement assis sur la paille fraîche d'un mannequin !

Un jour (il y a de cela vingt-six ans), ma tête sortait ainsi, pour la première fois, d'un de ces longs paniers, sur la route qui mène de Brest à Portsal, en traversant la petite ville de Saint-Renan. Le lourd cheval au flanc gauche duquel j'étais suspendu, portait aussi, à droite, un second enfant plus âgé, et dont le poids, plus élevé que le mien, avait nécessité de mon côté l'addition de trois grosses pierres. Nous allions passer quelques jours chez Marianna, l'amie d'une de mes parentes, et dont la petite métairie était située dans la paroisse de Landunvèz, près de la mer, à gauche de la descente rapide qu'on rencontre en sortant du village de Kersaint, pour aller à Ploudalmézeau. Nous aussi, l'autre enfant et moi, nous quittions la ville avec une satisfaction bien vive, une certitude de félicités inimaginables et continuelles ; ce qui, pourtant, ne m'empêcha point, avant la fin de la route, de tomber dans un bourbier où j'enfonçai jusqu'au cou. Tiré de peine et les habits trempés d'une eau verdâtre, je dus emprunter les vêtements d'un petit patour, et quel écolier oserait dire que le plaisir de changer ainsi de costume, n'est point un ample dédommagement à de pires malheurs ! — D'ailleurs, il me serait impossible d'énumérer les jouissances qui m'attendaient à la ferme, et que je revins savourer tous les étés, jusqu'à l'âge de seize ans. Je vois encore les nids de moineaux dans les crevasses du vieux puits, à deux pas de la charrette dont nous faisions une balançoire, et, au sommet du donjon de Trémazan, les nuées de corneilles qui se rassemblaient à grand bruit, et prenaient à chaque instant leur vol vers le clocher de l'antique collégiale, fondée par la piété des Tanneguy-Duchâtel. J'entends le gémissement des vagues, la plainte du vent sur les grèves, où le héron, le corps droit sur un seul pied, se tenait immobile, tandis que les goëlands voraces se

battaient autour de lui pour un poisson mort. Et les primevères, les *fleurs de lait* autour de la source de Sainte-Haude! les hannetons dorés dans les buissons d'aubépine! les grappes de mûres sauvages! les œillets rouges de la vieille tour, et, dans les fossés du château, la branche du prunelier où la mésange bleue s'accrochait par ses petites serres, et se balançait joyeusement la tête en bas! — Je n'ai pas oublié non plus les pieuses légendes au pied de la croix du cimetière des naufragés, ni les longues ballades que Marianna chantait en filant, le dos appuyé au mur à demi-écroulé de la chapelle de Saint-Usven, voisine de sa demeure. Pauvre Marianna! c'est elle surtout, que j'ai cru voir ce matin quand la paysanne et l'enfant ont passé ensemble devant ma porte! Aujourd'hui, je le répète, je ne puis arracher mon esprit au souvenir de mes anciennes visites à Kersaint, et puisque ma mémoire se réveille sur ce point, si fidèle et si vivante, je raconterai, dans toute sa simplicité naïve, la touchante histoire de Marianna.

Tanguy, le chef de la ferme dont je viens de parler, était un homme déjà mûr, lorsqu'il rencontra au *Pardon*, à la fête patronale de Lanrivoaré deux sœurs de cette paroisse, l'une mariée depuis peu, l'autre encore libre, et à peine âgée de seize ans. Des raisons d'intérêt, bien plus qu'une inclination réelle, engagèrent Tanguy à rechercher cette dernière, et comme Marianna était orpheline, qu'elle habitait avec sa sœur aînée Clauda, qui ne souhaitait rien tant que de s'en débarrasser au plus vite, la demande du cultivateur reçut un fort bon accueil. Les noces furent donc célébrées après quelques légers débats sur l'*avoir* du prétendu, débats auxquels la jeune fille ne se mêla point, tant il lui tardait, de son côté, d'échapper à la tutelle d'une sœur jalouse et acariâtre. Les deux époux partirent aussitôt pour Kersaint, où je les vis, pour la première fois, environ dix ans après leur mariage.

Marianna n'était point jolie, mais il y avait dans toute sa personne, beaucoup trop frêle pour une femme destinée aux rudes travaux de la campagne, un charme irrésistible qu'elle ne tenait pas entièrement de sa grande bonté. D'abord, je ne vis en elle qu'une excellente femme qui, par égard pour une amie, veillait à tous mes besoins, prévenait mes désirs, se mêlait à tous mes jeux ; puis, à mesure que l'âge développa ma raison, il me sembla que si je chérissais Marianna, parce qu'elle était bonne, je l'aimais encore plus parce

qu'elle n'était pas heureuse, et qu'elle pouvait avoir besoin de ma tendresse d'enfant. Pour un témoin superficiel comme je devais l'être lors de mes premières visites à la métairie, rien pourtant ne paraissait affligeant dans la situation de Marianna. Si la ferme était petite, la position de fortune assez médiocre, la fermière avait des désirs si modestes, qu'elle eût été satisfaite encore avec beaucoup moins. Si ses occupations multipliées excédaient quelquefois ses forces, elle montrait, en toute circonstance, tant d'activité, tant de courage, qu'il était bien visible pour tous qu'elle ne s'effrayait jamais du fardeau. Quant à son mari, il fallait voir avec quelle chaleur elle en parlait, et comme ses yeux brillaient lorsqu'une bouche étrangère trouvait aussi quelque éloge pour lui. — Etait-ce donc l'absence d'enfants dans ce ménage qui jetait sur les traits de la jeune femme cette expression douloureuse qu'elle ne pouvait toujours dissimuler?... Un enfant, c'est la gaîté de la maison, la joie de toutes les heures; et Marianna aimait les enfants : tout ce qu'ils disaient la ravissait; tout ce qu'ils faisaient lui paraissait charmant, témoin une affreuse peinture où j'avais voulu représenter un bouquet de roses, et qui, soigneusement encadrée par elle, orna vingt ans sa petite chambre, pompeusement placée à l'endroit le plus apparent.

Quand Marianna ne suivait point les laboureurs aux champs, à l'heure où le travail cesse, elle se tenait assise sur le pas de la porte, et là, la tête tournée du côté du chemin où Tanguy allait venir, elle attendait le fermier avec une impatience qui se lisait sur tous les traits de son visage. Si Tanguy lui souriait de loin, s'il lui faisait un signe amical, elle ne tenait plus en place, et, le front rayonnant, elle s'élançait au-devant de lui. Parfois il arrivait aussi que le fermier rentrait d'un air soucieux, sans lui adresser ni un regard ni une parole d'encouragement, et alors Marianna inclinait tristement la tête, et ses paupières se mouillaient de larmes. Au nombre des promesses solennelles faites à Dieu le jour de son mariage, on eût dit qu'elle avait compris l'abnégation complète de toute joie personnelle, pour ne se réjouir, dorénavant, que des plaisirs de son époux. Comme la greffe nouvelle remplace à elle seule toutes les anciennes branches, attire à soi toute la sève, change la première essence de l'arbre en lui donnant des fruits qui, jusque-là, n'étaient pas les siens, l'amour de la fermière pour son mari, absorbant et

changeant toutes ses facultés, avait comme fondu son existence propre dans l'existence de l'homme à qui Dieu l'avait unie au pied des autels.

Encore si une affection aussi profonde eût été bien méritée! Mais, dès l'âge de quatorze ans, je crus m'apercevoir, au contraire, que l'époux de Marianna n'appréciait pas suffisamment tant de sollicitude et d'amour. Ce n'était point à l'heure des repas où le dernier valet de charrue mangeait à table, tandis que la maîtresse de la maison se tenait assise sur la pierre du foyer; ce n'était point le dimanche, quand Tanguy, allant à l'église, laissait toujours sa femme derrière lui à une distance de quelques pas; ce n'était point tant d'autres usages peu courtois et trop généralement répandus dans nos campagnes bretonnes, qui m'avaient donné du fermier une telle opinion; Tanguy (et c'était là pour moi l'indication d'un cœur sec et d'un mauvais naturel), Tanguy, qui n'avait jamais pour sa compagne les attentions les plus simples, accueillait les soins empressés de celle-ci comme le paiement d'une dette impérieuse qui ne méritait pas même un remerciment. Il me semblait, quoiqu'un peu confusément peut-être, que des droits et des devoirs accordés ou imposés à toute existence humaine, deux parts distinctes avaient été faites dans ce ménage : au mari tous les droits, à la femme tous les devoirs. A coup sûr, ce partage, qui m'eût révolté bien autrement aujourd'hui, ne choquait nullement la paysanne. Comme je l'ai déjà dit, Tanguy pouvait se montrer ingrat à son aise, elle n'avait jamais pour lui que des paroles de tendresse et d'admiration.

En recueillant mes souvenirs sur cette amie de mon enfance, je ne me rappelle qu'une occasion où elle se plaignit indirectement de son mari. Nous nous promenions un soir, ma tante, Marianna et moi, au milieu des ruines du château de Trémazan, et, tandis que les deux femmes causaient ensemble, je jouais dans les douves, essayant d'effrayer les corneilles en leur lançant des pierres qui ne pouvaient pas les atteindre, et cueillant au pied du donjon une plante qui attira mon attention par sa singularité. Fatigué de mes jeux, je revins auprès de mes deux compagnes avec mon bouquet, mais la fermière me l'arracha de la main et le foula aux pieds en murmurant quelques paroles de dégoût et d'horreur. Je lui manifestai mon étonnement.

« Ah! dit-elle, ne cueillez jamais cette plante maudite! cette plante qui ne convient qu'à la calomnie et à la méchanceté! »

Ma surprise redoubla.

« Serait-ce, dit ma tante, l'herbe qui vous rappelle la marâtre de sainte Haude?

— Justement, dit Marianna, et, sur ma prière, elle me raconta la légende attachée aux lieux que nous avions tant de fois parcourus.

Gallon, seigneur de Trémazan, avait épousé en secondes noces une hérétique qu'il ramena d'Angleterre dans son château, où elle persécuta de toutes manières les deux enfants qu'il avait eus de sa première femme. Gurguy trouva moyen d'échapper à ces mauvais traitements en se rendant, du consentement de son père, à la cour de France; mais Haude, sa sœur, resta sans défense au pouvoir de la marâtre, et celle-ci la poursuivit encore avec plus d'acharnement. Réduite aux fonctions d'une servante dans le château de son père, puis chassée de ce château et reléguée dans une métairie voisine, Haude n'en menait pas moins une vie sainte, et les plus indignes outrages ne pouvaient altérer sa patience ni sa douceur. La pieuse fille vivait depuis deux ans dans cette métairie, quand le jeune seigneur, *si brave et en tel équipage qu'on ne le pouvoit connoître*, dit le bon Albert le Grand, s'en revint au pays, où sa première pensée en entrant dans la salle d'honneur de Trémazan, fut de demander sa vertueuse sœur. La belle-mère le prit à part et lui déclara que celle dont il s'informait ayant deshonoré son nom, Gallon avait dû l'éloigner impitoyablement du château. Le trop crédule Gurguy sortit au désespoir de la demeure de ses ancêtres, et comme en passant près d'une fontaine il reconnut sa sœur occupée à laver quelques vêtements, il l'appela, la colère dans les yeux. Haude, fuyant épouvantée, le jeune homme la poursuivit l'épée à la main, l'atteignit et lui trancha la tête qui roula toute sanglante aux pieds du malheureux fratricide. Eclairé bientôt par quelque vassal sur l'innocence de la victime qu'il venait d'immoler, Gurguy revint à Trémazan confesser son crime; mais à peine était-il dans la grande salle que la sainte y entra derrière lui tenant sa tête dans ses mains.

Au même moment, poursuivit Marianna en broyant sous ses pieds mon bouquet d'herbes, au même moment la marâtre expirait dans une frénésie horrible, arrachant elle-même ses entrailles qu'elle jetait dans les douves du château, où elles produisirent la plante que vous voyez. « Oh! oui, continua la fermière en s'adressant à ma

parente et s'animant de plus en plus, Dieu punit les langues perfides qui sèment dans les familles le mensonge et la division!... Si vous saviez!... Mais non, c'est un secret que je ne dois confier à personne, et vous l'apprendrez seulement à mon lit de mort... Au moins, ne l'accusez pas, lui, puisque son céleste patron, un grand saint, a cru si facilement à des calomnies odieuses. Tanguy est un homme de bien, un bon mari, et sans la ruse d'un serpent.... »

Elle ne put achever, sa voix si pure était devenue rauque, étouffée; ses yeux si doux lançaient des flammes.

« Eh quoi! s'écria son amie, on oserait vous calomnier, Marianna! Quelqu'un chercherait à vous désunir, Tanguy et vous?... »

La jeune femme garda quelques moments le silence.

« Tenez, je suis peut-être folle, reprit-elle. Croirez-vous que j'ai toutes les peines du monde maintenant à réciter mon *Pater*?... Quand j'arrive à ces paroles : — « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé » — j'ai peur de prononcer ma condamnation, et je ne sais ce que je dis au bon Dieu, tant je suis troublée et misérable. Mais ne parlons plus de toutes ces choses. Je voulais simplement dire à votre neveu qu'après une longue pénitence, Gurguy, appelé Tanguy par saint Paul, devint abbé de Saint-Matthieu, et qu'il est un des saints les plus honorés de nos campagnes. »

Marianna regrettait évidemment les quelques mots qui lui étaient échappés, et elle continua à nous entretenir de saint Tanguy, de sainte Haude, en nous faisant remarquer aux fenêtres du donjon des touffes d'œillets, autrefois blancs, disait-elle, et que le sang de la jeune fille avait rougis. Il ne fut plus question de ses chagrins personnels. Cependant je n'oubliai point cette demi-confidence, et désormais j'y songeais beaucoup dans mes promenades du soir autour de Kersaint. Ce souvenir me rendait triste. Il faut dire aussi que les lieux que je parcourais alors étaient moins faits pour donner des idées riantes, que pour inspirer des pensées mélancoliques. C'était la pauvre collégiale abandonnée, veuve de tout ornement, les ruines de la chapelle de saint Usven et son étroit cimetière miné par les flots ; la laide bourgade de Portsal, et ses toits sans ombrage, le sombre Trémazan, dont la haute tour se dresse comme une immense balise devant l'Océan et la Manche, et où des légions de corneilles, bordant de leur plumage noir toutes les fenêtres, toutes les meurtrières, toutes les

crevasses, répondent par leur cri lugubre aux gémissements formidables du vent des mers. Attiré par l'éclat d'un grand nom, d'une condition élevée, des actions brillantes, un autre eût évoqué peut-être devant ce vieux berceau de Tanneguy-Duchâtel, une longue suite de hauts et puissants seigneurs, celui que Charles VII nommait son ami et son père, cet autre qui resta fidèle au même prince, en dépit de Louis XI, et qui paya de ses deniers les frais des funérailles de son royal maître ; mais, quoique pénétré de respect pour toutes les gloires légitimes, j'ai toujours incliné de préférence vers les inconnus de ce monde, ceux dont la vie cachée ne renferme que des joies simples ou d'obscures douleurs. Destiné à parler surtout aux deshérités de la terre, à mesure que mon enfance m'échappait, j'allais par instinct au devant de ma mission modeste, m'occupant beaucoup plus des peines secrètes d'une pauvre paysanne, que des beaux faits d'armes du célèbre maréchal de Guyenne, ou de la magnificence du grand écuyer de Charles VII.

Je rêvais donc dans mes promenades solitaires, au peu que nous avait dit Marianna, et je désirais vivement en apprendre davantage sur son mari et sur elle. Malgré la discrétion de la fermière, cela ne devint bientôt que trop facile. Quand une situation fâcheuse se prolonge longtemps dans un ménage, quelque soin qu'on prenne pour la cacher à tous les yeux, il arrive toujours un moment où une servante, un voisin la devine, et alors, adieu le secret !

II

LA FONTAINE DE SAINT-SAMSON.

La sœur de Marianna, devenue veuve après trois ou quatre années de mariage, avait une petite fille, nommée Bella, qui, sur l'invitation pressante du fermier de Kersaint, passait plus de temps auprès de sa tante que dans la maison de sa mère, à Lanrivoaré. A dix ans, Bella était déjà sérieuse comme une ménagère ; dédaignant les jeux des autres enfants, elle filait sans relâche sa grande quenouille de femme ; laissant à ma curiosité puérile les contes et les ballades de Marianna, elle demandait à Tanguy ce que tel champ rapportait de boisseaux de seigle, et trouvait ensuite, sur ses doigts, avec une promptitude étonnante, quelle somme d'argent représentait au marché de Saint-Renan le nombre total de ces boisseaux. Son front, déjà

sillonné de rides, son teint jaunâtre, ses lèvres minces et qui ne paraissaient s'ouvrir qu'avec peine, ses yeux presque constamment baissés, comme si elle eût craint de laisser deviner son âme dans un regard, son pas grave, sa tournure gênée, toute sa petite personne enfin, faisait de la fille de Clauda l'enfant le plus raide, le plus pincé, le plus raisonnable peut-être, mais à coup sûr le moins aimable qui se fût jamais rencontré sous le soleil. Les hannetons dorés pouvaient voltiger autour d'elle, les papillons se poser sur ses épaules, le roitelet l'effleurer de ses ailes nuancées et de sa couronne aurore ; les marguerites et les violettes pouvaient s'ouvrir, les buissons se couvrir de feuilles, l'eau courir sur les cailloux, Bella continuait paisiblement sa tâche laborieuse, ne manifestant quelque intérêt que pour apprendre où en était la récolte des pommes de terre, et combien s'était vendue la semaine précédente la gabarée de varech. Dans les *Pardons,* on ne la voyait point parmi les filles de son âge, les bras pendants, la bouche béante, les yeux éblouis devant le séduisant étalage des marchands forains, car peu lui importaient à elle les élégantes poupées en robes de papier rose, les petites boîtes à miroir, les mirlitons, les chapelets en verroterie, les croix de plomb, les bagues de cuivre ! Une seule fois, son indifférence stoïque parut l'abandonner dans une de ces circonstances. C'était peu après la conquête d'Alger, et un pauvre diable était venu de la ville au Pardon de Landunvez, muni d'un arc et d'un affreux Bédouin en carton. Or, vingt jeunes gens s'exerçaient à qui renverserait le mieux le malheureux Arabe : — « Vingt sous pour un sou ! criait le maître du jeu ; voyez, Messieurs, approchez ! vingt sous pour un sou ! » — A ce séduisant appel, la petite Bella prêta l'oreille, et ses yeux étincelèrent. — Vingt sous pour un sou ! — Elle tendit involontairement la main vers l'arc magique, et, si sa mère ne l'eût entraînée loin de là, nul doute qu'elle eût aussi tenté de culbuter le Bédouin.

Bella était donc un vrai phénomène, et son oncle s'extasiait tous les jours sur son merveilleux discernement. Sans doute, il ne se trompait pas sur les facultés peu ordinaires de cette petite femme qui, avant douze ans, en savait plus sur l'économie domestique, que bien des mères de famille ; mais du moment où la raison précoce de l'enfant ne s'alliait point en elle aux qualités si séduisantes de son âge, je crois qu'un véritable ami de Bella l'eût plainte au lieu de l'admirer. C'est chose curieuse assurément qu'un petit oiseau qui traîne une

brouette, tire l'épée, danse pour amuser la foule ; et pourtant, qui ne préfère à ce savant emplumé, le rossignol au bord de la source, l'alouette au-dessus des blés, l'hirondelle sur nos toits ? Les enfants et les oiseaux ont beaucoup de ressemblance ; leur état naturel est la joie, le mouvement, les jeux infatigables sous les ombrages de la route, ou dans les plaines immenses de l'air. Dieu a fait l'enfance moins pour les froids calculs, la prévoyance chagrine, que pour la gaieté, la confiance, la candeur ; comme il a fait l'oiseau, non pour des succès de saltimbanque, mais pour voler librement dans les bois, et charmer nos oreilles par la mélodie de ses concerts.

Cependant, je le répète, Tanguy avait une haute opinion de sa nièce, et il lui arriva plus d'une fois de déplorer devant sa femme, qu'une jeune fille aussi surprenante ne fût point à lui. Clauda s'appropriait une grande part de ces éloges ; et comme elle n'aimait point sa sœur, elle disait à Tanguy que si Bella avait eu Marianna pour mère, celle-ci n'aurait su tirer aucun parti des heureuses dispositions de son enfant.

« Je ne nie point, ajoutait-elle, que votre femme ne soit excellente, et pourtant elle devrait mettre plus de mesure dans ses dépenses, surtout dans ses aumônes, et je m'étonne de la voir aussi tranquille sur votre avenir à tous les deux. Marianna, j'en suis convaincue, ne dissipe pas follement votre bien, mais ce bien serait peut-être doublé aujourd'hui entre des mains plus habiles. Surveillez-la attentivement, mon pauvre Tanguy ; voyez si rien ne se perd par sa négligence. Tâchez de lui donner à force d'avis et de remontrances, l'esprit d'ordre, d'économie, qui manque à presque toutes les ménagères d'à-présent. »

Ainsi parlait la veuve, et Tanguy, déjà exigeant et injuste par caractère, devint plus injuste et plus exigeant encore ; soupçonnant, épiant, grondant toujours davantage, tant, qu'à la fin il vit une occasion de querelle dans tout ce que sa femme faisait ou disait. Marianna ne méritait aucun des reproches que lui adressait sa sœur ; mais, pour un esprit prévenu, le bien devient facilement le mal, la calomnie ne rappelant que trop le suc de cette plante d'Éthiopie qui montre partout des serpents à ceux qui le boivent. Longtemps Marianna supporta patiemment ces tracasseries journalières ; longtemps elle voulut les attribuer à un dérangement dans la santé de son mari plutôt qu'au mauvais vouloir de qui que ce fût ; mais enfin, il fallut

bien se rendre à l'évidence, et reconnaître qu'à chaque visite qu'il faisait à Lanrivoaré ou que Clauda lui rendait à Kersaint, Tanguy devenait plus mécontent et plus bourru. Bientôt aux plaintes habituelles sur les prétendus défauts de la femme, l'éloge des qualités de la belle-sœur se mêla naturellement. Le moindre doute n'était plus possible à la fermière sur la cause du trouble apporté dans son ménage : il lui restait seulement à connaître le mobile secret des médisances de Clauda.

« Qu'elle ait quelque chose à dire ou rien, écrivait John Tobin dans « la *Lune de miel,* la langue d'une femme ira toujours. » Or, il est difficile que la langue aille toujours sans le secours de la médisance ; et qu'il soit homme ou femme, celui qui parle beaucoup, le fait rarement sans attaquer le prochain. Clauda pouvait avoir calomnié sa sœur moins par méchanceté que par intempérance de langue. Combien de fois n'a-t-on pas vu des médisants se désoler des suites funestes d'un mot irréfléchi, d'une insinuation imprudente, et tout prêts aux plus grands sacrifices pour réparer le mal qu'ils avaient fait ?

« Je verrai ma sœur, se dit Marianna ; elle saura qu'en éloignant de moi le cœur de mon mari, elle me rendrait la plus malheureuse des femmes, et, j'en suis certaine, quoiqu'elle ait peu d'affection pour moi, Clauda ne voudra jamais mon malheur. Pourquoi me haïrait-elle quand, bien loin de chercher à lui nuire, j'ai toujours pris ma part de tous ses chagrins ? N'ai-je pas veillé nuit et jour, à ses côtés, le mari qu'elle a perdu ? Et sa fille ! Si je n'apprécie pas autant qu'eux ses qualités qu'ils me vantent, ne m'en occupé-je pas constamment ? Lui ai-je jamais donné lieu de se plaindre de mes soins ? Oh ! oui, il me faut une explication franche ; et cette explication, je l'aurai dès qu'il me sera permis de reconduire ma nièce chez sa mère, après notre pèlerinage à Saint-Samson. »

Hippolyte VIOLEAU.

(*La suite à un prochain numéro.*)

REVUE LITTÉRAIRE

De l'esprit chrétien dans les études, par M. Laurentie. Paris, Lagny frères. 1 vol. in-8°. — *Les Césars*, par le comte Franz de Champagny. 2e édition. Paris, Maison. 2 vol. in-8°. — *Chants populaires en Grèce*, par M. de Marcellus. Paris, Jacques Lecoffre. 2 vol. in-8°. — *Politique de la Restauration en* 1822 *et* 1823, par le comte de Marcellus. Paris, Jacques Lecoffre. 1 vol. in-8°. — *Histoire du pontificat de Clément XIV*, par Augustin Theiner, prêtre de l'Oratoire. Chez Firmin Didot. 2 vol. in-8°. — *Clementis XIV Pont. max. epistolæ et breviæ.* Ed. Augustinus Theiner. Paris, Didot. 1 vol. in-8°.

J'ai un véritable monceau de livres sur ma table, et je voudrais bien que *le Correspondant* s'acquittât de son devoir à leur égard. Cette abondance de productions intéressantes est un des caractères des circonstances actuelles. Les bons esprits, repoussés des régions de la politique, où les facultés se dissipent en actions vides et bruyantes, se replient sur eux-mêmes et mettent à profit leur expérience. Nous avons entendu, il y a vingt ans, prophétiser que les livres disparaîtraient en peu de temps, et qu'il ne resterait que les journaux pour aliment à la pensée. Mais les journaux ont usé des faveurs de la fortune en vrais enfants prodigues, et, tandis qu'ils expient leurs coupables étourderies, les livres reviennent, comme la vérité, lentement, mais sûrement. Dans l'organisation de l'armée intellectuelle, les journaux ne sont que les corps-francs; la force régulière et prépondérante est toujours du côté des livres.

Un homme, qui a su faire des journaux et des livres, le respectable doyen de la presse catholique, M. Laurentie, vient de faire paraître un volume intitulé : *De l'Esprit chrétien dans les études.* Nous n'avons pas besoin de dire que M. Laurentie n'est pas de ceux qui ont rompu avec la saine tradition de l'enseignement chrétien. C'est, du reste, un esprit conciliant, réfléchi, sans brusquerie et sans passion, et qui voudrait que la paix fût rétablie partout, parce que la paix est dans son cœur. L'auteur aborde la plus grande difficulté du problème. Il ne propose pas de tout détruire pour se livrer après cela au hasard des expérimentations. Il se demande

ce que doit devenir un système éprouvé pendant tant de siècles, si on veut l'approprier à des circonstances qui ont leur nouveauté propre et leurs périls particuliers. C'est à ce point de vue qu'il juge deux documents, peut-être un peu négligés jusqu'ici dans la discussion, le Statut de réforme de l'Université de Paris, en 1598, et le *Ratio studiorum* du P. Jouvency.

Ne pouvant aborder avec assez de loisir ces graves questions, nous nous contenterons de quelques réserves en faveur du *Ratio studiorum* contre les critiques de M. Laurentie. Ce sage instituteur, dont le principe est le nôtre, et qui proclame comme nous qu'il s'agit avant tout de faire des chrétiens, semble voir un contraste entre le soin que prend le P. Jouvency de placer son élève dans une atmosphère exclusivement religieuse, et la facilité avec laquelle il paraît s'abandonner à la pente purement littéraire, dès qu'il s'agit de l'objet des études classiques. Quoique je sois loin de prétendre qu'un programme conçu pour le commencement du XVIIe siècle doive être continué de nos jours sans aucune modification, j'abonderais dans le sens du docte Jésuite par une raison capitale en matière de pédagogie. Dès qu'on apprend une chose, il faut l'apprendre entièrement : les généralités disparaissent alors, le caractère spécial de la démonstration prédomine. Beaucoup de personnes aujourd'hui semblent ignorer que l'art d'écrire a ses règles aussi positives que le métier du tisseur et du forgeron ; mais, comme avec la mollesse actuelle, on a toujours la tentation d'éviter la peine que donne tout apprentissage technique, on laisse s'énerver la démonstration spéciale par l'infiltration des lieux communs qui composent le bagage ordinaire de la conversation, et qui font comme une promiscuité de toutes les pensées ; et les vérités religieuses sont devenues, sous un certain point de vue, un des lieux communs dont je parle. C'est ce que j'ai observé depuis environ dix ans, dans une foule d'excellents jeunes gens, toujours pressés de disserter sur les rapports de l'Église et de l'État, mais reculant dès qu'on leur proposait quelque étude à conduire un peu loin dans sa voie propre.

Le *Ratio studiorum* obvie, selon moi, admirablement à ce danger. Quand le dévouement, la prudence et la vertu des maîtres s'accordent pour faire respirer aux élèves un air parfaitement religieux, il faut alors que la classe de grammaire, d'humanités et de rhétorique, soit aussi exclusive que la leçon du professeur de mathématiques et de dessin. Autrefois je lisais qu'un des moyens dont les jésuites s'étaient servi avec le plus de succès pour étendre leur influence, consistait à accaparer des sujets distingués dans tous les genres, et à les

pousser ensuite à des travaux en harmonie avec la vocation de chacun d'eux ; d'où résultait pour la Société une encyclopédie vivante dans son sein, qui lui aurait permis de gouverner exclusivement le monde, si le monde eût accepté le joug de son autorité. C'est là une des suppositions qu'ont fait naître les succès prodigieux de l'éducation des jésuites. Mais en remontant à la source des vérités pédagogiques, le mystère s'explique sans difficulté. Pour comprendre un résultat aussi extraordinaire, il ne faut pas seulement étudier le *Ratio studiorum*, on doit aussi se rendre compte du motif qui a porté le saint fondateur de l'ordre à placer deux années de travaux exclusivement littéraires parmi les épreuves que les PP. jésuites doivent traverser. Laissons donc à leur exemple les préoccupations religieuses de côté, lorsqu'il s'agit de savoir pourquoi les phrases de Démosthène sont bien faites, et nous rendrons aux esprits des nouvelles générations un peu de la force et de la souplesse qu'ils ont perdues.

Car il y en a peu aujourd'hui de la trempe de notre collaborateur, M. le comte Franz de Champagny. Nous éprouvons quelque pudeur à louer dans un recueil qui doit ses plus beaux et ses plus constants succès à la plume de cet écrivain, le livre des *Césars* dont il vient de paraître une seconde édition consciencieusement retravaillée. Avec l'habitude que nous avons prise d'associer étroitement notre pensée à celle de ce chrétien, au jugement si sûr, à l'impartialité si sereine, il nous semble que prodiguer les louanges à un livre qu'il a écrit, c'est presque nous décerner un compliment à nous-mêmes. Mais, d'un autre côté, nous devons réprimer le mouvement de présomption qui nous rapprocherait trop d'un écrivain placé si haut dans l'opinion des catholiques, et nos lecteurs auraient le droit de nous demander de leur parler des *Césars*, comme si l'auteur ne nous était pas connu personnellement, et comme si on nous apportait de quelque université d'Allemagne cette docte et éloquente production.

On trouve, en effet, dans ce livre, tout le bon côté de l'Allemagne. L'auteur, par des travaux considérables, s'est approprié la substance des recherches de l'école historique ; les jurisconsultes et les historiens lui sont familiers ; il a mérité de devenir le lien entre les idées de Savigny et celles de Drumann ; et c'est ce dont tout lecteur expérimenté sera frappé en lisant l'introduction des *Césars*. Dès le début, la vaine illusion classique est dissipée : l'histoire de la propriété chez les Romains fait pénétrer la pensée du lecteur jusqu'au tuf de cette société violente et irrégulière, et après que l'auteur s'est emparé de

notre attention, par l'attrait du raisonnement et de la curiosité, il n'existe pas un des détours de ce monde, inconcevable aux yeux mêmes des peuples qui en sont sortis, où nous ne soyons entraînés à la suite du docte et rapide historien.

Mais M. de Champagny n'est pas seulement un rapporteur de l'Allemagne ; il possède les plus précieuses qualités de l'esprit français, et jamais il ne consent à les subordonner aux spéculations hasardées et confuses de nos voisins. D'ailleurs, il n'est pas seulement français ; il est catholique, et, le flambeau de la vérité religieuse à la main, il juge en maître les contradictions et les vices de la société romaine. Soit qu'il déroule avec une clarté parfaite la progression de la tyrannie populaire des Césars, soit qu'il analyse les éléments de la fermentation d'un monde dans lequel Dieu jeta le levain salutaire du christianisme, on est prêt à dire de lui, comme Boileau de Juvénal,

> Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
> Étincellent pourtant de sublimes beautés ;

d'autant plus coloré, qu'il évite avec plus de soin la surcharge des couleurs ; d'autant plus poëte, qu'il s'attache à ne rien donner qui ne repose sur un témoignage assuré.

Il existe, dans *les Césars*, une si grande quantité d'idées justes et fortes, c'est une pensée si active et si bien nourrie que celle de l'auteur, que, tout en subissant son joug, on voudrait s'arrêter à chaque instant pour discuter avec lui. C'est l'effet inévitable des ouvrages qui accouchent l'esprit, pour nous servir de l'expression socratique. Il y a des moments où je me figure que l'auteur a présenté une admirable thèse à un sénat littéraire composé des meilleurs juges de notre époque, et, par une fiction plus hardie, je me mêle à ce qu'en jargon universitaire on appelle *la soutenance*. J'ai donc une objection assez sérieuse contre les témoins sur lesquels M. de Champagny s'appuie de préférence : je ne suis pas disposé comme lui à m'en rapporter à Tacite, et surtout à Suétone. Trajan, qui permettait à la déclamation historique (car tout était *déclamation* dans la décadence de la littérature latine) d'exhaler les regrets de l'esprit républicain, Trajan n'était pas de l'avis des écrivains de son époque ; car si, dans les monuments de son règne, il effaçait de la liste de ses devanciers les fous furieux, tels que Caligula, Néron et Domitien, il maintenait les titres de ceux qui avaient travaillé à l'œuvre commune, c'est-à-dire à la formation de l'empire modéré et bienfaisant du second siècle. Cet empire était, en effet, tout ce qu'on pouvait tirer d'éléments aussi prodigieusement corrompus, et c'est encore un grand résultat qu'il

ait duré aussi longtemps, que sous son égide le monde ait respiré, et que cette halte ait plus contribué que toute autre cause à répandre le christianisme dans le monde, tout en sauvant du naufrage les plus précieux débris de la civilisation antique.

Je tire le témoignage de l'opinion de Trajan en faveur de Tibère et de Claude d'une série de *restitutions* numismatiques, où l'on voit figurer la tête de ces deux princes avec l'intention de leur donner une ressemblance avec l'empereur régnant[1]. Je ne crains pas non plus d'ajouter que si l'on consulte les monuments de l'art et les inscriptions, cette source féconde d'indications exactes pour l'histoire romaine, la valeur administrative des deux princes réhabilités par Trajan se prononce d'une manière remarquable. Trajan, en laissant aux écrivains la liberté de consoler l'ombre des derniers républicains par des tableaux chargés des règnes pendant lesquels s'était achevée leur défaite, sentait bien qu'il résulterait de ces exagérations même un certain avantage pour sa popularité, et Vespasien, qu'il imitait, avait de même, avant lui, profité du contraste; on savait d'ailleurs, depuis Galba, que la cause de la république était perdue. Ces invectives de déclamateurs, parmi lesquels se trouvait un homme de génie, n'avaient pas beaucoup d'inconvénients pour les contemporains; car c'était au nom de l'humanité que la sentence de l'histoire était prononcée, et quand il était question d'humanité, les plus honorables parmi les Romains ne pouvaient se regarder sans rire.

Mais les temps modernes sont venus; des hommes se sont élevés, qui avaient le droit d'invoquer sérieusement des principes de mansuétude et de flétrir les proscripteurs; et, en passant par leur bouche, *la magniloquentia* de Tacite et les anecdoctes scandaleuses de Suétone ont acquis une immense gravité. C'est ce qui arrive à M. de Champagny lui-même, et surtout à ses lecteurs : il n'est per-

[1] Ceci mérite explication, car il s'agit d'un fait peu connu, et qui m'a d'autant plus frappé qu'il s'accorde avec le résultat de mes lectures. On a gravé, sous le règne de Trajan, une suite de monnaies en or sur lesquelles on voit les têtes divinisées de tous les empereurs précédents dont le souvenir était jugé digne d'être conservé. Cette série se compose des têtes de Jules César, Auguste, *Tibère, Claude*, Galba, Vespasien, Titus et Nerva. Caligula, Néron, Othon, Vitellius et Domitien sont omis; l'intention de flatterie envers Trajan consiste à supposer que cet empereur réunissait toutes les grandes qualités de ses prédécesseurs, et c'est pourquoi on avait rapproché autant que possible les huit portraits de celui du prince régnant. Comme l'émission de la monnaie d'or appartenait exclusivement à l'empereur, nous ne pouvons douter que l'opinion personnelle de Trajan n'ait influé sur le choix des têtes qui devaient entrer dans la suite des *restitutions*.

sonne qui, sur la parole d'un tel garant, ne soit disposé à admettre dans toute leur horreur les cruautés gratuites de Tibère et la stupidité féroce de Claude. Mais à considérer l'histoire de sangfroid, Tibère ne semble pas avoir fait autre chose, en comprimant le sénat par la terreur, et en se défaisant de ses compétiteurs à l'empire, que ce qu'aurait fait à sa place un de ces sultans ottomans à grande barbe, qu'il a été de mode d'admirer en Europe depuis le XVe siècle; et quant à Claude, pour le juger avec équité, il suffit de se rappeler qu'au moment de sa mort les provinces et les armées étaient aux mains d'administrateurs habiles et de généraux intègres, qui, selon moi, font toute l'illusion favorable aux commencements du règne de Néron.

Je l'ai déjà dit, le livre des *Césars* provoque la discussion, et c'est ce qui arrive toutes les fois qu'un auteur a pénétré jusqu'au vif de son sujet. Il n'est pas donné à l'homme de porter des jugements absolus; quelque habile et expérimenté qu'on soit, on n'engage jamais qu'une opinion individuelle, et on ne contredit les autres que pour être contredit soi-même à son tour. Mais les esprits se forment dans ces luttes; on y apprend à poser les questions, sinon à les résoudre, et, pour les personnes qui savent y regarder de près, il s'opère toujours un certain progrès dans le jugement commun.

Rendons grâce à M. de Champagny de nous avoir rouvert le champ de ces controverses fécondes, et adressons le même remerciement à M. le comte de Marcellus, qui, après avoir si honorablement figuré dans la diplomatie, prend un rang distingué entre les historiens, par le livre auquel il a donné pour titre : *Politique de la Restauration en* 1822 *et* 1823.

Je suis en retard avec M. de Marcellus; j'avais espéré qu'un autre rendrait compte, dans ce recueil, de ses *Chants populaires en Grèce*. Mais le moyen qu'un écrivain catholique consente à revenir sur ces vieilleries philelleniques de la Restauration? On aime bien mieux vanter la *probité* des Turcs, aux dépens de la moralité des Grecs, et je connais beaucoup de voyageurs en Orient, qui se font un cas de conscience de préférer les sectateurs d'une religion dont les conquêtes ont effacé le christianisme d'un quart de l'ancien monde, à des schismatiques qui ont eux-mêmes préféré l'esclavage à l'abandon de leur foi. M. de Marcellus étant, comme moi, d'un autre temps, a des illusions que je partage. Lorsqu'il servait la France à Constantinople, pendant l'ambassade du marquis de Rivière, il n'a pas dédaigné d'étudier de près les populations opprimées de l'empire Ottoman, et il s'est attaché à ces beaux restes d'une civilisation

glorieuse ; c'est à ses études solides et à son zèle curieux que nous devons le recueil de chants populaires qui complète si bien celui que Fauriel avait donné.

Mais l'habile et ingénieux éditeur efface lui-même l'effet que sa publication aurait produite, par un ouvrage qui doit faire, en France, une impression beaucoup plus vive ; c'est, du moins, notre espoir, et nous aimons à juger des autres d'après nous-même. Nous n'avons rien lu, depuis longtemps, avec plus d'avidité que le recueil de lettres encadrées avec tant d'art par M. le comte de Marcellus. M. de Chateaubriand l'avait laissé chargé d'affaires à Londres, lorsque le grand écrivain quitta son ambassade, un peu impatient de se voir envoyé au congrès de Vérone. Le jeune secrétaire avait toute la confiance de son supérieur, qui aimait en lui ce sentiment de fierté nationale, si nécessaire auprès de puissances trop promptes à triompher de nos désastres. Il ne se contentait pas avec lui de la correspondance officielle ; mais il lui écrivait des lettres entièrement confidentielles, auxquelles on répondait avec un abandon plein de tact et de loyauté.

Lorsque M. de Chateaubriand publia son *Congrès de Vérone*, il ne pouvait pas tout dire, et même il paraît que les scrupules, aujourd'hui bien surannés de quelques personnes, lui imposèrent un grand nombre de suppressions. Plus tard, d'absurdes attaques, fondées sur une pièce supposée, vinrent, à propos de ce qui s'était passé à Vérone, troubler le repos de l'illustre vieillard. M. de Marcellus s'offrait de le justifier, mais M. de Chateaubriand, déjà affaibli et dégoûté, refusa le concours de son ancien collaborateur, et ne s'expliqua lui-même que très-imparfaitement devant le public. C'est cette justification qui a servi de prétexte à la publication de M. de Marcellus : je dis de prétexte, car il ne peut échapper à personne, à la seule inspection du titre de l'ouvrage, que l'auteur s'est proposé un objet beaucoup plus important, et qu'ayant quitté la carrière diplomatique en 1830, il a fortement à cœur de démontrer à quel point étaient peu fondées les susceptibilités du sentiment national qui contribuèrent au renversement de la branche aînée des Bourbons.

Je trouve dans Démosthène, alors qu'il parle des moyens par lesquels on aurait pu sauver Athènes de Philippe, si Athènes eût pu être sauvée, une pensée qui conviendrait pour épigraphe au livre de M. de Marcellus. « Alors même, dit le grand orateur, que le temps des choses est passé, il est toujours à propos pour les hommes intelligents d'en savoir la vérité. *Καὶ γὰρ, εἰ παρελήλυθεν ὁ τῶν πραγμάτων καιρὸς, ὁ τοῦ γε εἰδέναι τὰ τοιαῦτα καιρὸς ἀεὶ πάρεστι τοῖς εὖ φρονοῦσι.* *Pro*

Cor., p. 241, R. Je cite le grec en l'honneur de M. de Marcellus, trop bon philellène pour ne pas être un helléniste distingué. La Providence eût-elle décidé irrémissiblement, en ce qui nous concerne, un changement de domination semblable à ceux qui retentissent dans l'Écriture, nous ne devrions pas négliger le soin de dissiper les calomnies, et de montrer dans tout son jour la politique profondément nationale d'un gouvernement contre lequel se sont accumulées tant d'injustes accusations.

Mais ici vient se poser une question douloureuse pour la Restauration elle-même. A embrasser ces quinze ans de renaissance et de prospérité dans leur ensemble, on voit l'influence qu'exerça M. de Châteaubriand pour donner à la monarchie restaurée un sentiment de sa propre force, une appréciation plus large et plus libérale de ses moyens de gouvernement. Lorsque enfin, stimulé par une ambition généreuse, l'illustre écrivain fut arrivé aux affaires, quoique n'étant pas premier ministre, il eut l'empire des idées, et c'est sa pensée qui réalisa le glorieux et salutaire succès de l'intervention en Espagne. A ce moment tout le monde crut que la monarchie légitime avait repris racine, et l'on ne peut hésiter à croire qu'elle eût vaincu les dernières préventions, si l'action ouverte et généreuse de M. de Châteaubriand envers l'Europe eût achevé d'effacer la dernière trace des humiliations de 1815.

C'est à ce moment que le glorieux ministre tomba, et à l'heure qu'il est, nous ne pouvons comprendre la cause de sa chute, accompagnée d'une insulte personnelle bien plus inexplicable. Si M. de Châteaubriand ressentit trop vivement cet outrage, demandez-le au premier venu, c'est sa faute, et il n'est personne qui, en se mettant à sa place, n'eût été certain de garder son sang-froid. Convenons du tort de M. de Châteaubriand, exagérons-le, comme on le fait d'ordinaire, et après? Supprimera-t-on pour cela cette révolte presque universelle de l'opinion qui poussa le ministre chassé à de si terribles représailles? Ce fut là un coup irrémédiable; car on avait compris que la royauté restait sans défense contre les influences de la médiocrité envieuse, et la France, beaucoup plus soucieuse au fond de revanche morale que de réparation matérielle, se mit alors en défiance contre un gouvernement auprès duquel des services de cet ordre pouvaient amener une telle disgrâce. On ne se souvient plus aujourd'hui de la bonne volonté que mit M. de Châteaubriand sous Charles X à effacer les effets publics et universels du coup dont Louis XVIII l'avait frappé. L'ambassade de Rome, pendant le ministère de M. de Martignac, fut encore un glo-

rieux chapitre pour l'histoire de la Restauration ; mais il y avait alors comme aujourd'hui, parmi les hommes attachés à la cause des Bourbons, des ennemis systématiques des institutions libérales, et ce fut moins son engagement envers l'opposition que le sentiment des répugnances qu'il avait soulevées par son attachement au gouvernement parlementaire, qui relégua, aux jours du péril, dans une inaction mécontente, le seul homme dont la popularité eût pu servir de contre-poids aux entraînements hostiles de l'opinion.

Le titre choisi par M. de Marcellus n'est donc pas entièrement exact : ce n'est pas *la politique de la Restauration* qu'il a esquissée, c'est la politique de M. de Châteaubriand qu'il a vengée. A ce point de vue plus exclusif, l'intérêt de la publication me paraît encore immense. Les qualités qui brillent dans les billets les plus fugitifs de l'ambassadeur et du ministre, les actes que ces billets révèlent, l'attention vigilante avec laquelle les événements sont suivis, l'intelligence à la fois généreuse et profonde de ce qui convient au génie des deux puissances éternellement rivales, suffiraient pour démontrer l'absurdité de l'exclusion prononcée par les prétendus hommes d'affaires contre les intelligences supérieures.

Qui peut le plus, peut le moins ; je ne vois qu'une raison pour que l'homme initié par l'étude à tous les secrets de l'histoire du monde échoue dans la conduite des grands intérêts de son pays, c'est que le cœur et la résolution lui manquent, c'est qu'habitué aux spéculations théoriques, il se trouble devant la réalité. Mais rien de semblable ne se laisse voir dans M. de Châteaubriand ; il a le coup d'œil prompt et l'allure décidée : il sait choisir ses amis et ses adversaires ; il ne demande pas l'impossible à l'orgueil britannique, mais quand cet orgueil devient insupportable, il en démêle la forfanterie, et dès que le duel est une fois engagé entre M. Canning et lui, il assure le beau rôle, le rôle généreux et sensé, au cabinet des Tuileries.

M. de Marcellus est fier d'avoir pris part à cette bonne et saine politique, et il a raison ; il se plaît à montrer l'absence de toute morgue, l'indulgence aimable, l'encouragement délicat et l'élégante bonhomie de son supérieur. Ces traits n'ont rien de nouveau pour nous, qui avons pu connaître cet aspect plein d'attraits du caractère de M. de Chateaubriand. Mais puisqu'il a plu à certaines personnes de supposer qu'en défendant la mémoire de ce grand homme, nous avions pu être mus par des considérations particulières, nous sommes heureux, dans cet affreux silence de l'ingratitude envers un homme d'une bienveillance si active à l'égard de ses protégés, de rencontrer

un autre témoin, disposé, comme nous, mais avec une autorité bien plus considérable et avec des preuves qui doivent frapper tout le monde, à rendre hommage à la vérité. En envisageant les choses sous le point de vue de l'amitié, nous serions tentés de croire que M. de Marcellus a encore trop concédé à d'injustes préventions, et il est telle phrase de son épilogue dont nous lui demanderions le sacrifice. Mais il faut savoir se contenter, dans l'isolement où sont restés jusqu'ici les fidèles amis de M. de Châteaubriand, et nous avons déjà vu des préventions invétérées reculer devant cette manifestation éclatante.

Il me reste un douloureux devoir à accomplir : je le ferai respectueusement, mais avec toute la sincérité de mon âme. Un religieux illustre, et dont le nom est cher aux catholiques de toute l'Europe, le R. P. Theiner, de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, vient de publier une histoire du *Pontificat de Clément XIV d'après les documents inédits* tirés *des archives secrètes du Vatican*. Le R. P. Theiner avait une mission bien grave à remplir : il devait, à l'aide de renseignements certains, réhabiliter la mémoire du Pontife, qui, dans le siècle dernier, prit la grande résolution de supprimer la Compagnie de Jésus. Clément XIV n'était pas un homme ordinaire, et ne pouvait être un coupable : il avait une haute vertu, une régularité exemplaire, une vaste instruction, une pureté d'intention irréprochable. Lorsque, dans un dessein trop facile à saisir, un libelle plutôt qu'une histoire, attaqua Pie IX, sous prétexte de juger Clément XIV, nous fûmes les premiers, on s'en souvient, à percer à jour cette production suspecte, et, quoique réduits aux documents produits par le pamphlétaire, nous n'eûmes pas de peine à démontrer que l'accusation de simonie décernée contre Ganganelli ne reposait sur aucun fondement solide.

C'était donc un service véritable à rendre à l'Église que de révéler le secret des angoisses et des combats d'un Pontife qui cherchait sincèrement le bien de la religion. Quel beau livre n'aurait-on pas fait avec le trésor que le R. P. Theiner vient de livrer au public ! Cette tâche, accomplie même d'une manière médiocre, mais sans s'écarter d'une intention pieuse envers la mémoire de Clément XIV, aurait pu être d'un grand avantage pour tout le monde catholique.

Mais, ou je commets une erreur énorme (et en cela je me soumets d'avance à toutes les rectifications fondées qu'on pourra faire de ma manière de voir), ou nous devons déclarer, avec une véritable douleur, que le R. P. Theiner a cédé, sans le vouloir, à des préventions

passionnées. Vainement l'illustre auteur cherche à contenir son langage dans les bornes de la modération, sa vraie pensée éclate à chaque instant, et, tranchons le mot, ce n'est pas une réhabilitation de Ganganelli qu'il a faite, c'est un acte d'accusation qu'il a dressé contre la Compagnie de Jésus.

Au XVIIIe siècle on était dans une illusion que le Saint-Père lui-même partageait, lorsque sa pensée se portait sur les rapports de l'Église avec les puissances du siècle. Les couronnes se croyaient inattaquables : affamées d'une autorité sans limites, elles ne songeaient qu'aux obstacles suscités par la résistance de l'Église, et le vicaire de Jésus-Christ, qui se sentait environné de volontés si impérieuses et si hostiles, s'imaginait qu'en donnant satisfaction à des susceptibilités hautaines, il désarmerait le siècle et assurerait la paix de l'Église. C'est sous l'influence de ces préoccupations que la Société de Jésus succomba, et, comme elle les partageait elle-même, elle n'eut qu'une stupeur résignée à opposer au concert d'accusations dont elle était l'objet. Comment, lorsque les puissances conjuraient sa perte, aurait-elle pu croire à la possibilité de retrouver, pour la démonstration de son innocence, un point d'appui dans la conscience de l'Europe?

Cependant, ces trônes si orgueilleux étaient minés, et l'Église, qui avait cru s'assurer le repos en cédant aux princes, se trouva bientôt en présence des peuples déchaînés. Le martyre de Pie VI, les combats et le rétablissement de Pie VII sont le commentaire obligé du pontificat de Ganganelli. Ce n'est qu'en étudiant dans toutes ses phases cette imposante trilogie qu'on pourrait écrire l'histoire de la suppression momentanée des jésuites, et c'est précisément ce que le R. P. Theiner s'est abstenu de faire. A l'en croire, on dirait qu'il n'y a eu ni XVIIIe siècle, ni révolution. Le langage étudié des chancelleries lui impose : à la différence des écrivains qui ne consultent que les mémoires et négligent les documents officiels, il ne voit l'histoire que dans les pièces, et le spectacle terrible de la comédie humaine est, en quelque sorte, perdu pour son esprit. Il a pris la plume, à ce qu'il croyait lui-même, pour défendre la mémoire de Clément XIV, et il se trouve avoir écrit l'apologie du duc de Choiseul et du cardinal de Bernis.

En tous cas, nous ne craignons pas de le dire, l'illustre religieux s'est trompé sur le théâtre qu'il a choisi pour l'apparition de son livre. La France est le dernier pays où une telle composition pourrait produire de l'effet. S'il est question des philosophes, que doit-on s'attendre à les voir penser d'un livre où l'on discute, non pas si

saint Alphonse de Liguori est apparu à Clément XIV au moment de son agonie (fait attesté par le procès de canonisation du grand évêque de Santa Agata de' Goti), mais si cette apparition prouve pour ou contre la cause des jésuites? Quant aux catholiques, il n'est pas un d'entre eux qui ne soit redevable, en tout ou en partie, de sa conversion aux membres de la société qui ne disparut que pour laisser l'Europe en proie aux horreurs de l'incrédulité triomphante, et dont le retour et les progrès ont été le signal de la régénération religieuse. Dans une telle disposition des esprits, on peut éprouver pour la mémoire de Clément XIV une compassion respectueuse; mais il y a loin de là à croire nécessaire que les jésuites aillent « faire amende honorable » sur la tombe de ce pontife ; et ce n'est certainement pas l'ouvrage important qui vient de paraître qui pourra réunir les esprits et cicatriser les plaies douloureuses du passé.

La plupart de nos lecteurs le savent déjà, notre cher Ozanam est malade; sa chaire est vide, sa voix est muette : il est allé redemander à l'air bienfaisant de l'Italie le repos et la santé. S'il lit, loin de nous, ces lignes, il y verra combien nous pensons à lui, et, d'ailleurs, nous lui en donnerons bientôt une preuve. M. Foisset a terminé l'article qu'il préparait sur les *Poëtes franciscains* et c'est sous les auspices de ce travail que nous inaugurerons l'année 1853. Puisse le sentiment d'affection que tous les cœurs catholiques portent à l'érudit ingénieux, au professeur éloquent, au chrétien généreux, soutenir son courage et hâter son rétablissement! Il y a peu d'hommes dont nous puissions dire comme de lui :

Animæ quales neque candidiores
Terra tulit, neque quis me sit devinctior alter.

CH. LENORMANT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Influence de la littérature française, de 1830 *à* 1850, *sur l'esprit public et les mœurs*, par Ch. MENCHE DE LOISNE [1].

Le poison le plus dangereux n'est pas celui qui s'affiche avec son nom propre et ses effets connus : et ceci est vrai dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique. Le démolisseur, qui vient nous débiter brutalement ses théories, nous révolte; l'adultère ou l'assassin, qui étale crûment ses souillures sur la voie publique, nous inspire à la fois horreur et dégoût. Mais il est une région intermédiaire entre la théorie pure et le domaine des faits, où la pensée et l'action peuvent dépouiller ce qu'elles ont de repoussant tout en conservant ce qu'elles ont de contagieux, et où le génie du mal, sous le prestige d'un talent prévaricateur, peut ainsi distiller à des générations entières le plus mortel des venins : cette région, c'est la littérature.

Sans doute, la littérature d'un peuple n'est que le reflet des doctrines et des habitudes de ce peuple; mais, après avoir subi l'action de ces deux grandes puissances, elle réagit sur elles à son tour, et avec une force en quelque sorte centuple. Si donc le mal a sa source première dans l'absence des principes, il a son levier le plus puissant dans ce brigandage littéraire, qui, s'inspirant à la fois du désordre de l'esprit et du libertinage des sens, cherche à les draper l'un et l'autre sous une pourpre d'emprunt, pour les offrir ensuite effrontément à l'admiration et aux sympathies du public.

Plusieurs fois déjà, l'attention des hommes d'intelligence s'est portée sur ce point important. M. l'abbé de Valroger a écrit sur les romans contemporains un livre dont le succès a suffisamment démontré le talent et l'à-propos; M. Alfred Nettement a consacré un autre volume à la seule critique du *Juif errant* et des *Mystères de Paris;* et, dans ce recueil même, M. A. de Saint-Albin a publié, sur nos poëtes à la mode, un article qui a eu un juste retentissement. Les catastrophes des six dernières années ont fini par donner l'éveil aux corps savants eux-mêmes : l'acadé-

[1] Paris, Garnier frères, Palais-Royal. 1 vol. in-8° de 400 pages.

mie de Châlons-sur-Marne a mis au concours la grave question dont l'initiative individuelle n'avait encore abordé que certains détails; et le livre de M. Menche de Loisne est le produit couronné de cette noble passe d'armes.

L'ouvrage forme cinq divisions principales, correspondant aux cinq grandes sources empoisonnées d'où n'ont cessé de jaillir, depuis trente ans bientôt, l'anarchie des idées et la dépravation des caractères : doctrine, poésie, histoire, drames et romans.

Le premier livre fait passer sous nos yeux les représentants de ce que l'auteur appelle le christianisme révolutionnaire : M. de La Mennais, dans les ouvrages de sa deuxième époque : *Paroles d'un croyant, Livre du peuple, Esquisses d'une philosophie, Amschaspands et Darvands;* M. Michelet, dans *Le prêtre, la femme et la famille;* M. Quinet, dans *Ahasvérus;* enfin M. Pierre Leroux, dans le *Globe,* la *Revue encyclopédique,* la *Revue indépendante,* l'*Encyclopédie nouvelle* et la *Revue sociale.* Chacun de ces faux prophètes y vient successivement déposer son masque, chacune de leurs théories y répondre à son nom propre ; chez M. Leroux, la communauté des femmes et des biens, compliquée d'illuminisme religieux ; chez M. Quinet, le panthéisme matérialiste, dans toute son extension et sa crudité ; chez M. Michelet, la haine passionnée de l'esprit et des institutions catholiques ; chez M. de La Mennais, enfin, la proscription en principe de l'autorité religieuse, du pouvoir civil, de la richesse, de la supériorité sociale, pour aboutir, en fin de compte, au communisme d'une part, et de l'autre au scepticisme.

Après les prédicants, les poëtes : M. de Béranger, dans ses dernières chansons ; M. de Lamartine, dans *Jocelyn;* M. A. de Musset, dans chacun de ses trois ou quatre recueils. Plus d'une fois, en effet, les brises révolutionnaires ont tiré de la lyre du célèbre chansonnier, peut-être sans qu'il en eût le sentiment bien formel, des accents d'un socialisme incontestable, témoin *les Contrebandiers, Jacques, le vieux Vagabond, les Fous, les quatre Ages historiques.* Il faut sans doute expliquer aussi par quelque distraction du même genre ce séduisant et inconcevable roman de *Jocelyn,* où le chantre des *Méditations* a travesti le prêtre catholique en victime, Dieu et ses pontifes en bourreaux, la vocation sacerdotale en un sacrifice sans motif à des intérêts sans élévation ; le chaste héroïsme du lévite en une secrète et avilissante convoitise, la paix des autels, enfin, en un enfer sans trève ni remède. Mais quelle excuse apporter à ces compositions brutalement voluptueuses de M. Alfred de Musset, où le matérialisme et l'impiété le disputent au talent, et qui semblent avoir été écrites au milieu d'un harem par le génie du doute et de la légèreté ?

Nous voici maintenant à l'histoire, et nous y retrouvons encore M. Michelet, encore M. Quinet, encore M. de Lamartine ; à côté de leurs noms, l'auteur a inscrit à regret ceux de deux écrivains de plus haute portée, parmi lesquels l'illustre aveugle que le siècle a proclamé l'Homère de l'histoire ; viennent ensuite les représentants divers de la basse démocratie historique : MM. Louis Blanc, Esquiros, Cabet, et autres. Pourquoi tant d'hommes si opposés de caractère enveloppés ainsi dans un même arrêt de condamnation ? C'est que tous ont plus ou moins attenté à la majesté de l'histoire, en en faisant une arme de combat, au profit d'une opinion personnelle : l'un a jeté sur le passé tout entier la couleur de ses petites préoccupations modernes, et renversé sans motif les bornes établies par l'autorité des siècles ; l'autre a intronisé le fatalisme au lieu et place de la Providence, et posé en principe la souveraineté du but et l'apothéose du succès ; un troisième a converti sa plume d'historien en un simple instrument à images, et sacrifié la vérité et la conscience au charme de la phrase et au brillant du tableau ; celui-ci a prétendu établir une solidarité sacrilége entre l'Évangile et Robespierre, et attiré les esprits vers l'abîme, en plantant sur ses bords le saint étendart du Christ ; celui-là s'est fait de la révolution une espèce de Dulcinée, toute pleine de charmes et d'innocence, et il a emprunté, pour chanter sa bergère, le chalumeau de Théocrite et de Virgile ; les autres, enfin, ont affiché sans fausse pudeur leur prédilection pour l'horrible, et semblent avoir pris à tâche de renouveler dans l'histoire les excentricités de ces anciens Gnostiques, qui avaient fait de Satan leur Dieu, et de Caïn le premier de leurs grands hommes.

Mais ces trois premiers livres ne sont, pour ainsi parler, qu'une entrée en matière, et M. Menche de Loisne a consacré la plus large moitié de son travail aux deux branches de littérature qui exercent à coup sûr l'influence la plus considérable sur la masse de notre nation : la littérature dramatique d'une part, et de l'autre les romans. L'auteur nous fait successivement parcourir avec lui les trois genres les plus infectés du théâtre, comédie, vaudeville, drame. Dans la comédie, c'est M. Scribe, avec sa légèreté sceptique et son matérialisme moqueur ; M. Dumas, avec ses mœurs de roué et ses peintures licencieuses ; et, une deuxième fois, M. de Musset, avec le déshabillé plus impudique encore de ses proverbes. Dans le vaudeville, c'est la mise en scène de tout ce que le sens moral répudie, de tout ce que les convenances réprouvent, de tout ce que la police interdit aux étalages et aux barrières. Dans le drame, enfin, nous retrouvons M. Alexandre Dumas, et avec lui, M. Victor Hugo, M. Alfred de Vigny, M. Félix Pyat ; car l'auteur ne s'adresse qu'aux maîtres, et il néglige avec raison toute cette valetaille littéraire, qui ne sait imiter

que les défauts, et cultiver que les souillures. Près de cent pages sont consacrées à l'analyse de ces œuvres étrangement fameuses pour la plupart, qui ont nom *Hernani, Marion de Lorme, le Roi s'amuse, Lucrèce Borgia, Marie Tudor, Angelo, Ruy Blas;* puis *Antony, Teresa;* puis encore *Chatterton, le Chiffonnier de Paris,* et d'autres encore. Ici, c'est a reproduction sous toutes les formes d'une antithèse éternelle, où les parties infimes de la société sont systématiquement exaltées aux dépens des plus nobles, la gloire et la beauté ravalées au profit de la laideur et de l'infamie, le vice ou le crime rendu intéressant à force de couleur et d'invraisemblance; là, c'est une fantasmagorie pleine d'horreur, où se pressent dans un pêle-mêle sans nom des tableaux à donner le vertige, et dans laquelle le sentiment disparaît, pour faire place aux émotions de l'amphithéâtre; ailleurs enfin, sous le manteau du spiritualisme ou sous la blouse de la démagogie, ce n'est rien moins que la mise en accusation de la société tout entière, et l'appel direct à la révolte, par les barricades ou le suicide : partout le doute, l'immoralité, la guerre civile.

Le roman, qui n'avait été jusqu'en 1836 qu'une puissance de second ordre, a pris tout à coup une importance plus considérable encore que le drame, en passant dans le journalisme par le feuilleton. Tout en continuant à ne prendre à partie que les coryphées du genre, M. Menche de Loisne croit devoir y distinguer deux catégories différentes : le roman de propagande, représenté par Mme Georges Sand; le roman à tableaux, représenté par MM. Eugène Sue, Frédéric Soulié, et de Balzac. Car M. Sue lui-même, malgré ses prétentions à dogmatiser, vise avant tout à la couleur et à l'émotion. L'auteur a donc analysé les uns après les autres, pour en extraire la donnée philosophique, les œuvres fondamentales de Mme Du Devant : *Indiana, Valentine, Jacques, Horace, Leone Leoni, Lélia, Simon, André, le Compagnon du Tour de France, Mauprat, Spiridion, Consuelo, la Comtesse de Rudolstadt.* Indiana, Valentine, Jacques, c'est la guerre contre « l'odieuse invention » du mariage; Horace et Leone Leoni, c'est l'apothéose du concubinage; Lélia, c'est l'idéal de la femme libre; Spiridion, c'est le symbole de la nouvelle foi sociale et religieuse; Consuelo et la Comtesse de Rudolstadt, c'est le développement et le complément du thème de Spiridion; enfin, Simon, le Compagnon du Tour de France, André et Mauprat, c'est le siége en règle de la société que l'on aspire à démolir. Quant aux œuvres de M. Sue, au contraire, et plus encore à celles de MM. Soulié et de Balzac, où il n'y a point à suivre le développement d'un système proprement dit, M. Menche de Loisne les a fait passer toutes en masse sous le fouet de sa critique, au triple point de vue de la religion, de la morale et de la société. Nous ne nous engagerons point avec lui dans ces gémonies de

l'art, où des écrivains d'un talent incontestable ont ainsi déshonoré leur plume dans la boue et le sang ; à quoi bon les mots, lorsque les faits ont parlé, que les théories et les tableaux se sont traduits en coups de fusil, et que nous avons vu surgir à la suite des romanciers, comme ces figures sataniques qui grimacent aux angles de nos cathédrales, le sombre et hideux fantôme de l'anarchie proudhonnienne?

Le sujet traité par M. Menche de Loisne pouvait s'envisager sous trois rapports différents : la critique philosophique, qui saisit les idées dans leur principe, et les étudie dans leur filiation ; la critique morale, qui les présente dans leur résultat, et les poursuit sur le terrain de la pratique ; la critique littéraire, qui en analyse les formes et en dépouille le revêtement extérieur. Le programme imposé à l'auteur bornait nécessairement son travail au côté moral de la question : on peut le regretter ; mais on doit louer en même temps cette sobriété d'esprit et cette force de tempérament intellectuel, avec laquelle il a su résister aux séductions assurément fort nombreuses, qui tendaient à l'entraîner hors de son cercle régulier. D'un autre côté, dans un mémoire destiné à mettre en relief les tendances mauvaises de la littérature actuelle, il était au moins superflu de s'occuper de la partie de cette littérature hautement dévouée au bien, ou seulement demeurée étrangère au mal : nouvelle interdiction, à laquelle l'auteur a su se résigner avec non moins de conscience et de bonne grâce qu'aux deux premières. Mais si M. Menche de Loisne a dû faire de son livre un simple réquisitoire, du moins y a-t-il introduit les qualités dont une œuvre de ce genre peut être susceptible, et par dessus toutes les autres, l'impartialité du juge et le talent de l'écrivain : jamais cette sainte émotion qui s'empare bon gré malgré du cœur d'un honnête homme, en présence des infamies qu'il est forcé de remuer, ne va jusqu'à troubler la sérénité de son intelligence et la haute placidité de ses appréciations. Un style clair, élégant, souvent même plein d'éclat et d'énergie, sans cesser un seul instant d'être simple, naturel et retenu, double le mérite de la pensée par celui de l'expression; enfin, s'il est permis de s'arrêter à des considérations si légères en une matière si grave, la beauté de l'exécution typographique recommande l'ouvrage à l'attention des amateurs de l'art, non moins qu'à ceux des saines doctrines et du bon goût.

J.-A. SCHMIT.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — DE SOYE et BOUCHET, imprimeurs, 36, rue de Seine.

LES

POËTES FRANCISCAINS EN ITALIE

AU XIIIe SIÈCLE

PAR A.-F. OZANAM [1].

Voici un livre charmant. Bien peu d'hommes, certes, réunissent au même degré que M. Ozanam, des dons plus divers et plus rares. Où trouver une âme plus suave, une érudition plus neuve et plus colorée, une imagination plus riche et plus fraîche, une intelligence plus vive, plus complète de la littérature et de l'histoire? La force même ne lui a pas été refusée; mais le plus souvent elle se cache en lui sous la grâce.

Voilà M. Ozanam. Tel il s'est montré, bien jeune encore, dans sa belle *Étude sur Dante*, tel il a reparu, jeune toujours, bien que déjà mûr, dans ses *Germains avant et après le Christianisme;* tel nous le retrouvons dans ses *Poëtes Franciscains.*

Je voudrais donner une idée nette de ce livre, dont les lecteurs du *Correspondant* ont eu la primeur à beaucoup d'égards. Mais il faut qu'on me permette de citer beaucoup : la grâce ne s'analyse pas, elle se montre.

Et vera incessu patuit Dea.

Laissons donc M. Ozanam exposer lui-même le dessein particulier de son nouveau travail.

[1] Paris. Lecoffre. 1 vol. in-8°.

« Les écrivains ecclésiastiques ont mis en lumière la mission providentielle de saint François, quand il vint, avec saint Dominique, soutenir les murailles chancelantes de l'Église.

« Les historiens commencent à comprendre le rôle politique des Frères Mineurs, de cette milice contemporaine des républiques italiennes, alliée naturelle des faibles, ennemie des oppresseurs, dont elle n'avait ni peur ni besoin.

« Les savants avouent ce que l'esprit humain doit aux docteurs de l'école franciscaine, à saint Bonaventure, le Platon du moyen âge ; à Roger Bacon, dont les pressentiments devancèrent nos découvertes.

« *Je me borne à considérer les services que les premiers Franciscains rendirent aux lettres italiennes.*

« D'abord, je parcours d'une vue rapide les siècles qui précédèrent le XIIIe, et, depuis les catacombes jusqu'aux basiliques de Venise et de Pise, je cherche dans les monuments, dans les inscriptions, les premiers élans d'une poésie populaire et religieuse, encore prisonnière sous les formes latines, mais prête à prendre l'essor quand un idiome nouveau lui aura prêté des ailes.

« Saint François paraît, *et il faut l'étudier comme poëte,* en recueillant toutes les circonstances qui contribuèrent à l'éducation de cet esprit extraordinaire; il faut discuter l'authenticité des compositions qu'on lui attribue, en retrouver la place entre ses extases, où il ravissait le feu du ciel, et ses prédications, où il le communiquait aux hommes.

« Le génie du saint fondateur passe aux premiers disciples qui lui succèdent : saint Bonaventure, qui porte le souffle lyrique sous la robe de l'école ; frère Pacifique, qu'on appelait le roi des vers ; Jacomino de Vérone, auteur de deux poëmes longtemps oubliés, auxquels Dante n'a peut-être pas dédaigné de prendre quelques traits de son *Enfer* et de son *Paradis*.

« Enfin vient le plus grand de ces poëtes, le bienheureux Jacopone de Todi, méprisé comme un insensé, puni comme un malfaiteur, et, du fond de sa prison, foudroyant de ses satires les désordres du clergé et du peuple. En même temps il ne craint pas de traiter en vers les points les plus difficiles de la théologie chrétienne ; et, arrivé aux dernières profondeurs du mysticisme, il a déjà l'accent de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix.

« A mesure qu'on descend ainsi le premier siècle de l'Ordre de

Saint-François, comment ne pas s'arrêter devant les monuments contemporains qui bordent son cours, où la même poésie éclate sous les lignes de l'architecture, sous la couleur des fresques? Mon pèlerinage a des stations marquées au tombeau d'Assise, à Saint-Antoine de Padoue, à Sainte-Croix de Florence. C'est vers Florence que se tournent les préférences de l'art naissant, et c'est là que je trouve la belle légende des *Fioretti di San Francesco,* qu'on peut regarder comme une petite épopée résumant les traditions héroïques de l'Ordre de Saint-François, ou plutôt comme un reliquaire dont les émaux représentent avec naïveté les miracles du Saint et les figures de ses compagnons. De ces figures, plusieurs n'ont que le mérite de la couleur, qu'elles perdraient en passant par une traduction. Les autres ont la grâce du dessin, le mouvement, la vie, qui s'évanouiraient dans une analyse. Une main plus délicate que la mienne, a choisi et mis en français les plus pieux, les plus touchants, les plus aimables récits des *Fioretti,* en s'efforçant de serrer de près le tour simple et vif du vieux narrateur.

« Plusieurs s'étonneront de tant d'admiration pour un mysticisme dont notre siècle ne comprend plus le langage, de tant de complaisance pour des traditions qui ne sont pas de foi. Aussi, je ne propose rien à la foi de mes lecteurs : si je ne fais pas un livre de science, je n'écris pas non plus un livre de religion. Je ne confonds point ces chants, ces traditions avec le dogme infaillible, pas plus que je ne confonds les gouttes de la rosée avec les feux de l'aurore qu'elles accompagnent. Je les recueille comme les émanations d'une terre fécondée par le Christianisme. Si je ne puis toucher, sans émotion, à cette poésie des vieux âges, c'est que j'ai vécu tout un jour le contemporain des événements et des hommes qui l'inspirèrent. J'ai passé un jour, trop court pour moi, dans la vieille cité d'Assise. J'y ai trouvé la mémoire du Saint aussi présente que s'il venait de mourir hier, et de laisser à sa patrie la bénédiction qu'on lit encore sur la porte de la ville. On m'a montré le lieu de sa naissance, et la chapelle où son cœur disputé se rendit à Dieu. On m'a fait voir le buisson d'épines qui se couvrit de roses quand François s'y précipita, dans l'ardeur de sa pénitence. J'y ai reconnu l'image de cette langue italienne, encore tout inculte et tout épineuse, qui n'eut besoin que d'être touchée par l'ascétisme catholique pour germer et fleurir. Enfin, je me suis agenouillé au saint tombeau, sous cette

voûte d'azur, étoilée d'or, qui le couronne, et qui fut le premier ciel où la peinture renaissante essaya son vol. C'est là qu'acheva de se préciser la pensée de ce petit livre. »

On voit maintenant d'une seule vue tout l'ouvrage de M. Ozanam. Il s'ouvre par un curieux chapitre sur la poésie populaire en Italie, introduction lumineuse à l'histoire des poésies franciscaines. Un second chapitre est consacré à saint François ; un autre à ses premiers disciples ; deux au bienheureux Jacopone de Todi ; nous sommes encore en Ombrie. Mais l'amour de Dieu, l'amour de la pauvreté a des ailes ; il franchit bientôt les Apennins, et Florence enjoint à son architecte, au vieil Arnolfo di Lapo, d'ériger pour les Franciscains, aux frais de la cité, l'église de Sainte-Croix, où Giotto peignit son *Couronnement de la Vierge*, et où le Mendiant d'Assise a réuni plus de chefs-d'œuvre que bien des rois dans leur palais. C'est encore là de la poésie, de la poésie grande et sainte, et elle est toujours inspirée par saint François. C'est aussi la mémoire de saint François qui a fait éclore cette délicieuse épopée légendaire, si bien nommée *I Fioretti di san Francesco*, et jetée, comme une couronne odorante, au bout du pélerinage de M. Ozanam. « Ainsi, conclut ce dernier, ainsi devait se faire peu à peu le nid d'où devaient prendre leur essor ces trois aigles de la poésie chrétienne : Dante, Pétrarque et le Tasse. A Dieu ne plaise cependant que j'aie voulu réduire les Saints à n'être que les précurseurs des grands poëtes ! Mais je reconnais en eux les serviteurs de cette Providence souverainement économe qui emploie chacun de ses ouvrages à plusieurs fins. Si Elle compte les grains de sable et se souvient des gouttes d'eau de l'Océan, Elle pourrait, du fond de son éternité, pourvoir au développement de l'art, comme un gouvernement sage pourvoit aux joies publiques, quand bien même l'art ne serait que la consolation et le plaisir légitime des peuples. Mais n'est-il pas juste qu'elle en tienne compte dans ses conseils, si l'art est un moyen de faire l'éducation de l'homme, de civiliser les sociétés, et d'honorer Celui qui est parfaitement beau, comme il est bon et vrai ? »

M. Ozanam le faisait pressentir tout à l'heure, avant d'étudier l'école franciscaine, et pour lui marquer sa place dans l'histoire de la poésie italienne, il faut reconnaître le caractère principal de cette poésie, le voir poindre à travers l'obscurité des premiers temps ; puis, fixé par l'exemple de saint François et de ses disciples, se commu-

niquer à des écoles moins religieuses et se perpétuer dans des siècles moins naïfs.

C'est une histoire pleine d'intérêt que celle-là. Comme le peuple italien, elle commence aux catacombes, auxquelles M. Ozanam dérobe de gracieux symboles et des inscriptions non moins touchantes, mais trop peu connues. Puis, c'est le tour de la poésie murale, celle des basiliques et des églises. Là, les inscriptions se multiplient, s'enchaînent entre elles, se lient à un ensemble de tableaux, de bas-reliefs, de dispositions architecturales destinées à saisir l'imagination des hommes. Cette poésie des monuments s'écrivait en latin; mais tout y est populaire, les sentiments qu'elles expriment, la forme incorrecte qu'elles préfèrent, la rime qu'elles cherchent. Le caractère du génie italien qui m'a touché surtout, dit M. Ozanam, c'est qu'en devenant savant, ce génie se conserva populaire; c'est qu'à tous les âges de cette littérature, il y eut une poésie du peuple.

Il y avait donc une poésie chantée, vivante sur les lèvres du peuple, non-seulement dans les églises, mais dans les camps, mais sur les places publiques. M. Ozanam en cite de curieux exemples empruntés au Xe et au XIe siècle. Il y signale, en passant, cette confusion du sacré et du profane que M. Gaume a eu si parfaitement tort d'imputer aussi exclusivement à la Renaissance, et qui a laissé tant et de si antiques traces au cœur même de la liturgie romaine [1].

Jusque-là pourtant la poésie populaire même était restée latine. Mais saint François vient et il improvise en italien son *Cantique du Soleil*. Ce premier cri (c'est M. Ozanam qui parle) éveille des échos qui ne devaient plus se taire. Pendant que la poésie sacrée renaissait avec les hymnes en langue vulgaire de saint François et de ses disciples, en attendant que Dante et Pétrarque eussent éclipsé nos troubadours, la poésie chevaleresque avait aussi son avénement en Italie. C'est à cette source que puiseront les poëtes de l'âge suivant, l'Altissimo, Pulci, Boiardo, par qui l'on arrive à l'Arioste et au Tasse.

Le peuple, en Italie, a gardé le souvenir de ces chants immortels. A Naples, le chanteur du Môle continue de psalmodier chaque jour des stances du *Roland furieux*. Aux environs de Pise, il y a des vil-

1. *Olympus* pour désigner le Ciel chrétien; *Avernus, Styx, Tartara*, pour l'Enfer; *Superi* pour les Bienheureux, *Vates* pour les Prophètes, la Sybille mise sur la même ligne que David : — le tout en plein Moyen Age. (Voir l'écrit de M. l'abbé Martin, p. 76.)

lages où, chaque année, la fête patronale est célébrée par la représentation dramatique de quelques épisodes de la *Jérusalem délivrée*. C'est ainsi, poursuit M. Ozanam, que la poésie retourne au peuple, de qui elle est venue : ces Italiens savent se passer de vêtements et de pain, ils ne savent pas se passer de chants.

C'est que l'Italie est moins prosaïque et moins oublieuse que la France. Elle n'est pas fidèle seulement à la mémoire de ses poëtes, mais ses souvenirs nationaux du Moyen Age lui restent sacrés. Pendant que Napoléon faisait appeler son fils le roi de Rome, on réimprimait en 1812, à Todi, dans une toute petite ville de l'Ombrie, un poëme populaire en l'honneur d'Alexandre III, le grand allié des cités italiennes au XIIe siècle. M. Ozanam donne l'analyse de ce poëme où la légende a supplanté l'histoire, non sans naïveté, ni sans charmes, et vraiment on ne sait pourquoi il s'en excuse. Il le fait toutefois, et c'est pour lui l'occasion d'une réflexion littéraire qui a son importance. « Plusieurs trouveront, dit-il, que j'ai donné trop d'attention à ces derniers accents de la poésie populaire, comme à ses premiers bégaiements. Toutefois je ne dissimule ni la barbarie des inscriptions par lesquelles j'ai commencé, ni la sécheresse des petites épopées par où je finis. *La poésie est dans le peuple, mais comme le pain est dans le sillon; il faut l'en faire sortir à force d'art et de travail.* — Si la poésie ne se dégage pas du peuple, elle devient triviale : ces chants sans auteur comme sans originalité, que chacun a le droit de mutiler et de refaire, s'en vont s'altérant toujours, perdant à chaque siècle quelques strophes et quelques épisodes, jusqu'à ce qu'enfin les mendiants et les nourrices se lassent de les répéter. — Au contraire, quand une volonté laborieuse s'est emparée de ces éléments périssables ; quand un poëte ou une suite de poëtes y a mis le choix, l'ordre et le lien, alors naissent des ouvrages qui durent ; mais trop souvent l'empreinte savante y efface la naïveté des temps primitifs. »

« Les poésies des premiers Franciscains, ajoute M. Ozanam, nous montrent ce moment instructif et charmant, où l'art a commencé à saisir l'inspiration populaire : s'il ne réussit pas toujours à la régler, du moins, il ne risque pas encore de la flétrir. »

A la tête de ces Franciscains poëtes, nous rencontrons d'abord saint François. A ce titre, il appartient, en quelque sorte, au *Correspondant*, car c'est l'un de nous qui l'a révélé sous cet aspect à la

France, en publiant, il y a vingt ans, le fragment de Görres ayant pour titre : *Saint François d'Assise troubadour* [1].

M. Ozanam n'oublie rien pour mettre en lumière cette étonnante et admirable figure. Il décrit le théâtre où le Saint a vécu, cette contrée pittoresque et retirée qui se nomme l'Ombrie, et où la nature est aussi douce qu'elle est grande. Il nous fait vivre dans les dernières années du XIIe siècle et au début du XIIIe, au moment où l'Italie venait de clore glorieusement, sous Alexandre III, la seconde lutte du Sacerdoce et de l'Empire. Nos romans de chevalerie venaient de passer les Alpes. M. Ozanam nous peint le fils de Pierre Bernardone, le riche vendeur de draps d'Assise, conduisant *en seigneur*, le bâton de commandement à la main, les bandes joyeuses de sa ville natale, vivement épris de la langue et de la poésie françaises, amoureux de la musique et du chant, rêvant une vie d'aventures et de prouesses guerrières ; puis, tout-à-coup, après une maladie, saisi de cet inexplicable ennui qui précède les grandes passions, et pressé par ses compagnons de se donner une épouse, choisissant, à vingt-quatre ans, la Pauvreté pour sa Dame, changeant d'habits avec un mendiant, pansant les lépreux, baisant leurs plaies, ne vivant que d'aumônes, et devenu, comme parle Bossuet, le plus désespéré amateur de la Pauvreté qui fût jamais ; aimant Dieu d'un amour sans mesure, aimant les hommes, et surtout ceux qui souffrent, mais les aimant sans haïr les riches ; aimant toutes les créatures de Dieu d'une tendresse toute fraternelle ; aimé à son tour des créatures, qui lui obéissaient comme jadis au premier homme, avant sa chute, et rentraient pour cette âme innocente et simple dans l'ordre qui a été détruit par le péché.

« Or, en la dix-huitième année de sa pénitence, le serviteur de Dieu, ayant passé quarante nuits dans les veilles, eut une extase, à la suite de laquelle il ordonna à frère Léonard de prendre une plume et d'écrire. Alors il entonna le *Cantique du Soleil*. Et, après qu'il l'eût improvisé, il chargea le frère Pacifique, qui, dans le siècle, avait été poëte, de réduire les paroles à un rhythme plus exact, et il ordonna que les frères les apprissent par cœur pour les réciter chaque jour. » La poésie franciscaine était née.

[1] Voir la *Revue Européenne*, t. VII (en 1833). Nos lecteurs savent que la *Revue Européenne* continuait *le Correspondant* de 1829.

Le *Cantique du Soleil* est un cantique d'actions de grâces ; c'est l'effusion naïve d'un cœur en qui déborde la reconnaissance, au spectacle des merveilles de la Création. Mais il devait être surpassé par cet autre cantique, où le séraphin d'Assise chante, sous une transparente allégorie, les blessures surhumaines qui lui furent faites sur le mont Alvernia. C'est celui qui s'ouvre par ces paroles :

L'Amour m'a mis dans la fournaise,
L'Amour m'a mis dans la fournaise,
Dans la fournaise d'amour.

Tout ce cantique bondit, pour ainsi dire, à chaque strophe d'une exaltation mal contenue. Ce n'est pas de l'enthousiasme seulement, c'est de l'extase. Ce sont des cris d'amour qui se pressent et qui s'élancent, toujours de plus en plus brûlants, du cœur sur les lèvres. Sainte Thérèse n'a rien de comparable. Tout ce chant « semble écrit dans le feu des ravissements divins. »

La sévère critique de M. Ozanam ne laisse à saint François que ces deux cantiques. Encore soupçonne-t-elle ici la main d'un disciple habile, chargé de retoucher à loisir l'improvisation du maître. Görres attribuait à l'homme de Dieu treize chants lyriques. Il est vrai qu'il partageait en six chants le poëme de trois cent-soixante vers qui commence de la sorte :

Amor di caritate,
Perche m'hai si ferito?

poëme où M. Ozanam, non sans vraisemblance, assurément, croit reconnaître une pensée de saint François, mais paraphrasée par le bienheureux pénitent de Todi, avec l'abondance naturelle de ce dernier et avec la subtilité de son temps. Quoi qu'il en soit, il reste cinq autres petits poëmes spirituels que Görres croyait de saint François, et sur lesquels l'auteur des *Poëtes franciscains* a omis de s'expliquer, notamment celui-ci :

Amor, amor, tanto amo di te.

C'est là, si je ne me trompe, une petite lacune, que je prends la liberté de lui rappeler, à la veille d'une seconde édition de son beau travail.

Toutefois, je suis de l'avis de M. Ozanam, pour être juste envers

les Saints, il faut leur compter, non-seulement les œuvres qu'ils laissèrent, mais celles qu'ils ont inspirées.

« Le 4 octobre de l'année 1226, saint François entra en agonie, et, après s'être fait chanter encore une fois le *Cantique du Soleil,* il rendit le dernier soupir... Mais, à peine l'eût-on déposé dans le tombeau, qu'on y sentit je ne sais quoi de puissant qui remuait, pour ainsi dire, la terre, et qui sollicitait les esprits.

« Le pape Grégoire IX mit le mort au nombre des saints, et décida que le lieu de son repos s'appellerait la Colline du Paradis. Dès lors, il n'y eut plus d'honneurs trop grands pour ce pauvre : les peuples se souvinrent de son amour, et voulurent lui rendre plus qu'il n'avait quitté pour eux. Et, comme il n'avait eu ni toit ni serviteur, il fallut qu'on lui bâtît une demeure magnifique comme le palais qu'il avait rêvé dans sa jeunesse, qu'il vît entrer à son service tout ce qu'il y avait d'ouvriers excellents dans les arts chrétiens. Ordinairement, le Catholicisme pense avoir assez fait pour ses saints en plaçant leur châsse sur un autel, dans une église qui prend leur nom. Pour le pauvre d'Assise, on dut premièrement creuser le roc à des profondeurs inusitées, afin de dérober le corps au péril de ces vols de reliques si fréquents au moyen âge. Sur la tombe on dut ériger une première basilique pour recevoir la foule des pèlerins, et, au-dessus de celle-ci, en construire une seconde qui portât la prière plus près du ciel. Un architecte du Nord, Jacques l'Allemand, vint élever ce double édifice. Il y mit toutes les ressources de l'art gothique, toutes les traditions du symbolisme chrétien. Il fit de la basilique inférieure une nef solide, mais sans ornement, avec des arceaux surbaissés et des ouvertures qui n'admettent qu'un jour douteux, comme pour rappeler la vie de saint François sur la terre. Il fit l'église supérieure avec des murs légers, des voûtes hardies, de longues fenêtres inondées de lumière, pour représenter la vie glorieuse de saint François dans le ciel. Le plan du monument rappelait la croix du Sauveur ; les murs étaient de marbre blanc, en mémoire de la Vierge très-pure, et flanqués de douze tourelles de marbre rouge, en souvenir du martyre des Apôtres. Le clocher portait une flèche audacieuse qui inquiéta la timidité des générations suivantes. On l'abattit ; mais le nom de Jacques l'Allemand resta célèbre : la postérité l'honora comme le maître de ce grand Arnolfo, qui devait bâtir les plus beaux édifices de Florence,

et ouvrir une nouvelle époque dans l'histoire de l'architecture.

« Mais les hommes du moyen âge ne pensaient pas avoir achevé un monument pour avoir élevé pierre sur pierre : il fallait que ces pierres parlassent, qu'elles parlassent le langage de la peinture, qui est entendu des ignorants et des petits ; que le ciel s'y rendît visible, et que les anges et les saints y demeurassent présents par leurs images, afin de consoler et de prêcher les peuples. Les voûtes des deux basiliques d'Assise furent couvertes d'un champ d'azur semé d'étoiles d'or. Sur les parois se déroulèrent les mystères des deux Testaments, et la vie de saint François y fit suite au livre des révélations divines. Mais, comme s'il eût été impossible d'approcher impunément du tombeau miraculeux, les peintres appelés à l'orner de leurs fresques, se sentirent agités d'un esprit nouveau : ils commencèrent à concevoir un idéal plus pur, plus animé que les vieux types byzantins, qui avaient eu leur grandeur, mais qui, depuis huit cents ans, allaient se dégradant toujours. La basilique d'Assise devint le berceau d'une Renaissance dont elle vit tous les progrès. C'est là que Guido de Sienne et Giunta de Pise se détachèrent peu à peu des maîtres grecs, dont ils adoucirent la sécheresse et secouèrent l'immobilité. Cimabue vint ensuite. Il représenta toute l'histoire sainte dans une série de peintures qui décoraient l'église supérieure, et que le temps a mutilées. Mais six cents ans n'ont pas terni la splendeur des têtes du Christ, de la Vierge et de saint Jean, qu'il peignit au sommet des voûtes ; ni les images des quatre grands Docteurs, où la majesté byzantine s'allie déjà avec un air de vie et de jeunesse immortelle. Enfin Giotto parut, et l'un de ses ouvrages fut le Triomphe de saint François, peint en quatre compartiments sous la voûte qui couronne l'autel de l'église inférieure. Rien n'est plus célèbre que ces belles fresques ; mais je n'en connais pas de plus touchante que celle où sont figurées les fiançailles du serviteur de Dieu avec la sainte Pauvreté, la Pauvreté, sous les traits d'une femme parfaitement belle, mais le visage amaigri, les vêtements déchirés ; un chien aboie contre elle, deux enfants lui jettent des pierres et mettent des épines sur son chemin. Elle, cependant, calme et joyeuse, tend la main à François ; le Christ lui-même unit les deux époux, et, au milieu des nues, paraît l'Éternel, accompagné des anges, comme si ce n'était pas trop du ciel et de la terre pour assister aux noces de ces deux mendiants. Ici, rien ne rappelle les

procédés de la peinture grecque : tout y est nouveau, libre, inspiré.

« Le progrès ne s'arrête plus parmi les disciples de Giotto appelés à continuer son œuvre : Cavallini, Taddeo Gaddi, Puccio Capanna. Au milieu de la variété de leurs compositions, on reconnaît l'unité de la foi qui rayonne dans leurs œuvres. Quand on s'arrête devant ces chastes représentations de la Vierge, de l'Annonciation, de la Nativité, devant ces images du Christ crucifié, avec des anges si tristes pleurant autour de la croix, ou recueillant dans des coupes le sang divin, il faudrait avoir le cœur bien dur pour ne pas sentir les larmes venir aux yeux, pour ne pas s'agenouiller, en se frappant la poitrine, avec les pâtres et les pauvres femmes qui prient au pied de ces images. Alors seulement on s'aperçoit que saint François est le véritable maître de l'école d'Assise ; on sent ce qu'il lui communiqua de chaleur et de puissance. On comprend enfin comment Giotto sortit de là, capable de commencer cet apostolat trop peu connu qui en fit un si grand homme, qui le conduisit à Pise, à Padoue, à Naples, à Avignon, laissant sur son passage dans chaque ville, non-seulement des ouvrages admirables, mais des disciples par centaines pour les étudier, les dépasser, et jeter ainsi l'Italie entière dans cette vocation nouvelle où elle devait trouver sa dernière gloire.

« L'inspiration qui avait eu le pouvoir de former cette féconde école de peinture et d'architecture, devait susciter d'autres efforts. Si j'ai insisté sur cette renaissance des arts, c'est que j'y aperçois les signes avant-coureurs d'une grande période littéraire. Quand je vois un peuple tirer la pierre des carrières, l'entasser en colonnades, en ogives ou en flèches, couvrir les murs de ses édifices de tableaux et de mosaïques, et n'y pas laisser un coin qui ne porte quelque figure ou quelque emblème, j'ai lieu de croire que ce peuple est travaillé d'une pensée qui perce déjà sous le symbolisme architectural, qui se traduit plus clairement par les contours du dessin, et qui trouvera bientôt dans la parole une expression exacte et harmonieuse. A la suite des grands artistes dont le cortége vient de passer devant nous, nous verrons descendre de la colline d'Assise toute une génération de poëtes. »

Je serai court sur cette première génération de poëtes franciscains. Il y a peu à dire sur le frère Pacifique, ce déserteur du *gai savoir* du siècle, qui dut à son renom mondain, à son titre de *Roi*

des Vers, l'insigne honneur d'être choisi par saint François pour reviser *le Cantique du Soleil*. De ce troubadour converti à saint Bonaventure, il y a toute la distance qui sépare un versificateur d'un poëte ; mais le Docteur Séraphique n'a guère été poëte qu'en prose, dans sa *Légende de saint François*, tout illuminée pour ainsi dire d'apparitions divines, d'extases et de prodiges, retracés avec une émotion et un coloris tout poétiques, ou dans ses opuscules trop peu connus, dont les titres, suivant la remarque de M. Ozanam, conviendraient à des hymnes ou à des dithyrambes (les *Six Ailes des Séraphins*, par exemple). On a pourtant de lui une composition mêlée de prose et de vers syllabiques rimés, *Corona B. Mariæ Virginis*, où l'on trouve des strophes qui ne manquent ni de grâce ni d'harmonie, et M. Ozanam ne souffre pas qu'on nie l'authenticité d'un anagramme de l'*Ave Maria*, imprimé dans les œuvres du saint docteur, poëme latin de quatre-vingt-trois octaves, aussi en vers syllabiques rimés, qui a mérité d'avoir pour traducteur Pierre Corneille.

Les compositions les plus considérables de ce premier âge de la poésie franciscaine sont *l'Histoire de l'Enfer* et celle du *Paradis*, deux poëmes, l'un de trois cent quarante vers, l'autre de deux cent quatre-vingts, écrits en dialecte véronais par un disciple inconnu de saint François, frère Jacomino de Vérone. Ces poëmes sont bien imparfaits sans doute; le grotesque n'en est point exclu (l'art du moyen âge ne l'excluait pas); mais tels qu'ils sont, ils suffisent pour en ranger l'auteur parmi ces poëtes hardis qui frayèrent le chemin au chantre de la *Divine Comédie*.

Ce n'est pas là pourtant qu'il faut chercher le vrai poëte de l'Ordre de saint François. Ce vrai poëte se fit attendre jusqu'aux vingt dernières années du XIIIe siècle. Saluons-le dans l'auteur trop peu connu du *Stabat*, dans le bienheureux Jacopone de Todi.

« Les grands poëtes, dit à ce sujet M. Ozanam, ne naissent pas d'ordinaire aux temps héroïques. Ils viennent après, lorsque ces temps sont assez loin pour laisser se dissiper les ombres qui s'attachent à toute gloire humaine, assez près encore pour que l'intérêt du passé subsiste, et que le regret se mêle au souvenir. L'*Iliade* paraît au déclin des premières monarchies grecques, et Virgile ne fait qu'ensevelir avec une pompe toute divine la liberté romaine.

« Les dernières années du XIIIe siècle réunissaient tous les signes

d'une décadence. Deux grandes affaires avaient fait le tourment et la gloire du Moyen Age : c'étaient les Croisades et la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. Maintenant le dernier cri des Croisades venait d'expirer avec saint Louis sous les murs de Tunis, et la Chrétienté découragée ne ressentait encore que les désastres des guerres saintes, sans en pouvoir juger les bienfaits. D'un autre côté, cette génération de Papes héroïques, dont Grégoire VII fut le premier, avait paru s'arrêter à Innocent IV..... L'abaissement de la société se faisait sentir dans l'École. Depuis qu'elle avait perdu ses deux chefs, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, à la métaphysique puissante qui soutenait tout l'édifice de la *Somme* de saint Thomas se substituaient les subtilités de l'ontologie et de la dialectique.... Si quelques esprits meilleurs se dégageaient de la foule, la tristesse des choses humaines devait les pousser vers Dieu, et quand il leur restait assez de piété pour s'occuper des hommes, on comprend que, mécontents des grands et des lettrés, ils finissent par se tourner vers les ignorants, les petits et les pauvres. Ce fut la destinée d'un Italien plus ancien que Dante, et en qui l'Ordre de Saint-François trouva son poëte le plus populaire et le plus inspiré.

« Je ne m'engage pas sans quelque hésitation dans l'histoire de cet homme extraordinaire, qui passa du cloître à la prison, et de la prison sur les autels. On y verra des temps difficiles, l'Église en feu et un grand religieux en lutte avec un pape (Boniface VIII). Mais la gloire de Dieu ne fut jamais intéressée à cacher les fautes des justes. Les incroyants peuvent s'en réjouir, les faibles s'en étonner; les esprits fermes dans la foi en prennent sujet d'admirer la supériorité du Christianisme qui jamais n'imagina ses saints comme les stoïciens conçurent leurs sages, comme des hommes impossibles, sans passions et sans faiblesses; il les conçoit tels que la nature les a faits, passionnés, faillibles, mais capables d'effacer par un jour de repentir plusieurs années d'erreur. »

C'est dans M. Ozanam qu'il faut lire la vie de cet homme extraordinaire, Jacopo *de' Benedetti*, de Todi. Jurisconsulte admiré de tous dans un siècle où les Légistes gouvernaient l'Europe, noble, brillant de jeunesse, de fortune et d'avenir, il s'était choisi une compagne parfaitement belle, avec tous les dons de la richesse, de la naissance et de la vertu. Or, il arriva qu'un jour de l'année 1268, la ville de Todi célébrait des jeux publics. Pour mieux jouir de la fête,

la jeune épouse avait pris place sur une estrade couverte de nobles femmes. Tout à coup l'estrade s'écroule et Jacopo retire de dessous les débris sa femme expirante : il l'emporte, il la délivre de ses vêtements, il trouve sur sa chair un cilice. Une révolution s'opère chez cet homme perdu d'affaires et de plaisirs ; il vend ses biens, distribue le prix aux pauvres, et, châtiant sa mollesse et son orgueil, fuyant le monde avec je ne sais quelle furie, avide de mépris, il se couvre de haillons, errant de bourg en bourg, poursuivi par les enfants qui le montraient du doigt en l'appelant Jacques l'insensé, Jacopone. Mais souvent déjà, quand le spectacle de sa folie simulée avait attroupé la foule, il se retournait pour la prêcher avec une liberté sans mesure et une énergie sans rivale. Dix ans s'écoulèrent ainsi, jusqu'à ce qu'enfin, comprenant le danger d'un genre de vie trop indulgent pour la fougue de son caractère et pour l'indiscipline de son esprit, Jacopone vint frapper à la porte du cloître, sollicitant humblement son admission comme frère lai dans l'Ordre de Saint-François. Les Frères-Mineurs hésitèrent et le renvoyèrent d'un jour à l'autre ; mais il vainquit leur résistance en leur apportant les séquences en vers latins rimés qui commencent par ces paroles :

Cur mundus militat sub vana gloria ?

dont quelques endroits, comme l'a remarqué M. Gence, ont de l'analogie avec le chapitre XXVI du livre de la *Parfaite imitation de Jésus-Christ*, dans le vieux français gothique de l'*Internelle consolation.*

Jacopone avait joint à cette pièce un cantique italien étincelant de verve : une originalité hardie, quelquefois triviale, y éclatait dans un dialecte rustique, sous un rhythme choisi pour les oreilles du peuple ; la douleur et la solitude, ces deux grandes maîtresses du génie, dit M. Ozanam, avaient fait du jurisconsulte un poëte.

Devenu moine, il ne voulut pas quitter le nom que lui avait conféré la dérision populaire, déclinant jusqu'à la fin la dignité sacerdotale, se réduisant aux plus humbles services de la maison, jeûnant au pain et à l'eau, mêlant de l'absinthe à ses aliments, aussi étonnant parfois dans les excès de ses austérités claustrales qu'il l'avait été dans sa pénitence d'avant le cloître.

Il semble, pour citer toujours M. Ozanam, qu'arrivée à ce point d'anéantissement volontaire, la vie du pénitent de Todi n'ait plus

qu'à finir, et c'est au contraire ici qu'elle recommence. Le relâchement s'était introduit dans la famille de saint François : le plus grand nombre, et par suite les dignitaires de l'Ordre, demandaient l'adoucissement de la règle : on les nommait Conventuels ; les autres se prononçaient pour la rigidité primitive, peu respectueux du reste envers les Supérieurs, qu'ils trouvaient complices des abus : on les appelait les Frères Spirituels. Jacopone fut naturellement du nombre de ces derniers. Un moment il crut la règle sauvée : en 1294, l'Église s'était donné pour chef un Saint en la personne de Célestin V. Mais la vertu ne suffit pas au gouvernement des hommes : après cinq mois d'inquiétudes croissantes, la conscience timorée de Célestin répudiait le fardeau du suprême pontificat, et Boniface VIII était pape. Révoquant les concessions de son devancier, Boniface remit les Frères Spirituels sous l'obéissance des supérieurs Conventuels. Ce fut là pour Jacopone une épreuve terrible. Il résidait alors à Palestrina, la principale forteresse des Colonna, ces ennemis invétérés de Boniface VIII ; il crut à toutes les calomnies répandues contre ce Pontife et parut comme témoin dans l'acte où les cardinaux Jacques et Pierre Colonna protestaient contre l'élection de Boniface et le déclaraient usurpateur du Saint-Siége. Des vers qui brûlaient comme un fer chaud, dénoncèrent le Pape à l'indignation de l'Italie. Ce dernier s'en souvint après qu'un long siége l'eut rendu maître de Palestrina en 1298, et Jacopone fut jeté dans nu cachot. Il s'en réjouit d'abord comme d'une expiation des fautes de sa vie ; mais cet homme, invincible aux souffrances physiques, plia sous l'excommunication, et l'on peut regretter que ses supplications n'aient point désarmé Boniface VIII. Il ne fut absous que par Benoît XI, qui, le 23 décembre 1303, leva les peines prononcées contre les Colonna et leurs adhérents, et il trouva dans le couvent des Frères Mineurs, à Collazone, le repos de ses dernières années. Il expira en chantant un de ses cantiques durant la nuit de Noël, en 1306, au moment où le prêtre, commençant la messe dans l'église voisine, entonnait le *Gloria in excelsis*.

Près de deux siècles s'écoulèrent avant l'impression de ses poésies. Il n'est donc pas responsable des altérations sans nombre dont les copistes et les ennemis de la papauté les ont chargées. Son style étrusque, plus animé que poli, dit un critique, est mêlé d'expressions populaires et de termes latins, romains et siciliens. Le grand Ali-

ghieri, dont il fut l'aîné, a-t-il donc échappé lui-même à toute bigarrure ? C'est bien là, en effet, le vrai précurseur de Dante. Avant *la Divine Comédie*, Jacopone a ressuscité les morts et fait parler les damnés avec une originalité puissante. Son âme, d'ailleurs, était tendre comme toutes les âmes fortes, et c'est une ressemblance de plus entre Dante et lui.

« La liturgie catholique, dit excellemment M. Ozanam, n'a rien de plus touchant que le *Stabat Mater dolorosa*, cette complainte si triste, dont les plaintes monotones tombent comme des larmes ; si douce, qu'on y reconnaît bien une douleur toute divine et consolée par les Anges ; si simple, enfin, dans son latin populaire, que les femmes et les enfants en comprennent la moitié par les mots, l'autre moitié par le chant et par le cœur. Cette œuvre incomparable suffirait à la gloire de Jacopone. Mais en même temps que le *Stabat* du Calvaire, il avait voulu composer le *Stabat* de la Crèche, où paraissait la Vierge-Mère dans toute la joie de l'enfantement. Il l'écrivit sur les mêmes mesures et sur les mêmes rimes ; tellement, qu'on pourrait douter un moment lequel fut le premier du chant de douleur ou du chant d'allégresse.... Je crois le *Stabat Mater speciosa* encore inédit [1] ; et quand j'essaie d'en traduire quelques strophes, je sens s'échapper l'intraduisible charme de la langue, de la mélodie et de la naïveté antique....

« On trouve parmi les œuvres de Jacopone plusieurs autres compositions latines. Mais... comme il avait refusé les saints Ordres pour rester frère lai, ainsi il abandonna le latin pour composer, non pas même dans la langue italienne (dans celle, du moins, que Dante appelle la langue des cours), mais dans le dialecte des montagnes de l'Ombrie, tel que le parlaient les derniers des laboureurs et des pâtres. C'est alors que sa verve jaillit, et qu'ayant trouvé, pour ainsi dire, son canal naturel, elle se répandit à pleins bords sur un nombre infini de sujets, touchant tour à tour aux plus hautes questions de la métaphysique chrétienne, aux querelles qui déchiraient l'Église, aux mystères qui la consolent. Le recueil des poésies de Jacopone n'en contient pas moins de deux cent onze, qu'on a distribuées en sept livres [2]. »

[1] M. Ozanam ne s'est pas souvenu que la prose *Stabat Mater speciosa*, remise au jour par M. Genco, en 1809, a été réimprimée par Louis Verdure, avec des changements de sa façon, en 1810.

[2] M. Ozanam reconnaît, sans difficultés, que plusieurs de ces pièces ne sont pas

M. Ozanam réduit tout ce recueil à trois chefs principaux : les poëmes théologiques, les satires, et les petites compositions écrites pour populariser une sainte pensée ou pour célébrer une fête.

Quant aux poëmes théologiques, le mysticisme de Jacopone de Todi n'est pas toujours irréprochable ; plus d'une fois il effleure la borne où s'est brisé Fénelon. Plus d'une fois aussi, le poëte franciscain rencontre les mêmes pensées que l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*[1]. Il faudrait suivre avec M. Ozanam les improvisations de ce génie inégal : il faudrait le voir, sublime, quand il célèbre les fiançailles de l'âme et de l'amour divin ; ironique et familier quand il raconte la dispute de l'Esprit qui veut faire pénitence, et du Corps qui regimbe sous la verge ; ingénieux et charmant, s'il s'agit de composer la parure de l'Ame appelée aux fêtes du Paradis ; enfin, plein de naïveté, de mouvement et de vie, dans cette allégorie de quatre cent quarante vers où, sous une forme empruntée à la fois du drame et de l'épopée, le poëte chante la réparation de la nature déchue.

Mais les satires de Jacopone nous précipitent de ce monde idéal dans la sphère des réalités humaines. « On ne sait pas assez, écrit à ce propos M. Ozanam, on ne sait pas assez quelle fut la part du mal au Moyen Age. Durant ces siècles où l'on a coutume de se représenter le Christianisme régnant sans combat sur les âmes pacifiées, deux causes mal connues de nos jours, firent le péril de la foi et le scandale des mœurs. D'un côté, c'étaient les souvenirs du paganisme, *plus vivaces qu'on ne pense*, la superstition poussée jusqu'à ce point qu'à Florence, une sorte de terreur populaire environnait encore la statue de Mars, arrachée de son temple et transportée au Vieux-Pont : le dualisme renaissant dans l'hérésie des Albigeois, et le matérialisme épicurien, sous le nom d'Averrhoës, envahissaient les écoles. D'un autre côté, c'était le vieux levain de la barbarie, l'instinct du sang et de la chair. Vainement l'Église professait le respect de la vie hu-

de Jacopone, par exemple les deux cantiques *Amor di caritate* et *In foco l'Amor mi mise*, revendiqués pour saint François par un Franciscain de l'âge suivant, saint Bernardin de Sienne (né en 1380, mort en 1444). J'y ajouterai la séquence *Jesu dulcis memoria*, longtemps attribuée à saint Bernard, et que dom Guéranger, sur la foi des mss., restitue à une pieuse abbesse de l'ordre de saint Benoît (*Année liturgiques* III, 295).

[1] M. Ozanam indique un rapprochement entre un passage de Jacopone et le début du chap. IV du livre II, si bien traduit par Corneille. M. Gence en signale d'autres : *Imitat.* ch. XXIII, liv. I ; ch. XXI, liv. III ; l'*Appendice* au IIIe livre.

maine : ce temps aimait le spectacle de la mort ; il se satisfaisait par les guerres incessantes, par les vengeances, par l'atrocité des supplices ; Ugolin mourait de faim avec ses fils ; Eccelin-le-Féroce brûlait en un jour onze mille Padouans. En même temps, la concupiscence, châtiée dans les monastères, prenait sa revanche dans les palais ; elle poussait les rois à ces divorces fameux, tourments de tant de Papes ; elle peuplait les sérails de Frédéric II et de Manfred. Les vaisseaux qui ramenaient les Croisés, rapportaient tous les vices de l'Orient, et, en présence des débordements qui suivirent les guerres saintes, saint Bernard eut à se défendre de les avoir prêchées.

« Mais si le Moyen Age eut le malheur de connaître le mal, il eut le mérite de le haïr. » Là est la clef des satires de Jacopone, si hardies et parfois si sanglantes. Doit-on s'étonner que le grotesque s'y trouve à côté du sublime et que des images repoussantes s'y mêlent à des beautés naïves et fortes ? Ce serait oublier que la satire de Jacopone est en même temps une prédication populaire.

C'en est une aussi que ses poëmes pour les principales fêtes de l'année, pour la Nativité, la Passion, la Résurrection, la Pentecôte, l'Assomption ; pour les anniversaires de saint François, de sainte Claire, de saint Fortunat, patron de Todi. Mais souvent le génie du poëte ne peut se contenir dans le récit de l'action ; il faut qu'il y assiste, qu'il voie les personnages, qu'il les fasse voir, et que, s'effaçant derrière eux, il laisse l'auditoire ravi d'avoir entendu le Christ lui-même, les Anges et les Saints. M. Ozanam distingue plusieurs pièces dont les rôles et les dialogues semblent distribués pour une récitation publique, et il croit y découvrir les premiers essais du drame populaire en langue italienne.

Ce n'est pas qu'il se dissimule les côtés faibles du pénitent de Todi : « Nous aurions voulu, dit-il, tirer de l'ombre la figure de ce poëte qui se démêle si bien de la foule ; de ce poëte qu'il faut aller chercher sous des haillons et dans un cachot ; de ce poëte, tout brûlant d'amour de Dieu et de passions politiques, humble et téméraire, savant et capricieux, capable de tous les ravissements quand il contemple, de tous les emportements quand il châtie, et, lorsqu'il écrit pour le peuple, descendant à des trivialités incroyables, au milieu desquelles il trouve tout-à-coup le sublime et la grâce. Nous n'avons pas méconnu ses défauts : IL A LE GÉNIE, MAIS IL N'A PAS LE GOUT, le

goût, cette pudeur de l'imagination qui ne supporte pas les excès... Ses contrastes me rappellent le grand peintre Orcagna et son Triomphe de la Mort.... A vrai dire, le poëte et le peintre ont bien le caractère de leur temps, de cette époque plus douée d'inspiration que de mesure, plus prompte à concevoir les grandes pensées que persévérante à les soutenir, qui commença tant de monuments et en acheva si peu, qui poussa si vigoureusement la réforme chrétienne et qui laissa subsister tant de désordres, capable de tout, en un mot, hormis de cette médiocrité sans gloire dont se contentent volontiers les siècles faibles. »

Qu'il me soit permis de laisser le lecteur dans la méditation de cette pensée. Jusqu'ici j'ai suivi la plume à la main l'auteur des *Poëtes Franciscains,* citant beaucoup, souvent copiant sans citer, mais, en somme, analysant l'ouvrage, non sans réussir peut-être à en donner quelque idée ; mais, après le bienheureux Jacopone, nous rencontrons les *Petites Fleurs de saint François,* et les fleurs se respirant, elles ne s'analysent point. Si j'allais plus avant, il me faudrait tout transcrire. J'aime bien mieux renvoyer le public au trop court volume de M. Ozanam, si plein de fraîcheur et de parfum.

FOISSET.

DE LA GUERRE D'AFRIQUE

(2e ARTICLE[1].)

LUTTE D'ABD-EL-KADER ET DU MARÉCHAL BUGEAUD. — PREMIÈRES EXPÉDITIONS EN KABYLIE.

Nous avons raconté les tentatives de l'émir sur les frontières du Sahara, sa visite dans la Grande-Kabylie. On a pu voir par là d'une manière bien évidente, qu'Abd-el-Kader, ce champion de la nationalité arabe, pouvait bien soulever contre nous des chefs de tribus toujours disposés au brigandage, mais qu'il n'avait point autant de prise sur les vieux indigènes qui ne cherchaient qu'à vivre en paix. Rien ne nous eût été plus facile que de nous les attacher dans le principe, en nous faisant, nous autres Français, les protecteurs de leur antique nationalité contre ces Arabes qui avaient envahi la plus belle portion de leur territoire et qui ne cessaient de les inquiéter dans leurs retraites éloignées. Combien les habitants de Aïn-Madi, par exemple, eussent accepté notre protectorat avec empressement ! Après les avoir protégés contre Abd-el-Kader, n'eussions-nous pas trouvé en eux des alliés dévoués et précieux, admirablement placés pour lui barrer le chemin dans des contrées où il nous était difficile de le suivre ? Le passage d'une de nos colonnes aux Portes-de-Fer avait suffi pour ranimer le courage des Kabyles de ce pays et leur faire prendre l'offensive contre le khalifa de l'émir qui venait de les ruiner. Pourquoi, dans les guerres qui ont suivi, avoir rendu tous ces malheureux Kabyles responsables et solidaires d'hostilités que, la

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXX, p. 641.

plupart du temps, ils ne pouvaient empêcher? Dans beaucoup de portions de l'Algérie, les populations kabyles se trouvaient englobées au milieu des tribus arabes, et subissaient la guerre plutôt qu'elles ne la recherchaient. Nos généraux, en faisant la guerre à tort et à travers, frappant tantôt sur les Arabes, tantôt sur les Kabyles, n'ont point fait attention qu'au lieu de réprimer les insurrections, ils ne faisaient souvent que molester en pure perte des populations qui n'auraient demandé qu'à rester nos alliées. Les cruautés qui se sont quelquefois commises dans ces expéditions, ont rendu la faute irréparable, en excitant au plus haut degré la haine du nom français.

Du reste, le maréchal Bugeaud avait parfaitement compris le genre de guerre qu'il fallait faire, et, plus heureux que ses prédécesseurs, les forces nécessaires ne lui ont jamais manqué. L'effectif de l'armée fut porté immédiatement à soixante mille hommes ; il s'éleva successivement jusqu'à cent mille, et même, dans les dernières années, il dépassa ce chiffre. Avec de pareils moyens, d'autres eussent peut-être aussi triomphé.

A la fin de 1840, quand le maréchal Bugeaud, encore lieutenant général, vint prendre le commandement de l'armée, le duc d'Orléans, avec le général Changarnier, avait déjà repassé le col de la Mouzaïa ; nous étions rentrés à Médéah et Milianah. Le nouveau gouverneur, suivi des ducs de Nemours et d'Aumale, s'empressa d'aller ravitailler ces places, puis partit pour la province d'Oran. C'était là le principal théâtre de la guerre ; c'était là que l'attendait son illustre antagoniste. De Mostaganem, où il se fait débarquer, le maréchal Bugeaud va droit à lui et attaque Tek'din, sa principale forteresse. Ses murailles, élevées naguère avec tant de sollicitude, ne sont plus bientôt qu'un monceau de ruines, et le feu dévore les richesses que l'émir ne peut emporter avec lui. Bientôt sa capitale, Mascara, tombe de nouveau entre nos mains. Puis, il voit détruire successivement toutes les petites citadelles qu'il avait échelonnées sur la lisière du désert. Le rôle de sultan était fini pour Abd-el-Kader, mais il lui restait encore celui de chef arabe, de défenseur de la foi musulmane. Il pouvait être un peu désillusionné dans ses prétentions souveraines, mais il n'était pas vaincu, et encore moins les tribus qu'il avait excitées à la guerre sainte. Le maréchal Bugeaud n'était encore qu'au commencement de sa tâche; elle était plus

difficile qu'on ne pouvait le supposer. On ne triomphe pas des Arabes en les mettant en fuite. Les Arabes ne tiennent pas au sol, les pérégrinations sont dans leurs goûts et leurs habitudes ; au moindre danger ils décampent avec une facilité incroyable. Ils emportent tout avec eux, tentes, outils, bétail. En quelques heures, la plaine la plus peuplée devient un désert. Ils partent tranquillement, la fuite se fait avec ordre, ils ne s'en croient nullement déshonorés, ils l'accomplissent même comme un devoir de religion, car elle leur est prescrite à l'approche des chrétiens ; jamais la terre ne manque aux disciples de Mahomet. Quand l'orage est passé, ils reviennent à leurs premiers campements, à moins qu'ils n'aient trouvé ailleurs de plus beaux pâturages. Une armée ne les effraye pas : ils la laissent passer pour mieux, après cela, la harceler et se mettre à sa poursuite. Cependant, avec une activité infatigable et une persévérance à toute épreuve, le maréchal Bugeaud a fini par les réduire.

Il avait compris qu'on ne pouvait triompher des Arabes comme d'une nation, et qu'il n'en était pas de l'Afrique comme de l'Europe civilisée, où le gain d'une bataille décide souvent des destinées d'un empire. Il eût été fort inutile de réunir sur un même point une armée considérable, les Arabes, si nombreux qu'ils soient, ne peuvent résister, dans leur désordre, à une division de six à huit mille hommes; d'ailleurs, ils ne peuvent eux-mêmes concentrer leurs forces à de grandes distances, ils sont obligés d'emporter avec eux leurs vivres et leurs munitions, et, au bout de quatre ou cinq jours, les provisions étant épuisées, ils ne peuvent rester en campagne. Ces tribus arabes ne peuvent donc faire la guerre que pour leur propre compte et dans un rayon assez restreint. Elles peuvent toutes se soulever à la fois, mais on ne peut les vaincre ensemble, il faut les aller trouver l'une après l'autre. Le maréchal Bugeaud avait donc divisé son armée ; il avait jusqu'à quatorze colonnes qui sillonnaient en tous sens le territoire de l'Algérie. Les tribus arabes étaient ainsi attaquées sur plusieurs points à la fois ; quand elles s'enfuyaient, le général faisait brûler derrière elles toutes leurs moissons ; il avait fini par les ruiner complétement ; traquées de toutes parts, elles ne savaient plus où reposer, et, de guerre lasse, elles étaient amenées à faire leur soumission.

Mais la meilleure tactique devient impuissante quand les moyens d'action font défaut, et il est moins important pour un général d'a-

voir une nombreuse armée que des soldats aguerris sur lesquels il puisse compter. En Afrique, nous avions à lutter autant contre le climat que contre les hommes ; dans le commencement même, les maladies décimaient beaucoup plus nos troupes que les luttes à soutenir contre les Arabes. La plupart des braves qui ont succombé, ne sont pas morts sur le champ de bataille ; ils tombaient d'épuisement sur les routes, ou, dévorés par la fièvre, allaient finir leurs jours à l'hôpital. Ce n'est pas le courage et l'intrépidité qui peuvent triompher du climat, et il est à déplorer que beaucoup de nos généraux n'en aient pas tenu compte. Arrivant en Afrique avec les traditions des guerres de l'Empire, ils s'imaginaient que nos pauvres soldats pouvaient, comme en Europe, s'accoutumer à la fatigue, coucher sur la terre, traverser les rivières. Les officiers partageaient ces idées ; bien montés, bien équipés, pourvus de vivres, ils se rendaient mal compte de la situation différente des malheureux fantassins. Aussi ces marches et contre-marches triomphales, qui faisaient fuir et culbutaient tant d'Arabes, ces rencontres où tant d'ennemis succombaient sous nos coups sans nous avoir tué qu'un très-petit nombre d'hommes, en définitive, nous coûtaient bien des victimes au bout de l'expédition. Le maréchal Bugeaud, qui avait si bien saisi le genre de guerre qu'il fallait faire aux Arabes, comprit aussi que le meilleur moyen de triompher du climat était de ménager sa troupe et de ne point commettre d'imprudence. Il prenait donc grand soin de ses soldats, et ne faisait pas sans nécessité de marche forcée. Quand il fallait traverser une fraîche rivière, il faisait faire une halte et attendait que ses hommes ne fussent plus en sueur. Le soir, il visitait tous les bivouacs, interrogeait les soldats, goûtait leur soupe, et ne rentrait dans sa tente que lorsqu'il s'était assuré que tous ses gens étaient en bon état, bien pourvus, bien séchés et aussi contents qu'on peut l'être dans la vie des camps.

Comme le bois était rare dans le désert, l'usage s'était établi parmi les soldats que chacun apporterait au bivouac sa part de combustible. On raconte qu'un soir, tandis que quelques soldats se chauffaient, en cercle autour du feu, ils apercurent à quelques pas le maréchal ramassant quelques poignées de chardons secs. Un de ces soldats accourut, et, l'interrogeant sur ce qu'il avait envie de faire, lui demanda s'il devait lui prêter la main. Mais le maréchal répondit en souriant, à son interlocuteur : « Mon brave, je fais ma petite

part de bois pour ne pas venir me chauffer au milieu de vous comme un fainéant. »

Par sa sollicitude et ses attentions pour les soldats, le maréchal Bugeaud avait fini par s'en faire aimer ; ils ne l'appelaient que le *père Bugeaud,* et son nom venait à chaque instant en refrain dans leurs chansons joyeuses. Or, plus les soldats étaient dispos et avaient de l'entrain, plus ils avaient de confiance en leur général, moins il était nécessaire d'en opposer un grand nombre à l'ennemi, moins dans les expéditions il fallait de caissons d'ambulance, moins on avait de tous ces *impedimenta* qui retardent les marches et font souvent manquer le but. Le gouvernement avait presque doublé l'armée d'Afrique, et, par sa vigilance et ses soins, le maréchal Bugeaud la multiplia davantage, et put ainsi opposer en même temps à l'ennemi tant de colonnes expéditionnaires.

Abd-el-Kader, de son côté, soutenait la guerre avec une constance héroïque ; il parcourait les tribus pour les soulever ou les forcer à l'émigration. On le croyait au fond du désert, et tout-à-coup il venait en personne inquiéter nos avant-postes. On venait d'avoir une rencontre avec lui dans l'Ouest, quelques jours après il apparaissait aux portes de la Kabylie. Souvent il surprenait ses khalifas, et leur reprochait leur négligence quand leurs goums n'étaient pas en éveil. A peine était-il en repos qu'il appelait ses trois ou quatre khodjas (secrétaires), et répondait aux lettres qui lui arrivaient de tous les points de la régence ou du Maroc. La plupart du temps, il supposait des triomphes pour mieux encourager les musulmans à la guerre sainte. Voici, par exemple, une réponse qu'il adressait aux gens de l'Est :

« O vous, qui savez combattre pour la foi, j'ai reçu votre lettre et « vous en remercie ! Continuez de correspondre avec Ben-Salem ; « soyez hommes, aidez-vous réciproquement, et pensez que tout « ce qui est arrivé, Dieu l'a voulu, afin de nous éprouver.

« Je vous dirai que mes affaires vont de mieux en mieux. J'ai fait « une razzia chez les Ouled-Khreliffs, dont j'ai capturé jusqu'aux « femmes ; j'ai fait trois razzias sur les Harrars : je leur ai pris tous « leurs troupeaux ; leur pays est en mon pouvoir et leurs nombreux « cavaliers n'ont pu les préserver. Mes guerriers se sont tous enri- « chis, le moindre possède trois chameaux. Les femmes ont été « vendues un oukia (6 sols) la pièce. Elles appartenaient à des

« hommes déshonorés par le contact du chrétien. Le mouton ne « coûtait qu'un demi-boudjou (25 centimes). Pendant dix-huit jours, « mes khodjas ont été occupés à dénombrer mes prises, et ils n'ont « pu en venir tout à fait à bout. Ces ressources nous permettent de « vivre dans le désert sans avoir de longtemps besoin des marchés « du Tell.

« Nous avons ensuite puni les Akermas, les Sdamas et les Ouled-« Chaïb, ainsi que beaucoup d'autres tribus dont l'énumération se-« rait trop longue. Il vous suffira de savoir que nous avons tué beau-« coup de traîtres et fait de nombreux prisonniers. Le général Bou-« Haraoua [1] a été blessé et est mort de sa blessure. Les Flittas ont « battu les Douers et les Smélas, dont tous les chefs ont perdu la « vie, notamment Mustapha-ben-Ismaël et El-Mazary, qui man-« geaient du cochon. Par leur mort, Dieu a coupé les ailes des Fran-« çais.

« Je ne cesse de faire de nouveaux coups, et c'est là ce qui m'em-« pêche d'aller vous visiter tout de suite. Réveillez-vous donc de votre « apathie, et attaquez sur tous les points dans l'Est, car de l'unité « dépend le triomphe de notre sainte cause. Comment se fait-il « que nous n'entendions jamais parler de vous ? »

Un autre jour il écrivait :

« Ne soyez pas inquiets de la présence des infidèles dans le Gharb « (Ouest) ; ils n'y font qu'y suivre les routes comme des muletiers ; « ils y campent toujours dans des lieux abandonnés par les Arabes, « où ils ne trouvent que des cendres et des puces. Lorsqu'ils s'en « retournent chez eux, ils sont vivement poursuivis par les défen-« seurs de la foi. C'est ainsi que nous en massacrons toujours un « grand nombre, et que nous faisons un butin immense. Restez dé-« voués à votre khalifa ; sous peu, je viendrai parmi vous. »

Ces récits mensongers étaient accueillis avec enthousiasme, et, pour manifester leur joie, les Arabes brûlaient beaucoup de poudre en fantasias. La fin justifiait les moyens. Abd-el-Kader ne se faisait même aucun scrupule de transformer ses plus graves échecs en pompeuses victoires, et, à ceux qui s'étonnaient de cette altération de la vérité, il répondait : « Les ennemis de la foi en seront attristés, « les fidèles s'en réjouiront. »

[1] *Bou-Harqoua*, père du bâton, ou qui porte une canne, c'est le général de Lamoricière.

Sa résignation, du reste, était grande, et le découragement des siens ne le déconcertait pas. Depuis qu'il était réduit à guerroyer en chef de bande, sa famille et celles de ses principaux lieutenants, étaient réunies avec leurs équipages et leurs richesses, et formaient une population nomade d'environ 12,000 personnes : c'était là sa smalah. Elle s'avançait ou reculait dans l'intérieur, selon les chances de la guerre. Abd-el-Kader mettait beaucoup de sollicitude à la pourvoir de ce qui lui était nécessaire, et en avait confié la gar deà ses troupes régulières. En 1843, le duc d'Aumale, circulant dans les régions du Sud avec sa colonne, atteignit la smalah d'Abd-el-Kader dans le désert d'Angade, la mit en déroute, lui prit son trésor, sa correspondance, ses tentes, beaucoup d'objets précieux, et fit plus de 3,000 prisonniers, dont 300 étaient des personnages de distinction. Aucun désastre n'avait dû le frapper davantage au cœur. Cependant, lorsqu'on vînt le lui annoncer, il se contenta de dire :

« Louange à Dieu !... Ces gens-là me donnaient beaucoup d'in-
« quiétude, entravaient tous mes mouvements et me détournaient de
« la voie droite... Je n'en serai que plus libre à l'avenir pour harce-
« ler les infidèles. »

Puis, ne pouvant cacher ce revers, il écrivit aux tribus pour en pallier l'importance :

« Les Français ont fait une razzia sur ma smalah, pendant que j'é-
« tais absent. Nous avons perdu quelques femmes, mais nous n'en
« sommes pas fâchés : cela nous rendra plus légers, plus dispos
« pour la guerre. Les femmes de Ben-Allal ont été prises ; le len-
« demain il avait épousé la fille de Berkani. Nous n'y pensons donc
« plus. »

Cependant l'astre d'Abd-el-Kader avait pâli : beaucoup voyaient dans ce fait un des derniers symptômes d'une lutte impuissante. L'ex-émir ne ramassait pas moins les débris de ces populations errantes, et les poussait à marches forcées dans le désert. Ses malheureux amis lui disaient alors :

« Que veux-tu donc faire de nous ?... La poudre a dévoré nos
« braves ; nos femmes, nos enfants, nos viellards, tu les sèmes dans
« le désert... Regarde derrière toi, la traînée des cadavres t'indi-
« quera le chemin que tu as parcouru ces jours-ci. » Abd-el-Kader

leur répondait : « De quoi vous plaignez-vous?... Tous ces êtres « que vous aimiez ne sont-ils pas en possession du paradis ? »

Pendant que la guerre et les expéditions se poursuivaient sans relâche dans les provinces d'Oran et d'Alger, celle de Constantine avait un tout autre aspect. Les choses n'y avaient pas été brouillées à l'origine comme dans l'Ouest, et l'on avait su se concilier les populations kabyles. Dès la reprise des hostilités, un cheik, nommé par les Français, avait mis en déroute, dans les environs de Biscara, Bou-Azouz, khalifa d'Abd-el-Kader, et lui avait tué 500 hommes, tant cavaliers que fantassins réguliers. Il fallait au maréchal Bugeaud une armée de près de 100,000 hommes : quoiqu'à elle seule, la province de Constantine fût presque aussi grande que les deux autres, 14 ou 18,000 hommes suffisaient pour y assurer notre domination d'une manière solide. La paix s'y affermissait de jour en jour. Les impôts se percevaient dans les tribus, ce qu'ailleurs on n'avait encore pu obtenir. Les marchés étaient fréquentés ; les Arabes venaient même demander des soldats pour travailler avec eux. Enfin, pour couronner l'œuvre, le duc d'Aumale, après sa glorieuse prise de la smalah, était appelé au commandement de Constantine, et faisait dans l'administration de cette province ses premières preuves d'intelligence et d'amour du bien. Il s'empressa de se porter vers Biscara pour y expulser les seuls agents d'Abd-el-Kader qui se révélassent encore dans cette province, et rétablir les anciences relations de Constantine avec Tougourt et le désert. De son côté, le général Marey pénétrait dans le Sahara central. Son expédition était une véritable marche triomphale ; il était accueilli partout avec des acclamations : à El-Agouat, les indigènes s'empressèrent de lui témoigner leur soumission et leur dévouement. Bientôt, de son propre mouvement, le chef de cette contrée, dont il a déjà été question à propos du siége d'Aïn-Madi, envoya demander au gouverneur-général l'investiture et la confirmation de son titre de khalifa : « Car, « disait-il, tous les sultans musulmans à qui je me suis confié, m'ont « trahi : je trouverai peut-être le repos dans la justice du sultan « français. »

Après son premier et triste pèlerinage dans la Grande-Kabylie, Abd-el-Kader avait eu bientôt d'autres affaires à traiter ; mais, avant de partir, il avait gagné à sa cause Ben-Salem, un des chefs les plus importants du voisinage, et l'avait investi du titre de khalifa.

Ce Ben-Salem, à qui il écrivait de temps en temps, cherchait à soulever les Kabyles, mais il ne trouvait partout que des dispositions très-tièdes. Ces montagnards se souciaient peu d'engager une pareille lutte. Ils ne pouvaient prendre la fuite comme les Arabes ; leurs bêtes de somme n'étaient pas assez nombreuses pour emporter tout ce qu'ils possédaient. Ils prièrent donc le khalifa de ne commettre sur leur territoire aucune hostilité contre les chrétiens, ne voulant pas être exposés à leur vengeance. Pressé par son khalifa, Abd-el-Kader se décida à faire une apparition au milieu d'eux pour enflammer leur courage. Il voulait pénétrer dans Alger même, et avait solennellement fixé le jour où son cheval s'abreuverait à la fontaine Bab-el-Oued de cette ville. Il réunit les guerriers kabyles et leur adressa une harangue chaleureuse. Mais on lui répondit par un refus formel. Il ne put maintenir auprès de lui que quelques chefs ; le lendemain tous étaient partis. Cette diversion attéra l'émir.

« Voilà donc ces fiers Kabyles ! » s'écria-t-il. Puis, descendant de cheval et s'étant découvert la tête, il s'adressa dans ces termes à Dieu : « Que leurs vœux ne soient jamais exaucés ! Que jamais leurs « prières ne soient accueillies ! Qu'ils vivent dans l'opprobre et la « misère ! Qu'ils tombent assez bas pour qu'un méprisable Juif puisse « les soumettre à son pouvoir ! »

Dans la suite, Ben-Salem ne réussit qu'à faire quelques escarmouches dans la plaine : à la tête de ses cavaliers, il venait dévaster nos fermes et attaquer les détachements de correspondance. C'est dans une rencontre de ce genre qu'une troupe de braves s'illustra par une héroïque défense à Méred, près Blidah.

Dès l'année 1842, le maréchal Bugeaud avait fait une petite excursion à l'entrée du pays kabyle : il avait pénétré, en remontant la vallée de l'Isser, jusqu'à la contrée où s'élève aujourd'hui l'importante place d'Aumale, et il avait choisi un khalifa qui pût résister à Ben-Salem, khalifa d'Abd-el-Kader. Ce fut en 1844 que commencèrent les grandes expéditions chez les Kabyles : elles furent précédées de proclamations par lesquelles il leur était enjoint de chasser de leurs montagnes Ben-Salem le rebelle, avec menace de brûler les villages et moissons, de couper les arbres fruitiers. Après ce que nous avons dit sur les dispositions des Kabyles, sur les stériles efforts de Ben-Salem à leur égard, sur la manière plus que froide dont ils

avaient reçu Abd-el-Kader lui-même, il n'est pas hors de propos de reproduire ces proclamations, on jugera mieux par ces pièces que par de longs discours le plus ou moins d'opportunité de toutes les grandes expéditions de la Kabylie, et les avantages que nous avons pu en retirer. Voici d'abord la proclamation du maréchal à tous les chefs Kabyles :

« Salut !

« Tout le pays gouverné autrefois par Abd-el-Kader est maintenant soumis à la France : de tant de tribus, vous êtes les seules qui ne soient pas venues à nous. Il y a longtemps que j'aurais pu, moi, aller chez vous avec une forte armée. Je ne l'ai pas fait, parce que j'ai voulu vous donner le temps de la réflexion. Plus d'une fois je vous ai dit : « Soumettez-vous, car vous obéissez au vaincu ; « vous devez obéir au vainqueur. Chassez de vos montagnes le « khalifa Ben-Salem, à moins qu'il ne vienne demander l'aman au « roi des Français, qui le lui donnera. »

« Non-seulement vous n'avez tenu aucun compte de mes avertissements paternels ; non-seulement vous ne vous êtes point rapprochés de nous, et ne vous êtes point unis à vos voisins les Issers et les Krachnas, nos amis, mais encore vous avez recueilli Ben-Salem le rebelle, et les débris de sa troupe régulière ; vous avez souffert que, de chez vous, il portât le vol et le meurtre dans nos tribus.

« Je ne puis tolérer plus longtemps cet état de choses, et je me décide à aller vous en demander satisfaction. Avant de me mettre en marche cependant, un sentiment d'humanité me pousse à vous donner un dernier conseil. Si vous ne le suivez pas, que les maux de la guerre retombent sur vous.

« Venez me trouver à mon camp sur l'Isser, chassez Ben-Salem de votre pays, soumettez-vous à la France, et il ne vous sera fait aucun mal.

« Dans le cas contraire, j'entrerai dans vos montagnes, je brûlerai vos villages et vos moissons, je couperai vos arbres fruitiers, et alors ne vous en prenez qu'à vous seuls. Je serai devant Dieu parfaitement innocent de ces désastres, car j'aurai fait assez pour vous les épargner. »

Voici maintenant la réponse :

« *Au très-honoré Seigneur le gouverneur-général, commandant les Français à Alger.*

« Nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous donnez des conseils. Nous avons compris tout le contenu de cette dépêche, mais nous l'avons trouvée en opposition avec les précédentes, ce qui nous a causé le plus grand étonnement, car nous avons reconnu que vous vous étiez écarté des règles suivies par tous les souverains.

« Lorsque la guerre était active entre vous et El-Hadj-Abd-el-Kader, vous nous écriviez en ces termes : « Je n'ai d'autre ennemi « que El-Hadj-Abd-el-Kader ; quant à vous, vous êtes Kabyles, gar- « dez la neutralité, et il ne vous arrivera aucun mal de notre part. « Nous n'exigeons rien de vous, nous ne prétendons créer aucun « usage ; vous jouirez d'une protection toujours croissante. Nous ne « vous demandons que la tranquillité, la sécurité des routes et le « commerce. »

« Forts ce ces promesses, nous avons gardé la neutralité ; nous vous avons laissé lutter avec votre ennemi.

« Vous vous en êtes pris ensuite aux Arabes. Alors vous nous avez écrit : « Vous êtes des montagnards, et aucun des usages introduits « chez les Arabes ne vous sera appliqués. Livrez-vous au commerce ; « nous n'avons pas d'autre dessein sur vous. »

« Nous vous avons encore laissé combattre les Arabes jusqu'à ce qu'ils soient devenus votre proie.

« L'année dernière, vous nous avez écrit en d'autres termes. Nous pensâmes d'abord que vous agissiez ainsi pour flatter l'amour-propre des Arabes. Nous ne vous avons pas répondu, comptant sur vos anciennes promesses, et sachant surtout que les souverains n'ont jamais pour coutume de revenir sur leurs engagements. Cette année, vous nous avez renouvelé vos lettres, nous ordonnant d'aller vous trouver, de vous servir ; nous menaçant, à défaut, de marcher contre nous, de brûler nos demeures et de couper nos arbres. Tout homme sensé a lieu d'être surpris d'un semblable langage, surtout venant d'une personne qui, comme vous, connaît nos habitudes, notre état ; qui sait que nous ne donnons rien et ne recevons aucune investiture, que nous ne l'avons jamais fait ; qu'en notre qualité de Kabyles, nous ne reconnaissons pour chefs que des Kabyles

comme nous, et, pour arbitre souverain, Dieu qui punit l'injuste.

« Nous possédons votre correspondance du jour de votre arrivée à Alger, et même celle de vos prédécesseurs. Nous possédons les lettres que, pendant vos marches, vous semiez sur les routes. Auriez-vous imaginé, par hasard, que nous ne savons pas nous conduire, et que nous n'avons aucun homme capable de nous diriger sagement? N'étions-nous pas sensés de croire qu'un chef si grand que vous ne nous tromperait pas? Dans cette confiance, nous avons laissé le terrain libre entre vous et vos ennemis. De la sorte, vous avez vaincu Abd-el-Kader, puis les Arabes, privés qu'ils étaient de notre secours.

« Maintenant vous agissez comme si nous n'étions musulmans que par Abd-el-Kader, comme si nous ne pouvions combattre que sous ses ordres. Détrompez-vous. Nous sommes musulmans, quoique sans souverain. Notre pays forme le tiers de l'Algérie, et le tiers de nos montagnes se compose de forts naturels. Enfin, Dieu secourt les musulmans. Ne nous comptez donc pas au nombre de vos sujets.

« Nous ne vous demandons qu'une réponse à cette lettre. Dites franchement ce que vous exigez : nous choisirons ensuite.

« Si vous maintenez vos anciennes promesses, envoyez-nous une lettre revêtue du sceau royal, nous la classerons avec les précédentes, et aussi nous continuerons le commerce, nous maintiendrons la sécurité des routes, comme nous l'avons fait depuis votre avertissement. Mais vous nous prescrivez de chasser Ben-Salem. Comment pourrions-nous y consentir, puisqu'il est musulman ainsi que nous? Que répondriez-vous à qui vous demanderait d'exiler un des vôtres?

« Si, au contraire, votre dessein formel est de posséder toute l'Algérie; si vous mettez votre ambition à conquérir des gens qui ont pour refuge des montagnes et des rochers, nous vous dirons : « La main de Dieu est plus élevée que la vôtre. »

« Sachez que la perte et le gain nous sont indifférents. Nous avons toujours eu pour habitude de braver l'exil ou la mort, par suite des guerres civiles ou à cause des émirs. Nos montagnes sont spacieuses : elles forment une chaîne qui, d'ici, s'étend à Tunis. Si nous ne pouvons pas vous résister, nous reculerons de proche en proche jusqu'à ce pays étranger, dont le chef, que Dieu l'aide, est en

état de lever des troupes. Celles qu'il a sont presque toutes composées des nôtres. A leur exemple, nous nous inscrirons soldats.

« Ne pensez pas non plus que la perte de nos récoltes ou de nos arbres puisse nous mettre à votre merci. Nos récoltes sont le plus souvent la proie des sauterelles ou périssent sous les éboulements, et néanmoins nous vivons. Souvent aussi nos arbres se dessèchent et ne produisent pas plus que s'ils étaient coupés ; maintes fois encore, nos tribus se ravagent entre elles : Dieu nous donne la nourriture.

« Ne prêtez donc pas l'oreille aux discours des hommes de rien, qui vous disent : « Les Kabyles se rendront si vous menacez leurs « biens. » Vous êtes le représentant d'un grand roi, tenez à vos premiers engagements, et le mal n'existera point entre nous.

« Dans tous les cas, faites-nous promptement connaître ce que vous aurez décidé ; nous agirons en conséquence, suivant la volonté de Dieu. »

Cette lettre était envoyée par tous les marabouts, amines et gens du peuple. Le maréchal Bugeaud y répliqua par une autre, dans laquelle il leur prouvait qu'ils avaient tort. C'était la raison du plus fort. Dans une grande assemblée qui fut tenue à cette occasion, les vieillards étaient d'avis de s'y soumettre ; mais l'orgueil national l'emporta dans l'esprit de la majorité, et il fut solennellement décidé que l'on ne pouvait pas se rendre aux Français sans avoir entendu parler la poudre.

Le 26 août 1844, le maréchal Bugeaud se mit en campagne pour châtier ces imprudents Kabyles. Il commença par occuper Dellys. Ce petit port de mer ne lui offrit aucune résistance. De là, il regagna la vallée de Oued-Sebaou, et pénétra dans les montagnes. Jamais semblable armée ne s'y était montrée. Les Kabyles, ne se sentant pas en état de résister, entraient déjà en pourparlers, mais tout-à-coup les négociations entamées furent rompues. Les femmes, indignées que leurs maris songeassent à se rendre, sans même avoir tiré un coup de fusil, les avaient accablé de mépris, et avaient juré de ne plus leur préparer de couscoussou. Dès lors, le maréchal fit marcher sa troupe en avant, et avec son habileté ordinaire, enleva une position importante au centre même des villages des Kabyles. Force fut bien de se rendre. Les chefs se présentèrent au camp pour s'ex-

pliquer sur leur soumission. Ils assurèrent qu'ils étaient convaincus d'avance de la supériorité de nos armes, et excusèrent leur conduite sur ce que leurs femmes n'auraient plus voulu les regarder ni leur préparer d'aliments ; puis ils prétendirent qu'ils devaient être dispensés de payer l'impôt, attendu qu'il n'en avaient jamais payé, ni à Abd-el-Kader ni aux Turcs : « Je ne me règle, dit le maréchal, ni sur Abd-« el-Kader ni sur les Turcs. La France est autrement puissante que « ne l'était le dey d'Alger. Elle veut qu'Arabes, Kabyles, Français, « tous soient traités avec égalité : vous paierez l'impôt comme les « autres. »

Il leur fallut se résigner.

Mais quittons un instant la Kabylie. Il y avait un autre théâtre où les talents militaires du maréchal devaient se manifester d'une manière plus glorieuse et surtout plus utile. Abd-el-Kader ni ses khalifas n'étaient pas à craindre dans la Grande-Kabylie ; il en était autrement dans le Maroc. Là se rencontraient des tribus arabes très-puissantes, et leur prépondérance dans le pays était au moins égale à celle des tribus que nous avions trouvées dans la province d'Oran. Leur fanatisme s'était exalté au bruit des triomphes d'Abd-el-Kader; elles s'étaient associées à la guerre sainte, non-seulement par des vœux, mais aussi par une assistance efficace, par des quêtes, par l'envoi d'armes et de munitions, et même quelquefois par des contingents. Muley-Abd-er-Rahman, empereur de Maroc, avait lui-même protégé d'abord le jeune marabout, espérant profiter du soulèvement des Arabes pour s'emparer du territoire d'Oran, et ajouter ainsi une belle province à son empire. Le Grand-Seigneur de Constantinople était le sultan des Turcs, mais lui, empereur de Maroc, était le vrai sultan des Arabes, ces premiers disciples de Mahomet. Toutefois, en voyant la rapide fortune du nouvel émir, un sentiment de jalousie avait bientôt succédé à celui de l'ambition dans l'âme d'Abd-er-Rahman. Les revers qui suivirent calmèrent ses inquiétudes, et Abd-el-Kader, poursuivi de toutes parts sur le territoire algérien, atteint jusqu'au milieu du désert, avait trouvé un refuge naturel au milieu des tribus du Maroc, voisines de la province d'Oran. Là son influence était plus redoutable encore qu'au fond du désert. D'un moment à l'autre il pouvait fondre sur le territoire français avec des bandes sur lesquelles il nous était impossible d'avoir

aucune action. L'empereur de Maroc n'avait plus à le redouter, et avait à ménager l'esprit fanatique de ses sujets dans leur goût pour l'apôtre de la guerre sainte. D'ailleurs, n'était-il pas le gardien de ses frontières, le meilleur garant contre toute prétention ultérieure de chrétiens aussi redoutables que les Français? Aussi Abd-er-Rahman faisait-il assez sourde oreille aux plaintes que nous lui faisions adresser par notre consul de Tanger. Bien plus, pour ôter à Abd-el-Kader le mérite de l'enthousiasme qui transportait déjà ses sujets, et régulariser leur élan à son profit, il envoyait son fils à la tête de l'armée.

Cette armée marocaine prit bientôt des proportions inquiétantes; 40,000 hommes, dont 8 à 10 mille cavaliers, se trouvaient réunis à notre frontière. Leur arrogance augmentait tous les jours, et ils ne parlaient plus que de culbuter l'armée française, de prendre Tlemcen, Oran, et même Alger. D'un autre côté, quand le gouvernement français demandait à l'empereur de Maroc d'éloigner Abd-el-Kader de notre frontière, l'empereur demandait le rappel du maréchal Bugeaud. De plus longues négociations n'eussent servi qu'à empirer le mal et compromettre notre situation; aussi pendant que le prince de Joinville, avec une escadre, bombardait Tanger et Mogador, le maréchal porta en avant sa petite armée, composée de 8,500 hommes seulement. C'en était assez; le nombre supérieur des ennemis ne l'effrayait jamais en Afrique; il avait remarqué que les masses confuses et tumultueuses ne gagnent aucune force réelle par leur accroissement numérique, qu'au contraire, le désordre et la confusion augmentent en raison directe de leur multitude. L'événement vint justifier ces principes de guerre depuis longtemps professés par l'illustre général en chef. Le camp de Muley-Mohamed, fils de l'empereur, s'étendait jusqu'à deux lieues sur un plateau de la rive droite de l'Isly; des canons braqués sur la pente du mamelon, du côté de la rivière, en défendaient l'approche. Au premier signal de l'attaque, un escadron du 2e chasseurs d'Afrique, baissant la tête sous la mitraille de l'artillerie ennemie, va droit aux canonniers, et, après les avoir terrassés, envahit le camp marocain et y met un désordre épouvantable, pendant que les spahis, venus pour profiter de la victoire, attèlent leurs chevaux aux canons abandonnés. Bientôt l'infanterie arrive pour soutenir le choc de la cavalerie marocaine, la force principale de l'armée ennemie; mais ces

intrépides cavaliers, courant à la débandade, se bousculent entre eux, et s'épuisent en vains efforts contre nos masses compactes. Quelques évolutions mirent bientôt les plus audacieux en fuite, et ils firent ainsi une douzaine de lieues sans s'arrêter, à travers les coups de fusils que leur décochaient, au passage, les Kabyles de ce pays, enchantés d'une si belle occasion de satisfaire leur vieille rancune.

On comprend l'effet moral que la bataille d'Isly dut avoir sur la population, et les réflexions sérieuses qu'elle dut faire faire à l'empereur de Maroc. Pendant que la flotte française lui démantelait ses plus beaux ports, nos soldats venaient de renverser tout le prestige de sa puissance à l'intérieur. Il restait, de toute part, à découvert; ni Fez, ni Maroc, n'étaient pour lui une retraite plus sûre que Constantine n'avait été pour Mohamed-Bey. La victoire d'Isly n'a pas seulement été un beau fait d'armes; elle a eu des résultats d'une grande importance pour nous, elle a soumis le seul ennemi qui nous restât sur la côte africaine. Sans doute, cet ennemi était peu redoutable; mais il croyait l'être, et ainsi nous étions exposés à de continuelles avanies; ses États devenaient le refuge de tous les fanatiques et le foyer de toutes les insurrections arabes. Cette dernière victoire a terrassé la race arabe dans ses derniers retranchements, et l'on peut dire, en toute vérité, avec le maréchal Bugeaud : « Elle est la « consécration de notre conquête de l'Algérie. »

L'affaire d'Isly avait eu son retentissement dans toutes nos provinces comme en Maroc; néanmoins, un fanatisme aussi bien enraciné que celui des musulmans, ne s'efface pas d'un seul coup, et il se relève à la moindre occasion, quoique sans force et sans danger. C'est ainsi que le chérif Bou-Maza (*le père de la chèvre*) réussit en 1845 à exciter quelques soulèvements dans le Dahra; il jouait avec une certaine habileté, mais un peu tard, un rôle analogue à celui d'Abd-el-Kader, qui ne paraissait pas flatté de la concurrence. Les deux saints marabouts, poursuivis l'un comme l'autre, ne se virent dans leurs revers que pour se détester davantage. Nos colonnes leur laissaient peu de retraite; les expéditions et les razzias étaient devenues pour elles une habitude; chacun ne rêvait plus que gloire et avancement, voulait bien mériter de la patrie et figurer dans les bulletins. Cette ardeur guerrière, parfois, entraînait peut-être un peu loin quelques-uns de nos officiers, et, tout en pacifiant une

contrée, ils y laissaient les germes d'éternelles discordes, par les haines qu'engendrait leur excessive sévérité. Malgré la meilleure volonté du monde, il est difficile de justifier l'incendie des grottes du Dahra ; voici ce qu'en raconte un officier témoin de cette scène :

« Le 17 juin, sur la rive gauche de l'un des ruisseaux qui vont se jeter dans la mer, nommé d'abord Boudjerah, et plus loin Bel-Amria, quelques Kabyles s'avancèrent en tirailleurs, et ne cessèrent pas leur feu, même lorsqu'un de nos bataillons se dirigea de ce côté pour couper les figuiers et autres arbres fruitiers, et pour brûler quelques maisons. Je partis avec ce bataillon, et m'avançai, avec plusieurs officiers, 15 cavaliers du goum et autant de fantassins, pour reconnaître des grottes où l'on savait qu'une grande portion de la tribu des Oulad-Riah et quelques chefs de la conspiration avaient l'intention de s'enfermer et de se défendre. Arrivés à un quart de lieue de ces grottes, nous vîmes 50 à 60 Kabyles, qui se mirent à courir, sans doute pour se cacher dans l'intérieur de ces cavernes. On fit appeler l'un des Kabyles, et on lui dit que s'ils ne se soumettaient pas tous, ils seraient brûlés par les Français, qui avaient 56 mules chargées de matières combustibles. La soumission n'ayant point eu lieu, dès le lendemain, on s'approcha de la grotte et l'on y mit le feu. Par une circonstance singulière, le vent chassa la fumée et les flammes dans l'intérieur, sans qu'il en parut presque rien au dehors, de sorte que les soldats pouvaient pousser les fagots dans les ouvertures de la caverne comme dans un four. »

Cet officier ajoute :

« On ne saurait décrire la violence du feu. La flamme s'élevait au haut du Kantara, élevé de 60 varas environ (la vara a 1 mètre de longueur), et d'épaisses colonnes de fumée tourbillonnaient devant l'entrée de la caverne. On continua à attiser le feu toute la nuit, et on ne cessa qu'au point du jour. Mais alors le problème était résolu. On n'entendait plus aucun bruit ; à minuit seulement, quelques détonations avaient retenti dans l'intérieur de la grotte, ce qui avait fait penser que l'on s'y battait.

« Personne n'a pu savoir ce qui s'est passé dans la grotte, et si les Arabes, étouffés par la fumée, se sont résignés à la mort avec ce stoïcisme dont ils se font gloire, ou bien si ce sont leurs chefs et les fanatiques marabouts, qui se sont opposés à leur sortie. Quoi qu'il

en soit, ce drame est affreux, et jamais à Sagonte ou à Numance, plus de courage barbare n'a été déployé.

« Le nombre de cadavres s'élevait de 800 à 1,000. Le colonel ne voulut pas croire à notre rapport, et il envoya d'autres soldats pour compter les morts. On en sortit de la grotte 500 environ, sans compter tous ceux qui étaient entassés les uns sur les autres, ni les enfants à la mamelle, presque tous cachés dans les vêtements de leurs mères. Le colonel témoignait toute l'horreur qu'il éprouvait d'un si terrible résultat; il redoutait principalement les attaques des journaux, qui ne manqueraient pas, sans doute, de critiquer un acte si déplorable, quoique inévitable à mon avis.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on a obtenu ainsi, que tout le pays se soumît : de tous côtés il nous arrive des fusils et des parlementaires ; le prestige superstitieux qui s'attachait aux grottes, est détruit pour toujours dans ce pays. Ce prestige était immense : jamais les Turcs n'avaient osé les attaquer, et ces idées étaient justifiées par le fanatisme religieux et par d'anciennes prophéties qui faisaient croire que ces cavernes étaient imprenables. Il n'y a eu d'autres prisonniers que la femme et le fils d'un kalifat, qui s'est échappé, et quelques Arabes dont l'état exige des soins.

« Le 23, au soir, nous avons porté notre camp à une demi-lieue plus loin, chassés par l'infection, et nous avons abandonné la place aux corbeaux et aux vautours, qui volaient depuis plusieurs jours autour de la grotte, et que, de notre nouveau campement, nous voyions emporter des débris humains. »

L'officier, qui rend compte de cette répression, paraît se féliciter de son succès, en disant que l'on a pu obtenir ainsi la soumission de tout le pays. Il écrivait à la fin de juin, et dès le mois de juillet il y avait un soulèvement général, si bien, que le maréchal Bugeaud qui, depuis quelque temps, n'ayant plus rien à faire, avait demandé un congé, fut obligé d'y renoncer, et revint précipitamment reprendre le commandement qu'il avait laissé au général de Lamoricière.

Le maréchal ouvrit la campagne par une proclamation qui témoignait de ses bonnes intentions, et qui même renfermait plusieurs arguments en faveur de la religion musulmane, dont il tenait à passer pour le protecteur auprès des Arabes. Nous ne nous arrêterons pas à discuter la valeur de ces arguments. Toujours est-il que si, cette fois, il ne se rendit pas maître de l'insurrection par la sagesse

de ses discours, il en vint encore à bout par la force de ses armes.

C'est alors qu'Abd-el-Kader, traqué de toute part, se réfugia une dernière fois dans les montagnes du Jurjura. Son khalifa, Ben-Salem, l'avait pressé de venir le trouver pour animer le courage des siens. Là, l'émir reprit son rêve favori d'aller nous frapper au cœur et de se faire proclamer sultan à Alger même. Il partit avec la petite troupe de Ben-Salem qu'il espérait voir grossir en route pour tenter ce coup hardi. Il paraît que cette fois encore il avait compté sans ses hôtes. Les Kabyles, placés en vedettes sur les hauteurs, l'attaquent au passage. Les guerriers de la tribu des Issers, notre alliée, s'efforcent de le repousser ; mais, ne pouvant opposer une résistance efficace à sa cavalerie, lancée dans toutes les directions, ils s'empressent de prévenir nos postes. Une colonne française a bientôt envahi son camp et détruit sa dernière illusion. Abd-el-Kader renonça promptement à ses projets d'envahissement. Il vit même que la Kabylie ne lui offrait pas une retraite assez sûre et alla se cacher d'un autre côté.

Le maréchal Bugeaud n'en saisit pas moins cette occasion pour faire une nouvelle expédition en Kabylie, plus complète que la précédente. Comme si l'on courait le plus grand danger, il s'empressa de mobiliser toute la garde nationale, mit à réquisition toutes les bêtes de sommes employées à la culture, et laissant aux colons le soin de garder leur ville, sans se donner le temps de faire venir d'autres troupes, il prit toute la garnison d'Alger et entraîna à sa suite jusqu'aux ouvriers militaires.

De cette façon, le maréchal put cerner en quelque sorte la Grande-Kabylie : ce pays fut bientôt dévasté. Pour réprimer les tribus nomades des Arabes, l'usage était d'y opérer des razzias, ou d'incendier les moissons ; c'était le seul moyen de les atteindre. Fidèle à ce procédé, le maréchal Bugeaud, en entrant dans la Kabylie, ordonna aussi de brûler et de détruire : il ne réfléchit pas qu'il se trouvait dans des circonstances toutes différentes, et que de pareils actes avaient des conséquences beaucoup plus funestes pour les Kabyles. Quand on incendie la moisson des Arabes, c'est sans doute pour eux un préjudice, mais un préjudice réparable : l'année d'après, en cultivant la même terre, ils peuvent refaire une moisson aussi abondante ; il peuvent même, sans beaucoup de frais, aller planter leurs tentes ailleurs et trouver des pâturages pour les troupeaux qui

leur restent. Il n'en est pas de même des Kabyles, il leur est impossible de se sauver avec leurs moissons sur leur dos, et ils ne trouvent pas dans leur voisinage des terres abandonnées pour pouvoir camper ; et quand, après la guerre, ils rentrent chez eux, ils n'y rencontrent plus que ruines et que misère. Les oliviers et tous les autres arbres qui font toute leur richesse ne repoussent pas en un an. Le maréchal Bugeaud voulait ôter aux Kabyles l'envie de donner de nouveau l'hospitalité à Abd-el-Kader. Le châtiment était au-dessus du crime. L'illustre maréchal a bien pu nous faire craindre, mais il était loin de nous faire aimer. Nos soldats en revenant de l'expédition étaient eux-mêmes honteux de la guerre de Vandales qu'on leur avait fait entreprendre et des atrocités qu'ils avaient commises. Environ 18,000 arbres fruitiers avaient été coupés ; les maisons avaient été incendiées ; on avait tué femmes, enfants, vieillards; les malheureuses femmes excitaient surtout la cupidité par l'usage qu'elles ont de porter des boucles d'oreilles et des anneaux d'argent aux bras et aux jambes ; ces anneaux n'ont point de fermoir comme les bracelets français ; attachés dès l'enfance aux membres des jeunes filles, ils ne peuvent plus s'en détacher quand elles ont grandi. Pour les arracher aux femmes, nos soldats leurs coupaient les quatre membres, et les laissaient vivantes ainsi mutilées. Aussi, dans les autres expéditions, vit-on ces malheureuses femmes se défendre comme des lionnes, armées de fusils ou de couteaux. On raconte que l'une d'elles, voyant son bras droit coupé, offrit, de sang-froid, son bras gauche à la cupidité du soldat qui l'attaquait. Après cette mémorable expédition, dans les proclamations, comme dans les bulletins militaires, on se vanta beaucoup des immenses résultats qu'on avait obtenus. Un grand nombre de rebelles étaient venus faire leur soumission. On leur avait accordé l'aman.

L'armée expéditionnaire rentra à Alger à la fin de l'hiver. Depuis six mois, tant dans la Kabylie que dans le reste de l'Algérie, les soldats combattaient et marchaient, leurs vêtements étaient dans le plus triste état, les capotes étaient déchirées et les pantalons rouges étaient rapiécés avec des morceaux de chemises ; la sueur sillonnait leur visage tout couvert de poussière. C'était un jour de mardi-gras, l'amour du plaisir l'emporta sur tant de fatigues, et au lieu de jouir du repos de la caserne, nos malheureux soldats se ruèrent encore dans les plus sales quartiers d'Alger pour y faire leur carnaval.

Quelques jours après, le maréchal convoquait la milice nationale et rendait compte aux colons de ses derniers exploits. Nous avons, leur disait-il, beaucoup incendié, beaucoup détruit. Peut-être me traitera-t-on de barbare ; mais je me place au-dessus des reproches de la presse, quand j'ai la conviction que j'accomplis une œuvre utile à mon pays.

Le maréchal termina son discours en déclarant aux habitants d'Alger qu'ils avaient eu tort de penser qu'ils pouvaient rester simples spectateurs de la lutte, qu'ils n'étaient pas seulement dans le pays pour y gagner de l'argent et y festoyer à leur aise, mais qu'ils devaient également concourir à sa défense ; qu'il fallait donc désormais manier la pioche et le fusil, garder la Mitidja, faire la police de la ville et se porter partout où besoin serait : que dans tous les cas, *l'armée n'était pas faite pour protéger les intérêts des colons, mais pour marcher à la conquête de l'Algérie et s'illustrer par des victoires !...* »

Un tel discours fut loin de plaire aux colons, le temps des fêtes était plus que passé pour eux. La dernière expédition avait commencé leur ruine ; d'abord au moment où ils en avaient un pressant besoin pour leurs cultures, on avait mis leurs bêtes à réquisition, puis ils avaient été obligés d'abandonner leurs cultures. Ce n'était là que le moindre mal ; mais pour expliquer cette soudaine expédition en Kabylie, il avait fallu faire grande épouvante en France de l'arrivée d'Abd-el-Kader dans les montagnes du Jurjura, et cela avait vivement impressionné les esprits. Toutes ces choses, dont on ne pourrait de loin se rendre parfaitement compte, avaient ôté tout à fait la confiance. La bataille d'Isly, sur le territoire marocain, avait été saluée, pour ainsi dire, comme le coup de grâce porté au fanatisme arabe ; on croyait la conquête achevée et Abd-el-Kader anéanti, et voilà que tout à coup on le voit apparaître aux portes d'Alger, et que tout est remis en question. Les capitaux, qui avaient afflué d'abord se retirèrent immédiatement, le crédit fut perdu et la débacle se mit dans les affaires, au moment où la paix devait les rendre plus florissantes que jamais.

Cependant l'ambition du maréchal n'était pas satisfaite : il tenait à ne point quitter l'Algérie sans avoir planté partout le drapeau de la France, et il n'avait pas pénétré encore dans toute la Kabylie.

Un nouveau plan de campagne fut donc conçu pour l'année 1847;

il éprouva beaucoup d'opposition à la Chambre des députés. Mais le maréchal ne s'inquiétait pas plus des dires de la Chambre que des écarts de la presse. Il régnait encore en Algérie plus que le ministre de la guerre et le roi lui-même. Dès le 6 mai, il entrait en campagne, et une dizaine de jours après, il était au delà du Jurjura, au bas d'une pente recouverte de villages, dont l'un d'eux, Azrou, passait pour inexpugnable. Laissons un officier de l'armée d'Afrique raconter lui-même comment les choses se passèrent en cette circonstance.

« L'attaque des positions commence. Tandis que plusieurs compagnies de zouaves enlèvent les premiers contreforts, la colonne d'attaque, composée de huit bataillons, sans sacs, déborde rapidement la droite des tirailleurs ennemis, en filant au pas de course sous une grêle de balles qui plonge de trop haut pour atteindre beaucoup de monde. Alors on aperçoit la seconde ligne de Kabyles qui se consacre à la défense des villages. D'abord elle entretient une assez vive fusillade ; mais l'emploi des fusées l'étonne, plus encore l'élan de nos troupes qui, presque sans avoir tiré, sont au moment de la joindre ; elle se replie vers les positions supérieures, après avoir cependant défendu pied à pied les quatre premiers villages. Telle était la limite que la prévoyance kabyle avait marquée à nos succès. Sur ces quatre points dont on avait fait le sacrifice à notre réputation militaire, toutes les maisons étaient désertes, toutes les richesses évacuées. Mais à travers les sentiers étroits, les rocs impraticables, les blés à hauteur d'homme, les rues barricadées, la fusillade continue ; nos bataillons marchaient toujours. Les difficultés de terrain croissent de plus en plus ; l'ennemi veut s'opiniâtrer, car on va toucher aux asiles qu'il a choisis pour ses familles et ses biens. Déjà les deux hameaux inférieurs, quoique liant leurs feux et flanqués chacun d'une tour isolée, ne lui semblent plus assez sûrs. Pendant que les guerriers tiennent encore, on voit une émigration panique encombrer les raides sentiers qui montent au village d'Azrou. Mais le flot vainqueur se précipite plutôt qu'on n'avait cru, et une multitude d'objets restent en son pouvoir. Bientôt, malgré le feu de ses maisons crénelées, la place est emportée.

« Alors, les Kabyles s'enfuient dans toutes les directions par les pentes du sud. Nos bataillons sont répartis dans les villages emportés pour en faire un terrible exemple ; bientôt les flammes s'en échap-

pent noires, épaisses, fétides, par la combustion des grands approvisionnements d'huile qui s'y trouvaient. Les deux tours qui dominaient le pays, et que le khalifa Mo-Krani nommait les *Cornes du Taureau,* tombent avec fracas sous les coups de l'artillerie.

« Cependant trois coups de canon donnent le signal de la retraite ; les clairons retentissent et se répondent de proche en proche ; on voit nos troupes sortir de chaque village, se former en bataillon, puis insensiblement s'écouler vers la plaine par différents chemins ; elles laissent derrière elles comme un terrible souvenir de leur passage, les côteaux sillonnés de larges bandes noires : ce sont des champs de céréales grillées sur pied, et au-dessus des pitons d'alentour, quelques nuages de fumée qui les font ressembler à autant de volcans.

« Les corps qui ont séjourné dans les villages supérieurs, tels que les zouaves, les tirailleurs indigènes, les chasseurs d'Orléans, le goum, redescendent chargés de butin. Ils emportent des armes en grande quantité, de longues pièces d'étoffes, des tapis, des bournous, dont plusieurs ont été saisis chez le fabricant même, car ils ne sont pas achevés. Les plus heureux ont ramassé des bracelets, des anneaux de pied, des colliers, des pendants d'oreilles, des plaques d'argent ciselé, des ceintures brodées d'or, etc. D'autres, plus grotesques, le fusil en bandoulière, n'ont pas assez de leurs deux mains et de leurs deux bras pour étreindre des chevreaux, des moutons, des volailles qui se débattent, bêlent et crient, accompagnés des imprécations de leurs ravisseurs.

« Cependant, on recueille comme témoignage de l'industrie des habitants, plusieurs instruments qui servaient à la fabrication de l'huile ou à celle des armes. Azrou est renommé fort au loin pour la belle confection de ses platines, qui se vendent jusqu'à Tunis. Plusieurs sont remises au gouverneur, quelques-unes inachevées, quelques-unes aussi d'une trempe, d'un poli, d'une netteté d'arête, d'une élégance de ciselure bien supérieure à l'idée la plus favorable qu'on aurait pu s'en faire.

« On s'informe le plutôt possible des pertes éprouvées dans cette brillante attaque. Elles ne se montent qu'à quarante-sept hommes de tout grade hors de combat, sur lesquels huit ou dix blessés mortellement ou déjà morts. Rien ne prouve mieux combien l'on épargne de sang à mener les affaires avec une extrême énergie.

« Le lendemain, avant trois heures de l'après-midi, tous les chefs de Beni-Abbès étaient rendus devant la tente du gouverneur, et les conditions de l'aman leur étaient dictées.

« On fixa leur impôt annuel à 50,000 fr.; on leur enjoignit d'obéir dorénavant à notre khalifa Mo-Krani. Le chef qui s'était présenté, la veille, répondit simplement :

« Nous sommes vaincus. Nous exécuterons toutes tes volontés. » Puis se tournant avec une fierté sauvage vers le vieux Mo-Krani :

« Nous lui obéirons, ajouta-t-il, non à cause de lui, mais à cause « de toi. C'est toi seul qui nous a vaincus; lui, sans cela, ne nous « eût jamais commandés. Aucun homme, ni de sa race ni d'une « autre, ne l'avait pu faire avant toi. » L'orgueil républicain du Kabyle tenait à constater ainsi la nature de sa soumission vis-à-vis d'un grand chef arabe. »

L'écho des montagnes avait répété au loin le combat d'Azrou. Tous les Kabyles des environs vinrent faire leur soumission, obéirent aux réquisitions, fournirent les bêtes de somme avec une merveilleuse exactitude et payèrent d'avance un premier semestre d'impôt.

On le voit, le ministre de la guerre avait trop préjugé de son autorité en assurant que cette expédition aurait un caractère purement pacifique. Mais au moins était-elle opportune et la Chambre des députés avait-elle tort de la considérer comme impolitique et dangereuse.

D'après ce que nous avons dit plus haut, il n'y avait pas dans ce moment de soulèvement à craindre au centre de la Kabylie, et Abd-el-Kader avait dû renoncer à y venir prêcher la guerre sainte. Les Kabyles avaient nettement séparé leur cause de la sienne. Nous n'avions d'autre chose à leur demander que la sûreté des communications et la liberté du commerce. Si on s'en fût tenu là, ils eussent trouvé nos prétentions justes et n'eussent opposé aucune résistance à notre armée. On a vu avec quelle facilité le duc d'Orléans avait passé les Portes de Fer, les Kabyles lui avaient servi de guide et de toute part étaient venus offrir des fruits et d'autres aliments à sa colonne. Depuis, plusieurs de nos généraux avaient reçu le même accueil, quand ils s'étaient présentés chez les Kabyles avec des intentions pacifiques. Mais à quoi bon leur demander des impôts? à quoi bon les astreindre à obéir à des chefs étrangers?

Ils ne payaient aucun impôt aux Turcs; Abd-el-Kader lui-même

n'avait pu en obtenir d'eux et c'est en vain qu'il avait invoqué le besoin de la guerre sainte. Payer l'impôt est une chose odieuse pour eux et la force seule peut les y contraindre. Pourquoi vouloir obtenir d'eux une chose que nous ne demandons même pas aux Français, à tous les colons européens qui profitent cependant de nos travaux publics et laissent à la charge de l'État les magistrats, les écoles et le plus souvent les pauvres ? Une telle prétention n'est pas plus dans les intérêts du trésor que dans ceux de la paix, car si l'on obtient ainsi quelques milliers de francs des indigènes, on dépense des millions pour les moindres expéditions. Les Kabyles ne paient l'impôt que par la force. Le maréchal Bugeaud en introduisant *à priori* dans la Kabylie le système des impôts, n'a fait qu'y introduire le système des expéditions. Une fois dans cette voie, il est difficile de reculer, et, en cessant de se faire craindre, on ne rencontrerait plus que haine et que vengeance. Quand la conquête arabe nous avait tant coûté et nous grévait encore d'une si lourde charge, était-il prudent de vouloir commencer une autre conquête, indépendante de la première, conquête que les circonstances ne forçaient pas d'entreprendre, qui était beaucoup plus difficile et en outre d'une complète inutilité ?

Nous avons dit que le maréchal Bugeaud avait commencé cette dernière expédition le 6 mai ; il y a ici un singulier rapprochement à faire : ce même jour à la Chambre des députés, la Kabylie était l'occasion d'une de ces luttes parlementaires dont la vacillante monarchie d'alors offrait si souvent le spectacle.

Sur une demande de crédit supplémentaire pour l'Algérie, M. Dufaure interpellait le ministre de la guerre, afin de savoir comment on avait fait en dehors des lois de finances et sans circonstances urgentes, une dépense de 60 millions. Le général Moline de Saint-Yon répondit que, par suite des troubles qui avaient éclaté dans la province de Constantine, trois mille hommes d'infanterie et un régiment de cavalerie avaient été envoyés en Afrique. Sur ce, M. Gustave de Beaumont se plaint qu'on fasse en Algérie des choses qui n'aient pas l'assentiment du ministre « Aussi, dit-il, on va entreprendre, ces jours-ci, une campagne qui sera longue et coûteuse, et que n'approuve certainement pas M. le ministre de la guerre. La Chambre, dans toutes les occasions, s'est prononcée contre les expéditions, et pourtant ces expéditions ont eu lieu. Des

lettres ont été communiquées à la commission chargée d'examiner les cadres d'Afrique par M. le ministre de la guerre ; ces lettres, soit qu'elles émanent de M. le maréchal gouverneur ou de M. le ministre de la guerre, établissent que M. le gouverneur agit comme il l'entend, et que l'opinion de M. le ministre de la guerre n'a pas prévalu. »

M. Moline de Saint-Yon réplique que, « lorsqu'il a été question pour la première fois d'une expédition contre la Kabylie, il a émis l'avis d'une démonstration pacifique et non d'une attaque militaire : que son but a été en partie atteint ; que des peuplades nombreuses de la Kabylie ont été soumises sans guerre, et que du reste on s'est engagé à ne point pénétrer sur le territoire de ces peuplades. »

M. Gustave de Beaumont ajoute alors : « Je suis fâché de le dire, mais M. le ministre m'a fait une réponse qui n'en est pas une. Que signifie cette démonstration pacifique qu'on nous annonce ? une démonstration pacifique avec des régiments et du canon. Vraiment, c'est à ne pas croire ce qu'on entend.

« Quoi, vous voulez engager dans ces montagnes si fièrement indépendantes une armée française, une armée en campagne, et vous osez parler du caractère pacifique qu'elle doit conserver ! Mais celui qui la commande aurait franchement, sincèrement cette intention, est-ce qu'il sera maître des événements, est-ce qu'il pourra répondre de maintenir dans des limites pacifiques l'ardeur de ses soldats ?

« Non, il faut conserver à l'expédition son véritable caractère, c'est une expédition militaire et pas autre chose. L'opinion du maréchal Bugeaud est bien connue, il vous l'a dite ici : assurément on pourrait, à la rigueur, s'engager dans ces montagnes sans tirer un coup de fusil, mais il a ajouté que ce serait vraiment bien regrettable. En face de ce souvenir, quel sens prêter aux paroles de M. le ministre de la guerre ? Je demande qu'il nous montre à présent s'il est véritablement et sera toujours ministre de la guerre. »

M. Guizot, ministre des affaires étrangères, pour soutenir alors son collègue de la guerre, objecte que l'interpellation est inconstitutionnelle, que le gouvernement, sous sa responsabilité, dispose des forces de terre et de mer en Algérie comme en France, mais qu'il ne doit pas soumettre préalablement aux Chambres les expéditions qu'il croit ou ne croit pas nécessaires, et que ce n'est pas le moment d'examiner si l'expédition est bonne ou mauvaise.

C'est en vain que MM. Dupin et de Tocqueville veulent ramener le ministre à la question posée d'abord ; celle de savoir si le gouvernement avait autorisé l'expédition. M. Guizot dit qu'il ne veut pas répondre à cette question, qu'il y répondra dans huit ou quinze jours quand le moment sera venu de discuter l'expédition.

Il n'était guère plus possible d'abuser plus longtemps la Chambre et de se jouer davantage de la responsabilité ministérielle. La mesure des condescendances avait été comblée pour le vainqueur d'Isly. Aussi s'empressa-t-il de cueillir ses derniers lauriers et s'attacha-t-il à donner à sa marche triomphante les apparences d'une grande utilité. Après avoir opéré sa jonction avec le général Bedeau, il rassembla les chefs des Kabyles, et leur prononça un discours où il leur dit qu'il était rempli à leur égard d'intentions pacifiques ; qu'il était venu leur offrir l'ordre et la prospérité ; *qu'il leur était interdit de faire la guerre entre eux ; que l'autorité française jugerait tous leurs différends*, comme elle punirait tous les perturbateurs.

La solennité se termina au bruit de la musique militaire et du canon, par la distribution des burnous et d'un grand nombre de cadeaux. Les tribus livraient, en échange, un cheval ou un mulet de soumission.

Le lendemain, le maréchal Bugeaud alla s'embarquer à Bougie. En présence d'une centaine d'officiers, qui étaient venus spontanément le reconduire à bord, il annonça son dessein de se démettre de ses hautes fonctions ; il quitta ainsi la terre d'Afrique qu'il ne devait plus revoir.

Son règne y avait duré plus de six ans, et avait suffi pour assurer à la France sa plus importante conquête. Cette œuvre était d'autant plus difficile que cette importance même était contestée. Non-seulement le maréchal Bugeaud avait à lutter contre des ennemis nombreux et intrépides, mais il lui fallait triompher de toutes les résistances qui, en France, pouvaient mettre obstacle à l'accomplissement de sa tâche. Il fallait pour cela une volonté énergique ; mais malgré l'énergie de sa volonté, le maréchal Bugeaud se serait brisé devant des impossibilités matérielles, comme bien d'autres généraux qui l'avaient précédé, si les circonstances politiques ne l'avaient attaché à Louis-Philippe par des liens qui ne pouvaient se rompre, sans risquer de compromettre le repos de ce prince.

Du reste, la conquête du territoire algérien n'était qu'une affaire

du temps, et les considérations financières pouvaient seules l'arrêter ; il est bien évident que du jour où la France avait planté son drapeau sur les murs d'Alger, elle régnait sur la côte barbaresque. Le plus difficile n'était pas de s'y maintenir au milieu de la décomposition que tout corps étranger vient mettre dans la nation musulmane, la grande affaire était d'aborder avec une armée cette plage africaine, parsemée d'écueils ; c'était d'abattre la forteresse réputée inexpugnable des disciples de Mahomet, et de porter ainsi le coup fatal à leur dernière puissance intérieure et extérieure. Il serait donc injuste d'attribuer au maréchal Bugeaud une part de gloire plus grande qu'au maréchal de Bourmont, et d'oublier le premier héros de la conquête, pour en donner tout le mérite à celui qui n'en fut que le continuateur, on peut dire presque malgré lui, puisqu'il avait commencé par renoncer aux droits de la France en faveur de l'audacieux aventurier qui restait à vaincre.

Louis de Baudicour.

RECITS DE BRETAGNE

LA FERMIÈRE DE KERSAINT

(SUITE [1])

Saint-Samson est une petite chapelle bâtie sur la falaise entre Argenton et Kersaint; et là, près du modeste oratoire, existe une de ces fontaines miraculeuses si communes dans notre pays. On peut sourire de la foi naïve qui conduit tant de milliers de malades à des sources auxquelles la science ne reconnaît aucune vertu médicinale; on peut douter que l'eau du bon saint Gouesnou, en glissant dans le dos de la veste et le long des manches, guérisse les rhumatismes; celle de Scrignac, de la fièvre tierce, si on la boit par trois fois à l'heure de minuit; celle de Saint-Samson, des maladies de langueur, en trempant dans le creux du rocher, qui lui sert de bassin, une chemise qu'on met ensuite toute mouillée sur le corps de l'enfant rachitique; on peut se moquer de tant de crédulité, de tant d'ignorance, et pourtant combien d'exemples n'ai-je pas vu moi-même de l'efficacité de ces remèdes singuliers? — Ce compatissant Jésus, qui ne voulut point tromper la foi de la pauvre femme qui croyait sa guérison assurée du moment qu'elle aurait touché le bas de la robe de l'Homme-Dieu, ce compatissant Jésus ne peut-il récompenser encore la confiance de tant d'âmes simples qui, avant de recourir à l'eau des *bonnes fontaines*, ne manquent jamais d'invoquer son nom? Aux jours de *Pardons*, rien ne me paraît plus touchant que ces réunions de vieillards tout cassés, d'enfants chétifs, de mères craintives, tous prosternés dévotement autour de la source où d'autres mères, d'au-

[1] Voir *le Correspondant* du 25 décembre 1852.

tres enfants, d'autres vieillards, durant tant de siècles, sont venus s'agenouiller avant eux. A Paris, dans ce grand centre de lumières intellectuelles, quand la science se tait sur une maladie, on va résolument consulter une somnambule, souvent entourée d'escrocs, et presque toujours elle-même d'une moralité douteuse. Chacun son goût. Mais, merveille pour merveille, je préfère aux prodiges du magnétisme dans une chambre suspecte, la source cachée au creux du vallon ou creusée dans le roc sur nos grèves ; la source protégée par l'image d'une vierge, d'un apôtre, d'une martyre, et qui, soit au milieu des blés, des fruits, des fleurs, soit devant l'immensité des flots, me dispose si facilement à attendre un nouveau miracle de Celui qui me montre déjà partout tant de preuves de sa bonté et de sa puissance.

Marianna n'avait pas besoin de toutes ces réflexions pour entreprendre son pèlerinage. Saint-Samson ne guérit pas seulement le rachitisme; on l'invoque aussi pour les maux d'yeux, et la fille de Clauda souffrait d'une ophthalmie depuis plusieurs jours. Un matin, la fermière et l'enfant prirent ensemble la route de la chapelle qu'elles aperçurent bientôt sur l'éminence où la foi de nos pères l'érigea, pour conserver, dans ces campagnes, la mémoire bénie du premier archevêque de Dol. Après les prières à l'autel du saint et les ablutions à la fontaine, Marianna et sa nièce s'assirent sur le tertre pour se reposer, et comme la fermière avait pleuré dans la chapelle, qu'elle était triste, et que la petite fille gardait le silence, suivant son habitude, elles restèrent là toutes deux près d'une demi-heure, les yeux fixés sur les vagues, sans échanger un seul mot. Au bord de la grève, passaient et repassaient de grandes hirondelles de mer, appelées *taraks* sur les côtes de Bretagne, et, de temps en temps, le cri de ces oiseaux dans lequel les Bretons reconnaissaient un mot celtique, arrivait jusqu'à Marianna. Celle-ci répétait tout bas ce mot d'adieu : « *Kuit!* il faut s'en aller. » En songeant qu'elle passerait aussi, qu'elle s'en allait tous les jours vers la tombe, et qu'après tout, peu devraient importer au chrétien les courts chagrins, les joies encore plus courtes d'une existence si rapide. La paysanne se rappelait également que lorsque l'ouragan avait mugi toute la nuit, on trouvait souvent, au matin, un grand nombre de ces oiseaux voyageurs jetés morts sur le sable. Peut-être, se disait-elle confusément à ce souvenir, que pour une existence trou-

blée mieux vaut finir avant le temps que d'arriver à la vieillesse d'orage en orage. A quoi bon la vie sans la paix !

Bella interrompit la rêverie de sa tante en lui demandant tout à coup pourquoi elle avait pleuré tout à l'heure, et si sa douleur ne provenait pas de la crainte de ne pas obtenir de saint Samson la grâce que l'enfant sollicitait pour ses yeux.

« Non, répondit Marianna, tes yeux seront guéris, ma chère petite; mais je songeais à mes peines, car depuis longtemps j'en ai beaucoup.

— Ah ! oui, reprit l'enfant, mon oncle vous gronde souvent, n'est-ce pas ? et cela parce qu'il dit que vous êtes une *demoiselle*, que vous dépensez trop, ne travaillez pas assez, et ne ressemblez pas à ma mère.

— Eh ! quoi ! tu sais tout cela ? répliqua la tante d'une voix émue.

— Comment ne le saurai-je pas ? dit Bella, mon oncle gronde si haut ! et alors j'entends ; et Soizic entend comme moi, et Mazé aussi.

— Tous mes domestiques ! dit la fermière en cachant sa tête dans ses mains.

— Et puis, reprit la fille de Clauda avec un abandon extraordinaire dans une nature aussi peu expansive ; et puis, je sais bien ce que mon oncle dit souvent à ma mère, lorsqu'il vient nous voir à Lanrivoaré.

— Ce qu'il dit à ta mère, s'écria la tante en relevant brusquement la tête. Tiens, Bella, tu sais que je t'ai toujours traitée comme ma propre fille...

— Oui, vous m'avez acheté une jupe neuve, une coiffe carrée en dentelles, un tablier rose, interrompit l'enfant, dont l'esprit se tournait constamment vers le positif.

— Et je t'acheterai bien d'autres choses, tout ce que tu voudras, reprit la fermière de Kersaint, si tu me répètes fidèlement tout ce que ton oncle a pu dire de moi à ta mère. Voyons, je t'en prie, ma chérie, ma bonne petite Bella ! »

Marianna ne se dissimulait pas, sans doute, qu'elle avait tort de presser ainsi une enfant de trahir les secrets de sa mère, mais elle était si malheureuse, si avide de connaître jusqu'à quel point son mari la repoussait, la dédaignait maintenant, que, si un scrupule de conscience lui vint, elle le fit taire aussitôt. Du reste, la punition

suivit de près la faute, car la réponse de Bella devait lui briser le cœur. L'enfant raconta en quelques mots bien secs que Tanguy se plaignait souvent de la négligence, de l'incapacité de sa femme.

« Il dit aussi, ajouta-t-elle, que ma mère entend bien mieux les soins d'une ferme, et que, si elle eût été veuve quinze ans plus tôt, il serait devenu mon père au lieu d'être mon oncle, comme à présent.

— Et que répond Clauda? demanda la fermière, les joues pâles et la poitrine haletante.

— Ma mère dit qu'il faut bien qu'il se console, répondit tranquillement la petite fille, mais que s'il eût attendu quelques années de plus pour se marier, cela eût mieux valu pour tout le monde. »

Marianna se leva impétueusement, saisit la main de sa nièce, l'entraîna sur la route sans prononcer une parole, et Bella, redevenue aussi taciturne que jamais, ne parut nullement s'apercevoir de la marche précipitée de la fermière, des gouttes de sueur qui baignaient son visage, de l'étreinte convulsive de sa main. Froide, impassible, la fille de Clauda ne témoigna aucun regret devant une douleur si poignante et si visible, soit qu'elle eût torturé volontairement, par ses révélations cruelles, une femme qui ne lui avait fait que du bien; soit, ce qui est moins probable, qu'elle fût de la nature de ce jeune coucou dont parle Buffon, et qui, en croyant ne manger qu'une chenille, avala de plus, par inadvertance, la tête de sa nourrice. La tante et la nièce rentrèrent à la ferme où Clauda, arrivée pendant leur absence, les attendait. Marianna la prit à part, et la conduisit près de la chapelle de Saint-Usven, dans le cimetière.

« Clauda, lui dit-elle, il est inutile de chercher à m'abuser plus long-temps, tu es l'ennemie de ta sœur, son ennemie mortelle. Plus d'une fois, te supposant plutôt imprudente que mal intentionnée, je t'aurais confié mes peines, si je n'étais persuadée qu'une femme a toujours tort de se plaindre à qui que ce soit de son mari. Aujourd'hui, le même motif ne peut me retenir, puisque ce que je croyais avoir dissimulé à tous les yeux n'est plus un secret pour ta fille. Toutefois, je n'accuse pas mon mari, entends-le bien! Je l'aime, je le vénère autant que jamais. Je n'accuse que toi..., toi qui voudrais persuader à Tanguy qu'une autre femme l'aurait rendu plus heureux, et que cette autre pouvait être Clauda, oui, Clauda, mon indigne sœur, s'il eût été libre encore à l'époque où commença ton veuvage.

Je t'adjure devant Dieu, ajouta la fermière en indiquant de sa main tremblante le Calvaire élevé au milieu des tombes; je t'adjure de changer de conduite à mon égard, et de respecter, à l'avenir, la part de repos et de bonheur qui, sans toi, m'était réservée en ce monde! »

Clauda avait écouté ces reproches d'abord avec une légère confusion, puis avec calme; et enfin, quand sa sœur eut fini, elle partit d'un grand éclat de rire :

« — Oh! s'écria-t-elle, ceci est par trop ridicule! Sur quelle herbe as-tu marché? Assurément, Gaït, la vieille mendiante bossue, t'a jeté un sort!

— Si quelqu'un m'a jeté un sort, répliqua l'épouse de Tanguy, encore plus indignée, ce n'est point la pauvre bossue, mais celle dont le triste rire me fait en ce moment frissonner de dégoût. Que t'ai-je fait, malheureuse, pour que tu désoles ainsi ma maison? Dis-moi, trouveras-tu jamais une excuse à ta méchanceté, à ta perfidie?

— Ce que tu m'as fait, répliqua Clauda qui, cette fois, ne rit plus, faut-il te rappeler que, toute enfant, ton caractère endormi, qu'on prenait pour de la douceur, te valut toutes les préférences de notre mère, et que depuis, ce même avantage, joint à ta simplicité de dupe, t'a valu mille prévenances de tout le monde, tandis que, moins sotte et plus belle, personne ne songeait à moi? N'ai-je pas entendu mon mari lui-même, peu de jours avant sa mort, quand tu le veillais, me reprocher ma brusque franchise en la comparant à ce qu'il appelait ta complaisance, ta patience infatigable, ta grande bonté? Va, si tu n'es pas heureuse dans ton ménage, ne t'imagine pas que le mien ait été plus paisible, et s'il ne l'a pas été, tes prétendues vertus, qu'on me jetait sans cesse à la tête, y ont contribué beaucoup. Maintenant, crois-tu que la vie soit encore bien douce pour une femme chargée, à elle seule, de la direction d'une ferme; et si ma tâche est rude, accablante, comment oses-tu réclamer uniquement pour toi une existence sans inquiétudes et sans douleurs? Quoi! j'aurais entendu trois ans ton éloge insulter à ma tendresse d'épouse, et je ne me réjouirais pas aujourd'hui lorsque ton mari me venge en t'infligeant le supplice que tu m'as fait endurer? Je ne sais si je suis ton ennemie, comme tu le crois, mais ce dont je suis certaine, c'est que tu trouverais plus facilement de la pitié dans le cœur d'une louve que je n'en aurais jamais pour tes chagrins. »

Marianna resta quelques moments immobile et comme atterrée par tant de violence. Elle avait ignoré jusque-là que l'époux de sa sœur, par une maladresse trop commune dans les familles, la présentait sans cesse à Clauda comme un exemple à suivre, quand celle-ci le tourmentait par son caractère impérieux. On ne sait pas assez combien ces comparaisons dangereuses engendrent bientôt, entre deux parentes, deux amies, une jalousie féroce, une haine implacable. — Marianna commençait à le comprendre, elle qui trouvait dans son âme un levain des mêmes passions ; aussi, ce fut d'une voix plus basse et plus adoucie, qu'elle reprit la parole en assurant sa sœur de toute la peine qu'elle éprouvait de l'avoir contristée dans son ménage, quoique bien involontairement.

Le langage de Marianna, devenu plus calme et plus modéré, Clauda changea de ton à son tour, et l'explication se termina par des larmes. La veuve retourna à Lanrivoaré avec sa fille dès ce même soir, et près de six mois s'écoulèrent sans qu'elle reparut à Kersaint. Tanguy devenait plus accommodant, presque affectueux pour sa femme. Marianna respirait, Marianna reprenait espérance et courage, quand une nouvelle imprévue vint encore la frapper de stupeur : Clauda quittait sa ferme de Lanrivoaré, Clauda venait habiter Portsal, à moins d'un quart de lieue de la demeure de son beau-frère.

III

LA PÊCHE DU GOEMON [1].

Dans le livre divin où l'Esprit-Saint lui-même a rassemblé tant d'adorables enseignements, il en est un qui ouvre et qui ferme l'histoire de l'Homme-Dieu, un qu'on retrouve souvent dans le cours de cette histoire sous des formes différentes, et nul autre ne caresse aussi harmonieusement l'oreille, ne pénètre plus avant dans le cœur ! « — Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté, chantaient les anges à Bethléem. — La paix soit avec vous, répétait deux fois après sa résurrection le Sauveur à ses disciples. » — Entre ces deux paroles, exprimant le même vœu, Jésus avait, un jour, recommandé à ses apôtres de saluer toute maison où ils entreraient en y souhaitant la paix; et plus tard, au moment où il annonçait à ces mêmes

[1] Varech.

apôtres les persécutions prêtes à les atteindre, il leur disait encore : « Je vous laisse ma paix, n'ayez ni trouble ni frayeur. » Partout, dans ces pages sublimes, il est parlé de la paix comme du bien suprême, et si la lecture de l'Évangile nous laisse une impression si particulière et si délicieuse, c'est qu'il y règne, d'un bout à l'autre, une incomparable sérénité. Des spectacles variés offerts aux regards de l'homme, pourquoi n'en est-il aucun qui nous attire davantage, aucun qui repose plus doucement notre âme que la vue d'un petit enfant endormi dans son berceau ? Quelle que soit l'activité inquiète de notre esprit, les agitations de notre cœur, il y a toujours dans un recoin secret de ce cœur un autel à la paix, un autel où, même à notre insu, nuit et jour veille l'espérance. — Le bonheur est le rêve constant de notre vie, et beaucoup le poursuivent en vain faute de s'apercevoir qu'il est le même que la paix, ou du moins que sans elle, il n'existe pas. Nous qui voulons être heureux (et nous le voulons tous), aimons donc la paix, et pour la conserver en nous-même et autour de nous, ne reculons devant aucun sacrifice.

Elle aimait aussi la paix, la pauvre fermière de Kersaint, et si l'amour qu'elle conservait intact à son mari n'avait suffi pour lui donner, dans son ménage, une patience à toute épreuve, le désir d'éviter le bruit et les querelles l'aurait portée encore à tout souffrir sans jamais murmurer. Tanguy, au contraire, s'acharnait à se rendre le plus malheureux des hommes, surtout depuis l'installation de sa belle-sœur à Portsal, et l'on eût pu croire au redoublement de sa mauvaise humeur après une courte trêve, que son unique but en ce monde était de remplir lui-même son existence de soucis. Clauda ne paraissait guère chez lui maintenant, mais Bella allait et venait tous les jours de l'une à l'autre ferme, et, tenue par elle au courant de tout ce qui se passait à Kersaint, la veuve continuait ses odieuses manœuvres. Ce fut vers ce temps-là que sa sœur, en se promenant avec nous dans les ruines de Trémazan, fit allusion à ce *serpent rusé* qui lui rappelait la belle-mère de sainte Haude. Ma parente ne la comprit pas mieux que moi. Il fallait, pour éclairer la vieille amie de la fermière, les confidences d'une servante assez peu discrète, les propos du voisinage, et une scène dont elle fut témoin quelques mois plus tard.

L'époque de la grande pêche du goëmon était arrivée, et les habitants de la côte s'empressaient d'arracher à la mer ce précieux

engrais, leur plus grande richesse. La nuit, à l'heure déterminée par la marée, une foule d'hommes, de femmes, d'enfants même, se répandaient sur les grèves, grimpaient sur les roches glissantes, et là, munis de longs crocs, de perches, de rateaux, disputaient courageusement aux vagues le goëmon que, sans leurs efforts, elles eussent remporté. On se figure la fatigue, le danger d'un pareil travail quand, dans une obscurité profonde, debout sur la crête des rochers ou la moitié du corps dans l'eau, les intrépides riverains ont à lutter à la fois contre la mer, le poids des immenses tas d'herbes marines qu'ils lui enlèvent, la pluie qui leur fouette le visage, le vent furieux qui les aveugle et leur coupe la respiration. Souvent, on peut le penser, cette rude besogne ne s'achève point sans quelque malheur. Aussi, parmi les noyés dont les ossements gisent dans le sable, autour de la chapelle de Saint-Usven, plusieurs sont morts en se livrant à cette pêche si utile, mais si périlleuse.

Un peu avant le jour où celle-ci devait commencer, les chagrins toujours plus cuisants de Marianna, joints aux travaux trop rudes qu'elle s'imposait pour complaire à son mari, avaient altéré sa santé, et Clauda en fit la remarque. Le front de la fermière de Kersaint se couvrait de pâleur, ses yeux s'éteignaient, une respiration pénible sortait de sa poitrine; enfin, elle se trouvait tellement souffrante, qu'elle témoigna à Tanguy, qui faisait un matin ses préparatifs pour la pêche, la crainte de ne pouvoir l'accompagner à la grève le soir. Tanguy ne lui répondit d'abord que par un ricanement moqueur, et comme elle lui demanda pourquoi il riait : « C'est, dit-il, qu'on m'avait déjà prévenu que le travail de cette nuit ne pouvait plaire à une femme aussi délicate, et que j'étais préparé à vous voir refuser de venir avec moi.

« — Mon ami, je ne refuse rien, répliqua Marianna sans même donner à l'accent de sa voix l'apparence d'une plainte. Si vous me croyez assez bien pour aller à la grève, je ne manquerai pas de m'y rendre comme je l'ai fait jusqu'ici. »

Ma vieille parente était présente à cette conversation :

« — Tanguy, dit-elle en se penchant à l'oreille du cultivateur, vous n'avez pas, pour Marianna, tous les égards que vous lui devez : elle est réellement malade, et si vous n'y prenez garde...

— Non, non, interrompit Marianna, qui l'avait entendue, je sens bien maintenant que je ne souffre pas. Il me passe quelquefois dans

la tête de sottes idées, mais mon mari est si bon pour moi qu'il me les pardonne toujours. »

Tanguy ne répondit point. Marianna continua ses travaux ordinaires avec autant d'activité que jamais, et plus de gaîté qu'elle n'en avait fait paraître depuis long-temps. L'idée qu'on pouvait accuser de dureté l'homme dont elle portait le nom, soutenait son courage ; il fallait le justifier en se montrant forte et heureuse.

La nuit venue, Tanguy ayant mis dans sa charrette des barriques vides, des cordes, et tout ce dont il avait besoin, Marianna prit un rateau sur son épaule, et, les pieds nus, couverte de ses vêtements les plus grossiers, elle suivit d'un pas léger son mari et ses domestiques. Pour mieux cacher la vérité, elle fit encore un effort, et ce fut à pleine voix qu'elle entonna une de ces longues ballades qui charment les veillées de nos campagnes. Cependant, son pieux mensonge ne lui réussit point ; sa voix, ordinairement forte, sonore, s'affaiblit vite et s'éteignit, dès le quatrième couplet, dans le bruit monotone des flots et les cris plaintifs du héron, dont l'existence misérable peut aussi se résumer en deux mots : — Souffrir et patienter. — Des voisins, des amis les rejoignirent sur la grève, et l'obscurité n'était point telle qu'ils ne purent reconnaître la fermière et remarquer l'altération de ses traits.

« — Ce n'est rien, dit-elle, mais d'une voix si faible, si tremblante, que Tanguy lui même eût un moment de doute.

— Mais vous êtes malade, répliqua Gaït la mendiante bossue, venue là pour aider les autres, après avoir recueilli pour elle-même, le *jour des pauvres*, son petit tas de varech ; tout le monde sait que vous n'êtes pas en état de prendre part à la pêche, et il faut que Tanguy.... »

Marianna ne la laissa pas achever, et s'adressant tout bas à la bossue :

« — Tanguy n'est pour rien là-dedans, ma bonne Gaït ; on me croit plus faible que je ne le suis, je vous assure ; et puis, ce travail est pour moi un divertissement, et si Tanguy ne m'eût pas permis de l'accompagner ce soir, je me serais crue très-malheureuse. »

La mendiante secoua la tête, et, apercevant à quelques pas une jeune fille perchée sur des jambes aussi grêles que celles du héron dont les cris aigres s'entendaient toujours :

« Voyez, dit-elle en faisant un geste de la main, c'est la méchante

fille d'une mère plus méchante encore ! Les croyez-vous aussi bien tendres pour vous ? Avez-vous dessein de le persuader aux autres ? »

Marianna eut l'air de ne pas comprendre, et elle se perdit dans l'ombre entre les rochers. Alors la bossue, serrant les poings, se rapprocha de la jeune fille qu'elle détestait, et la heurta si brusquement que Bella tomba à genoux dans la vase. Une scène d'injures suivit naturellement cette chute. Gaït trouva des invectives équivalant à celles qu'un auteur dramatique anglais place dans la bouche d'un de ses personnages :

« Eh bien ! créature qui n'a point d'ombre au soleil ! Premier-né « de la Mort et de la Faim ! Anguille en consomption ! Squelette de « Sardine ! »

Sur tous les points de la grève, on entendait des voix, des chants, des cris ; sur tous les écueils les plus avancés vers la mer, on entrevoyait des groupes confus au milieu desquels s'agitaient des crocs et des perches. Le travail dura plusieurs heures, et, au premier rang, parmi les plus courageux, Marianna se faisait remarquer, suspendue sur l'abîme, à côté de son mari. Auprès d'eux était Gaït la mendiante, dont le regard inquiet, ramené à chaque instant sur Marianna, semblait dans l'attente d'un accident inévitable. Un peu plus loin, Clauda, sa fille et ses valets, recueillaient aussi leur provision d'engrais marin. Sautant de roche en roche avec une incroyable hardiesse, on voyait la veuve se précipiter avec son rateau au-devant des vagues furieuses, et saisir comme au vol les longues herbes qu'elles apportaient. De temps en temps, Clauda interpellait son frère et sa sœur, avec son rire sardonique, s'informant si le teint de *Mademoiselle* (c'était le nom qu'elle donnait à Marianna), s'accommodait de l'air salin qui les frappait au visage ; demandant si des pieds aussi mignons ne souffraient pas trop des pointes aiguës des rochers. Marianna laissait Tanguy répondre aux railleries de sa sœur ; mais la bossue maudissait tout bas cette ironie cruelle, et elle se promettait en elle-même de ne pas laisser échapper l'occasion de la punir. Bientôt autour d'une des barriques vides de Tanguy, un immense tas de goëmon se trouva lié avec des cordes, et la marée aidant, il fallut réunir toutes les forces pour amener au point où la mer ne pouvait plus le reprendre le gigantesque amas payé par tant de peines et de périls. Armés de leurs perches, de leurs crocs, ils

dirigèrent de leur mieux, au milieu des écueils qui l'arrêtaient au passage, la masse énorme qu'ils venaient de conquérir, quand tout-à-coup un gémissement s'éleva sur la montagne de varech où Marianna, épuisée de fatigue et cherchant encore à aider son mari, venait de perdre connaissance. Aussitôt Gaït se mit à pousser des cris si perçants, qu'en un instant plus de cent personnes se trouvèrent rassemblées autour de Tanguy et de sa femme. On crut d'abord que Marianna était tombée à la mer, mais Gaït expliqua à qui voulut l'entendre l'accident de sa protégée, accident provenant, disait-elle, de l'état de maladie de la fermière, et de la fatigue que son mari, poussé sans doute par les mauvais conseils de Clauda, n'avait pas craint de lui faire endurer.

La mendiante était connue et vénérée dans toute la paroisse, et celle dont elle parlait avec un intérêt si chaleureux ne l'était pas moins. En un instant le nom de Clauda circula dans la foule émue, et la veuve, ayant voulu se justifier, fut accablée de reproches et de malédictions. Pendant ce temps, le fermier avait transporté sa femme dans sa charrette, et honteux devant ce corps inanimé, il reprit avec plus de tristesse qu'on ne pouvait en attendre de lui, le chemin de sa maison.

Marianna revint à elle dans les bras de ma parente, et son premier regard ayant rencontré son mari, elle lui tendit la main, et serra la sienne avec effusion.

« — J'ai fait ce que j'ai pu, murmura-t-elle d'une voix éteinte ; mon cher Tanguy, dites-moi que vous ne m'en voulez point !

— Je ne puis vous en vouloir, répondit Tanguy un peu troublé ; je sens bien que j'ai eu tort, au contraire, de vous engager à venir cette nuit à la grève. Mais ne parlons plus de cela, Anaïk : pensons plutôt à vous rétablir.

— Mon bon ami, dit Marianna, vous me guérirez bien vite en me parlant comme vous le faites aujourd'hui. Si Clauda n'était pas entre nous, il n'y aurait pas un ménage plus heureux que le nôtre. »

Marianna était beaucoup trop faible pour parler longtemps : sa vieille amie l'invita à se reposer, et passa la nuit auprès d'elle. Le lendemain, cette amie dévouée prit Tanguy à part, et s'efforça de lui démontrer combien sa conduite envers sa femme était condamnable.

« A quoi vous êtes-vous engagé en vous mariant, lui dit-elle, si

vous ne croyez devoir à votre compagne ni affection, ni égards ? Votre femme aurait eu des torts envers vous que vous lui devriez encore protection et bienveillance ; que sera-ce donc si je vous amène à reconnaître vous-même qu'elle a toujours été pour son mari un trésor de tendresse et de bonté ?... Des remontrances continuelles et sans motifs, un ton chagrin que rien ne justifie, est-ce là le bonheur que vous lui promettiez, quand, presque enfant, elle se confiait à vous et vous chargeait de son avenir ?... Écoutez bien ceci, mon bon Tanguy : l'homme qui, à tort ou à raison, s'est montré plusieurs fois mécontent de sa compagne, prend facilement l'habitude de la quereller, et pour avoir, dans deux ou trois occasions, manqué de justice ou d'indulgence, il semble s'imposer par amour-propre l'obligation d'en manquer toujours. Un mari et une femme ne songent pas assez combien les paroles blessantes deviennent vite une manie quand l'un des deux s'emporte, s'aigrit dans les premiers temps du mariage, au lieu de jeter d'abord sur des imperfections légères le manteau d'une prévoyante charité. Le support mutuel, voilà la bonne résolution qu'il faut prendre, et qui nous profite bien mieux en ménage que les plaintes, les récriminations d'une sévérité hargneuse. Vous savez ce qu'on dit des abeilles qui refusent leur miel là où l'union n'existe pas. Eh bien, descendez dans votre cœur d'où vous avez banni la paix, et dites-moi si les pensées qui réjouissent, raniment, les pensées douces, aimables, consolantes, ne font pas exactement comme les abeilles ? »

Tanguy ne répondit pas ; mais, quittant ma vieille tante, il se rendit auprès de sa femme et la pressa sur son cœur. Marianna, les joues baignées de larmes que la joie faisait couler, contemplait avec ravissement son mari, la tête penchée près de la sienne, joignait les mains, puis, avec un regard qu'on ne saurait peindre, elle se tournait vers une image de la sainte Vierge, collée sur le mur, au-dessus de son lit.

« Je savais bien, disait-elle, que mon mari m'aimait tendrement et qu'il me reviendrait un jour... Mon ami, dites-moi que vous n'avez jamais cru qu'une autre femme pût vous chérir autant que moi, et qu'elle eût été plus heureuse de vous dévouer sa vie entière ?... Vous ne verrez plus Clauda, n'est-il pas vrai ? Clauda que je voulais aimer, et que j'ai le malheur de haïr, moi, chrétienne, pour qui la haine est un crime !... Il me semble, en vérité, en vous voyant là

si doux et si bon, que tous mes chagrins ont passé comme une pluie d'orage, et que nous allons commencer maintenant tous deux une vie d'union, de joie, de bonheur. »

Tanguy prenait la main de sa compagne, et lui répétait qu'elle eût d'abord à se rétablir, après quoi il ne dépendrait pas de lui qu'elle ne fût heureuse. Marianna était au comble de la félicité.

« Que je guérisse donc bien vite, disait-elle en voyant que son mari, maintenant que la maladie la retenait inactive sur son oreiller, reconnaissait enfin quel travail elle faisait naguère à la ferme ; que je guérisse bientôt, demain, ce soir, puisque mon mari ne doute plus de ma bonne volonté, de mon courage au travail, de mon désir constant de le satisfaire ! »

Mais la maladie de Marianna était grave, sa convalescence fut longue, et il ne fallut pas moins de six semaines pour qu'il fût possible à la fermière de reprendre une partie de ses occupations. Dans les premiers jours, Clauda s'était présentée à la ferme de Kersaint, et ce ne fut pas une petite satisfaction pour la malade d'apprendre que Tanguy l'avait écartée très-rudement en lui reprochant la maladie de Marianna, et le tort que cette maladie faisait à ses intérêts. Clauda était retournée à Portsal fort mécontente, d'autant plus que, grâce à la mendiante Gaït et quelques-unes de ses commères, l'histoire des deux sœurs courait maintenant tout le pays. Le mendiant, quoiqu'un peu déchu désormais comme beaucoup d'autres majestés, est toujours une puissance en Bretagne. Devant lui toutes les portes s'ouvrent encore ; il est invité de droit à toutes les fêtes, le premier instruit de tous les deuils. Traité ailleurs de vagabond, de vaurien, chacun ici lui donne le nom de *paour-kéis*, cher pauvre, et il n'est pas de si petite bourgade où l'on ne chante en son honneur quelque complainte sur la punition d'un avare, maudit pour l'avoir repoussé brutalement. Lui qui ne sème ni ne file non plus que les oiseaux du ciel et le lis des vallées, il est nourri, il est vêtu par la Providence qui lui fait un revenu de sa pauvreté, en lui assurant chez autrui son pain dans le four, son lard dans le charnier, son blé noir dans le champ, sa pomme dans le verger, son chou dans le jardin. Toujours ami du bon Dieu, un peu médecin, grand nouvelliste, on l'accueille avec d'autant plus de satisfaction qu'on apprendra du *cher pauvre* l'histoire d'un nouveau miracle au Folgoat, à Rumengol, à Sainte-Anne ; une recette infaillible pour guérir les enfants ou les vaches

malades, et cent récits de mariages, de naissances, de marchés à telle ou telle foire, toutes choses qu'on n'entend jamais sans plaisir. Le mendiant, en laissant de côté ses autres mérites, est donc le journal vivant des chaumières bretonnes. Aussi, après trois ou quatre tournées de Gaït et de ses amies dans les environs, la réputation de Clauda était-elle faite, et n'appelait-on partout la veuve que *C'hoar droug*, la méchante sœur.

Du reste, quoique très-peu flattée de voir ses actions livrées aux commérages de toute la paroisse, *C'hoar droug* n'essaya point de se réhabiliter en changeant de conduite à l'égard de sa sœur. Lorsqu'elle la rencontrait seule dans un chemin, elle continua de la saluer par des éclats de rire ou des paroles moqueuses, et si la mère et la fille ne paraissaient plus à la ferme, Marianna n'ignorait point qu'elles ne perdaient pour cela aucune occasion de se trouver sur les pas de Tanguy. Ce dernier semblait les éviter, et même il se plaignit plus d'une fois de ne pouvoir aller à Saint-Renan ou à Ploudalmézeau, à l'église ou au marché, sans voir toujours devant lui le nez pointu de sa maigre nièce. En définitive, la nuit de la pêche du goëmon avait porté d'heureux fruits pour Marianna. Son mari était devenu moins exigeant, moins bourru ; il appréciait mieux de quelle utilité lui était sa ménagère, et, sans l'aversion que celle-ci nourrissait pour Clauda, aversion qui la troublait dans ses devoirs de chrétienne et lui remplissait parfois le cœur d'amertume, la paix promise à ceux dont la volonté est bonne, la paix qui rend tous les malheurs supportables, eût régné pleinement dans la ferme de Kersaint.

Hippolyte Violeau.

(*La fin à un prochain numéro.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Ordre, par le comte Louis F. de ROBIANO-BORSBEEK [1].

L'ordre, considéré dans son essence, c'est Dieu même; envisagé par rapport à l'homme, c'est la liberté humaine mise en harmonie avec la volonté divine. Dieu étant donc la fin de toutes choses comme il en est le commencement, la loi du monde est que tout retourne à lui comme tout en est sorti : esprit et matière, sociétés et individus, nations et gouvernements, rien n'échappe à cette obligation suprême; et partout où une créature prétend se substituer aux lieu et place du Créateur, soit comme principe, soit comme fin, le droit de Dieu se trouve nécessairement atteint, et le désordre commence.

Ces vérités nous semblent parfaitement incontestables, et nous ne pouvons qu'admettre sans réserve aucune les chapitres que M. de Robiano leur a consacrés au début de son livre. Mais par la raison même que la substitution de l'homme à Dieu est le plus grand de tous les crimes, il ne faut en accuser personne, une nation surtout, qu'après une mûre et sérieuse information. Faut-il penser que tous les peuples chrétiens soient entrés en masse dans une ligue impie contre le ciel, par cela seul qu'ils ont eu foi dans les institutions parlementaires ? Que l'on prenne à partie le principe révolutionnaire, rien de mieux; il est radicalement détestable, et on ne saurait l'écraser sous trop de foudres; mais l'auteur s'attaque au régime constitutionnel tout entier, il condamne les constitutions modernes dans toutes leurs formes essentielles: liberté de la presse, élections, gouvernement des majorités, responsabilité ministérielle. Loin de nous la pensée de nous faire les don Quichotte de tant de systèmes éphémères, dont les ruines encore fumantes n'attestent que trop la fragilité, et moins encore d'assumer une solidarité quelconque avec les idées et les passions mauvaises qui pouvaient

[1] Paris, Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

s'abriter sous leur ombre. Nous croyons cependant que la question a des racines plus profondes, en philosophie et en histoire, que l'on ne veut lui en reconnaître, et demande un examen plus sérieux que l'espace ne nous permet de lui en accorder ici.

Le mal une fois connu, le remède est facile à trouver : on a pris la place de Dieu, il faut la lui rendre ; et le moyen de s'acquitter envers lui, c'est de laisser à son Église toute sa liberté d'abord, et ensuite toute la part d'action qui lui revient dans le gouvernement de ce monde. Nous touchons ici encore, comme on voit, aux questions les plus ardues et les plus brûlantes de la science sociale. M. de Robiano prend pour formule de la constitution catholique des peuples la bulle *Unam sanctam*, donnée en 1302 par le pape Boniface VIII. Il est incontestable que Dieu n'a pu commettre son Église à la garde des intérêts spirituels de l'humanité, sans lui imposer en même temps le devoir, et par conséquent lui donner le droit, d'intervenir en toute autorité et puissance partout où ces intérêts sont en jeu. Mais en decà de cette limite suprême où le pouvoir temporel devient comptable du pouvoir spirituel, il y a un terrain en quelque sorte infini, où le sceptre peut prendre ses ébats en toute liberté, et sans avoir jamais rien à démêler avec la houlette de Pierre. Dieu nous pénètre et nous domine en tous sens sans nous ravir notre personnalité ; l'Église pénètre et domine les empires sans les absorber. Les sacrées prérogatives du vicaire de Jésus-Christ, et les droits des peuples à s'organiser politiquement, sont donc, à notre avis, deux questions tout à fait indépendantes l'une de l'autre ; et nous croyons surtout qu'il est d'une importance infinie de ne point établir entre elles une solidarité impossible. Que l'Église ait affaire à un monarque absolu ou à un roi constitutionnel, nos intérêts éternels seront également garantis, si elle rencontre obéissance ; également compromis, si on refuse de l'entendre.

Nous n'en acceptons pas moins de tout cœur les conséquences pratiques que l'auteur déduit de son argumentation, mais en les réduisant cependant aux proportions que nous venons d'établir : oui, sans doute, prier, agir et s'abstenir ; prier pour que l'esprit chrétien se répande dans toutes les veines de la société, agir autant qu'il est en nous pour aider à cette salutaire diffusion, et nous abstenir de tout ce qui pourrait l'entraver et la compromettre ; à une telle œuvre, on peut sans scrupule consacrer toutes ses forces ; nou n'oserions en dire autant d'aucune autre. Peut-être sommes-nous dans l'erreur ; mais il nous semble que M. le comte de Robiano a commis dans la question sociale, avec tout le dévouement et la bonne foi possibles, la même faute que d'autres chrétiens non moins zélés et non moins convaincus ont com-

mise dans la question littéraire : ce n'est ni Virgile ni Homère qui sont coupables de la décadence morale des nouvelles générations; ce n'est ni la Constitution ni la Charte qu'il faut accuser des tempêtes qui ont fait trembler la société sur ses bases. Quoi qu'il en soit, le point de vue trop exclusif où s'est placé l'écrivain a exercé sur le ton général de son livre une influence que l'on ne peut s'empêcher de regretter : il y règne presque partout je ne sais quel accent de tristesse irritée, bien excusable assurément en présence des intrigues et de la mauvaise foi des partis, mais qui néanmoins, même dans les limites de stricte convenance où elle ne cesse de se maintenir, ne sied qu'imparfaitement à la majesté de la controverse religieuse, et imprime à la phrase un degré de mouvement inutile à la pensée et nuisible à l'intérêt. L'auteur possédait un excellent modèle du genre dans le discours si remarquable du docteur Stahl, qu'il transcrit à la fin de son ouvrage, et qui a excité en Allemagne une si juste admiration. Pourquoi ne pas s'en tenir à ce système d'exposition simple et lumineuse, de logique calme et serrée, de style grave et ferme comme les pensées qu'il encadre ? M. de Robiano a sur l'orateur de Berlin l'avantage de puiser ses inspirations aux pures sources du catholicisme ; et nous ne doutons pas qu'il ne nous fournisse un jour l'occasion d'accorder à son expérience littéraire et philosophique, la pleine justice que nous nous plaisons à rendre dès aujourd'hui à la hauteur de ses principes et à l'excellence de ses intentions.

J.-A. SCHMIT.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — DE SOYE et BOUCHET, imprimeurs, 36, rue de Seine.

DE

L'ORIGINE DE L'INQUISITION

COUP D'OEIL HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LE SAINT-OFFICE D'ESPAGNE

(D'APRÈS M. HEFELE).

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE [1].

Dans l'esquisse historique que nous avons tracée de l'origine de 'Inquisition, nous avons fait remarquer l'année 1229 comme la date véritable de l'établissement de l'Inquisition proprement dite. Ce n'est, en effet, qu'au concile de Toulouse que fut décrétée, pour la première fois, l'organisation de tribunaux réguliers et permanents, pourvus de fonctionnaires spéciaux, et d'une jurisprudence déterminée. Placés d'abord sous la juridiction épiscopale, ces tribunaux ne tardèrent pas à passer sous la juridiction immédiate du Saint-Siége qui fit choix, pour agir dans cette sphère, des religieux de l'Ordre de saint Dominique.

C'est sous cette forme qu'insensiblement, par les soins des papes, des évêques et des princes de l'Europe chrétienne, se propagea cette institution salutaire qui protégeait l'unité de foi et la paix religieuse de la société contre les assauts de l'esprit d'hérésie et de schisme, lequel entraîne toujours après lui d'effroyables calamités dans l'ordre politique et prépare lentement la ruine des nations [2].

Nos lecteurs auront sans doute remarqué le soin avec lequel nous avons constamment fait ressortir le caractère de cette première

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 65.

[2] Qu'on se rappelle ce que nous avons dit sur les circonstances qui amenèrent le concile de Toulouse. Quiconque ne connaîtrait pas l'immense péril que les sectes du midi de la France faisaient courir à l'Eglise et à la société tout entière, risquerait de mal apprécier les mesures qui ont été prises contre elles. Cela est arrivé à plus d'un historien, d'ailleurs de bonne foi.

inquisition. Tout, en effet, y porte le cachet d'une institution *ecclésiastique*. L'initiative appartient tout entière au Saint-Siége ; c'est un concile qui trace les règlements et organise le tribunal ; ce sont les évêques et les souverains Pontifes qui, successivement, délèguent les fonctionnaires chargés de l'Inquisition. Les princes et les seigneurs temporels apparaissent simplement comme les exécuteurs des décisions rendues par le pouvoir ecclésiastique, comme des protecteurs donnant l'appui et la sanction du bras séculier aux arrêts et aux prescriptions de l'autorité spirituelle.

Deux siècles et demi plus tard, il n'en sera plus de même en Castille. Au milieu des circonstances exceptionnelles que nous avons retracées précédemment, nous voyons alors s'élever, dans cette contrée, une Inquisition nouvelle, dans laquelle le pouvoir temporel exerce une action prépondérante et qui, soit en raison de l'initiative prise par l'autorité royale pour son établissement, soit surtout en raison du *caractère spécial que les faits lui impriment dans l'histoire*, peut justement être qualifiée du nom d'*Inquisition politique*. Ce titre, nous le lui avons donné dans nos précédents articles, nous allons le justifier aujourd'hui. Aussi bien c'est sous ce chef que viennent se grouper les griefs que nous avons promis d'élever nous-même contre le *rôle historique* du Saint-Office espagnol. Nous insistons sur ce mot, pour que l'on ne se méprenne pas sur la portée de nos accusations et de notre blâme. Nous avons pris la plume comme défenseur de l'Église et de la vérité, pour faire cesser une confusion déplorable d'idées et de mots, pour contribuer à jeter quelque lumière sur la délicate et obscure question de l'Inquisition. A ce titre, nous devons éviter avec soin jusqu'à l'apparence même de l'exagération et du parti pris. Gardons nous-même la réserve et la modération que nous regrettions de ne pas trouver toujours chez les autres. Voici donc notre opinion telle qu'elle nous paraît solidement établie par les faits : « Accepté ou du moins toléré par le Saint-Siége comme institution et dans ses traits fondamentaux, *de fait*, le Saint-Office espagnol n'a pas constamment gardé le caractère primitif de sa mission ; mais, déviant de la voie seule légitime que lui traçaient la volonté des souverains Pontifes et l'esprit de l'Église, souvent il est devenu, entre les mains des rois d'Espagne, un instrument de politique, une arme d'opposition contre l'influence modératrice du Saint-Siége. » Dans ces termes, la ques-

tion nous semble posée avec netteté et avec une entière impartialité.

Nous nous séparons de certains adversaires et défenseurs du Saint-Office, à la limite où les uns et les autres exagèrent. Aux adversaires outrés, nous opposons un fait décisif pour tout vrai catholique, la sanction du gouvernement souverain dans l'Église, la sanction du Saint-Siége qui, bien qu'il reconnût les dangers et les inconvénients d'un tribunal ainsi placé sous le patronage et l'influence immédiate de l'autorité royale, n'a pas laissé, dans sa sagesse, que de l'accepter et de le tolérer ; aux défenseurs inconsidérés, nous mettons sous les yeux les protestations, les efforts même du Saint-Siége pour réprimer et contenir dans de justes bornes l'influence envahissante, les rigueurs excessives du pouvoir politique De même que nous déplorons que des catholiques abandonnent, sans réserve *aucune*, ce tribunal à la vindicte de l'histoire, *à la censure des protestants et des incrédules* [1], comme s'il n'y avait réellement aucun lien de solidarité entre elle et l'Église ; de même, nous voyons avec peine qu'on prenne le parti de tout louer avec une sorte d'emportement, jusqu'à ne plus remarquer que l'Église elle-même, par son organe souverain et son chef, a cessé d'approuver ce que, pour l'amour d'elle, on s'escrime à défendre. Que le Saint-Siége ait reconnu l'Inquisition espagnole comme institution dans le sens que nous avons dit plus haut, c'est un fait historique si évident, si palpable, que nous n'insisterons point à cet égard [2]. Notre attention se portera principalement sur le caractère politique du tribunal ; ce que nous voulons faire ressortir surtout, c'est l'attitude d'opposition du Saint-Office à l'égard du Saint-Siége, c'est l'empiétement illicite du pouvoir temporel sur une institution essentiellement dépendante de l'autorité ecclésiastique ; en un mot, c'est la pression exercée par les rois d'Espagne sur l'Inquisition aux dépens des droits de l'Église et du Saint-Siége, au détriment de l'esprit de l'Évangile, *malgré* les énergiques et persévérantes protestations des Pontifes romains.

[1] *Conférences sur la Religion*, par l'évêque d'Hermopolis. Admirateur de la science et du noble langage de Monseigneur Frayssinous, nous ne pouvons nous empêcher cependant de regretter la trop grande généralité de la concession qu'il fait ici à nos adversaires.

[2] A une époque où les idées gallicanes avaient quelque crédit, nous concevons que certains historiens et apologistes aient fait bon marché du rôle du Saint-Siége dans ces affaires ; mais, en saine théologie, l'on n'a jamais pu se tromper sur la haute portée des faits auxquels nous faisons allusion.

Est-il besoin de dire quel est en cela notre but principal? Ce n'est certes point de réfuter les exagérations et les éloges trop peu discrets de quelques écrivains avec lesquels nous sommes d'ailleurs habitué à nous trouver d'accord. Faisant oubli de tous ces petits dissentiments de famille, nous avons ici particulièrement en vue toute cette école historique qui, depuis le XVIIIe siècle, s'attache à fausser le vrai caractère de cette institution. Des volumes ont été écrits dans le dessein bien arrêté de présenter l'Inquisition d'Espagne comme une arme de la politique tyrannique du Saint-Siége, comme un pouvoir exceptionnel que les papes auraient élévé au dessus de toute juridiction, précisément pour s'en faire un instrument de domination et faire tout ployer sous leur despotisme usurpateur. Tel est, par exemple, l'esprit de l'*Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, de Llorente. Déjà, maintes fois, nous avons pu constater la critique judicieuse et l'éminente bonne foi de cet écrivain que l'Espagne repoussa de son sein, et que la France rejeta à son tour pour abus d'hospitalité, à la fois traître à sa patrie et au sacerdoce dont il était un indigne membre [1]. Mais sa thèse était trop belle pour ne pas sourire aux libres penseurs et à certaine nuance libérale du temps. C'était une pièce de plus pour la grande entreprise de falsification historique à laquelle les passions irréligieuses, aidées des passions politiques, travaillaient alors avec toute l'ardeur et tout l'ensemble possibles. Chose remarquable, cependant, presqu'au moment même où le chanoine Llorente publiait son histoire mensongère, un hommage éclatant était rendu à la cause de la vérité. Dès la fin de 1815, en effet, le comte J. de Maistre avait écrit à un gentilhomme russe ses *Lettres sur l'Inquisition espagnole.* Ce n'est là sans doute qu'une ébauche, mais une ébauche dans laquelle le grand publiciste a répandu avec profusion tous les trésors de son génie. Tout en montrant le vice de nombre de préjugés qui existaient contre le Saint-Office, il rend attentif à la nature du tribunal, et fait (première lettre) voir qu'il était constitué de manière que *tous ses excès doivent être attribués à l'influence du pouvoir politique.*

[1] Dans une autre occasion nous donnerons quelques détails biographiques sur ce personnage. Il est bon de faire connaître à fond tous ces hommes que l'école libérale reçut avec tant d'amour dans son sein, et qui, se posant en vengeurs de l'humanité opprimée, en furent eux-mêmes le déshonneur par l'opprobre de leur conduite et leur odieux caractère.

Dans un autre endroit, il semble avouer qu'il n'a point étudié en détail l'histoire à cet égard ; et, en effet, toute cette série de faits dans lesquels le Saint-Office nous apparaît entre les mains du gouvernement espagnol comme un instrument de lutte avec le Saint-Siége, lui ont entièrement échappé. C'est précisément cette lacune laissée par l'illustre historien philosophe que nous allons essayer de combler aujourd'hui, à l'aide des données fournies par *M. Hefele* dans sa savante étude sur l'Inquisition espagnole. Commençons par faire ressortir en général le caractère politique du Saint-Office, après quoi nous déterminerons, de plus près, l'attitude du Saint-Siége à son égard.

En étudiant avec quelque attention les événements qui ont fait naître l'Inquisition politique d'Espagne, l'on s'aperçoit bientôt que toutes les circonstances se prêtaient à la faire ce qu'elle devint insensiblement. Deux considérations serviront à mettre cette affirmation dans le jour le plus complet. D'abord, il faut porter son attention sur les causes qui ont amené l'Inquisition. Le danger qui menaçait la religion était en effet intimement uni à celui que courait la nationalité. La position des coupables, leur fortune et leur influence les faisaient redouter d'avance au point que, sans un appui énergique de la part du pouvoir politique, une répression était entièrement impossible, l'établissement d'une Inquisition une vraie chimère [1]. Il était donc naturel que, d'un côté, ecclésiastiques et laïques, frappés de l'imminence du péril et animés du désir d'y remédier, s'efforçassent d'y intéresser le pouvoir temporel, se jetassent, pour ainsi dire, dans ses bras ; et, de l'autre, que le souverain s'en mêlât d'autant plus facilement et plus activement qu'en cela l'intérêt de l'État découlait immédiatement de celui de la religion, et, qu'en défendant celle-ci, on servait en même temps le premier. On voit du premier coup toute l'importance de cette remarque. De telles circonstances, en effet, devaient avoir une portée décisive et exercer une influence profonde sur l'organisation et sur tout l'avenir d'une institution. Et, cependant, il n'est rien en cela qui ne soit du domaine public et de l'histoire : il suffit de se mettre en présence des faits qui marquent les cent premières années de l'histoire du Saint-Office

[1] Sans doute que la situation de la Castille, le mélange et le contact avec les Juifs, l'influence que ces derniers exerçaient par leurs richesses et leur position sociale n'avaient pas peu contribué à faire tomber en désuétude le tribunal d'Inquisition *ecclésiastique*.

et que nous avons retracés en partie dans nos deux premiers articles. Sans donc insister davantage, nous passons immédiatement à notre seconde considération, à laquelle nous consacrerons plus de développements, parce qu'elle a moins attiré l'attention jusqu'à présent.

Avec l'établissement du Saint-Office coïncide, en Espagne, la phase de transition de l'État libre à l'État absolu : partout, une période de centralisation, d'envahissement et d'empiétement du pouvoir monarchique sur les libertés traditionnelles qui lui faisaient ombrage. Doués d'un grand génie politique, d'un coup-d'œil sûr et pénétrant, les trois princes qui occupèrent successivement le trône d'Espagne, précisément à cette époque, durent apercevoir l'immense secours que prêterait à l'exécution de leurs plans un tribunal tel que l'Inquisition. Quelle était, en effet, la situation des choses ? Dans l'*ancien État*, le pouvoir central ou monarchique était limité par trois corporations qui jouissaient de nombreuses franchises et priviléges. Nous voulons parler de la noblesse, du clergé et des cités. Les rapports étroits que toutes trois entretenaient au dehors, le clergé avec Rome, la noblesse et les cités avec l'aristocratie et les villes de l'étranger, étaient un aliment continuel pour l'indépendance dans laquelle ils vivaient à l'égard du pouvoir central, au point que la concentration de l'État en lui-même, et, par conséquent, la prépondérance royale y trouvaient un puissant obstacle. Or, plus que partout ailleurs, la royauté était gênée par ce frein en Castille et dans l'Aragon où, pour cette même raison, nous voyons aussi les souverains commencer de meilleure heure la lutte contre les trois ordres. « Dans l'un et l'autre pays, dit M. Hefele, l'Inquisition fut *le moyen le plus efficace* pour les assujétir totalement, particulièrement la noblesse et le clergé, et pour rendre entièrement absolue l'autorité royale. De là vient, en effet, que les deux premiers ordres portèrent à l'Inquisition une haine plus violente, et que l'un et l'autre en eurent à essuyer des poursuites si fréquentes, *non pas comme hérétiques, mais comme ennemis du Saint-Office*. Il est même à remarquer que les prélats surtout ne tardèrent pas à se voir engagés dans des procès nombreux avec les nouveaux tribunaux ! Dans l'Aragon, l'opposition partit surtout de la noblesse et des représentants des cités [1]. L'exaspération de la

[1] Et cependant l'Inquisition ecclésiastique qui existait dans ce pays depuis des siècles, n'avait jamais soulevé la moindre difficulté.

résistance fut poussée jusqu'aux dernières extrémités : le savant et pieux Arbuès d'Epila en fut la victime ; mais ce forfait, en attirant sur les coupables les coups de l'autorité, fut précisément ce qui consolida le plus, dans ce pays, l'Inquisition d'État.

Cette tendance politique, résultat naturel des circonstances, constatée si bien par l'attitude que prirent à l'égard du Saint-Office les prélats et les nobles, fut parfaitement comprise du *peuple* espagnol. Il voyait dans cette institution un écueil contre lequel viendraient se briser la puissance et les prérogatives de la noblesse et du clergé. De là certainement cette ancienne popularité dont l'Inquisition jouissait dans les classes inférieures : le Castillan en était fier et s'en vantait comme d'une gloire nationale. A quoi cependant il faut ajouter l'impulsion de l'instinct populaire, qui élevait un mur de séparation infranchissable entre les fils des Visigoths germains et la descendance des Juifs et des Maures. Les premiers nourrissaient contre les derniers une antipathie profonde et invincible. C'était un antagonisme de race, une lutte du *sang pur* contre le *sang impur*. Une loi, quelque sévère qu'elle fût, portée contre les représentants du sang impur, était infailliblement accueillie avec enthousiasme par les enfants des vieux chrétiens visigoths, Espagnols du sang pur.

Ce qui se passa en Castille et en Aragon ne se reproduisit pas en Lombardie et dans le royaume de Naples. Dans cette dernière contrée, en particulier, les deux tentatives que firent successivement Ferdinand le Catholique et Charles-Quint pour y établir l'Inquisition, eurent le plus complet insuccès. Les Napolitains étaient fermement décidés à ne pas tolérer d'autre Inquisition que l'Inquisition ecclésiastique ou papale. Nous croyons ici devoir citer *Paramo* lui-même [2] : « Neapo-« litani vero ita rei novitate commoti sunt ut publice dicerent prius « vitam amissuros quam *illam* inquisitionis *normam* perferrent, cla-« mabantque hæresum extirpationem ad Pontificem et judices ec-« clesiasticos, *non ad temporalem principem spectare.* » On avait donc saisi à Naples le vrai caractère du Saint-Office espagnol, et la réponse que l'on faisait aux prétentions élevées par l'Empereur, en vérité, était excellente. Bien plus, le Pape donna raison aux oppo-

[1] *De origine Sancti Officii*, livre II, titre II, chap. 11. On trouve, dans cet ouvrage, différents détails très-curieux sur l'origine et les développements de l'Inquisition en général et en particulier du Saint-Office espagnol.

sants : « Interea cùm ea cognovisset Paulus Pontifex maximus, sua « apostolica bulla exposuit ad se suosque judices et non ad allium « inquisitorem contra hæreticos pertinere. » En effet, la *concession* qui avait été faite pour la Péninsule espagnole, en raison des circonstances exceptionnelles, n'engageait point les Papes pour les autres États de la couronne. Les Napolitains trouvèrent donc en eux un puissant appui pour leurs projets de résistance, si bien que : « cives cum regiis militibus pedem contulerint, manum conseruerint, « ac tanquam capitales hostes conflixerint. *Re tandem infecta,* Ca- « rolus sua solita benignitate veniam precantibus concessit. » Il est à remarquer que l'historien que nous citons ici, Paramo, n'a pas même l'air de se douter de l'importance de son aveu, lorsqu'il dit que le Pape prit la défense des Napolitains. Or, quand un fonctionnaire de l'Inquisition (Paramo était inquisiteur de Sicile), si recommandable d'ailleurs, se laisse préoccuper et fasciner à ce point, il faut que l'influence royale et la tendance du Saint-Office eussent pris réellement un caractère bien dangereux.

A ces premières données, basées sur des faits acquis, et que nous verrons bientôt confirmer par la conduite tenue à l'égard du Saint-Office par les Pontifes romains, ajoutons maintenant le témoignage de quelques-uns des historiens les plus recommandables par leur gravité et leur haute autorité. Nous commencerons par le célèbre docteur *Ranke,* de Berlin, dont nous citerons le jugement avec quelque étendue.

Après avoir repris Llorente d'avoir représenté l'Inquisition comme une usurpation du pouvoir spirituel sur le pouvoir politique, le savant professeur continue ainsi : « Ou je suis totalement dans l'erreur, ou il suit des faits allégués par Llorente lui-même, que l'Inquisition n'était qu'un tribunal royal, mais investi d'armes spirituelles. *D'abord,* il est certain que les inquisiteurs étaient des fonctionnaires royaux. Les rois avaient le droit de les nommer et de les destituer ; parmi les divers conseils qui travaillaient à la cour, ils avaient aussi un conseil d'Inquisition. A l'instar des autres corps, les cours inquisitoriales étaient soumises aux inspections royales, et souvent elles avaient pour assesseurs les mêmes hommes qui siégeaient au tribunal suprême de la Castille. Ximénès essaie en vain de s'opposer à l'admission au conseil inquisitorial d'un laïque nommé par Ferdinand. « *Ne savez-vous donc pas,* lui dit ce dernier, *que si ce conseil a*

une juridiction, ce n'est que du roi qu'il la tient. » Quant à ce procès que, suivant Llorente, l'on aurait intenté à Charles-Quint et Philippe II, il est manifeste, par le récit même de cet historien, que Paul IV, en guerre ouverte avec l'un et l'autre prince, ne fit que proposer ce parti, et que jamais il n'y fut donné suite [1]. En *second lieu*, tout le profit des confiscations ordonnées par le tribunal faisait retour au roi.... Le produit en était une sorte de revenu régulier pour le trésor royal.... *Troisièmement*, ce n'est que par l'Inquisition que l'État parvint à se rendre entièrement indépendant ; par elle, le roi disposait d'un tribunal auquel ni grand, ni archevêque ne pouvait se soustraire, et c'est par ce côté surtout qu'elle choquait les étrangers. *L'Inquisition*, dit Segni, *a été imaginée pour enlever aux riches leurs propriétés, et aux puissants leur considération.* Charles ne sait comment atteindre les prélats qui avaient pris part à l'insurrection des Communes d'Espagne, c'est à l'Inquisition qu'il défère leur cause ; désespérant de trouver un châtiment pour Antonio Perez, c'est encore à l'Inquisition que Philippe II a recours.... Ainsi, reposant sur l'omnipotence du roi, le maintien de ce tribunal ne pouvait que tourner au profit de la puissance royale elle-même. De même que les grandes-maîtrises, la collation des évêchés, l'*Inquisition est un de ces empiétements sur le pouvoir spirituel*, qui ont fait la force du gouvernement espagnol. *L'esprit et le but de ce tribunal en font avant tout une institution politique.* Le Pape est intéressé à lui susciter des difficultés, et, de fait, il n'y manque pas lorsqu'il le peut. Le roi, au contraire, est sollicité par ses intérêts à l'affermir de mieux en mieux [2]. »

[1] Ranke ne rapporte pas ce fait avec exactitude. Voici ce qu'il y a de vrai à cet égard : Aigri contre Charles-Quint, Paul IV le menaça en effet, ainsi que son fils Philippe II, de faire procéder contre eux par le Saint-Office. Or, comme on le peut bien penser, ce n'est point à l'inquisition espagnole, mais bien au *Saint-Office romain* que le pape devait naturellement déférer cette affaire. Ce dernier aurait eu à examiner si l'Empereur ne faisait point trop de concessions aux protestants allemands. Il est vrai que Paul donna aussi une commission au Saint-Office d'Espagne, mais elle ne concernait point la personne de l'Empereur et de Philippe. Il ne s'agissait que des théologiens complaisants, et en particulier de Melchior Cano, qui avaient approuvé cette proposition que *Charles devait, par la force, contraindre le pape à céder.* Mais l'Empereur prit en main la cause de Cano, et, comme dit fort bien M. Hefele, *son* Inquisition dut agir suivant *sa* volonté.

[2] Fürsten und Völker von Süd Europa in sechzehnten und siebenzehnten Jahrhundert, t. I, p. 142-245. Un peu plus loin, revenant sur l'idée développée dans notre citation, cet écrivain déclare encore expressément que « *ce fut par le moyen de*

Henri *Leo* porte sur l'Inquisition un jugement semblable à celui de Ranke : « Isabelle, dit-il, au moyen de l'Inquisition, institut spirituel dirigé à la fois contre les laïques et les clercs, et dont elle était entièrement maîtresse, réussit à dompter la noblesse et le clergé de Castille. » Ailleurs, il ajoute : « Ce que les souverains firent en Castille par l'Inquisition, ils le firent autre part, par des institutions analogues ou peu différentes : c'étaient pour eux autant de leviers politiques, à l'aide desquels ils sapaient par sa base la puissance de la noblesse et du clergé. C'est ainsi que la majeure partie de la Péninsule, sur la fin du moyen âge, s'achemina vers le régime de la monarchie absolue [1]. »

Aux témoignages de ces deux historiens, nous joindrons celui plus récent de *Havemann,* savant de Gœttingue : « Souvent, dit-il, dans un travail sur Ximénès, l'on a considéré dans la Royauté et l'Inquisition deux puissances distinctes auxquelles l'Espagne était alors sujette ; mais cela n'est point tout à fait exact. Jamais, en effet, l'Inquisition espagnole n'a été indépendante de la couronne, bien que, sous Ferdinand, elle ne fût pas encore *au même degré* un instrument de la politique que, plus tard, sous le règne de Philippe II. Ce qui a fait établir ce tribunal, ç'a été la cupidité et le désir de miner les libertés nationales, tout autant que le zèle pour l'Église. C'est le roi qui désignait le grand inquisiteur et qui lui donnait ses instructions, *et la ratification du Saint-Siége ne servait qu'à sauver la forme vis-à-vis de l'Église.* Quant aux assesseurs, ils étaient nommés, soit directement par le roi, soit en son nom par le grand inquisiteur. Il n'y avait ni grandesse ni archevêque qui pût se soustraire à ce tribunal ; il n'y eut pas jusqu'aux trois puissants ordres militaires, qui, pourtant, à l'aide de leurs *fueros,* avaient si longtemps défendu leur indépendance contre les envahissements d'une royauté jalouse, qui ne se vissent forcés à fléchir. »

Or, ce que ces organes éminents de la science historique contemporaine d'Allemagne viennent de dire, il y a cinquante ans le célèbre savant wurtembergeois, *Timoléon Spittler*, le disait déjà dans son inté-

l'Inquisition que l'autorité royale se rendit entièrement absolue.» Enfin c'est lui qui dans une *note*, nous instruit d'un fait de la plus grande portée. « On voit, dit-il, par les lettres du nonce Visconti, de l'année 1563, que Rome attribuait à l'Inquisition espagnole une grande diminution de l'autorité pontificale» (*gran diminuzione dell' autorità di questa santa sede).*

[1] Leo. Weltgeschichte, t. II, p. 451 et sq.

ressante *préface* à la *Collection* des instructions de l'Inquisition espagnole par le docteur *Reuss :* « L'Inquisition a servi aux rois d'instrument pour fonder le despotisme sur les ruines des grandes libertés nationales.... Le nouveau tribunal fut un tribunal purement royal.... Tout y tendait au profit du roi et non au bien de l'Église. »

Parmi les Français, voici ce que pense, sur le même sujet, un homme d'État et historien illustre, *M. Guizot :* « Elle (l'Inquisition) fut d'abord plus politique que religieuse, et destinée à maintenir l'ordre plutôt qu'à défendre la foi. » (*Cours d'hist. mod.* 1828-1830. v^e *Leçon.*) A ce témoignage, M. Hefele ajoute celui de *M. Lenormant*, extrait du *Morgenblatt :* « L'Inquisition, dit le savant professeur, dans sa conception primitive et son essence, n'a point été une institution religieuse, mais politique... Rien que cette circonstance, à savoir que ce tribunal se composait en majorité de séculiers, est décisive pour son caractère. L'Inquisition n'a été autre chose qu'une police parfaitement servie, et devant laquelle aucune considération personnelle n'était admise. » [1]

Nous ne citerons plus ici le comte J. de Maistre, dont nous avons déjà fait connaître le sentiment, mais nous rendrons attentif aux paroles même des cortès ultrà-libérales de 1812, rapportées par l'auteur des *Lettres à un gentilhomme russe :* « Philippe II, est-il dit dans un factum curieux, rédigé par le Comité de Constitution, Philippe II, le plus absurde des princes, fut le véritable fondateur de l'Inquisition : ce fut sa politique raffinée qui la porta à ce point de hauteur où elle était montée. Toujours les rois ont repoussé les conseils et les soupçons qui leur ont été adressés contre ce tribunal, parce qu'ils sont, dans tous les cas, maîtres absolus de nommer, de suspendre ou de renvoyer les inquisiteurs, et qu'ils n'ont, d'ailleurs, rien à craindre de l'Inquisition, qui n'est terrible que pour leurs sujets. » Sans aucun doute, c'est pour cette raison que, dans son testament, Charles-Quint qui, certes, ne savait pas mal régner et n'aimait point à être gêné dans l'exercice de son autorité, recommande en termes pressants l'Inquisition à son successeur, *afin de remplir son devoir de gouvernant.*

Confirmons la vérité de tous ces témoignages par quelques consi-

[1] L'historien Garnier (*Histoire de Charlemagne*), dont certes on ne suspectera point en pareille matière la sincérité, dit, de même, que l'Inquisition n'était au fond qu'une institution politique.

dérations qui ne manquent pas d'un certain poids. D'abord, nous ferons observer que les formules et phrases d'étiquette laissent voir d'une manière frappante la prépondérance de l'élément politique dans les affaires du Saint-Office. On en jugera par ce peu de citations : « Leurs Altesses (c'est-à-dire Ferdinand et Isabelle) veulent, règlent, ordonnent. » « Leurs Altesses pardonnent. » « Leurs Altesses n'entendent pas que... » « Les sérénissimes souverains, le Roi et la Reine, ordonnent, trouvent bon... » etc. Où est-il fait mention de volontés et de dispositions venant du pouvoir ecclésiastique?

En second lieu, c'est le cas ici de faire un rapprochement entre les différentes destinées du pouvoir absolu et celles de l'Inquisition. Laissons parler M. Hefele : « Nous avons vu quels liens étroits unissaient l'Inquisition à l'absolutisme politique dont elle était l'arme la plus redoutable; eh bien, c'est pour cela même que, l'absolutisme monarchique venant à déchoir, l'Inquisition a dû disparaître aussitôt avec lui. Le décret de suppression, porté par les cortès espagnoles, le fait déjà bien sentir par ces mots courts mais expressifs : « *El tribunal de la Inquisicion es incompatible con la constitucion.* » (22 fév. 1813, art. II.) En 1814, le retour de Ferdinand VII ramène la vieille monarchie; avec elle, l'Inquisition est rappelée à la vie pour contenir la démagogie. Mais, voici qu'en 1820, Ferdinand se laisse de nouveau extorquer une constitution : une seconde fois, l'Inquisition est abolie. Ainsi il en arriva dans le Portugal et ailleurs; l'Inquisition se maintint et tomba avec l'absolutisme. »

Enfin nous dirons quelques mots du Saint-Office portugais, établi dans des circonstances analogues à celles que nous avons rapportées pour l'Espagne, et qui n'a été qu'une imitation de ce dernier. Voici d'abord un document qui fait voir ce que le gouvernement du Portugal pensait de ses rapports avec l'Inquisition : « J'ai appris, dit le roi Joseph I, que, contrairement à l'usage de tous les autres tribunaux accoutumés de prendre le titre de majesté, parce que, de fait, ils représentent ma personne royale, l'Inquisition n'en fait plus ainsi par abus, lorsque pourtant il est vrai que ce tribunal, par son organisation et la manière dont il fonctionne, se rattache immédiatement à ma personne royale, et d'une manière plus étroite que tout autre. » Et un peu plus loin : « Considérant donc que les membres du conseil du Saint-Office exercent ma juridiction royale, non-seulement en affaires criminelles et disciplinaires, sur tous ceux qui commet-

tent des délits contre la religion, mais même en affaires civiles, sur les classes privilégiées ; informé d'ailleurs que les intrigues de ceux qu'on nomme jésuites tendent à profiter de cet abus (la suppression du titre de majesté pour le conseil de l'Inquisition) comme d'un moyen de rabaisser l'autorité de ce tribunal, j'ordonne que, dans les discours écrits et pétitions, le conseil général (de l'Inquisition) soit traité de majesté. [1] » Maintenant, pour avoir une idée de la manière dont on y pratiquait cette doctrine, nous rapporterons ce que dit de Pombal, le comte Alexis de Saint-Priest (*Revue des Deux-Mondes*, avril 1844). Le ministre portugais, destructeur des jésuites, apôtre de l'absolutisme, ennemi juré de Rome et de la liberté de l'Église, avait reconnu dans l'Inquisition un moyen merveilleusement apte à réaliser ses plans. « Il avait trouvé, dit l'écrivain que nous venons de nommer, dans ce corps redoutable une arme commode et prompte, une sorte de comité de salut public; aussi n'en parlait-il qu'avec enthousiasme. Il disait un jour à un chargé d'affaires de France : « *Je veux réconcilier votre pays avec l'Inquisition, et faire voir à l'univers l'utilité de ce tribunal; il n'a été établi sous l'autorité du Roi Très-Fidèle que pour remplir certaines fonctions des évêques, bien plus sûres entre les mains d'une corporation choisie par le souverain qu'entre celles d'un individu qui peut tromper ou se tromper.* » Pour appuyer de telles maximes par un exemple, Pombal trouva piquant de les appliquer aux jésuites. Il tira le P. Malagrida de la prison où il languissait oublié, et le fit accuser d'hérésie par l'Inquisition, qui le livra au bras séculier, c'est-à-dire au tribunal de l'*Inconfidence*, commission arbitraire établie depuis la conspiration des grands. Malagrida fut ensuite étranglé et brûlé dans un auto-da-fé solennel. »

Après un ensemble aussi imposant de faits et de témoignages sur le caractère général du Saint-Office espagnol, l'on devine sans peine ce que nous aurions à dire des détails. Néanmoins il y aurait là matière à d'intéressantes recherches historiques auxquelles, nous en sommes convaincu, la cause que nous défendons n'aurait qu'à gagner. Pour ne point sortir du cadre que nous nous sommes tracé, nous abordons immédiatement le rapide exposé des faits qui font ressortir la part d'influence et de responsabilité du Saint-Siége dans

[1] Ordonnance du 20 mars 1769. Voir *Colecçao da legislaçao portugueza*. T. II, *Lisboa* 1829, p. 337, sq.

les affaires du Saint-Office, constitué comme nous venons de le voir.

Ce sera une réponse directe à ceux qui ont reproché l'Inquisition d'Espagne aux pontifes romains, et servira en même temps à refroidir le zèle de certains de nos amis pour la défense de ce tribunal.

Un savant distingué, que nous avons déjà cité[1], a dit, en parlant de l'établissement de l'Inquisition d'État en Espagne : « C'est en vain que l'on essayerait de nier l'opposition que le pape fit pendant plusieurs années à l'établissement de cette nouvelle institution, jusqu'à ce qu'enfin il lui devint impossible de résister davantage. » Ce pape était Sixte IV. Prévoyant tout ce qu'un tribunal organisé sur de pareilles bases présenterait d'inconvénients et de périls, non-seulement il ne cacha pas son mécontentement, mais la demande faite par Ferdinand devint en effet la cause d'une lutte ouverte. Un moment même, la situation fut tellement tendue entre les deux cours, que de part et d'autre on arrêta les ambassadeurs, et que le roi d'Aragon rappela de Rome tous ses sujets. La bulle de 1478 mit fin à ce fâcheux débat : le Pape sanctionnait enfin un projet dont il ne pouvait empêcher plus longtemps la réalisation.

« Cependant Ferdinand n'avait point usé de franchise à l'égard de Sixte IV. Dans l'organisation du nouveau tribunal, il avait dépassé les termes de l'approbation pontificale. De nombreuses plaintes contre les sévérités outrées des premiers inquisiteurs de Séville vinrent justifier les appréhensions du Pape et nécessiter son intervention. C'était au commencement de 1482. Il publia un bref énergique dans lequel, après s'être plaint amèrement de la sanction que, par voie subreptice, on lui avait fait donner à ce qui réellement était contraire aux décrets et à la pratique des saints Pères et de ses prédécesseurs, il déclare quelles avaient été ses intentions et la portée de sa bulle d'autorisation. « .... Inquisitores esse voluimus, mente » gerentes si alias quàm zelo fidei et salutis animarum minus juste » quam deceat..... ipsis amotis.... » Et, en effet, il ajoutait que, s'il ne les révoquait pas, c'était uniquement en considération des deux souverains. Pour prévenir de nouveaux excès, il statue qu'à l'avenir les inquisiteurs ne pourraient procéder contre les hérétiques que de concert avec les évêques diocésains; et, quant à la demande qui lui avait été faite par les souverains de l'Espagne d'établir le Saint-Office

[1] Timoléon Spittler. *Préface* à la *Collection* de *Reuss*.

dans d'autres provinces de leurs États, il s'y oppose, par la raison que les pays en question possédaient déjà les *anciens* tribunaux ecclésiastiques et épiscopaux [1]. »

La mesure au moyen de laquelle le pouvoir des inquisiteurs était limité par celui des ordinaires n'était point du goût des souverains espagnols. Elle diminuait énormément la puissance d'action du Saint-Office. Isabelle, dont nous reconnaissons d'ailleurs les vues droites, en demanda le retrait à Sixte IV. « ... (Negotium neophytorum) quod « *solum* (disait-elle dans sa lettre), inquisitoribus demandari velles. » Elle lui exprimait en même temps le vif chagrin qu'elle éprouvait des bruits calomnieux par lesquels on cherchait à noircir ses intentions aux yeux de Sa Sainteté. Sixte IV lui répond par son bref du 23 février 1483, dans lequel il la rassure, pour ce qui est des calomnies répandues sur son compte : « Nota est nobis sinceritas et pietas « vestra atque in Deum religio... Si alienis querelis (il s'agit des ca- « lomniateurs) aures, non tamen mentem præstamus ; » mais, pour ce qui regarde la concession demandée par la reine, le Pape se garde de la lui accorder, couvrant son refus de phrases aussi polies que possible : « Quantum cum Deo poterimus, tuæ voluntati annuere « conabimur.... tibique persuade nihil nos celsitudini tuæ denega- « turos quod a nobis honeste præstari possit [2]. »

Ce que nous venons de voir dessine déjà nettement la position prise par le Saint-Siége à l'égard du Saint-Office. Il est clair qu'en acceptant cette *nouvelle forme* d'Inquisition, il ne fait que subir une nécessité qui lui est imposée par les circonstances, et que tous ses efforts et sa vigilance apostolique tendent à en faire disparaître le danger et les inconvénients. Non-seulement il cherche à y apporter des adoucissements et à rémédier de toutes manières à l'excessive rigueur de ses jugements, mais cette lutte même qui exista dans le commencement sur le principe essentiel de l'organisation du Saint-

[1] Cette pièce, et plusieurs de celles que nous citerons encore, nous les avons trouvées parmi les documents justificatifs placés à la suite du quatrième volume de l'*Histoire critique* de Llorente, qui les a copiées sur les originaux conservés aux archives du conseil suprême de l'Inquisition générale, à Madrid. Comme on ne les trouve point ailleurs, Llorente, sans s'en douter, nous a rendu là un très-grand service.

[2] Ce bref, assurément très-remarquable et très-important dans l'histoire de l'Inquisition espagnole, a été indignement travesti dans sa signification par le *respectable chanoine Llorente*. Nous regrettons de ne pouvoir ici nous y arrêter davantage.

Office, se renouvela encore dans la suite, alors que les causes de mécontentement s'accumulaient. C'est ce qui arriva sous Léon X, en 1519. Ce pontife, voyant toutes ses tentatives d'amélioration stériles, avait résolu de réformer totalement le Saint-Office. D'après son plan, les inquisiteurs en fonctions devaient tous être révoqués, et chaque évêque aurait présenté à l'inquisiteur général deux chanoines, dont l'un aurait dû être nommé inquisiteur provincial. De plus, ce choix même était subordonné à l'agrément du Saint-Siége, et les nouveaux inquisiteurs devaient, tous les deux ans, être soumis à une inspection. On le voit, il s'agissait toujours d'affaiblir l'élément gouvernemental dont la pression causait tout le mal. Charles-Quint sentit le coup qui allait frapper son influence si ce plan venait à être mis à exécution. Il mit donc tout en œuvre pour l'arrêter. Trois brefs relatifs à la réforme avaient déjà été publiés ; il n'y avait plus qu'à empêcher qu'il n'y fût donné suite. Les circonstances difficiles dans lesquelles se trouvait alors l'Église secondaient l'entreprise du roi qui recevait, à cette même époque, la couronne impériale. Le pape devait éviter de se mettre trop mal avec lui. Pour l'intimider, l'ambassadeur espagnol était allé jusqu'à donner à l'Empereur le conseil de favoriser extérieurement les luthériens. Il fallut donc se désister ; mais Léon X n'en déclara pas moins que l'Inquisition espagnole était une source des plus grands maux [1].

Ne pouvant porter le remède à la racine du mal, les Papes cherchèrent du moins à en amortir les déplorables conséquences. Nous énumérerons ici une série de faits, empruntés par M. Hefele à une source, peu suspecte à cet égard, à l'ouvrage de Llorente.

Dès l'année 1483, pour protéger l'innocence et le repentir contre des traitements injustes ou outrés, et offrir à tous une garantie d'équité, Sixte IV nomme don Inigo Manrique, archevêque de Séville,

[1] C'est le cas de rappeler ici les remarquables paroles par lesquelles M. Lenormant a, dans cette *Revue* même, si bien caractérisé cette situation : « .... S'il s'agit, au contraire, des pays où la liberté de l'Église avait péri, et où les institutions ecclésiastiques n'étaient trop souvent qu'un instrument docile aux mains de l'autorité politique, personne n'a le droit d'imputer à l'Église des crimes et des maux dont elle était la première victime ; personne ne doit non plus, contre le sentiment public, lui faire un titre de gloire du plus cruel fardeau que lui aient imposé ses concessions au pouvoir temporel, concessions sans lesquelles elle n'aurait pu vivre ; tellement à toutes les époques, les prétendus sages se sont entendus pour lui faire une nécessité de se montrer déférente et docile envers les puissances de ce monde. » *Correspondant* du 25 novembre 1850.

pour juger en seconde instance toutes les causes dont il serait *appelé* de la sentence des inquisiteurs royaux. Bientôt après, s'apercevant que cette première mesure demeurait sans succès et n'était pas suffisamment respectée des inquisiteurs, il voulut recevoir *lui-même* les appels. Il fit part aux souverains espagnols de ses intentions à ce égard, dans un bref admirable, que nous voudrions pouvoir citer tout entier, tant il exprime bien le véritable esprit de l'Église et du Saint-Siége en matière d'Inquisition, tant il fait ressortir le beau rôle des Papes à l'égard du Saint-Office espagnol. Après s'être plaint de ce que les fonctionnaires de l'Inquisition n'avaient *point tenu compte* des absolutions prononcées par le Saint-Siége, et d'autres adoucissements prescrits par lui, le pape avertit d'éviter une trop grande sévérité, déclare prendre les repentants sous sa protection, réclame pour eux le pardon, *même après que les délais de grâce auront été écoulés;* enfin, il demande que de pareils convertis ne puissent jamais être inquiétés dans la libre possession de leurs biens. Le même bref, expliquant le motif des *absolutions secrètes,* contient encore le passage suivant : « Et quia interdum verecundia publicæ « correctionis in quamdam miserabilem desperationem inducit erran- « tes ut mori potius eligant cum peccato quàm vitam ducere cum « dedecore, subveniendum talibus esse judicavimus et juxta evan- « gelicam traditionem oves quæ perierant ad gregem veri pastoris « D.-N.-J.-C. per apostolicæ sedis clementiam reducendas. » Paroles si belles et si pleines d'une paternelle clémence que Llorente lui-même n'a pu s'empêcher de les admirer et de s'écrier que *l'histoire doit en garder un éternel souvenir.*[1] Enfin nous rapporterons cet autre endroit, où le pontife romain exhorte à la miséricorde avec une éloquence si noble et si attendrissante : « Præterea ut juxta sacro- « rum canonum sententiam in omnibus humana conditio à divina na- « tura superetur, quia sola clementia est quæ nos Deo, quantum ipsa « natura humana præstat, facit æquales, regem et reginam per vis- « cera D.-N.-J.-C. rogamus et exhortamur ut illum imitantes cujus « est proprium misereri semper et parcere, suis civibus hispalensi- « bus et ejus diæcesis indigenis erroremque suum cognoscentibus « ac misericordiam implorantibus parcere velint; ac si de cætero, « ut pollicentur, secundùm veram et orthodoxam fidem vivere vo-

[1] T. IV, p. 357.

« luerint, quam merentur a Deo etiam à majestate ipsorum veniam « consequantur, etc... » Tel était l'esprit des pontifes romains, telles étaient leurs inspirations et l'action qu'ils s'efforçaient d'exercer sur le Saint-Office. Nous prions surtout de remarquer cette attention délicate du Saint-Siége qui, non-seulement voulait que l'on traitât avec clémence, mais prescrivait si souvent l'*absolution secrète*, pour épargner aux pénitents les rigueurs des lois séculières et la honte de la pénitence publique. Les interventions papales, de ce genre, furent très-nombreuses. Nous citons au hasard. Le 11 février 1486, *cinquante* hérétiques sont absous secrètement sur l'ordre du pape ; le 20 mai, *cinquante* autres ; le jour suivant, *encore cinquante*, etc. « Ces bulles se *multiplièrent beaucoup* en Espagne, dans la suite, quoique leur exécution eût souvent éprouvé des difficultés de la part des inquisiteurs, et qu'ils eussent même réclamé contre leur expédition. » C'est Llorente qui l'atteste. Eh bien, c'est précisément encore ce même écrivain, dont nous rapportions tout à l'heure une noble parole, qui, revenant maintenant à son fanatisme de libérâtre, trouve qu'en lançant ces brefs, les papes violaient les droits du Saint-Office. Selon lui, ils n'agissaient ainsi que par une politique intéressée, et s'il y avait de quoi se féliciter, « c'est que le résultat tournait du moins à l'avantage de l'humanité. »

Nous avons entendu tout à l'heure que ces brefs de réconciliation secrète rencontraient de l'opposition dans les inquisiteurs. Ceux-ci, de leur côté, ne faisaient qu'agir dans l'intérêt de leur gouvernement. En effet, dit M Hefele, « le roi Ferdinand et son petit-fils l'empereur Charles-Quint, cherchèrent constamment à entraver les appels, et il arriva bien souvent que ce fut là une occasion de brouilleries avec le Saint-Siége. Selon les rois d'Espagne, ceux qui croyaient avoir à se plaindre d'une sentence du Saint-Office devaient s'adresser au ministre de la justice et non à la cour de Rome. A vrai dire, c'était logique et tout-à-fait conforme à l'habitude qu'ils avaient prise de ne voir dans le Saint-Office qu'une institution politique. »

Les papes s'efforcèrent encore de modérer la sévérité de l'Inquisition, en ce qu'ils travaillaient à faire restituer à une foule de condamnés leur honneur civil et leurs biens temporels, empêchant ainsi l'appauvrissement de quantité de familles. Ils insistaient encore plus vivement en faveur des enfants des condamnés, ne voulant point qu'ils souffrissent du coup qui frappait leurs pères et endurassent

avec eux l'infamie et la confiscation des biens. Or, sur ce point encore, le pouvoir politique fut leur constant adversaire, et grand nombre d'édits, au témoignage même de Llorente, *demeurèrent sans exécution, par suite de l'opposition royale.*

Quelquefois, les Papes nommaient des juges spéciaux, afin de soustraire totalement les appelants à la juridiction de l'Inquisition. Souvent ils mandèrent, en particulier, aux inquisiteurs leur volonté formelle que les moins coupables fussent mis en liberté. Ils remettaient à d'autres la peine du *sanbenito* et s'occupaient jusqu'à réhabiliter la mémoire des morts, soit en faisant enlever de leurs tombes des marques odieuses, soit de toute autre manière. Bon nombre de ces mitigations eurent leur effet, mais d'autres aussi n'eurent aucune suite : tantôt les rois (Ferdinand, et Charles-Quint surtout) employaient l'intimidation contre les juges délégués par le Pape, tantôt ils rendaient directement impossible l'exécution des brefs pontificaux Souvent aussi les inquisiteurs *supprimèrent* les rescrits de grâces, ou bien ils faisaient si promptement exécuter leur sentence que l'intervention papale arrivait trop tard, ou bien encore ils refusaient formellement d'obéir. Cependant, comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'âme de toutes ces résistances et de tout ce mauvais vouloir à l'égard des mesures modératrices du Saint-Siége, c'était toujours le gouvernement espagnol, dont le mobile d'ailleurs nous est connu.

Ce n'est pas tout encore. Il n'était pas rare que le Pape et son nonce fissent rendre compte aux inquisiteurs et les menaçassent de l'excommunication lorsqu'ils persécutaient opiniâtrément ceux qui avaient recours à Rome. Il faut même dire que, plus d'une fois, l'excommunication fut prononcée en effet, notamment en 1519, par Léon X, contre les inquisiteurs de Tolède, au grand dépit de Charles-Quint. On se rappelle peut-être que, dans notre second article, nous avons déjà rapporté un édit de ce même Léon X, en vertu duquel tous les faux témoins devaient être punis de mort.

Il nous reste à ajouter que, plus d'une fois, des jugements déjà prononcés et à demi-exécutés par l'Inquisition, furent cassés par les Papes. Ainsi, un prédicateur de Charles-Quint, Viruès, suspect de quelques idées luthériennes, avait été condamné à être incarcéré dans un monastère. Mais, en 1538, le pape Paul III, le même qui empêcha l'introduction de l'Inquisition d'État à Naples, le déclara innocent et

capable de toutes les dignités ecclésiastiques ; et, de fait, plus tard, il devint évêque des îles Canaries.

Nous omettons grand nombre de traits qui pourraient appuyer la thèse que nous venons de présenter pour terminer ici notre travail. Nous croyons avoir, en effet, suffisamment démontré notre proposition, à savoir que, « approuvé ou du moins toléré par le Saint-Siége, comme institution et dans ses traits fondamentaux, de fait, le Saint-Office espagnol n'a pas constamment gardé le caractère primitif de sa mission, mais que, déviant de la voie, seule légitime, que lui traçaient la volonté des souverains pontifes et l'esprit de l'Église, souvent il est devenu entre les mains des rois d'Espagne un instrument de politique, une arme d'opposition contre l'influence modératrice du Saint-Siége. »

Ici, expire aussi l'engagement que nous avions pris de rendre compte, dans le cours de notre étude, des importantes recherches du docteur Hefele. Quelque petites que soient les proportions de son travail sur l'Inquisition, nous croyons qu'il a fait faire un pas important à cette difficile question. La veine historique est ouverte : il ne reste plus qu'à entreprendre, dans cet esprit, mais sur une échelle plus vaste, l'histoire de cette célèbre Institution. Nous vivons à une époque où s'accomplit, dans les hautes régions de l'histoire, une œuvre de réparation dont nous avons déjà salué les consolants symptômes. Puisse ce mouvement salutaire se poursuivre pour l'honneur de l'humanité et à la gloire de la vérité ! L'Église surtout s'en félicitera. Nous croyons même que le terrain de la science historique, cultivé plus sérieusement que jamais, produira pour elle, non-seulement de nouveaux titres de gloire, mais encore de nouveaux enfants. Il est impossible qu'un homme sincère suive, à travers le cours des siècles, la marche de cette admirable société catholique, ancrée sur le rocher de Pierre, sans éprouver pour elle une attraction qui devienne tôt ou tard — invincible !

Ce serait peut-être le cas, avant de finir, de dire aussi un mot sur la conciliation du principe de répression matérielle, reconnu et appliqué autrefois par l'Église (ce n'est pas à l'Inquisition espagnole qu'il faut s'adresser pour cela), et le principe de liberté qui, dans notre société actuelle, donne une si grande force au catholicisme et lui a valu déjà de si beaux triomphes. Qu'est-ce à dire ? c'est là une question de conduite, de discipline, de gouvernement, dépendant exclu-

sivement de la sagesse de l'Église! Ce qu'elle a fait dans le passé n'est pas toujours la règle de ce qu'elle fera dans l'avenir. Elle conserve toujours les mêmes droits, sans doute, mais elle ne les exerce pas toujours. C'est là une confusion dont il importe de se garder,— surtout alors que cette confusion peut paraître une menace. En pareille matière, il faut les plus grandes précautions : toutes les intempérances de parole et de plume enveloppent ici un péril qui compromet inutilement le progrès de la vérité dans les cœurs. Combien il me paraît important d'imiter en cela la sagesse et la retenue que l'Église met elle-même dans son langage[1] ! Apologistes catholiques, attachons-nous surtout à montrer que le côté divin de l'Église est pur et irréprochable, et que les accusations élevées contre elle ne sont fondées que sur l'ignorance et les préjugés. La carrière est magnifique devant nous. Appuyés sur cette épreuve dix-huit fois séculaire et toujours persévérante de notre foi, nous pouvons avec assurance défier tous ceux qui, pour l'avenir, douteraient de l'esprit divin qui dirige l'Église, notre sainte mère.

A. Sisson.

[1] Encyclique de Grégoire XVI, à propos de la condamnation de M. de Lamennais.

RECITS DE BRETAGNE

LA FERMIÈRE DE KERSAINT

(FIN [1])

IV

LA FOIRE DE LANHOUARNEAU.

Au mois d'avril de cette année (1852), je parcourais, en touriste, avec un ami, la côte nord du Finistère. Nous avions visité l'antique château de Kérouzéré, défiguré sous prétexte de réparation, veuf de l'étang qui réflétait ses tours, dépouillé des chênes séculaires qui l'entouraient de tant d'ombrage et de poésie. Nous avions admiré les belles ruines de Kergournadec'h, l'élégant clocher de Goulven, les magnifiques grèves de Plounéour, de Kerlouan, de Guissény, et, laissant derrière nous Plouguerneau, Lannilis, le passage d'*Aber-Benguet*, le bourg de Ploudalmézeau, nous prîmes la route de Kersaint, où je voulais montrer à mon ami le donjon de Trémazan encore debout, malgré l'énorme brèche faite dans ses murs, et qui, de son sommet, descend presque jusqu'à sa base. Depuis l'époque où j'avais vu Marianna pour la dernière fois, le temps avait rapidement dévoré mes derniers jours d'enfance, la meilleure partie de ma jeunesse, et, comme ma vieille parente était morte, que j'avais quitté Brest pour m'établir dans une autre ville, depuis plusieurs années aucune nouvelle de l'épouse de Tanguy n'était parvenue jusqu'à moi. En mesurant par la pensée tant de jours qui me séparaient de cet autre jour où j'avais dit adieu aux fermiers de Kersaint,

[1] Voir *le Correspondant* du 10 janvier 1853.

je me disais, non sans un peu de tristesse, que la jeune femme d'autrefois aurait aujourd'hui plus de cinquante ans, et que son mari, devenu tout-à-fait un vieillard, n'en compterait pas moins de soixante-douze. Après une absence aussi longue, pouvais-je me flatter de les reconnaître? et, si je les reconnaissais, à coup sûr, il faudrait décliner mon nom avant d'en être moi-même reconnu.... Pourtant, je voulais revoir Marianna, Marianna dont la tendresse inépuisable, la patience à toute épreuve, l'abnégation constante, m'offrait un si bel exemple des plus adorables vertus de l'épouse chrétienne, vertus sans faste, sans éclat devant le monde, mais qui, soigneusement gardées dans la vie domestique où elles se cachent, en font tout le calme et toute la félicité... Profitant des moments que mon compagnon de voyage voulait employer à dessiner les restes du vieux château de Trémazan, je le laissai donc seul, assis devant les ruines, et, descendant un chemin étroit qui mène à la ferme, en passant devant la chapelle de Saint-Usven, j'allai à la recherche des deux époux.

Le ciel était couvert de nuages d'un gris sombre, le vent soufflait avec une violence rare, même dans cette région des tempêtes; on entrevoyait au loin quelques voiles fuyant dans la brume, blanches comme l'écume des vagues, rapides comme l'ouragan qui les poussait. Les corneilles de Trémazan, plus nombreuses et plus bruyantes que jamais, remplissaient l'air d'un bruit sinistre. J'écoutais les cris de ces oiseaux regardés par tous les peuples comme des messagers de malheur, et en les voyant planer par centaines au-dessus de ma tête, je ne pouvais me défendre d'une inquiétude superstitieuse que la raison ne saurait justifier. J'arrivai sous cette impression au petit cimetière des naufragés, et là, cherchant à m'aider de la main pour monter de la grève sur l'éminence où sont le calvaire et la chapelle, mon appui mouvant retomba sur moi en poussière et ne me laissa entre les doigts qu'un morceau de fémur humain. Toujours plus attristé, toujours mieux disposé à entendre quelque douloureuse histoire, je me trouvai, enfin, devant la porte de Tanguy, où je frappai plusieurs fois sans que personne vînt m'ouvrir. Etonné de ce silence ou plutôt de cette solitude, car il était évident que la maison était déserte, je revins vers la chapelle de Saint-Usven, autour de laquelle sont groupées plusieurs cabanes de pêcheurs. A la porte d'une de ces cabanes, un vieillard raccommodait ses filets; je le

saluai en appelant, selon l'usage, les bénédictions de Dieu sur lui et sur sa famille, et, interrogé par moi sur les anciens habitants de la ferme voisine, il me donna tous les détails que je vais rapporter.

« Vous saurez d'abord, monsieur, me dit-il, que si la situation meilleure dans laquelle vous avez laissé Marianna ne dura pas longtemps, le bavardage de la mendiante Gaït en fut la première cause. Avec d'excellentes intentions, cette pauvre vieille mit toute la paroisse contre Clauda, et ce but ne pouvait être atteint sans que le beau-frère en reçut quelque éclaboussure. Celui-ci ne tarda guère à s'apercevoir qu'on le regardait de travers, qu'on s'arrêtait moins volontiers avec lui à la sortie de l'église ou au jeu de boules, et comme ses premiers torts envers Marianna n'étaient plus un secret pour personne, il vit aussi qu'on cherchait à lui en trouver chaque jour de nouveaux, ce qui n'est jamais difficile du moment qu'on le veut bien. D'ailleurs, quoique moins grondeur et moins dur depuis la maladie de sa femme, il n'avait pu changer tout d'un coup son caractère ; il avait encore de mauvais moments ; il élevait toujours la voix de temps à autre, et pour peu qu'un mendiant ou un voisin l'entendît, il n'en fallait pas plus pour que le jour même on répétât de porte en porte que Tanguy, le méchant Tanguy, serait jusqu'à la fin un vrai loup-garou dans son ménage.

« Si quelqu'un souffrait de tous ces caquets, c'était bien la douce Marianna, car vous n'ignorez pas combien elle différait de ces femmes qui ne craignent point de se plaindre à tout venant de leur mari, salissant ainsi une réputation que leur premier devoir est de conserver intacte. Elle faisait l'impossible pour réparer le mal, détruire les soupçons, repousser les attaques, et malheureusement plus elle parlait avec chaleur, plus Tanguy paraissait coupable, lui qui, disait-on, la maltraitait. L'inutilité de ses efforts pour rendre à son mari l'estime de tous la désespérait, et sa haine pour Clauda, le seul sentiment mauvais qu'elle eût dans son âme, grandissait en raison du tort irréparable que sa sœur avait fait à la bonne renommée de Tanguy. Le pardon des injures est une admirable chose, monsieur, mais quand ces injures sont profondes, continuelles, il faut bien reconnaître que de toutes les vertus il n'en est pas de plus difficile dans la pratique. Marianna ne l'éprouvait que trop, et moi qui ne cherche pas à l'excuser en ceci, je suis tout honteux de vous dire qu'elle pâlissait au nom de Clauda, que cette femme si patiente,

si bonne, si pieuse, sortait toujours en larmes du confessionnal où le représentant du bon Dieu lui reprochait de négliger, de repousser l'exemple du miséricordieux Jésus. La belle fête de Pâques arriva, et Marianna ne s'approcha point de la table de communion, parce qu'il est dit dans l'Évangile : que, « avant de se présenter à l'autel, il faut d'abord se réconcilier avec son frère. » Deux autres fêtes de Pâques suivirent celle-là, et la malheureuse demeura toujours sous le porche comme une excommuniée, sanglotant, le visage caché dans ses deux mains.

« De son côté, Tanguy, journellement épié par la malveillance et voyant ses actions les plus simples prises en mauvaise part, se découragea promptement. Au lieu de continuer à éviter Clauda et sa fille, il se contenta de ne pas les chercher comme il avait fait à une autre époque, puis peu à peu les rencontres devinrent plus fréquentes, et plus longues les conversations. Des années se passèrent ainsi, le beau-frère et la belle-sœur, ne se voyant ni dans la ferme de Kersaint, ni dans celle de Portsal, mais se parlant aux champs, à la fontaine, à la grève, au lavoir, sur toutes les routes. Bella était toujours en tiers avec eux, et sa langue méchante n'était pas la dernière à rendre Marianna responsable des médisances, des calomnies même que le voisinage n'épargnait pas plus à la veuve qu'à Tanguy.

« Un jour (c'était la veille de la foire de Lanhouarneau), Tanguy prévint sa femme qu'il partirait dans la soirée, son intention étant de se rendre à la foire pour y acheter un cheval. Marianna n'avait aucune objection à faire à cette communication, et pourtant, elle l'a dit depuis, dès les premiers mots, le frisson de la peur parcourut ses membres. La journée se passa comme à l'ordinaire. Le soir venu, Tanguy attela sa jument noire à la charrette, et se mit en route en sifflant un air du pays.

« Pourquoi Marianna resta-t-elle une bonne heure sur le pas de la porte, les yeux fixés du côté où la charrette avait disparu ? Pourquoi ensuite, avant de s'endormir, invoqua-t-elle plus tendrement saint Tanguy, le patron de son mari, saint Gonvel, le protecteur spécial des habitants de Landunvèz ? Pourquoi, au moment où minuit sonnait à l'église de Kersaint, se réveilla-t-elle en sursaut, croyant entendre trois coups frappés à sa porte, où pas un vivant, pourtant, n'avait heurté ? Monsieur, je sais qu'on ne croit pas à la

ville à ces avertissements d'en haut que nous nommons ici des *intersignes*; mais puisque nous voyons de nos yeux, nous gens de la campagne, le héron s'attrister d'avance de l'hiver dont il devine l'approche, la chouette saluer le beau temps qu'elle sent venir longtemps avant que la pluie n'ait cessé de tomber, le pivert chanter la pluie qu'il annonce quand le ciel est encore clair et brillant, je me demande pourquoi les savants défendraient au bon Dieu de nous accorder une fois aussi, à nous autres, cet instinct des choses à venir qu'il donne tous les jours à de pauvres oiseaux? — Enfin, vous penserez ce que vous voudrez de l'inquiétude, de la terreur de Marianna; toujours est-il que cette inquiétude redoubla tellement que cette terreur devint si grande qu'il lui fut impossible de demeurer plus longtemps en place, et qu'ayant bâté le second cheval de la ferme, elle partit à son tour pour Lanhouarneau, sans vouloir attendre la fin de la nuit.

« La route est longue de Kersaint à Lanhouarneau, la route est longue, bien longue, et quand Marianna arriva sur le champ de foire, la foule l'encombrait, et l'on y voyait des chevaux de toutes sortes venus là de tous les points du pays. Vous savez ce que c'est qu'une foire aux chevaux : sept ou huit mille de ces animaux, la tête ornée de plumets, de pompons, de bouquets de fleurs, de touffes de rubans; puis, une mer d'hommes et de femmes, des blouses bleues de maquignons normands, des vestes brunes de Poitevins, d'innombrables chapeaux bretons et coiffes bretonnes, des piaffements, des hennissements, des cris, des rires, un vacarme qui remplit les oreilles d'un bruit confus et assourdissant. Marianna chercha longtemps son mari au milieu de cette foule, et, ne pouvant le découvrir, elle alla respirer un moment dans le cimetière, à l'endroit où vous avez peut-être remarqué, sur une vieille pièce de bois scellée de grosses fermetures en fer, deux saints, dont l'un tient à la main une bourse, et l'autre un livre et un bâton.

« Patrons des voyageurs, dit Marianna, protégez mon mari, et que le péril qui le menace retombe sur moi seule ! »

« Et elle jeta son offrande dans le tronc, trop bien exaucée, hélas ! par les deux saints qui venaient de l'entendre !

« Tout à coup, du sein de cette multitude agitée, en un instant par mille courants contraires, un cri terrible s'éleva, un cri souvent répété aux foires de Lanhouarneau : « La mouche ! la mouche ! » Vous

n'ignorez pas qu'on appelle de ce nom une terreur subite, inexplicable, qui s'empare quelquefois des chevaux dans un marché et qu'ils se communiquent de l'un à l'autre en moins de temps qu'il ne m'en faut pour le dire. Toutes les voix de la foule clamaient à la fois le cri d'avertissement et de détresse. Les chevaux échappaient partout à leurs maîtres, galopaient en tous sens, se câbraient, lançaient au loin les hommes qui les montaient, foulaient aux pieds ceux qu'ils rencontraient sur leur passage. La frayeur était à son comble. On se pressait, on s'étouffait; en cherchant à échapper au péril on en créait de nouveaux, et déjà les blessés étaient en grand nombre. Marianna était sortie du cimetière, et elle courait au hasard comme les autres, quand devant elle, et venant à sa rencontre, elle reconnut sa jument noire partie la veille; elle la vit furieuse, les crins hérissés, traînant à sa suite une charrette à demi-rompue, et dans laquelle se trouvait Tanguy. Deux femmes étaient aussi dans cette charrette, deux femmes, Clauda et sa fille; mais si Marianna, en les apercevant, sentit comme un couteau lui percer le cœur, elle n'eut pas même à réprimer cette douleur navrante avant de voler au secours de son mari. Ne songeant qu'à la vie de celui qu'elle aimait, la courageuse femme se jeta à la tête du cheval pour lui saisir la bride : on la vit passer comme l'éclair, lutter quelques secondes, puis on entendit un gémissement sourd, et l'animal, après une course de deux cents pas encore, s'arrêta haletant, couvert de sueur.

« Ah! monsieur, je n'essaierai pas de vous peindre notre chagrin à tous quand Tanguy nous ramena dans sa charrette le corps meurtri de Marianna! Le rebouteur vint de Lanrivoaré; il fit ce qu'il put, mais il était bien clair pour tout le monde que la pauvre blessée n'avait plus longtemps à vivre. Tanguy, quoiqu'il se montrât fort affligé, fut accueilli par des paroles de reproche et d'indignation. Quant à Clauda, il lui fallut profiter de la nuit pour regagner sa maison de Portsal, et encore, lorsqu'elle voulut sortir, deux jours après, les femmes la poursuivirent de leurs vociférations, tandis que les enfants lui jetaient des pierres.

« Cependant, la malade ne s'abusait point sur son état désespéré, et, dévouée à son mari jusqu'à la fin, elle ne déplorait sa mort prochaine qu'à cause de l'isolement où Tanguy allait se trouver.

« C'est à présent, disait-elle, quand il a passé sa soixantième année et que mes soins lui deviendront de jour en jour plus néces-

saires, c'est à présent qu'il me faut l'abandonner à toute la tristesse de son âge, à toute l'amertume d'une existence dont personne ne prendra souci ! »

« A ces plaintes elle en ajoutait beaucoup d'autres à peu près semblables, et si quelqu'un cherchait à diminuer sa peine, à la consoler en l'engageant à s'inquiéter un peu moins de l'avenir d'un homme qui n'avait guère rempli ses devoirs envers elle :

« Ah ! reprenait Marianna plus triste encore, les reproches que vous lui adressez ne font que m'attacher davantage à la vie, puisque, une fois morte, je ne vois plus personne ici pour aimer Tanguy comme moi ! »

« C'est ainsi qu'elle parlait toujours, monsieur, et bien qu'il se trouve, à la campagne comme à la ville, bon nombre de gens qui prétendent qu'en ce monde chacun doit vivre pour soi, nous ne pouvions assez admirer cette femme qui s'était oubliée toute sa vie pour s'occuper constamment d'un homme égoïste. Ma bonne femme et moi, nous allions quelquefois la veiller, et à mesure que les progrès de la maladie la rapprochaient de l'autre monde, nous lui trouvions dans la voix, dans le regard, quelque chose de plus doux et qui nous donnait l'idée d'une sainte. Une nuit (vous allez juger, monsieur, si nous avions tort de voir une sainte dans Marianna), une nuit, la malade, après être restée longtemps immobile, les yeux fixés sur son image de Notre-Dame, se retourna vers nous et nous demanda si nous voulions lui rendre un dernier service. Notre réponse l'ayant encouragée à poursuivre :

« Voici trois jours, dit-elle, que je supplie la sainte Vierge de m'inspirer quelque bonne pensée, et maintenant, cette pensée est là, dans mon cœur, toute céleste, toute consolante. »

« Nous l'écoutions avec étonnement :

« Oui, reprit-elle d'une voix plus forte, il existe encore quelqu'un qui a toujours montré de l'amitié à Tanguy, quelqu'un qui possède en retour une part de son affection, puisque depuis tant d'années.... Mes amis, ajouta Marianna, le jour va bientôt paraître : allez chercher ma sœur, je veux l'embrasser avant de mourir. »

« Nous nous demandions si nous avions bien entendu : Sa sœur ! le mauvais ange de toute sa vie ! sa sœur que personne n'osait plus nommer devant elle !

« Je veux embrasser Clauda, répéta la mourante en fondant en

larmes ; je veux lui recommander mon pauvre mari, dont elle seule peut avoir soin. »

« Marianna avait accompli son dernier sacrifice. Tout ressentiment s'effaçait pour elle devant l'isolement et l'abandon de Tanguy. Sans doute, la religion toute seule lui faisait une obligation de l'oubli des injures ; mais si Marianna eut moins de mérite devant Dieu en accordant spontanément, pour l'amour de son mari, un pardon qu'il eût été encore mieux de donner avec autant d'élan comme chrétienne, ce Dieu a tant de bonté, tant de compassion pour nos faiblesses, que je ne crains pas de dire, après notre curé lui-même, qu'un amour si pur, si généreux, si héroïque, ne trouva dans le ciel que pitié et bénédiction. — Clauda refusa d'abord de nous croire. Cependant elle se décida à nous suivre auprès de sa sœur, et quand celle-ci lui prit les deux mains en pleurant, elle parut touchée à son tour et pleura elle-même.

« Ne parlons plus aujourd'hui, lui dit Marianna en l'embrassant, ne parlons plus de ce que nous avons été l'une pour l'autre dans un monde où je n'ai peut-être pas deux jours à vivre. Ce que je voulais te dire, Clauda, c'est que Tanguy est vieux et qu'il a besoin, surtout maintenant, d'une sœur, d'une amie qui veille à sa santé, étudie ses goûts, s'attache à ne déranger aucune de ses habitudes. Me promets-tu de venir ici tous les jours quand je serai morte, de voir si rien ne lui manque, de le soigner s'il est malade, de lui rendre, par des attentions continuelles, l'estime, l'attachement qu'il n'a jamais cessé d'avoir pour toi ? »

« Clauda fit solennellement cette promesse.

« A présent je m'en irai plus tranquille, reprit Marianna en l'embrassant de nouveau. Je prends Dieu à témoin, ma chère sœur, que ma dernière pensée pour toi est un sentiment de reconnaissance. »

Le pêcheur s'arrêta à cet endroit de son récit. Je partageais trop bien l'émotion qui étouffait sa voix pour ne pas comprendre son silence. Après avoir attendu quelques instants :

« Et Marianna mourut, demandai-je ; elle mourut après une existence toute d'abnégation et d'épreuve ?

« — Elle eut une mort sublime après une vie angélique, répliqua le vieillard. Tandis que nous récitions les prières des agonisants autour de son lit, il me semblait entendre la voix éteinte de Marianna chanter ces paroles d'un de nos plus beaux cantiques :

« Aussitôt que mes chaînes seront brisées, je m'éleverai dans les « airs comme une alouette.

« Alors, je dirai : Adieu, mon pays ! Adieu, à toi, monde de souffrances, et à tes douloureux fardeaux !

« Je verrai les portes du paradis ouvertes pour m'attendre, et les saints et les saintes prêts à me recevoir. »

« — Et Tanguy, qu'est-il devenu ? demandai-je encore.

Le pêcheur me montra un vieillard qui cheminait péniblement sur la grève, à quelque distance de nous.

« — Le voilà, me dit-il ; devenu impotent et trompé par tous ses valets, dont pas un n'avait de l'amitié pour lui, il dut quitter sa ferme qui, pour le moment, attend un nouveau fermier. Il vit du produit d'une petite rente, abandonné de tout le monde, et fort misérable.

« — Et Clauda ! n'a-t-elle pas tenu la promesse faite au lit de mort de sa sœur ?

« — Bah ! monsieur ! Clauda n'était pas la femme de Tanguy, et, beaucoup moins patiente que Marianna, au bout de quinze jours, elle en avait assez des exigences du beau-frère. Il y avait aussi entre eux un remords qu'ils ne s'avouaient peut-être pas, mais qu'ils ressentaient certainement en présence l'un de l'autre. Peu de temps après la mort de Marianna, Clauda retourna à Lanrivoaré où je doute que les sept mille sept cent soixante-dix-sept saints enterrés dans le cimetière la prennent jamais sous leur protection.

« — Et Bella n'a point quitté sa mère ?

« — Si, monsieur ; Bella a épousé le garde-champêtre d'une commune voisine, et comme elle s'occupe beaucoup plus que lui des affaires de police, on la voit, ou plutôt on la devine, dès le point du jour, glissant sournoisement le long des haies, faisant à tout le monde une guerre de surprises et d'embuscades, toujours à la piste des contraventions. Si M. le maire lui permettait d'attacher à son cotillon la plaque de cuivre et le grand sabre de son mari, elle n'y manquerait pas, je vous l'assure ! Au reste, on prétend qu'elle a toujours dans une de ses poches quelque vieille cocarde hors de service, et qu'aux yeux de bien des gens, cela lui donne une grande autorité. »

J'en avais appris assez sur la veuve et sa fille, et prenant congé du vieux pêcheur, je m'avançai à la rencontre de Tanguy qui

s'était rapproché de nous. Après m'être fait reconnaître de lui : « Je sais, lui dis-je, quelle perte irréparable vous avez faite.

« — Ah! oui, monsieur, répondit le veuf d'un ton larmoyant. Quand elle vivait, mes repas étaient toujours prêts à l'heure, mes habits en bon état, toute chose à sa place au logis. Marianna faisait à elle seule plus d'ouvrage que quatre domestiques. Alors, je n'étais pas comme à présent entouré d'ingrats qui me délaissent, d'égoïstes qui ne pensent qu'à eux! »

Le malheureux ne s'apercevait pas qu'il ne regrettait encore Marianna, lui-même, qu'à cause des services qu'il en avait attendu dans ses vieux jours. Pas un mot de sensibilité ne jaillit de son cœur sec et aride ; aussi, le quittais-je bientôt sans me sentir le courage de lui serrer la main.

« Ainsi, me dis-je, en me hâtant de rejoindre mon ami qui m'attendait depuis longtemps au pied des ruines du château de Tanneguy-du-Châtel, ainsi Dieu permet que, dans les unions de ce monde, il se rencontre en foule des âmes généreuses qui donnent tout et ne reçoivent jamais rien. On dirait des nobles dévouements, des héroïques sacrifices, trop souvent récompensés par la légèreté, l'égoïsme, la dureté de cœur ; on dirait ce bon grain de la parabole dont une petite partie seulement tomba dans un terrain bien préparé, tandis que tout le reste fut enlevé par les oiseaux, étouffé dans les épines, ou promptement séché sur la pierre. »

Et ma rêverie passait de la tristesse au découragement quand le premier son de l'*Angelus*, volant de clocher en clocher, éleva, comme pour me répondre, entre ce monde ingrat et le ciel qui se souvient de tout, la voix de la prière et de l'espérance. A ce tintement religieux qui me parlait d'une patrie meilleure, d'un monde plus équitable, se mêla le cri plaintif d'un oiseau des mers, qui volait tout près de moi sur la grève. C'était le gémissant adieu du tarak, ce cri que la fermière de Kersaint avait écouté longtemps avant moi, et qui lui rappelait combien notre passage sur la terre est rapide, combien l'autre vie est prochaine.

Hippolyte VIOLEAU.

REVUE LITTÉRAIRE

Du protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme

par M. Nicolas. 1 vol in-8°. Paris, Vaton, 1852.

Le livre de M. Nicolas est bien grave pour le siècle où nous vivons. L'esprit se tourne si peu vers les discussions de doctrines; la pensée est si peu philosophique au XIXe siècle, qu'on se demande si l'auteur d'un tel livre, en prenant la question d'aussi haut, en se tenant dans un ordre d'idées aussi abstraites, ne nous a pas jugés trop favorablement. Quant à moi, j'avoue humblement ma faiblesse, et les quelques lignes que je hasarde, timidement et malgré moi, sur un aussi grave sujet, passeront, je l'espère, aux yeux des lecteurs, comme une fugitive et incompétente indication, non comme un jugement. Je n'ai nullement le goût de juger, encore moins de juger mes maîtres.

On connaît, du reste, la pensée dominante de cet ouvrage. Tout protestantisme, toute hérésie, toute erreur, tout paganisme se résume, dans la pensée de M. Nicolas, en panthéisme et en fatalisme; le panthéisme et le fatalisme, à leur tour, entraînent le socialisme et le communisme.

J'ai déjà protesté de mon incompétence. Il y a cependant ici quelque chose qui m'étonne. La vérité est une, l'erreur est multiple. La première se reconnaît à sa perpétuelle identité avec elle-même, la seconde à sa contradiction. Il y a donc quelque chose qui nous étonne, à voir l'erreur s'*unifier*, comme elle le fait sous la plume habile de M. Nicolas, à voir tous les égarements aboutir à une seule pensée. Est-ce qu'au contraire toute erreur n'a pas son erreur opposée? Est-ce que toute déviation vers la droite ne suppose pas une déviation possible vers la gauche? Est-ce que le panthéisme, comme tout excès, n'a pas son excès contraire?

Ce que je reprocherai encore à M. Nicolas, c'est que dans tout son livre, il suppose l'homme trop logicien. Ainsi, quand il veut faire

aboutir tout paganisme à son inévitable doctrine du panthéisme. Il oublie trop, ce me semble, que le paganisme a été une déviation du sens, un égarement de l'imagination bien plus qu'un travail de l'entendement. Plus on étudie les traditions idolâtriques, et plus on aperçoit clairement leur caractère irrationnel, illogique, anti-systématique, anti-doctrinal. Il y a bien moins idée fausse, qu'il n'y a manque d'idées. L'idolâtrie n'est pas du panthéisme ; c'est du cauchemar, avec plus ou moins de poésie chez certains peuples. Les dieux d'Homère, si corporels, si personnels, si individuels, si terrestres, si loin de toute abstraction, de toute allégorie, de tout symbolisme, ne me semblent pas laisser au panthéisme la moindre place.

Quant aux hérésies, j'en dirai ce que je disais de l'erreur en général. L'hérésie est, par sa nature, diverse comme l'erreur. Ne dévie-t-elle pas en des sens contraires? Ne rend-elle pas, par ses incompatibilités, témoignage contre elle-même? Arius ne combat-il pas Nestorius? Nestorius Eutychès? Pélage n'est-il pas opposé à Manès? Il faut que M. Nicolas l'avoue : il y a des hérésies naturalistes, c'est-à-dire des hérésies tout opposées aux hérésies panthéistes ; Arius, Pélage, Photius lui-même, selon lui, ont incliné vers le naturalisme. Mais, ajoute-t-il, le naturalisme n'est pas une situation tenable pour l'esprit humain ; il faut qu'il réagisse contre elle et se jette dans l'excès opposé. Arius, Pélage, Photius ont ainsi produit le panthéisme par la raison du contraire. Ils ont dévié à gauche, tandis que les autres déviaient à droite ; mais ils ont fait le tour du globe, et tous se sont rencontrés. N'y a-t-il pas ici un certain abus de la logique? Le syllogisme, cet outil si familier à M. Nicolas, ne tourne-t-il pas dans sa main ? Je ne suis pas logicien, je n'ose décider ; mais il y a là-dedans quelque chose qui sonne faux et où la rectitude d'esprit ordinaire à l'auteur semble faiblir.

Quant au protestantisme lui-même, une objection se présente, à laquelle je suis étonné que M. Nicolas n'ait pas pensé. Le protestantisme est tout individuel ; il exagère les droits et la liberté de la raison humaine ; il fait de l'homme, de l'individu, en ce qui le touche, l'arbitre de la religion ; il péche par l'excès de l'individualisme. Le socialisme, au contraire, penche dans le sens opposé : il pousse les droits de l'être collectif, du pouvoir, de l'autorité jusqu'à l'excès ; il dénie à l'individu toute indépendance, toute liberté, toute propriété,

toute réalité. Ce sont donc, non pas deux erreurs pareilles, mais deux erreurs opposées. Ce sont les points extrêmes de l'erreur. L'un permet à l'homme de faire son Dieu à sa guise ; l'autre ne lui permet même pas de cultiver son champ à sa guise.

Voilà l'objection première, le préjugé qui s'élève contre la thèse de M. Nicolas; et la difficulté est si réelle, qu'après avoir lu son livre, on ne saisit pas bien le nœud, la relation logique entre la doctrine du protestantisme (c'est-à-dire la doctrine du libre examen qui compose tout le protestantisme) et la doctrine du socialisme. Les hérésies des premiers siècles et du moyen âge, le manichéisme surtout, la plus permanente de toutes, avaient leur dogme, leur philosophie à elles; et, dans cette philosophie, il est facile de saisir le point de contact qui a amené ces monstrueuses aberrations dans l'ordre social que notre siècle n'a fait que reproduire. Mais où est la philosophie du protestantisme? Où est son dogme? Les sectes protestantes, certaines sectes protestantes peuvent avoir le leur, je n'en sais rien; mais le protestantisme, pris en masse, qu'est-ce autre chose que la liberté donnée, la porte ouverte à tous les dogmes, à toutes les philosophies, à tous les systèmes? Comment rattacher logiquement la doctrine socialiste à ce qui n'est l'affirmation d'aucune doctrine?

Oui, sans doute, en un autre sens, et par cette liberté même donnée à toutes les doctrines, le protestantisme a favorisé le socialisme; il en a été, non pas le principe, mais l'occasion; la cause morale, non la cause logique ; il ne l'a pas enfanté, mais il a couvé cet œuf avec beaucoup d'autres. Après avoir donné l'exemple de l'attaque contre ce qu'il y avait au monde de plus respecté et de plus saint, l'Église, il a pu gémir, mais il n'a pas dû s'étonner de voir les coups s'élever contre ce qu'il y a de plus saint même hors de ce monde, contre la pensée religieuse et contre Dieu : il a dû s'étonner moins encore de voir les choses terrestres contestées et ébranlées comme l'avaient été les choses célestes, le pouvoir temporel non moins que l'autorité spirituelle; le droit de l'homme sur la terre qu'il cultive, non moins que le droit de Dieu sur l'homme qu'il a créé. Renfermée encore dans la sphère dogmatique et philosophique, la liberté protestante a produit l'incrédulité au XVIIIe siècle. Transportée dans la sphère temporelle, elle a produit l'esprit révolutionnaire et l'esprit socialiste. Quadruple négation : de l'Église d'abord, de Dieu ensuite, voilà pour l'ordre spirituel ; des droits du prince

d'abord, des droits de l'homme ensuite, voilà pour l'ordre temporel.

Voilà, ce me semble, ce qui reste d'évident et d'incontestable du livre de M. Nicolas. Nous venons d'y conduire le lecteur par la voie qui nous a semblé la plus simple et la plus courte. La science et le talent de M. Nicolas ont choisi un chemin plus ardu. *Amat ardua virtus.* Comme un hardi général, il nous fait passer par les hauteurs de la philosophie et du dogme, sans faire attention aux traînards qu'il peut laisser sur la route. Je suis un peu de ce nombre. En cheminant avec M. Nicolas par ces rudes sentiers du panthéisme, du naturalisme, du fatalisme, du scepticisme, j'ai senti mon pas se ralentir. J'avoue ma faiblesse; je suis comme O'Connell, qui n'aimait pas tous ces *ismes.* Indigne soldat d'Annibal, je n'ose m'aventurer à suivre la route qu'il m'a ouverte à travers les gorges des Alpes. Ce qui me console, c'est que nous ne nous en sommes pas moins retrouvés au lieu du rendez-vous, et que nous voici ensemble dans les fertiles plaines de la Campanie, dans le même camp et sous le même drapeau.

Cette joie de l'arrivée, ce bonheur du rendez-vous atteint, je l'ai senti surtout en rencontrant les trois excellents chapitres qui forment la conclusion du livre de M. Nicolas. Ce sont trois chapitres pleins d'enseignements, pleins de faits, pleins de lumières. Nous, gens de ce siècle, du moins philosophique de tous les siècles, esprits matériels et positifs (*matter of fact,* disent les Anglais), nous avons besoin d'être traités de cette façon, par les faits plus que par les idées. Seulement, pourquoi M. Nicolas a-t-il cru nécessaire à sa cause, ce qui me paraît, je l'avoue, bien complétement inutile, une apologie, ou, du moins, une demi-apologie de la révocation de l'édit de Nantes? J'ai peut-être tort; mais, de tous les actes d'intolérance possibles, c'est celui pour lequel j'ai le moins de prédilection. Il y avait au moins de la colère, de la passion, du fanatisme dans la Saint-Barthélemy; mais un prince, amoureux avant tout de son propre pouvoir, brouillé avec le Pape et à deux pas du schisme, s'asseyant à une table ronde à Versailles ou à Fontainebleau, avec des ministres, catholiques au moins paisibles, pour manquer à la parole donnée par ses prédécesseurs, et briser des droits civils acquis depuis quatre-vingt-dix ans, ne m'inspire, je l'avoue, ni admiration ni respect. Louis XIV, en cette occasion, me paraît avoir pensé à l'État plus qu'à l'Église, et, au fond, n'avoir bien servi ni l'Église ni l'État.

M. Nicolas ne s'étonnera pas de nos critiques, Nous les adressons toujours plus volontiers aux amis qu'aux adversaires, aux hommes de valeur qu'aux hommes médiocres. M. Nicolas est de ceux chez qui les taches, même légères, nous étonnent, et dont nous relevons d'autant plus les fautes qu'elles sont plus rares.

Fr. DE CHAMPAGNY.

Les Veillées de la chaumière et de l'atelier

Imité de l'anglais, par madame AUDLEY. — 1 joli vol. in-18, Paris, Douniol, 1853. Prix : 1 fr. 50 c.

En lisant ce livre, j'ai beaucoup rêvé à ce qu'on appelle *littérature populaire*, à ce qu'une pareille chose peut être, à ce qu'elle doit être. Y a-t-il quelque chose de vrai dans cette idée? Faut-t-il une littérature pour le peuple? des livres pour le peuple? un style pour le peuple? une langue pour le peuple?

J'arrive à en douter. Écrire pour le peuple exigerait qu'on le connût bien. Le connaissons-nous? vivons-nous avec lui? savons-nous sa vie? La barrière n'est-elle pas tellement puissante entre la classe populaire et la classe lettrée qu'elles ne sachent rien, ou peu de chose, ou du moins rien d'intime et de profond l'une sur l'autre? N'y a-t-il pas entre elles, lorsqu'elles s'abordent, un parlage convenu, une hypocrisie souvent involontaire, une certaine façon de ne se faire voir que de côté? Marchent-elles l'une vis-à-vis de l'autre franchement, ouvertement, à découvert, se donnant et se laissant voir jusqu'au fond, parlant chacune son propre, natif, naturel langage? En parlant à l'homme du peuple, nous nous croyons obligés à simplifier notre phrase, à atténuer l'effet de notre éducation, à n'être plus si littéraires, à nous déguiser en ignorants. Lui, de son côté, embellit, polit, *requinque* sa phrase. N'en est-il pas de la pensée comme de la phrase, et nous la donnons-nous mutuellement bien sincère, bien pleine, bien ouverte, comme nous ferions entre égaux?

Or, cette hypocrisie involontaire de la conversation, quand nous écrivons, passe dans le style. Quand nous écrivons pour le peuple, nous nous croyons obligés de mettre par dessus notre littérature une phraséologie plus rustique, une manière de penser plus populaire, comme nous passerions une blouse par dessus notre redingote. Nous mettons notre robe de prédicateur populaire comme un avocat au Palais; nous emmiellons notre style, nous édulcorons notre morale, nous donnons une teinte de camaraderie triviale à

notre pensée, tout cela pour faire plaisir à ces bonnes gens. Est-ce ainsi qu'on fait de bons livres? J'en doute fort. Les bons livres, ceux qui se font lire, ceux qui touchent, ceux qui persuadent, ce sont ceux qui sont faits avec l'âme et avec l'âme tout entière, avec l'intelligence et avec l'intelligence tout entière, avec le cœur et avec tout le cœur. Mais un livre où on tient toujours quelque chose en réserve, où il y a un coin de sa pensée qu'on ne montre pas, où l'on se demande à chaque mot si cela va avec l'auditoire, un livre si bien habillé, si bien calculé, si bien arrangé, si peu soi, c'est une rude tâche, et je crois peu au succès. Quant à moi, je ne me chargerais pas de le faire. On n'a pas trop de toute sa pensée, de tout son esprit, de toute son âme pour faire un livre.

Et, de plus, les *bonnes gens* auxquels on destine ces livres, ont le mauvais goût, bien souvent, de n'en pas vouloir, par cela même qu'ils sont faits pour eux. Ils sont assez ingrats pour nous savoir mauvais gré de la toilette que nous avons faite pour leur plaire. Si nous avions écrit pour nous et les lettrés, nos semblables, ils nous liraient peut-être. Mais quand nous écrivons tout exprès pour eux, pour ces bons ouvriers, pour ces chers paysans, pour ces excellents domestiques, cela suffit pour qu'ils n'en veulent pas. C'est un mauvais goût inexplicable! Je l'expliquerais cependant en disant qu'ils ont la faiblesse d'aimer un homme qui parle pour eux comme il parlerait pour lui-même; qui parle sa langue, son style, sa pensée, son cœur; qui ne fait pas de différence entre eux, pauvres, et les riches, ses pareils; qui ne leur garde pas son mauvais style, mais donne à tous son meilleur; qui ne leur donne pas la moitié de sa pensée, mais en donne les deux moitiés à tout le monde; qui est peut-être moins familier, moins compréhensible, moins saisissable, moins à leur portée, cela se peut bien, mais qui est plus franc. Je me persuade qu'ils aiment mieux cela.

Je n'ai donc pas de goût pour la *littérature populaire*. Elle me paraît *insincère*, ce qui me semble le plus grand de tous les défauts. N'écrivons pas pour le peuple et dans sa langue que nous ne savons pas; écrivons pour tout le monde, et dans notre langue. Écrivons bien, et le peuple nous lira, et le peuple nous croira, parce qu'il aura le sentiment d'une parole franche et d'une pensée sincère; et le peuple nous aimera mieux avec notre redingote, nos gants et notre cravate de soie, que nous portons naturellement, qu'avec notre blouse d'emprunt et notre pantalon crotté que nous portons d'une

manière si gauche. La distance intellectuelle entre lui et nous est-elle d'ailleurs si grande ? Dans les habitudes, les barrières subsistent parce qu'elles sont gardées par des passions ardentes et ennemies ; la distance morale ne diminue pas. Mais ne jugez vous pas que la distance intellectuelle diminue chaque jour ? Savez-vous tout ce que lit l'ouvrier, tout ce qu'il dit, tout ce qu'il pense, et lorsque vous condescendez à vous mettre, dites-vous, au niveau de ces bonnes gens, êtes-vous sûr de ne pas descendre trop bas, et de ne pas faire rire sous cape ces bonnes gens ?

Prenez garde à ce progrès. D'un côté, dans les classes lettrées, le niveau intellectuel baisse, tout le monde en convient ; et ce n'est malheureusement ni le latin classique des uns, ni le latin romantique des autres qui le relèvera. Il s'agit ici d'autre chose que de latin, et ces stériles controverses ne servent qu'à nous enfoncer dans l'ornière où nous nous embourbons depuis un siècle et demi. D'un autre côté, au contraire, l'éducation primaire se perfectionne ; la Providence, qui sait ce qu'elle fait, a donné aux classes populaires un admirable instituteur, à la fois patient et intelligent, à la fois expérimenté et progressif, assez nouveau pour être de son siècle, assez ancien pour compter des jours d'expérience et de durée, en lui donnant l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne. Elle n'a rien fait de pareil pour les classes lettrées ; rien de nouveau n'a surgi pour elles ; elles vivent et elles sont élevées avec les données, les habitudes, les routines du passé. Aussi ne suis-je pas sans inquiétude sur leur avenir et leur prépondérance intellectuelle. L'ouvrier arrive à posséder tout le savoir de sa profession ; le lettré, quand il a une profession, n'en a plus la science ; il la sait par routine, comme un métier, tandis que l'ouvrier commence à faire la sienne par entendement, comme un art. L'un est au niveau, quelquefois au-dessus de son état ; l'autre est souvent au-dessous du sien. L'homme du monde ne lit plus, l'ouvrier lit. Il n'y a plus de littérature, plus de classiques, plus de grands écrivains pour l'homme du monde, tout cela l'ennuie comme un souvenir du collége. Il commence à y avoir pour l'ouvrier, au moins pour certains ouvriers d'élite, une littérature, des classiques, de grands écrivains ; et cette littérature, ces grands écrivains, ce sont ceux qui étaient autrefois les nôtres : tout cela lui arrive sans avoir été défloré par l'école, avec le prestige de la nouveauté, avec ce saisissement que cause à une âme neuve la soudaine et naïve aperception du génie. Ceci n'est encore qu'un germe,

je le sais bien. Mais, patience ! nous ne sommes qu'au commencement. Attendez encore, descendez encore une marche ou deux, l'autre montera une marche ou deux, et vous vous donnerez la main.

C'est donc à mes yeux quelque chose de faux que l'idée d'une littérature populaire ou d'une littérature ouvrière. Faisons de bons livres, si nous savons en faire, et tôt ou tard ils iront au peuple. Soyons nous-mêmes, et c'est la meilleure chance encore pour que le peuple nous accepte. Mais si avec un habit demi-bourgeois, demi-manant, dans un patois qui n'est pas le sien et qui n'a que le mérite d'estropier la langue française, nous montons sur un tréteau pour lui distribuer de bénins conseils et lui conter, d'un ton bien enfantin et bien naïf, de ces jolis contes que nous contons si bien, soyez sûr qu'il se moquera de nous. Le peuple français a plus de finesse, et surtout plus d'amour-propre que nous ne voulons le croire ; il veut bien de notre esprit, pourvu que ce soit du meilleur et du plus franc, et il ne s'arrange pas des restes de notre littérature plus que des restes de nos festins.

Me voilà loin de Mme Audley, et m'en voilà très-loin. Car son livre a ce premier mérite, d'être écrit pour les ouvriers, mais d'être écrit comme il le serait pour tout le monde. Peut-être vaudrait-il mieux que le titre n'accusât pas une intention de littérature populaire. Mais si l'auteur écrit pour les ouvriers, au moins prend-elle les ouvriers au sérieux, et les traite-t-elle comme des hommes. Au moins ces familiarités languissantes, ces formes bénignes qui ne séduisent personne, ces petites naïvetés calculées sont-elles absentes de son style. Il n'eût peut-être fallu que dédier ce livre aux salons pour en faire la fortune dans les ateliers.

Ce qui me paraît le plus questionable dans ce livre, c'est ce qui n'appartient pas à l'auteur, ou du moins ce qui décèle le plus une origine étrangère. Je ne connais pas la littérature populaire de l'Angleterre, et j'ignore quelle en est la valeur. L'Angleterre a une littérature enfantine supérieure à la nôtre, par cela même qu'elle est plus sérieuse, et que la condescendance, nécessaire ici, de l'écrivain, ne va pas, comme cela arrive souvent chez nous, jusqu'à la futilité et à la niaiserie. Je serais donc porté à bien augurer de la littérature populaire de l'Angleterre. Mais il faut convenir alors que le choix a été malheureux. La *Fièvre au Village* est un récit compliqué, laborieusement conduit, et, ce qui est plus grave, trop protestant d'origine pour être utile dans les pays catholiques. Deux

ministres y caractérisent les vices et les vertus du clergé anglican ; ni les uns ni les autres n'ont rien d'analogue dans notre pays. Le premier de ces ministres, dans un village atteint d'épidémie, se meurt de peur, ne pense qu'à lui, refuse d'aller chez aucun malade, ferme l'église, n'enterre pas les morts, et va chercher ses distractions au cabaret : le plus détestable prêtre en France vaudrait mieux que cela. Le second est un homme plein de dévouement, un infirmier courageux et infatigable, un parfait commissaire de police ; il soigne les malades au risque de sa vie, il enterre les morts, il donne d'excellents conseils en fait de salubrité, il fait dessécher les marais et blanchir les maisons à la chaux. C'est un homme de cœur, un homme dévoué, un chrétien ; mais ce n'est pas un prêtre. Un bon prêtre eût fait tout cela, mais eût fait de plus tout autre chose. Ces deux peintures, pour nous, tombent donc à faux, et si on les applique au clergé catholique, elles ne peuvent qu'être trompeuses.

Les autres récits contenus dans ce volume sont plus saisissables, plus adaptés à nos mœurs, plus touchants. Il est bon de dire cependant qu'ils sont destinés à l'atelier plutôt qu'à l'école ; j'exprimerais encore mieux ma pensée en disant qu'ils sont faits pour le foyer domestique, lorsque les enfants sont couchés. Ils sont destinés à remplacer le roman, et à le remplacer en l'imitant. Or, il y a un âge pour qui le roman n'est pas fait, et aussi n'est-ce pas pour cet âge-là que Mme Audley a eu la pensée d'écrire. Le besoin du roman, ou au moins du *roman romanesque*, est un besoin qu'elle a pu juger utile de satisfaire, mais que certes elle ne veut pas faire naître.

Fr. DE CHAMPAGNY.

Épisode de l'histoire de Russie ; les faux Démétrius

Par Prosper MÉRIMÉE, de l'Académie française. Paris, Lévy frères, 1 vol. in-18.

Il s'établit un usage assez singulier dans une partie de la presse catholique. Autrefois, quand nous apercevions quelques idées justes, quelques opinions solides dans les écrits de ceux qui ne marchent pas sous la même bannière que nous, c'était avec une prédilection marquée que nous relevions ces hommages rendus à la vérité, et, quand on les trouvait dans des livres applaudis par nos adversaires, nous nous réjouissions de voir les bons principes pénétrer ainsi dans les esprits indifférents ou hostiles à notre cause. Aujourd'hui l'on adopte d'autres maximes : il suffit qu'un livre ait paru approuvé par des adversaires du Catholicisme, pour qu'on le déclare immédiate-

ment suspect, et qu'on le rejette comme un poison dangereux. J'avoue qu'en présence de ce progrès de susceptibilité, je n'oserais guère parler de l'*Histoire des faux Démétrius*, si déjà un écrivain, qui paraît fort compétent, n'avait décerné, dans *l'Univers*, des éloges à peu près sans restriction à cette composition historique. Après un témoignage si explicite, je me reprocherais de ne pas signaler à l'attention de nos lecteurs un ouvrage aussi agréable qu'instructif, et qui confirme à son auteur, M. Prosper Mérimée, la place qu'il ambitionne depuis quelques années entre les historiens de notre époque.

Toutefois, j'éprouve un certain embarras à porter un jugement sur cet épisode de l'histoire d'un pays auquel ne se rattachent pas directement mes études. Quand on a pu par soi-même apprécier l'avantage qu'assure la connaissance des lieux et des langues, on n'en ressent que plus de timidité à s'aventurer sur un terrain à peu près inconnu. C'est une dure nécessité que celle qui force alors de s'en rapporter aux autres pour tout ce qui touche à l'appréciation des témoignages originaux, et l'on serait tenté, en pareil cas, de céder la place à ceux qui ne se sentent pas aussi *nouveaux du lieu*, pour me servir de l'expression du Dante.

Heureusement pour nous, M. Mérimée offre des garanties de critique et d'exactitude qui doivent inspirer la confiance. Lorsqu'après s'être fait un nom parmi les narrateurs spirituels et les écrivains d'imagination, il conçut la judicieuse pensée de se créer des titres plus graves à l'estime publique, les travaux qu'il entreprit sur l'histoire romaine révélèrent une face inattendue de son talent. On put remarquer en lui une juste mesure entre le respect de la tradition scientifique, qu'on ne saurait mépriser impunément, et ce degré de nouveauté dans l'appréciation des faits, qui permet d'échapper à la routine des impressions scolaires. Le talent du récit que M. Mérimée possède à un si haut degré, appliqué à des matériaux revisés avec autant de sagacité que de jugement, a produit un livre, selon moi, bien supérieur à ce que nous possédons en français sur aucune partie de l'histoire romaine, et je ne connais, dans aucune langue, de meilleure préparation à l'étude de Cicéron et de Salluste, que la narration si ferme et si vraie de la *Conjuration de Catilina*.

L'histoire de Pierre le Cruel offrait un champ plus difficile à parcourir. Parti d'un paradoxe de réhabilitation, M. Mérimée, malgré la sévérité consciencieuse de ses recherches, ne pouvait arriver à une conclusion irréprochable. D'ailleurs, il prenait l'Espagne à un temps de crise qui ne devait montrer le moyen âge que sous son aspect le plus défavorable, et il lui manquait, pour dominer son sujet et en faire valoir les parties intéressantes, cette connaissance

intime et domestique de l'histoire de l'Église, sans laquelle les annales de l'Europe moderne ne présentent qu'une succession de troubles, presque toujours misérables dans leurs causes et bornés dans leurs conséquences. Néanmoins, l'histoire de Don Pèdre Ier révélait, chez l'écrivain, cette connaissance des lieux et de la langue, sans laquelle il ne sera plus guère permis d'écrire l'histoire.

M. Mérimée n'a point visité la Russie, mais il s'est livré depuis quelques années à une étude persévérante de la langue russe, et il s'est mis en état de puiser directement dans les riches collections de documents originaux publiés à Moscou et à Saint-Pétersbourg. On sent, dans son histoire des *Faux Démétrius*, à la fois, la curiosité d'un homme qui vient de pénétrer dans une contrée nouvelle, et le degré d'expérience qui lui permet déjà d'y faire avec sûreté, pour les autres, l'office d'interprète et de *cicerone*. On remarque chez lui, en même temps, cette fermeté de jugement qui empêche de se laisser dominer par l'esprit des documents dont on n'a pu acquérir la connaissance qu'au prix de beaucoup d'efforts. Lorsqu'on voyage dans des pays dont les mœurs sont très-différentes des nôtres, on y recherche volontiers, pour s'instruire, ceux de nos compatriotes qu'un long séjour a dû initier à toutes les idées dominantes dans ces contrées; mais on est forcé, presque toujours, de reconnaître que l'influence des habitudes a, chez ces hommes, envahi l'intelligence, et qu'ils n'ont gagné à si longtemps vivre loin de leur patrie, que d'en abdiquer la tradition pour adopter sans réserve des idées absolument différentes. Il en est souvent de même de ceux qui cultivent une littérature insolite. Au bout de quelques années de travaux, contrairement à ce que dit Horace, ils ont changé, à la fois, de ciel et d'esprit.

Toutes les fois que nous avons cherché à nous instruire sur l'histoire de la Russie, nous n'avons trouvé ou que les écrivains nationaux, lesquels ne se dépouillent jamais du préjugé officiel, ou que des traducteurs s'estimant trop heureux de pouvoir nous donner, sans discernement et sans critique, quelques lambeaux des chroniques originales. La lecture des *Faux Démétrius* nous laisse une impression toute différente. Rien de plus obscur, pour les Russes eux-mêmes, que le temps de révolutions sanglantes où s'abîma la dynastie séculaire des Varègues, et à la suite desquelles la maison de Romanoff monta sur le trône. Les deux meilleurs historiens du pays, Karamsin et le Métropolitain Platon n'ont pu expliquer, d'une manière satisfaisante, la fin mystérieuse de l'enfant, second fils d'Iwan IV, qu'on avait vu disparaître après la mort de son père, et l'origine du personnage qui se présenta avec tant d'assurance comme le descendant des souverains nationaux, arraché par miracle au

poignard des assassins. M. Mérimée, qui pense que le vrai Démétrius fut assassiné, n'a, lui-même, que des conjectures à offrir relativement à l'origine de ceux qui, successivement, usurpèrent son nom, et surtout du premier, personnage intéressant par son caractère et ses qualités brillantes, et qui ne succomba que sous des préjugés d'une nature superstitieuse. Mais, du moins, il fait voir combien les documents originaux contredisent les jugements portés et par Karamsin et par Platon sur ces énigmes historiques, et c'est tout à fait un événement que le flambeau porté pour la première fois par un Français au milieu des combinaisons officielles ; car ces combinaisons, pour remonter aux premières années du XVIIe siècle, temps où la Russie participait beaucoup plus de la barbarie que de la civilisation, n'en ont pas moins encore leur place dans le réseau artificiel dont ce grand empire est enveloppé.

Les Russes nous montrent le catholicisme sous les traits de l'envahissante compagnie de Jésus, pénétrant dans la contrée, à la suite d'un aventurier, usurpateur d'un nom auguste, et la propagande romaine y expirant avec le règne de l'imposteur. M. Mérimée, de son côté, efface d'une main ferme la vaine et mensongère auréole dont les Russes ont environné la fausse relique de l'enfant roi ; il fait toucher du doigt le mensonge par lequel, luttant de fiction avec ceux qui prétendaient perpétuer la dynastie de Rurik, l'infâme Basile Chouiski, assassin de l'homme à la clémence duquel il devait la vie, offrit à la vénération des Russes le corps d'un autre faux Démétrius ; et quand on voit dans quelle intention fut organisée cette profanation du culte des saints, qui s'est continuée jusqu'à nos jours, quand on met en regard les plans généraux et grandioses de celui que nous avons désormais le droit d'appeler le faux Otrepieff [1], quand on compare la Moscovie, retenue dans les entraves du schisme, isolée de la vraie civilisation, et ne grandissant qu'afin de devenir pour elle un immense péril, avec ce qu'aurait été la destinée du même pays, si le mystérieux personnage, qui fut un moment l'arbitre de son sort, eût reculé vers l'est la frontière catholique, assimilé les intérêts et les idées des deux grandes nations slaves, accompli les grandes vues du P. Possevin, et hérité peut-être, en partie, de celles de Henri IV : — il y a là un de ces contrastes de l'histoire qui eût captivé l'âme de Joseph de Maistre, et que nous avons le droit de léguer à l'avenir.

M. Mérimée, Joseph de Maistre ! Quels noms étonnés de se trouver

[1] M. Mérimée démontre parfaitement l'absurdité de la supposition des historiens officiels, qui voient dans le Faux Démétrius un moine russe défroqué, du nom d'Otrepieff.

rapprochés! Mais en Occident, nous avons toujours le tort de nous considérer comme trop éloignés les uns des autres; de même que l'Église catholique est compatible avec tous les progrès de la civilition, et peut seule en garantir l'efficacité; de même, tout homme d'un sens droit, qui aime le travail et qui se rend compte sérieusement de ce qu'il a su apprendre, est conduit irrésistiblement par le caractère consciencieux de ses recherches et la justesse de son esprit aux mêmes conclusions que l'Église. Il y a peut-être dans les *Faux Démétrius* vingt lignes regrettables, en ce qu'elles montrent chez M. Mérimée un préjugé qui l'éloigne de la vérité catholique; mais ces lignes sont la garantie du jugement impartial que l'historien a dû porter de la conduite des catholiques en général, et des jésuites en particulier, dans l'entreprise qui remit un moment la Russie aux mains d'un imposteur éclairé, entre le règne de deux assassins.

L'Église n'avait point à entrer dans la question si obscure de la légitimité des prétentions diverses; mais elle mettait les circonstances à profit, et il n'a pas dépendu d'elle que ces circonstances ne tournassent alors au profit de la civilisation russe. Le problème qui semblait tout prêt à se résoudre a reculé de plus en plus, et quand on voit de nos jours une si énorme puissance mise au service d'intentions si redoutables, et la Russie dotée d'une civilisation fausse et incomplète par la philosophie incrédule, à la veille de faire peser sur l'Europe catholique la prépondérance du schisme oriental, on ne voit plus que le secours de Dieu pour nous tirer d'un tel péril. Mais le grand écrivain, le penseur sublime qui, au commencement de ce siècle, entreprit de corriger les vices de l'inoculation par laquelle la Russie est devenue une puissance plus décidément européenne, était de ceux pour lesquels la Providence ne fait qu'ajourner l'accomplissement de leurs vœux. Dans un moment qui semble aussi désespéré que le nôtre, c'est une lueur d'espérance singulière que nous offre le coup si ferme que M. Mérimée vient de porter à l'histoire officielle de la Russie; et quand on songe qu'il s'agit d'un livre que tout le monde peut et doit lire, varié comme une relation de voyage, amusant comme un bon roman, d'un récit aussi vif que le *Charles XII* de Voltaire, mais qui a sur ce dernier écrit l'avantage de la solidité des recherches, de la sûreté de la critique et de l'indépendance du point de vue, on voit que la tâche d'apprendre à connaître un tel livre, afin d'être en droit de le recommander, n'est pas la plus difficile des œuvres catholiques: c'est comme la charité que les jeunes gens font en dansant aux bals de souscription.

Ch. Lenormant.

La Case du Père Tom, ou l'esclavage en Amérique

Traduit de l'anglais, par de La Bédollière. Paris, Gustave Barba, rue de Seine, 31.

Nous n'aimons guère, et pour cause, à parler des ouvrages nouveaux. Les auteurs ont la peau si fine! Tout les blesse. Mais l'ouvrage dont il s'agit est d'une femme : il est sorti tout brûlant d'un cœur rempli d'amour pour l'humanité. La critique aura peu de reproches à lui faire; et, eût-elle dû se montrer plus rude, nous eussions osé l'aborder assez franchement. Les femmes sont, sur ce point, d'humeur plus traitable que les hommes ; elles sont moins ce qu'on appelle auteur ; rarement elles écrivent pour écrire ou pour avoir écrit. Quand elles prennent la plume, c'est généralement pour atteindre un but que leur âme leur a montré grand, élevé ou utile. Il en est peu, parmi celles dont la vie et les pensées sont sérieuses, qui n'aient senti plus de peine que de plaisir à leur premier succès. Les sentiments de leur cœur dévoilés, les secrets de leur âme exposés au jour par l'impression ; ces mystères confiés au papier et tout-à-coup jetés au vent, cette exhibition enfin, dont on ne s'était pas rendu compte à l'avance, leur a causé le plus souvent une douleur que les applaudissements n'ont pas guérie, et qui ne s'est consolée que par l'espérance de faire quelque bien, selon la mesure de leur force et selon le don qu'elles ont reçu. Ce but, elles le poursuivent avec ardeur, et si elles parviennent à l'atteindre, elles en sentent de la joie et non de l'orgueil.

Il nous a paru que c'est ainsi qu'écrit madame Beecher Stowe. Nous avons lu son livre avec un profond intérêt et ne craignons pas d'en parler.

L'auteur a vu de ses yeux de mère, de femme et de chrétienne les maux inouïs de l'esclavage. Elle les a sentis avec cette sympathie profonde et douloureuse dont les âmes d'élite sont seules capables, et elle en a tracé le terrible et déchirant tableau pour émouvoir les cœurs et intéresser les esprits en faveur des malheureux esclaves.

C'est une action que ce livre, une action forte, courageuse et dévouée. Tout s'est ému, dit-on, en Amérique, à sa lecture, et, s'il n'amène pas sur la surface entière du globe les immenses changements qu'il provoque, si les questions graves et compliquées qu'il soulève n'arrivent point à une solution plus entière par lui que par aucun des écrits qui l'ont précédé, ce ne sera ni faute de talent pour convaincre, ni faute d'ardeur pour émouvoir, que l'auteur échouera dans son entreprise. Mais peut être n'est-il point donné à une production humaine, et surtout à une production protestante, quel que soit son mérite incontestable, d'amener de tels résultats. Les heures et les moments de l'affranchissement sont-ils venus? Dieu le sait, lui qui seul peut lever l'antique anathème porté sur une race entière.

Il faut lire ce livre douloureux pour se faire une idée des maux, si

inconnus pour la plupart d'entre nous, de l'esclavage. Les peintures que Mme Beecher Stowe en a tracées de son pinceau vif, ardent et trempé de larmes, sont terribles et saisissantes. Rien ne manque à ses dramatiques tableaux. Vous y trouvez le marchand de créatures humaines, férocement cupide, inflexible, ne connaissant d'autre mobile que l'appât du gain, et ne traitant jamais sa marchandise vivante avec quelque apparente douceur, que dans la crainte de l'*avarier*. « Il ne faut point, dit-il, faire pleurer les femmes, parce que cela les enlaidit, ni les enfants, de peur de les faire dépérir, etc. » Vous y trouvez de pauvres jeunes enfants, vendus à leur berceau, qui ne savent pas même s'ils ont jamais eu un père ou une mère, et qui croient être venus seuls au monde, tant leur vie a été dure et dénuée d'affection. Des mères désespérées, les unes jusqu'à l'héroïsme, d'autres jusqu'à la mort ; des maîtres sans pitié, des maîtresses sans entrailles. La légèreté, l'égoïsme, régnant presque exclusivement chez les blancs, et, s'il fallait en croire Mme Beecher Stowe, la vertu tout entière réfugiée parmi les nègres. Ces tableaux sont, nous le croyons, un peu chargés : nous ne nous en blessons point, c'est le droit de la perspective.

A travers tant de misères étalées, et qui fatiguent parfois un peu le cœur, se trouve une création ravissante, qui charme et repose la pensée. C'est la figure d'une toute jeune fille, ou plutôt c'est celle de l'ange de la charité, qui apparaît au milieu de ces douleurs, comme un rayon de miséricorde tombé du ciel. C'est Éva, la fille d'un colon.

« Elle était, dit l'auteur, de cette beauté si complète, et en même temps si fragile, qu'on ne peut en supporter la vue. » On sent trop que ces créatures éthéréennes ne doivent traverser la terre que rapidement ; on ne la voit que pour l'aimer et la pleurer. Cette enfant charmante ressent en elle toutes les souffrances dont elle est témoin, toutes les douleurs humaines remuent son âme jusqu'en ses profondeurs, et, pendant une sainte lecture, elle dit :

« Je comprends enfin pourquoi notre Sauveur a voulu mourir pour moi ; je le comprends, parce que je l'ai senti. — Oui, quand j'ai entendu tant de malheureux qui étaient avec nous sur le bateau redemander, les uns leurs mères, les autres leurs enfants, j'ai senti que je voudrais mourir pour eux si ma mort pouvait mettre un terme à tant de misères. »

Et quand peu de temps ensuite elle se sent mourir, elle assemble autour d'elle les serviteurs de son père, de pauvres nègres que personne n'a jamais aimés, et leur dit :

« Je vous aime tous. » Puis en quittant la terre, elle murmurait : « Oh ! la paix, la joie, l'amour ? »

Les pages qui peignent cette lumineuse apparition sont d'une incomparable beauté. Le reste de l'ouvrage de madame Beecher Stowe peut

nous la faire admirer, mais cette création charmante nous la fait chérir. Toujours on met un peu de soi-même dans ses ouvrages. Eva n'aurait pu naître dans tous les cerveaux! — Madame Harriett Beecher Stowe possède une suavité et une élévation d'âme qui n'appartiennent pas à sa secte. Il règne dans le protestantisme une aridité, une sécheresse orgueilleuse dont on ne peut sortir, suivant nous, que quand on possède une nature tout à fait exceptionnelle. L'esprit, la volonté, les habitudes sont protestants chez elle, mais son âme et son cœur sont catholiques par une intarissable et tendre charité. Les autres peintures de ce livre sont navrantes et déchirantes au point d'en devenir souvent pénibles, d'autant plus que chaque scène et tous les caractères sont achevés avec un merveilleux talent. Quelques personnes trouvent l'ensemble de l'ouvrage un peu défectueux. Il contient quelques longueurs faciles à faire disparaître, quelques déclamations où la couleur socialiste se montre parfois; la charité protestante incline facilement vers cet abus. Dans le catholicisme, les droits et les devoirs sont mieux définis et les limites sont plus invariablement posées. Bien des saints ont exposé leur vie ou donné leur liberté pour le rachat des captifs, sans jamais déclamer contre l'état social. Ce sont de légères taches pardonnables à un esprit que son sujet entraîne. On reproche encore à cet ouvrage de ne pas être un livre. Non, ce n'est pas un livre, c'est bien plus, c'est la vie telle qu'elle est, la vie terrible et déplorable d'une immense partie de l'humanité. Ce sont les angoisses et les tortures de l'esclavage, partout où de pauvres créatures les subissent.

Ce livre est appelé la *Case du père Tom;* et c'est là où vous vivez le moins, c'est à l'occasion de cet esclave vendu pour un besoin passager de son maître, et c'est aussi pour suivre dans sa fuite une jeune mère dont l'enfant a dû faire l'appoint du marché, que vous voyagez à travers l'Amérique; vous pénétrez dans tous les intérieurs, vous entrez dans les habitations de toutes les contrées, vous voyez les hommes au milieu de leur troupeau noir et métis; vous voyez les bons, les médiocres et les pires, et vous vous étonnez que l'homme ait pu arriver à ce degré d'indifférence envers des créatures de Dieu; qu'il ait osé en regarder une portion si considérable, comme un bétail dont il peut disposer à son gré.

Le temps, l'habitude, et, soit dit sans blesser les généreuses susceptibilités de madame Beecher Stowe, l'abaissement du caractère de ce peuple chez qui l'enfance se prolonge indéfiniment, toutes ces causes ont amené l'état très-douloureux dont l'auteur fait une si saisissante peinture. Il s'adresse à tous avec une éloquence touchante et pleine de larmes, qui doit émouvoir plus d'un cœur.

« Mères américaines, s'écrie madame Stowe, vous dont les enfants « font la joie, vous qui guidez leurs premiers pas dans le monde avec

« une si touchante sollicitude, et qui priez Dieu pour eux, plaignez les « mères qui ont des sentiments pareils aux vôtres, sans avoir le droit « légal d'élever et de protéger leurs fils bien-aimés. Je vous en conjure, « mères américaines, par les souffrances de vos fils malades, par ces « yeux qui se sont éteints, et dont vous n'oublierez jamais les derniers « regards, par ce berceau vide et si rempli de douleur, plaignez les « mères à qui la traite américaine arrache sans cesse leurs enfants, et « dites si l'esclavage est une institution qu'il faille encore défendre ou « tolérer. »

C'est avec ces entrailles émues que Madame Beecher Stowe a écrit tout son livre.

M. Gustave de Beaumont, dans *Marie;* madame Charles Raybaud, dans une nouvelle intitulée, je crois, l'*Épave*, avaient présenté déjà quelques scènes navrantes de l'esclavage; mais leurs voix, quoique éloquentes toutes deux, s'étaient perdues dans les bruits sinistres des passions du moment. D'ailleurs, ils ne produisaient, l'un et l'autre, que des faits isolés. La halte où nous sommes est plus propice pour se faire écouter, et madame Beecher Stowe ne se contente pas de montrer un coin du tableau, elle découvre toutes les misères, toutes les humiliations, les hontes et les désespoirs de ces malheureux qui ne s'appartiennent plus, qui sont de la marchandise humaine, et rien de plus. Et l'on souffre, et l'on s'afflige avec elle et comme elle.

Cependant, après l'impression de douleur inexprimable qui naît de la lecture de ces pages éloquentes, vient la réflexion, et on se demande s'il ne fallait pas qu'une malédiction bien puissante fût tombée sur la malheureuse race noire pour qu'elle fût ainsi donnée en jouet aux autres nations. Quel crime immense avaient donc commis les auteurs de cette famille humaine pour que leur couleur, la structure de leur corps, leurs instincts farouches, leur inaptitude à toute science et à toute pensée élevée et féconde l'eût reléguée aux confins de l'humanité, servant pour ainsi dire d'anneau entre l'homme et la brute. Peut-être l'asservissement de la race noire a-t-il été la punition d'un crime primitif dont les hommes d'aujourd'hui n'ont plus ni la connaissance ni même la puissance. C'était l'opinion de M. Ballanche qu'il a émise plus d'une fois parmi nous. Cet asservissement était originairement justifié par la déchéance des coupables. Mais qui sait si les colères de Dieu ne sont pas désarmées par la barbarie des traitements qu'ils ont subis. Peut-être ces maux dont on les accable peuvent les racheter à la fin. Les maîtres, d'ailleurs, par le relâchement de leurs mœurs, mêlent tous les jours leur sang à celui de leurs esclaves; et leur infiltrent leurs aptitudes aux sciences, aux arts; bien plus, dans un but plus politique que vraiment religieux, ils leur font connaître le Dieu qui élève les faibles et abaisse les forts. — Du moment qu'on les fait chrétiens, on les relève de leur dégradation;

ce n'est plus, on peut le croire, qu'une affaire de temps ! En les affranchissant de l'esclavage, ce n'est pas à dire qu'on les affranchira des maux de l'humanité. Peut-être en trouveront-ils de plus grands hors de la vie qui leur est faite. Madame Beecher Stowe nous a présenté le beau, le bon, le sublime idéal de ses protégés. Le plus grand nombre n'a qu'une demi-connaissance de ce qui lui manque ; beaucoup sont bien traités par leurs maîtres et ne rêvent point une autre vie que celle qui leur assure leurs besoins journaliers. Qu'ils entrent dans la liberté pauvre, à laquelle est livrée la classe infime de tous les pays, ils sauront bien qu'il y a des maux pour tous sur la terre, et que trop souvent les blancs n'ont rien de plus que les noirs, si ce n'est la liberté de mourir de faim.

En France, le pays le plus aumônier du monde, il ne se passe certes pas une année sans que de pauvres gens, honteux ou délaissés, y meurent de pure misère ! Combien de malheureuses créatures ont senti d'inexprimables angoisses auprès d'un père ou d'un mari malade, sans feu, sans aliments, sans ressources ; combien n'ont pu résister à ces maux et sont allés demander à la honte de les en délivrer ! Il faut avoir vu ces affreuses misères coudoyées souvent dans les villes par le luxe ou l'indifférence, pour savoir ce qu'une créature humaine peut contenir de souffrance et d'amertume dans son cœur. Une plume comme celle de madame Beecher Stowe nous ferait verser bien des larmes sur ces affreux tableaux, si elle voulait nous les peindre.

Qu'on monte, qu'on descende l'échelle des sociétés humaines, partout on trouvera la peine et la douleur sous toutes les formes. Les esclaves en ont une part plus effroyable ; il est temps que les hommes en suppriment tout ce qu'ils y ont ajouté par leur barbarie. Peut-être ne pourra-t-on soulever le joug qu'avec lenteur et prudence, car il faut du temps pour rendre les hommes capables de la liberté, nous le savons trop bien. Mais un jour, nous le croyons, l'esclavage cessera, car la foi chrétienne est destinée à faire le tour du monde, et elle affranchira et rachètera toutes les créatures. Les souffrances de la race noire prient pour elle, et fléchiront Dieu.

Nous n'avons rien dit de la manière dont cet ouvrage est traduit, à cause de notre incompétence ; ce que nous pouvons affirmer, c'est que le style est coulant, agréable, sans aucune recherche, et qu'on croirait, à lire la *Case du Père Tom*, que ce livre a été écrit et pensé dans une même langue.

ANNA-MARIE.

DES CONDITIONS GÉNÉRALES

DU PROBLÈME DU PAUPÉRISME

M. F. Béchard, ancien député, l'un des hommes qui, dans ces dernières années, ont mis le plus de courage et de sagesse à maintenir en France les institutions constitutionnelles, publie en ce moment un volume très-important sous ce titre : *De l'État du paupérisme en France et des moyens d'y remédier*[1]. M. Béchard est de ceux qui ne désespèrent pas de la société, mais qui savent que l'assoupissement momentané des maladies n'en peut être la guérison. Il ne juge pas de l'état des luttes sociales par le bruit des manifestations extérieures, mais par le travail intime qui continue de ronger les entrailles de l'humanité ; et, en bon citoyen, il transmet par la voie de la presse, les conseils qu'il ne peut plus porter à la tribune. Nous recommandons ce travail, plein d'idées et de faits, qui ne flatte ni ne décourage, à la méditation de tous les gens de bien. Le Chapitre que nous en avons extrait (le IIIe du second livre) fera comprendre le point de vue dans lequel l'auteur s'est placé.

Ch. Lenormant.

Paupérisme et pauvreté sont deux choses tout à fait distinctes. Le paupérisme est si peu l'apanage des pays pauvres que le mot même a pris naissance dans l'aristocratique et opulente Angleterre. Le paupérisme est l'état de malaise, de souffrance, d'agitation interne d'un peuple où règnent l'inégalité excessive des conditions et l'antagonisme violent des classes.

L'égalité absolue est un mensonge et une injustice. « *Ipsa æquabilitas est iniqua*, dit Cicéron, *quum nullos habet gradus dignitatis.* » « La nature, dit Vauvenargues, n'a rien fait d'égal. Sa loi souveraine est la subordination et la dépendance. »

On a beau décréter l'égalité ; on la décrète, sauf la différence des fortunes accumulées par le travail ; sauf la différence des facultés, des vertus, des passions, des vices ; sauf, enfin, l'inégalité, qui est la véritable loi de ce monde.

Toutefois, si l'égalité absolue est une chimère ; si, dans les sociétés

[1] Un fort volume in-18, format Charpentier, chez Ch. Douniol, libraire, 29, rue de Tournon.

même les mieux ordonnées, il faut se résigner à voir l'extrême dénûment à côté de l'extrême opulence, il y a deux vérités bien certaines : la première, c'est qu'un État qui, comme Rome dans sa décadence, comme l'Angleterre de nos jours, offre le spectacle affligeant de la concentration du sol et de la fortune mobilière dans quelques mains privilégiées, tandis que les masses manquent du strict nécessaire; qu'un tel État est sur la pente d'une révolution sociale, quelque vigoureuse que soit sa constitution politique. La seconde, c'est qu'un État où l'antagonisme des classes repose sur des prétextes plutôt que sur des motifs sérieux, où le mal est dans les erreurs de l'opinion plus que dans les faits, on doit espérer d'empêcher la transformation d'un problème économique et charitable en une question révolutionnaire.

C'est pourquoi nous avons commencé par l'étude attentive des faits la question du paupérisme en France.

Et, comme dans une matière où il n'y a rien d'absolu, où tout est relatif et contingent, nous avons cru pouvoir constater qu'envisagé dans ses rapports avec ce qu'il était autrefois et avec ce qu'il est aujourd'hui dans les divers pays de l'Europe, l'état matériel de nos classes laborieuses est en progrès, tandis que leur état moral est en décadence, le problème du paupérisme, en France, nous apparaît comme un problème de morale autant que d'économie politique.

Ce n'est pas en surexcitant les appétits sensuels, l'orgueil, l'envie, les passions mauvaises, tantôt par une liberté déréglée et par une fausse égalité, tantôt par un excès de concentration du pouvoir, qu'on peut aider au rapprochement des classes, au nivellement des conditions, au bien-être matériel et moral de l'humanité. C'est en faisant régner la justice, qui est le salut des bons et la terreur des méchants[1]; c'est en inspirant, par l'attrait des préférences et des distinctions, l'honneur, cette source vive du dévouement et du sacrifice[2]; c'est en faisant concourir l'action libre, mais réglée, des familles, des corps, des communes, de toutes les unités sociales subordonnées, aux progrès matériels et moraux de la société générale. On ne saurait donc toucher au problème du paupérisme sans s'occuper des lois morales et sans remonter à leurs principes primordiaux.

[1] *Sontibus unde tremor, civibus unde salus.* — [2] L'honneur demande des préférences et des distinctions. (MONTESQUIEU, *Esprit des lois.* (Θεῖον γὰρ ἀγαθὸν ἡ τιμή. PLATON).

Or la grande loi de l'humanité n'a pas cessé d'être celle-ci : *Aimer Dieu par-dessus toutes choses et tous les hommes comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.* C'est là la loi et les prophètes. *Faites cela et vous vivrez,* a dit le Sauveur des hommes. La charité, c'est le devoir, le droit, le but, le moyen, c'est tout. La contagion de la charité, c'est la contagion de l'amour divin. Dieu est amour, dit l'apôtre saint Jean.

La loi de *charité,* qui domine toutes les autres, condamne le point de vue où se placèrent, dès 1789, les *philanthropes* dont les théories servent, depuis soixante ans, de prétexte aux révolutions.

La misère des peuples est un tort des gouvernements, disait à la tribune de l'Assemblée constituante M. de La Rochefoucaud-Liancourt, rapporteur du comité de secours; et cette parole imprudente, répétée trois ans après par Barrère à la tribune de la Convention, devenait le signal des crimes de cette époque néfaste.

Non, la misère n'est pas un tort des gouvernements. La misère est inhérente à la nature de l'homme; elle est, dit Pascal, le double signe de sa déchéance et de sa grandeur. La misère est un fait primordial et universel. Nos premiers parents en subirent les atteintes dans le paradis terrestre; et Caïn, ce père des arts et de la civilisation, en fournit la matière première[1]. Engloutie dans les flots du déluge, la misère reparut dans les sociétés patriarcales, sous les traits du saint homme Job. On la retrouve chez le peuple de Dieu à qui Moïse disait avec un esprit prophétique : *Il y aura toujours des pauvres parmi vous*[2]. Les mendiants affluaient dans les républiques d'Athènes et de Sparte[3]. A Rome, la pauvreté était, dit un historien[4], une lèpre mille fois pire que celle des Juifs. Les guerres civiles, les révolutions, la décadence de Rome s'expliquent surtout par la faim.

Les sociétés chrétiennes offrent le même spectacle. Tel était, après Constantin, l'état misérable du bas peuple que la condition de l'esclavage paraissait au philosophe païen Libanius préférable à celle du pauvre; la misère de l'esclavage, disait-il, n'est semblable en rien à la misère du pauvre; l'esclave dort sur les deux oreilles, nourri par les soins de son maître, et recevant de lui tout ce qui est nécessaire pour son corps, tandis que l'homme libre et pauvre veille la nuit pour gagner sa vie, soumis à la misère et à la faim qui l'exténuent[5].

[1] *Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* IV, p. 296, 26 janvier 1717. — [2] *Deutér.*, XV, 4, 12. — [3] Platon, *Traité des lois,* liv. II; Plut., *Vie de Lycurgue.* — [4] De Saint-Félix, *Nuits de Rome,* I, p. 195. — [5] Libanius, vol. I, p. 115.

Famines, pestes, pillages, exposition des enfants, mise à mort des vieillards, fléaux de tous genres, voilà le spectacle qu'offre l'Europe après l'invasion des barbares et pendant une grande partie du moyen âge[1].

La misère n'a épargné aucun des états modernes. Sous le beau ciel de l'Italie et de l'Espagne, comme dans les brumes de l'Angleterre, de l'Écosse et de la Hollande, ou dans les glaces de la Suède, de la Norwége et de la Russie; partout, quoique sous des formes diverses, la pauvreté en haillons, la misère nue, affamée, mendiant à la porte des palais et des châteaux.

Un mal aussi ancien, aussi permanent, aussi universel, s'il n'est pas incurable, est au moins très-difficile à guérir. Heureuses les nations où il ne s'est pas développé au point de rendre imminente une guerre sociale!

Cet immense malheur peut provenir de deux causes : des vices de la constitution sociale ou de ceux des institutions politiques et administratives. La première de ces causes menace l'avenir de l'Angleterre; le passé et le présent de la France ont été troublés par la seconde.

Nous ne prétendons pas nier la réalité des misères, mais nous soutenons que le prisme trompeur des fausses doctrines, et surtout la corruption des mœurs tendent à les exagérer et à en faire un instrument de révolution et de ruines.

L'orgueil des grands, l'envie des petits, l'avarice, l'égoïsme, le luxe surtout, cet abus des jouissances terrestres qui épuise le capital, appauvrit la terre, corrompt les mœurs, altère la foi, déprave et obscurcit les intelligences; voilà les instruments à l'aide desquels les fausses doctrines, tantôt de liberté désordonnée et d'égalité chimérique, tantôt de despotisme, entretiennent en France, au sein de tous les éléments de bien-être, de paix et de prospérité, une cause permanente de perturbations sociales et de misères toujours renaissantes.

Rétablir l'empire des vrais principes et le règne des bonnes mœurs, tel est donc le double but qu'il faut surtout chercher à atteindre.

En France, le premier devoir d'un gouvernement réparateur doit

[1] Michelet, *Histoire de France;* Desmichels, *Histoire du moyen âge*; Dulaure, *Histoire de Paris,* etc., etc.

être de rétablir sur ses bases le droit de propriété ébranlé par des attaques audacieuses et impunies.

La propriété est le fondement de l'ordre social; son origine est celle de la société elle-même. La propriété n'est ni conditionnelle ni limitée. Le capital primitif et le capital accumulé sont également sacrés; et il est tout aussi absurde de réclamer le *droit au travail* comme rançon de je ne sais quels droits primitifs de chasse, de pêche, de cueillette et de pâture, qu'au nom de cette maxime sauvage : *La propriété, c'est le vol.* Le socialisme de toutes nuances est irrévocablement condamné par cette parole de Dieu : *Le bien d'autrui tu ne prendras,* et par les lois humaines qui l'ont sanctionnée.

Toutefois, pour le propriétaire comme pour le prolétaire, il y a des devoirs sacrés. Le propriétaire est obligé de cultiver son champ. Le prolétaire est tenu d'utiliser ses bras, car il a été dit à l'homme par la sagesse éternelle : *Tu travailleras à la sueur de ton front;* car dit Burlamaqui : *L'état naturel de l'homme, considéré à l'égard des biens que la terre lui présente, est un état d'indigence et de besoins toujours renaissants, auxquels il ne saurait pourvoir d'une manière convenable qu'en faisant usage de son industrie par un travail continuel.* Ainsi, le travail est la condition essentielle de notre existence, et la souffrance est inhérente au travail. Mais les avantages matériels d'une vie laborieuse et honnête et la satisfaction morale du devoir accompli, compensent largement la peine et les fatigues du travail, et font naître d'une souffrance passagère un bonheur durable, tandis que l'oisiveté et le vice sont une source intarissable de misères et de chagrins.

La charité et les bonnes mœurs ne sont ni moins rigoureusement obligatoires, ni moins fécondes en bons résultats que le travail. Faites à autrui ce que vous voudriez qu'il fît envers vous, modérez vos passions, acquittez-vous fidèlement de vos devoirs, le reste vous arrivera par surcroît.

Le travail, la charité, les bonnes mœurs privées et publiques, voilà le triple objet que doit se proposer constamment la sollicitude du législateur. Il ne doit ni les abandonner tout à fait au libre arbitre de chacun, car l'*anarchie* telle que la rêve un sophiste contemporain, serait la ruine immédiate de la société, ni prétendre à les *organiser*, car organiser c'est créer; or l'homme ne crée pas ses propres devoirs, il les accomplit tels que Dieu le lui impose.

Deux sectes opposées battent en brèche les principes essentiels

des sociétés. Les adeptes de l'école du XVIIIe siècle nient l'ordre social pour sauver la liberté ; les socialistes contemporains prétendent absorber dans l'État toutes les libertés individuelles ou collectives.

Aux disciples posthumes du philosophe de Genève, nous dirons, avec un écrivain de la fin du dernier siècle[1] : Défiez-vous des exagérations de la liberté et de l'égalité. La liberté de l'homme social consiste dans la soumission aux lois de la société dans laquelle la Providence l'a placé, et dans un respect inaltérable pour les propriétés physiques, civiques et morales de ses frères ; elle consiste, non à faire ce que l'on veut, mais à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit point vouloir[2]. Si l'inégalité excessive produit de grands maux dans la société, de bonnes lois peuvent y remédier ; mais si l'égalité absolue pouvait subsister entre des êtres qui n'ont pas reçu de la nature la même mesure de force et d'intelligence, il n'y aurait entre eux aucune société. Ce sont les besoins mutuels qui unissent les hommes, et il ne saurait y avoir de besoins mutuels entre des hommes absolument égaux. La première, la plus naturelle des sociétés, celle du mariage, est fondée sur l'inégalité, *tu dominaberis illius.*

Quant à ces socialistes qui, sous des formules diverses, tendent aujourd'hui d'un effort commun à substituer la papauté de l'État à la papauté religieuse, nous leur dirons : « La fraternité, telle que vous la concevez, n'est point cette charité chrétienne qui tend à réunir toutes les classes de la société par le double lien de l'amour et de la reconnaissance ; vous niez tous à différents degrés la propriété et la liberté, ces deux bases fondamentales de toute société. Vous faites de l'égalité un instrument de révolte contre les distinctions inhérentes à tout ordre social ; vous méconnaissez toutes les lois des sociétés civilisées, et vous ne tendez à rien moins qu'à nous transformer en une horde de barbares ou en un troupeau d'esclaves. »

Liberté de la charité, liberté du travail, liberté des enseignements moraux, tels sont les premiers droits de l'homme, car ces droits sont corrélatifs au triple devoir de la charité, du travail et

[1] Albisson, *Lois municipales du Languedoc.* — [2] *Esprit des lois,* I. XI, chap. III.

de la vertu. « Ce sont là, dit un philosophe chrétien, les pôles du monde moral, les bases du droit public et privé des nations modernes, les lois en dehors desquelles il n'est pas plus possible aujourd'hui d'édifier une société durable que de bâtir une ville dans les airs. »

Mais la triple liberté du travail, de la charité, de l'enseignement, doit-elle être illimitée? Non. La liberté sans limites, sans règle, c'est l'anarchie, c'est le triomphe de l'individualisme, de l'émeute, de la force brutale, de tous les éléments de désorganisation et de mort.

Entre la liberté absolue des économistes et l'organisation despotique des socialistes, il y a un moyen terme, c'est la liberté sagement réglée. Réglementer le travail, la liberté, l'enseignement, c'est en assurer le libre exercice dans les conditions qu'exigent la conservation et le perfectionnement de l'ordre social.

Ces principes économiques se reproduisent dans l'ordre administratif.

Deux systèmes d'organisation administrative sont en présence : l'un procède du sommet à la base, et, ne voyant dans la société que la force gouvernementale, fait dériver du pouvoir central tous les pouvoirs subordonnés ; l'autre procède de la base au sommet, et, appuyé sur les mœurs privées et publiques, tend à constituer la cité par la famille et l'État par la cité. Le premier de ces systèmes correspond à l'idée de *pouvoir*, le second correspond à l'idée d'*autorité*.

Pouvoir, autorité, tels sont les deux moyens de gouverner les hommes. Le pouvoir agit par la contrainte ; il commande une soumission passive ; il n'a qu'une action purement physique, dont les forces et l'énergie s'augmentent par la concentration. L'autorité agit par la persuasion ; elle ne recherche et n'obtient qu'une obéissance éclairée ; elle pénètre, elle anime les masses qu'elle dirige : toute sa force consiste dans l'assentiment.

Le pouvoir est l'attribut des êtres simples et réels ; l'autorité est l'attribut des êtres moraux et collectifs.

Le pouvoir suffit à une société de barbares et d'esclaves ; une société de sages n'admettrait que l'autorité.

L'état dégénéré de nos mœurs est l'argument favori des partisans du *pouvoir*.

« Vous réclamez, nous disent-ils, l'affranchissement des com-

munes, la liberté de l'enseignement, la liberté de la charité ! Quel usage ferez-vous de ces libertés si on vous les donne ? Où trouverez-vous dans une société, d'où toutes les grandes existences ont disparu, dans une société besogneuse et gangrénée d'égoïsme, ce personnel d'hommes riches et dévoués qui composait autrefois les administrations gratuites de nos provinces ? Où trouverez-vous, en dehors des écoles de l'État, les ressources matérielles et intellectuelles nécessaires à la fondation et à l'entretien des écoles libres ? Et que deviendraient les pauvres, s'ils étaient réduits aux bienfaits de la charité privée ? L'ordre, la famille, la propriété, tous ces étais de votre société vermoulue, crouleraient s'ils n'étaient soutenus par le bras puissant de l'État. »

Ces objections ont une force qu'on ne saurait se dissimuler. Oui, la société est profondément malade ; elle subit les conséquences de la détestable philosophie qu'un écrivain éminent a caractérisée en trois mots : *Matérialisme en doctrine, égoïsme en morale, isolement en politique,* et qui a été le point de départ du socialisme qui nous menace. Elle a perdu sa foi et ses mœurs. L'esprit chrétien s'est retiré d'elle ; la civilisation a passé de l'âme au corps. Or, plus les liens sont relâchés, plus l'action du *pouvoir* devient nécessaire : les progrès de la centralisation n'ont malheureusement pas d'autre cause. Nous avons vu périr tour à tour sous les étreintes puissantes de ce Briarée les corps d'arts et métiers et la plupart des congrégations religieuses et charitables. Nous le voyons aujourd'hui menacer la famille, la propriété, la liberté individuelle. Le socialisme démagogique, celui qui s'attaque à force ouverte à l'ordre matériel, n'est pas le plus redoutable. Celui qui nous menace surtout, c'est ce socialisme déguisé qui entre en quelque sorte par la porte dérobée dans nos lois financières et économiques ; c'est ce socialisme fiscal qui tend à épuiser toutes les fortunes patrimoniales pour les faire affluer dans les caisses du trésor public, et qui, sous prétexte de les répandre sur toute la nation, ne les distribue en réalité qu'à des cohortes de fonctionnaires ; c'est ce socialisme paperassier qui met en tutelle sous une légion innombrable de commis l'exercice de tous nos droits, la gestion de tous nos intérêts, et qui nous rapproche tantôt du régime des fellahs d'Égypte ou des mandarins chinois, tantôt de la liberté sauvage des nègres de Saint-Domingue.

La société française serait-elle donc réduite à jamais à la triste alternative du péril des révolutions ou de la paix de la servitude? Il faudrait, pour avoir le droit de condamner la liberté, en avoir fait franchement l'épreuve.

Qui peut affirmer que, délivrée des chaînes qui la tiennent captive, la liberté du bien serait sans force et sans influence? Qui peut affirmer que l'esprit chrétien, l'esprit de famille, l'esprit de corps, l'esprit de cité, l'esprit de patrie, l'esprit public enfin, âme de la société, principe de sa vie, de sa force et de ses progrès, soit à ce point mort en ce pays, qu'il n'y ait plus qu'à se voiler la tête et à attendre l'heure suprême?

Le principe fondamental de toute société est méconnu par nos lois. Le droit d'association n'est encore appliqué nulle part. Aucune de nos institutions civiles n'est organisée dans des conditions normales de liberté et d'autorité. Le travail, ce créateur de tous les biens, de toutes les richesses, se consume en efforts individuels et stériles, et ne trouve dans l'action administrative que des gênes et des entraves. Si vous voulez que la société française, fatiguée de soixante ans de révolutions politiques, se remette en marche vers ses immortelles destinées, brisez donc les chaînes dont elle est garrottée, substituez à un système de compression et de despotisme, dont le but est d'absorber dans l'État toutes les forces sociales, un système de libre expansion de la conscience, de l'intelligence, de l'activité humaines; laissez s'organiser librement, sous la garantie des lois protectrices des intérêts généraux, des associations locales pour l'éducation populaire, pour les progrès de l'industrie, du crédit, de la charité publique.

« Unité sans multitude est tyrannie, multitude sans unité est confusion, dit Pascal, en son style énergique. »

L'unité sociale, c'est l'ordre dans la liberté. Chaque partie doit être ordonnée par rapport au tout, chaque individu par rapport à la société particulière dont il est membre, chaque société par rapport à la grande société du genre humain, et le genre humain lui-même par rapport à la société générale, dont Dieu est le suprême monarque.

Cicéron et saint Augustin ont exprimé l'un et l'autre cette pensée qui convient à toutes les formes de gouvernement, et qui est la

base de l'organisation sociale : « En musique [1], disent-ils, la flûte ou la lyre, ou le chant et la voix, forment de sons différents une harmonie où la moindre dissonnance blesse une oreille délicate et exercée ; l'ensemble et l'accord de cette harmonie naissent surtout de l'heureux mélange des tons les plus opposés : ainsi l'homme d'État, en balançant par un heureux équilibre tous les ordres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, fait naître de la combinaison des extrêmes l'accord politique. Ce qu'on appelle harmonie dans le chant est, en politique, la concorde, gage le plus sûr et le plus solide de la stabilité d'un gouvernement; et il est absolument impossible qu'elle existe sans la justice. »

La première condition de la justice, c'est de respecter le droit du travail et le droit de propriété.

Mais cette triple formule : *propriété*, *liberté*, *concurrence*, ne saurait résoudre seule le problème social. Il ne suffit pas de dire à l'homme : « Travaille à tes risques et périls, » et de garantir la liberté et les produits de son travail. C'est par l'association des travaux que la société peut vivre et prospérer. Écoutons Cicéron dans son *Traité des Devoirs :* « Comme la vie, dit-il, ne nous a pas « été donnée pour nous seuls et que nous en devons une part à la « patrie et à nos amis ; comme, suivant les stoïciens, toutes les « productions de la terre se rapportent à notre usage, et que l'homme « lui-même vit pour l'homme, afin que tous soient utiles à tous, « prenons ici la nature pour guide, mettons tous nos avantages en « commun par un échange mutuel de services et de bienfaits, consa- « crons nos talents, nos travaux, nos facultés à resserrer les nœuds « de la société humaine. » Écoutons Senèque le philosophe : « D'où « dépend, dit-il, notre sûreté, si ce n'est des services mutuels que « nous nous rendons? Certainement il n'y a que ce commerce de « bienfaits qui rende la vie commode, et qui nous mette en état de

[1] *Ut in fidibus ac tibiis, atque ut in cantu ipso ac vocibus, concentus est quidam tenendus ex distinctis sonis, quem immutantem aut discrepantem aures eruditæ ferre non possunt; isque concentus ex dissimillimarum vocum moderatione concors tamen efficitur et congruens : sic ex summis et infimis, et mediis et interjectis ordinibus, ut sonis, moderata ratione civitas consensu dissimillimorum concinit; et quæ harmonia, a musicis dicitur in cantu, ea est in civitate concordia arctissimum atque optimum in omni republica vinculum incolumitatis; eaque sine justitia nullo pacto esse potest.* (Cicero, *de Republ.*, 2, in fine. — Augustin, *de Civit. Dei*, lib. II, cap. xxi.)

« nous défendre contre les insultes et les invasions imprévues. « Quelle serait la condition humaine si chacun vivait tout seul? « Autant d'hommes, autant de proies et de victimes toutes prêtes « pour les autres animaux; un sang très-aisé à répandre; en un « mot la faiblesse même. C'est aussi la sociabilité qui arrête la « violence des maladies, qui fournit des secours à la vieillesse, « qui soulage nos douleurs, qui nous donne lieu d'implorer l'assis- « tance d'autrui contre les accidents de la fortune, et qui nous « inspire du courage pour les supporter. Otez la société, et vous « détruisez en même temps l'union du genre humain, d'où dépendent « la conservation et le bonheur de la vie. »

Les livres saints confirment le témoignage des philosophes. Il est écrit dans la Genèse que l'homme ne doit pas s'isoler : *Væ soli!* s'écrie l'auteur du livre de la *Sagesse;* et *l'Ecclésiaste :* « *Le frère aidé de son frère est comme une ville forte. Voyez comme les forces se multiplient par la société et les secours mutuels : si quelqu'un est trop fort contre un seul, deux pourront lui resister. Une corde à trois cordons est difficile à rompre.* » « *Qu'ils soient un comme nous sommes un*, dit l'Évangéliste, *afin qu'ils soient tous ensemble ; comme vous êtes en moi et moi en vous, qu'ils soient de même un en vous. Je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un.* »

La loi d'association est une loi naturelle; elle est dans l'ordre moral ce qu'est la loi d'attraction dans l'ordre matériel; c'est par elle que la charité, ce lien des hommes sur la terre, peut fonder et maintenir son empire.

La société existe par l'association des travaux, et elle n'existe que pour former cette association.

Mais quel doit être le siége de l'association des travaux? Est-ce l'État? est-ce la commune? Là est toute la question.

Les socialistes exagèrent à des degrés différents les droits de l'État. L'État, seul administrateur, seul enseignant, seul producteur, seul propriétaire, seul capitaliste, tel est le rêve des plus avancés. D'autres, sans nier en principe les droits des associations secondaires, attribuent cependant à l'État un droit de tutelle qui les annihile. Tous cherchent à nous pousser, par une pente plus ou moins rapide, vers un régime analogue à celui que Méhémet-Ali avait fondé en Égypte, et qui, fortifiant et enrichissant le gouverne-

ment de toute la faiblesse et de toute la pauvreté des gouvernés, a sextuplé, il est vrai, le revenu total de l'État, mais a diminué d'un tiers la population, et a rendu les deux autres tiers plus misérables qu'ils ne l'étaient sous le régime des Mamelucks.

Tel n'est pas le mouvement qui anime en France la classe ouvrière. Tandis que la partie vicieuse et turbulente de cette classe trônait au palais du Luxembourg ou peuplait les ateliers nationaux, demandant l'égalité des salaires et le ministère du progrès, l'immense majorité protestait contre le socialisme, reprenait les bannières des anciens corps de métiers, et venait déposer ses chefs-d'œuvre aux portes de l'Assemblée nationale : ce qu'elle demandait alors, ce qu'elle demande aujourd'hui, c'est, avec la liberté qui vivifie le travail, l'association qui centuple les forces du travailleur.

Deux institutions parallèles, qui ont à une autre époque rendu d'éminents services, ont fait leur temps et appellent de profondes modifications ; ce sont, d'une part, les doctrines économiques du *laissez-faire*, *laissez-passer ;* de l'autre, la centralisation administrative. De l'un découlent, comme conséquences inévitables, la concurrence sans frein, la production sans limites, l'antagonisme perpétuel entre les maîtres et les ouvriers, l'alternative de l'exigence immodérée des travailleurs et de l'abaissement indéfini des salaires, la transformation de chaque industrie en une arène, de chaque ville manufacturière en un foyer permanent d'émeutes. L'autre dessèche dans son germe toute vie locale et spontanée, dépeuple les campagnes, démoralise leurs habitants, fait affluer dans les grandes villes, et surtout dans la capitale, des populations nomades de fainéants et d'émeutiers, et met le paupérisme aux prises avec la force brutale. Misère, asservissement, dégradation des classes ouvrières, telle est la résultante de ces deux systèmes combinés.

Les dangers de cette situation avaient frappé les esprits élevés, longtemps avant la révolution de Février. « Si les classes inférieures « s'ébranlent avant que le Christianisme ait été reconstruit dans les « esprits, l'Europe, écrivait il y a vingt ans l'abbé Gerbet, l'Europe « verra des luttes effroyables auxquelles rien ne ressemble peut-être « dans les annales du monde. »

Ces sinistres pressentiments n'ont été que trop réalisés ; et nul ne peut aujourd'hui nier le mal.

Quel est le remède ? Ce n'est certainement pas la spoliation directe

ou indirecte de ceux qui possèdent, ce n'est pas le communisme, ce n'est pas l'abolition immédiate ou graduelle de la propriété. Mais ce n'est pas non plus l'égoïsme des maîtres et l'oppression des ouvriers.

Le socialisme est jugé. Mais est-ce à dire qu'en arrachant à ses perfides étreintes nos malheureuses classes ouvrières, nous voulions les rejeter sous les pieds des malthusiens ? Est-ce à dire qu'en dehors des doctrines du *laissez-faire*, *laissez-passer*, nous ne concevions aucun remède à la plaie du paupérisme, et qu'à défaut du droit *au* travail, cette prime au vagabondage et à l'émeute, le prolétaire, abandonné à sa faiblesse individuelle, ne doive obtenir que le droit *du* travail, c'est-à-dire, en cas de chômage, le droit de mourir de faim ?

Non, gardons-nous de sacrifier aux doctrines matérialistes égoïstes du dernier siècle la théorie sublime de la charité chrétienne. A côté de la loi de fraternité qui tend à unir les cœurs, inscrivons la loi d'association qui tend à unir les bras. Imposons la loi du travail, mais multiplions les moyens de venir en aide et à ceux qui veulent travailler et à ceux qui ne le peuvent pas. Perfectionnons notre organisation industrielle sans porter atteinte à la liberté; développons nos institutions de bienfaisance sans altérer la charité privée.

Au-dessus du suffrage universel politique, il y a pour le paysan, pour l'ouvrier, un besoin plus naturel et plus vif, c'est celui de trouver à portée du foyer domestique et sous la condition d'un travail assidu, le moyen de vivre, d'élever sa famille et de se préparer un peu d'aisance pour ses vieux jours. Or quelle est la formule de ce problème complexe ? Ce n'est ni la liberté illimitée des économistes, ni l'intervention de l'État dans toutes les œuvres de prévoyance et d'assistance publique. C'est la liberté sagement réglée de la charité, du travail, de la propagande morale. C'est un système d'éducation populaire et d'apprentissage qui concilie la liberté des familles et les garanties sociales dues à l'Église et à l'État. C'est une législation à la fois libérale et humaine sur le travail des enfants dans les manufactures. Ce sont des bureaux de placement libres, mais surveillés par une autorité paternelle. C'est à côté du droit de choisir son industrie et de faire le travail qu'on préfère, le devoir de donner à son patron et à ces concitoyens des garanties de moralité personnelle et de loyauté de ses produits. Ce sont des associations de tra-

vaux où l'on puisse entrer, si on le veut, sans être forcé, si on le préfère, d'y engager sa liberté. C'est la discipline morale de l'atelier. C'est une juridiction arbitrale où viennent se résoudre journellement sans frais, sans bruit, équitablement, toutes les contestations qui s'élèvent entre les patrons et les ouvriers. Ce sont des institutions de crédit agricole ou industriel, qui concilient dans une juste mesure les besoins réels des emprunteurs et les garanties morales et matérielles dues aux prêteurs. Ce sont des institutions de prévoyance, sur les subsistances, sur la sûreté, la salubrité et l'hygiène publiques; ce sont des caisses d'épargne, des sociétés d'assurances et de secours mutuels, où, sans rien sacrifier de sa liberté personnelle, l'ouvrier trouve le placement solide de ses épargnes, et une assurance contre les chances de la maladie et de la vieillesse, ou contre les sinistres extérieurs. C'est d'un côté, la liberté de l'éducation et de la charité privées; de l'autre, une bonne organisation de l'instruction et de l'assistance publiques. Ce sont des travaux publics habilement ménagés, et qu'aux époques de stagnation des industries particulières, les communes, les départements et l'État puissent entreprendre dans un ordre successif pour réparer les maux du chômage.

Le problème du paupérisme implique la recherche des institutions générales les plus favorables aux mœurs privées et publiques et à l'esprit religieux, à la stabilité de l'État, à l'égalité et à la concorde entre les classes de citoyens, à la liberté, à l'ordre matériel et moral, au développement du travail, de l'instruction, de la charité et à l'allégement des impôts. Nous comparerons sous ces divers points de vue le principe des libertés chrétiennes et municipales, et le principe de la centralisation économique et charitable.

Nous examinerons d'un point de vue théorique, la commune dans ses rapports avec la famille et les mœurs privées, avec l'Église et la religion, avec l'État et les mœurs publiques. Nous rechercherons ensuite les conditions de son existence civile, les caractères de sa représentation, l'étendue et la limite de son autonomie; nous jeterons aussi un coup d'œil sur l'administration départementale.

Les bases générales de notre système ainsi établies, nous suivrons l'ouvrier de la terre et celui de l'industrie dans toutes les phases de son existence, et nous tâcherons de déterminer les principes qui doivent présider à l'éducation de son enfance, aux études préparatoires de sa jeunesse, aux travaux de son âge mûr, enfin aux insti-

tutions de prévoyance et d'assistance réservées à sa vieillesse.

La crèche, la salle d'asile, l'école primaire et professionnelle, l'apprentissage, le compagnonage, le bureau de placement, le livret d'ouvrier, les associations agricoles et industrielles et les institutions administratives qui s'y rattachent, les monts-de-piété et les sociétés de crédit foncier, les habitations et cités ouvrières, les caisses d'épargne, de secours mutuels et de retraites, les assurances, les travaux publics, les ateliers de charité, les institutions d'assistance, tels que bureaux de bienfaisance, hôpitaux de malades, hospices d'enfants trouvés et abandonnés, établissements d'aliénés, d'orphelins, de sourds-muets, etc. ; les établissements de répression, les institutions d'assistance judiciaire, tels sont les objets divers dont nous nous proposons l'examen.

Cet examen sera rapide, car le champ à parcourir est immense; mais nous aurons posé les jalons, d'autres combleront les lacunes et fourniront la carrière.

A. Béchard.

Nous avons attribué à tort à M. de *Valroger*, dans le Bulletin bibliographique du 25 décembre dernier, page 376, ligne 22, le remarquable travail sur les romans contemporains, dû à la plume de M. de *Valconseil*. C'est M. de Valroger lui-même qui nous en adresse la remarque; et nous nous empressons de faire droit à une susceptibilité si honorable, et de réparer une erreur à laquelle nous nous sommes laissé entraîner maladroitement par la ressemblance des deux noms.

J.-A. Schmit.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — De Soye et Bouchet, imprimeurs, 36, rue de Seine.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LE LIVRE PUBLIÉ PAR M. MILLER SOUS LE TITRE

DE

PHILOSOPHUMENA ORIGENIS

En 1842, le savant Mynas apportait à Paris un manuscrit grec, qui fut déposé à la Bibliothèque Royale. Le 5 janvier 1844, *le Moniteur* faisait mention de cet ouvrage sous le titre suivant : *Manuscrit en papier de coton du XIVe siècle, contenant une Réfutation de toutes les hérésies.* Le journal ajoutait : « Cet ouvrage, d'un auteur anonyme, est divisé en dix livres, mais les trois premiers manquent, ainsi que la fin. » Malgré l'intérêt qui semblait devoir s'attacher à ce manuscrit, personne ne s'en préoccupa jusqu'à l'année dernière, où M. E. Miller appela l'attention du public sur ce précieux document. L'auteur de cette découverte ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que le manuscrit en question faisait suite à un traité déjà connu, inséré d'ordinaire parmi les œuvres d'Origène, sous le nom de *Philosophumena, sive omnium hæresium refutatio.* Ce point de départ trouvé, M. Miller n'hésita pas à le publier sous ce titre à Oxford, et à l'attribuer à Origène.

La publication du nouvel ouvrage produisit une vive sensation dans le monde savant, et particulièrement en Allemagne et en Angleterre. Ce livre paraissait, en effet, destiné à jeter quelque lumière sur l'histoire des premiers temps de l'Église, sur celle du Gnosticisme surtout, dont la science est réduite à déplorer chaque jour l'incertitude et l'obscurité. Outre l'importance générale qu'il semblait offrir à tous les esprits éclairés, il en présentait encore une

autre toute spéciale aux savants de ces deux pays. L'auteur des *Philosophumena* accuse d'hérésie les papes Zéphyrin et Calixte; et l'on conçoit dès lors qu'une accusation si grave, dans la bouche d'un écrivain tel que Origène, ne devait point déplaire aux protestants allemands et anglais.

Ce n'est pas toutefois qu'on pût avec justice tirer de là une conclusion défavorable au Saint-Siége; car, après tout, dans le cas où Origène serait l'auteur de cet ouvrage, il ne serait pas étonnant qu'à ses erreurs déjà si nombreuses, cet écrivain, d'ailleurs si éminent, eût pu ajouter une erreur de fait, en attribuant à deux papes des opinions qu'ils étaient loin de partager. Rien, du reste, dans l'antiquité ecclésiastique ne vient à l'appui d'une semblable accusation; de sorte qu'il n'y aurait lieu d'éprouver aucune impression fâcheuse par suite de la lecture de cet ouvrage. Telle est cependant la force des préjugés sur certains esprits, que les défenseurs de la vérité catholique ne peuvent se dispenser d'examiner sérieusement la valeur historique et la portée doctrinale de ce livre.

Nous avons lu et relu l'ouvrage dont M. Miller vient d'enrichir la littérature religieuse, et, après une étude attentive et consciencieuse, nous nous sommes persuadé que Origène n'est point le véritable auteur des *Philosophumena*, mais bien le prêtre Caïus ou saint Hippolyte, et très-probablement ce dernier. Ceux qui sont habitués à traiter des origines ecclésiastiques savent trop combien il faut porter de réserve dans les conclusions, pour ne pas nous pardonner l'hésitation que nous semblons mettre à nous prononcer sur un sujet si difficile et si nouveau.

D'abord, il ne saurait y avoir le moindre doute sur le rapport qui existe entre le manuscrit publié par M. Miller et le livre des *Philosophumena*, qui, jusqu'à présent, faisait partie des œuvres d'Origène. Il est évident que le premier n'est que la continuation du second. Du reste, une simple observation suffit pour en être convaincu. Le dernier des sept livres trouvés par M. Miller contient la récapitulation de tout l'ouvrage. Or, il se trouve que les matières traitées dans le livre que l'on connaissait déjà, sont également comprises dans cette récapitulation générale, et, par conséquent, les sept livres trouvés par M. Miller et le livre déjà connu auparavant, ne forment qu'un seul et même ouvrage. Nous ne parlons pas de la ressemblance de style qui est parfaite. Il y a plus. L'idée générale de l'ou-

vrage est celle-ci : « Les différentes hérésies ne proviennent point de la doctrine chrétienne, mais bien des divers systèmes de la philosophie grecque. » Pour arriver à cette conclusion, il fallait d'abord exposer ces systèmes et passer ensuite aux hérésies qu'ils ont pu produire. L'auteur remplit la première partie de sa tâche dans les trois premiers livres, dont il ne nous reste plus qu'un seul, le premier de tous, tandis que les sept livres recueillis par M. Miller forment précisément la deuxième partie du traité. Évidemment ces sept derniers livres font suite aux premiers qu'ils supposent et qu'ils complètent. Jusqu'ici point de difficulté : le livre déjà connu des *Philosophumena* et les sept livres édités par M. Miller font partie d'un seul et même ouvrage.

D'après ce que nous venons de dire, il est facile de voir ce qui nous reste de l'ouvrage, et ce que nous ne possédons plus. Il se composait, dans le principe, de dix livres, dont il nous reste le premier et les sept derniers. Le deuxième et le troisième sont perdus, et, en outre, il y a quelques lacunes au commencement du quatrième et vers la fin du dixième. Quant au double titre de l'ouvrage, il est également justifié par le contenu; car l'auteur expose et réfute à la fois les faux systèmes de philosophie et les hérésies. Mais quel est cet auteur? C'est la question principale qui doit nous occuper.

M. Miller se prononce pour Origène avec une telle assurance, qu'il se croit même dispensé de prouver plus au long une thèse qu'il regarde comme incontestable. Il fait bien observer que le premier livre des *Philosophumena* a été attribué tantôt à Didyme d'Alexandrie, tantôt à Aétius, tantôt à saint Hippolyte, tantôt à saint Epiphane, et même à saint Irénée. Mais cette divergence d'opinion n'a rien qui l'effraie, et il se contente d'alléguer en faveur d'Origène certaines raisons qui ne nous paraissent rien moins que suffisantes. La première, c'est que le nom de cet auteur se trouve en tête du premier livre; et, pour ce qui est des sept derniers, le manuscrit, qui est du XIVe siècle, porte en marge que le copiste attribue l'ouvrage à Origène. D'un autre côté, Eusèbe rapporte, au sixième livre de son Histoire ecclésiastique, que Origène avait approfondi les doctrines des philosophes et des hérétiques. De plus, Origène séjourna effectivement à Rome sous le pape Zéphyrin. Or, à les examiner de près, aucune de ces raisons n'est à l'épreuve de la critique, même

la plus bienveillante. D'abord, Origène n'est pas le seul écrivain de distinction qui ait vécu à Rome sous le pape Zéphyrin, comme aussi plus d'un auteur ecclésiastique de ce temps-là avait étudié les systèmes des philosophes et des hérétiques; et, par suite, cette double raison est sans valeur. D'autre part, le copiste du XIVe siècle s'est déclaré pour Origène, apparemment parce que le nom de ce savant se trouvait en tête du premier livre déjà connu auparavant. C'est là sans doute un motif plus plausible, mais qui n'a pas empêché les critiques, comme M. Miller le fait remarquer lui-même, de rapporter l'ouvrage à différents auteurs. On sait, en effet, qu'un bon nombre d'ouvrages portent des noms d'auteurs que rien ne saurait justifier. Cette raison devra donc perdre toute sa force devant les preuves qui établissent, d'une manière positive et certaine, que Origène n'est pas l'auteur des *Philosophumena*, publiés sous son nom.

Déjà le savant Huet, dont les travaux sur Origène attestent une connaissance parfaite du style et de la doctrine de cet écrivain, s'était refusé à voir en lui l'auteur du premier livre des *Philosophumena*. Un docte bénédictin de Saint-Maur, de La Rue, éditeur des œuvres d'Origène, soutint, sur cette matière, la même opinion que l'évêque d'Avranches. Wolf prouva, jusqu'à l'évidence, contre Gronovius, la faiblesse de l'argument tiré de l'inscription du manuscrit. A cette preuve purement négative venaient se joindre des raisons qui semblent décisives. Ainsi, l'auteur du premier livre se rangeait parmi les évêques, en s'attribuant l'ἀρχιερατεία (dignité de grand-prêtre). Or, jamais auteur grec n'a appelé un simple prêtre ἀρχιερεύς. Origène, qui était d'une très-grande modestie, ne se serait jamais appliqué cette qualification, exclusivement réservée aux évêques, dans la langue ecclésiastique. Gronovius eut beau citer un texte d'Origène, où les évêques sont appelés prêtres, relativement à Jésus-Christ, considéré comme grand prêtre, de La Rue répondit avec beaucoup de justesse, qu'autre chose est appeler les évêques ἱερεῖς, prêtres, ce qu'ils sont effectivement, autre chose est appeler les simples prêtres ἀρχιερεῖς, ou grands-prêtres, ce qu'ils ne sont pas. La réplique est péremptoire. M. Miller essaie d'échapper à la conclusion en disant que Origène ne parle pas de lui-même, mais des évêques en général, dont il oppose la dignité à celle du grand-prêtre chez les juifs. Mais ce n'est là qu'un vain subterfuge, car

l'auteur du livre se range expressément au nombre de ceux qu'il appelle « grands-prêtres, successeurs des apôtres, docteurs et gardiens de l'Église, chargés de veiller sur le dépôt qui leur est confié. » Dans la bouche d'un simple prêtre, un tel langage eût été plus qu'étrange, et, moins que tout autre, Origène se le fût permis.

Nous attachons d'ordinaire assez peu d'importance aux preuves tirées d'une différence de style, souvent si difficile à établir. Que de raisons diverses peuvent contribuer à faire varier le style d'un auteur : le sujet qu'il traite, le temps ou il écrit, les lecteurs auxquels il s'adresse, les adversaires qu'il a en vue ! Mais dans la question qui nous occupe, la différence du style d'Origène à celui des *Philosophumena*, est si profonde, si tranchée, que l'on ne saurait y voir l'effet d'une circonstance quelconque de temps ou de personne. Huet a parfaitement caractérisé le style d'Origène en deux mots : *Redundat et diffluit.* Cette diffusion, cette abondance excessive provenaient de la prodigieuse facilité de cet écrivain. Or, les *Philosophumena* ne rappellent ni les qualités ni les défauts du style d'Origène. Mais enfin, si l'on retrouve l'empreinte d'un homme dans son style, on la surprend encore mieux dans ses idées. C'est de ce côté surtout que cet auteur est original. Il n'est guère d'ouvrage où il n'ait porté ses opinions singulières sur la préexistence et la purification des âmes, sur la subordination du Verbe, sur la création. On s'attend d'autant plus à en trouver au moins quelque trace dans l'ouvrage en question, qu'il est spécialement dirigé contre les hérésies gnostiques. Or personne n'ignore que les erreurs d'Origène provenaient précisément de ce qu'à l'aide de spéculations philosophiques, il cherchait à résoudre les difficultés proposées par le gnosticisme. On ne peut donc qu'être surpris de n'en pas rencontrer un vestige dans un ouvrage consacré à la réfutation des erreurs gnostiques. Cette considération seule suffirait déjà pour faire impression sur ceux qui ont étudié les tendances de ce grand esprit et le caractère spécial de sa polémique contre les hérésies.

D'après le témoignage d'Eusèbe, Origène ne s'arrêta que peu de temps à Rome. Il devait alors être âgé d'une trentaine d'années. Or on ne concevrait pas facilement qu'un jeune homme eût pu, dans un si court espace de temps, jouer le rôle important que l'auteur s'adjuge au IXe livre, et, sans appartenir au clergé de Rome, combattre

les erreurs qui surgissaient dans cette ville sous le pape Zéphyrin, jusqu'à forcer leurs auteurs à confesser la vérité.

L'auteur des *Philosophumena* en appelle, vers la fin du XIe livre, à un ouvrage qu'il avait composé sous le titre de Περὶ τῆς τοῦ παντὸς οὐσίας, sur la substance de toutes choses. Nous avons toute raison de croire que ce petit traité n'est pas différent de celui que Photius appelle Περὶ τῆς τοῦ παντὸς αἰτίας, sur la cause de toutes choses. Or, personne n'a jamais songé à attribuer à Origène le fragment que nous possédons de cet ouvrage. Saint Justin, saint Irénée, Caïus et saint Hippolyte, ont tour à tour passé pour en être l'auteur. Et, de fait, les idées qu'on y rencontre ne sont nullement celles d'Origène. L'antiquité n'a jamais mentionné aucun livre de ce genre qu'on puisse mettre sur le compte de cet écrivain.

Si l'on étudie sérieusement les *Philosophumena*, on ne peut s'empêcher de remarquer un courant d'idées qui remonte à une source toute différente d'Origène, à saint Irénée. Evidemment l'auteur de l'ouvrage appartenait à l'école de ce saint évêque. D'abord il cite souvent saint Irénée [1]. De plus, la pensée principale de l'ouvrage est précisément celle que saint Irénée a développée dans son livre contre les hérésies [2]. Saint Irénée et l'auteur des *Philosophumena* commencent l'un et l'autre par Thalès, et à peu près dans les mêmes termes, l'exposition des systèmes de philosophie. Celui-ci reproduit en outre, presque littéralement, une idée toute particulière à saint Irénée, en disant que le Christ a passé par les différents âges de la vie pour sauver les hommes de tout âge [3]. L'analyse des doctrines de Marc, de Cérinthe, de Saturnile est empruntée, presque mot pour mot, à saint Irénée, ainsi que celle des opinions de Carpocrate, des Ebionites, de Simon le Mage, de Valentin. Il n'y a pas jusqu'à l'omission de la secte de Dosithée qui ne soit commune aux deux écrivains. Donc nous sommes autorisés à conclure, en toute rigueur, que l'auteur des *Philosophumena* doit se rattacher, de la manière la plus étroite, à l'école de saint Irénée. Or, l'histoire ecclésiastique ne mentionne que deux disciples principaux de saint Irénée, le prêtre Caïus et saint Hippolyte, évêque de Porto-Romano en Italie. Notre choix ne peut s'arrêter que sur l'un ou l'autre de ces deux auteurs.

[1] Page 202, 222. — [2] Liv. XI, ch. XIV. — [3] Page 337.

Parmi les caractères principaux qui doivent distinguer l'auteur des *Philosophumena*, il en est plusieurs qui conviennent également à Caïus et à saint Hippolyte. L'un et l'autre étaient revêtus de la dignité épiscopale, car Photius atteste que Caïus avait été ordonné évêque pour les peuplades païennes, ἐθνῶν ἐπίσκοπος ; tous deux exerçaient. en outre, une grande influence à Rome et dans les environs; enfin plusieurs hérésies furent combattues, avec le même succès, par ces deux athlètes de la cause catholique. Il est, néanmoins, certaines raisons qui nous font pencher pour saint Hippolyte.

Eusèbe, saint Jérôme, Photius et Nicéphore témoignent que saint Hippolyte avait composé une réfutation de toutes les hérésies [1]. Photius, à qui l'on doit les renseignements les plus précieux sur l'ouvrage de saint Hippolyte, fait remarquer qu'il embrassait trente-deux hérésies, dont la dernière était celle de Noëtus. Or, si l'on omet quelques erreurs de courte durée, on compte précisément trente-deux hérésies dans les *Philosophumena*, et la dernière, dans l'ordre chronologique, est précisément celle de Noëtus. Nous nous sommes occupé à faire ce travail, auquel, sans doute, nous n'attachons pas plus d'importance qu'il ne mérite; il ne manque pourtant pas d'avoir une certaine portée. On pourrait objecter que, selon Photius, saint Hippolyte, à l'exemple de saint Irénée et de Caïus, devrait nier l'authenticité de l'Épître aux Hébreux, ce qui ne paraît point dans les *Philosophumena*. Mais la réponse est facile. Notre ouvrage, d'abord, offre des lacunes très-considérables; et, du reste, l'opinion que Photius attribue à saint Hippolyte pourrait se trouver consignée dans un autre ouvrage de ce Père, que nous aurions perdu.

Nous faisions observer plus haut que l'auteur des *Philosophumena* renvoie le lecteur à un ouvrage qu'il avait composé sous le titre de Περὶ τῆς τοῦ παντὸς οὐσίας; et nous ajoutions qu'il n'existe aucun traité de ce genre, sinon celui que mentionne Photius sous le nom de Περὶ τῆς τοῦ παντὸς αἰτίας, et dont il ne nous reste plus qu'un fragment. Or, cet écrit est attribué à saint Hippolyte sur la fameuse table de marbre trouvée à Rome en 1551 ; aussi presque tous les savants de nos jours y voient l'œuvre de ce Père, ce qui fournit un argument très-sérieux en faveur de saint Hippolyte dans la question que nous

[1] Eusèbe, H. E, c. VI, 22; Hieron, cat. c. 61; Photius, cod. 121; Nicephore, H. E, c. IV. 31.

avons à traiter. Il est vrai que Photius semble infirmer notre conclusion en rapportant le livre *de Causa universi* à l'auteur du *Labyrinthe*, qui paraît être le prêtre Caïus; mais en ajoutant aussitôt après qu'il est lui-même dans le doute à cet égard, cet illustre savant nous dispense d'attacher à une opinion douteuse plus d'importance qu'il ne lui en donnait lui-même.

Mais si saint Hippolyte est l'auteur des *Philosophumena*, comme nous le pensons, l'accusation d'hérésie portée par ce dernier contre les papes Zéphyrin et Calixte ne semble-t-elle pas grandir de toute la hauteur des connaissances et des vertus de ce saint martyr? Nous n'avons fait, en apparence, qu'augmenter la difficulté, bien loin de la diminuer. Est-il besoin de répéter ce que nous disions, il n'y a qu'un instant, au sujet d'Origène? L'Église n'a rien à craindre de la vérité, et le Saint-Siége ne perdrait aucune de ses prérogatives, lors même qu'une pareille accusation serait intentée à la mémoire de deux papes par un écrivain ecclésiastique, pour un motif qu'on ne saurait déterminer. Grâce à Dieu, nous ne sommes pas dans ce cas pour la question qui nous occupe : ici, la solution naît de la difficulté même, et la science vient mettre au service de la foi le résultat de ses recherches et de ses découvertes.

Dans une de ses hymnes περὶ στεφανῶν, Prudence célèbre le martyre de saint Hippolyte; et le poëte chrétien a soin de nous apprendre que son héros, après avoir adhéré quelque temps au schisme de Novat, avait effacé par le martyre cette tache passagère. Ce n'est point là un de ces faits qu'on puisse citer à la légère; aussi Prudence appuie sur ce détail et prête même à Hippolyte mourant un discours dans lequel le saint martyr prémunit contre le schisme de Novat le peuple qu'il avait pu scandaliser par ses erreurs[1]. Il est vrai que Baronius et, après lui, Ruggieri, ont accusé Prudence d'avoir confondu trois martyrs du même nom, mais ils n'ont rien avancé qui puisse justifier leur assertion. Comment s'imaginer, en effet, que Prudence, désirant faire briller la gloire du saint, se serait permis, sans les plus graves raisons, d'en faire un sectateur de

[1] Consultus, quænam secta foret melior,
Respondit: fugite, o miseri, execranda Novati
Schismata : Catholicis reddite vos populis...
Quæ docui, docuisse piget; venerabile martyr
Cerno, quod a cultu rebar abesse Dei.
(Hymne XI, v. 28 et ss.)

Novat? Du reste, nous le répétons, au témoignage si positif de Prudence, on ne saurait opposer aucun document sérieux. Au contraire, Nicéphore nous avertit qu'il y a, dans les écrits de saint Hippolyte, des choses répréhensibles ; il se hâte d'ajouter que le saint martyr a effacé ses fautes en versant son sang pour Jésus-Christ. Ainsi tout porte à croire que Prudence était réellement bien informé, lorsqu'il nous montrait, dans saint Hippolyte, un écrivain fasciné un moment par le rigorisme de Novat.

Mais quelle ne doit pas être notre surprise, en retrouvant dans le livre des *Philosophumena*, ces mêmes tendances novatiennes, que Prudence signalait dans saint Hippolyte? Assurément, une telle coïncidence, jointe à tous les arguments qui militent en faveur de l'évêque de Porto-Romano, est pour nous un motif suffisant pour attribuer à cet auteur l'ouvrage que nous examinons. Tandis que tout semble s'accorder pour exclure Origène ou quelque autre écrivain, sauf peut-être Caïus, tout, au contraire, paraît concorder pour saint Hippolyte. Comme nous touchons à l'un des points les plus importants de la question, à l'accusation dirigée contre les papes Zéphyrin et Calixte, on trouvera bon que nous nous y arrêtions quelque peu.

On sait généralement que, dès le second siècle de l'Église, certains hérétiques affectaient de professer un rigorisme outré : tel est un des caractères qui distinguent la secte de Montan et le schisme de Novatien. L'esprit mâle et sévère de Tertullien se laissa prendre à cette ferveur apparente de la secte africaine. Il paraît qu'à son exemple, saint Hippolyte fut un moment ébloui par l'extérieur rigide des sectaires. Toujours est-il que, dans tous ses écrits, on remarque une très-grande sévérité de principes [1]. D'après cela, il est facile de concevoir qu'un homme, déjà naturellement porté à toute mesure rigoureuse, se soit laissé séduire par une discipline excessive à l'égard des pécheurs. Les insinuations de Nicéphore, et même de Photius, viennent s'unir au témoignage formel de Prudence pour nous prouver qu'effectivement saint Hippolyte suivit la pente naturelle de son esprit vers le rigorisme.

D'un autre côté, nous apprenons par l'histoire ecclésiastique que le pape Zéphyrin fut précisément un de ceux qui opposèrent, avec le plus de force, aux tendances Montanistes et Novatiennes, les vrais principes qui avaient toujours guidé l'Église dans sa conduite envers

[1] In Susann. in Theophan., c. 10.

les pécheurs. Ainsi, l'auteur du livre dirigé contre l'hérésie d'Artémon[1] rapporte qu'il admit à sa communion l'apostat Natalis, qui avait quitté le parti des Théodotiens pour revenir à la vraie foi. Il nous paraît même très-probable que le traité de *Pudicitia* de Tertullien, n'a dû son origine qu'à un édit du pape Zéphyrin sur la discipline qu'on devait suivre au sujet des pécheurs. Malgré l'opinion contraire d'Orsi et de Giseler, nous pensons, avec Baronius, Christianus Lupus, Tournemine, Pétau et Ritschl, que l'*évêque des évêques*, interpellé par Tertullien, est ce même Zéphyrin que saint Hippolyte attaque pour la même raison avec tant d'acrimonie. Quoi qu'il en soit, il est certain que le pape Zéphyrin, non moins que Calixte, son successeur, s'est fortement opposé aux erreurs de Montan et de Novatien. Dès lors il n'est plus étonnant que les partisans de ces hérétiques aient poursuivi ces deux papes de leur haine et de leurs malédictions.

Quels sont, en effet, les griefs que saint Hippolyte fait valoir contre le pape Zéphyrin, et surtout contre son successeur, saint Calixte? Ce sont ceux-là mêmes que mettaient en avant tous les hommes imbus des idées de Montan ou de Novatien. Il fait tenir à Calixte un langage conforme en tout point à l'édit de Zéphyrin contre le rigorisme de Montan et de ses adhérents. Il lui reproche d'admettre au pardon tous les pécheurs sans exception, de recevoir des bigames dans les rangs du clergé, de ne pas tenir avec assez de fermeté à la loi du célibat ecclésiastique, et de continuer néanmoins, à se donner, à lui et aux siens, le titre d'Église catholique. Suivant l'auteur des *Philosophumena*, Calixte soutient qu'une faute grave ne suffit pas pour amener la déposition d'un évêque, qu'il peut y avoir des pécheurs dans l'Église, comme il y avait des animaux impurs dans l'arche, comme il y a de l'ivraie sur le champ du père de famille ; et saint Hippolyte ne rapporte ces propositions que pour les flétrir. Or, les textes qu'il met dans la bouche de Calixte sont précisément ceux qu'invoquaient les Pères contre les Montanistes, les Novatiens et les Donatistes. Donc, saint Hippolyte suit, dans cet ouvrage, un courant d'idées Novatiennes, ce que, du reste, le témoignage de Prudence faisait déjà pressentir. Est-il besoin, dès lors, de faire observer qu'on ne saurait tirer d'une accusation inspirée par l'esprit de parti, aucune conclusion défavorable contre le pape Zéphyrin, et contre

[1] Eusebe. H. E, v, 28.

Calixte, son successeur ? On conçoit aisément que l'erreur ne pardonne pas à la vérité la bonté de sa cause et le secret de sa force.

Saint Hippolyte reproche en outre au pape Calixte d'avoir soutenu les erreurs de Sabellius[1] ; mais ce nouveau grief est dénué de toute espèce de fondement. Nous avons même remarqué sur ce point une série de contradictions que nous n'avons pu nous expliquer, si ce n'est par la passion qui animait l'auteur des *Philosophumena.* Tantôt il range Calixte parmi les sectateurs de Sabellius, tantôt parmi les partisans de Théodote ; or, ces deux hérésies sont diamétralement opposées l'une à l'autre dans leur doctrine sur le Christ. Il y a plus. D'après saint Hippolyte, Calixte aurait abandonné le sabellianisme pour défendre une nouvelle hérésie. Or, cette erreur nouvelle qu'il lui prête, est précisément celle de Sabellius ; donc, les paroles de l'auteur n'ont aucun sens. Car enfin, voici bien le sabellianisme : « Le Logos est à la fois Père et Fils ; ceux-ci ne diffèrent que de nom. » Comment saint Hippolyte a-t-il pu voir, dans cette proposition toute sabellienne, une hérésie nouvelle tout opposée au sabellianisme ? Évidemment, l'animosité a égaré le jugement de l'auteur.

Ainsi, du moment qu'il est prouvé, comme en effet nous croyons l'avoir suffisamment établi, que saint Hippolyte n'a fait que reproduire, contre les papes Zéphyrin et Calixte, les objections des montanistes et des novatiens, on est reçu à n'y voir que des récriminations injustes contre l'orthodoxie catholique.

Pour soustraire le pape saint Calixte aux reproches de l'auteur des *Philosophumena,* un savant allemand a cru devoir nier qu'il fût question de ce pape : il prétend que celui qui est nommé dans l'ouvrage est un hérétique mentionné par Théodoret[2]. Nous ne saurions partager cet avis. D'abord, nous ne voyons pas trop pourquoi l'auteur des *Philosophumena* n'aurait pas pu accuser d'hérésie le pape Calixte, après avoir reproché au pape Zéphyrin de s'être prononcé pour les erreurs de Noëtus. Il nous paraît bien plus probable que Théodoret ait emprunté à saint Hippolyte le nom de l'hérésiarque qu'il signale ; ce ne serait pas le seul détail que Théodoret eût puisé dans les écrits de l'évêque de Porto-Romano. Du reste, si l'on exa-

[1] Il ne faut pas confondre ce Sabellius avec celui qui troubla l'Église vers l'année 257, et que saint Denys d'Alexandrie combattit avec tant de force, quoiqu'il y ait bien de la ressemblance entre les deux hérétiques de ce nom.

[2] Hæret., fab., l. III, c. 3.

mine attentivement le XIIe chapitre du IXe livre des *Philosophumena*, on ne peut s'empêcher de voir dans celui que l'auteur appelle Calixte, le pape de ce nom, successeur de Zéphyrin. On y lit, en effet, «que cet homme adroit, après s'être fait recevoir dans le clergé sous Zéphyrin, avait acquis la plus grande influence sur la direction des affaires ecclésiastiques; comment, en outre, il était parvenu, après la mort de Zéphyrin, à repousser toute imputation d'hérésie de la part des autres Églises.» Saint Hippolyte se plaint, en outre, de ce que, sous Calixte, on élevait à l'épiscopat des bigames. Tout cela prouve évidemment que Calixte était évêque de Rome; sinon il n'aurait jamais eu l'influence que lui prête saint Hippolyte.

En résumé, nous dirons que l'auteur des *Philosophumena* n'est certainement pas Origène, dont nous ne saurions retrouver, dans ce livre, ni le style ni les idées; qu'il faut, de toute nécessité, rapporter cet ouvrage à l'école de saint Irénée. D'autre part, nous trouvons effectivement que tout s'accorde en faveur de ses deux disciples, Caïus et saint Hippolyte, et surtout de ce dernier, que nous n'hésitons pas à regarder comme le véritable auteur des *Philosophumena*. Mais, comme il est très-facile de se tromper dans des questions de cette nature, nous serions tout disposé à modifier notre sentiment, si, de cet intéressant débat, il ressortait clairement une conclusion différente de la nôtre.

Nous ne terminerons pas cette étude critique, sans faire observer à quel degré l'ouvrage publié par M. Miller est utile à la science ecclésiastique. Nous connaissons si peu les premières hérésies gnostiques, que nous ne pouvons qu'applaudir à la découverte d'un livre qui nous fournit des renseignements précieux sur plusieurs de ces sectes, entre autres sur celle de Noëtus, si généralement inconnue. Nous ne citerons que deux faits à l'appui de ce que nous venons de dire. Que n'a-t-on pas écrit contre l'authenticité de l'épître de saint Ignace aux Magnésiens, en se fondant sur ce que l'auteur de cette lettre parle de l'Eon appelé Σιγή, le Silence, qui, suivant l'opinion commune, ne se trouve que plus tard dans Valentin? Or, les *Philosophumena*[1] nous apprennent que Simon le Mage rangeait déjà la pensée intime, silencieuse, Σιγή, parmi les Eons de son système. Les rapports qui existent entre les doctrines de Simon et celle de Valentin se dessinent nettement sous les lumières nouvelles que les *Philosophumena*

[1] L. VI, c. XVIII, p. 173.

viennent jeter sur ce point. Voici une nouvelle difficulté que cet ouvrage résout d'une manière inattendue. Dans l'ancien *Libellus synodicus*, si estimé d'ailleurs pour son exactitude, il est question d'un synode tenu à Rome sous le pape saint Victor, et dans lequel on repoussait de la communion catholique Sabellius et Noëtus. Jusqu'à présent, on voyait dans cette citation une erreur de fait; on découvre par les *Philosophumena*, que Noëtus avait effectivement un adepte nommé Sabellius[1]. Nous ne voulons pas insister davantage sur l'utilité de ce livre. Peut-être aurons-nous occasion de revenir sur ce sujet.

L'abbé E. Freppel.

Lorsque le volume publié par M. Miller, sous le nom d'Origène, parut vers le milieu de l'année 1851, M. l'abbé de Cazalès, qui siégeait alors à l'Assemblée législative, appela mon attention sur le contenu de cet ouvrage, et, d'après son indication, ayant emporté le volume avec moi pendant les vacances de la même année, je commençai, pour me rendre compte de la question, par traduire tout ce qui, dans le neuvième livre de *la Réfutation des hérésies*, se rapporte aux papes saint Zéphyrin et saint Calliste[2]. J'avais l'intention, soit de communiquer à l'Académie cette version, en justifiant les corrections sur lesquelles elle s'appuie, soit de la publier dans notre Recueil. Mais je n'aurais pu accomplir cette tâche sans y joindre un travail approfondi sur les questions que soulève l'ouvrage attribué à Origène; et des occupations plus impérieuses n'ont cessé depuis lors de me détourner de cette entreprise.

Pendant le silence profond qu'on gardait en France sur la publication de M. Miller, les esprits ne restaient pas oisifs dans les autres parties de l'Europe. Les écoles protestantes de l'Allemagne, si vigilantes en matière d'érudition, ont les premières donné le signal, et un homme, connu par sa haute position politique et le zèle qu'il a toujours montré pour les choses de la science, M. Charles Bunsen, s'est fait l'*antesignanus* de ceux qui espèrent porter un coup dangereux à l'Église romaine au moyen des armes puisées dans ce nouvel arsenal. Le résultat des efforts de M. Bunsen est consigné dans le

[1] Pages 285, 289, 290.

[2] C'est la véritable orthographe du nom que plus tard on écrivit *Calixte*.

livre qui a paru récemment à Londres, sous le titre de : *Hippolytus and his age*, etc., *Hippolyte et son siècle, ou la Doctrine et la Discipline de l'Église de Rome sous Commode et Alexandre Sévère*. On voit, par ce seul titre, que M. Bunsen, quoique Allemand, a écrit son livre en anglais, afin d'agir immédiatement sur la partie instruite de la nation britannique, qui se rapproche journellement du Catholicisme ; on s'aperçoit en même temps que M. Bunsen, suivi en cela par M. l'abbé Freppel, refuse à Origène l'ouvrage récemment publié, et qu'il le revendique pour saint Hippolyte, évêque de Porto.

De la part d'un adversaire aussi décidé de l'Église catholique que M. Bunsen, cette opinion n'a rien qui doive surprendre. Rien ne saurait être plus agréable à un ennemi de la papauté que de découvrir, au IIIe siècle, dans les rangs mêmes du clergé romain, un juge implacable de deux papes que la vénération de l'Église a placés sur les autels, et de se servir ainsi des écrits d'un saint pour détruire la renommée de vertu héroïque qui s'attache à tous les pontifes des temps de persécution. On comprend donc l'ardeur avec laquelle M. Bunsen s'est plu à fortifier tous les indices qui pouvaient transporter l'ouvrage controversé d'Origène, souvent suspecté sous le rapport de l'orthodoxie, à saint Hippolyte, dont les papes ont placé, dans la bibliothèque même du Vatican, la statue retrouvée au milieu des ruines de la voie Tiburtine. Mais il m'aurait semblé que, de notre côté, on aurait dû éprouver plus de répugnance à admettre des conséquences aussi extraordinaires.

Le mois dernier, un de mes confrères d'académie, M. Ed. La Boulaye, rendit compte, à son point de vue, dans le *Journal des Débats*, de l'ouvrage de M. Bunsen. Ému par la lecture de ces articles, et en redoutant l'effet, je me remis, au milieu de beaucoup d'interruptions, à l'étude de la question qui m'avait si vivement préoccupé en 1851, et plus je m'y enfonçai, plus j'en compris l'extrême difficulté. Je venais de dépouiller en totalité le premier volume de M. Bunsen (le seul qui ait vraiment de l'importance dans le débat actuel), lorsque je reçus de M. l'abbé Freppel l'article qu'on vient de lire. Ne voulant pas priver ce jeune et savant ecclésiastique de l'honneur qui lui revient d'avoir exposé le premier en France, au point de vue catholique, une question qui intéresse l'Église à un si haut degré, je donne d'abord le résumé clair et substantiel qu'il en fait : j'y joins ensuite, afin de mettre nos lecteurs complétement

au courant du problème, mon essai de traduction des chapitres VI-XIII du livre IX de la *Réfutation des hérésies*, me réservant d'y ajouter quelques observations qui feront voir les raisons qu'on peut avoir pour laisser à Origène la responsabilité de cette révolte contre la papauté.

FRAGMENT DU IXe LIVRE DE L'OUVRAGE INTITULÉ

RÉFUTATION DE TOUTES LES HÉRÉSIES

« Après avoir discuté toutes les hérésies, n'ayant omis la censure d'aucune d'entre elles, il me reste à remplir la partie la plus difficile de ma tâche, c'est-à-dire l'exposition et la réfutation des hérésies qui se sont élevées de notre temps, et au moyen desquelles des esprits ignorants et téméraires ont entrepris de répandre la discorde dans l'Église, non sans jeter un trouble effrayant parmi les fidèles du monde entier. Je remonterai donc au principe de tous ces maux, et j'en indiquerai la source, afin qu'on en reconnaisse les dérivations, et qu'on en conçoive tout le mépris qu'elles méritent.

« Le premier en date fut un certain Noëtus, né à Smyrne, lequel puisa son hérésie dans les opinions d'Héraclite ; il eut pour acolythe et pour disciple un Epigonus, lequel étant venu à Rome, y sema ces dangereuses opinions. Elles prirent de l'ascendant sous Cléomène, son élève, homme étranger à l'Église par sa conduite et ses mœurs ; mais alors Zéphyrin, pontife sans lettres et sans scrupule sur les moyens d'acquérir, s'imaginait gouverner l'Église ; séduit par le bénéfice qu'on lui offrait, il consentit à ce que Cléomène professât publiquement ses doctrines, et lui-même, entraîné peu à peu, finit par partager les mêmes erreurs, grâce aux conseils de son confident Calliste, dont je raconterai tout à l'heure l'histoire, tout en expliquant de quelle hérésie il a été l'auteur. Cette école ne fit que s'étendre, et gagner de la consistance sous la protection de Zéphyrin et de Calliste, et en dépit de mes protestations multipliées. En effet, je ne perdais aucune occasion de réfuter ces doctrines, et je les forçais, malgré eux, de confesser la vérité. La confusion qu'ils ressentaient les obligeait alors de se ranger à mon avis ; mais bientôt ils retombaient dans le même bourbier.

« Après avoir fait la généalogie de ces hérétiques, il me faut exposer le vice fondamental de leurs opinions, en commençant par celles d'Héraclite, surnommé le Ténébreux, et en démontrant, après cela, l'é-

trange ignorance de nos coryphées actuels, qui ne craignent pas de rapporter à Jésus-Christ des propositions dont Héraclite est le véritable auteur. Cette démonstration, si elle tombait sous leurs yeux, suffirait peut-être pour les faire renoncer à leurs blasphèmes. Aussi bien, j'ai déjà exposé, dans mes *Philosophumena*, la doctrine d'Héraclite ; mais je crois utile d'y revenir ici avec détail, pour éclairer, par le rapprochement, ces hérétiques, et leur faire voir qu'en croyant suivre les leçons de Jésus-Christ, ils se font les disciples du philosophe Ténébreux.

« Suivant Héraclite, le Tout (τὸ πᾶν) est à la fois divisible et indivisible, engendré et non engendré, mortel et immortel, verbe et éternité, père et fils, dieu multiple et un. « Ce n'est pas à moi qu'il faut s'en rapporter, dit-il, c'est le dogme qu'il faut croire, quand il dit que toutes choses sont un. » L'ignorance presque générale qui porte à contester ce dogme, l'irrite, et il s'écrie : « On ne sait pas à quel point la différence se confond avec la ressemblance ; c'est comme l'arc dont l'action se produit en sens contraire de l'impulsion qu'on lui communique, et il en est de même de l'harmonie de la lyre. » Quant à savoir si le tout est effectivement un Verbe éternel qui pénètre à travers toutes choses, voici comment le philosophe s'exprime : « Les hommes n'ont aucune connaissance réelle de la nature du Verbe, soit par ignorance absolue, soit par impossibilité de comprendre ce qu'ils entendent dire : ils ne sauront jamais que tout se produit et subsiste par ce Verbe suprême, quelque effort que je fasse pour leur exposer cette doctrine avec ordre et propriété. » Il représente le Tout comme un enfant et en même temps comme le roi éternel de l'univers à travers toute la suite des temps, « car, dit-il, l'éternité est un enfant qui s'amuse, qui joue aux dés, et la royauté appartient à cet enfant. » Suivant lui, le père de tout ce qui a pu être engendré est une créature non engendrée et cependant démiurge. « La guerre, dit-il, est le père et le « roi de toutes choses ; les dieux ne sont que ses phénomènes : c'es « elle qui, parmi les hommes, assigne aux uns l'esclavage et aux « autres la liberté. » Ce père est semblable à la tenue de l'arc et à l'harmonie de la lyre. L'harmonie qui le constitue est invisible e inconnue aux hommes, « car, ajoute-t-il, l'harmonie qui ne paraît pas est supérieure à celle qui se manifeste aux yeux. » Ainsi, dans son admiration, il préfère l'inconnu à ce qui est connu et la force

cachée à celle qui est visible, ce qui ne l'empêche pas de dire que le principe suprême est accessible à la vue et ne se dérobe pas aux recherches des hommes : « Je place avant tout, dit-il, ce qu'on peut voir, entendre et connaître. » C'est dire assez qu'il met le visible avant l'invisible. Il n'est pas facile de se retrouver dans tous ces raisonnements, surtout quand on le voit comparer les hommes, pour leur appréciation des choses visibles, à Homère, que nul ne surpassait en sagesse parmi les Grecs, et cependant il ne put deviner l'énigme que lui proposèrent des enfants qui tuaient sur eux de la vermine : « Ce que nous avons vu et ce que nous avons pris nous le « quittons, et nous portons sur nous ce que nous n'avons ni vu ni « pris. »

« Ainsi Héraclite met sur la même ligne et tient en même estime ce qui paraît et ce qui ne paraît pas, comme si l'un et l'autre n'étaient qu'une seule et même chose. Car, si d'un côté il soutient que l'harmonie cachée est supérieure à l'apparente, de l'autre il accorde la préférence à ce qu'atteint la vue, l'ouïe, en un mot, à ce qui tombe sous les sens, proposition qui est en contradiction formelle avec la précédente. Il n'admet pas davantage la distinction des ténèbres et de la lumière, ni celle du bien et du mal ; tout cela est encore la même chose. Il s'en prend à Hésiode d'avoir admis le jour et la nuit. « Hésiode, dit-il, est le maître universel ; on connaît sa science de toutes les choses, et cependant il ignore qu'il n'existe pas de différence entre le jour et la nuit, pas plus qu'entre le bien le mal. » Héraclite fait remarquer encore que les médecins qui taillent, qui brûlent les malades et qui leur infligent toutes sortes de supplices n'en ont pas moins le droit de réclamer leur récompense de ceux qu'ils ont fait souffrir, car ils font le bien avec le mal. Il met au défi d'établir la distinction entre ce qui est droit et ce qui est tortu, tirant son exemple de la tarière ou bien du style à écrire, dont la marche est à la fois directe et sinueuse, l'instrument suivant une ligne droite tout en décrivant des courbes et en se dirigeant tantôt vers le haut, tantôt vers le bas : donc le haut et le bas sont une seule et même chose. Le pur et l'impur, le potable et ce qu'on ne peut boire n'ont rien de plus essentiellement différent, comme on peut en juger par l'eau de la mer, qui est à la fois ce qu'il y a de plus et de moins pur au monde, potable et salutaire pour les poissons, impossible à boire et pernicieuse pour les hommes. Héraclite

soutient de même que ce qui est immortel est mortel, et que ce qui est mortel est immortel, et voici comme il s'exprime à ce sujet : « Les immortels sont mortels, les mortels sont immortels ; ils vivent et meurent réciproquement de la mort et de la vie des autres. » Il affirme, comme une chose évidente, la résurrection de la chair dans laquelle nous sommes nés. Il sait que Dieu est la cause de cette résurrection, comme le prouve ce passage : « De là suit la nécessité de la résurrection, et que le ressuscité préside au réveil comme à la mort des créatures. » Il annonce que le jugement du monde et de tout ce qu'il contient doit se faire par le feu. « C'est la foudre, dit-il, qui gouverne le monde ; » et par la foudre, il entend le feu éternel. Ce feu, pour lui, est intelligent, il est l'agent de la disposition de l'univers, et les noms qu'il lui donne sont : *besoin* et *satiété*. Par le *besoin*, il entend la coordination, et par la *satiété*, la destruction qu'opère le feu. « Car le feu, dit-il, viendra juger (c'est-à-dire *séparer*) et absorber tout. Enfin, il résume sa pensée en un seul mot : « πάντα ὁμοῦ, *tout ensemble.* »

« Il n'est ni long, ni difficile de démontrer que les partisans de Noëtus suivent la doctrine d'Héraclite et non celle de Jésus-Christ. N'est-ce pas prétendre que le monde, à son principe, a été son propre démiurge et son créateur que de dire, comme Noëtus : « Dieu est le jour, la nuit, l'hiver, l'été, la guerre, la paix, la satiété, la faim ; c'est-à-dire toutes les choses contraires ? » Héraclite avait dit de même en parlant de l'intelligence, « qu'elle variait comme ces émanations qui se mêlent aux parfums et que chacun caractérise selon sa fantaisie. » C'est donc en vain que les successeurs de Noëtus et les chefs de son hérésie se défendraient d'avoir suivi les leçons d'Héraclite ; s'ils embrassent ouvertement les opinions de Noëtus, il faut qu'ils en confessent l'identité avec celles que j'ai rappelées. Ils disent de même qu'un seul Dieu est à la fois le père et le démiurge de toutes choses ; invisible par lui-même, il a daigné se montrer aux justes. Il n'est donc invisible que quand il ne se laisse pas voir, indivisible que quand il ne se divise pas, mais divisible dès qu'il consent à se diviser. Il en est ainsi, suivant le même raisonnement, de son indépendance, de sa préexistence à toute génération, de son immortalité et de sa soumission à la mort. N'a-t-on pas puisé tout cela dans l'école d'Héraclite ? Ne retrouve-t-on pas la même philosophie avec les mêmes expressions dans le Ténébreux par excel-

lence ? Personne n'ignore que les hérétiques, dont je parle, confondent le Fils avec le Père. « Tant que le Père n'a pas été engendré, disent-ils, le nom de père est le seul qui lui ait convenu. Mais quand il a voulu se soumettre à la génération, en s'engendrant il est devenu son propre fils, sans le secours d'un autre. » C'est ainsi qu'ils semblent établir une unité de puissance (μοναρχία), prétendant que le Père et le Fils sont une seule et même chose, l'un ne procédant pas de l'autre, mais lui-même sortant de son propre sein, père et fils seulement de nom et suivant les époques ; et voilà comme ils envisagent celui qui s'est fait voir au monde, qui a daigné prendre naissance dans le sein d'une vierge, qui a vécu homme parmi les hommes, lequel convenait, disent-ils, qu'il était le Fils pour ceux qui le voyaient, parce qu'il avait été engendré, sans dissimuler pourtant qu'il était le Père, dès qu'on voulait faire la distinction. C'est lui qui a souffert la passion sur le bois de la croix, qui s'est rendu l'âme à lui-même, qui est mort sans mourir, qui s'est ressuscité lui-même le troisième jour, qui a été enseveli dans le tombeau, percé de la lance et attaché avec les clous, lui, le Dieu et le Père de toutes choses ! Voilà ce qu'osent soutenir Cléomène et ses partisans, non sans répandre dans beaucoup d'esprits toute l'obscurité d'Héraclite.

« C'est cette hérésie que soutenait Calliste, homme plein de scélératesse et de ruse, et qui ambitionnait le trône épiscopal. Profitant de l'ignorance de Zéphyrin et de son inexpérience des règles ecclésiastiques, sans se laisser rebuter par ses refus, il finit par gagner cet homme avare et accessible à la corruption, faisant de lui ce qu'il voulait, et le portant à semer sans cesse des sujets de discorde parmi les fidèles, tandis que lui-même il se conciliait la faveur des deux partis par des discours artificieux, se donnant pour parfaitement orthodoxe aux yeux de ceux qui soutenaient la vérité, et professant avec les autres la doctrine de Sabellius, ce Sabellius que lui-même il frappa plus tard d'excommunication, quand il pouvait le ramener à la vérité. Zéphyrin, lorsque je lui donnais des conseils, ne montrait aucune obstination ; mais quand il se retrouvait seul avec Calliste, il se laissait entraîner aux opinions de Cléomène, que celui-ci lui glissait dans l'âme, tout en protestant de la conformité de ses sentiments avec ceux de son évêque. Zéphyrin ne se défiait pas de sa scélératesse, qu'il connut plus tard, comme je le raconterai tout à l'heure. C'est à sa persuasion que Zéphyrin se laissa aller jusqu'à dire

en public : « Je ne reconnais qu'un seul Dieu, qui est Jésus-Christ, et, en dehors de lui, personne qui ait été engendré et qui ait souffert sur la croix. » Ce qui ne l'empêchait pas d'ajouter : « Ce n'est pas le Père qui est mort, mais le Fils, » et de là des discussions à l'infini dans le peuple. C'est pourquoi, loin de consentir à ces propositions, je les combattais, en soutenant avec énergie les droits de la vérité ; mais, comme à l'exception de moi, tous l'encourageaient dans son hypocrisie, Calliste ne craignit pas de m'appeler δίθεος (celui qui adore deux divinités), vomissant dans son insolence tout le venin qu'il renfermait. Comme il a vécu de notre temps, je crois qu'il est bon de raconter sa vie, afin qu'en voyant la conduite qu'il a tenue, on apprécie sans peine l'hérésie qu'il a entrepris d'introduire dans l'Église. On dit que cet homme a confessé la foi : je vais dire en quoi a consisté son martyre, qui eut lieu pendant que Fuscien était préfet de Rome.

« Calliste était esclave d'un chrétien appelé Carpophore, qui appartenait à la maison de l'empereur. Comme il professait aussi la vraie foi, Carpophore lui confia une somme considérable, en le chargeant de la faire valoir par des opérations de banque. Calliste s'établit alors dans la *Piscina Publica*, et, en qualité d'homme d'affaires de Carpophore, il gagna la confiance de veuves et de fidèles qui firent entre ses mains des placements d'une assez grande importance. Le désordre s'étant mis dans ses affaires, il ne manqua pas de gens pour avertir Carpophore de l'embarras dans lequel son agent était tombé. Celui-ci, de son côté, ayant appris que son maître était dans l'intention de lui demander des comptes, voulut échapper au danger par la fuite, se dirigea vers la mer, et ayant trouvé à Porto un navire prêt à mettre à la voile, il monta à bord, afin de profiter du départ. Mais il ne put tenir sa fuite tellement secrète, que Carpophore ne fût averti de ce qui était arrivé.

« Le maître, mettant ces indications à profit, se dirigea vert le port en toute hâte, et fit mine de monter à son tour sur le navire arrêté au beau milieu du bassin. Comme le pilote tardait à venir, Calliste, du haut du bâtiment, apercevait de loin son maître, et se voyant déjà pris, dans cette extrémité qui lui paraissait pire que la mort, il se précipita dans la mer. Alors les matelots, sautant de tous côtés dans les barques, le retirèrent de l'eau malgré lui, et, tandis qu'on poussait de grands cris du rivage, on le remit entre les mains

de son maître qui le fit ramener à Rome, et le condamna à tourner la meule. Mais, comme il arrive d'ordinaire, quelque temps s'étant écoulé, des chrétiens qui s'intéressaient à Calliste, supplièrent son maître de lui rendre la liberté, prétendant qu'il était convenu d'avoir en certain lieu un dépôt considérable. Carpophore, qui était un homme pieux, déclara qu'il renoncerait volontiers à ce qui lui appartenait, mais qu'à ses yeux il en était tout autrement des dépôts, car il était assailli chaque jour par des réclamations de gens qui prétendaient que c'était à sa considération seulement qu'ils avaient accordé à Calliste leur confiance. Carpophore, cédant à ces instances, fit relâcher son prisonnier ; mais celui-ci était hors d'état de rien rendre, et, comme il ne pouvait s'enfuir une seconde fois à cause de la surveillance dont il était l'objet, il chercha une occasion de rencontrer la mort, et un samedi, étant sorti sous prétexte de rendre visite à des débiteurs, il entra dans la synagogue où les juifs étaient rassemblés, et se mit à leur chercher querelle. Ceux-ci ayant pris fort mal cette attaque, le chargèrent d'injures et de coups, et le traînèrent devant Fuscien, le préteur de la ville. Ils firent leur plainte, en disant : « Les Romains nous ont permis d'exercer publiquement le culte de nos pères, et voici que cet homme vient interrompre nos cérémonies, en nous provoquant sous prétexte qu'il est chrétien. » Tandis que Fuscien était assis sur son siége, partageant l'indignation des juifs contre Calliste, on vint dire à Carpophore ce qui se passait. Celui-ci se rendit en toute hâte au prétoire, et se mit à crier : « On vous trompe, seigneur : cet homme n'est pas chrétien, mais il cherche une occasion de mourir, à cause de tout l'argent qu'il m'a dissipé, ce dont je puis donner la preuve. » Les juifs, de leur côté, s'imaginaient que c'était là un jeu joué, et, soupçonnant Carpophore d'avoir pris ce prétexte pour soustraire Calliste à l'action de la justice, ils n'en mettaient que plus d'ardeur à réclamer du préteur une condamnation. Celui-ci, cédant à leurs instances, fit frapper de verges Calliste, et le relégua dans les mines de la Sardaigne. Quelque temps après, comme il s'y trouvait d'autres martyrs, Marcia, la concubine de Commode, laquelle montrait des sentiments chrétiens, voulant faire une bonne action, fit venir le bienheureux Victor, évêque de l'Église à cette époque, et lui demanda les noms des martyrs qui se trouvaient en Sardaigne. Celui-ci lui en donna la liste sans faire aucune mention de Calliste, parce qu'il connaissait

ses déportements. Alors Marcia, profitant de la faveur dont elle jouissait auprès de Commode, remit l'ordre de délivrance à un vieil eunuque, appelé Hyacinthe. Celui-ci, s'étant embarqué pour la Sardaigne, montra cet ordre à l'officier, alors chargé du gouvernement de ce pays, et fit mettre les martyrs en liberté.

«Calliste, se voyant seul excepté, tomba aux pieds d'Hyacinthe et le supplia avec larmes de ne pas le séparer de ses compagnons d'infortune. L'eunuque se laissant toucher par ses prières, consentit à presser le gouverneur, en se donnant comme ayant élevé Marcia, et en prenant sur lui-même toute la responsabilité de la décision. C'est ainsi que Calliste recouvra la liberté. A son retour, Victor fut vivement peiné de ce qu'on avait fait ; mais, par bonté d'âme, il garda le silence. Seulement, pour éviter un affront public et pour répondre aux réclamations de Carpophore (car il s'était écoulé peu de temps depuis ces méfaits), il donna l'ordre à Calliste de résider à Antium, en lui assignant une pension mensuelle. Tout cela dura jusqu'à la mort de cet évêque : Zéphyrin, son successeur, ayant choisi Calliste pour l'aider dans l'administration des affaires ecclésiastiques, l'honora pour son propre malheur. Après l'avoir fait revenir d'Antium, il le chargea du cimetière (des chrétiens). Calliste ne le quittait pas, et, comme je l'ai dit précédemment, il lui rendait des soins hypocrites, ne disant pas un mot contraire à ce qui lui passait par l'esprit ; aussi Zéphyrin, hors d'état de discerner ce qu'on lui disait et de pénétrer les secrets desseins de Calliste, se vit complétement effacé. Après sa mort, Calliste, arrivé au terme de son ambition, condamna Sabellius comme hérétique, à cause de la crainte qu'il avait de moi, et parce qu'il s'imaginait, par une déclaration de principes conformes aux miens, prévenir la dénonciation que je pourrais porter contre lui devant les Églises. Telle était l'habileté et la séduction de cet homme, qu'avec le temps il fit tomber un grand nombre de personnes dans ses filets. Avec un cœur empoisonné et un jugement tout à fait perverti, comme il gardait cependant un respect extérieur pour la vérité, poussé par l'accusation outrageante qu'il m'avait intentée de croire à l'existence d'une double divinité, et afin de répondre au reproche d'altération de la foi primitive que Sabellius ne cessait de lui adresser, il imagina une nouvelle hérésie. Il disait, en effet, que le Verbe n'était Fils que de nom, de même que le Père, mais qu'au fond le Père et le Fils n'étaient

qu'un, et que l'Esprit en était inséparable ; que le Père n'était pas distinct du Fils, mais que c'était une seule et même chose ; que tout était rempli de l'Esprit divin, tant au ciel que sur la terre, et que l'Esprit qui s'était incarné dans une vierge ne différait pas du Père, et se confondait avec lui ; que c'était ainsi qu'il fallait entendre la parole de l'Evangile : « Ne crois-tu pas que je suis dans mon père, et que mon père est en moi ? » que le Fils était la partie visible, qui est l'homme, et que l'Esprit renfermé dans le Fils était le Père. Car, ajoutait-il, je ne dirai pas qu'il y a deux dieux, le Père et le Fils, mais un seul. Le Père, qui est descendu dans le Fils, a rendu divine la chair qu'il avait prise en s'unissant à lui-même, et a formé un seul être que l'on appelle Père et Fils, mais qui n'est qu'un seul Dieu ; ce Dieu n'étant qu'une seule personne, ne peut en former deux : donc il faut que le Père ait souffert avec le Fils. » Ce n'est pas qu'il ait prétendu expressément que le Père avait souffert sur la croix, et qu'il n'y a qu'une seule personne en Dieu ; mais pour éviter de blasphémer contre le Père, cet homme artificieux et irréfléchi, et qui n'en sème pas moins les blasphèmes avec une étourderie déplorable, afin d'éviter l'apparence d'une proposition contraire à la vérité, ne rougit pas de tomber, tantôt dans l'hérésie de Sabellius, et tantôt dans celle de Théodote. Telle a été l'audace de ce séducteur, qu'il a établi une école manifestement contraire à la doctrine de l'Église, et c'est en même temps lui qui, le premier, n'a pas craint de capituler avec les passions des hommes, promettant à tous, et de sa propre autorité, la rémission de leurs péchés. Que si un homme, engagé à d'autres personnes, et se disant chrétien, commettait quelque faute, on ne tenait aucun compte de son péché, pourvu qu'il se déclarât partisan de Calliste. Aussi, séduits par cette coupable indulgence, une foule de gens dont la conscience n'était pas tranquille, et reconnus coupables de plus d'une hérésie, quelques-uns d'entre eux excommuniés par nous après une instruction solennelle, ont trouvé auprès des siens un refuge et ont rempli son école.

« C'est lui qui a établi en principe qu'on n'avait pas le droit de déposer un évêque, même quand, par ses crimes, il aurait mérité la mort. Sous lui, on a commencé à voir introduire dans le clergé des évêques, des prêtres et des diacres, après deux et même trois mariages. Que si quelque membre du clergé se mariait, il le maintenait dans ses rangs, comme s'il n'avait commis aucune faute, appliquant

à cette situation les paroles de l'Apôtre : « Qui es-tu, pour juger l'esclave d'un autre ? » et disant, par une allusion à la parabole de l'ivraie : « Laissez l'ivraie croître avec le bon grain ; » c'est-à-dire : « Laissez les pécheurs dans l'Église. » Il prétendait encore qu'on devait reconnaître une figure de l'Église dans l'arche de Noé, laquelle renfermait des chiens, des loups, des corbeaux, les animaux purs avec ceux qui ne le sont pas, et, suivant lui, c'était ainsi qu'il fallait que fût l'Église. En un mot, il expliquait de la même manière tous les textes qu'il pouvait rassembler.

« Aussi, ses auditeurs, charmés de telles opinions, y persistent, en se faisant illusion à eux-mêmes et aux autres, et la foule court à cette parole trompeuse. Ses partisans, séduits par une telle condescendance à des penchants que Jésus-Christ réprouve, se multiplient ; la loi du Sauveur est foulée aux pieds, et il semble qu'aucun péché ne soit interdit, comme s'il avait le droit de les remettre à ceux qui se déclarent en sa faveur. Que si des femmes non mariées, et sentant l'aiguillon de la chair, refusent de choisir un époux parmi les hommes de leur condition, il autorise comme légitime l'union qu'elles contractent avec quelqu'un d'un rang inférieur, soit libre, soit esclave, bien que cette sorte de mariage ne soit pas admise par les lois. Aussi l'habitude s'est-elle répandue, parmi les femmes réputées fidèles, de comprimer leur fruit et d'employer des drogues pour se faire avorter, de crainte d'avoir un enfant d'un esclave, ou d'un homme du commun, à cause de leur propre parenté et de leurs grandes richesses. Voyez à quel excès d'impiété en est venu ce pervers, d'enseigner à la fois la fornication et le meurtre ; et, après tous ces attentats, ils ont l'impudence de s'attribuer le nom d'Église catholique, et quelques-uns, croyant bien faire, se rangent de leur bord. C'est encore sous Calliste qu'on a osé, pour la première fois, administrer un second baptême. Voilà tout ce qu'on doit à ce merveilleux Calliste, dont l'école, toujours subsistante, conserve les mœurs et la tradition, ne faisant pas la distinction de ceux auxquels on doit communiquer, et se mettant en rapport indistinctement avec tout le monde. C'est donc à bon droit que, d'après Calliste, le premier auteur de toutes ces innovations, on les appelle Callistiens.

« Cette doctrine s'étant répandue par tout l'univers, encouragé par un tel succès, un homme rempli de ruse et d'impudence, nommé Alcibiade, et qui demeurait à Apamée de Syrie, pensant surpasser

Calliste en audace et en habileté à capter les esprits, vint à Rome avec un livre qu'il disait apporté du pays des Sères par un sage appelé Elchasaï, lequel le tenait d'un certain Sobiaï, qui, lui-même, en avait reçu la révélation d'un ange haut de 24 *schœnes,* large de 4 schœnes, et ayant 6 schœnes d'une épaule à l'autre ; la trace de ses pieds était longue de trois schœnes et demi, haute d'un schœne et demi, profonde d'un demi-schœne. Il avait avec lui un être féminin, dont les dimensions répondaient à celles de son compagnon : le mâle était le Fils de Dieu, la femme s'appelait le Saint Esprit. Par de telles fables, cet homme s'imaginait devoir ébranler les esprits faibles : il disait qu'Elchasaï avait annoncé aux hommes une nouvelle rémission des péchés, l'an III du règne de Trajan ; il ordonnait un baptême que j'expliquerai tout à l'heure, soutenant qu'il n'y avait ni impiété, ni souillure, ni crime, pourvu qu'on eût la foi, qui pût empêcher ceux qui se convertiraient et accepteraient ce livre de recevoir dans leur baptême la rémission de leurs péchés. C'était dans l'autorisation du double baptême, donnée comme nous l'avons vu précédemment par Calliste, que cet Alcibiade a pris l'idée de cette énormité. Voyant beaucoup de gens charmés des promesses qu'il leur faisait, il se flattait d'une pleine réussite. Mais, par notre opposition, nous arrêtâmes ses progrès, en démontrant à plusieurs que c'était là une inspiration de l'esprit de ténèbres et l'invention d'un cœur enflé par l'orgueil, et que cet homme, à la manière d'un loup, voulait s'emparer des brebis dispersées par Calliste. »

Résumons en peu de mots les principales questions que soulève le problème de l'attribution de l'ouvrage. Pour le refuser absolument à Origène, il y aurait deux raisons insurmontables, en supposant qu'elles fussent fondées. Si Origène n'est point l'auteur des ***Philosophemuna,*** comme il est hors de doute que cet ouvrage connu depuis longtemps, formait le premier livre de la ***Réfutation des hérésies,*** il s'ensuit que la fin comme le commencement doit être sorti d'une autre plume.

Si le traité sur ***l'Essence de l'univers,*** περὶ τῆς τοῦ παντὸς οὐσίας, que s'attribue expressément (X, 32) l'auteur de la ***Réfutation des hérésies*** est le même que le περὶ παντὸς πρὸς Πλάτωνα, ***de l'univers contre Platon,*** que l'inscription du piédestal de la statue de saint

Hippolyte donne formellement à ce Père, il faut en conclure qu'Origène n'a aucun droit à la *Réfutation des hérésies*, et que saint Hippolyte en est vraiment l'auteur.

Sur le premier point, il a paru à Huet, dans ses *Origeniana*, et à Dom de La Rue, éditeur d'*Origène*, que l'auteur des *Philosophumena* se donnait positivement pour évêque, dans un passage du préambule de cet ouvrage ; et comme jamais Origène n'a possédé la dignité épiscopale, on en a conclu que le livre devait être d'un autre auteur. Malgré l'autorité de ces deux noms, le sens de la phrase sur laquelle on s'appuie reste vague, et je ne terminerai pas cette courte appréciation sans avoir montré par des rapprochements tirés du nouveau texte, qu'on a dû prendre beaucoup trop au positif une figure de rhétorique très-souvent employée par les écrivains grecs.

Sur le second point, la question ne serait décidée que si l'on possédait le texte même de l'ouvrage de saint Hippolyte : or, il n'en est parvenu jusqu'à nous qu'un fragment qui n'a vraiment aucun rapport avec le sujet traité dans la *Réfutation des hérésies*, à l'endroit où l'auteur cite son écrit sur l'*Essence de l'univers*. C'est bien certainement l'ouvrage de saint Hippolyte dont Photius donne l'analyse dans sa *Bibliothèque* (Cod. 48), puisqu'on y voit que cet ouvrage renfermait une réfutation de Platon, et que sur la base de la statue du Vatican, le traité περὶ παντὸς πρὸς Πλάτωνα est attribué à saint Hippolyte. Mais le περὶ τῆς τοῦ παντὸς ουσίας était-il le même ouvrage que le περὶ παντός? C'est ce dont il est permis de douter, quand on songe à quel point les mêmes sujets revenaient fréquemment sous la plume des écrivains du IIIe siècle. A la manière dont M. Bunsen s'appuie sur Photius, saint Hippolyte aurait écrit un livre *sur* ou *contre les hérésies :* κατὰ αἱρέσεων, et cet ouvrage devant être le même que celui qu'on vient de retrouver et de publier sous le titre de *Réfutation de toutes les hérésies*, κατὰ πασῶν αἱρέσεων ἔλεγχος, comme l'auteur du *Petit Labyrinthe* déclare avoir composé le traité de *l'Essence de l'univers*, περὶ τῆς τοῦ παντὸς οὐσίας, identique au περὶ παντὸς de saint Hippolyte, et qu'à son tour celui de la *Réfutation de toutes les hérésies* se donne pour avoir écrit *sur l'Essence de l'univers*, il suit de tous ces rapprochements que saint Hippolyte a donné successivement : 1° le *Petit Labyrinthe*, 2° le traité περὶ τῆς τοῦ παντὸς ουσίας, le même que le περὶ παντὸς πρὸς Πλάτωνα, 3° le κατὰ πασῶν αἱρέσεων

ἔλεγχος, qui ne diffère en rien du κατὰ αἱρέσεων mentionné par Photius.

Mais quand on entre dans ces recompositions artificielles, on pourrait tout aussi bien, en s'emparant d'une autre phrase de Photius, suivant laquelle Origène aurait passé aux yeux de quelques-uns pour l'auteur du *Petit Labyrinthe*, soutenir que, parmi les écrits perdus de ce docteur, se trouvait non-seulement la *Réfutation de toutes les hérésies*, différente du *Traité des hérésies* de saint Hippolyte, mais encore un écrit sur *l'Essence de l'univers* [1], qu'on ne doit pas confondre davantage avec le περὶ παντὸς πρὸς Πλάτωνα, mentionné sur la base de la statue du Vatican. Il faut en convenir toutefois, les combinaisons de ce genre manquent de solidité, tant qu'on n'a à sa disposition que des titres d'ouvrages.

Le premier élément d'une véritable importance qui nous soit parvenu jusqu'ici pour la solution de ces difficultés, est le texte même que M. Miller a publié. Or, ce traité doit-il être identifié avec celui de saint Hippolyte sur le même sujet, dont Photius a donné l'analyse? M. Bunsen répond affirmativement, et M. l'abbé Freppel n'est pas d'un autre avis. Voyons néanmoins ce que dit Photius : « Lu un « court traité (un *petit livre*, βιβλιδάριον) d'Hippolyte, disciple d'Irénée. « C'est un exposé de trente-deux hérésies, σύνταγμα κατὰ αἱρέσεων λϐ̄ « (il semble que ce chiffre *trente-deux* ait fait partie du titre de l'ou- « vrage), en commençant par les Dosithéens, et en finissant par « Noët et les Noétiens. » La *Réfutation de toutes les hérésies*, composée de *dix livres* n'a pu être désignée comme un *petit livre*, βιβλιδάριον. L'énumération des hérésies commence, non par les *Dosithéens*, mais par les *Naasséniens*, elle finit par les *Elchasaïtes*, et non par les *Noëtiens*. On y trouve l'exposition, non de *trente-deux* hérésies, comme s'efforce de l'établir M. Bunsen, mais de *vingt-neuf*, si l'on s'en rapporte au compte large indiqué par les sommaires des différents livres, ou de *trente-quatre*, si l'on tient compte de toutes les subdivisions mentionnées dans le texte. « Hippolyte (c'est Photius qui continue) donne pour origine à son ouvrage les notes qu'il avait prises en suivant les leçons d'Irénée, et c'est ainsi qu'il a dressé le *tableau*, σύνοψιν, dont cet ouvrage se compose. » Rien ne ressemble moins à un *tableau sommaire* que l'ouvrage nouvellement découvert où les citations sont innombrables, les digressions perpé-

[1] Peut-être tout simplement le περὶ ἀρχῶν qui traite *des principes de l'univers*.

tuelles ; l'auteur ne s'y subordonne point à son maître, il parle constamment en son propre nom, et s'il lui arrive d'emprunter des *alinéas* entiers à l'ouvrage de saint Irénée (qu'il ne faut pas confondre avec les leçons auxquelles avait assisté saint Hippolyte), il n'y a rien d'étonnant à cela de la part d'un écrivain tel qu'Origène, qui vivait peu de temps après saint Irénée, et qui devait, comme tous les contemporains, faire usage du traité de son illustre prédécesseur.

S'il faut s'en rapporter encore à Photius, saint Hippolyte aurait dit, dans ce même livre, que *l'Épître aux Hébreux n'était pas de saint Paul.* L'auteur de la *Réfutation de toutes les hérésies* ne fait, comme beaucoup de ses contemporains, aucun usage de l'Épître aux Hébreux, mais l'assertion que Photius lui prête ne se retrouve pas dans le texte nouvellement publié.

Enfin les écrivains postérieurs ont cité deux passages de l'écrit de saint Hippolyte *contre les hérésies :* le premier se rencontre dans l'introduction du *Chronicon Paschale ;* le second a été allégué par le pape saint Gélase, parmi les témoignages plus anciens sur la double nature de Jésus-Christ. On cherche vainement ces deux passages dans le texte imprimé par M. Miller. — En vérité, si tout cela constitue un passeport à l'usage de saint Hippolyte, la critique a le droit de ne pas le trouver très en règle.

Mais, dit-on, il est impossible que l'ouvrage soit d'Origène : le style n'a aucun rapport avec celui d'Origène : la preuve esthétique est manifestement contraire à cette attribution. Ne nous laissons pas imposer par ces sentences, et tenons-nous en garde (M. Freppel l'a déja fait) contre ces formules absolues de la science germanique. Si l'on n'avait que les *Oraisons funèbres* de Bossuet, travaillées avec tant de persévérance et de soin, et si l'on apportait à quelque critique étranger au sentiment de la langue française, le brouillon d'un sermon du même évêque, ou quelque *factum* théologique écrit par lui au courant de la plume, nous pourrions voir naître de doctes dissertations, où l'on prouverait l'impossibilité d'attribuer au même auteur des écrits si dissemblables. On n'est pas plus avancé, parmi les plus habiles philologues, sur le diagnostic du style des Pères du IIIe siècle, et j'avoue n'avoir aucune confiance dans le tact de ceux qui s'expriment avec aussi peu d'hésitation sur un sujet tellement délicat.

Ce qui me frappe bien davantage, c'est la différence qui existe

dans l'esprit des deux écoles, qui se partageaient, au IIIe siècle, la défense de la vérité catholique. Irénée, quoique élevé dans l'Asie mineure, avait pris, en Occident, toutes les habitudes de l'Église romaine. On n'y faisait pas montre d'érudition, on évitait les raisonnements subtils, on s'attachait étroitement aux expressions même de l'Ecriture sainte, et toute l'argumentation contre les hérétiques était fondée sur l'interprétation directe et simple qui résulte du texte sacré. Tel est le caractère constant du traité de saint Irénée *contre les hérésies*. J'ai repassé, avec soin, tout ce qu'on a de saint Hippolyte, son élève, et je dois déclarer que j'y ai trouvé encore plus marquée, s'il est possible, l'empreinte romaine, telle qu'on peut la déduire des écrits des successeurs de saint Pierre, à partir de saint Clément, et de l'action même de l'Église romaine au milieu de la complication des opinions contradictoires.

Le livre publié par M. Miller a, selon moi, un tout autre caractère. C'est l'ouvrage d'un bel esprit, d'un homme qui sait beaucoup, qui veut qu'on s'en aperçoive, et qui conserve, dans les raisonnements, toute la subtilité des philosophes de la Grèce. Telle est la physionomie de ce qui nous reste des catéchèses d'Alexandrie, notamment des ouvrages de Clément (qui n'est pas saint Clément, comme on l'écrit presque toujours en France), et ces ouvrages sont les seuls auxquels on puisse comparer la *Réfutation de toutes les hérésies*. C'étaient les bibliothèques encore florissantes de la cité égyptienne, qui fournissaient des matériaux abondants pour les citations de la littérature profane. On en formait des *stromates*, et Origène avait écrit, sous le même titre, un ouvrage qui devait, pour le sujet et la manière, ressembler à celui de Clément d'Alexandrie.

Sans sortir du morceau que j'ai traduit, je puis fournir un exemple de l'abus de ce procédé de pure érudition. Dans l'enchaînement des preuves au moyen desquelles l'auteur cherche à démontrer l'identité des opinions de Noët avec celles d'Héraclite, après avoir établi, par le texte de ce philosophe, qu'il croyait à l'identité de la mort et de la vie, il ne lui restait qu'à résumer la pensée du Ténébreux en un seul mot, πάντα ὁμοῦ, *tout ensemble*. Mais il avait fait des observations dans un autre sens ; il avait cherché, à l'exemple de Clément, des analogies avec les dogmes chrétiens dans les opinions des philosophes, et il avait cru voir qu'Héraclite établissait la nécessité de la résurrection des morts. Peu importe ici que l'auteur quelconque

du livre qui nous occupe ait bien ou mal saisi la pensée du philosophe ; il suffit, pour notre but, de faire voir qu'il n'a pu résister à la tentation d'employer toutes ses notes sur Héraclite. Aussi, pour rétablir la suite des idées dans la version qui précède, après la citation : « les immortels sont mortels, les mortels sont immor-« tels ; ils vivent et meurent réciproquement de la mort et de la vie « des autres, » faudrait-il peut-être commencer ainsi la phrase qui suit : « *Je ferai remarquer, en passant, qu'*il affirme, comme « une chose évidente, la résurrection de la chair, dans laquelle nous « sommes nés. »

Ces démangeaisons de science n'ont absolument rien de commun avec la manière sobre et sincère de saint Irénée et de saint Hippolyte.

C'est, surtout, dans le mode de réfutation des hérésies qu'on voit se dessiner le contraste qui vient d'être indiqué. Lorsque régnait dans les esprits, sous l'empire d'un spiritualiste tel que Platon, la croyance à la préexistence et à l'éternité du monde, la nécessité de faire admettre que le monde a été tiré du néant, *mundus ex nihilo*, obligeait à engager le combat contre un si grand philosophe. C'est ainsi que saint Hippolyte réfuta Platon, à l'occasion de la doctrine que nous trouvons développée dans le *Timée*. Mais la cause de Noët se présentait d'une manière toute différente ; cet hérésiarque, en confondant le Père et le Fils en une seule et même personne, avait propagé une erreur dangereuse, et un docteur catholique ne faisait que son devoir en combattant cette opinion. Ainsi, quant à ce qui se rapporte à l'hérésie de Noët, l'intention de l'auteur édité par M. Miller, paraît irréprochable. Mais en est-il de même de la sorte d'argumentation qu'il lui oppose ? On possède un long morceau de saint Hippolyte contre l'hérésie de Noët, et ce morceau répond à ce qu'on doit attendre d'un apologiste de la vérité. C'est à l'aide de l'Écriture, interprétée par la tradition, que l'auteur établit la distinction des deux personnes divines ; du reste, pas un mot de la source philosophique à laquelle l'hérésiarque aurait puisé son opinion ; car cette recherche aurait été tout au moins inutile. Quel besoin un chrétien du IIIe siècle aurait-il eu de l'incitation des doctrines d'un ancien philosophe pour sonder avec témérité un mystère insondable, et pour tenter d'expliquer ce qui ne s'explique pas ? De ce qu'Héraclite a devancé de vingt-quatre siècles la doctrine de Hegel (si curieusement

exposée dans les fragments entièrement inédits qui viennent de voir le jour), il ne s'ensuit pas que Noët ait eu besoin de trouver établie, dans les écrits du Ténébreux, l'identité de la vie et de la mort, du bien et du mal, de l'affirmation et de la négation, pour s'imaginer que le Père et le Fils se confondaient, non-seulement dans leur essence, mais encore dans leurs personnes. Apparemment, il y a plus d'analogie entre le Père et le Fils, qu'entre le froid et le chaud, la lumière et les ténèbres. Le rapprochement, établi par l'auteur des *Philosophumena*, péche donc par la base, et le besoin d'étaler une érudition peu commune explique seul cette argumentation prétentieuse.

Mais ce que l'auteur dit des Noétiens n'est qu'une introduction aux graves accusations qu'il va porter contre deux Papes, notamment contre un de ceux dont l'autorité morale a été la plus grande au commencement du IIIe siècle. Qui se serait jamais attendu à voir saint Hippolyte s'offrir sous cet aspect de révolte contre le Saint-Siége? Il est vrai qu'on a relevé quelques inexactitudes dans les écrits de ce Père; mais cette imperfection est commune à tous les écrivains religieux du IIe et du IIIe siècle, ce qui n'a pas empêché l'anglican Bullæus d'élever un monument remarquable à la pureté de leur foi. De là à des erreurs comme celles où tombe l'adversaire de Zéphyrin et de Calliste, on peut dire qu'il existe un abîme. On a cru, il est vrai, qu'en subissant le martyre, saint Hippolyte avait abjuré les erreurs du novatianisme; mais, pour établir cette opinion, il faut admettre que le saint évêque de Porto était le même que le martyre chanté par Prudence dans l'hymne XI du livre *des Couronnes*, et cette identification est sujette aux plus sérieuses difficultés.

Je n'irai pas jusqu'à dire sur ce sujet, avec Baronius, que le poëte chrétien a confondu trois personnages du même nom, nettement distingués dans le Martyrologe romain, savoir : le saint évêque de Porto, noyé par ses bourreaux dans une fosse à Porto même, et honoré le 22 août; un prêtre d'Antioche qui, avant de consommer son martyre, rejeta loin de lui les erreurs de Novat, qu'il avait professées, à l'exemple de son évêque Fabius (ce second Hippolyte est invoqué le 30 janvier); enfin un soldat, jeune encore, qui fut déchiré par des chevaux sur la voie Tiburtine, et dont la fête tombe le 13 août. Il est probable, toutefois, que D. Ruinart poussait la confiance un peu trop loin quand il attachait un caractère d'authenticité aux vers d'un poëte qui vivait près de deux siècles après le célèbre évêque de Porto.

Prudence lui-même s'exprime sur ouï-dire, il décrit des peintures qu'on lui avait montrées dans une église de la voie Tiburtine dédiée à saint Hippolyte, et si même c'était du saint docteur qu'il avait voulu parler, concevrait-on qu'il n'eût pas dit un mot de ses écrits, si célèbres dans toute l'Église? Il est vrai qu'on a retrouvé la statue de l'évêque de Porto au lieu même où Prudence avait visité l'église du martyr, soumis, par dérision, au même supplice que le héros du même nom dans la fable : mais ces associations de saints homonymes dans un même culte, sont trop fréquentes, notamment à Rome, pour qu'on en doive conclure à l'identité des personnages honorés ensemble, ou même à une erreur qui les aurait confondus. Quand on retrouva, sous l'autel principal de la basilique de Saint-Clément, les reliques et l'épitaphe de Flavius Clemens, cousin de l'empereur Domitien, on aurait été mal fondé à soutenir que les chrétiens avaient identifié dans leurs souvenirs ce martyr de race impériale, avec le pontife, disciple de saint Pierre, auquel l'église est principalement dédiée.

On croit, il est vrai, trouver des preuves de novatianisme dans la *Réfutation de toutes les hérésies*, et cette remarque paraît coïncider avec des observations du même genre faites sur les écrits déjà connus de saint Hippolyte. Sans insister sur ces dernières remarques, qui ne me paraissent pas fondées [1], il y a de la difficulté à prolonger l'existence du disciple de saint Irénée jusqu'après la persécution de

[1] M. l'abbé Freppel cite en note le *Commentaire sur l'histoire de Susanne*, dont on a des fragments et l'*Homélie sur la Théophanie*, chapitre x. J'ai lu avec la plus sérieuse attention ce qui reste du *Commentaire sur Susanne*, sans y pouvoir démêler la moindre trace du rigorisme des Novatiens; quant à la phrase de l'homélie, il ne peut y avoir d'équivoque que pour ceux qui consultent la traduction latine dans l'édition de Fabricius : « *Accede igitur, et regenerare, ô homo, ad adoptionem in filium Dei, et quomodo? inquit, si non adulterium nec cædem commiseris, nec idola colueris.* » Il semble, en effet, que l'auteur ait mis pour condition au baptême, qu'on n'ait commis ni adultère, ni meurtre, et qu'on n'ait pas sacrifié aux idoles; et ce serait alors un rigorisme qui surpasserait même celui de Novatien, puisque cet hérésiarque se contentait d'exclure de la communion des fidèles ceux qui, par crainte de la persécution, avaient sacrifié aux idoles, après avoir fait profession de christianisme. Mais le sens que fournit le grec est tout différent : *δεῦρο τοίνυν ἀναγεννήθητι, ἄνθρωπε, εἰς υἱοθεσίαν Θεοῦ· καὶ πῶς; φησίν· ἐὰν μηκέτι μοιχεύσῃς, μηδὲ φονεύσῃς, μεδὲ εἰδωλολατρεύσῃς*, ce qui veut dire : « Homme, approche donc, et que ta régénération te mette au nombre des enfants de Dieu. A quelle condition, diras-tu? *à la condition de ne plus commettre d'adultère ni de meurtre, de ne pas sacrifier aux idoles;* » ce qui est fort différent, et d'une orthodoxie dont la simplicité n'offre rien de contestable. L'interprète latin

Trajan Dèce, ou seulement à admettre que saint Hippolyte ait écrit du temps de Novatien le livre où l'on croit retrouver la trace des opinions de cet hérésiarque. Que si l'on se contente de croire que l'auteur de la *Réfutation de toutes les hérésies* a donné la preuve de sa propension pour les opinions rigoristes, et, qu'après être tombé plus jeune dans les erreurs de Montan (dont on trouve une condamnation rigoureuse au VIIIe livre du même ouvrage), il a dû, plus tard, se laisser séduire par les prédications de Novatien, la trace d'opinions de ce genre est quelque chose de si naturel, au milieu des passions qui survivaient aux épreuves des temps de persécution, qu'on ne saurait y voir rien qui désigne un auteur plutôt qu'un autre; mais comme l'Église romaine est celle qui s'est tenue le mieux en garde contre ces erreurs, le soupçon ne saurait tomber de préférence sur un de ses évêques, qui semble n'avoir pas un seul instant cessé de faire corps avec elle.

D'ailleurs, les reproches qui sentent le montanisme ou le novatianisme dans le morceau que j'ai traduit ne sont pas l'objet principal de l'auteur; il semble ne les ajouter que pour susciter des nouvelles préventions contre le Saint-Siége, et ameuter en quelque sorte autour de la papauté tous ses ennemis. Cette idée d'une église à part dans sa pureté parfaite, était fréquente alors chez tous les hommes qui se sentaient une supériorité intellectuelle. Le génie de Tertullien y succomba, et un écrivain tel qu'Origène, devait s'y laisser séduire. C'est la gloire du Saint-Siége d'avoir placé dès l'abord l'Église universelle dans le point de vue véritable de la nature humaine et de la société, réservant à la vie spécialement religieuse les dévouements et les abstinences exceptionnelles, et embrassant le reste des fidèles, malgré leurs faiblesses et leurs fautes, dans une intention indulgente et charitable. C'est sa gloire d'avoir attaché à la consécration épiscopale un caractère indélébile, et d'avoir élevé la doctrine des mariages de conscience contre les exclusions intolérantes de la loi civile. Mais ce que nous

s'est trompé sur la valeur du présent que les grecs donnent si souvent au subjonctif de l'aoriste Ier; et encore n'a-t-il pas poussé son erreur jusqu'au bout; car, lorsque continuant son énumération, l'auteur ajoute : ἐὰν μὴ κρατηθῇς ὑφ᾽ἡδονῆς le traducteur écrit : *si non vincaris à voluptate,* employant dès lors le présent, quoique le grec continue de se servir de l'aoriste. Il aurait fallu, dès le commencement, dire en latin : *si non adulterium committas, etc.....* On aurait ainsi évité l'équivoque.

admirons aujourd'hui était, pour ceux des hommes d'alors qui avaient plus d'esprit que de bon sens, un sujet de reproche et de scandale. Quant à ce que l'auteur édité par M. Miller raconte des conséquences criminelles de la tolérance de saint Calliste, pour les unions légitimes selon l'Église, mais concubinaires suivant la loi, pouvons-nous y voir autre chose que l'écho envenimé d'une argumentation impuissante contre la plus sage des prescriptions ?

Enfin c'est une gloire encore plus grande pour le Saint-Siége que d'avoir, au milieu des incertitudes du dogmatisme, marqué d'avance la voie qu'il fallait suivre dans la définition des personnes et des rapports de la Sainte-Trinité, et d'avoir, en dépit de toutes les objections, proclamé la foi qu'on invoqua comme une règle infaillible dans les délibérations de Nicée. Qu'Origène, bien plutôt que saint Hippolyte, fut un de ceux qui pouvaient ne pas comprendre la juste mesure dans laquelle l'Église romaine se tenait sur cette question, c'est ce qui résulte, sans que je sois obligé de recourir aux autres ouvrages du docteur Alexandrin, du raisonnement d'un de ses apologistes, cité par Photius (*Cod* 117). Ce défenseur d'Origène prétendait qu'au fond, « il n'y avait rien à reprendre dans son opinion « sur la Sainte-Trinité. Mais, ajoutait-il, l'hérésie de Sabellius « faisait alors de grands ravages, et Origène, entraîné par le besoin « de la combattre, et de mettre, à tout prix, dans le jour le plus éclatant la distinction des personnes de la Trinité, avait dépassé le « but, et tombant dans l'excès contraire, s'était donné l'apparence « d'une erreur semblable à celle dont plus tard Arius se rendit coupable. »

Où trouver, je le demande à tout lecteur non prévenu, une définition plus exacte du terrain sur lequel l'auteur de la *Réfutation de toutes les hérésies* s'est placé pour attaquer la doctrine de l'Église romaine? N'est-ce pas ainsi qu'il a pu mériter, de la part de saint Calliste, ce reproche de *dithéisme* qui avait si profondément blessé son orgueil, et qui le poussa à des invectives aussi étranges, à d'aussi odieuses insinuations? Malgré l'obscurité volontaire que l'auteur étend sur les opinions de saint Calliste, on voit, d'une manière évidente, que le milieu tenu par ce pontife entre le sabellianisme des uns et l'arianisme naissant des autres, devait directement conduire à la définition qui triompha dans le concile de Nicée.

J'irai plus avant : à mes yeux, loin que le morceau cité doive être

considéré comme l'ouvrage d'un membre de l'Église romaine, on y trouve la preuve intrinsèque et formelle d'un fait absolument contraire, c'est-à-dire que celui qui en fut l'auteur ne dut faire à Rome qu'un séjour temporaire, et qu'il écrivit loin de cette capitale, et principalement pour des hommes qui n'avaient pas une juste idée de ce qui s'y passait.

Cet auteur dit, il est vrai, qu'à une époque les disciples de Noët vinrent à Rome; que, plus tard, on y vit paraître un adepte de l'hérésiarque Elchasaï; mais on ne doit pas en conclure qu'il ait été témoin lui-même de l'arrivée de ces deux sectaires dans la capitale de l'empire et du monde chrétien. Qui ne sait qu'alors toutes les opinions nouvelles qui se produisaient, ambitionnaient le suffrage des successeurs de saint Pierre, la communauté en matière de foi avec le siége de Rome étant considérée comme le témoignage authentique de la vérité? L'auteur se vante de s'être opposé aux progrès d'Alcibiade : il a pu le faire partout ailleurs qu'à Rome; ce qu'il dit des *brebis dispersées par Calliste* et toutes prêtes à devenir la proie des opinions les plus absurdes, s'explique suffisamment par ce qu'il a rapporté plus haut que *la doctrine de Calliste s'était répandue par tout l'univers*. Le passage, relatif aux Elchasaïtes, peut donc s'entendre de plusieurs manières; mais il n'en est pas de même de ce que l'auteur rapporte de ses discussions avec le pape saint Zéphyrin, en présence de Calliste. Alors il était certainement à Rome, mais il ne dut pas prolonger son séjour au-delà du pontificat de Zéphyrin : car il ne fait aucune allusion à des controverses qu'il aurait eues de vive voix avec Calliste devenu pontife, et on dirait qu'il regrette d'avoir laissé le champ libre à l'influence d'un pape supérieur en intelligence et en talent à celui qui l'avait précédé sur le trône apostolique.

Il écrit, selon nous, après la mort de Calliste, et loin de Rome. Calliste est mort, car, de l'aveu de l'écrivain, on l'invoque comme martyr; il craint que le prestige qui s'attache à l'ancien ordonnateur d'un cimetière célèbre dans tout le monde chrétien, d'un homme devenu à son tour l'un de ses évêques qui *prétendaient gouverner l'Église*, d'un homme enfin ayant confirmé sa foi par le martyre; et pour empêcher que le nom d'un personnage si respecté n'assure la prépondérance aux opinions qu'il a professées, l'écrivain dont nous cherchons à rétablir l'identité, s'efforce, par un récit artificieux, d'effacer l'auréole qui brille sur la tête de Calliste.

Ce récit aurait eu quelque chose de singulier dans la bouche d'un Romain s'adressant à des Romains. Entre la fin du règne de Commode et la mort de Calliste, il ne s'était pas écoulé plus de trente ans; l'histoire de ce pontife, telle que le prétendu saint Hippolyte la raconte, si elle était vraie, devait donc être connue de tout le monde; ou si elle était fausse, si on l'avait arrangée aux dépens de la vérité, elle n'aurait trouvé de créance auprès d'aucun des habitants de la ville où Calliste avait vécu. Mais à une grande distance de Rome et dans l'Orient, un roman de ce genre (et l'on voit que les romans satyriques sur les Papes ne datent pas d'hier, puisqu'on en faisait contre eux, au sein même de la persécution), un roman de ce genre avait plus de chance de réussir; et de là l'audace avec laquelle l'adversaire de Calliste cherche à diffamer ce pontife.

C'est ici que se place l'explication d'un procédé de style familier à l'auteur, et dont il faut bien se rendre compte, si l'on tient à ne pas tirer du texte des conséquences qui n'en ressortent réellement pas. Cet écrivain pousse très-loin l'usage, ou si l'on veut, l'abus de la figure de rhétorique qui consiste à exprimer le particulier par le général. Quand on a fait cette remarque, on voit se dissiper l'impression que produisit au XVIIe siècle la phrase de l'introduction des *Philosophumena,* où l'auteur semble s'attribuer le titre d'évêque : « Nous ne prendrons pas, dit-il, d'autre juge de ces opinions que le « Saint-Esprit lui-même donné à l'Église, le Saint-Esprit que les apô- « tres ont reçu les premiers et qu'ils ont transmis aux vrais fidèles : « nous qui sommes *leurs* successeurs, qui participons de la même « grâce, qui sommes investis du suprême sacerdoce et de la mission « d'enseigner, nous que l'Église a élus pour veiller à sa garde, nous « ne fermerons pas un moment les yeux et nous ne tairons pas la « vérité. » J'ai laissé subsister l'équivoque, peut-être volontaire, qui existe dans cette phrase, où l'on ne sait à qui, des apôtres ou des vrais fidèles, se rapporte le conjonctif qui suit (οὗ τυχόντες πρότεροι οἱ ἀπόστολοι μετέδοσαν τοῖς ὀρθῶς πεπιστευκόσιν· ὧν ἡμεῖς διάδοχοι τυγχάνοντες...) Dans le reste, tout continue d'être confondu, l'épiscopat, le sacerdoce et l'enseignement. C'est ainsi que l'auteur, sans justifier de son titre particulier, s'arrange pour parler au nom de toute la hiérarchie.

Dans son argumentation contre saint Calliste, il emploie le procédé

contraire, ne désignant pas une seule fois nommément ce pontife par son titre d'évêque de Rome, et affectant de le rabaisser au rang d'un simple professeur, qui a ouvert une école et dont les disciples ont pris le nom. Il faut toute la naïveté du protestantisme, dans la manière dont il envisage l'histoire des premiers siècles, pour avoir pris, comme l'a fait M. Bunsen, au pied de la lettre, ces expressions d'*école* et de *disciples*, et pour s'être figuré que Calliste avait, en effet, ouvert à Rome une *classe* dans laquelle il enseignait sa nouvelle théologie. A l'exception du livre qu'on vient de découvrir, et de Théodoret, qui l'a cité, on ignore complétement dans l'histoire ecclésiastique qu'il ait existé une secte d'hérétiques, connue sous le nom de *Callistiens*, et, ce que notre auteur rapporte de l'origine de ce nom, n'est, à nos yeux, de sa part, qu'une ironie poussée jusqu'au dernier degré de l'amertume. En disant que c'est à bon droit qu'on a nommé *Callistiens* les partisans de Calliste d'après leur auteur, il donne comme déjà en circulation une dénomination qu'il invente, et, mettant l'évêque des évêques au même niveau que le professeur, il oppose hardiment sa propre autorité à celle du Siége qui a pour mission de conserver dans sa pureté la foi transmise par les Apôtres.

Or, je le demande maintenant à quiconque a étudié l'histoire ecclésiastique du IIIe siècle, quel homme a pu se permettre une telle confusion, si ce n'est Origène, c'est-à-dire l'écrivain qui, par son génie et sa science, exerçait un tel empire, que des évêque le faisaient monter dans la chaire, alors qu'il n'était qu'un simple laïque? Plus tard, nous le voyons appelé dans les conciles, notamment à Bostra, où le docteur Alexandrin instruisit le procès de Bérylle, évêque de cette ville, et où les autres prélats se contentèrent d'ajouter le poids de leur autorité à l'action d'un simple prêtre. Celui auquel on concédait des priviléges aussi exorbitants, en dépit des esprits plus sages qui s'élevaient contre un tel oubli des règles de la hiérarchie, en dépit des condamnations qui poursuivaient le laïque ou le prêtre rebelle à son supérieur immédiat, était seul capable de se mettre, par une expression collective, au niveau des chefs même de l'Église, et d'opposer ses propres sentences, que dis-je? les excommunications qu'il avait provoquées à l'indulgence éclairée du pontife suprême. En revenant de Bostra, Origène aurait pu dire : *Nous avons condamné Bérylle.* Quand il voyait recueillis par Calliste des hommes qu'il avait fait poursuivre, il s'écriait avec la même confiance : « Ceux

« qu'après informations, *nous avions chassés* de l'Église, ont trouvé « un asile auprès de cet hérétique et ont rempli son *école*. « Τινὲς δὲ καὶ ἐπὶ καταγνώσει ἔκδηποι γενόμηνοι τῆς ἐκκλησίας ὑφ'ἡμῶν γενόμενοι, προσχωρήσαντες αὐτοῖς, ἐπλήθυναν τὸ διδασκαλεῖον αὐτοῦ. Toujours le même procédé : l'auteur, qui n'est qu'un professeur, se met au niveau des évêques, et il parle de l'évêque des évêques comme s'il n'était qu'un professeur.

Une telle présomption de la part d'Origène peut étonner quelques personnes, surtout celles qui n'ont pas lu avec attention son histoire, qui n'ont pas envisagé sa position exceptionnelle, et qui ne se sont pas défendues du préjugé favorable qu'inspire naturellement son beau génie et les immenses services qu'il a rendus à l'Église. Mais, quelque difficulté qu'on éprouve à admettre, surtout dans la bouche d'un homme qui n'était pas évêque, les dernières expressions que j'ai citées, il y en aurait encore davantage à croire qu'un évêque suburbicaire, comme saint Hippolyte, ait pu parler avec cette impropriété et cette audace de celui qui, en dehors même de l'idée du pontificat suprême, était armé contre lui de l'autorité de métropolitain, si considérable dans la discipline de la primitive Église. C'est sans doute quelque chose d'agréable et d'édifiant pour des yeux protestants, que le tableau de la *liberté* qui devait régner à Rome au IIIe siècle, tel que M. Bunsen le trace, en substituant saint Hippolyte à Origène. Mais, pour des catholiques, que dis-je? pour des savants non catholiques qui ne se sont pas habitués à voir l'histoire de l'Eglise au rebours du sens commun, on ne saurait imaginer rien de plus absurde que cette révolte constante envers le Saint-Siége, à la porte des catacombes, et entre deux persécutions, de la part de l'évêque d'un faubourg de Rome, qui n'aurait eu besoin que de déplorer, en mourant, ses erreurs, pour que ses écrits prissent rang, à Rome même, parmi ceux des Pères les plus autorisés, et pour qu'un pape en invoquât le témoignage huit générations à peine après la mort de leur auteur.

Il est constant qu'Origène vint à Rome sous le pontificat de saint Zéphyrin ; on ne sait pas quelle fut la durée de son séjour ; mais, quoique âgé de trente ans à peine, il jouissait déjà d'une réputation immense, et nous ne sommes pas surpris que le Pape ait cherché par la discussion à ramener un si beau génie à la vérité. Mais si nous en jugeons par le livre de la *Réfutation*, Origène n'avait pas gardé la

mesure et le respect envers l'autorité suprême; il avait fallu que Calliste, qui devait remplir le rôle de contradicteur dans des débats dont Zéphyrin était le juge, caractérisât par une expression sévère l'erreur du fougueux Alexandrin, et celui-ci en avait rapporté une blessure qui fut longtemps à guérir. Tout ceci s'accorde avec ce qu'on sait de l'obligation dans laquelle se vit Origène de justifier sa foi auprès du pape saint Fabien[1]. Eusèbe avait vu ses lettres à ce pontife, et elles n'étaient pas inconnues à saint Jérôme. Il paraît, d'après ce que ce dernier rapporte, qu'il y exprimait le regret d'avoir mis de certaines choses dans ses livres, et qu'il rejetait la faute sur son ami Ambroise, lequel avait rendu public ce qu'il n'avait écrit que pour lui (Hier. *Epist. LXV*, 4). Nous ne discutons pas ici la question de savoir si Baronius a eu raison de soutenir que les lettres de soumission d'Origène au pape saint Fabien n'avaient pas suffi, et qu'il avait été obligé de faire un second voyage à Rome pour se justifier pleinement. La distinction entre les deux Origène, tous deux disciples d'Ammonius, l'un chrétien et l'autre philosophe païen, ne me paraît pas si nettement établie qu'on le croyait au XVIIe siècle. Mais quelle qu'ait été la forme de la soumission d'Origène, cette soumission ne peut être révoquée en doute, et quand on a lu ses invectives contre Zéphyrin et Calliste, on comprend mieux quelle en fut la nécessité. Il n'y a pas jusqu'à l'excuse qu'emploie le docteur Alexandrin qui ne se rapporte exactement à l'ouvrage nouvellement publié. S'il s'agit, en effet, d'un livre, imprudemment livré à la publicité avant que l'auteur y eut mis la dernière main, et renié postérieurement par cet écrivain lui-même, on s'explique l'imperfection d'un tel ouvrage, le manque de proportion dans le développement des diverses parties et la négligence de style qu'on y remarque.

Au reste, il ne faut pas croire que la découverte d'une *Réfutation des hérésies*, par Origène, soit une chose tellement inattendue. Pour mettre le lecteur au courant de la question, telle qu'on la posait avant la publication de M. Miller, il me suffira de citer ce passage de *l'Histoire Ecclésiastique* de Tillemont (Origène, article XXXVI) : « Nous avons remarqué que, selon saint Pamphile, saint Epiphane et

[1] Nous supposons que les *Philosophumena* furent écrits entre l'année 227, où Origène commença à s'occuper de l'étude de la philosophie, quatre ans après la mort de Calliste, et la persecution de Maximin, en 235. Saint Fabien monta sur le trône pontifical en 236.

« Théodoret, Origène a confondu toutes les hérésies par ses écrits;
« mais il est difficile de juger si ces Pères parlent d'écrits faits en parti-
« culier contre les hérétiques, ou seulement des divers endroits où
« Origène les combat dans les livres qu'il a écrits sur d'autres ma-
« tières. Théodoret remarque en particulier qu'il a écrit contre Simon
« et Ménandre, contre Basilide, contre Valentin et toute sa suite,
« contre Hermogène, contre les Encratites, contre Marcion, contre
« les Nazaréens, contre les Elcesaïtes, contre les Nicolaïtes. »

Aujourd'hui nous possédons un livre qui porte, dans les manuscrits, le nom d'Origène, et qui traite spécialement de toutes les hérésies, que Théodoret nous dit avoir été réfutées par Origène [1]; c'est une réponse claire et complète aux doutes exprimés par Tillemont. Origène avait combattu les hérésies dans un traité particulier, et c'est ce traité dont la découverte vient d'enrichir la littérature ecclésiastique.

Que conclure de tout ceci? Sans doute ceux qui se rendront à nos raisons regretteront de voir s'imprimer sur le front d'Origène une tache difficile à effacer. Mais le jugement à porter sur cet illustre docteur n'est-il pas toujours resté en suspens? A côté de l'indulgence de saint Athanase et de saint Basile, n'avons-nous pas la sévérité de saint Épiphane et de saint Jérôme? Le P. Pétau avait jugé très-rigoureusement les opinions d'Origène, notamment sur le dogme de la Sainte-Trinité. Cette appréciation fit scandale : on craignit qu'il n'en résultât des conséquences fâcheuses pour l'idée qu'on doit se faire de l'état des opinions dans les premiers siècles de l'Église. L'anglican Bullæus vengea Origène des soupçons de Pétau, et reçut les compliments de Bossuet. En définitive, et avec les documents qu'on vient de produire, Pétau, si maltraité jusqu'ici, pourrait bien avoir eu raison.

D'ailleurs, qui ne sait qu'Origène a soutenu des opinions étranges? Qui ne sait qu'il a varié dans ses doctrines? Au moins, plus heureux que Tertullien, est-il mort dans le sein de la véritable Église, laissant de son génie un monument impérissable, l'*Apologie contre Celse*. Dans ce nouveau combat contre une orgueilleuse philosophie,

[1] Il n'y a de difficulté que pour les *Nazaréens*, du nom et de la doctrine desquels je ne rencontre pas la moindre trace dans la *Réfutation*. Mais, chose singulière! Théodoret cite au même endroit le témoignage d'Eusèbe : il prétend que celui-ci avait placé sous Domitien le développement de cette secte, et l'on ne trouve pas plus de trace des *Nazaréens* dans Eusèbe que dans la *Réfutation*.

la science, l'esprit, la subtilité même, toutes ces prérogatives de l'intelligence éclairée par l'étude, devenaient des armes utiles. L'adversaire des chrétiens trouvait son maître en polémique, et il n'en fallait pas moins pour frapper les esprits qui dédaignaient encore le Christianisme. En faisant conquérir à la religion une place vraiment littéraire, Origène contribua, sans doute, pour beaucoup à assurer son triomphe sur les classes élevées et instruites. C'est encore pour lui une gloire assez belle, et qui le recommande, non-seulement à l'admiration, mais encore à la reconnaissance des chrétiens.

Quant à Zéphyrin et à Calliste qu'il a voulu ternir, je ne crois pas que la mémoire de ces deux papes doive beaucoup souffrir de ces anecdotes suspectes. L'accusation d'*avarice* est étrange envers un de ces pontifes, dans les mains desquels se concentraient les aumônes du monde entier, pour de là se répandre sur tous les malheureux de l'empire romain. Pour un *avare*, il y aurait eu, au IIIe siècle, des professions plus lucratives et moins dangereuses que celle de chef d'une Église proscrite, et qui versait partout des flots de sang. S'agit-il de Calliste, contre la raison duquel est venue se briser la vanité d'Origène ? on ne trouvera pas beaucoup de lecteurs disposés à croire, ni qu'il ait trompé son maître Carpophore, ni qu'il se soit approprié l'argent des veuves et des orphelins, ni qu'il ait été troubler une synagogue, uniquement pour se faire du martyre un moyen de suicide. Ce récit porte en lui-même sa propre réfutation : car, comment comprendre que Victor, convaincu de l'indignité de Calliste, lui eût fourni des moyens d'existence ? Il était donc déjà prêtre ? Et pourquoi le narrateur ne l'a-t-il pas dit ? Cet amas d'accusations incohérentes ne supporte pas l'examen.

Mais en revanche on y puise des informations précieuses, et sur l'origine d'un pontife illustre, et sur le respect qu'inspirait dès lors l'autorité des papes dans tout le monde chrétien. S'il est vrai, comme tout porte à le croire, que Calliste se fût élevé d'une naissance servile au sommet de la hiérarchie, on conquiert ainsi un exemple bien mémorable du mépris fondamental de l'Église pour le préjugé de l'esclavage, et l'épître à Philémon en reçoit un beau commentaire pratique. On voit ce qu'était la vénération inspirée par ces cimetières de la Rome souterraine où le catholicisme du XIXe siècle va retremper sa foi ; on comprend ce que l'auréole du martyre ajoutait à l'autorité morale des pontifes. Le livre de la *Réfutation* résout d'ail-

leurs très-heureusement un problème assez grave de l'histoire ecclésiastique. On n'avait de raison sérieuse pour croire que saint Calliste avait péri de mort violente sous Alexandre Sévère, que le titre de martyr attaché à son nom dès l'origine. Mais en laissant de côté les détails scandaleux et invraisemblables, nous savons aujourd'hui de quelle manière Calliste avait souffert pour la foi, et rien ne nous empêche plus de croire qu'il est mort paisiblement dans l'intervalle de paix que l'humanité du jeune empereur avait donné à l'Église. Mamée, la mère d'Alexandre, avait été instruite par Origène dans la foi du christianisme, et ce prince lui-même n'était pas loin d'en partager les doctrines.

On le voit par les motifs que je viens de déduire, dans ma conviction intime, M. Miller n'a pas eu tort d'inscrire le nom d'Origène en tête de la *Réfutation de toutes les hérésies ;* mais, malgré cette conviction, la question me paraît si neuve, si compliquée, si difficile, que j'hésitais à me prononcer, dès l'abord, aussi catégoriquement. L'article de M. l'abbé Freppel m'a tiré d'embarras ; ce jeune et savant ecclésiastique s'est chargé de donner les raisons contre, j'apporte les raisons pour, et je laisse le jugement au public ; ou plutôt, je recommande aux catholiques du monde entier, à ceux principalement qui pensent, comme saint François de Sales, que la science, pour un prêtre, est le *huitième sacrement de la hiérarchie de l'Église,* l'étude approfondie d'un ouvrage, dont l'hérésie, battue sur tant de points, tirera parti contre nous, si nous le lui laissons exploiter à sa fantaisie, mais qui deviendra, entre les mains de l'érudition catholique, une arme puissante contre l'hérésie elle-même : pourvu que, laissant de côté de vaines et dangereuses querelles, nous nous remettions, notamment en France, par l'étude et le travail, à la hauteur de notre mission.

CH. LENORMANT.

LOIS MUNICIPALES DE L'ITALIE

TROISIÈME PARTIE[1]

LES VILLES DE L'ITALIE DANS LES TEMPS MODERNES.

XVe SIÈCLE. — DÉCADENCE MORALE ; PROSPÉRITÉ MATÉRIELLE ; PROGRÈS DANS LES LETTRES, LES SCIENCES ET LES ARTS.

Ce qui caractérise surtout l'Italie au XVe siècle, c'est l'affaiblissement de l'esprit de liberté. Veuves des grands citoyens qui avaient élevé si haut leur prospérité et leur gloire, les villes étaient devenues la proie de quelques petits despotes qui restreignaient, dans l'intérêt de leur étroite puissance, le nombre et les prérogatives des citoyens libres.

Le nombre des citoyens libres qui, dans les XIIe et XIIIe siècles, formait un dixième au moins de la population italienne, avait graduellement décru. A peine était-il, à la fin du XVe siècle, de deux à trois mille à Venise, de quatre à cinq mille à Gênes, de cinq à six mille répartis entre Florence, Sienne et Lucques. Les États de l'Église, les républiques de la Lombardie, le royaume de Naples avaient perdu leur liberté. Sur une population de dix-huit millions d'âmes, il ne restait plus que quelques milliers d'hommes participant à l'exercice de la souveraineté et prêts à défendre au péril de leur vie leur patrie et leur gouvernement.

Le nombre des cités libres diminua en Italie avec celui des citoyens libres, et le joug qui pesait sur les cités sujettes ne cessa de s'aggraver. A la fin du XVe siècle, Brescia, Bergame, Vérone étaient sous la domination de Venise ; Pise, Pistoïa, Prato, Arezzo, Cortone, Volterra dépendaient de la République Florentine. La plupart des villes des deux rivières obéissaient aux Génois. Presque toutes les villes libres situées entre Rome, les États de Florence et ceux de Venise, étaient incorporées au Saint-Siége ; et les papes placés à la tête de la

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIX, p. 235.

confédération des États indépendants de l'Italie régnaient à la fois sur la ville de Rome, privée de son sénat et réduite aux libertés municipales, et sur les provinces voisines dont la noblesse feudataire ne conservait plus qu'une autorité nominale sous l'autorité suprême de l'Église. Partout, en un mot, la liberté politique était opprimée, dans les villes sujettes par les capitales, et dans les capitales elles-mêmes par de petits princes qui ne voulaient plus tenir leur droit du vœu populaire et aspiraient à ne relever que de leur épée. La société, assise naguère sur la large base de la liberté, ne reposait plus en quelque sorte que sur la pointe d'une pyramide.

Au sein du mouvement général qui, dès le milieu du XVe siècle, entraînait déjà l'Italie vers la servitude où elle languit tout entière de nos jours, deux républiques, Florence et Venise, se distinguaient cependant par quelques traits particuliers.

La République Florentine avait une forme de gouvernement à peu près démocratique qui n'avait pas cessé d'exister. Tous les pouvoirs publics s'y renouvelaient fréquemment; tous les citoyens commandaient et étaient commandés à leur tour. Le *collége*, le *conseil du peuple* et le *conseil commun* décrétaient les lois; le pouvoir administratif était confié à un *gonfalonier*, et les huit *prieurs* qui, pendant les deux mois de leur charge ne sortaient pas du palais public, le *capitaine du peuple*, le *podestat* et le *bargello*, assistés de leurs juges, de leurs sergents et de leurs officiers, présidaient à la fois à la justice et à la police, et rendaient même compte à leur sortie de charge devant un syndicat (*sindacato*) chargé d'examiner leur conduite. Mais ce n'étaient plus là que les formes extérieures d'un gouvernement populaire. L'égalité véritable, celle qui a pour base l'honneur et les dignités graduelles [1], disparaissait en réalité devant le mensonge de l'égalité consacrée par le tirage au sort. Des magistrats incessamment renouvelés par le hasard, ne pouvant avoir ni esprit de suite, ni constance dans les projets, n'inspiraient aucune confiance. En dehors et à côté d'eux s'élevait un parti, une faction qui devenait le centre de l'autorité réelle. L'assemblée nationale, le parlement était convoqué. On créait une *balie*, comme à Rome on créait une dictature. On la recrutait dans le parti dominant; on l'investissait du droit de faire des élections *à la main*, d'exiler, d'emprisonner quiconque ferait de l'opposition, d'établir à son gré

[1] Ipsa æquabilitas iniquissima est, cùm nullos habet dignitatis gradus. (Cicéron.)

les impôts, d'exercer un pouvoir sans limites : et la tyrannie née, selon l'usage, des excès de la démocratie, engendrait à son tour les guerres et les séditions.

Venise péchait par l'excès contraire à celui de l'égalité. Cette république comptait, à l'image de la république romaine, plusieurs sortes de citoyens : les Vénitiens, les peuples de Terre-Ferme et les Levantins. Les premiers étaient le peuple-roi, les *optimo jure cives ;* ils gouvernaient seuls la république par un patriciat analogue à celui de Rome, mais bien autrement oppresseur ; les seconds jouissaient, à l'instar des municipes romains, du droit de s'administrer eux-mêmes. Ils étaient d'abord Bressans, Bergamasques, Véronais, Padouans, puis Vénitiens, *poi Veneziani.* Moins jaloux de participer à la souveraineté vénitienne que de conserver leurs franchises locales, ils ne songeaient qu'à faire prospérer leur commerce et leur agriculture, et voyaient, grâce à la liberté, s'accroître incessamment leur population et leur aisance. Les habitants des provinces situées au delà des mers, régis par les lois de la métropole, écrasés d'impôts, tenus de servir au dernier rang dans l'armée, traités en un mot comme ceux des anciennes provinces romaines, voyaient, au contraire, se perdre, sous l'influence délétère du despotisme, tous les avantages de leur riche sol, de leur délicieux climat, du nombre et de la beauté de leurs ports, de leur caractère à la fois industrieux et guerrier. Les Grecs, les Illyriens, les Istriens, les Dalmates étaient traités comme des Barbares par le gouvernement de Saint-Marc, et la république ne retirait de ses exactions et de sa tyrannie d'autre fruit que le mécontentement, l'indifférence et la haine de *sujets* qui, restés à l'état de peuples libres, lui auraient offert de précieuses ressources pour son commerce, et pour le recrutement de ses flottes et de son armée, dans les guerres contre les musulmans.

Un peuple qui perd sa liberté est toujours à la veille de perdre son indépendance. Maître des royaumes d'Épire, de Macédoine, de Servie, de Bosnie, d'Esclavonie, et délivré par la mort du héros de l'Albanie, Scanderberg, du seul obstacle qui pût s'opposer à sa marche triomphante, Mahomet II menaçait la rive droite de l'Adriatique, et toutes ces puissances de l'Italie, naguère si fières, si belliqueuses, maintenant courbées sous le joug, voyaient d'un œil indifférent les succès d'une invasion menaçante. Vainement le pape Pie II faisait-il appel à une croisade ; tous les projets de ligue échouaient ; aucune

armée n'était sur pied; aucun trésor n'était en état de subvenir aux frais de la guerre; l'Italie dormait au bord de l'abîme. Son énergie, ses mœurs, son caractère national, tout s'était évanoui avec sa liberté politique.

La décadence morale de l'Italie au XVe siècle, triste présage du double fléau du despotisme et de la conquête, était jusqu'à un certain point rachetée par la prospérité matérielle et par des progrès vraiment inouïs dans la littérature, les sciences et les beaux-arts. Grâce à la liberté qu'elles avaient conquise dès le XIIe siècle, et dont elles avaient joui pendant les deux siècles suivants, les villes et les campagnes avaient contracté l'habitude de l'émulation pour imprimer à l'agriculture, aux manufactures et au commerce un élan prodigieux. Les paysans étaient libres et associés par le colonage aux bénéfices de l'exploitation, tandis que, dans le reste de l'Europe, ils étaient attachés à la glèbe ou soumis tout au moins à l'oppression des seigneurs. N'attendant leur revenu que de la terre et de leur travail, ils perfectionnaient les assolements et multipliaient les irrigations dans la fertile Lombardie; ils couvraient d'oliviers et de vignes les collines de la Toscane; ils mettaient les riches campagnes de Pise à l'abri des inondations par d'intelligents travaux de défense; et l'on voyait de toutes parts, sur la côte qui s'étend de Livourne jusqu'à l'Ombrone, dans la campagne de Rome et ailleurs, de nombreux et puissants villages fermés de murs, fortifiés, où les paysans, égaux aux citadins quant aux droits civils, avaient des armes, un trésor commun, une administration régie par des magistrats de leur choix, et pouvaient à la fois se défendre contre les ennemis du dehors et contre les oppresseurs du dedans.

Tandis que la moitié du peuple vivait dans les champs de la moitié des fruits de la terre qu'elle gagnait par son travail, l'autre moitié habitant les villes, préparait dans les manufactures les produits bruts du sol, les soies, les laines, le lin, le chanvre, les pelleteries, les métaux, l'alun, le soufre, le bitume, ou bien s'adonnait aux nombreuses et importantes fonctions du commerce pour rassembler de la mer Noire, de l'Afrique, de l'Espagne, des pays du Nord, les matières premières, et pour les distribuer, transformées et mises en œuvre, à toutes les nations de la terre. Les familles les plus illustres de Florence, de Venise, de Gênes, de Lucques, de Bologne participaient aux travaux de l'industrie et du commerce; leurs capitaux y fructi-

fiaient, et leurs fortunes, incessamment accrues par leur activité, se répandaient en riches salaires sur les artisans et sur les artistes. De là ces magnifiques palais, bâtis par de simples citoyens, qui l'emportent par leur étendue, par l'épaisseur colossale de leurs murailles sur ceux des empereurs romains. De là les chefs-d'œuvre d'architecture, de sculpture, de peinture, des édifices publics. De là aussi (car tout se lie dans l'histoire de la civilisation), les merveilleux progrès de la culture spirituelle de l'Italie au XVe siècle.

Le savant historien des républiques italiennes[1] n'hésite pas à attribuer ces progrès dans tous les genres à l'esprit libre et divers des institutions municipales. « Avec une seule capitale, dit-il, les Italiens n'auraient formé qu'une seule école ; les mêmes préjugés, les mêmes erreurs, devenus dominants par le talent d'un professeur, l'intrigue d'une cabale ou la protection d'un maître, se seraient répandus uniformément sur toute la contrée. On aurait cru ne pouvoir penser, écrire, parler purement la langue qu'à Rome, par exemple, comme en France on croit ne pouvoir le faire qu'à Paris. La poésie italienne y aurait perdu de son originalité et de sa variété ; mais le dommage aurait été surtout senti par les provinces, qui, n'espérant plus d'illustration, n'auraient plus contribué aux progrès de l'esprit, et en retour, n'en auraient point ressenti le bénéfice. Dans le XVe siècle, il n'y eut pas de chef-lieu d'un État indépendant, quelque petit qu'il fût, qui ne comptât plusieurs hommes distingués ; il n'y eut pas de ville sujette, quelque grande qu'elle fût, qui en conservât un seul dans son sein. Pise, malgré sa décadence, était une ville bien plus riche, bien plus peuplée, bien plus considérable qu'Urbin, que Rimini, que Pesaro ; mais Pise, une fois assujettie aux Florentins, n'a plus produit un homme marquant dans la littérature ou la politique ; tandis que les petites cours de Frédéric de Montefeltro, à Urbin, de Sigismond Malatesta, à Rimini, d'Alexandre Sforza, à Pesaro, rassemblaient chacune plusieurs philosophes et plusieurs littérateurs. Ferrare et Mantoue n'étaient point supérieures en population à Pavie, à Parme et à Plaisance ; mais autour de la résidence du gouvernement, dans les premières villes, brillait tout le lustre des arts, de la poésie et de la science, tandis que, dans tout le duché de Milan, la ville de Milan seule possédait la même illustration. Le royaume de Naples était un exemple plus frappant encore

[1] Tome XII, page 32.

de la dépression des provinces, lorsqu'une capitale s'élève à leurs dépens. Dans ce beau royaume qui comprenait seul un tiers de la nation italienne, qui, plus que tout le reste de la Péninsule, était favorisé par la nature, et qui, n'ayant qu'une seule frontière et pour voisin que l'Église, était moins exposé aux ravages de la guerre qu'aucun autre État de l'Italie, la capitale seule avait participé au mouvement qui, dans le XVe siècle, avait ranimé la culture des lettres et de la philosophie ; malgré la faveur d'Alphonse, malgré le crédit des grands littérateurs qui formèrent sa cour, aucun homme de talent n'avait ouvert d'école dans les villes si nombreuses et si heureusement situées de la Calabre et de la Pouille. Ces provinces appartenaient encore à la barbarie, et jusqu'à nos jours elles n'ont point ressenti l'influence de la civilisation européenne. »

XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — OPPRESSION POLITIQUE. — FRANCHISES MUNICIPALES.

Nous avons vu dans l'Italie du XVe siècle un frappant contraste entre la décadence des mœurs et les progrès de la civilisation matérielle et intellectuelle. L'histoire des trois derniers siècles n'offre plus qu'un spectacle uniforme, celui de la chute successive de tous les gouvernements libres et des progrès d'une tyrannie politique tempérée par les franchises du régime municipal.

Il n'entre point dans notre dessein de peindre les vicissitudes de la malheureuse Italie depuis le jour où Charles VIII en entreprit la conquête jusqu'à celui où la coalition de l'Europe la replaça sous le joug de l'Autriche. Mais il n'est pas hors de propos d'étudier, à travers trois siècles de guerres et de bouleversements, l'influence qu'exerça la domination étrangère sur les libertés municipales des divers États de la Péninsule.

Le premier résultat de la conquête de Charles VIII fut d'affranchir de la domination de Florence les villes qui lui étaient sujettes : Pise, Sienne, Lucques, Gênes. Pise avait conservé, malgré sa dépendance, ses magistratures municipales. Elle avait en 1494 une seigneurie composée d'*anziani*, dont le premier portait d'abord le titre de *prieur* et reçut plus tard celui de *gonfalonier*. Cette seigneurie se renouvelait tous les deux mois ; elle était secondée par d'autres corps qu'on nommait le Collége, les Six Bons Hommes et le Conseil secret

des Douze. Les Pisans y ajoutèrent, en s'affranchissant du joug de Florence, le *conseil du peuple*, et rétablirent la croix pisane comme bannière de leur liberté [1].

Florence recouvra aussi les formes républicaines, dont l'avait privée pendant soixante ans le despotisme des Médicis. Trois partis s'y disputaient alors; l'un, dirigé par le moine Savonarole, voulait l'alliance de la religion et des libertés populaires; le second penchait, avec Vespucci et Dolfo Spini, vers le gouvernement des patriciens; le troisième se composait des amis des Médicis. Le peuple, assemblé en parlement, le 2 décembre 1494, au son de la grosse cloche, sans armes et sous ses gonfalons, fut interrogé par la Seigneurie sur la constitution à donner à la république nouvelle; la seigneurie fut investie par acclamation des pouvoirs du peuple. Elle nomma vingt commissaires qui, sous le nom d'*accopiatori*, devaient faire seuls les élections de la Seigneurie dans l'année, et renouvela le pouvoir dictatorial des Dix de la guerre, qui furent appelés cette fois les Dix de la liberté et de la paix. Mais, grâce à la division des partis, qui ne permit pas aux *accopiatori* de s'entendre sur les choix, et aux vives instances de Savonarole, le pouvoir souverain fut rendu au peuple, et un conseil, formé de tous les citoyens de Florence et qui ne s'éleva pas à moins de dix-huit cents membres, fut investi du droit d'élection, qui avait été jusqu'alors livré aux caprices du sort ou exercé par un petit nombre de citoyens privilégiés [2].

Cette forme démocratique de gouvernement ne convenait ni par son instabilité, ni par la publicité de ses actes, aux négociations diplomatiques, rendues nécessaires par la nouvelle situation de l'Italie. L'un des prieurs proposa, en conséquence, à la Seigneurie de mettre à la tête de la république un gonfalonier à vie, comme l'était le doge de Venise, et de l'admettre au partage de l'initiative avec le *proposto* journalier de la Seigneurie. Cette proposition, approuvée d'abord par la Seigneurie et les colléges, reçut, le 16 août 1502, la sanction du grand conseil [1], et Pierre Soderini fut promu à cette dignité. Une loi du 15 avril précédent avait supprimé les

[1] Voyez, sur les diverses magistratures de Pise en 1316 et en 1535, *Raccolta di diplomi Pisani di Flaminio del Borgo*, p. 237 et 432.

[2] Voyez Guicciardini, lib. II, p. 82, 83; *Istoria di Giov. Cambi*, t. XXI, p. 83; Scipione Ammirato, lib. XXVI, p. 206 et 207.

[3] *Istor. di Giov. Cambi*, t. XXI, p. 181; Jacopo Nardi, *Ist. fior.*, l. IV, page 138.

offices de podestat et de capitaine de justice, et fondé une rote (*ruota, roue*), composée de cinq juges, dont chacun présidait six mois avec le titre de *podestat*. Toutes ces institutions furent remplacées en 1512, à la suite de l'expulsion des Français de l'Italie et de l'entrée des Espagnols en Toscane, par le despotisme d'une *balie* uniquement composée des créatures des Médicis.

La constitution de Florence fut réformée de nouveau en 1527. On limita le droit de cité à ceux qui le tenaient par héritage de leurs aïeux et qui habitaient, non le territoire florentin, mais la ville même; on en exclut ceux qui ne payaient pas des impositions directes et qu'on désignait par le nom de *non sopportanti*. On n'accorda le titre de *statuali* ou citoyens actifs et le droit d'entrer dans le grand conseil qu'à ceux qui, âgés de vingt-quatre ans, prouvaient que le nom de leur père ou de leur aïeul avait été mis dans les bourses d'où l'on tirait au sort les trois magistratures suprêmes, et qui étaient ensuite approuvés par la seigneurie, au scrutin secret. Enfin, on partagea tous les citoyens en quatorze métiers ou *arts*, dont les premiers ou les arts mineurs (*arti minori*) avaient en partage le quart des honneurs publics, et dont les *arti maggiori* avaient les trois quarts[1]. Ainsi, sur une population d'environ un million d'habitants, deux mille cinq cents citoyens seulement siégeaient dans le grand conseil, ce qui donna lieu à des discussions et à des guerres intestines.

La constitution de la république de Gênes fut aussi réformée en 1528, par un grand homme, André Doria. Douze magistrats, créés avant lui sous le titre de *réformateurs*, s'appliquèrent surtout à réconcilier les partis et à rendre accessibles à tous les magistratures municipales. Les familles puissantes, qui étaient, de temps immémorial, dans l'usage d'en adopter d'autres et de devenir ainsi des *alberghi* (auberges), furent dénombrées[2] et obligées d'adopter tout le reste des citoyens génois qui pouvaient participer aux honneurs de l'État, sans distinction de partis ou de classes. Tous les citoyens génois durent avoir entrée dans le sénat, en qui résidait la puissance souveraine et qui avait quatre cents membres. Ce sénat en

[1] Jacopo Nardi, *Ist. fior.*, l. VIII, p. 336; Giovanni Cambi, *Ist. fior.*, t. XXIII, page 1.

[2] On reconnut l'existence de vingt-huit familles dites *Alberghi* en 1528. Les *Alberghi* furent supprimés le 17 mars 1576.

nommait un autre, composé d'abord de cent, et plus tard de deux cents membres, qui était renouvelé tous les ans. Le premier nommait encore le doge, les huit conseillers de la seigneurie et les huit procurateurs de la commune, dont l'office était bisannuel et qui formaient entre eux le gouvernement. Cette constitution, purement aristocratique, mais moins cependant que celle de Venise, ne dura que fort peu de temps, et dès le 15 mars 1530, la république de Gênes n'était plus qu'un fief impérial [1].

Pise s'épuisait, à la même époque (celle de Charles VIII), dans sa guerre contre Florence; Lucques se laissait asservir sans bruit par une étroite oligarchie, et Sienne obéissait à un citoyen qu'elle avait nommé capitaine de sa garde, à Pandolfe Petrucci, despote républicain.

En même temps et à l'autre extrémité de la Péninsule, le royaume de Naples, seule contrée de l'Italie où les institutions féodales eussent conservé quelque vigueur, voyait, malgré le serment prêté par Charles VIII aux Napolitains *de les gouverner et entretenir en leurs droits, libertés et franchises,* s'aggraver de jour en jour le despotisme des courtisans; et les États du Saint-Siége, déchirés par les factions ou gouvernés arbitrairement par des vicaires pontificaux, végétaient dans une triste et obscure décadence.

Au sein de cette prostration générale, Venise et Milan jouissaient encore, sinon de la liberté, du moins d'un gouvernement régulier. Venise succomba sous les coups de la ligue de Cambrai, et vit ses villes et ses campagnes livrées aux ravages des Français, des Suisses, des Allemands, des Espagnols. Milan et la Lombardie tombèrent au pouvoir des Français après la terrible bataille de Marignan, et bientôt toute l'Italie, au sein de révolutions et de guerres toujours renaissantes, fut définitivement soumise aux ultramontains.

Depuis le jour où Charles-Quint reçut à Bologne la double couronne de la Lombardie et de l'Empire, jusqu'au jour où la coalition de 1814 a replacé l'Italie sous le joug des Autrichiens, l'histoire de l'Italie n'a plus été qu'une succession de tyrannies, de révoltes, de conspirations, de pillages, de massacres, de bombardements. L'anarchie des révolutions et les horreurs des guerres civiles y ont enfin trouvé un terme dans une servitude tranquille. Huit ou dix princes

[1] Voyez Guichardin, l. XIX, p. 508; Jacobi Bonfadi, *Annual. genunes,* l. I, p. 1341; Filippo Casoni, *Annali di Genova,* t. II, lib. III, etc.

ont continué à s'y croire souverains ; trois ou quatre républiques y ont conservé les formes du gouvernement populaire. En réalité, l'Italie, déshéritée de toute influence dans les conseils de l'Europe et privée de toute vie politique, a cessé d'être une nation.

Mais du moins à défaut de la liberté politique, anéantie peut-être à jamais, certaines contrées de l'Italie jouissent encore des franchises municipales, et trouvent dans le bien-être matériel des populations, non certes la compensation, mais quelques faibles dédommagements des hontes et des douleurs du joug étranger qui pèse sur elles.

LÉGISLATION ACTUELLE DU ROYAUME LOMBARDO-VÉNITIEN.

La charte municipale, donnée par l'impératrice Marie-Thérèse à l'État du Milanais, le 30 décembre 1755, a posé les bases du système d'administration qui régit encore aujourd'hui le royaume lombardo-vénitien, et les autres possessions de l'Autriche en Italie.

Le gouvernement et la représentation des communes résident, aux termes de ce décret, dans l'assemblée générale de tous les propriétaires de biens taillables (ch. I, art. 1).

Cette assemblée élit dans son sein trois députés qui, conjointement avec deux autres députés nommés l'un par le corps des imposés à la taxe personnelle, et l'autre par le corps des marchands, forment le petit conseil chargé du pouvoir exécutif, sous la surveillance de l'assemblée générale (art. 2).

Il y a, en outre, dans chaque commune un syndic (*sindaco*) et un consul (*consule*) résidant sur son territoire, un receveur des impôts (*esatore*) et un chancelier (*cancelliere*) (art. 5 et 6).

L'assemblée générale établit le budget communal dans la session de janvier, et dans la seconde session qui a lieu en septembre, octobre ou novembre, elle procède à l'élection des officiers de la commune, soit gratuits, soit salariés. Le chancelier est délégué par la junte de gouvernement (art. 22).

Dans les réunions communales tenues publiquement à la diligence du chancelier, et en présence des consuls, toutes les voix sont égales, quelle que soit la cote des contributions payées, et nul n'a qu'une voix, quelle que soit la valeur de ses biens (art. 23-26).

Les votes relatifs aux obligations à contracter, aux procès à in-

tenter, à l'élection des officiers gratuits ou salariés, sont soumis à l'autorisation de la junte de gouvernement (art. 32).

Le premier des trois députés des propriétaires taillables est choisi parmi les trois plus forts contribuables de la commune; les deux autres sont choisis par l'assemblée générale (ch. III, art. 38-54).

Les DÉPUTÉS président les assemblées générales, assistés du chancelier délégué. Ils élisent un syndic, qui les supplée au besoin; ils forment toutes les demandes qui intéressent la commune, en s'adressant à la junte soit directement, soit par l'intermédiaire du chancelier; ils transmettent à la junte toutes les réclamations relatives aux exemptions, ainsi qu'aux réductions d'impôts et autres objets qui intéressent l'universalité des contribuables; ils sont chargés de conserver les biens et droits de la commune, et de diriger les syndics dans les démarches à faire, à cet effet, auprès des syndics provinciaux résidant dans les provinces, et des syndics provinciaux résidant à Milan, afin que chacun agisse dans la limite de ses devoirs. Ils assistent les consuls dans tous les contrats que ceux-ci font au nom de la commune. Ils reçoivent, à la fin de chaque année, les comptes du percepteur des taxes et du syndic; ils règlent l'impôt communal de l'année suivante, le portent à l'assemblée générale pour être approuvé après l'apurement des comptes, et chargent le chancelier de transmettre les actes de cette assemblée au tribunal royal pour y recevoir une solution définitive. Les mandats de payement, entre les mains du receveur des taxes, sont approuvés par deux d'entre eux, et par le chancelier délégué. Les députés ne peuvent abandonner leur office, sans l'approbation de la junte, sous peine d'une amende de 10 écus applicable à la commune (54-73).

Les députés ou leurs substituts, assistés du chancelier délégué, doivent procéder à la confection du rôle des habitants mâles de chaque commune, depuis l'âge de quatorze ans. Ils publient ce rôle dans une réunion générale de la commune, tenue en présence du chancelier délégué, et où, après les rectifications opérées, il est procédé à l'élection d'un député pour la taxe personnelle (*deputato per la tassa personale*). Le rôle des imposés à la taxe personnelle est transmis en copie authentique à la junte du recensement pour y recevoir l'approbation; les recours des imposés sont adressés verbalement ou par écrit au chancelier qui les transmet à la junte pour être jugés.

L'office du député, pour la taxe personnelle, consiste à défendre dans les réunions générales auprès des députés des propriétaires taillables, et, s'il est nécessaire, auprès de la junte de recensement, les intérêts des habitants, soit sous le rapport des charges qui sont de 7 livres par tête, soit sous le rapport de l'hygiène publique, de la jouissance des affouages, etc. (chap. IV, art. 84-94).

Les députés de la propriété imposée, assistés du chancelier délégué, dressent le rôle des marchands et président la réunion dans laquelle est nommé le député pour la taxe commerciale (*per la tassa mercimoniale*). Les approbations, recours, etc., sont soumis aux règles relatives au rôle de la taxe personnelle. L'office du député des marchands consiste à veiller à leurs intérêts dans leurs rapports avec ceux des propriétaires et des imposés à la taxe personnelle (chap. V, art. 95-101).

Le SYNDIC de la commune (*sindaco communale*) est chargé de suppléer les députés; il est choisi par ceux qui sortent de charge, y compris les députés pour la taxe personnelle et celui des marchands, et pris parmi les habitants les plus dignes de confiance. Avis de cette nomination est transmis à la junte. L'office du syndic communal est annuel; il donne caution de son administration, quand et de la manière que les députés le jugent convenable; il ne peut s'absenter sans leur permission; il est chargé de transmettre et de faire exécuter les ordres de la junte de recensement et des autres tribunaux; il n'a pas voix délibérative, mais peut faire des représentations dans les réunions de députés; il prend les mesures politiques nécessaires en cas d'urgence, et en réfère, pour les mesures qui ne le sont pas, à l'avis des députés. Il agit, comme procureur fondé de la commune, dans toutes les affaires qui l'intéressent, et la représente dans les poursuites actives et passives, transactions et actes de toute nature. Il entretient avec le chancelier délégué une correspondance suivie, et veille à ce que les rentes dues à la commune soient payées au receveur des taxes. Il contresigne et enregistre, après qu'ils ont été signés par les députés et par le chancelier, les mandats de payement qui doivent être acquittés par le receveur; il fait avec le chancelier l'inventaire des meubles qui garnissent les édifices publics, et veille à leur conservation et à leur renouvellement; il jouit dans chaque commune du traitement fixé par l'usage et approuvé par la junte (chap. VI, art. 102-125).

Les autres offices de la commune sont conférés de la manière suivante : le poste de CONSUL est mis aux enchères dans l'assemblée annuelle, et on l'accorde à celui qui s'en charge au moindre prix. On dresse en même temps la note des employés salariés dont la commune a besoin, tels que *médecins*, *chirurgiens*, *maîtres d'école*, *comptables*, *assistants*, etc. Cette note est présentée à la junte qui règle les attributions, les traitements, le mode de nomination, selon les circonstances locales (chap. VII, art. 126-132).

Le RECEVEUR (*esatore*) de la commune est nommé pour trois ans. Son office consiste à percevoir tous les impôts généraux, provinciaux et locaux, ordinaires et extraordinaires, réels, personnels ou commerciaux, qui pèsent sur les habitants de la commune; il doit percevoir aussi les rentes et autres revenus de la commune (chap. VIII, IX et X, art. 133-223).

Les archives communales sont confiés aux soins du chancelier délégué, sous la surveillance des députés (chap. XI, art. 224-243).

Le CHANCELIER DÉLÉGUÉ (*cancelliere delegato*) intervient dans toutes les réunions, soit générales, soit de députés, et participe aux délibérations à peine de nullité de celles-ci. En l'absence du podestat, il exerce à sa place les fonctions d'assistant royal; il transmet à la junte de recensement les réclamations des communes, et aux communes les ordres de la junte. Il ne peut s'absenter du territoire de la commune sans la permission du président de la junte, et sans laisser un substitut. Il veille à l'exécution des lois et dirige le syndic, le consul et les autres officiers de la commune dans l'exercice de leurs fonctions (chap. XII, art. 244-298).

Ainsi se trouvent conciliés dans une juste mesure les intérêts locaux, qui ont pour organe l'assemblée générale des possesseurs de fonds soumis à l'impôt et les députés chargés de représenter le triple intérêt de la propriété foncière, du commerce et de la population, et les intérêts politiques qui sont confiés aux podestats et aux chanceliers délégués.

Le statut de Marie-Thérèse gouverna les villes de la Lombardie jusqu'à l'époque où l'armée française eut envahi l'Italie ; une prétendue consulte de la nation italienne proclama la république *à Lyon* le 26 janvier 1802 [1].

Cette république fut constituée sur le modèle de la république

[1] Voyez Botta, *Histoire d'Italie*, t. IV, p. 373, 383, 413, etc.

française[1], l'organisation administrative de l'Italie fut aussi calquée sur celle de la France par une loi du 24 juillet suivant[2] qui réserva aux conseils des communes, composés, selon leur importance d'un certain nombre de bourgeois[3], l'élection de leurs administrateurs[4], mais qui plaça les municipalités dans la dépendance des préfets, des sous-préfets et des chanceliers de district[5]. La même loi organisa dans chaque district un conseil de district composé des députés des communes[6], et dans chaque département un conseil général nommé moitié par le gouvernement et moitié par la commune[7]. Cette administration à la française dura jusqu'en 1814, telle qu'elle avait été constituée par la loi de 1802, sauf le droit que s'arrogea l'empereur Napoléon, devenu roi d'Italie, de nommer lui-même les membres des conseils de commune, de district et de département *une première fois* qui se renouvela tous les ans[8].

Le statut de Marie-Thérèse, momentanément suspendu pendant l'invasion française, a été rétabli dans le royaume lombardo-vénitien par un édit de l'empereur François Ier du 12 février 1816[9].

A dater de ce jour, toutes les communes de la Lombardie ont dû être représentées par une assemblée générale des propriétaires taillables, chargés de délibérer sur les intérêts communs. L'administration du patrimoine communal a été confiée à une députation élue par cette assemblée.

Dans les chefs-lieux de provinces et dans les villes royales, le gouvernement s'est réservé le droit 1° de réduire le nombre des membres du conseil général qui a dû y prendre le titre de congrégation municipale; 2° de nommer, sur la proposition de ce conseil, les chefs de cette congrégation. La durée de leurs fonctions a été fixée à trois ans, et ils ont dû prendre le titre de *podestat*.

[1] *Bollettino della Republica italiana* (30 vol. de 1802 à 1814), vol. I, p. 1. — [2] *Legge del 24 juglio* 1802, art. 112.— [3] *Ibid.*, vol. I, p. 185.— [4] *Ibid.*, art. 78 et suiv. — [5] Le municipalità dipendono immediamente dal prefetto o vice-prefetto, nella di cui giurisdizione esiste il commune, e ne se eguiscuono gli ordini; il prefetto può sospenderle ne casi e ne modi dagli art. 49, 50 et 51 indicati. — [6] Art. 157 et suiv.— [7] Art. 161. V. aussi *Decreto per lo stabilimento delle prefetture e vice-prefetture*, art. 6 et 7.

[8] *Bollettino delle leggi del Regno d'Italia*, p. 359 et 1402. La nomina dei consiglieri generali dei dipartimenti, dei distretti e dei communi capoluogo di dipartimenti è *per questa prima volta* fatta immediamente da noi, sovra lista che si verrà presentata del ministro dell' interno. (*Decreto del* 22 *decembre* 1807.) Voir les nominations faites par le prince Eugène le 6 janvier 1814, t. XXIX, page 1.

[9] *Raccolta degli atti del governo di Lombardia,* vol. I, page 55.

Dans les autres communes, l'assemblée générale et la députation ont été constituées d'après les règles prescrites par l'édit du 30 décembre 1755. L'exécution de cet édit a été confiée aux gouverneurs de Milan et de Venise; une instruction en deux cent cinquante-six articles, publiée le 12 avril 1816, a modifié en conséquence les dispositions du statut de 1755, tout en en laissant subsister les principes fondamentaux.

Aux termes de ce règlement, les conseils communaux de Milan et de Venise sont réduits à soixante membres, ceux des chefs-lieux de province à quarante, ceux des autres communes à trente. Les deux tiers de ce nombre doivent, à Milan et à Venise, avoir au moins deux mille écus de revenu, dans les autres communes ils sont pris parmi les trois cents plus fort imposés; l'autre tiers peut être pris parmi ceux qui ont un établissement important (*rilevante*) d'industrie ou de commerce. Tous doivent jouir du droit de bourgeoisie autrichienne (*cittadinanza austriaca*). Les conseils communaux se renouvellent tous les trois ans par tiers. Le délégué royal (*delegato regio*) et le chancelier du cens (*cancelliere del censo*) y ont une place distincte. Les séances ne sont plus publiques; à part ces exceptions et quelques autres de moindre importance, les règles anciennes subsistent, notamment l'égalité des votes et l'obligation de faire approuver par la congrégation provinciale (*congregazione provinciale*), les dettes, impôts extraordinaires, élections d'officiers communaux, etc. (chap. I et II, art. 1 à 58).

Le nombre et les attributions diverses des quatre députés maintenus (celui du commerce ne l'est pas), la durée de leurs fonctions, leurs pouvoirs dans les assemblées générales, leurs rapports avec les autorités provinciales et royales sont à peu près les mêmes que d'après l'édit de 1755 (chap. II, art. 59 à 93).

L'agent communal (*agente communale*) et les employés (*impiegati*) sont nommés par les députés, avec l'approbation du gouverneur qui exerce les mêmes droits que l'ancienne junte de recensement. L'agent communal est tenu des obligations et exerce les pouvoirs de l'ancien syndic (*sindaco*); il y a en outre dans chaque commune un sergent (*cursore*) chargé de mettre à exécution les ordres des députés administrateurs, du chancelier et de l'agent communal (chap. III et IV, art. 94 à 123).

A la tête des congrégations municipales de Milan et de Venise sont

un podestat et six (ou quatre) assesseurs dont les pouvoirs durent trois ans, dont les deux tiers doivent avoir au moins 2,000 écus de revenu territorial (*estimo censuario*), et dont l'autre tiers peut être pris parmi les industriels et commerçants importants ; le podestat est nommé par Sa Majesté sur une liste triple de candidats présentée par le conseil communal ; les assesseurs sont nommés par le conseil, sauf l'approbation du gouverneur ; les podestats de Milan et de Venise ont rang de conseillers du gouverneur et peuvent avoir un traitement de 3,000 florins. Les autres podestats ont rang de députés à la congrégation provinciale.

La congrégation municipale présidée par le podestat administre la commune sous la surveillance de la congrégation provinciale (*congregazione provinciale*) et de la délégation royale (*regia delegazione*) ; elle peut s'adresser directement au gouverneur impérial ; elle prépare les affaires qui doivent être soumises au conseil communal (*consiglio communale*) ; elle lui soumet chaque année le compte de son administration et le budget de l'année suivante ; elle fait exécuter les résolutions de ce conseil dûment approuvées. Tous ses actes sont signés par le podestat, un assesseur et le secrétaire. Elle a pour employés un secrétaire (*segretario*), un comptable (*ragioniere*), un protocoliste (*protocollista*) qui est chargé des expéditions et des archives, quelques scribes de chancellerie (*cancellisti scrittori*) et quelques employés subalternes. Le rôle de ces employés et de leurs traitements est proposé par la congrégation municipale au conseil communal dans sa première réunion, et il est ensuite soumis à l'approbation définitive du gouvernement (ch. V. art. 124 à 149).

Le chancelier du cens (*cancelliere del censo*), placé sous les ordres immédiats de la délégation royale de la province, a de nombreuses attributions qu'il serait trop long d'énumérer ici. Il a auprès de lui un archiviste de district (*archivio distrettuale*) chargé de garder les registres, plans, etc., sous la surveillance des députés administrateurs, et d'en délivrer des extraits soit à la délégation provinciale, soit aux parties intéressées.

Tel est le système d'administration qui, sauf les modifications de détail introduites depuis 1816 jusqu'à ce jour, par les lettres-patentes de l'empereur d'Autriche et les actes du gouverneur de la Lombardie, régit encore aujourd'hui le royaume lombardo-vénitien.

F. Béchard.

A Monsieur le Rédacteur en chef du CORRESPONDANT

Paris, le 28 janvier 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Parmi les critiques que l'honorable M. de Champagny a adressées à mon livre, avec une si grande modestie d'examen, qu'elle a peut-être nui à la sûreté ordinaire de son jugement, il en est une qui m'a fait la plus douloureuse impression, parce qu'elle porte moins contre mon livre que contre la vérité catholique, et qu'elle ne va à rien de moins qu'à renverser complétement ma thèse au profit du protestantisme, et à fournir à celui-ci une arme dont il mettra d'autant plus de joie à s'emparer qu'elle lui est offerte par une main éminemment catholique.

Permettez-moi, monsieur le Rédacteur, de ne pas laisser à nos adversaires un si rare avantage, en montrant que cette arme est aussi fragile qu'elle est spécieuse, et qu'elle ne peut blesser que ceux qui voudraient s'en servir contre nous.

Voici l'objection, telle qu'elle est présentée par M. de Champagny :

« Quant au protestantisme lui-même, une objection se présente, à « laquelle je suis étonné que M. Nicolas n'ait pas pensé. Le protes- « tantisme est tout individuel ; il exagère les droits et la liberté de « la raison humaine ; il fait de l'homme, de l'individu, en ce qui le « touche, l'arbitre de la religion ; il péche par l'excès de l'indivi- « dualisme. Le socialisme, au contraire, penche dans le sens op- « posé : il pousse les droits de l'être collectif, du pouvoir, de l'au- « torité, jusqu'à l'excès ; il dénie à l'individu toute indépendance, « toute liberté, toute propriété, toute réalité. Ce sont donc, non pas « deux erreurs pareilles, mais deux erreurs opposées. Ce sont les « points extrêmes de l'erreur. L'un permet à l'homme de faire Dieu « à sa guise, l'autre ne lui permet pas de faire son champ à sa guise. « Voilà l'objection première, le préjugé qui s'élève contre la thèse « de M. Nicolas, et *la difficulté est si réelle*, qu'après avoir lu son

« livre, on ne saisit pas bien le nœud, la relation logique entre la « doctrine du protestantisme (c'est-à-dire la doctrine du libre exa- « men qui compose tout le protestantisme) et la doctrine du so- « cialisme. »

Cette objection n'est pas nouvelle ; elle a retenti dans les journaux protestants, et j'ai lieu de croire que, dans ce moment-ci, elle est la matière d'un livre qui se prépare contre le Catholicisme. Je comptais la réfuter avec usure dans une seconde édition, et, en attendant, je m'en reposais sur la défiance et la réflexion du lecteur catholique pour la tenir en échec. Quelle n'a donc pas été ma surprise et ma douleur de la voir passer de *l'Espérance* dans *le Correspondant*, et patronée, en quelque sorte, par un homme aussi considérable que M. de Champagny!

Comment un esprit aussi excellent et aussi exercé que celui de l'auteur des *Césars* n'a-t-il pas vu tout de suite le défaut de cette objection? Comment surtout, une âme aussi catholique que la sienne, n'a-t-elle pas été avertie de la présence de l'erreur par la portée de ses conséquences?

Si l'individualisme, fruit du protestantisme, est réellement l'opposé du socialisme, comme l'entend M. de Champagny, il ne faut pas dire seulement que le protestantisme est sans affinité avec le socialisme, il faut reconnaître qu'il en est l'antidote, et que c'est lui que nous devons embrasser pour échapper à ce fléau. Il y a plus : le Catholicisme étant l'opposé du protestantisme, se trouve, par cela même, convaincu d'affinité avec le socialisme, et c'est lui que nous devons accuser de le favoriser. Ce raisonnement est sans réplique; aussi est-il déroulé avec complaisance par les protestants. Vainement M. de Champagny dit-il que l'individualisme est une erreur. Erreur tant que vous voudrez, dira-t-on, ou plutôt singulière erreur, qui a les mêmes effets que la vérité, puisqu'elle nous préserve de la ruine.

Renversons cette vaine objection en lui retirant sa base. L'individualisme est-il réellement l'opposé du socialisme, comme l'entend M. de Champagny? Je le nie. L'individualisme et le socialisme, dit-il, sont les points extrêmes de l'erreur. D'accord. Mais c'est de l'erreur surtout qu'il est vrai de dire que *les extrêmes se touchent*. Extrêmes, oui; contraires, non. Et il en est ainsi, remarquons-le bien, de toutes les erreurs : elles se touchent, elles s'engendrent même

par leurs extrêmes. Ainsi, qu'y a-t-il de plus extrême, en fait d'erreur, que l'athéisme, qui ne croit à rien, et la superstition qui croit à tout; et cependant, qui ne sait que les siècles superstitieux sont surtout les siècles athées? Ainsi encore, qu'y a-t-il de plus extrême que l'anarchie, où chacun commande, et le despotisme, où tout le monde est asservi; et cependant, qui ne sait que l'anarchie aboutit fatalement au despotisme? Pareillement l'individualisme devait engendrer le socialisme.

Il y a à cela une raison générale et une raison particulière. Il suffit de les indiquer.

L'homme est tellement fait pour la vérité que, lorsqu'il l'a épuisée entièrement sur les pas de l'erreur, il est travaillé du besoin de se donner le change, en se créant des systèmes qui imitent ce qu'il a perdu, et qui en sont la dégradante falsification. Parvenu à l'athéisme, il se jette dans la superstition pour satisfaire le besoin qu'il a de foi. Parvenu à l'anarchie, il se jette dans le despotisme pour satisfaire le besoin qu'il a d'autorité. Parvenu à l'individualisme, il se jette dans le socialisme pour satisfaire le besoin qu'il a de société. L'individualisme, par une sorte de fausse réaction, porte ainsi les esprits au socialisme. Et qui ne sait que celui-ci s'est surtout accrédité par les excès de l'individualisme? Voilà pour la raison générale.

La raison particulière est plus directe. L'individualisme et le socialisme, dit M. de Champagny, ne sont pas deux erreurs pareilles. Il se trompe, et sa méprise vient de ce qu'il ne considère ces erreurs que dans leurs phénomènes. Pour peu qu'il eût pénétré dans leur essence, il aurait vu qu'elles sont, non-seulement pareilles, mais identiques, n'étant l'une et l'autre que l'égoïsme.

L'individualisme est l'exaltation du *moi*, de l'égoïsme; mais l'égoïsme ne s'arrête pas à l'isolement de l'existence qui lui obéit: il tend à la faire déborder sur les autres existences, à s'emparer de celles-ci, et à les absorber avec une insatiable avidité. Le socialisme n'est ainsi que le paroxisme de l'égoïsme, dont l'individualisme est l'exaltation. C'est le *moi*, passant de l'anarchie au despotisme. Comme individualisme, il droit résister à cette absorption, il est vrai, mais quand il n'a rien à y perdre, comme dans les classes pauvres, il trouve dans cette absorption une force terrible à laquelle il ne se soumet que pour l'imposer, en marchant à l'attaque de l'in-

dividualisme riche. Celui-ci seul résiste ; mais encore n'est-ce qu'une résistance matérielle et non morale ; car il procède originairement du même principe que le socialisme : ils descendent tous deux du même auteur, et c'est entre eux la guerre civile de l'égoïsme.

L'individualisme n'est donc qu'une forme moins avancée de l'égoïsme, par rapport au socialisme, y conduisant nécessairement par les raisons que je viens d'indiquer. Aussi avons-nous vu que c'est au fort de l'individualisme que le socialisme a éclaté, et, en présence d'une expérience aussi flagrante, je m'étonne d'avoir à faire la démonstration de cette vérité.

L'opposé de l'erreur, dans le sens d'antidote et de remède, ne saurait jamais être l'erreur. Les erreurs, au contraire, se creusent leurs abîmes et s'y précipitent mutuellement, surtout les erreurs extrêmes. *Abyssus abyssum invocat.* L'opposé de l'erreur, c'est la vérité. L'opposé du socialisme n'est donc pas l'individualisme, c'est la société. C'est ce qui fait que le protestantisme, qui tend à dissoudre la société par l'individualisme, pousse au socialisme, et que le Catholicisme, qui tend à la refaire par la soumission légitime et la charité, peut seul nous en préserver.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de tous mes sentiments de haute et bien cordiale considération.

A. Nicolas.

Personne moins que moi ne tient à se faire un renom d'infaillibilité, et les pauvres lignes que j'ai écrites, je les livre de bien bon cœur, non-seulement à M. Nicolas, mais à tous les lecteurs et à tous les critiques qui voudront bien s'en occuper. Mais j'aurais du regret qu'un homme aussi éminemment catholique pût m'accuser de l'avoir jugé avec irréflexion ; j'aurais un regret tout autre, que mon langage pût paraître, même involontairement, hostile à la vérité catholique. Je n'ai pas besoin de dire que telle n'était pas mon intention, mais j'ai besoin de dire que tel n'a pas été mon fait.

Il suffit de s'entendre. Je l'ai dit et je le crois encore : l'individualisme protestant, le despotisme socialiste sont logiquement aux deux extrémités de l'erreur ; la vérité catholique est au milieu, comme la vérité est toujours, moyenne entre deux extrêmes, comme la religion vraie entre l'athéisme et la superstition, comme l'ordre

entre l'anarchie et le despotisme. Il y a toujours deux voies, sinon plus, pour l'erreur : l'une qui dévie à droite et mène l'homme se perdre dans un abîme ; l'autre, qui dévie à gauche et mène à un autre abîme. Il n'y a qu'une voie, une, directe, moyenne pour la vérité.

Je n'ai pas dit autre chose. J'ai appelé le protestantisme l'opposé du socialisme ; je ne l'ai pas appelé son *antidote*, son *remède*, son *préservatif*, Dieu m'en garde ! Dire l'*opposé* ou dire l'*antidote* sont deux choses fort bien différentes. Le remède à une erreur, ce n'est pas une erreur opposée, c'est la vérité. Le remède à un excès, ce n'est pas l'excès contraire, c'est la mesure juste et vraie. Est-ce qu'on guérira l'athéisme par la superstition ou la superstition par l'athéisme ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autre préservatif contre la licence que le despotisme, contre le despotisme que la licence ? Si notre voisin dit que deux et deux font cinq, irons-nous, pour faire contrepoids et corriger son erreur par une autre erreur, dire que deux et deux font trois ? Non. Le remède à tout, à l'excès comme au défaut, à la licence comme au despotisme, au socialisme comme au protestantisme, ce ne peut être que le vrai, le bon, le juste, l'ordre, la vertu, la vérité catholique. Or, ai-je marqué si mal la place de l'Église, quand je l'ai montrée là où elle est, entre les deux excès, entre les deux erreurs, entre le protestantisme qui excède les bornes de la liberté individuelle, et le socialisme qui excède les droits de la puissance publique ?

Mais, me dit-on maintenant, les extrêmes se touchent ; le contraire enfante son contraire ; la licence produit le despotisme, comme le despotisme produit la licence, par voie de réaction. Je le sais parfaitement, et ici je rentre dans la pensée de M. Nicolas. Oui, le protestantisme (si toutefois le protestantisme pris en lui-même est quelque chose de définissable), le protestantisme était, logiquement, doctrinalement, philosophiquement l'opposé du socialisme. Mais maintenant, par voie de réaction, par ce que j'appellais la raison du contraire, par cette tendance non pas logiquement, mais moralement nécessaire, en vertu de laquelle un excès aboutit à l'excès opposé, il a pu produire et il a produit le socialisme. Selon la raison, il s'en éloigne ; par la passion, il y revient. Il y a opposition philosophique ; il y a affinité morale. Est-ce que par hasard on s'en étonnerait ? Est-ce que les contradictions de ce genre ne sont pas quotidiennes, ne sont pas nécessaires dans la vie humaine ?

Le dissentiment entre M. Nicolas et moi n'est donc pas réel. Dans les pages qu'on vient de lire, n'est-ce pas cette affinité morale, cette génération par voie du contraire qui est invoquée pour établir le lien entre le protestantisme et le socialisme? Qu'importe du reste que logiquement ou illogiquement, directement ou indirectement, par voie de conséquence ou par voie de contraste, l'erreur de Luther ait enfanté celle de Rousseau, celle de Robespierre, celle de Saint-Simon, celle de Fourier? L'important, c'est qu'elle les a enfantées. Le protestantisme du XVIe siècle, la sophistique du XVIIIe, la révolution de 1789 et de 1793, le socialisme et le communisme d'aujourd'hui se tiennent par une filiation incontestable. La généalogie est certaine. J'attache peu de prix, je l'avoue, à savoir si d'un bout à l'autre elle est légitime selon la logique, et si quelqu'un des degrés n'est pas entaché de bâtardise. Luther et Calvin me paraissent responsables de tous leurs descendants, des bâtards comme des légitimes.

Je n'ai donc regret ni à ma critique ni à la réponse de M. Nicolas. Il n'y a là sujet de joie ni de profit pour nos communs adversaires. En tout, à des explications sincères, véridiques, sérieuses, la vérité n'a rien à perdre. Elle peut avoir à souffrir de notre condescendance quand nous nous encensons mutuellement, de nos violences quand nous nous injurions; elle n'a rien à craindre de notre franchise quand nous nous expliquons. Ma critique, si elle doit s'appeler une critique, ne doit ôter au livre de M. Nicolas rien de ce qu'il a de grave, d'instructif, de concluant.

F. DE CHAMPAGNY.

En vente, chez ALCAN, éditeur d'Estampes Religieuses, à Paris. — **PORTRAIT DE M. LE DOCTEUR RÉCAMIER**, d'après le tableau de PAULIN-GUÉRIN, gravé, en manière noire, par GIRARD; tiré avec luxe sur papier anglais, par CHARDON jeune, format grand colombier; hauteur, 41 centimètres, largeur 31.

Prix de chaque épreuve : 20 francs.

Cette publication, qui n'est pas une œuvre commerciale, ayant pour objet de répondre au désir des nombreux amis du célèbre professeur, la famille du docteur Récamier n'autorise qu'un seul tirage, exécuté avec le plus grand soin et limité à un nombre restreint d'exemplaires.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — DE SOYE et BOUCHET, imprimeurs, 36, rue de Seine.

INSTITUTION NATIONALE

DE

SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS

A ROME

— 1478-1852 —

ÉTUDE CHRONOLOGIQUE ET HISTORIQUE.

La presse périodique a souvent répété le nom de Saint-Louis des Français à Rome depuis 1848. La raison s'en peut dire accidentelle. Saint-Louis des Français est devenu, par l'enchaînement des circonstances, un épisode important, sinon du siége, du moins de l'occupation de Rome par nos troupes. Tout ce qui se rattache à cette occupation tient en éveil l'attention de l'Europe, et plus particulièrement de la France. La curiosité publique se trouvait donc prédisposée à accueillir avec faveur ce qu'on s'est mis à lui raconter de cette fondation séculaire de nos pères dans la ville des Papes.

L'établissement français et national de Saint-Louis appelle un intérêt moins *incidentaire*. Saint-Louis veut être étudié en lui-même et pour lui-même. Ces récits de fêtes religieuses, d'aumônes distribuées, d'écoles gratuitement ouvertes, de prêtres accomplissant avec un zèle soutenu les devoirs journaliers de leur utile ministère, publiés par les feuilles quotidiennes; récits écrits sous le choc de l'événement de la veille, disséminés çà et là, sans unité d'inspiration et sans hiérarchie de développements; ces récits peuvent suffire à répandre et à populariser le nom de notre institution française. Suffisent-ils pour apprendre à ceux qui ne le savent point encore, ce que c'est que cette institution?

Vers la fin du XVe siècle, les Français, fixés dans Rome par cause de piété ou d'affaires, résolurent de s'y créer un *centre de réunion et de fraternité* commun à tous les enfants du sol, sans exception d'idiome ou de province. Telle fut la pensée inspiratrice de la fondation aujourd'hui existante ; pensée, il importe de le remarquer, *collective, locale,* et à laquelle seule est due ce qui s'appelle, en langage de la chancellerie romaine : VENERABILIS ECCLESIA ET HOSPITIUM SANCTI LUDOVICI NATIONIS GALLORUM DE URBE.

Le but voulu par les fondateurs, et ce but fut atteint, était la création d'un établissement permanent de religion et de charité, où les membres de la colonie française, dans la capitale œcuménique des nations chrétiennes, trouvassent, premièrement, un terrain *gallican* de prières et de ralliement, un SANCTA SANCTORUM exclusivement *transalpin ;* secondement, une maison de secours pour leurs malades, un hospice pour leurs pèlerins, et les voûtes d'une église fleurdelisée pour abriter leurs morts.

Raconter les incidents de cette fondation d'une époque dont elle est, je le crois, restée la seule épave, et redire les principaux épisodes qui accidentèrent son existence de quatre siècles, étaient des motifs assez sérieux de l'étude qui va suivre. Pourtant, nous ne l'offrons à nos lecteurs que sous le patronage d'un intérêt actuel d'un tout autre ordre.

Encastrées dans le pavé de l'église de Saint-Louis, ONZE dalles de marbre conservent, les unes les souvenirs collectifs de chaque régiment de l'armée expéditionnaire de 1849, et de ses soldats tombés pendant le siége de Rome ; les autres, *cent trente-deux* noms de ces braves. Les quelques corps retrouvés de ces martyrs « du devoir accompli » dorment maintenant à l'ombre de ces dalles, et, comme si ce n'était assez, hier, un monument commun, dernier hommage de leurs frères d'armes, a été posé sur ces cendres à peine refroidies.

Ils dorment là, ai-je dit, et la France doit savoir qu'ils n'y dorment point solitaires. Avant et depuis eux, d'autres serviteurs de la patrie, dans les armes, dans l'Église, dans les arts, dans la diplomatie, dans les lettres, dans l'industrie, dans les assemblées parlementaires étaient venus les y attendre ou sont venus les y rejoindre. *Sept* cardinaux, dont un frère d'une reine de Pologne, et *cinq* représentants de la France près du Saint-Siége ; *trois* autres ambassadeurs ; *un*

grand-maître de Malte ; *quatre* directeurs de notre Académie dans Rome ; des évêques, des prélats, des savants, comme les Seroux d'Agincourt et les Bastiat ; des artistes, comme les Boguet et les Sigalon ; des grands seigneurs, des femmes du monde, des pèlerins de Jérusalem et autres.

Un jour peut-être, *Old Mortality* catholique, essayerons-nous de disputer à l'oubli des survivants, quelques-unes de ces mémoires oppressées par la tombe ; aujourd'hui nous nous restreignons à tâcher d'établir que le sol de Saint-Louis était déjà assez français pour recevoir le nouveau cénotaphe à la mémoire de ceux qui succombèrent : FORTES IN PRÆLIO.

I

Les fondations des chapelles, hospices ou collégiales nationales dans Rome, remontent au-delà du XVe siècle. L'initiative n'en revient point à la nation française.

La première des créations de ce genre attestée par des documents authentiques, est attribuée à un thane de Northumbrie, nommé Ina. Cet hospice anglo-saxon fut bâti vers 717, dans les entours de la basilique vaticane, et là, probablement, où s'élève aujourd'hui le vaste hôpital de *San-Spirito-in-Saxia.*

La France vient la seconde en date. Charlemagne, qui visita quatre fois la cité pontificale, passe pour y avoir fondé une institution semblable à celle du prince anglais. Les preuves *écrites* de cette création carlovingienne n'existent plus. Seule, la tradition locale l'atteste ; mais trop d'accord se révèle entre cette tradition et la politique du roi français, d'une part ; de l'autre, entre cette tradition et les habitudes de l'époque, pour qu'elle soit sans quelque vérité. De plus, il est certain qu'une centaine d'années plus tard, une église française, avec son hospice y attenant, existait près du tombeau de saint Pierre. Une charte, conservée dans les archives de la basilique de ce nom, porte textuellement : « On voyait au IXe siècle, sur l'em-« placement actuel du palais du Saint-Office, un hospice des Francs, « dont la chapelle portait le vocable du Saint-Sauveur *in oribus.* » Quels morts recouvrait-elle ? Une légende les dit soldats du grand empereur, tués en revenant d'une expédition contre Arigise, duc de Bénévent. L'expédition est admise par l'histoire. La mort de ces soldats l'est-elle ou doit-elle l'être ? La légende, dont nous avons

parlé, l'environne de circonstances qui rappellent la célèbre trahison de Ronceveaux, et qui, il est à le craindre, ne soient guère plus certaines. Toutefois, l'érection d'un monument français dans Rome avant le Xe siècle semble un fait établi, qu'il ait été ou non bâti par Charlemagne.

Dans le siècle suivant, une seconde église française fut élevée dans le quartier du Champ-de-Mars, dit *della Regola.* Pendant la seconde période du moyen âge, un certain nombre de nos compatriotes habitèrent ce quartier, où ils avaient importé, ou, à tout le moins, développé l'art de préparer les cuirs.

Après la canonisation du roi Louis IX, un troisième oratoire français, sous le vocable du nouveau saint, se bâtit dans l'ancien *Acies campi Floræ,* aujourd'hui *Campo di Fiora,* et place de la Chancellerie.

Sous Louis XII, le cardinal Villiers de la Grollaye, fonda la chapellenie française de Sainte-Pétronille, à quelques mètres de la crypte de Saint-Pierre et sous les voûtes mêmes de l'église vaticane.

Puis vinrent, car je ne m'occupe que des créations françaises, Saint-Yves des Bretons, 1455; — la Purification-des-Transalpins ou des Quatre-Nations, 1478; — enfin, cette même année 1478, Saint-Louis des Français *de urbe,* sujet de cette étude.

Nous tenons à le constater : avant cette dernière fondation, s'il existait des monuments ou des institutions d'origine française dans Rome, LA FRANCE, autrement dit l'être moral, personnification de l'agglomération monarchique des divers pays formant alors le royaume de France, n'y en possédait aucun. L'érection de Saint-Louis le lui donna, car, avec Saint-Louis, elle y eut son centre nominal et son église-paroisse, « saisissant au spirituel tous les Fran-« çais habitant Rome, quelles que fussent leur position sociale ou « leur province originaire » : Bretons, Lorrains, Normands, Picards, Bourguignons, ambassadeurs, prélats, artistes, commerçants, voyageurs. Les chapelles provinciales existantes gardèrent leur autonomie; d'autres, n'existant pas encore se bâtiront Saint-Nicolas de Lorraine, en 1636, et Saint-Claude des Bourguignons, en 1662 ; mais les unes et les autres se relieront par une affiliation hiérarchique à l'établissement royal et national de Saint-Louis, reconnaîtront sa primauté, et viendront s'y confondre aux jours des grandes solennités nationales et religieuses.

Ainsi, représentation de l'unité monarchique française, et centre indiqué de ralliement aux membres de cette unité dispersés sur un sol étranger, telle fut, on ne saurait trop le préciser, la raison d'être, ou, si l'on veut, la raison de fondation de Saint-Louis des Français.

Tel fut aussi le caractère spécial de ses développements et de ses quatre siècles d'existence.

Tel est toujours son titre principal à l'intérêt et à la protection de la mère-patrie.

L'accomplissement du premier objet de la création projetée entraîna celui d'objets secondaires dont il importe d'interroger l'application et les détails. Là, se trouve, le mot est prétentieux, mais juste, la Genèse de notre établissement.

Si les institutions du genre de l'institution de Saint-Louis ne surgissent des habitudes, des besoins et des tendances de l'époque qui les voit naître, elles germent hors de saison et sans avenir. Notre établissement se produisit dans les conditions précitées.

En ces temps de coutumes chrétiennes, le principal besoin des âmes, surtout des âmes jetées par les vicissitudes humaines au dehors du terroir natal, était de posséder une maison de prières, où un clergé national célébrât les saintes cérémonies du culte à la manière de la « patrie absente. » Une église et un clergé compatriotes furent aussi, on n'en saurait douter, le principal vœu de la colonie française à satisfaire. Il sera dit plus loin avec quelle sollicitude et quelle magnificence il s'est trouvé satisfait ; on dira également la constitution presque monastique imposée aux ecclésiastiques attachés à cette église.

Le second plan secondaire réalisé par les fondateurs s'explique encore par les usages de l'époque. Les voyages de distraction étaient rares : on vivait *casanier*. Pour perdre la vue de son clocher, il fallait des raisons impérieuses, et, pour le *populaire* d'alors, on ne connaît que deux de ces raisons impérieuses : la dévotion ou le commerce.

La dévotion amenait un grand nombre de nos co-nationaux à Rome.

Les voyages, inspirés par la piété, portent le nom de pèlerinages. Ils remontent aux premiers siècles chrétiens. Les chroniques du catholicisme l'attestent. Ouvrez leurs plus anciens manuscrits, et vous y lirez les récits de la mère venant à la tombe du martyr ou de l'a-

pôtre intercéder pour son fils ou sa fille malade ; l'épouse, s'y prosterner et demander le retour de l'époux ; le coupable, y avouer et y expier son crime.

Les deux sanctuaires les plus respectés et les plus visités par les pèlerins furent Jérusalem et Rome. La reprise de Jérusalem par les Turcomans et l'insuccès de la croisade de saint Louis fermèrent les routes de l'Asie aux dévots de l'Occident. Le désir de voir Rome s'en accrut dans les masses, et, à dater du commencement du XIVe siècle jusque vers la moitié du XVIe, un courant toujours plus prononcé des races germanique et gauloise, se précipita *ad limina Apostolorum*. Chaque publication de JUBILÉ augmentait ces multitudes ; mais à Rome, comme jadis à Bethléem, les pauvres, les petits, « les bergers » s'y montraient en plus grand nombre que « les mages. »

Un palais d'habitation pour les chapelains entrait dans les plans des constructions demandées pour le nouvel établissement. Une partie de ce palais fut destinée à l'aménagement « d'un hospice, où les « pèlerins français nécessiteux seraient dorénavant accueillis, nour- « ris, servis pendant trois fois vingt-quatre heures. » Et, faisons-le remarquer à l'honneur de nos devanciers, l'hospice de la Trinité-des-Pèlerins, cette gloire de saint Philippe de Neri dans Rome, ne se fonda qu'en 1548. Un article du règlement intérieur de la communauté des chapelains enjoignait « à l'un d'eux de conduire les pèlerins admis dans l'établissement, à la visite des différents sanctuaires, de leur en expliquer l'histoire, et de leur en nommer les reliques. »

La charité intelligente du créateur de Saint-Louis, qui se préoccupait des Français de passage dans la ville sainte, pouvait-elle ne point se préoccuper des Français dans le malheur qui s'y trouvaient en résidence. Aux indigents à demeure s'applique donc la troisième fondation secondaire de notre institution. Sans reculer devant l'accroissement de dépenses qu'entraînaient ces créations accessoires, la colonie décida l'érection d'un hôpital pour ses malades. Deux salles, contiguës à l'hospice des Pèlerins, recevront, l'une, quatorze lits pour hommes ; l'autre, quatre lits pour femmes ; et les infirmes, qui le demanderont, y viendront s'y faire traiter jusqu'à parfait rétablissement. Tous les services exigés n'attendirent, pour entrer en fonction, que l'achèvement des locaux.

Une quatrième et dernière fondation fut appelée à compléter l'œuvre naissante. La misère est, dans tous les pays et sous tous les climats, la grande pourvoyeuse du vice. Combien d'infortunées ne mourraient pas à la Salpétrière, si le pain de chaque jour leur eût été assuré; si surtout une dot, quelque modique qu'elle eût été, leur eût permis d'arriver à un mariage sanctionné par Dieu et par les hommes ! Saint-Louis affecta une portion de son revenu à diminuer ces chances du vice. La colonie résolut de distribuer chaque année à des jeunes filles, nées en France de parents français, une certaine somme, soit à titre de dot matrimoniale, soit à titre de préciput monastique ; le donataire en décidait. A défaut de jeunes filles françaises, ces dots, mais dans une proportion plus restreinte, quant au nombre et à la quotité, pourraient être reportées sur des têtes romaines.

Résumons. Un centre de nationalité, dont les rayonnements embrassent : 1° une église et son service quotidien ; 2° un hospice pour les pèlerins nationaux ; 3° un hôpital pour les malades de la colonie ; 4° une distribution annuelle de dots : voilà ce que fut Saint-Louis au moment de sa fondation.

Ces institutions primitives sont-elles demeurées respectées ? Oui. Les années, les circonstances, les vicissitudes d'extérieur et d'intérieur, inhérentes à ces sortes d'établissements, ont-elles amené des modifications dans le plan ? Preuves en main, on peut répondre non. Ont-elles amené des modifications de formes? La suite de cette étude les raconte : mais, disons-le dès maintenant, sans commettre ni infirmer l'intention fondatrice, on y atteint par des voies différentes et plus appropriées à notre temps.

L'hospice et l'hôpital supprimés ont été remplacés par l'entretien de lits dans les grands hôpitaux de la ville, et par des distributions de secours en numéraire. Ces secours sont ou *annuels*, ou *mensuels*, ou *éventuels*. Les deux premiers se répartissent à peu près exclusivement entre les membres nécessiteux de la colonie résidante. Le troisième s'applique plus particulièrement à la colonie flottante. Quant au service religieux et à la répartition des constitutions matrimoniales, l'un et l'autre se continuent dans les conditions rigoureuses de leur institution.

Qui fournit aux dépenses de ces œuvres ?

Saint-Louis possède, à titre plus ou moins onéreux, des biens

meubles et immeubles, et c'est son *seul* AVOIR. Ces biens proviennent des dotations constituées par les fondateurs, de legs arrivés successivement et acceptés par l'institution, enfin d'acquêts ou de placements de fonds faits par elle.

L'administration de ces biens et la distribution des revenus entre les divers services de l'établissement, sont confiées à trois membres notables de la colonie, tous les trois étrangers au clergé de Saint-Louis. Ces trois administrateurs prennent le titre de *députés des pieux établissements français dans les États-Romains.* Leurs fonctions sont gratuites. Les écritures sont tenues, sous leurs surveillance et direction, par des employés soldés. Chaque année, au mois de décembre, les députés présentent à une congrégation de douze Français résidants, présidée par l'ambassadeur de la nation, le budget en prévision des dépenses pour l'année qui va suivre. Ce budget se divise en chapitres : *Frais du culte, secours en forme de pension, aumônes éventuelles, dots, entretien et conservation des biens, impôts, rentes et amphitéoses à servir, frais d'administration, imprévu.* Examiné et adopté par les douze notables, l'ambassadeur président appose sa signature, et l'exercice pour l'année où l'on entre se trouve régularisé.

L'examen des dépenses autorisées par le budget de l'année courante appartient à la même Congrégation des Douze.

En dehors de ce double compte rendu en assemblée générale, les trois députés avisent aux détails de l'administration. Deux fois le mois, et plus souvent si les circonstances l'exigent, ils se réunissent en congrégation particulière dans la salle des Archives, au palais de Saint-Louis. Deux signatures sont nécessaires pour donner légalité aux décisions prises dans ces congrégations.

Entrons maintenant dans l'historique de notre établissement. Les digressions que l'on vient de parcourir devaient le précéder, afin d'en éclairer des parties qu'il nous eût fallu laisser dans l'ombre, avec chance de trop ralentir l'enchaînement du récit.

II

Pendant l'année 1478, trois bulles de Sixte IV (François della Rovere) autorisent, — la première : « la création d'une paroisse française, sous le vocable de la sainte Vierge, de saint Denys et de

saint Louis, de laquelle relèveraient tous les nationaux Français, quel que fût leur domicile dans la cité ; » — la seconde : « l'érection d'une confrérie française avec droit patronal, administratif et réglementaire de ladite paroisse ; » — la troisième : « l'échange de terrains ecclésiastiques compris dans l'emplacement des locaux projetés. »

Forts de l'agrément pontifical, les fondateurs de Saint-Louis mettent la main à l'œuvre. Mais ici un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de l'édilité romaine nous semble nécessaire.

Les grandes basiliques, et la plupart des trois cent dix-neuf églises de Rome sont, à la fois, et des monuments du culte, et des monuments de souvenirs. Toutes, ou presque toutes, s'élèvent sur la tombe du saint dont elles portent le nom, ou sur les restes de sa maison paternelle ou d'habitation, ou sur le lieu de son martyre pour le Christ. Ainsi, de Saint-Pierre au Vatican, de Saint-Paul sur la voie d'Ostie, de Saint-Clément près du Colisée, de Sainte-Cécile au Transtevère, de Sainte-Agnès *in Thermis*, et autres, le chrétien et l'érudit applaudissent à leur construction, et viennent y chercher : l'un, de beaux exemples de foi à imiter ; l'autre, des convictions et des démonstrations historiques. Et ceux qui reprochent à la ville, centre et mère de la catholicité, le trop grand nombre de ces édifices sacrés, ont le tort de ne pas réfléchir que là où ces édifices ne furent point exigés par les *besoins de la population* — car telle est l'accusation — là ils le furent par une *mémoire*, un *héroïsme*, un *nom* à sauver de l'oubli.

Saint-Louis ne s'élève ni sur la tombe d'un martyr, ni sur un lieu illustré par un antique souvenir chrétien. La raison de l'emplacement qu'on lui choisît, se rencontre dans un ordre de faits moins glorieux.

Sous les Papes comme sous les empereurs, le périmètre urbain enclos par les murailles d'enceinte, se partage en deux zones distinctes, l'une peuplée, la seconde déserte. Jusqu'au XIe siècle, la portion habitée s'étendit du Capitole à l'Aventin, de l'Aventin au Cœlius, du Cœlius au Viminal et à l'Esquilin, au midi, — la voie plébéïenne de la Suburra, à l'est ; — la voie patricienne des Carènes en formait comme les deux grandes artères par où passait et repassait une population qui vivait toujours dehors. La zone déserte embrasse l'enclave dessinée par le mont Capitole, le fleuve et la

colline des jardins (Monte-Pincio). Ce fut le Champ-de-Mars. A partir du XIe siècle, ce qui était le désert est devenu la ville, ce qui était la ville s'est transformé en désert. Cependant ce mot *désert* ne doit pas se prendre dans son acception rigoureuse. Des autels votifs, des monuments d'utilité publique, des temples, des cirques, des théâtres, des jardins avec leurs custodes et leurs esclaves animèrent la solitude antique du Champ-de-Mars. Aujourd'hui, des églises, des monastères, des villas de princes animent ou plutôt rompent la solitude actuelle des environs de Latran. Toutefois, vers cette époque, le centre populeux subit un déplacement.

Les dates précises de ce déplacement manquent. On le suppose déterminé par le passage de Robert Guiscard, — 1084, et par conséquent bien antérieur à l'exil de la papauté en France, — 1309. Cependant, sa plus grande impulsion coïncide avec la rentrée des successeurs de saint Pierre dans Rome.

Le retour d'Avignon forme époque dans l'histoire de la cité romaine, et deux des faits qui l'accompagnèrent ont réagi sur toute la suite de cette histoire. La puissance temporelle des Papes, jusqu'alors en conflit avec les exigences et les souvenirs surannés de la commune romaine, — S. P. Q. R, — prend des allures plus dégagées, et s'affranchit de tout contrôle laïque. Le second : la résidence des Pontifes, fixée communément depuis Sylvestre Ier au palais Constantinien de Saint-Jean-de-Latran, est transportée à l'extrémité opposée de la ville, près de la basilique du Vatican.

Le palais du souverain, étant placé désormais au-delà du Capitole, et sur la rive droite du Tibre, on comprend l'intérêt qui poussa la population à se rapprocher le plus possible de la rive gauche du fleuve. Les Papes encouragèrent cette migration. Les cardinaux et les prélats, empressés de plaire au maître, bâtirent des palais et des églises dans le nouveau quartier. Les hommes de la *curie*, les commerçants et les spéculateurs, imitent l'exemple d'en haut. L'agglomération des habitants du Champ-de-Mars devient la vraie ville, et Sixte IV jette un pont sur le Tibre pour la relier à la cité Léonine.

Saint-Louis fut fondé sous ce Pape, et rien n'indique le besoin de chercher en dehors de cette impulsion du moment les raisons de l'emplacement où on le bâtit. Toutefois, notre établissement ne s'éleva point sur un terrain sans histoire. Construit en plein Champ-

de-Mars, à une centaine de mètres du panthéon d'Agrippa, ses assises sont posées sur les assises des Thermes d'Alexandre Sévère. Les constructions commencèrent par l'église, dont la première pierre fut posée le 9 octobre 1478, en présence de M. de Montreuil, ambassadeur du roi Louis XI.

La façade, achevée beaucoup plus tard, et dessinée par Jacques della Porta, se compose de deux ordres de pilastres, doriques et ioniques, superposés et couronnés par un fronton triangulaire : le tout en travertin ou pierre de Tivoli. Les armes de la France royale sont restées respectées au centre de ce fronton. Au-dessus se dresse une croix latine. Trois portes et une grande fenêtre s'ouvrent dans les interstices des pilastres. Les pleins sont ornés de niches avec leurs statues, de tympans et de deux cartouches, avec la salamandre de François Ier. Les statues, œuvre du ciseau un peu lourd du sculpteur Lestache, représentent Charlemagne, saint Louis, sainte Clotilde et Blanche de Castille.

Cette façade ne manque ni de noblesse ni de calme. Elle se présente bien. Si on l'examine dans ses détails, on se surprend à y désirer un couronnement moins étranglé, plus de saillie dans certaines grandes lignes, un style moins tourmenté dans les encorbellements.

L'intérieur du monument rappelle les basiliques antiques. Une nef principale, accompagnée de deux nefs latérales de moindre dimension, est terminée à son chevet par une tribune ou hémicycle. Les besoins du culte catholique ont forcé d'ouvrir dans les parois de clôture dix chapelles destinées à recevoir les autels secondaires. Ces adjonctions au plan classique de l'édifice indiquent tout d'abord son appropriation chrétienne. Une seconde interpolation architecturale l'accuse non moins clairement. Je veux parler du *presbyterium* interposé entre les nefs et la tribune : presbytère surmonté d'une coupole et de son *lanternon*. L'autel majeur ou grand autel occupe le fond de l'hémicycle, là où dut se trouver, dans les basiliques païennes, le tribunal du préteur. Des pilastres, raccordés par des arcs en plein cintre, séparent les nefs.

Ces pilastres, ces cintres, l'architrave sont recouverts de jaspe de Sicile. Un placage de vert antique orne la tribune et le *presbyterium*. Les voûtes et les pendentifs sont ornés de caissons et de figurines en stuc doré. Le tombeau du maître autel est formé

d'albâtre. Autrefois, un tabernacle en bronze le couronnait. Ce tabernacle, œuvre remarquable, a été scié en deux. Sa portion supérieure, après divers essais d'aménagement malheureux, se voit maintenant posé dans la chapelle de Saint-Louis. La portion inférieure est demeurée en place, servant de base, les jours de fête, à une ornementation en bois doré.

Riche en monuments sépulcraux, riche aussi en ornementation de marbre et de stuc, Saint-Louis ne possède aucune œuvre capitale de sculpture ayant réputation dans Rome. Il y a peu de semaines, nous l'avons dit, un cénotaphe nouveau s'y est dressé. Ce cénotaphe, nous le croyons, fait honneur à son architecte : il a grandeur et style; mais les détails, confiés au sculpteur, laissent à désirer. La basilique française est mieux partagée en œuvres peintes.

Nous n'avons point l'honneur d'appartenir à l'art. L'aveu, nous le pensons, en est peu nécessaire. On l'a lu suffisamment écrit dans le laisser-aller de nos terminologies descriptives. Or, c'est précisément parce que nous n'appartenons point à l'art qu'on nous passera, nous l'espérons, la classification suivante des peintures de Saint-Louis, malgré son insolite.

Les fresques et les toiles de l'église française peuvent donc, à peu près, comme pour toutes les œuvres peintes des collections existantes, se ranger sous les trois titres que voici :

1° Peintures qu'on REGARDE, — qu'elles soient ou ne soient pas *signées* par leur auteur;

2° Peintures qu'on NE REGARDE, — que parce qu'elles sont *signées* par leur auteur;

3° Peintures qu'on NE REGARDE PAS,—qu'elles soient ou non *signées* par leur auteur.

Méthode d'appréciation très-peu académique; méthode qui ne tient compte ni de l'école, ni du siècle; méthode rarement infaillible et peu persévérante, qui souvent ne saurait justifier sous le rapport de l'art ses dédains et ses préférences; mais méthode la seule accessible à la grande majorité des amateurs, et depuis longues années, la seule prescrite à leur usage.

Les œuvres peintes de Saint-Louis se partagent inégalement entre ces trois catégories.

A LA PREMIÈRE, soit les peintures qu'on *regarde*, appartiennent les cinq fresques de la chapelle de Sainte-Cécile, dues au célèbre

auteur de la *Communion de saint Jérome*, Dominico Zampieri, dit le Dominiquin, — 1581-1641.

A LA SECONDE, soit les peintures qu'on *ne regarde* qu'à cause du signataire: 1° les toiles de la chapelle de Saint-Matthieu, œuvre de Michel-Ange Amerighi, dit le Caravage, — 1569-1609; 2° l'*Assomption de la Vierge*, au maître-autel, de François Bassano, — 1540-1594; 3° dans la chapelle de Saint-Remi, la *Bataille de Tolbiac*, par Jérôme Siciolante, dit le Sermoneta, — 1572.

A LA TROISIÈME, soit la série des peintures *non regardées*, le *saint Jean-Baptiste*, de Valdini; la *B. Jeanne de Valois*, de Parocel; le *saint Louis*, de Plautella Bricci, et d'autres saints et saintes, par Nicolas Pinson, Baglioni, le chevalier d'Arpino, y compris même la grande page de la voûte, coloriée par M. Natoire.

On nous accusera peut-être de jeter bien lestement aux gémonies de l'indifférence publique plusieurs noms qui ont joui, qui peut-être jouissent encore d'une certaine célébrité au-delà des monts. Notre première excuse sera le lieu d'où nous écrivons : nous sommes à Rome, et il s'agit de peinture appréciée relativement. Notre seconde excuse sera un appel au jugement personnel de nos contradicteurs, *sur place* et *de visu*. Revenons au Dominiquin.

Cécile, jeune matrone romaine, appartenant ou alliée, dit son plus récent hagiographe, à l'illustre famille Metella, vivait dans le commencement du IIIe siècle. Née de parents chrétiens, ou du moins initiée dès sa première enfance aux mystères de la foi chrétienne, elle *confessa*, jeune encore, et *triompha* par le martyre, Alexandre Sévère étant empereur, Ulpien préfet du prétoire, saint Urbain premier pontife.

La découverte des reliques de Cécile, vers 821, dans les catacombes de Calixte, sur la voie Appienne, fut un événement dans Rome. Le souvenir de la courageuse vierge ne s'y était point perdu. Sa maison paternelle avait déjà été convertie en église. La découverte de son corps raviva et popularisa davantage la vénération qu'on lui gardait. Malheureusement, le nom et la mort violente de Cécile, voilà à peu près tout ce que le monde catholique sait d'authentique sur cette fille de Metellus. Les *actes de sa vie et de sa passion* existent. Après avoir été reçus comme vrais pendant plusieurs siècles, des érudits se sont mis à contester leur origine. Un savant liturgiste moderne, dom Guéranger, abbé de Solesme, travaille à

leur restituer leur autorité d'autrefois, et puisse-t-il y réussir ! La piété catholique ne se verrait pas seule à lui en être reconnaissante. Les peintres, les sculpteurs l'en remercieraient aussi. Peu de vies prêtent autant que la vie de Cécile à la reproduction par le ciseau ou la brosse.

Dominico Zampieri emprunta à ces *actes* de la sainte les divers thèmes de sa composition murale dans notre église de Rome. L'œuvre se compose de cinq compartiments encadrés de stuc historié et doré. Ces compartiments, inégaux en surface recouvrent les deux parois et le cintre de la deuxième chapelle à main droite.

Premier côté, première fresque. — Cécile distribue des vêtements et de l'argent aux pauvres de la ville. Au premier plan, une foule de mendiants des deux sexes et de tout âge ont reçu, reçoivent ou vont recevoir leur part de la distribution. C'est la misère surprise et rendue sous tous ses aspects : soit effrontée, affamée, moribonde, cupide, envieuse, brutale, soit aussi honnête et filiale. Ici, cette personnification de la misère est une espèce d'Hercule accroupi, la jambe enveloppée de linge, qui vient de s'échapper, on le comprend, des ergastules du grand cirque ou des ombrages mal famés des bosquets d'Egérie ; là, par cette aïeule qui empaquète dans une robe patricienne un bambin de cinq à six ans ; soit encore dans ce vieillard décrépit porté sur les bras de son fils, amaigri lui-même par les privations ; soit cet amas de bras, de têtes, de jambes qui se croisent et se haussent vers la main de la sainte ; soit enfin ces deux groupes de jeunes mères avec leurs jeunes enfants, groupes si divers d'intérêt et de sentiment, tous les deux dans la nature, et auxquels sert de repoussoir un revendeur incontestablement juif, dont les doigts levés et le visage à l'expression mercantile annoncent si clairement ce qu'il convoite, et à quel prix il le convoite. Vingt et un personnages, à peu près grands comme nature, peuplent ce premier plan. Tout y est vie, et l'air y circule librement.

Au second plan, Cécile, accompagnée d'une suivante, s'est avancée jusqu'à la balustrade d'une terrasse faisant saillie sur l'*Area*. La suivante prend dans une riche cassette des vêtements qu'elle passe, un à un, à Cécile. Celle-ci, à demi-penchée vers les pauvres qui se pressent au bas de la terrasse, leur distribue ces

vêtements. En arrière, un serviteur arrive de l'intérieur du palais, chargé d'une seconde cassette. Divers monuments d'une riche architecture s'échelonnent aux derniers plans.

Ce que nous venons de dire de la composition de cette belle fresque manquera, auprès de beaucoup de nos lecteurs, d'empreinte et de couleur locale. La faute n'en est point nôtre. Le cachet de l'époque ne s'y voit pas. La sainte est une dame de grande maison du XIVe ou du XVe siècle. Les deux esclaves qui l'accompagnent, nous les avons appelés serviteur et suivante, pour échapper nous-mêmes à l'anachronisme. L'époque d'Alexandre Sévère ne connut point les étoffes vénitiennes dont les familiers de Cécile sont couverts. Les mendiants de l'*Area* se montrent mieux Romains, mais Romains autant du XIXe que du IVe siècle. L'oubli du temps s'y révèle moins choquant. Seule, l'architecture rappelle avec vérité la période impériale pendant laquelle s'accomplit le drame représenté dans Saint-Louis.

Même côté, deuxième fresque. — Un ange tient des couronnes au-dessus des têtes de Cécile et de son époux, Valérien.

Cécile s'était promise de n'avoir d'autre époux que le Christ. Elle en avait fait le vœu. Un patricien du nom de Valérien demande la main de la jeune vierge. Les cérémonies extérieures du mariage s'accomplissent. Cécile et Valérien sont introduits dans la chambre nuptiale. Restés seuls, Cécile révèle à Valérien sa religion et son *vœu*. Valérien est païen et patricien. Il abhorre le christianisme, « religion inconnue aux ancêtres et superstition d'esclaves. » Aussi, s'irrite-t-il, s'emporte-t-il en reproches, se raidit-il contre le regard de Cécile, placide et chastement convertisseur. « Qui peut lutter contre Dieu, » disent les *Actes*. La grâce d'en haut lui parle par une bouche qu'il aime. Il est ébranlé ; « il croit, il est chrétien, » et consent à rester le frère de celle qui, vouée à Dieu, ne peut plus être que sa sœur. A ce moment, l'Ange, visible pour Cécile seule, et qui la soutenait pendant ce rude combat « de la chair contre l'esprit, » se montre aussi à Valérien, et, en gage du martyre qui les attend tous les deux, élève deux couronnes au-dessus de leurs têtes.

Deuxième côté, deuxième fresque. — Cécile, amenée devant le préteur, refuse de sacrifier.

Ici, tout est romain et romain de l'époque, sauf, peut-être, les

couleurs des étoffes. Le préfet Ulpien est assis sur son tribunal curial ; à gauche, un flamine, la tête recouverte d'un pan de sa toge ; dans le fond, la statue de Jupiter Capitolin. Entre cette statue et le tribunal, un *camille* aux cheveux longs tient, à la hauteur de sa poitrine, le coffret de l'encens et du sel. En face du préteur se voit Cécile. Près de la sainte, un trépied sacré avec ses charbons embrasés ; derrière le trépied, deux victimaires, couronnés de feuilles de chêne, amènent l'un un taureau, l'autre un bélier. Toutes les têtes pensent. L'anxiété orgueilleuse et sceptique du flamine, l'anxiété pleine d'épouvante du jeune Camille, l'hébétement des victimaires sont admirablement saisis. On se plaint d'un peu de maniéré dans la pose de la martyre. Mais sa tête, à la fois dédaigneuse, pudique, *croyante*, n'attire que des éloges.

Même côté, première fresque. — Fin de l'agonie de Cécile. Le pape Urbain IV et quelques frères assistent à ce moment suprême. (Licence chronologique du peintre.)

Cette page, la plus parfaite des cinq qui forment l'œuvre, est au-dessus de toute analyse, ou trop en dehors de nos habitudes d'écrire, pour qu'on la trouve ici. Cette page veut être vue. Nous en avons indiqué le sujet, nous n'avons rien à ajouter.

Cintre de voûte, fresque. — Apothéose, ou pour parler le langage liturgique, translation de l'âme de Cécile.

Un ange soulève le nuage sur lequel est agenouillée la sainte, les regards et les bras levés vers le ciel. D'autres anges lui forment couronne et portent les instruments de son martyre et les instruments de l'art dont elle est la patronne.

Retable de l'autel. Toile. — Cette toile n'appartient point à la composition du Dominiquin. Copie du célèbre Raphaël, du musée de Bologne, représentant Cécile et deux autres saintes, chantant des hymnes au son d'un psaltérion, on l'attribue à la main de Guido Reni.

L'œuvre du Dominiquin forme donc une véritable épopée hagiographique, écrite avec le pinceau. Le maître y a jeté la ligne, la couleur, l'intérêt. La terre et le ciel, la misère et la charité, l'affection conjugale rehaussée par le sentiment chrétien, l'héroïsme devant le juge, l'enthousiasme devant la mort, les bourreaux et les anges ; tout y est distinct, subordonné, le beau faisant valoir le

beau, le tout laissant en relief la partie, la partie s'harmonisant, mais sans s'annihiler, avec l'ensemble.

Et qu'on ne s'y méprenne point. Je n'innove point l'appréciation, je la constate. L'ange de la scène conjugale, inspiré de l'antique, il est vrai, a été emprunté à son tour bien des fois par la peinture, la sculpture et l'ornementation moderne. La distribution des vêtements est journellement copiée par des artistes de toutes les nations. Enfin, et l'anecdote équivaudra à une preuve plus didactique, nous avons vu M. Ingres, pendant son directorat de la villa Médicis, consacrer plusieurs heures d'un temps et d'un travail, dont on le sait si justement avare, à réaccorder les teintes de fond dans le compartiment de l'*Agonie*, endommagé par quelques légères fissures.

Ces fresques sont l'œuvre capitale de l'art dans l'église de Saint-Louis. Elles ont été gravées. Et nous leur devions bien ces quelques lignes, quelque peu *ex cathedra* qu'elles soient.

Les magnificences de la chapelle de Sainte-Cécile furent commandées et payées par Pierre Pollet, « Français, de Noyon, et écuyer apostolique. » SCVTIFER APOST. GALLUS. NOVIOMENSIS. Pollet ne les vit point terminées. Elles le furent par les soins d'un neveu héritier et exécuteur testamentaire. » EX TESTAMENTO PERFICIENDVM. — 1617. Le corps du donateur repose sous les dalles de cette chapelle.

Les toiles de la vie de saint Matthieu, par Michel Ange de Caravage sont aussi une offrande de la piété privée. Elles furent demandées au peintre par le cardinal Matthieu Cointrel.

Le cardinal Cointrel ou Contarel, comme les Italiens l'appellent, restera un nouvel exemple d'un mérite plébéien accueilli, protégé, employé et noblement rémunéré par la Cour des Papes à toutes les époques de sa puissance. Né de parents fort peu illustres, pauvre écolier de l'Anjou, Matthieu Cointrel quitte sa province et la France, et part pour l'Italie, sans recommandation et sans argent. L'instinct providentiel de la fortune qui l'y attend, l'y pousse. Il arrive à Bologne. Bologne s'enorgueillissait de son université, la plus renommée de la Péninsule en l'étude des deux droits. Cointrel y obtient ses entrées, y discute et s'y fait remarquer. Un jeune noble, qui se dispose à suivre la carrière ecclésiastique, Hugues Buoncompagni, l'attache à sa maison. Bientôt on prend le chemin de Rome. Hugues

entre dans la prélature, et en facilite l'accès à son *domestique ;* c'était le mot du temps ; j'aurais pu écrire à son *ami ;* car à partir de ce premier pas, l'un et l'autre montent en se suivant l'échelle hiérarchique des hautes dignités de l'Église : le gentilhomme bolognais jusqu'à la papauté, sous le nom de Grégoire XIII, le roturier de l'Anjou, jusqu'au cardinalat.

Peu de temps après sa promotion au chapeau, le cardinal Cointrel se vit nommé dataire. La *daterie,* beaucoup amoindrie depuis, donnait alors à son titulaire considération, pouvoir, richesses. Cette fortune si extraordinaire n'éteignit point en Cointrel les souvenirs du passé. Jamais il ne renia sa patrie, jamais son origine, et en preuves, j'apporterai ses actes. L'église de Saint-Louis était achevée à l'intérieur : l'argent manquait pour commencer et conduire à fin la façade ; le cardinal dataire s'obligea à fournir aux dépenses de cette construction, et il tint noblement parole. De plus, il fit cadeau d'une somme élevée, pour subvenir à l'ornementation des nefs et de la tribune ; acheta des vases et des ornements sacerdotaux ; enfin commanda les marbres et les tableaux de la chapelle où il voulait être inhumé après sa mort. Cette chapelle porte le nom de son patron, l'évangéliste saint Matthieu.

« La toile du retable et les deux toiles latérales, dit Nibby dans son classique ouvrage, *Roma nel* 1838, représentent premièrement le Christ appelant Matthieu à l'apostolat ; deuxièmement, Matthieu à son bureau de publicain ; troisièmement, Matthieu martyrisé par le glaive, sur les degrés de l'autel où il vient de célébrer les saints mystères. Les peintures, ajoute le même auteur, sont regardées comme une des belles œuvres de Michel-Ange de Caravage. » Ce jugement est exact. Malheureusement les couleurs ont poussé au noir, et la chapelle n'étant éclairée que par la lumière en reflet qui lui arrive de la nef, il est difficile de saisir aujourd'hui l'ensemble et le fini de la composition.

Somme toute, là nous devons nous restreindre dans ces descriptions des détails : l'église de Saint-Louis des Français, est une belle église, même dans Rome : aspect extérieur imposant, aspect d'intérieur moins classique, mais gracieux. L'œil du visiteur, entrant par les portes du péristyle, ébloui d'abord par la scintillation des fresques et des dorures de l'ornementation, glisse ensuite, comme forcément, jusqu'à l'autel majeur au fond de l'abside, et saisit d'un

seul jet tout l'ensemble de l'édifice : mérite architectural qui ne se retrouve pas assez dans plusieurs des monuments de la Ville-Éternelle.

Nos vieilles cathédrales gothiques sont restées longtemps les principaux, peut-être même serait-il plus exact de dire, les seuls monuments nationaux de la France. Elles ont surgi avant nos palais-royaux, avant nos hôtels-de-ville, honneur et orgueil des cités, qui s'abritèrent de leurs entours. L'église, tel est toujours le principal ou plutôt le seul monument digne de ce nom, entre les bâtiments formant notre établissement de Saint-Louis.

Ces bâtiments renferment les locaux appropriés, lors de la fondation, à l'hospice, et au logement des chapelains, et, de plus, des locaux destinés à la location. Les terrains où ils s'élèvent, furent ou acquis, ou échangés, ou donnés. Entre ces derniers, nous citerons ceux qu'octroya Catherine de Médicis. Le don ne fut point gratuit. Catherine avait bien des fautes à expier; elle imposa donc la condition de faire célébrer annuellement dans l'église de l'établissement un nombre déterminé de messes et d'*obits* pour elle, pour son mari Henri II, et pour leurs trois enfants, François II, Charles IX, Henri III. Ces messes et ces obits s'acquittent chaque année avec exactitude.

Le groupe des constructions de l'*Isola dei Francesi* (1852) appartiennent à diverses époques, n'accusent aucun plan général et manquent d'unité. La plus considérable, le palais des chapelains, demeure inachevé. Il devait se développer sur trois rues : une seule de ses façades est terminée. Ses aménagements d'intérieur sont mesquins et incommodes. Les maisons d'habitation qui s'y élèvent n'ont d'autre mérite que le revenu qu'on en retire. La façade du palais qui longe la rue San-Luigi est due à un architecte du nom de Bizzacheri.

III

La constitution intérieure du clergé de Saint-Louis, le nombre des chapelains, leur mode de nomination ont varié bien des fois.

Un premier règlement, dit *statut primordial,* institua une sorte de communauté régulière, dont les membres, sans s'engager par aucun vœu monastique, et restant toujours libres de leurs volontés et de leur personne, étaient tenus à l'habitation dans la chapellenie, à la

table commune, et soumis à certaines règles particulières à l'établissement. Ce statut avait été décrété en congrégation générale de la colonie, présidée par Mgr Robert de Guilée, évêque de Tréguier et ambassadeur du roi Louis XII. Les recteurs de la confraternité étaient MM. Tanneguy, de Buxèle et Licinius Cheminard, le premier commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem, le second chanoine du Mans et canoniste de l'ambassade. Guillaume d'Esperins, auditeur de rote, jurisconsulte célèbre de l'époque, avait revu et approuvé ce statut, qui demeura en vigueur cent vingt-deux ans.

Le clergé de Saint-Louis, constitué sur les bases dont nous venons de parler, précéda la congrégation de l'Oratoire, dont il semble avoir été comme un premier essai. Cette congrégation fut fondée à Rome quarante années plus tard, par saint Philippe de Néri, d'où elle fut transportée en France par le cardinal de Bérulle. On sait l'éclat qu'elle y jeta dès son institution. Aussi, quand cette fondation eut pris tous ses développements, M. Noël de Brulard, notre ambassadeur près le Saint-Siége, crut-il utile de lui confier Saint-Louis. Dans sa pensée, la fusion ne devait point être brusquée. Il voulut procéder par des voies successives. Un certain nombre des compagnons du cardinal de Bérulle furent donc appelés, par lui, à Rome, afin d'y desservir l'établissement français, conjointement avec un certain nombre des anciens chapelains. Il en résulta un second règlement constitutif, en date du 22 décembre 1622.

Ce règlement élevait les chapelains au chiffre de vingt-six. Six devaient appartenir à la congrégation de l'Oratoire. Le supérieur et le vice-supérieur seraient choisis parmi eux. Les dix-huit autres seraient élus, comme par le passé, parmi les prêtres séculiers d'origine française.

Une semblable combinaison présentait peu de chances de réussite, et ne réussit pas. C'était un peu « *varias inducere plumas* ». Les six Oratoriens arrivèrent, prirent le gouvernement de l'établissement; mais, après quelques années d'essais infructueux, remercièrent la colonie et rentrèrent en France. Toutefois Saint-Louis recueillit un legs précieux de leur passage. Un fonds de plusieurs milliers de volumes, apporté par les Pères, demeura à l'institution, et commença sa bibliothèque. Ce fonds forme encore la plus riche portion des richesses littéraires de cette bibliothèque : j'ai le regret de le dire, *trop peu prisée* par la colonie de 1852.

Le départ des Pères de l'Oratoire nécessita un troisième remaniement des statuts. Le nouveau règlement, — 15 octobre 1676, — ramena, avec de légères modifications, le régime antérieur à M. de Brulard. Le nombre des chapelains se vit réduit à seize.

En 1785, une quatrième constitution, approuvée par le cardinal de Bernis, ambassadeur, exige des candidats aux chapellenies « trois mois de probation, s'ils sont Français, et une année, s'ils sont Corses.»

Enfin, une cause triste, mais respectable, entraîne la modification totale de l'ordre établi, et donne lieu à un cinquième règlement, — 1794.

Mesdames Royales, tantes de l'infortuné Louis XVI, s'étaient vues contraintes de chercher un refuge à Rome. Forcés de fuir le sol natal, beaucoup d'ecclésiastiques et de laïques arrivèrent après elles. Presque tous tombèrent bientôt dans le plus extrême dénuement. Les communications avec la France étant fermées ou interdites, Rome dut venir au secours de ces malheureux exilés ; et naturellement le principal devoir en retomba sur Saint-Louis, sur Lorette et les autres fondations françaises dans l'État pontifical. Un bref de Pie VI, — 1793, — autorisa le cardinal de Bernis « à visiter tous les établissements français, tant séculiers que réguliers, de se faire présenter les registres des revenus, de restreindre au strict nécessaire les dépenses annuelles de chacun d'eux, et d'en employer toutes les épargnes au secours des réfugiés. » Le cardinal de Bernis, dont la conduite dans ces douloureuses circonstances restera la plus noble et la moins attaquable page de sa vie, s'acquitta de sa mission avec zèle. Nous limitant à ce qui se rapporte à Saint-Louis, nous dirons qu'une décision, prise par le cardinal, réduisit à quatorze le nombre des chapelains, supprima la vie commune et les gens de service. C'était la sécularisation de l'ancienne communauté.

La mort de son éminence de Bernis, arrivée au mois de décembre de cette même année d'une part, de l'autre les péripéties militaires et politiques de la Péninsule, rendirent inexécutable le nouvel ordre de choses ; et si la dissolution légale de l'établissement de Saint-Louis fut reculée jusqu'en 1798, sa dissolution de fait se trouva consommée dès 1794.

Un souvenir honorable s'intercalle entre ces deux dates : Saint-Louis s'était vu, implicitement, compris dans le traité de Tolentino, — 1796.—Une disposition de ce traité échangeait le comté Venaissin

et les Marches de l'Adriatique, enlevés au Saint-Siége, contre les pieux établissements français enclavés dans l État Romain, dont la propriété passait au gouvernement pontifical. Saint-Louis perdit ainsi sa nationalité. Ce ne fut qu'une fiction momentanée. Le gouvernement papal ne prit jamais possession des biens français, si ironiquement concédés. Son seul acte de souveraineté consista à en commettre la surveillance et la conservation au chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne, comme protecteur-né des intérêts de toutes les branches de la famille des Bourbons, en l'absence de mandataires spéciaux. Aucun changement ne fut apporté au régime intérieur de Saint-Louis, et les chapelains en charge continuèrent leur service.

Si le Pape se montra scrupuleux conservateur de la nationalité de notre institution, cette institution venait de prouver, peu de mois auparavant, qu'elle était digne de cette haute bienveillance; et voilà ce que nous nous sommes permis d'appeler un souvenir honorable. L'armistice de Bologne, — 28 juin 1796, — qui précéda la paix de Tolentino, imposait à Pie VI, l'obligation de payer à la République française une contribution de 20 millions en numéraire, en dehors d'une seconde contribution en tableaux, statues, manuscrits et autres objets d'art. Le trésor pontifical n'y pouvait suffire, même en épuisant le reste des épargnes déposées au château Saint-Ange par Sixte-Quint. Pie VI fit un appel aux établissements pieux. Tous les meubles d'or et d'argent des églises, couvents, colléges, hôpitaux, à la réserve des vases sacrés les plus indispensables au culte, furent portés à la *Zecca* (Hôtel des Monnaies). Saint-Louis regarda à devoir de répondre à cet appel, auquel il lui eût été facile de se soustraire. Le commissaire, chargé de recueillir les envois des maisons religieuses, était le marquis Patrizzi; or, le marquis Patrizzi attesta, par écrit, avoir reçu de l'institution française, pour être mis à la disposition de Sa Sainteté, un bris de matière d'or et d'argent d'une valeur de 20,000 écus romains, soit, environ, 120,000 francs.

Ce fait marquera la fin de la première période de l'existence de Saint-Louis, période que nous allons mieux éclairer par l'analyse de ses péripéties anecdotiques.

IV

Notre établissement national, à partir du moment de sa création, se trouve mêlé à tout ce qui se passe de français dans Rome. Les quelques dates, qui vont suivre, justifieront cette assertion sans l'épuiser.

1539-1540. — Saint François Xavier, l'un des premiers compagnons du fondateur de la Compagnie de Jésus, prêcha plusieurs fois dans l'église de Saint-Louis avant de partir pour les Indes.

1572. — Fêtes en réjouissance et actions de grâces de la nuit du 24 août à Paris : souvenir pénible, et que nous voulions taire, si un ouvrage récent ne nous l'avait comme imposé [1].

1582. — Inhumation de Jean Lévêque de La Cassière, cinquantième grand-maître de l'Ordre de Malte.

Peu de vies d'hommes prêtent autant à la biographie. En voici la dernière page :

« Arrivé presque octogénaire à la grande-maîtrise de Malte, après avoir passé par les principales charges de l'Ordre, il eut le tort, dit l'historien Maffei, de ne pas apporter toujours dans son administration la prudente dextérité que réclamaient également la nature même des affaires et la noblesse susceptible des chevaliers ; et diverses fois il donna lieu à des plaintes qui, sans être générales, rencontraient souvent de nombreux échecs. L'orage, après avoir longtemps couvé dans le silence du cloître, éclata en douloureux scandale dès 1578. »

En 1581, le conseil de la religion, soutenu par le plus grand nombre des chevaliers, se soulève ouvertement contre le grand-maître. Les causes avouées de la révolte étaient futiles, les raisons vraiement honteuses. On demanda à La Cassière de résigner ses pouvoirs ; il refusa, comme on s'y attendait, et le conseil, passant outre, nomma lieutenant de l'Ordre, le chef des mécontents, Mathurin de Lescos de Romegas, commandeur de la Langue d'Espagne...

Le Pape, premier supérieur de Malte, évoque l'affaire à Rome. Le Pape étant Grégoire XIII, l'ami de ce cardinal Cointrel, dont il a été parlé ailleurs, Gaspard Visconti, auditeur de rote, alla commencer

[1] *Histoire des ducs de Guise*, par le comte de Bouillé.

l'instruction du procès dans l'île ; et une commission, nommée par lui, fut chargée du gouvernement de la religion pendant toute la durée de l'affaire.

« Romegas entra le premier dans Rome, le 16 d'octobre 1581, avec peu d'applaudissements et encore moins de bonne renommée. » Les dépêches de Visconti y étaient déjà parvenues. Dix jours plus tard, La Cassière arrive également. Trois cents chevaliers l'accompagnaient. Son entrée fut solennelle. Le peuple, les princes, la prélature s'étaient portés à sa rencontre. Il descendit au palais Orsini, où habitait le cardinal d'Este, protecteur de la France. Après deux heures de repos, il se rendit au Vatican. Grégoire XIII le reçut dans la salle du Consistoire. Dix cardinaux environnaient le Pape. La Cassière s'exprima ainsi : « Très-saint Père, j'ai beaucoup d'actions de « grâces à rendre au Tout-Puissant, d'être arrivé sain et sauf aux « tombeaux des bienheureux Apôtres, dans un âge où je n'avais « aucune chance de l'espérer... J'ai souhaité ardemment de venir « me prosterner aux pieds de Votre Sainteté... J'y apporte les « preuves de mon innocence ; *mais ce n'est pas pour me purger des « crimes dont on m'accuse.* J'ai vécu, sans reproche, dans l'Ordre. « Ma vie et mon intégrité m'ont élevé à tous les degrés de cette milice « si respectée. Ce ne sont pas des brigues, mais de légitimes suf- « frages qui m'ont porté à la charge de grand-maître... Mais, voici « ce qui irrite mes ennemis : je suis *vieux ;* mes longues années font « mon crime : je succombe sous mes années, quoique aucun soupçon « de félonie ou de forfaiture ne puisse tomber sur mes cheveux « blancs. Vieillesse d'une part, ambition de l'autre, telles sont, « Saint-Père, les deux parties en cause devant Votre Sainteté. »

Cette parole franche, accentuée, et si modestement fière du vieillard, fit impression sur Grégoire XIII. Il fit asseoir La Cassière, lui adressa des mots de consolation, et ordonna de le reconduire, avec les honneurs militaires, au palais Orsini. Les cardinaux présents partagèrent les sentiments du Pape. Le cardinal de Montalto, depuis le célèbre Sixte-Quint, assistait à l'audience ; et, à quelques jours de là, se trouvant à une entrevue de réconciliation entre le commandeur de Saquenville, partisan de Romegas, et le grand-maître : « Chevalier félon, dit-il à celui-ci, si j'avais été Pape, on vous aurait « déjà coupé la tête sur la place Navone. »

Au reste, cette affaire devait se terminer d'une manière tragique.

Romegas, en apprenant que Grégoire XIII, pour l'admettre en audience, exigeait la renonciation de son titre de lieutenant de l'Ordre, et sa rentrée sous l'obéissance de La Cassière, tomba comme frappé de la foudre ; la fièvre survint, et, peu de jours après, il était mort. Son corps fut déposé dans l'église française de la Trinité-du-Mont.

Cet événement simplifia la cause. Le Pape déclara le grand-maître rétabli dans ses droits et dignités, et lui enjoignit de retourner promptement à Malte reprendre ses fonctions. Dieu en avait ordonné autrement. Quelques semaines après la mort de Romegas, un cortége funèbre s'avançait vers l'église de Saint-Louis des Français. Une longue file de religieux, de chevaliers, de prêtres, précédaient une bière, parée d'une épée de combat et des insignes de la grande-maîtrise de Malte. Cette bière contenait le corps de Jean Lévêque de La Cassière. Il fut enseveli sous le pavé du temple. Le plus illustre des latinistes de l'époque, Marc-Antoine Muret, prononça l'oraison funèbre et composa, sur la demande de l'Ordre, l'épitaphe placée au-dessus de cette tombe.

L'emplacement précis, où furent couchés ces nobles restes, est aujourd'hui inconnu. L'inscription mortuaire elle-même, dont nous venons de parler plusieurs fois, fut changée de lieu. Dernièrement, elle se voyait accolée au premier pilastre de droite en entrant dans l'église. Elle vient d'en être retirée pour faire place au monument de l'année de 1849. Cette inscription est une de nos mémoires historiques les plus précieuses ; il est à croire qu'on lui retrouvera un nouvel asile en rapport avec son importance.

1595. — Fêtes solennelles, avouables cette fois, en l'honneur de l'absolution d'hérésie accordée à Henri IV par Clément VIII.

Religieusement parlant, cette absolution fut une joie et une victoire pour l'Église ; politiquement parlant, elle acheva la pacification de la France. Elle présentait bien des difficultés de forme. Philippe d'Espagne y fit une opposition prolongée. « Vingt-deux cardinaux parents, sujets de pensionnaires de ce roi, soutenaient cette opposition... » La droiture du Pontife ne se laissa point circonvenir. Tout fut examiné, discuté, réglé avec maturité, et l'acte solennel de cette absolution s'accomplit, le dimanche 17 septembre 1595, sous le péristyle de la Basilique de Saint-Pierre. Le même jour et les jours suivants, la colonie française célébra cet heureux événement dans son sanctuaire national.

1604. — Obsèques du cardinal Armand d'Ossat.

Le cardinal Armand d'Ossat est resté et restera un des grands noms de la diplomatie française. Né aux derniers échelons de la société, dans un village de province, il était, quand il mourut, évêque, cardinal et ministre du roi de France, près du Saint-Siége. L'historien des vies de Papes le plus accrédité dans Rome, l'ancien jésuite Novaès, parle ainsi d'Armand d'Ossat (*Vie de Clément VIII*) : « Ce « cardinal mourut, le 13 mars 1604, dans la soixante-huitième « année de son âge, avec la réputation d'un esprit fin, sensé, et si « apte aux affaires, qu'on ne saurait signaler une fausse démarche « dans sa longue carrière. Ce fut un prélat d'une érudition rare, « d'une grande probité de mœurs, zélé pour la religion, affable à « tous, doux et serviable. » Cet éloge, dont nous avons respecté le texte, a le double mérite d'abord, d'apprécier sainement d'Ossat; en second lieu, de ne pouvoir être accusé de partialité en sa faveur. L'auteur, dans toute la suite de l'ouvrage, auquel sont empruntées les lignes citées, se montre constamment partisan de la papauté, son défenseur ou son apologiste, suivant les occurrences. Or, son portrait du cardinal d'Ossat est d'autant plus recevable, que d'Ossat, chargé de négocier cette absolution de Henri IV, dont il vient d'être parlé, eut, en cette circonstance, comme en bien d'autres, à soutenir et à faire prévaloir des coutumes et des droits peu agréables à la chancellerie romaine.

Les détails s'en trouvent dans le recueil des lettres de cet habile diplomate. Ces lettres, éditées par Amelot de La Houssaie, sont un de ces précieux et rares ouvrages dont la forme peut vieillir, mais dont l'esprit demeure toujours actuel et toujours jeune. Elles ont reçu l'honneur de plusieurs réimpressions.

Les funérailles de d'Ossat furent solennelles. Le sacré collége y assista. Le P. Gallucci, jésuite, prononça l'oraison funèbre. Après la dernière absoute, on descendit le corps dans les cryptes de Saint-Louis. L'inscription mortuaire se voit encore dans la chapelle dite des Valois.

1626. — Première chapelle cardinalice, et première visite pontificale.

Nous emprunterons au *Journal des Débats*, du 13 septembre 1852, les détails qui suivent : « La chapelle cardinalie et la visite pontificale dans Saint-Louis des Français, le 25 août de chaque année, ne

remonte point au delà de 1626. Les causes qui y déterminèrent sont assez incertaines, et un seul des événements contemporains fournit matière aux conjectures. »

« Après le renouvellement du traité de Montpellier avec les calvinistes (5 février 1626), Richelieu répondait aux reproches des catholiques : « Avant de réduire les huguenots, il faut que je scandalise le « monde une seconde fois. » Le scandale fut le traité de Monçon (Aragon), conclu le mois suivant.

« Il suffira de dire qu'il s'agissait « des passages de la Valteline, pour la conservation desquels nous avions déjà dépensé des millions, et qui nous rendaient les maîtres de l'Italie. » Cependant le cardinal, croyant utile d'ajourner ses projets contre l'Autriche, ne recula pas devant les apparences d'un revirement de politique, et signa la paix de Monçon avec les Espagnols, à la condition que les passages contestés seraient remis aux Grisons.

« Deux clauses de ce traité importaient à la cour pontificale et lui furent agréables : la première, que la religion catholique serait maintenue et la seule autorisée dans toute la Valteline ; la seconde, que les forteresses de cette province seraient remises entre les mains du Pape, pour être démantelées ou rasées. Urbain VIII, pontife d'un esprit élevé et porté d'inclination vers la France, occupait depuis quatre ans, la chaire de Saint-Pierre. Voulut-il, comme on en trouve plusieurs exemples dans sa vie, — on en verra un plus bas, — témoigner la satisfaction du Saint-Siége pour la conclusion d'un traité dans lequel on lui aurait réservé une si noble part? Le fait est à peu près démontré, et on s'accorde à y rattacher la chapelle cardinalice et la visite papale dont fut honorée, pour la première fois, notre église nationale, honneur devenu par prescription une espèce de droit. »

1628. — Le 1er novembre 1628, le cardinal de Richelieu entra dans La Rochelle, prise après un siége qui avait duré quatorze mois dix-huit jours, et coûté près de 40 millions de livres. Rome devait se réjouir de ce triomphe. Urbain VIII, Barberini, siégeait toujours au Vatican. Deux années auparavant, il vient d'être rappelé quelle preuve de bienveillance il avait donnée à la France. Il saisit l'occasion qui se présentait de la manifester encore plus solennellement. Le clergé de la ville reçut l'ordre de se réunir, à un jour indiqué, dans l'église de Saint-Augustin. Le Pape s'y rendit également, accom-

pagné de toute sa cour. Une procession se forma, précédée par Sa Sainteté à pied, et s'avança, aux chants des psaumes, vers notre église de Saint-Louis, où un *Te Deum* d'actions de grâces fut exécuté par les chantres de la chapelle pontificale.

1687. — Interdit fulminé par Innocent XI contre l'église de Saint-Louis.

Napoléon, consulté par les agents français chargés de négocier le Concordat de 1802, comment il convenait de traiter avec le souverain de Rome, répondit, dit l'historien du *Consulat et de l'Empire*, comme avec le souverain d'une armée de 200,000 hommes. Louis XIV, dans la première moitié de son règne, procéda sous une inspiration moins haute. Ses nombreuses querelles avec la papauté sont connues, et leur raison royale d'être dut plus d'une fois se terminer ainsi :

C'est que je m'appelle Lion!

La plus déplorable de ces discussions, celle du moins que regrettent davantage les admirateurs sérieux d'un roi si grand à tant de titres, se développa en 1687, et porta le nom de question des Franchises.

On appelait *franchises* la coutume, devenue avec le temps une espèce de droit des nations, en vertu de laquelle les palais des ambassadeurs, près de la cour de Rome, et le quartier environnant, avaient le privilége d'un lieu d'asile inviolable. Il en était résulté d'effroyables abus. Les malfaiteurs de la cité s'y réfugiaient après la perpétration du délit ; et le barigel et ses sbires, lancés à leur poursuite, étaient forcés de s'arrêter à la limite la plus extrême de ces terrains, protégés par un drapeau étranger. Dès avant Innocent XI, les Papes avaient essayé d'abroger cette coutume : les légations nationales s'y opposèrent, et le mal s'était perpétué. Innocent XI arrivait à la tiare avec une volonté de fer. Il méditait ses résolutions ; ses résolutions arrêtées, il se mettait à l'action et ne savait plus reculer. Sa pensée s'était, depuis longtemps, fixée sur les franchises ; aussi, peu de jours après son exaltation, déclara-t-il, en consistoire public « ne vouloir plus admettre d'ambassadeurs, non déjà accré-« dités, à moins que les gouvernements qu'ils viendraient repré-« senter ne renonçassent au privilége de l'asile. » Le 12 mai suivant, une bulle, souscrite par la majorité des cardinaux, fulmina l'excommunication *ipso facto*, contre quiconque se prévaudrait, à l'avenir, de ce prétendu droit. Cette bulle se trompa d'époque : le temps des

remèdes héroïques était passé; elle ne pécha point par le droit, elle pécha par la circonstance. Louis XIV y rencontra le prétexte qu'il cherchait, non pour maintenir un usage immoral dont son grand sens de roi lui démontrait les vices; mais le prétexte de frapper un de ces coups d'éclat dont il aimait, alors, à faire montre à l'Europe.

Aussitôt la bulle du 12 mai connue à Versailles, le marquis Lavardin de Beaumanoir est immédiatement nommé ambassadeur à Rome. Ordinairement si au courant des nouvelles de la cour, en cette occasion-ci, madame de Sévigné ne vit pas ce qu'elle eût appelé le dessous des cartes. Elle écrivait, le 30 mai, à son cousin de Bussy : « M. de Lavardin n'est pas prêt de partir. Le Pape a remis sur pied « une ancienne bulle par où il ôte les immunités et les franchises « aux princes souverains.... Vous voyez bien qu'il faut que cette « fusée soit démêlée avant le départ de l'ambassadeur. »

L'ambassadeur devait partir pour embrouiller davantage la fusée. Le comte de Bussy, dans sa réponse, prévoit mieux l'avenir. Nous citerons le fragment de cette lettre où le portrait d'Innocent XI est tracé avec une singulière vérité : « Comme le Pape est un grand « homme de bien, il est fort entier dans ses résolutions ; et quand il « est persuadé qu'il a raison, rien ne saurait le faire changer. » — Nous avions déjà dit ceci ; mais le comte de Rabutin ajoute : « Il est « vrai qu'il est fâcheux de trouver en son chemin de ces saints opi- « niâtres : mais sa vie est si sainte, que les rois Très-Chrétiens se « *décrieraient* s'ils se brouillaient avec lui. Il faut dire la vérité aussi, « les franchises sont odieuses quand elles vont à rendre les crimes « impunis. Il est de la gloire d'un grand Pape de réformer cet abus, « et même de celle d'un grand roi de ne s'en pas trop plaindre. » Louis XIV pensa différemment.

Le marquis de Lavardin reçut l'ordre de hâter son départ, et le 16 novembre il entrait dans Rome. « Quatre cent cinquante gentils- « hommes ou serviteurs armés et en ordonnance de bataille l'ac- « compagnaient, dit l'annaliste Muratori. L'ambassadeur, à la tête « de cette pompe guerrière, alla prendre possession du palais Far- « nèse et des quartiers environnants. Le lendemain, il envoya « demander audience au Pape, et ne put l'obtenir. Alors, il com- « mença à se promener dans la ville avec une longue suite de « carosses et plus de deux cents gardes à cheval, comme pour braver « l'autorité du souverain. »

Vers la fin de la semaine, sept à huit cents stipendiés, recrutés un peu partout, vinrent grossir la petite armée de l'ambassadeur. Ils furent logés dans le voisinage du palais Farnèse, et reçurent la consigne d'interdire l'entrée et le passage de ce quartier central à tout individu portant livrée ou couleur pontificale. On s'étonnerait si le Pape avait consenti à admettre, à titre d'ambassadeur d'une nation amie et catholique, un envoyé dont la mission s'ouvrait par de tels procédés. Innocent XI comprit l'outrage fait à sa double dignité de pontife et de prince, et crut de son devoir de le repousser. Le marquis se trouvait déjà sous le coup de l'excommunication *ipso facto* de la bulle du 12 mai. Une seconde excommunication *formelle* et personnelle fut lancée contre lui et affichée, suivant l'usage, aux portes extérieures des grandes basiliques.

Les historiens italiens veulent que le cabinet français ait ordonné à M. de Lavardin de témoigner, par des actes publics, du peu de cas qu'on faisait des censures papales, et, par malheur, les faits autorisent à penser comme eux sur ce point.

Dès cette époque, la fête de Noël se célébrait avec grande solennité dans notre église nationale de Saint-Louis. Donc, le 25 décembre 1687, le marquis, suivi de toute sa maison, vient assister à la messe principale. L'entrée de tout temple catholique lui était interdite comme frappé d'excommunication majeure. Il n'en tient compte et s'assied sur le fauteuil qu'il s'est fait préparé. La messe commence. Rien d'étrange ne se passe jusqu'au moment de la communion. A ce moment, le représentant du Fils aîné de l'Église se lève, s'approche de la table sainte, s'y agenouille : le célébrant descend de l'autel, une hostie consacrée à la main, et, courtisan jusqu'au sacrilége, le marquis *consomme le pain devenu Dieu.*

Le scandale est patent, le mépris des censures bien public, la leçon au successeur de Pierre complète, et, si elle a été ordonnée, l'ordonnateur peut se redire *nec pluribus impar.*

A la suite de cette profanation l'église de Saint-Louis des Français, qui lui avait servi de théâtre, fut frappée d'interdit. Tous les offices religieux y durent cesser. La croix et les tableaux furent voilés, les autels dépouillés, les lampes éteintes, le tabernacle laissé vide. On retint seulement, et par grâce, le droit d'y recevoir les morts.

La mesure sévère qui atteignit l'église de la colonie française,

dans les circonstances rappelées, était fondée en droit et en espèce. Il nous est impossible d'indiquer le jour précis où elle fut retirée. La querelle, dont elle fut un des plus déplorables incidents, se prolongea. Innocent XI la légua à ses successeurs. Elle ne se termina qu'en 1693, sous le pontificat du pape Pignatelli, Innocent XII. L'interdit de Saint-Louis, nous le croyons, ne dépassa pas quelques semaines.

Sauf le fait de la suppression de la communauté, déjà raconté, et sauf les services funèbres célébrés pour les morts de Louis XIV, de ses enfants, de Louis XV et des princes de la famille des Stuarts, le XVIIIe siècle ne fournit aucun épisode notable à ce rappel anecdotique de notre établissement. Passons à dire sa restauration et son état actuel.

V

La restauration de notre établissement national dans Rome suivit de près la restauration des Bourbons en France. De 1798 à 1814, une période d'existence intérimaire la précéda. Période triste, agitée, factieuse.

L'empire de jours moins mauvais sembla se lever pour Saint-Louis. Pie VII avait pris possession de sa capitale. Le concordat fut conclu. Les gouvernements français et romain échangeaient des rapports amicaux. Les conventions relatives à Saint-Louis furent comme tacitement abolies. Un oncle de Napoléon, le cardinal Fesch, prit la haute protection de cet établisssement, et, sous son inspiration, un projet de rétablissement fut préparé. Ces espérances ne devaient point aboutir. Des altercations politiques surgirent. Les intentions du cardinal ne purent recevoir leur application. L'intérim se prolongea.

Un fait ressortissant de la conscience et honorable pour le clergé de Saint-Louis signala ces circonstances délicates.

L'excommunication de 1809 venait d'être fulminée. Le chant du *Salvum fac imperatorem* se trouva interdit dans l'église des Français à Rome, comme il devait l'être, d'après les règles ecclésiastiques, dans toutes les autres églises de la chrétienté catholique. L'autorité impériale dans Rome intima l'ordre de l'y continuer. Six chapelains desservaient notre église. Cinq refusèrent d'obéir. Ils préférèrent, les uns la déportation, les autres l'emprisonnement dans

une forteresse. C'était MM. de Montel, supérieur; Lami, Michelangeli, Lanfranchi et D. Giulio, sacristain. Enlevés par la force armée dans la nuit du 10 au 11 août 1809, ils ne recouvrèrent la faculté de revenir à Rome qu'en 1814.

M. Courtois de Présigny, ancien évêque de Saint-Malo, fut chargé par le roi Louis XVIII de représenter près du Saint-Siége la monarchie restaurée. Une des premières préoccupations du nouvel ambassadeur fut l'institution de Saint-Louis. Tout était à recréer. Des abus s'étaient introduits dans la gestion des biens. La France continentale se voyait à peine représentée dans un clergé à peu près exclusivement composé d'ecclésiastiques corses. L'administration directrice n'existait pas ou n'existait que de nom. Cependant, il ne convenait point de briser brusquement des positions acquises; et, d'autre part, M. de Présigny, avec raison, ne voulait rien précipiter dans la restauration projetée. Une fois encore les événements politiques entravèrent l'exécution. Les Cent Jours amenèrent de nouveaux incidents. Le *statu quo* se perpétua; seulement la rentrée de Saint-Louis dans sa nationalité demeura en dehors de toute discussion.

Les Bourbons rentrèrent à Paris.

Le 8 octobre 1816, pendant la légation de M. de Blacas, une ordonnance royale, contresignée par le duc de Richelieu, « rétablit, « suivant les anciens statuts, une administration gratuite, confiée « à trois députés, élus par les Français notables résidants dans la « ville; laquelle administration, sous la surveillance de l'ambassa- « deur du roi, devait gérer les biens, meubles et immeubles, tant de « Saint-Louis que des autres fondations pieuses appartenant à la « nation française dans les États pontificaux. » Le 27 janvier 1817, une lettre ministérielle rendit cette ordonnance exécutoire. Saint-Louis se vit enfin reconstitué.

Le système administratif, introduit en 1817, s'est maintenu jusqu'à nos jours : c'est celui dont l'analyse a été faite plus haut. Le système intérieur, inspiré du dernier règlement du cardinal de Bernis, devait subir plus tard des modifications importantes. Saint-Louis, *paroisse* depuis sa fondation, perdit ce titre et les droits y inhérents en 1840, et cette cessation d'un privilége, honorable à la nation, fut fâcheuse et regrettable. Elle fut l'objet de longs pourparlers entre notre légation et la chancellerie romaine. La seconde modification,

TIMBRE NATIONAL 6 OUDINS ET VAUTHIER SEINE

ou plutôt amélioration, portée au régime restauré, date de 1845. Elle consista dans le rétablissement de la vie en communauté pour les ecclésiastiques attachés à l'établissement.

Voici l'ordre intérieur actuel.

Le nombre des chapelains peut s'élever jusqu'à douze. Tous doivent être nés ou naturalisés Français. Six sont nommés à vie, six pour un temps déterminé, mais qui ne dépasse jamais trois années. Aux six chapelains à vie incombe plus particulièrement, dans la pensée du statut réglementaire de 1845, le service des secours spirituels à rendre à la colonie française. Aux six chapelains temporaires, le même statut suppose des intentions d'études théologiques et archéologiques, dont le perfectionnement ne s'achève bien qu'à Rome. Ces études terminées, ils rentrent dans leurs diocèses, mais leur nomination peut être renouvelée.

Le titre de chapelain de Saint-Louis est conféré par l'ambassadeur de la nation. Ce titre, purement *civil*, présuppose l'agrément *religieux* du cardinal vicaire de Rome, sans l'autorisation duquel aucun prêtre ne peut exercer licitement les fonctions sacerdotales dans la ville. Par conséquent, si d'une manière directe et ostensible l'*Ordinaire de Rome* n'intervient point dans le choix du clergé de Saint-Louis, il y intervient de fait, quoique indirectement, par la concession ou le refus de son *licet ad sacrum*. Le chef de la maison de Saint-Louis porte le nom de supérieur. Sa nomination a besoin de la confirmation du ministre des affaires étrangères.

Le traitement des ecclésiastiques de notre église française est modeste; peut-être conviendrait-il de dire, au-dessous du modeste. Pourquoi ne le préciserai-je pas? Si le chiffre est *pénible*, ce n'est point certes pour ceux qui s'en contentent.

Les chapelains de Saint-Louis reçoivent donc quelque chose comme SOIXANTE-QUINZE francs par mois, les honoraires des messes qu'ils disent dans l'église de Saint-Louis, et ont droit à une ou deux chambres plus ou moins garnies dans le palais. Rien de plus. Aucun casuel; les frais de table et autres dépenses personnelles les regardent. Ils ont aussi, après leur mort, le privilége d'une place dans les cryptes de l'établissement.

Le service religieux s'accomplit avec régularité et dignité dans notre temple national. Des chantres et des serviteurs gagés aident à

son développement. On y prêche en français les deux grandes stations de l'Avent et du Carême. La plupart des orateurs chrétiens de notre époque s'y sont déjà fait entendre, et, chaque dimanche, un prêtre de la maison ou de passage dans Rome y donne une instruction.

Maintenant, notre tâche touche à son terme. Les événements qui se rattachent à cette seconde période de Saint-Louis offrent peu d'intérêt, et ont été reproduits au fur et à mesure par les feuilles quotidiennes. Les fêtes du roi régnant, les fêtes du patron, quelques services funèbres, forment à peu près les seuls épisodes d'existence de notre établissement de 1814 à 1848. Cependant, un fait assez étrange rompit une fois cette monotonie historique.

Pendant la légation de M. de Sainte-Aulaire, premier représentant du gouvernement du roi Louis-Philippe dans Rome, le sacristain de Saint-Louis, en remuant le vestiaire de sa sacristie, découvrit, sous des débris de vieilles ferrailles, un coffret de plomb, noirci par l'âge et recouvert d'une couche de poussière. Il lui sembla y entrevoir le relief d'une inscription. Le coffret fut soumis au lavage, et on finit par y déchiffrer les mots suivants :

COR ANNIBALIS DUCIS D'ESTREE

— 1687 —

M. de Sainte-Aulaire et les députés de la congrégation administrative sont prévenus. L'inscription est lue et relue, le coffret examiné avec soin. Les sceaux en sont restés respectés. Ce qu'on y a déposé doit s'y retrouver intact. Or, ce qu'on y avait déposé, c'était le cœur de haut et puissant seigneur François-Annibal, duc d'Estrées, ambassadeur de Louis XIV, sous les papes Clément X et Innocent XI.

Cent quarante-cinq années s'étaient écoulées depuis la mort de cet envoyé de la France, dont la *Gazette d'Amsterdam*, du 3 mai 1672, raconte comme suit l'entrée dans Rome :

« Monseigneur le duc d'Estrées, ambassadeur de France, fit ici (Rome), mardi matin, son entrée publique, dans le carrosse de messieurs Altieri (neveux de Clément X), suivi de quatre-vingts autres, à six chevaux, que les princes et cardinaux avaient envoyés à sa ren-

contre. Il mit pied à terre au palais Farnèse, et fut de là conduit en particulier, par le cardinal Orsini, à l'audience du Pape. Il alla ensuite complimenter le cardinal patron et les princes et princesses parents du Pape. Sa Sainteté lui envoya le soir même quantité de rafraîchissements pour le régal que l'on a accoutumé de faire aux ambassadeurs, à leur arrivée en la ville. Mais, malgré ces apparences flatteuses, avant que d'avoir l'audience solennelle, il envoya plusieurs fois la demander ; mais, voyant qu'on la lui refusait toujours, sous prétexte de la maladie du Pape, il fit dire au cardinal-patron qu'il allait envoyer un courrier à Paris, pour en donner avis à Sa Majesté, et que cela ne contribuerait pas beaucoup à la guérison du Pape. L'audience fut obtenue. »

Le caractère altier, résolu, briseur du duc d'Estrées accrut les difficultés d'une légation toujours très-délicate, et que les circonstances du moment rendaient encore plus difficile. Toutefois, elle se prolongea jusqu'aux premiers mois de 1687, c'est-à-dire jusqu'aux premiers mois du règne de Innocent XI. Nous avons raconté, sous ce millésime, la querelle factieuse dans laquelle le successeur immédiat du duc d'Estrées, le marquis de Lavardin, joua un si triste rôle. L'histoire autorise à dire qu'Annibal d'Estrées mourut à temps, et pourtant le long oubli, ou plutôt l'indifférence coupable, qui laissa tant d'années une portion des restes de ce diplomate d'un si haut nom et d'une si haute position sociale sans les honneurs auxquels elle avait droit, fut une conséquence très-explicable de la date de cette mort. Elle coïncide presque avec l'interdit dont nous avons parlé. L'envoi du cœur du duc en France, qui probablement devait se faire, s'en trouva retardé ; l'oubli humain et l'indifférence des parents sont solidaires du reste.

Le comte de Sainte-Aulaire ordonna de rendre les honneurs funèbres si longtemps attendus. Le cœur fut déposé dans la chapelle de Saint-Sébastien, entre le tombeau du cardinal de Bernis et le cénotaphe élevé par M. de Châteaubriand à tous les Montmorin, « *quia non sunt* » dit leur épitaphe. Une dalle de marbre, encaissée dans le pavé de la chapelle, rappelle l'oubli et la réparation.

Resterait, s'il n'avait été publié récemment, à tracer le récit du 25 août de cette présente année 1852, c'est-à-dire le récit de la pose

du monument à l'armée de 1849, la description de ce monument et sa bénédiction par Sa Sainteté Pie IX. Ce simple rappel suffira.

Concluons.

Donc, le jour où le marbre voué aux soldats de 1849 se dressa dans l'église de Saint-Louis, sa base s'y enfonça dans une terre déjà *française*.

Française : parce qu'elle a été achetée par les offrandes spontanées et françaises de l'ouvrier, du pèlerin, du cardinal, de nos rois ;

Française : parce qu'elle est consacrée au Dieu « qui protége la France, » et qu'elle porte le nom « d'un des plus grands comme des plus saints de nos monarques et de nos législateurs » (Chateaubriand);

Française : parce qu'elle reçut les restes de tant de nos compatriotes, dont les cendres, désormais mêlées à son sol, n'en sont plus séparables ;

Française enfin : par une prescription de quatre siècles de nationalité, je veux dire par quatre siècles d'œuvres de piété et de charité, pratiquées comme en France et au nom de la France.

APPENDICE.

Nous devions nous restreindre, dans une étude sur Saint-Louis, à ne nous occuper que de cette institution. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en complétant nos aperçus par cette brève notice sur tous les établissements français dans les États pontificaux.

Tous les établissements nationaux français dans les États romains, sauf l'Académie des Beaux-Arts, fondée en 1665, sont des institutions religieuses, et portent le nom générique de pieux établissements français.

Ils sont au nombre de neuf.

Rome.	8
Lorette.	1
	9

Voici leurs noms et leurs dates de fondation.

ROME.

1. — Saint-Sauveur, *in Thermis;* chapelle de fondation incertaine, et remontant au VIIe siècle, annexée à Saint-Louis en 1478
2. — Saint-Yves des Bretons, église. 1455
3. — La Purification-des-Quatre-Nations ou des Transalpins, chapelle. 1473
4. — Saint-Louis des Français. 1478
5. — La Trinité-des-Monts (Couvent de femmes). . . 1498
6. — Saint-Denys. . , ... (Id.) 1619
7. — Saint-Nicolas des Lorrains, église. 1622
8. — Saint-Claude des Bourguignons, église. 1652

LORETTE.

9. — Œuvre-pie du cardinal de Joyeuse. 1615

Deux de ces fondations, la Trinité-des-Monts et Saint-Denys, sans avoir cessé d'appartenir à nos pieux établissements nationaux, s'administrent et se gouvernent en dehors de toute direction de la congrégation administrative de ces établissements.

Les sept autres, tant de Rome que de Lorette, en dépendent. Leurs biens immeubles sont gérés en commun, et leurs charges respectives acquittées par la caisse commune.

D'après le rapport présenté en 1848 à M. le comte d'Harcourt, ambassadeur de la république, le chiffre des recettes et des dépenses générales pour 1847 s'élevait :

	Écus rom.	Baj.
Recettes.	23,725	78
Dépenses.	22,795	55
Excédant de recette.	930	23
Debet de 1846.	79	95
Effectif en caisse.	850	28

Ces chiffres suffisent pour faire connaître la moyenne de l'*avoir* et du passif de nos établissements, dont la balance de budget demeure comme forcément la même chaque année. Nous avons dit, dans notre étude sur Saint-Louis, les bases de ces recettes et les causes de ces dépenses.

La chapelle *In Thermis* est desservie par les chapelains de Saint-Louis. On y célèbre une ou deux messes chaque matin, et on y fait en italien un exercice religieux chaque soir.

Saint-Yves, la Purification, Saint-Nicolas des Lorrains, ont chacune un chapelain spécial, qui porte le nom de curé, sans jouir des droits et priviléges attachés à ce titre en France, ni même à Rome pour les curés des paroisses.

Saint-Claude des Bourguignons est desservi, depuis quelques années, par un clergé polonais, auquel il a été prêté gratuitement, ainsi que le petit palais y attenant.

L'Œuvre-pie-de-Lorette possède deux chapelains. Il n'y existe point de chapelle nationale. Les fonctions obligatoires des chapelains se bornent à célébrer la messe tous les jours dans la *Santa Casa*, et à prêter leurs bons offices aux pèlerins français.

L'abbé Hery,
Chapelain, Bibliothécaire de Saint-Louis.

Rome, septembre 1852.

SAINT LOUIS

(SUITE[1])

1241

« Je vous avais bien dit, Marguerite, que rien n'échappe à la vue de madame la reine, dit Louis en souriant.

— Mais vous savez bien que hors mon amour je n'avais rien à lui cacher, répondit timidement Marguerite, et maintenant qu'elle m'aime et qu'elle me permet de vous aimer de tout mon cœur et de toute mon âme, mes portes seront ouvertes à chaque heure du jour, et mes levrettes pourront courir en toute liberté. Oh ! que nous allons être heureux, s'écria la jeune femme dans un élan de joie.

— Bien chère Marguerite, ne vous cachez plus à l'avenir de moi ; mais seulement songez bien que la France a besoin d'un roi sage et grand, toujours appliqué à son devoir.

— Madame, ne craignez rien de moi à cet égard, dit Marguerite... Oh ! j'aime tant sa gloire aussi. Hélas ! reprit-elle avec douceur, je ne saurais peut-être point dire encore, ainsi que vous le disiez autrefois : J'aimerais mieux le voir mort que de savoir son âme souillée d'un seul péché mortel. Je n'ai point encore le cœur assez fort pour une telle pensée ; mais j'aimerais mieux... que sais-je... ne point le voir de toute une année (mon Dieu ! ce serait bien long), que de le détourner du moindre de ses devoirs.

— Chère et bonne Marguerite, dit le jeune roi en prenant les mains réunies de sa mère et de sa femme et les portant à ses lèvres, j'espère, avec l'aide de Dieu, concilier ensemble et mes devoirs et les chères affections dont il me permet de goûter les douceurs. »

A ce moment, un léger bruit se fit entendre ; la portière de l'ora-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXVI, p. 158.

toire s'entrouvrit, et Isabelle, l'aimable fille de la reine Blanche, s'avança. Elle tenait par une main son frère Alphonse de France, et par l'autre Jeanne, la noble héritière de Toulouse, l'une rougissante et troublée, et l'autre avec un visage où rayonnait l'espoir.

« Que voulez-vous, mes chers enfants? dit Blanche à leur vue.

— Madame, répondit Isabelle, je vous amène Alphonse et Jeanne, afin que vous les rendiez heureux comme Marguerite et mon royal frère.

— Comment, ma fille? reprit la reine, écoutant avec un intérêt rempli d'étonnement.

— Oh! grace, disait Jeanne tout bas; mais Isabelle continua.

— Écoutez, madame ma mère, je ne suis point habile dans ces choses; mais vous jugerez.

Tous trois nous étions dans la salle voisine, fort près de cette porte, et nous entendions les paroles de concorde et d'amour qui s'échangeaient ici. Elles me pénétraient d'attendrissement, et j'en rendais grâces à Dieu. Mais, reprit-elle en regardant Alphonse et Jeanne, je n'étais pas la seule a être émue, et j'entendis bientôt un soupir de douleur s'échapper du cœur troublé de mon frère. Je connaissais depuis un temps sa peine, et je savais bien ce qui la causait. Mais tout à coup, à ce soupir, j'ai senti la main de ma bien-aimée Jeanne tressaillir dans la mienne, et levant mes regards sur elle, j'ai surpris des pleurs dans ses yeux levés doucement sur Alphonse. Ma mère, c'est ainsi qu'on aime, n'est-ce pas? et mon frère ne sera plus si malheureux.

Jeanne, ne me grondez pas : si je vous ai trahie, n'est-ce pas pour le bonheur de tous?

— Est-il vrai, mes enfants? »

Jeanne rougissait comme une rose de mai et cachait son visage empourpré dans le sein d'Isabelle, qui, blanche comme un beau lis, formait avec elle un contraste de beautés admirable.

Pour Alphonse, il dit d'un accent passionné :

« Il est vrai qu'en comprenant tout le bonheur de mon frère, j'ai senti plus vivement la douleur de voir mon amour rejeté. »

Jeanne, nous l'avons dit, avait été mise dès son enfance entre les mains de la reine comme un ôtage de paix. Raymond, prêt à perdre ses domaines, l'avait promise en mariage à celui des fils de France qu'elle voudrait choisir; ses États lui avaient été laissés à la condi-

tion qu'ils passeraient à sa fille, au préjudice même de ses autres enfants, s'il en avait à l'avenir.

Mais soit que Jeanne fut influencée par son père, qui cherchait tous les moyens d'éluder les conditions du traité, soit que, se regardant comme captive, elle eut défendu jusque-là son cœur de tous sentiments tendres en faveur d'aucun des fils de Blanche toujours est-il que jusqu'alors elle s'était montrée froide et dédaigneuse envers eux, et la passion d'Alphonse n'avait pas paru l'émouvoir.

« Jeanne, ma fille, serait-il vrai, dit Blanche en s'avançant vers elle; votre cœur se serait-il enfin laissé toucher? Oh! venez me le dire et me rendre une bien heureuse mère. »

La jeune fille émue ne répondait point et restait près d'Isabelle. Alphonse tout tremblant dit à sa sœur.

« Isabelle, vous vous êtes trompée; Jeanne a laissé son cœur dans son beau pays, et jamais elle ne s'accoutumera parmi nous. Ma mère, abandonnez des projets chimériques; faites taire un moment la raison d'État à laquelle je ne consentirai jamais à devoir sa main, et rendez Jeanne à ceux qu'elle aime. »

Jeanne, toujours cachée sur le sein d'Isabelle, murmura :

« Ne laissez point votre frère parler ainsi; ceux que j'aime sont là près de moi. Hélas! ajouta-t-elle en fondant en pleurs et se jettant dans les bras de la reine Blanche, si mon père espérait éviter que mon cœur s'attachât ici, pourquoi me laisser au milieu de tout ce qu'il faut chérir et vénérer? »

Alphonse, en entendant ces paroles charmantes, vint s'agenouiller près de Jeanne. Blanche prit sa main et la mit dans celle de son fils Alphonse, et la jeune princesse ne la retira pas. Seulement elle dit :

« J'aurais voulu ne point aimer ceux qui ont causé les douleurs de mon père; j'ai bien lutté, mais je n'ai pu me défendre.

— Ma fille, dit Blanche, c'est Dieu qui incline les cœurs selon ses desseins secrets. Mes enfants, aimez-vous, et que ce même jour voie enfin vos fiançailles si désirées. »

Isabelle et Marguerite pressèrent la belle fiancée toute émue dans leurs bras. Puis Marguerite dit à la sœur de son royal époux :

« Et vous, Isabelle, bien plus habile que nous ne l'aurions cru à lire dans les cœurs, ne verrons-nous pas un jour quelque doux secret au fond du vôtre?

— Non, non, les joies de la terre ne sont pas pour moi, » répon-

dit Isabelle. Et la sérénité avec laquelle la jeune fille prononçait ces paroles indiquait déjà les pensées qui plus tard gouvernèrent sa vie.

SECONDE PARTIE

1241

Il est dans la vie des grands rois, si souvent mêlée d'amertume et de cuisants chagrins, quelques rares instants de suprême félicité, où le vent de toutes les prospérités humaines vient souffler des quatre points du ciel, et semble caresser avec complaisance ces fronts couronnés ! La paix au dehors, la prospérité au dedans, l'amour des peuples, l'amour du Ciel, tout les bénit ; leurs jours semblent tissus de lumière et de bonheur : eux-mêmes brillent de splendeur et de jeunesse comme une étoile au ciel. Est-ce une gloire ? Est-ce une épreuve ? Est-ce pour montrer au monde, qui les contemple toujours avec une secrète envie, ce que sont les plus grandes joies de la terre et quelle est leur peu de durée ? ou bien est-ce pour rafraîchir leur âme dans une heureuse halte, comme les voyageurs au désert, afin qu'ils reprennent des forces pour traverser l'aridité du reste de leurs jours.

A l'époque où nous sommes parvenus, le fils de Blanche traversait cette phase lumineuse de son existence.

La paix, ce fruit du Ciel, avait remplacé les troubles et les longues divisions qui naguère agitaient encore son royaume : tout rayonnait de gloire, tout prospérait autour de lui, et les joies de la famille lui étaient aussi accordées comme par surcroît : une fille lui était née ; il l'avait nommée Blanche en honneur de sa mère bien-aimée, et Marguerite lui donnait déjà l'espoir d'une autre paternité sur laquelle les peuples fondaient à l'avance l'espoir et la sécurité de l'avenir. Ses frères, jeunes et vivantes colonnes de son trône, l'entouraient et fortifiaient encore sa puissance par les alliances utiles que son habile mère leur avait fait former : Robert, l'aîné, venait d'épouser à Compiègne la belle Mahaut, fille d'Henry II, dit le Magnifique, duc de Lorraine et de Brabant, « doulce, saige et bien nourrie en bonnes mœurs, » comme dit la chronique, et elle ajoute : « Quand le duc

entendit les messagers qui lui requistrent sa fille de par le roy de France, si en fult moult lie, et la leur octroya volontiers. »

Mahaut apportait en dot à la France tous les domaines possédés par son père dans le comté de Boulogne, et, de plus, 10,000 livres parisis, somme considérable pour ces temps-là.

Robert, à cette occasion, fut investi du comté d'Artois, et les domaines de sa jeune épouse se trouvèrent dès lors réunis aux siens.

Alphonse, fiancé, comme nous l'avons vu précédemment à la fille du comte de Toulouse, dont Blanche espérait dompter la turbulence en formant cette union, venait depuis peu de recevoir sa main, et, pour répondre à la grandeur de cette alliance, qui réunissait dans l'avenir le comté de Toulouse à la France, Louis avait créé son frère comte de Poitiers, et venait de lui donner le Poitou pour apanage.

La cour était donc toute jeune et brillante, et la joie régnait enfin là où si longtemps avaient régné le deuil et les pleurs.

Blanche seule et sa fille Isabelle, l'une à cause de ses souvenirs, l'autre par des pensées de vierge prédestinée dont l'âme était déjà bien loin sur la route du ciel, ne se mêlaient que peu à ces joies : elles vivaient plus occupées d'œuvres sérieuses que de plaisirs. Elles visitaient les hôpitaux, y pansaient les malades, fondaient des monastères et les visitaient, brodaient de leurs propres mains les ornements des autels, et ne paraissaient aux fêtes splendides qu'autant que les bienséances de leur rang l'exigeaient, mais toutes deux souriaient aux fêtes de ces deux noces heureuses, et Blanche disait tout bas à sa fille :

« Oh ! ces temps de paix, d'allégresse et de jeunesse, comme ils seraient beaux s'ils pouvaient durer toujours !

— Toujours ! c'est le mot du Ciel ; nous savons trop bien l'une et l'autre qu'il ne peut pas être celui de la terre, où tout passe, où tout lasse, où tout se brise dans nos mains.

— Isabelle, vous êtes bien jeune pour parler ainsi.

— Salomon exprimait ces pensées bien longtemps avant que nous fussions au monde. C'est la Sagesse qui instruit ceux qui n'ont point d'expérience. Cependant le bonheur est beau tant qu'il dure. »

Et toutes deux priaient pour que du moins il s'arrêtât un peu près de ces jeunes et beaux couples récemment unis.

Et les jours s'écoulaient souriants et lumineux.

Pour couronner tant de fêtes joyeuses, Louis voulut ouvrir une cour plénière, selon l'usage de ces temps, où les rois aimaient à rassembler autour d'eux tous les vassaux soumis à leur puissance, sans doute pour les connaître au moment du besoin, et en être connus ; puis aussi sans doute pour s'enquérir des torts et dommages qui pouvaient être faits à chacun, et pour les redresser.

L'occasion que le roi choisit pour les fêtes de cette année 1241, fut, en apparence, de donner les éperons d'or de chevalier à son plus jeune frère Alphonse de France, qui venait d'atteindre sa vingt et unième année, mais la cause secrète et véritable, c'était de mettre sa royale famille en communication avec toutes les classes qui composaient l'État, et, avant tout, avec les grands vassaux, dont la vie se passait tout entière dans leurs fiefs, dont ils ne sortaient point sans nécessité.

Dans ces circonstances solennelles, les souverains déployaient une magnificence qui plaît aux peuples et qui encourage leurs efforts. Ces fêtes étaient un reste des anciens Champs-de-Mars ; mais, loin d'être uniquement guerrières comme celles des premiers âges, elles étaient devenues pacifiques, quoique toujours chevaleresques et brillantes.

Des ordres furent promulgués à son de trompe dans toute l'étendue du royaume. Des hérauts d'armes furent envoyés dans les villes et dans les châteaux, annonçant que toute chevalerie était convoquée dans la riante ville de Saumur, surnommée la Bien-Assise, où le roi tiendrait cour plénière pendant huit jours, dont le premier serait rempli par un tournoi ou passe-d'armes, comme on disait alors, en l'honneur du nouveau chevalier Alphonse de France, comte de Poitiers, frère du roi Louis. Le rendez-vous était pour le 24 juin de l'année 1241. A tout venant, beau jeu, prouesse et largesse.

Alors de tous les points les plus éloignés de la France, et même de tous les pays circonvoisins, accoururent des princes, des ducs, des comtes, des barons, et l'élite de la chevalerie.

Les routes furent bientôt encombrées de chars et de chevaux, de litières pour les dames, de mules pour les abbés des nombreux moustiers qui devaient foi et hommage au roi, de clercs, d'étudiants, de bourgeois, de marchands de toutes sortes, de pèlerins qui, ayant accompli leurs vœux à la Terre-Sainte, revenaient dans leurs foyers, et se détournaient pour assister à cette fête.

Les hôtelleries étaient pleines, et les monastères étaient envahis

par les serviteurs et les officiers de la couronne, par le roi, les reines, les princes, les jeunes princesses et leur suite de dames, de pages et d'écuyers, car ils avaient le droit d'être hébergés, eux et tous ceux qui les accompagnaient dans leurs voyages, par les riches abbayes dont les abbés se faisaient un grand honneur de ce servage.

Saint-Florent, près Saumur, fut choisi pour recevoir le roi Louis et sa royale famille ; l'abbé (c'était alors Pierre de Nozile), vint à la tête de tous ses religieux, dans ses habits sacerdotaux, recevoir ce jeune roi, déjà vénéré de tous. C'était un vieillard à la chevelure blanche, et pourtant la majesté royale était alors si respectée, qu'après l'avoir béni comme serviteur de Dieu, il voulut fléchir les genoux devant lui comme son vassal ; mais le roi le releva, l'embrassa, l'appela son père, avec ce profond respect qu'il portait à l'Église, et tous deux, suivis des reines, des princes et des princesses et de leurs suites, entrèrent dans la vieille basilique de Saint-Florent. Elle était vaste, profonde, obscure et fortifiée suivant l'usage de ces temps, où chaque fief pouvait avoir à se défendre contre les agressions d'un voisin turbulent. Les moines entonnèrent à l'entrée du roi le cantique d'allégresse composé par saint Augustin et saint Ambroise, *Te Deum laudamus.*

Des voix graves chantaient les premières strophes, des voix jeunes et pures y répondaient. Aucun hymne n'inspire une joie plus fervente et plus élevée : on sent qu'il est sorti de deux cœurs tout brûlants d'amour.

Quand les voûtes eurent cessé de retentir de ce beau chant, les illustres hôtes allèrent s'asseoir au festin qui leur avait été préparé dans l'immense réfectoire de l'abbaye.

C'était dans cette église de Saint-Florent que le prince Alphonse allait faire la veillée des armes pour être reçu chevalier au point du jour, avant l'ouverture du tournoi.

Après le repas, servi tout en maigre pour les doubles vigiles de la saint Jean et du jeûne imposé à tout novice se préparant à l'honneur d'entrer dans l'ordre de la chevalerie, le jeune prince fut conduit par l'abbé suivi de son clergé, par le roi et par ses frères, dan l'antique basilique, où il devait passer la nuit, seul, en prières.

Les princesses l'avaient précédé : elles assistaient aux complies qui se chantaient à la fin du jour, et priaient pour la prospérité du jeune chevalier. C'était pour lui l'entrée dans la carrière de

la gloire et aussi des dangers, car les guerres étaient alors fréquentes, et souvent longues et meurtrières.

Chaque pas dans la vie a besoin d'une bénédiction pour ne pas nous égarer : nos pères le savaient bien et ne commençaient point une entreprise sans la placer sous la protection du Ciel. Ces pieuses coutumes ont changé : on entre dans toute carrière d'un seul bond, tant on a hâte de s'emparer de l'existence ; et plus tard, quand tous les pas sont faits et qu'ils nous ont perdus, nous regrettons ces bénédictions qui, peut-être, eussent fait briller la lumière dans nos obscurs sentiers.

Le vieil abbé bénit le jeune chevalier ; il lui passa par-dessus ses vêtements la tunique blanche du néophyte, en signe de l'innocence de sa vie et de la droiture de ses intentions.

Ses armes splendides, présent de son frère, le heaume, l'épée, la lance et la cuirasse, furent déposés solennellement sur l'autel entre deux cierges allumés ; puis les litanies des saints furent entonnées par l'abbé d'une voix encore ferme, malgré son grand âge, et le roi, les reines, les princesses et les cent moines du couvent les répondirent lentement, en faisant processionnellement le tour de l'église, précédés des croix, des bannières, et des images révérées de la Vierge sainte et des saints patrons du couvent. Tous invoquaient le secours de la céleste milice sur les armes et les exploits futurs du nouveau chevalier. Car c'était une haute et pieuse institution que celle de la chevalerie : c'était comme un sacerdoce guerrier pour lequel on avait besoin de toutes les vertus.

Alphonse était agenouillé devant l'autel et devait rester ainsi pendant la nuit entière, priant et demandant les secours du Ciel.

Au troisième tour, les litanies s'achevaient lentement, et bientôt il vit l'abbé, les moines et les assistants sortir par une porte latérale qui conduisait dans les cloîtres de l'abbaye. Peu à peu tout disparaissait et s'évanouissait à ses yeux. Les cierges passaient sous la porte un à un, augmentant l'obscurité ; les croix, les bannières suivaient ; les voix s'éloignaient et se taisaient ; les pas s'affaiblissaient ; la solitude et le silence remplaçaient le bruit. Cependant une forme svelte et légère de jeune femme, se séparant de la procession, s'était arrêtée un moment près de cette porte où tout disparaissait. Alphonse la regardait comme la dernière ombre qui se projetât encore dans l'église. Prête à franchir le seuil, la forme légère s'arrêta,

et, faisant comme un porte-voix d'une petite main qu'elle arrondit sur ses lèvres, elle prononça bas, mais distinctement ces mots :

« Bon soir et patience, mon chevalier. »

C'était Jeanne, la belle comtesse de Poitiers, qui lui jetait ce doux adieu en le quittant, et le son chéri de sa voix fut le dernier bruit qui parvint aux oreilles du jeune homme. Il sourit et fit un signe de la main, mais la jeune princesse avait franchi la porte qui s'était refermée silencieusement sur elle.

Alphonse resta seul avec ses pensées.

Il tira de son sein son chapelet et se mit à le dire dévotement, demandant à la Reine des cieux de le rendre bon chevalier, et digne de tout le bonheur et de toutes les grâces dont le Ciel l'avait jusqu'alors comblé. Il les énuméra dans sa mémoire, et le compte en était très-grand, plus grand peut-être qu'il ne savait le dire. Il était jeune, il était beau, il était bon, vaillant et sans tache dans sa jeune vie. Il était prince, et, dans ce temps, c'était une noble prérogative qui donnait de grands devoirs, mais aussi la puissance de faire tout le bien qu'on souhaitait. Il était aimé et il aimait ; les bénédictions du Ciel et de la terre étaient sur lui ; il n'avait à demander à Dieu que de le rendre digne de tant d'inestimables faveurs, et ses prières s'élevaient vers lui avec amour et ferveur.

Pourtant toute une nuit de prières est longue pour un homme jeune, et dont les journées sont plus remplies d'actions et de mouvements que de pensées. Nous sommes si pauvres d'amour de Dieu que, bien rarement, savons-nous employer dévotement deux heures de notre journée.

Hélas ! le temps nous échappe avec une rapidité cruelle ; il s'écoule, il se perd comme l'eau dans le sable, et pourtant nous n'en savons point porter le poids quand aucune préoccupation ne nous l'abrége, et, ce qui est étrange, c'est que plus on est jeune, et plus il paraît long. Quelques heures seulement s'étaient écoulées, et déjà peut-être le jeune chevalier accusait le jour d'être long à paraître, quand un léger bruit se fit entendre à sa droite au-dessus de sa tête ; il paraissait venir d'une petite tribune qu'il avait remarquée cachée dans les dentelures du chœur. C'était comme une porte qu'on ouvrait. Il écouta, et une jeune voix bien connue lui fit entendre ces mots très-bas, et qui venaient à lui comme un léger souffle :

« Beau chevalier, c'est moi, c'est Jeanne ; me pardonnerez-vous

de venir peut-être troubler vos prières pour y joindre les miennes... Hélas! je n'ai pu dormir pendant que je vous savais si saintement occupé.

— Jeanne, que Dieu vous bénisse pour cette bonne pensée ; vous êtes comme mon bon ange, et près de vous je me sentirai l'âme plus ardente.

— C'est une chose bien grande que cette veillée des armes, reprit Jeanne : elle ouvre, pour un chevalier, une carrière si périlleuse... Hélas! je voudrais pouvoir attacher un *Agnus Dei*, un *Pater*, ou quelque autre sainte prière à chacune des pièces de cette armure que je vois briller sur l'autel. Oh! mon doux et cher seigneur, prions bien pour que la sainte Vierge et mon saint patron, dont nous célébrons aujourd'hui la fête, daignent attacher leur protection à chacun des pas et à chacun des jours de mon cher chevalier.... O Vierge sainte, Vierge bénie, écoutez ceux qui vous prient en ce jour! »

Et la jeune princesse laissa couler de son cœur par ses lèvres une prière touchante, qui ranima toute la ferveur du jeune chevalier.

Heureuse l'union des cœurs quand elle se trempe et s'élève toute en Dieu!

Cependant, tout en priant, la jeune princesse pleurait, et sa voix était émue.

« Pourquoi pleurez-vous, ma Jeanne chérie? Vous savez bien que la joûte de demain n'est qu'une lutte courtoise dans laquelle il ne s'agit que de soutenir à tout venant que l'amaranthe, qui est votre couleur, est la plus belle des couleurs, et la dame que je sers la plus belle de celles qui furent jamais aimées; cette tâche est facile... C'est un pas d'armes et non pas un combat à outrance.

— Oh! oui, cher seigneur; mais un jour viendra, et celui-ci l'annonce, où il faudra montrer votre force et prouesse au milieu des dangers....

— Je l'espère bien, murmura le jeune homme.

— Puissé-je alors avoir le courage dont j'aurai besoin... Dans les jours de bataille, si je puis vous suivre, moi-même je vous revêtirai de vos armes. J'apprends déjà depuis un temps à lacer un heaume, à river une cuirasse, à bien attacher toutes les pièces d'une armure, afin d'être certaine que vous soyez armé sans négligence. Un guer-

rier dont l'armure est solidement fixée ne court du moins que les dangers inévitables.

— Chère bonne Jeanne ! »

La jeune femme, après un moment de silence, reprit avec effort :

« Ce temps est encore éloigné, Dieu merci !... Demain, comme vous le dites, la lutte sera belle et sans périls sérieux ; la joie régnera parmi tous ceux qui en seront témoins, je l'espère, et cette grande et splendide journée nous dédommagera de cette nuit si longue et si noire, dans laquelle tant de pensées tristes se sont émues dans mon cœur.

— Ne crains rien, ma bien-aimée, demain, sous les regards de tous et surtout sous les tiens, je me sentirai fier et invincible... Que ne puis-je être comme Cisher, qui valait à lui seul une armée : il fauchait les Bohêmes comme l'herbe des prés, et portait son cheval quand son cheval ne voulait plus le porter... Voilà un preux comme j'en voudrais être un, et c'est sa force et sa vaillance qu'il faut demander à Dieu pour moi. »

Jeanne sourit en étouffant un soupir, puis elle dit :

« Voici qu'une légère blancheur se fait voir à travers les vitraux. Achevons la veillée en disant notre prière du matin. Ce serait la première fois que nous ne l'aurions pas dite ensemble depuis que nous sommes unis. Cher seigneur, que Dieu veille sur vous !

— Que Dieu veille sur toi ! »

Tous deux dirent à haute voix la prière du matin ; ils la terminèrent par l'*Angélus*, qui déjà tintait dans le couvent.

Quand ils dirent *Amen*, une troisième voix se joignit à la leur, et dit trois fois *Amen*. Ils tressaillirent tous deux...

« C'est mon frère, dit Alphonse.

— Quoi ! c'est vous, monseigneur ! » dit Jeanne toute tremblante.

Elle n'avait point entendu venir le roi dans la tribune.

« Oui, c'est moi, mon bon frère et ma chère sœur. J'étais près de vous, et je priais avec vous dans cette heure solennelle qui donne un nouveau chevalier à la France et à Dieu. Là où trois personnes sont réunies au nom du Seigneur, il est avec eux. Puisse-t-il avoir entendu les prières de nos cœurs. Mais rentrons, madame ma chère sœur, car le jour paraît... Au revoir.

— Au revoir, » dirent ensemble les deux jeunes gens.

Ils se séparèrent, et la porte de la tribune se referma doucement.

L'aurore ne tarda pas à paraître, et, quand il fit tout à fait jour, l'abbé vint en pompe apporter au néophyte la tunique brodée d'or au col et aux poignets, dont il était d'usage de revêtir les jeunes chevaliers ; puis il lui passa au cou son écu blasonné.

Ses frères arrivèrent aussi, et lui attachèrent ses armes et ses éperons, et le bon roi, s'approchant à son tour, lui dit :

« Par le Dieu du ciel, je te fais chevalier au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Sois preux, vaillant et fidèle, comme les rois bénis de Dieu dont le sang coule en tes veines. »

Et l'ayant frappé du plat de son épée, il l'embrassa.

Comme il lui donnait l'accolade, le bon roi fut très-touché d'entendre Alphonse dire à demi-voix :

« Mon Dieu, rendez-moi digne de mon saint frère.

— Qu'il en soit ainsi, » dit une voix émue près de lui.

C'était celle de leur heureuse mère.

Les cloches sonnèrent en branle, et la messe fut chantée en pompe. Le sacrifice était offert pour le jeune chevalier.

La porte de l'église s'ouvrit ensuite, et laissa voir un beau cheval de bataille tout caparaçonné de soie et d'or, et que des écuyers retenaient avec peine. Il piaffait d'impatience, appelant la gloire et les combats, comme le coursier de l'Écriture.

Et le nouveau chevalier, ayant salué l'autel et l'assistance, franchit l'église, et d'un bond s'élança tout armé sur son destrier, aux applaudissements de la foule rassemblée sous les parvis.

« Sois preux et fidèle, et que Dieu veille sur lui, » répétaient Blanche et Jeanne et les princesses agenouillées dans une chapelle de l'église pendant la cérémonie.

Et la foule accourue de toutes parts répétait :

« Il sera preux, loyal et fidèle, et digne du sang qui coule en ses veines. »

Pendant toute la cérémonie, les prêtres et les moines avaient chanté le *Veni Creator*, et, quand la prière fut finie, le roi, les princesses et la foule s'acheminèrent vers Saumur sur les pas du jeune chevalier.

ANNA-MARIE.

(*La suite à un prochain numéro.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire universelle de l'Eglise catholique, par M. l'abbé ROHRBACHER. Deuxième édition, revue et augmentée par l'auteur. Tomes V, VI et VII [1].

Nous entrons, avec le cinquième volume, dans l'histoire ecclésiastique proprement dite. Les livres précédents nous ont montré l'Église dans ses deux premiers périodes de développement : à l'état de famille chez les patriarches, à l'état de nation chez le peuple choisi ; nous allons la voir désormais dans la troisième et dernière phase de son existence terrestre, à cet état d'universalité pleine qui convient à sa nature, et qui doit croître en elle et s'étendre toujours, jusqu'à sa consommation finale dans le sein de Dieu. Mais, sous quelque forme qu'elle se présente, les principes de sa vie sont toujours les mêmes : tels nous les avons reconnus dans le passé, tels nous les retrouverons dans l'avenir ; il s'agira donc désormais beaucoup moins de les établir que de les appliquer ; quelles que puissent être l'importance et la multiplicité des faits, la tâche de l'historien se trouve ainsi notablement diminuée, et la critique elle-même peut hâter le pas, et mesurer de plus longs espaces.

Le christianisme ramenait avec lui dans le monde la notion véritable de Dieu, de l'homme, et de leurs mutuels rapports, c'est-à-dire, l'ordre complet et universel, depuis les sommets les plus élevés de la société jusqu'aux profondeurs les plus intimes de l'individu. Or, à chacun des degrés de cette immense échelle, il rencontrait un abus intronisé, et fort d'une prescription en quelque sorte immémoriale : le genre humain était un vieux malade, couvert d'ulcères des pieds à la tête; le christianisme porta la main sur toutes ces plaies à la fois, et il y eut comme un tressaillement général de douleur, bientôt suivi d'une réaction violente contre le malencontreux médecin. Ce fut d'abord le pouvoir sous toutes ses formes, parce qu'en face de la souveraineté politique et religieuse

[1] Paris, Gaume frères, libraires, 4, rue Cassette. — Voyez *le Correspondant*, tome XXVI, p. 436; tome XXVIII, p. 313; tome XXIX, p. 630; tome XXX, p. 697.

des empereurs, du droit d'oppression matérielle et morale des maîtres, et de l'absolutisme despotique des chefs de famille, il fit surgir tout à coup la souveraineté du devoir, le gouvernement de Dieu et l'empire organisé de la conscience. Ce fut ensuite la philosophie dans tous ses représentants, parce qu'en formulant un corps de doctrine, en imposant une règle à l'intelligence, et en reportant de l'homme à Dieu le centre de gravité du monde intellectuel, il bouleversait de fond en comble la constitution de l'esprit païen, et rompait en visière avec ses habitudes les plus invétérées. Ce fut enfin l'égoïsme du cœur et les entraînements des sens, parce qu'à l'instinct de la jouissance, si profondément enraciné dans notre nature, il substituait la loi du sacrifice ; qu'il brisait toutes les attaches, si douces et si violentes à la fois, qui retiennent l'âme sous la domination du temps, et qu'il la menait ainsi toute sanglante par la voie des souffrances et du renoncement. Depuis la chute originelle, ces trois puissances n'ont cessé de lutter contre l'Église ; aujourd'hui encore nous les voyons en pleine insurrection ; et nous savons que cet antagonisme doit durer jusqu'à la séparation finale des deux cités de Dieu et du démon ; mais ce fut ici peut-être le moment le plus terrible de cette longue guerre, parce que jamais le mal ne disposa de moyens plus considérables qu'à cette époque des Césars, où se trouvaient rangés sous ses enseignes, non-seulement les instincts aveugles ou pervers de la nature humaine, mais encore la religion, les lois, les mœurs, les habitudes, les traditions, les souvenirs, en un mot, tout ce qu'il y a de vénérable et de vénéré parmi les hommes.

Cependant le mal n'a sa raison d'être que dans le bien : dans le grand laboratoire de la Providence, le mal n'est pas autre chose qu'un réactif, destiné à mettre en relief les propriétés latentes du bien, et dont la main du chimiste suprême augmente ou diminue la dose, suivant l'effet à produire, ou les périls à conjurer. Lors donc que nous voyons l'orage monter à l'horizon et les ténèbres se faire, c'est un signe certain que Dieu va révéler quelque nouvelle face des splendeurs de son Église : plus l'attaque est violente, plus la victoire sera décisive ; seulement, si l'ennemi est trop supérieur en forces, et que la nature soit évidemment impuissante, Dieu lui-même se mettra de la partie et se substituera à notre faiblesse. C'est ainsi que les bourreaux ont enfanté les martyrs ; le paganisme et l'hérésie, les pères de l'Église ; la corruption romaine, les solitaires de la Thébaïde.

Le martyre est l'expression la plus haute de la liberté humaine, et la plus complète protestation contre tous les genres de tyrannie. Mais en même temps le martyre est le plus grand acte de soumission possible à l'autorité même à laquelle on désobéit, parce qu'à la douceur qui sup-

porte, non plus qu'à la force qui résiste, on ne conçoit point de limite plus extrême que le trépas. Or, lorsqu'un homme sait mourir pour ne point prévariquer, cet homme s'appartient bien positivement à lui-même ; et lorsqu'un homme est entré en pessession de lui-même, il n'y a plus ni possibilité ni raison pour qu'il demeure la propriété d'un autre. C'est ainsi qu'en se heurtant contre le christianisme, la triple tyrannie païenne de l'État, de la famille et de la propriété, révélait tout à la fois son inutilité et son impuissance : et un abus qui ne peut plus s'exercer, un abus auquel personne n'a plus intérêt, doit nécessairement perdre chaque jour de son intensité, et finir par disparaître en entier, par la seule action du temps et de l'habitude. Le despotisme impérial fut blessé à mort, le jour où Ignace d'Antioche sut dire à Trajan, avec une fermeté aussi soumise qu'inébranlable : « Je ne sacrifierai point. » L'esclavage antique fut frappé au cœur, le jour où la vierge Potamienne sut dire à un maître lubrique : « Je ne vous céderai point. » Enfin, l'autorité du chef de famile fut ramenée à ses limites nécessaires, le jour où Perpétue sut répondre aux violences et aux larmes de son vieux père : « Sachez que nous sommes en la puissance de Dieu, non pas en la nôtre. » Dans un tel état de cause, on se demande si le paganisme, alors même qu'il eût pu se maintenir côte à côte avec la religion nouvelle, n'aurait point été obligé cependant de mentir à ses propres instincts, faute de moyen de les appliquer : du moins aurait-il été contraint de se renfermer à cet égard dans le cercle de ses propres sectateurs ; et même dans cette limite restreinte, il n'eût pu échapper à la loi universelle, qui veut que toute chose subisse l'influence des objets environnants, et se mette dans une sorte d'harmonie avec le milieu dans lequel elle se meut. Mais la persécution ne pouvait révéler les pauvretés du culte dominant, sans mettre en relief les grandeurs du culte opprimé ; et d'un autre côté, le Christ ne pouvait grandir dans l'opinion publique, sans que Jupiter ne baissât en proportion : c'était de l'une à l'autre de ces deux puissances comme un mouvement continu d'action et de réaction, qui devait se terminer nécessairement, et qui se termina en effet, après trois siècles, par la conversion des bourreaux aux victimes.

Nous ne suivrons point M. Rohrbacher dans le développement de cette longue tragédie, à laquelle cependant son érudition a su rattacher bien des acteurs que jusqu'alors on avait pu y croire étrangers : les noms des martyrs sont partout écrits sur la terre et dans le ciel ; et ceux des persécuteurs, quels qu'ils puissent être, sont depuis longtemps au pilori de l'histoire. Mais nous insisterons de nouveau sur les deux faits parallèles qui ressortent le plus directement de cette lutte mémorable, et que notre époque, néanmoins, semble montrer parfois le plus de tendance à ou-

blier : c'est que la religion du Christ est la sauvegarde de l'autorité autant que de la liberté, mais de la liberté autant que de l'autorité. L'Église, c'est tout à la fois la soumission et l'indépendance, parce qu'elle est en même temps le devoir qui oblige et la conscience qui résiste : indépendance et soumission poussées à leurs plus extrêmes limites, parce que l'Église, c'est la conscience et le devoir organisés socialement, c'est-à-dire, dans leur état le plus complet et sous leur forme la plus parfaite. L'autorité et la liberté, en effet, dont le paganisme ancien et le rationalisme moderne avaient prétendu faire une irréconciliable antithèse, ne sont que les deux faces d'une même existence, qui s'appelle l'ordre, comme le devoir et la conscience ne sont que les deux pôles d'une même force, qui est la loi.

Le problème que le martyre chrétien venait de résoudre si complétement dans le domaine des faits, nous allons voir la science chrétienne le résoudre avec non moins de bonheur dans le domaine des idées. Habitués que nous sommes aux merveilles du catholicisme, nous contemplons tous les jours, avec l'indifférence de la routine, celle d'entre toutes à laquelle l'antiquité classique est demeurée peut-être le plus étrangère, nous voulons dire : cet accord parfait de la foi la plus humble et du plus fier génie, cette alliance perpétuelle de l'unité la plus absolue et de la diversité la plus féconde, qui a sa plus haute expression dans les pères de l'Église. La philosophie grecque manquait d'unité, parce qu'elle était vide d'autorité : son nom même devient un mensonge dès qu'on y attache l'idée d'un ensemble quelconque ; et il n'y a guère d'autre lien entre les systèmes dont elle se compose, qu'une certaine ressemblance de physionomie, inhérente au génie même de la race, et sous laquelle n'ont cessé de se cacher les divergences les plus profondes. Or, le manque d'unité emportait nécessairement le manque de durée, car la durée n'est que l'unité considérée dans le temps ; et de l'un et de l'autre résultait l'absence de tout progrès essentiel, car le progrès n'est que l'unité marchant et se développant : les intelligences étaient puissantes, mais les doctrines étaient sans force, et le génie des individus ne suffisait point à couvrir l'instabilité des principes. Lorsque le christianisme se présenta dans cette nouvelle arène, ce fut toute une révolution qui s'y introduisit avec lui. Ici non plus il n'y eut point de philosophie nationale proprement dite, mais parce que l'unité était si forte que ni royaumes, ni époques, ni espace, ni temps ne suffisaient à la contenir. En fixant la doctrine, cependant, l'Église ne l'immobilisait point ; en faisant la part de Dieu, elle savait conserver la part de l'homme ; et tout en foudroyant ce dualisme orgueilleux qui niait l'autorité divine, elle évitait avec non moins de soin ce panthéisme intellectuel, qui sup-

prime l'activité humaine. La pensée catholique est, par sa nature même, tout ce qu'il a de plus compréhensif : à l'exception du mal qui corrompt et de la contradiction qui divise, elle s'ouvre à tout en ce monde, quel qu'en soit le degré ou le caractère ; et de cet ensemble de toutes les forces, de ce concours de toutes les activités, de ce mélange de toutes les physionomies, il résulte chez elle une plénitude de puissance, un déploiement de vitalité, une variété d'aspects, qui ne peuvent trouver d'analogies nulle part. Mais en laissant ainsi se produire, ou plutôt en fécondant de tout son pouvoir tout ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre de vrai, de beau et de bon, elle pourvoit à ce que rien de tout cela ne puisse s'égarer ni se perdre. Le rationalisme grec travaillait, qu'on nous passe l'expression, sur une toile d'araignée; quelle que fût la perfection de la broderie, le peu de solidité du canevas ne lui laissait point d'avenir : le christianisme, en réintégrant le principe d'autorité dans l'intelligence, lui a donné par là même une trame divine et indestructible, qui communique à tout ce que nous y ajoutons, sa force, son unité, son immortalité ; dans cette organisation nouvelle, la doctrine et la science elle-même sont à l'abri des fluctuations du temps ; à quelque épreuve que puisse être soumise une génération, l'œuvre de Dieu et l'œuvre du passé ne s'en perpétuent pas moins ; il peut y avoir arrêt, mais non décroissance, et le progrès devient la condition naturelle, nous dirions presque inévitable, de l'activité humaine.

On sait avec quel acharnement la guerre s'engagea ici encore entre le vieux monde et le nouveau. L'armée païenne formait quatre corps distincts: c'étaient d'abord les débris des anciennes écoles philosophiques, Celse, Crescent, Hiéroclès et autres, race parasite et adulatrice, plus savante à proscrire qu'à raisonner, et qui a compromis dans le sang l'honneur de l'Académie et du Portique. Venait ensuite l'école dite éclectique ou néoplatonicienne d'Alexandrie, issue, vers le commencement de notre ère, du rapprochement matériel opéré entre les deux mondes par les conquêtes grecque et romaine, et qui avait entrepris, sous les auspices de Platon, et moyennant un vaste système d'interprétation philosophique et transcendantale, la tâche impossible de fondre dans une seule et même unité toutes les théories et les doctrines de l'Orient et de l'Occident : Ammonius Saccas, Philon, Plotin, Porphyre, Jamblique, Hiéroclès d'Alexandrie, comptaient parmi ses chefs principaux ; et bien que leur génie se soit fourvoyé dans les folles rêveries des sciences occultes, le rationalisme antique ne nous offre que peu de noms qui leur soient supérieurs, soit pour la force de l'intelligence, soit pour l'étendue des conceptions Dans la même ville d'Alexandrie, mais s'étendant jusqu'à Antioche par la Samarie, et rayonnant de là par ses sectateurs sur presque tout le

monde romain, on rencontrait le gnosticisme, sorte d'amalgame monstrueux et sacrilége du dogme chrétien avec les mythologies orientales, et l'ennemi le plus dangereux peut-être et le plus vivace que l'Église ait eu à vaincre en ce monde : en Palestine, Simon et Ménandre ; à Alexandrie, Carpocrate, Basilide, Valentin, les Ophites; à Antioche, Saturnin, Bardesane, Marcion. Le judaïsme tendait la main à la gnose par ses différentes sectes, Ébionites, Dosithéens, Docètes, Nicolaïtes; et de toutes ces divagations réunies on voyait naître et pulluler chaque jour, au sein même du christianisme, ces innombrables hérésies, dont la plupart sont à peine connues aujourd'hui, mais dont quelques-unes aussi ont laissé dans l'histoire des traces à jamais ineffaçables, témoin celle des Montan, Manès, Arius, Pélage, et autres. En face de tant et de si redoutables adversaires, l'Eglise sut à la fois se défendre, persister, et se développer ; en sorte que la contradiction, comme il arrive toujours à l'endroit des choses fortes, ne fut pour elle qu'une occasion de déployer et d'accroître son indéfectible énergie. Et tout cela, elle le fit, après Dieu, par la plume de ses docteurs et de ses pères. Les uns, comme Quadrat, Aristide, Justin, Miltiade, Claude Apollinaire, Meliton, Athénagore, firent resplendir son innocence devant les bourreaux ; les autres, comme Irénée et Hippolyte, poursuivirent le gnoticisme jusque dans ses retraites les plus cachées ; ceux-ci, comme Théophile, Pantène, Clément d'Alexandrie, Minutius Félix, Jules Africain, Arnobe, Lactance, battirent en brèche les vains échafaudages de la philosophie païenne ; ceux-là, comme Hégésippe, Astérius Urbanus, Philippe de Gortyne, Modeste, Musanus, Rhodon, Cyprien, déjouèrent les ruses et les sophismes de l'hérésie ; d'autres, comme Papias, Héraclite, Maxime, Candide, Appion, Sextus, Arabien, Grégoire le thaumaturge, et les trois Denys d'Athènes, de Corinthe et d'Alexandrie, s'attachèrent au développement intérieur de la doctrine ; quelques-uns enfin, comme Tertullien et Origène, embrassèrent dans la puissance de leur génie toutes les divisions de la science religieuse, et combattirent à la fois contre tous les ennemis du Christ. Ainsi se préparaient, à la rude école de la tribulation et du martyre, ces deux grands siècles de Constantin et de Théodose, où l'intelligence chrétienne se déploya soudain dans toute sa gloire, et couvrit le monde de ses rayons.

Mais le contraste entre les deux cités n'éclatait nulle part avec plus de force que dans l'ordre moral proprement dit. Autant le principe de la jouissance avait abaissé la nature païenne, autant le principe du sacrifice grandissait et exaltait la nature chrétienne : Caprée et la Thébaïde, ce sont les deux points extrêmes de cette immense antithèse ; et tandis que du côté du vieux monde tout s'affaisse et s'écroule, individus,

famille, société ; tandis que « Rome idolâtre, doublement enivrée du vin de la fornication et du sang des martyrs, chancelle avec l'ignominie d'une femme ivre, et s'en va jetant sa tête de côté et d'autre, tombant ici et là, et ramassée dans la boue par le premier soldat qui se rencontre [1]. » un monde nouveau se forme et s'élève insensiblement au souffle du christianisme, et déjà lance comme un défi, à la face du paganisme expirant, les grands noms de Pacôme, d'Antoine, de Paul et d'Hilarion.

Rome idolâtre persécute l'Église ; l'Église régénère le genre humain : tel est, sauf quelques variantes inévitables, le titre commun et singulièrement expressif dans sa concision, que M. Rohrbacher a inscrit en tête des livres XXVII à XXX de son histoire. Les époques qui suivent, depuis le triomphe définitif de l'Eglise jusqu'à la destruction finale de l'empire romain, se trouvent caractérisées de même par leur simple énoncé, et avec non moins de bonheur que les précédentes. Livre trente et unième : *Après avoir combattu pour l'unité de Dieu, l'Église combat pour la divinité du Christ et pour sa propre unité. — Premier concile œcuménique.* Livre trente-deuxième : *L'Église, personnifiée dans saint Athanase, n'a pas moins à souffrir de la légèreté et de l'inconstance de Constantin que de la cruauté de Sapor, roi des Perses, et trouve son salut dans la prééminence de l'évêque de Rome, le pape saint Jules.* Livre trente-troisième : *L'Église, persécutée par Constance et par Sapor, enfante ses plus grands docteurs.* Livre trente-quatrième : *Julien l'apostat. — Preuve expérimentale que le paganisme et sa philosophie ne sont qu'inanité, et que le christianisme seul possède la vérité et la vie.* Livre trente-cinquième : *Les églises affligées d'Orient n'attendent leur salut que de l'Occident et de Rome ; et les nations barbares commencent à exercer la justice de Dieu sur le monde païen.* Livre trente-sixième : *L'empereur Théodose et l'archevêque de Milan, saint Ambroise. — Ce que c'est qu'un évêque.* Livre trente-septième : *Rome païenne s'en va avec le vieux monde ; Rome chrétienne la remplace avec un monde nouveau, qu'éclairent à la fois saint Ambroise et saint Martin, saint Augustin et saint Jérôme, saint Paulin et Synésius, saint Chrysostôme et saint Épiphane.* Enfin, livre trente huitième : *Dieu brise la ville et l'empire de Rome païenne pour en faire sortir Rome chrétienne, avec des nations et des royaumes chrétiens.*

Une si claire perception de l'ensemble ne devient possible que par une exacte connaissance des détails. Ici, en effet, l'auteur a répandu les trésors de l'érudition avec non moins d'abondance que les considérations

[1] *Hist. univ. de l'Église cathol.*, tome V, p. 225.

de la philosophie : persécuteurs, martyrs, hérétiques, philosophes, docteurs, anachorètes, hommes et choses, en un mot, il a tout décrit, tout raconté, tout mis en lumière, et souvent avec un tel luxe de renseignements, que l'on croirait lire une monographie particulière, plutôt qu'un chapitre détaché d'une histoire générale. Les pères de l'Eglise surtout ont été de sa part l'objet d'une attention choisie ; leur vie à chacun a été exposée dans toutes ses circonstances connues, leur influence mesurée et expliquée, leurs écrits énumérés, analysés, traduits même dans leurs parties les plus importantes, leur témoignage soigneusement contrôlé, dans son triple rapport avec la doctrine, la constitution et la discipline de l'Eglise ; et pour donner à son travail toute la perfection dont il était susceptible, M. l'abbé Rohrbacher n'a pas hésité à faire ces sacrifices d'amour-propre, qui nous coûtent souvent plus cher que toute notre science, et à se rendre aux désirs des maîtres de l'art, en remplaçant ses propres traductions par celles de l'infidèle, mais élégant Fleury [1]. On trouvera encore dans ces trois volumes, en dehors du récit courant, des détails pleins de raison et de lecture sur des questions intéressantes à plus d'un titre : les versions de la Bible, la compilation du Talmud, la célébration de la Pâque chrétienne, la perfection de la primitive Eglise, la résistance individuelle et nationale, le mot consubstantiel, l'identité des deux saints Denys d'Athènes et de Paris, etc. Nous citerons également en première ligne, parmi les additions qui recommandent cette édition nouvelle, les actes du martyre de sainte Cécile, à la fin du tome VII : le lecteur voudra en prendre connaissance dans l'ouvrage lui-même, et parcourir dans tous leurs détails ces régions merveilleuses, dont les bornes étroites d'un bulletin nous ont à peine permis de signaler les principaux sommets.

J.-A. SCHMIT.

L'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle avec réflexions, par M. l'abbé G. DARBOY. Illustrations d'Owerbeck [2].

La piété chrétienne habite les hauteurs de la pensée aussi bien que les profondeurs du sentiment. Elle n'est, en effet, que le mouvement de l'âme vers Dieu ; et Dieu nous appelle à lui, non pas seulement dans une de nos facultés, mais dans toutes à la fois. Chacun de nous, sans doute, est attiré par un point différent : celui-ci par l'intelligence, ce-

[1] Voyez la note, au verso du titre du tome V.

[2] Paris, Belin-Leprieur et Morizot, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 3.

lui-là par le cœur, selon la diversité de notre tempérament spirituel; mais, par quelque endroit que Dieu s'empare de notre âme, il la saisit tout entière : la charité, en embrasant le cœur, se réfléchit en lumière dans l'intelligence; la vérité, en éclairant l'esprit, y engendre la conviction, et pénètre ainsi dans la volonté avec une force d'autant plus grande qu'elle a son point d'appui à la racine même de la vie morale. Ce que nous disons de la piété en général, on peut l'appliquer en toute exactitude au livre qui en est, sans contredit et sous tous rapports, l'expression humaine la plus parfaite. Jamais l'amour n'a parlé avec plus de génie, jamais le génie n'a parlé avec plus d'amour que dans l'*Imitation de Jésus-Christ;* et c'est parce que ces pages immortelles s'adressent ainsi en même temps à toutes les facultés de l'homme religieux, qu'elles ont conquis dans le monde chrétien la popularité la plus universelle à la fois et la plus complète qui se puisse imaginer ici-bas. C'est aussi la raison pour laquelle elles ont provoqué si souvent et de tant de manières différentes, le zèle des commentateurs et des interprètes. Toutes les formes de la vie spirituelle pouvaient y être étudiées, parce que toutes y ont leur place. On se borna toutefois le plus souvent à mettre en relief le côté purement ascétique de l'ouvrage, parce qu'il répondait, en effet, aux besoins du plus grand nombre. Les noms et les travaux de ces utiles ouvriers sont trop connus pour que nous devions les rappeler ici. Ce qu'ils ont fait est bien fait, mais ce n'est point tout ce qu'il y avait à faire. En s'adressant d'une manière à peu près exclusive à la religion du lecteur, ils restreignaient nécessairement leur action à la famille chrétienne proprement dite; et si cette mesure est suffisamment large dans des temps de calme, où le troupeau tout entier repose en paix sous la houlette du pasteur, il n'en est plus de même après la tourmente, alors que tant de brebis ont été dispersées malgré elles loin du bercail, et égarent leur bonne foi dans les sentiers du doute et de l'erreur. D'un autre côté, en se bornant à développer la piété sous l'unique rapport du sentiment et de la pratique, ils laissaient ainsi à l'écart, chez les fidèles eux-mêmes, certaines facultés d'élite, qui, si elles ne jouent pas le rôle principal dans la généralité des individus, exercent cependant chez quelques-uns une influence considérable, et ne sauraient être entièrement négligées sans enlever du même coup à la piété un de ses leviers les plus puissants, et de ses aspects les plus élevés.

Ce vide laissé par ses devanciers, M. l'abbé Darboy a essayé de le remplir, et tous ceux qui savent avec quelle sagesse il entreprend, et avec quelle conscience il exécute, ne s'étonneront nullement qu'il y ait réussi. Son livre, il nous l'annonce lui-même, est expressément dirigé,

d'une part, contre cette âpre ardeur de la jouissance, qui dégrade l'individu et tue les sociétés, et, de l'autre, contre cette torpeur sans nom, qui nous tient comme morts vis à-vis des choses de l'esprit, et nous ferme toutes les sources de la lumière, de la vie et du bonheur. Guerre aux sens, gloire à l'âme : il n'y a, sans doute, rien de bien nouveau dans cette devise ; c'était celle de l'auteur de l'*Imitation ;* tous ses interprètes l'ont adoptée après lui ; on peut même dire que les maîtres de la vie spirituelle n'en ont pas eu d'autre, et qu'elle résume, en quelque sorte, à elle seule, le Christianisme tout entier. Mais la vérité, qui est toujours ancienne pour le fond, se rajeunit tous les jours dans ses développements et ses applications ; et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ici ce genre de renouvellement est des plus complets et des plus irrécusables. M. l'abbé Darboy a été doué à cet effet de deux facultés éminentes, qui ne se montrent que rarement ensemble, surtout au même degré, mais dont l'action ressort si pleinement dans tout son livre, qu'elles ne peuvent échapper à l'observation même la plus superficielle : nous voulons dire, un sentiment profond de la vanité du monde et de la nécessité de Dieu, rendu plus vif encore par l'expérience, la méditation, les saintes lectures, les luttes de chaque jour ; et, en même temps, un esprit philosophique du premier ordre, saisissant les choses avec puissance, les creusant jusqu'à la racine, et sachant découvrir partout ces liens secrets, mais essentiels, qui rattachent les vérités les plus simples aux principes les plus élevés. Et, de ces deux sources réunies, il a fait jaillir sur son sujet tout entier des clartés si vives et si pénétrantes, qu'on ne saurait concevoir contre elles d'autre refuge que la mauvaise foi. L'incrédulité sérieuse, en effet, ne les ressentira point sans en être ébranlée, la pusillanimité sans se prendre d'énergie, et la piété elle-même sans en recevoir une nouvelle trempe.

Les trois premiers livres de l'*Imitation* ont surtout trait au détachement du monde, et le quatrième à l'union avec Dieu. M. l'abbé Darboy a déployé dans l'une et l'autre partie les mêmes qualités et la même conscience. Nous connaissons peu d'ouvrages où le lecteur ait été l'objet d'un respect plus profond et plus soutenu que dans celui-ci. La pensée a été mûrie avec résolution et persévérance, de manière à la dégager de tous les éléments inutiles ou seulement accessoires, et à la produire dans toute sa force et sa pureté essentielles. Dans ce travail d'élimination courageuse, l'expression elle-même a dépouillé tous les ornements de provenance étrangère, et, en se prêtant ainsi avec souplesse et obéissance à tous les mouvements de la conception intérieure, elle s'en est, en quelque sorte, imprégnée tout entière, et y a puisé une élévation, une fermeté, une chaleur de coloris dignes des grands

maîtres. L'auteur, il est aisé de s'en apercevoir, a fait de son œuvre l'objet d'une prédilection particulière : il l'a traitée comme ces livres favoris dont parle le poëte, que l'on conserve précieusement pendant de longues années, pour ne les livrer au public qu'après leur avoir donné toute la perfection dont ils sont suceptibles. C'est ainsi qu'il a voulu appeler l'art lui-même au secours de la pensée, et associer à sa plume d'écrivain le pinceau si suave et si religieux d'Owerbeck. Douze magnifiques gravures, burinées d'après les compositions du célèbre artiste, semblent conspirer avec le livre lui-même pour nous détacher de la terre et nous transporter dans les cieux. Les *Imitations* illustrées ne manquent pas assurément; mais combien y en a-t-il où l'inaptitude religieuse du peintre ne tranche pas d'une manière désagréable avec le langage et les aspirations de l'auteur ? C'est donc ici encore un progrès véritable, et dont nous devons tenir un compte infini à M. l'abbé Darboy. Il a fait un beau livre dans toute la force du terme. En communiquant ce livre au public, il a été plus loin, il a fait une bonne action, et c'est y prendre part que de l'aider à porter ses fruits.

J.-A. Schmit.

RÉFLEXIONS DE CIRCONSTANCE

On pourrait peut-être s'étonner de notre silence au milieu des graves dissensions qui divisent la presse catholique, et des actes sévères qui la frappent : nous-mêmes, nous cherchons la mesure du langage que nous devrions tenir dans des circonstances aussi délicates, et si le motif de notre réserve pouvait être compris, s'il nous était permis de tenir peu de compte de la curiosité de nos lecteurs, nous donnerions une préférence décidée au parti de l'abstention.

Obligés, en quelque sorte, de prendre la parole afin de répondre à la confiance dont quelques personnes veulent bien honorer ce Recueil, nous nous adresserons entre les combattants, non pas à ceux qui ont tort, mais à ceux qui peuvent avoir raison. Dans cette appréciation, il s'agit surtout du point de départ des discussions ; car lorsque le débat s'est échauffé à un certain point, tout le monde finit par errer soit pour le fond soit pour la forme, et l'autorité qui intervient, a peine à distinguer les coupables des innocents. Il se passe chaque jour, et pour des intérêts misérables, des scènes vulgaires dont les phases et le dénoûment ont bien du rapport avec les querelles qui nous inspirent une si amère douleur.

Nous disons donc à ceux qui avaient raison : Pourquoi cette ardeur ? pourquoi cette promptitude ? à quoi bon donner une proportion si considérable à des erreurs d'une portée médiocre ? Avant de nous résoudre à attaquer les autres, n'est-ce pas pour nous un devoir de chrétien de scruter profondément notre conscience, et de nous demander si, par hasard, nous n'élevons pas à la puissance du dogme notre opinion particulière, et si nous ne cédons pas à la

tentation de faire de notre propre raisonnement une condition nécessaire de la vérité? C'est ainsi qu'on en vient à découvrir réciproquement, les uns chez les autres, des hérésies profondes, incurables, et à s'excommunier à l'envi, la plume à la main, lorsqu'on ne possède souvent aucun droit de traiter ainsi des frères en religion. Cependant l'impression se produit au dehors, le scandale s'accroît; on fournit aux indifférents ou aux adversaires un prétexte plausible pour dire, qu'après tout, la presse catholique n'est qu'une arène où les passions s'exercent sans plus de frein que partout ailleurs, et que ce n'est pas la peine de réclamer des autres l'indulgence évangélique, si l'on ne trouve pas dans sa propre religion une mesure plus efficace de discrétion et de patience.

Les étrangers nous accusent de vanité et de frivolité. Ils parlent avec amertume de la prétention des Français à la domination intellectuelle de l'espèce humaine; et, dans le fait, quand nous voyons avec quelle promptitude les exemples bons ou mauvais de notre pays agissent au dehors, nous comprenons cette fatuité nationale, insupportable à des vanités plus bilieuses que la nôtre, et ridicule, quand des esprits vulgaires et ignorants s'en font les organes. Mais, au nom même de cet inexplicable empire des idées françaises, n'avons-nous pas le droit de nous étonner, quand des hommes religieux semblent oublier la conséquence inévitable du déchaînement des contradictions violentes auxquelles ils se livrent?

Nous avons assisté, dans le cours des dernières années, à un noble et consolant spectacle. La presse catholique remontait alors avec une vigueur merveilleuse le torrent des préjugés hostiles. De ses rangs sortaient les orateurs qui dominaient les assemblées, et dont la parole arrêtait la sédition. Chaque jour, on voyait plus de cœurs ébranlés, plus d'esprits ramenés, et des grâces d'une nature toute particulière semblaient réservées à l'Église de France. Des voyageurs, arrivant du nouveau monde, nous racontaient à quel point le sort de ces nations lointaines dépendait du plus ou moins grand ascendant de l'esprit religieux en France, et ils nous apprenaient comment jusque par de là l'équateur s'était fait sentir l'heureux retentissement de nos progrès. Tels étaient les fruits inespérés que nous recueillions d'un concert d'efforts à peu près unanime, et du soin que nous prenions tous de ne pas nous diviser devant l'ennemi.

Quelle doit donc être la conséquence de la discorde? Et si, en véritable Français, nous ne gardions pas la triste habitude, de céder à nos premières impressions et de préférer, malgré nous, les questions d'amour-propre aux intérêts les plus sacrés, l'effet que produisent au dehors ces querelles envenimées, ne devrait-il pas calmer quelques cerveaux et y faire naître des réflexions salutaires?

Je prêche, parce qu'il faut prêcher, parce qu'il faut au moins dégager sa conscience, en parlant avec sincérité, lorsque le danger est si pressant. Le temps que nous traversons nous est ménagé par l'Église comme un temps de pénitence et de recueillement. Si quelques bonnes âmes veulent se joindre à nous, nous formerons une association de prières pour exiler de la presse catholique le vocabulaire des personnalités.

CH. LENORMANT.

La *Société Orientale pour l'union de tous les chrétiens d'Orient* poursuit ses importants travaux.

Lundi, 14 février, a eu lieu la première séance de la *Commission des publications*.

Cette commission, composée du P. Terlecki, du P. Etienne, de MM. l'abbé Maret, le baron d'Avril, le colonel Lemulier, Ernest Baroche et L. de Juvigny, a décidé l'impression des textes les plus importants tirés des écrits des Pères et des Docteurs de l'Orient, qui prouvent d'une manière irréfragable la suprématie, reconnue dès la plus haute antiquité, du siége romain, et qui ont été récueillis par le P. Etienne.

Elle a décidé également la publication d'un manifeste, pour faire connaître le but et les intentions de la société.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — DE SOYE et BOUCHET, imprimeurs, 36, rue de Seine.

THÉORIE DE LA CONNAISSANCE

PAR SAINT ANSELME

(*DE VERITATE DIALOGUS*)[1]

La justification la plus haute que l'on puisse trouver d'un système est dans sa manière de concevoir le rapport du sujet à l'objet de la connaissance, de l'esprit à la vérité. Saint Anselme nous doit donc une théorie de la connaissance comme Bossuet, une recherche de la vérité comme Malebranche. Le *Dialogue de la vérité* nous offre l'une et l'autre, et réunit dans un même ouvrage la solution du problème de la certitude et l'esquisse du réalisme. A ces deux titres, il est une préparation excellente à l'étude de la philosophie d'Anselme ; et nous l'avons choisi comme l'œuvre ignorée, mais éminemment instructive de l'abbé du Bec.

Rien de plus sévère que le *Dialogue de la vérité*, quant à la forme. Les grandes pensées s'y montrent, mais sous la robe de bure. Platon ne revit que par la méthode dans les conversations philoso-

[1] M. de Rémusat, dans un livre récent sur saint Anselme, vient de jeter un jour nouveau sur cette philosophie, que nul jusqu'ici n'a mieux appréciée, et dont nul n'a fait en France une étude plus sérieuse. Il y a, dans l'ouvrage de M. de Rémusat, un progrès réel et que nous nous estimons heureux de pouvoir signaler ici. A mesure que sa pensée se dégage du conceptualisme et qu'Abélard pèse moins sur elle, son intelligence, si vive et si pénétrante, s'attache davantage aux notions du spiritualisme chrétien. Le réalisme est une doctrine qui double la vie des intelligences. Elle pourrait bien aussi doubler la vie que l'écrivain et le philosophe attendent de la postérité.

phiques du pieux abbé ; il faut le retrouver sous cette enveloppe un peu rude, et le dégager de la rouille du temps.

Montrer la part de vérité que renferme chacune des facultés de l'homme, rechercher la destination, la fin, bien plus encore que l'origine des choses, s'élever de la manifestation des vérités particulières à la vérité générale, surprendre en elle le rapport du devoir à l'être, en faire la règle de tous les devoirs, la mesure de toutes les vérités, la définir, montrer ses rapports avec la justice, son universalité, son indépendance, son unité souveraine, au-dessus de l'espace et du temps, tel est, en raccourci, le *Dialogue de la vérité*. On y trouve l'exposition claire, succincte et méthodique du réalisme, mise à la portée de l'élève par le maître, la réfutation la plus générale du nominalisme de Roscelin [1], et comme le germe de toutes les vérités que le spiritualisme moderne a mises dans un si beau jour au XVIIe siècle [2].

Une rapide analyse nous mettra mieux à même d'apprécier les mérites de l'œuvre et de nous initier à cette philosophie.

I

VÉRITÉ DE LA PAROLE OU DU DISCOURS.

Anselme commence par une recherche exacte des différentes sortes de certitudes que l'homme découvre par l'analyse de ses diverses facultés. Toutes enveloppent le vrai, toutes y participent, et,

[1] Roscelin, chanoine de Compiègne, contemporain d'Anselme, est regardé comme l'auteur du nominalisme. A ce titre, il devait être, et il fut, en effet, le plus infatigable adversaire du réalisme d'Anselme. S'il fallait, dès à présent, définir ces deux mots qui renferment tout le combat de la scolastique au moyen âge, je définirais par des noms, le réalisme comme la doctrine de Platon et de saint Augustin, le nominalisme comme celle d'Aristote poussée jusqu'au pyrrhonisme.

[2] Nous devons au lecteur une remarque que quelques-uns prendront peut-être pour un aveu. Chez Anselme, ce réaliste convaincu, le grand mot de Platon, le mot *idée*, *ἰδέα*, *εἶδος*, ne se trouve pas. Ce mot est remplacé par le mot *devoir*, *debere*, *quod debet*, etc. Ainsi, quand Anselme dit : Le devoir d'une chose, c'est comme s'il disait : L'idée d'une chose. Telle chose est conforme à son devoir, veut dire : Conforme à son idée. Au reste, si le mot n'y est pas, la chose, comme on le pense bien, est partout, et fait le fond même de la doctrine. La dialectique d'Anselme est comme celle de Platon, une dialectique supérieure, qui a son point de départ dans la réalité, et qui n'exclut jamais l'observation. Son *Dialogue*, pas plus que celui de Platon, n'est la leçon d'un maître : c'est l'œuvre et le produit des choses, le son que rendent les puissances de l'âme invoquées par un saint, le voyage d'une âme attentive de la terre au ciel.

au-dessous même de l'homme et de ses facultés, la nature et ses forces l'expriment à un certain degré. Pour commencer par l'homme, qui est la plus noble des créatures, et dans l'homme même par le signe extérieur qui nous frappe tout d'abord, et le plus quand il s'agit de vérité, étudions le discours. C'est par lui que l'homme est averti de ses propres pensées et de celles des autres hommes ; c'est par lui qu'il est enseigné ; c'est par lui que le maître doit commencer.

L'homme parle, et ses paroles forment des phrases, des propositions, *enuntiatio*. Ces propositions sont affirmatives ou négatives, et peuvent être vraies, par ce qu'elles affirment et par ce qu'elles nient. Mais la vérité réside-t-elle purement et simplement dans l'énonciation en tant qu'énonciation et sous sa forme pure? Quant à sa forme, toute énonciation est vraie, sans doute, puisqu'elle énonce vraiment une thèse quelconque. Mais n'est-elle que cela ? N'a-t-elle pas un devoir, une fin, et par ce devoir, par cette fin, ne doit-elle pas tendre aux choses, les exprimer, les représenter ? Alors la vérité, comme la dignité du discours, est dans l'accomplissement de sa loi, et la convenance au but, qui ne peut être que de représenter les choses comme elles sont, et de bien rendre le commerce de leurs états.

En vain le nominalisme, par la bouche de l'écolier à qui s'adresse Anselme réclame contre ce but élevé qu'on assigne au discours, et qui, du même coup, abat les sophistes et confond les sceptiques : Anselme refait contre Roscelin la rhétorique de saint Augustin, la seule que l'Église accepte et qu'elle enseigne. A cette proposition nominaliste, que le rapport aux choses n'est pas nécessaire pour que le discours soit vrai, il oppose une distinction féconde. Pour lui le discours n'est pas seulement une simple faculté, une fonction qui s'exerce et qui remplit tout son devoir en secrétant la parole. Cette faculté existe, sans doute : nous l'avons par nature ; qui en doute? Mais cette faculté elle-même n'est qu'un moyen pour nous élever à un but plus pratique et plus noble. A quoi bon le discours, en effet, s'il ne nous apprend rien des choses, et quelle énigme inexplicable que la voix humaine, si tout se réduit à des sons ou à un commerce de signes insignifiants? C'est donc en tant qu'elle répond à son devoir, c'est-à-dire à son idée, que la parole est vraie. Mais, tandis que la simple manifestation de la faculté suit d'elle-même et sans effort, comme l'ordonne la nature, cette manifestation, plus haute, au con-

traire, est laissée à la liberté de chacun. Que de discours remplissent donc leur but de nature; mais combien peu remplissent le but véritable! Et cependant quelle dignité de la parole, quand elle y est conforme de tout point! Alors elle fait doublement ce qu'elle doit faire, et tire de sa double rectitude une double force pour instruire et pour convaincre. Le seul emploi du discours qui soit digne de l'homme est donc d'exprimer ce qui est, de procéder à la détermination exacte des choses, et de donner à chacune ses véritables caractères.

II

VÉRITÉ DE LA PENSÉE.

Mais si l'homme parle, c'est qu'il pense, s'il y a une vérité de la parole, il doit y avoir une vérité de la pensée. La pensée est elle-même une parole intérieure, *verbum intra, principale verbum.* C'est une des manières de dire les choses, de toutes, assurément la plus réelle, car elle n'est pas attachée aux impressions et aux perceptions sensibles. Recueillies au dedans de nous, nous disons les choses mêmes en entendant, en comprenant ce qu'elles ont de rationnel. *Rationis intellectu.* C'est là ce qui distingue la pensée de la représentation, et lui donne son véritable caractère, et c'est être fidèle à l'essence même du Réalisme que de bien marquer cette différence.

Séparant donc la pensée de ce qui n'est pas elle, et la réduisant à son être propre, demandons-lui ce que nous demandions tout à l'heure au discours, sa vérité propre. La pensée est vraie quand elle connaît et comprend les choses comme elles sont. Dans quel but, en effet, nous a-t-il été donné de pouvoir penser que quelque chose est ou n'est pas, sinon afin que nous pensions que ce qui est, est, et que ce qui n'est pas, n'est pas? C'est donc aux choses, que dis-je? aux choses, à ce qui en fait l'être, aux essences que la pensée doit se rapporter. C'est en s'élevant au dessus du monde des sens, que l'on pénètre dans le monde de la pensée. La première contemplation nous révèle le but final de l'être pensant : sa réalité nous est donnée immédiatement avec les caractères constitutifs et son rapport aux choses. Les grandes parties de la connaissance, les grands objets de l'entendement, les grands buts du savoir sont indiqués; l'esprit humain se recueille au dedans, et puise, dans la conscience de son

être, les forces nécessaires pour comprendre et pour saisir. Sans doute, il y a un mauvais sens du mot penser, suivant lequel on pense ce qui n'est pas; c'est ainsi, nous l'avons vu, qu'il y a de faux discours, et que l'inévitable borne se retrouve en toute créature. Mais le but final de la pensée, c'est de penser ce qui est, et voilà ce qui donne la plus haute certitude où l'homme puisse atteindre.

III

VÉRITÉ DE LA VOLONTÉ.

La volonté n'est pas moins véritable, et sa certitude est fixée dans sa fin; vouloir, en effet, c'est se destiner soi-même, et se posséder de manière à n'être pas destiné par autrui; si l'idée de destination est inhérente à la volonté, c'est que nous l'avons reçue pour une fin; cette fin, c'est de vouloir ce qu'elle doit; sa rectitude y est renfermée tout entière; et c'est précisément à la vouloir que consiste la destination de la volonté qui se trouve être ainsi la volonté même, en tant qu'elle veut le droit, en tant qu'elle est droite, *recta*. Il y a des volontés qui s'égarent, qui devient, qui se dérèglent. Mais ces planètes errantes qui s'écartent de la voie qui leur fut tracée ne prouvent rien contre ce bel ordre des volontés créées. Il y a dans le désordre de leur mouvement, je ne sais quoi qui atteste encore la force d'un devoir méconnu; et elles ne sont incertaines et changeantes que pour avoir abandonné la certitude et la règle intérieure du vouloir véritable.

IV

VÉRITÉ DE L'ACTIVITÉ.

De même qu'il y a une vérité de la volonté, il y a une vérité de l'action (du faire). Faire la vérité, c'est faire le bien, ce qui est droit. Et, dans cette définition, Anselme comprend toutes sortes d'activités, et fait entrer les forces même de la nature. Le feu fait ce qu'il doit, suivant lui, c'est-à-dire, la vérité, quand il échauffe; car celui de qui il tient l'être lui a aussi donné la chaleur. Il en est de même de l'homme dans les actions les plus communes. Il en est de même de la pensée et de la volonté. Elles peuvent se ramener à l'acte, et leur acte est vrai, quand il est ce qu'il doit,

quand il est, si je puis dire, moulé en vérité. Toute chose porte en elle un devoir (une idée). L'acte, d'après la définition d'Anselme, s'étend à toutes choses, aux choses de la nature, aussi bien qu'aux choses de l'entendement humain.

Mais si les corps, aussi bien que la pensée, manifestent l'idée, s'il n'y a qu'un même devoir pour l'homme et pour la nature, si ce que s'arrogent les puissances de l'âme appartient aussi bien aux forces répandues dans la matière, les lois de l'entendement et celles de la nature doivent se réduire les unes aux autres ; l'homme, quand il pense, ne fait rien plus que le feu quand il échauffe ; et toute action se mesure au même niveau. A Dieu ne plaise qu'Anselme ait jamais enseigné cette fatale doctrine. Il voit l'écueil, mais il sait l'éviter, et distinguant soigneusement entre les fins de la nature et celles de l'entendement, entre les lois de la matière et celles de l'esprit, il enseigne que l'accomplissement du but de la nature, ne doit pas être confondu avec celui des destinées morales des êtres ; et il établit nettement la distinction du libre et du nécessaire [1].

La causalité distincte de l'agent moral et de l'être matériel expliquent et confirment la substantialité distincte de l'un et de l'autre ; mais aussi l'acte qui nous donne cette causalité même et qui en est la production, nous fait remonter jusqu'à un principe et une fin commune de tous les actes. Et l'ensemble harmonieux des êtres se trouve ainsi préparé dès le sein de l'acte, sous la douce influence de ces causes finales, répudiées par Bacon, comme des vierges stériles, adoptées par Anselme comme des sœurs que la philosophie doit estimer et chérir. N'est-ce pas comme un écho de la voix douce et pure de ces compagnes du cloître, qui,

[1] « Si le feu échauffe, et fait ce qu'il doit en échauffant, c'est par nécessité qu'il fait cette vérité et cette rectitude. Il n'en est pas ainsi de l'homme quand il fait bien, son acte n'est pas le produit de la nécessité. Il y a donc deux rectitudes et deux vérités de l'action : l'une nécessaire, et l'autre qui ne l'est pas ; l'une naturelle, et l'autre qui n'est pas purement naturelle ; l'une raisonnable, et l'autre non raisonnable. Autre chose est donc la manifestation d'une faculté comme faculté, et qui ne produit que la vérité naturelle de l'action, autre chose l'application raisonnable et libre que l'homme en fait. Dans le second cas, en effet, intervient l'idée d'un but plus élevé, d'après lequel le jugement se décide bien ou mal, se redresse ou se tord ; alors seulement il peut être question de mérite ou de démérite, de peine ou de récompense. Car seulement alors, l'homme poursuit le libre accomplissement d'une fin, à laquelle la nature n'apporte ni nécessité ni contrainte. »

répété par Anselme, est venu jusqu'à nous : « Elle chante tes « louanges, ô Seigneur ! cette créature à qui tu n'as pas donné le « don de l'intelligence ; elle te loue quand une créature raisonnable « la contemple, et trouve qu'elle est bonne et bien faite ; et j'appelle « louange de la créature à son Seigneur, ô mon Dieu ! d'avoir été « comprise par un être raisonnable, comme une chose bonne et bien « faite ! » Philosophie vraiment sublime, qui, non contente d'embrasser l'âme humaine et de l'étreindre dans la lumière, veut aussi que la nature soit admise au partage, et reçue dans les conseils de Dieu, par les idées qu'elle exprime, et qu'elle a le devoir et la force de représenter. Je ne connais pas de mécanisme ingénieux qui satisfasse l'esprit et le cœur, comme cette vue simple et nette de l'activité des créatures, qui ne permet pas qu'il y en ait d'inutiles et de superflues, qui relève les destinées de la plus humble, sans méconnaître celles de la plus haute, et qui donne enfin à un grand philosophe le droit d'asseoir sa preuve de Dieu sur un fétu de paille.

V

VÉRITÉ DES SENS.

L'activité s'appliquant aux corps et aux esprits, mène aux sens, terme moyen entre les uns et les autres. A peine sorti du domaine de la conscience par l'étude de l'acte, Anselme y rentre aussitôt par l'analyse de la sensibilité. Que va-t-il faire ? Il va demander aux sens la vérité. Ceux qui s'habituent à le considérer comme un spiritualiste outré, doivent trouver l'entreprise au moins bizarre. Avant de la déclarer impossible, qu'ils suivent Anselme dans les analyses si fines et si délicates qu'il a données. Ils jugeront ensuite.

Y a-t-il une vérité des sens, se demande-t-il ? Et il répond, sans hésiter, oui, il y a une vérité des sens. Mais les sens nous trompent, lui crie Platon ; les sens sont la cause de toutes nos erreurs : ce bâton que je vois brisé dans l'eau, ne me paraît ainsi que par l'erreur de mes yeux, incapables de le voir droit comme il est en réalité. Il faut qu'à chaque instant le jugement redresse nos sens. — Le sens intérieur se trompe, répond Anselme, l'extérieur ne lui ment pas. C'est nous-mêmes qui nous trompons ; l'erreur est dans la manière de nous représenter la chose à l'occasion des sens ; elle n'est pas dans l'opération sensible. Quand, par exemple, un enfant

a peur d'un dragon peint sur la muraille, l'impression sensible est la même que chez un homme fait. La déception qui la suit n'est donc pas dans l'impression même, mais dans la représentation qui s'y joint, parce qu'il n'a pas appris à distinguer une chose de sa copie, de son image. De même encore, si nous voyons un objet à travers un verre rouge, l'objet, quelle que soit sa couleur, nous paraîtra rouge. Ce n'est pas le sens de la vue qui se trompe : l'œil ne fait que recevoir suivant sa nature, la couleur qui le frappe d'abord; cette impression est très-véritable, puisqu'il est dans la nature de l'œil d'être affecté de la sorte et que sa capacité ne saurait recevoir d'autre couleur que celle du milieu. Bien loin donc qu'il nous trompe, il fait son devoir. Il n'y a point là erreur des sens, mais ignorance de l'homme, qui ne connaît pas cette propriété des sens et se trompe faute de savoir. Les sens eux-mêmes ne font que transmettre ou réfléchir à l'intérieur ce qu'ils ont reçu, ou ce qu'ils ont la faculté et la destination de recevoir, soit que leur activité provienne d'eux-mêmes ou d'une autre cause. Ils remplissent leur but, ils font leur devoir, ils font la vérité dans le sens, ou, en général, nous l'avons affirmé, de toute activité essentielle à l'homme, ou même aux choses.

A une telle preuve de discernement, à une analyse psychologique aussi bien faite, il n'y a rien à ajouter, et il faut bien reconnaître que saint Anselme a su quelquefois corriger Platon avec bonheur, et que son spiritualisme n'est pas celui d'un rêveur ou d'un mystique. Il pénètre dans la caverne et il en dissipe les ombres. Il sait redresser le jugement quand il se trompe, et assigner aux sens la part de certitude qui leur est propre. Il lui répugne de croire que ce globe de l'œil, si bien disposé pour la vision, muni de ses membranes protectrices, formé d'une matière si pure, alimenté par des petits canaux intérieurs et recevant la lumière du jour, sa plus douce nourriture, n'ait été formé que pour une fin trompeuse; il croit à la bonté de l'œil, comme il croit à la bonté de toute la nature. Et, chose bien digne de remarque, la psychologie si minutieuse des Écossais n'a fait que confirmer le résultat des observations d'Anselme. Mais combien je préfère cette vue si sûre et si nette du philosophe chrétien ! Ce que d'autres ont demandé à l'analyse détaillée des sens, si bien qu'ils ne peuvent s'élever au delà, ou peu s'en faut, Anselme l'obtient, ou plutôt l'accorde *à priori*, par une appli-

cation de son principe de la bonté, et par sa doctrine de la participation de tous les êtres à la vérité. Les sens ne sont pas purement actifs, mais ils enveloppent du moins quelque activité et donc aussi quelque causalité. Par ce côté de leur nature, par cette essence ils sont: donc ils ne sont pas mauvais; en ce qu'ils ont d'être, ils ont de la bonté. Ne nous y trompons pas cependant, et n'étendons pas les sens au delà de leur domaine : la nature et les sens, qui sont les instruments de sa représentation, ne nous offrent que l'individuel, le particulier. Ceux qui leur demandent une vérité plus haute, leur demandent ce qu'ils ne peuvent pas donner. Il n'y a pas de moyen naturel d'élever une âme sensitive au degré d'âme raisonnable. Anselme, dans un passage déjà cité, a marqué fortement la différence de la parole extérieure, représentative, et de la parole intérieure, pensante; l'une qui s'arrête aux limites des corps figurés, et l'autre qui exprime l'essence universelle des choses.

VI

VÉRITÉ DE L'ÊTRE.

La vérité de l'action (celle des sens y participe) suppose la vérité de l'être. « Pensez-vous, dit Anselme, que quelque chose soit dans quelque temps et dans quelque lieu qui n'ait pas son être dans la souveraine vérité, et qui n'ait pas reçu de là ce qu'elle est en tant qu'être, ou qui puisse être autre chose que ce qu'elle est là. Tout ce qui est, est donc vrai, en tant qu'il est ce qu'il est là. Et l'on peut même parfaitement conclure que tout ce qui est, est vrai, parce qu'il n'est pas autre que ce qu'il est là. Mais si tout est ce qu'il est là, sans doute, il est ce qu'il doit être. Tout ce qui est ce qu'il doit, est bien. Donc tout ce qui est, est bien; ce qui est faux, n'est pas. »

VII

OPTIMISME D'ANSELME.

Cette déclaration d'optimisme, qui sent son Leibnitz, va réveiller chez l'écolier cette veine sophistique que Bayle exploitera plus tard. Il élève une objection menaçante. Comment peut-on dire, en effet, que tout ce qui est doit être, quand il y a dans le monde tant de mal qui devrait ne pas être?

Anselme oppose une raison tirée de la dialectique; il la développe avec habileté; mais, comme on le pense bien, sur ce terrain dialectique, l'exemple qu'il prend est tiré du discours. Partis du discours pour arriver à l'être, nous retournons au discours pour expliquer l'être. Roscelin pourrait bien s'en prévaloir contre nous. [1]

L'exemple cité, cet exemple de l'imperfection naturelle des langues, qui n'est qu'une image de l'imperfection naturelle des choses, peut être une source de réflexions utiles.

Mais ne sommes-nous pas en droit de demander à Anselme plus encore? Il a porté la question sur le terrain de la dialectique. Sur ce terrain, il faut définir. Le bien, c'est ce qui doit être; disons mieux, c'est ce qui est.

Mais si le bien est ce qui doit être et ce qui est, le mal est le contraire du bien, ce qui ne doit pas être, ce qui n'est pas. Et le disciple d'arrêter Anselme, et de lui demander s'il entend nier le mal. De deux choses l'une, en effet: ou bien le dualisme, qui est dans les mots, est aussi dans les choses, et il faut laisser subsister en présence deux principes: l'un du bien, l'autre du mal, pour expliquer les contraires; il faut être manichéen pour être philosophe. Et certes, Anselme n'admettra jamais ces conséquences tirées de l'exemple qu'il a donné. Ou bien, comme il semble l'indiquer par cet exemple même emprunté à l'étude des mots, tout se réduit à dire qu'une

[1] Le langage, dit Anselme, nous apprend que le même mot peut être pris au sens actif et au sens passif, donc exprimer deux états opposés d'une même chose: soit le mot *percussio,* qui exprime tout à la fois l'action de frapper et d'être frappé Bien que dérivé du participe passé *percussus,* le mot exprime une action, la même qu'exprimerait un substantif plus convenablement formé, *percutientia.* C'est que le passif et l'actif se tiennent dans les mots comme dans les choses, et s'appellent réciproquement l'un l'autre. Donnons quelques exemples, et montrons la différence des jugements qui interviennent dans l'un ou l'autre cas. Un juge ordonne de frapper un malfaiteur. Voilà le mot, cette fois, pris dans ses deux sens et comme expression d'une chose qui doit être doublement, puisque la double idée qu'il exprime ou les deux faces de cette idée sont vraies. Supposez, au contraire, qu'un innocent soit injustement frappé, voilà qui ne doit pas être. Mais si quelqu'un a mérité d'être frappé, et l'est par quelqu'un qui n'a pas le droit de le punir, voilà cette fois une chose qui, tout à la fois, doit être et ne pas être. Voilà, dans un même objet, l'opposition des contraires, et, suivant qu'on la considère de deux côtés, deux états différents, deux modifications de la même chose. *Diversis considerationibus contraria suspicit.* Sans être puérile ni sophistique, comme quelques lecteurs pourraient le penser, j'avoue que cette argumentation d'Anselme me paraît insuffisante. L'analyse grammaticale a ses bornes et ses limites: *Sunt certi denique fines.*

même chose peut être définie de différentes manières, qu'elle est susceptible de divers attributs, ce qui est véritable. Mais de quoi le mal peut-il être l'attribut? Du non être vraisemblablement? Et alors qu'exprime l'attribut si le sujet n'est pas?

L'élève, on le voit, va tout de suite aux extrêmes : entre le mal, être souverain, et le mal pur néant, son esprit ne voit pas de milieu ; Anselme le ramène à une vue plus saine des choses : le manichéisme est tombé sous l'irrésistible argument de saint Augustin, et ce n'est pas lui qui relevera cette ruine d'une vieille hérésie. Mais de ce que le mal n'a pas l'être par soi, s'ensuit-il qu'il n'ait pas d'être du tout, même cet être emprunté et relatif que peut lui donner un sujet quelconque, et où se trouve mêlé le bien? Et quand même tout autre mal pourrait être nié, n'est-il pas vrai, du moins, que le mal moral existe, et qu'il y a dans le monde des choses qui ne doivent pas être? Anselme n'hésite pas à reconnaître qu'il y a de telles choses. Mais n'ont-elles pas, à leur tour, quelque raison d'être que l'esprit n'aperçoit pas tout d'abord, et qui est pourtant véritable? La liaison des choses, comme celle des mots, explique bien des contrastes et fait disparaître bien des antinomies apparentes. Le Christ n'a pas dû mourir ; qui le nie? Et cependant il a dû mourir, puisque sa mort est permise par Dieu. En tant qu'il est innocent, le Christ ne devait pas souffrir la mort. Il l'a dû cependant, par l'effet d'une volonté sage, bienveillante et utile : ce mal était requis pour un plus grand bien.

En résumé, un double fait, qu'on pourrait appeler d'expérience, est attesté par Anselme. C'est d'abord, qu'il n'y a rien de ce qui est réellement, que Dieu n'opère ou ne permette. Donc tout ce qui est, en tant qu'il est, vient de la souveraine bonté et de la souveraine vérité, et il est tout à fait impossible de soutenir que rien de ce qu'elle opère ou permet, doit ne pas être. Mais, en second lieu, il n'en demeure pas moins certain que le mal ne doit pas être. En présence de cette double certitude, que doit-on faire? Tenir les deux bouts de la chaîne, comme le veut Bossuet ; soutenir que tout est bien, et doit être ainsi, en tant que la bonté et la sagesse divine le permettent ; affirmer, avec non moins d'autorité, que rien ne doit être de ce que la volonté injuste et perverse de la créature admet en produisent le mal. Tel est le devoir de tout homme sensé : car la vérité ne détruit pas la vérité, et la raison nous oblige à croire toutes

celles qui lui sont démontrées, quand même nous ne pourrions trouver le moyen de les accorder ensemble.

Qu'on critique après cela les moyens qu'il propose pour opérer cet accord, que l'on fasse ressortir les inconvénients de la méthode dialectique recommandée par lui, que l'on objecte même que le double sens du mot *percussio* ne prouve rien pour ou contre l'optimisme, je l'accorderai sans peine. Sans doute, la méthode dialectique est une arme à deux tranchants dans les mains d'un sophiste. On peut, avec la doctrine des oppositions, en faisant valoir les formes antithétiques de l'être, puis en cherchant à les réduire à une sorte d'unité factice, ou à les maintenir dans une dualité fatale, arriver aux abîmes où s'est perdu Hegel, ou rester dans les liens du manichéisme, si glorieusement rompus par saint Augustin. Mais Anselme n'est pas de ces génies aventureux qui abandonnent la réalité pour l'ombre. Il croit à l'Être, il croit à la bonté souveraine du Créateur; il ne croit pas au pur néant. Une vue nette et ferme de la nature lui prouve que le bien et le mal n'y sont pas d'une manière absolue, et qu'il y faut admettre des degrés de bonté, dont le moindre, qui est un mal si l'on veut, est encore un bien par rapport à l'ensemble et dans les conseils de Dieu. Et vous, qui lui reprochez peut-être de juger après coup et de s'abandonner en aveugle à la Providence, apprenez de lui à ne point porter avec la vue courte et bornée de l'ignorance, de ces jugements où se trouve marquée l'imperfection naturelle à l'homme, et qui est son mal propre. Observez les choses, considérez-les sous toutes les faces, appliquez votre esprit à en bien voir la suite, à en démêler les causes, à en séparer les accidents, vous arriverez alors mieux préparé au seuil de cette dialectique supérieure dont Anselme entrevoit les résultats possibles, et qui n'irait pas à moins qu'à effacer le vide dans le monde métaphysique, aussi bien que dans le monde physique, et à réaliser d'une manière sublime cette parole du Christ : « Toute colline sera abaissée, toute vallée sera comblée, et toute voie sera droite. »

VIII

DEVOIR. — PHÉNOMÈNES.

Nous portons en nous-mêmes un devoir. Ce devoir est quelque chose de réel ou non, de vrai ou de faux. La vérité du devoir fait la

vérité des phénomènes; car le devoir est la mesure des choses bonnes ou mauvaises, justes ou injustes, vraies ou fausses. S'il détermine nos actes, s'il règle les choses, il n'est donc pas une pure invention de la pensée; il doit avoir un rapport aux choses, comme les choses en ont à lui; il doit être objectivement réel, non pas, sans doute, de cette réalité extérieure qui tombe sous les sens, que l'œil mesure, que l'oreille entend, que le cerveau reçoit, mais d'une réalité plus intime et plus sûre, qui existe pour la pensée sans être par elle. Mais ce devoir doit être manifesté. Les phénomènes divers de l'activité, de la pensée, de l'existence, sont les différents modes de cette manifestation; on peut les comparer aux sons que forme le langage humain, aux touches d'un clavier qui résonne sous les doigts d'un musicien. Comment la pensée se peut-elle montrer tout entière, sinon par des mots qui se succèdent en la représentant? Et comment le devoir pourrait-il se manifester autrement que par des signes ou des phénomènes? Souvent la phrase commencée n'est point finie, l'expression d'une pensée peut n'être qu'une ébauche imparfaite, un souffle bien vite épuisé, qui va se perdre dans le tumulte des sens, ou le silence des tombeaux. C'est que le phénomène est variable, multiple, individuel et périssable. Mais le devoir est invariable et un. C'est une lumière que tous les hommes aperçoivent, quelque chose de familier et de si intelligible pour l'esprit qu'il est sa nourriture et sa fin.

IX

LE RÉALISME ET LE NOMINALISME.

Nous arrivons ici aux lumineuses clartés du réalisme d'Anselme. La lumière s'ouvre dans l'intérieur des choses. Ce n'est pas ton esprit qui l'y porte : il l'y découvre. C'est un ciel étoilé où tu plonges tes regards; et, comme ton regard a sa lumière qui cherche, qui pénètre et qui fait jaillir des éclairs soudains des choses, les choses ont aussi leur lumière et leur foyer par quoi elles deviennent transparentes, et par où ta pensée les peut approcher et les peut connaître. C'est par ces côtés ouverts de l'être que le penser pénètre et que la connaissance réelle se fait.

Fulsere ignes connubius.

Monde éclatant et d'une splendeur méconnue, où la lumière suinte par tous les pores, établit ses courants et fait circuler le mouvement et la vie! Admirable destination du penser, qui, bien loin de se stériliser dans l'abstrait et le vide, a pour but la compréhension de l'objet, la pénétration d'un monde. Sortir du dedans, arriver aux choses, ne pas rester à la surface, entrer à l'intérieur, traverser le phénomène, le particulier, pour se fixer dans le général, dans l'idée, telle est la connaissance. Conformité de l'Être à la pensée, base de toute vérité de l'Être, conformité de la pensée à l'essence universelle des choses, base du savoir et de la connaissance, tel est le Réalisme. A ses destinées sont attachées celles de la pensée, et déjà je n'entends plus Roscelin et son école. Roscelin conteste l'objectivité du penser ; c'est pour lui un acte subjectif. Toutes ses opérations, comme d'abstraire, de combiner, de distinguer, ne sont qu'un jeu de l'esprit, avec des idées qui manquent de fondement dans les choses. Ni les parties, ni le tout, ni la substance, ni l'accident [1], ni le genre, ni l'espèce ne sont fondés en réalité : ce sont des définitions ajoutées à la chose, de pures voix, *mera vox*.

Mais c'est une maladie de l'esprit que de vouloir, comme le fait Roscelin, réduire la pensée à n'être qu'une fiction, ou tout au plus une représentation. Voyez, en effet, il ne lui laisse que le souffle, *flatum vocis,* à cette pensée haletante. Mais si la pensée n'est qu'une voix, une fiction sans réalité, quelle sera donc sa valeur par rapport à la connaissance? La connaissance devient à jamais impossible. Il ne peut plus être question de connaître, puisque la connaissance est une pensée concrète et réelle. Tout au plus, pourra-t-il être question de percevoir le particulier, de se figurer les corps, ce qui se fait par les sens. Et alors, qui vous garantit que ce n'est pas une illusion, un rêve, une ombre que ce tissu de perceptions sensibles? Le nominalisme, en dernière analyse, aboutit au scepticisme.

Dire que c'est l'âme qui donne aux universaux l'unité de forme, de vie et d'être, c'est faire de ces notions, ainsi dépouillées de toute réalité, quelque chose d'abstrait, et faire participer l'âme elle-même à la fluidité et à la liquidité de ses idées. Sans doute, il y a en nous un principe d'unité qui ramène à l'un la diversité des choses sensibles, multiples, et les rend capables d'être pensées. L'âme a cette

[1] Voir la note à la fin de cet article.

force de les comprendre ainsi, de les assumer, de les réduire, et elle leur donne alors les formes supérieures de la sensibilité, de l'imagination, de l'intelligence, qui sont bien d'elle et en elle, qui sont elle-même. Elle donne alors plus qu'elle ne reçoit. Elle reçoit le multiple, elle rend l'unité. Mais en est-il de même quand il s'agit des vérités nécessaires, universelles, de l'infini ? Non, sans doute. Alors elle reçoit plus qu'elle ne donne. Vase imbécille, elle ne peut tout recevoir, tout contenir, et de l'Océan de l'Être, elle n'a que des gouttes.

X

UNITÉ DE LA VÉRITÉ.

Montrer l'union de toutes les vérités dans la vérité une, telle était, sans doute, la pensée dernière, la pensée cachée du spiritualisme antique.

C'est une question cependant de savoir si Platon n'a pas fait des idées autant d'êtres distincts, existant en soi, et bien qu'aujourd'hui de très-remarquables travaux paraissent avoir décidé la question en sa faveur [1], des doutes restent dans de bons esprits, et quelques-uns se demandent encore, malgré l'autorité de Leibniz, si le spiritualisme antique n'a pas posé une pluralité de vérités en soi, hors de la souveraine vérité. Écoutons Anselme ; il pose la question en ces termes clairs et précis : « N'y a-t-il qu'une vérité qui se montre sous des formes diverses ? Y a-t-il, au contraire, une multiplicité de vérités ? »

La question posée, il l'aborde franchement. On dit : la vérité est multiple, car elle est dans le multiple. La variété des choses que nous rassemblons sous l'idée de vérité, prouve qu'il y a des vérités différentes. Mais a-t-on bien remarqué que si la vérité est multiple, par cette unique raison, que les choses auxquelles elle se manifeste le sont, il faut la supposer dépendante des choses ? Et alors, vous êtes forcé d'admettre que la vérité change ; son être devient un perpétuel *devenir*, comme celui des choses sensibles, et rien ne marque plus la limite fixe, invariable, de la certitude. Le nominalisme soutiendra peut-être qu'il en est ainsi. Que lui importe la vérité ? il n'y a pour lui ni être, ni substances. Sa thèse métaphysique

[1] Voir M. Nourrisson, dans sa thèse sur les *Idées de Platon*.

procède par l'extirpation radicale de toute réalité; il nie, non pas seulement celle des genres et des espèces, mais celle des accidents, au mépris de l'évidence sensible elle-même. Le Réaliste, au contraire, par la liaison des vérités, par leur parfait enchaînement, remonte à la source et poursuit l'établissement de leur origine première dans la vérité une. Or, et c'est là ce qu'il faut croire contrairement à la doctrine nominaliste, la vérité demeure, quand les choses changent. Elle demeure encore quand même il n'y aurait pas de choses où elle pût se manifester. C'est une imagination grossière qui fait attacher la vérité aux choses comme la couleur aux corps, au point qu'elle puisse changer et périr avec elles. Le discours lui-même, dont l'étude nous a déjà donné de merveilleuses propriétés du vrai, nous donne encore celle-ci, et la validité de sa loi, qui fait sa vérité propre, ne saurait être infirmée par ce fait, que ce qui doit être signifié ne l'est pas; car, en dépit du fait, le devoir subsiste, et par conséquent aussi la vérité. Le livre sur les pages duquel sont gravés les divers états de l'âme par rapport à sa lumière et ses révolutions autour de l'idée fixe immuable, infinie, le livre des Idées est un livre éternel, écrit dans les intelligences créées, en caractères impérissables, et dont l'exemplaire parfait est Dieu même.

L'erreur est multiple : insaisissable Protée de l'ignorance et du vice, elle porte tous les noms, elle ment tous les visages. La vérité est une. Quel est, dans les choses, le caractère propre, et en même temps l'idée la plus générale de la vérité? c'est d'être conforme au devoir; c'est, en un mot, la rectitude, *rectitudo*. Mais comme le devoir est le même pour toutes, il n'y a donc qu'une seule rectitude, qu'une seule vérité des choses. Les choses ne font que manifester, que mettre en évidence cette vérité toujours une, et toujours la même.

Mais alors, comment se fait-il, demande le disciple, que vous parliez d'une vérité du discours, d'une vérité du vouloir, d'une vérité de l'action, de plusieurs vérités, si la vérité est unique de son espèce. Anselme répond par un exemple tiré du temps. Le temps a son unité comme la vérité, et les choses existent plutôt dans le temps, que le temps dans les choses. Il en est de même de la vérité. Quoique indépendante des choses, et une en soi, elle leur est commune à toutes, en tant qu'elles correspondent à leur devoir. C'est improprement qu'on

la dit la vérité de telle ou telle chose, parce qu'elle n'a pas son être dans les choses mêmes, parce qu'elle ne le reçoit pas d'elles, bien qu'on dise qu'elle y soit ; seulement, comme la vérité est toujours présente, et ne manque jamais à celles qui sont en conformité avec leur devoir, on l'affirme de telles ou telles. Mais la vérité souveraine, subsistante par soi, n'appartient à personne. Elle est comme l'Océan, *res nullius*, commune à tous, sans appartenir à aucun [1].

Ainsi, toutes les analyses précédentes sont ramenées à une puissante synthèse : il n'y a pour les choses et dans les choses qu'une vérité réelle dans la multiplicité de leurs états, c'est la vérité de leur être. Cette vérité résulte de leur conformité aux devoirs, *être, devoir*, tels sont les deux termes extrêmes auxquels nous arrivons, et dont le concours forme la vérité des choses.

XI

LA VÉRITÉ SUPRÊME EST DIEU. — LA VÉRITÉ DES CHOSES Y PARTICIPE.

Mais dans les choses, l'être et le devoir sont deux : l'être change, le devoir ne change pas; le devoir n'est pas épuisé par l'être, la pensée par le phénomène. Celui-ci disparaît, la pensée reste, et le dualisme reparaît encore sous l'unité même que le philosophe veut établir.

Oui, sans doute ; mais qu'est ceci et que dois-je penser ? Le devoir et la pensée tendent à se manifester dans l'être : ils veulent s'épancher au dehors, ils veulent paraître. Le devoir tend vers l'être, la pensée vers la manifestation de soi-même. Qui nous expliquera cette énigme par où s'expliquent tous les phénomènes? Le devoir cherchant l'être sans pourtant se confondre avec lui, la pensée faisant effort pour se manifester sans que la manifestation la réalise jamais complétement. Ah ! c'est qu'originairement, sans doute, ces choses, aujourd'hui distinctes, devaient s'accorder ensemble, s'identifier, former l'unité réelle de l'être et du devoir, la plus haute

[1] Le texte est formel, précis, irrécusable ; l'unité de vérité ressort de toutes les analyses d'Anselme : toute sa philosophie en découle, tout y revient. On s'étonnera donc, à bon droit, de voir dans un livre récent, dans une Histoire de la scolastique, heureuse et couronnée de succès, M. Hauréau, reprocher à saint Anselme d'avoir fabriqué de ces entités fabuleuses dont l'école a depuis été malheureusement trop prodigue. Voir à ce sujet la note à la fin de cet article.

vérité ! Qui t'a dit que cet accord n'a jamais existé, qu'il n'existera jamais? Qui t'a dit que le devoir soit épuisé, et qu'à la source de l'être toutes choses n'y soient pas encore plongées? Si l'être a soif du devoir et si le devoir tend à se manifester dans l'être, c'est donc que l'être et le devoir se cherchent, qu'ils se rapprochent, qu'ils s'aiment, qu'ils veulent, par leur union, former quelque vérité plus haute.... Mais cette vérité plus haute existe. Du centre de mes ruines, je l'affirme et j'ai le droit de l'affirmer par toutes les puissances de mon être qui crient : Elle est, elle est, elle est! C'est un être que ni la terre ni la mer n'ont porté, et dont la tête se perd dans la nue mystérieuse. Il parle, et la terre fait silence ; et sa parole est vraie, et la vérité de cette parole fait la vérité des êtres créés. Cette vérité plus haute n'est pas la vérité des choses ; mais j'ai le droit de conclure de l'être et du devoir dans les choses, quelqu'y soit d'ailleurs le degré de leur conformité, à l'accord parfait, à l'unité réelle de l'être et du devoir, à un être qui est à lui-même et sans milieu son devoir, où le devoir n'est que l'être, où l'être n'est que le devoir. Que suis-je en présence d'un tel être? Un rien, une sorte de néant. La race des hommes est comme celle des feuilles : elle palpite un instant à la cîme de l'existence, puis elle disparaît ; et le frémissement de son ombre sur le fleuve qui passe est tout ce qui reste de ses jours si vite écoulés. Tissus délicats essentiellement corruptibles, et bientôt dévorés, déplorables trophées du nominalisme, où faut-il vous suspendre dans le temple de la Vérité? Et qu'êtes-vous en présence de l'Incorruptible, de l'Être, de Dieu? Qu'est-ce, en effet, que cette vérité souveraine, substantielle, indépendante des choses? que cet Être égal à sa pensée? que ce Devoir toujours égal à lui-même, sinon Dieu sur les sommets de ses perfections, et à la cîme de toutes les vérités?

La priorité de la vérité, sa substantialité souveraine, indépendante de toutes choses, tel est le point élevé et final du *Dialogue de la vérité*. La conformité des choses à cette vérité les rend vraies à leur tour, et l'esprit les connaît quand il entend qu'elles sont comme elles doivent être, c'est-à-dire vraies. Rien n'est vrai que par participation à la vérité. La vérité du vrai est dans le vrai lui-même. La vérité souveraine est Dieu.

XII

VOIR LA VÉRITÉ, CE N'EST PAS VOIR DIEU. — RAPPORTS D'ANSELME A MALEBRANCHE ET DIFFÉRENCES DE L'UN A L'AUTRE.

Mais s'il en est ainsi, et c'est le disciple qui reparaît encore pour soulever cette dernière et formidable question, s'il en est ainsi, puisque nous croyons que Dieu est cette vérité, et que nous nommons la vérité au sujet de beaucoup d'autres choses, il s'ensuit que toutes les fois et partout où la vérité est nommée, nous devons reconnaître qu'elle est Dieu. Mais la vérité est l'objet de l'intelligence. La vérité est Dieu, donc nous voyons tout en Dieu. Dieu est la seule substance intelligible, la seule connaissance, la seule science : Anselme n'a fait que devancer Malebranche.

Quelques passages du *Monologium*, où saint Anselme s'élevait à la région des vérités éternelles en traversant les vérités inférieures et contingentes, avaient déjà donné lieu de son temps à quelques critiques ou du moins à quelques observations de ce genre ; car, dans le *Dialogue* qui nous occupe, Anselme donne les explications les plus catégoriques à ce sujet, et nous avons le bonheur de pouvoir nous appuyer sur des textes certains et non sur des conjectures probables. Voici, du reste, ses propres paroles : « Quand j'ai parlé, dans le *Monologium*, de la vérité persistante dans les choses, malgré les conditions de temps où elle y est renfermée, je n'ai pas entendu dire que cette vérité fût une chose sans cause ou sans principe, sans commencement ni fin, ou Dieu même, j'ai voulu dire seulement que si la vérité qu'exprime une thèse quelconque, la vérité d'une proposition, celle-ci fût-elle d'ailleurs contingente et bornée, est cependant et demeure vérité au-dessus du temps, à bien plus forte raison l'on doit croire que la cause première de toute vérité est sans commencement ni fin, qu'elle n'admet ni passé ni futur, mais un éternel présent, et qu'elle enveloppe l'éternité. Si je dis, par exemple : Telle chose arrivera demain, cela n'est vrai que parce que cette chose se fera, mais elle se fera parce qu'il est ainsi décrété par la vérité suprême. Et c'est ainsi que la plus petite vérité est en rapport avec elle, et que la conclusion de l'une à l'autre se trouve justifiée. »

Ce serait donc bien mal comprendre le *Dialogue de la vérité* que

d'y voir autre chose que cela, puisque l'idée première qu'en eut saint Anselme et la conception même de l'œuvre n'ont pas d'autre cause que le désir d'expliquer et de mettre en lumière le rapport de la vérité aux choses, et des différents ordres de vérités entre elles.

Si donc Anselme, après avoir analysé soigneusement les différentes vérités que lui offrent la nature et l'homme, cherche à montrer ce qu'elles ont de commun et de général et à les réduire à une seule vérité, il maintient cependant la grande distinction du relatif et de l'absolu. Il lui suffit que le rapport de l'un à l'autre soit possible et légitime, sans quoi la connaissance serait à jamais injustifiable. Il sait que le rapport de l'esprit à l'absolu, rapport continuel et soutenu qui l'occupe exclusivement dans le *Proslogium*, n'est pas toute la connaissance, il y a encore le rapport de l'esprit au relatif, c'est-à-dire aux choses et à soi même, qui doit être également expliqué dans une théorie de la connaissance.

Hors de la vérité absolue, de la vérité sans commencement ni fin, de la vérité créatrice et causale, hors de cette sphère suprême où la vérité est positivement identifiée avec Dieu, et comme incorporée à la substance efficace de la divinité, hors de cette sphère suprême, la vérité connaît des degrés d'un ordre inférieur ; elle tombe dans le contingent, dans le fini, dans la variété ; elle s'étend en une pluralité de vérités suivant que les choses se particularisent ou se généralisent. Elle est relative, c'est-à-dire dépendante de l'absolu, et dans un étroit rapport avec lui ; sans quoi elle ne serait pas vérité, ni relative. Une telle vérité n'est pas Dieu, mais il faut qu'elle soit dans une certaine participation avec la vérité de Dieu, ne fût-ce que par cela même que le sachant ou ne le sachant pas, elle la manifeste en quelque manière, qu'elle la porte au dehors, qu'elle la met en évidence, et telle est la vérité de l'être des choses, cette vérité que comportent les créatures, et dont nous avons décrit et analysé les caractères.

Or cette vérité relative et dépendante d'une cause qui lui est supérieure, cette vérité dont la cause efficiente est Dieu, a, nous l'avons vu, une fin, un devoir à manifester. Elle est la vérité d'un objet, d'une chose, vérité objective et réelle par conséquent. En tant que vérité objective et réelle, elle n'est plus simplement un effet, elle redevient cause, cause seconde sans doute et non cause pre-

mière, mais enfin cause véritable par rapport à l'esprit, sujet de la connaissance; et de là tout un ordre de vérités, de réalités objectives qui sont dans un rapport naturel avec la vérité de l'être connaissant, avec la pensée de l'homme.

Mais cette pensée de l'homme, ces idées que nous avons reconnues en lui, que sont-elles à leur tour et quel est l'état de l'âme par rapport à cette vérité objective? Bien certainement elle ne la produit pas : donc elle la reçoit, elle l'exprime, elle la représente. Tel est son devoir et sa fin, Dieu pense; sa pensée, son verbe intérieur crée les choses, la vérité de leur être donne à la pensée de l'homme de quoi les comprendre et les saisir. L'être objectif des choses est ce qui rend la pensée concrète, réelle, connaissante.

Il suit de là deux choses : c'est d'abord, que la pensée abstraite, la raison pure, ne sont rien aux yeux du Réalisme qu'une forme vide, une pure réceptivité, un sujet sans objet, un effet sans cause. Et en second lieu, qu'en tout cas, la connaissance de l'homme n'est pas la connaissance de Dieu, que ses idées des choses sont loin d'être égales en perfection et en étendue à celles du Créateur et que sa pensée n'est pas la pensée de Dieu même.

XIII

VALEUR DE LA RAISON DE L'HOMME PAR RAPPORT A LA CONNAISSANCE.

Qu'est elle donc ? et si les idées sont en Dieu, et pour Anselme il n'est pas douteux qu'elles y soient dans l'unité même de la vérité, comment l'homme voit-il les idées? Ce n'est pas par intuition : « Dieu seul a, dit Leibniz, l'avantage de n'avoir que des connaissances intuitives. » L'œil de l'intelligence humaine n'a pas son orbite si profondément creusée dans la substance de Dieu et ses regards enfoncés si avant dans le souverain intelligible, que Dieu soit nécessairement la voûte et le nerf de ses moindres pensées.

Mais si ce ne peut être par intuition que l'on voit en Dieu les idées, il reste que ce soit par réflexion, je veux dire par la puissance de réflechir en soi les idées qui viennent de Dieu, et de voir dans la lumière qui nous est propre, ce qu'une lumière plus haute fait transparaître en nous et dans les créatures. Des textes positifs nous permettent d'affirmer que telle est la doctrine d'Anselme. « Les choses dit-il, dans le *Monologium*, sont en elles-mêmes par leur

essence : dans notre science, ce ne sont pas leurs essences mais leurs reproductions, *similitudines*, que nous voyons. Il faut donc en conclure, qu'elles sont avec d'autant plus de vérité plutôt en elles-mêmes que dans le savoir de l'homme, qu'il y a plus de vérité pour elles à être par essence, que par reproduction.[1] »

Le penser de l'homme n'est donc pas primitif, causal, créateur, comme le penser de Dieu ; Il est reproductif, réflecteur. Dieu est le soleil des intelligences. Rien ne s'oppose à la diffusion de sa lumière. Vérité bienheureuse, s'écrie Anselme, tu es partout présente tout entière et je ne te vois pas. En toi je me meus, en toi je suis et je ne puis approcher jusqu'à toi, tu es au dedans de moi, et autour de moi et je ne te sens pas.[2] » Dieu donc est le soleil des intelligences, Celle de l'homme reçoit, comme dans un miroir, le reflet de celle de Dieu. « L'âme ne peut rien comprendre de toi, ô mon Dieu ! que par ta lumière et par ta vérité.[3] Il y a réverbération de cette lumière et de cette vérité dans l'œil de l'homme[4], irradiation d'en haut qui fait rejaillir et répercute la lumière en nous. Anselme ne dit pas, remarquez-le bien, qu'il y ait émanation, écoulement de la lumière de Dieu dans l'homme ; il dit que l'œil de l'homme est frappé par la lumière, qu'il en est frappé par réverbération, *reverberatur*, frappé jusqu'à en être ébloui, *fulgore tuo reverberatur*. « C'est bien la lumière et la vérité que l'homme voit, et cependant il ne te voit pas encore, ô Dieu ! parce qu'il te voit par quelque côté, mais il ne te voit pas comme tu es.[5] » « En vain, il se hausse, il se tend, il fait effort pour en voir davantage, il ne voit rien au delà de ce qu'il a vu, rien que les ténèbres [6]. »

[1] In se ipsis namque sunt res per ipsam suam essentiam, in nostra vera scientia non sunt earum essentiæ, sed earum similitudines. Restat igitur, ut tanto verius sint in se ipsis, quam in nostra scientia, quanto verius sunt per suam essentiam, quam per suam similitudinem.

[2] O beata veritas, quam longe es a me, qui tam prope tibi sum ! — Ubique es tota præsens, et non te video. In te moveor et in te sum, et ad te non possum accedere. Intra me et circa me es, et non te sentio !

[3] Ant potuit omnino allquid intelligere de te, nisi per lucem tuam et veritatem tuam?

[4] Tenebratur oculus ejus infirmitate sua, aut reverberatur fulgore tuo? Sed certo et tenebratur in se, et reverberatur a te.

[5] Veritas et lux est quod vidit, et tamen nondum te vidit, quia vidit te aliquatemùs, sed non vidit te, sicuti es. (Pros.)

[6] Intendit se ut plus videat, et nihil videt ultrà hoc quod vidit, nisi tenebras. (Pros.)

Telle est la raison de l'homme, faite à l'image de Dieu[1], mais non pas Dieu lui-même ; rien n'empêche après cela que l'intelligence de l'homme tire de son propre fonds de petites clartés qui reflètent celle de Dieu, et comme des échantillons solaires du seul soleil véritable. Rien n'empêche qu'elle se comprenne, Dieu se comprend ; qu'elle se souvienne, Dieu se souvient; qu'elle parle, Dieu parle ; elle est faite à l'image de Dieu ; rien n'empêche encore que, faite à l'image de Dieu, elle ne se fasse une image de soi-même, qu'elle se reflète, qu'elle s'objective en soi, dans sa lumière propre. Anselme décrit avec un soin minutieux, le phénomène de la conscience. « On ne saurait nier, dit-il, que lorsque l'esprit raisonnable se comprend, se saisit par la pensée, une image de l'esprit naît dans la pensée, que dis-je ? La pensée même est sa propre image, formée à sa ressemblance comme par son impression, par son caractère[2], par son cachet. » Que veut-on de plus? Voilà bien, comme chez Descartes, comme chez Leibniz la pensée qui est à elle-même son objet immédiat interne, et qui retrouve en s'enfonçant dans sa lumière l'image de Dieu, gravée en elle, comme la marque de l'ouvrier sur son ouvrage ; se comprendre, se saisir par la pensée, qu'est-ce autre chose que le *connais-toi toi-même* de Socrate, que le *Cogito ergo sum* de Descartes? Anselme n'a jamais douté de la réalité de l'être pensant, ni de la valeur et de la destination véritable de la connaissance humaine; son dogmatisme est inébranlable et s'étend à tout, à Dieu, à l'homme et aux choses[3].

NOTE SUR LA QUERELLE D'ANSELME ET DE ROSCELIN

Dans un livre récent[4], M. Hauréau juge la querelle du nominalisme et du réalisme, et ses conclusions sont favorables à Roscelin contre

[1] Mens rationalis ad ejus similitudinem. (Mono.)

[2] Nam nulla ratione negari potest, cum mens rationalis se ipsam cogitando intelligit, imaginem ipsius nasci in sua cogitatione, immo ipsam cogitationem sui esse suam imaginem, ad ejus similitudinem tanquam ex ejus impressione formatam.

[3] Est-il besoin d'ajouter que, par un déplorable abus du langage, la critique aujourd'hui décerne en peinture le titre de *réalistes* aux peintres *naturalistes*, M. Courbet, par exemple. Le *réalisme* devient ainsi le synonyme de *naturalisme* ou de *matérialisme*. Triste avantage d'une langue dont on abuse! les mots y sont en raison inverse des choses.

[4] La *Philosophie scolastique*, par M. Hauréau, t. Ier. Pagnerre, éditeur.

Anselme. Il essaie même une sorte de réhabilitation du premier : il semble le regarder comme un esprit distingué, qui aurait eu le mérite de ramener le réalisme au bon sens. Nous ne voulons point ranimer une vieille querelle ; mais, puisque l'occasion s'en présente, et que, jusqu'ici, l'enchaînement des idées dans le *Dialogue de la vérité* ne nous a permis qu'une réfutation partielle des erreurs de Roscelin, nous chercherons, en terminant et au profit de la vérité, à rétablir les faits, à préciser davantage encore les doctrines, et, les écrits d'Anselme à la main (ceux de Roscelin n'existant pas), à assurer ces trois points qui me paraissent d'importance, et qui serviront, je l'espère, de confirmation à la doctrine du maître, de réfutation au chapitre de M. Hauréau :

1° Que l'unité de vérité est affirmée par Anselme, qu'elle est niée par Roscelin ;

2° Que saint Anselme n'est pas un faiseur d'*entités fabuleuses*, mais que Roscelin nie toute réalité quelle qu'elle soit ;

3° Que saint Anselme n'est l'auteur d'aucune théorie des idées-images, comme le veut M. Hauréau, et que si le réalisme a des rapports, il a des différences non moins évidentes avec la doctrine de la vision en Dieu professée par Malebranche.

I. Je ne reviendrai pas sur ce qui précède : l'unité de vérité en ressort évidemment, toute la philosophie d'Anselme en découle, tout y revient, c'est la marque de son spiritualisme. Il me suffit de rappeler que, dans le débat suscité par Roscelin, c'est Roscelin qui nie l'unité de la vérité en soi, de la vérité-Dieu, et Anselme qui l'affirme de la manière la plus absolue. Que fait Roscelin, en effet? Ne voulant reconnaître pour *réel* que l'individuel, le particulier ; ne voyant au-delà que réalité fausse et menteuse ; faisant enfin la stricte application de ses principes métaphysiques à la théologie, il va jusqu'à prétendre que la Divinité, en tant qu'universelle, en tant que notion générale et absolue, n'est qu'une pure abstraction, et qu'il faut reconnaître les trois personnes en Dieu comme trois êtres par soi, comme trois Dieux, la Trinité comme un triumvirat. Cela me suffit, je le répète. Si la vérité est ainsi morcelée dans Dieu même, je sais ce qu'elle sera dans l'homme, sur ce théâtre changeant de nos représentations. La psychologie de Roscelin m'est connue à l'avance. Anselme indique parfaitement la source de cette grave erreur sur Dieu. Pour Roscelin, l'homme est la mesure de toutes choses. C'est précisément là, si je ne me trompe, ce que soutenait le sophiste Protagoras.

Et cependant M. Hauréau s'écrie : « On nous disait que Roscelin était un téméraire ; nous n'avons pas la preuve de cette témérité ! » Il trouve, qu'après tout, Roscelin n'avait pas tort, et, sans plus examiner la doctrine du *Monologium* et les écrits réunis par Gerberon, sous le titre de *Fide Trinitatis, contra blasphemias Rucelini*, écrits où Anselme lutte corps à corps contre le fantôme du trithéisme pour la véritable unité du Dieu chrétien, il conclut en maître : « L'Église, dit-il, ne pouvait guère répondre que par des équivoques, comme elle avait répondu

à Sabellius : elle préféra l'excommunier. » Équivoque à part, je crois que l'Église fit bien de ne pas partager à ce sujet la quiétude de M. Hauréau. Cette opinion de Roscelin sur la Trinité, quoi qu'il en dise, me paraît être la pièce la plus considérable du procès, non-seulement parce qu'elle est hors de doute et constatée par la concordance de textes nombreux, mais surtout par l'importance philosophique du sujet. C'est la marque d'un esprit peu cultivé, en effet, de traiter avec légèreté une aussi grave question, et de ne pas même pressentir les grands résultats d'une vérité mystérieuse. Une induction puissante permet d'affirmer que la grossièreté d'un tel esprit l'eût rendu rebelle par la même raison et aux nombres de Pythagore, et aux idées de Platon. Et certes, le reproche qu'il s'attira fut mérité quand, avec cette autorité d'un archevêque qui voit plus loin que l'horizon borné de l'école, saint Anselme conclut sa réfutation par ces mots qu'on dirait tombés de la plume de Bossuet : « Il est donc manifeste que celui contre lequel je viens de dire ceci, ne doit pas être prompt à la dispute sur des choses profondes, et surtout sur celles où l'on n'erre pas sans péril. »

Quand on voit ce même homme ouvrir le débat par une profession de foi en ces termes : « Je crois de cœur et je confesse de bouche les trois principes de la confession chrétienne : les trois grands Symboles des Apôtres, de Nicée et d'Athanase, à ce point d'avoir la certitude que quiconque en veut nier quelque partie, soit un homme, soit un ange, est anathème, » le doute alors n'est plus permis. La solennité du début et la fermeté de la conclusion prouvent suffisamment que la chose était grave. Si M. Hauréau les eût mieux connus, je ne doute pas qu'il eût voulu lire toutes les pièces du procès avant de relever de l'anathème cette tête coupable.

II. Après avoir défendu Roscelin, M. Hauréau s'en prend à Anselme. Il appelle la révolte d'un esprit sceptique et frondeur contre l'idée de l'unité de Dieu, une *naïve protestation du sens commun contre les entités fabuleuses de saint Anselme.*

Voyons à quoi se réduit cette seconde assertion, et si elle est, du moins, plus fondée que la première. M. Hauréau l'appuie, il est vrai, d'une érudition formidable. Quelle est, nous dit-il, quelle est la définition de la substance pour Anselme, quelle est-elle pour Roscelin? A ce signe, on reconnaît un philosophe ! Hé bien ! (je cite le sens, souvent les paroles même), pour Roscelin, la substance est ce qu'elle est pour Aristote, pour Platon : elle est l'insécable, l'impartageable, l'*atôme*. Et voilà pourquoi Roscelin s'oppose à ce que, dans une maison, l'on distingue le toit du rez-de-chaussée, et, dans la Trinité, le Père du Saint-Esprit. Abélard qui, dans la forme, a bien un peu l'air de se moquer de lui, était au fond de son avis.

Voyez Anselme, au contraire, continue M. Hauréau. Comment définit-il la substance? Il répond, avec Parménide, un panthéiste, le chef de cette école d'Élée, qui absorbait tout dans l'immobile unité, *το ἓν καὶ πᾶν* ; il répond que l'Être vraiment substantiel est l'un, suppôt, sujet du

multiple. Remarquez bien qu'Anselme n'a jamais dit un mot de tout cela, pas plus que Roscelin n'a dit que la substance était l'ἄτομος des Grecs. Évidemment, M. Hauréau a cédé au désir de faire un peu d'érudition, soit : mais alors que n'ouvrait-il le *Monologium?* Il y eût trouvé cette phrase, qu'on croirait tirée d'Aristote : « Les individus sont le véritable *substratum*, le vrai fondement des accidents : c'est à eux que convient le nom de substances [1]. Que n'ouvrait-il encore le *Dialogue du Grammairien*, un peu légèrement qualifié par un maître, M. Cousin, de vain et insignifiant essai sur une misérable difficulté du livre d'Aristote sur l'interprétation ? Il y eût appris ce qu'il faut entendre par ce mot de substance, et comme quoi, pour Anselme, il y a deux sortes de substances comme pour Aristote, les substances premières, soutien de tous les prédicats, et correspondant aux individus, et les substances secondes, qui sont les espèces et les genres. Il eût appris quel rôle cette distinction était appelée à jouer dans la grave discussion métaphysique et théologique entamée avec Roscelin, qui niait les secondes. Il eût vu enfin que saint Anselme, tout réaliste passionné qu'il le fasse, n'a pas cessé d'affirmer la réalité des individus. Quant à l'opinion de Parménide, je suis persuadé que M. Hauréau reconnaîtra qu'elle touchait peu saint Anselme.

Anselme n'a jamais nié les individus, donc il n'est pas panthéiste. Il les a si peu niés que, sous le nom de substance première, il en fait le fondement très-réel des accidents. Là n'est pas la question. Mais, qu'on refuse obstinément de s'élever des substances premières aux substances secondes, des substances qui sont le fondement des accidents aux substances qui sont le fondement des notions, ici commence l'opposition très-vive d'Anselme à Roscelin ; car c'est nier les idées, c'est prétendre que l'homme est incapable de soutenir de certaines relations d'un ordre intellectuel et moral élevé, et Dieu, de nous représenter certaines vérités par toutes ces substances premières dont se compose son ouvrage. Cette force, commune à l'homme et à Dieu, que Roscelin refuse à tous deux, elle consiste précisément dans les *idées*. Les idées sont, si je puis dire, comme le lieu, comme le point métaphysique où l'homme et Dieu se rencontrent. C'est une sorte de *religion*, au véritable sens du mot, qui est de relier la créature au Créateur. Platon, le premier, réunit nos idées en familles, en genres, en espèces : mais il s'en faut de beaucoup qu'Aristote les ait niées d'une manière absolue. L'erreur principale du nominalisme repose sur une imagination grossière. Comme on ne peut rien expliquer, dans l'ordre de nos connaissances, sans une certaine *génération*, ils font le λόγος fils de la matière, tandis qu'il est fils de l'esprit. Ainsi, ce que le réaliste appelle réalité, il le nomme fiction, et ce que lui, le nominaliste, appelle *pensées*, le réaliste l'appelle rêve, illusion. Pour Roscelin, l'âme est le miroir des sens et rien de plus.

Il y a des préoccupations singulières et qui résistent quelquefois à

[1] Individua maximè *substant*, id est, subjacent accidentibus : et ideo magis propriè nomen *substantiæ* suscipiunt.

l'étude des textes. M. Hauréau n'est pas à l'abri de ces préoccupations. Il cite saint Anselme sur un point capital. Le texte est connu ; c'est celui où saint Anselme parle « de ces hérétiques dialecticiens, qui, dit-il, ne peuvent comprendre par couleur que le corps, et par sagesse que l'âme ; qui, ajoute-t-il, (et ces mots ont échappé à M. Hauréau), ne peuvent distinguer leur cheval de sa couleur, tant leur esprit est obscurci. » Quel est ce sens et la portée de ce passage de saint Anselme contre Roscelin ? S'il est obscur, il est facile de l'expliquer par d'autres qui le rendent très-clair. A-t-il voulu dire que la couleur est une essence, une de ces entités fabuleuses dont on nous parle sans cesse? Nullement, car, dans le *Dialogue du Grammairien*, à diverses reprises, Anselme parle des qualités des choses, et cite la couleur, la couleur blanche, parmi ces qualités. Dans un autre passage, il déclare qu'elle ne survit pas au corps, et, par conséquent, qu'elle est une qualité inhérente aux corps. Le but d'Anselme n'est donc pas de faire de la couleur je ne sais quelle substance universelle, mais seulement de faire honte à des dialecticiens, hommes du métier, et qui devaient avoir une grande puissance d'abstraction, de ne pouvoir se dégager des sens et séparer les accidents du sujet, comme le dernier écolier de l'abbaye du Bec eût su faire.

Je vais plus loin. Quel est le véritable reproche adressé par Anselme à Roscelin? C'est de confondre sans cesse la substance et l'accident, de ne savoir pas distinguer un cheval de sa couleur. Mais quelle est pour Roscelin la réalité de la substance? Celle d'une abstraction, d'une pure voix, nous l'avons vu. Que sera donc celle de l'accident? La même, sans doute. Et voilà que, pour être logique, Roscelin en viendrait à nier la réalité même des phénomènes sensibles, de ce qui se voit, de ce qui se touche, la seule qui lui restât, pour n'avoir pas su distinguer, comme le lui reproche spirituellement Anselme, son cheval de sa couleur, la première et la plus facile des opérations de l'art dialectique.

Que si M. Hauréau conserve quelque doute sur cette explication, qui réduit à bien peu les mérites de Roscelin, qu'il se demande donc au moins quelle idée Anselme se faisait de la dialectique, et il verra, par un texte cité au bas de cette page [1] et qui n'est pas le seul qu'on puisse produire, que saint Anselme la comprend comme un art qui n'a pas à faire aux choses en tant que choses, mais seulement aux termes qui les désignent et à leurs significations; qui, s'il considère les choses, ne les considère que médiatement, et dont l'objet propre est dans les mots. Comment après cela admettre qu'Anselme, par exemple, eût fait des catégories d'Aristote de véritables essences, comme on semble l'insinuer. Anselme, tout platonicien qu'il est par saint Augustin, connaît la logique d'Aristote, et est fort éloigné d'en médire. Il a le côté matériel du savoir : il est loin d'en négliger le côté formel. Ceci est important, car ici saint Anselme me paraît battre Roscelin sur son propre terrain et avec

[1] Non de rerum generibus, neque de rebus, sed de sermonibus rerum genera significantibus in hoc opere tractatus habetur.

ses propres armes. Plus grand métaphysicien, il est aussi meilleur logicien. Encore un coup, que reste-t-il à Roscelin? je le demande à M. Hauréau, qui s'est fait son champion!

III. J'arrive à une dernière assertion, à un dernier texte. M. Hauréau croit avoir découvert dans saint Anselme la théorie erronée des Idées-Images, cette théorie qui consiste à admettre que nous ne connaissons que les images des corps, soit par l'émission de particules représentatives pénétrant jusqu'au cerveau, soit par quelqu'autre moyen non moins surprenant. Suivant un passage de M. Hauréau, il aurait sur ce point devancé Malebranche. Nous avons indiqué les rapports et les différences entre saint Anselme et Malebranche. Mais voici maintenant les raisons principales que l'on peut opposer à M. Hauréau sur le point particulier de la question :

1° La vérité des sens affirmée par Anselme. Nous n'y reviendrons pas, ce point est hors de doute;

2° Anselme s'est peu occupé de l'origine des idées. J'ai dit pourquoi.

Les quelques passages qu'on peut citer, et que M. Hauréau connaît, puisqu'il cite l'un des plus considérables, sont extraits de chapitres du *Monologium*, où saint Anselme s'occupe de la génération du Verbe divin, et s'appuie pour l'expliquer sur la génération[1] du Verbe humain. Anselme ne fait du reste qu'énoncer dans ces passages cette belle doctrine de saint Augustin, de saint Basile, qui sera celle de saint Thomas, de Bossuet, que l'esprit engendre réellement sa pensée, son Verbe de lui-même, en lui-même, comme Dieu engendre son Fils. La justification de cette hardiesse sublime, commune à tous les grands théologiens, est dans une opinion très-considérable en théologie, et admise par Leibniz, c'est que l'homme a de grands restes de l'image de Dieu, et que ces restes se retrouvent principalement dans l'intelligence.

Cela dit, passons maintenant à l'étude des textes, et voyons si l'on peut en faire sortir une théorie des Idées-Images. J'arriverai tout à l'heure au texte cité par M. Hauréau. Je demande la permission de l'éclairer d'un autre plus spécial. Voulant donc insister plus fortement sur les merveilleuses propriétés du Verbe Divin, et montrer dans la pensée de l'homme un Verbe fait à l'image du premier, saint Anselme énonce les différentes manières dont l'homme peut dire les choses : il peut les dire de trois manières :

1° Sensiblement par la parole, par les signes;

2° Sans le secours des sens, en disant au dedans ce qu'il disait tout à l'heure au dehors. Ces deux manières se rattachent au langage des signes.

3° Mais au-dessus de ce langage, il y en a un qui appartient en propre à l'âme, et qui consiste à dire les choses à l'intérieur de l'esprit, en se les représentant si elles sont corporelles, particulières, ima-

[1] Génération toute spirituelle bien entendu, et dont le principe est dans les genres et les espèces.

ginables; en les comprenant par la raison si elles sont spirituelles, générales, intelligibles. Ainsi, abstraction faite des sens, deux ordres de connaissances, les unes figuratives, celles des corps, car les corps sont figurés, les autres intellectuelles, celles des choses rationnelles qui ont une essence générale : et ces connaissances sont distinctes non par l'esprit qui les pense, mais par les objets qui diffèrent, *pro rerum diversitate:* unité du sujet pensant qui reste identiquement le même, soit qu'il contemple le général, soit qu'il s'arrête au particulier : aperception immédiate de l'objet par cette vue directe de la pensée qui regarde au fond des choses, *res intuens:* spiritualité pure du sujet pensant dans l'acte de la pensée, étrangère aux sens, aux signes, à toute matière préexistante, tels sont les points incontestables de cette belle doctrine d'Anselme sur les analogies merveilleuses des deux Verbes, le Verbe de Dieu et le Verbe de l'homme.

Tout le réalisme s'y trouve, sauf la théorie des Idées-Images et de l'Intellect agent, travaillant à dépouiller les fantômes scolastiques [1].

Eh bien, le texte cité par M. Hauréau ne contredit en rien le nôtre. Il en est plutôt la confirmation; et, en effet, il s'applique au même objet, c'est toujours le développement d'une même idée. L'idée sur laquelle insiste Anselme est celle-ci : Le même verbe qui me représente à moi-même me représente aussi les objets. Et de même en Dieu. Son verbe consubstantiel qui lui sert à se dire lui-même, lui sert aussi à dire les choses qu'il crée. Voici du reste comment saint Anselme exprime cette identité : « On ne saurait nier que quand l'âme raisonnable se saisit par la pensée, cette pensée produit une image de l'âme; bien plus, que cette pensée est elle-même l'image de l'âme formée à sa ressemblance comme par impression. Quelle que soit, en effet, la chose dont l'âme veut avoir une pensée vraie, soit en se représentant un corps, soit au moyen de la raison, elle emploie tous ses efforts à exprimer dans sa pensée la ressemblance de cette chose. Plus cette expression est fidèle, plus vraie est la pensée qu'elle a de la chose, et cela se voit plus clairement encore, lorsqu'elle pense un objet différent d'elle-même, principalement un corps. Quand, en effet, je pense un homme absent, mais connu, ma pensée, douée d'une vue pénétrante, s'en forme une représentation tout aussi claire que celle que les yeux ont fixée dans ma mémoire. »

[1] M. de Rémusat, dans un article récent sur la philosophie du moyen âge à l'occasion du père Ventura, a fort bien caractérisé cette invention scolastique dont Anselme n'est pas l'auteur. Le mot de fantômes, *phanstamata*, se trouve bien quelque part dans Anselme; d'où l'a-t-il reçu? Sans doute de ce que j'appellerai volontiers les émanations de la langue philosophique grecque à travers le moyen âge. On sait, en effet, que Platon parle souvent de fantômes lumineux. Mais quant à un travail de l'intelligence, pour en extraire les images, ce ne peut être que par conjecture ou de parti pris que M. Hauréau en fait la caractéristique de la théorie d'Anselme sur les idées. Au chapitre des sens, Anselme, nous l'avons vu, fait la distinction du sens intérieur et du sens extérieur : il est muet sur la transmission des fantômes.

On a beaucoup discuté, depuis Anselme, sur la manière dont les images des choses se forment dans l'esprit. On a parlé de formes impresses et de formes expresses, d'espèces sensibles et d'espèces intelligibles, d'images et d'êtres représentatifs. Je comparerais volontiers les luttes scolastiques qui sont venues ensuite sur ce point à des combats d'opticiens dans une chambre noire.

M. Hauréau est parfaitement libre d'avoir ses préférences, d'exprimer ses sympathies, mais il ne pourra pas, malgré tout le désir qu'il en a, faire dire à saint Anselme ce qu'il n'a pas dit. J'ignore si le passage qu'il a cité ne pourrait trouver place dans le discours sur la méthode; je sais du moins qu'il exprime des faits d'intelligence parfaitement simples, parfaitement reproduits et que nul ne peut mettre en doute sans douter de sa propre pensée. Anselme exprime cette force de réfléchir, de reproduire les choses qui est inhérente à la pensée bien plus encore qu'au discours. Souvent, il compare l'homme qui pense à un artiste qui conçoit son œuvre avant de l'exécuter. C'est la conception du grand artiste qui donne la forme à son œuvre, et de même c'est l'esprit qui donne l'expression à la chose qu'il veut se représenter. Rien n'est plus immatériel que l'acte de la pensée en un pareil moment. C'est sans sortir d'elle-même qu'elle reproduit, et rien de figuré n'approche de la perfection de ses images. Chaque chose a un mot particulier qui l'exprime; mais le mot intérieur, principal, par lequel nous disons toutes choses, est un. Sans doute on peut sensualiser par des imaginations grossières ces opérations intellectuelles. Mais si l'on reste dans le vrai, on sera forcé de reconnaître que rien n'est plus éloigné de la pensée première du réalisme, et que si l'on peut induire de l'ensemble de sa doctrine qu'il considère l'âme comme représentative des choses, il n'a jamais énoncé la thèse des réalités intermédiaires entre l'âme et son objet comme étant nécessaire à l'acte de la pensée. On ne saurait donc lui imputer la théorie des Idées Images: car entre l'homme et les choses il ne met que l'âme elle-même réglée par les rapports qui résultent des attributs de Dieu et qu'exprime la création, admirable et merveilleux langage, langue plus riche à elle seule que toutes les langues humaines. La loi de la connaissance est dans la vérité des choses. Quant au mode d'assimilation de la vérité par l'esprit, elle se fait par une impression de la divine lumière en nous. Nous réfléchissons cette lumière; nous l'exprimons par le langage intérieur, par une force identique et une qui est le penser. Telle est, je l'ai déjà dit, mais on ne saurait trop y insister, telle est la véritable doctrine de saint Anselme, la seule qu'on puisse lui attribuer sans erreur.

Cte Foucher de Careil.

SAINT LOUIS

(SUITE[1])

C'était dans une vaste plaine, entre la ville de Saumur et la Loire, que les échafauds avaient été dressés et les bannières placées pour le tournoi qui allait s'ouvrir. Les banderoles et les bannières de tous les chevaliers arrivés dès la veille se réfléchissaient dans les eaux dorées du beau fleuve. La citadelle dominait le camp, et son donjon élevé sur la colline semblait vouloir protéger les champions de ces joûtes courtoises, comme elle avait protégé naguère les soldats du roi dans des luttes sanglantes dont le souvenir subsistait encore dans tous les esprits.

Dès l'aube du jour, les gradins qui entouraient l'arène furent encombrés de peuple, depuis le serf au sayon grossier jusqu'au riche bourgeois de l'Anjou, vêtu de sandal et de serge. Des jeunes filles aux yeux bleus et aux tresses blondes; des femmes avec leurs hautes coiffures et leurs habits d'étoffes rouges à plis serrés autour de la taille, remplissaient les gradins inférieurs bien longtemps avant l'heure annoncée pour le tournoi; des enfants et le menu peuple, montés sur les arbres, sur les hauteurs, sur les toits éloignés, partout enfin où l'on pouvait apercevoir quelque chose, montraient des têtes aussi nombreuses que des épis au printemps.

La lice était un carré beaucoup plus long que large. Elle avait été sablée d'un sable fin et battu. Aux deux extrémités se trouvaient les tentes des tenants du tournoi, devant lesquelles les écuyers et les pages exerçaient les chevaux, polissaient et fourbissaient les armures. Des banderoles amarantes flottaient au-dessus des écussons de chaque chevalier. La tente principale était celle du roi de Na-

[1] Voir *le Correspondant*, du 25 février 1853.

varre, revenu depuis peu de la Palestine, et qui voulait rompre une lance au pas d'armes de son jeune cousin. Robert, comte d'Artois, son frère, tenait aussi pour lui. Le duc de Bourgogne et un baron du voisinage complétaient, avec Alphonse, les tenants de la joûte. A l'autre extrémité se trouvaient les tentes destinées aux chevaliers assaillants. Elles étaient vastes et somptueuses. Deux barrières fermaient l'enceinte, et ne devaient s'ouvrir qu'au bruit des fanfares et sur l'ordre des maréchaux. Des sergents d'armes veillaient, les uns au Nord, les autres au Midi, pour que le bon ordre régnât partout. Les deux maréchaux du camp étaient Guy de la Tournelle pour la porte du Nord, et Roger de Mortagne pour celle du Midi.

Au centre de l'un des côtés, appuyée à la colline, était la galerie du roi, de sa mère, de la reine Marguerite, des princes, des princesses et de tous les seigneurs et dames de la cour. Elle était ornée de velours azur, relevé par des franges et des broderies d'or. Des écussons aux armes de France flottaient aux extrémités.

Vis-à-vis, et séparée par l'arène, se trouvait celles des seigneurs féodaux, des étrangers et des dames de haut parage qui voulaient assister à la joûte. Leurs bannières ou leurs gonfalons, attachés à la balustrade, marquaient l'espace que les maréchaux avaient réservé pour chacun d'eux. Leurs armes battues ou brodées en relief sur la cotte-d'armes et sur le manteau des seigneurs, ou sur les longues robes des dames châtelaines, mi-partie de leurs armes et de celles de leurs époux, avertissait chacun du rang auquel ils avaient droit. Des couronnes de comte ou de baron, ornées de pierres précieuses, brillaient sur la plupart des têtes, et prêtaient de la majesté aux vieux visages, ou relevaient l'éclat de ceux que la jeunesse et la beauté paraient de leurs charmes.

Le roi, monté sur un beau coursier blanc, caparaçonné d'or, le sceptre en main, et sur la tête une couronne toute brillante de pierreries, vint faire le tour de la lice pour voir son peuple et pour en être vu. Un grand nombre des seigneurs de sa cour le suivaient, mais il les effaçait tous par sa beauté, alors dans toute sa splendeur, et l'air de royale bonté répandu sur son visage. Il fut salué par tous avec amour, et des cris joyeux l'accueillirent de toutes parts. Des vieillards disaient : « Nous pouvons mourir maintenant ; nous avons contemplé l'oint du Seigneur, celui qui veille au bonheur de tous les nôtres... Que Dieu le bénisse ! »

Et tous, en retour, entendaient de sa bouche de gracieuses et de bienveillantes paroles.

Quand un monarque est aimé de son peuple et qu'il l'aime, il se passe entre eux ce qui se passe entre un père et ses enfants ; c'est une joie de se voir et de se contempler que l'esprit ne connaît pas, mais que le cœur savoure. Le temps, des institutions nouvelles, des révolutions successives, ont brisé ces liens et bien d'autres. Une orgueilleuse raison a pris la place des sentiments du cœur. Hélas ! la raison ne sèche point les larmes en cette vallée de misère, et, quand on s'aimait, tous les maux s'adoucissaient. N'était-ce rien de pouvoir dire, comme autrefois : « Si le roi le savait?... »

Quand Louis eut fait le tour de la lice, saluant et parlant aux petits et aux grands, aux pauvres et aux riches, il vint descendre de sa monture à un petit degré, au pied de la galerie royale, où les reines et les princesses, avec toute leur suite, étaient déjà rendues et l'attendaient.

Il venait de congédier ses pages et ses varlets, et s'avançait suivi de ses seigneurs dans la galerie. L'heure du tournoi était annoncée par les trompettes, et il allait de sa main donner le signal aux maréchaux du camp pour ouvrir les barrières et laisser aller les combattants, quand une grande rumeur s'émut parmi la foule.

Une nombreuse escorte d'archers, entourant une litière couleur de pourpre, brodée d'or, venait de tourner la colline et s'avançait vers la lice. Et ces mots se firent entendre à la foule qui s'ouvrait :

« Place ! place ! à la comtesse reine !

— C'est Isabelle, dit Blanche à son fils avec étonnement ; personne ne savait qu'elle dût venir. »

Pendant que le cortége s'avançait, l'un des maréchaux du camp, Guy de la Tournelle, vint dire au roi :

« Le comte de la Marche et la comtesse reine n'ont point répondu au message qui leur avait été envoyé. Ils n'ont point annoncé leur venue ; aucune place d'honneur ne leur a été réservée ; ils vont se plaindre et trouver qu'on leur fait un affront.

— Peut-être ils le voudraient, dit Blanche.

— Place ! place à la comtesse reine ! » criaient les sénéchaux du comte, marchant devant la litière et faisant écarter la foule ; et le

cortége s'avançait, quoique avec peine, à travers les flots de peuple qui encombraient le pourtour de la lice.

Le roi regarda rapidement toutes les galeries, celles surtout des seigneurs féodaux. Des bannières flottaient partout aux armes de chacun d'eux. Ici le lion rampant de Pierre de Dreux, plus loin la noble bannière du duc de Bourgogne et celle de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul; puis celles des comtes de Bar, de Soissons, de Rethel; et l'écu du vicomte de Thouars, d'or aux fleurs de lys d'azur; celui du sire de Beaumanoir, de gueule à dix billettes d'or; puis le seigneur de Beaujeu, connétable de France; et puis de nobles dames avec leurs jeunes filles qui sortaient des castels et ouvraient de beaux yeux étonnés en regardant cette assemblée si nombreuse, et brillante, et bruyante, et parée; et puis des fauconniers, des pages, des varlets accompagnant et entourant leurs maîtres ou leurs nobles maîtresses.

L'affluence avait dépassé tout ce qu'on attendait, et, quoique la lice enfermât plus d'un quart de lieue d'étendue sur une largeur considérable, et que les rangs fussent triples dans les galeries de la noblesse, et deux fois triples dans les gradins des gens de petit état, tout était plein, tout était serré, foulé, compact, et il était impossible de dissimuler qu'aucune place d'honneur n'avait été gardée à la hautaine Isabelle, non plus qu'au comte de la Marche. Quel prétexte à la haine qu'un affront si sanglant! Peut-être ils l'avaient provoqué par leur silence, afin de se retirer mécontents et pleins de fiel.

Blanche sentit aussitôt quelle pouvait être la portée d'une telle offense, et, faisant vider quelques places autour d'elle et reculer la jeune comtesse de Poitiers, elle dit au sire de la Tournelle :

« Introduisez la comtesse de la Marche auprès de nous; c'est ici la place des reines. »

Et Blanche attendit.

Elle était assise sur une estrade couleur d'azur, surmontée d'un dais. Sa fille Isabelle, douce et belle vierge au regard séraphique, ainsi que la reine Marguerite et les deux jeunes femmes de ses fils l'entouraient. Elle était toujours belle, d'une noble et sereine beauté, et les charmes de ses filles et belles-filles rehaussaient encore son

éclat, comme une grenade épanouie brille au milieu des boutons qui l'entourent. Rien n'était à la fois charmant et splendide comme ce groupe de belles ou jeunes têtes couronnées.

Le roi, placé près de sa mère, les regardait avec une fierté joyeuse.

La comtesse reine, reçue au bas de la galerie par le sire de la Tournelle, arriva, appuyée au bras du vieux comte de la Marche dont le pas s'était bien alourdi par les années. Ce n'était plus le fier Hugues le Brun au rude visage, au caractère plus rude encore : c'était un vieillard en qui toute énergie paraissait éteinte.

Blanche de Castille fit deux pas au devant d'eux et dit à Isabelle :

« La veuve et la mère d'un roi d'Angleterre ne pouvait être placée qu'auprès de la veuve et de la mère d'un roi de France.... Que la comtesse reine soit la bien venue. »

Et Blanche la fit asseoir près d'elle, après que le roi l'eut accueillie avec bienveillance, ainsi que son vieil époux.

L'altière Isabelle ne répondit pas. Ses grands yeux noirs parcouraient ces splendides visages et vinrent se fixer sur Blanche ; puis, la voyant si belle, elle rougit. Était-ce de dépit ? Comprenait-elle que la paix d'une âme nourrie de courage et de vertu préserve mieux contre les outrages du temps que la violence et l'ardeur des passions ? Son visage à elle était creusé et ravagé par le temps ; ses membres étaient desséchés ; ce n'était plus que l'ombre de cette fière Isabelle qui s'était vue ravir à son fiancé par un roi.

Ces deux femmes, dont la renommée avait fait deux rivales de gloire, de puissance et aussi de beauté, se trouvaient réunies pour la première fois. Elles étaient là, assises l'une auprès de l'autre dans tout l'éclat d'une royale parure, en face d'une foule avide qui, depuis un moment, se taisait pour les contempler.

Ces deux souveraines si célèbres, si vantées, résumaient en leur personne toute leur vie passée : l'une, comme une comète sanglante, avait embrasé le royaume où elle avait été fortuitement appelée à régner ; sa vie avait été tissue de haine et de violence ; sa jeunesse l'avait trouvée parjure à celui qui devait recevoir sa foi ; ses années brillantes l'avaient montrée livrée à toutes les passions turbulentes ; son âge mûr avait été marqué par les fougueux écarts d'une ambition

déçue, et l'avait vue tomber du trône avec l'insensé qui l'y avait fait asseoir ; et maintenant, expulsée d'Angleterre où son fils, livré à tous les plaisirs, commençait un règne funeste, elle était venue, dans son délaissement, renouer son union interrompue, et désormais se sentait blessée, dans sa fierté, d'être devenue vassale de la France après avoir porté vingt ans la couronne de reine ; et c'était là, en présence de sa rivale, qu'il fallait subir cette humiliation.

Elle la regardait de ses grands yeux, où toute la vie haineuse de son âme semblait s'être réfugiée. C'était là cette reine si grande, si forte, si vertueuse, dont le nom était en vénération au monde. Elle avait toujours senti que ce nom l'écrasait.

La vertu ne connaît pas sa force, mais le vice en éprouve la puissance et en est oppressé.

Quand le tumulte causé par l'arrivée d'Isabelle fut apaisé, le jeune souverain donna le signal attendu pour ouvrir le tournoi.

Alors les fanfares sonnèrent et le jeune Alphonse parut à la barrière de droite, qui s'ouvrit devant lui. Il s'avança sur son ardent coursier, suivi des quatre chevaliers qui venaient soutenir avec lui l'honneur de la journée. C'était, comme nous l'avons dit, le comte de Champagne, roi de Navarre, encore jeune et vaillant, quoique sa taille se fût un peu épaissie dans les voyages. Il voulait faire honneur à son jeune parent et montrer encore une fois son adresse aux yeux de la reine Blanche, toujours dame et souveraine de ses souvenirs. Il portait la croix brodée sur son épaule et le bourdon du pèlerin, comme tous ceux qui revenaient d'outre-mer. Le temps l'avait un peu vieilli, mais non changé. Le duc de Bourgogne marchait à ses côtés, le même que nous avons vu dans le camp du roi Louis, lors des guerres de Bretagne. Il avait depuis montré sa vaillance, et c'était aussi pour faire honneur au frère de son souverain qu'il venait prendre part à cette passe d'armes. Robert et le jeune baron de Rouville les suivaient immédiatement et complétaient le nombre des tenants du tournoi. Tous avaient revêtu des armures brillantes et montaient des coursiers de noble race. Chacun portait sur ses armes les couleurs de son écusson, mais une écharpe amarante, qui soutenait l'épée, montrait qu'ils étaient, pour ce jour-là, les champions de cette couleur et de la belle comtesse Jeanne qui l'avait adoptée.

Quand les cinq chevaliers eurent fait en bondissant le tour de la carrière, ils vinrent se ranger sous la galerie du roi, et les fanfares ayant retenti à l'autre extrémité, la barrière du nord fut ouverte et cinq chevaliers s'avancèrent, visière baissée, sur de beaux destriers. Ils portaient des écharpes vertes. Celui qui marchait en avant toucha l'écu du jeune Alphonse. C'était un homme d'une taille élevée et forte ; il montait un cheval noir qui paraissait d'une ardeur sauvage. Tous deux se mesurèrent de l'œil et prirent du champ, puis, revenant de toute la vitesse de leurs chevaux, ils se rencontrèrent au milieu de l'arène ; ils se heurtèrent avec leur lance sans s'ébranler, mais leurs chevaux, animés par le choc et par le bruit des armures, se cabrèrent et se mirent à bondir avec furie. Alphonse calma bientôt le sien, et il attendit son adversaire dont le coursier terrible était malaisé à ramener. Pendant ce temps, les quatre autres assaillants avaient aussi touché les écus des autres tenants du tournoi, et, durant plus d'une heure, ce fut une grande mêlée d'écharpes vertes et d'écharpes amarantes, de lances rompues, de voltes et de tours d'adresse admirables. Les chevaliers portant l'écharpe verte étaient des seigneurs venus de loin. Quelques-uns avaient fait connaître leurs noms, d'autres étaient demeurés inconnus, notamment celui qui s'était attaqué au jeune prince. Ils étaient pleins d'agilité et d'adresse. Nos chevaliers étaient quatre preux déjà connus par leur vaillance dans les combats et leur habileté dans les tournois, et le cinquième un jeune aiglon qui ne demandait qu'à voler aussi haut que les plus intrépides. Il y eut donc des coups hardis et admirables. A la première rencontre, deux chevaliers furent mis hors de combat, l'un du côté des amarantes, l'autre du côté des chevaliers portant l'écharpe verte. Les écuyers relevèrent leurs maîtres et emmenèrent leurs chevaux. La seconde rencontre fut plus violente. Les chevaliers s'étaient animés au bruit des acclamations dans les galeries, et les chevaux eux-mêmes s'étaient échauffés. Leurs naseaux jetaient du feu, ils hennissaient d'impatience et semblaient disputer pour eux-mêmes le prix du combat. Les chevaliers restants avaient repris du champ jusqu'à l'extrémité de la lice ; ils revinrent à toute bride. Les armes se heurtèrent avec un bruit terrible. Le jeune Robert renversa son adversaire, mais il perdit ses étriers, ne put retenir son cheval et s'en alla tomber à quelques pas de celui qu'il avait vaincu.

Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre luttèrent vaillamment contre deux redoutables adversaires. Le combat fut douteux. Le roi de Navarre, faut-il le dire, faillit être renversé sous les yeux de la reine Blanche. Mais Jeanne agita l'écharpe amarante brodée d'or qu'elle destinait au vainqueur. Cette vue ranima sa vigueur comme en ses jeunes ans, et, portant sa lance en pleine poitrine du chevalier contre lequel il luttait, lui fit lâcher les rênes de son coursier. Le cheval et le maître roulèrent dans la poussière. La lance du roi avait volé en éclats, mais il était vainqueur. Le duc de Bourgogne triomphait aussi sur un autre point de l'arène, et son triomphe faillit devenir fatal à son adversaire; la lance du jeune duc se prit entre le casque et la cuirasse du chevalier, et rencontrant la courroie du heaume, ne put être dégagée sans de grands efforts qui renversèrent le chevalier. La hampe heureusement se brisa et délivra le vaincu dont la chute avait été violente.

Restait Alphonse aux prises avec le chef des chevaliers étrangers. Celui-là se défendait d'une façon terrible; en voyant la défaite des siens, il redoublait d'efforts. Il attaquait le jeune prince avec un acharnement qu'on n'apporte pas d'ordinaire aux luttes courtoises d'une passe d'armes. Plusieurs fois il essaya de lui faire vider les arçons en le heurtant avec la lance et l'écu. Mais le jeune prince et son fier coursier étaient souples, légers, et tournaient sans se lasser autour du champion inconnu, qui, de la plus furieuse attaque, s'était vu forcé, depuis un moment, d'en venir à la plus difficile défense.

Cependant, se dégageant par un écart habile, il parvint à reprendre du champ. Alphonse alors en reprit aussi pour faire respirer un moment son coursier. Dans les tribunes, on suivait cet assaut avec une sorte d'effroi. Les armes étaient bien toujours des armes non émoulues, mais la joûte était aussi acharnée que s'il se fût agi d'un combat à mort.

Les deux reines s'étaient levées et regardaient avec inquiétude. Le roi suivait du regard les deux combattants. Il semblait recueilli : peut-être il priait pour que les jeunes armes de son frère ne fussent pas vaincues.

Quant à la comtesse reine, son visage s'était animé, et regardant la comtesse de Poitiers d'un air de dédain :

« Depuis quand, lui dit-elle, la vue d'un combat fait-elle pâlir une

noble dame. Voyez comme la paix énerve les cœurs! Ah! si Dieu m'entendait, bientôt les luttes sanglantes recommenceraient, le bruit des armes retentirait partout, et nous verrions briller de nobles courages pour soutenir l'honneur des dames et la renommée des guerriers. »

Elle était haletante en parlant ainsi, ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire. On eût dit que Mélusine, la fée des Lusignan, l'agitait de ses fureurs.

Blanche jeta sur elle un regard triste.

« Je croyais, dit-elle, que la veuve d'un roi à qui les armes avaient été si funestes, devait avoir assez de tous les combats.

— Non, non! s'écria celle que les peuples avaient nommée la nouvelle Jézabel, l'adversité n'abat que les lâches courages; le repos, c'est la mort pour ceux qui n'ont pas triomphé; les combats, les hasards, c'est la gloire, c'est la vie.... Quel beau coursier! reprit-elle en suivant de l'œil le chevalier inconnu qui s'approchait de nouveau pour recommencer le combat, quel noble preux! regardez, comtesse, s'il n'est pas digne de tous les vœux qu'on peut former pour lui.

— Il faudrait exprimer de tels sentiments ailleurs qu'ici, dit la jeune reine Marguerite en rougissant sous son voile qu'elle avait abaissé. »

Quant à la reine Blanche, elle ne daigna point répondre à une si grossière insulte.

Le comte de la Marche ne parlait pas, mais ses yeux sombres suivaient tous les mouvements du chevalier inconnu avec un intérêt que n'avaient point excité les rencontres précédentes.

La foule était devenue agitée et tumultueuse; l'acharnement de ce combat passait les limites ordinaires. Chacun se tenait immobile, attendant avec inquiétude ce qui allait arriver.

On criait :

« Courage au jeune chevalier! »

Les fanfares avaient sonné le repos momentané, elles sonnèrent bientôt la reprise du combat.

Alphonse arrivait, ferme sur ses étriers, la lance en arrêt et ménageant la vitesse de son cheval.

L'autre, au contraire, soit désir de triompher ou fureur de vaincre, soit qu'il ne fût plus maître de contenir la fougue indomptée de son cheval, ne marchait qu'en bondissant. Son coursier était noir et sauvage, et pour lui, quoique sa visière fût restée constamment baissée, on avait vu par moments briller au travers du grillage, deux yeux terribles, et tous deux, homme et cheval, avaient un aspect fantastique.

Aussi la foule regardait avec inquiétude, d'abord les combattants, puis cette galerie royale toute remplie de jeunes princesses cachant peut-être des craintes sous leur air digne et calme.

Les chevaliers s'approchaient. Alphonse dirigea sa monture intelligente et docile droit sur l'étranger. Mais, à cette nouvelle attaque, le cheval indompté de l'inconnu, malgré tous les efforts de son maître, se jeta de côté si brusquement que les deux lances ne se rencontrèrent pas.

Le beau destrier d'Alphonse, après quelques bondissements, se retourna dans les habiles mains de son maître pour revenir à la charge ; celui de l'étranger, plus indocile, se débattit longtemps ; il le ramena pourtant, mais tout écumant, bondissant, furieux.

L'étranger, maîtrisant enfin le fier animal d'une main, fondit sur Alphonse, la lance au poing. S'ils s'étaient heurtés à ce moment, le choc eût été si terrible qu'hommes et chevaux eussent été infailliblement renversés. Les lances seules se rencontrèrent, et l'ardeur impossible à contenir du coursier noir empêcha le combat de pouvoir se reprendre. Il fallut de nouveau s'éloigner et revenir l'un sur l'autre. Les spectateurs sentaient qu'à cette fois tout allait se décider. Tous deux arrivaient avec une ardeur que des efforts jusqu'alors inutiles augmentaient. L'inconnu, la lance en arrêt, arrivait au grand galop. La violence du coup qu'il s'apprêtait à frapper eût traversé le jeune prince de part en part! tous les cœurs en tremblaient ; mais le jeune chevalier, avec une adresse singulière, détourna la lance de son adversaire, et le chevalier inconnu, portant un coup si violent dans le vide, perdit l'équilibre, et de ses éperons laboura le flanc de son cheval.

L'animal blessé se dressa sur les pieds de derrière, fit ainsi un tour sur lui-même, renversa son cavalier sur le sable, puis s'enfuit jusqu'à la barrière qu'il franchit, écrasant ceux qui ne s'écartaient

pas assez promptement. On le vit se perdre dans la plaine sans qu'aucun pût même essayer de l'arrêter.

« Victoire! victoire! crièrent cent mille voix, victoire au jeune chevalier! »

Et les fanfares se firent entendre, mêlés aux cris joyeux de la multitude; chacun croyait triompher du triomphe du jeune comte. Les chevaliers frappaient sur leurs armures, la foule frappait sur tout ce qui pouvait produire du bruit; les banderoles s'agitaient, le peuple était ivre de joie.

Cependant Alphonse, descendu de son destrier, voulut s'approcher du vaincu. Il allait lui offrir la main et le consoler de sa défaite.

Mais le comte de la Marche, inquiet dès le renouvellement du combat, était descendu de la tribune royale par le degré qui donnait dans l'arène, et, maintenant aidé de quelques-uns des siens et de l'écuyer du chevalier, il le fit emporter et déposer dans sa propre litière, afin de le soustraire à tous les yeux.

Cependant, tandis qu'on l'emportait, un long poignard tomba de son armure sur le sable.

L'écuyer du jeune prince le ramassa et le fit briller aux yeux de tous, en suivant son jeune maître qui se retirait de l'arène.

« Trahison! s'écriait-on de toutes parts. Un poignard de miséricorde! c'est l'arme d'un traître!

— C'est une arme proscrite!

— A l'assassin! au chevalier félon! » criait la foule. Et des huées éclatantes suivirent le départ du combattant inconnu.

La comtesse reine tremblait de fureur. Son visage exprimait des passions violentes et haineuses.

Le roi Louis observait en silence. La voyant dans un état si violent, il lui dit:

« Vous aviez tort, madame, de vous intéresser à ce chevalier; il venait pour assassiner traîtreusement mon frère... Mais Dieu déjoue quand il le veut les complots des méchants..... Nous connaîtrons quel est ce félon et nous saurons en faire justice.... Madame ma mère, et vous ma belle jeune sœur, que la joie rentre dans vos cœurs... Votre Alphonse est un digne et preux chevalier. Il sera calme et maître de lui-même.

— Que Dieu veille toujours sur lui comme il y a veillé dans ce jour, dit Blanche.

— *Amen!* dit avec ferveur la voix de Jeanne.

— Ajoutez à vos prières : Et que les chevaux de ses adversaires combattent toujours pour lui, dit la comtesse de la Marche d'une voix insultante.

— Eh bien, soit... Que les chevaux de ses ennemis ruinent leurs mauvais desseins et tournent leurs fureurs contre eux-mêmes, répondit le roi.... Maintenant, continua-t-il, allons vaquer à des divertissements moins rudes et qui mettent la tendresse de notre mère à de moins dures épreuves. »

Et toute la royale assemblée quitta les galeries au milieu des applaudissements et des acclamations de la foule, et montant, les uns sur des haquenées blanches, les autres dans des litières préparées à l'avance, regagnèrent la ville où les repas et les fêtes étaient préparés.

ANNA-MARIE.

(*La suite à un prochain numéro.*)

MARINE A VAPEUR

I

Depuis que la divine Providence, donnant à l'homme de nouveaux moyens, lui a permis d'emprisonner dans ses appareils et de faire servir aux divers usages de la vie la force élastique de la vapeur d'eau, les arts mécaniques, ainsi que toutes leurs applications, ont fait d'immenses progrès. Il a déjà été démontré dans ce recueil, que cette puissance surabondante, loin de diminuer les fatigues des classes inférieures, leur occasionne plutôt un surcroît de travail, sans améliorer d'une manière sensible leur bien-être matériel ; mais, en revanche, il n'est point douteux qu'elle n'augmente considérablement le nombre des produits que confectionnent les nations manufacturières, qu'elle ne donne à leur commerce des proportions beaucoup plus grandes et qu'elle ne rehausse extrêmement l'importance de l'industrie dans nos sociétés modernes. Cette augmentation dans les échanges est cause que les guerres sont beaucoup plus désastreuses et devrait les rendre plus rares ; si en même temps elle ne mettait en présence des intérêts commerciaux plus étendus et plus opposés, et si, dans un siècle aussi intéressé que le nôtre, les convoitises des peuples et des gouvernements ne se trouvaient excitées par les facilités nouvelles que procurent les applications de la vapeur pour combiner des entreprises militaires : d'un côté, les chemins de fer permettant de concentrer des corps d'armée avec une extrême rapidité, et, de l'autre, les transports de troupes et les attaques par mer s'exécutant avec une sûreté à laquelle on n'avait point pu arriver jusqu'ici.

Depuis un petit nombre d'années, les progrès de la navigation à

vapeur ont été si rapides que peu de personnes se rendent compte des modifications fondamentales que doit introduire ce nouvel élément dans la constitution des armées navales. Des navires d'une construction frêle et délicate, qui osaient à peine se hasarder sur les eaux tranquilles de quelques rivières, ont été remplacés par des frégates à vapeur capables de transporter quinze cents hommes avec une vitesse de dix milles à l'heure ; bien plus, l'invention de l'hélice a permis d'imprimer une vitesse semblable à des vaisseaux portant quatre-vingts ou cent pièces de canon. Ces bâtiments nouveaux, plus coûteux à édifier, plus dispendieux dans leur entretien, ne peuvent manquer de remplacer les anciens navires. Ce changement viendra amoindrir la supériorité maritime de l'Angleterre et, par suite, modifiera les conditions de l'équilibre européen. Je vais essayer dans une esquisse rapide, de faire connaître les machines à vapeur d'une manière générale ; rappeler les applications successives que l'on en a faites à la navigation ; exposer les améliorations qui ont été adoptées ; retracer les principales difficultés qui se sont rencontrées, celles qui ne sont point encore résolues, comme celles qui peuvent être éludées ou surmontées ; enfin, développer les changements que ce nouveau moteur doit apporter dans la composition des armées navales, et le rôle que ces armées peuvent être appelées à remplir dans une grande guerre maritime.

II

Une machine à vapeur se compose de deux parties essentielles : la chaudière, où l'eau se convertit en vapeur, et les organes qui reçoivent cette vapeur, et servent à l'appliquer aux divers usages de la vie. Un vase plein d'eau, placé sur le feu, suffit pour donner de la vapeur ; si on le ferme par le haut, et qu'on lui adapte un tuyau communiquant avec l'appareil, on obtiendra, en chauffant convenablement, un courant constant de liquide évaporé. Tout-à-fait à l'origine, on faisait arriver ce gaz dans un corps de pompe, au-dessous d'un piston. La force élastique de la vapeur forçait le piston à monter, et au moment où il arrivait à l'extrémité de sa course, on ouvrait un robinet pour faire communiquer la vapeur avec une grande caisse, nommée condenseur, dans laquelle passait un courant d'eau froide ; cette eau condensait la vapeur, le vide se faisait au-dessous du pis-

ton, et il retombait poussé par son propre poids et par la pression de l'atmosphère. On obtenait ainsi un mouvement de va et vient qu'on transformait en un mouvement de rotation, par des procédés que nous décrirons plus tard. Le premier progrès consista à construire des machines à double effet, c'est-à-dire telles que la vapeur introduite tantôt au-dessous, tantôt au dessus du piston, lui imprimait une marche plus régulière. En second lieu on disposa un mécanisme ingénieux qui, lié avec la machine, mettait alternativement en communication la partie supérieure ou inférieure du cylindre dans lequel se meut le piston, avec la chaudière ou le condenseur. La pièce qui remplit ces fonctions est connue sous le nom de tiroir, parce qu'elle se meut dans une coulisse, comme la portion des meubles dont elle porte le nom. Le tiroir est double, il renferme deux espaces creux, mais séparés l'un de l'autre ; le premier est l'extrémité du tuyau qui conduit la vapeur, le second fait partie du condenseur. Quatre ouvertures, deux en dessus, deux en dessous, situées, l'une dans le premier de ces réservoirs dont je viens de parler, et l'autre dans le second, viennent successivement s'adapter sur des portions du grand cylindre, ouvertes pareillement et placées, l'une dans la partie inférieure, l'autre dans la partie supérieure, et, de cette manière, mettent en communication ces deux portions de l'appareil, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre des réservoirs dont elles font partie. On comprend que le tiroir, s'élevant d'une quantité égale à la hauteur de l'une des ouvertures, cette ouverture se trouve appliquée, par suite de ce mouvement, contre la partie pleine du cylindre, au lieu de l'être contre la partie ouverte, comme elle l'était au commencement du mouvement. Il importe de bien se représenter le corps de pompe; c'est un grand cylindre, fermé à ses deux extrémités, dans lequel se meut un couvercle qui en remplit la largeur; il supporte un piston qui, traversant la partie supérieure du cylindre, monte et descend successivement. La difficulté essentielle, qu'il fallait résoudre dans la confection de cette machine, consistait à lier le piston et la partie supérieure du cylindre, avec assez de précision pour que cette pièce pût se mouvoir librement de bas en haut, sans laisser échapper la vapeur par les intervalles qu'on aurait laissé subsister entre la tige et le couvercle qu'elle traversait. On l'entoure d'une couronne d'étoupes imbibée d'huile, que pressent des ressorts en acier. Ces ajustages indispen-

sables demandent une grande habileté et beaucoup d'adresse de la part de ceux qui sont chargés de les confectionner.

Reste maintenant à expliquer comment cette ascension alternative du piston est transformée de manière à faire mouvoir un axe de rotation d'une manière continue, et au moyen de quelle combinaison cet axe met le tiroir en action. Un cercle qui ne tourne point autour de son centre, et auquel sont liées deux tangentes d'une manière invariable, fait, à chaque tour, avancer et reculer d'une même quantité le point où viennent se réunir ces tangentes; ce point, se trouvant lié avec le tiroir par un levier coudé, lui transmet son mouvement alternatif. En changeant les dimensions du cercle, on peut, à volonté, varier l'étendue comme la durée de ce mouvement, et même le faire commencer au moment de la course du piston le plus favorable pour l'effet que doit produire la machine. Les principaux progrès dans l'installation des appareils que l'industrie comme la marine ont adoptés successivement, ont consisté dans les diverses manières dont se trouve transformé l'effort produit par le piston. Par ces améliorations on a diminué les frottements, et d'autres fois, resserré l'espace dans lequel une machine peut être renfermée; cette dernière considération est surtout importante pour les machines placées sur les navires. Je vais exposer la première disposition qui a été employée, dispostion qui a été longtemps seule adoptée, et qui est encore en usage dans un grand nombre de circonstances; c'est celle dans laquelle on se sert d'un balancier.

Le balancier est une longue pièce de fonte placée sur un axe, autour duquel elle peut tourner. D'un côté, elle communique avec l'arbre de couche, essieu des roues latérales, et lui imprime, au moyen d'un levier coudé, un mouvement de rotation, comme le remouleur se sert de sa pédale pour faire tourner sa meule; et, de l'autre, elle se trouve liée avec le piston par un parallélogramme articulé. On appelle ainsi quatre verges réunies par des charnières qui se meuvent, en modifiant les angles qu'elles forment et les distances qui les séparent, mais de manière à rester toujours parallèles entre elles. Ce dernier effet se produit de lui-même, puisque la longueur de ces verges reste constamment la même. Watt avait ingénieusement remarqué que si un des sommets de cette figure se trouvait être un point fixe et immobile, et qu'un second sommet suivît une ligne droite, les deux derniers décriraient des arcs de cercle, au moins à très-peu près. Le

piston se trouve lié à une barre transversale, en forme de T ; un parallélogramme joint les deux extrémités de cette barre avec une tige fixée à l'extrémité du balancier, qui reçoit par là un mouvement circulaire. Cette combinaison évite les chocs, les frottements, et empêche que les pièces de la machine ne soient usées et faussées en très-peu de temps. Au moyen de ce mécanisme, l'arbre de couche reçoit un mouvement de rotation ; ses extrémités s'avancent en dehors des navires, et sont garnies de rayons qui supportent des pales. On sait que le choc de ces pales dans l'eau fait avancer le bâtiment.

Le remouleur n'a pas besoin de presser constamment sa pédale ; il doit le faire surtout lorsque la courroie est tangente au cercle que décrit la manivelle; après cet effort, le mouvement continue à s'effectuer en vertu de la vitesse déjà acquise : de même, dans les machines, l'impulsion n'est point constante, et ne produirait point un mouvement uniforme, si l'on n'avait la précaution de munir l'appareil d'un volant assez pesant pour conserver longtemps une grande vitesse et la transmettre aux différentes parties du mécanisme. Sur mer, l'impossibilité de placer des volants a fait réunir deux machines liées l'une avec l'autre, de manière à ce que leurs effets se combinent en se succédant à des intervalles égaux : l'une déploie toute sa puissance, au moment où l'autre ne continuerait à marcher qu'en vertu de la vitesse déjà acquise.

Les machines sont complétées par une pompe qui enlève l'eau du condenseur, qu'on appelle *pompe à air*, et dont le mouvement de va et vient est engendré par des pièces de liaison qui font communiquer sa tige avec le piston du grand cylindre.

Quelques détails historiques reposeront l'esprit fatigué de l'aridité de ces considérations techniques.

III

Lorsque Napoléon réunissait des bataillons et organisait une flottille pour envahir l'Angleterre, on raconte qu'un homme, alors inconnu et depuis fort célèbre, *Fulton*, vint lui proposer d'appliquer la vapeur à la navigation. Le grand conquérant, tout entier à ses préparatifs de guerre, n'examina point cette idée avec sa pénétration ordinaire ; il chargea l'Institut de lui présenter un rapport sur ce sujet. La légèreté et la promptitude avec lesquelles ce corps savant

rejeta ce projet comme chimérique, causent aujourd'hui autant de surprise que de regret. Déjà quelques essais avaient eu lieu dans la Grande-Bretagne, et peu d'années après cette décision singulière, des bateaux à vapeur parcouraient les grands lacs de l'Amérique. De nos jours, des frégates transportent quinze cents hommes avec une vitesse de 10 milles à l'heure. Dieu, sans doute, ne voulut point fournir à notre grand capitaine des moyens d'action aussi puissants; il semble qu'une entreprise plus grande et plus noble devait inaugurer l'emploi de ces étonnants produits de l'industrie humaine. Il y a à peine quelques mois, quand le gouvernement français se décida à envoyer une armée en Italie pour rétablir dans Rome le gouvernement du Pape, huit jours et quelques frégates à vapeur suffirent pour transporter à *Civitta-Vecchia* trente mille hommes de troupes, de nombreux approvisionnements et tout un matériel de siége.

En 1807, le même Fulton, après avoir visité en détail un bateau à vapeur essayé sur le Forth, en Ecosse, par un ingénieur nommé Symington, en construisit un semblable, le *Clermont*, avec lequel il remonta de New-York à Albany. Cette entreprise fut d'abord regardée comme folle et téméraire, et personne ne voulut se hasarder à s'embarquer sur ce bâtiment. Pourtant, un homme dont on n'a point conservé le nom, se présenta à Albany pour descendre la rivière; on raconte avec intérêt l'émotion du célèbre inventeur, au moment où, recevant ce passager, il obtint, pour la première fois, une faible rémunération. Pendant plusieurs années il avait sacrifié sa fortune et consacré tous ses soins à des travaux qui ne lui avaient procuré ni profit ni considération. L'esprit patient et laborieux de la race saxonne se montre dans ce récit: ces hommes regardent avec raison le travail comme un devoir religieux, et s'estiment heureux d'être choisis par le Créateur pour introduire dans leur pays une nouvelle source de richesse et de prospérité. En 1812, un navire semblable navigua sur la Clyde; et, tandis que la bataille de Waterloo décidait du destin de l'Europe, deux autres bâtiments commencèrent un service régulier sur la Tamise et sur la Mersey. A l'étonnement mêlé de crainte qu'avait produit la première construction de Fulton, succéda bientôt le plus grand enthousiasme. Les Sauvages, derniers restes des tribus qui habitaient les forêts arrosées par l'Ohio et le Mississipi, à peine revenus des impressions singulières qu'avaient déjà excitées en eux les merveilles de la civili-

sation dont ils étaient entourés, virent, pour augmenter leur surprise, ces bateaux noirs lançant de longues colonnes de fumée, et remontant avec une vitesse extraordinaire les courants rapides des fleuves immenses de cette partie du monde.

Malgré des accidents nombreux occasionnés par l'imprudence et la témérité des premiers navigateurs, la nouvelle invention se répandit très-promptement aux États-Unis. L'esprit inquiet et aventureux des Américains les poussait avec une ardeur incroyable à multiplier ces moyens de communication dans un pays où les cours d'eau ont une étendue si considérable. L'Angleterre suivit plus lentement ces progrès; cependant, en 1820, il existait trente-quatre paquebots dans les trois royaumes. Les habitants du midi de la France se souviennent encore de l'étonnement que leur causa, à la même époque, un petit bateau à vapeur qui, venu de Londres à Bordeaux avec du calme, profita des grandes eaux pour remonter la Garonne, et se rendit dans la Saône par les canaux intérieurs. A la suite de ces premiers essais, on établit, en 1821, un service régulier entre Douvres et Calais, et bientôt après, on employa le même moyen pour faire communiquer l'Irlande avec le pays de Galles. Ce ne fut point sans une certaine inquiétude que l'on osa lutter contre les vagues tumultueuses du canal de Bristol avec des navires d'une construction aussi frêle.

En 1825, un marin hardi conduisit dans l'Inde un bateau à vapeur nommé l'*Entreprise*. Il relâcha au cap de Bonne-Espérance, et la durée de sa traversée fut de quatre mois. C'était à peu près le même temps qu'il fallait aux navires à voiles pour effectuer ce voyage. Il était à craindre que ce bâtiment, aux formes fines et élancées, enfonçant peu profondément dans l'eau, muni d'une mâture très-faible, ne fût point assez heureux pour résister à la mer violente du cap des Tempêtes. Si, pendant ce long trajet, une avarie avait empêché la machine de fonctionner, ce navire aurait-il pu, à l'aide de ses voiles, atteindre une terre hospitalière et trouver un refuge assuré ? Dans l'Inde, ce bateau rendit des services précieux, et son capitaine, justement célèbre, devenu directeur du port de Calcutta, voit arriver tous les jours ces frégates à vapeur, merveilles imposantes de l'industrie moderne.

La marine militaire se hâta d'adopter une invention si utile. Les premiers bateaux à vapeur servirent à porter des ordres, à trans-

porter quelques passagers, et, surtout pendant les calmes, ils vinrent en aide aux grands bâtiments pour s'éloigner des côtes et entrer dans les ports. On ne tarda point à placer quelques canons sur ces navires, et à les employer dans des croisières. L'Angleterre nous précéda dans cette voie. En 1832, lors du siége d'Anvers, une flotte combinée fut réunie dans la rade des Dunes, et surveilla pendant l'hiver la côte de Hollande. L'escadre britannique comptait cinq bateaux à vapeur, tandis que l'amiral français n'avait sous ses ordres aucun de ces nouveaux navires. Dans le même temps un autre bateau fortement mâté s'efforçait de suivre les évolutions de l'escadre anglaise dans la Méditerranée. Nos rivaux possédaient déjà de grands bâtiments, la *Medœa*, le *Dee*, le *Ciclops*, la *Gorgonne*, et, en France, nous en étions encore réduits à des bateaux de cent soixante chevaux, incapables d'assurer, dans la mauvaise saison, nos communications avec Alger. Cependant, le gouvernement français employait les efforts les plus assidus pour égaler nos rivaux. Mais avant d'entrer plus avant dans le récit de ce que nous avons fait, quelques considérations sur l'importance de la grandeur pour ces navires, et sur les difficultés que présente leur construction, trouveront ici une place toute naturelle.

IV

Les résistances que doit vaincre un bateau à vapeur, pour s'avancer, dépendent presque entièrement de sa largeur et de sa profondeur; il faut qu'il divise la masse d'eau qui se trouve devant lui, et qu'il refoule la colonne d'air qui, souvent, lorsque le vent est violent, vient le heurter avec une grande force. Au contraire, l'espace que le navire occupe dans la mer déplace une masse de liquide dont le poids doit égaler celui du bâtiment. Cet espace croît aussi bien avec la longueur qu'avec la largeur de ce dernier. Il en résulte qu'à mesure que l'on agrandit les bâtiments, leur capacité s'accroît plus rapidement que la résistance qui s'oppose à leur marche; ils peuvent comparativement être munis de machines plus fortes, et obtenir des vitesses plus grandes. Des frégates de quatre cent cinquante chevaux continuent à faire route, malgré les lames furieuses que soulèvent des vents contraires, tandis que des navires plus faibles luttent sans succès, sentent que leurs efforts sont à peine suffisants

pour résister aux obstacles qui tendent à les repousser, cessent un labeur inutile, déploient leurs voiles, diminuent leurs feux et courent des bordées impuissantes, ou mieux encore, vont chercher un abri dans un port de relâche. Les voyageurs qui visitent Toulon ont vu souvent, par un effet analogue, les lourds bateaux qui les conduisent en rade, ne pouvoir, à l'aide de leurs avirons, s'avancer dans la direction du vent, ils sont obligés de déployer leur voile triangulaire, imitée des anciens latins, dont elle porte le nom, et n'atteignent leur but qu'au moyen de détours longs et fastidieux.

Les grands navires, non-seulement obtiennent de plus belles vitesses, mais encore ils peuvent embarquer une plus grande quantité de charbon et exécuter des traversées beaucoup plus longues; eux seuls étaient en état d'effectuer sans interruption les traversées entre l'Europe et l'Amérique. Mais ces bâtiments ont besoin de machines proportionnées à leurs dimensions, et la confection de ces appareils demande, dans les ouvriers qui travaillent le fer, une habileté qui ne s'obtient que par des efforts persévérants. Des circonstances locales ont, de bonne heure, dirigé les Anglais vers la pratique de ces travaux, et leur y ont fait acquérir une aptitude toute spéciale. La Grande-Bretagne reçoit, de Suède, des fers de première qualité; et, de plus, elle possède des mines de charbon de terre faciles à exploiter. Il semble, en outre, que la race saxonne ait une disposition toute particulière pour les rudes labeurs que demande l'application du fer aux usages de la vie. D'immenses usines se sont élevées dans ce pays où l'on a pu y fabriquer, sans difficulté, des appareils aux formes colossales. En France, il nous a fallu du temps et beaucoup d'efforts pour naturaliser des ateliers aussi importants. Le gouvernement a su aider des particuliers entreprenants, et il a lui-même formé à Indret un établissement qui, malgré des défauts réels, a rendu et rend encore de fort bons services.

Pour se faire une idée des difficultés qu'il fallait surmonter, il faut avoir vu forger ces arbres de couche, aussi grands que des mâts de petits navires; se rendre compte du tact particulier que doivent posséder les forgerons pour apprécier l'élévation de chaleur nécessaire pour que les différentes barres qui composent ces pièces puissent se souder entre elles et former un tout homogène. Si cette chaleur

n'est point assez forte, la soudure n'a point lieu, et la pièce est complétement dépourvue de solidité ; si, au contraire, la température a été trop élevée, si le fer est resté trop longtemps dans le feu, il s'est combiné avec le charbon, a perdu ses qualités essentielles, est devenu aigre, cassant, et doit être rejeté. La pièce est brûlée, comme disent les hommes pratiques. Cette appréciation, qu'on croirait peut-être, mais à tort, facile à acquérir, n'est le partage que d'un très-petit nombre d'ouvriers. Dans une grande usine, le forgeron chargé de la confection des grandes pièces est l'ouvrier le plus important et le mieux payé. D'autres opérations manifestent leur difficulté à la première vue : ainsi, quand il faut polir, tourner, passer un rabot sur le fer comme sur le bois ; le rendre plus uni que ne le sont les meubles les plus recherchés ; ajuster ensemble des pièces diverses aux formes compliquées qui doivent glisser les unes dans les autres sans frottement, et être réunies avec assez de soin pour ne pas laisser passer la vapeur dans leurs interstices. Tout le monde comprend que ce ne peut être que par de longs efforts et des soins très-minutieux qu'on peut arriver à réaliser une perfection d'exécution, sans laquelle les machines ne pourraient point être employées. Les premiers appareils que nous avons confectionnés étaient plus lourds que ceux de nos rivaux ; nous n'avions point une confiance aussi grande dans les bonnes qualités de nos fers et dans l'habileté de nos ouvriers. Nos navires, plus chargés, n'obtenaient de belles vitesses que par la perfection de leurs formes. Aujourd'hui, nous possédons des usines qui égalent et surpassent même leurs rivales. La machine du *Charlemagne*, nouveau vaisseau à hélice, est remarquable par sa légèreté. Reprenons notre récit, auquel ces détails donneront peut-être quelque intérêt.

V

Un ingénieur français, M. Hubert, partit de Rochefort, en 1827, et s'en alla commander, en Angleterre, une machine qui devait nous servir de modèle. Le *Sphinx*, remarquable par sa construction, reçut cette machine et fut le premier bateau à vapeur français qui navigua avec quelque régularité. Après trois jours de traversée, il vint porter à Toulon la glorieuse nouvelle de la prise d'Alger et inaugura ainsi des communications devenues depuis si fréquentes. La mise

à la mer de navires semblables, aujourd'hui les moins estimés de la flotte, fut le commencement d'efforts heureux qui, depuis, ne se sont plus ralentis. Ces bâtiments, une fois chargés, arrivaient rarement à présenter des vitesses de 6 ou 7 milles à l'heure, et dans l'hiver, avec des vents contraires, ils éprouvaient des avaries et se trouvaient forcés de chercher un refuge dans les rades des îles de Corse et de Sardaigne. Pendant que, pressés par la nécessité, nous nous décidions à aller encore de l'autre côté du détroit demander des appareils plus puissants que nous devions imiter, et que nous employions des corvettes de 220 chevaux, nos rivaux préparaient des projets bien plus hardis et bien plus remarquables.

Dans la Grande-Bretagne, les particuliers rassemblent des capitaux et réalisent des essais, qui, chez nous, ne peuvent être entrepris que par les soins du gouvernement. Aussi, leurs progrès sont-ils beaucoup plus rapides et les allures du pouvoir qui les régit beaucoup plus simples. Malgré l'esprit des affaires qui distingue les négociants de cette nation, ils exposent quelquefois leurs fonds avec une grande témérité. Ils se laissent séduire et entraîner par le grandiose de certaines conceptions. On connaît les sommes considérables qui ont été dépensées pour achever le *tunnel* sous la Tamise. Le désir d'établir des communications entre l'Europe et l'Amérique, au moyen de bateaux à vapeur, occasionna le même enthousiasme et provoqua des souscriptions considérables. Pour atteindre ce but, il fallait construire un navire beaucoup plus grand que ceux que l'on connaissait déjà. J'ai exposé les avantages de ces grandes constructions et leurs difficultés, que des efforts persévérants parviennent seuls à surmonter.

Le *Great-Western*, achevé en 1838, partit pour l'Amérique le 8 avril de la même année et effectua heureusement sa traversée. Il avait une machine de 450 chevaux, et contenait 660 tonneaux de charbon, ce qui assurait sa marche, au moins pendant quinze jours ; sa vitesse devait être de dix milles par heure, par conséquent, de deux cent quarante milles par jour ; il lui était alors facile de parcourir les trois mille cinq cents milles qui séparent les deux continents. Le gouvernement traita l'année suivante avec une compagnie représentée par *M. Cunard;* un service régulier s'établit au moyen d'une subvention, et pourvut au transport des lettres et des voyageurs. Je n'entrerai point dans le détail de l'établissement des différentes lignes,

qui font communiquer la Grande-Bretagne avec le Brésil, les Antilles, le cap de Bonne-Espérance et les possessions africaines. Je me contenterai de rappeler la rapidité avec laquelle un voyageur parti d'Alexandrie peut se rendre en Chine : trois jours suffisent pour traverser l'Égypte et arriver à Suez ; on remonte le Nil jusqu'au Caire ; là, une ligne de poste, établie à grands frais, fait parcourir en trente heures le désert qui sépare la mer Rouge de la capitale de cette province ; sept jours sont nécessaires pour atteindre Aden, situé à l'extrémité de la péninsule arabique ; on renouvelle la provision de charbon au pied des roches arides et granitiques qui forment cette rade, et, après dix jours de navigation, on atteint l'île fertile de Ceylan ; Singapour, ville nouvelle et déjà florissante, à l'entrée de la mer de Chine, offre une nouvelle et dernière relâche avant Hong-Kong : la traversée totale a été seulement de trente-six jours. Les paquebots qui font ces voyages sont très-élevés au-dessus de l'eau et emménagés avec un très-grand luxe. En visitant les longs corridors, les chambres nombreuses et les trois étages qu'elles forment, on oublie que l'on examine un navire et l'on croit parcourir les dépendances d'un immense palais ; une vaste salle à manger où une table de cent couverts reçoit les passagers, qui, tous, occupent un logement particulier, rappelle seule, par sa forme et le peu de hauteur de son plafond, le lieu où l'on se trouve. De grandes fenêtres renouvellent l'air et présentent un coup d'œil aussi nouveau qu'agréable.

En 1840, le gouvernement français demanda aux chambres les crédits nécessaires pour construire dix paquebots de 450 chevaux destinés à un service transatlantique. En même temps, une frégate à vapeur, l'*Asmodée,* parcourait, à titre d'essai, la ligne que devaient desservir ces paquebots. Malgré la facilité avec laquelle cette frégate effectua la traversée, le projet primitif ne fut point mis à exécution. Ces bâtiments, déjà construits, furent envoyés dans la Méditerranée et employés aux nombreux transports que demandaient les opérations militaires de l'Algérie. L'expérience montra alors que les grands navires, munis de fortes machines, avaient, sur des constructions de moindre dimension, des avantages de toutes sortes ; entre autres, qu'ils réalisaient une économie réelle lorque l'on se contentait de marcher avec la vitesse qu'on aurait obtenue avec des navires moins grands. J'ai déjà expliqué qu'une machine est mise en action par la vapeur qui, introduite et condensée alternative-

ment au-dessus et au-dessous du piston, lui imprime un mouvement de va-et-vient, cause et origine de tous les effets qui se produisent. Des expériences nombreuses et comparatives ayant été faites à Lorient, on ne tarda point à reconnaître que les appareils qui développaient la plus grande force n'étaient point ceux où l'introduction de la vapeur avait lieu pendant toute la durée de la course du piston. On s'aperçut qu'il importait de suspendre pendant quelques moments l'introduction de ce gaz dont la production ne laissait point que d'être assez dispendieuse. Les hommes habiles qui surveillaient ces expériences se rendirent compte de ces résultats, en remarquant qu'il fallait un certain temps pour condenser la vapeur et, par suite, pour produire le vide dans le corps de pompe que venait de parcourir le piston, même en employant une grande quantité d'eau froide pour opérer la condensation. Pendant cet intervalle, la vapeur qui arrivait dans la partie opposée ne pouvait produire tout son effet, puisqu'elle trouvait une certaine résistance devant elle, et l'on se trouvait brûler inutilement une quantité de charbon assez considérable, les trois vingtièmes environ de la consommation totale. Ce n'est pas tout : de nouveaux essais montrèrent qu'en interrompant encore plutôt l'introduction de la vapeur, on obtenait des vitesses moindres, mais qui diminuaient beaucoup moins rapidement que la consommation du charbon. On profitait alors de toute la force d'expansion que procurait à la vapeur sa température élevée et l'espace vide qui s'ouvrait de plus en plus devant elle; avec la moitié ou le tiers du charbon que l'on employait dans le premier cas, on obtenait des marches réduites dans la proportion de deux ou trois dixièmes. Dans de longs voyages, un navire peut, en ménageant son combustible, se dispenser de relâcher, et malgré la diminution de vitesse, avoir encore des traversées plus courtes qu'il ne les aurait eues en perdant un temps précieux à remplacer son charbon. Cette considération me paraît établir d'une manière incontestable l'utilité de placer sur tous les navires des machines aussi puissantes que possible, bien entendu, dans les limites de la charge que le bâtiment peut supporter sans enfoncer trop profondément dans l'eau. Remarquez, qu'en tirant parti de toute la force de la vapeur, on arrive nécessairement, et sans une dépense plus grande, à produire un effet plus considérable. Cette réflexion explique et fait comprendre un résultat qui, au premier abord, pourrait paraître fort extraordinaire :

à savoir, qu'en munissant un navire d'une grande machine, on lui fait parcourir, avec une même quantité de charbon, une route plus longue que si ce combustible avait été employé sur ce même bâtiment, à mettre en action une machine plus faible, mais capable de lui imprimer une vitesse égale à la vitesse réduite, à laquelle on s'était arrêté dans le premier cas. Ajoutez encore que, lorsque le vent est frais et la mer agitée, une portion considérable de la force motrice ne sert qu'à neutraliser ces causes nuisibles et que le vaisseau n'avance que par l'action de pressions diminuées. Sur de petits bateaux à vapeur, dans les mers dures, cette perte est si considérable, que des compagnies commerciales ont trouvé plns avantageux de construire des bâtiments plus forts que ceux qu'exigeaient les engagements qu'ils avaient contractés. Ainsi, on est arrivé, pour aller d'Angleterre en Amérique, à employer des navires de 800 au lieu de 300 chevaux.

Cette force d'expansion de la vapeur se développe surtout lorsqu'on augmente sa température et par suite quand sa force élastique devient égale à la pression de plusieurs atmosphères. Sur les locomotives, le défaut d'espace, la rareté de l'eau dans certaines usines, ont fait employer la vapeur à une grande pression ; au lieu de la condenser, on la laisse s'échapper dans l'air. Les effets qui ont été produits prouvent que la force développée croît plus vite que la quantité de combustible qu'il faut employer pour élever la température, et, par conséquent, qu'il serait avantageux d'employer sur les navires la vapeur à haute pression. Mais ces nouvelles machines demandent des chaudières plus fortes et mieux éprouvées, des organes capables de supporter des résistances plus grandes. Comme toujours des difficultés de détail finiront par être surmontées ; on réalisera de nouvelles économies dans la consommation du combustible et l'on obtiendra des machines plus fortes renfermées dans un espace plus resserré. Quoi qu'il en soit de ces progrès destinés à se développer dans un avenir peu éloigné, arrêtons-nous sur les avantages que nous avons déjà réalisés et tenons compte des longues traversées qu'effectuent les nouveaux navires et des séjours prolongés qu'ils peuvent faire à la mer.

Charles Douniol.

(*La suite à un prochain numéro.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Fables et Fabliaux, par Étienne CATALAN, auteur des *Études sur Montaigne* [1].

« Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. » Ce proverbe n'est pas moins vrai en littérature qu'en morale, et l'auteur des *Fables et Fabliaux* en est la preuve manifeste.

Il paraît, chaque année, en France, quelques recueils de fables. Nous savons un original qui en fait collection, et qui, depuis vingt ans, en a formé une bibliothèque. Sans accorder tant d'honneur à ces pauvres volumes, nous les avons feuilletés, pour la plupart, à l'étalage des bouquinistes, où ils occupent d'ordinaire la case à vingt-cinq centimes, antichambre du magasin d'épicerie. Nous avons toujours été frappé de la stérilité du fond et de l'incorrection de la forme. Plus un ouvrage est court, plus il exige de perfection. La fable est un de ces bijoux littéraires qui doivent être taillés dans la pierre fine, et enchassés avec un soin scrupuleux, sinon avec un art savant. Comme un sonnet sans défaut, une fable sans tache vaut un long poëme. Or, de quoi se compose le bagage des fabulistes contemporains (à part, bien entendu, certaines exceptions, à la tête desquelles il faut citer M. Viennet)? Quelques anecdotes, renouvelées des *anas*, des dialogues d'animaux, antérieurs à l'esprit des bêtes, des plaisanteries de vaudeville, des calembourgs d'atelier, plus de rime que de raison, d'ailleurs, et toutes les vulgarités de la négligence, à côté des prétentions du néologisme. On reconnaît bien vite la source de ces chétives inspirations : le souvenir d'un journal, une soirée au théâtre, un bon mot saisi au passage, une *actualité* qui mourra demain, une épigramme contre celui-ci, un madrigal pour celle-là, voilà tout ; nulle étude et nulle lecture, nulle médita-

[1] 1 vol. grand in-18 anglais, 3 fr. 50 c. — Paris, Jules Renouard.

tion et nul travail, ni conception, ni style. Ces fabulistes n'ont point hanté leurs maîtres, ils ne sont pas même écoliers.

Tout au contraire, en ouvrant les *Fables et Fabliaux*, (et c'est ce qui a fixé notre intérêt sur ce volume), on sent d'abord le respect de la langue, le souvenir des bonnes traditions, la possession des modèles, le choix du fond et le soin de la forme, et cette recherche patiente qui ne s'arrête qu'au sujet neuf, à l'expression juste, à la proportion exacte, au trait vif et net, à la conclusion sans réplique. Après quelques minutes de lecture, on voit déjà que le livre a coûté des années, et que l'auteur a pris au sérieux son œuvre et le public. On voit surtout qu'il a fréquenté la saine compagnie littéraire, que le disciple s'est formé à la grande école, que l'athlète s'est nourri de la moelle des lions.

Le titre même, justifié par l'ouvrage, indique une idée heureuse, habilement fécondée. La fable pure et simple a bien vieilli depuis Ésope. La Fontaine, il y a deux cents ans, en a donné le dernier mot dans notre langue. Après la gerbe, un peu mêlée déjà, de Florian, qui oserait glaner dans le champ du bonhomme? M. Catalan voyait trop bien l'écueil pour ne pas l'éviter. Ne prenant du maître que le procédé général, il a découvert un sillon oublié par lui, tout en faisant, comme lui-même, du nouveau avec l'ancien. Franchement, quel autre moyen d'être neuf, depuis les Grecs et les Romains? C'est dans le français même, et presque dans le gaulois, que notre mineur a trouvé son filon. Versé dans la philosophie naïvement profonde, et dans l'idiome savamment naïf de Montaigne, qu'il a si bien analysés dans son premier ouvrage, M. Catalan a étudié, à côté de l'auteur des *Essais*, les créateurs de notre langage, les écrivains du XVe et du XVIe siècle, ces vieux conteurs, si intarissables, si originaux et si amusants. Il a marié leurs charmants fabliaux à la fable moderne; et cette alliance, véritable création, a produit un genre essentiellement français, auquel il aura l'honneur de laisser son nom. Il faut lire son œuvre, pour se figurer l'habileté avec laquelle il a opéré sa fusion; non-seulement il s'est approprié les meilleurs déduits de nos faiseurs de décamérons, mais, par une excellente combinaison de leurs tournures alertes, de leurs grâces primitives, de leurs vieux mots si regrettables, avec tout ce qu'il peut y avoir de savant et d'accompli dans notre style du XIXe siècle, il a formé une poésie verte et correcte, élégante et familière, qui constitue une précieuse conquête pour les lettrés, en même temps qu'une jouissance de plus pour les ignorants.

Il va sans dire qu'en choisissant le bon grain, il a rejeté l'ivraie, et qu'à côté des gracieux emprunts qu'il a faits à la Renaissance, il n'a pas maintenu une seule des immoralités de fait ou de parole qui bravent trop

souvent l'honnêteté chez nos aïeux. Il est même étonnant que ce fils du latin et du gaulois se soit toujours arrêté aussi juste à la limite où la naïveté deviendrait cynisme. Cette mesure parfaite dénote en lui plus que du goût littéraire ; elle indique une délicatesse de sentiment fort rare chez les érudits.

Un autre preuve de tact, chez M. Catalan, c'est qu'il n'a point abusé des animaux dans son recueil. Prêter aux bêtes les passions, les travers et le langage des hommes, voilà ce qui est devenu le pont aux ânes de la fable ; et là surtout La Fontaine et Florian n'ont laissé à leurs successeurs que des lieux communs ou des comparaisons dangereuses. M. Catalan n'a mis les animaux en scène que quand il a trouvé à leur faire dire du neuf et de l'inattendu. Sous ce rapport, nul ne lui reprochera *le Chien qui aboie à la Lune, les deux Coqs, le Braconnier et la Colombe*, scène touchante aux larmes, *le Renard et les deux Lions*, un véritable poëme, *la Laie et la Lionne*, qui finit par ce grand trait :

Car, si je n'ai qu'un fils, ce fils est un lion.

les Oiseaux et l'Epi de blé, la Portière et la Souris, la Femme et la Pie, conte original, s'il en fut, etc., etc. Non-seulement ces fables n'ont rien de banal au fond, non-seulement elles sont des inventions heureuses, mais grâce à cette appropriation du vieux style qui est le cachet de l'auteur, il approche plus que personne, en faisant parler les bêtes, de la grâce naïve et fine de l'inimitable bonhomme.

En outre, aux fabliaux qu'il a puisés dans nos vieux conteurs, M. Catalan ajoute de petits drames de son cru, fort ingénieux, et une série d'anecdotes et de bons mots historiques, où la moralité sort plus puissante de la bouche des grands hommes. On remarquera, dans ce genre, *Pierre le Grand et le Boyard, la Reine Elisabeth et le chancelier Bacon, la Bonne femme et Denys le tyran, Charles-Quint et son valet, un Tour de Jodelet, Tamerlan et le poëte Nasreddin, Louis XIV, le gentilhomme anglais et le vieux grenadier, un Mot de Phocion, le Pape Urbain VIII et son serviteur, Louis XIII et Bassompierre, Caton et le truand, Antisthène malade, Diogène et son disciple, Xénocrate et le Passereau, Un sermon du père Bridaine*, etc.

Ces moralités historiques, bien choisies et bien rendues, élèvent les *Fables et fabliaux* fort au-dessus des recueils de simples fables.

Enfin, l'auteur a semé dans son volume plusieurs contes développés, où la gaieté des détails et la finesse des traits luttent avec l'intérêt des aventures, sans rien enlever à la pureté ni à la force de la morale. On peut citer comme modèle du genre le fameux bénitier parlant en syllabes,

qui promet à un bourgeois ambitieux, que son fils sera *pa*, puis *pape*, puis *papetier!* Les péripéties successives de cet horoscope, et la chute finale, sont amenées avec un art parfait, et racontées avec un esprit du meilleur aloi. Il y a deux cents ans, un tel conte eût suffi pour faire la réputation d'un poëte familier.

Il nous reste à justifier nos éloges par des citations, et nous n'aurons que l'embarras du choix dans le recueil. *Le Braconnier et la Colombe, le Bisaïeul et ses petits fils, Don Quichotte et le fantôme, le Curé et les maris*, donneraient l'idée la plus complète de la valeur littéraire de l'ouvrage; mais nous soumettrons de préférence au lecteur deux des fables philosophiques qui s'adressent avec le plus d'à-propos à notre siècle. Elles sont nombreuses dans le volume; et, n'était la date de sa publication (1850), on pourrait croire que M. Catalan s'est permis des allusions contemporaines. Grâce à cette date, il n'a fait que des prophéties. C'est un mérite et un avantage de plus, — et les leçons qu'il donne n'en seront que meilleures à suivre. Puissent nos utopistes détrompés se reconnaître dans *les Deux fous et la Rivière :*

Deux fous... (j'aime à parler des fous,
Car c'est toujours parler des hommes;
Erasme même croit que, vous et moi, nous tous,
En notre meilleur sens, tant soit peu fous nous sommes...)
Deux fous, — vieux riverains de la Doire en Piémont, —
Armés chacun d'un balai de bruyère,
Voulaient un jour balayer la rivière,
L'un en aval, l'autre en amont,
Prétendant, celui-ci, qu'elle coulait trop vite,
Et celui-là, trop lentement.
Les fous, si fous qu'ils soient, ont leur raisonnement;
Or, le dernier disait : « Si bien je précipite
Ces flots qui ne vont point, ceux qui viennent après
Auront lieu de hâter leur course; »
Et le premier : « Si vers leur source
Je les refoule tous, que de soins, que d'apprêts,
Il leur faudra pour reconnaître
Leur rang entre eux! Partant donc, leur essor,
Dont je me vois déjà le maître,
En deviendra plus lent... » Mais, inutile effort!
Nos fous ont beau pousser, chacun à sa manière,
Leur peine n'aboutit qu'à troubler la rivière,
Et telle elle coulait, telle elle coule encor...

O vous, nos grands diseurs, dont l'esprit se consume
A doter l'univers de constitutions,
Mes fous, c'est vous; leur balai, votre plume;
Leur rivière, les nations,

Que vous voulez pousser en avant, en arrière.
On vous a vus, parfois, troubler les flots humains;
Mais, pour les gouverner, il s'agit d'autres mains,
Comme aussi d'une autre lumière;
Et grâce au maître des destins,
Sans vous doit s'arrêter ou couler la rivière!

O grands réformateurs! qui courez encore après vos balais cassés, le poëte vous l'avait prédit en ces vers, qui méritent les honneurs du bis :

Leur peine n'aboutit qu'à troubler la rivière;
Et telle elle coulait, telle elle coule encor!

Voici une autre fable qui ne s'applique pas moins heureusement à notre époque :

Après une terrible guerre,
Où nos braves, selon leur prouesse ordinaire,
Avaient cueilli force lauriers;
De ses féaux amis les grenadiers,
Louis le Grand se prit à passer la revue.
Bon nombre d'entre ceux qui s'offraient à sa vue,
Montraient avec orgueil, sur leurs fronts incisés,
De longs et larges coups d'hier cicatrisés,
Vaines atteintes de la Parque;
Et tout fier à son tour d'être roi des Français :
— Milord, demande le monarque
A certain gentilhomme anglais
Qu'il voyait là présent, que pense, je vous prie,
Que pense votre seigneurie
De tous ces balafrés? — Mais, lui répond alors
Le flegmatique insulaire, et vous, Sire,
Que faut-il penser, à vrai dire,
De ceux-là qui les ont balafrés? — *Ils sont morts!*
S'écrie, en défilant, une vieille moustache.

Le mot est bien d'un Français! Je ne sache
Rien qu'on ne fît oser aux gens de ce pays,
Lorsqu'on éveille en eux cette vertu suprême,
Que tout Français tient en un si haut prix :
Je veux dire l'*honneur!* . . . . . .
. . . . . .
. . . . . Voyez que de merveilles
Enfanta maint géant de notre nation :
Charlemagne ou Napoléon!
Pourquoi ces noms, alors qu'ils frappent nos oreilles,
Les sentons-nous vibrer au fond de notre cœur?
Le peuple s'en souvient : c'est que ce mot « *Honneur*, »

Pour peu que l'étranger voulût nous faire outrage,
De ces rois aussitôt enflammait le courage;
. . . . . .
Aidés de notre amour, c'est qu'ils tiraient vengeance
De tout affront; enfin, c'est que, rentrés en France,
Ils nombraient, par les coups imprimés sur nos corps,
Nos ennemis vaincus, et qu'avec assurance,
Ils pouvaient, comme nous, s'écrier : *Ils sont morts!*

Nous estimons trop l'auteur de ces vers, pour ne pas ajouter quelques conseils à nos louanges. Son livre étant déjà consacré par un succès littéraire, et devant figurer dans les bibliothèques des gens de goût, dans les mains des instituteurs, de la jeunesse et des femmes, nous lui signalerons pour une édition future, quelques récits à restreindre, quelques moralités à abréger, quelques tournures à rendre plus simples, quelques rimes à ramener dans la phrase, quelques locutions favorites, précieuses sans doute, mais dont il use trop souvent; par exemple *si que* dans le sens de *pourvu que*. Ce sont là de légers et rares défauts, mais l'abondance des qualités voisines les fait ressortir, et l'auteur ne doit pas renoncer à perfectionner son travail.

PITRE-CHEVALIER.

Les devoirs des femmes dans la famille, par l'abbé F.-Ed. CHASSAY, chanoine honoraire de Bayeux [1].

Il est un genre de poésie qui reproduit le tableau des agitations intérieures, le travail secret des âmes, écho fidèle de ces nombreuses harmonies qui existent entre la raison, le cœur, l'imagination de l'homme et les êtres ou phénomènes du monde visible et invisible : la critique contemporaine lui a donné le nom de *poésie intime*. Voici un ouvrage de morale pour lequel j'inventerais aussi volontiers une qualification nouvelle, parce que, en effet, il porte un cachet tout spécial auquel on ne trouve guère d'analogie avec les œuvres des siècles précédents. Si mes lecteurs voulaient bien me le permettre, je donnerais à ce genre, vraiment caractéristique de notre époque, le nom de *morale intime*.

Ne vous attendez point à trouver ici un livre d'ascétisme; encore moins un traité didactique des préceptes positifs qui règlent les rapports multiples de la femme chrétienne avec les divers éléments de la famille. Il y a de l'un et de l'autre, mais ce n'est ni l'un ni l'autre. M. l'abbé

[1] Grand in-18. Paris, veuve Poussielgue-Rusand, 23, rue Saint-Sulpice.

Chassay connaît le monde, et particulièrement la classe plus élevée à laquelle il s'adresse. Il l'a étudiée en fin observateur. Doué d'un rare talent d'analyse psychologique, il sait l'appliquer aux innombrables situations morales qu'il lui a été donné de constater : au coup d'œil du philosophe il a joint la sûreté des aperçus du moraliste chrétien, et voilà la source de laquelle émanent périodiquement les excellents travaux qui forment sa *Bibliothèque d'une femme chrétienne.*

Un ouvrage de *morale intime* n'est guère plus susceptible d'analyse qu'un morceau de *poésie intime.* L'on cite les *Méditations poétiques* de Lamartine, mais on ne les analyse pas. Nous regrettons que les bornes étroites de ce petit article bibliographique ne nous permettent pas de citer M. l'abbé Chassay. Nous le regrettons d'autant plus que chaque fois qu'il s'agit d'une nouvelle production de sa plume, si facile et si élégante, il ne reste guère que le parti des éloges, et je ne sache vraiment pas quelle forme de louange, à son endroit, aurait encore aujourd'hui le mérite de la nouveauté. Faire ressortir le rôle si important des femmes dans l'intérieur de la famille ; « leur enseigner la grandeur de leur mission ; leur montrer les moyens d'atteindre le but de leur vocation, d'acquérir les vertus qui leur sont indispensables ; les préserver des illusions trop communes, dans le siècle où nous vivons, des erreurs qui les écartent souvent de la voie qu'elles doivent suivre : tel est, en quelques mots, tout le plan de ce livre et de ceux qui doivent le compléter. »

A. Sisson.

Éloge de M. Récamier, par le docteur Henri Gouraud, son disciple et son ami. Avec cette épigraphe : *Medicus sit Christianus* (Hoffmann). [1]

Il nous tardait qu'un des disciples du docteur Récamier rendît à la mémoire de ce grand médecin l'hommage sérieux et complet qu'elle mérite. Nous avons vu longtemps à l'œuvre cet admirable praticien, et nous étions convaincu de sa supériorité ; mais il n'appartenait qu'à un homme de l'art de faire sentir en quoi cette supériorité consistait, et de reconstruire le système d'un homme que son assiduité de tous les moments au chevet des malades a empêché d'exposer sa doctrine autrement que dans des travaux partiels et inachevés. Nous ne sommes pas plus appelé à juger *ex professo* les pages que M. Gouraud a consacrées à cet important examen, que nous ne l'aurions été à exprimer notre

[1] 1 vol. in-8°. Librairie de Charles Douniol, rue de Tournon, 29.

propre opinion sur une matière aussi spéciale ; toutefois, ce que nous pouvons affirmer, ce que nous aimons à dire, c'est que M. Gouraud se fait lire avec le plus vif intérêt par les personnes étrangères à l'étude de la médecine, c'est qu'il possède la hauteur de vues et l'éloquente clarté nécessaires pour présenter d'une manière saisissante des questions obscures et ardues, et pour animer une discussion où les détails techniques pourraient effrayer le plus grand nombre des lecteurs.

Mais M. Gouraud ne s'est pas borné à l'étude de la question d'art et de science : après avoir décrit le génie du médecin, il a fait le portrait de l'homme ; et ce portrait a tant de ressemblance et d'intérêt, qu'il nous charme et nous décourage tout à la fois. Il nous charme, et il en sera de même pour les amis si nombreux et si reconnaissants de M. Récamier : car, peut-il exister une consolation pareille à celle qu'on éprouve à voir reproduire au vrai une figure si élevée, si originale et si touchante ? Il nous décourage, et c'est une impression qui nous est toute personnelle. Nous pensions qu'après que les hommes de l'art auraient parlé, il y aurait encore bien des choses à dire pour faire connaître cette admirable nature, pour montrer, dans toutes les circonstances de la vie, ce chrétien qui poussait jusqu'à l'héroïsme les vertus inspirées par la religion. Mais, en ce moment, où la lecture de l'*Éloge* écrit par M. Gouraud nous domine, il nous semble que tout est dit, et que ce serait une témérité de recommencer, sous une autre forme, une étude aussi parfaite.

Peut-être, un peu plus tard, nous sentirons-nous plus en disposition de remplir notre première promesse ; mais, pour le moment, nous n'avons qu'un mot à dire : *Prends et lis.* Jamais, à notre sens, on n'aura mis plus de science, de goût, d'esprit et de sentiment à peindre un génie plus brillant et plus utile, une vertu plus aimable et plus haute.

CH. LENORMANT.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — DE SOYE et BOUCHET, imprimeurs, 36, rue de Seine.

DES ÉTUDES CLASSIQUES

DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE

(DERNIER ARTICLE [1])

VI

LA RENAISSANCE

Ce fut de tout temps le privilége des poëtes de transfigurer quelques époques du passé et d'y faire fleurir l'âge d'or. Pour les anciens, cet âge d'or était placé au berceau fabuleux du genre humain; les littérateurs du siècle dernier l'imaginèrent quelquefois dans la Grèce où à Rome, l'école moderne a préféré le moyen âge. Est-ce à dire que le moyen âge ne nous offre que des grandeurs fictives, des apparences d'héroïsme et de vertu ? Telle ne saurait être notre pensée. Ce que nous tenons à faire remarquer, c'est que le moyen âge exerçant à la fois sur les esprits deux attraits différents, l'un soumis au contrôle de la raison, l'autre tout d'imagination et de fantaisie, un attrait poétique, en un mot, en bien des cas, c'est ce dernier attrait qui domine.

Dans les études qui se sont faites sur le moyen âge, depuis un demi-siècle, et qui ont provoqué sa réhabilitation, aujourd'hui définitive, l'art et la poésie avaient conquis le titre du premier occupant; la prépondérance est restée à l'art et à la poésie. C'est pourquoi une sorte d'autorité doctrinale leur est dévolue en ces matières; souvent leur préférence, leurs sympathies se traduisent en systèmes. Il n'y a donc pas trop à s'étonner si des systèmes ainsi conçus, salués à

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXXI, p. 125.

leur naissance avec enthousiasme, accueillis par les facultés de l'âme les plus spontanées, ouvrent la porte toute grande à certaines illusions.

Combien de personnes en qui ce mot de moyen âge ne réveille d'autre idée que celle de chevalerie ou de croisade ! Le charme du premier roman, qui nous a transportés au milieu de cette féerie, ne se prolonge-t-il pas, même après que l'examen des faits a dissipé en partie cette lumière fantastique ? Chateaubriand, avec un incomparable talent, a ouvert sur les anciens cloîtres des perspectives ravissantes ; il est, croyez-moi, plus d'une âme méditative pour qui tout le moyen âge est encore là.

Non tout le moyen âge n'est pas là, et l'on peut sans injustice le comprendre différemment. D'autres éléments s'y rencontrent, auxquels il emprunte une grandeur plus réelle.

Sans lutte, point d'héroïsme ; la cité de Dieu, toujours mêlée à la cité de Satan, a besoin de combats pour s'élever jusqu'au ciel. Otez du moyen âge les passions et les vices, ôtez-en les crimes et la violence, vous n'avez plus ni un saint Grégoire VII, ni un saint Pierre Damien, ni un saint Bernard, ni un saint Dominique, ni un saint François. L'âge d'or des romanciers et des poëtes est nécessairement stérile en vertus.

Quand on s'est arrêté à cette contemplation paisible et satisfaite du moyen âge poétique, l'époque moderne, où la réalité nous heurte, où le rêve de l'idéal n'est pas possible, se sépare nettement des temps antérieurs ; c'est à la fois et un contraste et un problème. Par quel lien mystérieux l'état actuel de la société se rattache-t-il à son passé, ce passé si brillant et si pur ! Est-il donc intervenu une déchéance, une nouvelle faute originelle ? Nécessairement, puisque les hommes d'aujourd'hui sont si peu semblables à leurs pères.

Il serait peut-être à propos, chaque fois qu'on est tenté de chercher le mot de cette énigme, de se rappeler le conseil du sage : « Ne demandez pas pourquoi les temps anciens étaient meilleurs que le temps actuel. Une telle demande est insensée [1]. »

Et savez-vous quelles réflexions ce passage de la Bible inspirait, au sortir du XVIe siècle, à un pieux et savant commentateur, nullement novateur au reste, nullement épris de progrès imaginaires,

[1] Eccles., 7, 11.

Cornelius a Lapide ? Cela vaut la peine d'être remarqué. « Notre siècle, dit-il, surpasse sans contredit un grand nombre de siècles qu ont précédé, par la doctrine d'abord, et je veux parler de toute espèce de doctrine ; par la culture des arts arrivée aujourd'hui à une rare perfection ; il les surpasse dans la guerre, dans la vertu, dans la religion, dans la sainteté. » Cornelius insiste sur les points principaux. Jamais les arts n'ont été mieux cultivés ; jamais les sciences plus prospères ; jamais les ordres religieux plus nombreux, plus florissants, plus féconds en science, en piété et en zèle. En un mot, son jugement est opposé de tout point à celui que portent sur la même époque les admirateurs passionnés du moyen âge. Pour eux, ils se garderont bien d'examiner quels motifs on pouvait avoir de parler ainsi. Ils s'attachent au contraste, parce que leur imagination en est frappée ; ils s'attachent au problème, parce qu'ils prétendent en avoir trouvé la solution, et cette solution est vraiment curieuse.

D'où procèdent les temps modernes avec leur triste cortége de misères morales, avec le philosophisme, le rationalisme, le socialisme et le reste ? Le voici. Vers le milieu du XVe siècle, les Grecs chassés de leurs foyers apportèrent en Occident Homère et Platon. Nos pères étaient sages alors ; ignorant l'antiquité, ils ignoraient aussi le vice. Mais ils eurent le tort de prendre goût à ces auteurs, et bientôt celui plus grand encore de les faire expliquer dans les écoles. On se passionna pour cette littérature. Elle était païenne, on se fit païen ; de là nous est venu tout le mal. *Voilà l'histoire*, nous dit-on. En résumé, la contagion du paganisme s'est introduite chez nous au moyen des manuscrits grecs, tout comme la peste débarqua un jour à Marseille dans des balles de coton, je crois. Prenez garde aux manuscrits grecs !

De toutes les versions de cette singulière histoire, j'ai donné la plus accréditée, celle sur laquelle repose la thèse primitive. Ce n'est pas ma faute s'y l'on y aperçoit déjà quelque invraisemblance.

Est-il exact d'avoir choisi la prise de Constantinople, pour marquer la fin du moyen âge et le commencement de la Renaissance ? Il faut s'entendre sur la valeur de ces dates précises, quand il s'agit des évolutions libres et variables de l'esprit humain. Voici une borne qui sépare la France de l'Allemagne ; parle-t-on français en deçà, allemand au delà ? Point du tout ; on parle des deux côtés une même langue, ou bien encore toutes les deux à la fois. La prise de Cons-

tantinople figure à peu près comme cette borne entre le moyen âge et la Renaissance : avant, on étudiait déjà l'antiquité classique ; après, on suivait encore un grand nombre des méthodes du XIIIe siècle ; toute la différence est du plus au moins. S'il faut une date, je ne m'attaquerai point à celle-ci, pourvu toutefois qu'on ne la fasse point servir à interpréter faussement l'histoire. Je m'explique.

A la prise de Constantinople, à l'émigration byzantine dont elle fut suivie, on rattache le mouvement de littérature et d'art appelé Renaissance, comme si la première impulsion était venue de la Grèce, avec Andronic Calliste et Constantin Lascaris. Or c'est là un point de vue tout-à-fait inadmissible. Bien que nous puissions voir dans les Grecs des auxiliaires venus à temps pour donner aux études littéraires un remarquable essor, le rôle d'initiateurs ne leur appartient pas ; car, lorsqu'ils arrivèrent tout était commencé, et l'on marchait au but avec cet ardeur, cet ensemble qui assurent le succès. Déjà le prédécesseur de Pie II, Nicolas V, avait fait traduire Diodore de Sicile, Polybe, Thucydide, Hérodote, Appien, Homère, Aristote, Platon, Ptolémée, Strabon et Théophraste ; déja Pogge, François Philelphe, Nicolas Perotti, Laurent Valla, Guarino de Vérone, Mafeo Veggio, Aurispa, tous grammairiens, humanistes, commentateurs des anciens, avaient acquis leurs principaux titres à la renommée. Il est vrai, Théodore Gaza et quelques autres Grecs habitaient l'Italie à cette époque; mais aussi, dès les premières années du XVe siècle, François Philelphe et Jean Aurispa abordaient à Constantinople et se fixaient auprès de Manuel Chrysoloras. Guarino les y avait précédés ; il n'avait pas attendu la fin du XIVe siècle. Ainsi l'Italie allait elle-même au devant de la Grèce. Tiraboschi pense que le premier ébranlement remontait à Pétrarque ; de Pétrarque à Dante, il n'y a qu'un pas ; nous touchons au XIIIe siècle et aux croisades. Je m'arrête : à ne prendre que les sommités, on pourrait croire que cela avait toujours duré, dans cette Italie surtout, dont l'aurore se confond avec un crépuscule à peine interrompu par quelques ténèbres passagères.

Et si l'initiative de ce mouvement revient de fait au moyen âge, qui nous assure qu'il n'a pas aussi sa part de responsabilité dans les autres révolutions accomplies vers la même époque ? Révolutions dans les croyances, révolutions dans les mœurs, révolutions dans les arts, toutes ne seraient-elles pas le produit de cette activité in-

quiète, qui fermentait dès longtemps au sein de la vieille Europe, et devait tôt ou tard trouver à s'épancher?

Si je veux, en particulier, chercher une explication dans les modifications apportées à l'enseignement classique, je suis frappé du manque de proportion entre les effets et leur prétendue cause. Ces modifications sont en réalité si peu de chose! peu, dans l'ordre moral du moins, car dans l'ordre littéraire il en est autrement. Confrontons les programmes des deux époques; les résultats de cet examen seront peut-être nouveaux pour quelques personnes.

Les grammairiens du moyen âge étaient Donat et Priscien, et, à partir du XIIIe siècle, Evrard de Béthune et Alexandre de Villedieu. A la Renaissance, ils cédèrent tous la place à Despautère.

Les plus jeunes élèves, au moyen âge, expliquaient Caton, Esope et Avianus, Théodule, saint Prosper : à la Renaissance, ils continuèrent à expliquer Caton; les fables ésopiennes furent encore entre leurs mains, soit dans le grec de Planude, soit dans le latin de Phèdre qui survint à la fin du XVIe siècle, et peu à peu Caton disparut. Théodule et saint Prosper étaient mis de côté; mais n'oublions pas que l'Évangile selon saint Luc, l'histoire sacrée de Sulpice Sévère, et d'autres auteurs chrétiens s'introduisirent vers ce temps-là.

Virgile, Horace, Ovide, Perse, Juvénal, Lucain, Stace et nombre d'autres poëtes païens avaient cours dans les écoles du moyen âge; nous l'avons prouvé par d'irrécusables témoignages : la Renaissance n'ajouta rien à cette liste, elle retrancha. Stace et Lucain, par exemple, disparurent généralement des mains des écoliers. Si Catulle, Tibulle, Properce, les comiques latins non *expurgés* se firent jour dans plus d'une classe, cet abus, contre lequel on réclama toujours, ne fut pas de longue durée.

Plusieurs poëtes chrétiens, Prudence, Juvencus, Sedulius, Arator, figuraient parmi les classiques du moyen âge : la Renaissance venue, ils eurent le sort de Lucain et de Stace [1].

Quelques poëtes latins du moyen âge, objet d'une vogue passa-

[1] Ni les uns ni les autres ne furent entièrement abandonnés. Au commencement du XVIe siècle, Fausto Andrelini, un des professeurs italiens établis à Paris, faisait imprimer Juvencus et l'expliquait à ses élèves, comme on peut s'en convaincre par ces paroles de sa préface : « Ex eo (Alphonso hispano) diu quæsitum a me Juvencum accessi, acceptum publicavi, *publicatum non sine maxima diligentia interpretabor*, ut ex officina mea non tam sæculares, quam sacræ literæ exiisse videantur. » Nous parlerons ailleurs de Prudence.

gère, avaient été admis dans les écoles du XIIIe siècle ; nous avons déjà nommé Alain de Lille et Gaultier de Châtillon. Ces poëtes, dont les compositions offrent un mélange continuel d'histoire ancienne et de mythologie, furent écartés par la Renaissance. Pense-t-on que la Religion y perdit beaucoup ?

Les historiens tenaient peu de place dans l'enseignement du moyen âge, et, pour le moment, son programme ne nous en offre pas d'autres que Salluste et Tite-Live. Ici, la Renaissance ajouta : Cornelius-Nepos, César, Tacite paraissent avoir été admis sous son patronage.

La rhétorique du moyen âge roulait sur Quintilien, Cicéron et Aristote : Aristote, Cicéron et Quintilien furent la base de toute la rhétorique de la Renaissance.

Tels sont en somme les changements introduits alors dans les études. Mais nous allions oublier ce qui concerne la langue grecque. Il est vrai, lorsque le grec devint partout matière d'enseignement, on ne se fit pas scrupule de mettre Homère, Démosthène, Xénophon sur la même ligne que Virgile, Cicéron, Salluste, et le nombre des auteurs païens s'accrut d'autant. Il faut ajouter, pour être exact, qu'on fit entrer aussi par la même porte saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Jean Chrysostôme : jamais pareille place n'avait été accordée aux saints Pères par le moyen âge. Et maintenant, supposons un instant, ce qui est faux, que le degré de christianisme des élèves soit en raison directe du nombre d'auteurs chrétiens expliqués dans les classes, en raison inverse du nombre d'auteurs païens ; de bonne foi, vous semblera-t-il que les modifications opérées par la Renaissance sur les programmes d'études du moyen âge soient de nature à bouleverser toutes les croyances ? Et l'impiété moderne serait sortie de là ! et le communisme ! et le socialisme encore ! Est-ce une conviction bien arrêtée ? Pour nous, nous aurions peine à la partager. Qu'une montagne accouche d'une souris, nous l'avons cru sur la foi du fabuliste ; mais nous n'aurions jamais pensé que, dans cet apologue, il fût permis de renverser les rôles.

Littérairement, ces modifications avaient de l'importance, moins par les additions que par les retranchements. Il y eut un véritable progrès le jour où Stace, Lucain, Prudence et Juvencus disparurent de l'enseignement élémentaire : non qu'ils dussent être totalement abandonnés, mais on les réserva désormais à des latinistes quelque peu formés ou présumés tels. Je regrette encore moins les poëtes

du moyen âge, tels que Gaultier de Châtillon, Alain de Lille, et même ce Théodule qui paraît tenir tant à cœur à quelques modernes réformateurs.

Le progrès des études s'explique à mes yeux, et par le choix plus intelligent des textes classiques, et par des améliorations d'une autre nature, dont je vais dire deux mots.

Avez-vous remarqué la place occupée par cet humble Despautère, grammairien qu'il sera permis à Port-Royal de traiter assez lestement, mais qui ne contribua pas peu, en son temps, à former des latinistes? Ceux du XVIe siècle, et il en est d'assez passables, avaient tous étudié Despautère dans leur enfance. Était-il bien facile, selon vous, d'apprendre le latin avec le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu et le *Grécisme* d'Évrard de Béthune, ces deux célébrités classiques du XIIIe siècle? Donat, lui-même, n'était-il pas trop incomplet? Priscien n'était-il pas trop diffus? Certains chroniqueurs le comparent à une mer qu'il fallait traverser à la nage. Despautère vint enfin, et après Despautère Alvarez. Rendons justice à ces grammairiens qui précédèrent de beaucoup Port-Royal et Lhomond, et n'ont pas toujours été dépassés par eux.

Joignez à cela le travail de ces infatigables critiques, appliqués à recueillir les *variantes lectiones* d'un auteur, et à purifier les textes de toutes les erreurs des copistes. Jusque-là, quand une vie s'était épuisée à ce labeur, il restait pour résultat quelques exemplaires corrects. Après l'invention de l'imprimerie, les exemplaires se transforment en éditions, et la communication établie entre tous les savants, leur mutuel contrôle multipliant les lumières, on arrive à un degré d'exactitude auquel il ne fallait pas songer au moyen âge. La critique philologique est réellement fille de l'imprimerie. Quand vous parcourez les ouvrages des premiers lettrés du XVe siècle, d'un Pogge, d'un Perotti, ou même, plus tard, d'un Jules-César Scaliger, vous surprenez parfois, au milieu de la plus vaste érudition, l'ignorance de telle particularité grammaticale devenue aujourd'hui des plus vulgaires. Rien ne fait mieux comprendre, à mon avis, ce qu'il a fallu d'efforts persévérants et de secours matériels, pour produire dans leur correction ces quelques livres élémentaires qui servent journellement aux écoliers. Les rares méprises de ces géants de la critique sont comme ces *témoins* que les terrassiers laissent derrière eux pour marquer l'ancien niveau du sol qu'ils viennent d'aplanir :

là où nous passons sans aucune fatigue, des forces considérables ont été dépensées pour nous rendre la route courte et facile. Ces éditions correctes, ces grammaires, ces lexiques, ces *apparatus* de toute espèce manquaient nécessairement au moyen âge; de là encore la distance qui le sépare de la Renaissance.

Enfin, et ce fut peut-être le point capital, on débarrassa l'enseignement littéraire de l'argumentation et des formules scolastiques. Nous ne l'aurions pas cru sans les témoignages les plus positifs, mais il n'est pas permis d'en douter; on disputait dans les classes de grammaire comme dans une école de philosophie; on raisonnait par *atqui* et par *ergo* sur l'accord du sujet et du verbe, du substantif et de l'adjectif : c'était le moyen d'arriver aux résultats les plus bizarres, puisqu'on abandonnait l'usage,

« Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi. »

Ego amat avait ses partisans. Pourquoi pas? la scolastique dégénérée du XIVe siècle avait soutenu bien d'autres thèses. Erasme avait connu dans son enfance ces maîtres qui, dédaignant l'humble grammaire, n'imaginaient rien de mieux pour la rendre digne d'eux, que de l'envelopper de subtilités métaphysiques [1]. Ramus tient le même langage qu'Erasme [1]; et leur témoignage est confirmé par les livres classiques de cette époque. Ouvrez Alexandre de Villedieu, ouvrez Théodule, enrichis de notes et commentaires par les argutieux pédagogues dont nous parlons : vous n'arriverez pas à l'explication du texte qu'on ne vous ait dit *per antecessum*, quelle est la *cause efficiente*, la *cause matérielle*, la *cause formelle*, la *cause finale* du présent livre; de plus, vous distinguerez sa *fin intrinsèque* de sa *fin extrinsèque*, laquelle fin extrinsèque se subdivise en *fin éloignée*, *plus éloignée*, *très-éloignée*, *finis remotus*, *remotior*, *remotissimus!* Si bien que vous assistez dès le début à un merveilleux déploiement de toutes les catégories d'Aristote élevées à leur plus haute puissance; et cela

[1] Sed infelicior erat ætas, quæ me puero modis significandi et quæstiunculis ex qua vi pueros excarnificabat, nec aliud interim docens quam perperam loqui. Nimirum, præceptores illi, ne puerilia docere viderentur, grammaticen dialectices et metaphysices difficultatibus obscurabant, nimirum ut præpostere jam provectiores, post majores disciplinas, grammaticen discerent,... etc. (*De pueris statim ac liberaliter instituendis.*)

[2] M. Charles Lenormant a donné un résumé substantiel de tout ce que Ramus nous apprend sur ce sujet. (V. *De l'enseignement des langues anciennes.*)

s'adressait, ne l'oubliez pas, à de petites têtes de huit à dix ans !

Il y avait donc, ici encore, beaucoup à élaguer. L'argumentation disparut des classes de grammaire ; mais la réaction contre la scolastique fut modérée dans ses entreprises, elle s'arrêta au seuil des écoles de philosophie, et si le syllogisme en a été banni, ce n'est pas à la Renaissance qu'il faut s'en prendre, mais à une époque beaucoup plus récente.

Or, tous ces progrès, toutes ces réformes s'accomplissaient au sein de l'université de Paris sous le règne de François Ier, et c'est de là que date, chez nous la renaissance classique. « Sous les auspices du *Père des lettres*, dit M. Lenormant dans un écrit où cette période de l'enseignement est appréciée en toute connaissance de cause [1], le mouvement des études qui, en Italie, commence à Pétrarque et à Boccace enleva, au bout de deux siècles, la dernière barrière de la routine ; Ramus, excellent juge en pareille matière, considérait la révolution comme accomplie. Sur dix heures de travail dans la journée des colléges, deux étaient consacrées à la leçon, une à l'étude des règles de la grammaire, sept à la lecture des textes classiques et à la composition. Un tel système, appliqué pendant sept années, et sans les distractions que donne aujourd'hui l'étude des modernes, nous révèle le secret de cette profonde connaissance des auteurs classiques qui brille dans les écrivains du XVIe siècle. »

On conçoit d'après cela qu'une révolution complète dans l'ordre littéraire n'entraînait pas nécessairement à sa suite une révolution semblable dans l'ordre moral et religieux. Plus de critique, plus de correction dans les textes, plus d'assiduité au travail de la part des écoliers ; du côté des maîtres une méthode mieux entendue, des grammaires, des dictionnaires tels que n'en avait pas le moyen âge, c'était de nature à relever les études sans ébranler aucun dogme, sans flétrir aucune vertu. Que si le choix des auteurs classiques ne fut pas absolument le même, nous avons montré qu'en établissant la balance entre les deux programmes, les empiètements du paganisme se réduisent, en définitive, à bien peu de chose. La Renaissance étudiait à peu près les mêmes auteurs que le moyen âge, mais elle les étudiait autrement ; et c'est là le grand secret de cette connaissance

[1] *De l'enseignement des langues anciennes.*

plus profonde des littératures anciennes, regardée à tort comme l'indice certain d'un système pédagogique entièrement nouveau, tant pour le fond que pour la forme.

Mais puisque nous avons nommé François Ier et Ramus, deux hommes qui, dans des conditions bien différentes, eurent une si grande part au mouvement des études dans notre patrie, nous ne pouvons nous dispenser de leur accorder une attention particulière. Aussi bien, ce nous sera une transition toute naturelle à l'autre ordre d'idées que nous allons aborder.

François Ier, le *Père des lettres,* exerça sur la culture intellectuelle de son siècle une double influence. D'un côté, il accueillait dans son intimité cette poésie galante qui, par une filiation bien connue, descend des troubadours et des trouvères ; de l'autre, il protégeait les érudits, les héllénistes, les hébraïsants, et fondait pour eux le *Collége royal.* A la cour de François Ier, Marot rencontrait Budée ; de ce jour date l'alliance de la littérature classique avec cette autre littérature assez peu chaste, dont le moyen âge est seul responsable. De Rabelais à Voltaire, la veine gauloise n'a point tari ; on aurait donc tort d'imputer à l'étude de l'antiquité tous les écarts de la muse moderne. Le mot leste, le ton railleur, le scepticisme sous un air de bonhomie, tout cela, il faut l'avouer, est de notre cru, tout cela sent le terroir ; sans doute, il serait plus flatteur pour nous de pouvoir dire et penser le contraire ; mais les poésies du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle ne laissent pas ce refuge à notre amour-propre.

Ramus, un des principaux soutiens du Collége royal, représente parfaitement cette institution dans sa rivalité avec l'Université. La vieille école de Paris avait pris ombrage de ces chaires d'hébreu, de grec, d'éloquence latine, affranchies de son contrôle et dont les professeurs étaient nommés par le roi. Jusque-là elle vivait sur la gloire bien méritée qu'elle s'était acquise par la scolastique, et la scolastique en déclin gardait ses préférences. Mais qu'arriverait-il si, à côté d'elle, les écoliers trouvaient des grammairiens par lesquels son propre enseignement serait éclipsé? Voilà le côté humain des dispositions peu bienveillantes de l'Université à l'égard du Collége royal. Il s'y joignait aussi des sentiments plus honorables. Restaurer l'étude de l'hébreu, du grec, du latin, trois langues consacrées sur le Calvaire, c'était accomplir le vœu des conciles et des Papes ; mais il ne fallait pas que, sous ce prétexte, des laïques, peu versés

dans la théologie et n'offrant aucune des garanties généralement requises en pareil cas, s'ingérassent d'expliquer l'Écriture-Sainte. Or tels étaient la plupart des professeurs royaux ; de là aussi les inquiétudes de l'Université, de là ses attaques et le procès intenté au nouveau corps.

Dans ces débats, dont l'issue est restée assez obscure, l'avocat de de l'Université, Montholon laissa échapper une naïve parole : « Que les professeurs royaux, disait-il, n'étant pas théologiens, enseignent l'hébreu, passe encore. Au moins devraient-ils prendre pour texte de leurs leçons quelque autre livre que la Bible. » Cet excellent homme s'imaginait qu'il y avait toute une littérature hébraïque en dehors de la Bible.

Cela mettait les rieurs du côté des professeurs royaux. Les protestants, pour qui la Bible était tout, et qui d'ailleurs dédaignaient la Vulgate, prenaient aussi parti pour eux. Ecoutez Marot, le poëte de la secte, faire cause commune avec les adversaires de l'Université, et accuser celle-ci d'ignorance. De Ferrare, où il était exilé, il écrivait à François Ier en 1535 :

Autant comme eux, sans cause qui soit bonne,
Me veut de mal l'ignorante Sorbonne :
Bien ignorante elle est d'être ennemie
De la *Trilingue et noble Académie*
Qu'as érigée. Il est tout manifeste
Que là dedans, contre ton veuil céleste,
Est défendu qu'on ne voise allégant
Hébrieu, ni grec, ni latin élégant :
Disant que c'est langage d'hérétiques.
O povres gens de savoir tout éthiques,
Bien faictes voir ce proverbe courant :
Science n'a haineux que l'ignorant [1].

Et voilà, en effet, par quel endroit la renaissance classique confinait à l'hérésie : l'étude téméraire de l'Écriture-Sainte. Si, tenant bon contre les empiétements, l'Université avait exécuté de bonne grâce des réformes nécessaires, elle n'aurait pas eu contre elle, pendant quelque temps, et les rieurs et un certain nombre de savants. La foi n'en eût point été compromise. Quand Léon X, vers la même époque, accueillait avec honneur Jean Lascaris, et fondait

[1] Épître au roy du temps de son exil à Ferrare.

un collége de jeunes Grecs, pense-t-on que l'hérésie y trouvât son compte? Il est toujours fâcheux d'opposer l'une à l'autre la cause de la religion et celle de la science.

Ceci explique Ramus tout entier. Acceptant la prétendue solidarité que l'Université s'efforçait d'établir entre l'immutabilité du dogme et le *statu quo* dans les études, il fut pour les humanités, pour le grec, pour l'hébreu, pour le protestantisme, et, partant, contre la Sorbonne, contre Aristote, contre la scolastique, au fond de laquelle, pourtant, se trouvait l'orthodoxie. Je suis dispensé par l'ouvrage de M. Lenormant d'apprécier les mérites de ce réformateur entreprenant et de le montrer à l'œuvre. Mais j'ai besoin d'éclaircir quelques-unes de ses paroles, où l'on verrait peut-être un démenti formel donné à l'examen comparatif des anciens et des nouveaux programmes qui nous a servi de point de départ.

Ces paroles se trouvent dans le mémoire que Ramus adresse à Charles IX, afin d'obtenir une réforme de l'Université plus complète, je dirai même plus radicale; car il veut soumettre à ses vues les quatre facultés, à commencer par celle de théologie. Il ne se plaint pas de l'enseignement de la grammaire; il y reconnaît, au contraire, les progrès dont nous avons parlé : sous François Ier, les stériles argumentations ont fait place à des travaux plus profitables, à la lecture et à l'imitation des modèles, à la composition. Mais, quand il mentionne l'époque précédente, à laquelle il n'épargne pas les reproches de barbarie et d'ineptie, il affirme (et c'est en ce point qu'il semble nous contredire) *qu'on ne voyait alors dans les classes que des Alexandre de Villedieu, des Grécismes, des Théodolet, et autres docteurs de même espèce.* Comment concilier ce langage avec le nôtre?

Si l'on me citait les discours de quelque tribun de 1792, faisant la guerre à la monarchie, déclarant que, dans l'ancienne France, on n'avait jamais joui d'aucune liberté, et qu'avant la déclaration des Droits de l'homme, tout était la proie de l'arbitraire, dans l'administration, dans la justice, à l'armée, qu'aurais-je à répondre? Et lorsque certains écrits récents étant devenus l'héritage de la postérité, on voudra, sur de pareilles pièces, prouver que le christianisme a été banni pendant trois siècles de l'enseignement des colléges catholiques, cette fois encore, que faudra-t-il répondre?

Pour ce qui est de Ramus, je dirai qu'à coup sûr il exagérait, et

que, réformateur enthousiaste, il se plaisait à rabaisser l'enseignement du moyen âge.

Je ferai ensuite observer que, dans les ouvrages abandonnés sous François Ier, il se trouve deux grammaires, celle d'Alexandre de Villedieu et celle d'Évrard de Béthune, remplacées l'une et l'autre par Despautère ; est-ce donc la peine d'en faire tant de bruit? Le troisième ouvrage est l'églogue de ce Theodulus ou Theodolus (Théodolet est le nom familier), que nous avons déjà vu figurer parmi les auteurs élémentaires du premier âge. Voyons s'il mérite plus de regrets que les autres.

Auprès d'une fontaine (j'analyse l'églogue de Théodule), se rencontrent Pseustis et Alithie, le Mensonge et la Vérité, deux bergers comme ceux de Virgile, dans la troisième églogue, entre lesquels s'engage bientôt une de ces luttes poétiques où les chants répondent aux chants, et où les vers à nombre égal sont échangés par les combattants. Phronisis ou la Sagesse, est prise pour juge ; et, comme Pseustis raconte une à une les fables de l'ancienne Grèce, tandis qu'Alithie lui oppose les merveilleux récits de la Bible, on devine d'avance à qui restera la victoire : la vérité l'emporte sur le mensonge, cela est trop juste. Cette conception est toute chrétienne, mais aussi, que résulte-t-il d'une semblable donnée ? Toute la mythologie se déroule, tableau par tableau, parallèlement à l'Écriture-Sainte. Si Alithie parle du Paradis terrestre, c'est parce que Pseustis a chanté l'âge d'or, le règne de Saturne. Si elle raconte l'histoire d'Adam chassé du Paradis, son adversaire a montré Saturne détrôné par Jupiter, l'âge d'or remplacé par l'âge d'argent. Et, de cette manière, on voit, d'un côté, Cécrops instituer le culte idolâtrique, de l'autre, Abel et Caïn offrir des sacrifices. Puis, vient Lycaon avec Hénoch, le déluge de Deucalion avec le déluge de Noé. Hébé est supplantée par Ganymède, et le corbeau maudit par les animaux, parce qu'il n'a pas apporté dans l'arche la nouvelle de salut. Ici, les Titans font la guerre à l'Olympe, et là Babel se dresse contre le ciel ; Dédale cause la perte de son fils Icare, et Abraham sacrifie Isaac, etc., etc. Bref, si vous fondiez ensemble l'*Appendix de Diis* et l'*Epitome historiæ sacræ*, vous auriez un composé analogue, moins le côté ingénieux de certains contrastes. Je vais plus loin : il est telle de ces fables dont nous épargnons d'ordinaire la connaissance aux enfants, et le commentateur de Théodule, qui s'adressait sans

nul doute aux écoliers, insiste sur des détails d'une grande hardiesse, que nous n'avions jamais rencontrés dans nos mythologies classiques [1].

Telle était, avec Ésope et Caton, la première nourriture intellectuelle des jeunes écoliers du moyen âge.

Ainsi, de quelque côté que nous l'envisagions, le nouvel enseignement classique n'était pas si différent de l'ancien. Des réformes lentes, timides, entravées par la routine, par une extrême circonspection, par l'esprit de corps, comme nous l'avons vu dans la lutte de l'Université contre le Collége royal; ces réformes portant bien moins sur la matière des études que sur le mode et la discipline; quelques auteurs de plus, mais qui tous avaient leurs analogues dans les programmes suivis depuis des siècles, voilà ce que nous avons constaté. Est-il besoin d'ajouter que, ni les mœurs ni la foi, n'en devaient éprouver de profondes atteintes?

On pourrait, avec plus de justice, adresser de sévères reproches, soit à la cour de François Ier, soit aux petites cours italiennes de Florence, d'Urbin, de Mantoue, de Ferrare, soit encore à certaines académies, comme celles de Pontanus et de Pomponius Lœtus : autant de foyers d'une activité intellectuelle moins contenue, moins réglée, sujette à des écarts d'une tout autre nature. Encore n'était-ce pas là l'unique cause du dépérissement moral de cette époque; il en était une autre plus puissante, à laquelle on n'a pas fait, ce semble, assez d'attention. Qui ne sait que les nations, au sortir de leur pénible enfance, lorsque les progrès de l'art et de

[1] Je citerai pour exemple la glose morale qui accompagne la fable de Saturne détrôné par Jupiter : « Saturnus potest significare aliquem malum superiorem, *ut principem terrenum vel prelatum et tyrannum,* qui describitur senex, idest, antiquatus in malicia et curvus a recta via : et tenet falcem qua mediante affligit, torquet et depauperat subditos. Et dicitur ideo eos comedere per tyrannicas et indebitas exactiones; et secum tenet tales drachones, id est, iniquos et pessimos satellites. Et dicitur habere Opem, id est opum, divitiarum copiam, uxorem; quia omnem subditorum substantiam exhauserunt. *Et accidit quod frequenter Jupiter,* hoc est, *populus subditus ei, insurgit in eum et expellitur a regno suo et sic castrari per filios suos dicitur. Et virilia in mari dicuntur projici quia tota voluptas in amaritudinem convertitur sicut equum* (æquum) *est.* » N'est-ce pas bien hardi de toutes les manières? Que dites-vous de ce prince ecclésiastique ou temporel, chassé, dépouillé par ses sujets, comme de juste : *sicut æquum est!* Vous direz que c'est le châtiment qui est juste. Sans doute, mais de pareilles réflexions étaient-elles sans danger pour l'enfance? Ce livre lui était destiné. Dans la glose grammaticale, je vois que *natus* vient de *nascor*, etc.

l'industrie les mettent en possession de jouissances nouvelles, se trouvent inévitablement exposées à de redoutables tentations? Alors se réveillent, avec une sorte de fureur, les concupiscences qui ne meurent jamais au cœur de l'homme déchu; et, dans cette ivresse d'adolescence, à mesure que les habitudes laborieuses se perdent, chaque jour s'affaiblissent et se détendent les ressorts de la première énergie morale. Que sera-ce donc si, aux séductions du luxe, vient encore s'ajouter tout ce qui peut provoquer l'orgueil de l'intelligence? Telle était pourtant, à l'époque dont il s'agit, la situation de l'Europe. Voici Colomb qui découvre un monde, le monde de l'or et des richesses; Gutenberg vient d'élargir en quelque sorte le monde de la pensée, et de livrer aux conceptions de l'esprit humain de nouveaux espaces qu'elles parcourent avec une prodigieuse rapidité. Qu'eût fait Wiclef, qu'eût fait Arnaud de Brescia avec la presse? Luther serait peut-être venu trop tard pour être le grand révolutionnaire des temps modernes. Jusque-là les poisons qui fermentaient au sein de la société étaient lents à nuire; au XVIe siècle, un dissolvant avait été trouvé, qui les infusait en un instant aux veines de toute l'Europe.

Cela étant, il serait illusoire de prétendre mesurer la portée de la Renaissance, en attribuant à elle seule l'action de tant de forces combinées, en l'identifiant avec une époque historique aussi complexe que celle-ci. S'agit-il du XVIe siècle, où Luther figure aussi bien que Léon X, nous ne nous sentons le besoin ni de la condamner ni de l'absoudre. Nous savons, d'ailleurs, que les plaidoyers pour ou contre un siècle n'aboutissent à rien. A qui nomme, dans un but d'apologie, un saint ou un héros, on peut toujours répondre par le nom d'un apostat ou un traître; et quelle sera l'issue raisonnable d'un pareil débat? Si, au contraire, nous voyons dans la Renaissance ce qu'elle est en réalité, non plus une suite de générations obéissant à des influences de toute espèce; mais ce mouvement littéraire qui part d'Italie pour se propager dans le reste de l'Europe, ce mouvement qui compte parmi ses résultats, outre les œuvres d'imagination, d'immenses travaux d'érudition sacrée et profane; ainsi comprise, elle nous apparaîtra sous un jour bien différent : sans doute, elle ne sera pas encore pure de tout excès; mais, dans un siècle excessif en toute chose, il n'y aura guère lieu de s'en étonner.

Ainsi, d'une part, nous n'aurons garde de confondre la Renaissance avec le XVIe siècle; de l'autre, nous nous souviendrons que la Renaissance, telle qu'elle se montre à la cour des princes et dans les grandes académies, n'a jamais eu toute liberté de modifier à son gré les programmes classiques, ses entraînements les plus téméraires venant expirer le plus souvent sur le seuil des colléges.

Que, dans les commencements surtout, ce fleuve destiné à féconder les champs de l'étude ait rompu ses digues; qu'il ait soulevé çà et là une vase impure dont le rejaillissement a pu atteindre jusqu'aux écoles, à qui faudra-t-il s'en prendre? Aux passions humaines ou à la science? Toujours est-il que le concile de Trente viendra bientôt purifier de ces souillures les écoles catholiques, et, qu'en protégeant les bonnes mœurs, il saura respecter les intérêts de la science.

Sans donc nous mettre en peine de cet être multiple et si divers qui s'appelle le XVIe siècle, occupons-nous de la Renaissance proprement dite, et cherchons ce qu'il y a de vrai dans les différentes accusations qui s'élèvent contre elle. Elle est accusée d'avoir ébranlé les croyances, corrompu les mœurs, précipité l'art dans une fausse voie; trois griefs principaux que nous allons examiner successivement. C'est par là que nous terminerons.

Le plus grand coup porté aux croyances, pendant le XVIe siècle, c'est, sans contredit, le protestantisme. Si la Renaissance a engendré le protestantisme, c'est à elle aussi que remonte, par une suite nécessaire, l'incrédulité moderne. Qui ne sait que les pays protestants ont donné des maîtres à Voltaire et aux encyclopédistes? Il suffit d'avoir nommé Spinosa, Bayle, Collins et Bolingbroke, auxquels on pourrait en joindre nombre d'autres comme eux, revendiqués, à bon droit, par la Hollande et l'Angleterre. N'oublions pas non plus Genève; la prétendue philosophie du XVIIIe siècle lui doit beaucoup. Le panthéisme de ces derniers temps n'est pas moins redevable à Berlin. Mais est-il bien vrai que la Renaissance ait suscité le protestantisme? C'est ici surtout qu'on s'est livré sans réserve à l'illusion que nous avons signalée. Parce que ces deux faits viennent d'une certaine façon se ranger sous une même date, on a supposé entre eux une étroite connexion, que repoussent manifestement les autres données de l'histoire. Entre le pays du protestantisme et le pays de la Renaissance, il y avait les Alpes; lorsque la Renaissance les tra-

verse, derrière elle, en Italie, elle ne laisse pas le protestantisme, et il éclate en Allemagne avant qu'elle ait eu le temps de s'y acclimater et d'y prendre position.

« Rodolphe Agricola, dit Erasme, nous apporta le premier d'Italie quelque sentiment de bon goût littéraire. » Mais à quelle époque cela se passait-il? Vers 1480, c'est-à-dire lorsque l'Italie comptait déjà deux générations d'hellénistes, de latinistes, de poëtes distingués, et lorsqu'elle voyait poindre la troisième, celle qui devait fleurir sous Léon X. « Les murailles d'Italie, dit encore Erasme, ont plus de science et d'éloquence que les hommes de notre pays [1]. » Nous n'insistons pas; c'est un point d'histoire littéraire assez connu, sur lequel s'accordent d'ailleurs Allemands et Italiens : Weeren, par exemple, et Tiraboschi.

Aussi Luther comptait-il très-peu sur la Renaissance des lettres pour accomplir son œuvre révolutionnaire. La preuve en est qu'il renouvela tout d'abord les sauvages déclamations de Wiclef contre les sciences et les arts, qu'il appelait des piéges du démon, et contre les universités où on les enseignait. A sa voix, celle de Wittemberg vit s'enfuir ses écoliers; pendant quelque temps elle fut déserte [1]. Mais si Luther ne comptait pas sur la Renaissance, il comptait sur une nationalité jalouse de l'Italie, sur ce vieux levain de rancune laissé au cœur des populations d'outre-Rhin par les rivalités séculaires des papes et des empereurs, sur ce germanisme enfin, ces instincts peu sympathiques à la race latine qu'il était si facile de tourner contre Rome. L'événement prouva qu'il ne s'était pas trompé. Autour de lui, il entendit retentir les anathèmes qu'il avait lancés le premier contre le *paganisme* des papes; étrange équivoque, plus étrange encore dans la bouche des catholiques qui le répètent de nos jours. Erasme, lui aussi, dans ses mauvais moments, plus circonspect néanmoins, plus modéré que Luther, s'est récrié contre le paganisme de la cour pontificale, et son *Ciceronianus* est tout rempli de ces élans d'indignation germanique. Et l'on a pu

[1] Ces deux citations sont empruntées à Tiraboschi. Voyez encore Erasme, lib. XI, ep. I.

[2] On trouvera des renseignements curieux sur tous ces faits au tome XII des œuvres du P. Gretzer, particulièrement dans la dissertation intitulée *Lutherus academicus*, et dans Erasme, l. XIX, ep. 50, 56, et l. XXXI, ep. 59. Dans la première de ces lettres, Erasme formule cet axiome : *Ubicumque regnat Lutheranismus, ibi litterarum est interitus.*

écrire que le protestantisme était né de la Renaissance! le protestantisme fomenté en Allemagne et qui épargne l'Italie; le protestantisme accueilli avec transport par les paysans de la Thuringe, et combattu par Léon X et Aléandro; le protestantisme qui ne pénétrera pas dans la patrie de Raphaël et de Michel-Ange, et qui triomphera dans les gothiques cités de la Saxe, là où ne s'élève aucun Parthénon, aucun péristyle dans le goût d'Athènes, où ni la toile ni le marbre ne font revivre les types de l'ancienne Grèce, ses héros, son Olympe.

Il est un seul point, nous l'avons déjà noté, par lequel la Renaissance agréait aux protestants. Comme ils voulaient, pour mieux exercer le libre examen, lire la Bible dans le texte primitif et les Septante, ils reconnaissaient quelque utilité au grec et à l'hébreu. A Strasbourg, après l'invasion du protestantisme, l'hébreu fut, pendant un temps, la seule langue morte enseignée dans les écoles. Ramus prétendait imposer l'hébreu à la Sorbonne, non comme science utile aux ecclésiastiques, mais comme base principale et *nécessaire* de toute théologie [1]. Et dans ce Collége royal dont il fut l'âme tant qu'il vécut, je vois les mêmes tendances conduire à l'hérésie. Sans compter Vatable, qui est au moins fort suspect, Mercier et Palma-Cayet, qui remplissaient aussi la chaire d'hébreu, passèrent au protestantisme; tandis que Denys Lambin et Latomus, occupés de Cicéron, de Démosthène, de Sophocle, honorèrent leur enseignement par la ferveur et la pureté de leur foi [2].

Ceci nous rappelle un mot rapporté par Tagliazucchi, le Rollin du Piémont au siècle dernier. Une contestation s'était élevée entre un théologien et un humaniste sur la supériorité de leurs professions respectives, et chacun d'eux cherchant à rabaisser celle de son adversaire, comme il arrive assez souvent, on faisait assaut de noms propres. Le théologien crut avoir gain de cause en citant l'humaniste Erasme, hérétique, ou tout au moins fauteur d'hérétiques. « Est-ce la faute des études littéraires, reprit l'autre, si Erasme s'est avisé de traduire à sa manière le Nouveau-Testament? » Il aurait pu ajouter, observe Tagliazucchi, ce qui d'ailleurs ressort assez clairement de toutes les pages de l'histoire de l'Église, que la plupart

[1] *Proœmium reformandæ academiæ parisiensis.*
[2] Voyez Goujet, *Mémoire historique sur le collége royal.*

des hérésies eurent pour auteurs des théologiens, et non des grammairiens.

Le danger pour l'Allemagne, au XVIe siècle, était aussi dans ses théologiens, moins éclairés qu'ardents à la controverse ; et il avait été pressenti d'une manière remarquable, dès la première moitié du siècle précédent, par Æneas Sylvius, depuis pape sous le nom de Pie II, alors évêque de Trieste. Rédigeant un plan d'études pour le jeune Ladislas, roi de Hongrie, Æneas en était venu aux poëtes ; il allait parler de Virgile et d'Horace, quand tout à coup il s'arrête ; l'Allemagne vient de lui apparaître sévère, dédaigneuse pour les plus beaux génies de l'ancienne Rome, tout entière aux discussions théologiques. « Sur le point de vous parler des poëtes, dit-il, et de vous engager à les lire, j'entends déjà les propos injurieux de tous ces hommes qui sont plus en peine de passer pour théologiens que de l'être en réalité. — De quel droit, disent-ils, nous apportez-vous vos poëtes d'Italie, et venez-vous corrompre par la mollesse énervante de leur langage *les saintes mœurs de la Germanie !* » C'est bien là cette même Allemagne dont nous parlions tout à l'heure, repoussant le mouvement littéraire venu d'Italie, par un certain orgueil national qui prend volontiers les dehors du zèle. Æneas fait l'apologie des poëtes ; il prouve par les saints Pères qu'il est permis et utile de les lire ; après quoi, il reprend l'offensive contre les théologiens exclusifs de l'Allemagne. « Quelle est, demande-t-il, l'erreur en matière de foi qui n'ait eu pour auteurs des théologiens? Qui a introduit la folie de l'arianisme, qui a séparé les Grecs de l'Église, qui a séduit les Bohêmes, sinon des théologiens[1] ? » Un siècle plus tard, Æneas eût ajouté : Qui a entraîné l'Allemagne dans le protestantisme, sinon le théologien Martin Luther avec sa Bible?

Non, la renaissance littéraire n'a rien à faire ici ; elle n'est ni la mère ni la fille de l'hérésie protestante. Là où l'on a vu une étroite alliance, il y a un synchronisme, et rien de plus.

Que, dans la suite, les protestants aient cherché à prouver cette alliance et à en exhiber les titres, ce n'est pas merveille ; il est toujours flatteur de rattacher son origine à un progrès : ce qui peut surprendre, c'est que des catholiques aient embrassé de tout leur cœur cette interprétation historique. Savez-vous ce qui se passait

[1] *Æneæ sylvii opera, Basileæ,* 1571, p. 981.

dans les universités protestantes de l'Allemagne en 1617, 1717 et 1817? On célébrait une sorte de jubilé, en mémoire de la grande rupture de 1517, et dans les discours académiques prononcés en ces occasions, le *bienheureux*, le *divin*, le *théandre* Luther était présenté comme le restaurateur des lettres, le vainqueur de la barbarie, le flambeau du monde, etc., etc. En outre, pour faire contraste et jeter quelque ombre sur ce tableau, le moyen âge était évoqué, avec ses grammairiens et ses lexicographes, les Alexandre de Villedieu, les Evrard de Bethune, les Jean de Gènes, hommes ignorants et grossiers; ce qu'on prouvait à grand renfort de critique philologique, le tout assaisonné de plaisanterie de haut goût[1]. Mais ce qu'il y a de curieux en tout cela, ce que je tiens à noter, c'est que si, par hasard, l'orateur est sérieux, s'il traite son sujet avec conscience, pour trouver le point de départ de la culture moderne, il remonte, — voyez un peu l'insolence, — aux papes Pie II et Nicolas V! Heureusement pour la gloire de Luther, les catholiques dont nous parlons se sont chargés de prouver que Nicolas V et Pie II n'y étaient pour rien. Leurs écrits seront d'un grand secours au-delà du Rhin, quand viendra le jubilé de 1917.

Venons au chapitre des mœurs. Et je déclare d'abord en toute franchise que je ne voudrais pour rien au monde faire l'éloge de

[1] Nous nous contentons de citer, en l'abrégeant, le titre de trois de ces pièces, une pour chaque jubilé.

1° « Oratio secularis in qua de statu linguarum et artium liberalium, in seculis superioribus ante B. (catum) Lutherum, ultimum Germaniæ evangelistam atque in hoc seculo proxime elapso disseritur, in primis vero ostenditur quomodo et per quos una cum luce Evangelii, lux linguarum et artium a tenebris barbariei in gymnasio ulmano vindicata fuerit, habita Ulmæ.... a M. Joh. Philippo Ebelio.... Anni a face Evangelii Theandri Lutheri opera redaccensa, etc., quem bis enumerant versiculi seqq.

« LVtherVs, Satana rIDente geMente, VaLebIt
« LUtherVs Papæ DoMItor, rasæqVe phaLangIs

(Faites l'addition de la valeur numérique des capitales).

2° « Diatribe historico-litteraria de statu scholarum ante Reformationem, qua ad celebrandum in schola nostra Reformationis Lutheranæ jvbilæum.., invitat Christianus Schœttgenius. Francofurti, 1717.

3° « De schola latina Ulmana ante et sub Reformationis sacrorum tempus... ad solemnia secularia Reformationis a Luthero pridie Cal nov. A 1517 cœptæ in Gymnasio Ulmano ipsis cal nov. 1817 celebranda... interprete Georg. Veesenmeyer prof. VI classis. »

Notre contemporain est beaucoup plus modéré de ton que son prédécesseur de 1617. Évidemment, la foi luthérienne est en déclin.

celles du XVIe siècle. Même les *saintes mœurs de la Germanie*, à cette époque, ne me paraissent pas irréprochables. Mais là n'est pas la question. Il s'agirait de savoir si du moment où elle fut classique, la littérature devint aussi plus corruptrice, et si elle dépassa de beaucoup en licence des poésies populaires des XIVe et XVe siècles. On peut hésiter à répondre, et nous n'avons nullement dessein de discuter sur pièce un pareil sujet. Ce qui est certain, c'est que la fin du XIIIe siècle avait vu paraître la seconde partie du *Roman de la Rose*, l'œuvre de Jean de Meung, contre laquelle le chancelier Gerson se crut obligé de dresser un acte d'accusation, au nom de la religion et de la pudeur indignement outragées [1]. Il y revient souvent dans ses autres écrits ; la vogue de ce livre est un scandale qu'il voudrait faire cesser à tout prix. Il déclare, dans un de ses sermons contre la luxure [2], que s'il possédait un exemplaire du *Roman de la Rose*, le seul qui fût au monde, valût-il 1000 livres, il le jetterait au feu, plutôt que de le vendre et de le laisser publier tel qu'il est. S'il savait que Jean de Meung ne se fût pas repenti de cet écrit avant la mort, il ne prierait pas plus pour lui que pour Judas; et dans le cas où il serait en enfer ou en purgatoire, ceux qui péchent en lisant son livre ne font qu'augmenter son supplice. Tel est le jugement du pieux Gerson sur une œuvre du XIIIe siècle. Jean de Meung a mérité la damnation en écrivant un roman; dans l'enfer de Dante, je vois deux coupables entraînés au mal par la lecture d'un autre roman, de *Lancelot* [3]. François de Rimini commence en ces termes le récit de sa chute :

Noi legevamo un giorno per diletto
Di Lancillotto, come amor lo strinse...

Elle termine en accusant le livre qui fut, comme *Galeot*, dans cette intrigue, l'entremetteur et le conseiller du crime :

Galeotto fu il libro e chi lo scrisse!

On peut s'en rapporter à Dante, qui connaissait assurément les mœurs de son siècle ; ce genre d'écrits recélait un poison mortel. Mais voici quelque chose de plus. Louis Vivès, en pleine Renais-

[1] *Tractatus contra Romantium de Rosa*, opp. t. III, c. 297.
[2] *Dom.*, IV, *adventus*.
[3] *Inferno*, canto V.

sance, dénonce les Tristan, les Amadis, les Lancelot du Lac, comme les corrupteurs ordinaires des jeunes gens et des femmes [1]. Et, au fait, où donc l'Arioste avait-il appris à mêler aux prouesses de chevalerie les plus scandaleuses aventures? Chez les anciens? De son propre aveu, il n'était pas capable, à vingt ans, de comprendre une traduction latine d'Ésope. En revanche, il avait lu et relu tous les romans du moyen-âge [2].

Quand les trouvères, entraînés par le courant de la mode, invoquèrent à leur tour Apollon et les Muses, quand ils se travestirent à la romaine, à la grecque, leur restait-il encore beaucoup de naïveté à perdre dans le commerce des anciens? J'en fais juge tous ceux qui ont approfondi cette matière. Peut-être ne sont-ils pas les plus ardents à regretter l'oubli où sont restés dans nos colléges les fabliaux et les romans du moyen âge. A tout prendre, la littérature savante fut encore la plus chaste : elle était laborieuse, et il y a dans le travail je ne sais quoi de fortifiant qui empêche de s'abandonner tout entier à l'ivresse des sens. Et puis, les vrais modèles de l'antiquité, ceux qui ont surnagé, forment, en quelque sorte, une aristocratie douée de supériorité sous tous les rapports. Si, dans les bas-fonds de Rome et d'Athènes, il s'est trouvé, comme partout, une poésie infime et mal famée, ce n'est point là ce qui est devenu classique. Homère et Démosthène, Cicéron et Virgile, tels étaient les maîtres des bons écrivains du XVIIe siècle. A côté d'eux, de purs Gaulois, des héritiers de Villon, ont fait effort pour repousser le joug, et, plus d'une fois, ils en sont venus à bout. Lesquels, à votre avis, ont le plus contribué à accréditer chez nous la licence?

Le dernier reproche adressé à la Renaissance est beaucoup plus fondé que les deux autres. Il est très-vrai que l'étude de l'antiquité nous a conduits à l'imitation, une imitation souvent servile, et qu'on a trop oublié les sources de notre poésie nationale. Il est vrai encore que l'on a méconnu pendant trois siècles l'architecture du moyen âge et les autres arts qui en relèvent ; il est vrai qu'on a accordé à l'esthétique de l'ancienne Grèce une préférence exclusive, et partant injuste. Absoudre la Renaissance sur tous ces chefs serait dérisoire, et nous n'en avons nullement l'intention.

[1] *Disputatio contra lectionem librorum vanorum et turpium.*

[2] *Vita di M. Ludovico Ariosto descritta da M. Simon Fornari.* Cet auteur était contemporain de l'Arioste.

De cette dernière accusation, toutefois, à celle d'hérésie, qui nous occupait tout-à-l'heure, il y a loin, et la cause est, sans contredit, moins sérieuse. C'est un peu, on nous pardonnera la trivialité de la comparaison, comme si, de la cour d'assises, nous passions au tribunal de police correctionnelle. Non que l'art soit dans tous les cas chose de peu d'importance, mais on articule des griefs comme celui-ci : Bembo atteste Hercule ! Bembo invoque Pollux ! Il écrit : *Hercle, Ædepol !* Bembo a tort, sans doute, mais il est chrétien, au fond, comme vous et moi. Ces jurons païens sont des ridicules, non des apostasies ; et il y a longtemps qu'Horace en a fait justice, en disant :

O imitatores, servum pecus !

Il ne faudrait pas non plus pousser le zèle jusqu'à imaginer ce qui n'est pas. Que de fois n'a-t-on pas répété que Bembo, secrétaire de Léon X, faisait parler le pontife au nom des *dieux immortels !* J'ai beau parcourir les brefs sortis de la plume de Bembo, nulle part ne m'apparaissent ces *dii immortales.* Mais le *Deus optimus, maximus,* s'y rencontre, expression, à vrai dire, toute cicéronienne. Quoi encore ? La barque de saint Pierre confiée aux mains du vicaire de Jésus-Christ ; le ciel, la maison paternelle où les justes sont reçus dans l'assemblée des bienheureux ; la crainte du Seigneur, *timor Domini.* Tout cela est-il donc païen ? Bembo, cependant, s'entendit reprocher par ses contemporains sa superstition cicéronienne, que son collégue Sadolet ne partageait point. Gardons-nous d'amplifier ce lieu commun de déclamations contre la Renaissance. Pourquoi encore est-on si cruel envers Vida, envers Sannazar ? Certes, je n'aime ni ce Protée, ni ces satyres, dans un poëme qui a pour titre *De partu Virginis.* Mais que de vers, dans leur forme virgilienne, rendent avec énergie les plus belles pensées des saints Pères ! Combien encore sont en parfaite harmonie avec les plus naïves inspirations du moyen âge [1] !

Sannazar ne bornait pas à des vers les témoignages de son amour envers la Mère de Dieu. Sur les rochers de *Mergellina,* non loin de sa villa, il lui avait élevé une église, nommée la *Madonna del parto,* et, à côté de l'église, un couvent dont les moines étaient chargés du service divin ; 8,000 florins de rente étaient consacrés à la célé-

[1] Qu'on relise le passage sur *le Bœuf et l'Ane*, l. II, v. 379-396.

bration de la fête de Noël. C'est ainsi qu'il pouvait dire à celle qu'il chantait :

. . . . Niveis tibi si solemnia templis
Serta damus : si mansuras tibi ponimus aras
Exciso in scopulo, fluctus unde aurea canos
Despiciens celso se culmine Mergelline
Adtollit, nautisque procul venientibus offert :
Si laudes de more tuas, si sacra diemque,
Ac cœtus late insignes, ritusque dicamus,
Annua felicis colimus dum gaudia partus :
Tu vatem ignarumque viæ, insuetumque laboris
Diva mone, et pavidis jam læta adlabere cœptis.

La *Madonna del parto* ne doit-elle pas faire pardonner bien des vers païens du *De partu Virginis?* On est très-fidèle de nos jours à la poétique chrétienne de Chateaubriand, on ne tombe pas dans les fautes de Sannazar ; mais où sont les œuvres? En poésie, nous sommes de rudes chrétiens. Avons-nous cependant le droit de traiter ces hommes de la Renaissance en boucs émissaires de la chrétienté ? Et ne serait-il pas juste de se rappeler leurs qualités solides autant que leurs défauts?

Tout n'a pas été perdu, d'ailleurs, au calque de l'expression et de la phrase grecque ou latine : nos idiômes modernes en ont retiré de la logique, de la clarté. Quant aux entraves subies chez nous par la poésie du XVIIe siècle, elles étaient, ce semble, très-volontaires ; on pouvait, tout en étudiant les anciens, sortir du cercle de leur histoire et de leurs mœurs. Ce qui me console, c'est que cela n'a empêché ni *Polyeucte,* ni *Athalie ;* et que même, par un heureux anachronisme, les héros païens de nos grands tragiques laissent échapper, à chaque instant, les accents profonds d'une conscience chrétienne. Ce qui me console encore, c'est que nous avons eu, à la même époque, des Pascal, des Bossuet, des Bourdaloue. Remarquez-le bien, une société n'est pas sans cesse occupée à écouter les sons de la lyre ; on se nourrit de prose plus que de vers ; et il y avait, au XVIIe siècle, toute une famille de graves esprits, moralistes, auteurs ascétiques, jurisconsultes à la Domat, érudits comme Ducange et Baluze, sans compter les Sirmond, les Labbe, les Mabillon, hommes en qui se fait sentir la forte trempe d'une éducation sérieusement classique. Si votre regard glisse à la surface, il est choqué par les inconvenances de quelques poëtes ; pénétrez plus

avant, vous apprendrez à connaître, dans ses résultats les plus précieux, la culture intellectuelle du XVIIe siècle.

Ceci soit dit de l'art d'écrire, auquel nous venons de restituer ainsi sa véritable étendue. Mais, quand on accuse la Renaissance d'avoir précipité l'art dans une fausse voie, avant tout, c'est une cathédrale qu'on a devant les yeux, une cathédrale du XIIIe siècle, et qui représente le moyen âge. Le crime capital de la Renaissance, c'est de n'avoir pas compris la cathédrale.

Nous voudrions ne pas dépasser certaines bornes dans lesquelles il convient de renfermer cet article déjà trop long; mais, puisque c'est là véritablement le point de départ de toutes les attaques dirigées contre les études classiques, nous parlerons, dussions-nous blesser quelques enthousiasmes, des enthousiasmes de commande, bien entendu, toujours prompts à s'alarmer : pour les autres, nous les respecterons d'autant mieux que nous n'avons jamais eu aucune peine à nous y associer.

La cathédrale, et la cathédrale du XIIIe siècle, est donc acceptée par quelques hommes comme le seul témoin qu'il faille entendre sur le moyen âge. C'est en vain qu'il se présentera d'autres témoins. Le *Roman de la Rose*, pour nous en tenir à ce seul exemple, accueilli comme il le fut en son temps, aurait bien révélé certains côtés faibles de la société au sein de laquelle s'élevaient en ce même temps les plus majestueuses cathédrales. Ces témoignages, ces révélations, il n'en sera pas tenu compte, et de la perfection esthétique à laquelle un siècle a pu atteindre, on n'hésitera pas (tant l'enthousiasme a de puissance) à conclure à sa perfection morale. Mais ce n'est pas une perfection morale quelconque, elle est absolue dans toute la force du terme. Ce siècle est grand et saint, chrétien, en un mot; tout ce qu'il a fait est empreint de ce caractère. Dans chacune de ses œuvres, de ses institutions, le christianisme se retrouve, non par voie de participation, mais par identification véritable : là, forme et fond, tout est chrétien, et l'essence même du christianisme. Que, par ce moyen, l'ogive devienne un dogme, on le conçoit; que Saint-Pierre de Rome encoure l'anathème, cela est également nécessaire. Ne cherchez ailleurs ni une architecture, ni une philosophie, ni une littérature, ni une politique; vous feriez certainement fausse route : *Hors du moyen âge, point de salut.*

Il n'est pas besoin que chacune de ces propositions ait été formulée de la sorte. Je demande si tel n'est pas, à défaut de logique, le seul lien par lequel s'enchaînent les unes aux autres les idées d'une certaine école?

Or, ces mêmes tendances, je ne craindrai pas de l'affirmer, vont, de conséquence en conséquence, jusqu'à altérer la rectitude du sens chrétien et à compromettre assez gravement les intérêts de la foi. Pour les hommes aveuglément épris du moyen âge, le respect pratique envers l'Église, la confiance dans ses enseignements, l'estime de sa discipline, les hommages dus à ses saints auront deux mesures : tout ce qui se rattachera à cette époque de prédilection sera l'objet d'un culte passionné; on fera ses réserves pour le reste. La tradition ecclésiastique semblera amoindrie à partir d'un certain temps, si on ne la croit pas brisée. Vienne le concile de Trente qui règle un grand nombre de points de discipline, on n'est qu'à moitié rassuré; n'est-ce pas un concile de la Renaissance? Saint Charles Borromée donne des statuts à ses séminaires, il fait entrer dans son programme d'études des auteurs païens; n'est-ce pas un saint de la Renaissance? N'est-il pas d'intelligence avec ses contemporains, les humanistes? Et l'auréole qui couronne son front ne le préservera pas des plus tristes plaisanteries, probablement parce qu'on ne voit pas ce front s'abriter sous l'ogive! Avant le moyen âge, c'est comme après : les Pères des premiers siècles sont païens, au moins par la forme ; et, comme cette forme est imprégnée de sensualisme, il ne faudra lire qu'avec des précautions infinies les écrits de saint Cyprien, de saint Ambroise, voire même de saint Jérôme et de saint Augustin. Les ordres religieux, nés depuis le moyen âge, n'ont jamais possédé le vrai secret de l'éducation. Saint Ignace, saint Philippe de Néri, vous étiez de la Renaissance, tout comme saint Charles Borromée. On en dira autant des écoles théologiques, dont la doctrine est peu sûre depuis trois siècles. Qu'on nous réponde; n'est-ce pas fausser le sens chrétien que d'établir entre les différents âges du christianisme ces délimitations arbitraires?

Ajoutons qu'il y a un inconvénient réel, en ce siècle surtout, à s'attacher à la forme extérieure plus qu'à la doctrine : on arrive par là à se faire une religion de fantaisie. Parmi tous les signes destinés à traduire la pensée, la parole, selon saint Augustin, tient

le premier rang[1]. L'erreur contemporaine consisterait à élever les beaux-arts au niveau de la parole, contre l'essence des choses, contre les exigences de notre nature. On s'occupe beaucoup de musique catholique, d'architecture catholique; ces expressions ont besoin d'être expliquées. Si je posais cette question : L'architecture et la musique peuvent-elles répéter notre symbole? Oui, répondraient sans hésitation les enthousiastes.—Sans doute, l'architecture et la musique éveilleront dans les âmes de salutaires impressions; elles feront même naître quelques idées, idée d'ordre et d'harmonie, idée d'un bonheur au-dessus des sens, et prépareront ainsi à la méditation, à la prière; mais là aussi s'arrête leur pouvoir. Que fait la musique lorsqu'elle veut rendre hommage à notre foi? Elle s'unit à la parole. Que fait l'architecture? Elle appelle à son secours des représentations imagées et souvent mystiques; elle se rapproche, autant qu'elle peut, de la parole[2]. Mais tous ces arts réunis n'ont jamais de leur propre fonds de quoi exprimer parfaitement le symbole chrétien; voix inarticulées, belles encore, mais qui n'ont pas un sens invariable et se prêtent sans difficulté à différentes pensées. Cette ligne d'architecture sera tour à tour païenne et chrétienne, catholique et protestante, ou plutôt, rien de tout cela; elle attend qu'on lui vienne en aide pour faire une profession de foi. Et dans ce siècle déjà trop porté à exagérer la *mission de l'art*, vous voudriez faire croire que tout le christianisme est là! On vous croira, et l'estime de la doctrine décroîtra d'autant; on acceptera de grand cœur un christianisme vague comme son objet, qui se nourrit de rêverie, et dans lequel n'interviennent pas nécessairement les vérités positives du salut.

Luther avait conservé, dans les églises de sa réforme, les plus belles mélodies du chant grégorien. Otez les paroles, le *Lauda Sion*, l'*Ave verum*, répétés par l'orgue sous une nef ogivale, satisferont pleinement aux besoins religieux de certains protestants d'Allemagne. Ce que je crains, c'est que des catholiques, pleins de bon vouloir pour l'art chrétien, ne s'accoutument facilement à se passer des paroles.

[1] « Verba inter homines obtinuerunt principatum significandi. »

[2] Les artistes du moyen âge, visant surtout à instruire, étaient très-sensés lorsqu'ils ajoutaient à leur œuvre une sorte de glose marginale, et rendaient visibles, par l'écriture, les paroles qui sortaient de la bouche des personnages représentés,

En second lieu, quand, pour nous donner une idée de la révolution accomplie au XVIe siècle, on oppose l'art du moyen âge, dans toute sa splendeur chrétienne, à l'art le plus sensuel de la Renaissance, il y a contraste, sans doute; mais on péche contre la vérité historique, parce qu'on oublie la pente qu'on avait parcourue pour arriver de l'un à l'autre extrême. Serait-ce donc que le corinthien plus ou moins pur dont on a tant abusé, que le dorique et tous les ordres grecs, avec les décorations de la sculpture antique, auraient fait invasion chez nous le lendemain du jour où s'élevaient encore des édifices du même style que la Sainte-Chapelle! Ne sait-on pas qu'au même temps où le sophisme commençait à prédominer dans la scolastique, où le nominalisme portait haut la tête, où l'on eût vainement cherché les héritiers de l'Ange de l'école, par une déviation analogue, l'art ogival devenait ingénieux, subtil, plein d'affectation et de mondanité? Après une ravissante éclosion, vers le règne de Philippe-Auguste; après un épanouissement radieux, sous saint Louis, l'architecture religieuse du XIIIe siècle ressemble à une rose sur le soir de sa journée : à la chaste beauté du premier âge, succède une prodigalité fastueuse. Bientôt arrivent le maniéré et le fantasque. Et ce sera l'éternel désespoir des admirateurs sincères, en présence de tout édifice que les architectes du XIIIe siècle ont laissé inachevé aux mains de leurs successeurs :

Amphora cœpit
Institui; currente rota.....

Le temps a pris son cours, emportant sans pitié, tantôt un symbole, tantôt un caractère de grandeur, tantôt une grâce simple et sévère; n'apportant en échange que frivolité et caprice, tout au plus quelque fragile élégance. De là ces festons qui semblent vouloir donner un démenti à la pierre et se jouer des conditions primordiales de l'architecture; cette maigreur affectée, dernier raffinement de coquetterie; ces lignes tourmentées, ces armes, ces cœurs et ces flammes, sourires et grimaces d'un art qui n'a plus de foi. Et quand vint l'artiste du XVIe siècle, quand il aperçut le passé par ce côté auquel il touchait, on conçoit que, la lassitude s'emparant de lui, il se soit tourné avec espoir vers l'antiquité grecque, où il trouvait du moins,

à défaut de profondeur et de mystiques élans vers le Ciel, la sobriété, le calme, l'harmonie. Il n'y eut donc pas alors de véritable apostasie; par une raison bien simple, c'est que, depuis longtemps, le moyen âge se reniait lui-même chaque jour.

Notre siècle, s'il est intelligent, ne renoncera, ni au moyen âge, à cause de sa décadence, ni à la Renaissance, à cause de ses excès: de part et d'autre, il a de bonnes leçons à recevoir, de bons exemples à suivre; mais il faut savoir s'appliquer ces leçons, s'approprier ces exemples. Certains procédés qu'on voudrait mettre en vogue ne seraient pas une appropriation, mais un plagiat.

Juste-Lipse distingue avec raison deux sortes d'imitations, dont la première est puérile, la dernière virile. L'imitation puérile, il la conseille aux commençants. Qu'ils ne craignent pas de calquer une période de Cicéron, d'en reproduire les incises, le nombre, les expressions; et si le larcin saute aux yeux, il n'y aura pas grand mal. Mais ce n'est là qu'un premier pas qui doit conduire à l'imitation virile, plus libre, plus dégagée en son allure, moins occupée de la forme que du fond. Le tort de beaucoup d'hommes de la Renaissance, ce fut de s'en tenir toute leur vie à l'imitation puérile. Dans ce travail de marqueterie, auquel ils excellaient, leur inspiration dut nécessairement s'éteindre, leur personnalité disparaître. Voulaient-ils composer un monument chrétien des débris du temple grec, avec les chapiteaux et les colonnes, on y voyait passer aussi la statue du dieu; de là ce paganisme qui leur a été reproché. Leur excuse, qui ne les justifie pas pleinement, était dans la perfection des formes auxquelles ils s'attachaient.

Aujourd'hui, le moyen âge a ses disciples, ses imitateurs, tout comme alors Rome et la Grèce, et, si l'objet du culte est différent, chez plusieurs, l'esprit d'imitation est le même que dans les hommes de la Renaissance. Ne dirait-on pas quelquefois Bembo épris à sa manière de cette autre antiquité? Dans cette peinture, dont vous aimez le sentiment chrétien, malgré l'exécution imparfaite, qu'est-ce qui ravit leur suffrage? Une draperie un peu roide, des membres mal attachés, un certain défaut de perspective. Et dans cette poésie du XIIIe siècle? Les mots d'origine barbare, les alliances des mots que la syntaxe désavoue. Oui, le barbarisme et le solécisme ont de chauds admirateurs! Laissez-les faire, et nous aurons bientôt une lit-

térature, un art qui, sous couleur de christianisme, se décoreront de toutes les incorrections du moyen âge. Et l'on croit être naïf à ce compte-là; comme si on était jamais naïf de propos délibéré! Imitation puérile, doublement puérile quand elle se traîne à la suite d'une forme défectueuse.

Ainsi ne l'entendait pas le P. Antoine Possevin, dont on a invoqué l'autorité dans le débat sur les classiques, en lui prêtant des systèmes qui ne sont pas les siens. A l'artiste qui veut peindre ou sculpter de pieuses images, véritables livres des ignorants, selon la belle pensée de saint Grégoire le Grand, il recommande, avant tout, de sanctifier son âme par les sacrements, la méditation, la prière. Ensuite, il lui prescrit une grande fidélité à la vérité théologique et à l'histoire sacrée. Il n'aime pas à voir, au pied de la croix, dans la fleur de la jeunesse, ces saintes femmes dont les fils comptaient déjà parmi les Apôtres, ni parée de ses atours mondains Marie-Madeleine qui les avait sacrifiés. Il blâme hautement ce qui blesse la décence et la pudeur; repousse les Faunes et les Satyres de Michel-Ange, mais en pardonnant à son Moïse. Il s'indigne surtout de cette fausse délicatesse qui, dans les scènes du Calvaire, dissimule les souffrances du Sauveur, et nous cache ses plaies. En vain lui dira-t-on que l'expression d'une douleur extrême n'est pas compatible avec la dignité des traits et de l'attitude; il envoie ceux qui tiennent ce langage contempler au Vatican le groupe de Laocoon. Avec de tels principes, l'art, en imitant, ne serait pas puéril; et, dût-il emprunter à l'antiquité des sujets d'études, il ne risquerait pas de redevenir païen.

Si nous avons été consciencieux dans l'exposé des faits, impartial dans leur appréciation, ce dont le lecteur doit rester juge, de tout ce qui précède on verra ressortir les conclusions suivantes. La transition du moyen âge aux temps modernes fut une époque pleine de dangers, une sorte d'adolescence, aux passions vives, à l'expérience bornée, sollicitée au mal par des séductions d'autant plus puissantes qu'elles étaient nouvelles; de là les écarts du XVIe siècle. En second lieu, la Renaissance fut, en elle-même, un mouvement intellectuel très-légitime, fécond en résultats pour la science, — et nous prenons ce mot dans son acception la plus large, y comprenant le sacré et le profane; — mais ce mouvement, à son début surtout,

s'est signalé par des déviations regrettables. Toutefois, nous ne mettons pas le protestantisme au nombre de ces déviations propres à la Renaissance, et, quant au reste, nous pensons qu'on s'est beaucoup exagéré l'importance de quelques travers d'humanistes. Enfin, la réforme des études à cette époque, réforme technique et littéraire, n'a pas altéré profondément l'économie morale et religieuse de l'éducation : c'est ce qui résulte clairement de la comparaison que nous avons établie entre les anciens programmes et les nouveaux. Donc, après la Renaissance, pour faire aussi bien que le moyen âge en matière d'éducation, une révolution gigantesque ne sera pas nécessaire.

Ch. Daniel. S. J.

MARINE A VAPEUR

Suite.[1]

VI

L'accroissement dans la facilité de la navigation et la nombreuse artillerie que pouvaient embarquer les frégates à vapeur semblèrent destinés à faire sortir la marine à vapeur de la position secondaire dans laquelle elle avait paru renfermée jusqu'alors. Une note, que fit remarquer le rang élevé de son auteur, accorda à ses navires une importance prématurée, au moins suivant notre opinion. Les bateaux à roues ont de trop grands inconvénients pour pouvoir remplacer les bâtiments à voiles; mais l'invention de l'hélice est venue changer entièrement les conditions de construction et donner à cette nouvelle espèce de bâtiments une immense supériorité, comme je m'efforcerai de le montrer.

Dans les longues traversées, lorsque, pour ménager le combustible, on voulut employer les voiles, on remarqua bien vite combien était défectueuse l'installation des roues. Cette manière simple, naturelle, qui se présente la première d'employer la force motrice est extrêmement peu favorable aux qualités nautiques comme à la puissance militaire des bâtiments. La nécessité d'envelopper les pales impose l'obligation de charger les flancs du navire d'énormes tambours qui occupent le tiers de sa longueur. Non seulement cette portion de la construction ne peut point être garnie de canons, mais encore elle présente un grand obstacle à la rapidité de marche et fatigue extrêmement le bâtiment quand une grosse mer vient lui im-

[1] Voir *le Correspondant*, du 10 mars.

primer des mouvements désordonnés. Comme il faut lier la machine avec l'axe de rotation, on est obligé d'élever sa charpente au-dessus de la flottaison, et, par conséquent, de la laisser exposée aux boulets de l'ennemi. L'espace considérable occupé par les chaudières et le reste de l'appareil se trouve dépourvu de ces pièces transversales appelées *baux* dans la marine, qui servent à relier ensemble les murailles extérieures des bâtiments à trois hauteurs différentes dans les frégates et contribuent d'une manière si notable à augmenter la durée et la solidité des constructions navales. Les bateaux à vapeur ayant besoin, pour obtenir une bonne marche, d'avoir comparativement à leur largeur, une longueur plus considérable que les autres navires, l'inconvénient dont je viens de parler acquiert par cette circonstance particulière, une importance beaucoup plus grande.

Ces défectuosités ont de bonne heure engagé les esprits sérieux à chercher une meilleure manière d'employer la force développée par la vapeur. Les inventions les plus simples sont souvent celles qui se présentent les dernières. De tout temps de grandes ailes, légèrement inclinées sur un plan perpendiculaire à la direction du vent, ont fait tourner un axe qui, au moyen d'engrenages, met en mouvement des pierres destinées à moudre les grains. Les personnes les plus étrangères à la mécanique comprendront sans peine que si ces ailes, pendant que l'atmosphère est calme, se meuvent par l'action d'un mécanisme intérieur, elles exerceront sur l'air qui les environne une pression égale et contraire à celle qui les forçait à tourner dans le premier cas; il se produira un courant d'air opposé à celui qui leur donnait leur première impulsion. Dans l'eau, des branches en fonte, pareillement inclinées, placées exactement comme des ailes de moulin à vent, prolongées jusqu'à l'axe de rotation et mues avec une grande rapidité, produisent un effet analogue. Situées à l'arrière du bâtiment, elles exercent une forte pression sur le liquide, poussent le navire en avant et lui impriment une vitesse considérable. La science est tout-à-fait impuissante à faire connaître les lois qui régissent ces mouvements si nouveaux et déjà si importants. Des expériences faites avec soin, des essais déjà réalisés méritent d'autant plus d'être recueillis et coordonnés que cette invention est destinée à changer entièrement

la composition des armées navales et la nature des guerres maritimes.

Smith et Ericson, mettant à profit l'idée ingénieuse et oubliée du capitaine du génie Delisle, installèrent des navires mus par des hélices qui, malgré d'assez fortes machines n'atteignirent jamais que des vitesses médiocres. *Le Napoléon*, construit au Hâvre par M. Le Normand pour le compte de l'administration des postes, obtint des premiers une marche remarquable et put lutter sans désavantage avec des bateaux à roues de dimensions analogues. Les Anglais mirent à la mer *le Ratler* qui a servi de modèle et de point de départ à des constructions fort nombreuses. Nous-même, réunissant les efforts de deux hommes distingués, un mécanicien, M. Cavé et un officier de marine, M. Labrousse, nous lancions *le Chaptal*, navire en fer, muni de canons, qui conserva un sillage de 9 mille à l'heure environ.

On sait que, pour les navires de guerre, on a renoncé à l'emploi exclusif du fer qui d'abord avait été préconisé outre mesure. Les bâtiments de cette espèce possédaient, il est vrai, l'avantage d'avoir des coques plus légères, de s'enfoncer moins profondément dans l'eau, par suite d'éprouver une moindre résistance pour diviser le fluide pendant leur marche. Malheureusement des expériences précises prouvèrent qu'un seul boulet qui vient frapper ces navires ébranle toute leur charpente, produit des déchirures considérables et cause une perturbation assez forte dans les rivets qui unissent les différentes pièces de tôles pour que le bâtiment se trouve sérieusement compromis et menacé de couler au bout de peu d'instants. D'ailleurs des végétations sous-marines ne tardent pas à se montrer sur ses carènes en fer ; des coquillages s'y attachent en grande quantité, de sorte que ces bateaux à vapeur perdent promptement leur supériorité de marche, à moins que l'on ne se trouve à même de les échouer fréquemment dans des bassins de carénage pour les nettoyer. Des bâtiments de cette sorte pourront encore rendre des services fort utiles dans le voisinage de nos arsenaux en les employant pour porter des ordres ou pour effectuer des croisières de peu de durée.

Tandis que nous nous contentions d'essayer sur la frégate *la Pomone* une machine auxiliaire de 220 chevaux et obtenions des vitesses de 5 milles à l'heure, les Anglais, plus entreprenants, ar-

maient quatre vaisseaux et quatre frégates avec des appareils de la force de 450 et de 360 chevaux. Ces navires auxquels ils ont donné l'appellation de gardes-côtes, portent peu de vivres, sont rasés dans les hauts et marchent avec une vitesse de 8 milles à l'heure. Notre lenteur, répréhensible sans aucun doute, était cependant fondée sur des motifs sérieux. M. Bourgois, lieutenant de vaisseau, connu par des travaux théoriques approuvés par l'Institut, était chargé avec *le Pélican* de faire des recherches sur les formes et les vitesses qu'il convenait de donner aux nouveaux propulseurs. Pendant trois années consécutives, cet officier a complété de longues séries d'expériences, dont les résultats servent aujourd'hui de règle et de guide pour la confection de ces pièces si essentielles. Les essais du *Charlemagne* semblent prouver que nous sommes arrivés à obtenir sur nos rivaux une supériorité dont il importerait de profiter.

L'incertitude dans laquelle on se trouvait sur la manière de confectionner les hélices, avait fait ajourner la construction des grands navires. On s'était borné à armer une corvette *le Caton*, dont la marche à la voile comme à la vapeur a été très-satisfaisante, un aviso *l'Ariel*, remarquable par une grande vitesse, mais dépourvu d'artillerie, de vivres et de tout ce qui pouvait le charger. Quelques autres navires de faibles dimensions ont fourni à leur tour des données précieuses que les hommes pratiques ont seuls intérêt à résumer.

La frégate *l'Isly*, construite à Brest, porte des canons dans toute sa longueur; sa machine se trouve placée au-dessous de la flottaison, par conséquent à l'abri des boulets ennemis. Ce navire, en calme, acquiert une vitesse de 10 milles à l'heure; la hauteur et l'étendue de sa mâture lui permettront, à l'aide de ces voiles, d'obtenir une marche égale à celle des anciens bâtiments. On ne doit point être étonné de trouver des défauts assez considérables dans une construction aussi nouvelle; mais, malgré ces imperfections, les expériences déjà faites semblent prouver que les questions les plus embarrassantes ont été résolues, et que l'on ne doit plus conserver de doutes sur la possibilité de réunir sur un même bâtiment une puissante artillerie avec une grande vitesse. L'armement du *Napoléon* et sa navigation acheveront de fournir des indices incontestables. Des vaisseaux, placés dans des conditions si favorables, ne

peuvent manquer d'assurer l'empire de la mer à la nation qui possèdera les plus forts, et surtout les plus rapides. Ils pourront échapper à un ennemi supérieur et porter la guerre sur les points qu'il leur conviendra de choisir. Des navires, placés dans les mêmes conditions, pourront seuls lutter contre eux avec quelque succès.

La navigation toute récente du vaisseau *le Charlemagne* dans la Méditerrannée vient confirmer les espérances que les essais de *l'Isly* avaient fait concevoir. La moyenne des marches de ce vaisseau a été de 9 milles et 9 milles 1/2 à l'heure. La force qui le met en mouvement est seulement de 450 chevaux, et comme ce navire est plus grand que les gardes-côtes anglais qui, munis d'un appareil semblable, n'ont jamais obtenu des vitesses aussi considérables, son armement nous fait le plus grand honneur. Le soin avec lequel sa machine a été confectionnée lui donne une grande légèreté et une puissance supérieure à celle qu'on avait indiquée dans le projet d'exécution, au moins tout porte à le croire. C'est l'usine de la Ciotat, près de Toulon, qui a obtenu ce beau résultat. *Le Charlemagne,* lors de sa construction, avait été l'objet des critiques les plus vives. On avait ajouté à l'arrière d'un bâtiment à voiles de 90 canons, un appendice destiné à supporter l'hélice et à renfermer un puits assez large pour servir à remonter ce propulseur sur le pont. A l'aide de cette combinaison, ce vaisseau devait, disait-on, se trouver aussi bien disposé pour se servir de ses voiles que s'il n'avait point eu un moteur auxiliaire. L'expérience seule pourra prouver si cette conclusion est complétement exacte. Pour que les pièces ajoutées à l'arrière fussent liées d'une manière solide avec le reste de la construction, il a fallu qu'elles fussent très-fortes, et par conséquent fort lourdes. La répartition primitive des poids se trouve changée; les conditions d'équilibre, si importantes pour rendre moins violentes les secousses d'une grosse mer, ne sont plus les mêmes. Plus bas, je tâcherai de rendre sensible l'inconvénient, bien connu des marins, de placer sur les extrémités des navires des poids considérables. Pour que l'expérience soit complète, ce bâtiment a besoin d'être essayé avec mauvais temps.

VII

Quoi qu'il en soit, des détails sur les difficultés que présente la construction des navires à hélices ne peuvent manquer d'intérêt.

Les anciens vaisseaux portaient de quatre-vingts à cent-vingt pièces de canon ; ils embarquaient des vivres pour cinq mois, de l'eau pour quatre mois ; on ajoutait encore au chargement des munitions de guerre, des poudres en grande quantité, des boulets, des objets de rechange, cordes, voiles et pièces de mâture ; ces objets divers répartis avec soin, remplissaient l'espace que laissait inoccupé la nécessité de loger l'équipage et le besoin de conserver une place suffisante pour la manœuvre de l'artillerie. On comprend facilement les modifications considérables qu'il faut apporter à ces dispositions pour trouver le moyen d'établir une machine, et de recevoir un approvisionnement de charbon seulement pour quelques jours de navigation. Il ne suffit point encore de se procurer l'espace nécessaire pour ces deux objets si importants, il faut encore alléger les poids de manière à conserver à ces navires la même hauteur au-dessus de l'eau. Les canons ont besoin de rester à une certaine élévation pour pouvoir être employés, aussi bien quand la force du vent fait incliner le bâtiment, que lorsqu'une mer houleuse vient, en heurtant les murailles, s'élever le long du bord et faire irruption par les ouvertures qui donnent passage aux pièces d'artillerie. Encore la résistance qu'éprouve un navire pour s'avancer, se mesure par la quantité d'eau qui se trouve devant lui, qu'il faut déplacer, et cette quantité est d'autant plus grande que le vaisseau enfonce plus profondément dans la mer.

Autrefois le poids des machines s'évaluait à un nombre de tonneaux égal à celui des chevaux, estimation conventionnelle, comme chacun sait ; aujourd'hui les progrès de l'industrie ont permis de réduire cette évaluation de moitié. On ne peut guère espérer de la voir diminuer encore. Si, comme l'avait proposé M. Labrousse et comme on l'a réalisé sur *le Napoléon,* on désire établir sur un vaisseau une machine de 1,000 chevaux, il faudra tenir compte d'un poids de 500 tonneaux pour l'appareil (le tonneau est de 1,000 kilogr.), et de 500 tonneaux pour le charbon, approvisionnement à peine suffisant pour cinq jours, en naviguant à toute vapeur. La charge que supportait le vaisseau dans l'ancien armement était de quatre à cinq mille tonneaux. La suppression du lest en fer, les barres de fonte placées au fond de la cale pour rendre le navire stable, donnent environ une diminution de 300 tonneaux. Les pièces de la machine, confectionnées avec le même métal, et aussi fort pe-

santes, remplacent avec avantage ces masses brutes et incommodes des anciens armements. L'emploi des cuisines distillatoires, permettant de ne garder qu'un approvisionnement d'eau assez restreint, permet encore de supprimer deux cents à deux cent cinquante tonneaux, et procure, en outre, l'avantage de laisser inoccupé un espace assez considérable. Ces suppressions, quoique fort utiles, ne sont point encore suffisantes ; on est obligé de diminuer la quantité de vivres embarqués et surtout de changer les formes de construction.

Avec le vent pour moteur, on avait été conduit à augmenter la largeur des vaisseaux. Cette disposition rendait leur stabilité plus grande ; elle permettait d'agrandir la hauteur et l'étendue de la mature. On comprend que l'inclinaison du navire sous l'effort d'un vent soufflant par le travers, devait être d'autant moins considérable que l'obstacle se trouvait plus large. La longueur des bâtiments était généralement égale à quatre fois leur largeur. En construisant des bateaux à vapeur, on remarqua bientôt que leur vitesse, avec une même machine, augmentait à mesure qu'on les rendait plus étroits et plus effilés. Aussi a-t-on adopté généralement sur ces bâtiments le rapport de un à six pour leurs dimensions principales. Sur les rivières, on a même été plus loin ; mais pour la mer, le défaut de solidité des navires trop longs a fixé des limites dont il est difficile de s'écarter.

Des analogies et des expériences anciennes sont venues confirmer ces premières inductions. Les vieux marins se souviennent encore des galères qui jouaient un rôle si important dans la Méditerranée. Mises en mouvement par des rames longues et pesantes que maniaient des bras vigoureux, elles atteignaient, avec du calme, des vitesses de trois à quatre milles à l'heure. Inférieures aux bateaux à vapeur les moins rapides, elles ne pouvaient se mouvoir ni contre une mer agitée, ni contre un vent frais et contraire. C'était avec des bâtiments de cette espèce que les Algériens sortaient de leurs repaires et venaient capturer des navires de commerce, souvent à une très-petite distance des vaisseaux de guerre, imposants par leur masse, chargés d'artillerie, mais qui, faute d'un peu de vent, ne pouvaient se mouvoir et restaient inutiles et impuissants. Les galères longues, étroites, effilées, portaient des poids très-légers et s'enfonçaient très-peu dans l'eau. Elles n'avaient de canons que sur leur avant, et ces canons étaient d'un calibre assez

faible. Avec des brises légères, lorsqu'elles déployaient leurs voiles latines, blanches, triangulaires, recourbées dans le haut, elles faisaient le plus bel ornement des eaux ; mais pour peu que des indices répétés annonçassent des vents orageux, pour peu que la mer commençât à se soulever, ces frêles navires étaient obligés de se hâter de chercher un port et de se procurer un abri. Ainsi les longs navires présentent les plus grands avantages; mais ils ont un défaut de solidité, comme je vais le montrer.

Une caisse carrée repose sur l'eau d'une manière égale ; chacune de ses parties déplace une quantité de liquide proportionnelle à son étendue et est soutenue par une pression latérale uniforme. Il n'en est point ainsi, si l'on considère un navire aux formes allongées : au centre les coupes transversales sont presque des carrés ; aux extrémités ce sont des triangles aigus ; la quantité d'eau déplacée est beaucoup plus considérable au milieu qu'elle ne l'est à l'avant ou à l'arrière ; les pressions latérales dont l'eau déplacée donne la mesure, deviennent inégales et les extrémités tendent à s'enfoncer plus profondément que le centre. Chaque portion du navire abandonnée à elle-même entrerait dans l'eau jusqu'à ce qu'elle eût écarté une quantité de liquide égale à son poids. Les assemblages qui lient les différentes parties du bâtiment empêchent seuls cet effet de se produire complétement ; mais, à mesure que les bâtiments vieillissent, leur quille se courbe de plus en plus ; elle ressemble à un arc dont la corde serait en dessous. Les efforts que supportent les pièces de liaison deviennent une des principales causes du peu de durée des navires de guerre, qui, malgré de fréquentes réparations, se trouvent au bout de vingt ou trente ans complétement hors de service. Cet effet est d'autant plus considérable que le navire est plus long.

Un exemple fera mieux comprendre l'avantage de la longueur comparative des bâtiments. En Angleterre, on coupa par le milieu la frégate *la Pénélope ;* on écarta les deux moitiés de cette frégate, de manière à se procurer un espace nouveau et suffisant pour loger une machine à vapeur. La quille des navires étant formée de pièces d'assemblage, cette opération ne compromet point leur solidité. La masse d'eau que la frégate avait besoin de diviser en marchant se trouvait la même que dans le premier cas ; aussi n'éprouva-t-elle point une résistance plus grande ; sa mâture ne fut point augmentée ; seulement les évolutions, c'est-à-dire les manœuvres qui consistent

à faire tourner le bâtiment sur lui-même, devinrent plus longues et même plus incertaines. Malgré ces inconvénients et de nombreuses difficultés d'exécution, nous serons peut-être obligés, dans un avenir prochain, d'employer un procédé analogue pour utiliser les vaisseaux que nous possédons sur les chantiers. Lors même que *le Charlemagne* réussirait aussi bien qu'on peut le désirer, la force des choses nous entraînera, je le crois et j'espère le démontrer, à chercher à donner de grandes vitesses à tous nos navires à vapeur. Il nous conviendra de tout subordonner à cette condition si importante pour nous, et même de renoncer, pour atteindre ce but, aux avantages réels et incontestés que procure un puits au moyen duquel l'hélice peut être élevé au-dessus de l'eau.

VIII

Dès que l'hélice eut montré sa puissance, les marins conçurent un enthousiasme mérité pour un moteur si utile et si peu embarrassant. Non-seulement on s'occupa de construire des bateaux à vapeur animés par ce nouveau propulseur, mais encore on songea à établir sur tous les navires un appareil auxiliaire. Les vaisseaux devaient, par ce moyen, obtenir, pendant les calmes, des vitesses suffisantes pour leur permettre de s'éloigner d'une côte, d'entrer dans un port ou d'en sortir, et enfin, pour leur fournir les moyens d'éviter ou d'attaquer l'ennemi. Il n'est point douteux que des navires placés dans ces conditions ne possèdent de sérieux avantages, avantages d'autant plus grands que leur machine est plus forte. Il convient, toutefois, de faire connaître la difficulté principale qui s'est présentée dans l'installation de l'hélice. La vapeur, ne devant être employée que dans des circonstances exceptionnelles, on a voulu pouvoir élever le propulseur au-dessus de l'eau, autant pour ne pas retarder la marche du bâtiment que pour être à même de réparer ce propulseur dans les longues campagnes. Les combinaisons nécessaires pour exécuter cette opération ont amené des dépenses assez fortes et de graves inconvénients.

On pratique, à l'arrière, un puits assez large pour fournir un passage à l'hélice et renfermer les apparaux indispensables pour soulever cette pièce, aussi lourde qu'importante. Afin de ne point donner à ce puits une largeur excessive, on est obligé de réduire à deux

le nombre des ailes. La surface qui frappe l'eau étant moins considérable, il faut suppléer à son défaut d'étendue par une augmentation de vitesse. Des engrenages sont généralement employés pour obtenir ce résultat; ils produisent des frottements assez considérables, et élèvent une partie du mécanisme de manière à le laisser exposé aux boulets ennemis. L'expérience prouve que les hélices les plus avantageuses, non-seulement sont formées de plus de deux ailes, mais encore qu'elles doivent être construites avec un pas assez allongé. Cette seconde condition est aussi embarrassante que la première; lorsque l'on veut pouvoir les soulever au-dessus de l'eau, l'une oblige d'agrandir la largeur, l'autre la longueur du puits. Des poids considérables surchargent alors l'arrière, combinaison extrêmement désavantageuse pour la solidité comme pour la marche du bâtiment; de plus, les pièces qui, debout, terminent le navire, les *étambots*, pour employer le terme technique, ont besoin d'être plus larges; ils offrent une résistance plus grande à la marche du bâtiment; si bien que des ingénieurs et des officiers de marine soutiennent que ces causes diverses rendent la diminution de vitesse plus considérable qu'elle ne le serait par l'action de l'hélice elle-même affolée, c'est-à-dire rendue libre de tourner suivant l'impulsion de l'eau et séparée momentanément de la machine.

Si l'utilité d'un puits peut être un sujet de controverse sous le rapport de la vitesse que l'on obtient en naviguant à l'aide des voiles, elle ne peut point l'être à l'égard des avantages qu'il procure, dans les longues campagnes, pour visiter et réparer une pièce aussi importante que le propulseur. Malgré cet avantage, nous croyons qu'on entre dans une mauvaise voie en cherchant à placer des puits sur les navires ; on enlève aux bâtiments une partie de leurs bonnes qualités ; on dépense des sommes assez considérables, et, malgré tous ces efforts, on obtient des navires médiocres, comme navires à voiles. Ces vaisseaux ne peuvent rendre de services réels que munis de charbon; par conséquent, ils ne doivent point s'écarter des ports où se trouvent des approvisionnements de combustible, et il est bien rare que dans ces ports ils ne trouvent point de moyens suffisants pour effectuer les réparations dont ils pourraient avoir besoin.

Dans toutes les marines, et surtout dans celles qui, comme la nôtre, se trouvent inférieures par le nombre, la vitesse doit être la qualité essentielle des bâtiments, celle à laquelle toutes les autres doivent

être subordonnées. Cette considération est surtout acceptée dans la conception des créations nouvelles ; mais peut-être ne lui a-t-on pas accordé une importance assez grande dans les projets de transformation que nous devons exécuter sur nos anciens vaisseaux. Nous pouvons, je crois pouvoir le montrer, leur assurer une marche supérieure à celle des vaisseaux anglais de même rang ; dès lors ne devons-nous pas tout sacrifier pour remplir cette condition ? Au loin, nous enverrions encore pendant longtemps des navires à voiles. Quelques considérations sur les longues navigations prouveront l'utilité de cette mesure. D'ailleurs, la transformation de la flotte a besoin de plusieurs années pour être entièrement effectuée ; en attendant, nous réserverions nos vaisseaux à vapeur pour les mers d'Europe ; nous nous contenterions de leur donner un mois de vivres ; nous supprimerions les puits, nous obtiendrions de grandes vitesses, nous assurerions nos communications avec l'Algérie et nous dominerions dans la Manche.

Nos vaisseaux, comparés avec les vaisseaux anglais, ont, pour la même artillerie, une capacité plus grande, et pour la même capacité, une mâture plus forte. Ces deux faits, établis par des documents officiels, doivent, si nous savons en tirer parti, nous fournir les moyens d'établir des appareils à vapeur sur nos anciens bâtiments, en leur donnant une vitesse plus grande sur celle des navires anglais de même force. Puisque leur capacité est plus grande, la machine dont ils sont munis peut l'être pareillement, et, à moins d'erreurs, qu'il faudrait se hâter de corriger, leur vitesse doit s'accroître, en même temps que s'agrandit le mécanisme qui leur communique le mouvement. Une expérience, pratiquée sur *la Belle-Poule*, qui vit sa marche augmenter lorsque l'on diminuait sa mâture, semble prouver que le besoin d'une extrême rapidité pour nos navires nous a fait exagérer les dimensions de leur moteur. Quand le vent souffle par le travers, les voiles, présentées obliquement à la direction de la brise, cèdent à ses efforts, se gonflent, pèsent sur les vergues et les mâts qui les établissent et qui les soutiennent. Le bâtiment s'incline comme un roseau battu par l'orage. La nature de ses formes fait servir une portion considérable des pressions sous lesquelles il fléchit à le pousser en avant, et à lui imprimer une grande vitesse. Mais avec du vent la mer est toujours agitée ; des vagues viennent soulever le navire, elles produisent des balancements divers, connus sous le nom

de *roulis* ou de *tangage*, suivant qu'ils ont lieu dans le sens de la largeur ou de la longueur. Plus la mâture est élevée, plus aussi doivent être considérables les poids placés dans les profondeurs de la cale. Ces poids contrebalancent la pression de l'atmosphère, augmentée par l'étendue du bras de levier, et empêchent le vaisseau d'être renversé. Les mouvements, occasionnés à la fois par l'effort des vagues et par l'action de ces forces opposées, sont d'autant plus violents, que ces forces sont plus intenses et plus éloignées l'une de l'autre. D'un autre côté, le navire s'élève et retombe avec des secousses qu'augmentent les mêmes causes ; l'action régulière des forces qui le poussent en avant est faussée et diminuée par ces chocs brusques et inégaux. Ces réflexions, qu'il serait difficile de soumettre à des calculs précis, établissent avec évidence qu'au-delà de certaines limites, l'augmentation de la mâture est plus nuisible qu'utile à la marche des bâtiments. Sa diminution sur les vaisseaux transformés ne peut manquer d'ajouter aux avantages que nous avons sur nos rivaux pour l'établissement de machines à vapeur.

IX

Pour compléter l'exposé des progrès qui ont été accomplis, et pour faire comprendre les services que peuvent rendre des appareils à vapeur, il convient d'exposer les améliorations successives qui ont été apportées dans la construction des machines et des chaudières. On est parvenu à diminuer leur poids aussi bien que l'espace qu'elles occupaient, à produire avec le même charbon une quantité de vapeur plus grande, et à lui donner une élasticité plus considérable.

Le problème mécanique qu'il fallait résoudre consistait à transformer le mouvement primitif de va-et-vient en un mouvement de rotation. J'ai déjà exposé la confection du balancier et les bons résultats qu'il avait produits. Cette pièce, liée avec un parallélogramme, opérait cette transformation, sans occasionner de trop grands frottements et sans fatiguer, par des pressions irrégulières dans leur direction, les différentes pièces de la machine ; seulement, cette construction fort lourde demandait beaucoup de place. Deux autres systèmes sont venus remplacer ce premier essai.

Un homme habile, M. Gingembre, directeur de l'usine d'Yndret, a mis à exécution une idée aussi nouvelle qu'ingénieuse, que plusieurs

regardaient comme tout-à-fait impraticable. Il munit les cylindres de deux tourillons, de manière à ce qu'ils puissent osciller sur eux-mêmes, comme le mortier qui doit envoyer son projectile à des distances diverses. Ce procédé permet, au moyen d'une tige directrice, d'atteler, sans intermédiaire, l'extrémité du piston sur le levier coudé qui fait tourner l'axe de rotation. Pour construire cette machine, il fallait une perfection dans les ajustages qui avait effrayé les mécaniciens les plus habiles. Remarquez que les tuyaux qui conduisent la vapeur dans les cylindres doivent se mouvoir en même temps que cette pièce principale, et cependant rester en communication avec la chaudière et ne point laisser échapper le gaz pendant leurs oscillations. Cette conception hardie a servi de guide pour la confection de plusieurs appareils, et donne une économie de place considérable. Encore des combinaisons ingénieuses, telles qu'on en voit sur les locomotives, ont permis, même avec des cylindres fixes, de faire agir directement le piston sur le levier coudé. Les frottements ont été considérablement diminués et les résultats ont été satisfaisants. Sur les navires à hélice, cette combinaison est seule adoptée; les cylindres sont placés horizontalement à l'axe du propulseur, et le font tourner au moyen d'un levier coudé. Dans l'état actuel des choses, ces pièces horizontales sont assez facilement altérées par les secousses anormales que produit une grosse mer. Les réflexiens des hommes habiles qui conduisent ces nombreux navires, amélioreront ces constructions; en présence des progrès qui ont été accomplis, le doute ne doit point être permis à ce sujet.

Ce n'est pas tout, de nouvelles chaudières fournissent les moyens de réaliser des améliorations aussi importantes. L'eau de mer contient du sel en dissolution. Lorsque l'ébullition a diminué la quantité d'eau que renferme la chaudière, la solution se concentre, et le sel finit par se précipiter. Il se forme des dépôts qui ont les plus grands inconvénients; ils interceptent l'action du feu, s'élèvent à une température rouge, corrodent les tôles et produisent des explosions. On parvient à les éviter, en renouvelant fréquemment l'eau soumise à l'évaporation par le procédé que nous allons indiquer. On arrête l'émission de la vapeur, et on se sert de sa force élastique pour projeter au-dehors la plus grande partie de l'eau saturée, qu'on renouvelle immédiatement. Cette opération indispensable demande une

certaine habitude, et ne se pratiquait, à l'origine, que d'une manière imparfaite ; après chaque voyage, il fallait se hâter de gratter et de nettoyer l'appareil évaporatoire. Pour rendre cette opération facile, on le construisait avec des parois planes, disposées de façon à ce que des hommes pussent pénétrer dans son intérieur. Aujourd'hui une pratique plus longue permet une confiance plus complète. On emploie de nouvelles chaudières, composées d'une multitude de petits tubes cylindriques, autour desquels arrivent des courants de flamme. Il se produit une quantité plus grande de vapeur dans un espace plus petit, avec une moindre dépense de combustible, et cette vapeur est douée d'une élasticité plus considérable. Ces chaudières doivent amener sur mer l'emploi de la vapeur à haute pression et réaliser de grandes améliorations. C'est vers ce sujet que se tournent les esprits avancés : ils essaient de résoudre les difficultés de détail, qui s'opposent à l'adoption de projets qui présentent de plus grands dangers, et exigent des précautions plus minutieuses. Leurs efforts, je n'en doute pas, résoudront avant peu ce problème, extrêmement important pour la navigation.

Ce serait ici le moment de parler du générateur à vapeur de M. Belleville, et de la machine à air de M. Ericson. Le premier emploie des tubes en serpentins. Le second se sert de l'air atmosphérique chauffé et dilaté ; il met à profit la propriété bien connue des toiles métalliques d'enlever, pour ainsi dire instantanément, leur chaleur aux gaz qui les traversent. Le calorique, mis en réserve, serait employé de nouveau pour échauffer le gaz qui entre en action. Les deux inventions réaliseraient, à ce que l'on assure, une économie de combustible fort considérable ; mais elles ne sont point encore assez connues et assez pratiquées pour que nous ayons cru devoir en parler avec plus de détail.

Poursuivons l'exposé des changements que l'introduction de l'hélice doit apporter dans la construction des bateaux à vapeur ; sur ces nouveaux navires, deux causes rendent la voilure plus essentielle. D'abord, l'hélice étant affolée, c'est-à-dire rendue indépendante de la machine et libre de suivre les mouvements du liquide ; l'effet des voiles est, pour ainsi dire, aussi considérable que si le bâtiment ne possédait point une machine ; la seconde est que l'action du vent se combine beaucoup mieux sur ces vaisseaux avec celle du moteur mécanique, et donne une augmentation de vitesse dont il importe de

tenir compte. Les roues, pour produire tout l'effet qu'on peut en attendre, ont besoin d'avoir une vitesse qui soit à celle du bâtiment dans la proportion de 3 à 2. La course des pistons et l'introduction de la vapeur sont disposées de manière à remplir ces conditions; lorsque le vent pousse le navire, la résistance est moins grande; le nombre de coups de piston par minute et la consommation du charbon diminuent, mais la vitesse n'augmente qu'autant que la machine se trouve trop faible pour les dimensions du bâtiment. Avec l'hélice il n'en est point ici : le mouvement de ce propulseur s'exerçant dans un sens différent et avec une vitesse comparative beaucoup plus grande, il continue à produire un effet qu'augmente l'effort produit par le vent sur les voiles.

Ces raisons ont engagé l'ingénieur distingué qui a construit le vaisseau *le Napoléon*, à lui donner une longueur comparativement moins grande que celle des bateaux à roues. Il a cherché à suppléer à ce qui pouvait lui manquer sous ce rapport, par la finesse et la perfection de ses formes. On sait que ce beau vaisseau a égalé les frégates à vapeur par la rapidité de sa marche. Cet exemple, la plus grande capacité de nos vaisseaux dont j'ai parlé, les perfectionnements récents que j'ai détaillés, prouvent que si, supprimant les puits, et nous contentant d'embarquer un mois de vivres, nous plaçons sur nos anciens vaisseaux des machines aussi fortes que possible, nous obtiendrons des vitesses supérieures à celles des vaisseaux de nos adversaires. Sans insister sur les avantages que nous avons pour transformer les anciens navires, nous ferons remarquer que les différences de position obligent nos antagonistes à disposer leurs bâtiments d'un nouveau modèle, de manière à recevoir des poids accessoires plus considérables, et, par conséquent, qu'ils ne peuvent point leur donner des machines aussi fortes que nous. Dans la Manche et dans la Méditerranée, nos navires profiteraient d'un moment favorable pour effectuer une expédition de peu de durée, tandis que nos rivaux, obligés de bloquer nos ports, de surveiller nos côtes, ont besoin d'embarquer une quantité plus grande de vivres et d'approvisionnements. Examinons maintenant quel sera le rôle des navires mixtes et celui des bâtiments à grande vitesse.

X

Le Ratler, navire mixte, appartenant à la marine de la Grande-Bretagne, a effectué une longue croisière sur la côte occidentale d'Afrique. Ce bâtiment avait constamment ses feux allumés et son hélice toujours en place; il désirait, à chaque instant, pouvoir reconnaître les voiles qui se montraient à l'horizon. Je regarde comme incontestable que, pendant la guerre, les vaisseaux de cette espèce seront amenés à conserver, en tout temps, leur propulseur dans l'eau. Les marins savent combien les moments sont précieux, et une machine, dont il faudrait attendre les bons effets, deviendrait pour eux un auxiliaire inutile. La nuit, au point du jour, les rencontres ont lieu d'une manière si inopinée, qu'il y aurait de l'imprudence à n'être point toujours en mesure de se servir d'un secours si puissant. Dans une surprise, une portion considérable de l'équipage serait occupée à disposer l'hélice, et le bâtiment pourrait être capturé par un ennemi inférieur en artillerie et dépourvu de cet auxiliaire. Un capitaine risquerait de voir ternir par un combat malheureux et disproportionné une carrière honorable ; tant qu'il lui restera du charbon, tout porte à croire qu'il voudra garder son appareil constamment prêt à fonctionner. Les navires mixtes n'auront d'emploi efficace que s'ils se trouvent peu éloignés d'un port où ils puissent remplacer facilement le combustible qu'ils auront consommé, et, sur ces points, ils doivent rencontrer des bâtiments à grande vitesse qui les annulleront complétement.

Lorsque quelques heures de route suffisent pour aller se ravitailler, la quantité restreinte de vivres que peuvent embarquer les vaisseaux à vapeur n'est plus un obstacle qui empêche de les employer. Ils ont par eux-mêmes des avantages incontestables que je m'efforcerai de détailler. En France, nous devons accepter la supposition que nous serons numériquement inférieurs à nos rivaux; il nous sera complétement impossible d'approvisionner nos croiseurs à la mer et dans des rades ouvertes ; nous ne pouvons nous dispenser de leur ménager des lieux où ils puissent trouver les objets dont ils ont besoin, soit dans les pays neutres, soit dans nos colonies. Lorsque cette ressource viendrait à nous manquer, l'armement et l'expédition

de ces navires seraient une dépense tout-à-fait inutile. Une prévoyance intelligente, sans laquelle une grande guerre ne peut jamais être poursuivie avec succès, rassemblera aussi bien des vivres que du charbon dans les ports de relâche. La différence dans les prix de revient de ces deux sortes de bâtiments ne devrait point nous empêcher de préférer les constructions les mieux disposées pour la lutte; mais ici cette objection n'existe même point, car l'installation des puits, fort dispendieuse, comme je l'ai dit, égalise, à peu de chose près, les dépenses, dans l'un et dans l'autre cas. Ainsi, près des ports, les navires mixtes n'ont que des avantages secondaires; je montrerai plus tard qu'il en est de même dans les pays éloignés. Ces considérations me paraissent devoir faire exclure ce genre de bâtiments des constructions que nous entreprendrons.

On ne saurait trop insister sur la nécessité, pour une marine secondaire, de posséder des bâtiments d'une marche supérieure. Cette qualité leur permet d'éviter un engagement inégal, de détruire les navires isolés, et de profiter de toutes les fautes d'une escadre ennemie. Les blocus deviennent inutiles, les invasions faciles et praticables. Dans la Manche, comme dans la Méditerranée, nos corsaires occasionneraient de très-grands dommages au commerce de nos adversaires. Si, au contraire, nos vaisseaux marchent moins bien que ceux de nos rivaux, constamment attaqués par des forces supérieures, aussi impuissants pour fuir que pour combattre, ils se verront forcés, après quelques essais malheureux, de chercher un refuge dans nos ports. Nos arsenaux, édifiés à grands frais, ne serviront qu'à contenir des navires inutiles et des équipages découragés.

Il importe d'être juste, et de tenir compte du patriotisme de nos adversaires. Il n'est point douteux qu'ils n'emploient les efforts les plus énergiques, et ne parviennent à construire des navires qui égaleront les nôtres par la rapidité de leur marche, s'ils ne les surpassent point. Mais ces efforts leur seront extrêmement onéreux, et on n'ignore point qu'aujourd'hui une lutte dispendieuse a moins de chances de durée qu'une guerre des plus meurtrières. D'ailleurs, nos ressources financières peuvent, si nous le voulons bien, s'élever aussi haut que celles de nos antagonistes; mais quoi que nous fassions, nous leur resterons toujours inférieurs par le nombre de nos marins. En mettant en ligne des bâtiments d'un prix de revient plus considérable, nous les obligeons à des dépenses

proportionnellement plus fortes, s'ils veulent conserver la supériorité numérique que leur assure l'étendue de leur commerce. Il y a plus, ces vaisseaux, ne pouvant recevoir qu'une quantité assez restreinte de vivres et d'approvisionnements, ont besoin d'être comparativement plus nombreux, pour surveiller nos croiseurs et bloquer nos ports. Tout nous engage, aussi bien en construisant de nouveaux navires qu'en transformant les anciens, à nous proposer d'obtenir de grandes vitesses.

Je me suis étendu sur le détail des poids dont les modèles existants peuvent être allégés, sur le peu d'espace qu'occupent les machines d'une grande puissance, sur l'économie réelle qu'elles procurent, lorsque l'on se contente de faire route avec des vitesses réduites; sur le petit nombre de nos matelots, qui nous engage à faire prévaloir l'emploi de navires d'une construction dispendieuse; enfin, sur les avantages que nous offrent, pour ces installations nouvelles, la capacité plus grande de nos vaisseaux. Peut-être, pour achever de convaincre les esprits, est-il nécessaire d'exposer que les bâtiments à voiles sont encore destinés à rendre de forts bons services, et que, dans les longues croisières, comme dans les campagnes lointaines, les navires mixtes n'auront sur eux qu'une supériorité contestable. Avec du vent, le puits qui charge l'arrière de ces derniers, doit leur donner une infériorité de marche, qui, quoique peu considérable, est cependant extrêmement fâcheuse pour des croiseurs. Avec du calme, ils jouissent, il est vrai, d'un avantage signalé; mais cet avantage ne peut durer qu'un nombre de jours fort restreint, quatre, cinq ou dix jours, répartis sur une durée de cinq ou six mois de route ou de croisière. Quelque faible que soit une machine, elle n'est utile qu'autant que l'on se trouve à proximité d'un port de relâche, je l'ai déjà dit. Notre commerce est si réduit, nos colonies si peu étendues, que nous n'avons, pour ainsi dire, rien à défendre, et que nous pouvons choisir les points où il nous convient de porter nos attaques. Il nous importe, alors, d'avoir des navires qui excellent par certaines qualités, et sur lesquels on n'ait point cherché à réunir des avantages divers et souvent opposés. Il nous faut des bateaux à vapeur d'une marche supérieure, et des bâtiments exclusivement à voiles, portant beaucoup de vivres, et munis d'une forte mâture. Selon les régions qu'ils fréquenteront, ces vaisseaux auront une supériorité marquée, et nous fourniront

des moyens d'action dont des hommes habiles ne manqueront pas de profiter.

Dans les longues routes, lorsque l'on parcourt les grandes mers, les traversées des navires à voiles sont aussi courtes que celles des bateaux à vapeur. Pendant longtemps, on préférera ces premiers bâtiments pour les employer au transport des marchandises encombrantes. Des bâtiments de même espèce, établis en croisière, placés à des distances considérables des points où les vaisseaux ennemis peuvent trouver du charbon, seront encore fort redoutables, et suffiront pour interrompre les communications commerciales. Ils seront même préférables aux bateaux à vapeur, à cause de la grande quantité de vivres qu'ils peuvent embarquer, et de la supériorité de marche qu'ils obtiennent avec un vent frais.

Il existe sur l'Océan un grand nombre de régions où les vents ont une constance fort remarquable, sous les tropiques, au loin dans l'hémisphère sud, au large du cap de Bonne-Espérance, et dans les mers rudes qui avoisinent le cap Horn. Dans l'Inde, la belle saison, celle qui, exempte de maladies, permet aux étrangers d'essayer des invasions ou de bloquer les ports, est aussi la saison où règne une mousson régulière. Pendant six mois, le golfe de Bengale se prête aux opérations navales, et pendant les autres mois de l'année les mêmes conditions se rencontrent dans le golfe de Bombay et sur la côte de Malabar. Les bassins des Antilles, le golfe du Mexique et la mer de Chine sont témoins des mêmes phénomènes. Il ne faut point se laisser aller à un engouement irréfléchi : les bâtiments à voiles sont encore destinés, quoi qu'on en dise, à jouer un rôle important dans une guerre maritime.

Depuis plusieurs années, l'attention des hommes d'État s'est concentrée autour des rivages de la Méditerranée. La gravité des questions qu'ont soulevées la décadence de l'empire Ottoman, les accroissements de la puissance égyptienne, et surtout les révolutions de l'Italie ont fait oublier et méconnaître des intérêts et des luttes d'un autre siècle. Les officiers de marine eux-mêmes ont partagé cet entraînement. L'armement des escadres d'évolution et l'activité que réclament les communications avec Alger, les ont appelés dans la mer intérieure, et leur ont enlevé la connaissance pratique des longues navigations et des entreprises lointaines. Plus que d'autres, ces hommes errants s'habituent à accorder une importance

exclusive aux pays qu'ils explorent et aux lieux où ils leur arrive de séjourner. La tradition des croisières effectuées sous l'Empire, et le souvenir des expéditions qu'occasionna la lutte pour l'indépendance américaine, s'est un peu perdue parmi nous. Il importe que l'opinion publique redresse ses erreurs excusables et assez naturelles.

Ce ne serait point sans une émotion profonde, que les marins verraient condamner à un abandon complet ces glorieux navires avec lesquels ils ont sillonné les océans les plus éloignés. L'homme se plaît à lutter contre une mer orageuse et contre la violence des vents. Il résiste avec orgueil, et éprouve une joie mêlée de satisfaction, lorsque, la tempête apaisée, il retrouve, plein de force, son bâtiment victorieux. Il aime, alors, à livrer de nouveau aux brises attiédies ces voiles immenses, utiles ornements des vaisseaux. Tant que l'action bienfaisante du soleil, en échauffant les couches atmosphériques, produira, sous les tropiques, des vents alisés réguliers et uniformes, qui entourent la terre comme une ceinture mobile; tant que les vents d'ouest règneront avec une constance presque aussi marquée dans les mers des climats tempérés, que n'avoisinent point de vastes continents, la marine à voiles aura un vaste théâtre pour ses efforts, pourra se proposer un but important et espérer de glorieuses destinées. Plus patients et plus assidus que nous, les Anglais poursuivent des expériences diverses. Près des Açores, dans les vents alisés, ils ont fait naviguer des frégates à voiles et à vapeur; ils ont voulu comparer des modèles différents. Constamment occupés du perfectionnement de leur flotte, leur arme la plus essentielle, ils encouragent tous les efforts et excitent une émulation salutaire parmi les constructeurs et les officiers de leur marine.

XI

Nous n'avons plus ce commerce florissant ni cette puissante marine militaire qui, sous Louis XIV et sous Louis XVI, nous permettait d'armer des flottes considérables et de disputer l'empire de la mer. C'est en vain que le souvenir de nos victoires passées et de notre domination, si humaine et si généreuse, vit encore dans le cœur des Indiens malheureux et opprimés; il ne nous serait point donné, s'il fallait repousser des injures et essayer la guerre, de pouvoir nous montrer en force dans ces contrées lointaines. Ce ne serait plus,

comme pendant la lutte de l'indépendance américaine, en se présentant hardiment en bataille que nous assurerions le passage de convois importants. Notre infériorité numérique est trop évidente pour pouvoir la dissimuler. Si nos vaisseaux sont peu nombreux, cherchons au moins à leur donner de grandes vitesses qui les rendent propres à se prêter à des combinaisons nouvelles. On a vu de tout temps des armées exercées aux longues marches l'emporter sur des adversaires plus nombreux. Un assez grand nombre de bâtiments à voiles languissent inanimés dans nos ports ; si des circonstances nouvelles nous commandaient des armements, ils se trouveraient en nombre suffisant pour tirer parti des ressources incomplètes que nous pourrions employer pour des expéditions lointaines. Hâtons-nous de construire ces nouveaux navires qui nous permettront de lutter avec quelque succès dans la Manche et dans la Méditerranée.

Dans ces mers, les vents sont variables et les calmes fréquents; des vaisseaux à vapeur profiteront de ces circonstances pour gêner et détruire le commerce ennemi. Il sera aussi difficile que dispendieux d'escorter des convois avec des bateaux à vapeur. Malgré tous les efforts, la manière de naviguer de ces deux espèces de bâtiments est assez différente pour que l'on soit fondé à prévoir des séparations qui nous permettront de capturer souvent des navires isolés. Il y a plus, nous ne devons point renoncer à combattre à armes égales dans la Manche et dans la Méditerranée; nos flottes ne se trouveront jamais en force que dans l'une ou l'autre de ces deux mers; aussi nous importe-t-il extrêmement de munir de machines la plus grande partie de nos vaisseaux et au moins la moitié de nos frégates.

Les bâtiments à voiles envoyés au loin, resteront longtemps à la mer et auront une destination inconnue; ils obligeront l'ennemi à de nombreux armements, s'il désire être partout en mesure de défendre son immense commerce et ses vastes possessions coloniales. Une infériorité numérique nous est beaucoup moins désavantageuse que pour des navires destinés à agir dans des mers plus rapprochées. Si nous pouvions égaler nos antagonistes par le nombre de nos nouveaux vaisseaux et leur assurer en même temps une supériorité de marche, nous serions, sans aucun doute, en mesure de les forcer à accepter la paix. Bien plus, si seulement des combinaisons heu-

reuses nous donnaient une égalité relative pendant quelques mois dans la Manche ou dans la Méditerranée, libres alors de profiter de la valeur et du nombre de nos soldats, nous aurions des avantages que les hommes versés dans les affaires ne peuvent contester. Malgré les facilités que nous avons pour obtenir de grandes vitesses, on peut cependant ajouter que, pourvu que nous sachions ne point être inférieurs, sous ce rapport, à nos adversaires, nous obtiendrions encore une position assez belle pour qu'elle doive nous engager à diriger tous nos efforts vers la construction de navires si importants dans la situation où nous nous trouvons. Sans ces conditions de marche, nos vaisseaux, désarmés et impuissants, seront condamnés à languir dans nos ports, et les dépenses que nous avons faites deviendront entièrement inutiles.

Charles Douniol.

NOUVELLES BIBLIOGRAPHIQUES

CHANGEMENTS DANS LE MODE DE PUBLICATION DU *CORRESPONDANT*

La littérature française vient de s'enrichir d'une production destinée, je crois, à lui faire honneur. M. Amédée Fleury (dont c'est le début à ce qu'il me semble) donne au public deux volumes intitulés *Saint Paul et Senèque.* [1] Le sujet des rapports présumés de l'Apôtre des Gentils avec le précepteur de Néron, n'est pas neuf, mais jamais il n'avait été traité avec plus d'étendue ; jamais on n'avait rassemblé avec plus de soin des preuves plus nombreuses et plus convaincantes. M. Fleury, qui connaît tous ses devanciers et qui leur rend pleine justice, va fort loin dans la carrière ouverte avec éclat par Juste Lipse : il n'imite pas tout-à-fait la sage réserve dans laquelle s'est maintenu un savant ecclésiastique de notre époque, M. l'abbé Greppo, en dissertant *sur les chrétiens de la maison de Néron;* mais on peut dire qu'il a épuisé la matière, et ceux même qui, comme nous, se refuseraient à admettre toutes les conclusions de l'auteur et auxquels, par exemple, il répugnerait de reconnaître, dans l'ostentation des derniers moments du philosophe, les caractères d'une mort chrétienne, ne pourront s'empêcher de savoir gré à M. Fleury d'avoir dépouillé avec tant de persévérance et de sagacité les œuvres de Senèque, particulièrement sa correspondance avec Lucilius ; ils lui accorderont le mérite d'avoir donné avec plus d'évidence qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la preuve de l'action que durent exercer les écrits et sans doute les paroles de l'Apôtre sur un homme qui n'avait pas sans doute un caractère égal à son génie, mais dont l'éloquence a souvent plus de force et de naturel qu'on n'est généralement disposé à le croire.

Au reste, je ne voudrais pas m'étendre trop longuement sur le sujet du livre de M. Fleury, car il me semble que l'examen en revient naturellement à l'auteur des *Césars,* et il serait bien maladroit de ma part de faire perdre au *Correspondant* la chance d'un bon article sur

[1] Paris, Ladrange, 2 vol. in-8°.

ce sujet, en traitant prématurément des questions que, par ses études et son expérience, M. de Champagny est plus que personne appelé à résoudre. Je me contenterai pour cette fois de faire remarquer combien il est consolant de voir les esprits graves se porter vers l'examen des problèmes que soulève l'histoire du christianisme, et d'observer en même temps leur tendance actuelle à conclure dans un sens favorable à la vérité religieuse. Des livres comme celui de M. Fleury sont certainement destinés à faire plus de bien que les controverses passionnées. On se sent attiré d'abord par la sincérité de l'auteur, rassuré par sa modération, et lorsque, grâce à ses recherches, on a compris le caractère divin de la révolution qui s'opérait dans les esprits, à mesure que se répandait la lumière de l'Evangile, il est impossible que le cœur ne se sente pas touché en même temps que l'esprit est convaincu. Heureux l'écrivain qui peut ainsi contribuer à la paix et à l'illumination des âmes, sans avoir lui-même à se reprocher une personnalité dénigrante, une parole injurieuse!

J'enregistre aussi, avec une satisfaction sans mélange, la publication de M. P. Clément, dont les lecteurs du *Correspondant* ont eu dernièrement les prémices : *Jacques Cœur et Charles VII*, ou *la France au XVe siècle*[1], est une *étude historique* d'une grande valeur. Sans doute on s'aperçoit que l'auteur de *l'Histoire de Colbert*, en s'engageant dans l'examen d'une époque qui appartenait encore au moyen âge, a dû se sentir un peu dépaysé. Mais après une hésitation, dont on retrouve encore quelques traces, il a raffermi sa marche, et la sûreté de son jugement lui a tenu lieu de plus longues études préparatoires. L'historien procède d'ailleurs selon toutes les lois de la saine critique : il rassemble les preuves, il les discute, il cite *in extenso* les documents originaux. Quoique la nouveauté des entreprises de Jacques Cœur ait nui à la gloire de ce grand citoyen, en ce sens que les contemporains n'ont pris nul souci de conserver le souvenir d'opérations dont ils n'entrevoyaient pas la portée et l'influence, il reste encore assez de preuves à l'appui, non-seulement de l'innocence de l'argentier de Charles VII, mais encore de ses grandes et généreuses pensées, pour que l'histoire puisse prononcer à l'égard de ce personnage un jugement définitivement favorable, et venger sa mémoire des accusations élevées par ses persécuteurs. M. P. Clément, à qui l'on pourrait presque reprocher de mettre un excès de réserve dans l'apologie de son héros, aura contribué plus que personne à fixer l'opinion sur un homme auquel il n'a manqué que de vivre deux ou trois siècles plus tard, pour recueillir, au lieu de rigueurs iniques, le tribut de l'admiration et de la reconnaissance universelles.

C'est, il est vrai, un bien triste chapitre de notre histoire, que la vie de Jacques Cœur, et peut-être M. P. Clément rencontrera-t-il des juges qui lui reprocheront d'avoir, en mettant à nu les misères du règne de Charles VII, appelé le blâme sur les souvenirs de l'ancienne monarchie. Mais il faut que M. Clément prenne son parti de sem-

[1] Paris, Guillaumin, 2 vol. in-8°.

blables attaques, si on les fait peser sur lui, de même que ceux qui, pour des intérêts respectables, voudraient mettre le sequestre sur les vérités de l'histoire, doivent bien s'attendre à n'entreprendre qu'une croisade inutile contre la légitime curiosité de l'esprit humain.

Personne n'a une plus haute idée que nous du passé de la France, personne n'attache plus de prix à ce que les souvenirs n'en soient pas oblitérés, à ce que la tradition s'en maintienne ou s'en renoue ; et certes, s'il y a quelque chose de respectable à nos yeux, après l'édifice de l'Église, c'est celui de l'ancienne monarchie française. Mais cette fidélité persévérante aux destinées de notre patrie n'empêche pas le regard de se fixer avec impartialité sur les maux enfantés par l'insuffisance et souvent par l'indignité des caractères. Charles VII est un personnage désolant à étudier dans la réalité des témoignages contemporains ; et l'époque pour laquelle se sont accomplies de si grandes choses ne valait pas mieux que le prince qui en recueillait le fruit. Jeanne d'Arc et Jacques Cœur, à la distance où les placent réciproquement la mission miraculeuse de l'une et la passion qui poussait l'autre à s'enrichir, surgissent comme deux témoins formidables contre l'ingratitude d'un prince, redevable à tous deux de sa couronne, soit au point de vue de l'intervention divine, soit à celui de la préparation des ressources matérielles. On se prend de même à gémir de l'imperfection et de l'ignorance d'une société qui pouvait livrer sans défense à la jalousie et à la rapacité des gens de cour une existence aussi utile à l'État. Il faut bien, et c'est là la réflexion à laquelle on se sent irrésistiblement amené, il faut bien que tout n'ait pas été funeste dans les changements opérés depuis le XVe siècle, puisque les dangers qui interrompirent la carrière commerciale de Jacques Cœur et le précipitèrent dans un abîme de maux, sembleraient fabuleux à notre époque. Mais, si nous nous réservons la liberté et le profit de ces réflexions, nous n'en admirons que plus à quel point Dieu sait s'arranger de l'imperfection des instruments qu'il emploie dans l'accomplissement de ses grands desseins. Toutes les fois que Charles VII a fait usage du jugement droit et du sentiment profond de la royauté française, qu'il gardait au milieu des misères de sa conduite, son action a été décisive et féconde ; quand, au contraire, par corruption, par mauvais cœur ou par faiblesse, il s'est montré indigne de sa grande mission, ces démentis déplorables se sont perdus dans le mouvement qui tirait alors la monarchie française de ses ruines. D'ailleurs, quand cette monarchie se manquait ainsi à elle-même, elle trouvait auprès d'elle la tutelle réparatrice de la papauté. C'est à l'insistance de Calixte III que Charles VII doit d'avoir réhabilité la mémoire de Jeanne d'Arc. C'est le même pontife qui accueillit et consola Jacques Cœur, à peine échappé de prison et flétri dans son pays par une sentence infamante ; qui le mit à la tête d'une flotte armée contre les infidèles, et lui assura, à peu de temps de là, la consolation et la gloire de mourir, comme un croisé du XIe siècle, sous la bannière de la religion.

Puisqu'il est question de la tentation qu'on éprouve trop souvent à notre époque, de défendre la vérité en supprimant l'histoire, ce serait l'occasion de nous expliquer catégoriquement sur la publication

des *Mémoires de Cosnac*, qui depuis quelque temps a défrayé la presse quotidienne. Mais nous avons des motifs pour ne pas nous montrer prolixe à cet égard ; d'abord nous avons été personnellement attaqué à ce sujet par l'un des honorables rédacteurs de *l'Univers*[1] lequel, sous l'empire d'une préoccupation inconcevable, s'est appliqué des paroles qui n'avaient pas le moindre rapport à sa personne ou à ses écrits. Dans son ardeur de récrimination, il a été jusqu'à mettre notre *droiture* en doute, et nous éprouvons une invincible pudeur à nous défendre contre une accusation de cette nature. Franchement, il nous semble que, sous ce rapport, nous nous défendons assez par nous-mêmes.

Ce qui m'a fait écrire à *l'Union* la lettre répétée par la plupart des journaux quotidiens, c'est le sentiment de peine que me causait la promptitude de deux vénérables prélats à condamner dans ses motifs une publication sincère, grave, utile et intéressante, telle que celle des *Mémoires de Cosnac*, uniquement sur un article de journal, et sans s'être rendu un compte raisonné et approfondi du caractère de cette publication. Je me suis alors souvenu d'une controverse non moins regrettable, quoique s'appuyant sur une aussi haute autorité, controverse à laquelle avait donné lieu la mise au jour du manuscrit de Fléchier, sur les *Grands jours de Clermont*. Nous nous refusâmes alors à voir un danger et un scandale dans des révélations historiques propres à bien faire apprécier l'état des esprits en France dans les commencements du règne de Louis XIV, et je résiste de même à la censure préalable des *Mémoires de Cosnac*, monument capital de l'influence de la politique sur la religion, d'autant plus digne d'être médité que le personnage qui s'accuse en vantant sa conduite reste, au milieu de son ambition mondaine, grave dans ses mœurs et fidèle à l'accomplissement extérieur des devoirs de l'épiscopat.

Au reste, ce que nous voudrions éviter à tout prix, c'est que les rédacteurs de *l'Univers* pussent croire qu'il ait jamais été dans notre intention de prendre une voie détournée pour exprimer les dissentiments qui nous ont séparés ou nous sépareront encore dans la défense commune de la cause religieuse. S'il y a eu souvent réticence de notre part, nous n'avons été mus que par le désir de conserver l'unité d'action aussi longtemps que possible, et par la résolution profondément arrêtée de ne jamais entrer dans la voie des représailles et des personnalités. Nous n'avons, pour ce qui nous concerne, qu'à nous féliciter de la persévérance que nous avons mise à remplir cet engagement : pour nous, le passé répond de l'avenir, et nous ne commencerons pas à employer contre des catholiques des armes dont nous n'avons jamais fait usage, même contre les adversaires de la religion.

Toutefois, nous ne nous dissimulons pas la gravité de la conjoncture actuelle. Pour être restés exactement fidèles à nos principes et aux engagements que nous avions pris envers le public, nous nous trouvons aujourd'hui n'entendre plus, dans bien des cas, la défense du catholicisme de la même manière que les rédacteurs de *l'Univers*.

[1] Voyez le numéro du 19 mars dernier.

Nous différons pour le fond presque autant que pour la forme. La politique, la philosophie, la science nous obligent à établir une suite de distinctions d'une portée capitale, et sur lesquelles il devient urgent de s'expliquer modérément, mais nettement.

Ce sentiment d'une position nouvelle a été mûrement pesé par les propriétaires et les rédacteurs du *Correspondant*. Ils ont apprécié le caractère de la situation; ils ont compris la nécessité de retremper la défense du catholicisme à la source de la méditation et de l'étude. Notre Recueil va subir l'influence de cette détermination. Au lieu de publier deux fois par mois des livraisons qu'on trouve généralement trop restreintes, à partir du trente-deuxième volume de la collection, et du 25 avril prochain, nous donnerons tous les mois un *numéro* de cent soixante pages (c'est-à-dire trente-deux pages de plus par mois que nous n'en publions maintenant), sans augmentation dans le prix de l'abonnement. Nous sortirons ainsi de la fâcheuse nécessité de couper aussi souvent les articles, et, tout en suivant avec soin le mouvement des affaires et des esprits, nous échapperons à l'agitation fiévreuse qu'amène une périodicité trop fréquente, agitation qui étonne et afflige avec raison les étrangers, lorsqu'ils voient les défenseurs de la religion, en France, user leurs forces dans des luttes intestines.

Ch. Lenormant.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — De Soye et Bouchet, imprimeurs, 36, rue de Seine.

TABLE DES MATIÈRES

DU XXXIe VOLUME.

MM.		PAGES.
ANNA-MARIE.	Saint Louis..... 611,	667
—	Bulletin bibliographique.....	119
—	Bulletin littéraire.....	476
BAUDICOUR (L. DE).	De la guerre d'Afrique. — Lutte d'Abd-el-Kader et du maréchal Bugeaud. — Première expédition de Kabylie.....	400
BÉCHARD (F).	Des conditions générales du problème du paupérisme.....	494
—	Lois municipales de l'Italie. — Les villes de l'Italie dans les temps modernes.....	551
BONNIER (E.).	Des Intérêts catholiques au XIXe siècle.....	343
BOUCHET (A).	Bulletin bibliographique.....	249
CHAMPAGNY (F. DE).	Observations sur la lettre de M. Nicolas.....	569
—	Revue littéraire.....	476
CHASTEL. S. J.	Saint Justin, philosophe chrétien.....	189
CLÉMENT (PIERRE).	Jacques Cœur ; étude historique (fragments). 39, 101, 218,	276
DANIEL S. J, (CH).	Des études classiques dans la société chrétienne. 125,	701
DOUNIOL (CH.).	Marine à vapeur..... 679,	732
DUFRESNE (E).	De l'influence des doctrines sur la science médicale.	1
DUPANLOUP (Mgr).	Instruction pastorale pour la liberté de l'Église, par Mgr l'évêque d'Orléans.....	304
FOISSET.	Les Poëtes franciscains en Italie, au XIIIe siècle..	381
FREPPEL (l'abbé E.).	Étude critique sur le livre publié par M. Miller, sous le titre de *Philosophumena Origenis*.....	509
FOUCHER (Comte).	Théorie de la connaissance par saint Anselme...	637
HÉRY (l'abbé).	Saint-Louis des Français, à Rome.....	573

MM.		PAGES.
LENORMANT (Ch.).	Un *post-scriptum* et une préface	57
—	De quelques publications nouvelles. — M. de Montalembert	169
—	Chapelle de l'Eucharistie, à Notre-Dame-de-Lorette.	231
—	Une nouvelle Histoire de France, par M. L. Ranke.	293
—	Traduction d'un fragment des *Philosophumena* d'Origène, relatif aux papes saint Zéphyrin et saint Calliste	521
—	Observations sur le véritable auteur des *Philosophumena*	533
—	Réflexions de circonstance	634
—	Revue littéraire	364, 476
—	Nouvelles bibliographiques. — Changement dans le mode de publication du *Correspondant*	754
—	Bulletin bibliographique	693
MONTALEMBERT (DE).	Lettre à M. de Gaillard	115
NICOLAS (A.).	Lettre à M. le rédacteur en chef du *Correspondant*.	566
PITRA (FR. J.-B.).	Les lettres des Papes	318
PITRE-CHEVALIER.	Bulletin bibliographique	693
PRADIÉ (P.).	Mgr le cardinal Wiseman	61, 253
S.-JULIEN (CH. DE).	L'intendant	30, 90, 207
SCHMIT (F.-A.).	Bulletin bibliographique	314, 376, 442, 623
SISSON (A.).	De l'origine de l'Inquisition ; coup d'œil historique et critique sur le Saint-Office d'Espagne (d'après M. Hefele)	445
—	Bulletin bibliographique	693
VIOLEAU (H.).	La fermière de Kersaint	353, 428, 466

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 6600